

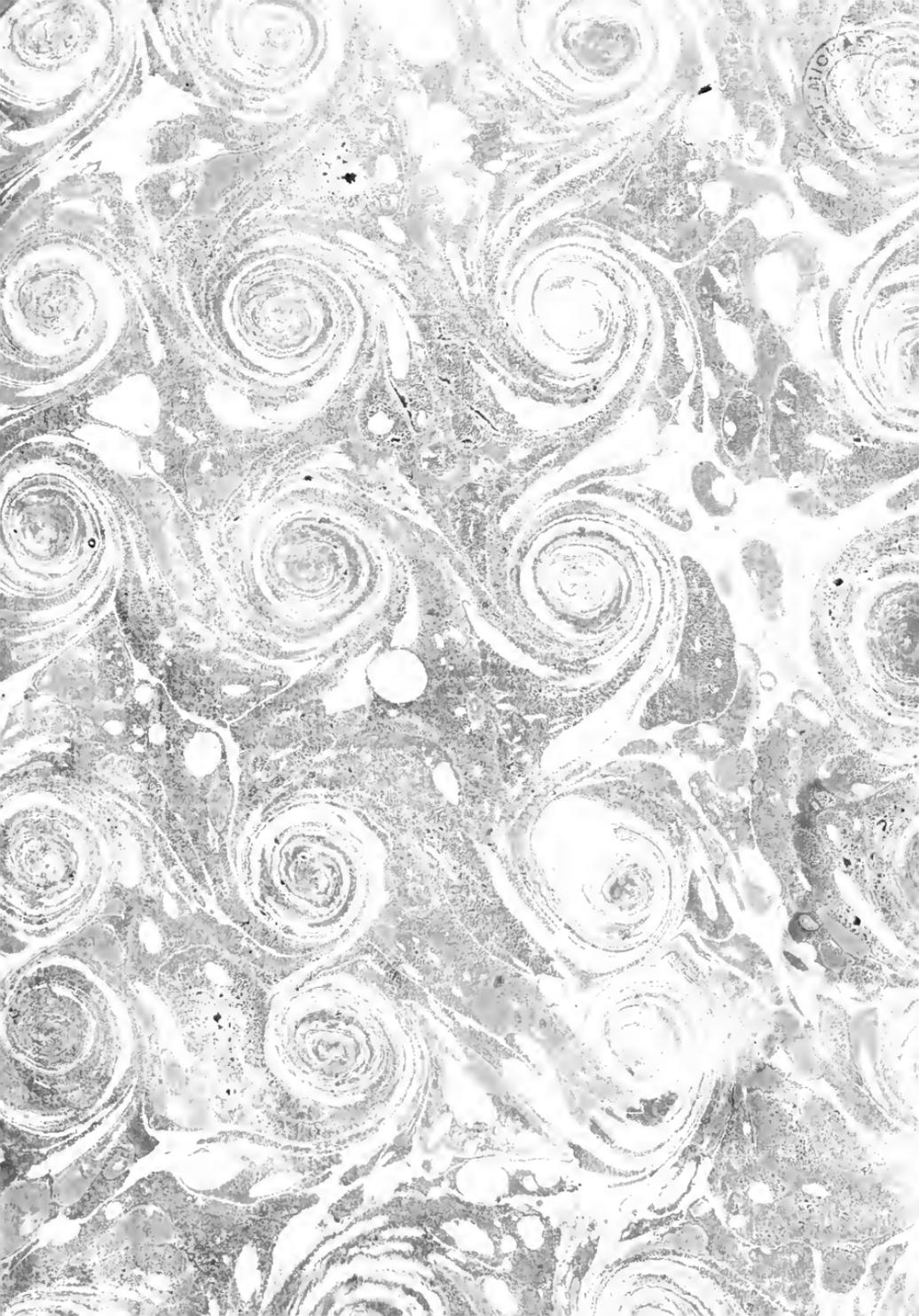




The University of London

Library of Theology

100, Gower Street





HISTOIRE GENERALE
DES
AUTEURS SACRÉS
ET
ECCLESIASTIQUES,

QUI CONTIENT LEUR VIE, LE CATALOGUE, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le Dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs.

Par le R. P. Dom REMY CEILLIER, *Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny.*

TOME SEPTIÈME.



A PARIS,

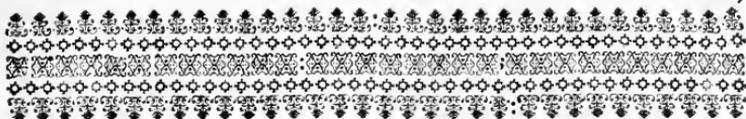
Ph. N. LOTTIN, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, proche S. Yves,
à la Verité.

M D C C X X X V I I I .

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/histoiregnr07ceil>



T A B L E

DES CHAPITRES ET ARTICLES

contenus dans ce septième Volume.

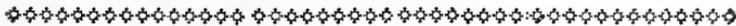
C HAPITRE PREMIER. <i>Saint Gregoire de Nazianze, sur-</i> <i>nommé le Théologien, Archevêque de Constantinople &</i> <i>Confesseur,</i>	Page 1
ARTICLE PREMIER. <i>Histoire de sa vie,</i>	ibid.
ART. II. <i>Des Oraisons ou Discours de Saint Gregoire,</i>	27
§. I. <i>Son premier & son second Discours,</i>	ibid.
§. II. <i>Des deux Discours contre Julien,</i>	33
§. III. <i>Des Discours 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. de Saint Gregoire,</i>	43
§. IV. <i>Discours 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. de S. Gregoire,</i>	51
§. V. <i>Discours 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. de S. Gregoire,</i>	62
§. VI. <i>Discours 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. de S. Gregoire,</i>	76
§. VII. <i>Discours 33. 34. 35. 36. 37. de Saint Gregoire, sur la</i> <i>Théologie,</i>	87
§. VIII. <i>Discours 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. de Saint Gre-</i> <i>goire,</i>	99
§. IX. <i>Discours 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. de S. Gregoire,</i>	111
ART. III. <i>Des Lettres de Saint Gregoire,</i>	120
ART. IV. <i>Des Poësies de Saint Gregoire,</i>	149
ART. V. <i>De quelques autres Poësies de Saint Gregoire,</i>	199
ART. VI. <i>Doctrine de S. Gregoire de Nazianze,</i>	213
ART. VII. <i>Jugement des Ecrits de S. Gregoire ; Catalogue des</i> <i>éditions qu'on en a faites,</i>	301
CHAP. II. <i>Saint Amphiloque, Archevêque d'Icone,</i>	307
CHAP. III. <i>Saint Phebade, Evêque d'Agen,</i>	320
CHAP. IV. <i>Saint Ambroïse, Archevêque de Milan,</i>	329
ART. I. <i>Histoire de sa vie,</i>	ibid.
ART. II. <i>Des Ecrits de S. Ambroïse sur l'Ecriture,</i>	359
§. I. <i>Son Hexameron, & le livre du Paradis,</i>	ibid.

iv TABLE DES CHAPITRES ET ARTICLES.

§. II. Des livres sur Cain & Abel, sur Noé, sur l'Arche, sur Abraham, sur Isaac & sur l'Ame,	368
§. III. Des livres du bien de la Mort, de la fuite du Siecle, de Jacob & de la Vie bienheureuse,	379
§. IV. Livres du Patriarche Joseph, & des Benedictions des Patriarches,	390
§. V. Livres d'Elie & du Jeûne, de Naboth, & de Tobie,	393
§. VI. Des livres de l'interpellation de Job & de David; Des Apologies de David,	403
§. VII. Des Commentaires de S. Ambroise sur les Pseaumes,	412
§. VIII. Du Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc,	424
§. IX. Le Traité des Offices des Ministres,	430
§. X. Des trois livres des Vierges ou de la Virginité, à Marcelline,	453
§. XI. Du livre des Veuves, & de la Virginité,	463
§. XII. Des livres de l'institution d'une Vierge; de l'Exhortation à la Virginité, & de la chute d'une Vierge,	468
§. XIII. Du livre des Mystères, ou des Initiés,	481
§. XIV. Les six livres des Sacremens,	486
§. XV. Les deux livres de la Pénitence,	489
§. XVI. Les cinq Livres de la Foi,	499
§. XVII. Les trois livres du Saint-Esprit,	505
§. XVIII. Livre de l'Incarnation,	510
ART. III. Lettres de Saint Ambroise,	515
§. I. Première classe des lettres de S. Ambroise,	ibid.
§. II. Seconde classe des lettres de S. Ambroise,	554
ART. IV. Des livres de S. Ambroise, sur la mort de Satyre; de ses Discours sur la mort de Valentinien & de Theodose; & de ses Hymnes,	559
ART. V. Des Ouvrages faussement attribués à S. Ambroise,	567
ART. VI. Des Ecrits de S. Ambroise qui sont perdus,	574
ART. VII. Doctrine de S. Ambroise,	578
ART. VIII. Jugement des Ecrits de Saint Ambroise; Catalogue des éditions qu'on en a faites,	686
CHAP. V. Diodore, Evêque de Tarse & Confesseur,	693
CHAP. VI. Saint Macaire d'Egypte, Instituteur des Solitaires de Sceté, & Confesseur,	709
CHAP. VII. Didyme l'aveugle, Docteur de l'Eglise d'Alexandrie,	724



HISTOIRE GENERALE DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLESIASTIQUES.



CHAPITRE PREMIER.

*Saint Gregoire de Nazianze, surnommé le Théologien,
Archevêque de Constantinople & Confesseur.*

ARTICLE PREMIER.

Histoire de sa vie.

I.



Le Saint étoit du même (a) pays que saint Basile, c'est-à-dire, de la Cappadoce. Arianze fut le lieu (b) de sa naissance. C'étoit (c) une terre, ou au plus un bourg, situé dans la partie de cette province que l'on appeloit Tiberine. Il dépendoit de Nazianze, & ne devoit pas en être éloigné : puisque la grêle ayant fait du dégât dans le territoire

Lieu de sa
naissance.

(a) Gregor. Naz. Orat. 20. pag. 326. |
tom. 1. & pag. 318.

(b) Greg. Naz. orat. 15. not. p. 645. 2.
(c) Ibidem.

2 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE;

d'Arianze, saint Gregoire essaya de consoler le peuple de Nazianze dans un discours que nous avons encore. C'est apparemment pour cette raison que l'auteur de sa vie, qui, selon quelques-uns, fleurissoit dans le dixieme siecle, le fait naître (a) à Nazianze, & que lui-même (b) semble reconnoître cette ville pour sa patrie. Il est du moins (c) certain qu'il y fut élevé, qu'il en fut Prêtre tandis que son pere en étoit Evêque, & qu'il la gouverna pendant quelques années; ce qui a paru suffisant pour lui donner le surnom de *Nazianze*. Il en parle (d) ordinairement comme d'un lieu assez petit, peu habité, & qui meritoit à peine le nom de ville. Aussi Suidas (e) en parle comme d'un simple bourg. Nazianze ne laissoit (f) pas d'avoir de l'antiquité, & un Roi pour fondateur. Outre le nom de Nazianze, elle portoit celui de *Diocesarie*, qui selon toutes les apparences lui avoit été donné par les Romains, lorsqu'ils se rendirent maîtres de la Cappadoce sous Tibere.

Ses parens.
Leurs vertus.

II. Le pere de notre Saint s'appeloit (g) *Gregoire*, comme lui; sa mere *Nonne*. Issue (h) d'une race sainte, elle surpassa ses ancêtres en pieté, & alla de pair avec les saintes femmes qui eurent le bonheur d'embrasser les piés du Sauveur après sa Resurrection. Son fils releve en elle un grand détachement (i) des choses du monde, une soumission (k) sincere & respectueuse pour son mari: beaucoup d'amour pour la verité, de respect pour les Prêtres, & de courage dans les afflictions: sa charité (l) envers les pauvres: ses mortifications: son respect (m) pour les saints Autels: son éloignement pour les adorateurs des idoles, avec qui elle ne voulut jamais manger. Gregoire son mari, après avoir été plusieurs années engagé dans la secte des (n) Hypsistaires, ainsi appelés par ce qu'ils adoroient le Très-Haut & le Tout-Puissant, sans en adorer aucun autre, quoiqu'ils joignissent à ce culte un mélange confus d'impierés, reverant le feu & les lampes avec les Payens, & observant le Sabbat & la distinction des animaux avec les Juifs, embrassa la religion Chrétienne l'an 325. (o) dans le tems que plusieurs Evêques s'as-

(a) Nazianz. vita, pag. 3. tom. 1.

(b) Idem. *carm.* 6. pag. 74.

(c) Idem, *orat.* 9. pag. 155.

(d) Idem, *orat.* 25. pag. 435.

(e) Suidas, *littera* γ. pag. 626.

(f) Nazianz. *epist.* 49. pag. 809. 810.

(g) Idem. *orat.* 25. pag. 435.

(h) Idem. *carm. de vita*, pag. 2.

(i) Nazianz. *carm.* 1. pag. 33.

(k) Idem, *orat.* 11. pag. 178.

(l) Idem, *orat.* 19. pag. 299.

(m) Ibid. pag. 292.

(n) Idem, *orat.* 19. pag. 289. & *carm.*

1. pag. 33. & *orat.* 11. pag. 178.

(o) Idem, *orat.* 19. pag. 294.

sembloient à Nicée pour la condamnation de l'heresie Arienne. Ce fut Leonce (a) de Cesarée en Cappadoce, l'un de ces Evêques, qui le catéchisa : mais il reçut le Batême des mains de son propre Evêque. Quatre ans après, c'est-à-dire l'an 329. il fut élu Evêque de Nazianze, étant âgé d'environ cinquante ans. Pendant son épiscopat, qui fut de quarante-cinq (b) ans, l'Eglise de Nazianze auparavant inculte & toute sauvage, parut (c) comme une nouvelle arche élevée au-dessus des flots de l'heresie & de ce déluge universel des ames, par la pureté de sa foi & par l'union de ses membres.

III. Du mariage de Gregoire & de Nonne sortirent saint Gregoire, que nous appelons le *Théologien*; sainte Gorgonie & saint Césaire. Celui-ci étoit le dernier (d) de tous. Mais il n'est pas certain si saint Gregoire étoit l'aîné. Il fut (e) accordé aux instantes prieres de sa mere, qui dans le desir extrême d'avoir un fils, promit à l'exemple de la mere de Samuel, de consacrer à Dieu le fils qu'elle lui demandoit.

Nombre de leurs enfans.

IV. On met la naissance de saint Gregoire en 329. & on ne peut la mettre plutôt, puisque ce Saint parlant de sa naissance, met ces paroles dans la bouche de son pere: Il y (f) a plus de tems que j'offre des sacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde. Suivant cette époque on ne peut douter qu'il ne soit venu au monde sous l'épiscopat de son pere. Ce qui n'intéresse point la discipline de l'Eglise, qui dans l'Orient n'étoit pas uniforme au sujet du célibat des Ministres de l'Autel, même des Evêques, dans le siecle de saint Gregoire, & long-tems même depuis, comme on le voit par Socrate (g), qui dit que dans tout l'Orient les Evêques s'abstenoient de l'usage du mariage, mais non comme par une loi, y en ayant plusieurs qui ne s'en abste-noient pas.

Naissance de S. Gregoire, en 329.

V. Dès que saint Gregoire fut né, sa mere l'offrit (h) à Dieu suivant le vœu qu'elle en avoit fait, étant bien aise de s'en priver pour le donner à celui de qui elle l'avoit reçu. Elle le presenta (i) à l'Eglise, & sanctifia ses mains par l'attouchement des livres

Son éducation.

(a) Nazianz. orat. 9. pag. 299.
 (b) Ibid. pag. 313.
 (c) Ibid. pag. 297. & orat. 12. p. 196. & carm. 145. pag. 244.
 (d) Idem, carm. 10. pag. 176.
 (e) Idem, carm. 5. pag. 71. carm. 1. pag. 2. carm. 2. pag. 38.
 (f) *Nondum tot anni sunt tui, quot jam*

in sacris mihi sunt peracti viclimis. Nazianz. carm. de vita sua, pag. 9.
 (g) Socrat. lib. 5. cap. 22. Voyez tom. 4. pag. 591.
 (h) Nazianz. carm. de vita, pag. 2. & orat. 19. pag. 292.
 (i) Idem, carm. 2. pag. 39.

4 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE ;

saints. Dès que son âge le permit, on les lui donna (a) à lire, & ce fut par la lecture qu'il en fit, qu'il apprit à connoître Dieu. D'un autre côté, son pere (b) & sa mere travailloient à lui donner des impressions excellentes & dignes de leur éminente sainteté, que son ame recevoit sans peine, étant alors dans un âge qui n'ayant point encore d'idées propres du bien & du mal, reçoit aisément celles que les autres lui en donnent. Un jour comme il dormoit, il eut une vision (c) qui lui inspira un si grand amour pour la chasteté, qu'il resolut de renoncer au mariage & à tous les divertissemens de la jeunesse.

Ses études.
Il va à Athènes, vers 350.

VI. Au sortir de l'enfance, & après qu'il eut (d) été élevé dans les bons exemples de la maison paternelle & suffisamment instruit dans les écoles de son pays, on l'envoya dans la Palestine, où il y avoit alors d'excellens maîtres de rhétorique. Il y (e) prit les leçons de Thespefe professeur en éloquence, & eut pour compagnon d'étude Euzoïus, que les Ariens firent Evêque de Césarée sous Valens. Son frere Césaire, qui étoit parti de Cappadoce avec lui, s'arrêta à Alexandrie. Saint Gregoire (f) y vint lui-même & y passa quelque tems. Mais le desir d'acquérir de nouvelles connoissances l'engagea à quitter le séjour de cette ville, pour passer à Athenes sur un vaisseau (g) d'Egine, qui étoit prêt à faire voile. C'étoit vers le milieu de Novembre, tems le plus exposé de tous aux tempêtes. Il s'en éleva en effet une si furieuse lorsqu'il fut un peu avancé en mer, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vû de semblable. Ce n'étoit que cris & sanglots dans le vaisseau, & notre Saint qui n'étoit pas encore baptisé, se croyoit en danger d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Mais après vingt jours d'orage qu'il avoit passés à prier prosterné sur le tillac, Dieu appaisa la tempête, la mer devint calme, & tous ceux qui étoient dans le vaisseau aborderent sains & saufs à Rhode & peu après à Egine. Comme ils crurent devoir leur vie à la priere de saint Gregoire, ils embrasserent la foi de Jesus-Christ, dont apparemment il les avoit instruits dans le danger. D'Egine il passa à Athenes. Il n'avoit gueres alors que vingt-un ans, n'ayant (h) point encore de

(a) Nazianz. *car. de vita*, pag. 20.

(b) Idem, *car. 5*. pag. 71.

(c) Idem, *car. 31*. pag. 97. & *car. 5*. pag. 71 72.

(d) Idem, *orat. 10*. p. 161 163. 164.

(e) Hieronym. *in catalogo*, ca2, 113.

(f) Nazianz. *car. de vita*, pag. 3. &

orat. 19. pag. 306.

(g) Idem, *car. 1*. pag. 3 & *orat. 19*. pag. 306.

(h) Idem, *car. de vita*, pag. 2.

barbe, comme il le remarque lui-même. Ainsi ce pouvoit être vers l'an 350. Saint Basile (*a*) y vint quelque tems après, & saint Gregoire lui aida (*b*) à se mettre à couvert des insultes des écoliers, & à se faire dispenser de certaines formalités extravagantes, par lesquelles ils faisoient passer les nouveaux venus. Eunape (*c*) dit quelque chose de ces folies des écoliers à Athenes. Ce fut (*d*) là le commencement de l'amitié qui lia depuis si étroitement ces deux Saints : elle s'accrut de beaucoup par une dispute, où saint Gregoire prit le parti de saint Basile contre quelques Armeniens ses anciens amis, mais qui étant jaloux de sa réputation, s'efforçoient de la ruiner. Saint Gregoire étoit encore à Athenes lorsque Julien, surnommé depuis l'*Apostat*, (*e*) y vint vers le milieu de l'an 355. pour y passer quelques mois, mais il en sortit l'année suivante, étant dans la vingt-septieme année de son âge, pleinement instruit dans (*f*) les belles lettres, dans la poésie, dans l'éloquence, & encore plus dans la philosophie.

VII. Un des motifs qu'eut saint Gregoire de quitter Athenes, fut de se rejoindre à saint Basile qui en étoit parti l'année d'au-paravant pour retourner à Cesarée en Cappadoce. Il vint (*g*) par terre de Grece à Constantinople, & y trouva Celsaire son frere, qui y étoit venu par mer d'Alexandrie. Comme ils étoient partis ensemble de la maison paternelle, ils y retournerent ensemble : Dieu ayant exaucé à cet égard les prieres de Nonne leur mere.

S. Gregoire
retourne en
son pays, vers
356.

VIII. Saint Gregoire ne marque nulle part le tems de son batême. Mais l'historien (*h*) de sa vie le met après son départ d'Athenes & son retour à Arianze. Depuis son batême il ne voulut (*i*) jamais faire aucun serment, même dans les occasions les plus importantes : méprisant (*k*) absolument les richesses, la noblesse, la réputation, la puissance, il donna (*l*) tout à celui qui l'avoit reçu & conservé pour son partage : lui consacra ses biens, sa gloire, sa santé, & le talent de la parole qu'il pouvoit avoir : celle de Dieu lui étant devenue aussi douce que le miel : & travailla de plus à moderer sa colere, à mettre un frein à sa langue, à regler tous ses regards, à observer les

Il reçoit le
Batême. Ses
vertus.

(a) Nazian. orat. 20. pag. 326.

(b) Ibid. pag. 328.

(c) Eunap. de vitis Sophistarum, cap. 8.
pag. 104.

(d) Nazianz. orat. 20. pag. 329.

(e) Idem, orat. 4. pag. 121. 122.

(f) Suidas, litt. γ. pag. 626.

(g) Nazianz. orat. 10. pag. 164.

(h) Idem, vita, pag. 8.

(i) Idem, carm. 1. pag. 18.

(k) Idem, orat. 3. pag. 96.

(l) Idem, orat. 1. pag. 32.

6 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE;

regles de la temperance, & à fouler aux piés route la gloire mondaine. Tout l'assaisonnement (a) de sa table fut du gros pain, un peu de sel & de l'eau, estimant plus cette vie pauvre & pénitente que toutes les délices & toute l'abondance des grands du siècle. Son habit (c) étoit rude & grossier. Il couchoit à platte terre, quoique travaillé d'une grande douleur de côté. Il travailloit durant le jour, chantoit durant la nuit les louanges de Dieu, & n'accordoit ni repos, ni plaisir à sa chair qui se révoltant auparavant contre son ame, l'arrêtoit lorsqu'elle vouloit s'élever vers le ciel. Il joignit au mépris des richesses celui (c) de l'éloquence qu'il avoit apprise avec tant de peine, & ne se la réserva que pour en faire un sacrifice à Jesus-Christ, abandonnant (d) ses livres de rhétorique aux vers & à la fumée.

Il prend soin de la maison de son pere.

IX. Tous ses desirs se portoient au (e) repos & à la retraite, & rien ne lui paroissoit comparable (f) au genre de vie d'un homme, qui mort à ses sens, détaché de son corps, & comme hors du monde, ne prend plus de part aux choses de la terre qu'autant que la nécessité le demande, n'a plus de conversation qu'avec Dieu & avec lui-même, & mene une vie élevée au-dessus de tout ce qui tombe sous les sens. Il avoit (g) promis à saint Basile de se retirer avec lui dans la solitude, & il en avoit fait vœu (h) dans la tempête où il pensa périr en allant à Athenes : mais il fit ceder toutes ces considerations à l'assistance qu'il crut devoir à ses parents, & se chargea du soin de la maison paternelle. Quoique soulagé dans le maniment des affaires par son frere Césaire, il y trouva beaucoup (i) de peines, sur-tout dans les procès qu'il eut à soutenir.

Il se retire quelque tems avec S. Basile. vers l'an 358. ou 359.

X. Vers l'an 358. ou 359. ne pouvant (k) résister aux pressantes & continuelles sollicitations de saint Basile, il alla goûter avec lui les délices de la solitude dans son monastere du Pont, s'occupant ensemble à étudier l'Écriture-Sainte, & passant avec joie les nuits entieres dans les gémissemens, le chant des Pseaumes & la priere. Mais le besoin que son pere eut de son assistance, ne lui permit pas de jouir long-tems du repos de cette retraite.

(a) Nazianz. *carin.* 2. pag. 31. 32.

(b) Idem, *carin.* 55. pag. 130.

(c) Idem, *carin.* 1. pag. 5. *carin.* 2. pag. 33.

(d) Idem, *epist.* 109. pag. 896.

(e) Idem, *orat.* .. pag. 4.

(f) Idem, *orat.* 29. pag. 486. 487.

(g) Nazianz. *carin.* 1. pag. 8. & *epist.* 5. pag. 769.

(h) Idem, *orat.* 1. pag. 4.

(i) Idem, *carin.* 2. pag. 31. 34. 35.

(k) Idem, *orat.* 1. pag. 4. & *carin.* 2. pag. 36.

XI. Ce saint vieillard que son grand âge rendoit presque incapable des fonctions de l'épiscopat, sur-tout en ce qui concernoit l'instruction des Catechumenes & le ministère de la parole, l'ordonna Prêtre (a), sans l'en avoir averti auparavant, parce qu'il n'ignoroit pas quels étoient les sentimens de son fils sur le sacerdoce. Saint Gregoire reçut l'onction sacrée en un (b) jour de mystere, que l'on croit être celui de la naissance de Jesus-Christ, l'an 361. quelque tems après que Julien eut déclaré la guerre à l'Eglise, mais avant (c) qu'il l'eût portée dans la Cappadoce. Ce ne fut qu'avec peine qu'il s'affujettit à une charge dont il avoit toujours redouté le poids. Aussi parle-t-il de son ordination comme (d) d'une tyrannie, & d'un coup (e) de foudre dont la surprise lui fit perdre la retenue qu'il avoit toujours gardée, & l'obligea de se retirer tout d'un coup sans que la consideration ni de sa patrie, ni de ses amis, ni de ses proches, ni de son pere, ni de sa mere fût capable de le retenir. Le Pont fut le lieu de sa retraite, ne croyant pas trouver où adoucir plus sûrement sa douleur qu'en la compagnie de saint Basile qui s'y tenoit encore caché. Les uns (f) blamerent sa retraite, les autres la justifierent, & il y en eut qui la traiterent de folie & d'imprudence, & qui la regarderent comme un mépris des ordres établis de Dieu. Mais enfin il se rendit aux (g) conjurations que son pere lui fit de ne pas l'abandonner; aux sollicitations des habitans de Nazianze qui avoient un grand (h) desir d'entendre de sa bouche la parole de Dieu; à l'amour (i) qu'il se sentoit lui-même pour eux; à la crainte (k) de tomber dans le crime & dans le châtiement de ceux qui desobéissent à Dieu, & retourna à Nazianze à la fête de (l) Pâques de l'an 362. pour (m) y louer Dieu dans la dignité & dans la compagnie des Prêtres. Ce jour-là même il fit un discours au peuple sur la fête que l'on celebroit, & toucha en passant quelques-unes des raisons qui l'avoient engagé à fuir le sacerdoce, & de se retirer après l'avoir reçu. Il en fit un second quelque tems après dans lequel, quoiqu'il se plaigne que ceux qui l'avoient arraché de sa solitude ne se trouvoient point à l'assemblée, il ne laisse pas de louer l'union qui regnoit dans

Il est ordonné Prêtre, en 361.

(a) Nazianz. *vita*, pag. 9. & *orat.* 1. pag. 4.

(b) Idem, *orat.* 41. pag. 673.

(c) Idem, *orat.* 1. pag. 35.

(d) Idem, *carm.* 1. pag. 3. 6.

(e) Idem, *orat.* 1. pag. 4. & *carm.* 1. pag. 6.

(f) Nazianz. *orat.* 1. pag. 1. 2. 3.

(g) Idem, *carm.* 1. pag. 6.

(h) Idem, *orat.* 41. pag. 675.

(i) Idem, *orat.* 1. pag. 40.

(k) Ibid. pag. 41. 43.

(l) Idem, *orat.* 11. pag. 673.

(m) Idem, *orat.* 1. pag. 45.

8 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

l'Eglise de Nazianze. *Nous avons tous*, dit-il, *(a) les mêmes sentimens, nous n'ajoutons rien à la Trinité, nous n'en retranchons rien.* Son pere Gregoire, Evêque de cette ville, n'avoit donc pas encore alors fouscrit à cette formule de foi qui y mit la division, & qui occasionna la séparation des Moines & d'une partie du peuple d'avec leur Evêque. Il paroît même que ce trouble n'arriva que sur la fin du regne de Julien, en 363. car saint Gregoire en parle comme d'une chose récente dans le troisième de ses discours, qui est le premier contre ce prince apostat. *Plût (b) à Dieu*, dit-il, *que ce troupeau, qui auparavant chantoit avec nous des cantiques agréables à Dieu, qui étoit digne d'occuper notre droite, & qui en sera digne dans peu comme je l'espere, se réunisse à notre chœur. Car je ne sçai pourquoi tout-à-coup il s'en est séparé, pourquoi il a pris une autre place, & qu'on ne peut même dans la joie commune de cette solennité l'engager à se réunir avec nous.* Quelques-uns ont cru que la formule que l'Evêque Gregoire signa, étoit celle de Rimini, dont Constantius ordonna la signature au commencement de l'an 360. Mais on ne voit aucun jour à cette conjecture dans le texte de saint Gregoire. Il paroît *(c)* seulement qu'il s'étoit laissé surprendre par des écrits ambigus & des paroles artificieuses de certaines personnes avec qui il souhaitoit être en paix & en union; & que ce fut là la cause pourquoi la plus fervente partie de l'Eglise s'éleva contre lui. En effet, si l'Evêque de Nazianze eût succombé comme les autres aux ruses des Ariens sous le regne de Constantius, saint Gregoire n'eût pas dit dans sa douzieme oraison qu'il prononça après la réconciliation de son pere avec les Moines, qu'avant cette division on avoit *(d)* souvent comparé l'Eglise de Nazianze à l'Arche de Noé, parce qu'elle seule avoit été sauvée du déluge universel, & qu'elle avoit toujours conservé les sentimens de la veritable pieté. Saint Gregoire remarque *(e)* que les Moines se séparèrent les derniers de leur Evêque & s'y réunirent les premiers. Il eut sans doute lui-même beaucoup de part à cette réunion, aussi-bien que son pere; la demandant *(f)* à Dieu l'un & l'autre par des prieres continuelles, & y contribuant par leurs

(a) Nazianz. orat. 2. pag. 48.

(b) Idem, orat. 3. pag. 53.

(c) *A ferventiore parte Ecclesie ob eam causam seditio in nos excitata est, quod scripto quodam & artificiosis verbis circumscriptis, in pravam societatem pertracti suis-*

semus. Nazianz. orat. 19. pag. 297.

(d) Nazianz. orat. 12. pag. 196.

(e) Idem, orat. 3. pag. 53.

(f) Idem, orat. 19. pag. 297. & orat. 12. pag. 190. 191.

exhortations & par leur douceur. Il prononça un discours à la solennité de cette réunion, dans lequel on voit avec quelle joie il reçut les Prêtres que le peuple séparé s'étoit fait ordonner par d'autres Evêques. » L'état (a) où nous sommes maintenant, » dit-il, est préférable à notre premier état; où il y a eu une abondance de péché, Dieu a répandu une surabondance de grace. » J'avois perdu un grain, & j'ai recueilli un épi. Je pleurois des brebis, & j'ai acquis des pasteurs. Nous avons reçu de grand cœur les chefs qu'on avoit donnés à cette portion séparée pour la maintenir dans la piété, & qu'on avoit établis pour soutenir la vraie foi qui paroissoit en danger. Nous ne les avons pas suivis comme nos ennemis, mais nous les avons embrassés comme nos frères. S'ils ont un peu disputé sur l'héritage de notre Père commun, c'étoit avec les sentimens & la modération des véritables frères, & non pas avec de mauvais desseins. Nous n'avons pu louer leur division, ni ne pas approuver leur zèle; car il vaut mieux être divisés pour la piété, que d'être unis pour le vice: c'est ainsi que nous avons tourné à notre avantage leur séparation passagère. La charité nous a fait dissimuler ce qu'ils ont fait contre nous. Prévenus par le Saint-Esprit nous avons volontiers changé l'ordre, & donné nos suffrages à ceux que des mains étrangères avoient déjà ordonnés. « Cette réunion ne se fit qu'après la mort de Julien l'*Apostat*, & ainsi après le mois de Juin de l'an 363.

XII. L'année suivante saint Basile fut élevé à la Prêtrise. Sa vertu & les services qu'il rendoit en qualité de Prêtre à l'Eglise de Cesarée, auroient dû le rendre cher à Eusebe qui en étoit Evêque: mais le contraire arriva. L'amour extrême que la ville de Cesarée avoit pour saint Basile blessa les yeux (b) d'un prélat, qui parvenu depuis peu à l'épiscopat n'étoit pas fort avancé dans les choses de l'esprit, ni entièrement dépouillé de la vanité des grands du monde; & il se forma entre eux une division très-fâcheuse. Dans la crainte de l'augmenter (c) par sa présence, saint Basile se retira dans le Pont pour y jouir de la solitude, & gouverner les monastères qu'il y avoit établis. Saint Gregoire de Nazianze qui lui avoit conseillé ce parti, vint le trouver dans sa retraite; mais il l'en tira quelque tems après, c'est-à-dire, en 365. pour le ramener à Cesarée, où ils défendirent l'un & l'autre

S. Gregoire
reconcilie Eusebe de Cesarée avec saint Basile, en 365.

(a) Greg. Naz. orat. 12. pag. 197.

(b) Idem. orat. 20. pag. 340.

(c) Nazianz. orat. 20. pag. 337.

tre si genereusement la foi Catholique, que tous les efforts des Ariens & de l'empereur Valens qui s'y trouvoit en personne, furent sans effet. Cette victoire rendit parfaite la réunion que saint Gregoire avoit peu auparavant rétablie entre saint Basile & Eusebe.

Il tâche de
retirer de la
cour son frere
Cesaire, en
398.

XIII. Cependant son frere Cesaire qui après avoir quitté la cour sous Julien, y étoit rentré avec beaucoup d'honneur & de gloire sous Jovien, continuoit (a) à y avoir un grand crédit depuis l'élection de Valentinien, & la promotion de Valens à l'empire d'Orient. Son sçavoir le faisoit connoître à tout le monde, sa probité le mettoit au-dessus des autres, & le grand nombre d'amis qu'il s'étoit faits le rendoit très-considerable. Saint Gregoire au lieu d'applaudir à la fortune de son frere ne la regardoit qu'avec douleur: voyant avec quelque sorte de jalousie un naturel si excellent & si élevé s'amuser à la bassesse des soins du monde, & une ame si noble s'embarasser des affaires de l'état. Il lui écrivit pour l'engager à quitter la cour; & enfin il vint à bout de le lui persuader, en lui représentant qu'ayant été sauvé par une espece de miracle dans le tremblement de terre arrivé à Nicée, il étoit plus obligé que tout autre de servir Dieu comme une personne ressuscitée, puisqu'il venoit de le retirer d'entre les morts. Cesaire mourut peu de tems après ce tremblement, laissant les pauvres ses heritiers, & son frere Gregoire l'exécuteur de ses dernieres volontés.

Il travaille
à faire choisir
S. Basile pour
évêque de Césarée, en 370.

XIV. Eusebe de Césarée étant mort l'an 370. saint Eusebe d'Emese, saint Gregoire, & l'Evêque de Nazianze son pere ne connoissant personne plus digne pour remplir ce siège vacant que saint Basile, l'en firent choisir Evêque. Ce Saint aussitôt après son élection, pressa son ami de venir à Césarée; & il sembloit (b) qu'il devoit y accourir de lui-même: mais il crut qu'il étoit à propos d'attendre encore quelque tems & se contenta de lui écrire pour lui témoigner sa joie touchant son élection. Il y vint l'année suivante 371. Saint Basile lui offrit l'honneur de la chaire (c) épiscopale, & le premier rang parmi les Prêtres: mais saint Gregoire le refusa, & ne (d) voulut pas même rester long-tems à Césarée, croyant que Dieu le demandoit à Nazianze auprès de son pere.

(a) Nazianz. orat. 10. pag. 168. 169.
& epist. 18. pag. 781.

(b) Idem, orat. 20. pag. 344.

(c) Nazianz. orat. 20. pag. 344.

(d) Idem, epist. 71. pag. 165.

XV. L'an 372. la Cappadoce qui jusques-là n'avoit fait qu'une Province ecclesiastique & civile, ayant été divisée en deux pour le civil, Cesarée demeura métropole de la premiere; & la ville de Thyanes acquit la même dignité dans la seconde. Anthime Evêque de cette dernière ville, prétendant que la province étoit divisée aussi-bien pour l'ecclesiastique que pour le civil, s'attribua les droits de Métropolitain sur les Eglises de la seconde Cappadoce. Saint Basile s'y opposa; & pour maintenir son Eglise dans son ancienne possession érigea quelques nouveaux Evêchés, entre autres celui de Sasimes, où il voulut mettre saint Gregoire, pour défendre ce siege contre Anthime qui vouloit s'en emparer. Sasimes étoit une mauvaise bourgade (a), d'une situation incommode, peuplée d'étrangers & de vagabonds, où on n'entendoit que clameurs, que plaintes, que questions, qu'executions criminelles, qui n'avoit ni eau ni verdure; en un mot, un séjour des plus tristes & indigne d'un homme libre: en sorte que tout le monde blâma le choix que saint Basile fit de saint Gregoire pour un lieu si disgracieux. Saint Gregoire en fut d'autant plus (b) touché lui-même, qu'outre l'incommodité du lieu, rien n'étoit plus contraire au dessein qu'il avoit de se retirer dans la solitude aussi-tôt après la mort de son pere & de sa mere, pour y vivre hors du tumulte des affaires. Il se rendit toutefois à l'autorité de son pere, qui se joignit à saint Basile pour lui faire accepter cet évêché, & en fut sacré Evêque (c) par saint Basile même, en presence des députés de l'Eglise de Sasimes. Son ordination se fit, ce semble, à Cesarée, vers le milieu de l'an 372. De-là il revint (d) à Nazianze, où il resta quelque tems avec son pere, en attendant le moment favorable de pouvoir s'établir à Sasimes sans bruit & sans tumulte. Saint (e) Basile attribuant ce retardement à la répugnance que saint Gregoire avoit fait paroître pour cet Evêché, l'accusa de paresse, & de ne pas sçavoir agir en Evêque. Mais saint Gregoire lui fit (f) réponse qu'il ne prendroit point les armes pour sa querelle avec Anthime, & qu'il ne vouloit y servir ni de champ de bataille, ni de proie; que sa grande affaire étoit de n'en point avoir du tout. Il se résolut (g) néanmoins d'aller à Sasimes. Mais Anthime s'étant faisi des marais qui apparemment faisoient tout le revenu de cet Evê-

Il est choif
evêque de Sa-
simes & sacré,
vers le milieu
de l'an 372. Il
gouverne l'E-
glise de Na-
zianze, en
373.

(a) Nazianz. *car.* 1. pag. 7.

(b) Idem, *Ibid.*

(c) Idem, *orat.* 5. pag. 136. & *orat.* 6. pag. 137.

(d) Nazianz. *car.* 1. pag. 8.

(e) Idem, *epist.* 32. pag. 796.

(f) *Ibid.* pag. 797.

(g) Idem, *epist.* 33. pag. 797. 798.

ché, saint Gregoire écrivit à Nazianze, & consentit de gouverner l'Eglise de ce lieu sous son pere tant qu'il vivoit, persuadé qu'en cela (a) il ne s'engageoit point pour l'avenir, n'étant lié à cette Eglise ni par aucune promesse, ni par aucune élection canonique.

Après la mort de son pere il se retira à Seleucie, en 375.

XVI. C'étoit sur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. & c'est à ce tems qu'il faut rapporter plusieurs des discours qu'il a faits étant Evêque. Il semble que quand il prêchoit en presence de son pere, ce saint vieillard le faisoit finir (b) en lui donnant la paix & la benediction. L'année suivante son pere étant mort âgé de près de cent ans, dont il en avoit passé quarante-cinq dans les fonctions de l'épiscopat, il en fit l'oraison funebre (c) en presence de saint Basile, & de la bienheureuse Nonne sa mere, qui paroît n'avoir pas survécu de beaucoup à son mari, puisqu'elle n'étoit pas d'un âge moins avancé que lui, & que saint Gregoire joint dans (d) les vers la mort de l'un & de l'autre. Il prit (e) alors une seconde fois la résolution de quitter tout & de se retirer dans la solitude: mais cedant à l'importunité (f) de quelques personnes de pieté avec qui il étoit lié d'amitié, & aux besoins de l'Eglise de Nazianze dont les ennemis de la foi vouloient s'emparer, il voulut bien la gouverner encore quelque tems, jusqu'à ce que les Evêques de la province lui eussent donné un Pasteur. Mais voyant qu'ils ne se pressoient point, & ne se croyant plus en état de remplir ses fonctions à cause de ses infirmités, il quitta Nazianze & se retira à (g) Seleucie, métropole de l'Isaurie. Il y demeura près de cinq ans: partageant (h) avec les autres défenseurs de la foi, les maux que les Ariens faisoient souffrir à diverses Eglises, & en particulier à celle de Cappadoce. La nouvelle de la mort de saint Basile son ami, arrivée en 378. lui fut d'autant plus sensible, qu'il fut (i) même privé de la consolation d'aller baiser ses cendres sacrées, & d'aller visiter son Eglise qui venoit de perdre en lui son appui, sa couronne & son ornement. Il se contenta pour lors d'exprimer sa douleur dans ses lettres, & de composer (k) douze épitammes pour lui servir d'épithaphes: mais quelques années après vers l'an 381. ou 382. il satisfit plus amplement son zele, par le

(a) Nazianz. *carm.* 1. pag. 9.

(b) Idem, *orat.* 19 pag. 314.

(c) Ibid. pag. 287. 288.

(d) Idem, *carm.* 1. pag. 9.

(e) Ibid. pag. 7. & pag. 2.

(f) Nazianz. *epist.* 42. pag. 804.

(g) Idem, *carm.* 1. pag. 9.

(h) Idem, *epist.* 35. 36. pag. 142.

(i) Idem, *epist.* 37. pag. 799.

(k) Idem, *carm.* 65. pag. 152. 153.

panégyrique (a) qu'il prononça publiquement à son honneur dans la ville de Césarée.

XVII. La paix que saint Gregoire avoit promise à l'Eglise dans une de ses lettres écrites vers l'an 376. ou 377. lui fut donnée l'année suivante 378. après la bataille d'Andrinople & la mort de Valens, c'est-à-dire, après le neuvième du mois d'Août de cette année. De toutes les Eglises d'Orient, la plus désolée étoit celle de Constantinople. Il y avoit quarante ans qu'elle gémissoit sous la tyrannie des Ariens, & le peu de Catholiques qui y restoient (b), se trouvoit sans Pasteur & sans Eglise. La réputation de S. Gregoire, qui quoique retiré en Seleucie (c), avoit passé les mers, le fit appeler par un grand nombre d'Evêques pour prendre le soin de ce petit troupeau. C'étoit l'arracher à ses plaisirs que de le retirer de sa retraite; aussi ne ceda-t-il qu'à la (d) violence qu'on lui fit pour la quitter, c'est-à-dire, aux conjurations & aux pressantes instances qu'on lui en fit. Bosphore (e) de Colonie, & un autre Evêque de Cappadoce nommé Theodore, furent ce semble ceux qui le pressèrent le plus d'accepter ce fardeau. Pierre d'Alexandrie, que son mérite personnel & la dignité de son siege rendoient l'un des plus considerables Evêques d'Orient, lui écrivit (f) une lettre par laquelle il l'établissoit Evêque de Constantinople, & lui envoyoit les marques de cette dignité. Il ne s'agissoit point de le transférer d'un siege à un autre; car il n'avoit jamais occupé celui de Sasimes pour lequel il avoit été ordonné, & n'avoit gouverné l'Eglise de Nazianze que comme étranger, & il l'avoit même quittée depuis pour se retirer à Seleucie. Craignant donc de se refuser aux besoins de l'Eglise de Constantinople, il s'y rendit malgré la foiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austerités & de maladies. Son extérieur (g) étoit peu propre à lui attirer le respect de la part des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé par le poids de ses années; sa tête chauve, son visage desséché par les larmes & les austerités. Il avoit le parler rude & étranger: avec cela il étoit mal vêtu & sans argent, & à peine connoissoit-on le lieu de sa naissance. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu. Les Ariens ne purent souffrir qu'il vînt les combattre: & tous les autres hereti-

Il est choisi évêque de Constantinople, vers l'an 378. ou 379.

(a) Nazianz. orat. 20. pag. 317.

(b) Idem, orat. 32. pag. 511.

(c) Idem, carm. 1. pag. 10.

(d) Idem, orat. 25. pag. 439.

(e) Idem, epist. 14. pag. 777. & epist.

222. pag. 910.

(f) Nazianz. carm. 1. pag. 14.

(g) Idem, orat. 25. pag. 437. 438. carm. 1. pag. 11. orat. 27. pag. 468. orat. 28. pag. 484.

ques se réunissant encore contre lui, le chargerent de calomnies & d'outrages jusqu'à le poursuivre à coups de pierres, dont toutefois il ne reçut aucune blessure dangereuse. Les Préfets joignirent leurs mauvais traitemens à la fureur de la populace; & ce fut apparemment en cette occasion qu'il mérita le titre de *Confesseur*, que lui donne Vincent (a) de Lerins.

Il y assemble
les Catholiques
dans l'Anastase.

XVIII. En arrivant à Constantinople il logea (b) dans une maison de ses parens, qui exercerent envers lui l'hospitalité d'une maniere genereuse. Ce Saint compare (c) cette maison à celle de la Sunamite qui recevoit Elisée. Ce fut-là que les Catholiques commencerent secretement à s'unir & à s'assembler en un corps; car les Ariens leur avoient ôté toutes les Eglises, & ne leur laissoient (d) la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint celebre dans la suite, & lorsque les Catholiques l'eurent convertie en Eglise pour ceux qui avec saint Gregoire suivoient la foi de Nicée, on lui donna (e) le nom d'*Anastase* ou de *Resurrection*, à cause que la foi Catholique y avoit été relevée & comme ressuscitée. « C'est elle, (f) dit ce Pere, » qui a comme ressuscité la parole de la verité auparavant si mé- » prisée; c'est le lieu de notre commune victoire; c'est la nou- » velle Silo, où l'Arche qui avoit erré quarante ans dans le dé- » sert, a enfin trouvé par notre moyen une demeure fixe & assu- » rée. « Ce nom lui fut confirmé par un miracle, que Sosomene (g) rapporte en cette maniere. Une femme enceinte étant tombée des galleries hautes où les femmes étoient placées dans l'Eglise, se tua de cette chute: mais tout le peuple ayant prié pour elle, elle ressuscita avec son enfant. Le titre d'*Anastase* lui fut encore confirmé par un autre événement. Car Theodoret le Lecteur (h) raconte que du teins du Patriarche Gennade, & sous l'empire de Leon de Thrace, entre l'an 458. & 471. on apporta de Sirmium les Reliques de sainte Anastase Vierge & Martyre, à Constantinople, & qu'on les mit dans cette Eglise. Mais il faut ne pas confondre l'Anastase des Catholiques, avec une Eglise de même nom (i) que les Novatienus avoient à Constantinople, & qu'ils avoient rebâtie sous Julien, parce que les Ariens l'avoient démolie sous Constantius.

(a) Vincent. lib. 2. cap. 42.

(b) Nazianz. orat. 3. pag. 484.

(c) Idem, ibid. pag. 485.

(d) Idem, orat. 32. pag. 511.

(e) Idem, carm. 1. pag. 17. & carm.

10. pag. 58. & Sosom. lib. 7. cap. 5.

(f) Nazianz. orat. 32. pag. 527.

(g) Sosom. lib. 7. cap. 5.

(h) Theodor. Lect. lib. 1. hist. p. 191.

(i) Socrat. lib. 2. cap. 38.

XIX. Saint Gregoire qui n'étoit venu à Constantinople que pour prendre part aux maux que les Catholiques y souffroient, & pour assister autant qu'il seroit en lui cette Eglise veuve & abandonnée depuis si long-tems, ne s'occupa que de ce soin, sans songer à jouir des délices de cette ville imperiale. Il fortoit (a) rarement, rendoit peu de visites, aimant à demeurer seul chez lui, méditant & s'entretenant avec lui-même : les mets les plus simples étoient les siens, se contentant presque de la nourriture des bêtes & des oiseaux, ne donnant aux viandes d'autre assaisonnement que le sel, & condamnant avec mépris toute la superfluité de la bonne chere. Il témoigne (b) qu'on lui fit un crime de cette frugalité, & de ce que ses habits n'étoient ni assez magnifiques, ni son abord assez majestueux. Mais cette reserve & cette gravité lui étoient nécessaires dans une ville, où les choses les plus saintes n'étoient point à couvert de la raillerie. Il passoit les nuits (c) dans la méditation des verités chrétiennes, ou à chanter des Pseaumes & des Cantiques alternativement avec d'autres : mettant sa joie à se prosterner devant Dieu, & à s'arroser le visage par les larmes qu'il répandoit en sa presence pour lui demander le secours de ses lumieres. Avec cette philosophie simple & sincere il s'attira l'affection du peuple. Sa profonde connoissance des divines Ecritures, la force de ses raisonnemens, la beauté & la fertilité de son imagination, sa facilité merveilleuse à s'expliquer sur les mysteres les plus relevés le rendirent l'admiration de tout le monde. Les (d) Catholiques, comme des personnes alterées qui ont trouvé une fontaine, accouroient à ses discours pour y trouver de quoi appaiser leur soif. Les Heretiques (e) & les Payens mêmes y venoient aussi, les uns pour apprendre sa doctrine, les autres pour goûter du moins le plaisir de son éloquence, qui charmoit tout le monde. Pour l'entendre (f) de plus près, on forçoit les balustres (g) qui fermoient le sanctuaire où il prêchoit. On lui applaudissoit souvent au milieu de ses discours en battant des mains, ou par des exclamations, & il y en avoit plusieurs qui les écrivoient (h) à mesure qu'il les prononçoit. Tous ces divers mouvemens faisoient (i) plaisir à saint Gregoire, parce qu'ils servoient à tirer

Sa conduite
dans l'épisco-
pat.

(a) Nazianz. orat. 25. pag. 436. & Carm. 1. pag. 12.

(b) Idem. orat. 32. pag. 526.

(c) Idem. Carm. 61. pag. 139.

(d) Idem, Carm. 1. pag. 18.

(e) Naz. Carm. 1. p. 18. & Carm. 10. p. 78.

(f) Idem, Carm. 10. pag. 78.

(g) Idem, orat. 32. pag. 528.

(h) Idem, orat. 9. pag. 156.

(i) Idem, Carm. 10. pag. 78.

son peuple de l'étroit où il avoit été jusqu'alors. Mais le desir d'un vain applaudissement n'avoit aucune part à son éloquence, & il ne pouvoit souffrir sans (a) rougir qu'on lui donnât des louanges. Il ne parloit même en public qu'avec répugnance; & dans ses discours il s'attachoit uniquement (b) à la vérité de l'Évangile, sans donner dans la flatterie, & sans s'assujettir aux inclinations des grands, ni aux fantaisies du peuple. La matière (c) de ses discours étoit la défense de la foi & la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêtoit pas de telle sorte, qu'il ne s'appliquât aussi à former les mœurs des Fideles; en les avertissant que le moyen de faire son salut n'étoit pas (d) de parler des choses de la religion en tout tems & en tout lieu, mais d'observer les Commandemens (e) de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hospitalité, d'assister les malades, de s'occuper du chant des Pseaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ses sens, de réprimer la colere, de veiller sur sa langue, & d'assujettir le corps à l'esprit.

Effets des
prédications
de S. Grego-
re. S. Jérôme
vient l'écou-
ter.

XX. Les fruits de ses discours furent sensibles, & on vit bientôt son troupeau devenir très-grand (f) & très-nombreux, de petit qu'il étoit auparavant. Il n'y eut (g) presque point de jours qu'il ne fit revenir des Herétiques à la véritable foi. Il purgea ses peuples du venin qui les corrompoit depuis tant d'années, & avec un si prompt succès, qu'ils croyoient n'avoir commencé qu'alors à être Chrétiens, & à appercevoir la lumière de la vérité. Saint Jérôme (h) vint à Constantinople pour l'écouter, & il se glorifioit depuis d'avoir appris les Ecritures sous cet homme si éloquent, quoiqu'il fût déjà lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte (i) que lui ayant demandé un jour l'explication d'un (k) mot de l'Évangile assez obscur, saint Gregoire lui avoit répondu agréablement: » Je vous le dirai tantôt dans l'Eglise, où les acclamations que tout le monde me donnera, vous contraindront malgré vous, de sçavoir ce que vous ne sçavez pas, ou vous passerez pour un stupide, si vous êtes seul à ne me pas admirer. «

Troubles ar-

XXI. Vers le même-tems, c'est-à-dire, vers l'an 380. saint

(a) Nazianz. *carm.* 1. pag. 22.

(b) *Ibid* pag. 12.

(c) *Idem*, *orat.* 32. pag. 522.

(d) *Idem*, *carm.* 1. pag. 19. 20.

(e) *Ibid*.

(f) Theodoret. *lib.* 5. *cap.* 3.

(g) Ruffin. *lib.* 2. *cap.* 9.

(h) Hieronym. *in catal.* *cap.* 117.

(i) *Idem*, *epist.* 34 *ad Nepotianum*,
pag. 262. *tom.* 4.

(k) *De sabbatho secundo-primo.*

Gregoire eut un autre disciple , d'un caractere bien different, sçavoir Maxime *le Cynique*. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, qui dès sa jeunesse avoit embrassé avec le Christianisme, la philosophie des Cyniques, décriée chez les Payens mêmes, à cause que l'on y faisoit profession ouverte de divers crimes, sur-tout de l'impudence. Il portoit (a) suivant l'usage de ceux de cette secte l'habit blanc, le bâton & les grands cheveux qu'il avoit fait devenir épais & roux par artifice. Après avoir couru en divers pays, où il laissa diverses marques de sa mauvaise conduite, ayant été souvent repris en justice, fouetté publiquement & relegué pour des infamies dans le desert d'Oasis, il vint à Constantinople dans le dessein d'en chasser saint Gregoire, & de s'en faire lui-même évêque. Pour y réussir il tâcha de s'insinuer dans l'affection de ce Saint même, donnant de grandes louanges à ses discours, & déclamant fortement contre les Heretiques. Il ne respiroit en apparence que zele, que pieté; se vantant d'avoir souffert pour la foi, ce qui avoit été la punition de ses crimes. Saint Gregoire trompé à cet extérieur le reçut dans sa maison & à sa table, le fit le compagnon de ses études & de ses desseins; & non content de lui donner en particulier de grandes louanges, il en fit un éloge (b) public dans le discours que nous avons encore, sous le titre d'*Eloge du philosophe Heron revenu d'exil*. Cet imposteur ayant ainsi surpris saint Gregoire, pensa à executer son dessein, & se joignit à un Prêtre de l'Eglise de Constantinople, Barbare de nation, & encore plus d'esprit, qu'il sçavoit animé contre le saint Evêque, par un motif de jalousie; ne pouvant supporter son éloquence. De concert avec ce Prêtre, Maxime (c) fit venir d'Egypte sept hommes choisis entre tout ce qu'il y avoit de plus indigne, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent: & ensuite quelques Evêques pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur Archevêque Pierre d'Alexandrie, qui après avoir établi saint Gregoire sur le siege de Constantinople, se déclara à cette occasion contre lui pour Maxime, on ne sçait par quel motif. Il manquoit encore à Maxime de l'argent; mais il vint à bout par ses intrigues d'en arracher d'un Prêtre de Thase dans l'Archipel, qui étoit venu à Constantinople acheter du marbre pour son Eglise. Cet argent servit à gagner ceux qui auparavant étoient affectionnés à saint

rivés pendant son épiscopat, vers l'an 380. par l'ordination de Maxime.

(a) Nazianz. *car. m.* 1. pag. 13. 15. 16. | *nym. in catal. cap.* 117.

(b) *Idem, orat.* 23. pag. 409. & Hiero- | (c) Nazianz. *car. m.* 1. pag. 14. 17.

Gregoire. Il affecta fut-tout d'attirer à son parti un grand nombre de Mariniens pour représenter le peuple, dans son ordination, & lui prêter main-forte, s'il en étoit besoin. Tout étant disposé pour cet ouvrage d'iniquité, on choisit pour le consommer les tenebres de la nuit, & le tems que le saint Evêque étoit malade. Mais le jour surprit ceux qui étoient les ministres de cette cérémonie avant qu'elle fût achevée. Les Clercs qui logeoient dans le voisinage de l'Eglise s'aperçurent de l'entreprise, & le bruit s'en répandit aussitôt dans toute la ville. Tout le monde accourut à l'Eglise, les magistrats, les étrangers & même les heretiques. Maxime & ses ordinateurs obligés de quitter l'Eglise, se retirèrent chez un joueur de flûte pour y achever l'ordination; & ce fut-là qu'ils lui couperent ses longs cheveux, qui auroient fait la risée de tous ceux qui l'auroient vû recevoir en cet état l'imposition des mains. L'ordination de Maxime lui attira la haine de toute la ville; on le chargea par-tout de maledictions, on publia ses crimes, & enfin on le chassa de Constantinople. Saint Gregoire pénétré d'une vive douleur de ce qui s'étoit passé, voulut aussi en sortir & dit adieu à son peuple; mais il ne put s'échapper à la vigilance des Catholiques assemblés avec lui dans l'Anastase; & malgré sa résistance qui alla jusqu'aux larmes, & jusqu'à prononcer contre lui-même des maledictions s'il acceptoit un siege où il disoit qu'il n'avoit pas été placé selon les formes ordinaires par une assemblée d'Evêques, il fut obligé de leur promettre de ne pas les abandonner jusqu'à l'arrivée de quelques Evêques que l'on attendoit dans peu de tems. Il ne put néanmoins se dispenser de sortir une fois de la ville, & de quitter pour un tems la conduite de son peuple pour ses infirmités. Mais son absence ne fut pas de longue durée, & après avoir respiré quelque tems l'air de la campagne, il revint à ses fonctions ordinaires.

Maxime est
rejeté, S. Gre-
goire mainte-
nu sur le siege
de Constanti-
nople, en 380.

XXII. Cependant Maxime accompagné des Evêques qui venoient de l'ordonner, étoit allé (a) à Theffalonique demander la protection de Theodose: mais ce Prince le rejetta avec indignation. Le (b) Pape Damase informé par saint Aschole & cinq autres Evêques de Macedoine, de l'irrégularité de cette ordination, fut sensiblement touché de la temerité de ceux qui y avoient eu part, & la regarda comme nulle. Enfin Maxime étant venu à Alexandrie pressa l'Evêque Pierre de le faire jouir du siege de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même

(a) Nazianz. *car.* 1. pag. 16.

(b) Tom. 4. *Cencil.* pag. 1699.

de celui d'Alexandrie. Le Préfet d'Egypte craignant les suites de cette entreprise, l'obligea à sortir de la ville. Sur la fin de l'an 380. c'est-à-dire, le vingt-quatrième de Novembre, Theodose étant venu à Constantinople dans le dessein de rendre la paix à l'Eglise & de réunir les esprits, proposa à Denophile Evêque des Ariens, de recevoir la foi de Nicée. Denophile rejetta la proposition, aimant mieux quitter les Eglises dont il étoit en possession, & sortir de la ville suivant l'ordre de l'Empereur. Theodose reçut saint Gregoire avec beaucoup de bonté, & l'embrassa en lui disant : » Dieu (a) se sert de moi pour vous accorder cette » Eglise : vous auriez peine à le croire si vous ne le voyiez. La ville » est là-dessus dans une si grande émotion & la demande avec tant » de chaleur, qu'elle ne s'en départiroit pas ce semble, quelque » chose qui lui en pût arriver. Elle paroît même dans la disposi- » tion de me faire violence pour m'y obliger : mais elle sçait qu'il » ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire consentir. « Ce discours remplit le saint Evêque d'une joie mêlée de crainte. L'Empereur voulut lui-même le mettre en possession de cette Eglise qui étoit sainte Sophie, la grande Eglise de Constantinople, de laquelle les autres dépendoient. Une multitude d'Ariens s'assembla à ce spectacle, animés de colere contre le Saint, & tâchant de fléchir l'Empereur. Saint Gregoire marchoit au milieu des soldats avec ce Prince, levant les yeux au Ciel, si appliqué à Dieu & si peu attentif à tout le reste, qu'il se trouva dans l'Eglise sans sçavoir comment il y avoit été introduit. C'étoit au matin que cela se passoit, & le tems étoit obscur, d'où les ennemis de la foi inferoient que l'entreprise n'étoit pas agréable à Dieu ; mais à peine l'Empereur & S. Gregoire furent entrés dans l'enceinte du Chœur, & le peuple fidèle eut à peine commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage se dissipa, & que toute l'Eglise fut remplie d'une lumière éclatante, qui répandit la joie dans le cœur & sur le visage des Catholiques. Alors prenant courage, tous demanderent à Theodose qu'il leur donnât pour Evêque saint Gregoire, protestant qu'ils préféreroient cette grace à toutes les grandeurs où il les pourroit élever. Toutes ces voix confuses d'hommes & de femmes (car les femmes le demandoient aussi, en criant du haut des galeries) faisoient un bruit incroyable. Saint Gregoire saisi de crainte que ces clameurs n'eussent leur effet, se trouvoit hors d'état de pouvoir parler. II

(a) Nazianz. *œrm.* 1. pag. 21. 22.

fit donc dire au peuple par un des Prêtres qui étoit assis auprès de lui, qu'ils cessassent de crier ainsi, qu'il ne s'agissoit à présent que de rendre grâces à Dieu, qu'on auroit du tems pour les autres affaires. Le peuple à ces paroles lui donna de grands applaudissemens, charmé de sa modestie, que Theodose ne releva pas moins. Ainsi finit cette assemblée, & il ne fallut pour retenir les Ariens dans le devoir, que tirer une seule épée & la remettre aussi-tôt dans le fourreau. Le refus que saint Gregoire fit ce premier jour de s'asseoir sur le siege épiscopal, fut vaincu quelques jours après par le zele & l'impatience du peuple; & il s'en plaignit (a) dans un de ses discours, regardant cette action comme un violentement des Canons: en effet, il y en avoit un du Concile (b) d'Antioche, qui défendoit à un Evêque vacant de s'emparer d'une Eglise vacante sans l'autorité d'un Concile légitime, c'est-à-dire, où le Métropolitain fût présent. D'ailleurs l'ordination de Maxime, toute irréguliere qu'elle étoit, ne laissoit pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui portèrent leur colere jusqu'à (c) vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avoient choisi pour une action si noire, fut lui-même son dénonciateur, & le Saint lui pardonna son crime: ce qui adoucit beaucoup toute la ville à l'égard de saint Gregoire.

Son éléction est ici firmée dans le concile de Constantinople, en 381.

XXIII. L'Empereur l'avoit déjà mis en possession de la (d) maison épiscopale & des revenus de l'Eglise de Constantinople, lorsque les Evêques d'Orient s'assemblerent en cette ville par les ordres de ce Prince, pour travailler à la réunion des Eglises. La premiere affaire sur laquelle ces Evêques déliberèrent, fut de donner un Evêque à l'Eglise de Constantinople. Ils commencerent par prononcer sur l'ordination de Maxime, qu'ils déclarerent nulle: puis suivant le desir de l'Empereur, ils établirent (e) solennellement saint Gregoire Evêque de Constantinople, n'ayant égard ni à ses cris, ni à ses larmes. Saint Melece qui présidoit à ce Concile, y étant mort peu de tems après, saint Gregoire devint (f) le chef de cette assemblée. Contre une convention faite précédemment, que le survivant de saint Melece ou de Paulin demeurerait seul Evêque des Catholiques à Antioche, les Evêques du Concile déliberèrent sur le choix d'un successeur de saint Melece. Saint Gregoire s'y opposa d'autant plus fortement, que

(a) Nazianz. orat. 27. pag. 465.

(b) Can. 16. tom. 2. Concil. p. 568. 569.

(c) Nazianz. carm. 1 pag. 22. 23.

(d) Idem, ibid. pag. 23.

(e) Nazianz. carm. 1. pag. 24.

(f) Idem, ibid. pag. 27. 28. & Nyssen; de Meletio, pag. 589.

l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élu. Il fit un long discours pour exhorter les Evêques à laisser Paulin gouverner paisiblement l'Eglise d'Antioche, pendant le peu de tems qui lui restoit à vivre ; car il étoit vieux : mais voyant que ses remontrances , quelque judicieuses qu'elles fussent , n'étoient point écoutées , il pensa plus que jamais à quitter l'épiscopat. Il commença dès - lors à ne plus fréquenter les assemblées qu'il voyoit pleines de confusion , prenant sa mauvaise santé pour prétexte de s'en absenter. Il changea même de maison , & quitta celle qui tenoit à l'Eglise où se tenoit le Concile , & qui étoit apparemment la maison épiscopale.

Il se retire de Constantinople, en 381.

XXIV. Les personnes les plus (a) affectionnées de son peuple ne doutant plus qu'il ne fût dans la disposition de les quitter , vinrent le trouver en le conjurant la larme à l'œil de ne pas les abandonner. Leurs larmes l'attendrirent , mais ne le fléchirent pas , & un nouvel incident le détermina tout-à-fait à quitter Constantinople. On appela au Concile les Evêques d'Egypte & de Macedoine , qui n'y avoient pas encore été appelés. Les premiers avoient à leur tête Timothée Evêque d'Alexandrie ; les autres Ascole de Thessalonique. Tous parurent également échauffés contre saint Gregoire , se plaignant qu'on n'avoit pas observé les Canons en l'ordonnant Evêque de Constantinople , lorsqu'il l'étoit déjà d'un autre siege. C'étoit (b) alleguer contre lui des prescriptions qui n'étoient nullement raisonnables ; car , comme il leur fit remarquer , ces Canons n'étoient plus gueres en vigueur. D'ailleurs , il y avoit long-tems qu'il avoit quitté son siege de Saffimes ; & pour celui de Nazianze , il ne l'avoit gouverné qu'en qualité d'Evêque étranger. Mais ravi de (c) trouver l'occasion de se décharger d'un fardeau qu'il ne portoit qu'avec beaucoup de peine , il entra dans l'assemblée & dit que son plus grand desir étoit de contribuer à la paix & à l'union de l'Eglise. » Si mon élection , ajouta-t-il , cause du trouble , je serai Jonas : jettez-moi dans la mer pour appaiser la tempête , quoique je ne l'aye point excitée. Si les autres suivoient mon exemple , tous les troubles de l'Eglise seroient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années & de maladies pour me reposer. Je souhaite que mon successeur ait assez de zele pour bien défendre la foi. « Il sortit ainsi de l'assemblée , joyeux d'avoir rompu ses liens , mais fâché de

(a) Nazianz. *car.* 1. pag. 28 ;
(b) Rufin, *lib.* 2. cap. 2.

(c) Nazianz, *car.* 1. pag. 29. 30 ;

quitter son peuple qu'il aimoit. Les Evêques quoiqu'un peu interdits de cette proposition, l'accepterent plus facilement ce semble qu'ils ne devoient faire. L'Empereur au contraire eut beaucoup de peine à lui accorder son congé, mais il ne put le refuser aux instances qu'il lui en fit. » Vous sçavez, dit-il à ce Prince, « combien c'est malgré moi que vous m'avez mis dans ce siege. » Accordez-moi de ceder à l'envie: Je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour personne que pour Dieu. « Il y eut néanmoins des Evêques dans le Concile, qui n'étoient envieux ni de sa vertu ni de son éloquence, qui ne purent souffrir de le voir ainsi abandonné, & qui sçachant la résolution que l'on prenoit de lui donner un successeur, s'enfuirent de l'assemblée pour ne pas voir un autre sur son siege. Avant que de le quitter, il prononça dans la grande Eglise de Constantinople en presence des Evêques du Concile sa trente-deuxieme oraison, qu'il finit (a) en prenant congé de son Eglise, de sa chere Anastasie & des autres Paroisses; des saints Apôtres, dont les Reliques reposoient dans l'Eglise qui portoit leur nom: c'étoient celles de saint André, de saint Luc & de saint Timothée, que Constantius avoit fait apporter à Constantinople. Il prit aussi congé de son trône même, de son Clergé, des Solitaires & des autres compagnies saintes, de l'Empereur & de toute la cour, des Heretiques mêmes qu'il exhorta à se convertir, de l'Occident & de l'Orient qui étoient en même-tems les causes & les ministres de la persécution qu'il souffroit; enfin des Anges tutelaires de son Eglise, & de la Trinité sacrée.

Testament
de S. Gregoire,
en 381.

XXV. Il fit son testament avant que de sortir de Constantinople, & d'en abdiquer l'épiscopat: ce qui paroît, & par la qualité d'Evêque de l'Eglise Catholique (b) de cette ville qu'il y prend dans le titre & dans la souscription, & par le nom de sept Evêques (c) qui ont signé ce testament comme témoins, dont aucun n'est de Cappadoce. Dans un manuscrit il est daté du dernier jour de Decembre de l'an 381. mais il paroît qu'il y a faute dans cette date, & qu'on doit lire le 31. Mai, ou dire qu'il fut fait au plûlard dans le mois de Juin: puisque saint Gregoire avoit quitté l'épiscopat de Constantinople dès devant le mois de Juillet de la meme année. Ce testament est selon toutes les formes du Droit Romain. Saint Gregoire (d) y institue son heritier

(a) Nazianz. orat. 3. pag. 527. 528.

(b) Ibidem, tom. 1. pag. 924. 927.

(c) Nazianz. tom. 1. pag. 528.

(d) Ibidem, pag. 925. & seq.

universel Gregoire, Diacre & Moine, qui l'avoit servi avec beaucoup d'affection, & qu'il avoit affranchi long-tems auparavant; mais il ordonne qu'après la mort de Gregoire, tous ses biens tant meubles qu'immeubles, seront donnés à l'Eglise de Nazianze pour l'entretien des pauvres du lieu. Le saint Evêque dit qu'il ne fait en cela qu'exécuter la volonté de son pere & de sa mere, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres, & que lui-même les leur avoit déjà abandonnés sous la régie de trois administrateurs, Marcel Diacre & Moine, Gregoire son heritier, & Eustathe Moine à qui il avoit aussi donné la liberté. Il défend à ses nièces Eugenie & Nonne de troubler ni Gregoire son heritier, ni l'église de Nazianze, & déclare qu'il ne fait point état d'elles parce que leur vie étoit répréhensible. Il en use de même à l'égard de Melece, parce qu'il retenoit injustement une terre qui appartenoit à un nommé Eupheme. On ne doit pas être surpris que dans une piece aussi publique & aussi authentique qu'un testament, saint Gregoire ait parlé defavantageusement de ses proches; car il étoit nécessaire de les nommer & de dire pourquoi il ne les mettoit point au rang de ses heritiers, autrement ils auroient pû contester le testament. Il s'excuse à Alypienne, qu'il nomme sa chere fille, de ce qu'il ne lui laisse rien de ses biens, parce qu'ils appartenoient aux pauvres. Il l'appelle sa fille, quoiqu'elle ne fût que sa nièce, & Melece qui l'avoit épousée, son gendre, apparemment parce qu'il l'avoit adoptée; car il est certain qu'il vécut toujours dans la continence. A l'occasion de la terre de Canotales, qu'il avoit ce semble achetée de saint Amphiloque, il appelle ce saint Evêque son très-reverend fils, & veut qu'on lui rende le contrat de vente qui étoit parmi ses papiers, sans doute parce que cette affaire avoit été rompue. Ce testament est signé en premier lieu de S. Gregoire, & ensuite à sa priere de S. Amphiloque, métropolitain d'Icône; de saint Optime, métropolitain d'Antioche en Pisidie; de Theodose, Evêque d'Ide dans la Lycaonie; de Theodule d'Apamée, surnommée *la Cibote*, en Pisidie; d'Hilaire d'Isaure en Lycaonie; de Themistius d'Adrianople en Pisidie; & de Cledonius, Prêtre d'Icône.

XXVI. De Constantinople saint Gregoire revint en (a) sa patrie, esperant y trouver le repos & pouvoir y vivre dans la retraite. Il demeura d'abord à Nazianze (b), ravi d'y revoir le peuple que son pere avoit garanti de l'Arianisme. Mais sa joie ne dura

S. Gregoire
revient à Na-
zianze, en
381. ou 382.

(a) Nazianz. *car.*, l. pag. 32.

(b) Nazianz. *car.*, l. 45. pag. 244.

qu'autant de tems qu'il ne connut pas la vraie situation de cette Eglise depuis qu'il l'avoit quittée. Elle se trouvoit alors comme un vaisseau sans pilote, & en proie aux Apollinaristes qui s'étoient jetés sur elle pendant la vacance du siège. Sozomene met un Evêque à Nazianze en 382. mais apparemment qu'il étoit mort lorsque saint Gregoire y arriva, puisqu'il témoigne (a) lui-même qu'ayant tâché d'y établir pour Evêque un homme qui lui paroïsoit capable de résister aux tempêtes qui agitoient cette Eglise, les Prêtres & le peuple s'opposèrent à ses bons desseins, & qu'il ne fut pas secondé par les Evêques avec qui il étoit d'ailleurs lié d'amitié, & qui avoient paru vouloir suivre sa pensée. Il en témoigna son chagrin dans un poëme, où après avoir déploré les maux que les Apollinaristes causoient à Nazianze, il avertit un Evêque qui regardoit ce desordre avec mépris & negligeoit d'y apporter remède, qu'il ne se garantiroit pas de la maladie qu'il n'avoit pas soin d'éloigner de lui. Cependant à force d'instances il obtint qu'on y établiroit un Evêque, & le choix tomba sur Eulalius, le même, comme l'on croit, dont le saint Evêque parle avantageusement dans plusieurs endroits de ses écrits, qui avoit embrassé la vie monastique & s'y étoit distingué par ses vertus. Quoiqu'en cela saint Gregoire n'eût eu en vue que le bien de cette Eglise, on ne laissa pas d'en prendre occasion de le calomnier: les uns disoient qu'il avoit méprisé (b) l'Eglise de Nazianze; les autres qu'on lui avoit donné un successeur malgré lui: ce qui l'obligea d'en écrire en ces termes à saint Gregoire de Nyffe, qui étoit Evêque dans la même province. » (c) Que personne ne
 » me calomnie, comme si on avoit ordonné un autre Evêque
 » malgré moi; je ne suis ni si méprisé, ni si haï: mais je les en ai
 » beaucoup priés parce que je suis déjà comme mort, & que je
 » craignois le poids de cette Eglise négligée. Je leur ai demandé
 » cette grace, qui sans être contraire aux Canons, tendoit à mon
 » soulagement; & par vos prières on a donné à cette Eglise un
 » Pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le venera-
 » ble Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'es-
 » prit. Que si quelqu'un dit que du vivant de l'Evêque on ne de-
 » voit pas en ordonner un autre, qu'il sçache que cela ne fait rien
 » contre moi; car tout le monde sçait que j'ai été ordonné pour
 » Safime & non pour Nazianze, quoique j'en aye reçu la con-

(a) Nazianz. *carm.* 145. p. 244. 245.(b) *Idem, epist.* 212. pag. 909.(c) Nazianz. *epist.* 41.

» duite pour un tems, comme étranger, par respect pour mon
» pere & pour ceux qui m'en prioient.

XXVII. Avant l'élection d'Eulalius, il s'étoit retiré dans la terre d'Arianze qu'il avoit héritée de son pere. Après cette élection il y fit une seconde retraite, où jouissant (a) d'une paix & d'une tranquillité parfaite, il menoit une vie de philosophe, qui ne l'empêchoit pas toutefois de s'intéresser (b) aux maux de toute l'Eglise, & de celle de Constantinople en particulier. On y tint un nouveau Concile en 382. & il y fut invité (c) par l'Empereur Theodose : mais il s'excusa d'y aller sur divers prétextes, entre autres sur une maladie qui le réduisoit presque toujours à l'extrémité & ne lui permettoit pas de disposer de lui-même ; & pour marquer que le refus qu'il faisoit d'aller à Constantinople ne venoit d'aucune indifférence pour cette Eglise, il écrivit (d) à diverses personnes de qualité, pour les prier d'employer leur soin & leur crédit à empêcher que le Concile qui se devoit tenir ne produisît de nouveaux troubles, qui seroient d'autant plus dangereux que les Herétiques pourroient en tirer avantage.

Sa retraite
à Arianze, en
383.

XXVIII. Il avoit dans le lieu de sa retraite (e) un jardin, une fontaine, quelques arbres qui lui donnoient du couvert, & c'étoit-là ce qui faisoit toutes ses délices. Il y (f) mortifioit son corps par les jeûnes, par les larmes qu'il versoit en abondance, par les veilles, par les prières qu'il faisoit à genoux, menant (g) la vie austère d'un moine, & renonçant (h) à tous les plaisirs du monde. » Je vis, dit-il, parmi les rochers & les
» bêtes farouches. Ma demeure est une caverne, où je passe ma
» vie tout seul. Je n'ai qu'un seul habit, & n'ai ni souliers ni feu.
» Je ne vis que de l'espérance. Je suis le rebut & l'opprobre des
» hommes. Je ne couche que sur la paille : je me couvre d'un sac.
» Mon plancher est tout trempé des larmes que j'y répands conti-
» nuellement. « Toutes ces austerités ne le mettoient pas à couvert
des combats de l'esprit (i) contre la chair. Les principales armes qu'il employoit pour en sortir victorieux étoient la prière, la confiance en Dieu, & la fuite des objets qui pouvoient donner occasions à la révolte des sens contre l'esprit. Il s'occupoit (k) aussi à écrire pour la défense de la foi, & il le faisoit en vers, sachant

Ses occupa-
tions pendant
sa retraite. Sa
mort, vers
l'an 389.

(a) Nazianz. *epist.* 73.

(b) Idem, *orat.* 46. pag. 721.

(c) Idem, *epist.* 55. & 50. & 76.

(d) Idem, *epist.* 71. 72 & 133.

(e) Idem, *carin.* 60. pag. 138.

(f) Nazianz. *carin.* 60. pag. 138.

(g) Hieronym. *in catal. cap.* 117.

(h) Nazianz. *carin.* 5. pag. 70.

(i) Idem, *carin.* 58. pag. 130.

(k) Idem, *carin.* 147. pag. 242.

26 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE;

qu'une partie de l'Écriture étoit composée en cette manière dans tout le texte original, & pour oppofer (a) des poésies utiles & pieuses à celles d'Apollinaire qui attiroit beaucoup de monde par ses vers. Saint Gregoire mourut vers l'an 389. âgé de soixante ou soixante-un ans, trois ans avant que saint Jérôme (b) composât son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques; ce qu'il fit en 392. Suidas (c) dit qu'il passa l'âge de quatre-vingt-dix ans, & met sa mort en la troisième année de Theodose, c'est-à-dire, en 391. Mais nous aimons mieux nous en tenir à ce qu'en dit saint Jérôme, qui ayant été disciple de ce Saint, devoit sçavoir mieux qu'un autre ce qui regardoit son maître.

Son éloge.

XXIX. Son éloquence, son sçavoir & sa pieté l'ont rendu trop célèbre dans toute l'Eglise, pour qu'il soit besoin de marquer en particulier ceux qui ont fait son éloge. Il a été appelé un (d) vase d'élection, un puits profond de science, la bouche de Jesus-Christ: un Evêque (e) d'un grand nom, d'une réputation illustre, connu par tous ses écrits pleins de grace: un témoin authentique de la vérité orthodoxe: une lumière (f) éclatante de science & de doctrine: un docteur admirable de la vraie foi, qui bien que mort depuis long-tems, vit néanmoins par son autorité & par sa foi. Constantin Porphyrogenete fit apporter son corps de Nazianze à Constantinople vers l'an 950. passa le détroit (g) pour venir au-devant de ses Reliques, les porta lui-même en le repassant & les mit dans son palais, d'où elles furent quelque tems après portées solennellement par les Evêques, suivis de l'Empereur & du Patriarche, dans l'Eglise des Apôtres, placées dans le Sanctuaire près de celles de saint Chrysostome, & enfermées dans une chasse d'argent.

(a) Gregor. in vita pag. 33.

(b) Hieronym. in catal. cap. 117.

(c) Suidas, tom. 1. pag. 627.

(d) Quoniam autem Deo dante voti com-
petes quantum licuit, facti sumus, electio-
nis vase invento & putoo profundo, dico au-
tem Christi. Basil. epist. 8. p. 81.

(e) Sed non tibi deerit magni nominis &
famâ celeberrimâ illustris Episcopus etiam
de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis
merito gratiæ, etiam in linguam latinam
translata usquequaque claruerunt. Sedeat
ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gre-
gorius audi ergo quid dicat: Imago,
inquit, Dei, labem corporeæ inundationis
expurget, &c. . . . an tibi parva in uno

Gregorio Episcoporum Orientalium videtur
auctoritas? Est quidem tanta persona, ut
neque ille hoc nisi ex fide Christiana omnibus
notissima diceret, nec illi eum tam clarum
haberent atque venerandum, nisi hæc ab illo
dixisset ex regula notissimæ auctoritatis agnosce-
rent. Aug. lib. 1. contra Jul. cap. 5. p. 504.
& 505. tom. 10.

(f) Gregorius splendidissimum scientiæ ac
doctrinæ jubar: qui cum olim jam vita functus
fuit, etiam nunc tamen auctoritate ac fide
vivit, & cum olim jam corpore absit ab Ec-
clesiâ, tamen voce ac magisterio non recedit
. . . . admirabilis fidei doctor. Cassian. lib. 7.
de Incarnatione, cap. 28.

(g) Bolland. 2. Maii, pag. 770.

XXX. Les discours de saint Gregoire font la plus grande partie des écrits que nous avons de lui. Il écrivit aussi un grand nombre de lettres à diverses personnes, & plusieurs poëmes, tous assez courts. C'est là où l'on découvre ses vrais sentimens. Mais on lui a quelquefois attribué des ouvrages qui ne sont point de lui, comme le commentaire sur Ezechiel, la paraphrase sur l'Écclésiaste, la lettre à Evoque, & deux traités que nous n'avons qu'en latin, qui font la quarante-neuvieme & la cinquantieme Oraisons.

Ses écrite,

ARTICLE II.

Des Oraisons ou Discours de Saint Gregoire.

§ I.

Son premier & son second Discours.

LE discours que l'on a mis à la tête de tous ceux que nous avons de saint Gregoire, ne fut fait que quelques jours après le quarante-unieme, intitulé: *Sur la fête de Pâques*. Mais on l'a mis le premier de tous, à cause de l'importance de la matiere qui y est traitée, qui est celle du Sacerdoce & des dispositions qu'on doit y apporter. Saint Augustin (a) en cite divers fragmens, & on le trouve cité par Facundus (b), par saint (c) Euloge d'Alexandrie, & par Leonce (d) de Byfance. Il se trouva engagé à faire ce discours par le rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Il sçavoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant (e) d'avoir du mépris pour les Ordres, ou d'aspirer à un plus haut degré que la Prêtrise. Pour les détromper, & empêcher que sa conduite ne fût à personne un sujet de scandale, il crut devoir traiter à fond la dignité, les devoirs & les perils du Sacerdoce; à rendre des raisons solides de ce qu'il l'avoit fui, de sa fuite après l'avoir reçu, & de ce qu'enfin il étoit revenu en faire les fonctions. On le met après Pâques de l'an 362.

Premier discours de saint Gregoire touchant le Sacerdoce, en 362.

II. Saint Gregoire le commence par reconnoître qu'il y a dans l'Eglise une subordination établie de Dieu, suivant laquelle les uns sont soumis, les autres préposés pour gouverner; & que cette

Analyse de ce discours. Tom. 1. pag. 1. edit. Paris. an. 1609.

(a) August. lib. 2. in Julian. cap. 3. & lib. 6. oper. imperfect. cap. 14.

(b) Facund. lib. 11. cap. 8.

(c) Apud Phot. cod. 230.

(d) Leont. in Nestor. & Eutych. lib. 1. pag. 275.

(e) Nazianz. orat. 1. pag. 1. 2. 3.

subordination est utile & nécessaire, non seulement pour la correction des pecheurs & les ramener au bon chemin ; mais aussi pour la beauté de l'Eglise, qui se trouveroit défigurée, si elle étoit sans Pasteur, sans Sacerdoce, sans Sacrifice, & hors d'état de rendre à Dieu le culte mystique & sublime, qui est la plus grande & la plus auguste fonction du Christianisme. Il dit que s'il a fui le Sacerdoce, ce n'a point été par le chagrin de ne s'être pas vu élevé à un degré plus haut. » Je connois trop, ajoute-t-il, » la grandeur de Dieu & la bassesse de l'homme, pour ignorer » que le plus grand honneur qui puisse arriver à une créature, c'est » d'approcher de la Divinité, de quelque maniere que ce soit. » Mais il rejette la cause de sa fuite, sur ce qu'on l'avoit appelé au ministère sans son consentement ; sur son amour de la vie solitaire dont il avoit déjà goûté les douceurs, & sur la crainte de se voir replongé dans l'embarras des affaires du siècle ; enfin sur la difficulté qu'il y a à bien user de l'autorité que la Loi de Dieu donne aux Prêtres. Il entre dans le détail de leurs obligations, & met pour principale celle de donner bon exemple aux autres. » Il faut, dit-il, qu'il n'y ait en eux aucun endroit » foible, afin que de quelque côté qu'on les regarde, ils paroissent un or pur & sans alliage ; le moindre de tous les défauts » étant capable, en eux, de causer la perte de ceux qui leur sont » soumis. Ce n'est pas assez qu'ils soient venus à bout de détacher » des cœurs la semence des vices, ils doivent y semer la vertu, » se rendre plus recommandables par leur probité que par leur » rang ; ne mettre aucune borne à leur piété, ne pas croire faire » beaucoup s'ils la poussent plus loin que le commun du peuple, » & la régler non sur le modele des personnes vertueuses, mais » sur les maximes établies dans la Loi de Dieu.

III. Il passe ensuite à la maniere de conduire les ames, qu'il regarde comme l'art des arts & la plus sublime de toutes les sciences. Rien en effet de plus difficile que de connoître & de guérir les mœurs, les inclinations & le penchant des hommes. Ennemis de leur salut ils déguisent, ils excusent, ils défendent leurs désordres. La difference d'état, de situation, d'âge, de sexe, de caractère d'esprit, exigent différentes methodes dans la conduite des ames : on ne doit pas prétendre gouverner un homme comme une femme ; les personnes mariées, comme celles qui vivent dans le célibat ; ceux qui ont l'esprit content, comme ceux qui sont dans la tristesse ; les esprits grossiers, comme ceux qui ont plus de délicatesse. Il y a des lâches qu'il faut exciter par de

Vertu nécessaire dans un Prêtre.

Maximes pour la conduite des ames.

vives exhortations; des fervens dont on doit moderer le zele. Il est utile de louer les uns, & de corriger les autres, soit en public, soit en particulier; mais la difficulté est de bien prendre son tems avec les lâches, pour ne pas tout gêner: car il en est à qui une réprimande faite en public ou sans ménagement, fait perdre toute retenue, qui au contraire se corrigent plus aisément si on les reprend en secret. Il s'en trouve d'autres qu'il faut suivre pas à pas pour examiner jusqu'à leurs moindres démarches, parce qu'ils ont grand soin de les cacher; il est besoin à leur égard de dissimuler quelquefois leurs défauts, de peur qu'en les reprenant sur tous, on ne les jette dans le desespoir. Il en faut traiter d'autres de telle maniere, que sans se fâcher on leur témoigne de la colere, & qu'on paroisse les mépriser sans toutefois avoir du mépris pour eux, & de douter de leur salut sans les jeter dans le desespoir. Enfin saint Gregoire veut que l'on use de rigueur ou de douceur suivant les différentes circonstances, à peu près comme dans les maladies du corps, où un régime convenable à un malade aigrirait le mal d'un autre. Telles étoient les difficultés qu'il prévoyoit dans la direction des ames, dont la fin, selon lui, est de les enlever au monde pour les attacher à Dieu.

IV. Il demande encore dans un Prêtre la doctrine nécessaire pour instruire de la verité de nos dogmes ceux qui sont sous sa conduite, pour leur donner la connoissance de l'un & de l'autre monde, de l'esprit & de la matiere, des Anges & des démons, de la Providence qui connoît & regle tout, de la maniere dont l'homme a été créé, du mystere de sa résurrection, de la difference des deux Testamens, des deux Avenemens de Jesus-Christ, de son Incarnation, de sa Mort, de sa Resurrection, du Jugement dernier, & particulierement de ce qui regarde la sainte Trinité. C'est que les erreurs d'Arius & de Sabellius rendoient alors cette matiere difficile; & il y avoit à craindre qu'en voulant établir l'unité de nature dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, ou faire sentir la distinction & la réalité des Personnes, on ne donnât dans des erreurs opposées. Ce n'est pas même assez à un Evêque d'avoir de la science, il doit dans ses instructions se conformer au génie d'un chacun, nourrir les uns du lait, c'est-à-dire, des sciences les plus simples & les plus communes; donner aux autres une nourriture plus forte, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus sublime dans la sagesse, parce qu'ils ont un long usage de discerner le vrai d'avec le faux. Saint Gregoire desapprouve la

Doctrine nécessaire pour la direction des ames.

conduite des orateurs mercenaires & complaisans qui s'accordant aux caprices de leurs auditeurs, s'étudient à flatter leurs passions, & ne s'inquiètent que de rendre leur nom celebre, sans s'apercevoir qu'ils causent la perte des ames simples dont Dieu leur demandera un compte severe.

Age convenable pour enseigner les autres.

V. Il s'étonne que le ministère de la parole étant d'une si grande importance, on n'ait pas encore fixé l'âge auquel on pouvoit le confier, comme on l'avoit fixé chez les Hebreux à vingt-cinq ans passés pour la lecture de certains livres; & fait voir combien il étoit dangereux d'admettre à cette fonction de jeunes gens, qui n'ayant qu'une connoissance superficielle des divines Écritures, vouloient passer pour des maîtres habiles & consommés dans les sciences; sans s'être même lavés auparavant des taches & des ordures du péché. Il rapporte les menaces que l'Écriture fait aux mauvais Pasteurs; les châtimens dont Dieu a quelquefois puni leurs fautes; les regles de conduite qui leur sont prescrites dans les Livres saints, en particulier celles de saint Paul aux Evêques & aux Prêtres: à quoi il ajoute que pour un ministère si important, ce n'est pas trop d'attendre l'extrême vieillesse: un défenseur de la vérité ne pouvant être formé dans un jour comme une statue: lui qui doit converser avec les Anges, glorifier Dieu avec les Archanges, partager le Sacerdoce avec Jesus-Christ, réformer la créature, la former pour le Ciel. » Je n'ignorois pas, » dit-il, que personne n'est digne d'offrir le Sacrifice au Seigneur » en qualité de Pontife, à moins que de s'être rendu une hostie » vivante & sainte, & de s'être mis en état de lui plaire par le » sacrifice & la contrition du cœur. Pouvois-je avec ces connois- » sances m'hazarder de prendre l'habit & le nom de Prêtre, & » d'offrir le Sacrifice qui est le symbole des plus sublimes myste- » res? Ne falloit-il pas auparavant purifier mes mains par la prati- » que des bonnes œuvres; accoutumer mes yeux à ne regarder » la créature que par rapport au Créateur; rendre mes oreilles » dociles à la sainte doctrine & aux maximes de la sagesse; mettre » le Saint-Esprit dans ma bouche, sur ma langue & sur mes le- » vres, pour me disposer à expliquer ses mysteres & ses dogmes, » & à chanter ses divines louanges; fixer mes piés sur la pierre, » afin que tous mes pas tendissent vers Dieu sans s'écarter jamais; » rendre enfin tous mes membres des armes de la justice, après » avoir secoué le joug de la mort? Un homme, continue-t-il, » peut-il souffrir tranquillement qu'on le mette à la tête du trou- » peau de J. C. sans s'y être préparé par la méditation de la parole

de Dieu, sans avoir acquis l'intelligence des divines Ecritures & se les être fortement inculquées ; sans être entré dans ces trefors inconnus à la multitude , & y avoir puisé des richesses qui le mettent en état d'enrichir les autres ? « Il dit que se jugeant au-dessous de cette perfection , il avoit crû devoir laisser aux autres les fonctions du ministère ecclésiastique.

VI. Il en allegue encore pour raisons le triste état où se trouvoit l'Eglise , tant par les heresies qui la déchiroient , que par les divisions dont elle étoit agitée à l'occasion de quelques questions frivoles & de nulle utilité , ce qui la rendoit l'objet de la raillerie des Payens ; & enfin les dangers qui sont en plus grand nombre dans un état tel que le Sacerdoce , que dans une vie privée. Celles qu'il eut de se soumettre & de revenir à Nazianze après avoir reçu la Prêtrise , furent l'amour qu'il avoit pour les peuples de cette ville , l'empressement qu'ils avoient témoigné de le revoir ; l'inquiétude de sentir son pere & sa mere affligés de sa retraite ; l'obligation de les assister dans leur vieillesse. Il fut encore engagé par l'exemple de Jonas , qui après avoir suï ou pensé fuir de devant la face du Seigneur , vint enfin à Ninive executer ses ordres.

• L'obéissance en ces fortes d'occasions soutient , dit saint Gregoire , ceux qui n'entrent qu'avec crainte dans le ministère ; & Dieu par sa bonté récompensant leur foi & leur confiance en lui , les rend de parfaits Evêques. Mais je ne vois pas , ajoute-t-il , ce qui peut rassurer , lorsqu'on se met en danger de desobéir ; & il y a lieu de craindre qu'en nous demandant compte des ames confiées à nos soins , nous n'entendions ces paroles : *Je vous redemanderai leurs ames ; & comme vous m'avez dédaigné jusqu'à ne vouloir pas être les chefs de mon peuple , je vous rejetterai pour n'être pas votre Roi. Vous n'avez point été dociles à ma voix , vous avez été rebelles & desobéissans , je ne ferai aucune attention à vos prieres & je ne vous exaucerai point.* » A Dieu ne plaise que nous entendions ce reproche de la part du juste Juge ; ne nous reposons pas tellement sur sa misericorde , que nous ne redoutions sa justice. « Saint Gregoire déclare néanmoins qu'il ne blâme ni la timidité de ceux qui ont balancé avant que de se soumettre , ni la promptitude des autres qui ont accepté sans hesiter l'emploi qu'on leur a offert ; parce que les uns ont été étonnés de la grandeur du ministère , & que les autres ont obéi , persuadés que celui qui les appelloit ne manqueroit pas de les secourir. Isaïe obéit sur le champ ; Jeremie s'excusa sur sa grande jeunesse , & n'osa faire les fonctions de Prophète qu'après avoir été rassuré

Raisons qu'a-
voit S. Gre-
goire de fuir
le Sacerdoce ;
& de s'y sou-
mettre.

par les promesses de Dieu , & reçu de lui des graces qui surpassent à la foiblesse de son âge. Il finit son discours en disant à à son pere qui étoit présent : » Vous voyez un fils parfaitement » obéissant , & qui se soumet à votre autorité plutôt pour l'amour » de Jesus-Christ que par la crainte des loix humaines. Puisque » je vous donne une preuve de mon obéissance , rendez - moi » votre benediction , soutenez-moi de vos prieres , servez - moi » de guide par vos discours , fortifiez-moi de votre esprit ; *car la » benediction du pere affermit la maison du fils.*

Eccl. 3. 11.

Second discours de saint Gregoire. Ce qu'il contient. page 46.

VII. Le discours suivant est déplacé , & il devoit faire la premiere partie de celui dont nous venons de parler. On l'a intitulé : *A ceux qui l'avoient appelé & qui ne vinrent point le trouver depuis qu'il eut été fait Prêtre.* Pour entendre ce titre , il faut observer que les Fideles de Nazianze avoient témoigné beaucoup d'empressement de revoir saint Gregoire & de le retirer de sa solitude. Il revint , & le jour même & le lendemain de son retour , qui étoit la fête de Pâques , il leur fit un discours , auquel peu de personnes se trouverent. Jugeant par-là que leur grand zele s'étoit rallenti dans un moment , & que sa presence leur faisoit moins de plaisir que son absence ne leur avoit causé de chagrin ; il se plaignit de ce changement lorsqu'ils furent revenus , il leur représenta en des termes très-forts & pleins de tendresse , combien il est douloureux de se voir negligé des personnes que l'on aime & que l'on estime. Il leur explique la parabole des conviés qui s'excusèrent sur divers prétextes de venir au festin du Pere de famille. Puis passant des reproches aux louanges , il félicite Gregoire son pere sur la beauté & la richesse de son troupeau. Il compare la ville de Nazianze à celle de Bethléem , à cause de la pureté de sa foi ; car on n'y mesuroit point la divinité comme faisoient les Ariens , qui voulant trop élever une personne au-dessus de l'autre , les deshonoreroient toutes également , confondoient & détruisoient toutes choses : mais on y rendoit au Pere les honneurs qu'il merite ; on y croyoit que le Fils est consubstantiel à son Pere , & que le Saint-Esprit est égal au Pere & au Fils. Il donne aux Fideles de Nazianze qu'il appelle son champ , sa vigne & ses entrailles , cet avis important , que ce n'est pas en parlant beaucoup de Dieu qu'on fait paroître sa pieté , mais en gardant sa Loi ; qu'il est plus à propos de se laisser instruire de ce qui regarde la Divinité , que d'en instruire les autres ; qu'il faut laisser aux Docteurs le soin d'examiner à fond les mysteres , & s'appliquer aux bonnes œuvres , dont la pratique attire les lumieres du S. Esprit.

§. I I.

Des deux Discours contre Julien.

I. Julien l'*Apostat* étant mort le vingt-septieme de Juin de l'an 363. les Payens tâcherent de s'en consoler par de vains éloges qu'ils lui donnerent. Libanius (a) entre autres employa son éloquence à déplorer dans deux discours cet accident, qu'il disoit si funeste à la philosophie & à l'idolâtrie. Mais plus les Payens paroissoient sensibles à la perte de cet adorateur des démons, plus les Chrétiens avoient de joie de se voir délivrés d'un persécuteur aussi dangereux que Julien. Ils la témoignoiént par-tout, dans les Eglises, dans les Oratoires des Martyrs; & jusques dans les théâtres le peuple insultoit à sa mémoire. Ce fut dans cette occasion que S. Gregoire qui l'avoit connu, crut devoir le dépeindre selon toutes ses couleurs, afin que l'horreur que l'on auroit de ses crimes, & le récit des châtimens dont Dieu les avoit punis, empêchassent les autres de tomber dans de pareils excès. Dans les deux discours que nous avons de lui sur ce sujet, il (b) parle au nom de S. Basile de même qu'au sien : ce qui donne lieu de croire qu'ils les avoient travaillés ensemble; & il paroît en effet qu'aussi-tôt après la mort de ce prince, saint Gregoire alla voir saint Basile dans sa solitude du Pont. Quoiqu'ils paroissent avoir été faits pour être prononcés devant le peuple, & qu'ils ayent tous les mouvemens qui conviennent à des harangues, il est néanmoins à croire qu'il ne les rendit publics que par écrit, car ils ne finissent point par la glorification qui termine ordinairement les discours qu'il faisoit en présence du peuple. Saint Jerôme (c) les appelle un livre contre Julien. Mais le Prêtre (d) Gregoire & Socrate (e) les qualifient discours. Celui-ci cite un endroit du deuxieme. Comme le style en est très-élevé, âcre & vehement, & qu'il y entre beaucoup de science prophane & étrangere, on en infere (f) que saint Gregoire étoit encore jeune lorsqu'il les composa & nouvellement revenu d'Athènes, c'est-à-dire, depuis environ huit ans. Car on ne peut pas les mettre avant l'an 363. puisqu'ils sont posterieurs à la mort de Julien.

Discours de S. Gregoire contre Julien l'*Apostat*, en 363.

II. Après un exorde des plus pompeux dans lequel il demande

Analyse de.

(a) Liban. orat. 9. & 10.

(b) Nazianz. orat. 4. pag. 132.

(c) Hieronym. in catal. cap. 117.

Tome VII.

(d) In vita Gregor. pag. 12.

(e) Socrat. lib. 3. cap. 23.

(f) Not. rom. 2. pag. 247.

l'attention de tous les peuples, des Anges mêmes, qui, dit-il; ont exterminé le tyran, du génie de Constantius, & des Empereurs morts dans la profession du Christianisme, saint Gregoire consacre à Dieu son discours, comme un monument d'actions de graces d'avoir délivré l'Eglise de son persécuteur; comme un nouveau genre de vengeance contre cet ennemi des Chrétiens, croyant qu'il pouvoit avec justice venger par l'éloquence même l'outrage que Julien avoit fait aux sciences & aux belles lettres, en défendant aux Chrétiens de les étudier. Saint Gregoire tourne en ridicule l'Edit que ce Prince publia sur ce sujet dès le commencement de son empire; & pour faire voir que les Puissances de la terre ne peuvent rien contre Dieu, que tout est fixe & arrêté à l'égard de la Providence, quelque contrariété qui paroisse dans la disposition des choses, il dit d'après le Prophète Amos, que Dieu fait & change tout, que l'ombre devient une lumiere éclatante entre ses mains, & qu'il change le jour en tenebres nocturnes. C'étoit pour faire comprendre à ses auditeurs, que si quelquefois l'impie, comme Julien, s'éleve au-dessus des cédres, dans un moment on le voit réduit à la dernière misere, & que Dieu sçait quand il lui plaît détruire la domination que les impies avoient usurpée sur les justes. Il vient ensuite aux mœurs de Julien, & passant sous silence un grand nombre de crimes par lesquels il étoit parvenu comme par degrés à cet excès d'impiété dont il faisoit profession, il ne s'attache qu'à ceux qui étoient publics & connus de tout le monde. Il met de ce nombre son apostasie & sa révolte contre Constantius, qui non-seulement lui avoit sauvé la vie, mais qui avoit encore pris soin de son éducation, & qui l'avoit associé à l'empire. Il raconte que Julien & Gallus son frere s'étant mis au rang des Lecteurs, persuadés que cette charge ne contribueroit pas peu à leur gloire, ils entreprirent de bâtir de concert une Eglise en l'honneur des Martyrs. L'ouvrage de Gallus qui avoit un zele sincere pour la piété, fut achevé en peu de tems; au lieu que celui de Julien, qui sous une apparence de douceur & de probité cachoit une ame noire, n'avançoit point. La terre renversoit les travaux de chaque jour, ne voulant point soutenir les fondemens qu'avoit jettés cet hypocrite. » C'étoit, dit saint Gregoire, un pronostic de l'orgueil & » de l'insolence de Julien, & des outrages qu'il devoit faire aux » Martyrs, & aux Temples dédiés à l'honneur des Saints.

ses , à l'astrologie judiciaire & à la magie. Mais son frere ayant perdu la vie avec l'empire, il prit sa place, sans heriter de sa pieté. Saint Gregoire s'éleve avec feu, mais avec respect, contre Constantius, d'avoir affocié Julien à l'empire; il l'excuse toutefois sur ce qu'il avoit été surpris par la pieté apparente de Julien; sur ce qu'ayant une ame droite, il n'avoit pas soupçonné aisément que ce jeune Prince fût dans le desordre; sur ce qu'il avoit lieu d'esperer de l'adoucir en le comblant d'honneur; & enfin sur les regrets qu'il témoigna en mourant de laisser un pareil successeur. Il reproche à Julien d'avoir voulu effacer dans un sang impur le caractère que le Batême lui avoit imprimé, opposant à ce saint mystere une ceremonie abominable; & d'avoir rempli la cour imperiale de sacrifices & de sacrificateurs. On raconte qu'un jour lorsqu'il sacrifioit, on vit la figure d'une Croix couronnée sur les entrailles de la victime; ce qui remplit d'inquietude & d'horreur les assistans, qui reconnurent le pouvoir de nos Mysteres: mais Julien le prit à bon augure croyant que nous étions perdus. Une autrefois étant descendu avec un magicien dans une espede de caverne inconnue à tout le monde pour consulter les démons, il entendit des voix effroyables & vit des spectres de diverses figures: dans la crainte dont il fut saisi tout-à-coup, il fit le signe de la Croix, qui eut son effet: les démons s'enfuirent, sa peur se dissipa, il reprit sa premiere audace, poursuivit son dessein; la même crainte le saisit de nouveau; il eut recours au même remede, & les démons s'enfuirent une seconde fois.

Il conçoit le dessein d'abolir le Christianisme.

Page 73-76.

Avantages de la religion Chrétienne.

IV. Saint Gregoire traite d'aveuglement le dessein que Julien avoit de dérober aux Martyrs l'honneur que procure le martyre, comme s'il eût pu empêcher qu'on reconnût pour qui les Chrétiens souffroient, & par quel motif ils souffroient; & d'abolir même le Christianisme, quoique répandu dans tout l'Univers.

» De quel caractère êtes-vous revêtu, lui dit ce Pere, pour vous
 » élever contre l'heritage de Jesus-Christ qui ne finira jamais,
 » quand bien même on l'attaqueroit avec plus de fureur encore
 » que vous ne faites? Il subsistera & croîtra toujours: les oracles
 » des Prophètes, les prodiges que nous voyons n'en répondent.
 » Dieu est l'auteur de cet heritage, il en a fait part à l'homme, la
 » Loi en étoit la figure, Jesus-Christ l'a renouvelé, les Apôtres
 » l'ont affermi, les Evangelistes ont achevé de le perfectionner.
 » Osez-vous opposer vos abominations au sacrifice de Jesus-
 » Christ, le sang des taureaux à son sang, qui a purifié le monde?
 » Opposez-vous la guerre à la paix? Levez-vous les mains.

« contre celles qui ont été percées de cloux à cause de vous ?
 « Dresserez-vous un trophée contre la Croix ? Vous revolterez-
 « vous contre la Resurrection ? Empêcherez-vous que les Martyrs
 « honorent le premier Martyr ? Voulez-vous le persécuter après
 « Herode, le trahir après Judas ? » Saint Gregoire releve les avan-
 tages du Christianisme par la force de la prédication de l'Evan-
 gile, qui n'étant que folie en apparence, a confondu les sages &
 s'est répandu dans toute la terre ; par le courage des Martyrs, de
 Jean, de Pierre, de Paul, de Jacques, d'Etienne, de Luc, d'An-
 dré, de Thecle, & de tant d'autres qui pour la défense de la ve-
 rité ont résisté au fer, au feu, aux bêtes feroces, aux tyrans, aux
 persécutions qu'ils ont souffertes avec joie de peur de trahir la ve-
 rité. Voilà pourquoi on leur a fait tant d'honneur, & consacré
 des fêtes à leur mémoire. Ce sont eux qui chassent les démons,
 qui guérissent les malades, qui apparoissent, qui prédissent l'ave-
 nir. Leurs corps ont autant de pouvoir que leurs saintes ames,
 soit qu'on les touche, ou qu'on les honore ; les moindres gouttes
 de leur sang, les moindres marques de leurs souffrances ont au-
 tant de pouvoir que leurs corps, & les instrumens de leurs sup-
 plices sont des miracles. » Jetez les yeux, « ajoute-t-il, en parlant
 des Solitaires, dont il oppose les vertus à celles des philosophes,
 des guerriers, & des autres grands hommes de l'antiquité pro-
 phane, » jetez les yeux sur ces gens qui manquent de tout, dont
 « le corps est sec & usé pour être plus en état d'approcher de Dieu.
 « Ils couchent à terre, & ils ne se lavent point les piés : ces hom-
 « mes si humbles, qui sont au-dessus de toutes les choses lumai-
 « nes ; qui sont libres jufques dans les fers : ces hommes, que la
 « mortification rend immortels, qui s'unissent à Dieu en se dé-
 « truisant eux-mêmes, qui ne savent ce que c'est que l'amour
 « profane, & qui sont brûlés de l'amour divin. Ce sont des four-
 « ces de lumieres qui répandent leurs rayons de toutes parts,
 « leurs chants imitent la psalmodie des Anges ; ils passent les nuits
 « entieres à louer Dieu, leur esprit est comme ravi en Dieu avant
 « que la mort le détache de leurs corps ; quoiqu'ils soient très-
 « purs, ils se purifient sans cesse ; ils sont dans des cavernes com-
 « me dans le Ciel ; quoiqu'on les foule aux piés ils triomphent ;
 « leur nudité est extrême, mais ils sont revêtus de l'incorruptibilité ;
 « leur solitude leur tient lieu d'une grande assemblée. Ils renoncent
 « à tous les plaisirs mondains, mais ils goutent des douceurs qu'on
 « ne peut décrire ; les larmes qu'ils répandent servent à effacer les
 « pechés du monde ; leurs mains qu'ils leyent au Ciel pendant

« leurs prieres, éteignent les flammes, adouciſſent la ferocité des
 » bêtes, émouſſent le fil des épées, mettent les armées en fuite &
 » arrêteront enfin quelque jour le cours de votre impiété. « Il opoſe
 encore à ceux qui s'étoient le plus diſtingués chez les Payens
 par la doctrine & par la vertu, une multitude infinie de Chrétiens
 vertueux de tout ſexe & de toute condition diſperſés par tout l'U-
 nivers. » Non - ſeulement, dit - il, des perſonnes de baſſe extrac-
 » tion, accoutumées au travail & à la frugalité par le malheur de
 » leur naiſſance ; mais des plus riches & des plus nobles, embras-
 » ſent, pour imiter Jeſus-Chriſt, des ſouffrances qui leur ſont nou-
 » velles, & pratiquent la vertu ſans diſcourir, perſuadées que la
 » piété ne conſiſte pas dans les paroles, mais dans les effets. »
 Pour faire ſentir davantage l'extravagance de Julien, & mon-
 trer qu'il raiſonnoit en mauvais politique, lors que conſide-
 rant que les perſécutions précédentes n'avoient pas excité de
 grands troubles dans l'état, il en concluoit que celle qu'il faiſoit
 aux *Galiléens*, c'eſt ainſi qu'il appelloit les Chrétiens, ne ſeroit pas
 non plus d'une dangereuſe conſéquence pour l'état, S. Gregoire
 a ſoin de faire remarquer que dans les premières perſécutions peu
 de gens connoiſſoient la vérité, & que notre doctrine n'avoit pas
 encore tout ſon éclat ; au lieu que dans le ſiècle de Julien elle
 s'étoit étendue, & elle avoit pris le deſſus : en forte que vouloir
 alors changer la religion Chrétienne, ce n'étoit rien moins en-
 treprendre que d'ébranler la puissance Romaine & mettre en
 péril tout l'empire. Il fait paſſer pour puérile la démarche que fit
 Julien au commencement de la perſécution, en donnant un Edit
 qui portoit qu'à l'avenir les Chrétiens s'appelleroient *Galiléens* :
 comme ſi en changeant de nom, nous euſſions changé nos
 mœurs & rougi de porter le nom de Galiléen, tandis que nous
 ne pouvons ignorer que notre Sauveur lui-même qui a créé le
 monde, qui le gouverne, qui eſt le Verbe & le Fils éternel de
 Dieu, qui eſt aſſis ſur ſon Trône, qui eſt le Médiateur & le grand
 Pontife, s'eſt fait eſclave pour nous, & qu'il a été appelé Samari-
 tain ſans s'en plaindre.

V. Saint Gregoire rapporte divers moyens dont Julien ſe ſervit
 pour engager ſes ſujets au culte des faux dieux, tantôt en em-
 ployant des reproches mêlés de douceur, tantôt en faiſant pein-
 dre dans un même tableau ſon image & celle de quelque idole
 qu'il envoyoit enſuite dans les villes, afin que les peuples qui, ſui-
 vant l'usage, ne pouvoient ſe diſpenſer d'adorer l'image de l'Empe-
 reur, adoraffent en même-tems celle des faux dieux. Peu de per-

Injuſtice de
 la perſécution
 de Julien.

Pag. 83. &
 ſeq.

sonnes évitèrent ce piège; sur-tout les soldats qu'il engagea par cet artifice à brûler de l'encens devant une idole peinte auprès de son portrait, le jour que l'on avoit coutume de leur distribuer leur paye. Mais enfin il leva le masque, & se mit à persécuter les Chrétiens à force ouverte. On enleva par son ordre l'argent & les ornemens des Eglises, & pour les avoir on tourmenta cruellement les Prêtres & les laïcs : en sorte que les colonnes étoient teintes du sang de ceux qu'on y attachoit pour les fouetter. On vit des temples remplis en même-tems du sang des victimes & des Chrétiens; de saintes Vierges traînées en public & mises en pieces; Marc d'Arethuse traîné par les places publiques, jetté dans les égouts, tiré par les cheveux & par toutes les parties de son corps pour joindre la honte à la douleur, suspendu pour servir de jouet aux enfans qui se le renvoyoient en le poussant, & lui déchiroient le corps avec des canifs, & exposé après l'avoir frotté de miel, aux piquures des abeilles & des guêpes en plein midi pendant une chaleur très-violente : ce saint vieillard aimant mieux souffrir tous ces mauvais traitemens, que de contribuer en rien au rétablissement d'un temple des faux dieux qu'il avoit renversé. On vit l'Oronte rempli de cadavres des Chrétiens que l'on précipitoit la nuit, afin que leur mort fût inconnue; les endroits reculés des palais, des caves, des cavernes pleines de jeunes garçons & de jeunes filles qu'on y avoit égorgés pour invoquer les démons; un gouverneur Payen condamné à mort, pour avoir rendu justice aux Chrétiens; car Julien ne vouloit pas qu'on la leur rendit, & il les eût empêché de respirer l'air s'il eût été possible. » Est-ce ainsi, lui dit saint Gregoire, que nous en avons usé » envers les vôtres, dans le tems que les affaires du Christianisme » étoient si florissantes, & que le Paganisme penchoit vers sa ruine? » Les Chrétiens vous ont-ils ravi la liberté? Ont-ils excité contre » vous les peuples & les magistrats? De qui d'entre vous ont-ils » mis la vie en péril? Qui ont-ils exclus des charges & des hon- » neurs dûs au merite? « Il fait voir l'absurdité du dessein de Julien, qui pour renverser la forme de l'Eglise, résolut de bâtir des colleges dans toutes les villes, de fonder des chaires de divers ordres pour les docteurs qui auroient soin d'expliquer les dogmes & les ceremonies du Paganisme, & d'enseigner la morale avec les sciences les plus abstraites; de faire chanter des hymnes à deux chœurs, & en un mot d'imiter en toutes choses nos mœurs & notre discipline; de construire des hôpitaux, des monasteres, des maisons pour des vierges. » Nos maximes, lui dit S. Gregoire,

« nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de
 « les imiter, parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie
 « des hommes, que par la puissance divine, & par le tems & un
 « long usage. « Il lui soutient qu'il n'y a que les Chrétiens qui puis-
 « sent persuader que la grandeur interieure est préférable à l'exte-
 « rieure; & que les docteurs Payens qui aimoient à se montrer avec
 les marques de leur dignité, ne voudroient pas se rabaisser à ne
 mettre leur grandeur que dans les mœurs. » Car, dit-il, nous fai-
 « sons peu d'état de ce qui frappe les yeux, notre grande appli-
 « cation est à former l'homme interieur, & à porter le peuple que
 « nous instruisons aux choses spirituelles.

VI. Continuant à relever le ridicule des projets de Julien, il
 lui demande qui sont les interprètes des oracles divins qu'il avoit
 dessein de produire dans ces colleges, quels livres ils auroient
 lus, de quels auteurs? Qu'apparemment il auroit fait chanter à
 deux chœurs dans les assemblées, la Théogonie d'Hésiode, les
 guerres des Titans & des Géants; & fait paroître Orphée & Ho-
 mere parcourant les fables les plus infâmes & les plus absurdes.
 Il fait remarquer l'impertinence des allegories par lesquelles on
 expliquoit ces fables, & dit « S'il y a chez eux une autre théolo-
 « gie, qu'on nous la montre à nud, afin que nous la combattions.
 « S'ils disent que toutes ces choses ne sont que des fictions des
 « poètes pour attirer le peuple par la fable & par la musique, pour-
 « quoi donnent-ils des louanges si outrées, & rendent-ils de si
 « grands honneurs à ces poètes, au lieu de les punir comme des
 « impies qui ont dit des choses si outrageantes contre la gloire
 « de leurs dieux? Nous avons aussi parmi nous, ajoute saint Gre-
 « goire, une doctrine cachée; mais ce qui paroît n'a rien d'indé-
 « cent, & ce que l'on cache est merveilleux; c'est un beau corps
 « dont l'habit n'est pas méprisable: pour vos fables, leur sens ca-
 « ché est incroyable, & l'écorce est pernicieuse.

VII. Saint Gregoire passe ensuite à la morale des Payens, &
 montre que leurs fables en renversent les plus grands principes:
 comme la concorde & la conformité de sentimens, fondement
 de l'union & de la société civile; l'honneur & le respect que les
 enfans doivent à leurs parens, le mépris des richesses & des gains
 illégitimes, la pudeur & la continence, la modération & la for-
 brieré. En effet, de quels exemples les poètes se serviroient-ils
 pour persuader aux hommes ces vertus: Seroit-ce en racontant
 les discussions & les révoltes des dieux? l'insulte que Saturne fit
 au ciel pour l'empêcher d'engendrer? l'habileté de Mercure à

Infamie des
 fables des
 Payens.
 Pag. 104.
 105. & seq.

La morale
 des Payens
 renverse les
 grands princi-
 pes. Persécu-
 tion de la mo-
 rale Chré-
 tienne.
 Pag. 107.

faire des larcins ? les impudicités de Jupiter & d'Hercule ? les emportemens de Mars ? l'intemperance de Bacchus & de Jupiter ; ce dernier ayant couru jusqu'en Ethiopie avec la troupe des dieux pour prendre part à un festin magnifique. » Ce n'est pas là, ajoute
 » ce Pere, ce que notre religion nous inspire, lorsqu'elle nous
 » prescrit de regler l'amour que nous devons avoir les uns pour
 » les autres sur celui que nous avons pour nous-mêmes, & de les
 » traiter comme nous nous traitons. Non-seulement elle con-
 » damne les actions mauvaises, mais elle punit les mauvais desirs.
 » La chasteté nous est si recommandée, que nous n'avons pas la
 » liberté de regarder les objets qui pourroient la blesser ; bien loin
 » de nous permettre la violence, on nous défend la colere ; les
 » parjures sont pour nous des crimes abominables ; la plupart re-
 » noncent aux richesses, & se condamnent à une pauvreté volon-
 » taire ; la gourmandise n'est le vice que de la plus abjecte popu-
 » lace ; & il y en a parmi nous qui vivent comme s'ils n'avoient
 » point de corps, tant ils se font de violence pour resister à la foi-
 » blesse naturelle ; ils se font une loi de ne se permettre aucuns cri-
 » mes, pas même les plus legers ; ceux qui chez nous souffrent
 » persécution sont obligés de ceder ; ceux à qui on enleve les ha-
 » bits, se dépouillent volontairement & prient pour leurs persé-
 » cuteurs, afin de vaincre par la douceur leur audace & leur info-
 » lence ; enfin on exige de nous que nous possedions la plupart
 » des vertus, & que nous nous appliquions sérieusement à acquerir
 » celles qui nous manquent, jusqu'à ce que nous arrivions à la fin
 » pour laquelle nous avons été créés.

Analyse du
 second dis-
 cours contre
 Julien.
 Pag. 109.

VIII. Dans le second discours saint Gregoire décrit les châti-
 mens dont Dieu punit l'impiété de Julien. Après qu'il eut épuisé
 contre les Chrétiens tous les artifices que sa fureur put inventer, il
 anima contre eux la nation des Juifs ; & à cet effet il leur permit de
 retourner dans leur pays, de rebâtir le Temple de Jerusalem, de
 renouveler leur ancienne discipline & leurs ceremonies, cachant
 ses véritables intentions sous les apparences d'une bienveillance
 affectée. Ce dessein formé, les Juifs ne négligent ni soins, ni dé-
 pense pour le mettre à execution ; mais contraints de fuir par un
 tremblement de terre dans un temple voisin, les portes qui en
 étoient ouvertes se ferment d'elles-mêmes & leur refusent l'azile
 qu'ils venoient y chercher ; plusieurs furent engloutis par un tour-
 billon de feu qui sortit de ce temple : l'on vit dans le Ciel une
 Croix lumineuse, qui étoit comme la marque de la victoire que
 Dieu remportoit sur l'incrédulité de ces athées ; & ceux mêmes
 qui

qui furent témoins de ce prodige, soit du nombre des Chrétiens, soit de leurs ennemis, reçurent sur leurs habits la figure de la croix imprimée d'une manière si éclatante, que les plus habiles peintres n'eussent pu en tracer une avec des couleurs plus vives. Saint Gregoire prend à témoin de ce miracle ceux qui en avoient été les spectateurs, & il y en avoit un grand nombre de son tems. A quoi il ajoute que ce prodige fut cause de la conversion de plusieurs Gentils qui l'avoient vu. Ensuite il raconte comment Julien, avant que de partir pour son expédition contre les Perses, fit vœu s'il en revenoit victorieux d'exterminer les Chrétiens. Dieu confondit ses projets: il fut tué lui-même dans la bataille, & sa mort sauva l'Empire & une infinité de personnes. Saint Gregoire dit que les auteurs ne s'accordent pas sur les circonstances de sa mort: que les uns disent qu'il fut tué par un de ses gardes; d'autres par un certain fou qui suivoit l'armée pour divertir les grands pendant leur repas; d'autres par un Sarazin. Il fait après cela le parallèle de la pompe funebre de Julien avec celle de Constantius, qui fut accompagnée des ceremonies de l'Eglise & de tous les honneurs de la guerre; au lieu que celle de Julien ne fut suivie que de quelques comédiens, & d'une troupe de bouffons qui lui reprochoient son apostasie, sa défaite & sa mort tragique d'une manière comique & ridicule. C'est dans cette occasion que saint Gregoire excuse Constantius sur la persécution qu'il fit aux Catholiques, jusqu'à exiler les Prélats Orthodoxes qui ne vouloient pas renoncer à la foi de Nicée, & en rejette tout le crime sur ses courtisans. Il justifie aussi Jovien sur la paix honteuse qu'il fut obligé de faire avec les Perses, & en rejette la cause sur le mauvais état où il trouva l'armée après la défaite de Julien; & après avoir fait une description exacte de la personne de ce dernier, il ajoute en marquant les reproches ordinaires des Payens contre les Chrétiens: » Voilà ce que nous racontons, nous » qui ne sommes que de pauvres Galiléens adorateurs du Crucifié, » disciples des pêcheurs & des ignorans: nous qui chantons assis » avec de vieilles femmes, consumés par de longs jeûnes & » demi morts de faim, passant la nuit en des veilles inutiles, & » des stations nocturnes à l'exemple du roi Ezechias, qui desespérant de pouvoir résister à Sennacherib par la force de ses armes, » eut recours à Dieu dans la priere. Nous n'avions d'autres armes » d'autre défense que l'esperance en Dieu, étant entièrement dé- » situés de tout secours humain. Et pouvions nous chercher un » autre protecteur que Dieu pour nous mettre à couvert de l'or-

Reproches
des Payens
contre les
Chrétiens
Pag. 122.

Resourses
des Chrétiens
dans les per-
secutions.
Pag. 123.

Maximes
qu'ils doivent
observer.
Pag. 128. 129.
130. 131.

» gucil & des menaces de nos ennemis? « Saint Gregoire ter-
 mine son discours par deux avis importans qu'il donne aux fidé-
 les. Le premier, de profiter des maux qu'ils avoient soufferts pen-
 dant la persécution de Julien; la regarder comme un châtement
 que Dieu fait à ses enfans, & ne pas oublier la tempête pendant
 le calme, ni les maladies lorsqu'on est rétabli en santé. » N'épar-
 » gnons rien, dit-il, pour bien célébrer cette fête, non par la
 » propreté du corps, la magnificence des habits, les festins & les
 » excès de bouche, dont les suites, comme vous le sçavez, sont
 » encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places pu-
 » bliques, ou les vestibules de nos maisons; n'y allumons pas des
 » lampes & ne les deshonorons pas par le son des flûtes, & nos
 » tables en y répandant des parfums; c'est ainsi que les Payens
 » celebrent leurs nouvelles lunes: mais ce n'est pas de la sorte que
 » nous devons honorer Dieu, c'est par la pureté de cœur, par la
 » joie intérieure, par la lumière des saintes pensées, par l'onction
 » mystique & la table spirituelle que le Seigneur nous a préparée
 » pour nous fortifier contre ceux qui nous persécutent. Chantons
 » des hymnes au lieu des chansons prophanes des Payens; frap-
 » pons doucement des mains en actions de grâces; mais laissons
 » au théâtre ces applaudissemens tumultueux; préferons la tristesse
 » au ris, la modération à l'ivrognerie, la modestie à l'impudence.
 » Si pour marquer la joie de cette solemnité vous avez envie de
 » danser, ne dansez pas du moins comme Herodias; mais imitez
 » David qui dansa pour honorer l'Arche. « L'autre avis que saint
 Gregoire donne aux Fidèles, est de ne pas se prévaloir du tems
 pour se venger des Payens, mais de les vaincre par la douceur.
 » Si le tems, dit-il, nous est favorable, n'en abusons point pour
 » satisfaire nos passions; que la facilité de nous venger ne nous
 » fasse point oublier les devoirs de la modération; ne faisons pa-
 » roître ni aigreur, ni amertume à l'égard de ceux qui nous ont
 » outragés, pour ne pas tomber nous-mêmes dans les défauts
 » que nous avons condamnés dans les autres; éloignons de notre
 » esprit la pensée de leur rendre les mêmes traitemens que nous
 » en avons reçûs; qu'il ne soit pas dit que nous les punissions d'une
 » manière disproportionnée à leurs crimes; & puisque nous ne
 » pouvons leur faire souffrir toutes les peines qu'ils méritent, re-
 » mettons-les leur toutes. Jesus-Christ s'est acquis par ses souffran-
 » ces la gloire dont il jouit; mais il a sur-tout triomphé de ses
 » ennemis, en ne leur faisant pas sentir la force de sa puissance;
 » étendons par notre clemence le mystere de sa misericorde, du

« moins réservons au Jugement de Dieu le châtiment de ceux
 » qui nous ont offensés ; ne songeons ni à confisquer leurs biens,
 » ni à les traîner devant les tribunaux des juges pour y être ban-
 » nis, ou y souffrir les fouets & les autres tourmens qu'ils nous
 » ont fait endurer. Rendons-les, si cela est possible, plus doux &
 » plus humains par notre exemple. Si l'on a maltraité le fils, le
 » pere, l'épouse, le parent, l'ami de quelqu'un d'entre vous, lais-
 » sez-lui la récompense entiere de ses souffrances. Contentons-
 » nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécu-
 » teurs dans les places & dans les théâtres ; eux-mêmes recon-
 » noître enfin que leurs dieux les ont trompés, & renverser avec
 » empressement leurs idoles.

§. III.

Des Discours 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. de Saint Gregoire :

I. **L**E cinquieme discours de saint Gregoire est adressé à son pere & à saint Basile. Le titre porte qu'il le prononça après son retour, c'est-à-dire, depuis qu'il avoit consenti à être ordonné Evêque de Sasimes, & apparemment aussi-tôt après son sacre. Il y compare la solitude dans laquelle il s'étoit retiré, au Mont-Carmel qu'habitoit le Prophete Elie, & au desert de saint Jean-Baptiste, & dit qu'il y menoit un genre de vie encore plus parfait que tous ceux que l'on avoit embrassés jusq' alors ; que comparant les choses du monde & la vie à une tempête, il cherchoit dans cette retraite un rocher pour s'y retirer, ou une muraille pour se mettre à couvert ; content, tandis que les autres s'expossoient au danger pour acquerir de la gloire, de mener une vie tranquille, dût-elle être obscure. Il ne dissimule pas la peine qu'il a eue de consentir à son ordination ; il l'appelle même une tyrannie, mais ensuite il ne feint pas de donner le nom de folie à sa résistance, & dit qu'il reçoit avec joie ce qu'il avoit refusé avec tant d'obstination, & que c'est pour donner une marque de réunion avec saint Basile, qu'il lui accorde ce discours. Ce Saint étoit present, & il lui adresse presque toujours la parole. C'étoit ce semble dans l'Eglise de Césarée, vers le milieu de l'an 372. Les dernieres paroles en sont remarquables, & paroissent avoir rapport aux ceremonies de la consécration d'un Evêque : « Vous
 » voulez, dit-il en s'adressant à saint Basile, que je prenne part à
 » vos travaux & à vos triomphes ; vous me donnez l'onction pon-
 » tificale, vous me revêtez de l'habit sacerdotal, vous me mettez

Cinquieme
discours de S.
Gregoire en
372. peu après
sa consecra-
tion.

Page. 134.

44 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

» la mitre sur la tête, vous m'approchez de l'autel des holocaustes, vous sacrifiez le veau de propitiation, vous m'introduisez dans le Sanctuaire pour me faire Ministre du véritable Tabernacle que Dieu a dressé & non pas un homme. Dieu sçait si je suis capable du ministère que vous m'imposez, & si j'ai les qualités requises pour recevoir légitimement cette onction sacrée.

Sixieme discours de saint Gregoire vers le meme tems.

Pag. 136.

II. Saint Gregoire de Nazianze étoit encore à Césarée lorsque saint Gregoire de Nyffe y vint pour le consoler & l'adoucir au sujet de son ordination. Saint Gregoire de Nazianze l'en remercia dans son sixieme discours qu'il fit en une fête des Martyrs : mais il s'y plaignit de ce qu'il étoit venu trop tard, & après que la cérémonie de son sacre étoit déjà faite. » Car à quoi sert le secours, » dit-il, quand les ennemis ont tout ravagé ? de quelle utilité est le pilote quand on a fait naufrage ? « C'est saint Gregoire de Nyffe qu'il dépeint au commencement de ce discours sous le portrait d'un ami fidèle, & il le fait avec beaucoup de délicatesse. La suite est une exhortation sur la maniere dont les Chrétiens doivent célébrer les fêtes des Saints. » Purifions, dit-il, nos cœurs pour honorer les Martyrs qui se sont lavés dans leur sang, & qui ont sacrifié leur vie pour confesser la foi de Jesus-Christ ; effaçons toutes les taches de la chair & de l'esprit ; lavons-nous pour devenir purs ; offrons à Dieu nos corps comme une hostie vivante, sainte & agréable à ses yeux, pour lui rendre un culte raisonnable & spirituel. Dieu qui est un pur Etre, n'estime rien tant que la pureté ; combattons à la gloire des Athletes, vainquons pour honorer leur victoire ; rendons à leur exemple témoignage à la vérité : les combats qu'ils ont livrés doivent nous encourager à bien combattre, pour avoir part à leurs triomphes & à la gloire qu'on leur rend sur la terre & dans le Ciel, qui n'est que foiblement représentée par tout ce que nous voyons de nos yeux. Nous avons à combattre contre les principautés, contre les princes du monde, contre ces tyrans & ces persécuteurs invisibles, contre les esprits de malice répandus dans l'air. Nous avons à soutenir une guerre intestine que nos passions nous lient ; nous sommes obligés de nous roidir contre les événements divers qui arrivent chaque jour. Il faut moderer la colere, amortir le feu de la concupiscence, n'ouvrir nos oreilles qu'à propos, mortifier la curiosité de nos regards, temperer la vivacité du goût & du toucher, nous interdire les ris immodérés, réprimer l'avarice, ne rien tant appréhender que de deshonorer l'image de Dieu par le dérèglement de notre vie, nous

» couvrir du bouclier de la foi pour repouffer les traits du démon .
 » Si ce font là , ajoute-t-il , les motifs qui nous rassemblent , cette
 » fête sera très-agréable à Jesus-Christ ; c'est le moyen de glori-
 » fier les Martyrs , & d'avoir part à l'honneur de leur victoire .
 » Mais si nous nous assemblons pour faire bonne chere & pour
 » nous abandonner à des plaisirs d'un moment , si nous deshono-
 » rons ces lieux par nos débauches , si nous donnons au négoce
 » & à nos affaires particulieres un tems qui devoit être employé
 » à nous élever jusqu'à la Divinité , si cette expression n'est point
 » trop hardie , de quel secours nous peuvent être les Martyrs , &
 » quelle utilité retirerons - nous d'une occasion si précieuse ? « Il
 ne défend pas néanmoins toutes sortes de divertissemens en
 ces jours , mais l'excès & l'insolence ; & finit en souhaitant que
 ses auditeurs défendent jusqu'au dernier soupir avec le même
 courage , le dépôt de la foi que les Peres voisins des premiers siècles
 nous ont laissé .

III. Il fit son septieme discours en presence de quelques Evê-
 ques , de ceux apparemment qui avoient assisté à son sacre , entre
 lesquels il marque son pere & saint Basile , & devant les députés
 de l'Eglise de Sasimes . On l'a intitulé *Apologie* , parce qu'il y fait
 celle de ses peines touchant l'épiscopat , dans lequel on l'avoit
 engagé comme malgré lui . Il la commence ainsi : » On m'a donné
 » une nouvelle onction , (c'est qu'il avoit déjà reçu celle de la
 » Prêtrise) & je me vois par - là condamné à de nouveaux cha-
 » grins ; ma douleur ne doit point vous surprendre ; j'ai devant les
 » yeux l'exemple de saint Pierre , qui est comme la base & le sou-
 » tien de l'Eglise . Cet Apôtre ne pouvant supporter la presence
 » de Jesus-Christ , & se jugeant indigne de le voir & de lui par-
 » ler , tant il étoit faisi d'admiration , le prioit de s'éloigner de sa
 » barque . Je me regarde comme un enfant que les éclairs éblouif-
 » sent & qui lui causent un plaisir mêlé de frayeur . L'Esprit divin
 » m'inspire de l'amour , de la crainte , & j'ai besoin d'y penser
 » quelque tems pour revenir de mon trouble & pour prendre le
 » bon parti . « Il dit ensuite qu'il se soumet & qu'il prend sur lui le
 soin d'instruire le peuple , & de n'oublier rien pour le retirer du
 monde & l'approcher de Dieu : mais il demande à ses amis & à
 ses collegues qui étoient présens , l'art de bien conduire le trou-
 peau du Seigneur , de lui montrer les paturages qu'il faut choisir
 & les fontaines les plus pures ; les ménagemens qu'il faut avoir
 avec les autres Pasteurs ; comment fortifier ce qui est foible ;
 relever ceux qui sont tombés , & ramener dans le chemin ceux

Septieme
discours de
S Gregoire ,
vers le même
tems.

qui s'en font égarés ; enfin de l'aider de leurs prieres.

Huitieme
discours de S
Gregoire, sur
la fin de l'an
372. ou au
commence-
ment de 373.
Pag. 145.

IV. Sur la fin de la même année 372. ou au commencement de l'an 373. saint Gregoire ayant trouvé des obstacles à sa résidence dans son évêché de Sasimes, consentit après beaucoup d'inflances, à gouverner celui de Nazianze sous son pere, qui, usé d'années & de fatigues, se trouvoit presque hors d'état de remplir tous les devoirs de son ministère. Ce fut en ce tems-la qu'il prononça son huitième discours, dans lequel on voit que son esprit avoit été beaucoup agité par l'amour de la solitude ; & que s'il s'étoit chargé de la conduite de cette Eglise, c'étoit par la crainte de manquer à la vocation du Saint-Esprit & au service qu'il devoit à l'Eglise. Il y adresse la parole à son pere, dont il releve les grandes qualités ; mais il témoigne être surpris de ce qu'en le prenant pour lui aider dans ses fonctions, il n'a point appréhendé les mauvais jugemens qu'on pouvoit faire de son choix, & qu'on ne l'accusât d'avoir moins suivi les mouvemens de l'esprit de Dieu, que ceux d'une affection humaine. Il le justifie néanmoins par l'exemple d'Aaron, qui se servit du ministère de ses deux fils Eleazar & Ithamar & les fit Prêtres ; & de Moïse qui, dès son vivant choisit lui-même Josué pour lui succéder dans la conduite du peuple d'Israël. Parlant des motifs qui font rechercher les dignités, il dit qu'il y en a qui n'envisagent l'épiscopat que par la gloire, l'éclat & les plaisirs qui l'environnent ; mais que la peine surpasse toujours le plaisir, quelque petit que soit le troupeau que l'on conduit ; & qu'on doit mesurer son emploi à ses forces, afin d'entretenir le repos de l'esprit & conserver la santé du corps en se tenant dans la médiocrité. Il déclare publiquement qu'il ne s'engage à l'Eglise de Nazianze que pour soulager son pere & autant qu'il vivra, qu'après cela il prétend être libre, la pieté ne pouvant souffrir la contrainte. Il finit en disant qu'il a reçu l'onction sainte au nom du Pere tout-puissant, de son Fils unique, & du Saint-Esprit qui est Dieu comme le Pere & le Fils.

Nouvieme
discours de S.
Gregoire, en
375.
Pag. 149.

V. Le discours suivant, qui est le neuvieme, ne fut fait que deux ans après, c'est-à-dire, en 375. Il est adressé à un nommé Julien, homme riche & habile dans les lettres & dans la jurisprudence, qui après avoir été établi pour rendre la justice dans une certaine ville, peut-être à Nazianze, avoit été commis depuis pour y asscoir les tailles. A la priere de saint Gregoire qui étoit son ami depuis long-tems, il en avoit exempté quelques Ecclesiastiques & les pauvres, & s'étoit même engagé de soulager dans la distribution de ces tailles le peuple de Nazianze. Saint Gregoire pour lui en

témoigner sa reconnoissance lui adresse ce discours qu'il fit co-
semble peu après Noël, en un jour où l'on celebroit la fête de
quelques Martyrs. Il le commence par une exhortation en gene-
ral sur le mépris des grandeurs & des plaisirs de la terre, invitant
ses auditeurs à n'aspirer qu'aux choses du Ciel; à servir Dieu, cha-
cun en la maniere qui étoit propre à sa vocation & à son état; à
travailler à la réformation de leurs mœurs, & à faire à Dieu tous
les sacrifices possibles, chacun selon la mesure de la grace, les uns
leur argent, les autres leur pauvreté, & le desir sincere qu'ils ont
de soulager leur prochain, & generalement toutes leurs bonnes
œuvres. » Que tous, dit-il, offrent à Dieu leurs larmes, un cœur
» pur dégagé des affections de la terre & élevé au-dessus de ce
» qui est humain. La simplicité & la retenue sont encore des pré-
» sens dignes de Dieu; Dieu ne rebute rien, quelque petites que
» soient les choses qu'on lui offre. Il a agréé les travaux de Paul &
» d'Apollon, les deux oboles de la veuve, l'humilité du Publi-
» cain, la confession de Manassés; il ne mesure pas nos presens
» par leur prix; il n'est touché que de l'affection avec laquelle on
» les offre. N'attendez pas à un autre tems à faire vos liberalités,
» commencez dès aujourd'hui; mais offrons lui ce qui peut lui
» plaire davantage; que celui qui peche fasse voir des fruits d'une
» sincere conversion; que les personnes vertueuses redoublent
» leur zele & leur ferveur; que les jeunes gens lui offrent leur
» continence; les vieillards leur prudence; les riches une partie
» de leurs richesses; les pauvres leur soumission; les grands leur
» modestie & leur douceur. « Il recommande aux Pasteurs de se
revêtir de la justice & de veiller sur leur troupeau; aux laïques de
se laisser conduire; aux Docteurs de n'avoir point trop de com-
plaisance en leur sçavoir, mais de se servir de leur science pour
appuyer la verité; aux soldats de se contenter de leur paye ordi-
naire; aux Magistrats de rendre à César ce qui appartient à César;
& à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire, de payer le tribut
aux Princes & de craindre Dieu. Puis s'adressant à Julien, il l'ex-
horte à suivre les regles de la justice dans l'imposition des tailles;
à se conduire dans son emploi comme un disciple de celui qui
a bien voulu se soumettre à payer le tribut & être mis sur les rôles
de la taille, pour consoler ceux qui souffroient, pour leur inspirer
de la patience, & pour nous apprendre combien il étoit exact
observateur de la justice; à l'imiter en exerçant sa charge avec
douceur, & en n'augmentant pas le poids d'un joug déjà assez oné-
reux; à songer que la difference qui se trouvoit entre lui & ceux

qu'il mettoit à la taille, n'étoit pas un effet de la nature mais du péché; à se souvenir que Dieu exige de nous que nous ayons de la condescendance les uns pour les autres; & que Dieu avoit un autre rôle que le sien qu'on ouvreroit au jour du jugement, écrit du doigt de Dieu même, où les grands sont confondus avec les petits, les maîtres avec les esclaves, les rois avec leurs sujets, ceux qui imposent les tributs avec ceux qui les payent; & que s'il veut trouver misericorde en ce jour, il faut qu'il l'exerce lui-même envers les autres. Il lui recommande en particulier les pauvres, le Clergé & les Moines, qu'il appelle *Philosophes*, & dont il dit :
 » Ils n'ont rien qui les attache à la terre, ne possédant que leurs
 » corps, dont même ils ne disposent pas entierement; ils n'ont
 » rien de tout ce qui appartient à César; toutes leurs richesses sont
 » à Dieu, les hymnes, les prières, les veilles, les larmes: morts
 » au monde ils ne vivent qu'en Jesus-Christ; & ils ont tellement
 » crucifié leur chair, qu'à peine leur ame tient-elle encore à leurs
 » corps. « Il paroît par la fin (a) du discours que saint Gregoire l'avoit promis à Julien; & il dit la même chose dans le (b) commencement.

Dixieme
discours de
S. Gregoire;
Oraison fune-
bre de Cesaire
son frere,
en 369.
Page 160.

VI. Le dixieme discours est l'oraison funebre que saint Gregoire prononça à la louange de son frere Cesaire devant son tombeau, en presence de son pere & de sa mere. Cesaire étoit mort peu après le tremblement de Nicée, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 368. ou au commencement de 369. après avoir reçu le Batême, n'ayant ni femme, ni enfans, & laissant tout son bien aux pauvres. On ne sçait pas le lieu de sa mort; mais il est certain qu'il fut inhumé à Nazianze, & ce semble (c) dans une Eglise des Martyrs, où il y avoit un tombeau (d) préparé pour son pere & sa mere. Saint Gregoire dit qu'il ne veut ni pleurer son frere, ni le louer que selon les regles de la médiocrité, & autant qu'il est nécessaire pour satisfaire à une coutume établie par un long usage, & qui n'a rien de contraire aux maximes du Christianisme; puisque le Sage dit qu'il faut se souvenir des gens de bien en les louant, & répandre des pleurs sur un mort. Il fait d'abord l'éloge de son pere & de sa mere qui vivoient encore & étoient présens. Ensuite passant aux vertus de son frere Cesaire, il loue la vivacité & la grandeur de son esprit, sa soumission à ses maîtres, la pureté de ses mœurs, ses progrès dans toutes sortes d'arts & de sciences, même dans la

(a) Nazianz. orat. 9. pag. 159.

(b) Ibid. pag. 150.

(c) Nazianz. orat. 10. pag. 169.

(d) Ibid. pag. 176.

médecine, qui le firent desirer & même demander à l'Empereur par les habitans de Byfance pour medecin & citoyen de leur ville ; son amour pour fa patrie à qui il sacrifia fes propres interêts, son humilité au milieu des emplois les plus distingués, fa complaisance envers fes égaux, la liberté avec laquelle il agissoit avec les grands, ses combats pour la défense de la verité sous Julien l'*Apollat*, qui ne pouvant le porter à abandonner la vraie foi, s'écria devant tout le monde en admirant son sçavoir & sa vertu : *Heureux pere d'enfans malheureux* ; sa probité dans l'exercice de la charge de questeur de la Bythinie sous l'empereur Jovien, son attachement aux biens du Ciel, son mépris pour ceux de la terre, enfin sa mort qu'il ne doute point avoir été précieuse devant Dieu, son ame ayant quelque tems auparavant été purifiée par le Saint-Esprit dans les eaux du Batême. Puis il ajoûte : « Nous avons encore » les cendres précieuses de cet illustre mort, honoré par tant de » louanges & tant d'hymnes composés à sa gloire : on la conduit » avec une pompe magnifique jusqu'aux tombeaux des Martyrs ; » ses parens lui ont rendu les derniers devoirs avec une pieté » exemplaire: on a vû sa mere porter un cierge à ses funerailles, montrant sa douleur par sa vertu, donnant de justes bornes à ses » larmes par un courage heroïque, & faisant taire ses soupirs par » la psalmodie. « S'adressant ensuite à son frere il lui dit qu'il consacre à sa mémoire les prémices de ses discours, & l'assure que chaque année on lui rendra des honneurs annuels, même dans la posterité. Il console son pere & sa mere sur la necessité qu'ont tous les hommes de mourir, sur le peu de durée de cette vie qu'il compare à une fleur qui paroît & disparoît dans un moment, & par la consideration des maux dont Cefaire avoit été délivré par la mort, & des vertus qu'il avoit pratiquées pendant sa vie, en particulier de sa charité envers les pauvres. » Si ces motifs, continue- » t-il, ne suffisent pas pour vous consoler, j'en apporterai de plus » forts. Je crois sur la parole des sages, que les ames vertueuses » & remplies de la grace de Dieu, au moment que les liens qui » les attachoient à leurs corps sont brisés, contemplent sans aucun » obstacle le souverain bien, parce que le voile qui leur déroboit » cette connoissance est déchiré: elles sont pénétrées d'une joie » infinie en quittant la vie, qu'elles envisagent alors comme une » prison incommode, elles se voyent affranchies de ces chaînes » qui les empêchoient de s'élever ; elles volent avec une alle- » greffe infinie vers leur Seigneur pour jouir pleinement de la feli- » cité. Quand ces ames seront réunies aux corps qu'elles animoient

« auparavant, (celui qui a fait cet assemblage & qui le rompt, sçait de quelle maniere cette réunion se fera :) ces mêmes corps participeront au bonheur des ames, comme ils avoient participé à leurs ennuis & à leurs peines tandis qu'ils étoient unis. L'ame qui ne fera qu'un tout avec le corps lui communiquera sa joie, d'autant que ce qui étoit mortel & périssable sera détruit. » Il ajoute qu'il a vû souvent son frere, soit en songe, soit autrement, dans un état qui marquoit qu'il jouissoit de la gloire ; & se plaint de ce qu'au lieu d'imiter David qui regardoit le monde comme une maison de tenebres, un pays de peines & d'afflictions & comme l'ombre de la mort, les hommes en font état & s'affligent de le quitter. Il les exhorte à mépriser la vie présente, à marcher dans la voie étroite qui conduit au Ciel, à supporter pour l'amour de Dieu, tout ce qui leur arrive de fâcheux, à le remercier dans l'adversité comme dans la prospérité, puisque l'une & l'autre peuvent également contribuer à notre salut, à lui recommander leurs ames & celles de ceux qui ont pris le devant. On voit par la fin de son discours que Césaire étoit le plus jeune de sa famille.

Onzieme
discours de
S. Gregoire.
Oraison fune-
bre de sainte
Gorgonie sa
sœur, vers
l'an 370.
Pag. 176.

VII. Sainte Gorgonie sa sœur ne survécut que de peu à son frere Césaire, puisque dans un poëme fait avant l'an 372. saint Gregoire dit (a) qu'il restoit seul de sa famille pour assister son pere & sa mere. On peut donc mettre sa mort vers l'an 370. de même que l'oraison funebre que saint Gregoire en fit. On y voit une excellente peinture des vertus de cette Sainte : de sa pudeur, de sa sagesse, de son humilité, de sa soumission aux ordres de Dieu, de son zele pour la décoration des Eglises par des presens magnifiques, de son respect pour les Prêtres, de sa modestie dans ses habits & dans tout son maintien exterieur, de sa liberalité envers les pauvres, les pèlerins, les veuves & les malades, de sa ferveur dans la priere & le chant des Pseaumes, de sa chasteté, de sa pénitence. Ce que saint Gregoire releve le plus en elle, c'est qu'elle inspira ces sentimens de pieté à son mari, & qu'elle n'oublia rien pour l'éducation de ses enfans. Tandis qu'elle vécut, sa vertu leur servit de modele ; son esprit, après sa mort, les animoit encore. Il raconte divers miracles dont Dieu récompensa sa vertu. Tombée du haut d'un char emporté par des mules furieuses, son corps en fut tout fracassé, ses membres & tous ses os furent disloqués ; mais sa modestie ne l'abandonna pas dans le fort de ses douleurs. Non

(a) Nazianz. *carm.* 2. pag. 33. 35. 42.

accoutumée à souffrir les yeux ni la main d'un homme, elle ne voulut être guérie que par celui qui avoit permis cet accident. Sa confiance ne fut pas vaine, & elle se trouva guérie d'une manière qui n'avoit rien d'humain. Frappée dans une autre occasion de paralysie, & voyant que tout l'art des medecins, ni les prieres publiques que l'on faisoit pour le recouvrement de sa fanté, n'opéroient rien, elle se prosterne pleine de foi au pié d'un Autel, invoque à grands cris le nom de celui qu'on y adoroit, le conjure d'une maniere pressante, racontant tous les prodiges qu'il avoit opérés autrefois, comme pour l'en faire souvenir; car elle favoit les histoires anciennes & les modernes, & répandant des torrens de larmes, elle proteste qu'elle ne sortira qu'après avoir obtenu la fanté. Sa priere mêlée de larmes est comme un onguent dont elle s'oingt tout le corps, & se sent tout d'un coup parfaitement guérie. Sa mort répondit à la sainteté de sa vie; & le saint Evêque qui l'assistoit dans ce moment, lui entendit exprimer d'une voix languissante, une psalmodie conforme à celle que l'on chante pour les mourans, & elle prononça en expirant ces paroles du pseaume quatrieme: *Je dormirai en paix & je me reposerai.*

Pag. 192

§. I V.

Discours 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. de S. Gregoire.

I. LE douzieme discours est celui que saint Gregoire prononça à la solemnité de la réunion des Moines de Nazianze avec son pere qui en étoit Evêque. Nous avons remarqué plus haut que leur division avoit pû prendre naissance dans certains écrits ambigus & captieux auxquels ce saint vieillard s'étoit laissé surprendre, un trop grand amour de la paix ne lui ayant pas permis de les examiner, comme il auroit dû faire. Cette précipitation occasionna le soulèvement de la plus fervente partie de son Eglise contre lui; & on voit par le premier des deux discours contre Julien fait en 363. après la mort de ce Prince, que cette division durroit encore alors; mais elle finit au plûtard l'année suivante, puisque S. Gregoire dit assez clairement (a) qu'elle fut de peu de durée. Ainsi l'on peut mettre le discours qu'il fit à l'occasion de cette réunion, sur la fin de l'an 363. ou au commencement de 364. On le lui avoit demandé avec une violence (b) qui lui parut douce, & il n'eut pas beaucoup de peine à accor-

Douziem^e discours de S. Gregoire, sur la réunion des Moines avec son pere, en 364.

Pag. 190.

(a) Nazianz. orat. 12. pag. 195.

(b) Ibid.

der au bien de la paix un discours qu'il n'avoit encore voulu accorder à personne. Après y avoir témoigné en des termes très-touchans le chagrin que ce schisme lui avoit causé, il dit que dans la joie qu'il avoit de le voir fini, il offroit à Dieu sa voix & sa parole comme un témoignage de sa reconnoissance & comme un sacrifice plus précieux que l'or & les diamans, & plus saint que les victimes de la Loi ancienne, puisque c'étoient ses seules richesses. Il fait une peinture avantageuse de la vie que menoient ces Moines, de leur abstinence, de leurs austérités, de leur pauvreté, de leurs mortifications, de leur silence, de leur modestie; de leur humilité, de leur charité; mais il leur fait un petit reproche d'avoir violé la paix d'une Eglise, qui pour avoir conservé les sentimens de la véritable piété étoit comparée à l'Arche de Noé. Néanmoins comme ils s'étoient réunis à leur Evêque, il les félicite de cette bonne intelligence, & les exhorte à la maintenir par la considération des avantages que produisent la paix & l'union; & des maux inséparables du schisme. La révolte des anges contre Dieu, les a fait condamner à d'éternelles tenebres; tandis que les autres pour avoir été pacifiques, se sont conservé leur rang & leur dignité. Ceux qui aiment la paix ressemblent davantage à Dieu, qui est un en essence. Tandis que chaque élément se tient dans les bornes qu'il a prescrites, la beauté du monde est parfaite; mais toute cette beauté se détruit au moment que la paix, qui en unit les parties, commence à s'alterer. Il en est de même des peuples, des empires, des villes, des armées, des familles, des mariages, des communautés qui se conservent par la paix & se perdent par la discorde. Saint Gregoire ne veut pas toutefois que l'on souscrive indifféremment à toute sorte de paix. Comme il y a des divisions utiles, on pourroit trouver des espèces de paix très-pernicieuses: mais il parle de celle qui est fondée sur de bons motifs & qui porte à Dieu. » Il ne faut donc, dit-il; » être ni trop empressé, ni trop indolent: la legereté ne doit pas » nous attacher indifféremment à tous, ni la fierté nous séparer » de tout le monde; l'un & l'autre de ces caracteres est également dangereux & contraire à la société. Mais quand l'impiété » se montre ouvertement, nous devons alors ne craindre ni le » fer, ni le feu, ne considérer ni le tems, ni les puissances, & nous » exposer à toute sorte de dangers, plutôt que de prendre la moindre part au mauvais levain, & de nous foumettre à ceux qui en » sont infectés. Nous n'avons rien tant à craindre que de craindre » quelque chose plus que Dieu, & d'abandonner comme des

„ perfides la doctrine de la foi & de la verité, nous qui sommes
 „ les serviteurs de la verité. Mais lorsque ce n'est qu'un simple
 „ soupçon qui nous inquiète, & que notre crainte n'est fondée sur
 „ aucune preuve certaine, au lieu de rien précipiter, il faut user
 „ de beaucoup de patience, & condescendre avec douceur plu-
 „ tôt que de résister avec opiniâtreté. Il vaut beaucoup mieux
 „ demeurer tous unis dans un même corps, & nous aider mu-
 „ tuellement par des avis réciproques, que de nous perdre nous
 „ mêmes en nous séparant malheureusement les uns des autres,
 „ & de gouverner non plus avec une charité de freres, mais avec
 „ une hauteur de tyrans, après avoir été dépouillés de toute au-
 „ torité légitime par le schisme. « Il exhorte ses auditeurs, en si-
 „ gne d'une parfaite réunion de cœur & de sentimens, de s'em-
 „ brasser mutuellement & de se donner le baiser de paix, & finit
 „ par cette profession de foi. » Conservons fidèlement le dépôt que
 „ nos peres nous ont laissé, adorons le Pere, le Fils & le Saint-
 „ Esprit; reconnoissons le Pere dans le Fils, & le Fils dans le
 „ Saint-Esprit, au nom desquels nous avons été batisés, auxquels
 „ nous croyons & sous les auspices desquels nous sommes enrô-
 „ lés. Nous les divisons avant que de les unir, & nous les unissons
 „ avant que de les diviser. Nous ne confondons point les trois
 „ Personnes dans une; car la nature de ces noms est telle qu'ils
 „ peuvent subsister par eux-mêmes, & qu'on ne les attribue point
 „ à une seule personne, comme si ce mystere ne consistoit que
 „ dans des noms & non pas dans des choses réelles. Nous ne
 „ croyons point aussi que les trois Personnes n'en fassent qu'une:
 „ l'unité ne regarde que la divinité, elle ne regarde nullement les
 „ Personnes. Nous adorons l'Unité dans la Trinité, & la Trinité
 „ dans l'unité: elle est incréée & invisible, elle est avant le tems;
 „ elle seule se comprend.

II. Les treizieme & quatorzieme discours sont encore des ex-
 hortations à la paix, mais ils furent faits long-tems après le pré-
 cedent & à une autre occasion. La dispute qui divisoit l'Eglise
 d'Antioche, passa jusques à Constantinople, où les uns prirent
 parti pour S. Melece, les autres pour Paulin. Saint Gregoire qui
 n'avoit accepté le gouvernement de cette Eglise que pour travail-
 ler à la paix de l'Orient & de l'Occident, refusa de prendre part
 à cette division, voyant qu'elle faisoit beaucoup de tort à son
 Eglise encore naissante, & qu'elle donnoit lieu aux Heretiques,
 qui étoient en grand nombre à Constantinople, d'insulter aux
 Orthodoxes, & n'omit rien pour les réunir. Le premier discours

Treizieme
 discours de S.
 Gregoire sur
 la paix, en
 372.
 Pag. 205.

§4 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

qu'il fit à ce sujet, paroît être celui qui est le quatorzieme dans nos éditions ; le second, celui qui est le treizieme. Ils sont tous deux de l'an 379. Dans le treizieme, saint Gregoire dit aux Heretiques qui prétendoient tirer avantage de cette division, qu'ils n'ont rien à en esperer; que les Orthodoxes parfaitement d'accord entre-eux sur la foi, tenoient tous le même langage, & glorifioient tous de concert le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ; que leurs disputes avoient des motifs & des sujets bien differens ; qu'il ne s'agissoit entre eux que de la préférence que l'on devoit donner à l'un des deux Evêques qui occupoient un même siége. Il ajoute qu'enfin ces querelles sont appaisées, & qu'il se fait garant de la paix ; il cite à cette occasion le troisieme livre d'Esdras, & marque que la personne qui s'étoit réconciliée avec lui avoit fait un discours qui avoit été reçu avec de grands applaudissemens ; il exhorte ses auditeurs à recevoir aussi favorablement celui qu'il alloit faire, pour montrer que les Heretiques n'avoient pû tirer beaucoup d'avantage de la division de son Eglise. Il entre ensuite dans l'examen de l'heresie d'Arius, & explique comment il y a trois personnes en Dieu dans l'unité d'une même substance

Page. 207.

Page. 209.

« & d'une même nature. » Tout ce qui entre, dit-il, dans la Trinité est d'un mérite égal ; on se fert du même nom pour joindre des choses qui sont unies par leur nature. Tels sont nos sentimens, & nous sommes très-persuadés qu'il n'y a que la Trinité seule, & ceux à qui elle a bien voulu le réveler dans cette vie ou dans l'autre, qui connoissent les relations que les Personnes divines ont entre-elles. Nous croyons qu'il n'y a qu'une nature dans la Divinité, qu'elle n'a point de principe, & qu'on la connoît par la génération & par la procession ; à peu près comme l'on connoît notre ame par l'esprit & par la raison autant que des choses purement spirituelles peuvent tomber sous les sens ; car il n'y a aucune comparaison, ni aucune image qui puisse nous donner une idée de la verité en cette matiere. Cette Trinité est toujours d'accord avec elle-même, toujours parfaite, incréée, incapable de changement, indépendante du tems, sans qu'aucune perfection puisse jamais lui manquer. « Saint Gregoire adresse à cette adorable Trinité une priere très-touchante, dans laquelle il demande que ceux qui l'outragent par leurs blasphêmes en deviennent les adorateurs.

Quatorzieme discours de S. Gregoire sur la paix, en 379.

III. Il prononça son quatorzieme discours dans le fort de la division de l'Eglise de Constantinople. Il le commence en souhaitant que la paix qu'il venoit de donner au peuple & de recevoir de lui

fût sincere, & non pas un mensonge proferé aux yeux de Dieu. Il décrit les avantages de la paix, & les funestes effets de la discorde, qu'il rend sensibles par le parallele qu'il fait de l'état où étoit autrefois cette Eglise, avec celui où elle étoit alors. Il demande à ses auditeurs pourquoi le Dieu qu'ils adoroient étant la charité même, & cette vertu l'ame de la religion, ils en ont tant d'éloignement? Il montre combien la discorde est honteuse dans son origine, qu'elle ne peut la tirer que de l'ambition, ou de l'avarice, ou de l'envie, ou de la haine, ou de l'orgueil; combien elle est injuste dans ses jugemens, puisqu'elle nous fait regarder aujourd'hui comme impie, comme impudique, comme traître, celui que nous trouvions hier homme de bien, chaste, fidèle; enfin combien elle est dangereuse par l'avantage qu'elle donne aux ennemis de l'Eglise, qui au lieu de parler sur les théâtres des aventures & des calamités du tems passé, font servir les malheurs de l'Eglise à leurs comédies. Il déclame en passant contre les dogmes pernicieux de Montan, de Novat, de Sabellius, d'Arius & d'Apollinaire. Le dernier qu'il ne nomme pas n'avoit commencé que depuis peu à répandre ses erreurs, qui consistoient à dire que Jesus-Christ n'avoit point d'ame & que la divinité y suppléoit; que le corps de Jesus-Christ étoit venu du Ciel, & qu'il avoit passé par le sein de Marie comme par un canal. » Falloit-il, dit », saint Gregoire en refusant les partisans de cette nouvelle erreur, », qu'après avoir avoué que la divinité étoit unie, on divisât l'humani- », té, & que des hommes d'ailleurs si spirituels tombassent dans », une erreur si grossiere, en disant que la Divinité tenoit lieu de », l'entendement humain? Puisque ma chute est entiere, & que », j'ai été condamné pour la défobéissance du premier homme », & par les artifices du démon, pourquoi ma rédemption ne sera- », t-elle pas entiere? Pourquoi diminuer le bienfait de Dieu & », l'assurance de notre salut? « Il s'étonne que l'on prenne parti avec tant de chaleur pour deux personnes qui contestent pour un évêché, & dit qu'on leur auroit été plus utile en gardant la paix qu'en combattant pour eux; mais qu'il n'est point surpris que ces deux partis se liguent contre lui pour l'accabler, puisqu'il les attaquoit. Il finit en disant: » Si vous vous rendez à mes conseils, », les deux partis s'en trouveront mieux; si votre passion l'emporte », sur la raison & si vous méprisez ce que je vous dis, je me ferai », du moins acquitté de mon devoir devant Dieu & devant les », hommes.

IV. La grêle effroyable qui désola les campagnes & ruina les

discours de S.
Gregoire sur
la grêle, vers
l'an 373.
Pag. 224.

moissons en 372. donna occasion au quinzieme discours de saint Gregoire. Il y témoigne qu'il étoit alors chef des Pasteurs, c'est-à-dire Evêque, & qu'il prêchoit en présence de son pere, à qui il dit que cette fonction auroit beaucoup mieux convenu qu'à lui. Deux autres fleaux avoient précédé celui de la grêle : premièrement la mortalité qui avoit emporté les chevaux, les bœufs ; les moutons & les autres animaux. Secondement, la secheresse causée en divers endroits par un défaut de pluie. La douleur que causoit la défolation du pays au saint vieillard Gregoire, l'empêcha de parler au peuple en cette occasion ; & le peuple obligea saint Gregoire son fils, de le faire au lieu de lui ; à quoi il convient qu'il étoit d'autant plus obligé, qu'il avoit, comme il dit, prévu ce châtement avant qu'il arrivât, & qu'il avoit averti son peuple, que la vengeance de Dieu étoit prête à éclater. Après avoir fait l'éloge de son pere, il s'adresse au peuple de Nazianze, & l'exhorte à reconnoître que ce fleau étoit une punition des pechés des hommes, & à en faire un bon usage. « Le malheur, » dit-il, qui vient de nous arriver n'est qu'un leger châtement, ce » n'est qu'un essai pour faire rentrer dans le devoir une jeunesse » indocile ; c'est une marque de la douceur & de la clemence de » Dieu ; ce n'est que comme la fumée du feu de sa colere, & le » prélude des supplices qui nous attendent. Ce ne sont point en- » core là ces charbons allumés, ni ce feu dévorant, ni ces tour- » mens extrêmes dont il nous menace, qu'il nous a fait sentir en » partie, & dont il a arrêté le cours pour nous rendre sages par » un mélange de douceur & de colere. « Il leur mer devant les yeux le compte rigoureux que Dieu exigera dans le dernier jour, & les conjure de travailler à se procurer alors un arrêt favorable en se repentant maintenant de leurs fautes, en s'humiliant, en marquant leurs pensées & leurs actions au sceau du Sauveur, en fléchissant sa miséricorde par leurs prieres dont il leur donne un modèle, en effaçant leurs crimes par les larmes, en changeant de vie, en réformant leurs mœurs, par des jeûnes communs à tous les âges, à toutes les conditions, même aux Prêtres : » Car, » dit-il, en parlant des enfans, cet âge si digne de pitié, attirera » peut-être la compassion du Seigneur. « Mais tandis que le peuple de Nazianze étoit réduit à la dernière misere, les voisins regorgeoient de fruits. » Quelle est, lui dit-il, la cause de notre malheur ? Faisons-nous justice à nous-mêmes sans attendre les reproches des autres ? Avouer ses pechés, les détester, fuir l'occasion de retomber, c'est un bon remede contre le vice. «

Pag. 236.

Il investive contre les riches qui opprimoient les pauvres en enviant une partie de leurs biens par violence ou par artifice, en empiétant sur leurs heritages, en exigeant d'eux des usures immenses, profitant du malheur des tems pour vendre leurs blés à un prix excessif, dont ils employoient le produit à leur luxe & à leur moleste. Il les compare à ces sangsues dont parle Salomon, qu'on ne peut remplir, non plus que l'enfer, la terre, le feu, l'eau, & dit qu'à peine le monde entier pourroit suffire à leur cupidité. Il invite son pere à leur faire part de ses lumieres, à leur apprendre à soulager les miseres des pauvres, à les engager à donner du pain à ceux qui en manquent, à loger ceux qui n'ont point de maison. » Tenez-nous, ajoute-t-il, aujourd'hui lieu de Moïse & de Phinées; calmez par votre intercession le courroux de Dieu, & délivrez-nous des fleaux qui nous menacent encore. Dieu se laisse attendre par les larmes d'un pere qui prie pour ses enfans, demandez misericorde pour nos pechés passés; promettez que nous vivrons plus régulièrement à l'avenir; présentez-lui ce peuple que la crainte & ses infortunes ont sanctifié: demandez aussi des alimens pour le faire subsister, quand il en devroit faire tomber du Ciel par un miracle: si vous vous chargez de cette commission, vous nous reconcilierez avec le Ciel qui nous communique ses eaux le soir & le matin: le Seigneur donnera sa benediction, la terre nous donnera ses fruits & notre pain quotidien, tandis que nous ferons des fruits dignes de l'éternité.

V. On peut rapporter au même tems le seizieme discours, qui a pour titre: *De l'amour pour les Pauvres*. Saint Gregoire le composa en faveur des pauvres de l'Hôpital que saint Basile avoit fait construire dans le fauxbourg de Césarée vers l'an 372. On n'y trouve aucune circonstance, qui en puisse marquer précisément le tems: on y voit seulement qu'il le prononça dans (a) une solennité. Saint (b) Jérôme a marqué en particulier ce discours, se contentant de marquer les autres en general, excepté les deux contre Julien, qu'il appelle *un livre*. Saint Gregoire après y avoir établi que l'amour qu'on a pour les pauvres est une des plus excellentes vertus du Christianisme, pose pour principe, que nous devons avoir le même soin du corps de nos freres que du nôtre, soit qu'il soit malade ou en bonne santé; & la raison qu'il en donne, c'est que nous ne sommes tous qu'un dans le Seigneur; que nous avons tous pour chef Jesus-Christ; que l'infirmité à laquelle

Seizieme
discours de S.
Gregoire sur
l'amour des
pauvres, vers
l'an 372.
Pag. 239.

(a) Nazianz. orat. 16. pag. 247.

(b) Hieronym. in catal. cap. 117.

les pauvres sont réduits, peut nous devenir commune; que notre salut dépend de la tendresse & de la charité que nous leur témoignons. Il dépeint leur malheureux état d'une manière très-pathétique, sur-tout lorsque la maladie redouble les chagrins de la pauvreté, & représente tous les pieux artifices auxquels ils ont recours pour toucher de compassion ceux qui les voient. » On voit, » dit-il, de ces infortunés que la honte n'empêche pas de se produire dans les assemblées publiques; la nécessité les y contraint. » Ils se mêlent dans les assemblées que nous tenons pour célébrer nos Myfteres, ou pour honorer les fêtes des Martyrs, afin » que nous imitions leur piété au même-tems que nous honorons » leurs combats. Leurs gémissemens se mêlent aux chants de » l'Eglise; ces voix lamentables s'élevent contre les Cantiques. « Et ensuite: » Ceux qui nous parlent de la sorte sont nos freres selon Dieu, & d'une même nature que nous, étant tirés du même » limon, composés de nerfs, d'os, de peaux, de chair comme » nous. Ils sont comme nous des images de Dieu; peut-être » même qu'ils l'ont conservée avec plus de soin que nous n'avons » fait; ils participent aussi bien que nous à la grace de Jésus-Christ; ils ont la même foi & la même loi, les mêmes oracles, » les mêmes testamens, les mêmes assemblées, les mêmes mysteres. Jésus-Christ qui efface les pechés du monde est mort pour » eux comme pour nous; ils sont comme nous les heritiers de la » vie éternelle; ils ont été ensevelis avec Jésus-Christ, ils resusciteront avec lui; ils sont les compagnons de ses souffrances, ils » le seront de sa gloire. Que devons nous faire, nous à qui Jésus-Christ a donné le nom que nous portons, nous qui sommes la » nation sainte, le sacerdoce royal, le peuple choisi & prédestiné, amateur des bonnes œuvres; nous qui sommes les disciples » de ce Maître misericordieux & doux, qui s'est condamné aux » fatigues d'une vie douloureuse, pour nous faire part des richesses de la Divinité? Que penserons-nous des pauvres, après un si » grand exemple de misericorde & d'une tendresse si touchante? les abandonnerons-nous comme s'ils étoient déjà morts? les » laisserons-nous souffrir les incommodités de l'air tandis que » nous habitons des maisons commodes & ornées magnifiquement? les pauvres mourront-ils de froid dans leurs habits déchirés, tandis que nous serons vêtus mollement & que nos cofres regorgeront d'habits? les pauvres manqueront-ils des alimens nécessaires, pendant que nous nageons dans les délices? « Il s'étend fort au long sur le luxe & la délicatesse des riches, &

insiste sur le soulagement qu'ils doivent procurer aux pauvres tandis qu'ils en ont le tems; leur disant qu'il faut de deux choses l'une, ou renoncer à tout pour l'amour de Jesus-Christ, ou partager leurs richesses avec lui & les pauvres, afin que les possédant honnêtement, elles leur soient un moyen de sanctification. Il ajoute que la charité produit inmanquablement l'un de ces trois avantages; ou d'empêcher que l'on ne tombe dans quelque infortune; ou de donner la confiance qu'on n'y tombe point à cause des crimes qu'on a commis, mais par une permission particulière de la Providence; ou le droit d'exiger des personnes opulentes les mêmes secours qu'on a rendus aux pauvres tandis qu'on étoit dans une fortune plus heureuse. Il y avoit des riches qui pousoient leur insolence jusqu'à dire: Notre prospérité, & la misere des pauvres viennent de Dieu: qui sommes-nous pour nous opposer à ses ordres, aurions-nous plus de bonté que Dieu même? Saint Gregoire leur répond qu'ils ne témoignent de zele pour Dieu que quand il s'agit de garder leur argent & d'insulter aux malheureux; mais qu'on voit bien par leurs discours qu'ils ne sont gueres convaincus que leur prospérité vienne de Dieu; car s'ils le croyoient, ils dispenseroient leurs biens selon ses ordres. Il n'ose assurer que les malheurs de cette vie soient la peine du crime, ni que la prospérité soit la récompense de la vertu, d'autant que l'on voit tous les jours le contraire. Mais il combat ceux qui attribuent la difference des conditions au hazard ou à l'influence des astres, & soutient qu'il faut reconnoître un Créateur de toutes choses, une Providence qui étend ses soins sur tout, qui regle tout d'une maniere qui est au-dessus de notre portée. Il cite quantité d'endroits de l'Écriture où l'aumône est commandée; il la fait envisager comme un remede pour effacer nos pechés, & comme un moyen de se rendre éternellement heureux: mais il demande que la charité envers les pauvres soit agissante, ensorte qu'il n'y ait point d'intervalle entre la résolution de donner & l'effet; qu'on la fasse de bon cœur & non en murmurant; l'aumône n'étant pas seulement de conseil, mais de précepte.

VI. Le dix-septieme discours n'a point, non plus que le précédent, de caractère particulier qui puisse nous aider à en fixer l'époque. Il paroît seulement que saint Gregoire étoit Evêque lorsqu'il le prêcha, & qu'il l'étoit même (a) depuis long-tems. Voici quelle en fut l'occasion. Il y avoit eu dans la ville de Nazianze

Dix-septieme discours de S Gregoire au sujet de quelque sedition arrivée à Nazianze.

Pag. 263.

(a) Nazianz. orat. 17. pag. 273. 273.

quelque apparence de soulèvement de la part du peuple contre les officiers qui y commandoient; ce qui donnoit lieu de craindre qu'ils ne s'en vengeassent sévèrement : dans cette perplexité le saint Evêque harangua son peuple, l'exhortant d'un côté à recourir à Dieu; de l'autre à se soumettre aux puissances établies de lui pour gouverner le monde. Entuite il adresse la parole aux magistrats, & à celui en particulier qui portoit l'épée, & qui étoit apparemment le Gouverneur de la province. Cet officier étoit Catholique, & ce semble de Nazianze même, puisque saint Gregoire l'appelle une des principales brebis de son troupeau. Il le conjure en des termes très-pressans, de se conduire en cette affaire avec beaucoup de modération. » Vous partagez, lui dit-il, » avec Jesus-Christ l'empire & l'emploi que vous avez; c'est de » lui que vous tenez l'épée que vous portez, & vous devez plutôt » vous en servir pour épouvanter que pour frapper : ayez de la » bonté & de l'indulgence, rien n'est plus capable de plaire à » Dieu; mêlez la douceur à vos menaces, laissez entrevoir un » rayon d'esperance. On voit souvent des effets admirables de » l'indulgence, parce qu'on est engagé par pudeur à être recon- » noissant : ne fermez point l'entrée à la miséricorde dans votre » cœur; que ni le tems, ni le Prince, ni la crainte, ni l'esperance » d'une plus grande dignité ne vous empêchent point d'être facile. » Nous sommes tous exposés au châtement; cette masse de terre » que nous portons est chargée de dettes : oublions les pechés » des autres, afin qu'on ait de l'indulgence pour les nôtres. « Il lui propose la parabole du fermier de l'Evangile, qui fut puni pour avoir traité trop durement son conserviteur; & ajoute : » Vous » avez souvent témoigné beaucoup d'empressement pour mes » discours, vous qui êtes le plus illustre de tous les Gouverneurs, » plût à Dieu que vous fussiez aussi le plus clément : vous présen- » terai-je mes cheveux blancs au lieu de requête, & le Sacerdoce » que j'ai rempli depuis tant d'années ? ma douleur m'inspire de la » hardiesse, je vous presente aussi Jesus-Christ, ses annéantisse- » mens, ses souffrances, sa Croix; ses Clous par lesquels il nous a » délivrés de nos pechés, son Sang, son Tombeau, sa Resurrec- » tion, son Ascension; cette Table où nous approchons pour » communier, & cet adorable Mystere qui nous élève au Ciel. » Accordez la grace que nous vous demandons aux prieres de » cette grande assemblée de Fidèles qui vous prient de concert » avec moi; efforcez-vous de nous surpasser en bonté. Je vous » presente devant Dieu & devant les Anges mes suppliant.

- Honorez ma fidelité en cette occasion, afin qu'on vous honore
- dans des affaires plus importantes : vous avez dans le Ciel un
- Maître, il vous jugera comme vous jugerez ceux qui sont sou-
- mis à votre juridiction.

VII. Le panegyrique de saint Cyprien Martyr, qui fait le dix-huitieme discours, est marqué par saint Jérôme & par Suidas ; mais on convient aujourd'hui que saint Gregoire y confond saint Cyprien Evêque de Carthage, avec un autre Martyr de même nom, qui, avant sa conversion, s'étoit adonné à la magie ; & depuis avoit répandu son sang en Orient pour la confession du nom de Jesus-Christ. On voit par le commencement de ce discours, que ce dernier étoit celebre dans l'Eglise où saint Gregoire prêchoit, & que l'on y celebroit assiduellement l'anniversaire des Martyrs. C'étoit, ce semble, dans celle de Constantinople, puisqu'il dit qu'il n'étoit uni que depuis peu à ceux devant qui il parloit ; ce qui ne peut s'entendre de l'Eglise de Nazianze : ainsi il faut mettre ce discours au mois de Septembre de l'an 379. quelque tems après son arrivée à Constantinople. Quoique plusieurs motifs nous engagent à la vertu, la raison, la Loi, les Prophetes, les Apôtres, les souffrances de Jesus-Christ ; saint Gregoire trouve que l'exemple des Martyrs, ces victimes parfaites & si dignes de Dieu, nous y portent beaucoup plus efficacement. C'est, selon lui, avoir des pensées trop basses de croire qu'on diminue leur gloire en racontant des choses qui ne sont point à leur louange ; & sur ce principe, qu'il appuie de l'exemple de S. Matthieu, & de saint Cyprien qui a fait lui-même un long détail des desordres de sa vie, il raconte comment avant que d'être Chrétien, il étoit adonné à l'art magique & à toutes sortes de débauches ; ses tentatives pour séduire la vierge Justine, également distinguée par sa naissance & par ses vertus, qui ne s'en mit à couvert qu'en implorant le secours de celui qui avoit délivré autrefois Susanne du danger d'une mort certaine, & protégé Teclé contre les poursuites d'un amant & d'un pere qui la tyrannisoient, & qu'en s'adressant aussi à Marie en la priant de la protéger dans le péril où elle se trouvoit ; comment, pour avoir reproché au démon son impuissance, il en devint possédé, & délivré ensuite par les prieres mêmes de Justine. Il ajoute à ce narré celui de sa conversion, dont il rapporte une circonstance remarquable, qui est qu'après avoir reçu le Bâteme il demanda avec de grandes instances qu'on lui donnât le soin de balayer l'Eglise, afin de dompter son orgueil par des exercices d'humilité. Il s'arrête beaucoup sur les circonstances de son

Dix-huitieme discours de S Gregoire en l'honneur de S. Cyprien martyr, vers l'an 379.
Pag. 274.

Voyez tome IV. page 26.

martyre, qu'il met sous l'empire de Dece; il dit que Dieu manifesta le lieu où ses Reliques avoient été long-tems cachées, & il invite ses auditeurs à lui offrir leurs presens. » Si vous avez, leur dit-il, « de la foi, vous devez être persuadés que les cendres de Cyprien « opéreront en votre faveur de grands prodiges, elles vous aide-
 » ront à chasser les démons, elles guériront vos maladies, elles
 » vous apprendront l'avenir: ceux qui en ont déjà fait l'expérience
 » & qui nous ont transmis les miracles qu'elles ont opérés, pour-
 » ront encore en instruire la posterité. « Outre les offrandes mate-
 rielles, il les exhorte à lui en faire de spirituelles, c'est-à-dire, des vertus convenables à la condition d'un chacun; & il regarde ce culte comme devant lui être beaucoup plus agréable que tous les honneurs extérieurs. Pour lui, il le prie de lui aider à régler sa vie, ses paroles, & de l'assister dans la conduite de son troupeau, de chasser les loups qui chicannent sur les syllabes & sur les paroles, & de faire briller de plus en plus la doctrine de la sainte Trinité.

§. V.

Discours 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. de S. Gregoire.

Dix-neu-
 me discours
 de S. Gregoi-
 re. Oraison
 funebre de
 son pere, en
 374.

Pag. 286.

LE saint vieillard Gregoire étant mort après avoir vécu beaucoup au-delà des bornes que David donne à la vie des hommes, ayant près de cent ans, laissa sa femme, son fils & son peuple dans une extrême affliction; mais Dieu les consola par la présence de saint Basile qui vint les visiter, autant pour prendre part à leur douleur que pour rendre ce qu'il devoit à la mémoire du défunt. C'étoit en 374. Saint Gregoire de Nazianze prononça en sa présence l'oraison funebre de son pere: la bienheureuse Nonne sa mere y étoit aussi presente. Il la commence par l'éloge de saint Basile, en adressant à lui-même la parole. » Puisque vous
 • venez, lui dit-il, pour moi, pour le troupeau & pour le Pasteur,
 • appliquez au mal présent les remedes que votre prudence vous
 • inspire; tâchez de nous persuader que ce bon Pasteur qui s'est
 • sacrifié pour son troupeau, ne nous a pas entierement abandon-
 • nés, qu'il est ici, qu'il nous conduit toujours. Je ne doute nul-
 • lement que ses prieres ne soient maintenant aussi efficaces que
 • sa doctrine l'étoit autrefois, pour empêcher que les ames ne s'é-
 • cartent du chemin de la verité, parce qu'il est plus proche de
 • Dieu, étant dégagé des liens qui l'attachoient à la terre. « Venant
 ensuite au détail de la vie de son pere, il ne s'attache point à rele-

ver ses qualités naturelles, & ne dissimule pas qu'ayant pris naissance hors de la maison de Dieu, il avoit participé dans sa jeunesse aux erreurs du Paganisme & du Judaïsme, faisant un mélange bizarre de deux choses qui paroissent si opposées. On appelloit ceux qui étoient engagés dans cette secte *Hypisifaires*, parce qu'ils faisoient profession de n'adorer que le Très-Haut & le Tout-Puissant; mais ils joignoient à cette vérité des impiétés du Paganisme & des superstitions légales, réverant le feu & les lampes avec les Payens; & observant le sabbat & la distinction des animaux avec les Juifs. Gregoire sortit de cette double voie qui le conduisoit à l'impieeté, embrassa la vérité au risque de sa fortune, souffrant avec plus de fermeté la honte d'être desherité de ses pere & mere, que les autres n'ont d'empressement pour les honneurs les plus considerables. Regulier dans ses mœurs, chaste & d'une équité à l'épreuve, il remplit les premieres charges de la république sans augmenter son bien d'une obole. La foi fut comme la récompense de sa vertu. L'épouse que Dieu lui donna ne lui servit pas seulement d'aide, mais de conductrice & de guide par les exemples de sa vie, par ses bons discours. Obéissant à son époux en toutes choses comme les loix du mariage l'ordonnent, elle ne rougissoit point de s'ériger en maitresse pour l'amener à la foi & à la vertu. En la voyant agir pour les interêts de sa maison on eût dit qu'elle n'avoit aucun soin de la pieté; toutefois elle servoit Dieu & s'appliquoit aux bonnes œuvres avec autant de ferveur que si elle eût entierement negligé ses affaires domestiques. Tous les tems, tous les lieux lui étoient propres pour ses prieres; c'étoient ses premieres soins, & à quoi elle donnoit pendant la journée ses premieres pensées. Jamais elle n'ouvrit la bouche dans les lieux sacrés ni dans les assemblées, excepté le tems de la psalmodie & des hymnes. Jamais elle ne tourna le dos à la Table sacrée, ne cracha dans l'Eglise, ne prit la main à une payenne, ne prêta aux fables ni aux chansons de théâtre une langue qui ne devoit proferer que de bons discours, & des oreilles destinées à entendre des choses divines. Quels que fussent ses chagrins, on ne la voyoit point pleurer, ni porter des habits de deuil les jours de fête, persuadée que les ames vertueuses doivent être soumises aux ordres de la Providence dans les accidens qui leur arrivent. » Elle me » voua à Dieu, ajoute saint Gregoire, avant même que je fusse né » & dès le moment que je vis le jour, elle me consacra à son » service. « Son époux étoit un motif domestique pour l'animer à la vertu. Impatiente d'être unie par les liens du mariage à un

homme d'une autre créance, elle se prosternoit jour & nuit devant Dieu, & joignant les larmes & les jeûnes à ses prieres, elle le conjuroit de le sauver. Ses desirs furent exaucés, & dans le tems que les Evêques alloient au Concile de Nicée, en 325. son mari pria l'un d'entre-eux, nommé Léonce, métropolitain de la province, de l'instruire de la verité; mais il arriva qu'ils confondirent la forme du sacerdoce avec l'instruction, lorsqu'il étoit prosterné pour apprendre des Evêques les premiers élémens de la doctrine, ce que les assistans regarderent comme un présage de ce qu'il devint dans la suite. Son batême eut aussi quelque chose de remarquable: en sortant de l'eau il se vit tout à coup environné d'une lumière extraordinaire, qui fut vûe de quelques-uns des assistans, & frappa si vivement celui qui faisoit la cerémonie du Batême, qu'il dit devant tout le monde que celui qu'il batisoit seroit son successeur à l'épiscopat: ce qui arriva. » Mais il ne s'ingera point dans le sacerdoce, dit saint Gregoire, avec cet empressement & cette précipitation qu'on voit aujourd'hui; il garda des interstices raisonnables pour se mettre en état d'instruire les autres, comme les loix & la discipline le demandent. « Il raconte les progrès qu'il fit dans son Eglise par ses travaux, par sa ferveur, par son application; comment il en adoucit les esprits, y maintint la pureté de la foi contre les erreurs d'Arius & de Sabellius; comment il ramena à l'unité la partie la plus fervente de son Eglise, qui s'étoit séparée de lui; avec quel soin il manioit les affaires publiques; avec quelle compassion il secouroit les pauvres, se regardant comme l'œconome d'un bien étranger, & considerant son patrimoine comme étant celui de cette partie si méprisée du genre humain; quel zele il avoit pour les Autels, pour venger les outrages qu'on faisoit à Dieu, pour retrancher les prophanes de la Table sacrée; pour terminer les disputes & les procès; quelle étoit sa vigilance sur tous les Fidèles, mais principalement sur les Solitaires, qui pour plaire à Dieu gardoient le célibat & méprisoient le monde; son humilité, sa modestie dans ses habits, sa simplicité, sa droiture, son penchant à oublier les affronts, ne mettant point d'intervalle entre l'outrage & le pardon. Il fait envisager comme une récompense de ses vertus, divers signes extraordinaires que Dieu opéra en sa faveur, entre-autres sa guérison miraculeuse arrivée en un jour de Pâques, dans le tems qu'il n'attendoit que la mort, & que tout le monde étoit en prieres pour demander son rétablissement. Il dit que sa mere, la bienheureuse Nonne, sur guérie d'une maladie desespérée, en lui faisant manger du pain qu'il

qu'il avoit lui-même beni suivant la coutume, en faisant dessus le signe de la Croix ; & il attribue aux mérites de l'un & de l'autre le danger qu'il évita sur mer dans un voyage d'Alexandrie en Grece. La constance de son pere à défendre son Eglise contre ceux qui étoient venus de la part de Julien l'*Apostat* pour s'en emparer, & à maintenir l'élection d'un Archevêque de Cefarée, contre l'Empercur qui vouloit la casser, lui fournit de nouveaux moyens de le louer. Il dit, en parlant d'un Evêque mis quelque tems après sur le même siege : (c'étoit saint Basile) » Si » la plus saine partie du peuple & du clergé, à qui seul le droit » d'élection devoit appartenir, choisissoit les sujets, les Eglises » n'en souffriroient pas comme elles font ; ce n'est point aux riches » ni aux grands, ni à une populace temeraire & insensée à se mê- » ler de ces sortes d'affaires. « Saint Gregoire finit le récit de la vie de son pere en relevant le zele avec lequel il s'opposa à l'execution des Edits de Julien l'*Apostat* contre les Chrétiens, & sa generosité dans la construction de l'Eglise de Nazianze qu'il avoit fait bâtir presque toute à ses dépens. Elle étoit de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colonnes & de lambris, avec des peintures d'une si grande délicatesse, que l'art ne cedit point à la nature : elle recevoit le jour par le toit, ce qui la rendoit si éclairée, qu'elle paroissoit comme le séjour de la lumiere. Au dehors elle étoit environnée de galeries qui formant des angles égaux enfermoient un grand espace : elle avoit des portaux d'une grande beauté, & des vestibules qui paroissoient de loin, le tout bâti de pierres quarrées avec du marbre aux bases, aux chapiteaux & aux corniches. Les ceintures qui alloient depuis les fondemens jusqu'au toit faisoient quelque tort aux spectateurs, dont elles bornoient la vue. Saint Gregoire entreprend après cela de consoler sa mere, en lui disant qu'il ne sçait si l'on doit appeler mort, ce qui finit les maux de la vie pour nous faire passer à une meilleure condition ; que ce passage est moins redoutable qu'il ne paroît ; que c'est vivre éternellement que de songer à la vie éternelle ; qu'il n'y a point de mort redoutable que celle que cause le peché, qui fait mourir l'ame ; que si la séparation d'avec son mari l'afflige, l'esperance de lui être bientôt réunie doit la consoler ; que si elle a fait une perte, c'est du moins après avoir joui longtems du bien qu'elle a perdu ; enfin qu'elle doit supporter la mort de son mari avec le même courage qu'elle a soutenu celle de ses enfans, qu'elle avoit vû expirer dans le plus bel âge de leur vie.

Vingtième
discours de
S. Gregoire.
Oraison sur le
bire de S. Ba-
sile, en 381.
Pag. 316.

II. Saint Gregoire destiné, comme il le dit (a) lui-même, à faire les oraisons funebres de toute sa famille, se chargea aussi de ce devoir envers saint Basile le plus intime de ses amis ; mais il ne s'en acquitta pas aussi-tôt après sa mort, en ayant été empêché par le voyage de Constantinople. Ce ne fut qu'après avoir quitté l'épiscopat de cette grande ville & son retour (b) en Cappadoce, c'est-à-dire, après le mois de Juillet de 381. Il prononça le discours qu'il fit en cette occasion à Cesarée même, où il étoit venu rendre les derniers devoirs à saint Basile, & en presence (c) de tout le Clergé & de tout le peuple de cette Eglise. C'est une piece excellente, où l'on remarque également & la beauté de son éloquence, & la tendresse de son amitié pour saint Basile, qui ne lui laisse rien oublier de ce qui pouvoit contribuer à rendre sa mémoire immortelle. Il y (d) fait un détail de sa vie, de ses travaux & de ceux de ses ancêtres pendant les persécutions ; de ses études, de la maniere dont il parvint au sacerdoce & à l'épiscopat ; de sa conduite dans l'exercice des fonctions qui y sont attachées. Il fait l'éloge de sa piété, de son zele, de sa fermeté à maintenir la pureté de la foi, de sa prudence dans les conjonctures épineuses, de sa generosité à s'exposer aux plus grands périls pour la cause de l'Eglise, de son amour pour les pauvres, de son application à la méditation des divines Écritures, pour en développer les endroits les plus obscurs & les plus sublimes ; de ses combats contre les Ariens, & contre l'empereur Valens qui s'étoit déclaré hautement pour leur parti ; de son ardeur à protéger l'innocence opprimée, de son desintéressement, de son amour pour la pauvreté, pour la virginité, pour la retraite ; de son attention à faire soulager les malades. Il releve jusqu'à son enjouement dans les compagnies ; à quoi il ajoute que ses réprimandes n'avoient rien de fier, & son indulgence rien de trop mou, gardant le juste tempérament entre ces deux extrémités. Parlant de son éloquence & de son érudition, il dit : » Si la voix de Dieu s'est » quelquefois fait entendre aux deux extrémités de la terre, ou si » l'on a vû quelque tremblement extraordinaire, ces symboles » pourroient donner quelque idée de son éloquence & de son esprit qui étoit autant supérieur à celui des hommes ordinaires, » qu'ils le sont aux bêtes par l'excellence de leur nature. Qui a

(a) Nazianz. orat. 11. pag. 190.

(b) Idem, vita, pag. 32.

(c) Idem, orat. 20. pag. 317.

(d) Voyez tome 6. en l'article de saint Basile.

» jamais tant apporté de préparations pour se rendre un digne organe des oracles du Saint-Esprit? Qui a eu l'esprit plus éclairé par une science plus étendue? Qui a pénétré plus avant dans la profondeur des divins Mysteres? Qui s'est exprimé avec plus de facilité? Ses ouvrages ne font-ils pas maintenant les délices de toutes les assemblées, du Barreau, des Eglises, des Princes & des personnes privées? On ne parle plus des anciens qui se sont appliqués à l'interprétation de l'Ecriture: on préfere Basile à tous les autres; c'est être favant que de le bien posséder, & d'être en état de faire part aux autres d'un trésor si précieux. « Il remarque que pour défendre la doctrine orthodoxe de la Trinité, non-seulement il auroit consenti de perdre sa dignité épiscopale, mais qu'il se feroit encore exposé aux tourmens les plus cruels & à la mort. En effet, il souffrit l'exil pour la vérité; & si par une prudente économie il s'abstint en un tems de dire simplement que le Saint-Esprit fût Dieu, à cause de certains heretiques qui auroient pris de là occasion d'envahir son Eglise, il le disoit en termes équivoquans, dans des discours publics & particuliers, jusqu'à jurer, quoiqu'il eût une horreur extrême des sermens, qu'il consentoit d'être abandonné du Saint-Esprit, s'il ne le croyoit égal en toutes choses & consubstantiel au Pere & au Fils. Saint Gregoire compare saint Basile aux plus grands hommes de l'ancien & du nouveau Testament; & après avoir raconté les particularités de ses funérailles, que nous avons rapportés ailleurs, il lui demande le secours de ses prieres, bien persuadé qu'il jouissoit déjà de la gloire dans le Ciel.

III. Ce que dit (a) saint Gregoire dans son vingt-unieme discours; qu'il parloit dans une ville que plusieurs exemples de vertus pourroient à peine sauver, & qui se faisoit un jeu des choses divines comme des spectacles du Cirque & du Theatre, désigne assez nettement la ville de Constantinople: ainsi on peut le rapporter à l'an 379. C'est un panegyrique de saint Athanase, Evêque d'Alexandrie, & comme un racourci de l'histoire de la vie de ce Saint qu'il auroit (b) souhaité d'écrire, comme saint Athanase avoit lui-même écrit celle de saint Antoine. Ce panegyrique est cité par saint (c) Jerôme & par saint (d) Euloge d'Alexandrie. Saint Gregoire le commence en ces termes: » C'est louer la vertu même que de louer Athanase, parce qu'il avoit rassemblé toutes

Vingt-unieme discours de S. Gregoire. Panegyrique de saint Athanase, vers l'an 379. Pag. 375.

(a) Nazianz. orat. 21. pag. 376.

(b) Ibid. pag. 375.

(c) Hieronym. in catal. cap. 117.

(d) Apud Photium, cod. 227. pag. 772.

» les vertus dans sa personne ; ou pour mieux dire il les possède
 » encore toutes , puisque ceux qui ont vécu selon Dieu vivent tou-
 » jours , quoiqu'ils ne soient plus au monde. Formé dès son en-
 » fance dans les bonnes mœurs , & depuis dans les arts liberaux
 » & dans la science des divines Ecritures , il passa par tous les
 » degrés des Ordres ecclesiastiques avant que de s'être placé sur
 » le trône patriarchal d'Alexandrie. Il y fut élevé par les suffrages
 » de tout le monde , tout se passa dans son élection d'une maniere
 » apostolique , & il se comporta étant Evêque d'une maniere con-
 » forme à son élection. Sa vie fut une copie des vertus que saint
 » Paul demande dans un Evêque. Arius & Sabellius avoient don-
 » né dans des extrémités en disputant sur la Divinité ; saint Atha-
 » nase pour les éviter , conserva l'unité pour ce qui regarde la Di-
 » vinité ; & la Trinité des Personnes , pour ne pas confondre la
 » Divinité par l'Unité ou la diviser par la Trinité. Son zele pour la
 » foi commença à éclater dans le concile de Nicée ; il y soutint
 » divers combats contre Arius , le confondit , & contribua à éta-
 » blir la consubstantialité du Verbe. Ce fut là la source de la haine
 » des Ariens contre ce saint Evêque : ils mirent en sa place un
 » homme de leur faction , nommé *George* , qui étoit de Cappadoce ,
 » & qui avoit été obligé de fuir de Constantinople pour y avoir
 » mal administré les finances. Saint Athanase condamné à l'exil
 » se retire dans les monasteres d'Egypte , & y fait voir que la re-
 » traite & l'épiscopat ne sont pas incompatibles , persuadant à tout
 » le monde que la profession religieuse consistoit moins dans la
 » retraite que dans la régularité des mœurs : mais son absence fut
 » funeste à l'Eglise. « Le Concile de Seleucie , que saint Gregoire
 compare à la tour de Babel , composé d'Evêques presque tous
 Ariens , renversa toute la religion , en abolissant le terme de *Con-*
substantiel , qui est comme la marque & le caractère de la saine
 doctrine touchant la Trinité. Saint Athanase étoit encore en exil
 lorsque l'Empereur Constantius mourut : ce Prince témoigna en
 mourant qu'il se repentoit de trois choses qui avoient deshonoré
 son regne , d'avoir fait mourir des Princes de son sang du nombre
 desquels étoit Gallus ; d'avoir élevé à l'empire Julien l'*Apostat* , &
 de s'être attaché à de nouveaux dogmes en matiere de foi. Après
 sa mort la saine doctrine reprit le dessus ; Georges fut chassé d'Ale-
 xandrie , & saint Athanase y rentra triomphant. Il ne se comporta
 pas en cette occasion comme font ceux que la colere aveugle ,
 & qui maltraitent tout ce qui se rencontre à leur passage ; au con-
 traire , il traita avec tant de douceur & d'humanité ceux qui

l'avoient offensé, qu'ils n'eurent aucune raison de se chagriner de son retour. Toutefois il chassa du Temple les sacrileges négocians qui le prophanoient en abusant de leur ministère; réconcilia ceux qui étoient en inimitié, délivra de l'oppression ceux qui gémissaient sous la tyrannie, releva la bonne doctrine, prêcha librement le mystere de la Trinité, fit des regles générales pour tous ceux qui se rangeoient de son parti, écrivit aux uns, conféra avec les autres de vive voix. L'envie ne put voir l'Eglise reprendre sa premiere splendeur: on aigrit Julien l'*Apostat* contre le saint Evêque, & ce Prince le chassa publiquement de la ville. Jovien son successeur rappela saint Athanase, & voulut apprendre de lui la vraie foi. A l'occasion de la confession de foi qu'il présenta à cet Empereur, saint Gregoire dit quelque chose de la dispute qui s'éleva entre les Romains & les Orientaux au sujet des termes de *substance* & d'*hypostase*; & ajoute que saint Athanase craignant les suites de cette dispute, assembla les deux partis, examina soigneusement avec eux le sens des termes de *substance* & d'*hypostase*, & que quand il vit qu'ils en convenoient, & que la dispute ne rouloit plus sur le fonds de la doctrine, il leur abandonna les termes, pour les mettre d'accord sur le dogme. Il relève extrêmement cette action de saint Athanase, & finit son éloge par le détail de ses vertus morales qui lui méritèrent après sa mort d'aller prendre place parmi les Peres, les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs qui avoient combattu comme lui pour la vérité.

IV. Le vingt-deuxieme discours ne porte aucun caractère qui puisse servir à en fixer l'époque, ni marquer le lieu où il fut prononcé. C'est un éloge des Machabées, dont on faisoit la fête annuellement dans l'Eglise; car quoiqu'ils n'aient pas combattu depuis Jesus-Christ, ils ne laissent pas de mériter un culte public, pour avoir soutenu les loix & les coutumes du pays avec un courage invincible, & une vertu qu'ils n'avoient obtenue que par la foi du Médiateur, qui leur étoit connu avant qu'il se manifestât au monde. Sept freres de cette famille souffrirent avec leur mere sous le regne d'Antiochus-Epiphanes, celebre par les desordres effroyables qu'il commit à Jerusalein, & par la prophéanation du Temple dans lequel il plaça la statue de Jupiter. Eleasar, chef des Martyrs qui ont souffert avant le Messie, comme Etienne l'a été de ceux qui ont souffert depuis, étoit Prêtre, le martyr qu'il souffrit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, fut un heureux prélude du combat des sept freres Machabées ses enfans. Dignes élèves d'une mere incomparable, ils disputèrent entre-eux à qui seroit

Vingt deuxièm
e discours de saint
Gregoire à
l'honneur des
Macchabées.
Pag. 327.

paraître plus de courage dans la défense de la Loi de Dieu, n'ayant d'autre crainte que celle de ne point souffrir, & de remporter une funeste victoire par les ménagemens qu'on auroit pour eux. Leur mere agitée d'une même crainte & pénétrée d'amour pour Dieu, ne regrettoit point ceux de ses enfans qui avoient déjà perdu la vie; mais elle souhaitoit que les autres les suivissent. C'étoit le principal de ses soins. Le combat étoit encore douteux pour ceux-ci; la victoire des autres étoit certaine: elle les avoit déjà donnés à Dieu, & le prioit de recevoir ceux qui étoient encore en vie.

« Quel courage heroïque pour une femme, s'écrie S. Gregoire! « quel présent! quel sacrifice! Elle montrait ses mammelles à ses « enfans; elle les faisoit souvenir des soins qu'elle avoit eus de leur « éducation; elle leur montrait ses cheveux blancs, & les conjuroit de respecter son grand âge, non pas pour les engager à ménager leur vie, mais à souffrir avec courage les plus cruels tourmens. Rien n'étoit capable d'affoiblir son intrépidité, ni la vue des instrumens de leurs supplices, ni les supplices mêmes, ni les caresses du tyran. » Il rapporte les diverses réponses des sept freres aux discours d'Antiochus: Nous ne reconnoissons, lui dirent-ils, qu'un Roi, & ce Roi est le Dieu qui nous a créés & auquel nous retournerons; nous n'avons point d'autre législateur que Moïse; nous ne nous saurions résoudre à le trahir ou à le deshonorer: nous mettons toute notre gloire à empêcher que la Loi divine ne soit violée; s'il est doux de jouir du monde, il l'est encore plus de souffrir pour Dieu & pour la vertu. Nous esperons un autre monde plus durable que toutes les choses sensibles: la celeste Jerusalem est notre patrie. Cessez de nous faire des promesses qui ne nous touchent point; cessez de nous menacer, ou nous vous menacerons nous-mêmes en vous faisant craindre nos tourmens. Nous avons un feu, n'en doutez pas, pour brûler nos persécuteurs. Vous vous déchaînez contre sept freres qui sont unis comme s'ils n'avoient qu'une ame, vous n'auriez pas beaucoup de gloire à les vaincre; mais c'est une chose bien honteuse pour vous d'être vaincu. Nous sommes les descendans de ces illustres Israélites qui ont été conduits par une colonne de feu & par une nuée, en faveur de qui on a divisé les flots, on a arrêté le cours des rivieres & le soleil dans sa course, on a fait pleuvoir la manne; des mains élevées remportoient pour eux de grandes victoires & mettoient en fuite de nombreuses armées; les bêtes farouches s'appivoisoient devant eux, le feu les respectoit, les Rois se retiroient admirant leur courage. Enfin, nous sommes les élèves

d'Eleasar dont le courage vous est connu ; le pere a combattu le premier , ses enfans suivront ses traces ; le Prêtre a marché devant , les victimes iront après. Nous ne mangerons point de viandes immondes , nous ne vous obéirons point , nous ne participerons point à vos ceremonies. Inventez de nouveaux supplices , nous ne redoutons point ceux dont vous nous menacez. L'intrepidité des sept freres déconcerta les persécuteurs , & leur courageuse mere les entourant pendant leur supplice , comme un oiseau effrayé de la vûe du serpent ou de quelque autre bête vole autour de ses petits , les exhortoit & combattoit avec eux , tentant toutes sortes de moyens pour les animer à la victoire. Elle ramassoit les gouttes de leur sang & les lambeaux de leurs membres , elle baisoit ces précieuses reliques , elle retiroit l'un du combat après la victoire , elle présentoit l'autre , elle y dispoit un troisieme. Courage mes enfans , s'écrioit-elle , combattez soldats généreux vous qui sentez à peine les foibleffes corporelles : vous êtes l'appui & le soutien de la Loi , de ma vicillesse & de la patrie , à qui vous devez la vie & qui vous a inspiré une vertu si héroïque ; résistez encore un moment & nous avons vaincu : les bourreaux sont déjà las & fatigués , voilà ce que j'apprehende plus que leur fureur ; dans un moment je serai la plus heureuse de toutes les meres , & vous ferez les plus heureux de tous les enfans. Après qu'ils eurent consommé leur martyre , elle en rendit graces à Dieu , & n'ayant plus d'autre desir que de souffrir avec eux , elle le demanda au tyran , & courant au bucher elle s'y plaça elle-même , ne voulant pas permettre que des hommes prophanes missent la main sur elle. » Cette action , dit saint Gregoire , est mieux concertée & plus grande que » le sacrifice de Jephthé ; la ferveur d'un vœu inconsidéré , ni le » desir extrême d'une victoire desesperée ne les emportoit point. » Ils se sacrifierent de leur plein gré , bornant aux biens éternels » toutes leurs esperances. Ce combat ne cede point à ceux que » Daniel livra aux lions ; il dompta ces bêtes farouches en étendant les mains. Leur courage n'est point inferieur à celui des enfans captifs dans l'Assyrie , qu'on ne pût jamais obliger à violer » la loi de leur pays & à manger des viandes prophanes. Enfin ils » n'ont pas moins acquis de gloire que tant d'illustres victimes qui » ont été immolées pour Jesus-Christ , & qui suivoient l'exemple » qu'il leur avoit donné en répandant son sang pour notre salut. » Mais les Machabées n'avoient point de pareils exemples à » imiter : toute la Judée admira leur courage & leur triomphe. Les » menaces d'Antiochus se changerent en étonnement : ce prince

» contraint d'abandonner son entreprise l'oua Seleucus son pere des
 » honneurs qu'il avoit rendus à la nation Juive, & des magnifiques
 » préfens qu'il avoit faits au Temple, & conçu du chagrin contre
 » Simon qui l'avoit engagé dans une telle entreprise, à cause de l'in-
 » famie dans laquelle il venoit de tomber par ses cruautés. » S. Gre-
 goire tire de l'exemple des Machabées une puissante instruction
 pour les Prêtres, pour les meres & pour les enfans. » Eleazar, dit-il,
 » a montré aux Prêtres, par ses paroles & par ses actions, comment
 » ils devoient se conduire. Que les meres apprennent de cette mere
 » généreuse comment elles doivent aimer leurs enfans & les sacri-
 fier à Jesus-Christ, pour sanctifier leur mariage par un sacrifice si
 » saint. Que les enfans se reglent sur de jeunes hommes si vertueux ;
 » qu'ils ne deshonorent point leur jeunesse par de honteux plaisirs ;
 » qu'ils s'accoutument à livrer de continuel combats à leurs pas-
 » sions & à leur ennemi domestique, qui est plus formidable qu'An-
 tiochus, & qui leur fait une guerre plus cruelle.

Vingt-troi-
 sieme discours
 de S. Gregoi-
 re. Panégyri-
 que du philo-
 sophe Heron,
 l'an 379.
 Pag. 429.

V. On a intitulé le vingt-troisième discours : *Eloge du philosophe Heron revenu d'exil* ; & Elie de Crete lisoit & entendoit de la sorte ; mais nous apprenons de saint (a) Jérôme, qu'au lieu de *Heron*, il faut lire *Maxime* ; le premier de ces noms ayant été mal-à-propos substitué à l'autre, par quelque personne. On trouve dans les (b) vies de saint Euthyme & de saint Sabas, un Heron philosophe & Confesseur ; ce qui a donné lieu de conjecturer, que Maxime pouvoit aussi avoir le nom d'Heron ; mais il vaut mieux s'en tenir au témoignage de saint Jérôme, qui assure (c) qu'on avoit supposé faussement le nom de Heron à celui de Maxime dans l'intitulation de ce discours. Il y a plus d'apparence que ce Maxime est le même que le philosophe de ce nom à qui la neuvieme lettre de saint Basile est adressée, & dont ce Pere y fait l'éloge. Il pouvoit en avoir imposé à saint Basile, comme il en imposa depuis à S. Gregoire, qui ne cessa de le louer qu'après (d) qu'il eut éprouvé lui-même les effets de sa méchanceté, & qu'on l'eut chassé de Constantinople pour en avoir voulu chasser saint Gregoire lui-même. Ce saint Evêque étoit malade lorsqu'il prononça l'éloge de Maxime, & son Eglise, c'est-à-dire, celle des Catholiques à Constantinople, étoit encore petite en nombre (e) quoique grande

(a) Hieronym. in catal. cap. 117.

(b) Coteler. Menum. græca, tom. 2. pag. 293. & tom. 3. pag. 354.

(c) Laudes Maximi philosophi post exitum reversi quem falso nomine quidam Hieron.

ronis superscripserunt. Hieronym. in catal. cap. 117.

(d) Nazianz. carm. 1. pag. 16.

(e) Idem, orat. 23. pag. 423.

dans la pieté: ainsi ce pouvoit être sur la fin de l'an 379. persuadé que ce fourbe, qu'il ne connoissoit pas encore, avoit répandu son sang pour la défense de la foi, & qu'il faisoit profession de la vraie philosophie, il le comble de louanges comme s'il avoit pratiqué toutes les vertus. Il remarque que les persécutions, au lieu d'abattre & d'obscurcir l'Eglise, la rendoient plus ferme & plus illustre; qu'il y avoit eu un tems de calme & de paix, où, libre des troubles que les heresies y avoient excités, on ne parloit plus de Simon, de Marcion, de Valentin, de Basilide, de Cerdon, de Cerinthe, de Carpocras, de Montan, qu'Arius même étoit comme tombé dans l'oubli, mais qu'un mauvais gouvernement avoit fait renaître le mal & r'ouvrir cette plaie mal fermée. Il fait un éloge pompeux de saint Athanase, & décrit la désolation où se trouva l'Eglise d'Alexandrie après sa mort. Il invite Maxime, qu'il suppose avoir dans cette occasion souffert l'exil, à s'opposer à la fureur des heresies naissantes qui attaquoient le mystere de la Trinité.

VI. L'année suivante 380. Maxime que l'on avoit chassé de Constantinople, vint à Alexandrie menacer Pierre qui en étoit Evêque, de s'emparer de son siege, s'il ne le faisoit jouir de celui de Constantinople. Cette insulte fit ouvrir les yeux à Pierre, & il se réunir à saint Gregoire. Ce fut aussi apparemment par son ordre que les Egyptiens, qui sur la fin de cette année conduisoient la flotte de blé à Constantinople, se joignirent publiquement à saint Gregoire & vinrent l'écouter. Il fit à leur sujet & devant eux le discours vingt-quatrieme, qui est une preuve de sa charité & de sa facilité à oublier les injures. Car quoiqu'il eût lieu d'être mécontent de Pierre & des autres Evêques d'Egypte qui avoient eu part à l'ordination de Maxime, il s'y étendit beaucoup sur les louanges des Egyptiens, qu'il appelle la source de la saine doctrine; en particulier sur celles de saint Athanase, & même sur celles de Pierre.

» Peuple, dit-il, que je mets au-dessus de tous les peuples du
 » monde par votre vertu, par l'amour que vous avez pour Jesus-
 » Christ; peuple digne de ceux qui vous gouvernent, je vous
 » tends la main devant cette foule de témoins en signe de paix &
 » d'union: cette nouvelle marque d'amitié fera tomber les ancien-
 » nes calomnies. « Il relève l'éclat d'une fête pompeuse que les
 Egyptiens avoient donnée depuis peu sur le rivage, & les félicite
 sur le choix qu'ils avoient fait de sa communion, préferablement
 à celle d'une multitude mal disciplinée; & pour leur faire connoître
 qu'il avoit sur la Trinité les mêmes sentimens qu'eux, il taxe
 de fureur la doctrine d'Arius, & d'impieré celle de Sabellius,

Vingt qua-
 trieme dis-
 cours de saint
 Gregoire en
 l'honneur des
 Egyptiens,
 en 380.

Page 424

reconnoissant qu'en Dieu il y a plusieurs personnes distinguées l'une de l'autre sans confusion, & une seule & même nature sans division. Il établit nettement la divinité de chacune des trois Personnes, & n'oublie pas d'apporter en preuve la formule du Bâteme. A quoi il ajoute : » Lorsque vous lisez ces paroles, *Mon Pere & moi nous ne sommes qu'un*, entendez-les de la même essence : » celles qui suivent, *Nous viendrons dans lui & nous ferons avec lui notre demeure*, marquent la distinction des Personnes sous le nom de Pere, de Fils, & de Saint-Esprit. « Ce qu'il dit sur la fin est remarquable. » Parlez, dit-il, des choses divines, comme l'Apôtre qui fut ravi jusqu'au troisième ciel. Il fait quelquefois mention de trois Personnes sans garder le même ordre en les nommant, pour montrer que ce n'est qu'une même nature : quelquefois il ne fait mention que d'une Personne, une autre fois de deux ou des trois ensemble. Il attribue quelquefois au Saint-Esprit les opérations de Dieu, sans apporter aucune distinction ; une autre fois il parle de Jesus-Christ comme du Saint-Esprit : mais lorsqu'il veut distinguer les Personnes, voici comment il s'explique :

Ephes. 4. 6. » *Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa Providence sur tous, & qui réside en nous tous* ; il n'y a qu'un Seigneur Jesus-Christ qui a tout fait, & nous avons été faits par lui. Et lorsqu'il parle d'un seul Dieu, il s'exprime ainsi : » Tout est de lui, par lui & dans lui, sçavoir par le Saint-Esprit, » comme on le prouve par plusieurs endroits de l'Ecriture.

Vingt-cinquième discours de saint Gregoire aux Ariens. Apologie de sa conduite, en 379.

Pag. 431.

VII. Le vingt-cinquième discours est adressé aux Ariens. Ils étoient encore (a) en possession des Eglises à Constantinople lorsque saint Gregoire le composa, & ainsi en 379. On pourroit toutefois le reculer jusqu'à l'année suivante 380. s'il étoit vrai que le saint vieillard qu'on y dit avoir été tué depuis quelques jours par les Ariens au retour de son exil, fût saint Eusebe de Samosate, comme l'a cru Elie de Crete : mais il paroît plus probable que saint Gregoire parle de quelque Confesseur tué dans Constantinople même. D'ailleurs, il y a quelque différence dans la maniere dont cela arriva ; car celui dont il est question dans ce discours, fut écrasé sous une grêle de pierres : au lieu que saint Eusebe fut tué, non à Constantinople, mais à Dolique, d'une thuille qu'une femme Arienne lui jeta sur la tête. Le dessein de saint Gregoire dans ce discours est de se défendre contre les injures des Ariens, d'où vient qu'on l'a intitulé *Apologie*. Il rapporte une partie des

(a) Nazianz. *orat.* 25. § 18. 44

violences qu'ils avoient exercées contre l'Eglise, & leur demande si jamais les Catholiques ont rien fait de semblable contre-eux. Les Ariens reprochoient à saint Gregoire qu'il étoit né dans une ville peu considérable, qu'il n'étoit pas riche, qu'il étoit changé, que son extérieur étoit négligé : mais il leur fait voir combien ces reproches étoient ridicules ; que si sa ville étoit petite, on ne pouvoit en jeter la faute sur lui ; que si c'étoit un mal d'y être né, on devoit l'en louer s'il le souffroit de bonne grace & le regarder comme un philosophe ; que la terre est notre mere & notre sépulchre ; que nous sommes tous égaux ; que la Loi, les Prophètes, les mérites de Jesus-Christ nous appartiennent également ; que nous avons tous été rachetés sans aucune exception ; que comme nous sommes complices du crime d'Adam & morts par le péché, ainsi le celeste Adam nous a rétablis ; que l'obscurité de la patrie de Samuel n'empêcha pas qu'il ne fût consacré à Dieu avant même que d'être au monde ; que David fut tiré de la bergerie pour être placé sur le trône d'Israël ; qu'Amos conduisoit les chevres lorsqu'il fut mis au rang des Prophètes ; que les grands hommes n'ont qu'une même patrie, qui est la celeste Jerusalem ; que nous n'avons tous qu'une même naissance, très-méprisable par rapport au corps, qui n'est que poussière ; que la véritable noblesse consiste dans la régularité & la sainteté de la vie ; que les différences de qualité & d'origine ne sont que des jeux & des amusemens de cette vie fragile & périssable. Il justifie son genre de vie austère, sa patience, sa douceur sur l'obligation où nous sommes d'imiter celle de Jesus-Christ, qui a été couronné d'épines & abreuvé de fiel, qui a souffert sans se plaindre. Les Ariens lui objectoient encore que son Eglise étoit petite & son troupeau peu nombreux ; à quoi il répond : » Ils ont des temples, mais nous possédons Dieu ; nous sommes nous-mêmes les temples vivans, » des sacrifices parlans par la grace de la Trinité que nous adorons ; ils sont à la tête d'un grand peuple, les Anges sont de notre » côté ; ils sont rémeraires, nous sommes fidèles ; ils menacent, » nous prions ; ils frappent, nous souffrons ; ils ont de l'or & de » l'argent, notre doctrine est pure & orthodoxe ; ils ont des logements commodes, mais ils ne valent pas le Ciel où nous aspirons tous. Mon troupeau est petit il est vrai, mais il ne tombe » point dans les précipices, il sera plus grand quelque jour : mes » brebis entendent ma voix, je leur fais part de ce que j'ai appris » des saintes Ecritures & des saints Peres ; ma doctrine n'a jamais » varié, je mourrai dans les sentimens dans lesquels je suis né :

» elle n'admet ni la division de Valentin qui reconnoît deux
 » créateurs, l'un bon, l'autre mauvais; ni le Dieu que Marcion
 » compose de differens élémens, ni l'esprit effeminé de Montan,
 » ni la matiere ténébreuse de Manés, ni la confusion que Sabel-
 » lius a introduite dans la Trinité en réduisant les trois Personnes
 » à une seule; ni la diversité des natures qu'Arius & ses sectateurs
 » ont imaginée, n'attribuant la Divinité qu'au Pere; ni l'impieeté
 » de Photin qui disoit que le Messie étoit purement homme, &
 » qu'il tiroit toute son origine de Marie. Les veritables Fidèles
 » dont je parle, adorent le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, une
 » Divinité parfaite en trois Personnes parfaites, qui subsistent sépa-
 » rément, distinguées par le nombre, quoique ce soit la même
 » Divinité. Souvenez-vous de la formule du Batême: avez-vous
 » été baptemisé au nom du Pere? ce n'est pas assez, cela sent encore le
 » judaïsme; au nom du Fils? fort bien, il n'y a plus de judaïsme
 » à craindre; mais cela ne suffit pas: au nom du Saint-Esprit? ce
 » Batême est parfait. Mais ne peut-on pas trouver un nom qui
 » convienne aux trois Personnes? oui, c'est le nom de Dieu:
 » croyez donc en ce nom, vous parviendrez à la félicité de l'au-
 » tre vie, qui consiste dans une connoissance plus distincte & plus
 » parfaite.

§. V I.

Discours 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. de S. Gregoire.

Vingt-sixie-
 me discours
 de S. Gregoi-
 re. De la mo-
 dération qu'il
 faut garder
 dans les dis-
 putes, vers
 l'an 380.
 Pag. 442.

I. LE nombre des Orthodoxes étoit fort (*a*) considerable lors-
 que saint Gregoire prononça son vingt-sixieme discours :
 ce qui convient au tems qu'ils furent mis en possession des Eglises
 de Constantinople, & qu'on en chassa les Ariens, c'est-à-dire,
 à l'an 380. Il le prêcha en un jour que l'on célébroit (*b*) la fête
 de plusieurs Martyrs. Le but de ce discours est de prescrire la ma-
 niere dont on doit se comporter dans les disputes. Saint Gre-
 goire dit que les troubles & les heresies qui alors divisoient l'E-
 glise en plusieurs factions, avoient été causés par de grands esprits,
 mais qui joignoient beaucoup d'orgueil & de témérité à une
 grande ignorance; qu'à cet égard les petits génies sont moins
 dangereux, parce qu'étant foibles & bornés, ils n'ont d'ardeur ni
 pour le vice, ni pour la vertu. Il en attribue aussi la cause à une foi
 flottante & mal réglée, & à une ferveur inconsiderée, qui ordi-

(*a*) Nazianz. orat. 26. pag. 442.

(*b*) Idem, ibid. pag. 443.

nairement va trop loin & ne garde point de mesures ; c'est pour-
 quoi il ne veut pas que l'on soit sage au-delà de ce qu'il convient
 d'être, ni qu'on s'éleve au-dessus des préceptes divins. Comme
 c'est le bon ordre qui fait subsister le monde & qui rend sa beauté
 inalterable, c'est lui aussi qui conserve à l'Eglise toute sa beauté,
 qui fait que les uns sont au rang des brebis, & les autres Pasteurs ;
 que les uns obéissent, & que les autres commandent ; que l'un est
 comme le chef, & que les autres sont comme les pieds, les mains
 & les yeux. » Respectons, dit-il, cette œconomie ; que l'un soit
 » l'oreille, l'autre la langue, l'autre la main ou quelque autre mem-
 » bre ; que l'un enseigne, que l'autre apprenne ; que l'un travaille
 » de ses mains pour avoir de quoi donner aux pauvres ; que l'autre
 » préside & qu'il gouverne, tandis que l'autre méritera d'être ju-
 » stifié par ses bonnes œuvres ; que celui qui enseigne le fasse avec
 » modestie, que celui qui apprend le fasse avec humilité : il est
 » beau d'enseigner, mais il y a moins de péril à apprendre. Pour-
 » quoi vous ingérez-vous dans le ministère de Pasteur, puisque
 » vous n'êtes qu'une brebis ? exercez votre talent quand on vous
 » en chargera. « Il fait sentir le danger qu'il y a de donner des loix
 aux autres & de parler de Dieu, non qu'il soit défendu d'en par-
 ler, puisque l'Ecriture marque le contraire, mais à cause de la su-
 blimité de la matiere. Voici la regle qu'il prescrit sur ce qui re-
 garde l'intelligence des Mysteres : » Ne vous tourmentez point
 » pour approfondir la nature du Pere, la génération du Fils, la
 » gloire & la puissance du Saint-Esprit, cette essence unique &
 » indivisible qui se communique à trois personnes & qui fait toute
 » l'esperance des Fidèles : Attachez-vous aux termes & aux senti-
 » mens que vous avez sucés avec le lait, abandonnez aux Docteurs
 le soin de disputer & d'éclaircir les matieres les plus subtiles. «
En voici une autre touchant les disputes : » Il vaut mieux, si vous
 êtes habile, faire paroître votre douceur & votre prudence en
 » cédant à propos, que de donner des marques de voire insolence
 » & de votre temerité, si vous êtes un ignorant. Pourquoi trou-
 » veriez-vous mauvais de ne pas dominer dans toutes les disputes,
 » de ne pas décider sur toutes les questions qu'on propose, & de
 » trouver des gens qui ont la réputation d'être plus habiles que
 » vous ? « Il conseille de s'en tenir à ce que l'usage autorise, d'évi-
 ter toute nouveauté, de s'appliquer à se connoître soi-même &
 à méditer les mysteres ; de disputer, si on aime la dispute, sur des
 matieres qui n'exposent à aucun danger ; de ne condamner ni né-
 gliger aucun de nos freres, quand bien même nous croirions leur

salut desespéré, de les reprendre doucement, faisant reflexion sur nous-mêmes & sur nos propres infirmités, d'employer tous nos efforts pour les guérir & les retirer de l'abîme du peché. Parmi les Hebreux il y avoit une loi qui défendoit aux jeunes gens la lecture de certains livres; S. Gregoire témoigne souhaiter qu'il y en eût une dans l'Eglise qui empêchât les jeunes gens d'un certain caractère de disputer en toutes rencontres sur les matieres de la foi, sur-tout ceux qui ont de la vivacité d'esprit, de l'ambirion, un zeile outré, une pieté plus ardente qu'il ne faudroit, & qu'on les mît dans des postes où ils ne pussent nuire ni aux uns, ni aux autres, ni à eux-mêmes; qu'au contraire l'on donnât la liberté de disputer aux personnes modestes & retenues, qui sont maîtres de leurs passions; & qu'en réprimant dans le peuple la démangeaison excessive de parler, on lui inspirât l'amour des vertus moins périlleuses, où la lâcheté & l'indolence fussent moins dommageables, & où la ferveur & le zeile fussent louables. En general il conseille à toutes sortes de personnes, jeunes, vieux, gouverneurs, solitaires ou vivans en communauté, de renoncer à cette vaine ostentation, & de ne songer qu'à plaire à Dieu par une vie honnête & bien réglée par des discours qui ne tirent point à conséquence, & qui n'exposent à aucun danger.

Vingt-septieme discours de S. Gregoire. Son apologie contre ceux qui l'accusoient d'avoir brigué le siege de Constantinople, en 380.

Pag. 464.

II. Il n'y avoit pas long-tems que saint Gregoire étoit monté sur le siége de l'Eglise de Constantinople, lorsqu'averti que ses envieux faisoient courir le bruit qu'il n'étoit venu en cette ville que pour s'en faire Evêque, il crut devoir détruire publiquement cette calomnie. C'est ce qu'il fit dans son vingt-septieme discours, que cette circonstance nous oblige de mettre sur la fin de l'an 380. Quoiqu'il s'y adresse ordinairement au peuple de Constantinople, il paroît (a) néanmoins qu'il le prononça en présence de toute la Cour & même de l'empereur Theodose. Il y témoigne d'abord sa surprise de l'empressement que l'on faisoit paroître pour ses discours, & de l'affection qu'on lui portoit : puisque sa voix n'avoit rien d'aimable ni de gracieux, qu'il n'étoit pas le premier qui eût prêché la foi dans Constantinople; qu'il ne faisoit que suivre les traces d'Alexandre qui en avoit été Evêque; qu'il n'étoit ni plaisant, ni agréable, ni assez souple pour s'insinuer dans l'amitié des gens par des carettes flatteuses comme faisoient plusieurs Prélats de son siecle; que rustique & grossier, il traitoit même rudement ceux de ses amis qui faisoient quelque chose de dérai-

(a) Nazianz. orat. 27. pag. 471.

sonnable. Il en rejette la cause sur ceux-là mêmes qui l'avoient choisi, disant qu'ils se comportoient ainsi à son égard parce qu'ils vouloient défendre leur propre choix. » Vous êtes, ajoute-t-il, » encore touchés de ma retenue & de ma modestie ; vous êtes » bien-aises de voir que je ne suis ni violent, ni emporté, que je vis » parmi les hommes comme si j'étois éloigné du commerce du » monde ; que je n'ai point affecté de me cacher afin qu'on me fit » une plus grande violence. Vous êtes temoins des maux que nous » font ceux qui nous ont déclaré une guerre domestique : je crois » que ce sont là les secrets motifs des honneurs que vous me ren- » dez. « Il déclare que puisque son éloquence aigrissoit contre lui la jalousie, il y renonçoit pour s'appliquer entierement à l'étude des saintes lettres. Il prouve par divers exemples combien est nuisible la passion de l'envie, & proteste solemnellement que ceux qui en étant animés l'ont accusé de s'être ingeré par brigue & par vanité dans le siège de Constantinople, ont avancé faux ; qu'il se met peu en peine si les hommes ajoutent foi à cette calomnie, puisqu'il a Dieu pour témoin de son innocence ; que les jugemens des hommes, en quelque nombre qu'ils puissent être, ne peuvent le rendre ni meilleur, ni pire ; que mal-à-propos ses amis rougissoient des reproches qu'on lui faisoit, puisqu'ils n'étoient point légitimes, & qu'il n'y avoit pas donné lieu par aucun mauvais procedé ; que la raison & la volonté de Dieu lui servent de conseil & de regle ; qu'il n'abandonnera point la verité pour se faire au caprice des hommes ; qu'on ne fait pas grand progrès dans la vertu quand on ne s'y attache que par quelque intérêt secret, mais que quand on l'aime pour elle-même, on l'aime toujours. S'adressant ensuite à son peuple, il lui dit : » Vous êtes ma gloire & ma » joie, vous me servez de justification envers ceux qui me censu- » rent ; il me suffit de vous produire pour faire taire mes calom- » niateurs. Confessez constamment le Pere, le Fils, & le Saint- » Esprit, sans rien ajouter à la Divinité & sans en rien retrancher, » & faites que la régularité de votre vie réponde à la sainteté de la » doctrine que vous professez. « Il prend de-là occasion d'exhorter l'Empereur à respecter la pourpre dont il étoit revêtu, & à tenir envers ses sujets la place de Dieu ; les peuples à être fidèles à leurs Princes, mais à Dieu avant toutes choses ; les grands à faire que leurs actions ne soient pas moins nobles que leur sang ; les personnes de lettres à ne point rechercher les applaudissemens ; les riches à avoir compassion de la misere des pauvres & des malades, & à ne pas vivre dans les délices ; enfin tout le peuple de

cette grande ville qui avoit peine de ceder à la premiere ville du monde, à la rendre, par les exemples de vertus, la ville de Dieu.

Vingt-huitieme discours de S. Gregoire, depuis son retour après la persécution de Maxime, en 380.

Pag. 471.

III. Les persécutions de Maxime ne laisserent pas de jeter du trouble dans l'esprit de saint Gregoire & de l'agiter : ce fut pour le remettre, & soulager en même-tems sa santé, qu'il crut devoir sortir de Constantinople pour aller passer quelques jours dans la solitude. L'amour qu'il avoit pour son peuple le rappela bientôt, persuadé que ses enfans ne desiroient pas moins de le revoir : c'est ce que l'on voit dans la peinture qu'il fait au commencement de son vingt-huitieme discours, de l'amour mutuel qu'il y avoit entre lui & le peuple de Constantinople. Il le fit aussitôt après son retour, c'est-à-dire, vers l'automne de l'an 380. Inquiet si pendant son absence les Fidèles qui composoient son troupeau avoient mis en pratique les maximes qu'il leur avoit prêchées avant son départ, il leur en demande compte, pressant beaucoup sur cette verité; que comme sans la foi les œuvres ne sont pas méritoires, de même la foi est morte sans les bonnes œuvres. Il leur rend compte à son tour de ce qu'il avoit fait pendant sa retraite; il raconte que se promenant un soir sur le bord de la mer, comme il avoit coutume de faire pour se délasser de ses travaux, elle devint agitée par un vent violent qui l'enflait & la faisoit bruïre; les flots s'élevoient de loin en venant se briser contre les rivages ou contre les rochers voisins; ils entraînoient pêle-mêle les cailloux, les herbes & les coquillages. » Ce spectacle, dit-il, me fut un sujet de méditation, & comme j'ai accoutumé de rapporter tout à moi, je fis de sérieuses reflexions sur les objets que j'avois devant les yeux : Eh ! quoi, disois-je à moi-même, notre vie & les choses humaines ne ressemblent-elles pas à la mer, par leur amertume & leur instabilité? les tentations & tant d'évenemens divers qui nous surprennent, ne se peuvent-ils pas comparer aux vents? « Il distingue trois sortes d'origines dans l'homme, l'une naturelle & qui convient à tous les hommes, parce qu'ils sont tous faits à l'image de Dieu; l'autre vient du sang, & comme ce n'est qu'une véritable corruption, » je ne sçai, dit-il, si c'est un titre légitime de noblesse. « La troisieme est fondée sur la vertu & le vice auxquels nous participons plus ou moins à proportion que nous conservons, ou que nous détruisons l'image de Dieu. » Ceux qui raisonnent juste n'estiment que cette espece de noblesse; » car pour celle qui n'est établie que sur les privileges que les Princes accordent, je l'estimerai quand je croirai qu'on doit estimer les beautés fardées, & que j'honoreraï un singe qui aura quelque chose

» chose de la figure d'un lion. « Il fait cette distinction en marquant le caractère d'un vrai philosophe, qui, » s'il est, dit-il, de » basse naissance par rapport au corps, remplacera par la noble » bleffe de son esprit, celle qui lui manque du côté du sang, sans » se foucier de cette noblesse étrangere, qui n'est fondée que sur » de vains titres & sur des lettres du Prince. « Saint Gregoire entre ensuite dans le détail des maux que ses ennemis lui avoient faits ou pouvoient lui faire, & témoigne n'en être point ébranlé. » Me priveront-ils, dit-il, de mon évêché? mais ai-je monté sur » le trône de mon plein gré & par mon choix? m'enleveront-ils » cette éminente dignité? les personnes les plus sages l'estimoient » autrefois, mais c'est maintenant une marque de prudence de la » fuir. Je voudrois qu'il n'y eût ni grade, ni prérogative, ni pré » lature, & que notre seule vertu nous fit connoître. M'ôteront-ils » mon argent? je n'en ai non plus que j'ai des ailes. Si c'est le bien » de l'Eglise, voilà justement la matiere de la guerre & des dis » sensions. « Il loue ceux de ses parens qui à son arrivée à Constantinople le logerent; mais il paroît entrer en méfiance contre ses amis, & n'avoir de confiance qu'en Dieu seul. Il déclame contre les schismatiques qui avoient élevé autel contre autel dans cette ville, & prie la sainte, adorable & parfaite Trinité de faire cesser la division qui y regnoit.

IV. On ne trouve rien dans le vingt-neuvieme discours qui détermine le tems ni le lieu où il fut prêché: mais comme il y est beaucoup parlé de la Trinité & particulierement du Verbe, on peut le mettre du nombre de ceux que saint Gregoire prêcha à Constantinople en 379. lorsqu'il travailloit avec ardeur à y rétablir la foi. Il est intitulé, *du Dogme & de l'établissement des Evêques*. Le commencement est une invective contre ceux qui avant que d'avoir assujéti les sens à l'esprit, s'être bien purifiés le corps & l'ame, & s'être instruits par la méditation des choses celestes, s'ingeroient dans les dignités ecclesiastiques & dans le ministère de la parole de Dieu, sans avoir les talens nécessaires pour des emplois si importants. La suite est une explication exacte & méthodique du mystere de la Trinité. » Nous adorons, dit saint Gregoire, le » Pere, le Fils & le Saint-Esprit, distinguant trois Personnes dans » une Divinité; nous ne les confondons pas, de peur de tomber » dans l'erreur de Sabellius: mais aussi nous ne les séparons pas » comme si c'étoient trois natures différentes & étrangères, pour » n'avoir point de part à l'impiété d'Arius. N'attribuer la Divinité » qu'au Pere, ce seroit donner dans le Judaïsme; reconnoître trois

Vingt-neuvieme discours de saint Gregoire, sur le dogme & l'établissement des Evêques, en 379. Page. 486.

„ principes & comme trois divinités, on tomberoit dans une er-
 „ reur qui ne seroit pas moins dangereuse. Il ne faut point avoir
 „ pour le Pere un zele si aveugle, qu'on le prive du titre de Pere ;
 „ car de qui seroit-il Pere, si son Fils lui étoit dissemblable en
 „ essence, & si on le mettoit au rang des créatures ? Qu'on n'ait
 „ point aussi pour le Fils un amour si mal réglé, que de lui ôter
 „ le nom de Fils ; car de qui seroit-il Fils, s'il ne reconnoissoit
 „ point le Pere pour son principe ? N'ôtions point au Pere la di-
 „ gnité de principe, & ne la diminuons point en niant qu'il soit
 „ la source de la divinité du Fils & du Saint-Esprit. Reconnoissons
 „ un Dieu en trois Personnes avec leurs notions particulieres ;
 „ rapportons le Fils & le Saint-Esprit à un principe, sans les con-
 „ fondre, en admettant néanmoins une identité d'essence. Nous
 „ distinguerons les trois Personnes, si nous n'admettons ni mé-
 „ lange, ni résolution, ni confusion dans la divinité. Nous déter-
 „ minerons les differences des Personnes en disant que le Pere
 „ est principe & qu'il est sans principe ; que le Fils reconnoît un
 „ principe, & qu'il est le principe de toutes choses, sans qu'il y
 „ ait aucune difference de tems entre le Pere & le Fils ; en met-
 „ tant un milieu entre des natures coéternelles, ce seroit les divi-
 „ ser. Si le tems étoit plus ancien que le Fils, comment seroit-il
 „ auteur du tems ? “ Les Ariens disoient que le Fils avoit été en-
 „ gendré à la maniere des corps : „ Il faudra donc, répond saint
 „ Gregoire, que vous attribuez à Dieu toutes les passions qui con-
 „ viennent aux êtres corporels. S'il est indigne d'avoir de Dieu
 „ de telles pensées, croyez donc qu'il est engendré d'une ma-
 „ niere toute divine. On vous dit, ajoute-t-il, que le Saint-Esprit
 „ procedé du Pere, n'approfondissez pas ce mystere : si vous exa-
 „ minez trop curieusement la génération du Fils & la procession
 „ du Saint-Esprit, j'examinerai aussi avec la même curiosité de-
 „ quelle maniere votre ame est unie au corps, & comment il est
 „ possible que vous soyez tout ensemble poussiere & image de
 „ Dieu ; comment vous pouvez faire naître dans l'esprit d'un au-
 „ tre l'idée de ce que vous pensez. “ Il conclut par cet avis im-
 „ portant : „ Quand vous avez compris quelque chose, priez &
 „ demandez instamment l'intelligence de ce qui vous manque ;
 „ aimez & soyez contents de ce que vous avez reçu, regardez le
 „ reste comme réservé dans les trésors celestes, montez-y par la
 „ régularité de votre vie, tendez par la pureté de vos mœurs à la
 „ possession de celui qui est la pureté-même. Voulez-vous deve-
 „ nir théologiens & dignes de jouir de Dieu ? gardez ses comunan-

„ demens, marchez dans ses préceptes. L'action est un degré qui
 „ élève à la contemplation, employez votre corps au service de
 „ votre ame. Est-il quelqu'un des mortels qui puisse se flatter d'é-
 „ galer les connoissances de saint Paul? cependant il disoit qu'il I. Cor. 13. 12.
 „ ne voyoit que comme en un miroir & en énigmes, mais que
 „ le rems viendrait qu'il verroit Dieu face à face. Quoique vous
 „ soyez peut-être plus pénétrant que les autres, vous êtes néan-
 „ moins aussi éloigné de la verité que l'essence divine surpasse
 „ la vôtre.

V. Saint Gregoire fit son trentieme discours à Doares, bourg de la seconde Cappadoce, vers l'an 373. à la louange d'Eulalius, que les Catholiques en avoient depuis peu établi Evêque. Sa probité seule l'avoit fait monter sur le trône épiscopal, qui auparavant étoit occupé par un heretique qu'on en avoit chassé. On voit qu'avant cette élection l'Eglise de Doares avoit souffert une grande persécution, apparemment de la part des heretiques; mais elle étoit apaisée lorsque saint Gregoire prêcha ce discours. C'est pourquoi il exhorte les Doaresiens à en rendre graces à Dieu, qui avoit changé tout-à-coup la tempête en calme. Elie de Crete entend des brouilleries arrivées entre saint Basile & Anthyme, ce que dit (a) saint Gregoire, qu'il n'est pas venu à Doares dans le dessein de faire tort au grand Pasteur qui est assis sur le trône de l'illustre ville (de Cesarée). Peut-être que l'élection d'Eulalius s'étoit faite si vite, à cause des heretiques, que l'on n'eut pas le loisir de la faire confirmer par saint Basile, qui prétendoit encore être métropolitain de la seconde Cappadoce.

Trentieme discours de S. Gregoire, sur l'élection d'Eulalius, en 373. Pag. 484.

VI. Le trente-unieme discours est une explication de la réponse de Jesus-Christ aux Pharisiens, qui lui avoient demandé en quelles circonstances un homme pouvoit se séparer de sa femme. Il paroît par le commencement que saint Gregoire, avant que d'expliquer cet endroit de l'Evangile selon saint Matthieu, en avoit déjà expliqué d'autres; mais il ne nous en reste rien que ce discours. Il le fit ce semble à Constantinople, & après que les Eglises y eurent été rendues aux Catholiques; car on voit qu'il y avoit des Magistrats (b) parmi ses auditeurs; que le lieu (c) où il prêchoit, de désert & aride étoit devenu très-habité; & que les heretiques y étoient réprimés par l'autorité civile. La coutume chez les Juifs d'alors étoit, que les maris pouvoient quitter leurs

Trente-unieme discours de S. Gregoire, sur le divorce, en 380. Pag. 496.

(a) Nazianz. orat. 30. pag. 495.
 (b) Idem, orat. 31. pag. 509.

(c) Nazianz. orat. 31. pag. 499.

femmes ; mais il n'étoit pas permis aux femmes de quitter leurs maris. Jesus-Christ la condamna comme injuste , n'y ayant point de raison de traiter les femmes avec tant de sévérité, & les hommes avec tant d'indulgence ; & déclara que les maris ne pouvoient renvoyer leurs femmes que lorsqu'elles étoient convaincues d'adultere. Saint Gregoire fait remarquer que les hommes ont agi avec peu d'équité dans les loix qu'ils ont faites rouchant les femmes , comme lorsqu'ils ont attribué toute la puissance aux peres sur leurs enfans ; mais que Dieu en a usé tout autrement en nous commandant d'honorer nos peres & nos meres , en condamnant à la mort celui qui leur aura donné des malédictions.

„ Nous venons tous de l'homme & de la femme , qui sont également poussiere & image de Dieu. Avec quel front exigez-
 „ vous de votre femme qu'elle soit chaste si vous ne l'êtes pas ?
 „ pourquoi faire une loi differente sur un corps qui mérite qu'on
 „ l'honore également ? Si la femme a peché, Adam ne pécha-t-il
 „ pas de même ? le serpent les séduisit tous deux également ; elle
 „ ne témoigne pas plus de foiblesse que l'homme ; Jesus-Christ
 „ est mort pour les sauver également ; il a songé à l'homme & à
 „ la femme lorsqu'il s'est revêtu d'un corps. Il est beau , suivant
 „ la pensée de l'Apôtre , que la femme honore Jesus-Christ par
 „ son époux , & que l'homme honore l'Eglise en honorant sa femme.
 „ Hors donc le cas d'adultere dans lequel seulement Jesus-
 „ Christ permet aux maris de répudier leurs femmes , ils doivent
 „ supporter patiemment en elles tous les autres défauts , & tâcher
 „ toutefois de les en corriger. “ Au sujet de la réponse que les
 „ Pharisiens firent à Jesus-Christ , saint Gregoire demande s'il est
 „ expédient de se marier ? & répond : „ Un chaste mariage est hono-
 „ rable ; mais il ne convient qu'à des personnes moderées que le
 „ libertinage & les débauches n'ont point corrompues , & qui
 „ n'ont pas trop d'emportement pour les plaisirs de la chair. Le
 „ mariage , qui n'est autre chose que l'union de l'époux & de l'é-
 „ pouse & un desir d'avoir des enfans légitimes , est louable , parce
 „ qu'il unit des gens pour servir Dieu : mais s'il ne sert qu'à allu-
 „ mer le feu de la concupiscence , & s'il devient une occasion de
 „ peché , alors je dis qu'il n'est point expédient de se marier. Le
 „ mariage est bon & honnête ; mais je n'ai garde de le mettre au-
 „ dessus de la virginité , qui ne seroit pas fort considerable si elle
 „ n'étoit plus excellente que quelque chose qui est effectivement
 „ louable. Les vierges ont choisi un état qui les approche des
 „ Anges ; qu'elles n'ayent plus de commerce avec la chair & la

« matiere, que l'esprit soit chaste comme le corps. « Sur ces paroles de Jesus-Christ : *Il n'y a que ceux à qui cette grace est accordée*; il dit que la vertu ne dépend pas seulement de celui qui veut, ni de celui qui court, qu'il faut aussi que la misericorde de Dieu le soutienne; de sorte que comme la volonté même dépend de Dieu, c'est à bon droit qu'on lui attribue tout ce que nous faisons de bien; quelques combats que nous livrions, nous avons toujours besoin de celui qui donne la couronne. Il condamne en passant l'opinion de la préexistence des ames: puis venant à l'explication de ces autres paroles du Sauveur: *Il y en a qui sont eunuques dès le ventre de leur mere*; il dit qu'un bien que la nature donne ne mérite point de louanges; qu'il n'y a que ce qui dépend du choix & de la liberté; que la fornication & l'adultere ne sont pas des pechés du corps seulement; que les crimes qui s'attaquent à Dieu sont de véritables adulteres, comme on le voit par Jeremie qui dit que les Juifs commettoient des adulteres en adorant des idoles de bois. Sur la fin de son discours il ordonne aux laïques, aux Prêtres, aux Empereurs d'appuyer la saine doctrine; & exhorte ceux qui dans les troubles précédens avoient souffert ou dans leurs biens ou dans leurs personnes, de les supporter avec patience.

VII. Avant que de quitter la ville de Constantinople en 381. il voulut rendre compte publiquement de la maniere dont il s'y étoit conduit, & fit à ce sujet un long discours en présence des Evêques du Concile; mais il eut beaucoup de peine à le prononcer, étant extrêmement (a) foible de corps. Leonce de (b) Byfance qui en cite un endroit, le qualifie *adieu*. S. Gregoire y représente d'abord quelle étoit la situation de l'Eglise de Constantinople lorsqu'il en prit soin. Les Fidèles contraints de s'enfuir & de tout abandonner pendant les persécutions de Julien l'*Apostat* & de Valens, se trouvoient sans Pasteurs, sans pâturages, sans bergerie, errans à l'aventure sur les montagnes, réduits à paître où le hazard les conduisoit, trop heureux de pouvoir échapper & d'avoir quelque endroit où se retirer. Ce pauvre troupeau ressembloit à celui que les lions, la tempête, les tenebres ont dissipé, & qui faisoit gémir les Prophètes lorsqu'ils déploroient sous cette figure les malheurs du peuple d'Israël abandonné à la fureur des Gentils; « Mais, ajoute-t-il en parlant de l'état où il étoit prêt de laisser ce

Trente-deuxieme discours de saint Gregoire; son adieu au sortir de Constantinople, en 381. Pag. 510.

(a) Gregorius Nazianz, *orat.* 32. pag. 523:

(b) Leon Byfan. in *Nessor. & Eutyche*, lib. 1. pag. 272.

» troupeau, Dieu a visité son peuple & l'a sauvé, & s'il n'est pas
 » encore dans sa dernière perfection, j'espère qu'il y parviendra,
 » puisqu'il croit à vûe d'œil: il est plus surprenant que de si petits
 » commencemens ayent eu un succès si prodigieux, que de le
 » voir passer de l'état où il est maintenant, au plus haut point de la
 » gloire. « Il en rend à Dieu l'honneur. » Il me sembloit, dit-il, l'en-
 » tendre parler en ces termes aux Anges tutélaires de cette ville,
 » car je ne doute nullement que les Eglises n'ayent leurs gardiens
 » & leurs patrons, comme l'Apocalypse nous l'apprend: Préparez
 » la voie à mon peuple, ôtez les pierres qui sont dans son chemin
 » afin qu'aucun obstacle ne l'arrête. « Il se fait honneur d'avoir
 » maintenu la saine doctrine dans cette grande ville, qu'il représente
 » comme l'œil du monde, & comme le lien de l'Orient & de l'Oc-
 » cident, & donne pour preuve vivante de ses travaux la vertu que
 » l'on voyoit éclater tant dans son Clergé que dans son peuple.
 » Leur foi, continue-t-il, est une marque infailible de la vérité de
 » ma croyance; ils adorent la Trinité avec un zèle si pur, qu'ils ai-
 » meroient mieux mourir que de rien changer à ce dogme. Tous
 » ont les mêmes sentimens & la même ardeur; ils sont unis entre-
 » eux, avec nous & avec la Trinité. « Il donne l'abrégé de leur
 » créance, & accorde en passant la difficulté du mot d'*hypostase*, lais-
 » sant à un chacun la liberté des termes, pourvu que ceux qui admet-
 » toient trois hypostases ou trois Personnes, n'entendissent par-là
 » que trois différentes notions fondées sur la même nature, & qu'ils
 » ne prétendissent point que ce fussent trois essences ou natures dif-
 » férentes: » Car, dit-il, la sainteté de notre foi consiste plus dans
 » les choses que dans les noms. « Il fait ensuite à l'exemple de Sa-
 » muël, une protestation publique de son désintéressement, & prend
 » Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur & sans tache,
 » protestant que si on lui procuroit d'autres honneurs il y renonce-
 » roit sur le champ. Il demande pour récompense de ses travaux,
 » qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures & la
 » voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministères ecclésiastiques;
 » & prend pour prétextes de se retirer, son grand âge, ses maladies,
 » son épuisement, les reproches qu'on lui faisoit de sa douceur, les
 » dissensions des Eglises, la fureur que l'on faisoit paroître à Con-
 » stantinople pour les spectacles, le luxe & la magnificence des
 » équipages. Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisoit, il n'ou-
 » blie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table pro-
 » pre & magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de
 » ne paroître pas en public avec un nombreux cortège, de ne pas

recevoir d'un air majestueux & plein d'arrogance ceux qui venoient le trouver. » Je n'avois pas compris, dit-il, que je dûtse
 » disputer en magnificence avec les Consuls, les Gouverneurs,
 » les Generaux d'armées qui possèdent d'immenses richesses, &
 » qui ne savent à quel usage les employer; & qu'abusant du bien
 » des pauvres pour contenter mon luxe & pour me procurer toute
 » sorte de plaisirs, je pûtse dissiper en superfluités des choses si né-
 » cessaires, & me présenter à l'Autel la tête & l'estomac remplis
 » des fumées que cause la bonne chere. Je n'avois pas compris
 » qu'un Evêque dût monter un cheval fier & superbe, ou se faire
 » traîner dans un char pompeux avec un faste & une magnificence
 » éclatante, & se faire suivre d'une si grande foule que sa marche
 » fût apperçue de fort loin; si je n'ai point suivi cette méthode, &
 » si vous en avez été fâchés, (il parloit aux Evêques du Concile)
 » la faute est faite & je vous prie de me la pardonner. « Il les prie
 encore une fois de choisir un autre Evêque, & de lui permettre
 de se retirer dans la solitude. Enfin il prend congé de sa chere
 Anastasie & des autres Eglises de la ville, des Apôtres qui lui
 avoient servi de guides dans ses combats, de sa chaire épisco-
 pale, de son Clergé, des Moines, des Vierges, des veuves, des
 pauvres, des orphelins, de l'Empereur & de toute la Cour, de la
 Ville, de l'Orient & de l'Occident, des Anges tutelaires de son
 Eglise & de la sainte Trinité. Il promet que si sa langue se tait, ses
 mains & sa plume combattront pour la verité.

§. V I I.

*Discours 33. 34. 35. 36. 37. de Saint Gregoire,
 sur la Théologie.*

LE trente-troisieme discours intitulé, *contre les Eunomiens*, fert comme de préface aux quatre discours suivans, qui ont pour titre, *de la Théologie*, & qui ont acquis à saint Gregoire le surnom de *Théologien* parmi les Grecs. Les heretiques qu'il désigne dans ce trente-troisieme discours sont les Eunomiens, disciples d'Eunome Evêque de Cyzique, qui après avoir été disciple d'Aëtius, forma lui-même une secte à part. Il disoit (a) que le Verbe n'étoit pas semblable au Pere; que l'Incarnation (b) n'étoit pas l'union de la substance divine avec la substance humaine, mais seulement des sens corporels avec les puissances divines; que

Trente-troisieme discours de saint Gregoire, contre les Eunomiens, en 379. ou 380. Pag. 529.

(a) Philostorg. lib. 6. cap. 1.

(b) Nyssenus, de anima, pag. 112.

Marie mere de Jesus-Christ avoit (a) cessé d'être vierge après l'avoir mis au monde. Il rebatissoit (b) non-seulement les Catholiques, mais encore les Ariens, & rebatissoit au nom du Pere increé, au nom du Fils créé, & au nom de l'Esprit sanctifiant créé par le Fils créé, ne plongeant (c) qu'une fois en mémoire de la mort de Jesus-Christ. Ses disciples étoient grands parleurs, sophistes & satyriques, plus appliqués à bien dire qu'à bien faire. Tout le barreau retentissoit de leurs disputes. Ils ennuyoient les festins & les fêtes par leurs mauvais contes. Saint Gregoire ne laisse pas de les traiter de freres & d'amis, » quoique, leur dit-il, » vous n'ayez pas pour nous les sentimens que des freres devoient avoir. « Il les prie de ne pas s'étonner s'il leur dit dans la suite des choses éloignées de leurs pensées & de leurs maximes, & prescrit celles qu'il faut observer pour bien parler des mysteres, qui sont de mener une vie réguliere, de n'avoir que des sentimens orthodoxes, de ne point parler de ces mysteres qu'après les avoir approfondis par de longues méditations; de n'en point parler devant des personnes qui ne les écoutent qu'en badinant ou qui les réduisent en vaines subtilités; de proportionner ce que l'on en dit à la capacité des auditeurs; de n'en rien dire devant des Payens, qui examinent tout avec un esprit aigri & enveniment tout. Il blâme l'avidité démesurée qu'on avoit alors de disputer & de parler. Il conseille à ces théologiens de nom, de combattre les opinions ridicules des philosophes, plutôt que de s'occuper de traiter des mysteres qu'ils n'entendoient point, ne les ayant pas étudiés, ou du moins de se contenter de disputer des matieres où il y a moins de risque de s'égarer, comme de la pluralité des mondes, de la matiere de l'ame, des natures raisonnables bonnes ou mauvaises, de la résurrection, du jugement, des peines, des récompenses, des souffrances.

Trente-quatrième discours de saint Gregoire, sur la théologie, en 379. ou 380.

Page 536.

II. Ce fut à Constantinople l'an 379. ou 380. que saint Gregoire fit ces cinq discours. Dans le second, qui selon nos éditions est le trente-quatrième, il parle en general de la nature divine: ce qui l'a fait intituler de *la Théologie*. Il dit que la nature de Dieu n'est connue que d'elle-même, qu'il est absolument impossible d'expliquer ce que c'est, que l'entendement humain ne la peut comprendre, qu'il est même douteux si les Anges qui voient Dieu de plus près, connoissent son essence; mais que les yeux seuls & les

{ a } Philostorg. lib. 6. cap. 2.
{ b } Idem, lib. 10. cap. 4.

{ c } Theodorct. lib. 4. *hæreticor. fabul.*
cap. 3.

loix de la nature fuffifent pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu & une premiere caufe dont toutes les autres dépendent ; qu'on connoît fon existence par les créatures qu'il a tirées du néant & qu'il conſerve ; qu'il eſt incorporel par ſon immenſité & ſon infinité. Saint Gregoire donne trois raiſons pourquoi Dieu nous eſt incompréhenſible : la premiere , parce que nous ne l'eſtime- rions pas aſſez ; la ſeconde , pour ne pas nous expoſer au malheur de Lucifer : car peut-être nous révolterions-nous contre Dieu, ſi nous étions remplis de lumieres éclatantes, comme cet ange rebelle ; la troiſieme , parce que nous ne ſaurions voir au travers des tenebres qui nous environnent, un Etre qui , ſelon l'expref- ſion de David , eſt renfermé dans ſa propre gloire qui lui ſert de retraite. Quelque effort que faſſe notre ame pour ſe détacher des choſes ſenſibles pour s'élever au-deſſus de la matiere, il y a toujours du groſſier & du materiel dans ſes connoiſſances. C'eſt ce que S. Gregoire rend ſenſible par cette induction : » On donne » à Dieu les noms de ſouffle, de feu, de lumiere, d'eſprit, de cha- » rité, de ſageſſe, de juſtice & de Verbe : pouvez-vous concevoir » le ſouffle ſans quelque mouvement ; le feu ſans matiere, ſans » mouvement, ſans couleur ; l'eſprit ſans qu'il ſoit joint à quelque » autre choſe ; la ſageſſe autrement que comme une qualité habi- » tuelle qui nous ſert à contempler les choſes divines & humaines ; » la charité & la juſtice que comme des inclinations louables , » dont l'une s'oppoſe à l'injuſtice, l'autre à la haine ? « Il dit que l'impoſſibilité de connoiître Dieu a été l'origine de l'idolâtrie ; les hommes ayant adoré le ſoleil, la lune, les aſtres, le ciel, parce qu'ils ne connoiſſoient rien de plus parfait : au lieu qu'ils auroient dû ſ'aider de la beauté & de l'économie des créatures pour s'é- lever juſqu'à la connoiſſance de Dieu ; car le deſir qui nous porte à cet être ſuprême étant réglé par la raiſon, qui nous fait con- noiître que le monde ne peut ſe paſſer d'un chef qui le gouverne ; cette même raiſon nous empêche de nous fixer aux choſes ſen- ſibles, & nous oblige de porter nos vûes au-delà de tout ce qui eſt créé. Il dit que la connoiſſance que les Patriarches & les Apô- tres ont eue de Dieu n'a été parfaite que par rapport au peu de lumieres des autres, & qu'en elle-même elle étoit très-imparfaite ; que l'homme, loin qu'il puiſſe aſpirer à la connoiſſance de toute la nature, ne peut ſe connoiître lui-même, comment l'ame donne la vie au corps, & comment elle devient ſuſceptible de paſſions ; qu'il ne peut connoiître ce qui fait la différence des animaux, leur production, leur inſtinct ; pourquoi les poiſſons expoſés à l'air

expirent aussi-tôt, & que nous sommes au contraire suffoqués dans l'eau; d'où vient que des oiseaux les uns chantent tandis que les autres sont muets; d'où vient aux abeilles cette industrie qui paroît dans la structure de leurs cellules à six angles; d'où vient la beauté & l'abondance de tant de fruits divers; ce qui sert de véhicule ou d'appui à la terre; qui a joint cette vaste immensité d'eaux qui s'élevent sans sortir de leur lit, comme si elles respectoient les terres voisines; quelle est la vertu nutritive de l'eau & la différence qu'on y trouve; quelles sont les causes des éclairs & du tonnerre; ce qui fait que le soleil éclaire toute la terre, & qu'il efface tous les autres astres par sa lumière; comment il fait l'inégalité des saisons. Il finit ce discours par une reflexion sur les Anges, » dont la » nature, dit-il, est intellectuelle, & les qualités au-dessus de notre » connoissance: ce que nous savons, c'est qu'il y a des Anges, des » Archanges, des Thrônes, des Puissances, des Principautés, des » Dominations, des Créatures intellectuelles & de purs Esprits; » des natures pures qui n'ont nul penchant au mal, ou du moins » qui n'y tombent pas aisément. Ce sont les ministres de la volonté » divine. Ils ont naturellement & aussi par communication une » force extraordinaire; ils vont par-tout dans un moment tant par » la legereté de leur nature, que pour s'aquitter de leur ministère » avec plus de promptitude. Dépendans en toutes choses de la vo- » lonté de Dieu, ils ne suivent point d'autre règle; on donne aux » uns le soin de veiller sur quelque partie de l'Univers; ils chan- » tent les louanges de cette divine Majesté, & contemplant per- » pétuellement cette gloire éternelle; non que leurs éloges lui » donnent de l'accroissement, mais afin que ces natures sublimes » qui sont les premières après Dieu, soient comblées de nouveaux » bienfaits.

III. Dans le trente-cinquième discours, qui est le troisième de la théologie, saint Gregoire traite de la divinité du Fils. » Quo- » qu'il n'y ait qu'un Dieu, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait qu'une Per- » sonne; mais la pluralité des Personnes ne fait pas une pluralité » de puissances, l'unité passant par deux s'arrête à la Trinité: voilà » ce qui fait que nous reconnoissons le Pere, le Fils, & le Saint- » Esprit. Le Pere engendre sans passion d'une manière incorpo- » rée avant le tems: l'un est engendré, l'autre procede. On ne » fait de quels termes se servir pour exprimer des choses qui ne » tombent point sous les sens. Mais, demandez-vous, quand » est-ce que tous ces mysteres se sont opérés? S'il faut le dire har- » diment, ils sont coëternels au Pere, qui n'a jamais commencé

» d'être, non plus que le Fils & le Saint-Esprit. Si vous demandez
 » quand le Fils a été engendré? je vous réponds qu'il n'a point de
 » commencement, non plus que le Pere; & il faut dire la même cho-
 » se du S. Esprit que du Fils, qu'il procede sans commencement:
 » cette génération & cette procession passent les forces de l'enten-
 » dement humain. Mais, direz-vous, si le Fils & le Saint-Esprit
 » sont coéternels au Pere, pourquoi ne dira-t-on pas qu'ils sont
 » sans principe comme lui? C'est qu'ils viennent de lui, quoiqu'ils
 » ne lui soient point posterieurs: ce qui n'a point de principe est
 » necessairement éternel; mais ce n'est pas une necessité que ce
 » qui est éternel n'ait point de principe. Le Fils & le S. Esprit recon-
 » noissent donc un principe; mais il est évident que la cause n'est pas
 » toujours antérieure à l'effet pour la durée, comme nous le voyons
 » dans le soleil à l'égard de la lumiere. Vous demandez comment
 » il est possible que cette génération soit exemte de passion? C'est
 » qu'elle est incorporelle. Je vous demande à mon tour comment
 » le Fils pourra-t-il être Dieu, s'il n'est qu'une créature? Ne faites-
 » vous pas réflexion que la naissance temporelle du Fils de Dieu
 » est bien differente de celle des autres? Avez-vous entendu dire
 » qu'une Vierge pût être mere? Raïsonnez de la même maniere
 » sur la génération spirituelle, puisque son essence est si differente
 » de celle des êtres ordinaires. Mais, direz-vous, ces termes: *Il*
 » *a engendré, il a été engendré*, ne marquent-ils pas un commen-
 » cement dans la génération? Si, pour vous démêler de ces ob-
 » jections curieuses, nous disions que le Fils a été engendré dès le
 » commencement, vous nous en feriez un crime, comme si nous
 » alterions les Ecritures. Tout le monde ne fait-il pas que les ex-
 » pressions de l'Ecriture changent souvent l'ordre des tems, &
 » que l'on y met plusieurs fois le passé pour le futur, comme dans
 » ce passage de David: *A quel dessein les nations ont-elles fait des*
 » *assemblées tumultueuses*? Elles ne les avoient pas encore fait
 » alors. *Ils passeront le fleuve à piés secs*; ils l'avoient déjà passé.
 Les Eunoïens objectoient, le Pere a engendré son Fils de son
 bon gré ou contre sa volonté: si c'est contre son gré, on lui a donc
 fait violence; si c'est de son plein gré, ce Fils est donc le Fils de
 sa volonté: comment donc est-il engendré du Pere? Pour résoudre
 ce foible argument, S. Gregoire leur demande: » Votre pere vous
 » a-t-il engendré volontairement, ou contre son gré? si c'est con-
 » tre son gré, on lui a donc fait violence; & par qui cette violence
 » lui a-t-elle été faite? vous ne direz pas que c'est la nature, car
 » elle est chaste: s'il l'a fait de son plein gré, trois syllabes lui feront

Psal. 2.

Psal. 65.

» perdre le titre de pere ; car on dira que vous êtes le fils de la vo-
 » lonté, & non pas le fils de votre pere. « Il se sert encore de leur
 sophisme à l'égard de Dieu le Pere, en disant : » Le Pere est Dieu
 » ou de son plein gré ou malgré lui. S'il l'est de bon gré, quand
 » a-t-il commencé à le vouloir ? ce n'est pas avant que d'être : Si
 » ce qu'il a voulu est distingué de sa volonté, il est donc divisible ?
 » Selon votre maniere de raisonner, on prouvera que Dieu lui-
 » même est une production de la volonté. Que s'il est Dieu mal-
 » gré lui, qui est - ce qui l'a contraint de l'être ? comment est - il
 » Dieu, si on l'a forcé d'être Dieu ? comment donc le Fils a-t-il
 » été engendré ? Ce mystere, continue saint Gregoire, ne seroit
 » gueres considerable, si vous pouviez le comprendre, puisqué
 » vous ne concevez pas même comment vous êtes venu au mon-
 » de. Combien est-il plus difficile de connoître la nature de l'hom-
 » me que celle de Dieu, & cette sublime génération que la vôtre ?
 » Si vous niez qu'il a été engendré parce que vous ne sauriez com-
 » prendre ce mystere, combien faudra-t-il par ce principe que
 » vous retranchiez de choses de la nature que vous ne connoissez
 » point ? Ne raisonnez pas de cette nature incorporelle comme
 » d'un corps. Il faut honorer ce mystere par un silence respec-
 » tueux ; c'est assez pour vous de savoir qu'il a été engendré : les
 » Anges mêmes ne le comprennent pas. Il l'a été de la maniere
 » que le fait le Pere qui l'a engendré & le Fils qui a été engendré ;
 » le reste est couvert d'un épais nuage & se dérobe aux foibles lu-
 » mieres de notre esprit.

Suite de l'a-
 nalyse du
 trente - cin-
 quieme dis-
 cours.

Page. 567.

IV. Les Eunomiens continuant leurs subtilités disoient : le Pere
 a engendré un Fils qui existoit, ou qui n'existoit pas ? Saint Gre-
 goire, après leur avoir fait remarquer que ce raisonnement pour-
 roit avoir lieu à l'égard de nous qui venons en quelque maniere
 de l'être & du non-être, comme Levi venoit d'Abraham, leur
 en fait sentir le ridicule en leur faisant cette question : » Le tems
 » est-il dans le tems ou non ? s'il y est, en quel tems ? comment en
 » est-il contenu ? S'il n'est pas dans le tems, quelle est cette nou-
 » velle philosophie qui admet le tems même hors du tems ? « Il
 infere de là & de quelqu'autre question qu'il leur fait encore, que
 l'un des deux membres de leur proposition disjonctive n'étant
 pas necessairement vrai, ils n'en pouvoient rien conclure. Les
 Eunomiens disoient encore : Celui qui est engendré & celui qui
 n'est pas engendré ne sont pas la même chose, ainsi le Pere est
 different du Fils. Saint Gregoire répond qu'engendré & non en-
 gendré ne sont pas la même chose par rapport à leurs propriétés ;

mais que le sujet de ces propriétés est la même chose. Ils infestoient : Si Dieu n'a point cessé d'engendrer, cette génération est imparfaite ; s'il a cessé d'engendrer, il faut qu'il ait commencé. » Je ne vois pas, dit saint Gregoire, la force de ce raisonnement » materiel ; car si ce qui doit finir a commencé, il faut donc que » ce qui ne doit jamais finir, n'ait point commencé. Suivant ce prin- » cipe notre ame & les Anges qui ne doivent point avoir de fin ; » n'auront point eu de commencement ; ce qui est faux, puisqu'ils » ont commencé d'être : ainsi c'est mal raisonner de dire que ce » qui finira a eu un commencement. « Ensuite il fait voir qu'il ne leur sert de rien de donner au Pere & au Fils le nom de Dieu, s'ils ne les croient pas d'une même nature, ni que le Fils soit consubstantiel au Pere ; qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui puisse les autoriser à ne reconnoître dans le Fils qu'une divinité équivoque & de nom ; que le Verbe en se revêtant d'un corps, n'a point changé de nature ; que s'il est né, il a été engendré ; que sa naissance n'admet point de pere ; que la génération n'admet point de mere ; que l'un & l'autre marque sa divinité ; que s'il a été enveloppé de langes, il a brisé en ressuscitant les liens dont on avoit entouré son corps ; que s'il a été baptemisé comme homme, il a effacé les péchés comme Dieu ; que s'il a eu faim, il a nourri plusieurs milliers d'hommes. Saint Gregoire témoigne sa peine d'avoir à traiter en cette maniere ce qui regarde la divinité du Fils : » mais » on est, dit-il, obligé de s'accommoder au génie des gens con- » tre qui on a affaire, & se servir des remedes selon le genre du » mal qu'on veut guérir. On a voulu faire sentir à nos adversaires » que ces ennuyeuses disputes dans lesquelles ils se jettent pour » affoiblir l'Evangile n'ont gueres de force. C'est un mauvais re- » tranchement que d'abandonner la foi, pour s'appuyer sur des » raisonnemens humains, & de négliger l'autorité du Saint-Esprit » pour des questions frivoles : on est accablé par la grandeur du » sujet qu'on traite ; les termes nous manquent parce que notre » esprit est trop foible ; cependant la foiblesse de nos expressions » fait tort à la religion ; les termes polis & élégans anéantissent » la Croix de Jesus-Christ, comme le dit l'Apôtre ; la foi est le » supplément de notre doctrine.

V. C'est encore de la divinité du Fils dont il est parlé dans le trente-sixieme discours. Saint Gregoire y répond à tous les passages de l'Ecriture que les Eunomiens alleguoient pour eux ; ils avoient sans cesse dans la bouche : *Le Seigneur m'a créé comme le principe de ses voies & de ses œuvres.* Saint Gregoire dit que dans

Trente-sixieme discours de S. Gregoire, sur la Divinité du Fils ; en 379. ou 380. Pag. 577. Prov. 8.

ce passage on lit : *Il m'a créé, il m'a engendré* ; que la création regarde l'humanité de Jesus-Christ ; la génération sa divinité. » Car

» si ce terme, *il m'a engendré*, marque une cause, il faut, ajoutez-t-il, que vous disiez ce que c'est. « Une autre objection qu'ils croyoient d'un très-grand poids, étoit fondée sur cet endroit de

1. Cor. 15.

la premiere Epître aux Corinthiens : *Jesus-Christ doit regner jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous ses pieds*. Qu'arrivera-t-il après cette expédition ? cessera-t-il de regner, ou le bannira-t-on du Ciel ? Saint Gregoire répond que le terme *jusqu'à ce que* n'est pas toujours opposé au tems futur, & qu'il marque quelquefois un intervalle déterminé, sans exclure le reste ; qu'autrement on ne pourroit expliquer ce passage : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, comme s'il devoit abandonner ses Disciples à la fin des siècles : que le terme de *regner* se prend en deux façons, savoir, regner comme tout-puissant, ou comme vainqueur ; que selon le premier sens le royaume du Fils de Dieu n'aura point de fin. Il dit que la soumission de Jesus-Christ à son Pere, dont il est parlé dans l'Ecriture, n'est autre chose que l'accomplissement de la volonté de son Pere ; que lorsque Jesus-Christ dit dans le Pseaume vingt-unieme : *O Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'est pas qu'il ait été abandonné de son Pere ni de sa Divinité, comme quelques-uns le pensent, que ses craintes étoient des images de nos foiblesses & de nos malheurs ; que ces manieres de parler, comme toutes les autres qui marquent en lui de la foiblesse, se doivent entendre par rapport à son humanité ; que les expressions qui marquent quelque inferiorité ou quelque dépendance du Fils à l'égard du Pere, se doivent encore rapporter à son humanité, comme lorsqu'il dit : *Mon Pere est plus grand que moi : Mon Dieu & votre Dieu*. Au contraire le terme de *Pere* n'a point de rapport à l'humanité, mais au Verbe, dont Dieu est proprement le Pere ; mais il n'est qu'improprement le nôtre, & proprement notre Dieu. Lorsqu'on dit encore de Jesus-Christ, qu'il reçoit la vie, la puissance de juger, que les Gentils deviennent son heritage, qu'il étend son domaine sur toute chair, qu'il entre en possession de la gloire, qu'il a des Disciples, toutes ces circonstances regardent son humanité, quoiqu'on pût aussi les lui attribuer comme Dieu, ces attributs lui étant communs avec son Pere dès le commencement, non par grace, mais par nature.

Matth. 28.

VI. Les Eunomiens obje-toient ce qui est dit en saint Jean : *Le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit*

faire au Pere. Pour démêler cette objection saint Gregoire distingue diverses impossibilités ; une qui vient d'une défaillance de forces par rapport au tems & à la personne, comme quand on dit qu'un enfant ne sauroit combattre ; une autre qui naît de la contrariété de la chose avec la raison : c'est en ce sens qu'on dit qu'une chose est impossible quand elle n'est pas raisonnable, & qu'il est dit dans saint Matthieu : *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse ?* On dit encore qu'une chose est impossible quand il y a une grande répugnance, comme il paroît par cet autre endroit du même Evangile : *Il ne pouvoit faire des miracles en leur pays à cause de leur incrédulité.* C'est dans le même genre qu'il faut mettre ces autres impossibilités : *Le monde ne peut vous haïr. Comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchans comme vous êtes.* Mais ce n'est point de ces impossibilités que parloit Jesus-Christ ; c'est d'une impossibilité proprement dite, comme il est impossible que Dieu ne soit point ou qu'il soit méchant ; tout ce que le Pere possède appartient au Fils, & réciproquement ce qui appartient au Fils appartient au Pere ; le Fils a l'essence commune avec son Pere & l'égalité, mais c'est par le moyen de son Pere. » Ces autres paroles, ajoute saint Gregoire : *Le Fils fait ce qu'il voit faire au Pere*, ne signifient pas que les ouvrages soient précisément les mêmes ; mais que la puissance & l'autorité sont égales de part & d'autre. « Quant à cet endroit où Jesus-Christ dit : *Je suis descendu du Ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé* ; & cet autre : *Que votre volonté s'accomplisse & non pas la mienne* ; ils doivent s'entendre par rapport à l'humanité, & nullement à la divinité. Saint Gregoire croit que ces paroles : *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, & Jesus-Christ que vous avez envoyé*, ne regardent que la destruction des idoles, à qui on donnoit si injustement le nom de Dieu : » Car, dit-il, on n'auroit pas ajouté, & *Jesus-Christ que vous avez envoyé*, s'il eût fallu l'exclure de la divinité. « La réponse de Jesus-Christ au docteur de la Loi qui lui attribuoit la bonté en tant qu'homme : *Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul*, étoit pour lui apprendre qu'il n'y a que Dieu qui soit bon essentiellement : la bonté qui convient aux hommes est comme un écoulement de la bonté primitive dont Dieu est la source. Enfin les Eunomiens objectoient que *Jesus-Christ est tous jours vivant pour interceder pour nous* ; & qu'il ne connoissoit ni le jour, ni l'heure du jugement : saint Gregoire répond que Jesus-Christ prie en tant qu'homme pour notre salut, parce qu'il a encore

me discours.
Pag. 583.
Joan. 5. 19.

Matth. 12. 54.

Matth. 9. 13.

Joan. 6.
Matth. 12.

Joan. 6. 45.
46.

Joan. 17. 3.

Hebr. 2. 57.

son humanité dans le Ciel pour nous faire participants de sa divinité. » Et pour ce qui regarde l'heure du Jugement, peut-on douter, ajoute-t-il, qu'il ne la connoisse en tant que Dieu, & qu'il l'ignore en tant qu'homme? Si nos adverfaires se contentent de cette explication, nous nous y arrêterons; s'ils en veulent une autre, nous dirons qu'on attribue par honneur au Pere la connoissance des choses les plus importantes. « Il remarque qu'outre les termes dont l'Écriture se fert pour exprimer ce que c'est que Dieu, ceux d'*Etre* & de *Dieu* désignent plus particulièrement son essence; que les noms de *Tout-Puissant*, de *Roi de gloire & des siècles*, de *Seigneur des armées*, marquent la puissance & l'autorité qu'il a sur les êtres corporels & incorporels; que ces autres noms de *Dieu de justice*, de *paix*, de *vengeance*, d'*Abraham*, d'*Isaac*, de *Jacob*, d'*Israël*, nous font connoître le soin qu'il prend du monde; que tous ces noms conviennent à la Divinité en general; que le nom de *Pere* est affecté à celui qui n'a point de principe; qu'on appelle *Fils*, celui qui est engendré; & *Saint-Esprit*, celui qui procede sans génération; que l'on donne à la seconde personne le nom de *Fils*, parce qu'il est de la même essence que le Pere & qu'il vient du Pere; qu'on l'appelle *Fils unique*, parce qu'il est engendré d'une manière toute spéciale & qui ne convient nullement aux corps; qu'on lui donne le nom de *Verbe*, parce qu'il a la même relation avec son Pere que la parole avec l'esprit, non-seulement en vertu de la génération, mais aussi parce qu'il est uni à son Pere & qu'il le fait connoître; que le Fils de Dieu est appelé *Homme*, à cause qu'il s'est uni à l'humanité pour la délivrer des peines auxquelles elle avoit été condamnée; qu'il est le *Christ*, à cause de sa divinité qui est comme l'onction de son humanité. Saint Gregoire rend aussi raison de beaucoup d'autres titres que l'on donne au Fils de Dieu, comme de *Sagesse*, de *Secau*, de *Caractere*, d'*Image de son Pere*, de *Lumiere*, de *Pasteur*, de *Pontife*.

Trente-septième discours de saint Gregoire, sur le S. Esprit, en 379. ou 380. pag. 523.

VII. Dans le trente-septieme discours il traite du Saint-Esprit; contre l'heresie des Macedoniens. Macedonius déposé de l'épiscopat de Constantinople en 360. en étoit comme le chef, parce qu'il avoit commencé à la former aussi-tôt après sa déposition. L'erreur capitale de cette heresie étoit de nier la divinité du Saint-Esprit, ce qui fit donner à ceux qui en étoient infectés le nom de *Pneumatomaques*, c'est-à-dire, ennemis du Saint-Esprit. Saint Gregoire commence par montrer que le Saint-Esprit est une personne distinguée du Pere & du Fils & réellement subsistante, & non un accident,

accident, puisqu'on voit par divers endroits de l'Écriture, qu'il agit, qu'il parle, qu'il s'épare, qu'il s'attriste, qu'il se met en colere. Il montre aussi qu'il est Dieu, par les passages de l'ancien Testament qui rendent témoignage à sa divinité; par ses opérations, dont l'effet est notre sanctification; par la foi commune des Fidèles qui croient en lui: » Car s'il n'étoit qu'une simple créature, » comment croirions-nous en lui? croire en une chose ne con- » vient qu'à la divinité; croire quelque chose s'attribue à tout ce » que l'on veut. « Il montre par ces paroles de l'Évangile: *le Saint-Esprit qui procede du Pere*, qu'il ne peut être créature, puisqu'il procede du Pere; qu'il n'est pas non plus le Fils, parce qu'il n'est pas engendré; & que parce qu'il est le milieu entre le Pere & le Fils, il est Dieu. Il dit que la procession du Saint-Esprit n'est pas moins inexplicable que la génération du Fils, & que ce sont les différentes relations qui se trouvent entre les Personnes divines qui leur donnent des noms differens; que quoique le Pere ne soit pas le Fils, ni le Fils le Pere, il ne faut pas conclure de-là qu'il y ait des défauts, ou du plus ou du moins dans l'essence divine; car la filiation n'est pas un défaut, & la paternité n'en est pas un. De ce que l'un n'est pas engendré, que l'autre est engendré, & que la troisieme personne procede, on a fondé les noms de *Pere*, de *Fils* & de *Saint-Esprit*, pour expliquer nettement la distinction des trois Personnes, & pour accorder la Trinité avec une divinité. Le Fils n'est pas le Pere, d'autant qu'il n'y a qu'un Pere, mais le Fils est ce qu'est le Pere; le Saint-Esprit n'est pas le Fils, parce qu'il n'y a qu'un Fils unique, mais il est ce qu'est le Fils: ces trois personnes ne sont qu'une Divinité. Cette unité ne favorise ni l'erreur de Sabellius, ni la division d'Arius. Pour donner quelque idée sensible de la possibilité de ce mystere, saint Gregoire propose cet exemple: » Adam étoit l'ouvrage de Dieu; Eve étoit » comme une section ou une portion de cet ouvrage; Seth étoit » le fils d'Adam & d'Eve: l'ouvrage, la section & le fils, sont-ce » la même chose? sont-ils de la même substance ou d'une substan- » ce différente? Il faut, dit-il en parlant aux Macedoniens, que » vous avouiez qu'ils ont la même essence quoiqu'ils existent » diversément.

VIII. Les Macedoniens objectoient que jamais personne n'avoit adoré le Saint-Esprit; que les anciens & les modernes ne lui avoient pas adressé leurs prieres; que l'Écriture ne disoit pas qu'il fallût l'adorer ni le prier. Saint Gregoire leur prouve le contraire par cet endroit de l'Évangile selon saint Jean: *C'est par l'Esprit*

Réponse aux objections des Macedoniens.

Page. 599.

Joan. 4. 24.

que nous adorons & que nous prions ; Dieu est Esprit, il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit & en vérité. Nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières pour le prier comme il faut, mais le Saint-Esprit prie lui-même pour nous par des gémissemens ineffables ; ce qu'il explique en cette manière : » Suivant ces paroles, adorer & prier en esprit n'est autre chose qu'offrir au Saint-Esprit ses prières & ses adorations. Tous ceux qui savent qu'adorer une Personne, c'est adorer les trois, à cause de l'égalité parfaite qui est entre-elles, feront de mon sentiment. « Parce qu'il est dit dans le même Evangile, *tout a été fait par le Fils*, les hérétiques en inferoient qu'il falloit comprendre le Saint-Esprit dans cette universalité : mais saint Gregoire leur fait remarquer que l'Evangile ne dit pas simplement *tout*, il ajoute *tout ce qui a été fait*. » Il faut donc, continue-t-il, qu'ils prouvent que le Saint-Esprit a été fait & créé, alors nous avouons qu'il est au rang des créatures ; sans cela cette totalité ne fera rien en leur faveur. « Ils insistoient, si le Pere est Dieu, si le Fils l'est & le Saint-Esprit, il faut donc adorer trois Dieux ? Saint Gregoire répond : » Nous n'adorons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une Divinité, quoique nous reconnoissons trois Personnes. L'une n'est ni plus ancienne, ni plus grande que l'autre : elles ne sont divisées ni par leur puissance, ni par leur volonté, ni par quelque manière que ce soit qui convienne aux choses divisibles. C'est une même Divinité en trois Personnes, comme si trois soleils parfaitement unis ne produisoient que la même lumière. Lorsque nous n'envisageons que la Divinité, cette première cause indépendante & souveraine, nous n'avons qu'une idée dans l'esprit ; mais quand nous envisageons les Personnes auxquelles la Divinité se communique, qui sont parfaitement égales & coéternelles, nous en adorons trois.

Remarques
sur la divinité
du S. Esprit.
Pag. 608.

IX. Saint Gregoire pour répondre à quelques autres objections des Macedoniens remarque, que l'ancien Testament parloit clairement du Pere & obscurément du Fils ; que le nouveau Testament parle clairement du Fils, & obscurément de la Divinité du Saint-Esprit ; mais que le Saint-Esprit qui habite maintenant parmi nous explique plus nettement ce mystere ; qu'il n'étoit nullement à propos de parler de la divinité du Fils, avant que l'on connût nettement celle du Pere, ni de publier ouvertement la divinité du Saint-Esprit, avant que d'être persuadé de la divinité du Fils ; qu'il a fallu aller pas à pas & s'élever comme par degrés jusqu'à la fin ; que Jesus-Christ ne s'expliqua pas d'abord nettement

sur la divinité du Saint-Esprit à ses Disciples ; que c'étoit un des points qu'on ne devoit leur expliquer qu'après son Ascension au Ciel, lorsqu'ils n'auroient plus de doute de sa divinité après un miracle si éclatant. Il donne pour preuve de la divinité du Saint-Esprit, que c'est par lui que nous sommes sanctifiés & regenerés dans le Batême ; parce que c'est lui qui a annoncé au monde la venue de Jesus-Christ, qui lui a rendu témoignage dans son Batême, qui le retira du péril de la tentation du démon, qui le secundoit dans ses miracles ; & que tous les noms divins lui conviennent à la réserve de celui d'*engendré* & de *non-engendré*, qui sont des notions personnelles du Pere & du Fils. Il rapporte les divers noms & les différentes opérations du Saint-Esprit. On l'appelle l'*Esprit de Dieu*, l'*Esprit & l'Ame de Jesus-Christ*, l'*Esprit du Seigneur & Seigneur* ; l'*Esprit d'Adoption*, de *Verité*, de *Liberté*, de *Sagesse*, de *Prudence*, de *Conseil*, de *Force*, de *Science*, de *Piété*, de *Crainte de Dieu*. Il remplit tout par son essence, il contient tout, mais le monde ne peut le contenir ni borner son pouvoir. Il sanctifie, il crée, il donne une seconde naissance, il dispense les Dons ; il a fait les Apôtres, les Prophètes, les Evangelistes, les Pasteurs, les Docteurs. Ananie & Saphire sont tombés dans une si grande infamie pour avoir menti au Saint-Esprit, d'autant que c'étoit mentir à Dieu. Si l'Ecriture dit qu'il est donné, qu'il est envoyé, qu'il est distribué, c'est pour désigner la première cause dont il procede.

§. VIII.

Discours 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. de S. Gregoire.

I. **S**aint Gregoire prononça son trente-huitième discours en un lieu où il étoit étranger (a), c'est-à-dire, à Constantinople, & apparemment sur la fin de l'an 380. Il est intitulé : *De la Naissance de Jesus-Christ*, que l'on appeloit aussi *Théophanie* (b) ; & il paroît (c) que l'on celebrait en un même jour la fête de la Naissance de Jesus-Christ & celle de l'Adoration des Mages, comme les Grecs les celebrent encore aujourd'hui. Le saint Evêque décrit dans ce discours les circonstances admirables de l'Incarnation, & dit que la chute de l'homme en a été l'occasion. Il exhorte les Fidèles à célébrer cette fête, non comme on célèbre

Trente-huitième discours de saint Gregoire, sur la Nativité de Jesus-Christ, vers l'an 380. Pag. 613.

(a) Nazianz. orat. 38. pag. 615.
(b) Idem, pag. 613.

(c) Nazianz. orat. 38. pag. 623.

les fêtes prophanes par de vains ornemens, par de vains spectacles & par des dissolutions ; mais en écoutant la parole de Dieu & en vaquant aux œuvres de pieté. Avant que de traiter à fond le mystere de l'Incarnation, il parle de la création des Anges, puis de celle du monde matériel & visible; ensuite de la création de l'homme, du Paradis terrestre où il fut mis, puis de sa chute & des châtimens dont elle fut suivie. » Le Fils de Dieu, continue » saint Gregoire, s'est revêtu d'un corps pour guérir les foiblesses » de la chair; il a pris une ame semblable à la nôtre, afin que le » remede fût proportionné au mal; il s'est chargé de toutes les miseres humaines à la réserve du peché; il a été conçu dans le sein » d'une Vierge, dont le Saint-Esprit avoit purifié l'ame & le corps; » Dieu s'unit à l'humanité pour faire un composé admirable de » deux contraires, de chair & d'esprit. Nous avons été faits à la » ressemblance de Dieu, mais nous n'avons pas conservé cette » image: pour réparer notre perte & pour immortaliser notre chair, » il en a pris une toute semblable. « Les heretiques faisant un crime à Dieu de ses bienfaits, prenoient sujet de ses humiliations pour combattre sa Divinité. Surquoi saint Gregoire, après leur avoir dit que Jesus-Christ réunissant en lui-même deux natures, n'avoit été envoyé & n'avoit souffert que comme homme, leur reproche de ne citer que les passages qui diminuent en apparence la dignité de Jesus-Christ, passant ceux qui lui font honneur; de ne s'attacher qu'à ce qu'il a souffert, sans considerer qu'il a souffert de son plein gré, sans faire attention aux miracles qui prouvoient sa Divinité; comme à la résurrection des morts, à la guérison des malades, à la multiplication des pains & autres prodiges marqués dans les Evangiles. Il invite ses auditeurs à respecter la naissance du Sauveur qui avoit brisé les chaînes de la leur, & toutes les circonstances qui l'accompagnerent, à n'en détester qu'une, c'est-à-dire, le massacre des Innocens. » Honorez, ajoute-t-il, ces pauvres victimes qui furent immolées avec Jesus-Christ. S'il fuit en » Egypte, soyez les compagnons de sa fuite; il est glorieux de » fuir avec Jesus-Christ, & de souffrir la persécution en sa compagnie. « Saint Gregoire cite (a) dans ce discours une explication très-belle & très-relevée, qu'un théologien, qu'on (b) croit être S. Athanase, avoit donnée auparavant de l'endroit du sixieme chapitre d'Isaïe, où il est dit que les Seraphins couvroient de leurs ailes le Saint des Saints, & chantoient trois fois *Saint, Saint, Saint.*

Discours de
S. Gregoire,
sur la fête des
saints Lumi-
naires, en 380.
Pag. 624.

(a) Nazianz. orat. 38. pag. 617.

(b) Nazianz. orat. 38. pag. 992.

On y trouve deux passages que saint Leon (a) cite de l'homélie sur l'Épiphanie; saint Augustin (b) en allegue deux autres endroits dans ses livres contre Julien; il est aussi cité par Leonce (c) de Byfance, par Cassien, & par quelques autres anciens auteurs.

II. Le trente-neuvieme discours fut prêché le jour de la fête des Lumieres, c'est-à-dire, du Batême de Jesus-Christ. Cette fête suivoit de près celle de sa Naissance; & on l'appeloit *des Lumieres*, parce que le Batême étoit appelé *illumination*. Saint Gregoire cite dans le discours qu'il fit pour honorer cette solemnité, celui qu'il avoit fait le jour de Noël; ainsi on peut le mettre en 381. Il y dit qu'en comparaison de la force & de la grace du Batême qui nous élève de la terre au Ciel, les purifications légales ne sont d'aucune utilité, & les cérémonies des Gentils que de pures badineries; que la premiere disposition qu'on doit apporter pour le recevoir est la crainte du Seigneur, que Salomon appelle le commencement de la sagesse; parce que cette crainte dispose à l'observation des Commandemens, & que cette observation purifie la chair qui est comme une espece de nuée qui enveloppant l'ame, l'empêche d'appercevoir la divine lumiere, qu'on ne peut voir qu'après s'être bien purifié; que si le Verbe est formidable à ceux qui s'approchent indignement de ce mystere, il est doux & commode à ceux qui après avoir chassé l'esprit d'impureré, & ôté de leurs ames toutes les ordures qui y étoient, continuent à s'appliquer à la vertu. Saint Gregoire établit en passant le mystere des trois Personnes en un seul Dieu, & celui de l'Incarnation; puis il explique toutes les circonstances du Batême de Jesus-Christ par saint Jean. Ensuite il parle de toutes les especes de Batême; du Batême de Moïse, qui avant que de batiser dans la nuée & dans la mer, batisa dans l'eau; ce qui n'étoit qu'une figure, comme le dit saint Paul. La mer étoit le symbole de l'eau, la nuée représentoit le Saint-Esprit, la manne étoit la figure du Pain celeste; du Batême de saint Jean, qui non content de verser de l'eau prêchoit encore la pénitence; du Batême de Jesus-Christ qui a batisé dans l'esprit: voilà pourquoi ce batême étoit parfait; du Batême de sang, qui est le martyre, batême d'autant plus auguste, qu'il n'est plus défiguré dans la suite par de nouvelles ordures; du Batême des larmes ou de la pénitence, tel étoit celui de Manassés ou des

Trente-neuvieme discours de saint Gregoire, sur le Batême de Jesus Christ, en 381.

Pag. 624

(a) Leo. *epist.* 134.

(b) Augustin. *lib.* 1. *in Julian.* cap. 5.

(c) Leont. *in Nestor. & Eutych.* lib. 2.

Cassian. *lib.* 7. *de Incarnat.* cap. 29.

Vigil. Tapfensis. *lib.* 5. *in Eutych.* c. 25.

Jobius, *apud Photium*, cod. 222.

Ninivites à qui Dieu fit miséricorde; enfin du Batême de feu, qui dans l'autre vie consumera l'ordure des vices, comme le feu consume la paille. Il invective contre de jeunes gens qui, sans faire attention que Jesus-Christ n'avoit commencé à prêcher l'Evangile qu'à un certain âge & après avoir reçu le Batême, s'ingeroient dans les ministères & les dignités ecclesiastiques n'ayant pas encore trente ans, sans s'être purifiés & perfectionnés selon le corps & l'esprit. Il invective aussi contre ceux qui, à l'imitation de Novat, ne vouloient point recevoir à la pénitence ceux qui étoient tombés en quelque peché après le Batême. Il ajoute néanmoins: » Si leur pénitence n'étoit pas sincere, Novat a eu raison » de les rebuter; car je ne reçois point ceux qui ne donnent au- » cune marque de repentir, ou qui ne sont pas assez touchés de » leurs fautes, ou qui ne font pas une pénitence proportionnée à » la grieveté de leurs crimes, ou lorsque je les reçois je leur affi- » gne la place qu'ils méritent. Mais si Novat a rebuté les véritables » pénitens, je n'imiterai point sa severité: prendrai-je pour regle » de ma conduite la rigueur de Novat, qui n'a point fait de loix » pénales contre l'avarice, qui est une espece d'idolatrie, & qui » en a fait de si severes contre l'impudicité, comme si son corps » eût été entièrement exempt des foibleffes humaines.

Quarantieme
discours de S.
Gregoire, sur
le Baptême,
en 381
Pag 637.

III. Saint Gregoire n'ayant pas eu le (a) loisir le jour de la fête des Lumieres, d'achever ce qu'il avoit à dire sur ce mystere, traita le lendemain la même matiere avec beaucoup d'étendue. Il distingue d'abord trois especes de naissances marquées dans l'Ecriture, celle des corps, celle du batême, celle de la résurrection. La premiere est basse, servile & dépendante du plaisir de la chair; l'autre est libre & honnête, c'est le remede de nos inclinations vicieuses & de la foiblesse humaine, c'est la porte de la vie éternelle; la troisieme est courte, mais favorable, elle rassemblera dans un moment toutes les créatures raisonnables, pour les présenter à leur Créateur, qui leur demandera un compte exact de leur vie. Jesus-Christ a honoré ces trois naitivités; la premiere, par le souffle de vie dont il a été animé; la seconde, par son Incarnation & son Batême; la troisieme par sa Resurrection. Saint Gregoire s'arrête à cette seconde naitissance, » dont l'effet, dit-il, est » d'éclairer les ames, de leur donner une vie nouvelle & d'accor- » der la conscience avec Dieu, de soutenir notre foiblesse, d'a- » mortir la concupiscence, de nous assujétir à l'esprit, de nous

(a) Nazianz. orat. 40. pag. 637.

„ communiquer le Verbe, d'effacer le peché, de nous conduire
 „ à Dieu, de nous affocier à Jesus-Christ, de perfectionner l'ame,
 „ de nous remettre dans notre premier état; c'est le plus grand de
 „ tous les bienfaits de Dieu. On l'appelle, *Don*, *Grace*, *Batême*,
 „ *Onction*, *Illumination*, *Habit* d'incorruptibilité, *Bain* de rége-
 „ neration, *Sceau*. *Don*, parce qu'on le reçoit gratuitement; *Grace*,
 „ parce qu'on l'accorde à ceux qui doivent; *Batême*, parce que le
 „ peché est enseveli dans l'eau; *Onction*, parce qu'il est sacré &
 „ royal; *Illumination*, parce qu'il éclaire; *Habit*, parce qu'il ca-
 „ che notre honte; *Bain*, parce qu'il lave l'ordure du peché;
 „ *Sceau*, parce qu'il conserve & que c'est une marque de domi-
 „ nation. Le Batême comprend deux choses, l'eau & l'esprit. C'est
 „ un pacte que nous faisons avec Dieu de mener une vie plus pure;
 „ après cette régénération il n'y en a plus à esperer, quelques lar-
 „ mes que nous répandions pour l'obtenir. La Pénitence néan-
 „ moins est un remede qui referme nos plaies; mais il est bien
 „ plus sûr de n'en avoir pas besoin & de s'en tenir au Batême qui
 „ est commun, qui n'est point pénible, qui convient également à
 „ tout le monde, aux esclaves, aux maîtres, aux pauvres, aux ri-
 „ ches, aux gens de la lie du peuple, aux grands, à ceux qui sont
 „ accablés de dettes comme à ceux qui ne doivent rien. Il est bien
 „ fâcheux d'employer des remedes violens, quand on en a de
 „ doux & de faciles; que de larmes faut-il répandre pour égaler
 „ la vertu du Batême! qui nous répondra que nous aurons le tems
 „ de faire pénitence? Si le tentateur vous attaque après votre ba-
 „ tême, opposez lui l'eau où vous avez été batisé, elle éteindra
 „ tous les traits enflammés de votre ennemi. « Saint Gregoire rap-
 „ porte les differens artifices dont le démon se sert pour nous ten-
 „ ter, & donne les moyens convenables pour lui résister, puis con-
 „ tinuant à détruire la coutume qui s'étoit introduite de differer le
 „ Batême, il dit: » Ne differons point notre batême à demain, ne
 „ regardons point cette grace comme une peine, n'attendons
 „ point que nous soyons accablés de pechés, afin qu'on nous en
 „ pardonne davantage. Tandis que vous avez l'esprit libre & que
 „ vous jouissez d'une fanté parfaite, hâtez-vous de recevoir la
 „ grace qu'on vous offre & qui ne dépend que de vous. Votre
 „ langue n'est pas encore engourdie par le froid, la maladie ne
 „ l'a point épaisie, vous pouvez articuler distinctement les paroles
 „ que doivent prononcer ceux qui sont initiés à ce mystere; vous
 „ pouvez vous mettre au rang des Fidèles, sans que votre justifi-
 „ cation soit douteuse; il n'y a point de doute que cette eau ne

» pénétre jusqu'aux plus secrets replis de votre ame, ce ne sera
 » pas une eau funebre qui ne lavera que votre corps. Pourquoi
 » voulez-vous être obligés de la grace du Batême à la fièvre plu-
 » tôt qu'à Dieu? Pourquoi consultez-vous le tems plutôt que la
 » raison? Le jour du batême doit être un jour de joie & non de
 » tristesse. Faites profiter par votre industrie le talent, ne l'enfouis-
 » sez pas en terre. Il faut qu'il y ait quelque intervalle entre la grace
 » du Batême & la mort; ce n'est pas assez de recevoir la grace, il
 » faut mériter la récompense. « Saint Gregoire leur dit encore
 que le Batême est une onction salutaire contre les surprises de la
 mort, un secours pour passer la vie en sécurité, & qu'après la mort
 il leur tiendra lieu d'un présent funebre, beaucoup plus précieux
 que les habits les plus magnifiques, que l'or, qu'un mausolée; que
 de differer à recevoir le Batême dans la crainte d'en perdre la
 grace, c'est une illusion du démon, comme si après l'avoir perdue,
 il ne restoit plus d'autre ressource; que d'être mis au rang des Fi-
 déles, n'est pas une chose de peu d'importance; qu'être au nom-
 bre des Catechumenes, c'est être à l'entrée de la maison du Sei-
 gneur, mais qu'il faut passer ce vestibule pour entrer dans le sanc-
 tuaire & pour être uni à la Trinité; qu'il ne faut pas même differer
 le Batême aux enfans, mais les sacrifier de bonne heure, puisqu'on
 ne peut trop tôt les consacrer au Saint-Esprit; qu'Anne voua à
 Dieu Samuel avant même qu'il fût né; que le Batême est pour
 celles qui font profession de garder la virginité, un aide pour ré-
 gler leur vie, & un gardien de la chasteté aux gens engagés dans
 les liens du mariage; qu'il n'y a point d'état ni de profession à qui
 le Batême ne soit utile; qu'il vaut mieux commettre quelques fau-
 tes légeres dans ses emplois après avoir reçu le Batême, que de
 s'en priver de gaieté de cœur.

Réponse aux
 objections de
 ceux qui diffé-
 roient leur
 batême.

Pag. 650.

IV. Ceux qui differoient leur batême disoient pour raison: Pour-
 quoi me priver par cet engagement des douceurs d'une vie agréa-
 ble? les ouvriers qui travaillerent les premiers à la vigne ne furent
 pas mieux traités que les derniers. Saint Gregoire répond qu'il
 n'est point question de batême dans cette parabole, mais de ceux
 qui embrassent la foi en divers tems; mais qu'en l'expliquant du
 Batême, il seroit toujours avantageux d'être des premiers à le re-
 cevoir & à souffrir la fatigue du jour & de la chaleur, sans envier
 le sort des derniers; que les vigneronns qui furent récompensés, le
 furent pour être entrés dans la vigne, & non pour s'en être écar-
 tés, que c'est le péril auquel s'exposent ceux qui different leur ba-
 tême; qu'ils se flattent vainement d'obtenir de Dieu indulgence

sur

sur la volonté qu'ils ont de recevoir le Batême, cette volonté n'étant pas plus suffisante pour en obtenir la grace, que la volonté d'obtenir la gloire, pour la mériter. Ils disoient encore: Nous attendons pour nous faire batiser, une fête solemnelle, le jour de Pâques, de la Pentecôte. » Mais le jour de votre mort que vous n'attendez pas, répond saint Gregoire, vous surprendra; ne dites point à voire compagnie: Allez & revenez, je me ferai batiser demain, puisque vous pouvez être batisé aujourd'hui. Ne vous excusez pas sous prétexte que vous voulez que votre pere, votre mere, vos freres, votre femme, vos enfans, vos amis soient témoins de cette cérémonie pour vous faire honneur: prenez garde de que ceux que vous vouliez avoir pour les compagnons de votre joie ne le soient de votre desespoir: si vous pouvez les rassembler commodément, à la bonne heure, mais ne les attendez point. C'est une vaine excuse que de dire, où est le present que j'offrirai pour mon batême? où est la robe magnifique dont il faut que je me pare? où sont tous les préparatifs pour bien recevoir les Ministres de la ceremonie? Ne vous amusez point à ces bagatelles: offrez-vous à Dieu vous-même, il fera content. Ne dites point que vous voulez être batisé par un Evêque, par le Métropolitain, par l'Evêque de Jerusalem. Ce ne sont pas les lieux qui donnent la grace, c'est le Saint-Esprit qui la donne. Tout homme qui n'a point été condamné ni retranché de l'Eglise peut vous batiser légitimement, quoique l'un ait peut-être plus de probité que l'autre, la vertu & la force du Batême qu'il confere est toujours égale, pourvû qu'ils ayent la même foi. Ne croyez pas qu'il soit indigne de vous d'être batisé dans la compagnie d'un pauvre; votre qualité & vos richesses n'en souffriront point. Vous ne sauriez vous abaisser autant que Jesus-Christ a fait pour vous sauver; depuis que vous avez été renouvelé par le Batême tous vos anciens titres sont effacés: nous ne devons point porter d'autre caractère que celui de Jesus-Christ. N'ayez point honte de confesser vos pechés; faites voir que vous les détestez en les déposant de la sorte pour leur faire l'affront qu'ils méritent. Ne rebutez pas l'exorcisme qui est une espece de medecine; que sa longueur ne vous ennuie point & ne vous abatte pas le courage; c'est la marque qui fait connoître ceux qui reçoivent le Batême de bonne foi.

V. Saint Gregoire passant du batême des adultes à celui des enfans, demande s'il faut les batiser? » Oui, répond-il, s'ils sont en danger; il vaut mieux qu'ils soient sanctifiés sans qu'ils le con-

Suite du quarantieme discours de saint Gregoire. Du

batême des
 enfans.
 1^{er} g. 658.

» noissent, que de mourir sans avoir reçu la grace. « Il ajoute que s'il n'y a point de danger, on peut attendre trois ans, parce qu'alors ils peuvent répondre à ce qu'on leur propose; & que quoiqu'ils n'ayent pas des connoissances si distinctes, cela n'empêche pas que leurs corps & leurs ames ne soient sanctifiés par le Batême; mais que comme ils peuvent se trouver dans des périls imprévus, il est plus expédient de ne pas attendre si tard à les batiser. Quelques-uns s'autorisoient de l'exemple de Jesus-Christ pour différer leur batême jusqu'à trente ans: saint Gregoire leur dit que Jesus-Christ avoit des raisons pour différer le sien jusqu'à cet âge, n'ayant nullement besoin d'être batisé puisqu'il étoit Dieu; mais que les hommes n'en ont aucune; que quoique les actions de Jesus-Christ doivent être le modèle des nôtres, nous ne laissons pas de varier sur quelques circonstances. Par exemple, Jesus-Christ a jeûné avant que d'être tenté, nous jeûnons avant Pâques; la différence est dans le motif. Il a opposé le jeûne aux tentations comme un préservatif; le jeûne est pour nous une marque que nous devons mourir avec Jesus-Christ; il n'a pris aucune nourriture pendant quarante jours, parce qu'il étoit Dieu: nous accommodons le jeûne à nos forces, quoique quelque-uns par un zèle inconsidéré portent les choses au-delà des bornes raisonnables. Il institua la Pâque & la donna à ses Disciples après le soupé, nous la célébrons avant le repas. Saint Gregoire dit ensuite que les veilles, les jeûnes, les mortifications, les prières, les larmes, les aumônes sont des moyens pour mériter & conserver la grace du Batême; & de-là il prend occasion d'exhorter ses auditeurs à la pratique des ces bonnes œuvres. Ce qu'il dit sur la restitution du bien d'autrui est remarquable. » C'est un double crime de s'emparer du bien d'autrui par de mauvais moyens & de le retenir injustement; » quoique le premier vous ait été pardonné (dans le Batême) vous êtes encore coupables du second; car vous avez encore le bien d'autrui, de sorte que le péché n'est point effacé, il est comme divisé par le tems; il a été commis avant le Batême, l'autre partie du crime subsiste encore après. Le Batême n'efface que les péchés qui ont été commis, il n'efface pas ceux que l'on commet dans la suite. « Il les exhorte encore fortement à conserver pur & entier le dépôt de la foi au Pere, au Fils & au Saint-Esprit, qu'ils avoient reçu lorsqu'on les plongeoit dans les eaux lustrales & qu'on les en retiroit; sans craindre qu'on les accusât d'adorer trois dieux, parce ces trois Personnes n'ont qu'une même essence. Il dit que c'est la doctrine qu'on lui a enseignée dès son enfance, &

qu'il a conservée jusqu'à l'extrême vieillesse; qu'il est prêt de batiser ceux qui sont dans ces sentimens, mais qu'il ne prête point son ministere à ceux qui pensent différemment. » On n'a encore » imprimé sur vous, continue-t-il, aucun caractère ni bon ni mauvais : c'est aujourd'hui que vous devez être initié. Entrons dans la » nuée, je vous batiserai au nom du Pere, & du Fils & du Saint-Esprit, trois Personnes dans une seule Divinité. « Il leur propose les articles du Symbole, & veut qu'ils ajoutent à la doctrine qui y est contenue, la nécessité de faire de bonnes œuvres, puisque sans elles la foi est morte, de même que les œuvres ne servent de rien, si la foi ne les anime. Enfin il leur demande le secret sur les mysteres qu'il leur avoit confiés. » Je vous ai, dit-il, révéle tout » ce qu'il est permis de divulguer au peuple touchant nos mysteres; vous apprendrez le reste en particulier par le secours de la » Trinité : vous tiendrez ces choses secrettes & comme scellées » du Batême. Souvenez-vous que toutes les ceremonies en sont » mysterieuses; la station que vous faites en sortant du Batême devant la grande Sacrificie, marque la gloire de la vie future; le » chant des Pseaumes est le prélude de la psalmodie celeste; les » flambeaux que vous allumerez sont les symboles des lampes que nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Epoux. « Le premier de ces deux discours sur la fête des Lumieres, est cité (a) par Leonce de Byfance, par le Pape Jean II. par Cassien, & par Facundus. On voit à la tête du deuxieme, dans un très-ancien manuscrit de la bibliotheque du Roi, une image qui represente un Catechumene plongé dans une cuve pleine d'eau; l'Evêque ou autre Ministre du Batême tenant ce Catechumene & appuyant un peu sur sa tête comme pour le faire entrer plus avant dans la cuve; & un parain tout prêt à recevoir avec des linges le nouveau batisé au sortir de l'eau. (b)

VI. Le quarante-unieme discours est, selon l'ordre des tems, le premier de tous ceux de saint Gregoire. Il le fit à Nazianze le jour de Pâques de 362. qui en cette année tomboit au 31. de Mars. Ce fut par là qu'il commença les fonctions du ministere qu'il avoit reçu quelques tems auparavant par l'onction sacrée. L'abbé Dorothee (c) en cite quelques paroles dans un discours qu'il fit à ses disciples. Saint Gregoire, après avoir justifié sa re-

Quarante-unieme discours de saint Gregoire, sur la fête de Pâques, en 362. Pag. 673.

(a) Leont. lib. 2. in Nestor. & Eutyech. pag. 1002.

Joan. tom. 2. Concil. pag. 1752.

Callian. lib. 7. de Incarnat. cap. 28.

Facund. lib. 1. cap. 3.

(b) De Vert, Ceremonies de l'Eglise, tome 2. page 126 édit. 2.

(c) Dorotheus, l. 22. de vita institucnda.

traite par l'exemple de Moïse & de Jeremie, fait remarquer à ses auditeurs que les ceremonies que les Juifs observerent dans la célébration de la premiere Pâques lorsqu'ils sortirent d'Egypte, sont le symbole de ce que les Chrétiens doivent faire pour célébrer dignement la fête de la Resurrection du Sauveur. Il les exhorte à se donner tout-entiers à Jesus-Christ qui est mort pour eux, & à faire pour lui ce qu'il a fait pour nous. Il releve le present que son pere leur faisoit, en leur donnant son fils pour les gouverner & les nourrir de la parole divine; & leur promet que dans ses discours il ne cherchera point à flater leurs oreilles, mais à graver dans leurs cœurs les préceptes du Saint-Esprit.

Quarante-deuxieme discours de saint Gregoire, sur la fête de Pâques, après l'an 381.

Pag. 676.

VII. On met après son retour de Constantinople à Arianze, c'est-à-dire, après l'an 381. son second discours sur la fête de Pâques. On y trouve deux endroits assez longs, qui sont mot pour mot dans le discours trente-huitieme prononcé à Constantinople le jour de Noël. Il appelle la fête de Pâques, la solemnité des solemnités; dit que ce nom, dans la langue hebraïque, signifie *Passage*; que les sacrifices de la Loi ont été relevés par celui de Jesus-Christ, cette grande victime offerte pour expier jusqu'à la fin des siècles tous les crimes du monde. Comme l'Agneau pascal en avoit été la figure, saint Gregoire en fait une fort longue allegorie, qui est très-instructive. Il tire aussi diverses moralités des circonstances de la Passion, de la Sépulture & de la Resurrection du Sauveur, de sa descente dans les enfers, de son Ascension au Ciel.

Quarante-troisieme discours de saint Gregoire, sur le Dimanche de l'octave de Pâques, après l'an 381.

Pag. 697.

VIII. Il prononça son quarante-troisieme discours à Nazianze, dans l'Eglise du martyr saint Mamas, le Dimanche de l'octave de Pâques, que l'on appelloit alors *le nouveau Dimanche*, & auquel on celebrait la Dédicace de cette Eglise. Il ne dit point que son pere vécut encore, ni qu'il fût son coadjuteur; en sorte que rien n'empêche qu'on ne mette ce discours après sa sortie de Constantinople, c'est-à-dire, après l'an 381. On en trouve quelques endroits dans les écrits de (a) Justinien, de Leonce de Byzance & de saint Nil. Saint Gregoire y dit que l'ancienne coutume de renouveler chaque année la mémoire des Fêtes est utile pour ranimer notre zele, & empêcher que l'idée des meilleures choses ne s'efface par un long oubli: mais que pour solemniser dignement des fêtes

(a) Tom. 4. Conc. Bini, pag. 320. 321. Leont. Byl. lib. 2. in Nestor. & Eutych. pag. 1000.

Nil. tom. 3. Monument. Coteler. pag. 163.

aussi celebres que celles de notre rédemption, il faut s'appliquer à des actions de vertu ; que si nous eussions perseveré dans notre premier état en obéissant au précepte de Dieu, nous serions demeurés immortels ; que la mort qui est entrée dans le monde par le péché, a été la cause de celle de Jesus-Christ ; que puisque nous avons l'honneur d'être le temple & la maison de Dieu, nous devons nous défaire du vieil homme par la sainteté de notre vie ; que nous ne devons avoir de colere que contre le serpent qui nous a séduits ; qu'après être tombé dans le péché, nous devons faire tous nos efforts pour en sortir. Il décrit avec beaucoup d'éloquence toutes les beautés du printems où l'on étoit alors, & finit par une circonstance de la vie de saint Mamas. » La fête des Martyrs » rassemble, dit-il, tout le peuple, afin qu'il soit témoin de leurs » combats. Mamas en est du nombre, ce Pasteur illustre & ce saint » Martyr qui vivoit autrefois du lait des chèvres qui accouroient » en foule pour nourrir d'une maniere extraordinaire un homme » tout extraordinaire, & qui nourrit maintenant tout le peuple de » la Métropole.

IX. Le quarante-quatrième discours qui est cité par saint Augustin (a), & par saint Euloge (b) d'Alexandrie, est sur la fête de la Pentecôte. Saint Gregoire y exhorte vivement les Macedoniens à se réunir à l'Eglise, & y prouve contre eux la Divinité du Saint-Esprit. Ce qui donne lieu de conjecturer qu'il le prononça à Constantinople, où ces heretiques étoient en grand nombre, & non à Nazianze, où il ne paroît pas qu'ils eussent beaucoup de crédit. Ce n'étoit pas non plus en cette ville, mais à Constantinople qu'il pouvoit esperer de souffrir le martyre pour avoir prêché la Divinité du Saint-Esprit, comme il le dit dans ce discours : » C'est ce (c) divin Esprit qui me fait parler aujourd'hui avec une » entiere confiance. Si je n'en dois rien souffrir, Dieu soit loué ; » & si ma liberté m'attire quelques souffrances, que Dieu soit encore loué ; qu'il soit loué, s'il épargne ce péché à mes ennemis ; » qu'il soit loué aussi, s'il permet qu'une mort sanglante me sanctifie & couronne mon ministère dans la prédication de l'Evangile. « On peut donc mettre ce discours en l'an 381. quelques tems avant son départ de Constantinople. On peut y remarquer que c'est le Saint-Esprit qui nous conduit dans la solemnité de nos fêtes, & que pour bien les celebrer, il faut que nos actions

Quarante-
quatrième dis-
cours de saint
Gregoire, sur
la fête de la
Pentecôte,
en 381.

(a) August. lib. de dono persever. c. 19. | (c) Nazianz. orat. 44. pag. 715.
(b) Apud Phot. cod. 227.

& nos paroles se conforment au mystere ; que nous avons pris des Juifs plusieurs ceremonies qui n'étoient que la figure de nos mysteres, & que c'est à leur imitation que nous célébrons la fête de la Pentecôte, avec cette difference que nous y solemnisons la descente du Saint-Esprit, qui est venu remplir nos esperances selon qu'on nous l'avoit promis ; que le Saint-Esprit est de toute éternité, qu'il est & sera, qu'il n'a point commencé d'être & ne cessera jamais ; qu'il a toujours été uni au Pere & au Fils ; que c'est lui qui donne la perfection, qui sanctifie ; qu'il est immuable, tout-puissant ; l'Esprit d'adoption, de verité, de sagesse, de force, de conseil, de piété, de crainte ; que c'est par lui que l'on connoit le Pere, que le Fils est glorifié, qu'eux seuls le connoissent parfaitement ; que tout ce que le Pere possède il le communique au Fils, à la réserve que le Fils est engendré, & que le Pere ne l'est pas ; que tout ce qui convient au Fils, convient au Saint-Esprit, à la réserve de la génération : ces notions personnelles ne divisant point la substance, mais se divisant en la substance ; que le Saint-Esprit exerça d'abord son pouvoir sur les Anges & sur les Esprits celestes ; que c'est lui qui a éclairé les Prophètes, fait voir Dieu à quelques-uns des Patriarches sous quelque image ; qu'il a operé dans les Apôtres ; qu'il s'est manifesté sous le symbole des langues de feu, à cause de la proximité qu'il a avec le Verbe & parce qu'il purifie ; que les Prophètes l'ont annoncé ; que la création & la résurrection lui sont attribuées dans l'Ecriture, comme au Fils de Dieu ; que des pécheurs il en a fait des Disciples de Jesus-Christ ; qu'il change en zele la ferocité des persécuteurs. Saint Gregoire demande si le langage des Apôtres exprimoit toutes les langues des nations qui les écoutoient, en sorte que le même mot eût la force de plusieurs autres de diverses langues : & il répond qu'il est plus naturel de croire qu'ils parloient la langue de tous les étrangers ; car autrement le miracle eût plutôt été l'effet de ceux qui écoutoient que de ceux qui parloient. Il confirme son sentiment par le reproche qu'on faisoit aux Apôtres d'être yvres, parce qu'ils parloient toutes sortes de langues, le Saint-Esprit operant en eux ce miracle. Il croit que les Juifs qui se trouverent alors rassemblés à Jerusalem, étoient ou de la captivité d'Antioche qui arriva vers ce tems-là, ou plutôt qu'ils étoient du nombre de ceux qui après avoir été bannis dans les autres captivités, demeuroient dans le lieu de leur bannissement.

Le quarante-cinquieme discours n'est

X. On a fait d'une lettre à Evagre moine, le quarante-cinquieme discours de saint Gregoire : mais on convient aujourd'hui que

cette piece n'est point de lui ; que le stile est different du sien , que les pensées n'ont ni la noblesse , ni l'élevation , ni la solidité de celles de saint Gregoire. On en jugera par la comparaison que l'auteur fait de la Divinité avec l'ame. Quoiqu'on l'exprime , dit-il , par un nom feminin , cependant si l'on a égard à son essence , elle n'est ni mâle , ni femelle : de même le discours qu'elle produit s'exprime par un nom masculin , quoiqu'il n'ait point de corps masculin ou féminin. Si l'ame & la parole qui tiennent le dernier rang parmi les choses spirituelles n'ont point de nom propre , quel nom donnerons-nous à celles qui sont d'un rang bien plus relevé ? Le but de cette lettre est de répondre à une difficulté proposée par Evagre , sçavoir comment la nature divine peut être simple ; si il y a en Dieu trois Personnes. A quoi on répond que quoique les Personnes soient distinguées entre-elles , elles ne le sont point réellement de l'essence divine ; & que comme les pensées ne divisent pas l'ame , les personnes ne divisent pas la divinité. Ce discours est quelquefois (a) attribué à saint Basile. Euthyme , dans sa Panoplie , en fait auteur saint Gregoire de Nyssé.

pas de saint
Gregoire.
Pag. 717.

§. I X.

Discours 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. de S. Gregoire.

L On a encore mis parmi les discours de saint Gregoire sa lettre à Nectaire , citée par Theodoret (b) & par Sozomene (c). Il l'écrivit dans le tems que Eunomius étoit banni dans la Cappadoce , c'est-à-dire , vers l'an 385. Là , au lieu d'user comme il auroit dû de la liberté qu'on lui avoit accordée , il faisoit tous ses efforts pour rendre son parti considerable , n'étant pas content si tout le monde ne périssoit avec lui. Saint Gregoire gémissoit dans sa retraite de cette guerre intestine , mais ce n'étoit pas la seule cause de ses douleurs ; il étoit vivement pénétré de ce que les Ariens du parti d'Eudoxe , faisoient publiquement profession de leur heresie , & tenoient des assemblées avec la même liberté que s'ils en eussent obtenu permission de l'Empereur. Les Macedoniens , dans leurs fonctions tumultueuses , prenoient hardiment la qualité d'Evêques , prétendant avoir reçu l'ordination d'Eleusius de Cysic : les Apollinaristes s'assembloient avec la même liberté que les Catholiques , & ils en avoient obtenu la permission de

Quarante-
sixieme dis-
cours de saint
Gregoire ; sa
lettre à Nec-
taire , vers l'an
385. ou 387.
Pag. 721.

(a) Cotelier , Monument tom. 3. p. 150.
(b) Theodorct. dialog. 3. pag. 100.

(c) Sozomen. lib. 6. cap. 27.

Theodose, sans que Néctaire s'y fût opposé, comme son devoir l'y obligeoit. Saint Gregoire, pour lui faire mieux sentir le danger qu'il y avoit de tolerer plus long-tems ces desordres, en particulier les assemblées publiques des Apollinaristes, lui donne avis qu'il a entre les mains un livre d'Apollinaire, où il établit des dogmes plus pernicieux que tout ce que les heretiques ont inventé: sçavoir que le corps que Jesus-Christ a pris ne lui est point étranger, mais qu'il l'a dès le commencement: abusant, pour prouver cette absurdité, d'un passage de l'Evangile où il est dit: *Personne ne monte au Ciel, si ce n'est le Fils de l'Homme qui est descendu du Ciel*; comme s'il eût été Fils de l'homme avant que d'en descendre, & qu'il en eût apporté son corps. Apollinaire citoit encore un autre passage qu'il démembroit: *Le second homme du Ciel*; ajoutant que cet homme qui est venu du Ciel n'a point une intelligence humaine, & qu'elle est suppléée par la divinité du Fils. Cet heresiarque disoit encore dans ce libelle, que le Fils de Dieu qui a triomphé de la mort est mortel, que la Divinité a souffert, qu'elle étoit morte comme le corps pendant les trois jours que Jesus-Christ fut dans le tombeau; & que le Pere l'a ressuscitée. Saint Gregoire prie donc Néctaire de s'opposer à la licence des heretiques, & sur-tout d'obtenir de l'Empereur la révocation de la permission que les Apollinaristes avoient eue de s'assembler. Nous avons une loi de ce Prince datée du 9. Mars 388. contre tous les heretiques en general, & nommément contre les Apollinaristes. Si elle fut donnée aux sollicitations de saint Gregoire, il faudra mettre sa lettre à Néctaire vers l'an 387. car on ne trouve aucune loi contre les heretiques depuis celle du 21. Janvier 384. jusqu'à celle-ci.

Le quarante-septieme discours n'est pas de saint Gregoire.

Pag. 723.

II. Le quarante-septieme discours est une explication allégorique des quatre animaux, dont il est parlé dans le premier chapitre du Prophète Ezechiel. On y dit que l'homme représente la raison; que le lion est le symbole de la partie irascible; le veau, de la concupiscible; & l'aigle, de la conscience. Cette explication est très-imparfaite, & on n'y remarque ni le stile, ni le génie de saint Gregoire.

Quarante-huitieme discours de saint Gregoire, à la louange des Martyrs, vers l'an 380. ou 381.

Pag. 725.

III. Quelques-uns ont douté que le discours quarante-huitieme fût aussi de lui, & l'ont attribué à saint Chrysostome, mais sur des raisons assez légeres: par exemple, à cause qu'on y compare la conduite des Heretiques envers les Catholiques, avec celle que tint Jesabel à l'égard de Naboth; comme si saint Gregoire n'avoit pu recourir à cette comparaison pour rendre odieuse l'usurpation des

des Ariens, comme saint Chrysoſtome avoit coutume d'y recourir dans ſes inveſtives contre l'Imperatrice Eudoxie femme de Theodoſe. On peut au contraire tirer de ce parallele, une preuve que ce diſcours eſt de ſaint Gregoire de Nazianze; car il ſ'y agit de la reſtitution que ce Prince fit faire aux Catholiques, des Eglifeſ que les heretiques leur avoient ôtées; & il y eſt marqué que cette reſtitution s'étoit faite depuis peu (a), & que l'on venoit de recommencer la ſolemnité des fêtes des Martyrs, qui avoit été ſi long-tems négligée: ce qui convient parfaitement à la ville de Conſtantinople, où ſaint Gregoire faiſoit les fonctions d'Evêque l'an 380. que les Catholiques furent mis en poſſeſſion des Eglifeſ, & qu'on en chaffa les Ariens. Ce diſcours qui n'eſt qu'en latin dans l'édition de 1609. ſe trouve en grec dans l'appendice du premier tome de celle de 1610. à Etone. Il eſt entierement à la louange des Martyrs. Saint Gregoire y reconnoît que c'eſt à eux que l'Eglife eſt redevable de la paix qu'on venoit de lui rendre, & de la victoire qu'elle avoit remportée ſur les heretiques, qui ſembables à des hiboux, ſuyoient en murmurant de ce qu'on les avoit chaffés.

IV. On a prouvé ailleurs (b) que le quarante-neuvieme diſcours eſt d'un auteur Latin, & apparemment de Gregoire Evêque d'Elvire. Il faut dire la même choſe du cinquantieme diſcours, qui n'eſt qu'une ſimple expoſition du Symbole, pour montrer qu'en croyant la Divinité du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, l'on ne croit pas qu'il y ait pluſieurs Dieux. Il eſt de la même main que le précédent, avec lequel il a un rapport ſenſible. Le quarante-neuvieme diſcours commence par l'approbation de la foi établie à Nicée par trois cens dix-huit Evêques. Après quoi celui qui en eſt auteur raconte qu'ayant écrit un livre contre les Ariens, c'eſt-à-dire, cette petite profeſſion de foi qui fait le cinquantieme diſcours, il le confia à un de ſes amis qui en tira une copie, & le fit lire, comme on l'en avoit prié, à des perſonnes doctes, ſans nommer celui qui l'avoit compoſé, & enſuite à tout le monde; que beaucoup de perſonnes ayant trouvé ce livre propre à appuyer la foi & à confondre les heretiques, le tranſcrivirent; qu'il y en eut qui y trouverent des choſes ſuperflues & même ambiguës, & que ſe rendant à leurs avis il avoit retouché ſon écrit & expliqué nettement ce qu'il y avoit de douteux, pour ôter tout ſcrupule aux lecteurs. Il ajoute qu'il ne comprend pas comment ſes adverſaires

Le quarante-neuvieme diſcours n'eſt pas de S. Gregoire, non plus que le cinquantieme. pag. 727.736.

(a) Nazianz. orat. 48. pag. 715.
Tome VII.

(b) Voyez tome VI. page 59.
R.

l'ont accusé d'avoir voulu retrancher la personne du Verbe, puisqu'en tant d'endroits il a dit qu'il est le véritable Fils, né & non pas fait du Pere; qu'ils ne font pas mieux fondés à l'accuser d'avoir nié les Personnes du Pere & du Fils, parce qu'il s'étoit servi du terme d'un seul Dieu; mais qu'il ne l'a fait que pour marquer que ces deux Personnes ne font qu'un seul Dieu, & une même chose par rapport à la substance, quoique distinguées l'une de l'autre: le Pere étant véritablement Pere, le Fils véritablement Fils, le Saint-Esprit véritablement Saint-Esprit, comme il est dit dans l'Evangile. » Nous n'admettons point, continue-t-il, en Dieu de » division semblable à celles dont les corps sont capables; mais les » différentes notions qui se trouvent dans la nature divine constituent la différence des Personnes, sans faire de tort à l'unité de la » Divinité. Nous disons que les trois noms & les trois personnes » appartiennent à la même essence, la même puissance, la même » majesté, de sorte que nous ne reconnoissons qu'un seul Dieu, » d'autant que l'unité de nature exclut la pluralité des Dieux. Nous » donnons aux deux premières personnes le nom de Pere & de » Fils, mais nous ne pouvons ni ne devons pour cela dire que ce » soient deux Dieux: ce n'est pas que le Fils ne soit Dieu; il est vrai » Dieu du vrai Dieu: mais comme il est de la même essence que le » Pere, voilà pourquoi nous disons que ce n'est qu'un Dieu. « Après cette explication il dit: » S'il y a encore quelque chose de douteux » dans les termes dont je me suis servi, il faut avoir égard aux sens » que je leur donne: les paroles ne sont pas criminelles, le mal » consiste dans l'obstination qu'on témoigne à soutenir un mauvais » sens. Puisque mon sentiment s'accorde avec la vérité, on ne doit » point me chicanner sur des termes; ces disputes académiques ne » conviennent point à la simplicité chrétienne. « Il dit qu'il n'y a rien de plus dangereux que les herétiques, qui ayant des sentimens orthodoxes sur tout le reste, errent dans un point essentiel, que c'est comme une goutte de poison qu'ils répandent sur la saine doctrine & qui l'altère entièrement, qu'on doit être en garde contre un venin si pernicieux. Il reproche aux partisans de l'herésie Arienne, d'avoir d'abord retranché le terme de *Consubstantiel*, & d'avoir ensuite introduit celui de *semblable à son Pere*; qu'en vain ils objectent que ce terme n'est pas dans l'Ecriture, puisqu'ils en admettent d'autres qui n'y sont pas exprimés, comme *Dieu de Dieu*, *Lumière de Lumière*. Il montre que si le terme de *Consubstantiel* n'est point dans l'Ecriture, on y en trouve d'équivalents, comme lorsque le Fils de Dieu dit: *Mon Pere & moi nous ne sommes qu'un*,

Il dit que *Consubstantiel* chez les Grecs, signifie un autre lui-même; que l'herésie Arienne vient de ce que les auteurs ne comprenant point le pouvoir de Dieu qui s'est accommodé aux faiblesses humaines, jugeoient de la nature du Fils par ce qui en avoit paru aux hommes, ne considerant pas que le Fils de Dieu n'étoit pas visible en tant que Dieu, mais en tant qu'homme. Voici comment il explique le mystere de l'Incarnation: » La Vierge conçut par » le ministère du Saint-Esprit; elle conçut & enfanta un Dieu, qui » s'unit à l'ame & au corps d'un homme dans une unité de person- » ne. Néanmoins le Fils de Dieu en se faisant homme, n'a point » perdu son rang; sa substance n'a nullement été alterée; son corps » lui a servi comme de canal pour faire passer jusqu'à nous sa lumie- » re & sa grace. Quoique nous croyions qu'il soit mort & qu'il ait » été enseveli, il n'a souffert que dans son humanité à laquelle la » divinité s'est unie. Mais comme tout ce qui est arrivé à Jesus- » Christ se rapporte à sa personne, quoiqu'il n'ait souffert qu'en tant » qu'homme: on ne laisse pas de dire la Mort & la Passion du Sei- » gneur; car il est composé de deux substances, de la divine & de » l'humaine, quoique ce ne soit qu'une personne.

V. On a mis au nombre des discours de saint Gregoire ses deux lettres à Cleodnius. Il étoit Prêtre de l'Eglise de Nazianze, & s'étoit rendu digne (a) par sa piété & par sa foi, qu'on lui donnât l'autorité d'enseigner & de reprendre dans cette Eglise, & qu'on le chargât de répondre des maux qui y arriveroient; car elle étoit sans Pasteur, & saint Gregoire qui s'en étoit chargé pendant la vacance, ne pouvoit la gouverner par lui-même, étant alors dans sa terre d'Arianze pour y passer quelque tems dans la retraite & dans la pénitence. Quelques-uns ont cru qu'il étoit encore Evêque de Constantinople lorsqu'il écrivit à Cleodnius: mais le contraire paroît assez par la lettre même, où il dit: (b) » Après que » j'ai déclaré ma foi & dans mes écrits & de vive voix, ici & dans » des pays éloignés, au milieu des dangers, comment certaines » gens osent-ils la rendre suspecte? « Il faut donc mettre cette lettre vers l'an 382. Voici quelle en fut l'occasion. Saint Gregoire à son retour dans la Cappadoce, trouva que l'Eglise de Nazianze étoit extrêmement négligée, & que les Apollinaristes l'avoient infectée du venin de leur herésie. Sachant (c) que leur fureur alloit aux derniers excès, il usa d'abord de patience à leur égard, esperant de

Cinquante-
unieme dis-
cours de saint
Gregoire.
Premiere let-
tre au Prêtre
Cleodnius,
contre les A-
pollinaristes;
vers l'an 382.
Pag. 737.

(a) Nazianz. orat. 51. pag. 738. 745.

(b) Ibid. pag. 737.

(c) Nazianz. epist. 77. pag. 831.

les appaifer & de les adoucir peu à peu. Mais voyant que non contents de continuer à semer leurs erreurs, ils le calomnioient lui-même, difant qu'il étoit dans les mêmes fentimens qu'eux au fujet de l'Incarnation, il crut devoir les convaincre de calomnie, & en écrivit au Prêtre Cledonius. Il lui dit que fi les Apollinariftes avoient été reçus par un Concile d'Occident, comme ils s'en van-toient, c'étoit à eux à le montrer, & à faire voir les lettres fynodales par lesquelles les Peres d'Occident les avoient admis à leur communion. » Car telle est, dit-il, la coutume des Conciles : mais » fi tout ce qu'ils difent font des chofes controuvées pour fe don- » ner quelque crédit dans le monde, par l'autorité de ceux qui les » approuvent, faites leur voir que cet artifice est inutile, & perfua- » dez leur de fe tenir en repos ; c'est ce qu'on attend de votre zele » & de votre foi. « Saint Gregoire explique enfuite la foi de l'E- » glife fur l'Incarnation en ces termes : » Qu'ils ne féduifent plus les » autres, & qu'ils ne s'abusent pas eux-mêmes en difant que Jéfus- » Christ, qu'ils appellent l'Homme du Seigneur, & que nous appel- » lons notre Seigneur, est fans entendement. Nous ne séparons » point l'homme de la divinité ; nous enseignons que c'est le même » qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu & Fils unique » avant les fiecles, fans mélange de corps ni de rien de corporel ; » qui à la fin a pris auffi l'humanité pour notre falut ; paffible par la » chair, impaffible par la divinité ; borné par le corps, fans borne » par l'efprit ; le même tereftre est celefte, vifible & intelligible, » compréhensible & incompréhensible ; afin que l'homme entier » tombé dans le peché, fût réparé par celui qui est homme tout » entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, » il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a paffé par la » Vierge comme par un canal, & non pas qu'il ait été formé en » elle d'une maniere divine & humaine tout enfemble ; divine, en » ce que l'homme n'y a point eu de part ; humaine, en ce que les » loix de la groffesse ont été observées : il est encore impie. Si quel- » qu'un dit que l'homme a été formé, & que Dieu enfuite y est » entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux Fils, l'un » de Dieu le Pere, l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'est le » même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais Fideles. » Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le » corps ; mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que » deux hommes ; quoique faint Paul ait ainfi nommé l'interieur & » l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur » est composé de deux chofes différentes ; puiſque le vifible & l'in-

» visible n'y est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au
 » tems, & ce qui n'y est pas sujet : mais ce ne sont pas deux per-
 » sonnes, à Dieu ne plaise ; car les deux choses sont unies, Dieu
 » est devenu homme où l'homme est devenu Dieu ; il faut raison-
 » ner tout autrement de Jesus-Christ que de la Trinité, car nous
 » disons qu'il y en a un autre & un autre, pour ne pas confondre
 » les hypostases, mais non pas une autre chose : les trois sont une
 » même chose par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a operé
 » en Jesus-Christ par grace, comme dans un Prophète, & non
 » pas qu'il s'y est uni par sa substance, qu'il soit privé de l'opéra-
 » tion divine. Si quelqu'un n'adore pas le Crucifié, qu'il soit ana-
 » thême & au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que Jesus-
 » Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de
 » Fils après son Batême ou après sa Resurrection, comme ceux
 » que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il soit anathême.
 » Car ce qui commence, ou profite, ou se perfectionne, n'est pas
 » Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jesus-Christ, à cause qu'il se
 » découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté
 » sa chair, que la divinité est dépouillée du corps, & qu'il ne vien-
 » dra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve, puisse-t-il ne
 » point voir la gloire de son avènement ! Si quelqu'un dit que la
 » chair de Jesus-Christ est descendue du Ciel, & non pas qu'elle
 » est prise ici de nous, qu'il soit anathême. « Après ce détail dans
 lequel saint Gregoire n'étoit entré que pour dissiper les soupçons
 qu'on pouvoit avoir sur sa doctrine, & pour combattre les erreurs
 qui commençoient à avoir cours, il vient au dogme capital des
 Apollinaristes, & dit : » Si quelqu'un dit que le Corps de Jesus-
 » Christ est descendu du Ciel & qu'il n'est pas semblable au nôtre,
 » qu'il soit anathême. Car ce que dit l'Apôtre touchant le second
 » homme celeste descendu du Ciel ; ou ce que dit saint Jean, que
 » *personne ne monte au Ciel, si ce n'est le Fils de l'homme qui est des-*
 » *cendu du Ciel*, se doit entendre de l'union de la divinité avec
 » l'humanité. Ces autres passages : *Toutes choses ont été faites par*
 » *Jesus-Christ ; il habite dans nos cœurs*, se doivent expliquer de la
 » partie de Jesus-Christ que nous concevons de l'esprit, & non
 » pas de celle qui tombe sous les sens, d'autant que l'on confond
 » les noms à cause de l'union des deux natures. Si quelqu'un espere
 » en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-
 » même & indigne d'être sauvé ; car Dieu n'a guéri & ne sauve
 » que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu
 » en prendre & en sauver que la moitié ; s'il est tombé tout entier,

Luc. 11. 52.

I. Cor. 15.

Joan. 3.

Joan. 1.

Ephes. 3.

» qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, & qu'ils ne revê-
 » tent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs & de la peinture
 » d'un homme. S'il est homme sans ame : c'est ce que disent les
 » Ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au princi-
 » pe des mouvemens de son corps. S'il a une ame sans entende-
 » ment, comment est-il homme ? car l'homme n'est pas un animal
 » sans entendement. Ce sera la figure & l'habitation d'un homme,
 » avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête : ce
 » sera donc là aussi ce qui est sauvé, & la vérité m'aura trompé, si
 » je me glorifie de l'honneur qu'une autre nature que la mienne
 » aura reçu.

Réponse aux
 objections des
 Apollinari-
 stes.
 Pag. 740.

VI. Les Apollinaristes objectoient que la divinité tenoit lieu d'entendement ; que le corps de Jesus-Christ ne pouvoit pas contenir deux choses parfaites ; que notre entendement ayant été condamné, Jesus-Christ n'a pas dû le prendre. Saint Gregoire répond à la premiere de ces objections, que la divinité seule avec le corps ne fait pas un homme, ni même avec l'ame si l'entendement n'y est pas, qui est la principale partie de l'homme. Il répond à la seconde, que le corps ne peut contenir deux choses parfaites, si elles sont corporelles, comme un vase que la mesure d'un boisseau remplit, ne peut en contenir deux ; mais que si elles sont intellectuelles, il peut les contenir & les contient en effet, puisque nous avons en même-tems une ame, la raison & l'entendement. Il résout la troisieme en disant que notre chair étant aussi soumise à la condamnation, il faut que les Apollinaristes la réprouvent à cause du péché, ou qu'ils avouent que l'entendement participe à la rédemption ; car si la moindre partie a été unie à la divinité pour en être sanctifiée, pourquoi ne voudroient-ils pas que la plus excellente participât au même privilege ? Il est au contraire plus naturel que l'esprit s'unisse à l'esprit, qui deviendra comme le lien de la divinité & de la chair. Les Apollinaristes disoient que Dieu n'avoit pris un corps qu'afin que la divinité voilée sous la chair pût converser parmi les hommes. Saint Gregoire fait passer cette raison pour ridicule, » comme si, dit-il, Dieu ne pouvoit pas inventer d'autres moyens pour converser parmi les hommes, » comme il fit autrefois avec Moïse par le moyen du buisson ardent : mais il s'est incarné pour sanctifier le semblable par le semblable, & pour détruire la malédiction du péché. Comme il a » fallu se revêtir d'un corps pour racheter la chair, il a fallu aussi » qu'il prît une ame humaine pour racheter l'ame qui avoit péché ; » puisque c'est par l'entendement que la rebellion d'Adam avoit

» commencé en violant le précepte que Dieu lui avoit fait, il a fallu
 » appliquer à la partie malade un remede proportionné; & com-
 » me l'entendement humain avoit prévarié, il étoit nécessaire
 » que le Sauveur en s'unissant à la nature humaine, s'unît à l'enten-
 » dement humain. « Comme ils se retranchoient sur ce passage : *Le*
Verbe a été fait chair, & il a habité parmi nous. » Ils ôtent, dit saint
 » Gregoire, ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, & ne donnent
 » à Dieu que ce qu'il y a de plus grossier & de materiel : ils n'ont
 » qu'à dire maintenant qu'il n'est que le Dieu des corps & non pas
 » le Dieu des ames, parce qu'il est écrit : *Vous lui avez donné une*
 » *puissance absolue sur toute chair.* « Il parle du livre que les Apollina-
 ristes avoient composé sur la Trinité, & de l'erreur d'Apollina-
 re sur ce sujet ; car quoiqu'il dit que le Saint-Esprit étoit Dieu,
 il le dégradait néanmoins de la divinité, composant la Trinité du
 grand, du plus grand & du très-grand, c'est-à-dire, du Saint-Es-
 prit, du Fils & du Pere. Il parle aussi de leurs nouveaux Psea-
 mes, bien differens de ceux de David, & de leurs vers harmo-
 nieux qu'ils faisoient passer pour un troisieme testament, & pro-
 met d'en composer lui-même.

VII. La seconde lettre à Cledonius, dont on a fait le cinquante-
 deuxieme discours, fut apparemment écrite peu après la premiere.
 C'est une réponse à celle de Cledonius qui lui avoit marqué que
 plusieurs étoient venus le trouver, & lui demander qu'il donnât
 des assurances de sa foi, parce que les Apollinaristes l'accusoient
 de diviser Jesus-Christ, & de lui donner deux natures séparées &
 opposées l'une à l'autre. Saint Gregoire répond à cette demande
 avec beaucoup de douceur & de simplicité, sans témoigner sa
 peine de ce que l'on semble douter de sa foi, après les preuves
 qu'il en avoit données. Il prie Cledonius de protester à tout le
 monde, qu'il n'avoit point d'autre foi que celle de Nicée, en y
 ajoutant seulement ce qui regarde le Saint-Esprit, dont la question
 n'avoit pas encore été agitée alors. Il déclare aussi sa foi sur l'In-
 carnation, disant qu'il adoroit un seul & unique Jesus-Christ Fils
 du Pere & Fils de Marie, & qu'il n'en faisoit point deux fils,
 comme on l'en accusoit. Ensuite il se justifie sur ce qu'il avoit au-
 trefois approuvé la confession de foi de Vital, aussi-bien que le
 bienheureux pape Damase, faute d'en connoître l'artifice ; d'au-
 tant que les paroles de cette confession, bien entendues, avoient
 un sens orthodoxe. Il reproche aux Apollinaristes de ne déclarer
 toute la malignité de leurs sentimens qu'à leurs disciples, & de
 les dissimuler devant ceux qui les combattent par l'autorité de

Joan. 1.

Joan. 1. 141

Cinquante-
 deuxieme dis-
 cours de saint
 Gregoire. Se-
 conde lettre
 à Cledonius,
 contre les A-
 pollinaristes,
 vers l'an 381.
 Pag. 745

l'écriture. Il les tourne en ridicule sur la nouveauté de leur doctrine. » Quelle absurdité, dit-il, de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis Jesus-Christ; car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de quatre cens que Jesus-Christ a paru; notre Évangile a été inutile pendant tout ce tems, notre foi a été vaine, les Martyrs ont souffert envain, tant de si grands Prélats ont envain gouverné les peuples. « Il proteste qu'il n'écrit ceci qu'y étant forcé pour rétablir l'unité & la concorde dans l'Eglise; qu'il n'a rien plus à cœur que la paix, que sa conduite fait assez connoître ses sentimens; mais que les entreprises de ses adversaires, & les bruits qu'ils répandoient contre lui ferment toutes les voies d'accommodement. La premiere lettre à Cleodnius fut citée dans les Conciles d'Éphèse (a) & de Chalcedoine (b). Justinien (c), Leonce de Byfance & quelques autres la citent aussi. Saint Ephrem (d) d'Antioche allegue deux fois l'autorité de la seconde.

La Paraphrase sur l'Ecclesiaste n'est pas de saint Gregoire.

Pag. 749.
Voyez tome III. pag. 323.

VIII. Après les deux lettres de saint Gregoire à Cleodnius, suit une paraphrase sur l'Ecclesiaste, qu'on convient aujourd'hui être de saint Gregoire Thaumaturge, elle est en effet d'un stile tout different de celui de saint Gregoire de Nazianze, & attribuée par les anciens à saint Gregoire Thaumaturge.

A R T I C L E I I I .

Des Lettres de Saint Gregoire.

Lettres de S. Gregoire à Celestius.

Epist. 1. an 382. pag. 767

I. **N**OUS avons trois lettres de saint Gregoire à Celestius, qui paroît avoir été juge ou chef de police à Nazianze. Il étoit ami du saint Evêque, & l'étoit venu voir à Arianze pendant le Carême de l'an 382. Saint Gregoire le reçut sans lui rien dire, à cause de la loi qu'il s'étoit faite de garder le silence pendant ce saint tems. Celestius le trouva mauvais & s'en plaignit à lui-même, traitant son silence de rusticité; mais le Saint sans s'en offenser, lui écrivit avec toute la liberté que donne l'amitié, de ne pas condamner son silence, que les cygnes chanteroient lorsque l'on verroit les geais se taire. Cette lettre est la premiere dans l'édition

(a) Tom. II. Conc. pag. 270.

(b) Tom. IV. Conc. pag. 826. 830.

(c) Tom. V. Conc. pag. 696.

Leont. lib. 1. in Nestor. & Eutych. p. 972.

(d) Apud Photium, Cod. 229. pag. 808.

809.

que nous suivons. Dans la soixante & quatorzieme, qui est la seconde à Celeusius, saint Gregoire lui dit qu'il faisoit fort mal de ne pas jeûner pendant le Carême, & qu'il s'inquietoit peu apparemment d'observer les loix humaines, puisqu'il méprisoit les divines. Il l'exhorte de ne point donner de spectacles infâmes, de peur de se diffamer lui-même: » Sachez, ajoute-t-il, Juge, que » vous subirez vous-même le jugement, & vous ferez moins de » fautes. « La troisieme lettre à Celeusius est écrite avec la même liberté. » Ne condamnez point mon silence, lui dit saint Gregoire, puisque je ne condamne point vos paroles; que si vous me condamnez, prenez garde que je ne commence par parler contre vous-même.

Epist. 74.
pag. 830.

Epist. 75.
pag. 830.

II. La seconde lettre de saint Gregoire est adressée à Nicobule son neveu. Il paroît qu'il l'écrivit dans le tems de son mécontentement contre saint Basile à l'occasion de l'Evêché de Sasimes, & ainsi en 372. Cette lettre est remarquable par la déference que saint Gregoire y témoigne pour saint Basile, de qui il envoyoit quelque lettre à Nicobule. Il lui dit qu'il ne met la sienne qu'après celle de ce grand Evêque, tant pour donner aux autres un exemple de modération & d'humilité, que pour montrer l'union qu'il vouloit toujours avoir avec lui, & faire voir que pour suivre les regles de la verité autant que celles de l'amitié, il l'estimoit toujours au-dessus de lui, » quoique pour lui, dit-il, il croye » le contraire. « La troisieme fut écrite à Nicobule pere, vers l'an 369. Il lui enseigne que le laconisme consiste non à écrire peu de lignes, mais à dire beaucoup de choses en peu de mots. Le même Nicobule lui demanda en une autre occasion quelques regles sur la maniere d'écrire les lettres. Saint Gregoire lui répondit par celle qui est la deux cent neuvieme, que la nécessité & les affaires qu'on y traite en font la seule regle pour la longueur; qu'elles doivent être fort claires & éloignées du style pompeux des orateurs, non pas toutefois seches & sans beauté, mais relevées avec médiocrité par quelque sentence & quelque apophtegme, ou par quelque raillerie & quelque énigme; avec quelque peu de figures sans antitheses ni autres choses de cette nature, si ce n'est quelquefois comme en se jouant; qu'en un mot leur beauté est de n'en avoir point d'affectée. C'est à Nicobule le pere que nous avons obligation des lettres qui nous restent de saint Gregoire, car il pria ce Saint de les ramasser & de les lui envoyer: ce qu'il fit, lui mandant en même-tems qu'il y trouveroit plus de choses utiles, que de celles qui ne sont que pour la montre. &c.

Lettres à Nicobule pere & fils, en 372. 371.

Epist. 2. an. 372. pag. 768.

Epist. 3. an. 369. pag. 708.

Epist. 209. pag. 503.

Epist. 208. pag. 502.

pour l'apparence, parce que le caractère de ses discours étoit d'être remplis autant qu'il se pouvoit de sentences & de doctrine pour l'instruction des lecteurs.

III. Des huit lettres suivantes de saint Gregoire à saint Basile; la premiere qui est de l'an 371. est en forme d'excuse sur ce qu'il n'a pu l'aller voir à Cesarée, en étant empêché par la maladie de sa mere. Dans la seconde qu'il écrivit en 358. voyant qu'il ne pouvoit acquiter la parole qu'il lui avoit donnée étant à Athenes de renoncer entierement au monde, & de vivre ensemble pour Dieu seul dans la solitude, il lui promet pour satisfaire autant qu'il pourroit à cet engagement, d'aller souvent passer du tems avec lui, & le prie de vouloir venir aussi quelquefois demeurer en sa maison. La troisieme est une réponse qu'il fit à saint Basile vers l'an 358. sur la raillerie qu'il avoit faite de sa retraite à Tiberine. Il en traite beaucoup plus au long dans la quatrieme, écrite vers l'an 363. Il reprend son ami de ce qu'il avoit appelé Tiberine *la Fondriere de la terre*, & reprenant tout ce que saint Basile avoit dit à l'avantage de sa retraite dans le Pont, il s'en moque agréablement, & en prend occasion de représenter ce lieu comme le plus affreux qui fut au monde. Saint Basile ayant bien reçu cette raillerie, saint Gregoire la continua dans la cinquieme lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. Il y fait une agréable description de la demeure de saint Basile, de la bonne chere qu'il lui avoit faite lorsqu'il y avoit été & des glorieux travaux auxquels il l'avoit exercé. Mais prenant son sérieux dans la sixieme lettre, il témoigne soupirer après la vie qu'ils avoient menée ensemble dans cette solitude, disant qu'il lui étoit facile de desirer les avantages dont il y avoit joui, mais qu'il ne lui étoit pas aisé de les obtenir. » Je vous conjure donc, ajoutez-t-il, de m'assister, de conspirer, de travailler avec moi pour me faire arriver à la vertu: conservez-moi par vos prieres celle que nous avons autrefois acquise ensemble, de peur que je ne me diffipe peu à peu comme l'ombre qui s'évanouit avec le jour. « Il dit dans la septieme que c'est le seul amour de la philosophie & de la retraite qui l'empêche de l'aller trouver à Cesarée. C'est que saint Basile s'étoit plaint que son ami le méprisoit, & qu'il cherchoit de vaines excuses pour se dispenser de l'aller voir. Cette lettre est de l'an 370. quelque tems après l'élection de saint Basile. La huitieme est une réponse à la lettre dans laquelle saint Basile lui avoit témoigné sa douleur de ce qu'on l'avoit ordonné Prêtre, & son dessein d'abandonner le service de l'Eglise pour se retirer dans la solitude. C'étoit en 364. » J'approuve, lui répondit saint

Lettres à
S. Basile.

Epist. 4. an.
371. pag. 769.

Epist. 5. an.
458. pag. 769.

Epist. 6. an.
358. pag. 770.

Epist. 7. an.
363. pag. 770.
772.

Epist. 8. an.
365. pag. 772.
773.

Epist. 9. an.
363. pag. 774.

Epist. 10. an.
370. pag. 775.

Epist. 11. an.
364. pag. 775.
776.

» Gregoire, le commencement de votre lettre : & pourrois-je ne
 » pas approuver tout ce qui vient de vous ? vous avez donc vous-
 » même été pris aussi bien que nous , & nous sommes tombés
 » tous deux dans le piège : mais enfin on nous a contraints d'être
 » Prêtres, quoique ce ne fût nullement notre dessein ; car nous
 » nous pouvions rendre l'un à l'autre un témoignage très-certain ,
 » que nous avons toujours aimé la vie la plus humble & la plus
 » basse ; & il nous eût peut-être été en effet plus avantageux de
 » n'être pas élevés à la Prêtrise : au moins je n'oserois dire autre
 » chose , jusqu'à ce que je connoisse quel est le dessein & la con-
 » duite de Dieu sur nous. Mais puisque c'est une chose faite , je
 » crois pour moi qu'il faut s'y soumettre , principalement à cause
 » du tems où nous sommes , où les langues des heretiques nous
 » attaquent de tous côtés , & ne rien faire d'indigne de l'esperan-
 » ce qu'on a conçue de nous , ni de la vie que nous avons menée
 » jusqu'ici.

IV. On voit par la lettre à saint Amphiloque, qu'ils en me-
 noient un bien frugale ; car saint Gregoire ayant un jour à traiter
 saint Basile qui l'étoit venu voir à Naziance vers l'an 358. écrivit à
 saint Amphiloque pour lui demander de belles herbes , » de peur ,
 » dit-il en riant, qu'il n'éprouvât la colere de saint Basile s'il ne lui
 » envoyoit de quoi appaiser sa faim. « Comme S. Amphiloque lui
 en avoit envoyé trop peu, il lui en fit des reproches dans une se-
 conde lettre, en le menaçant agréablement, que si une autrefois
 il ne lui en envoyoit davantage, il garderoit son blé pour lui.
 C'est qu'il avoit apparemment coutume d'en faire part à saint Am-
 philoque, qui en manquoit dans sa solitude d'Ozizale.

V. Il paroît que l'un de ceux qui avec le peuple de Naziance
 presserent le plus saint Gregoire de continuer à gouverner cette
 Eglise après la mort de son pere, fut Bosphore, Evêque de Colo-
 nie dans la seconde Cappadoce. Ses instances à cet égard font le
 sujet de la lettre que saint Gregoire lui écrivit : après s'y être plaint
 en des termes un peu aigres, de ses importunités, il lui témoigne
 qu'il veut bien s'y rendre, & se soumettre à ce que la Providence
 demandoit de lui : c'étoit en 374. Il lui écrivit en une autre occa-
 sion, & ce semble en 381. lorsqu'il pensoit à quitter le siege de
 Constantinople, qu'il n'importuneroit plus personne (pour laisser
 Paulin paisible à Antioche) mais que ne pouvant faire changer
 les autres d'avis, ils ne l'empêcheroient pas aussi de se renfermer
 en Dieu & en lui-même.

VI. Son frere Cesaïre ayant été tiré comme par miracle, de

Lettres à S.
 Amphiloque.
 Epist. 12. an.
 358. pag. 776.

Epist. 13. an.
 358. pag. 776.

Lettres à
 Bosphore,
 Evêque de
 Colonie.
 Epist. 14. an.
 374. pag. 777.

Epist. 15. an.
 381. pag. 778.

Lettres à

Césaire son frere, & à Sophrone, préfet.

Epist. 16. an. 368. pag. 779.

deffous les ruines du tremblement de terre arrivé à Nicée en 368: il en prit occasion de lui écrire pour l'exhorter à remercier Dieu de l'avoir délivré de ce péril, & à se donner entierement à lui, soit dans la vie privée, soit dans le maniemet des affaires, où toutefois il ne le voyoit engagé qu'à regret. Quelques années auparavant, c'est-à-dire en 362. Césaire avoit consenti de demeurer avec Julien l'*Apostat* en qualité de son médecin. Tout le monde fut scandalisé de cette resolution, & son pere avoit peine à supporter la vie, tant il se sentoît touché de douleur de voir son fils au milieu d'une cour remplie de prophanations & de sacrileges. Saint Gregoire fit donc un effort pour tirer son frere d'un engagement où il y avoit tant de danger pour son ame, & lui écrivit en ces termes: » Vous nous couvrez de confusion. Je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. » Voir le fils d'un Evêque servir à la cour, désirer la puissance & la gloire séculiere, se laisser vaincre à l'interêt, & ne pas compter pour toute gloire & pour toute richesse de résister courageusement en cette occasion, & de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les Evêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas ceder au tems ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie; comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfans? Mon pere est si affligé que la vie lui est insupportable; & je ne le console qu'en me rendant caution de votre foi, & en l'assurant que vous cesserez de nous affliger. Pour ma mere on n'ose lui dire cette nouvelle, & on emploie mille inventions pour la lui cacher; la foiblesse de son sexe & l'ardeur de sa pieté la lui rendroient insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer. « Il ajoute que s'il prétend conserver à la cour la pureté de sa foi, il doit s'attendre à y tenir un rang indigne de lui, ou que s'il veut faire sa fortune, il ne peut éviter d'être noirci par la fumée des victimes prophanes, si toutefois il n'est pas brûlé par ce feu sacrilege. Cette lettre de saint Gregoire eut son effet: Césaire quitta la cour, mais après avoir remporté sur Julien une victoire glorieuse. Après la mort de Césaire arrivée en 369. saint Gregoire se trouva embarrassé au sujet de sa succession, parce qu'une infinité de personnes venoient se jeter sur les richesses & sur les restes de ce mort; les valets, les étrangers, les amis pillotent chacun de leur côté ce qu'ils pouvoient. Dans cet embarras saint Gregoire écrivit à Sophrone préfet de

Epist. 18. an. 369. pag. 781.

Constantinople, Cappadocien comme lui, & l'un des principaux amis de Césaire, le conjurant de lui témoigner en cette rencontre la fidélité que l'amitié & l'honneur demandoient de lui, & de l'assister en la maniere que sa prudence & l'état des affaires lui feroient juger être la meilleure. Il dit en parlant de Césaire, qu'il avoit paru avec éclat dans la cour, que sa science l'avoit fait connoître de tout le monde, que sa probité l'élevoit au-dessus des autres, & que le grand nombre de ses amis l'avoit rendu très-considérable.

VII. Les lettres suivantes regardent la réconciliation de saint Basile avec Eusebe de Césarée en Cappadoce son Evêque. Celui-ci faisoit beaucoup d'honneur à saint Gregoire, & le convioit aux conférences & aux assemblées spirituelles qu'il tenoit. Saint Gregoire lui en témoigne sa reconnoissance par une lettre; mais il lui dit en même-tems que l'injure qu'il avoit faite & qu'il continuoit de faire à saint Basile le touchoit très-sensiblement; que l'ayant choisi pour compagnon en toutes choses, honorer l'un & maltraiter l'autre, c'étoit caresser une personne d'une main, & de l'autre lui donner un soufflet; qu'il le conjuroit donc de remédier au tort qu'il faisoit à son ami, l'assurant qu'il seroit satisfait de lui. Eusebe témoigna être choqué de cette lettre, ce qui engagea saint Gregoire à lui en écrire une seconde, dans laquelle il lui dit qu'en lui écrivant il n'avoit cru suivre que les regles de l'esprit & de la sagesse de Dieu; que pour être d'un rang inférieur au sien, il ne croyoit pas devoir perdre le droit d'une liberté raisonnable; que s'il s'en offendoit & qu'il le regardât comme un valet qui n'avoit pas droit de lui résister, il étoit prêt de souffrir cette indignité; mais que ce n'étoit pas une chose digne de la pieté & de la generosité d'Eusebe. Dans une autre lettre qui suivit de près les précédentes, saint Gregoire lui témoigne qu'il avoit donné à la douleur ce qu'il lui avoit écrit auparavant, & non qu'il eût aucun éloignement de lui, qu'il s'étoit aussitôt soumis à ce que la regle & les loix du Saint-Esprit demandoient de lui; & qu'après tout quand il auroit pu avoir quelque ressentiment contre lui, le tems & les bêtes, c'est-à-dire les Ariens, qui venoient attaquer l'Eglise, l'eussent obligé à se reconcilier avec un prélat qui combattoit si genereusement à la tête des Catholiques. Le tems amollit en effet Eusebe, & saint Gregoire l'étant venu voir, le vit non seulement disposé à la réunion & à la paix, mais encore à écrire à saint Basile pour l'exhorter & le prier de revenir. Il en donna aussitôt avis à son ami, lui marquant que puisqu'Eusebe vouloit lui

Lettres à
S. Basile & à
Eusebe de Cé-
sarine en Cap-
padoce.

Epist. 20. an.
365. pag. 783.

Epist. 169.
an. 365. pag.
877. 878.

Epist. 170.
an. 365. pag.
878.

Epist. 19. an.
365. pag. 762.

écrire, il devoit le prévenir en lui écrivant lui-même & en venant à Cefarée; que d'être vaincu de cette sorte, c'étoit être véritablement victorieux, que tout le monde attendoit cela de lui; que l'état present de l'Eglise ravagée par la faction des heretiques rendoit son retour necessaire; & que s'il jugeoit à propos il iroit trouver pour se rendre le médiateur de cette paix & le ramener à Cefarée. La chose se passa ainsi & la réunion se fit. Eusebe mourut l'an 370. Saint Basile sans en rien marquer à saint Gregoire, lui écrivit pour le prier de venir le trouver à Cefarée, lui témoignant qu'étant extrêmement malade, il souhaitoit avant que de mourir, lui dire le dernier adieu. Saint Gregoire pénétré de douleur à cette nouvelle, se mit en chemin pour aller à Cefarée; mais ayant appris aussitôt que l'on y songeoit à l'élection d'un Evêque, il changea de dessein, & au lieu d'aller trouver saint Basile, il lui écrivit une lettre où il témoigne prendre pour seinte la maladie sur laquelle il l'avoit mandé; l'accusant de simplicité s'il ne voyoit pas le soupçon qu'il donnoit de vouloir fortifier sa brigade en appelant ses amis. Il ajoutoit qu'il seroit bien de se retirer lui-même, & que tout ce qu'ils pourroient faire en cette rencontre pour faire choisir un bon Evêque, seroit inutile; puisque ce n'étoit pas ordinairement les plus saints que l'on choissoit, mais les plus puissans ou les plus agréables aux peuples. Saint Gregoire se conduisit de la même maniere après l'élection de saint Basile, & se contenta de lui écrire que quelque joie qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trouver si-tôt, quand même il le manderoit, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre; qu'il iroit quand les ombres de l'envie seroient dissipées.

Epist. 21. an.
370. pag. 764.

Epist. 24. an.
370. pag. 787.

Lettres de S.
Gregoire pere
au peuple de
Cefarée &
aux Evêques.

Epist. 22. an.
370. pag. 785.

VIII. Mais le saint vieillard Gregoire, Evêque de Nazianze, prié avec les autres Evêques de Cappadoce par l'Eglise de Cefarée, de venir assister à l'élection du successeur d'Eusebe, contribua de tout son pouvoir à faire tomber le choix sur saint Basile, connoissant combien il étoit important d'avoir un Saint dans le siège de cette ville. Il écrivit pour cela diverses lettres, dont trois sont venues jusqu'à nous, mais qui paroissent être de la main de saint Gregoire son fils. La premiere est adressée à l'Eglise de Cefarée, comprenant sous ce terme les Ecclesiastiques, les Moines, les personnes de qualité, le conseil & tout le peuple. » Je suis, leur dit-il, un petit Pasteur d'un petit troupeau; mais la grace n'est pas resserrée par la petitesse des lieux: qu'il soit donc permis même aux petits de parler librement. Il s'agit de l'Eglise pour laquelle Jesus-Christ est mort: l'œil est le flambeau du corps, &

» l'Evêque le flambeau de l'Eglise. Puisque vous m'avez appelé
 » suivant les Canons, & que je suis retenu par la vieilleffe & la ma-
 » ladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne
 » à l'élection; car il n'y a rien d'incroyable aux Fideles, ce sera le
 » meilleur & le plus agréable pour moi. Si l'infirmité me retient,
 » je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que dans
 » une si grande ville qui a toujours eu de si grands Prélats, il n'y
 » ait d'autres personnes de la premiere place: mais je ne puis en
 » préférer aucun à notre cher fils le Prêtre Basile; c'est un homme,
 » je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine est pure, & le
 » seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hereti-
 » ques & à l'intemperance de la langue qui regne à présent. Si
 » mon suffrage est approuvé comme juste & venant de Dieu, je
 » suis présent spirituellement, ou plutôt j'ai déjà imposé les mains;
 » si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabale & par intérêt de
 » famille; si le tumulte l'emporte sur les regles, faites entre vous
 » ce qu'il vous plaira, je me retire. « La seconde est aux Evêques
 assemblés à Cesarée pour l'élection. Ils l'avoient prié d'y venir
 sans lui marquer ni leur dessein, ni quel tems ils avoient pris pour
 cette élection, ce qui lui donnoit lieu de juger qu'ils ne souhai-
 toient pas fort de le voir, & que leur invitation n'étoit qu'une
 ceremonie dont ils n'avoient osé se dispenser. L'Evêque de Na-
 zianze leur marqua par sa réponse qu'il en avoit jugé ainsi & leur
 en témoigna son ressentiment; ajoutant néanmoins qu'il s'en met-
 toit peu en peine: puis passant à l'élection d'un Evêque à Cesarée,
 il leur déclare comme il avoit fait au Clergé & au peuple de cette
 ville, qu'il donnoit son suffrage au Prêtre Basile comme au plus
 digne; & proteste contre l'élection que l'on pourroit faire par
 cabale: » Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé,
 » vous ne cherchez pas un athlete mais un docteur; & on voit
 » dans celui-ci la vertu de celui qui fortifie & soutient les plus foi-
 » bles. « Le saint Evêque en écrivit une troisieme à saint Eusebe
 de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoi-
 qu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trou-
 voit l'Eglise de Cesarée par les entreprises des heretiques qui ne
 cherchoient qu'à la ruiner; & que s'il pouvoit faire réussir l'élec-
 tion en faveur d'un homme qui ne lui étoit pas inconnu, (c'étoit
 saint Basile) cela lui seroit d'un grand mérite auprès de Dieu &
 du peuple de Cesarée.

Epist. 23. an.
37c. pag. 786.

Epist. 47.
apud. Basl.
tom. 3. pag.
140.

IX. La lettre vingt-cinquieme a quelque rapport aux chagrins
 qu'occasionna à saint Basile la division de la Cappadoce en 372. Lettres de
S. Gregoire à
S. Basile.

Epist. 25. an.
372. pag 738.

Saint Gregoire, après l'avoir averti qu'il y avoit auprès de lui des gens qui allumoient le feu de la dissension entre lui & Anthime, lui témoigne qu'il se tient assuré que dans cette affliction il ne fera rien d'indigne de lui, mais qu'au contraire il fera connoître de plus en plus quel il est, & quelle force il avoit acquise dans la pratique continuelle de la vertu. Les lettres vingt-six & vingt-septieme sont de l'année précédente 371. & regardent la précaution dont saint Basile ufoit en parlant du Saint-Esprit, & le scandale qu'elle produisit dans l'esprit de quelques-uns. En un repas où saint Gregoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile : tous en parloient avec admiration & louoient ensemble les deux amis, quand un des conviés qui étoit Moine, s'écria : » Vous êtes de grands flatteurs : louez le » reste j'y consens ; mais pour le capital qui est la foi, ni Basile, ni » Gregoire ne méritent point de louanges : l'un la trahit par ses » discours, l'autre par son silence. » Où l'avez-vous appris, dit saint » Gregoire, téméraire que vous êtes ? « Le Moine répondit : » Je » viens de la fête du martyr Eupsique, & là j'ai oui le grand Basile » parler merveilleusement bien de la divinité du Pere & du Fils ; » pour le Saint-Esprit, il a passé par auprès. D'où vient, ajouta-t-il, » regardant saint Gregoire, que vous parlez clairement de la divi- » nité du Saint-Esprit, comme vous fites en une telle assemblée, » & que Basile en parle obscurément, & avec plus de politique que » de pitié ? » C'est, répondit saint Gregoire, que je suis un homme » caché & peu connu, ainsi je parle sans conséquence. Basile est » illustre par lui-même & par son Eglise, tout ce qu'il dit est pu- » blic : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à » relever quelque parole de sa bouche, afin de le chasser de l'E- » glise, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut » donc mieux céder un peu à cet orage, & faire connoître la divi- » nité du Saint-Esprit par d'autres paroles ; la vérité consiste plus » dans le sens que dans les mots. « Mais quoique pût alleguer saint Gregoire pour justifier la conduite de saint Basile, les assistans ne gutoient point ses raisons. Il rendit compte de cette conversation à son ami, & lui envoya sa lettre par un nommé Hellene, avec qui ils étoient l'un & l'autre liés d'amitié. Mais saint Basile ne la reçut pas tout-à-fait bien. Saint Gregoire lui écrivit qu'il avoit eu tort de se blesser de sa lettre, & l'assura qu'il étoit prêt de l'aller trouver, de combattre avec lui, & de le seconder autant qu'il lui seroit possible.

Epist. 26. an.
371. pag 789.

Epist. 27. an.
371. pag 791.

Lettres à

X. Trois ans après, c'est-à-dire, l'an 374, saint Gregoire tomba dans

dans une maladie qui le réduisit à l'extrémité, ce qui le priva de la consolation de voir saint Eusebe de Samofates, qui en cette année passa par la Cappadoce, pour aller en Thrace où l'Empereur Valence l'avoit relegué. Il honoroit extrêmement ce grand Evêque, à cause des rudes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi; & il s'étoit flatté de trouver dans l'entretien d'une personne si parfaite le remede à tous les maux dont il se voyoit affligé. Mais en ayant manqué l'occasion, » en punition, dit-il, de ses pechés, « il lui écrivit & se recommanda à ses prieres comme à celles d'un Martyr. Nous avons une autre lettre de saint Gregoire à saint Eusebe de Samofates, au sujet de l'élection de saint Basile, en 370. Après lui avoir donné des louanges extraordinaires, il lui témoigne la joie qu'il a de son arrivée à Cesarée, & lui promet que cette joie augmentera beaucoup dans lui & dans l'Eglise de cette ville, lorsqu'elle aura reçu un Evêque digne d'elle, digne de ceux qui l'ont gouvernée jusqu'alors & digne des mains d'Eusebe. Quand ce saint Evêque fut arrivé au lieu de son exil, saint Gregoire ayant pris l'occasion d'un nommé Eupranius, disciple de saint Eusebe, qui s'en alloit le trouver, lui écrivit une lettre de louange sur la couronne qu'il méritoit par ses travaux, l'exhortant à les supporter avec force dans l'esperance qu'ils seroient récompensés de la vie éternelle. Cette lettre est quelquefois attribuée à saint Basile; mais a en juger par le style, on ne peut gueres douter qu'elle ne soit de saint Gregoire. D'ailleurs, on ne la trouve point dans les recueils manuscrits des lettres de S. Basile, si ce n'est dans celui de Coislin. La suivante ne se trouve pas non plus ailleurs sous le nom de saint Basile que dans ce manuscrit; & convient parfaitement à saint Gregoire. Il y remercie saint Eusebe de son souvenir & des lettres dont il l'avoit honoré, & lui témoigne son desir de l'aller embrasser jusques dans la Thrace, s'il n'en étoit pas empêché par ses afflictions & ses occupations continuelles. En effet, il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit perdu son pere & sa mere; ce qui, comme il l'avoue (a) lui-même, l'avoit rendu comme à demi mort; & l'Eglise de Nazianze dont il étoit chargé seul, ne le laissoit pas sans occupations.

XI. Les lettres de saint Gregoire à saint Basile touchant l'épiscopat de Salimes sont de l'an 372. On y voit que saint Gregoire refusa absolument de s'en charger dès qu'on lui en fit la proposition, disant qu'il n'étoit pas homme à apprendre à porter les ar-

S. Eusebe de Samofates.
Epist. 28. an.
374. pag. 792.

Epist. 29. an.
370. pag. 793.

Epist. 30. an.
374. pag. 794.

Epist. 204.
an 374. ou
375. pag.

Lettres à S. Basile.
Epist. 31. an.
372. pag 795.

(a) Nazianz. orat. 12 pag. 187.

mes & à faire la guerre à Anthime, pour défendre les mulets & les poules d'un autre. Saint Basile voyant qu'il ne se pressoit pas d'aller à Sasimes, lui fit des reproches de sa paresse & de sa négligence. Sur quoi saint Gregoire lui répondit: » Ma plus grande affaire est de n'en avoir point: c'est ma gloire; & si tout le monde » faisoit comme moi, l'Eglise n'auroit point d'affaires. « Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession de Sasimes; mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais, & répondit à ses menaces par une lettre pleine de moqueries, d'injures & d'insultes. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'Evêque Gregoire pere, & fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnoître pour son métropolitain, lui promettant s'il le faisoit, de le laisser paisible dans son évêché. Saint Gregoire rejetta cette proposition, & Anthime s'en retourna fort en colere de ce qu'il n'avoit rien avancé, & en reprochant au Saint son attachement pour saint Basile. Anthime tenta une autre voie qui ne lui réussit pas mieux: ce fut d'appeller saint Gregoire à son synode comme suffragant. Le Saint rejetta encore cette proposition comme une injure qu'on lui faisoit; mais il consentit à la priere d'Anthime & de ceux de son parti, d'écrire à saint Basile pour le porter à entrer dans quelque accommodement. Nous n'avons pas cette lettre, ni la réponse qu'y fit saint Basile.

XII. Saint Gregoire de Nyffe se trouvant obligé de s'enfuir & de se cacher dans la persécution de Valens, se plaignit à saint Gregoire de mener ainsi une vie errante & vagabonde; mais celui-ci pour le consoler, lui répondit que ses courses étoient agréables à Dieu; qu'il étoit comme le soleil qui sans s'arrêter jamais, porte par-tout la chaleur, la fécondité & la lumiere; que s'il changeoit souvent de lieu, il étoit constamment utile à beaucoup de monde. En une autre occasion où il voyoit que les progrès des Heretiques ne lui étoient pas moins sensibles que la persécution qu'il souffroit, c'étoit vers l'an 376. il lui écrivit qu'il falloit esperer que le tems & la verité ruineroient bientôt leurs progrès; » & d'autant plutôt, dit-il, que nous remettrons davantage à Dieu le soin de toutes choses. « Il lui écrivit vers le même-tems à l'occasion de quelques mauvais bruits que l'on faisoit courir sur lui-même; qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on le méprisât, parce qu'il le méritoit; & qu'il étoit bien-aîsé qu'on l'honorât, parce que cela flattoit sa vanité. Il étoit dangereusement malade lorsqu'en 379. il reçut la nouvelle de la mort de saint Basile: de sorte que ne pouvant aller embrasser ses cendres, il se contenta de marquer sa

Epist. 32. an.
372. pag. 796.

Epist. 33. an.
372. pag. 798.

Pag. 797.

Pag. 798.

Lettres à
S. Gregoire
de Nyffe.
Epist. 34.
pag. 798.

Epist. 35. an.
375. pag. 799.

Epist. 36. an.
376. pag. 799.

Epist. 37. an.
379. pag. 799.
780.

douleur à saint Gregoire de Nyffe, à qui il écrivit que la seule chose qui pouvoit le consoler de la perte de son ami, étoit la compagnie de ce Saint même, dans lequel il lui sembloit voir comme en une glace très-pure, revivre les perfections du grand Basile. Avant toutes ces lettres il lui en avoit écrit une lorsqu'il n'étoit encore que Lecteur, c'est-à-dire, vers l'an 365. dans laquelle il lui faisoit des reproches de ce que par la tentation du démon il avoit abandonné l'Aurel & les Mysteres, & quitté les volumes divins pleins de la pluie & de l'onction de la grace, pour prendre les livres secs & steriles de la rhetorique, dans le dessein de l'enseigner à de jeunes gens. Il lui en écrivit une autre vers l'an 383. au sujet d'Eulalius qu'il avoit établi Evêque de Nazianze, pour l'informer que c'étoit à tort qu'on l'accusoit dans le public d'avoir fait cette ordination malgré lui, & pour lui recommander Eulalius.

Epist. 43. an:
365. pag. 804.
805,

Epist. 42. an:
383. pag. 803.

XIII. La lettre à Simplicie est une apologie de la conduite que saint Basile avoit tenue dans l'ordination d'un domestique de cette dame. Ce saint Evêque lui en avoit lui-même rendu compte de son vivant, & sa lettre avoit arrêté ses menaces. Mais après sa mort, Simplicie écrivit à saint Gregoire de Nazianze pour faire casser cette ordination, attendu qu'on l'avoit faite sans son consentement, & que les habitans du lieu pour lequel ce domestique avoit été ordonné, ne l'avoient reçu que par complaisance, & même par malice, comme, disoit-elle, ils l'avoient alors. Il paroît qu'elle menaçoit de porter cette affaire devant les tribunaux séculiers: ce qui n'étoit pas surprenant; car étant heretique, comme le porte le titre de la lettre, ou du moins soupçonnée d'heresie, elle ne s'embarassoit pas apparemment des regles de l'Eglise. Saint Gregoire lui fit une réponse assez douce, la priant de faire elle-même ce qu'on avoit oublié de lui demander lorsqu'on avoit ordonné Evêque son domestique, savoir qu'elle consentît à cette ordination déjà faite, de peur d'autoriser le bruit qui se répandoit qu'elle suscitoit cette affaire à l'Eglise par malice, & par l'éloignement qu'elle avoit de la vraie foi & de ceux qui en prenoient la défense. Il ajoute qu'elle peut si elle veut, comme on le disoit, obliger cet Evêque qui avoit manié son bien étant à son service, de lui en rendre compte, pourvu qu'elle le fasse suivant les regles de la douceur & de la modération; que si elle prétend que cet homme est indigne de l'épiscopat, il faudra qu'il soit jugé dans une assemblée d'Evêques, & par elle-même si elle veut s'y trouver; & qu'on le punisse selon les fautes dont on l'aura con-

Lettre à Simplicie femme d'Alype, & à Alype lui-même.

Epist 38. an:
372. pag. 800.

Pag. 802

Epist. 148.
pag. 869.
Epist. 149.
pag. 869.
Epist. 150.
pag. 869.

Epist. 146.
an. 386. pag.
867. & Epist.
147. pag. 868.

Lettres à Eudoxe Rheteur, & à Philagrius.

Epist. 39. an.
379. pag. 802.
Epist. 40. an.
379. pag. 802.

Epist. 41. an.
381. pag. 803.

Epist. 65. an.
381. pag. 823.

Epist. 64. &
66. an. 381.
pag. 821. 824.

vaincu. Simplicie étoit femme d'Alype Gouverneur de Cappadoce, à qui il écrivit vers l'an 380. pour le prier d'empêcher qu'un nommé Pallade ne continuât de miner une maison qu'il avoit dans le ressort de sa juridiction; & pour lui recommander un Diacre nommé Fortunat. Simplicie étant devenue veuve, se trouva embarrassée dans de fâcheuses affaires à cause de ses enfans; saint Gregoire lui aida à les terminer, & écrivit à cet effet deux lettres à Jacques, Gouverneur de la province.

XIV. La lettre à Eudoxe rheteur, & la premiere à Philagrius; sont des témoignages de la douleur que causa à saint Gregoire la mort de Cesaire. Quoique mort depuis dix ans il ne pouvoit l'oublier, & aimoit toutes les choses qui lui en rappelloient la mémoire, les baisant & les embrassant comme s'il y eût vû & entretenu son frere. Ce Philagrius étoit un homme d'une pieté éminente, & très-intelligent dans les sciences; mais incommodé de divers maux, comme on le voit par la seconde lettre que saint Gregoire lui écrivit vers l'an 381. Il lui promet un ouvrage qu'il lui avoit demandé, mais il ne dit point ce que c'étoit. La même année Philagrius lui avoit écrit pour lui témoigner sa peine sur ce qu'il avoit abandonné l'Episcopat de Constantinople, regardant cette action comme d'une dangereuse conséquence: ce qui obligea saint Gregoire de lui rendre raison de sa conduite. Il lui dit qu'il n'a quitté ce siege qu'après une mûre délibération, & non par une legereté précipitée; qu'il étoit las de combattre l'envie & les dissensions des Evêques qui rompoient l'unité de l'Eglise, & qui n'employoient le prétexte de la foi, que pour donner une honnête couleur à leurs jalousies & à leurs querelles particulieres. Il écrivit encore deux autres fois à Philagrius, pour l'exhorter à souffrir ses incommodités qui étoient grandes, avec une patience chrétienne. Il alla même le voir à Matazes où il demouroit, & lui expliqua à sa priere le Pseaume soixante-douzieme, dans lequel David témoigne sa peine au sujet de la prosperité des méchans, & le console par l'esperance de trouver sa justification en l'autre vie devant le divin tribunal. Saint Gregoire ayant à traiter cette matiere, pour donner quelque consolation à un homme qui avoit beaucoup d'érudition, lui dit sur ce sujet tout ce que l'on en trouve dans les auteurs sacrés & profanes, & s'étant échauffé dans cet entretien par l'ardeur du Saint-Esprit, aussi-bien que par le sentiment de sa douleur, qu'il appelle la chose du monde la plus ingénieuse, il lui dit des choses si touchantes, que Philagrius en étant vivement pénétré comme par un aiguillon, devoit pen-

dant cette conversation les mains au Ciel, & regardant l'orient disoit à haute voix: » Je vous rends graces, mon Dieu, Pere & » Créateur de tous les hommes, de la bonté que vous avez de nous » faire devenir bons malgré nous, de purifier notre homme inté- » rieur par le moyen de l'extérieur que vous affligez, & de vous » servir des adversités pour nous faire parvenir à une heureuse fin » par des raisons qui vous sont connues. « Il ajouta tant d'autres choses si édifiantes, que saint Gregoire à qui il s'étoit adressé pour lui demander des instructions, déclare qu'il devint lui-même son disciple. Il conclut sa lettre par cette reflexion, qu'il y a bien plus de raison de pleurer les maladies intérieures des mechans, que les extérieures des gens de bien. Les quatre lettres suivantes à Philagrius, sont à peu près du même tems que les précédentes & sur la même maniere. Comme ses maux augmentoient, saint Gregoire l'exhorte à les supporter avec résignation, & à les regarder comme des moyens propres à purifier notre ame. Des deux livres que Philagrius lui avoit demandés, il ne lui en envoie qu'un qui étoit de Demosthene, n'ayant pas l'autre, sçavoir l'Iliade d'Homere.

Epist. 67. 68.
69. 70. an.
381. pag 825.
826. 827.

XV. Les lettres à Gregoire gouverneur de la Cappadoce, & à Ecebole qui paroît avoir été son assesseur, sont pour leur recommander la veuve & les enfans de Nicobule, qui en mourant les avoit jettés dans le deuil & dans l'embarras des affaires. On peut mettre ces lettres vers l'an 385. Nicobule avoit épousé Alypienne fille de sainte Gorgonie & niece de notre Saint. L'ainé de ses enfans s'appelloit *Nicobule*. Saint Gregoire prit soin de lui, & le mit entre les mains d'Eudoxe pour lui enseigner les belles lettres, & écrivit (a) en sa faveur à plusieurs personnes de distinction, comme à Saturnin, qui fut consul en 383. à Sophrone, préfet de Constantinople, à Hellade, au sophiste Themistius & à Eudoxe. Il paroît que Nicobule pere fut porteur de la lettre à Africain. Elle est fort honorable à ce magistrat, qu'il dit n'être parvenu à la dignité qu'il possédoit que par sa vertu. Dans celles qui sont adressées à Astere, saint Gregoire lui represente que Nicobule n'ayant eu aucune part à l'insulte commise par ses serviteurs, & étant prêt de les remettre entre les mains de celui qui s'en plaignoit, il ne seroit pas juste qu'il fut puni lui-même de cette faute. Astere étoit assesseur & ami particulier de saint Gregoire. D'où vient que dans une autre occasion il lui recommanda un Diacre nommé *George*, que l'on tourmentoit injustement, & qui étoit un homme très-utile

Lettres
à Gregoire ;
à Ecebole ;
à Asterius ;
à Olympius.
Epist. 44. an.
385. pag 806.
Epist. 45 an.
385. pag. 807.

Epist. 46.
pag. 807.

Epist. 47. &
48. pag 808.
Epist. 125.
126. 127. pag.
857. 858.

Epist. 182.
pag. 885.

(a) Nazianz. Epist. 132. 107. 108. 139. 218. 115. 116. 117. 118. 119.

Epist. 225.
pag. 913.

à l'Eglise. Ce pouvoit être le même George qu'il recommande à Néctaire comme son très-honoré, & priant cet Evêque de l'assister dans de fâcheuses affaires qu'on lui suscitoit auprès du comte des domestiques. Comme l'affaire de Nicobule devoit se juger devant Olympius, gouverneur de la seconde Cappadoce en 382.

Epist. 179.
an. 382. pag.
882.

saint Gregoire lui écrivit pour le prier d'empêcher que Nicobule ni ses enfans ne fussent pas soumis aux charges publiques du conseil de ville, comme son accusateur le demandoit. Il lui écrivit

Epist. 178.
an. 382. pag.
882. & Epist.
173. 74.

plusieurs autres lettres, une entre-autres dans laquelle il le prioit de décharger Nicobule du soin des postes; & une autre où il demandoit grace pour un Prêtre, nommé *Leonce*, qui s'étoit rendu indigne du sacré ministère, mais qui avoit déjà été puni pour ses

Epist. 175.
an. 382. pag.
880.

fautes. Mais les plus considerables sont celles qu'il écrivit au même Olympius, pour le flechir en faveur des habitans de Nazianze, dont il menaçoit de ruiner la ville, à cause qu'on s'y

Epist. 49. an.
382. pag. 809.
811 & Epist.
172. pag. 875.

étoit soulevé contre ses ordres. Saint Gregoire le prie d'une maniere très-touchante de se contenter de punir modérément les coupables de la sédition, sans étendre sa colere sur les innocens, & sur une ville qu'il lui seroit toujours glorieux d'avoir consacrée. Il nomme cette ville *Diocasarée*, mais il paroît par la lettre même que Nazianze avoit aussi ce nom; car il se dit Evêque du lieu qu'Olympius vouloit détruire. Il arriva dans cette ville une affaire d'une nature différente. Un nommé *Verien* ou *Verinien*, vouloit que sa fille qu'il avoit mariée fit divorce avec son mari.

Epist. 211.
pag. 904.
Epist. 176.
pag. 881.
Epist. 181.
pag. 884.

Olympius commit saint Gregoire pour savoir la disposition de la fille, esperant qu'agissant plus en Evêque qu'en Juge, il reconcilieroit le beau-pere avec le gendre. Le saint Evêque s'acquitta de sa commission dans cet esprit, il interrogea cette femme & lui demanda si elle vouloit être séparée de son mari: elle répondit qu'elle y consentoit. Mais saint Gregoire s'étant aperçu qu'elle ne l'avoit dit qu'en pleurant, jugea par là qu'elle partageoit ses sentimens, & que donnant ses paroles au respect de son pere, elle donnoit ses larmes à sa tendresse pour son mari. Il en fit son rapport à Olympius au tems marqué, & ajouta qu'il agiroit en cette affaire comme il le jugeroit à propos; mais que pour lui il étoit porté à ce que l'on exhortât Verien d'excuser tout ce qui pouvoit s'être passé entre lui & son gendre & de ne pas poursuivre ce divorce. Saint Gregoire en écrivit aussi à Verien même, pour le détourner de ce dessein, lui protestant que l'amitié qu'il avoit pour lui n'allant pas jusqu'à lui faire offenser Dieu à sa consideration, il pouvoit se servir d'autres que de lui pour un divorce: que le contentement que

fa fille y donnoit ne feroit d'aucune confideration, que lorsque le respect d'un pere ne l'empêcheroit pas de dire librement ce qu'elle pensoit, quoiqu'elle l'eût assez fait connoître par ses larmes. On voit par d'autres lettres de saint Gregoire combien il estimoit Olympius pour sa pieté, pour sa prudence, pour sa generosité, pour son desinterressement, pour sa modération; & le respect qu'Olympius avoit pour saint Gregoire, comme il se confioit en ses prieres, & lui accordoit gracieusement ce qu'il lui demandoit pour diverses personnes qui avoient recours à lui.

XVI. Saint Gregoire demeura toujours uni à Nectaire son successeur dans l'épiscopat de Constantinople; & Nectaire lui témoigna de son côté beaucoup d'estime & d'affection, l'obligeant en tout ce qui dépendoit de lui. La premiere grace que saint Gregoire lui demanda depuis sa retraite à Arianze en 382. fut en faveur d'un nommé *Panrace*, qu'il appelle son *très-cher fils*. Il prie Nectaire non-seulement de le recevoir, mais de lui aider par le secours de ses amis à venir à bout de ses desseins. Il lui adressa aussi une de ses niées qui avoit quelque affaire à Constantinople, & qui n'étant point au fait des affaires avoit besoin de secours. Dans ses lettres à Hellade, il le remercie de celles qu'il avoit reçues de lui, & des présens qu'il lui avoit envoyés pour la fête de Pâques; car c'étoit la coutume d'en envoyer aux grandes fêtes. Il lui souhaite une longue vie, & le prie que s'il veut lui procurer quelque satisfaction dans sa vieillesse, de donner un Evêque à son Eglise, c'est-à-dire, à celle de Nazianze. Ce qui donne lieu de juger qu'Hellade étoit Evêque dans la seconde Cappadoce, où étoit saint Nazianze. On peut rapporter à la même année la lettre de saint Gregoire à Theodore de Tyanes, qui lui avoit écrit quelques jours avant la fête de Pâques. Il l'en remercie, & lui marque qu'afin qu'il se souvînt de lui, il lui envoie la Philocalie d'Origene, qui étoit un extrait que lui & saint Basile avoit fait des endroits de ce Pere, qui leur avoient paru les plus utiles pour les personnes qui veulent étudier les divines Ecritures.

XVII. La même année 382. saint Gregoire invité par l'Empereur Theodosé à un Concile qui se devoit tenir à Constantinople, s'en excusa par une lettre qu'il écrivit à Procope, disant qu'il fuyoit les assemblées des Evêques à cause des querelles & de l'ambition de ceux qui s'y trouvoient, qu'il n'en avoit vû aucune dont la fin eût été heureuse, & qui n'eût pas plutôt augmenté que diminué les maux de l'Eglise, que c'étoit ce qui l'avoit obligé de se renfermer en lui-même; qu'étant affligé d'une maladie qui le réduisoit

Epist. 179.
78. 50. 177.

Lettres à
Nectaire,
à Hellade,
à Theodore.
Epist. 226.
227.
Epist. 51. &
52. an. 382.
pag. 812.

Epist. 53. 54.
an. 382. pag.
813.

Epist. 87. an.
382. pag. 843.

Lettres à
Procope.
Epist. 55. an.
382. pag. 814.

Epist. 56.
Pag. 814.

presque toujours à l'extrémité, il eseroit qu'il agréeroit ses raisons & les feroit agréer à l'Empereur. Dans une autre lettre à Procope qui lui avoit demandé des nouvelles de sa santé depuis sa sortie de Constantinople, il lui répond que sa maladie ne le quittoit point encore, & que ceux qui faisoient profession d'être de ses amis, ne cessent de lui faire tout le mal qu'ils pouvoient, en l'obligeant de continuer à se charger du soin de l'Eglise de Nazianze. Il semble que Procope lui avoit écrit pour l'inviter aux nœces d'Olympiade; mais saint Gregoire s'en excusa sur ce qu'il ne le pouvoit pas, ayant la goute: ajoutant qu'il s'y trouvoit néanmoins en esprit & unissoit les deux époux tant avec Dieu qu'entre eux-mêmes. Cette lettre est de la fin de l'an 384. ou du commencement de 385. comme on le voit en ce que Nebride mari d'Olympiade, qui ne vécut pas vingt mois avec elle, vivoit encore le (a) 29. de Juin de l'an 386. Elle ne demeura pas long-tems veuve, & saint Gregoire invité une seconde fois à ses nœces, s'en excusa comme la première fois sur ses incommodités. Il dit à Procope que sa joie seroit parfaite, si déliuré de tous ses engagements il le voyoit renoncer à tout pour retrouver tout en Dieu seul.

Epist. 57. an.
384. pag. 815.

Epist. 58. an.
385. pag. 815.

Lettres à
Sophrone.

Epist. 59. an.
382. pag. 816.

Epist. 62. an.
382. pag. 816.

XVIII. Saint Gregoire écrivit de sa retraite à Arianze deux lettres à Sophrone en 382. La première n'étoit que pour lui marquer la tendresse de son amitié; & le desir qu'il avoit de s'entretenir avec lui du moins par lettres. La seconde pour le prier de travailler à faire cesser les divisions qui troubloient les Eglises d'Occident & d'Orient, s'il reconnoissoit comme lui que les querelles particulieres entre les Evêques en fussent la cause, plutôt que le desir d'établir la foi.

Lettres à Eustoquius sophiste, & à Eudoxe.

Epist. 117.
& 188.

Epist. 61. an.
383. pag. 817.

XIX. Nous avons vu plus haut qu'il avoit pris soin de l'éducation & des études de Nicobule. Il le recommanda à Stagire & peut-être encore à Photius, tous deux sophistes. Un troisième nommé Eustoquius ami du Saint, voyant que Nicobule étudioit sous Stagire & non sous lui, en fit ses plaintes à saint Gregoire, & témoigna sa jalousie par des injures, ce semble, publiques contre Stagire. Saint Gregoire l'en reprit fortement, mais avec beaucoup d'affection; lui représentant qu'il étoit honteux à des gens qui avoient de l'âge, de la réputation & du bien, de se déchirer ainsi publiquement, que c'étoit donner un mauvais exemple aux jeunes étudiants qu'on leur envoyoit à grands frais; qu'il s'étonnoit comment les juges qui condamnoient dans leurs tribunaux les

(a) Cod. Theodot. tom. 6. pag. 374.

paroles injurieufes, non-feulement fouffroient qu'on déchirât publiquement la réputation des gens d'honneur, mais fe rendoient eux-mêmes les auditeurs & les approbateurs de ces diffamations fcandaleufes. Euftoquius mécontent de cette lettre, déclama contre le Saint même & contre beaucoup d'autres. Mais faint Gregoire lui témoigna qu'il n'avoit eu aucune intention de le méconter, qu'au furplus il fe foucioit fort peu de fes médifances, dont toutefois il fouhaitoit qu'il s'abftînt, s'il le pouvoit. Il écrivit auffi à Stagire, qui apparemment n'étoit pas demeuré fans repartie, de mettre fin à fes invectives s'il vouloit obliger Nicobule pere qui en avoit été offenfé. Nicobule eut auffi pour maître Eudoxe rheteur. Saint Gregoire le pria de lui enfeigner avec la rhétorique, la fcience des fophiftes, c'est-à-dire, la philofophie morale; car quoiqu'il ne l'enfeignât pas ordinairement, néanmoins il la favoit. Dans une autre lettre il exhorte Eudoxe à abandonner toutes les chofes de la terre, & à fe donner tout entier à la philofophie chrétienne.

Epift. 62. an.
383 pag. 819.

Epift. 191.
pag. 889.

Epift. 117.
pag. 855.

Epift. 63. an.
383. pag. 819.

XX. On alloit affembler un troifieme Concile à Constantinople en 383. lorsque faint Gregoire écrivit à Poftumien, préfet du prétoire, homme de beaucoup d'érudition & très-éloquent. Il étoit Chrétien & fon ami. Voyant donc que les Ariens continuoient à molefter les Catholiques, & à vouloir fe maintenir dans les Eglifes dont on les avoit chaffés, il lui repréfenta que rien n'étoit plus digne de lui, & de la reconnoiffance qu'il devoit à Dieu pour toutes les faveurs qu'il en avoit reçues, que d'employer toute fon autorité à rétablir la paix des Eglifes dans le Concile qui s'affembloit, & d'ufer même de force, fi cela étoit neceffaire, envers ceux qui voudroient entretenir la divifion. Il le prie de ne point s'étonner, de ce qu'après avoir quitté l'embarras des affaires, il s'en méloit encore: parce qu'en abandonnant le trône épifcopal, il n'avoit pû abandonner la pieté, & que la fîtuation préfente lui paroiffoit d'autant plus favorable pour procurer l'union & la paix, qu'elles regardoient moins fon utilité particulière que celle du public. Sa lettre à Saturnin, general & conful en 383. eft fur la même matiere: mais il femble qu'elle ait plus de rapport au fecond Concile de Constantinople en l'an 382. qu'au troifieme, puifque faint Gregoire y dit que la peur qu'il a de voir réuffir ce fecond Concile auffi mal que le premier, le tenoit dans une grande inquiétude. Il prie donc Saturnin d'employer fon crédit & fes foins pour qu'on y rétabliffe la paix commune; mais il ne l'intereffe en rien pour ce qui le regardoit en particulier: au contraire, il lui

Lettres à
Poftumien &
à Saturnin.
Epift. 71. an.
383. pag. 829.

Epift. 72. an.
382. pag. 829.

témoigne que rien ne pouvoit lui arriver de plus agréable que d'être déchargé de l'épiscopat de Constantinople & de passer sa vie dans la solitude, qu'il regarde comme un port où il s'est retiré après une grande tempête. C'est ainsi qu'il s'expliquoit sur sa retraite avec ses amis, comme on le voit encore par sa lettre à Amazone,

Epist. 73. an.
382. pag. 829.

écrite la même année 382. » Si quelqu'un, dit-il, de nos amis com-
 » muns, que je crois être en très-grand nombre, s'informe de vous
 » où est maintenant Gregoire & ce qu'il fait, ne craignez pas de
 » lui répondre qu'il s'occupe dans un paisible repos des saints exer-
 » cices de la philosophie chrétienne, ne se mettant non plus en
 » peine de ceux qui l'ont traité si injustement, que de ceux que l'on
 » ignore encore qu'ils soient nés, tant il est ferme & invincible sur
 » ce point. Mais si cette même personne continue à vous deman-
 » der comment Gregoire supporte la séparation de ses amis, ne
 » soyez pas assez hardi pour lui répondre sur cet article; & au lieu
 » de lui dire que c'est un philosophe qui a de la résolution & de la
 » constance, avouez lui qu'il se conduit en cela comme un hom-
 » me qui se laisse abattre & qui n'a nulle générosité: car il y a des
 » personnes dans le monde qui sont foibles & qui se laissent vain-
 » cre par les autres; mais pour moi je reconnois que mon foible
 » est de me laisser surmonter par l'amitié & par mes amis. Que
 » j'ai, dit-il encore dans sa lettre à Leonce, trouvé d'avantages
 » dans la jalousie de mes ennemis & dans les embûches qu'ils
 » m'ont dressées, puisqu'elles se sont terminées à nous faire sortir
 » de l'embrasement de Sodome & à nous faire décharger de l'é-
 » piscopat! Mais pour vous, dites-moi je vous prie, comment vont
 » à votre égard les affaires qui concernent le culte de Dieu? Sou-
 » haitons que des choses de cette importance se trouvent en bon
 » état, & laissons aller toutes les autres comme elles pourront: en-
 » core un peu & je verrai ceux qui m'ont si maltraité, à ce jour
 » auquel toutes nos actions seront examinées par le feu. Souvenez-
 » vous que j'ai été lapidé. « Il écrivit à peu près dans les mêmes
 termes à Hypatius.

Epist. 103.
après l'an 382.
pag. 848.

Epist. 192.
an. 381. pag.
890.

Lettres con-
tre les Apol-
linaristes, à
Olympius.

XXI. Pendant que saint Gregoire étoit aux eaux chaudes de Xantiride en 382. les Apollinaristes profitant de son absence & de la foiblesse de sa santé, mirent un Evêque à Nazianze, & firent ordonner à cet effet un misérable de leur faction par quelques Evêques déposés qui passoient par ces quartiers-là; sans se foucher ni des Edits de l'Empereur qui défendoient d'ordonner Evêques ceux qui n'étoient pas de la Communion Catholique, ni des ordres qu'Olympius, gouverneur de la Cappadoce, avoit donnés

pour cela. Saint Gregoire ne pouvant aller à Constantinople trouver Olympius à cause de ses infirmités qui le retenoient à Xantiride, lui écrivit une lettre très-forte par laquelle il le supplie de punir cette entreprise, qui ne devoit pas moins être insupportable à l'Empereur qu'à l'Eglise. Dans une autre lettre il lui demanda la grace d'Aurele, qui ayant déserté la milice s'étoit venu jeter entre les mains de saint Gregoire; & celle d'un nommé Paul & d'un Eustrace qu'il appelle son parent. Celui-ci fut le porteur de la lettre que le Saint écrivit en sa faveur.

Epist. 76. an.
382. pag. 830.
& Epist. 77.
an. 382. pag.
831.

Epist. 78.
pag. 832. &
Epist. 173. &
177.

XXII. Il en écrivit plusieurs dans sa vieillesse à Nemefius gouverneur de la Cappadoce, sur des faits peu importans pour l'histoire. On voit seulement qu'il s'étoit entretenu avec lui sur la religion, mais que n'ayant rien conclu dans cette entrevue, parce qu'ils n'en avoient pas eu le loisir, il promit au saint Evêque de le revoir une seconde fois. Il semble que dès la premiere il avoit donné son nom pour être Catéchumene; car Nemefius étoit Payen, & ce fut pour le porter à embrasser le Christianisme qu'il lui adressa le poëme soixante-deuxieme.

Lettres à
Nemefius.

Epist. 79.
183. 184. 185.

XXIII. Le sujet de la lettre à Aërius & à Alypius est de les engager à executer avec joie & sans délai la volonté de leur mere, qui par son testament avoit laissé quelque partie de son bien à l'Eglise pour le soulagement des pauvres. Il les y exhorte par la vue des récompenses qu'ils auront à en esperer dans l'autre vie & même en celle-ci, puisque la benediction de la mere est l'appui des maisons; & par l'exemple de plusieurs, dont les uns ont donné à l'Eglise toutes leurs maisons, les autres toutes leurs facultés. Il y a quelques autres lettres de saint Gregoire à Alypius, qui ne regardent que quelques interêts temporels. On voit dans une autre, qu'Alypius étoit devenu le protecteur des solitaires & le défenseur des orphelins.

Lettres à
Aërius & à
Alypius.

Epist. 80.
pag. 833.

Epist. 148.
149. 150. 151.
152.

Epist. 147.
pag. 868.

XXIV. La lettre quatre-vingt-unieme est, suivant le texte grec, adressée à un anonyme; & les suivantes jusqu'à la quatre-vingt-dixieme, sont marquées simplement au même: mais dans le latin la quatre-vingt-unieme est à Theodore Evêque de Tyanes, & les autres au même comme dans le grec. Facundus (a) qui cite la quatre-vingt-huitieme, dit en effet qu'elle s'adressoit à un Theodore, qu'il prétend être celui de Mopsueste, en quoi on ne peut douter qu'il ne se soit trompé, puisque cette lettre parle à une personne qui étoit chargée du soin de la Cappadoce, & même en

Lettres à
Theodore de
Tyanes.

(a) Facundus, lib. 7. cap. 7.

chef; ce qui ne convient nullement à Theodore de Mopsueste: Theodule (a) soutint dans le cinquieme Concile qu'elle s'adressoit à Theodore Evêque de Tyanes, & il en pouvoit favoir quelque chose, puisqu'il étoit Diacre de Tyanes même. On voit aussi par (b) Euphrante, qu'il y a eu à Tyanes un Evêque du nom de Theodore, & que ce Theodore vivoit du tems de saint Gregoire. Ce qui embarrasse, c'est que voulant le prouver par les dyptiques de son Eglise qui étoit celle de Tyanes, ces dyptiques mêmes forment une difficulté; car Theodore n'y est marqué que le cinquieme après Anthime, qui comme l'on sçait vivoit en 372. & il n'est gueres possible qu'il y ait eu quatre Evêques en cette ville depuis cette année jusqu'à 389. qui fut celle de la mort de saint Gregoire: mais c'étoit à Euphrante à lever cette difficulté; & puisqu'il ne l'a pas fait, c'est un préjugé qu'il n'y en trouvoit point, & que ce qui nous embarrasse aujourd'hui ne l'embarrassoit nullement, étant plus au fait du local que nous n'y sommes. Aussi le cinquieme Concile approuva ce que dirent sur ce sujet Theodule & Euphrante. Il paroît donc qu'on doit s'en tenir à l'inscription latine, & regarder toutes ces lettres comme adressées à Theodore de Tyanes. Il étoit ce semble d'Arianze, ami particulier de saint Gregoire & homme de bien. Il eut part aux persécutions que le Saint souffrit à Constantinople, où il l'avoit apparemment accompagné. Mais les ayant ressenties plus vivement que lui, il vouloit en porter ses plaintes à l'Empereur: ce fut pour l'en détourner que saint Gregoire lui écrivit la lettre quatre-vingt-unieme.

» Votre ressentiment est bien fondé, lui dit-il, mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience; car la plupart des gens ne sont point touchés des discours comme des actions. Il est bon de punir les coupables pour la correction des autres: mais il est meilleur & plus divin de souffrir. L'un retient les méchans, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les vaincre par la clémence, & de les ramener à la vraie religion plutôt par le reproche de leur conscience, que par la crainte de notre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au démon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre. « Il lui représente encore qu'il n'auroit pas même d'honneur à se porter pour accusateur des pauvres, des moines & des vierges, puisque la compassion que l'on a pour les premiers rend toujours leur cause favorable, quelque faute qu'ils ayent faite; & que

Epist. 41.
vers l'an 379.
pag. 839.

(a) Tom. V. Concil pag. 477.

(b) Ibid. pag. 478.

Les autres venoient demander pardon pour ceux de leur condition qui l'avoient offensé; enfin que lui-même qui n'avoit pas été maltraité, se rendoit leur intercesseur & demandoit grace pour eux. Il n'oublie pas de lui dire que Dieu même a pardonné à ses ennemis, & que Jesus-Christ nous oblige dans l'Evangile de faire la même chose jusqu'à soixante-dix fois sept fois. Dans les lettres quatre-vingt-deuxieme & la quatre-vingt-cinquieme, il lui recommande la vierge Amazonie sa parente, & Eugenie sa niece. Il le prie dans la quatre-vingt-troisieme de veiller sur l'éducation des enfans de Nicobule, & d'avoir soin en particulier qu'on les loge dans une maison qui ne soit pas éloignée de l'Eglise. Theodore avoit invité saint Gregoire à une assemblée : il lui fit réponse qu'il seroit ravi de le voir pourvu qu'il fut seul; mais qu'il étoit résolu de s'éloigner toujours des assemblées d'Evêques, ayant vu que la plupart avoient eu de fâcheuses suites. Le même Theodore avoit condamné un homme que saint Gregoire lui avoit recommandé, le Saint lui écrivit qu'il lui avoit mandé touchant cet homme ce qui lui avoit paru juste; mais que puisqu'il en avoit jugé autrement, il ne doutoit pas qu'il n'eût raison: » Car il ne seroit pas raisonnable, ajoute-t-il, qu'après vous avoir adressé des personnes comme à un juge équitable & éclairé, je refusasse de consentir à ce que vous avez ordonné. « Il se plaint dans la quatre-vingt-huitieme de ce que l'on abandonne l'Eglise de Nazianze, à laquelle sa maladie le rendoit tout-à-fait inutile; & dit à Theodore qu'il lui envoie les Prêtres Eulalius cor-Evêque & Celeusius pour l'informer des efforts que faisoient les Apollinaristes pour s'en emparer, afin qu'il s'y opposât. Ce pouvoit être vers l'an 382. La lettre quatre-vingt-neuvieme est en faveur de quelques dames qu'un homme puissant tyrannisoit: elles en portèrent leurs plaintes en justice; & comme il y avoit danger que la verité ne succombât, divers Evêques écrivirent à Theodore pour appuyer leur cause. Saint Gregoire en fit de même, sans craindre qu'on lui reprochât de se mêler d'affaires qui ne le regardoient point, ces dames n'étant pas de sa juridiction. » Car, dit-il, Jesus-Christ n'est point divisé ni tout ce qui lui appartient; & la bonté n'a point de bornes. « Il ajoute que si l'on viole la justice en cette rencontre, il sera obligé malgré son infirmité d'en prendre hautement la protection. Cette lettre fut citée dans le cinquieme Concile. On y lut aussi sa lettre deux cent dix-neuvieme au même Theodore, dans laquelle il condamne un nommé George de Paspase, qui prétendoit n'être pas tenu à accomplir sa promesse,

Epist. 82.
pag. 841.
Epist. 85.
pag. 842.
Epist. 83.
pag. 842.

Epist. 84.
pag. 842.

Epist. 86.
pag. 842.

Epist. 88.
pag. 843.

Epist. 89.
pag. 843.

Epist. 219.
pag. 903.

Tom. V.
Conc. pag.
476. & 473.

parce qu'elle n'étoit pas écrite sur du parchemin, ni conçue avec des imprécations; & qu'il prétendoit l'avoir faite par contrainte. Dans la quatre-vingt-dixieme il invite Theodore à venir à Arianze celebrer une fête des Martyrs qui s'y faisoit tous les ans le 22. du mois d'Athuse, ainsi qu'on l'appelloit en ce lieu. Theodore y vint, & saint Gregoire le reçut avec beaucoup de joie. Il avoit même souhaité lui aller rendre sa visite à Tyanes, mais ses infirmités l'en empêcherent. On lut aussi cette lettre quatre-vingt-dixieme dans le cinquieme Concile avec plusieurs autres. Si la deux cent vingt-cinquieme dont il y fut encore fait mention est au même Theodore de Tyanes, comme porte l'inscription, il faudra dire que le Saint la lui écrivit la premiere de toutes, puisqu'il lui dit qu'il ne le connoissoit que de réputation, qu'il ne l'avoit jamais vû, & qu'il ne lui avoit jamais écrit. Mais comment accorder cela avec la quatre-vingt-unieme écrite de Constantinople vers l'an 379. par laquelle on voit que ce Theodore étoit dès-lors connu particulièrement de saint Gregoire? car il s'agit dans la lettre deux cent vingt-cinquieme de l'ordination d'Eulalius pour l'Eglise de Nazianze, & cette ordination ne se fit qu'en 383. Il y a donc lieu de juger que l'inscription de cette lettre est fautive, & qu'elle s'adresse à quelqu'autre Theodore, métropolitain d'une province voisine de la Cappadoce, à qui Hellade de Césaire s'étoit plaint que saint Gregoire avoit violé les Canons en abandonnant l'Eglise de Nazianze, & en faisant ordonner en sa place Eulalius. Il dit à ce Theodore qu'il n'a jamais été ordonné Evêque de Nazianze; que ce que Hellade lui a dit là-dessus, ce n'a pas été par un mouvement de charité, ni pour observer les Canons, mais par un esprit de contention & d'animosité; & il le prie & par lui les autres Evêques, de donner eux-mêmes leur approbation & leur suffrage à l'élection d'Eulalius, pour ne pas accabler sa vieillesse en ajoutant foi aux calomnies que l'on répandoit contre lui.

XXV. Saint Gregoire écrivit sur la fin de sa vie plusieurs lettres à l'occasion de Sacerdos, pour qui il avoit une tendre amitié & une parfaite consideration. Il étoit frere d'une sainte veuve nommée Thecle, & le regardoit comme son fils apparemment parce qu'il avoit contribué par ses exhortations à le former dans la vie spirituelle. Il l'envoya un jour à Castor l'un de ses amis, mais en le priant de le lui renvoyer bientôt pour apprendre de lui & lui apprendre la divine philosophie. Sa pieté devant toujours son âge, il se rendit celebre par les travaux qu'il entreprit

Epist. 211.
Pag. 209.

Tom V.
Conc. pag.
476. & 478.

Epist. 225.
vers l'an 383.
pag. 211.

Lettres tou-
chant Sacer-
dos.

Epist. 202.

Epist. 93.

Epist. 212.

Epist. 93.

Epist. 216.

pour le service de Dieu, & fut élevé à la Prêtrise & chargé du soin des pauvres & des Religieux par saint Basile, dont il gouverna l'Hôpital avec beaucoup de soin & de pieté. Ce fut à cet Hôpital que Castor son frere donna deux terres qui y étoient jointes. La vertu de Sacerdos fut dans la suite éprouvée par diverses tribulations. Un jeune homme nommé Eudoxe, avec qui il étoit ami particulièrement, portant envie à ses progrès dans la pieté se déclara son ennemi, & forma contre lui des plaintes à Hellade Evêque de Cesarée. Celui-ci agissant comme s'il eût lui-même suscité Eudoxe, ôta à Sacerdos le gouvernement des Moines & des pauvres, sans qu'il parût en avoir aucune raison, & fit éclater sa colere même par des écrits publics. Saint Gregoire pour fortifier Sacerdos dans cette tentation lui écrivit trois lettres. Dans la premiere il lui montre qu'il étoit obligé de rendre graces, sinon à ceux qui le maltraitoient, du moins à Dieu qui l'éprouvoit de la sorte; dans la seconde, que s'il s'étoit imaginé n'avoir rien à souffrir lorsqu'il est entré dans la vie religieuse, il n'y est pas entré en vrai religieux; mais que s'il s'est attendu à être persécuté, il doit remercier Dieu s'il ne l'a pas été; & que s'il l'est, le souffrir genereusement ou reconnoître qu'il manque à sa promesse. Il lui dit dans la troisieme: » Qu'y a-t-il de fâcheux pour nous? Rien que
 « de perdre Dieu & la vertu. Que tout le reste aille comme il plaira à Dieu de le faire aller. Il est le maître de notre vie, & il sçait
 « bien la raison de tout ce qui nous arrive: craignons seulement
 « de faire quelque chose d'indigne de notre pieté. Nous avons
 « nourri les pauvres, nous avons eu soin des freres, nous avons
 « chanté des Pseaumes avec plaisir autant qu'il nous a été possible.
 « On ne veut plus nous le permettre; employons notre pieté d'une
 « autre maniere. La grace n'est pas sterile. Demeurons dans la solidité; occupons-nous à la contemplation; purifions notre esprit par la lumiere de Dieu; cela n'est peut-être pas moins relevé que tout ce que nous pourrions faire. » Il écrivit à Homophrone, l'un des principaux du monastere dont Sacerdos avoit la conduite, qu'il ne pouvoit aller à une fête à laquelle il l'avoit invité, & le pria d'exhorter Sacerdos à ne point se décourager, mais à tâcher d'adoucir son Evêque, afin qu'il eût au moins la satisfaction de n'avoir donné aucune occasion à la haine qu'on lui portoit. Cependant l'action d'Hellade scandalisoit beaucoup de monde, & on ne pouvoit souffrir qu'il eût ainsi traité un Prêtre plutôt sur une calomnie que sur un jugement légitime. Saint Gregoire se crut donc obligé de lui en écrire, & de lui marquer comment ce

Epist. 233;
 Epist. 93.

Epist. 224.
 & 235.

Epist. 217.

Epist. 216.

Epist. 215.

Epist. 214.

Epist. 213;

Epist. 237.

Epist. 235.

Epist. 216.

144 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

qu'il avoit fait à Sacerdos étoit reçu dans le monde. Il lui dit que pour lui il veut croire qu'il avoit eu des raisons d'en user ainsi ; mais il prie de faire attention combien il étoit fâcheux & à Sacerdos de quitter des emplois qu'il remplissoit depuis tant d'années, & aux Solitaires d'être privés d'un homme qu'ils aimoient si fort. Il ajoute que si Sacerdos lui avoit donné quelque petit mécontentement, ce qu'il ne croyoit pas, il le lui pardonnoit ou à cause de la pieté de ce Prêtre, ou à sa consideration. Il écrivit aussi deux lettres à Eudoxe, l'une avec beaucoup de douceur, mais avec une autorité de pere, à laquelle Eudoxe répondit avec assez de froideur, en témoignant toutefois qu'il avoit agi inconsidérement ; l'autre avec plus de severité, l'exhortant à réparer sa faute & à se reconcilier avec Sacerdos. Eudoxe répondit à celle-ci avec beaucoup de soumission, & consentit d'aller voir saint Gregoire comme il l'en avoit prié. La réponse de Hellade ne fut pas de même caractère. Quoique en termes fort civils, elle étoit très-fâcheuse dans le fonds, à cause qu'elle reprochoit diverses choses à Sacerdos, qui portoient à croire ou qu'il étoit fort coupable, ou que l'esprit d'Hellade étoit extrêmement prévenu contre lui. On ne sçait point quelle fut la suite de cette affaire. Mais saint Gregoire continua à parler de Sacerdos avec une estime toute particuliere ; & lorsqu'il mourut saint Gregoire dit de lui, qu'il s'en étoit allé à Dieu, cédant sans beaucoup de peine à l'envie & aux attaques du démon. Il voulut même aller consoler sa sœur Thecle sur cette mort, mais en ayant été empêché par quelque rencontre, il lui écrivit pour l'exhorter à se préparer à la mort avec autant de confiance que Sacerdos. Il semble qu'Hellade fit quelque peine à cette sainte veuve, comme si son frere, dont elle étoit heritiere, eût mal administré le bien des pauvres : c'est du moins ce que saint Gregoire donne à entendre, lorsqu'il dit de Thecle qu'elle étoit tourmentée à cause des Saints qui étoient morts. On voit par une lettre que ce Saint Evêque lui écrivit au commencement de la connoissance qu'il fit avec elle, combien il prenoit de part à ses intérêts : il lui dit qu'elle étoit à lui & lui à elle par une liaison que le Saint-Esprit formoit entre-eux, qu'elle pouvoit s'assurer que personne ne prenoit plus de part que lui à tout ce qui la regardoit ; & que pour l'affaire qui lui donnoit du chagrin, & pour laquelle elle lui avoit écrit, il la consideroit comme un tems où il falloit témoigner une veritable pieté par la patience. Je ne sçai si c'est de Thecle ou de quelqu'autre dame de pieté que parle saint Gregoire dans sa lettre quatre-vingt-quatorzieme à Castor. Il l'appelle

Epist. 235.

Epist. 224.

Epist. 236.

Epist. 217.

Epist. 229.

Epist. 202.

Epist. 201.

Epist. 200.

Epist. 94.

L'appelle *notre sœur commune*, & dit qu'elle lui étoit d'un grand secours dans ses infirmités, & qu'elle soulageoit les gens de bien.

XXVI. Il faut encore rapporter aux dernières années de la vie de saint Gregoire, sa lettre à saint Gregoire de Nyffe. Il s'y excuse sur ses infirmités de n'avoir pu assister à une fête des Martyrs; & le loue en même-tems de la generosité avec laquelle il supportoit la mort de sa femme Theosebie. Les lettres à Cledonius, à Eulalius, à Leonce & à Epiphane n'ont rien de remarquable. Il paroît que saint Gregoire les écrivit dans la solitude de Lamis où il passa le Carême de l'an 382. Dans celle à Cesaïre, le même apparemment qui étoit préfet de Constantinople en 365. il lui recommande quelques-uns de ses parens qui avoient acheté une terre pour s'y retirer du tumulte du monde, mais dont le vendeur étoit si méchant, qu'ils furent réduits à demander que celui qui la leur avoit vendue, la reprît au prix coutant. La cent sixième & la cent dixième sont à la louange d'un Amphiloque laïque: on l'avoit inquiété sur l'assistance qu'il avoit rendue à un criminel, que l'amitié & l'éloignement qu'il avoit du mal lui avoient fait croire innocent: saint Gregoire s'employa pour lui auprès de Cesaïre & de Sophrone aussi préfet de Constantinople en 369. disant que la réputation de sagesse & de probité qu'avoit Amphiloque ne permettoit pas de croire qu'il eût jamais fait une lâcheté pour de l'argent. Il y a apparence que la même affaire l'engagea à écrire au sophiste Themislius, qui, quoique Payen, avoit beaucoup de crédit en cour. La cent vingtième & cent vingt-unième sont à un jeune homme de condition. Saint Gregoire lui conseille de ne boire du vin qu'avec modération. Dans la cent vingt-troisième, il prie Ellebichus de donner congé par écrit à un homme nommé Mamante, qu'on avoit fait lecteur à cause de sa probité; mais dont le pere étoit engagé dans la milice.

XXVII. Il y avoit un autre jeune homme nommé Adelphe, qui témoignoit vouloir se donner tout à Dieu. Saint Gregoire lui offrit son amitié, & même lui promit de l'aller voir pour lui aider à élever un temple magnifique à Dieu dans lui-même. Adelphe en fut ravi & l'invita de venir le voir à Navilles. Saint Gregoire n'ayant pu tenir sa promesse à cause de ses occupations & de ses infirmités, Adelphe s'en plaignit disant qu'il négligeoit son fils. Le saint Evêque lui répondit avec autant de douceur que de politesse, que comme il ne faut pas négliger un fils, aussi il faut croire un pere; que l'impossibilité seule d'accomplir sa parole, l'avoit empêché de la tenir, & que dès que Dieu lui en auroit

Lettre à S.
Gregoire de
Nyffe.

Epist. 95.
pag. 846.

Epist. 96. 97.
98. 99. 100.
101. 102. 103.
104.

Epist. 105.

Epist. 106.
pag. 844.

Epist. 110.
pag. 851.

Epist. 140.
pag. 866.

Epist. 120.
121. pag. 855-
856.

Epist. 123.
pag. 857.

Lettres à
Adelph.

Epist. 128.
pag. 859.

Epist. 129a.
pag. 862.

146 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

donné le moyen il courroit vers lui. Il y alla en effet, & eut avec lui de grands entretiens sur son salut. Cependant Adelphe tomba ensuite dans de grands déreglemens : saint Gregoire vivement touché l'en reprit sévèrement, mais en lui laissant entrevoir la bonté d'un pere qui ne reprend ses enfans que parce qu'il les aime, & par la crainte de tomber dans la condamnation du Grand-Prêtre Heli. Il finit sa lettre en lui disant : » J'aurois pû vous écrire des choses plus agréables mais non pas utiles, & j'aime mieux vous causer quelque douleur pour votre bien, que de vous précipiter dans les plus grands maux par une malheureuse complaisance.

Lettres à
Allanias, à
Victor & à
Amphiloque.
Epist. 131.
pag. 862.

Epist. 133.
an. 382. pag.
862.

Epist. 135.
an. 382. pag.
863.

Epist. 159.
an. 382. pag.
873.

Lettres à
Julien.
Epist. 166.
vers l'an 374.
pag. 876.

Epist. 167.
pag. 877.

Epist. 168.
pag. 877.

Lettre rou-
chant la mort
de l'Abbé
Leucadius,

XXVIII. Il dit à Allanias, qui, après avoir témoigné quelque amour pour le bien, s'étoit appliqué à faire les fonctions de sophiste, que s'il joint à cet emploi l'étude & l'amour de la vertu, il ne veut point l'en détourner ; mais que s'il est tout sophiste & qu'il néglige le reste, il se contente de lui dire qu'après avoir un peu joué & amusé des enfans, il verra un jour qu'il fera encore plus joué lui-même. La lettre au general Victor est de l'an 382. S. Gregoire le prie d'employer ses soins & son crédit pour éteindre dans le Concile dont on parloit (c'étoit le second de Constantinople) le feu de la division qui regnoit dans l'Eglise. Celle au general Modarius, Goth de nation, est sur le même sujet & de la même année. On peut rapporter au même tems la lettre à saint Amphiloque, dans laquelle il lui recommande la cause d'un Diacre nommé Euthalios, qu'on vouloit mettre à la taille.

XXIX. Julien commis pour affeoir les tailles à Nazianze, avoit promis à saint Gregoire d'en décharger les Ecclesiastiques & les pauvres de cette ville : mais il survint ensuite un differend entre Julien & Nicobule qui avoit épousé la nièce du Saint. Craignant que Julien n'en prît occasion de changer de volonté, saint Gregoire lui écrivit pour lui déclarer qu'il ne prenoit aucune part dans ce differend, sinon qu'il en étoit fâché, & qu'il le supplioit de tenir sa promesse. Julien la tint en effet, & saint Gregoire le remercia de cette faveur. On voit par une autre lettre que Julien l'avoit prié de le venir aider à dresser le rôle des tailles : saint Gregoire ne le put parce qu'il étoit malade ; mais il le pria de consulter extrêmement sa conscience dans une affaire de cette importance, & de chercher sur-tout des officiers d'intelligence & de probité qui secondassent ses bons desseins.

XXX. L'abbé Leucadius qui avoit soin d'une communauté de Moines & de Vierges établie en un lieu qu'on nommoit Sannabadan, étant mort, saint Gregoire leur écrivit, non pour pleurer

avec eux la mort d'un Athlete qui forti victorieux de la lice étoit allé recevoir la couronne, mais pour les animer à pratiquer les vertus qu'ils avoient aimées en lui, sa pureté, sa douceur, sa pieté, son application aux choses de Dieu, disant que ce leur étoit un moyen de faire revivre leur abbé dans chacun d'eux.

XXXI. La lettre à Timothée, Prêtre de l'Eglise de Constantinople, est une réponse à celle qu'il avoit reçue de lui depuis sa retraite à Arianze en 382. Comme Timothée joignoit beaucoup de savoir à une grande pieté, saint Gregoire l'exhorte à défendre la foi de la Trinité de tout son pouvoir, mais avec autant de douceur que de generosité, comme il avoit fait lui-même. Il lui demande le secours de ses prieres dans sa maladie; l'assurant que dans sa retraite il ne songe qu'à s'entretenir avec Dieu, à se recueillir en lui-même & à vacquer à la priere. Timothée tomba depuis dans quelque affliction, qu'il ne supporta pas avec assez de courage: saint Gregoire l'en reprit, & l'exhorta à chercher sa consolation dans la lecture des livres saints. Timothée profita de cet avis, & eut honte de son peu de courage. Il le témoigna à saint Gregoire dans sa réponse; mais comme il lui disoit en même-tems qu'il étoit plus aisé d'encourager un athlete que de combattre soi-même, le saint Evêque lui récrivit en le raillant en ami sur cette parole qui ne lui étoit pas trop bien adressée, puisque pendant toute sa vie il n'avoit cessé de combattre.

XXXII. Dans la lettre à Diocles écrite à l'occasion d'un mariage auquel il prenoit interêt, il prescrit les regles de la modestie qui doivent s'observer dans les noces chrétiennes: » Faisons en sorte, dit-il, que Jesus-Christ y assiste; car par-tout où il est la modestie s'y trouve aussi. Que les bouffons ne s'y mêlent point avec les Evêques; les éclats de rire avec les prieres; & les chants profanes des joueurs d'instrumens avec les saintes psalmodies. « La lettre à Candien ou Candidien est, à proprement parler, son éloge. Il étoit gouverneur de Cappadoce sous Julien l'Apostat en 363. Quoique payen, il traitoit les Chrétiens avec douceur, ne donnant à la mauvaise volonté de ce prince pour les Chrétiens, que ce qu'il ne pouvoit lui refuser; suivant en tout le reste les regles de l'équité & de la justice. Il paroît que saint Gregoire avoit reçu de sa part une lettre d'amitié. Celle qu'il lui récrivit marque combien il l'estimoit, & quel cas il faisoit des services qu'il avoit rendus aux Chrétiens. Il la finit par ces belles paroles: » Je ne vous souhaite point une augmentation d'honneurs & de dignités, «

vers l'an 385
Epist. 180.
pag. 883.

Lettre à
Timothée.

Epist. 187.
an. 382. pag.
887.

Epist. 189.
pag. 888.

Epist. 190.
pag. 889.

Lettres à
Diocles, à
Candidien, &
à Valentinien.

Epist. 193.
pag. 890.

Epist. 194.
an. 363. pag.
893.

« qui ne pourroient pas augmenter votre vertu : je ne vous souhaite
 « qu'une chose , mais qui est grande , que vous puissiez un jour être
 « avec nous & avec Dieu , être du nombre des persécutés & non
 « des persécuteurs ; c'est le moyen de vous procurer un bonheur
 « sans fin , car tout le reste passe avec le tems. » Saint Gregoire
 après avoir quitté Constantinople , s'étoit retiré en un lieu nommé
 Carbales , qui étoit apparemment une terre dans Arianze même.
 Il l'aimoit parce qu'il l'avoit cultivé par son travail , & à cause des
 saints Martyrs qui y repositoient. Mais un de ses parens qu'on ap-
 pelloit Valentinien , étant venu loger auprès de lui avec des fem-
 mes , ce voisinage ne s'accordant point avec la vie que le saint
 Evêque menoit , il la quitta & écrivit à Valentinien qu'il s'en al-
 loit , puisqu'il le chassoit du paradis par Eve ; mais qu'il auroit
 mieux fait de l'en chasser par une proscription ou une violence
 publique , que par le moyen qu'il avoit employé.

Epist. 156.
 an. 383. pag.
 874.

Lettres tou-
 chant Bos-
 phore , Evê-
 que de Colo-
 nie.

Epist. 225.
 pag. 912. &
 Epist. 227.
 pag. 913.

XXXIII. Saint Gregoire avoit parlé dans sa lettre deux cent
 vingt cinquieme à Theodon , de Bosphore de Colonie , comme
 d'un Evêque non seulement respectable par sa vieillesse & son an-
 tiquité , mais encore recommandable par la sainteté de sa vie. Il
 en parle dans sa lettre à Nectaire : mais il s'y plaint d'une affaire
 qu'on lui avoit suscitée depuis le Concile de Constantinople où
 il avoit assisté , & dit qu'on ne peut sans crime le soupçonner d'er-
 reur , lui qui avoit donné des preuves de la pureté de sa foi , qui
 avoit ramené de l'erreur quantité de personnes , & qui étoit le
 maître de tous ceux de son tems ; enfin qu'il est confus de voir
 qu'un prélat tel que Bosphore ait besoin de sa recommandation.
 Il prit Nectaire d'empêcher qu'il ne soit traduit devant les tribu-
 naux séculiers , quoique les juges en fussent Chrétiens , son affaire
 étant du ressort des juges ecclesiastiques.

Lettres à
 Homophro-
 ne & à S. Am-
 philoque.

Epist. 237.

XXXIV. Homophrone , l'un des principaux du Monastere
 dont Sacerdos avoit la conduite , invita saint Gregoire à une fête
 ou à une assemblée que l'on y faisoit ; mais il s'excusa d'y aller
 à cause de ses infirmités , témoignant néanmoins la joie qu'il au-
 roit eu de voir cette sainte famille. Sa lettre à saint Amphiloque
 est remarquable. Après lui avoir donné des témoignages d'esti-
 me & de confiance , il ajoute en parlant du sacrifice de nos Au-
 tels : » Ne négligez pas , très-saint homme , de prier & d'interce-
 » der pour moi , lorsque par votre parole vous ferez descendre le
 » Verbe divin , & lorsque par une incision non - sanglante , vous
 » couperez le Corps & le Sang du Seigneur , votre voix vous ser-

«*vant de couteau.*» Voilà ce qui nous a paru de plus intéressant dans les lettres de saint Gregoire. Il y en a plusieurs (a) sur lesquelles nous n'avons pas cru devoir nous arrêter, parce qu'elles sont ou de simples recommandations, ou des témoignages d'amitié, ou des remerciemens, ou de pures politesses: elles sont en tout au nombre de deux cent quarante-deux.

§. I V.

Des Poësies de Saint Gregoire.

I. **O**UTRE le don de l'éloquence, saint Gregoire avoit celui de la poésie, mais il en fit peu d'usage tandis que son devoir l'occupa aux fondions du saint ministère. Ce ne fut qu'après avoir abdiqué l'épiscopat de Constantinople en 381. qu'il se fit comme une occupation d'écrire en vers, encore ne le fit-il que pour mortifier sa chair par le travail de cette composition, dans laquelle il avoue (b) qu'il trouvoit beaucoup de peine. Ses poëmes roulent presque tous sur des sujets assez communs; & quoi- qu'ils ne soient point soutenus par aucune de ces fictions qui chez les profanes faisoient le poëte, ils n'en sont ni moins relevés, ni moins agréables: le stile en est coulant, les expressions pompeuses, les pensées sublimes, les comparaisons justes & enchassées avec art. Il est étonnant que dans un âge où l'imagination qui doit dominer dans ces sortes d'ouvrages, sembloit devoir être affoiblie dans saint Gregoire, il ait pû faire couler d'une veine qu'on auroit cru presque tarie, des vers si pleins de feu & en si grand nombre. Saint Jérôme & Suidas lui en attribuent trente mille.

Poësies de S. Gregoire.

II. Le premier de ses poëmes, suivant nos éditions, est celui de sa vie, & particulièrement de ce qu'il avoit fait pendant son séjour à Constantinople. Il l'écrivit en 381. peu après sa démission, comme on le voit en ce qu'il y dit que Maxime demuroit (c) alors en repos, depuis qu'il avoit été chassé d'Alexandrie pour avoir voulu déposséder Pierre qui en étoit Evêque. Ce qui ne peut se rapporter qu'à l'an 381. puisque sur la fin de cette année ou au commencement de la suivante, Maxime appuyé par les Evêques

Premier poëme de S. Gregoire, en 381. pag. 1. tom. 2.

(a) *Epist.* 109. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 122. 124. 125. 126. 132. 134. 136. 137. 138. 139. 140. 142. 144. 145. 154. 155. 156. 157. 158. 160. 161. 162. 163. 164. 171. 197. 198. 203. 210. 220. 221.

228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 238. 239. 241. 242.

(b) *Nazianz. carm.* 147. pag. 248.

(c) *Ibid. carm.* 1. pag. 16.

du Vicariat d'Italie, troubla de nouveau l'Eglise en voulant se faire rétablir sur le siege de Constantinople. Ce poëme fournit une preuve que saint Gregoire n'étoit plus Evêque de cette ville lorsqu'il le composa, puisqu'il en qualifie les Chrétiens *ceux (a) qui avoient été à lui, mais qui étoient alors à d'autres*, c'est-à-dire à Nectaire. Les faux bruits que les ennemis de saint Gregoire faisoient courir contre lui, firent le dessein de ce poëme. Il est en vers iambes, & adressé à tous les Chrétiens de Constantinople, tant Heretiques que Catholiques, disant que les muets & les morts au nombre desquels il se mettoit, n'ont plus d'ennemis. Il le commence par des gémissemens sur la corruption du siecle, dont il dit qu'il y a moins lieu de s'étonner, quand on fait reflexion que les Evêques, qui par le devoir de leurs charges sont employés à rompre aux autres le Pain du Ciel, sont consumés de la faim; que tandis qu'ils donnent aux Fideles les remedes convenables à leurs maux, ils ne s'apperçoivent pas qu'ils sont eux-mêmes couverts de plaies; & qu'ils suivent une route toute opposée à celle qu'ils disent aux autres être le chemin le plus court pour arriver au salut. Il dit ensuite que quoiqu'il n'y ait qu'un soleil dans la nature, il ne laisse pas d'y avoir dans le monde deux flambeaux qui l'éclaircent: l'ancienne & la nouvelle Rome; l'une située à l'occident, l'autre à l'orient: égales en lustre & en beauté; qu'il y a toutefois entre-elles cette différence que l'ancienne ne s'est jamais écartée de la foi de nos peres, & qu'elle tient unies dans cette foi par un lien pieux toutes les Eglises d'Occident, comme le doit faire celle qui, comme chef de tout le monde Chrétien, est chargée d'en maintenir toute l'œconomie: au lieu que la nouvelle, celle de Constantinople, après avoir été éclairée de la vraie foi, est tombée depuis qu'Arius a commencé à dogmatiser dans les tenebres de l'erreur. Il en excepte l'Eglise dite l'*Anastasio*, « la seule, dit-il, où l'herésie n'a point pénétré; » c'est pourquoi il l'appelle l'*Arche de Noë*, la seule qui soit échappée du naufrage. Il remarque que les hommes sont tombés dans l'erreur en des manieres différentes: les uns en faisant un dieu du hazard, les autres en fléchissant le genou devant des ouvrages faits de leurs mains; quelques-uns en niant la Providence; plusieurs en attribuant au cours des astres les événemens de ce monde. Ces erreurs regardoient les Gentils: mais il s'en éleva d'autres chez les Juifs & chez les Chrétiens. Saint Gregoire en fait l'énumération, qu'il conduit

(a) Nazianz. *carm.* 1. pag. 1.

jusqu'aux Apollinaristes. Le reste de son poëme est employé à marquer les efforts que firent les Ariens pour le chasser de son siege, tandis que les Evêques s'assembloient de tout l'Orient, excepté de l'Egypte, pour l'y maintenir; à faire l'éloge de saint Melece d'Antioche, l'un des principaux du Concile de Constantinople; à décrire les assemblées tumultueuses des Evêques, & leurs disputes au sujet de Paulin & de saint Melece. Il prétend non-seulement que l'on n'avoit ordonné deux Evêques à Antioche que pour en avoir un prétexte de rompre le lien d'unité entre les Evêques d'Occident & ceux d'Orient, mais encore que chacun d'eux ne souffloit le feu de la discorde que pour chercher dans la confusion generale son interêt particulier.

III. Le poëme suivant intitulé *De son état*, regarde encore la vie de saint Gregoire; mais il l'écrivit plusieurs années avant le précédent, & au plus tard en 373. puisqu'il y parle de son pere & de sa mere comme vivants encore. Il est en vers hexametres: le Saint, en y faisant connoître qu'elles ont été les dispositions de son cœur dans les actions de sa vie, fait plusieurs reflexions solides & de pieté, capables de porter à la vertu & de donner de l'éloignement du vice, entre-autres que le malin esprit se sert de deux voies pour conduire les hommes à leur perte; en engageant ceux qui ont le cœur mauvais, dans des crimes grossiers & corporels; mais rendant au contraire à ceux qui se sont dévoués à Dieu, des pièges qui pour être plus cachés n'en sont pas moins dangereux. Saint Gregoire donne le plan de sa maniere de vivre, qui est celle d'un veritable Chrétien; & finit son poëme par une priere qu'il adresse à la sainte Trinité, la conjurant de lui faire passer le reste de ses jours sans tache, afin qu'il puisse chanter ses louanges dans l'Eternité.

Second poëme de S. Gregoire, vers l'an 373. pag.

IV. Il composa son troisieme poëme, qui est à la louange de la virginité, dans sa retraite d'Arianze, vers l'an 383. Il est en vers hexametres, & adressé aux personnes chastes de corps & d'esprit. Saint Gregoire n'y omet rien de ce qui peut rendre cette vertu recommandable, jusqu'à tirer avantage de ce que Dieu & les Anges n'ont point de femelles de leurs especes. Il y compare la generation du Fils de Dieu à l'action du feu qui fait sortir de son sein des étincelles de même nature. C'est à ce Fils, par qui toutes choses ont été faites, & qui pour réparer les pertes qu'avoit causées au genre humain la prévarication d'Adam, s'est fait homme lui-même, unissant en lui la divinité avec l'humanité, deux natures en une personne, qu'il attribue l'institution des vierges; ayant

Troisieme poëme de S. Gregoire sur la virginité, vers l'an 383. pag.

voulu que depuis qu'il étoit né d'une Vierge, la virginité devint aussi glorieuse que commune; car sous la Loi de Moïse cette vertu ne brilloit que dans très-peu de personnes. Il la met autant au-dessus du mariage, que l'esprit est au-dessus de la chair, le Ciel au-dessus de la terre, l'Éternité au-dessus du tems, Dieu au-dessus de l'homme; & pour rendre sensible ce qu'il dit à ce sujet, il feint un dialogue où la virginité & le mariage disputent ensemble sur la prééminence de leur état. On y dit pour relever le mariage, qu'il est la source de la vie, l'ornement du monde, qu'il s'étend à tout ce que renferme la nature, jusqu'aux plantes & aux cailloux; que du mariage naissent toutes les commodités de la vie, qu'il est la source des sciences & des arts, qu'il rend l'adversité supportable, qu'il donne un frein à la concupiscence; que si le mariage étoit, comme on le dit, un obstacle au salut, Jesus-Christ n'auroit pas ordonné aux personnes mariées de demeurer ensemble, & défendu de rompre le lien d'une union formée par Dieu même; que les Saints sous la loi ont été mariés, de même que dans l'état de nature; que sans le mariage il n'y auroit eu ni Patriarches, ni Docteurs; que toutes les personnes du sexe dont l'Écriture loue les belles actions, ont été mariées; que quoique Jesus-Christ n'ait point eu de pere selon la nature humaine, il est cependant né d'une femme engagée dans le mariage; enfin que quand même la virginité auroit quelques raisons de s'élever au-dessus du mariage, elles tombent par celle-là seule, que les vierges sont elles-mêmes le fruit du mariage; au lieu que les gens mariés ne le sont point de la virginité: or il est juste que les enfans cedent à ceux de qui ils tiennent la vie. A ce discours la virginité répond que les meres ne l'étant que du corps & non de l'ame qui est créée de Dieu, elles ne doivent pas trouver mauvais si elle leur préfere Dieu comme son veritable Pere, puisque c'est de lui qu'elle a reçu la plus noble partie d'elle-même, c'est-à-dire l'ame; qu'il doit être regardé comme le pere de la virginité, comme l'ayant introduite dans le monde en créant d'abord l'homme sans femme; qu'il faut bien qu'il y ait quelque défaut dans l'acte conjugal, puisque dans l'ancienne Loi il étoit ordonné aux Prêtres aëuellement dans le service, de s'en abstenir; & aux femmes nouvellement accouchées, de se purifier avant que d'entrer dans le Temple; que Jesus-Christ en naissant d'une Vierge, avoit fait voir qu'il préféreroit la virginité au mariage; que les arts ne sont point des productions du mariage, mais qu'ils sont plutôt une suite du peché d'Adam; que si les Saints & plusieurs grands hommes sont nés du mariage, on n'en peut rien

rien conclure pour en montrer l'excellence, puisqu'il en est né aussi des scelerats & des impies, comme Julien l'*Apostat*; que les peres & meres ne peuvent tirer vanité de la probité de leurs enfans, qui est un effet de l'opération du Saint-Esprit; que la vie des vierges est toute celeste, au lieu que celle des gens mariés les attache à la terre, aux plaisirs sensuels, aux richesses & à la moleste; que le mariage entraîne avec soi une infinité de maux & de chagrins, dont la virginité est exemte, se plaissant même dans la pauvreté & dans les pleurs.

V. Saint Gregoire traite la même matiere dans le quatrième poëme, qui paroît être une suite du précédent, & ne faire qu'un même ouvrage. C'est un tissu d'excellens avis pour les vierges, où elles peuvent apprendre à éviter tous les écueils capables de leur faire perdre le mérite de leur état. Le premier & le plus dangereux est l'orgueil, vice que Dieu a eu en horreur & qui consiste à se croire au faite de la vertu, parce qu'on se voit exempt des vices grossiers. S. Gregoire exhorte donc les vierges à ne pas tirer avantage de ce qu'elles ne croupissent pas dans le crime comme beaucoup d'autres; mais à se proposer tellement Dieu, & sa loi pour modele de leurs actions, qu'elles ne les quittent jamais de vue, travaillent continuellement à devenir parfaites jusqu'à ce qu'elles le soient en effet, de peur que regardant derriere après avoir quitté le monde, elles ne soient changées en statues de sel: c'est un (a) mal de s'arrêter dans le chemin de la vertu. Il veut (b) qu'elles bannissent toute crainte immodérée fondée sur la fragilité de la chair, comme si elles ne pouvoient la dompter par aucun moyen, d'autant que cette crainte ne vient pas de Dieu; qu'elles passent leur vie dans les travaux, dans les prieres, dans les gémissemens, dans les larmes; qu'elles soient vierges des (c) yeux, de la langue & des oreilles; qu'elles vivent dans le silence & la modestie, laissant aux femmes (d) mondaines les ornemens empruntés & précieux; qu'elles

Quatrième
poëme de S.
Gregoire, sur
la virginité,
vers l'an 383.
Pag. 55.

(a) ——— *Ad cætera magno,
Tende gradu semper scandens, spectansque
priora.*

Stare loco mala res Pag. 56.

(b) *Nec tibi sit nimio carnis natura
pavori,*

*Tamquam illam nequeas ulla ratione do-
mare.*

Non etenim timor hic divina manat ab arce.
Ibidem.

(c) *Virgo sis oculis, sis ore, atque auribus
ipsis*

Tome VII.

*Virgo. Nam tribus his facile est decedere
recto. Ibid.*

(d) *Ornentur gemmis aliæ, decorentur
& auro,*

*Quod fulgore suo collustrat corporis artus.
Hæc, inquam, his placeant, quarum depicta
colore*

*Multiplici est facies, mortalique arte ma-
nuque*

*Condita, cælestique ab imagine turpis imago
Diffusa, calcatum prodens sine voce pudor-*

rem. Ibid.

V

n'ayent point de demeure commune avec les hommes; le démon se servant souvent du prétexte de l'amitié pour allumer dans les cœurs les plus purs un feu criminel. Il dit que les lions respectent la virginité dans Daniel & dans sainte Thécle, que l'intention (a) que l'on doit avoir en embrassant cet état n'est pas d'éviter le mariage, qui est établi de Dieu pour la propagation du genre humain, mais de fuir le vice & de pratiquer la vertu avec plus de facilité; que les (b) moindres pechés sont à éviter, pour s'empêcher de tomber dans de plus considérables; qu'une vierge pour se préserver de la corruption, doit être sobre (c) dans le boire & dans le manger, la mortification du corps étant la plus sûre garde de la chasteté; que s'il est honteux à une vierge de boire du vin, il l'est encore plus (d) de se mettre en colere; que les éclats de rire ne conviennent qu'aux femmes perdues, le ris dans une vierge devant être accompagné de modestie & de pudeur; qu'elle doit laisser aux savans le soin de confondre les heretiques, & ne parler que rarement de la grandeur du Très-Haut & des matieres (e) de religion; qu'il lui suffit de connoître un Dieu en trois Personnes; que sa plus commune (f) occupation doit être de manier le tour & la laine & de tourner le fuseau, de lire les livres saints, & de chanter des cantiques spirituels d'une voix douce & modérée, où le cœur ait plus de part que les levres; qu'elle ne doit ni fréquenter les gens mariés, ni les festins, ni rendre des visites, ni avoir de vastes appartemens, ni même recevoir dans sa petite maison toute sorte d'hôtes, mais ceux-là seulement qu'elle saura être recommandables par leur vertu; qu'après Dieu

(a) *Nascitur ex virtute malum cum demouis astu*

Non tam ctenim ut dulces thalamos nexumque jugalem [auget , Quo genus humanum Deus immortalis ad- Effugiam , quam ut criminibus mentique medelam

Queram , virgineæ vitæ delecter amore. Ibid. pag. 60.

(b) *Nec verò in vitiiis quidquam parvisque levisque*

Ponderis esse putet : qui parvis obvis ibit , Is nunquam præceptis sceleris in graviora ferretur.

(c) *Venter claustra serens vitiiis contagia forsan*

Evitave queat : sed si laxentur habenæ Januaque huic omnis pateat , metus imminet ingens. Ibid.

(d) *Vinum virgibus probrum est obscæ- nius ira :*

Turpius ira malum graviusque in virgine crimem

Quam furor in reliquis. Ibid.

(e) *Fœmina pauca loqui de summo numine debet :*

Hæcenus ut triadis natura intelligat unum In tribus. Pag. 60.

(f) *In manibus tibi sint radii , sit candida lana ,*

Inque super tibi sint direma oracula curæ , Cœlestisque etiam sapientia , canonicæ sancta.

Et tenuis vocis prudens sonus atque sustinuum

Tam leve ut admotas haud quaquam verberet aures.

Quod minus in labris habeat quam plectore fixum.

elle (a) révéra son Evêque, qui est le Vicaire de Jesus-Christ sur la terre, qu'elle se conduira en tout par ses lumieres. Saint Gregoire préfere le mariage à une virginité douteuse, persuadé que le cœur d'une vierge ne peut-être partagé sans crime; & veut que celles qui se sentent trop foibles pour vivre dans le célibat se marient. » Si toutefois, ajoute-t-il, elles ont assez de forces pour » faire à Dieu un sacrifice de leur virginité, qu'elles sachent que » cette démarche est un vœu, qu'elles ne peuvent enfreindre sans » sacrilege, & sans un danger évident de périr éternellement; » puisqu'elles feroient un vol à Dieu beaucoup plus criminel que » celui d'Ananie & d'Acha, qui furent punis d'une manière qui » fait trembler. « S'adressant ensuite aux peres & meres, il les conjure de ne pas forcer leurs enfans ni à se marier, s'ils ont dessein de se consacrer au Seigneur, ni à embrasser la virginité, s'ils ne s'y sentent pas porter: mais d'éprouver ceux qui auroient envie de ce dernier parti, avant que de leur permettre de s'y engager; non pas toutefois en employant pour les faire pencher du côté du mariage, les jeux & les danses, qui doivent être interdites des maisons où il y a des jeunes enfans. Il attribue à la vie dissolue des dieux du Paganisme le peu de cas que les Payens ont fait de la virginité; & dit qu'il ne faut pas s'étonner si Jesus-Christ en a donné de l'amour aux hommes, ayant banni de leur cœur (b) par sa présence l'amour profane & terrestre, comme il arrêta le sang de l'hémorroïsse. Pour marquer combien il estimoit la virginité, il finit son poëme en disant qu'une vierge doit être parmi les femmes ce qu'est la perle entre les pierres précieuses, l'étoile du jour dans le firmament, l'olivier parmi les arbres, & le lys entre les fleurs.

VI. Le cinquieme poëme est un fruit de sa retraite à Arianze vers l'an 383. Il est en vers élégiaques, & a pour titre: *Des calamités de son ame*. On y voit de quelle manière il vivoit dans sa solitude: » Je vis, dit-il, parmi les rochers & avec les bêtes farou- » ches; ma demeure est une caverne où je passe ma vie tout seul. » Je n'ai qu'un seul habit, & n'ai ni souliers ni feu; je ne vis que » de l'esperance; je suis le rebut & l'opprobre des hommes; je ne

Cinquieme
poëme de S.
Gregoire.

(a) *In primis venerare Deum, tum deinde
sacratum
Pontificem, in terris surgentem munere
Christi:
Quo duce certa teris fluxa vestigia vitæ.
Ibid.*

(b) *Quid mirum in medio si fixus corpore
Christus,
Humanos omnes pellat violentus amores
Sanguineum ærotæ solo velut ante repressæ
Profuvium tactu. Ibid.*

» couche que sur la paille ; je me couvre d'un sac ; mon plancher » est tout trempé des larmes que j'y répands continuellement. « On y voit encore plusieurs autres circonstances de sa vie, que nous avons rapportées ailleurs. La description qu'il y fait de la guerre intestine entre l'esprit & le corps est fort juste ; & comme cette guerre a pris son origine dans le péché d'Adam, saint Gregoire pleure amèrement cette transgression, & prie Dieu de détruire en lui cette révolte continuelle, en assujettissant la chair à l'esprit. Il faisoit de son côté tout ce qu'il croyoit nécessaire pour la dompter, mortifiant ses membres en fuyant les plaisirs. Il raconte comment il avoit pris la résolution de garder la virginité ; & demande à Dieu la grace de la persévérance.

Sixieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VII. Ce fut encore dans sa retraite & vers le même tems qu'il fit son sixieme poëme, qui est une lamentation continuelle sur les afflictions dont il étoit accablé. Outre ses infirmités habituelles, il avoit le chagrin de voir l'Eglise de Nazianze ravagée par les Apollinaristes ; & tout le peuple de cette ville le pressoit de venir y prendre la défense de la foi. Il ceda à leurs instances, & fit à cette occasion le poëme dans lequel il demande à Dieu son secours avec une profonde humilité. Il s'y compare à Job pour la violence de ses maux, dont il attribue la cause à ses péchés seuls, en particulier à son orgueil, ne craignant point de le confesser publiquement : » parce que, dit-il, c'est cacher ses crimes, que de » ne les déclarer qu'à voix basse.

Septieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 382. ou 383.

VIII. Nous rapportons au même tems son septieme poëme ; puisqu'il s'y donne pour un homme à qui l'âge avoit acquis de l'expérience. Après y avoir déploré l'aveuglement des hommes, & la vanité des choses d'ici-bas, il exhorte les jeunes gens à renoncer aux richesses, aux honneurs, & à ne faire aucun fonds sur la force ou la beauté de leurs corps, d'autant que tous ces biens extérieurs ne nous suivent que jusqu'au tombeau, où se précipitent pêle-mêle le roi & le pauvre, le savant comme celui qui ne l'est pas.

Huitieme poëme de S. Gregoire, après l'an 381.

IX. Le huitieme est une complainte sur les maux qu'il avoit soufferts & qu'il souffroit encore. Il en prend à témoin sa patrie, & les différens endroits où il avoit été Evêque. Ce qui fait voir qu'il le composa après sa sortie de Constantinople en 381. Il demande à la Sagesse éternelle pourquoi les impies sont exemts des chagrins & des peines de la vie, tandis que les gens de probité en sont accablés ; & répond lui-même que sans doute Dieu n'en use ainsi que pour les éprouver & purifier leur vertu par le feu des

tribulations : mais comme il se sentoit inferieur à ses maux, il conjure le Seigneur de les terminer en mettant fin à sa vie.

X. Il traite le même sujet dans le neuvieme poëme, qu'il écrit étant éloigné de sa patrie, & en un lieu où il ne sçavoit qui lui fermeroit les yeux, ni s'il se trouveroit quelqu'un qui lui donnât la sépulture. C'étoit apparemment dans la solitude de Lamis où il passa tout le Carême de l'an 382. Il dit que la seule pensée, qu'il lui falloit paroître devant le tribunal de Dieu, le faisoit secher de frayeur & fondre en larmes.

Neuvieme
poëme de S.
Gregoire,
vers l'an 382.

XI. Dans le dixieme il décrit un songe qu'il avoit eu sur l'Anastase, celle des Eglises de Constantinople qu'il avoit le plus aimée. Il lui avoit semblé être au milieu de cette nouvelle Bethlém, comme il l'appelle à cause de sa petitesse, environné des ministres de l'Autel, & d'une grande foule de peuple qui écoutoit avec avidité les paroles du salut qui sortoient de sa bouche. Il y parle aussi des autres Eglises de cette ville, qui toutes étoient d'une grande magnificence, entre-autres celle des Apôtres qui se faisoit remarquer par ses quatre collateraux en forme de croix. Quoique chagrin de voir ces Eglises entre les mains d'un autre, il témoigna que celle qu'il regrettoit le plus étoit l'Anastase, dont il dit avoir pleuré la perte plus amerement qu'un berger ne pleure celle de son troupeau. Il marque que les femmes & les vierges y étoient en haut dans des tribunes. Cette piece fut, comme on le voit, écrite depuis sa sortie de Constantinople.

Dixieme
poëme de S.
Gregoire,
après l'an
381.

XII. Le suivant qui est en vers élégiaques, est aussi postérieur à l'abdication qu'il fit de l'épiscopat de cette ville. Il y tourne en ridicule la plupart des Evêques de son tems, qui, peu inquiets de vivre conformément à leur état & à leur dignité, cédoient au tems par intérêt. Il se plaint qu'il y en avoit qui dans leurs discours ne cherchoient qu'à plaire à leurs auditeurs & à flatter leurs oreilles, sans se mettre en peine de les édifier. Il les compare à des baladins & à des danseurs de corde ; & leurs synodes à des assemblées de grües & d'oies.

Onzieme
poëme de S.
Gregoire,
après l'an
381.

XIII. Le douzieme poëme est sur la même matiere que le précédent, mais les vers y sont hexametres. Il y gémit sur l'état déplorable où la division entre les Evêques avoit réduit l'Eglise. Il les traite de comédiens & d'hypocrites ; & se plaint du peu d'égard que l'on avoit à la probité & à la bonne vie dans le choix qu'on en faisoit ; & de ce que la chaire épiscopale, qui ne devoit être le siege que de la science & de la vertu, étoit devenue celle du vice & de l'ignorance. Il souhaite que ceux qui mettent tout en œuvre

Douzieme
poëme de S.
Gregoire,
après l'an
381.

pour y parvenir, brigues, fourberies, violences, soient punis comme ceux de Gête; & déplore la division qu'entretenoient les Evêques entre les Eglises d'Orient & d'Occident, couvrant du prétexte de la religion leur avidité pour les honneurs & les richesses, » deux choses, dit-il, qui n'ont pas été peu nuisibles à l'Eglise. « Pour lui il se félicite de se voir éloigné de ces indignes pasteurs, & de se trouver dans son exil comme dans l'arche de Noé, d'où il contemple en sûreté les écueils de ce monde & l'embrasement de Sodome.

Treizieme
poème de S.
Gregoire, l'an
381.

XIV. C'est aussi de sa retraite qu'il adressa son treizieme poème aux Evêques assemblés en Concile à Constantinople en 381. Il dit que c'est l'envie qui l'a chassé du siege de cette ville, & témoigne son chagrin d'y voir un autre Evêque recueillir ce qu'il y avoit semé avec tant de peine.

Quatorzieme
& quinzieme
poèmes de S.
Gregoire,
après l'an
381.

XV. Il écrit les quatorze & quinzieme poèmes sur la fin de sa vie. Il fait dans celui-la une peinture fort naturelle des foiblesses de l'homme qu'il conduit d'âge en âge depuis sa naissance jusqu'au tombeau; & dit que depuis le péché d'Adam, l'homme ne goûte aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume. Il parle de l'origine de l'ame, sans décider si elle nous vient de nos parens, ou si elle est créée de Dieu. Dans celui-ci il fait voir que de tous les animaux l'homme est le plus à plaindre; puisque les animaux se trouvent en naissant dans la perfection de leur nature, qu'ils vivent sans inquiétude, sans crainte de la mort: au lieu que l'homme pendant son enfance ne peut pourvoir à ses besoins, & que ce n'est qu'avec l'âge qu'il se fortifie, & qu'il acquiert l'usage de sa raison. Il passe des foiblesses du corps à celles de l'esprit; & montre par un agréable mélange de la fable & de l'histoire, jusques à quel point va la folie des hommes, qui ne craignent point d'appeller héros ceux que la mort n'a pas plus épargnés que le dernier des mortels, & dont la vie n'a pas été exemte d'extravagance.

Seizieme &
dix-septieme
poèmes de S.
Gregoire,
après l'an 381.

XVI. Dans les deux poèmes suivans il traite du bonheur de l'homme, & dit qu'il consiste à porter sa croix & à suivre Jesus-Christ; que ceux-la sont heureux qui vivans dans la solitude, ne s'occupent que de l'éternité. Il met aussi au nombre des heureux ceux qui servent Dieu en commun; ceux qui ont tout abandonné pour suivre Jesus-Christ; les vierges; ceux qui usent sobriement du mariage; les pasteurs qui conduisent leur troupeau selon Dieu; les brebis qui écoutent leur voix avec docilité. De tous les genres de vie, il estime que la vie monastique & le célibat sont les plus parfaits. Il fait consister toute la vie spirituelle dans le travail, dans

les veilles, dans la mortification de la chair & des passions, dans la crainte du jour du Jugement.

XVII. Dans le dix-huitieme poëme intitulé *Serment*, saint Gregoire s'engage par vœu & par serment, à l'exemple du Roi prophete, de garder la Loi de Dieu, ajoutant que s'il peut s'en acquitter, il s'en avouera redevable à la grace de Jesus-Christ. Dans le dix-neuvieme, qui est contre la chair, qu'il regarde comme l'ennemi du salut, il apostrophe la sienne, & la conjure de s'appliquer les franges de la robe du Sauveur, afin de faire tarir la source de ses pechés. Il la menace de l'accabler si elle refuse ce remede, & prie Dieu de lui changer le cœur comme il avoit changé celui des Ninivites & des Publicains. Il fait voir dans le vingtieme comment le démon, après nous avoir engagé dans de petites fautes, nous porte aux derniers excès; & pour fermer l'entrée de son cœur à ce malin esprit, il le somme de se donner tout entier à Dieu dont il est le temple dans le tems, & auquel il doit être uni dans l'éternité. Le vingt-unieme est adressé à son ame, pour la fortifier contre les brigues des Evêques. Dans le vingt-deuxieme il menace le démon du signe de la Croix, s'il ne se retire. Il y qualifie les Anges pures lumieres, & les prie de venir recevoir son ame lorsqu'elle se séparera de son corps. On voit par le vingt-troisieme, qu'il ne respiroit qu'après cette séparation.

18. 19. 20.
21. 22. 23.
poëmes de S.
Gregoire.
Pag. 92.
Pag. 93.

Pag. 94.

Pag. 95.

XVIII. Le vingt-quatrieme poëme est une reflexion sur la brièveté de la vie. Saint Gregoire dit que rien n'y est si solide que la pieté. Les vingt-cinq, vingi-six & vingt-septieme traitent des foiblesses de la nature humaine & des miseres de la vie. Le Saint y dit qu'il ne fait ce qu'il doit souhaiter le plus, ou une longue vie, ou une prompte mort. Mais dans le poëme vingt-huitieme il se déclare pour ce dernier parti, disant que la vie n'a été pour lui qu'une chaîne de douleurs & d'afflictions. C'est pourquoi dans les deux suivans, se croyant près de sa fin, il demande à Dieu de le délivrer de ses maux en le retirant de ce monde. Le trentieme est en forme d'építaphe, où il fait en douze vers hexametres l'abregé de sa vie. Il rémoigne dans le trente-unieme une vive appréhension que les maux qu'il souffroit ne fussent un prélude de ceux qu'il auroit à souffrir après sa mort. Dans le trente-troisieme, il conjure le démon de s'éloigner de lui, & de ne le point troubler dans ses travaux.

24. 25. 26.
27. 28. 29. 30.
31. 32. 33.
poëmes de S.
Gregoire.
Pag. 96.

Pag. 97.

Pag. 98.

XIX. Il exhorte dans le trente-quatrieme à la fréquente lecture des livres saints, parce que cest-là que l'on puise l'esprit de pénitence, le dégoût des choses de la terre & le desir des biens éter-

Trente-quatrieme poëme de S. Gregoire.
r. 2, pag. 98.

nels, Dieu donnant au lecteur comme pour le dédommager de sa peine, l'intelligence des sens cachés. Dans la crainte que les Fidèles ne prissent pour canoniques quelques livres apocryphes, il donne le catalogue de ceux qui étoient alors reçus incontestablement comme divins; & fait trois classes de ceux de l'ancien Testament, qu'il dit être en pareil nombre que les lettres hébraïques, c'est-à-dire vingt-deux. Dans la première classe il met les historiques, qui, selon lui, sont au nombre de douze: la Genèse, l'Exode, le Levitique, les Nombres, le Deuteronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois qu'il met en deux, les deux des Paralipomenes dont il ne fait qu'un livre, de même que de ceux d'Esdras, suivant la division des anciens Hébreux, que saint Jérôme a conservée dans sa traduction. La seconde classe contient les livres poétiques, au nombre de cinq: Job, les Pseaumes de David, l'Ecclesiaste, le Cantique & les Proverbes. Il renferme dans la troisième cinq livres prophétiques, dont le premier contient les douze petits Prophètes, le second la prophétie d'Isaïe, le troisième celle de Jérémie, le quatrième celle d'Ezechiel, le cinquième celle de Daniel. Il ne fait aucune mention de ceux que nous appellons Deutero-canoniques; mais il dit en général qu'on doit rejeter comme douteux ceux qu'il ne nomme pas. Pour ce qui est du nouveau Testament, il reconnoît pour sacrés les mêmes que l'Eglise nous propose aujourd'hui comme tels, excepté l'Apocalypse dont il ne parle point. Il remarque que saint Matthieu a écrit pour les Hébreux, saint Marc pour les Latins, saint Luc pour les Grecs; mais que saint Jean, qui a pénétré dans les secrets de Dieu les plus cachés, a écrit pour toutes les nations.

35. 36. 37.
& 38. poèmes
de S. Gregoi-
re, pag. 99.

XX. Les quatre poèmes suivans renferment une description des playes d'Égypte; un détail des préceptes du Décalogue; les noms des douze Patriarches fils de Jacob; ceux des douze Apôtres.

Trente-neu-
vième poème
de S. Gregoi-
re, pag. 100.

XXI. Dans le trente-neuvième, qui a pour titre *Genealogie de Jesus-Christ*, saint Gregoire, pour concilier saint Matthieu & saint Luc, dit que Jesus-Christ étant sorti de la race royale & de la sacerdotale, le Saint-Esprit a inspiré à ces deux Évangélistes d'en faire la double genealogie, l'une par Salomon, l'autre par Nathan, tous deux fils de David; & pour expliquer comment Jesus-Christ peut être descendu de deux frères, & lever en même-tems la contradiction apparente de ces deux genealogies à l'égard de Joseph époux de Marie, à qui l'une donne pour pere Heli; l'autre Jacob; saint Gregoire a recours à un certain Mathan, dont il fait

fait un descendant de Salomon. Ce Mathan, selon lui, ayant épousé une nommée Esthan, en eut un fils nommé Jacob. Esthan demeurée veuve, épousa en secondes noces Melchi, de la race de Nathan, dont elle eut un fils qui fut nommé Heli. Celui-ci étant mort sans enfans, Jacob son frere uterin fut obligé, selon la Loi de Moïse, d'épouser sa veuve, ce qu'il fit, & eut de son mariage avec elle Joseph, fils d'Heli suivant la Loi, quoique Jacob en fût le vrai pere. Joseph étoit donc de la race royale & descendu de David. Marie son épouse étoit de la sacerdotale, comme on le voit en ce que l'Ange Gabriel l'appelle cousine de sainte Elisabeth, épouse du Prêtre Zacharie. S. Gregoire dit que c'est sans fondement qu'on avance que ces deux races ne pouvoient, suivant la Loi, s'unir par les liens du mariage, puisque Naasson de la tribu de Juda, épousa une fille de la tribu de Levi. A quoi il ajoute que pendant la captivité tout fut confondu, & que la distinction des tribus ne subsista plus. Il finit ce poëme en rapportant tout au long ces deux genealogies telles qu'elles sont dans les Evangiles de saint Matthieu & de saint Luc, sans que la confusion de tant de noms differens rende son vers plus embarrassé & moins harmonieux.

XXII. Le quarante & le quarante-unieme sont une espece d'abregé de l'Evangile selon saint Matthieu. Dans l'un saint Gregoire rapporte les miracles de Jesus-Christ au nombre de trente; dans l'autre ses paraboles au nombre de seize. Les quarante-deux & quarante-troisieme contiennent un récit des miracles rapportés par saint Jean & par saint Luc. Saint Gregoire dit du premier, que s'étant attaché à faire connoître aux hommes les secrets de la Divinité, il avoit passé légèrement sur les miracles du Sauveur, dont il n'en rapporte que dix. Il en compte quatorze dans saint Luc, qu'il dit avoir écrit son Evangile sous les auspices de saint Paul. On trouve dans le quarante-quatrieme, qui est en vers iambes, les paraboles de Jesus-Christ marquées par saint Luc, au nombre de dix-neuf; dans le suivant, ses miracles rapportés par saint Marc, au nombre de dix-huit; & dans le quarante-sixieme, les paraboles que nous lisons dans les quatre Evangelistes. Il prie Dieu de le rendre digne de jouir de ce qu'elles promettent aux élus, & de lui faire éviter les peines dont elles menacent les pécheurs.

XXIII. Le poëme quarante-septieme adressé à des Moines, est à la louange de la vie cœnobitique, que saint Gregoire dit être l'état le plus parfait pour les deux sexes, pourvu que séparés d'ha-

40. 41. 42.
43. 44. 45. 46.
poëmes de S.
Gregoire,
pag. 101. 102.

Pag. 103.

Pag. 104.

Quarante-
septieme poë-
me de S. Gre-
goire, pag.
105.

bitation il se trouve entre l'un & l'autre un grand cahos, sans quoi ce genre de vie seroit très-dangereux. Le genre de vie des hermites ne laisse pas de lui paroître louable; mais il le juge beaucoup plus rempli d'écueils que l'autre.

Quarante-huitième poëme de S. Gregoire en faveur des Moines, vers l'an 372. pag. 106.

XXIV. Voici quelle fut l'occasion du poëme quarante-huitième. Saint Gregoire avoit recommandé à un de ses anciens amis, nommé Hellenius, commis à l'affiette des tailles de Nazianze, dix personnes qui paroissent avoir été solitaires. Hellenius lui promit d'en avoir soin, mais en même-tems il lui demanda quelque piece de sa façon: c'étoit vers l'an 372. Saint Gregoire lui envoya le lendemain ce poëme, où après avoir dit que depuis qu'il est chargé du doux fardeau de la Croix, ses discours n'ont plus rien de complaisant ni de flatteur, & qu'il ne fait plus que donner des conseils utiles à ceux qui veulent les écouter; il l'exhorte à penser dans l'exercice de son emploi qu'il sera jugé comme il l'aura jugé les autres, & à ne pas rendre plus pesant à ses freres le joug & la servitude où le peché & non la nature les avoit réduits. Il lui recommande son peuple, particulièrement les Ecclesiastiques, les Solitaires & les Vierges. Il dit, en parlant des solitaires: » Ce sont » des gens qui ne prennent presque aucune part aux choses de la » terre; toute leur occupation est de chanter jour & nuit les louanges de Dieu; ils ne possèdent rien de ces biens fragiles dont le » Prince du monde se sert pour se jouer des hommes, en les donnant tantôt aux uns, tantôt aux autres. L'esperance des biens qu'on » possède sans crainte de les perdre, leur tient lieu de toutes les » richesses de la terre; ils ont renoncé au mariage, & au desir d'avoir » des enfans qui fassent leur soutien & la consolation de leur vieillesse; détachés de la chair & du sang ils ne connoissent plus ni leurs » parens, ni leurs amis; on ne les voit point dans les villes rechercher les magistratures, pour paroître avec faste au milieu de leurs » citoyens; les grandeurs humaines ne les touchent non plus que » ces plaisirs que l'on ressent quelquefois en dormant, & qui se » dissipent aussitôt qu'ils naissent; Dieu seul est le terme où tendent tous leurs desirs, & ils s'y tiennent inséparablement attachés comme à la pierre ferme & solide. Ils mènent une vie cachée en Jesus-Christ pour meriter d'être un jour élevés à la lumière de la gloire, & de contempler avec les Anges non plus » au travers des ombres & des figures, mais clairement & à découvert la splendeur & la majesté de la Trinité sainte, qui se manifestera alors aux ames dont les yeux seront bien purifiés. C'est » tout ce qu'esperent ces hommes qui mènent une vie toute celeste

dans l'obscurité & dans la poussière. Plusieurs d'entre-eux qui
 ont abandonné les maisons se retirent dans des antres & des ca-
 vernes desertes, évitent la vûe & la compagnie des hommes,
 & ne recherchent que la tranquillité amie de la sagesse. Quel-
 ques-uns se chargent de chaînes pour mortifier leur corps &
 affoiblir leurs passions; d'autres s'enferment dans de petites cel-
 lules, où comme des bêtes farouches ils ne voient jamais au-
 cun homme. Il y en a qui passent vingt jours entiers sans manger
 du tout, & qui souvent dans le reste du tems n'usent pas même
 de poisson; & notre Eglise de Nazianze a produit un homme
 d'une abstinence si extraordinaire. Il y en a qui se sont condam-
 nés à un si rigoureux silence, qu'ils ne chantent même qu'en es-
 prit les louanges de Dieu. Il y en a qui passent les années entie-
 res à prier Dieu dans les Eglises, & ce qui est presque incroya-
 ble, sans même fermer les yeux pour dormir, demeurant ainsi
 en la présence de Jesus-Christ comme des pierres vivantes &
 animées. Toute la nourriture d'un de ces solitaires étoit une
 portion qu'un corbeau lui donnoit de la fiente. Un autre se
 transporta sur la montagne sainte d'où Jesus-Christ monta au
 Ciel: là, dans un entier silence & une parfaite tranquillité d'es-
 prit, il se tenoit immobile au milieu de l'incommodité des nei-
 ges & de l'impétuosité des vents; diverses personnes de pieté le
 presserent inutilement d'adoucir la rigueur de cette pénitence.
 Fermement attaché à Jesus-Christ & appliqué à contempler le
 bonheur de l'autre vie, il demeura inflexible à toutes leurs in-
 stances, parce qu'il ne se mettoit pas en peine de cette vie mor-
 telle, jusques à ce qu'enfin on l'emporta à demi-mort dans une
 cellule qu'on lui avoit bâtie. « Saint Gregoire ajoute qu'il y avoit
 même des solitaires, dont toutefois il désapprouve la conduite,
 qui pouvoient leur zele jusqu'à se faire mourir eux-mêmes, les
 uns par le fer, les autres par la corde, plusieurs en se précipitant
 des rochers, se flattant d'acquérir par là le mérite du martyre,
 voulant se délivrer eux-mêmes des dangers de cette vie: ce qu'il
 prie Jesus-Christ de pardonner à leur ignorance. Il remarque
 qu'il y avoit dans les monasteres divers métiers: il appelle ces
 lieux l'heritage de Jesus-Christ; & ceux qui les habitoient, les
 fruits de sa mort, le soutien de la foi, la gloire des fidèles & la
 base de l'univers. Les solitaires dont il fait l'éloge étoient de con-
 dition, & avoient abandonné de grands biens pour suivre J. C.
 Leurs noms étoient Cleodnius, Cartere, Nicodeme, Astore avec
 deux de ses freres, Philadelphie, Rhegin, Leonce & Heliodore.

Saint Gregoire fait après cela l'éloge des vierges qu'il distingue en plusieurs classes : les unes vivoient en communauté ; d'autres servoient de bâtons de vieillesse à leurs peres & meres ; il y en avoit qui demeuroient avec leurs freres, liés comme elles par le vœu de chasteté. Le Saint en avoit lui-même un petit nombre sous sa direction, » qui étoient, dit-il, d'un courage & d'une vertu » au-dessus de leur force, ne se couvrant que de sacs ; & si assidues » à la priere, que leurs genoux s'en étoient endurcis.

Quarante-neuvieme poëme de S. Gregoire, en 374. ou 375. pag. 111.

XXV. La commission d'asseoir les tailles à Nazianze fut donnée en 374. ou 375. à un nommé Julien, qui étoit aussi ami de saint Gregoire depuis long-tems, & avec qui il avoit fait ses études. Ce fut à cet ami que le saint Evêque adressa son poëme quarante-neuvieme, pour le prier d'exempter les pauvres lépreux, & son bien propre parce qu'il l'avoit donné tout entier aux pauvres pour suivre la Croix de Jesus-Christ ; & il lui promet que contribuant au soulagement de ces malheureux en les ménageant dans son registre, c'est-à-dire, en les exemptant des tailles, il meriteroit de voir son nom écrit dans le livre de vie.

Cinquante & cinquante-unieme poëmes de saint Gregoire, vers l'an 383. pag. 112.

XXVI. Le poëme cinquantieme a rapport aux études de Nicobule, fils de Gorgonie sœur de saint Gregoire : ainsi on peut le mettre vers l'an 383. Il est sous le nom de ce jeune homme, mais en effet de saint Gregoire son oncle, qui le composa pour lui faire obtenir de son pere & de sa mere la permission d'aller hors de son pays pour apprendre l'éloquence. Nicobule y dit à son pere qu'il ne lui demande ni des biens, ni des honneurs, ni une femme de grande naissance, qu'il appelle un poids honorable ; que la seule chose qu'il desire est de se rendre sçavant, & qu'à cet effet il lui est necessaire d'étudier la rethorique, l'histoire, la grammaire, la logique, la physique & la morale, & ensuite la théologie. Il dit de la morale, qu'elle donne (a) la forme à l'honnête homme, comme le panier au fromage mou qu'il renferme. Il ajoute que la jeunesse est le tems propre pour se perfectionner dans toutes ces sciences ; c'est pourquoi il conjure son pere de ne pas la lui laisser passer dans l'oisiveté. Il compare les (b) riches ignorans à des sin-

(a) *Pulchra etiam per quæ mores effingere norunt,
Dedit homines tanquam caseum quem summere texti,
Conspicimus speciem calathi.* Carm. 50. pag. 113.

(b) *Quæ tibi dic, quæ so, genitor persanctæ,
voluptas*

*Hæc erit, humanâ sub imagine si tibi turpis
Simia sit, collo innexum quæ sumibus aurum
Gestit
Quid prodest asinis auri gestare talenta ?
Talis enim est quisquis verarum cum sit
inans
Prorsus opum, externis tantum fluxisque
superbit.* Ibid. pag. 115.

ges couverts de chaînes d'or, & à des ânes chargés d'argent. Il finit en priant sa mere de se joindre à son pere pour favoriser ses desirs, disant qu'ils pouvoient par cela seul se rendre les auteurs de son ame, comme ils l'étoient de son corps. Nicobule répondit au poëme qu'il croyoit être de son fils, par un autre poëme qui est le cinquante-unieme parmi ceux de saint Gregoire, & qu'on peut raisonnablement attribuer à Nicobule lui-même, puisqu'il étoit poëte, comme on le voit par le poëme précédent, où son fils lui attribue une grande facilité de faire des vers. Il reprend quelques expressions dans les vers de son fils, comme trop peu respectueuses; mais il lui accorde la permission d'aller où bon lui sembleroit, sous la conduite de Dieu, ou à Athenes, ou à Beryte, ou à Alexandrie, dans la confiance qu'étant sage comme il étoit, & se formant sur des personnes telles qu'étoit saint Gregoire, il se rendroit parfait en toutes choses. Il lui donne néanmoins plusieurs avis importants pour sa conduite; & après lui avoir fait remarquer trois sortes de voies fréquentées dans le monde; celle des libertins, qui est la voie large; celle des personnes consacrées à Dieu, qui est la voie étroite; celle des gens mariés, qui tient le milieu entre ces deux voies, il lui recommande d'éviter la premiere, de se fixer dans la troisieme, & de ne préférer que la bonne vie à l'étude & à la science. » C'est elle, ajoute-t-il, qui forme l'homme, qui le distingue des bêtes, qui lui sert à réprimer ses passions, qui le détourne du vice & qui le conduit à la vertu.

XXVII. La conduite d'un nommé Vitalien envers ses enfans fait le sujet du poëme cinquante-deuxieme, qui ne peut avoir été écrit qu'après l'an 374. puisque saint Amphiloque y est mis au nombre des Evêques. Ce Vitalien étoit homme de naissance & de consideration, & joignoit à de grands talens exterieurs beaucoup d'amour pour la vertu & de respect pour les saints Martyrs. Ayant demandé à Dieu des enfans, il eut deux garçons, *Pierre & Phocas*; & ensuite deux filles. Ses deux fils s'étant trouvés mal faits, de mauvaise mine & de peu d'esprit, il en conçut une telle aversion lorsqu'ils furent grands, que mariant une de ses filles, il ne voulut point qu'ils assistassent aux noces, & les tint renfermés dans une chambre. Il en vint jusques à ne vouloir plus du tout les voir & les chassa même de sa maison. Pierre & Phocas hors d'état de gagner leur vie, se trouverent réduits à la chercher tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Deux personnes qui ne sont pas nommées les assisterent particulièrement: tout le monde en avoit compassion; & plusieurs Evêques, entre-autres les deux Gregoires de

Cinquante-deuxieme poëme de S. Gregoire, après l'an 374. pag. 131.

Nazianze & de Nyffe, saint Amphiloque d'Icone & Bosphore de Colonie s'employèrent pour les reconcilier avec leur pere, mais sans succès. Vitalien fut insensible à leurs remontrances. Saint Gregoire tenta une autre voie, & lui adressa sur ce sujet un poëme très-touchant, où Pierre parle tant en son nom qu'en celui de Phocas son frere, qu'il dit porter comme lui le nom de disciple du Sauveur. Il y dit que la nature veut qu'un pere aime ses enfans malgré leurs défauts, & que ce ne seroit rien donner à la paternité s'il n'aimoit en ses enfans que les belles qualités; il lui représente que les animaux ont de l'amour pour leurs petits; qu'il est contre la volonté de Dieu d'aimer un enfant préférablement à un autre; que toutes les bonnes œuvres que fait un homme avec un cœur ulcéré lui sont inutiles. On voit par cette piece seule combien saint Gregoire avoit de connoissance de l'histoire & de la fable. Il y parle des festins & des danses que les riches faisoient aux fêtes des Martyrs.

Cinquante-troisième poëme de S. Gregoire, pag. 126.

XXVIII. Dans le poëme cinquante-troisième saint Gregoire se rit agréablement d'un homme de qualité qui tiroit vanité de la noblesse de ses ancêtres, mais qui les deshonorait par la bassesse de ses sentimens & par l'irrégularité de sa conduite. Le saint Evêque lui dit que la véritable noblesse n'a d'autre fondement que la vertu; qu'étant tous composés du même limon, la probité seule doit nous distinguer; que celui qui en fait profession doit être regardé comme libre, fut-il le dernier des hommes; que la grandeur des ayeux dans un libertin, ne doit pas empêcher qu'on ne le mette au rang des esclaves; qu'il est aussi ridicule à un homme de se prévaloir des belles actions de ses peres, qu'il le seroit à un homme mal-fait de se parer de la bonne mine de ceux qui lui ont donné la vie; qu'il ne revient aucune gloire à un âne d'avoir produit un mulet, ni aucun deshonneur au mulet d'avoir un âne pour pere; enfin qu'une personne vertueuse, quoique de basse extraction, est préférable à un noble vicieux.

Cinquante-quatrième poëme de S. Gregoire, pag. 127.

XXIX. Le cinquante-quatrième est une priere que saint Gregoire fait à Dieu de l'assister dans un voyage. Il n'y veut point d'autre guide que son bon ange, esperant que sous sa protection il sera à l'abri de tous les dangers. Il proteste à Jesus-Christ qu'il ne vit que pour lui, & que c'est en son nom qu'il parle, qu'il marche & fait toutes ses autres actions.

Cinquante-cinquième poëme de S. Gregoire, pag. 128.

XXX. L'an 382. voyant que sa maladie & son grand âge le mettoient hors d'état de continuer ses mortifications ordinaires, il en trouva une toute nouvelle qui fut de se renfermer seul pendant

Les quarante jours d'abstinence qui précédoient la fête de Pâques, & d'ajouter au jeûne & à la solitude un silence rigoureux, en sorte qu'il passa tout ce tems sans dire un seul mot. Le Carême dans la Cappadoce étoit de sept semaines, & en cette année il s'étendoit depuis le 27. Février jusqu'au 17. Avril. Sa conduite ayant paru extraordinaire à quelques-uns de ses amis, il leur en rendit compte dans un poëme qu'il fit exprès, & qui est le cinquante-cinquieme. La premiere raison qu'il allegue d'un si long silence, est que le meilleur moyen de dompter la langue & d'en arrêter la volubilité, c'est de l'empêcher de parler en aucune maniere pendant un tems considerable; & que l'on doit en user de même à l'égard de toutes les choses où nous excedons, nous en privant quelquefois absolument pour nous apprendre à garder les regles d'une juste médiocrité. Il dit que ceux-là sur-tout qui sont élevés au Sacerdoce doivent apprendre à leur langue à ne rien dire de mal, eux qui par leur ministère sont destinés à chanter les louanges du très-Haut, & à faire connoître ses loix aux hommes. La seconde raison, c'est que pendant sa jeunesse il avoit donné trop de liberté à sa langue, se plaçant dans les conversations & dans les disputes à étaler ce qu'il avoit puisé dans les auteurs sacrés & profanes. Il paroît qu'il avoit encore dessein de satisfaire en quelque maniere par un silence de quelques semaines à l'envie que son éloquence avoit suscitée contre lui.

XXXI. Mais le jour de Pâques de la même année 382. il donna la liberté à sa langue, & ouvrit la bouche pour chanter les louanges de Jesus-Christ ressuscité. C'est ce qu'il marque dans son poëme cinquante-sixieme, intitulé: *Hymne à Jesus-Christ au jour de Pâques*. Il lui demande la grace de pouvoir & se taire & parler selon les regles de la sagesse; & décrit en termes magnifiques les ouvrages du Seigneur, qu'il dit être comme autant de heros qui celebrent la gloire de son nom. Il ajoute qu'après avoir loué le Pere en esprit pendant son silence, il loue maintenant le Fils par la parole, se réservant à louer le Saint-Esprit quand il lui aura inspiré de le faire.

XXXII. Il faut rapporter le poëme cinquante-septieme à la même année que se fit le mariage de sainte Olympiade avec Nebride, c'est-à-dire, à la fin de l'an 384. ou au commencement de 385. Saint Gregoire avoit été invité à ses noces par Procope, qui tenoit lieu de pere à Olympiade: mais il se dispensa d'y aller sur plusieurs raisons, & se contenta de lui adresser ce poëme, où il lui donne d'excellens avis sur la maniere dont elle devoit se com-

Cinquante-sixieme poëme de S. Gregoire, en 382. pag. 131.

Cinquante-septieme poëme de S. Gregoire, vers l'an 385. pag. 132.

porter dans le mariage. Il veut qu'elle mette ses principaux soins à se conserver dans une beauté intérieure & spirituelle ; qu'après Dieu elle respecte son mari comme l'œil & le guide de sa conduite, qu'elle prenne garde de ne pas lui donner du dégoût de sa personne en lui accordant trop facilement ce qu'elle ne doit lui accorder que par devoir & par bienfaisance. Il ajoute que le mariage (a) rendant tout commun entre l'homme & la femme, lorsque le mari est en colère ou dans l'affliction, l'épouse loin de l'y entretenir, doit mettre tout en usage, douceur, belles paroles, pour l'en tirer ; qu'une femme n'est point autorisée par le mauvais succès des entreprises de son mari, à lui en faire des reproches ; qu'elle doit beaucoup moins lui reprocher la foiblesse de son tempérament, l'épée qu'il porte à son côté lui tenant lieu de forces ; qu'il ne lui est point permis de louer une personne qui ne plaît point à son mari ; que lorsqu'il s'agit de donner son avis, elle doit le faire avec modestie (b) sans vouloir l'emporter, mais tâcher au contraire que celui de son mari prévale & soit suivi même aux dépens du sien ; que devant partager avec lui la prospérité & l'adversité, elle doit le lui témoigner en faisant paroître sur son visage ou la joie ou le chagrin ; que laissant à son mari les affaires du dehors, la sienne soit de s'occuper dans sa maison à filer. Il l'avertit d'en sortir rarement, & toujours accompagnée d'une matrone sage & prudente ; d'éviter les festins & les assemblées, de ne voir que ses parens, ceux sur-tout qui passent pour vertueux ; & les Prêtres, les vieux plutôt que les jeunes ; rien ne pouvant plus contribuer à sa louange que d'être inconnue à tout autre qu'à son mari ; d'éviter tout excès dans le boire comme dans le manger, particulièrement en présence de son mari, qui pourroit en prendre occasion de douter de sa vertu ; de ne donner aucune entrée à la colère ni à l'impudence, mais de baisser les yeux à la vue d'un homme, & la

(a) *In molem, mulier cum, sis ne assurge
virilem*

*Cuncta et unum nexus communia reddidit uir-
que,*

*Conjugii. Tu cede viro cum bile movetur
Atque laboranti ser opem mellique loquelâ
Admonituque probo marentia pectora sulci.*

*Ne damnâ improperes quamvis irata ma-
rito,*

*Nec teneras vires : nam magnum robur in
ense,*

*Nec quem non amet ille, virum laudaveris
amquam. CATIN. 57. pag. 132.*

(b) *Dic quoque quid placeat, sed sit fen-
tentia vultus.*

*Conjugis ; hanc contra nimum contendere
noli.*

*Cum jacet in lectus paulum quoque contrahe
frontem*

Ac sociam luctus te da

Nam mæsto est uxor statio benefida marito.

*Pro studio, arguto tibi sit cum pectore tela,
Conjux externa negotia curet,*

*Hæc mihi laudatur mulier quam turba vi-
tilis,*

Omnino ignorat. Ibid. pag. 133.

pu deur

pudeur s'emparer de son visage ; de moderer les desirs de la chair , & d'engager son mari à garder (a) en certains tems une continence mutuelle. Enfin il lui propose pour modelle de sa conduite une dame nommée Theodosis femme d'un nommé Chiron , & sœur d'Amphiloque , le même apparemment qui étoit Evêque d'Icône.

XXXIII. Le cinquante-huitieme poëme est postérieur à sa sortie de Constantinople. Il dit que n'ayant rien possédé dans cette ville, la seule chose qui la lui avoit fait quitter avec peine , étoit l'état dans lequel il avoit laissé son Eglise. Il raconte comment il s'étoit infiné dans l'esprit des nobles & du peuple pour les retirer de l'erreur ; & gémit sur les dissensions qui regnoient entre les Evêques , & sur l'inconstance des peuples dans la foi , qu'il compare au flux & reflux de l'Euripe : c'est un détroit de mer dans la Grece , entre la Beotie & le Negrepoint , où le flux & reflux se font avec une rapidité extraordinaire sept fois en vingt-quatre heures.

XXXIV. Saint Gregoire étoit encore Evêque de (b) Constantinople lorsqu'il composa le poëme cinquieme-neuvieme, qu'on peut ainsi mettre vers l'an 380. C'est un des plus beaux & des plus instructifs que nous ayons de lui. Il y peint l'homme à nud , & y fait un parallele achevé de sa grandeur & de sa bassesse. » Quoi- » qu'embrasé, dit-il, d'un amour violent pour une vertu parfaite , » & que j'aie fait tous mes efforts pour la connoître & la voie qui » y conduit, j'ai la douleur de n'avoir réussi dans l'un ni dans » l'autre. « Il ne croit pas même que personne en soit venu à bout, ni qu'il soit possible que la vertu dans l'homme soit sans quelque imperfection. » Son esprit tente-t-il de s'élever au-dessus de la terre ? son corps ne tarde pas de l'y ramener. Veut-il pénétrer dans le Ciel ? un nuage épais s'y oppose : Dieu même s'échappe de lui & le fuit dans le tems qu'il le recherche avec plus d'ardeur. « Saint Gregoire donne deux raisons de cette conduite de Dieu envers nous. » Il semble se cacher de nous, dit-il, afin de nous » inspirer un plus ardent desir de le posséder , & une plus grande » crainte de le perdre après que nous l'avons trouvé. Le démon » confondant le vice & la vertu , en ôte souvent le choix à ceux » mêmes qui tâchent de ne s'y point méprendre. La chair nous

Cinquante-huitieme poëme de S. Gregoire , après l'an 381. pag. 137.

Cinquante-neuvieme poëme de S. Gregoire , vers l'an 380. pag. 135.

(c) *Ipsa virum dictis moneas, ut tempora sancta
Sic colat, ut Veneris procul absit blandæ voluptas.* Carm. 58. pag. 133.

(b) — *Ego præcipuè qui sede superbâ
Confideo, plebemque ad celsa palatia celi,
Per pia sacra veho.* Carm. 59. pag. 137.

• porte à ce que Dieu & sa Loi nous défendent : ce qui fait que
 • l'on commet le peché, quoique l'ame le déteste. Tantôt hum-
 • ble, tantôt superbe, l'homme change de conduite comme le
 • polypode de couleur. A peine a-t-il effacé un peché par ses lar-
 • mes, qu'il retombe dans un autre. Quoique chaste de corps, il
 • ne peut être assuré s'il l'est d'esprit. Il souhaite de vivre afin de
 • pouvoir pleurer ses fautes ; mais plus il vit, plus il en (a) com-
 • met de nouvelles, mettant de côté le remede qui pourroit les
 • lui faire éviter. Le plus parfait des hommes est, non celui qui est
 • sans tache, mais celui qui en (b) a le moins ; qui soutenu du se-
 • cours tout-puissant de Dieu, tend vers le Ciel de toutes les puif-
 • sances de son ame ; qui a pour la vertu autant d'amour, que de
 • haine pour le vice : c'est là le point fixe de la vertu humaine, une
 • plus pure n'appartient qu'aux Intelligences celestes. C'est une
 • faveur particuliere à Moïse d'avoir vû Dieu face à face ; & à Elie
 • d'avoir été enlevé vivant dans le Ciel. « Saint Gregoire venant
 • ensuite aux preceptes de la vertu, dit que Dieu n'en est pas seul
 • l'auteur ; que notre travail & notre coopération sont necessaires :
 • mais que sans la grace tous nos efforts sont inutiles ; que la grace
 • est à l'ame pour agir, ce que la lumiere est à l'œil pour voir ; que
 • sans elle les hommes ne sont que des cadavres animés & les égouts
 • du crime ; qu'elle est aussi necessaire à l'homme pour marcher dans
 • la voie du salut, que l'air l'est aux oiseaux pour voler & l'eau aux
 • poissons pour nager. D'où il infere que quelque éclairé que l'on
 • soit, on doit se défier de soi-même & de ses forces, ne pas s'attri-
 • buer ce qui n'est pas de nous, & ne pas s'élever au-dessus de ceux
 • qui nous paroissent moins parfaits que nous, comme si nous étions
 • plus près du but, auquel toutefois nous ne parviendrions jamais
 • tandis que nous serons en cette vie. Une crainte outrée n'est pas
 • moins dangereuse (c) qu'une confiance sans mesure ; l'une porte
 • au desespoir, l'autre entretient dans l'oïveté : la premiere est
 • une marque de foiblesse, la seconde est fondée sur l'orgueil. Saint
 • Gregoire conseille à ceux qui en sont tentés de se remettre de-

(a) *Nec tamen hinc exire libet: quod phar-*
maca morbis [est,

Ipse meis capiam, procul at medicina remota
Nam plus vivendo scelerum quoque crescit
acervus. Carm. 159. pag. 136.

(b) *Optimus hic autem est qui plures in-*
ter iniquos

Pauca gerit sceleris simulachra, Deique po-
terenti

Auxilio mixus convexa ad sidera tendit,
Virtutisque ardet studio, vitiumque propheta-
num

Pellit & insequitur. Ibid.

(c) — *Non est in dispare culpa*
Qui bona desperat, nimum sibi quisque ve-
lut sit

Proclive esse bonum, fidis. Pag. 137.

vant les yeux la bassesse de l'homme, ce qu'il étoit avant sa naissance, ce qu'il deviendra après qu'il aura cessé d'être : un peu de poudre. Il rafermit ceux qui sont dans une crainte immodérée, en leur faisant envisager la noblesse de leur extraction qui n'est rien moins que celeste, étant une partie de la Divinité & Dieu même; qu'ils sont destinés à une gloire immortelle que Jesus-Christ leur a acquise par sa Croix. Il veut que notre vertu réponde à la mesure de la grace que nous avons reçue, & recommande sur-tout d'éviter l'hypocrisie. Il ne condamne pas la noble ambition de précéder dans le chemin du salut ceux qui y marchent avec nous; & promet la vie éternelle à quiconque aura pratiqué ce qu'il enseigne dans ce poëme.

XXXV. Il écrit le soixantieme poëme dans sa retraite d'Arianze, vers l'an 383. C'est une critique de certains Moines qui ne vivoient pas conformément à leur état, » qui, dit-il, consiste à » pleurer, à jeûner, à veiller, à prier. » Il en introduit qui se plaignant de l'injustice des hommes du monde à leur égard, disoient: » Tandis qu'ils nagent dans les richesses & dans les plaisirs, ils » trouvent mauvais que nous autres Moines en prenions aucun, » comme si nous n'avions pas tous le même Dieu, la même Loi, » le même but. Ils n'ont pas honte de nous accuser de délicatesse » & de sensualité, si nous avons un jardin, une fontaine & quel- » ques arbres qui nous mettent à couvert des ardeurs du soleil; eux » qui jouissent de toutes les commodités de la terre. Ils trouvent » mauvais que nous ayons des lieux propres à prendre l'air, com- » me s'il étoit défendu aux Chrétiens de respirer. A les entendre, » nous sommes seuls obligés de tendre à la perfection, & sur ce » préjugé ils nous interdisent toutes les douceurs de la vie : mais » nous n'avons à répondre de nos actions qu'à Jesus-Christ, & il » seroit ridicule d'en reconnoître pour juges ceux qui sont pro- » fession d'être plus mauvais que nous. « Saint Gregoire se déchaîne ensuite contre les Moines hypocrites, qui à la faveur d'un méchant habit, d'un visage pâle & d'un pié déchauffé, répandoient une mauvaise doctrine, & faisoient servir leur longue barbe de manteau aux plus grands crimes. Il se plaint de ce que l'on n'avoit plus recours aux pleurs, aux jeûnes, au travail des mains pour expier les pechés; quoique ce fût là l'unique moyen de purifier le pecheur.

Soixantieme
poëme de S.
Gregoire,
vers l'an 383.
ou environ.
pag. 138.

XXXVI. On voit par le poëme soixante-unieme que saint Gregoire le composa pour soulager la douleur que lui causoit une maladie dont il étoit attaqué, & qui l'avoit contraint de quitter la

Soixante-
unieme poë-
me de S. Gre-
goire, vers

Pan 380. pag.
138. 139.

conduite de son peuple sans néanmoins l'abandonner : ce qui peut se rapporter à l'an 380. où il se retira pour quelque tems dans la solitude pour y rétablir sa santé : elle étoit tellement altérée qu'il se trouvoit hors d'état d'offrir le Sacrifice, & de vacquer à ses autres exercices ordinaires de piété. Il en (a) témoigne une vive douleur, comme aussi de ne pouvoir se trouver aux fêtes qui se faisoient en l'honneur des Martyrs. Il attribue au démon les maux qu'il souffroit, & les autres traverses de sa vie : mais il proteste que de quelque plaie qu'il puisse affliger son corps, son ame demeurera invulnérable à ses attaques, & inébranlable dans le service de Jesus-Christ. Craignant toutefois que les foibles ne fussent scandalisés de ses souffrances, il demande à Jesus-Christ sa guérison, le prie de dire seulement un mot & qu'il seroit guéri. » Mais qui suis-je (b), » ô mon Dieu, ajoute-t-il, pour vous prescrire des loix ? je suis » le dernier de vos esclaves : faites de moi ce qu'il vous plaira. « Saint Gregoire dit dans ce poëme qu'il avoit lui-même guéri quelques malades en leur imposant les mains.

Soixante-deuxieme
poëme de S.
Gregoire,
après l'an
383. pag.
140.

XXXVII. Nemesius, à qui le poëme soixante-deuxieme est adressé, étoit homme de lettres & gouverneur de la Cappadoce, mais Payen. Saint Gregoire qui l'estimoit beaucoup à cause de sa probité, & parce qu'il étoit sur-tout incorruptible à l'argent ; voulant le porter à embrasser la foi chrétienne, lui fait voir dans ce poëme la vanité de l'idolâtrie, l'infamie des dieux du Paganisme, les crimes dont ils s'étoient souillés, la bisarrerie de leurs figures, leur nombre exorbitant, l'irrégularité de leur conduite. Il prouve toutes ces choses par l'autorité des poëtes, qu'il appelle *les theologiens de la religion Payenne*. Mais pour engager Nemesius à embrasser la foi de Jesus-Christ, il a recours aux motifs ordinaires de crédibilité. Saint Gregoire en parlant du pouvoir que Jesus-Christ avoit donné aux Chrétiens sur les démons, dit qu'il les avoit chassés plusieurs fois lui-même, & qu'en sortant des corps qu'ils obsédoient, ils confessoient par leurs hurlemens la puissance de celui au nom duquel ils étoient chassés. Nous avons vû par la lettre cent quatre-vingt-quatrieme au même Nemesius, que le zele que saint Gregoire fit paroître pour sa conversion ne fut pas inutile. Comme il ne fut gouverneur de la Cappadoce que dans la vieil-

(a) *Non jam tollo meas sacra ad purissima
palmas*

*Miscens me Christi suppliciiis gravibus
Non jam Martyribus statuo cœlebroque cho-
reas,*

Horum nec canitur mors pretiosa mihi.

Carin. 61. pag. 139.

(b) *At quid ego leges statuo tibi maxime divitum
Sum tuus : ut libeant, me bone Christe reges.*

Pag. 140.

Jeſſe de notre ſaint Evêque, il faut mettre le poëme qu'il lui adreſſa après l'an 383.

XXXVIII. Le poëme ſoixante-troisième eſt un jeu d'eſprit, dans lequel ſaint Gregoire renferme en cinquante-deux vers élégiaques acroſtiques pluſieurs ſentences très-inſtructives. La première lettre de chacun de ces cinquante-deux vers, forme deux pentamètres dont le ſens eſt : *Les ſentences que Gregoire a comprises en pluſieurs diſtiques, pour ſervir d'agréable paſſe-tems aux jeunes gens.* Il y dit entre-autres choſes, que ſ'il y a (a) du peché à ſacrifier avec un cœur ſouillé de crime, il y en a davantage à reverer indiſtinctement les offemens de tous les morts; que c'eſt ſe mettre en danger de retomber dans le vice, de s'arrêter dans le chemin de la vertu; que de cacher (b) ſes plaies aux medecins, c'eſt les rendre mortelles : ce qui ſ'entend de la confeſſion des pechés; que l'on ne doit pas plus faire de cas des biens de ce monde que des toiles d'araignée dont ils ont la même fragilité; qu'ici-bas tout nous eſt étranger excepté la vertu; qu'il eſt honteux de vouloir plaire à des perſonnes vicieuſes; que donner la protection à un méchant, c'eſt ſe déclarer auſſi méchant que lui; que renier ſon pere, il entend auſſi ſous ce nom ceux qui nous conduiſent dans la voie du ſalut, c'eſt renier Jeſus-Chriſt; qu'il n'eſt jamais permis de parler mal des pauvres ni des morts.

Soixante-troisième poëme de S. Gregoire, pag. 146.

XXXIX. Saint Gregoire inveſtive dans le ſoixante-quatrième poëme contre le luxe des femmes de ſon tems. Leurs coëffures étoient d'une hauteur démeſurée, & le fard dont elles faiſoient uſage les rendoit ſemblables à des maſques. Il ſe plaint de ce qu'il y en avoit qui paroïſſoient tête nue dans des aſſemblées d'hommes. Pour leur donner de l'éloignement du fard, il décrit les inconveniens de cet ornement emprunté, & dit qu'il oblige celles qui y ont recours à éviter avec ſoin de ſuer, de rire & de pleurer; parce qu'une ſeule goutte d'eau étant capable de déranger toute l'économie de ce maſque en faiſant tomber quelque écaille, on ne pourroit ſ'empêcher de rire en voyant des joues de différentes couleurs & de différentes pieces. Il ajoute que ce mélange de couleur eſt une marque de la corruption du cœur; que le but de ces femmes eſt de porter les hommes au crime, à la maniere des paons qui pour donner dans les yeux de leurs femelles,

Soixante-quatrième poëme de S. Gregoire, pag. 147.

(a) *Sacrificare grave eſt non pura mente, ſed omnis Defuncti peccat qui colit oſſa, magis, Carin. 63. pag. 140.*

(b) *Cum medicum poſcant tua vulnera, ſi regis illa, Peſtiſeram ſaniam nil prohibere queat, Ibid.*

déployent devant elles toutes les beautés peintes sur leurs queues ; que quand même ces femmes n'auroient dans leurs parures aucun dessein criminel, c'est un mal de donner lieu à les en soupçonner, & d'être aux autres un mauvais exemple ; qu'une femme qui met tout en œuvre pour plaire à tout autre qu'à son mari a déjà commis l'adultere ; que celle qui se couvre de fard a perdu toute pudeur : & à ce propos il raconte cette fable. » N'y ayant dans les premiers âges du monde aucune marque certaine pour distinguer le vertueux d'avec le vicieux, il arrivoit souvent qu'on prenoit l'un pour l'autre, & qu'ils étoient confondus. Dieu trouvant qu'il y avoit là de l'injustice, infusa sous la peau de l'homme de bien un sang vis & coloré, qui lui étant monté incontinent au visage le couvrit de pudeur. Il fit la même chose dans la femme de probité ; ce qui réussit d'autant mieux à cause de la délicatesse de ses fibres & de sa peau. Au contraire Dieu fit couler dans l'homme vicieux un sang froid & pesant, qui ne pût jamais monter jusqu'au visage ni lui occasionner de la pudeur. « Saint Gregoire fait l'application de cette fable, en disant que les femmes fardées sont du nombre de celles en qui Dieu a fait couler un sang froid, que le rouge qui paroît sur leur visage n'y est qu'un défaut de la pudeur. Il se déclare ensuite contre les autres ajustemens, les habits de pourpre, les bracelets, les pierres précieuses dont les femmes se paroient, leurs parfums, le grand nombre d'esclaves & de domestiques dont elles se faisoient suivre, uniquement pour contenter leur vanité ; & tâche de leur persuader que la vertu doit être leur véritable ornement, & qu'elles doivent mettre leur gloire dans une fidélité inviolable à leur mari.

Soixante-cinquieme poème de S. Gregoire ; Epitaphe de S. Basile, vers l'an 379. pag. 152.

XL. Le poème soixante-cinquieme fut fait peu de tems après la mort de saint Basile arrivée en 379. Il contient son éloge en forme d'épitaphe. On y voit jusqu'à quel point saint Gregoire pouvoit l'estimer & l'amitié qu'il avoit pour lui. Il dit que tandis que Dieu avoit piacé l'ame de ce saint Evêque dans les palais éternels, la Cappadoce gémissoit de l'avoir perdu, & tout le monde regrettoit ce heros de l'Evangile & ce lien de la paix ; que les ennemis de l'Eglise avoient attendu pour la jeter dans le trouble, que ce grand défenseur de la Trinité eut la bouche fermée. Il ne craint point de dire (a) que comme il n'y a qu'un Dieu, son siecle n'avoit connu qu'un Evêque qui étoit saint Basile : le premier homme

(a) *Altkonans Deus unus : at unum nostrum decentem*

Te Basileorum sancta pontif. com. Carm.
65. 1. 2. 153.

de son tems pour l'intelligence des livres saints, & les connoiffances tant divines qu'humaines, dont l'éloquence pouvoit être comparée au tonnerre & aux éclairs.

XLII. On a dans le poëme soixante-fixieme un recueil de soixante-douze sentences propres à former l'honnête homme Chrétien, chacune dans un distique iambique, dont voici les plus remarquables. » Il ne faut jamais dire du mal des Prêtres. » La loi & la nature (a) défendent aux enfans d'entrer en contestation avec leurs peres & meres. Rien n'est plus convenable que (b) » l'eau pour conserver l'esprit dans son assiette ordinaire; mais le » vin ne fait arrêter les faillies de la chair. Il vaut mieux n'être pas » pere; que de l'être d'enfans déréglés. Un bon avocat est un trésor; mais un mauvais est la perte des loix. On doit agir avec ceux » qui ont la tête dure & qui ne peuvent rien apprendre, comme » on agit envers (c) un caillou d'où l'on tire le feu à force de le » frapper. Il est également (d) contraire aux loix & de jurer & de » faire jurer un autre. Rien ne dépare plus une femme que d'affecter des manieres d'hommes. Le discours d'un insensé est semblable au bruit de la mer qui se fait entendre sur les bords, mais » qui ne leur apporte aucune fécondité. Les presens (e) sont capables d'aveugler le plus honnête homme, on s'en sert comme » on fait d'un filet pour prendre les oiseaux.

Soixante-fixieme poëme de S. Gregoire, pag. 153.

XLII. Dans la petite piece suivante saint Gregoire compare la brieveté de la vie à l'herbe, à la fumée & à un songe. L'autre est un dialogue entre un avaré & un homme sage: celui-là ayant avancé qu'il préféreroit une goutte de bonheur à un tonneau de bon sens: celui-ci lui répond qu'il fait plus de cas d'une goutte de bon sens, que d'une mer de bonheur.

Soixante-septieme & soixante-huitieme poëmes de S. Gregoire, pag. 156.

XLIII. Ces deux pieces sont suivies de cinquante neuf tetrastriches ou strophes chacune de quatre vers iambes, où l'on trouve des regles très-sages & très-utiles pour la conduite de la vie. Ce poëme a pour titre: *Sentences tetrastriques du grand Gregoire le Théologien.* Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. » Chacun doit choisir le genre de vie auquel il se sent le plus propre. » La vie contemplative demande plus de perfection; l'active en

Soixante-neuvieme poëme de S. Gregoire, pag. 156.

(a) *Ne cum parente litiget proles suo, Natura primò, post eam leges veiant.* Carm. 66. pag. 153.

(b) *Mentri tuendæ nil aquâ præstantius, Franare nescit impetus carnis merum.* P. 154.

(c) *Percussus ignem concipit sero silex Durum eruditur pectus acris verberere.* Ibid.

(d) *Sive ipsa jures, pessimum, sive alterum*

Jurare cogas, jus utrinque leditur. Ibid.

(e) *Vel mente cacat prædator munus bonâ*

Quod rete avibus est, munus hoc mortalibus. Pag. 155.

« demande moins : mais toutes les deux sont louables. Nous de-
 « vons plutôt nous étudier (a) à imiter Dieu par une vie sans
 « reproche, qu'à défendre sa cause par des discours auxquels on
 « trouve toujours de quoi repliquer. Ou tenons-nous dans le silen-
 « ce, ou persuadons par la pureté de nos mœurs. Mener une vie
 « contraire à la doctrine qu'on enseigne, c'est attirer d'une main
 « & repousser de l'autre. Un peintre enseigne moins par ses dis-
 « cours que par les œuvres de ses mains. Dans un Evêque qui doit
 « être la lumière & le modele de son peuple, la bonne conduite
 « est préférable à la beauté du langage : Dieu n'ayant rien donné
 « aux hommes qui pût être comparé à la vertu. Dieu a en hor-
 « reur les presens des pecheurs, & il rejette avec indignation le
 « gain de la prostitution (b). Ne lui promettons rien, puisque nous
 « ne pouvons lui donner que ce qui est à lui. En ne lui donnant
 « pas ce qu'on lui auroit promis, on deviendroit voleur de son
 « propre bien comme Ananie & Saphire. Cette vie (c) est com-
 « me un marché continuel, où quand on fait négocier l'on peut
 « faire un échange avantageux des biens périssables d'ici bas avec
 « les éternels. Il vaut mieux faire chaque jour de petits progrès
 « dans un genre de vie moins parfait, que de rester en arriere
 « après en avoir embrassé un plus parfait. Si le corps abuse d'une (d)
 « nourriture abondante pour se porter à l'incontinence, il faut le
 « réduire à un modique nécessaire, & ne l'augmenter que quand
 « on sera assuré qu'il n'en abusera plus. Comme la vraie beauté
 « consiste dans la vertu, la véritable laideur est celle qui nous
 « vient du vice. Pour être d'autant plus humble que la vie que
 « l'on mène est sublime, il faut se garder de jeter les yeux sur ceux
 « qui paroissent moins parfaits ; & ne les ouvrir que sur la loi de
 « Dieu, qui est toujours beaucoup au-dessus de la vertu de l'honi-
 « me le plus parfait. Rien n'est moins prudent que de louer celui
 « que nous ne connoissons point ; parce que si sa vie ne répond

(a) *Nec tam tueri quam sequi cura Deum.*
Adversa vobis verba sunt, vitæ nihil
Vel ne docto, vel docto moribus :

Illa trahas me ne manu, pellas at hac.
Erit loquendum, si probe vivas, minus.
Sermone non tam, quam manu p̄llor docet.
 Catm. 69. pag. 156.

(b) *Nil pollicere, sit licet parvum, Deo*
Nam minus ante jam Dei est quam sump-
seru

Est es tuorum (ô debiti genus novum)
Nisi des. Docent hoc Sapphira & vir p̄ter :

filus. Ibid.

(c) *Hanc esse vitam munditiam credas*
velim.

Negotiari si scias lucrum seret,
Cœca mutans, commodis p̄i omnibus.
Preferere præstat quam boni quid scindere,
Mons dœrum. Ibid.

(d) *Da, venter, inquit, perlubens sanè,*
modò

Sis castus : at si partibus det infimis,
Habebis à me sterus, idque parcius.
Ac temperanti largitus præbebitur. Pag. 157.

point à l'idée que nous en avons donnée, il nous en reviendra de la confusion. Lorsque (a) quelqu'un parle mal d'un autre en votre présence, imaginez-vous que c'est de vous qu'il médit, & son discours vous sera désagréable. Que Jesus-Christ (b) soit seul votre trésor: si vous ne voulez point lui sacrifier tous vos biens, donnez-lui-en la plus grande partie ou du moins votre superflu. Nous ne sommes écoutés de Dieu dans nos besoins qu'autant que nous écoutons les pauvres dans les leurs. Comme la maladie est plus avantageuse que la santé, lorsqu'on en abuse pour offenser Dieu; de même la pauvreté est préférable aux biens mal acquis. Il n'est (c) pas honteux d'être de basse naissance, mais d'être vicieux; & l'on ne doit distinguer l'esclave du libre que par la bonne ou la mauvaise conduite. Qui sont ceux du sang desquels nous nous glorifions? des cadavres pourris depuis longtemps. Il est (d) beaucoup plus glorieux d'être le premier noble de sa race que le dernier. Rien n'est comparable à un ami que l'adversité nous a concilié, & qui nous conseille non ce qui nous flatte, mais ce qui nous est utile. Ne recevez point de présent du méchant; il n'a d'autre vûe que d'obtenir le pardon de ses crimes. Soyez doux envers tout le monde, sur-tout à l'égard de vos pechés; car qui croira que vous le soyez envers les autres, si vous ne l'êtes point à l'égard de vos parens. Les songes heureux ou malheureux sont des illusions du démon. Ne (e) préférez rien aux sciences, ce sont les seules richesses que nous possédions en ce monde. Travaillez (f) en tout tems à votre salut, mais particulièrement dans la vieillesse. Sitôt qu'elle est venue, le heros crie qu'il faut sortir de ce monde.

XLIV. Le poëme soixante-dixieme est très-considerable tant pour son étendue que pour l'excellence des choses qu'il renferme. Saint Gregoire y traite dans huit chapitres, qui sont tout autant de poëmes, de ce que la theologie a de plus sublime & de plus important, avec cette noblesse qui lui est particuliere, & dans un grand ordre. Cette piece qui est intitulée: *Les Secrets de saint Gre-*

70. 71. 72.
73. 74. 75. 76.
77. premières
de S. Gregoire
rc. pag. 197

(a) *Cum quis cavillis alterum petiit, tibi placere credent, te petis ipsum peti: Sic despiciebit plurimum hic sermo tibi.* Catm. 69. pag. 157.

(b) *Depelle cuncta: sint opes solus tibi Christus. Tuæ, quas porrigis, non sunt opes. Si cuncta non vis, maximam partem dabo. Si ne hoc quidem vis, que redundant, eroga.* Pag. 158.

(c) *Malum vocari, turpe, non ignobilem.*

Sunt namque pridem putridæ carnes genus. Ibid.

(d) *Genus auspiciari præstat, id quam solvere.* Ibid.

(e) *Nil litteris tibi sit prius, Quas possidentes, unicas opes habent.* Ibid. pag. 159.

(f) *Semper saluti tuæ quidem stude tuæ, Potissimum autem sub diem vitæ ultimum, Venit senectus: exitum præco cauit.* Ibid.

goire, est en vers hexametres. Dans le premier chapitre, qui est *Des principes*, après avoir invité le Ciel & la terre à écouter les paroles de sa bouche, & prié l'Esprit-Saint d'être le guide de son cœur & de sa langue, il dit en parlant de Dieu, qu'il n'y en a qu'un seul; qu'il est sans origine & ne connoît point de cause de son Etre; que rien ne le renferme & qu'il renferme tout; qu'il est Esprit, & a engendré sans passion un Fils qui est Dieu comme lui, qui tire son origine de lui, qui est son Verbe & la vive image du Pere; que ce Fils est unique, seul d'un seul, parfaitement égal au Pere & sa force, l'auteur & le modérateur de l'univers; que l'Esprit qui tire son origine de l'Etre suprême est aussi Dieu de Dieu. Saint Gregoire traite d'impies ceux qui ne vouloient & n'osoient pas confesser la divinité du Saint-Esprit. Le second chapitre a pour titre: *du Fils*. » Evitez, dit saint Gregoire, de vous informer » comment il a été engendré; cela n'est connu que du Pere & du » Fils: car qui des mortels a pû être present à cette generation, » & contempler de ses yeux la bienheureuse Trinité? Seulement » il n'est permis à personne de douter qu'elle ne se soit faite sans » division de la substance du Pere, & d'une maniere bien différente des generations humaines toujours précédées d'une aveugle cupidité; puisque Dieu n'est pas comme nous un composé de corps & d'ame. Le tems est avant nous, mais il est postérieur au Verbe dont le Pere est sans tems, c'est-à-dire, avant tous les tems. « Saint Gregoire tâche de rendre sensible la generation du Verbe par la comparaison du soleil & de la lumiere, mais en avouant que cette comparaison est fort imparfaite; puisque le Pere & le Fils étant éternels, il ne peut rien se concevoir entre l'existence de l'un & de l'autre. C'est un crime de séparer pour un moment le Fils d'avec le Pere. Saint Gregoire refute ensuite les Eunu-méens, qui prétendoient que les termes d'*engendré* & de *non engendré* marquoient une différence de nature entre le Pere & le Fils; & dit que l'innascibilité ne constituoit pas l'essence du Pere comme le soutenoient ces heretiques, mais qu'elle en étoit un attribut qui pouvoit ne pas se trouver dans le Fils sans que cette privation nuisît à sa divinité. Il ajoute que si ces deux attributs *engendré* & *non engendré* formoient deux natures différentes, il faudroit en établir une troisième qui fût le principe & l'origine des deux autres; qu'au reste celui qui dit le Fils engendré du Pere ne fait aucune injure au Pere à qui il n'attribue qu'une generation éternelle & sans aucune imperfection; ni au Fils à qui il donne ce qui lui appartient en le reconnoissant Dieu engendré: au lieu

que celui qui attaque cette generation, outrage en même-tems le Pere & le Fils, en ôtant à l'un sa paternité, & à l'autre sa divinité; que si les infirmités dont le Verbe s'est chargé prouvent son humanité, ses miracles sont des preuves de sa divinité. Dans le troisieme chapitre le saint Evêque établit la divinité du Saint-Esprit, qu'il dit être Dieu comme le Pere & le Fils & nous donner la connoissance de l'un & de l'autre, & nous changer même en dieux. Il est toutpuissant, le distributeur des dons, l'objet du culte des Anges & des hommes, tirant son origine du Pere comme le Fils, sans être Fils; car Dieu n'a qu'un Fils: mais il est égal en honneur au Pere & au Fils unique: » comme on pourroit, dit » saint Gregoire, le montrer par deux cens endroits de l'Ecriture: » en reconnoissant toutefois qu'il n'y en a point qui donne formel- » lement le nom de Dieu au Saint-Esprit.« Il en donne pour raison que la divinité de Jesus-Christ n'étant pas encore manifestée aux hommes, il n'auroit pas été juste de leur découvrir celle du Saint-Esprit; leurs forces étant trop foibles pour soutenir tout à la fois tant de sublimes connoissances. C'auroit été donner à des enfans une instruction trop relevée pour leur âge, & faire briller à leurs yeux encore délicats le soleil tout entier & les éblouir par une lumiere trop forte. Il étoit donc de la sagesse de Dieu de faire d'abord connoître à tous les hommes la divinité du Pere, puis à quelques-uns celle du Fils; & enfin celle du Saint-Esprit, qui n'ayant d'abord été connue qu'imparfaitement par les anciens, nous a été clairement révélée par sa descente sur les Apôtres, & par Jesus-Christ au jour de son Ascension au Ciel. Saint Gregoire apporte pour preuve de la divinité du Saint-Esprit la forme du Batême, & dit qu'il est juste que nous adorions les trois Personnes au nom desquelles nous avons été purifiés de tous nos péchés. Aussi les Anoméens qui sentoient la force de cette preuve, avoient retranché de cette forme qui nous vient de Dieu, le nom du Saint-Esprit, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour Dieu. Comme on auroit pu lui objecter divers passages de l'Ecriture qui font le Fils & le Saint-Esprit inferieurs au Pere, il prévient cette objection en disant qu'il en faut conclure non une difference de nature, mais une inferiorité, à raison de l'origine que ces deux personnes tirent du Pere; car toutes les trois n'ont qu'un même esprit, qu'une même force, qu'une même gloire, qu'une même puissance & qu'une même volonté: d'où vient qu'on ne peut les regarder comme trois dieux, mais que comme un seul en trois Personnes.

XLV. Il montre dans le quatrieme chapitre que le monde tel

Z ij

poèmes,
Pag. 165.

que nous le voyons, a été créé par un seul acte de la volonté de Dieu, sans qu'aucun autre principe s'en soit mêlé, n'étant pas possible qu'un tout aussi parfait que l'univers, soit l'effet de deux causes opposées, comme le disoient les Manichéens. Il répond à ceux qui demandoient ce que faisoit Dieu avant la création : qu'il se plaisoit à contempler sa grandeur & l'excellence de sa nature, & à former le plan des choses qu'il vouloit exercer dans le tems qu'il avoit lui-même fixé. Les plus nobles de ses créatures sont l'Ange & l'homme. Le premier doué d'une nature toute spirituelle fut destiné à demeurer dans le Ciel autour de son Trône pour executer ses ordres : le second composé de deux natures, fut placé sur la terre pour en être comme le souverain. Ce qui a porté Dieu à créer deux substances de différentes natures, c'est qu'il aime à faire des heureux par la communication de sa lumière & de ses dons. A l'occasion de cette double substance créée, il distingue deux mondes, l'un qui est le Ciel & le séjour des Anges & des hommes justes qui y sont transportés après que par leurs vertus ils se sont rendus semblables aux esprits célestes : l'autre qui n'est que passager, dont l'ordre admirable publie sans cesse la grandeur de celui qui l'a créé. Ce même ordre est une preuve qu'il n'est point l'effet du hazard, & qu'il est gouverné par une intelligence supérieure ; & il seroit ridicule d'attribuer ce qui se passe ici-bas à l'influence des astres, puisque l'on voit tous les jours des personnes nées en même-tems & sous le même aspect, dont la fortune & les inclinations sont tout à fait opposées : en sorte que l'on doit dire que c'est Dieu seul qui par sa parole gouverne le ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent. Sur ce que les défenseurs de l'astrologie judiciaire auroient pu lui objecter l'étoile qui apprit aux Mages la naissance du Sauveur, il dit que cette étoile n'étoit pas du nombre de celles que contemplant les astrologues, mais récemment créée, n'ayant pas été aperçue jusqu'alors ; que les Chaldéens, dont la principale occupation étoit d'observer les astres, l'ayant vû briller d'une lumière extraordinaire & prendre sa course vers la Judée, en avoient conjecturé la naissance d'un grand Roi : mais que l'astrologie fut confondue dans l'adoration que les Mages rendirent à Jesus-Christ avec un cœur pieux & soumis.

Suite, pag.

166.

XLVI. Dans le chapitre sixieme il dit que c'est de Dieu source de toute lumière, & dont la nature est incompréhensible, que les Intelligences célestes, qui sont des lumières du second ordre, empruntent tout leur éclat, comme l'iris emprunte du soleil ses

couleurs lumineuses. Leur nature est simple & immuable, sans aucune forme : ce sont des esprits subtils, des feux, des souffles divins qui volent dans les airs pour exécuter les ordres du Très-Haut. Ceux des Anges qui sont destinés à cette fonction, sont autour du Trône du Seigneur; les autres veillent à la conservation des villes & des peuples & sur la conduite des hommes; d'autres président aux choses sacrées. Il dit que Dieu est de sa nature incapable de changement, que les Anges se portent difficilement au vice, mais que l'homme s'y laisse aller avec facilité; que Lucifer précipité dans l'abîme pour avoir voulu usurper la Divinité, met tout en œuvre avec les complices de son crime, pour fermer la porte du Ciel aux hommes destinés à remplir sa place & celle des anges revoltés; & que c'est-là la source des crimes qui se commettent tous les jours; que ces esprits malins nous effraient la nuit par des spectres; qu'ils nous portent aux jeux, aux ris, aux querelles, se plaissant à voir répandre le sang; qu'ils se jouent par des réponses ambiguës, de ceux qui sont assez insensés pour les consulter; que bien que confinés dans le fond des enfers, ils se présentent sans honte à ceux qui les évoquent; qu'ils les trompent par des prestiges, leur apparissant tantôt comme des anges de tenebres, tantôt comme des anges de lumieres; se servant pour nous surprendre de déguisement & de force ouverte; que Jésus-Christ qui pouvoit anéantir le démon ou l'enfermer pour jamais, l'a laissé au milieu des bons & des méchans, sans toutefois lui donner sur eux une entière liberté, afin qu'en prise avec des hommes d'une nature inférieure à la sienne, il fût confus des victoires qu'ils remporteroient sur lui, & afin que les bons purifiés par ses attaques, comme l'or dans la fournaise, reçoivent la récompense qui leur est dûe, comme satan les peines qu'il a méritées, & qui commenceront pour ne finir jamais, lorsque le feu destiné à venger tous les crimes sera allumé. Voilà ce que saint Gregoire dit avoir appris du Saint-Esprit touchant la nature des Anges. Il ajoute en parlant du degré de gloire dont ils jouissent dans le Ciel, qu'il répond à la place qu'ils y occupent, que ceux qui sont plus près de Dieu, en recevant plus de lumieres, jouissent d'un plus haut degré d'honneur que ceux qui en sont plus éloignés. Il passe ensuite à la nature de l'ame qu'il appelle un souffle de Dieu, & qu'il dit être d'une origine celeste. Selon lui, elle est dans le corps comme un rayon de soleil dans un antre ténébreux; divine & immortelle, elle conserve cette prérogative malgré les efforts du péché. Il y avoit des philosophes qui vouloient que l'ame fût de feu; d'autres, d'air.

Saint Gregoire réfute les premiers en disant qu'il n'est pas croyable que l'ame soit de la nature d'un élément, dont l'action emporte nécessairement la dissolution d'un corps qu'elle anime. Il oppose aux seconds la mobilité de l'air que l'on prend & que l'on rejette par la respiration & le souffle, au lieu que l'ame est fixée par le corps qu'elle anime. Quelques-uns mettoient l'ame dans le sang répandu par tout le corps. Saint Gregoire propose cette opinion sans la refuter, ne jugeant pas apparemment qu'elle en valût la peine; mais il s'étend sur les inconvéniens d'un quatrième sentiment, qui faisoit consister la nature de l'ame dans l'égalité des humeurs & l'harmonie des élémens dont le corps est composé. Le premier inconvient est que si la vertu & le vice naissoient du tempérament, l'homme de bien n'auroit rien au-dessus de celui qui ne l'est point. Un autre est que l'harmonie d'humeurs se trouvant dans les bêtes, il faudroit admettre en elles une ame raisonnable. A quoi il faut ajouter qu'en supposant que la vertu est l'effet du tempérament, il s'en suivroit que l'homme d'un corps bien constitué seroit nécessairement plus vertueux que celui qui est moins sain. Comme ces différentes opinions sont fondées sur un seul principe, savoir que l'ame donne la vie au corps par sa présence, & qu'elle lui ôte par son absence, saint Gregoire dit qu'il s'étonne que personne ne se soit encore avisé de prendre la nourriture pour l'ame de l'homme, puisqu'elle le fait vivre. Il traite de rêveries le sentiment des Manichéens, qui veut que l'ame de l'homme ne soit qu'une parcelle d'une ame commune & divisée en parties égales, qui répandues dans les airs attendent que les corps qu'elles doivent animer soient formés; & la métempsychose qu'il prouve être contraire aux principes même des anciens, qui croyoient que les ames des méchans souffriroient après cette vie les peines dûes à leurs crimes. Sur quoi il fait ce raisonnement :
 » Ou les ames des méchans souffriront sans leurs corps, ce qui
 » n'est pas croyable, ou elles souffriront avec leurs corps; « en ce cas saint Gregoire demande lequel des corps que l'ame aura animés, souffrira avec elle? Marquant ensuite ce qu'il pensoit touchant l'origine de l'ame, il dit qu'après qu'elle est formée de Dieu, elle vient se joindre au corps d'une manière qui n'est connue que de celui qui a formé l'homme à son image. Mais il ne condamne pas ceux qui enseignent que l'ame qui a été créée dès le commencement, se communique par les peres aux enfans à la manière des corps. Et pour répondre à la question qu'on auroit pu lui faire, Pourquoi les ames sortant de la main de Dieu n'ont

pas d'abord toute leur force dans les corps qu'elles animent, il dit qu'il en est de celle d'un enfant dont les membres sont petits & foibles, comme d'une flûte dont les trous sont petits, & auxquels le vent le plus fort ne peut faire rendre qu'un son desagréable aux oreilles, quelque habile que soit le joueur de cet instrument, & de l'ame d'un homme-fait comme d'une flûte à plus grands trous, qui, entre les mains du musicien, rend un son plein. Il dit que Dieu ne voulant pas que l'homme fût esclave ni indépendant, lui mit dans le cœur en le créant la loi naturelle, le laissant le maître de faire le bien qu'elle prescrit, & d'éviter le mal qu'elle défend. Il donne un sens spirituel à tout ce qui est dit dans l'Écriture, du Paradis terrestre dans lequel Dieu plaça l'homme; entendant par ce lieu de délices l'état de perfection auquel Dieu destinoit l'homme; & par l'arbre du fruit défendu la vertu la plus sublime, qu'il lui interdit pour un tems, comme on interdit aux enfans une nourriture solide; & par le vêtement de peau dont il revêtit Adam après son péché, la mort à laquelle il le condamna. Mais il ne seroit pas raisonnable d'inferer d'une explication de cette nature, que saint Gregoire ne croyoit pas que tout ce que nous lisons de la création de l'homme & de son péché, ne se fût pas passé à la lettre comme il est rapporté dans la Genèse. L'éloge (a) qu'il fait du commentaire de saint Basile sur l'ouvrage des six jours, est une preuve qu'il reconnoissoit comme lui un sens littéral dans tout ce qui est dit de la création.

XLVII. On voit dans le dernier chapitre que Dieu a donné deux loix aux hommes: l'une aux Hebreux en particulier, qui est celle de Moïse; l'autre à tout l'univers, qui est celle de l'Évangile; que les préceptes qu'elles renferment venant d'un même Législateur, dont la science est universelle & immuable, elles ne sont ni contraires, ni sujettes à changer au gré des tems; que les nations & les Juifs mêmes s'étant plongés dans l'idolâtrie, le Fils de Dieu pour les en retirer s'est fait homme dans le sein d'une vierge, a paru parmi nous Dieu & homme tout ensemble, ayant uni en lui deux natures, l'une créée & visible, l'autre increée & invisible; que le Verbe a voulu paroître sous le voile de l'humanité, tant pour ne pas accabler les hommes par le poids de sa divinité, que pour tromper l'ennemi du genre humain; & afin qu'attiré par l'appas de la nature humaine, il vînt briser tous ses efforts contre la nature divine, comme les flots contre des rochers; que ce fut le Verbe

Suite, pag.
173.

(a) Voyez tome VI. pag. 91. & suivantes.

qui se forma lui-même un corps du sang d'une vierge sanctifiée par le Saint-Esprit ; que Jesus-Christ se soumit aux observances de la Loi de Moïse afin de la terminer avec honneur ; qu'il lui en substitua une nouvelle qui unit les Juifs avec les Gentils ; qu'il donna aux hommes deux bâtemes pour les laver de leurs crimes, l'un de son sang, l'autre de l'esprit ; que le sang dont les Hebreux teignirent le haut de leurs portes pour en éloigner l'Ange exterminateur, étoit la figure de l'eau baptismale ; que le Bâteme est commun à tous les hommes, comme le sont la terre & l'air.

Soixante dix-huitième poëme de S. Gregoire ; de la pudicité, pag. 175.

XLVIII. Le soixante-dix-huitième poëme qui est en vers iambes, a pour titre : *De la pudicité*. Saint Gregoire y relève beaucoup l'état des vierges, & dit que la chute de quelques-unes ne doit point tourner à son deshonneur, puisque le peché de Lucifer n'a point deshonoré l'état des Anges, ni la trahison de Judas le college apostolique. Les avis qu'il donne aux vierges sont à peu près les mêmes que ceux qu'il leur avoit déjà donnés dans son troisième poëme.

Soixante-dix-neuvième poëme de S. Gregoire, jusqu'au cent dix-neuvième, pag. 176.

XLIX. Les quarante-une petites pieces qui suivent sont des especes d'épigrammes en vers de différentes mesures. La première est une exhortation à son ame. La plupart des autres sont des lamentations & des prières à Jesus-Christ ; il y en a quelques-unes contre le démon, à l'occasion des miseres de cette vie ; deux sur la patience ; & plusieurs adressées à diverses personnes sur différents sujets. On peut y remarquer que dans les tentations notre ressource est en Jesus-Christ ; que les Anges gardiens nous mettent à couvert des coups que nous porte le démon ; que les traverses & les maladies sont préférables à une santé & à une prospérité honteuses & criminelles ; que Dieu n'afflige le juste que pour le purifier de ses fautes passées ; que le dernier des malheurs est d'être tombé dans les disgrâces des ministres des Autels.

Cent vingtième poëme de S. Gregoire, pag. 181.

L. Dans le poëme suivant qui est en vers anacréontiques, saint Gregoire, après avoir étalé tous les agrémens de la vie, les richesses, les honneurs, les plaisirs, demande à son ame si c'est à cela qu'elle aspire ; & lui répond qu'en ce cas il ne peut la contenter, toutes ces choses lui étant pernicieuses : mais que si elle desire de vivre dans la pauvreté, la simplicité & la frugalité, il n'omettera rien pour la contenter.

Cent vingt-unième poëme de S. Gregoire, pag. 185.

LI. Le poëme qui suit est adressé à Dieu & de même mesure que le précédent. Tout a été créé pour Dieu & par Dieu, & subsiste par lui. Le Fils qui est de la même essence que le Pere, & qui lui est égal en honneur, a disposé & ordonné toutes choses.

Le Saint-Esprit les gouverne & les soutient par sa vertu toute puissante. La Trinité est une puissance unique, qui n'a ni fin, ni commencement : elle ne peut être définie ni approfondie par la philosophie humaine : rien ne lui est caché, c'est elle qui nous lave de nos fautes, & qui nous donne la pureté de cœur nécessaire pour ne plus pecher.

LII. La piece suivante renferme vingt-quatre sentences en vers iambes acrostiches selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Saint Gregoire y enseigne que Dieu doit être le commencement & la fin de toutes nos actions ; que l'on doit s'appliquer à connoître les actions des grands hommes ; que la pauvreté est préférable aux richesses dont on abuse ; qu'être genereux & bienfaisant c'est imiter Dieu ; qu'il est bon & permis de tout favoir, mais qu'on ne doit faire que ce qui est légitime & de bienfiance ; qu'au lieu de rire de la chute de notre prochain, nous devons nous soutenir mutuellement ; que d'offrir à Dieu son cœur c'est le plus agréable présent qu'on puisse lui faire.

Cent vingt-deuxieme poeme de S. Gregoire, pag. 186.

LIII. Saint Gregoire n'ayant pû se dérober aux persécutions de ses envieux qu'en quittant le siege de Constantinople, l'abandonna en effet, & se retira à Arianze en 381. Il paroît que ce fut là qu'il écrivit contre eux son poëme cent vingt-troisieme. Il est acrostiche, la premiere lettre de chaque vers composant le distique qui est à la tête du poëme. Le Saint y proteste que de tous les maux dont il avoit été témoin pendant sa vie, aucun n'avoit égalé celui que causoit dans l'Eglise la dissension entre les Evêques. Il soupçonne que la pureté de sa foi sur la Trinité, en particulier sur la divinité du Saint-Esprit, n'a pas peu contribué à les faire déclarer contre lui : mais il ajoute que personne ne pourra jamais le faire changer de langage sur cet article. Il se console dans ses souffrances par l'exemple d'Isaïe, de Daniel, des trois jeunes hommes dans la fournaïse, de saint Pierre & de saint Paul, qu'il dit (a) avoir remporté à Rome la couronne du martyr.

Cent vingt-troisieme poeme de S. Gregoire, contre les envieux, après l'an 381. pag. 187.

LIV. Dans le poëme cent vingt-quatrieme sur la Providence, saint Gregoire combat ceux qui la nioient, à peu près par les mêmes raisons qu'il avoit déjà employées dans un poëme sur la même matiere. Mais il ajoute ici, que si en ce monde les bons sont mal récompensés, & si les méchans y sont dans la prospérité, ce n'est pas une raison de nier la Providence, puisque la fin des uns est si differente de celle des autres ; que les raisons que Dieu a de

Cent vingt-quatrieme poeme de S. Gregoire, sur la Providence, pag. 188.

(a) Paulusque, Petrusque, lauream Roma ferunt. Carm. 75. pag. 188.

se conduire ainsi à l'égard des bons & des méchans nous étant inconnues, il est d'un homme sage de se soumettre à l'autorité de la parole de Dieu; que si tout étoit clair, la foi qui est un simple acquiescement aux vérités révélées, s'évanouiroit; que ce qui doit consoler le juste dans l'adversité, c'est que Jesus-Christ n'a promis ni les richesses, ni le repos pour récompense de la vertu; & que s'il a promis de plus grands biens que ceux auxquels nous avons renoncé, c'est pour les posséder dans une autre vie; que vouloir être heureux en ce monde & en l'autre, ce seroit ressembler à un acheteur qui voudroit qu'on lui abandonnât la chose achetée & le prix; qu'il n'en est pas de nous comme de ceux qui parmi les Israélites observoient la loi, & à qui Dieu avoit promis en conséquence les douceurs de la vie; que cette récompense sensible étoit nécessaire à un peuple foible, dans un tems où la foi étoit encore languissante, & à l'égard des personnes de qui on n'exigeoit pas une si grande perfection, que celle à laquelle nous sommes obligés de tendre; que comme en ce tems-là les plus grands crimes trouvoient aisément le pardon, les vertus les plus communes faisoient les grands hommes. Il donne pour exemples de ce qu'il avance; David, Moïse & Elisée. » Le premier, dit-il, » fut condamné à une pénitence très-legere pour de très-grands » pechés; le second parvint à voir Dieu & au gouvernement de » son peuple par de très-petits services; le troisieme au contraire » punit très-séverement des enfans pour une faute fort legere. » D'où il veut que nous inferions que la loi de Moïse n'étoit que figurative. Il ajoute que les Hebreux n'ayant pas alors tous les secours que Jesus-Christ nous a procurés par sa mort, ils méritoient d'autant plus de récompense qu'ils avoient plus de peine à pratiquer la vertu.

Cent vingt-cinquieme
poëme de S.
Gregoire, à
Seleucus, pag.
120.

LV. Le poëme à Seleucus est attribué à saint Amphiloque dans plusieurs manuscrits, & cité sous son nom par saint Jean Damascene: mais dans toutes les éditions que nous avons des œuvres de saint Gregoire, ce poëme porte son nom; ce qui prouve ou que les éditeurs l'ont trouvé intitulé ainsi dans les manuscrits dont ils se sont servi, ou qu'ils ont jugé par le style qu'il étoit de ce Pere. On y voit en effet des tours de phrases & des pensées qui sont particuliers à saint Gregoire, & grand nombre de comparaisons, ce qui lui est ordinaire dans ses poëmes. Le style en est à la vérité plus facile & plus net, que de plusieurs pieces de ce Saint: mais il en faut attribuer la cause à la simplicité de la matiere qu'il avoit à traiter; & si l'on se donne la peine de voir les poëmes qui sont

en forme d'instruction, comme le cinquante-septieme à Olympiade, le soixante-troisieme & le soixante-quatorzieme, on verra qu'il y parle avec autant de facilité & de netteté que dans celui-ci. D'ailleurs, saint Amphiloque n'a jamais passé pour un poëte; & il seroit difficile qu'un homme qui ne faisoit pas profession de poésie, ait composé une piece aussi belle que celle qui est adressée à Seleucus. Nous avons de lui une lettre à Seleucus, & peut-être auroit-il emprunté la plume de saint Gregoire pour adresser au même Seleucus une instruction en vers, comme l'emprunterent les enfans de Vitalien & le fils de Nicobule. L'amitié étroite qui étoit entre ces deux saints Evêques pouvoit bien autoriser une liberté de cette nature, qui tendoit à l'instruction d'un jeune homme qui leur étoit également cher. On objecte que le catalogue des livres saints inseré dans ce poëme est différent de celui que l'on trouve dans le trente-quatrieme; mais cette difference ne consiste qu'en ce que ce Saint ne dit rien dans le poëme trente-quatrieme, du livre d'Esther ni de l'Apocalypse, & qu'il en parle dans celui à Seleucus, parce qu'apparemment il étoit besoin d'avertir ce jeune homme de quelle autorité étoient ces deux livres, afin qu'il ne s'y méprît pas. C'est pour la même raison qu'il lui fait remarquer que quelques-uns doutoient que l'Epître aux Hebreux fût de saint Paul; & qu'il y en avoit qui n'admettoient que trois Epîtres canoniques, une de saint Jean, une de saint Pierre & celle de saint Jacques. Au surplus, la distribution des livres saints est la même dans ces deux poëmes. La premiere leçon que saint Gregoire donne à Seleucus est de craindre & d'aimer Dieu, & de le regarder comme le principe & la fin de toutes ses actions. Ensuite il lui donne d'excellens avis pour s'avancer dans la vertu; il l'exhorte à ne point s'attacher aux richesses materielles, à s'appliquer à l'étude des belles lettres qu'il fait consister dans la poésie, l'éloquence & l'histoire; à lire assiduellement les livres des anciens qui ont écrit sur ces matieres; mais à les lire avec précaution & avec discernement, ne prenant dans leurs écrits que ce qui pouvoit lui être utile tant pour les mœurs que pour l'élégance & la pureté du langage, en évitant au contraire ce qu'ils renferment de nuisible, comme sont les fables dont ils sont remplis; à fuir la compagnie des méchans, rien n'étant plus pernicieux; à regarder les théâtres, les combats des bêtes, & les jeux du cirque comme les égoûts du crime, l'école du libertinage, la perte de l'ame, la source de la discorde; à employer à l'étude des beaux arts, le tems que les autres consomment en de vaines occupations;

à faire succéder à l'étude des sciences humaines celle des livres saints renfermés dans les deux Testamens, & à y prendre les regles de sa conduite, & la saine doctrine sur la Trinité. » Il n'y a, » lui dit-il, qu'un Dieu en trois hypostases; il faut donc se garder » & de confondre les personnes avec Sabellius, & de diviser l'es- » sence comme a fait Arius. Pour ne pas se tromper dans le sens » de l'Écriture, il faut la lire avec humilité, & ne point s'élever » du progrès qu'on pourroit y avoir fait, soumettre à la parole de » Dieu toutes les lumieres que l'on a puisées dans la philosophie » humaine, qui doit être regardée par rapport à la divine philoso- » phie, comme une servante à l'égard de sa maîtresse, & lui obéir » de même.

126. 127.
128. poemes
de S. Gregoi-
re, pag. 195.

LVI. Les trois épigrammes suivantes, dont l'une est sur la veuve de Sarepta, les deux autres à Jesus-Christ, ne contiennent rien de bien remarquable. Saint Gregoire y dit que l'homme n'a rien à l'exterieur qui le distingue de la brute, mais qu'il en est distingué par l'avantage qu'il a de connoître & de posséder Dieu; que ses ennemis sont plus à plaindre que lui-même, puisque les maux qu'ils lui ont fait souffrir sont passés, au lieu que la justice de Dieu les attend.

Cent vingt-
neuvieme
poème de S.
Gregoire,
pag. 196.

LVII. Dans le cent vingt-neuvieme poème, saint Gregoire fait la guerre à son ame sur sa lâcheté & son peu d'habileté à conduire le char dont elle tient les rennes. Il dit que si elle avoit soin que la raison, qu'il nomme un des trois chevaux qui tirent ce char, se fit obéir par les deux autres qui sont la cupidité & la colere, sa course qui tend vers le ciel se termineroit heureusement.

130. 131.
132. 133. 134.
135. 136. poe-
mes de S. Gre-
goire, pag.
196.

LVIII. Il n'y a rien à remarquer dans les sept pieces suivantes, que ce que dit saint Gregoire, qu'un Evêque doit trembler lorsqu'il fait reflexion à la sainteté qu'exige son ministere qui l'oblige à assister à la Table mystique, à purifier le peuple & à l'offrir au Seigneur dans le sacrifice non sanglant; & encore, que le démon tâche d'effacer en nous l'image du Créateur, en nous mettant dans la pensée & dans la bouche ce que nous ne devrions ni dire, ni penser.

Cent trente-
septieme poe-
me de S. Gre-
goire, pag.
198.

LIX. Le poème cent trente-septieme est une longue suite de définitions sur toutes sortes de sujets, qui ne paroissent pas également justes, & dont quelques-unes sont plutôt des descriptions que des définitions. Il appelle hymne, une louange cadencée; psalmodie, un pseume mis en chant; peuple, une société d'hommes assemblés pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû; Temple, le lieu où ce peuple se purifie de ses pechés; Table sacrée, l'en-

droit où l'on offre les victimes. C'est le Prêtre qui absout le peuple, qui unit Dieu à l'homme & l'homme à Dieu.

LX. Le poëme cent trente-huitieme est composé de seize petites épigrammes très-mordantes contre ceux qui ouvroient les sépulchres des morts, & dépouilloient les cadavres qui y étoient renfermés. Le suivant contient en vers le récit des miracles des Prophètes Elie & Elisée. Il en attribue dix au premier & quatorze au second.

LXI. Un critique (a) très-judicieux conteste à saint Gregoire le poëme intitulé: *De la vertu*, disant qu'on n'y trouve point cette élégance & ce génie qui se remarquent dans la plupart de ses autres poëmes. Il avoue toutefois que la doctrine & la morale en sont les mêmes que dans ses autres ouvrages. Il auroit pû ajouter que l'on y voit à chaque page des pensées & des façons de parler employées dans les autres poëmes de ce Pere presque mot pour mot; & qu'avec cela il lui est attribué généralement dans tous les exemplaires: ce qui suffit ce semble pour le laisser en possession de cet écrit. Si le stile en plaît moins que celui de beaucoup d'autres, c'est qu'il étoit extrêmement âgé lorsqu'il le composa, ainsi qu'il le dit lui-même (b). Il l'adresse à un jeune homme qu'il veut former à la vertu. Il ne fait point de difficulté de reconnoître qu'il se croyoit capable de lui donner des leçons, » ayant, dit-il, les » trois qualités que les anciens ont demandées dans ceux qui se » mêlent de conseiller les autres: sçavoir (c) l'expérience, la charité & la franchise. « Il pose pour principe que la science du salut est la vraie & unique science, que sans elle tous les talens & tous les avantages de la vie ne sont d'aucune utilité. Il lui conseille de s'appliquer à la connoissance de l'ame, qu'il dit être un écoulement de la divinité, en qui Dieu a mis un penchant, qui le rappelle sans cesse vers son Créateur; & d'user en bien, de la liberté que Dieu a laissée à l'homme en le créant, de faire le bien ou le mal. Il lui représente que les sages de l'antiquité ont unanimement blâmé le vice & loué la vertu; qu'il y en a parmi eux qui ont méprisé les richesses & vécu dans la frugalité & la continence; que toutefois ils n'en ont reçu aucune récompense, n'ayant agi que par vaine gloire; motif que le philosophe Chrétien doit bannir de toutes ses actions. Saint Gregoire joint à ces avis un grand nombre

Cent trente-huitieme poëme de S. Gregoire, contre les violateurs des sepulchres, pag. 201.

Cent trente-neuvieme, poëme de S. Gregoire, des miracles d'Elie & d'Elisée, pag. 204.

Cent quarantieme poëme de S. Gregoire, de la vertu, pag. 204.

(a) Tillemont, t. 9. *hist. Eccl.* p. 728.

(b) Nazian. *carm.* 140. pag. 207.

(c) *Nam terna cum sint ut vetus sensit cohors,*

*Pollere debet optimus monitor quibus
Rerum usus ingens, charitas, os liberum
In me requires, proflus ex tribus nihil.*
Carm. 140. pag. 207.

de sentences & d'exemples tant de l'histoire sacrée que prophane. Il remarque en particulier que saint Pierre ne vivoit que de cosses de fèves : ce qu'il avoit apparemment appris par tradition, ou lû dans quelque livre apocryphe. Il fait l'éloge du Christianisme, & & montre combien la vertu du Chrétien est au-dessus de celle des philosophes payens. Il dit que depuis que Jesus-Christ a vaincu le démon par un jeûne de quarante jours, ç'a été une loi aux Chrétiens de purifier leur chair par le jeûne ; que par tout le monde chacun d'eux offre à Dieu non des animaux, mais son propre corps, après l'avoir purifié & rendu un temple agréable à ses yeux ; que les Chrétiens passoient les nuits à veiller & à chanter des hymnes ; qu'il s'en étoit trouvé qui avoient éteint entièrement le feu de la concupiscence par le poids des chaînes dont ils accabloient leurs corps ; d'autres qui pour se punir des fautes qu'ils avoient commises par leurs sens, s'étoient enfermés dans des cabanes étroites, impénétrables aux rayons du soleil, ou dans des cavernes & des trous de rochers ; qu'on en avoit vû qui pour se soustraire aux plaisirs, s'étoient retirés dans le fonds des bois & dans les deserts, où ils n'avoient d'autre compagnie que celle des bêtes, vivant dans un si grand détachement qu'ils ne connoissoient que ce qui étoit autour d'eux ; que les uns tâchoient de fléchir la miséricorde de Dieu en se couvrant de sacs & de cendres, ne couchant que sur la terre nue, ou se tenant debout pendant des jours, des mois, & même des années entières ; qu'il y en avoit qui malgré la répugnance de la nature, mangeoient des cendres pétries de leurs larmes, ou qui vivoient sans pain & sans eau, soutenus en tout cela par la foi & par la crainte du Seigneur. Saint Gregoire s'autorise de ces exemples & de la constance des Martyrs, pour rabaisser les vertus apparentes des anciens philosophes, Epictete, Anaxarque, Meneceüs & Socrate : disant que ceux-ci n'ont souffert constamment que les maux qu'ils n'ont pû éviter ; au lieu que les Martyrs pouvoient par un seul signe de tête se délivrer des tourmens qu'on leur faisoit souffrir : d'où leur est venu tant de gloire, que le monde Chrétien est rempli de Temples bâtis en leur honneur, qu'on y celebre leurs fêtes, qu'on y chante leurs louanges, qu'on y a en vénération une partie de leurs ossemens, de leurs cheveux, de leurs habits, de leur sang, autant que leurs corps entiers. Il ajoute que leurs reliques chassoient les fièvres & les démons, qu'il n'y avoit pas jusqu'à leurs tombeaux & aux lieux qui portoient leurs noms, quoique leurs reliques n'y fussent pas, qui opéroient les mêmes miracles ; le seul souvenir de ces Martyrs étant même

capable d'en opérer. De la constance des Martyrs saint Gregoire passe à la virginité, qu'il dit n'avoir jamais été si en honneur & si communément suivie que parmi les Chrétiens des deux sexes, qui souvent ont consacré au péril même de leur vie, la chasteté qu'ils avoient offerte à Dieu en sacrifice. Parlant de la vie des Moines & des Vierges, il dit qu'ils faisoient la plus ordinaire de leurs occupations, de chanter ensemble nuits & jours les louanges du Seigneur, comme si les deux sexes eussent oublié qu'ils fussent differens. Il finit par une exposition de la foi sur la Trinité, semblable à celles qu'il avoit données dans les poèmes précédens.

LXII. Le poème cent quarante-unieme est un dialogue entre deux personnes, dont l'une prend le parti de la vie spirituelle, l'autre de la vie commune: chacun y dit ses raisons, & une troisieme qui est prise pour juge, prononce en faveur de la vie spirituelle, en exhortant toutefois les deux contendantes à vivre en paix dans le service de Dieu: les raisons de ce jugement sont celles que les parties avoient alleguées; qu'il n'est pas convenable ni que tous les hommes vivent dans le mariage, comme dans la loi ancienne, puisque dans la nouvelle la virginité est devenue honorable; ni que le célibat soit generalement suivi, le monde ne subsistant que par le mariage.

Cent quarante unieme poème de S. Gregoire, pag. 220.

LXIII. Le suivant est encore en forme de dialogue entre deux hommes, dont l'un juroit souvent, & l'autre avoit le jurement en horreur. Celui-ci dit que le jurement est injurieux à Dieu par cela seul, qu'il met le jureur en danger de se parjurer, ce qui est le dernier des malheurs, puisque se parjurer c'est renoncer à Dieu; que le moyen d'éviter le parjure est de ne point jurer du tout; ce qui est d'autant plus aisé qu'on ne nous obligera jamais à jurer, si nous avons soin de nous faire une réputation d'honnête homme, qui est toujours cru sur sa parole, tandis qu'on refuse d'ajouter foi à un jureur emporté, lors même qu'il dit vrai. Il conseille à ce jureur s'il ne peut surmonter tout d'un coup son penchant, de s'abstenir du moins des gros juremens, & de ne jurer que quand la nécessité y oblige, comme lorsqu'il s'agit de délivrer quelqu'un d'un grand péril, ou de nous laver de quelque calomnie; mais jamais dans la vûe d'amasser des richesses. Les juremens les plus considerables sont, selon lui, ceux où l'on prend à témoin le nom de Dieu; & sur ce qu'on objectoit l'usage introduit parmi les fideles, de jurer par les choses saintes, comme par les divines Ecritures, la Passion de Jesus-Christ, & les Oblations: il répond que cette coutume pour être ancienne & commune, n'en est pas plus raisonnable;

Cent quarante-deuxieme poème de S. Gregoire, en 352. pag. 224.

qu'un homme qui jure pour le moindre sujet, jure également par le nom de Dieu, comme par toutes autres choses qui lui viennent à la bouche ; que la multitude des juremens n'est pas un moyen sûr de se faire croire ; que Dieu ni saint Paul, dont les jureurs alleguoient l'exemple, n'ont jamais juré ; que quand Dieu promet quelque chose en jurant par lui-même, c'est une façon de se faire entendre aux hommes & non un jurement ; que lorsque saint Paul dit, Dieu n'est témoin, ce n'est pas non plus un jurement, mais qu'il assure d'une maniere indubitable que ce qu'il disoit étoit vrai ; qu'il n'est pas plus permis de jurer par écrit que par la langue ; enfin qu'il vaut mieux souffrir la mort que de jurer lorsqu'on s'y voit forcé, fut-ce même pour mettre par le jurement les livres saints à couvert de la rage des persécuteurs. Le jureur dont il s'agit dans ce dialogue, n'étant encore que Catechumene, se faisoit peu de scrupule de commettre des pechés, dans l'espérance qu'ils seroient effacés dans le Batême : on lui avoue que le Batême remet tous les crimes, mais non pas l'habitude du crime. Saint Gregoire composa cette piece pendant le Carême de l'an 382. durant lequel il s'étoit prescrit un silence si rigoureux qu'il ne parla à personne.

Cent quarante-troisième poème de S. Gregoire, en 332. p. 8. 229.

LXIV. Ce fut dans le même-tems qu'il composa le poème cent quarante-troisième, qui est contre la colere, qu'il dit être comme la racine d'où est produit le jurement. Il la compare à un feu qui consume tout, à une bête feroce qui terrasse tout ce qui se présente devant-elle ; & dit qu'il est necessaire ou de l'éteindre à force d'eau, ou de l'abatre à coups de lances & de flèches ; que dès que nous sentons qu'elle commence à exciter en nous des mouvemens irréguliers, nous devons sans perdre de tems & avant qu'elle nous ôte entierement la raison, nous mettre en la présence de Dieu & implorer son secours, comme firent les Apôtres menacés de la tempête. Saint Gregoire fait une description fort naturelle d'un homme en colere, & remarque qu'il n'y a point de folie qui porte l'homme à de plus grandes extravagances ; qu'il a vû de ces furieux jeter contre le Ciel des pierres & de la poussiere, & blasphemer contre le Seigneur ; que rien n'est à couvert des emportemens d'un homme en colere, ni femmes, ni enfans, ni amis ; que la colere nous sépare de Dieu qui est la douceur même, qu'elle défigure en nous son image. Pour en donner de l'horreur, le Saint en fait un parallele avec la vertu contraire. En relevant la douceur avec laquelle David traita Absalom, il dit que ce roi fit tuer celui qui lui apporta la nouvelle de sa mort ; ce qui ne se trouve

trouve point dans l'Écriture : peut-être saint Gregoire s'est-il mépris en attribuant à David dans cette occasion, ce qu'il ne fit qu'à l'Égard de celui qui lui donna avis de la mort de Saül. Il relève encore la douceur que saint (a) Pierre fit paroître lorsque saint Paul lui résista en face de ce qu'après avoir mangé avec les Gentils il s'étoit retiré d'avec eux. Il rapporte aussi plusieurs traits de la douceur d'Aristote, d'Alexandre le Grand & de Periclés, capables de confondre ceux qui faisant profession d'être disciples d'un Maître doux & humble de cœur, ne l'imitoient pas. Il ajoute l'exemple de Constantin, qu'il dit avoir été le prince le plus pieux qu'il eût connu. Un des seigneurs de sa cour jaloux des honneurs qu'il rendoit aux Evêques, lui ayant dit un jour pour l'engager à les en priver, comme si en les honorant il eût diminué sa propre gloire, que l'abeille, quoique le plus doux de tous les animaux, ne laissoit pas de piquer ceux qui lui enlevoient ses rayons ; ce prince lui répliqua : » Il est vrai, mais elle y laisse la vie. « Celui qui agit avec douceur a deux avanrages : l'un de satisfaire au précepte de l'Évangile, l'autre de faire tomber les emportemens de celui auquel il n'oppose que de la tranquillité. Si l'Écriture semble attribuer à Dieu de la colere, c'est dans un sens métaphorique, comme elle lui attribue des yeux, des oreilles & autres membres humains ; & uniquement pour donner aux simples de la crainte de sa justice. Il donne pour remede contre la colere, le signe de la Croix, dont il dit avoir éprouvé la vertu dans plusieurs dangers ; l'humilité ; le mépris des avantages, soit de la nature, soit de la fortune ; la reflexion sur la nature de l'injure qu'on nous fait. » Car si le mal qu'on dit de nous est faux, pourquoi s'en fâcher, » puisqu'il ne nous touche pas ? s'il est bien fondé, pourquoi nous » mettre en colere contre celui qui ne met au jour que ce que » nous n'avons pas craint de commettre en secret. Enfin un moyen » facile de se deshabituer de la colere est de présenter un visage » riant à ceux qui nous maltraitent.

LXV. Dans le poëme cent quarante-quatrième, saint Gregoire combat l'avarice, qu'il compare à la phrenésie que cause la morsure d'un petit serpent semblable à la vipere, nommé *Dipsade* ; cette morsure produit une soif si extraordinaire, que ceux qui en sont attaqués se précipitent souvent dans des puits & dans des rivières, où ils n'étanchent leur soif qu'en perdant la vie. Il dit que

Cent quarante-quatrième poëme de S. Gregoire, pag. 237.

(a) *Petrum ipse miris laudibus sanè effero
Qui mente placida, pectore & magno admodum*

*Fortique, Pauli liberam vocem tulit, Carm.
143. pag. 232.*

les avarés, lors même qu'ils semblent faire du bien & prendre la protection des pauvres, sont comme un lion qui ne retire un foible animal des griffes de quelques bêtes féroces, que pour en faire sa proie. Il décrit les calomnies & les fraudes dont ils se servent pour accumuler trésor sur trésor, sans savoir que peut-être après leur mort, ils tomberont entre les mains de leurs ennemis, ou de ceux à qui ils ont refusé un morceau de pain. Il souhaite à ces avarés le même sort qu'à Midas, qui ayant reçu des dieux le pouvoir de changer en or tout ce qu'il toucheroit, se vit par-là en danger de mourir de faim; & à leurs richesses la même vicissitude que souffroit la manne entre les mains des Israélites, qui par trop de prévoyance en avoient amassé pour le lendemain. Les riches s'excusoient par l'exemple des anciens Patriarches, & de plusieurs grands hommes qui avoient possédé beaucoup de biens, sans en être moins parfaits. Saint Gregoire répond qu'il faut faire de la différence entre la perfection que Dieu exigeoit dans la loi ancienne, & celle qu'il exige dans la loi nouvelle; qu'alors la foi étant encore foible, il se comportoit à l'égard des Israélites, comme l'on fait envers des enfans à qui l'on donne une nourriture proportionnée à leur délicatesse; mais que dans la loi nouvelle où la foi est pleine & où nous avons l'exemple d'un Dieu souffrant, l'on doit tendre à une plus haute vertu. Il conseille aux avarés de racheter leurs iniquités par l'aumône, pourvu qu'ils la fassent de leurs biens, & non de celui d'aurui. » Car, ajoute-t-il, ce n'est pas faire » une bonne œuvre que de couvrir un pauvre ou la Table sacrée, » d'un habit ou d'une offrande mal acquise. « Il leur représente la douleur que sent un avaré lorsqu'à la mort il se voit obligé de quitter ses grands biens; la rigueur du jugement de Dieu; l'injure que l'avarice fait à Dieu, ce vice étant le seul qui soit appelé *idolâtrie*, le plus grand des pechés.

LXVI. Il faut rapporter le poëme cent quarante-cinquieme à la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. C'est une plainte amere de l'état où S. Gregoire avoit trouvé l'Eglise de Nazianze. Elle étoit sans Evêque, & les Apollinaristes faisoient tous leurs efforts pour l'infester de leurs erreurs: les Prêtres même du lieu s'opposoient aux mouvemens que saint Gregoire se donnoit pour rétablir cette Eglise dans la situation où son pere l'avoit laissée en mourant; & il n'étoit pas secondé par les Evêques voisins. Cette piece est composée de deux differens vers, les uns iambes dimètres; les autres irréguliers de trois pieds, dont les deux derniers sont iambes.

Cent quarante-cinquieme poëme de S. Gregoire, pag. 243.

Voyez la vie de S. Gregoire, num. 26.

LXVII. Le poëme cent quarante-sixieme est un abregé des deux lettres à Cleonius, que l'on a mises parmi les discours de saint Gregoire. Il est en vers iambes de six pieds. Ceux du poëme cent quarante-septieme sont de même mesure. Le saint Evêque y déclare qu'en écrivant en vers, son dessein n'a pas été de se faire un nom, comme on l'en accusoit, ni de préférer la poésie à l'étude des livres saints, mais de mortifier sa chair par le travail inséparable de cette sorte de composition; de donner à la jeunesse des leçons qui fussent en même-tems utiles & amusantes, & retirer de leurs mains des chansons & des poésies dangereuses; de se consoler lui-même dans ses maladies & d'en adoucir la rigueur sur-tout dans sa vieillesse, à l'exemple du cygne dont le chant devient plus mélodieux à mesure qu'il approche de sa fin. Il ajoute qu'on devoit d'autant plus aisément lui pardonner cette occupation, que dans ses vers il ne s'attachoit qu'à louer la vertu & à blâmer le vice, à établir les dogmes de la religion & les vérités de la morale. Il paroît que c'étoit Maxime le Cynique qui avoit critiqué en ce point la conduite de saint Gregoire. Il ne s'en tint pas là, & il écrivit encore contre lui en vers. Notre saint lui répondit par le poëme cent quarante-huitieme, dans lequel il marque son étonnement de ce qu'un homme à qui les muses étoient aussi étrangères qu'à Maxime, se fût mêlé de poésie, & eût osé l'attaquer, lui qui étoit rompu dans ce genre d'écrire. Cette piece est des plus mordantes.

LXVIII. La suivante est une épigramme adressée aux Evêques qui avoient occasionné son abdication. Il la composa ce semble à son départ de Constantinople & avant que Neclaire eût été mis en sa place, puisqu'il leur conseille de respecter celui qu'ils trouveront digne de la remplir. Le poëme cent cinquantieme est contre un noble vicieux, qu'il compare à un singe couvert de la peau d'un lion. Il y fait voir que la vertu seule donne la véritable noblesse. Le cent cinquante-unieme est contre ses envieux, dont il dit que les efforts ne pourront jamais le séparer de Jesus-Christ qui est son partage. Dans le cent cinquante-deuxieme, qui est en vers anacreontiques, il fait l'éloge de la chasteté, & compare les vierges aux Anges; & aux vierges ceux qui vivent dans les liens du mariage d'une maniere conforme aux regles de l'Évangile. Le cent cinquante-troisieme est un hymne à Dieu: le suivant est composé de quatre petites épigrammes dans lesquelles saint Gregoire s'adresse à Dieu, & lui témoigne la crainte qu'il a de ses juge-

146. 147.
148. poëmes
de S. Gregoi-
re, pag. 246.
248. 249.

149. 150.
151. 152. 153.
154. 155. poë-
mes de saint
Gregoire,
pag. 251. &
luy.

mens, témoignant qu'il ne la peut modérer que dans l'esperance qu'il lui fera la grace de passer à son service le reste de ses jours. Dans le cent cinquante-cinquieme il exhorte les vierges à vivre d'un maniere digne de Jesus-Christ dont elles sont les épouses, & à éviter toutes familiarités avec les personnes d'un different sexe.

156. 157.
158. poëmes
de S. Gregoi-
re, pag. 301.
& 308.

LXIX. Le poëme cent cinquante-sixieme que nous n'avons qu'en latin, & dont l'original grec est, dit-on, dans la bibliotheque Imperiale, est contre la vie peu réglée de quelques Evêques. Saint Gregoire dit qu'il auroit peut-être été plus convenable de ne point la relever dans ses écrits; mais que ne pouvant voir les méchans dominer impunément, il avoit cru devoir donner quelques bornes à leur prospérité, & réprimer ces mutins qui portoient la mort dans les ames du peuple qu'il avoit gouverné; c'est-à-dire de Constantinople. Il les traite en termes fort aigres, mais il ne nomme personne, & ne particularise pas les choses, afin qu'il n'y eût que les coupables qui sentissent ses reproches, & qu'ils ne retombassent point sur plusieurs Evêques de probité. Il raconte de quelle maniere il fut élevé sur le siege de Constantinople; les maux qu'il eut à souffrir pour rétablir les bonnes mœurs & la saine doctrine dans cette ville; comment de perfides Evêques l'avoient obligé de quitter cet évêché. La peinture qu'il fait de ces Evêques, de leur ignorance, de leur ambition, de leur avarice, de leur hypocrisie, de leur luxe est affreuse; mais des mieux touchée. Cette piece est suivie de deux autres petites, dont la premiere regarde encore les Evêques; l'autre, la caducité des choses de ce monde.

La tragedie
intitulée: Je-
sus-Christ souf-
frant, n'est
pas de S. Gre-
goire.

LXX. La tragedie intitulée: *Le Christ souffrant*, est rejetée par plusieurs (a) critiques comme une piece supposée. Elle n'a rien en effet ni de la noblesse, ni de la gravité qui regnent dans les poésies de saint Gregoire; le style n'en est ni si pur, ni si varié; les pensées n'en sont ni si justes, ni si élevées. On n'y trouve presque aucunes comparaisons, qui sont si fréquentes dans les poésies de ce Saint. La sainte Vierge qui est dans cette tragedie la principale actrice, y fait un personnage qui marque en elle beaucoup de foi-

(a) Tillemont, tom. 9. pag. 559.
Dupin, tom. 2. pag. 372. & 651.
Bailet, Jugemens des sçavans, tom. 4.
part. 2. pag. 457.
Baronius, tom. 1. ad an. 44. §. 129.

Rivet, crit. sacr. pag. 343.
Vossius, instit. poëtic. l. 2. c. 14. p. 72.
Bellarm. de Scriptor. Eccles.
Labbe de Scriptor. Eccles.

bleffes, des sentimens peu réglés & peu chrétiens. Tantôt on l'y voit scandalisée (a) de la mort d'un Dieu, tantôt troublée (b) & agitée d'une crainte basse & indigne de cette confiance que les Peres de l'Eglise lui attribuent (c); quelquefois même emportée jusqu'à l'excès (d) contre les auteurs de la mort de Jesus-Christ, les chargeant d'injures atroces, & leur souhaitant les derniers malheurs. Il y est dit que consacrée à Dieu ou au service du Temple dès sa jeunesse, elle y fut nourrie (e) miraculeusement par un Ange, & mariée quand son tems fut venu, à un homme de probité par tout le sénat: ce qui paroît tiré de quelque livre apocryphe. L'auteur y suppose (f) assez nettement que de son tems on voyoit des Eglises érigées par-tout en l'honneur de la sainte Vierge, & qu'on faisoit aussi pour elle des fêtes solempnelles: ce qui fait voir qu'il n'a vécu que vers le milieu du cinquieme siecle

(a) *Chorus* . . . Perii filius tibi, & tamen Tam crebra jactas. *Deipara*. Vox ô dira quæ excidit.

An non premeos? Tu putas mundi istius Peristille fervatorem? *Pag.* 261.

Chorus . . . Ego jam quasi

Non amplius nato manente prospicio tibi *Deipara*. Novumque id esset, ut manu mortalium

Effunderetur sic Dei sanguis, mori Qui possit autem, cui mori numquam datur? *Pag.* 256.

(b) *Deipara*. Eheu, quid hic jam consilii captum? meum

Exanguè mihi cor concidit

O me miseram; ut fleam multo metu

Repleta; ah ah plesumdata, misera perii . . .

Eheu, quid ego agam? qui manus misera populi

Fugiam? rudentes hostis omnes explicat,

Tenditque, non est expedita mihi via

Me me extricandi: quid igitur faciam? modo

Quoniam tot obductos mihi laqueos premanam

Abcamus itaque quò videbitur ocyus. *Pag.* 261. 262.

(c) *Stabat ante Crucem Mater, & surgentibus vris stabat intrepida*. Ambros. de *instit.* *Virgin* cap. 7. *pag.* 261.

Sed & stabat sancta Maria juxta Crucem Filii, & spectabat virgo sui unigeniti passionem. *Stantem illam lego, stentem non lego*. Idem, de *obitu Valentiniani*, *pag.* 1185.

(d) *Deipara*. ——— Improbè

Seclerate, namque id libere de te queo

Efferre, patraisti hæc ut hunc bene meritum

Sic proderes? tua omnia hæc nequissime

Dæmon, tua hæc sunt

Abi in malam rem perditè, effere, Barbare;

Peri male. *Pag.* 258. 259. 260.

——— At crudelium manus hominum

Cruenta, dominum quæ poli & terræ, neci

Demisit, ex merito tuo mala sentiat

Olim illa, justa lance quæ impios manent.

Nam non ego illos ut fâtes mihi liberos

Materno amore curo, ne clades premat

Qui posteri horum sunt futuri, qui impiam

Cædem suorum nunciant patrum, & scelus.

Sed ipse ô animæ pars mea longè optima,

Effice fruatur luce ne læta ætheris

Purum micantis *Pag.* 267.

(e) *Deipara*. . . . Simulatque nata sum . . .

——— Me meus nutrit pater

Non inter illos quos colunt homines lares,

Sed me sacratæ Mater ædi destinat.

Hic manibus educatam Angeli in solito

modo

Totus senatus commoda legens tempora

Viro modesto conjugem me tradidit.

Pag. 276.

(f) *Theol.* Certè ille luctum & lacrymas

quæ te anxiam

Nunc ulcerant, honoribus clarissimis

Pensabit illa parte quâ sese polus

Tellusque pandit, fama nominis tui

Splendida per omnes orbis oras præpete

Pennâ evulabit: sacra delubra exturunt

Tibi posteri omnes, cædis in dira locum

Istius, olim terra solempne offeret,

Festum *Pag.* 270.

au plutôt, puisque l'histoire nous (a) apprend que ce ne fut qu'après le Concile d'Ephese en 431. où la qualité de *Mere de Dieu* lui fut assurée, que l'on commença à bâtir des Eglises sous son nom dans Constantinople & dans les autres villes de l'Empire. Cette raison sert également à montrer que le Christ souffrant ne peut être d'Apollinaire contemporain de saint Gregoire. Cette piece n'est pas non plus de son style, qui étoit facile & agréable. A quoi il faut ajouter que la distinction des deux natures en Jesus-Christ, combattue par cet heresiarque, y (b) est bien marquée. Il vaudroit peut-être mieux attribuer ce poëme à un Gregoire, fameux (c) par sa facilité à faire des vers, qui fut fait Evêque d'Antioche vers l'an 572. que la ressemblance de nom aura fait confondre avec saint Gregoire de Nazianze. Il est vrai que dans un manuscrit de Suidas, cité par (d) Lambecius, on trouve le Christ souffrant à la suite des œuvres de saint Gregoire de Nazianze : mais on ne lit rien de semblable dans les imprimés ; ce qui prouve du moins que dans plusieurs autres manuscrits de Suidas, cette tragédie n'étoit point attribuée à saint Gregoire. On peut ajouter que Suidas n'ayant écrit que plus de cinq cens ans après saint Gregoire, son autorité dans un fait qu'il atteste seul, n'est pas d'un grand poids. On trouve dans cette piece une opinion qui pourroit encore faire douter qu'elle soit de saint Gregoire : sçavoir (e) que Jesus-Christ apparut à la sainte Vierge aussitôt après sa Resurrection ; car on ne lit rien de semblable dans l'Evangile, ni dans les anciens qui ont vécu avant saint Gregoire. Le premier qui ait avancé ce sentiment est le Pretre (f) Sedulius, qui écrivoit vers le milieu du cinquieme siecle.

(a) Baillet, *ad diem* 15. *Augusti*.

(b) *Joseph*. Tu chara virgo nos
amicos adjuva

Confecta lacu sis l'cet, domina tamen
Et mater eius cui datum unam atque alte-
rum

Habere naturam *Pag.* 284.

(c) Evagrius, *lib.* 5. *cap.* 6.

(d) Lambecius, *l.* 4. *comment. bibliothecæ
Vindobonensis*, *pag.* 23.

(e) *Pag.* 287.

(f) Sedulius, *opere Paschali*, *lib.* 4.
pag. 563.



A R T I C L E V.

De quelques autres Poësies de Saint Gregoire.

I. **A** Ces poësies de saint Gregoire recueillies par l'abbé de Billy, il en faut joindre beaucoup d'autres données depuis au public par M. Muratori, Bibliothecaire du Duc de Modene. Ce sont des épigrammes au nombre de deux cens vingt-huit, sur differens sujets : nous donnerons de suite ce qu'elles contiennent de plus remarquable, en suivant l'ordre qu'elles occupent dans le recueil de ce savant critique.

Recueil d'Épigrammes de S. Gregoire, par M. Muratori, à Padoue en 1709. in 4^o.

II. La premiere est en l'honneur du sophiste Proërese, sous lequel saint Gregoire avoit (a) étudié à Athenes avec saint Basile. Eunape dit que Proërese étoit originaire de la grande Armenie, d'une bonne famille, mais extrêmement pauvre. Suidas au contraire le fait naître à Cesarée en Cappadoce, d'un nommé *Pan-crace*. Suivant saint Gregoire, il n'eut jamais de pareil en éloquence : le monde retentissoit de ses discours, c'étoit comme un tonnerre, il effaçoit tous les Sophistes de son tems. Il le compare au soleil, & à Periclés à qui on avoit (b) donné le surnom d'*Olympien*, parce qu'il tonnoit & éclairoit en haranguant. Les Romains en signe d'estime, lui dresserent (c) une statue d'airain d'une grandeur naturelle avec cette inscription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'Eloquence*. Il ne faut donc pas s'étonner si S. Gregoire dit, Proërese étant mort, que ç'en étoit fait de l'école d'Athenes. Dans le voyage que ce Sophiste fit dans les Gaules sous Constant qui l'y avoit fait venir, les Gaulois qui, au rapport d'Eunape (d), n'étoient pas capables de juger de la beauté de son esprit & de son éloquence, se contenterent d'admirer la grandeur de sa taille, sa bonne mine, & sur-tout la patience avec laquelle il souffroit les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un simple manteau & point de souliers. Mais il ne paroît pas qu'Eunape ait été bien informé de la capacité des Gaulois. Il y avoit parmi eux comme dans la Grece, des Rheteurs habiles sous Constant, & des Ecrivains très-éloquens. On peut mettre de ce

Epigramme en l'honneur de Proërese, pag. 1.

(a) S. tom. lib. cap. 17.

(b) Eurarq. in vita Pericl. tom. 1. pag.

(c) Eunap. de vitis Sophist. cap. 3.

(d) Idem, ibid.

nombre Aufone & Agrice, Professeurs à Bourdeaux; Minervius; Alcime, saint Hilaire & plusieurs autres. Aufone (a) dit d'Alcime qu'il égaloit tous les anciens tant Grecs que Romains. Lorsque Julien l'*Apostat* donna son Edit qui défendoit aux Chrétiens d'enseigner les arts liberaux, il en excepta Proërese par l'estime qu'il faisoit de son savor, & lui permit de garder sa chaire sans changer de religion. Mais Proërese craignant que cette faveur ne rendit sa foi suspecte, la (b) refusa. Cette generosité qui suffiroit pour mettre Proërese au rang des Confesseurs, ne nous permet pas d'ajouter foi à ce que dit (c) de lui Eunape, qu'il tenta d'apprendre des dieux, par le pontife d'Eleusine, si le regne de Julien dureroit long-tems, & qu'ayant su qu'il seroit court, il prit courage & forma sur cela la résolution de ne point renoncer à la foi.

III. Saint Gregoire fait dans la seconde épigramme l'éloge d'un Grammairien nommé Thespesius, qui s'étoit acquis une grande réputation d'éloquence. Il dit que son nom sera immortel, & paroît fort touché de sa mort. Thespesius est sans doute ce celebre (d) Rheteur qui enseignoit les belles lettres à Cesarée; & sous lequel S. Gregoire, & Euzoïus qui fut depuis Evêque Arien de la même ville, étudièrent l'éloquence.

IV. La troisieme épigramme & les quatorze suivantes sont à la louange de Martinien, & contre ceux qui avoient violé son tombeau. On connoît plusieurs Martinien dans l'histoire: un qui fut créé César (e) par Licinius, & qui auparavant étoit maître des offices dans la cour de ce Prince, mais qui, après la bataille que Constantin gagna près de Chalcedoine, fut livré aux soldats victorieux & mis à mort. Un autre qui étoit Préfet de Rome, comme on le voit par une inscription rapportée dans Gruter. Un troisieme accusé de malversation dans des charges qu'il avoit exercées en Afrique, & mis à la question par ordre de Theodose. Un quatrieme qualifié Vicairé d'Afrique dans trois rescrits (f) qui lui furent adressés en 358. par l'Empereur Constantius. C'est apparemment de ce dernier que parle saint Gregoire. Il l'appelle l'ornement de la Cappadoce, & une homme doué de toutes les vertus; qui joignoit à la connoissance des lettres humaines celle du métier

Epigramme
en l'honneur
de Thespesius.
Carm. 2. pag.
4.

Epigrammes
à la louange
de Martinien.
Carm. 3. &
suiv. pag. 4.
& 17.

(a) *Opponit unum quem vixit prioribus
Ætas recentis temporis.*

*Palme forensis, & Camanarum decus,
Exemplar unum in literis;*

*Quas aut Athenis doctæ coluit Græca,
Aut Roma per Latium colis.*

Aulon. Professor. 2.

(b) Hieronym. in chron. ad an. 363.

(c) Eunap. de vitis Sophist. cap. 1.

(d) Hieronym. in catal. cap. 113.

(e) Zosim. lib. 2. histor. pag. 429. &
433.

(f) Cod. Theodos. lib. 12. titul. 1. de
Decurionib. leg. 44. 45. 46.

de la guerre. Il avoit occupé un poste considerable à la cour, & gouverné avec honneur la Sicile & l'Afrique. Il mourut dans une heureuse vieillesse, regretté generalement des Italiens & des autres peuples qui l'avoient connu.

V. L'Amphiloque dont il est parlé dans la dix-septieme épi-gramme & dans les suivantes jusqu'à la trentieme, est different du Saint de même nom, ami intime de saint Basile & de saint Gre- goire, & Evêque d'Icone. Celui-là étoit marié à une femme nom- mée *Livie*, qui, après lui avoir donné deux enfans, l'un appellé *Euphemius*, l'autre *Amphiloque*, mourut dans la fleur de son âge, & fut inhumée dans l'Eglise des Martyrs. Elle avoit eu pendant sa vie toutes les belles qualités de corps & d'esprit. Amphiloque son mari étoit très-versé dans les sciences sacrées & profanes. Euphemius l'ainé de leurs enfans, fut tout ensemble, rheteur, musicien & poëte, l'ornement de sa patrie qui étoit la Cappadoce, & la gloire de sa famille. Il mourut âgé de vingt ans, étant sur le point de se marier. Amphiloque fut aussi très-habile dans les sciences divines & humaines, & le protecteur des gens de lettres.

Epigrammes
en l'honneur
d'Amphilo-
que. Carm.
17. & suiv.
pag. 17.

VI. Dans les cinq épi-grammes suivantes il est parlé d'un autre Amphiloque fils de Philitatus & de Gorgonie, & né à Diocesarée en Cappadoce. Il avoit exercé la profession de Rheteur, & surpassé en éloquence tous ses compatriotes.

Epigrammes
en l'honneur
d'un autre
Amphiloque.
Carm. 31.
&c. pag. 30.

VII. Les trente-six, trente-sept & trente-huitiemes sont adres- sées à Nicomede parent de saint Gregoire, & que l'on croit avoir été Prêtre & même Evêque. Il y est loué d'avoir bâti un Temple magnifique, & consacré à Dieu deux de ses enfans.

Epigrammes
à Nicomede.
Carm. 36.
&c. pag. 35.

VIII. Les quatre épi-grammes suivantes sont à la louange de Cartere grand ami de saint Gregoire & son maître dans la vie spi- rituelle. Cartere avoit eu lui-même pour pere spirituel un nomi- mé *Bassus*, Cappadocien, qui fut tué par des voleurs. Il est parlé dans la quarante-sixieme d'Eusebe & de Basilisse, que saint Gre- goire appelle *Portes-Christ*; & qui, comme l'on croit, furent in- humés dans le tombeau de Nonne mere de notre Saint.

Epigrammes
à la louange
de Cartere.
Carm. 39.
pag. 38. &
Carm. 43.
pag. 41.

IX. Les autres épi-grammes jusqu'à la cinquante-deuxieme, sont en l'honneur de quelques-uns de ses amis, comme d'Hella- dius, d'Eulalius, de George & d'Euphranius. Ce dernier étoit Evêque de Cappadoce. Dans celles qui regardent sa famille, on peut remarquer que Césaire, le dernier de ses freres, mourut en Bythinie, & fut transporté de là à Nazianze, & inhumé dans l'Eglise des Martyrs. Bollandus qui n'avoit pas vu les épi-grammes soixante

Epigrammes
en l'honneur
des parens de
saint Gregoi-
re. Carm. 52.
pag. 40. &
suiv. Carm.
66.

& soixante-fixieme, où ces faits sont marqués, dit (a) qu'on ne favoit pas le lieu de la mort de Césaire ; que Gorgonie sœur aînée de saint Gregoire, mourut (b) avant Alypius (c) son mari ; qu'Alypius reçut le Batême avant la mort de sa femme ; que le pere de saint Gregoire vécut (d) cent ans, dont il en passa quarante dans l'Episcopat ; qu'il avoit été engagé dans les tenebres (e) de l'idolâtrie ; qu'il (f) avoit fait bâtir une Eglise ; qu'il n'eut (g) que trois enfans de son mariage avec Nonne ; que la ville (h) de Nazianze dont il étoit Evêque, avoit eu un Roi pour fondateur ; que Nonne (i) étoit née de parens Chrétiens ; qu'elle fut l'épouse d'un (k) Evêque, & qu'elle eut un fils élevé à la même dignité ; qu'elle employoit (l) les Dimanches à écouter la parole de Dieu & à faire de bonnes œuvres ; qu'elle passoit les autres jours (m) dans les jeûnes & dans le deuil, ne quittant ce genre de vie que lorsqu'il arrivoit quelque fête, marquant tous les lieux de ses larmes dont elle n'arrêtoit le cours que par le signe de la Croix ; qu'après que son mari eut été élevé à l'Episcopat, elle fut mise au rang des Diaconesses ; que jamais elle ne tourna le dos à la Table sacrée ; que jamais on ne la vit rire, ni prononcer aucun discours profane ; qu'elle n'eut aucun commerce avec les Payens, ne voulant ni (n) manger avec eux, ni leur rendre aucune civilité ; que souvent les Evêques lui imposoient (o) les mains pour la benir ; qu'elle gouvernoit sa maison (p) avec beaucoup de soin & d'économie ; qu'elle faisoit (q) de grandes aumônes, affligeoit sa chair, passoit les nuits dans la priere, les gémissemens & les larmes, dont elle arrosoit le pavé de l'Eglise ; qu'elle eut de grands combats à soutenir (r) contre les ennemis du salut, dont elle sortoit toujours victorieuse, ce qui fait que saint Gregoire la compare aux Martyrs ; que d'un (s) mari idolâtre elle en fit un Chrétien ; qu'imitant la mere de Samuel, elle consacra à Dieu son fils Gregoire, le seul de ses enfans qu'elle (t) eût allaité ; que par ses prieres elle le délivra du naufrage, en apaisant la tempête ; que par le même

(a) Bolland. *ad diem 25. Februarii.*(b) Nazianz. *Carm. 70. pag. 65.*(c) Baronius dit qu'il s'appelloit *Vitalien.*(d) Nazianz. *Carm. 71. pag. 67.*(e) *Carm. 81. pag. 77.*(f) *Carm. 74. pag. 71.*(g) *Carm. 77. pag. 74.*(h) Nazianz. *Epist. 49. pag. 809.*(i) *Carm. 107. pag. 100.*(k) *Ibidem.*(l) Nazianz. *Carm. 82. pag. 72.*(m) *Ibidem.*(n) *Carm. 112. pag. 104.*(o) *Carm. 83. pag. 81.*(p) *Carm. 89. pag. 90.*(q) *Carm. 90. pag. 90. Cam. 91. p. 91.*(r) *Carm. 106. pag. 99.*(s) *Carm. 84. pag. 82.*(t) *Carm. 87. pag. 88. Carm. 88. p. 89.**Carm. 94. pag. 95.*

moyen elle obtint la guérison de son mari ; qu'elle (a) mourut subitement dans l'Eglise comme elle l'avoit souhaité , priant auprès de la Table sacrée ; que (b) son corps fut enterré près des Martyrs dans le tombeau de son fils Césaire, & dans la même Eglise où elle avoit rendu l'esprit.

X. On trouve dans les épigrammes cent vingt-une, cent vingt-deux & cent-vingt sixieme, quelques particularités de la vie de saint Gregoire qu'on ne lit pas ailleurs : par exemple, que sa mere l'obtint de Dieu par ses prieres ; qu'étant dangereusement malade il fut guéri par la Table sacrée, c'est-à-dire, par le sacrifice qu'on y offre ; qu'il rétablit à Rome, c'est ainsi qu'il appelle Constantinople, la foi orthodoxe sur la Trinité. Les louanges excessives que se donne l'auteur des épigrammes cent vingt-trois, cent vingt-quatre & cent vingt-cinquieme, ne nous laissent point lieu de douter qu'elles ne soient d'un autre que de saint Gregoire.

Epigrammes sur la vie de S. Gregoire, Carm. 121, pag. 116.

XI. Dans les cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente & cent trente-unieme épigrammes, qui sont à la louange de la famille de saint Basile, on voit que Naucrace son frere qui aimoit la pêche, se noya en tirant de l'eau un filet. Saint Gregoire de Nyffe dit qu'on le rapporta mort un jour qu'il étoit allé à la chasse ; mais le terme (c) grec dont il s'est servi signifie non seulement pêcher, mais chasser. Les autres épigrammes nous apprennent que sainte Emmelie eut plusieurs fils & plusieurs filles ; que les unes furent mariées, & que les autres garderent la virginité ; que trois de ses enfans, saint Basile, saint Gregoire de Nyffe & saint Pierre de Sebaste, furent élevés à la dignité Episcopale ; qu'elle fut elle-même épouse d'un Evêque ; que sainte Macrine, sœur aînée de saint Basile, garda la virginité. On ne fait ce que veut dire l'épigramme cent trente-deuxieme. Elle porte que Theosebïe, fille de sainte Emmelie, épousa Gregoire le Grand ; car ce Gregoire ne peut être celui de Nazianze, puisqu'il nous (d) assure qu'il ne fut jamais lié par le mariage : ce ne peut être non plus saint Gregoire de Nyffe, n'étant pas permis de penser qu'il eût épousé sa sœur : ainsi il faut la rejeter comme n'étant pas de saint Gregoire, qui étoit d'ailleurs trop modeste pour se donner à lui-même la qualité de Grand. La cent trente-troisieme n'est pas non plus de lui, ni plus intelligible que la précédente. On

Epigrammes sur la famille de S. Basile, Carm. 127, pag. 136.

(a) Nazianz. Carm. 109. p. 102 Carm. 32. pag. 83. 84. Carm. 109 pag. 102. & Carm. 99. pag. 96.
(b) Carm. 92. pag. 91, Carm. 119. pag.

113. Carm. 114. pag. 105.

(c) Ἀγρίαιον Νυφίην. in vita Macrinae.

(d) Non me conjugium ligavit. Carm. 1.

204 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,
 ne fait qui est cet oncle Gregoire, qui y est qualifié *grand Evê-
 que*, & qui rend les derniers devoirs à son neveu nommé aussi
Gregoire.

Epigrammes
 à Maxence.
 Carm. 134. &
 135. pag. 135.
 136.

XII. Nous avons dans les épigrammes cent trente-quatre &
 cent trente-cinq, un précis de la vie de Maxence, ami particu-
 lier de saint Gregoire. Il étoit homme de naissance. Son credit à
 la cour, les grands emplois qu'il y exerça lui enflèrent le cœur.
 Dieu, pour le punir de son orgueil, permit qu'il fût disgracié &
 privé de ses charges. Ce revers de fortune le fit rentrer en lui-
 même & changer de vie. Il se consacra à Dieu & embrassa la vie
 monastique.

Epigrammes
 touchant la
 sépulture &
 les tombeaux
 des morts.
 Carm. 137.
 pag. 138.

XIII. Il y a un peu moins d'élegance dans la cent trente-sep-
 tieme que dans les autres: toutefois elle est attribuée à saint Gre-
 goire par un ancien Scholiaſte; & on ne peut douter qu'elle ne
 ſoit de ſon tems. Dom Mabillon qui n'avoit pas vû en tête le nom
 de ſaint Gregoire, la cite (a) ſous le titre d'*anonyme*. Nous la cite-
 rons ſous celui de notre Saint, qui en a compoſé un grand nom-
 bre d'autres ſur la même matiere, rapportées de ſuite dans le re-
 cueil de M. Muratori, depuis la cent trente-ſeptieme juſqu'à la
 cent quatre-vingt-trois. Pour bien entendre ce qui y eſt dit tou-
 chant la ſépulture & les tombeaux des morts, il faut remarquer que
 les Chrétiens (b), dans l'eſperance que le ſang ſacré des Martyrs
 pénétreroit juſqu'à leurs propres corps & laverait leurs cen-
 dres, ſe faiſoient enterrer près des tombeaux où repoſoient leurs
 ſainctes Reliques. On en voit deux exemples dans la vie de ſaint
 Paulin: l'un en la perſonne de ſon fils, qu'il fit (c) inhumér auprès
 des Martyrs (Juſte & Paſteur) celebres dans la ville de Nole;
 l'autre dans Cynege (d), fils de Flore dame de grande qualité,
 lequel fut enterré dans la même ville auprès de ſaint Felix. Saint
 Ambroſe fit auſſi enterrer ſon frere Satyre à la gauche de ſaint
 Viſtor, Martyr à Milan, & graver ſur ſon tombeau ſon épitaphe
 en quatre vers, où (e) nous liſons le motif qu'il avoit eu dans le
 choix de cette ſépulture, & qui eſt le même qu'avoient tous les
 Chrétiens. Mais cette dévotion dégénéra en abus; & les prophane
 s voulurent auſſi être inhumés auprès des tombeaux des Martyrs.

(a) Mabillon. *epiſt. ad Theophil. Gallum.*
 pag. 241. tom. 1. *oper. poſthum.*

(b) Ambroſ. *inſrâ apud Dungalum.*

(c) Paulin. *poëmata* 32. pag. 150.

(d) Auguſtin. *De cœlo Dulcitii quaſtio-
 nibus. Quaſtio. 2. pag. 129. tom. 6.*

(e) Uranio Satyro ſupremum frater ho-

norem

Martyris ad lavam detulit Ambroſius,

Hæc meriti motus ut ſacriſanguinis humor

Finitimas penetrans, adiuvat exuvias.

Dungalus, in reſponſ. ad verſus Claudium

Taurinienſem, tom. 14. Biblioth. Patr. pag.

223.

C'est contre cet abus que saint Gregoire s'éleve dans la cent trente-septieme épigramme & dans les suivantes : se plaignant qu'il arri-voit souvent que lorsque les Prêtres offroient le saint Sacrifice sur les tombeaux des Martyrs, ils avoient à côté d'eux les sépulchres des impies. Ce desordre n'étoit pas particulier à l'Orient. Saint Hilaire, contemporain de saint Gregoire, s'en (a) plaint en expliquant ces paroles du Sauveur : *Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts* ; & il remarque que Jesus-Christ n'a pas prétendu par-là empêcher les enfans de rendre à leurs peres les devoirs de la sépulture, mais nous avertir de ne pas mêler les Infidèles avec les Fidèles, en leur donnant une même sépulture. Il y a eu toutefois des Saints d'une vertu éminente, qui, par un sentiment d'humilité, n'ont pas voulu souffrir qu'on les enterrât auprès des Martyrs, entre-autres saint Ephrem, Diacre d'Edeffe, qui défendit (b) expressement à ses disciples de l'inhumér ni sous l'Autel, ni en aucun endroit de l'Eglise; disant qu'il ne convenoit pas à un ver de terre d'être placé dans le Temple & dans le Sanctuaire du Seigneur. Un autre abus contre lequel saint Gregoire invective dans ses épigrammes, étoit, que l'on démolissoit les tombeaux des morts & que l'on y fouilloit, dans l'esperance d'y trouver des trésors cachés, d'en enlever les pierres & les autres ornemens pour en décorer ceux des Martyrs; comme s'il eût été permis de dépouiller les uns pour enrichir les autres. Un vol de cette nature ne pouvoit être agréable aux Martyrs; & saint (c) Gregoire traite ceux qui en usoient ainsi, de voleurs, de scelerats, de cadauëricides. On les mettoit même en pénitence publique, comme on le voit par un Canon de saint (d) Basile, qui ordonne que les violateurs de tombeaux seront privés de la Communion pendant dix ans, qu'ils pleureront pendant deux ans, qu'ils écouteront pendant trois ans, qu'ils seront prosternés pendant quatre ans, qu'ils se tiendront de bout un an, & enfin admis à la Communion. On peut voir sur le même sujet, ce que disent le Pape (e) Jean II. le quatrieme Concile de Toledé, & diverses Loix rapportées dans le Code Theodosien. Cependant saint (f) Gregoire de Nyffe, après avoir décidé que l'on doit traiter comme les coupables de fornica-

(a) Hilar in *Math. cap. 7. pag. 644.*
 (b) Ephrem. in *Testamento*, pag. 706.
 (c) Nazianz. *Carm. 138. 190. 193. 147.*
 (d) Basil. *Can. 66. pag. 327.*
 (e) Joan. *epist. ad Cæsar. Arelat. tom. 2.*
Concil. Hard. pag. 1159.
Concil. Tolet. IV. Can. 46. tom. 5.

Concil. Labb. pag. 1717.
Cod. Theodol. lib. 9. tit. 17. de Sepulch.
violat. lib. 1.
Ulpian. in leg. Si quis sepulchrum.
 (f) Nyffenus, *Can. 7. & 4. & Can. 7.*
pag. 954. tom. 1.

tion les violateurs des tombeaux, excuse ceux qui ne touchant pas aux dépouilles des morts, & n'en découvrant point les corps, se contentent d'emporter quelques pierres de l'entrée du sépulchre pour les employer à quelques ouvrages utiles; » quoique, dit-il, cette action ne soit nullement louable. « S. Gregoire de Nazianze déclame (a) encore fortement contre ceux qui vendoient les sépulchres, c'est-à-dire, les marbres, les colonnes, les pierres & les autres ornemens, ou qui se les approprioient pour en bâtir des maisons, & qui par là s'épargnoient de la dépense. Nous avons deux Loix (b) de Constantius, qui condamnent ces sortes de trafics; un Rescrit de (c) Gordien, qui défend d'acheter & d'aliéner les choses destinées à la Religion; un Decret (d) du Sénat, & des Loix des Empereurs (e) Antonin & Alexandre (f) Philippe sur le même sujet. Les épigrammes cent quatre-vingt-quatre & cent quatre-vingt-cinq n'ont rien de remarquable. La cent quatre-vingt-sixième regarde un voyage de saint Gregoire: c'est une prière à Jesus-Christ, sans le secours duquel il reconnoît qu'il ne peut faire un pas. Les cent quatre-vingt-sept & cent quatre-vingt-huit sont contre la médisance. La suivante & la cent quatre-vingt-quinzième traitent de la patience: le Saint y dit que les méchans qui en ce monde vivent dans la prospérité & dans les délices, doivent s'attendre de souffrir en l'autre; qu'au contraire les afflictions des gens de bien sont des moyens dont Dieu se sert pour les purifier; » Et » il vaut mieux, ajoute ce Pere, se purifier en ce monde des moins dres pechés par les peines temporelles, que de les réserver pour » le feu (du Purgatoire): « car il distingue dans cette épigramme le feu (g) qui purifiera les pechés, d'avec celui de l'enfer qui les punira éternellement.

XIV. Il marque dans la cent quatre-vingt-onzième qu'il avoit abdiqué l'Episcopat de Constantinople, & sa résolution de se renfermer tout entier en Dieu. La cent quatre-vingt-douzième est une prière dans laquelle il demande à Dieu ou de le guérir d'une maladie, ou de le retirer du monde. Dans la cent quatre-vingt-

Autres épigrammes sur divers sujets. Pag. 174. & suiv.

(a) Nazianz. Carm. 137. pag. 138. & Carm. 16. pag. 17.

(b) Cod. Theodof. leg. 3. de Sepulchr. violat. tom. 3. pag. 142.

(c) Ibid. pag. 143.

(d) Ulpian. in leg. Si quis.

(e) Leg. 2. de Religiosis, tit. 44. pag. 297. Cod. lib. 3.

(f) Ibid. leg. 9. pag. 298.

(g) Si quem probum malis obrutum videt: ut purgetur,

Hac illi contingere scito Par enim est si quid

Modicum licet facis contrahit, id purgari doloribus

Ne quod scelus in incendium reservetur.

Carm. 150. pag. 173.

treizieme, il le prie de rendre la tranquillité à son ame agitée par les tentations, afin qu'il puisse lui offrir des hosties non sanglantes. La cent quatre-vingt-quatorzieme est remarquable par ce qu'il y dit des services que nous rendent (a) nos Anges Gardiens, & de la vertu du signe de la Croix. Les cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-sept & cent quatre-vingt-dix-neuf sont à la louange d'un de ses amis nommé *Philagrius*, incommodé de divers maux. Il relève sa patience, & à cette occasion celle d'Épictète, philosophe Stoïcien, celebre sous le regne d'Adrien; & celle d'Anaxarque autre philosophe d'une constance & d'un courage admirables. Le maître d'Épictète (b) lui ferrant un jour la jambe, celui-ci lui dit sans s'émouvoir & comme en riant: » Vous » m'allez casser la jambe. « La chose arriva: surquoi Épictète ajouta d'un même ton: » Ne vous avois-je pas bien dit que vous me la » casseriez. « Anaxarque livré après la mort d'Alexandre, entre les mains de Nicocreon tyran de Chypre, celui-ci voulant se venger de la haine qu'Anaxarque lui portoit, le fit mettre dans un mortier & briser avec des pilons de fer. » Broyez, dit (c) le Philosophe » pendant le supplice, broyez l'étui d'Anaxarque, car pour lui » vous ne le touchez pas. « L'épigramme deux centieme est sur la pauvreté philosophique.

XV. Dans les épigrammes deux cent une jusqu'à la deux cent treizieme, saint Gregoire combat avec beaucoup de force & de zele un abus très-dangereux qui deshonoroit l'Eglise. Il y avoit des Ecclesiastiques & même des Solitaires, qui, sous prétexte de charité, vivoient avec des vierges qu'ils traitoient de sœurs adoptives, que l'on nommoit aussi *Synisactes*, *Sous-introduites* ou *sœurs Agapetes*, comme qui diroit *charitables*. Le prétexte étoit d'assister ces vierges, de prendre soin de leurs affaires, & d'être gardiens de leur virginité. Saint Gregoire fait voir dans quelle illusion étoient ces Ecclesiastiques & ces Moines, qui se persuadoient faussement que quoique jeunes, leur pureté ne courroit aucun risque, dans une liaison si étroite avec ces vierges. Il leur dit que toute affection qui deshonore Jesus-Christ est à éviter; & aux vierges, qu'après avoir choisi Jesus-Christ pour azile & pour

*Epigrammes
201. jusqu'à
la 213. contre
les femmes
sous-introdui-
tes. Pag. 184.

Carm. 202
pag. 186.

(a) Sed ad me aliquem Angelorum mit-
tas ducem, aptumque custodem qui me co-
lumnâ ignis & nubis agat Crux
manibus efformata audaciam inimicorum
coerceat. Carm. 194. pag. 178.

(b) Aulugellius, lib. 1. *Noctium Atti-
carum*, cap. 2.

(c) Nazianz. Carm. 196. & Origenes;
lib. 7. *contra Celsum*, pag. 732. num. 53.
nova edition.

époux, elles ne doivent plus commettre à des hommes le soin de leurs corps. Et pour leur faire sentir combien cette commune habitation est dangereuse pour la pureté, il ajoute qu'il en est d'une vierge qui habite avec un homme, comme des étoupes à l'approche du feu. Il leur représente combien cette liaison donnoit d'atteinte à leur réputation dans le monde; qu'on ne savoit s'ils étoient mariés ou s'ils vivoient dans le célibat; qu'envain ils se vantoient d'être chastes; que leur conduite donnoit lieu de croire le contraire; & qu'il y avoit sujet de craindre qu'ils n'affectassent de donner aux vierges avec qui ils demouroient le nom d'*Agapetes*, qu'afin de mieux couvrir leur impudicité; qu'ils pouvoient bien vivre ensemble sagement pendant un tems, mais qu'il y avoit toujours à craindre pour la fuite; que quoique leur conscience ne leur reprochât rien, ils ne laissoient pas de donner lieu à des soupçons; qu'une vierge dont la vie est celeste, qui a une demeure commune avec les Anges, doit en éviter une qui peut la couvrir d'opprobre; que les Moines en particulier, ne peuvent vivre de si près avec des vierges, sans être témoins de beaucoup de choses capables de les porter à l'impureté; qu'une vierge doit être pure en tout, mais sur-tout des yeux, & ne pas coucher sous un même toit avec un homme; qu'il est dangereux qu'en voulant se procurer d'autres protecteurs que Jesus-Christ, il ne la chasse dehors; que la conduite d'un bigame est plus louable que celle d'un agapet, puisque le mariage n'est point deshonorant, au lieu que les pierres mêmes censurent la conduite des synisactes; que les Moines doivent vivre en Moines, c'est-à-dire seuls; étant à craindre que vivant deux ensemble de différent sexe, ils ne perdent le mérite de leurs travaux précédens.

XVI. Mais saint Gregoire crut qu'en même-tems qu'il censuroit la conduite des agapetes, il ne devoit pas négliger la défense de ceux qui menoient une vie chaste & conforme à leur état. Il fit donc voir qu'il y avoit de l'injustice à vouloir juger mal de tous les Moines, par le déreglement & la mauvaise conduite de quelques-uns d'entre-eux. Lucifer étoit un mauvais ange, mais sa chute n'a point terni la gloire des autres Anges qui n'ont point participé à sa révolte; de même que la trahison de Judas n'a pu être imputée aux autres Disciples du Sauveur. Il ne faut pas confondre les bons avec les mauvais, les chastes avec les impudiques. On voit par un Concile (a) d'Antioche, où Paul de Samosate

Carm. 203.
pag. 187. &
Carm. 208.
pag. 193.

Carm. 204.
pag. 188.

Carm. 205.
pag. 190.

Carm. 206.
pag. 191.

Carm. 207.
pag. 192.

Carm. 209.
pag. 194.

Carm. 210.
pag. 195.

Carm. 211.

Carm. 212.
pag. 198.

Epigrammes
contre ceux
qui parloient
mal des Moines.

Carm. 213.
pag. 199.

Carm. 214.
pag. 200. &
Carm. 215.

(a) Euseb. lib. 7. hist. cap. 30.

fut condamné tant pour ses erreurs que pour sa mauvaise conduite, nommément parce qu'il entretenoit & permettoit à ses Prêtres & à ses Diacres des femmes sous-introduites, que l'Eglise s'est déclarée contre cet abus dès qu'elle l'a vû naître. Elle en agit de même dans les Conciles (a) d'Elvire, d'Ancyre, de Nicée, de Carthage, de Toledé, d'Arles, & dans beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter. Nous avons deux (b) Homelies fort longues de saint Chrysostome, dans lesquelles il emploie toutes les forces de son éloquence pour détruire ce desordre qui regnoit dans son Clergé. Saint Jérôme le combat aussi dans (c) sa lettre à Eustochium; de même que l'auteur (d) du traité *De la singularité des Clercs*, parmi les œuvres de saint Cyprien. Mais l'autorité des Evêques n'ayant pu le déraciner, il falut avoir recours à celle des Empereurs. Honorius (e) fit donc une Loi en 420. par laquelle il défendit à tous Ecclesiastiques d'avoir avec eux aucune personne de différent sexe hors leur mere, leurs sœurs, leurs filles, & les femmes qu'ils avoient épousées avant que d'être initiés au Sacrament. Cette Loi fut renouvelée (f) par Justinien.

XVII. L'épigramme deux cent seizieme est intitulée *Des Noces*. Saint Gregoire leur préfere la virginité. Il dit dans la deux cent dix-septieme, que la vieilleste a aussi ses amusemens, mais qu'ils tiennent du sérieux, n'ayant rien de commun avec les fables & les puerilités dont les poëtes prophanes faisoient la matiere de leurs vers.

XVIII. Dans les quatre épigrammes suivantes, il se plaint des abus qui s'étoient glissés dans les repas de charité que les Chrétiens avoient coutume de faire dans les Basiliques des Martyrs au jour de leur fête. Les riches en faisoient la dépense, & ils y invitoient les pauvres. La charité qui unissoit les convives, fit donner à ces festins le nom d'*Agape* ou de *Repas de charité*. On en faisoit en d'autres jours qu'en ceux de la naissance des Martyrs, & l'usage en étoit établi dès le tems des Apôtres, puisqu'il en est parlé dans saint (g) Luc, & dans l'Épître de saint (h) Jude. Ils continuèrent dans les siècles suivans, comme on le voit par (i) Ter-

Autres épigrammes.
Carm. 216.
217.

Épigrammes
contre les repas
qui se faisoient
dans les
Basiliques des
Martyrs.
Carm. 218.
219. 220 221.

(a) Concil. Eliberit. Can. 27. Concil. Ancyran. Can. 18. Nicæen. Can. 3. Carthagin. III. Can. 17. Toletan. I. Can. 6. Arelatenf. II. Can. 3. Aurelian. I. Can. 29. Turonens. II. Can. 10. Tolet. IV. Can. 42.

(b) Tom. I. pag. 228. & 248.

(c) Epist. 2. pag. 33.

(d) Apud Cyprian. in append. pag. 161.

(e) Cod. Theod. lib. 16. tit. 2 de Episc. Leg. 44. tom. 6 pag. 86.

(f) Justinian. Novella 132. de Sanctissim. Episcop. cap. 29. pag. 500.

(g) Luc. XIV. 13.

(h) Jude. Epist. 12.

(i) Tertullian. Apolog. cap. 39. Minuc. Felix. pag. 94. Concil. Gang. Can. 11.

tullien, par Minucius Felix & par le Concile de Gangres. Mais le luxe des riches, & l'intempérance du commun du peuple & des pauvres, causoient quelquefois de la dissolution: les uns y donnant avec profusion, les autres y mangeant & bûvant sans aucune retenue. C'est de quoi se plaignoient les Apôtres saint Paul (a) & saint Jude. Saint Gregoire forme les mêmes plaintes, & soutient que toute assemblée qui se fait en l'honneur des Martyrs, ne leur est point agréable, si l'on n'en devient plus porté à la vertu. Minucius Felix parle plus honorablement des agapes de son tems. Ils (b) étoient chastes & sobres; & selon la remarque de Theodoret (c), on les accompagnoit de cantiques spirituels, de discours de pieté & de prieres, & on n'en sortoit point sans avoir versé des larmes & poussé des soupirs. En Afrique les abus se mêlerent de telle sorte dans ces repas, que saint Augustin (d) n'omit rien pour en abolir l'usage, comme on avoit déjà fait dans plusieurs Eglises d'Italie.

Epigrammes
222. 223.

XIX. Les deux épigrammes suivantes sont imparfaites. Dans la première saint Gregoire témoigne son ardeur à suivre Dieu qui l'appelloit à lui; » craignant, dit-il, le sort du mauvais riche. « Dans la seconde il semble remercier Jesus-Christ de l'avoir guéri d'une maladie dont les médecins ne l'avoient pu tirer.

Paraphrase du
Scholiaste sur
le Poème de
S. Gregoire
touchant l'a-
vènement de
Jesus-Christ.
Carm. 224.
& Carm. 225.
pag. 212. 213.

XX. La piece qui suit est une paraphrase d'un poème de saint Gregoire touchant l'avènement de Jesus-Christ, qui n'est point encore imprimé. On y combat nettement l'herésie Arienne, & on y dit que le Pere & le Fils méritent un égal honneur; que le Fils par l'Incarnation est vraiment Fils de l'homme & vrai homme; que la nature humaine qu'il a prise ne nuit en rien à sa nature divine, en sorte qu'on lui doit le même culte qu'avant son Incarnation, c'est-à-dire, le même honneur qu'au Pere. Pour marquer l'union de la nature divine avec la nature humaine, l'auteur se sert du terme de *mélange ineffable*: maniere de parler assez commune dans les auteurs qui ont écrit avant la naissance de l'herésie d'Eutychés. La même expression se trouve dans l'épigramme deux cent vingt-quatrième, qui est aussi sur l'Incarnation du Verbe. La doctrine en est la même que la paraphrase dont nous venons de parler.

Epigrammes
225. 226. &

XXI. Gigantius ou plutôt Sigantius, à qui l'épigramme deux

(a) I Cor. 11. 17. 20. 21. 22. Jud. 12.

(b) Minuc. in Octavio, pag. 94.

(c) Theodoret, Serm. 8. de Græcarum

affectionum curatione.

(d) Augustin. Epist. 64. & lib. 20. in

Fausl. Manich. cap. 21.

cent vingt-cinquieme est adreſſée, étoit un ſolitaire ami de ſaint Gregoire, qui lui avoit bâti une petite maiſon & arrangé ſon jardin. C'eſt ſur cela que roule cette épigramme. La deux cent vingt-fixieme regarde un temple des idoles, dont ſaint Gregoire avoit fait une Eglife. La deux cent vingt-ſeptieme renferme en peu de mots les miracles & les paraboles de Jeſus-Chriſt. La deux cent vingt-huitieme a pour titre, *Lamentations*; le ſujet en eſt que les maladies & les afflictions ſont utiles pour nous rendre meilleurs.

227 pag 213.
& ſuiv.

XXII. Pluſieurs années avant que M. Muratori donnât au public ſon recueil des poéſies de ſaint Gregoire, Jacques Tollius en avoit fait imprimer quelques-unes parmi les monumens qu'il avoit trouvés les plus remarquables dans le cours de ſon voyage d'Italie. Ces poéſies ſont au nombre de vingt, dont la premiere qui eſt contre les Evêques de ſon tems, eſt écrite d'un ſtyle extrêmement amer, ce qui a fait douter à quelques Critiques qu'elle ſoit de ce Pere: mais ſi l'on avoit égard à cette raiſon, il faudroit rejeter beaucoup d'autres pieces qui ſont incontestablement de lui. C'eſt preſque par-tout qu'il traite mal les Evêques d'alors, parce qu'il y en avoit un grand nombre qui vivoient mal, plus occupés de contenter leur ambition & leurs autres paſſions, que de paître leurs troupeaux. Avant l'édition de Tollius publiée à Utrecht en 1696. nous n'avions cette piece qu'en proſe & ſeulement en latin, il nous l'a donnée en vers grecs & latins, au nombre de huit cent trente-fix. Saint Gregoire la compoſa depuis ſa ſortie de Conſtantinople.

Autre recueil des poéſies de S. Gregoire, donné par Jacques Tollius à Utrecht en 1696. dans le recueil intitulé : *Inſignia itinerarii Itælici*, in 4^o.

Premier poëme, contre les Evêques, pag. 4.

XXIII. Le ſecond poëme donné par Tollius doit être renvoyé aux dernieres années de la vie de notre Saint. Voici quelle en fut l'occaſion. Sollicité par le Clergé & le peuple de Nazianze de reprendre le ſoin de leur Eglife, il ſ'en défendoit ſur ſon âge & ſur ſes infirmités. Ses envieux attribuerent ce refus à ſon orgueil, diſant qu'il ne reſuſoit de gouverner cette Eglife que parce qu'il trouvoit cet emploi au-deſſous de lui, depuis qu'il avoit quitté le ſiege de Conſtantinople. Ce fut donc pour répondre à leurs calomnies qu'il écrivit ce poëme, où il leur dit qu'ils jugent de lui par eux-mêmes; qu'il eſt vrai qu'il a reſuſé certains Evêchés & qu'il en a accepté d'autres, mais qu'en tenant cette conduite il a cru ſe conformer à la volonté de Dieu; que ſ'il a accepté celui de Conſtantinople, c'eſt en conſideration de l'état pitoyable où cette Eglife étoit réduite alors; que ſi par ſes ſoins le deſordre y a ceſſé, c'eſt à Dieu qu'il en faut rendre gloire; qu'au reſte il n'a reſuſé depuis l'Evêché de Nazianze que parce qu'il ſouhaitoit de paſſer le

Second poëme de S. Gregoire, pag. 74.

212 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,

reste de ses jours dans la paix & dans la tranquillité. Il prie Dieu qui avoit tiré Daniel de la gueule des lions, de le délivrer de ses ennemis qu'il compare à ces bêtes féroces, & qu'il traite en des termes très-durs.

3. 4. 5. 6. 7.
8. poèmes de
S. Gregoire,
pag. 83. &
suiv.

XXIV. Les six petites pieces suivantes sont remplies de plaintes contre ceux qui par leur cabale l'avoient obligé de quitter le gouvernement de l'Eglise de Constantinople. Il les charge du soin d'un troupeau qu'ils l'avoient contraint de quitter : mais il ne se promet pas un grand succès de leur vigilance. Il se raille finement de leur éloquence molle & de leurs discours empoulés qu'il compare à des toiles d'araignées, & à des outres pleines de vents que les enfans font retentir en frappant dessus.

9. 10. 11.
poèmes de
S. Gregoire,
pag. 90.

XXV. Il gémit dans les deux suivans sur les maux de sa chere Anastasie. Il lui dit des choses fort tendres, & regrette ses fêtes & ses assemblées, se ressouvenant avec complaisance de cette foule de peuple qui accouroit à ses prédications. Il se plaint à haute voix de ce qu'on y enseignoit une doctrine différente de celle qu'il y avoit prêchée ; & prie le Seigneur d'éloigner de son troupeau ces bêtes carnacieres, qui ne cherchoient qu'à dévorer ses brebis. Le poème suivant est encore une plainte contre les Evêques qui l'obligeroient d'abandonner l'Eglise de Constantinople. Il s'y plaint aussi de l'opposition qu'ils avoient faite secrettement à l'élection de celui qu'il vouloit donner pour Evêque à l'Eglise de Nazianze, tandis qu'en public ils témoignoiient approuver son choix.

12. 13. 14.
poèmes de
S. Gregoire,
pag. 93. &
suiv.

XXVI. Dans les trois poèmes suivans saint Gregoire invoque la sainte Trinité, lui rend graces des faveurs qu'il en a reçues, lui demande miséricorde pour les pechés de sa jeunesse, la grace de la confesser avec la même constance qu'avoit fait son pere, & celle de vivre & mourir saintement.

15. 16. 17.
18. 19. 20.
poèmes de
S. Gregoire,
pag. 97. &
suiv.

XXVII. Les six autres sont ou des hymnes, dans lesquels il releve en des termes magnifiques la grandeur & la puissance du Créateur ; ou des prieres qu'il lui fait pour le préserver du péché, des dangers qu'il appréhendoit dans un voyage qu'il avoit à faire, de la tyrannie du démon ; ou des plaintes de ses ennemis & des maux qu'il souffroit, dont il prie Dieu de le délivrer. Le dernier qui ne consiste qu'en trois vers, a pour titre : *Dernieres paroles de saint Gregoire avant que de mourir*. Il prie Dieu d'envoyer son Ange pour recevoir son ame sans avoir égard à son indignité, mais seulement au Sacerdoce dont il avoit été honoré. Toutes les poésies de saint Gregoire données par Tollius sont intitulées :

Carmina Cygnea, soit parce qu'il les composa dans sa vieillesse, soit à cause de la douceur de leur style.

ARTICLE VI.

Doctrine de Saint Gregoire de Nazianze.

Sur l'inspiration des livres saints.

I. SAINT GREGOIRE faisant reflexion sur les diverses histoires qui sont rapportées dans les livres Saints, en particulier sur celle du Prophete Jonas, dit (a) qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elles aient été écrites sans dessein, & que ceux qui les ont composées n'ont eu d'autre vûe que d'amuser les lecteurs, de flatter leurs oreilles & de leur donner du plaisir; que ces histoires sont bien differentes des fables que les Gentils ont débitées. Peu inquiets de ne dire rien que de vrai, ils ne se font appliqués qu'à orner les productions de leur imagination, de termes étudiés & fleuris pour surprendre l'esprit par les oreilles. Au contraire, il n'y a pas dans les histoires saintes la moindre syllabe qui ne soit du Saint-Esprit, ni la moindre chose d'inutile dans tous les faits qui y sont rapportés; ce sont comme autant de loix & de regles qui nous prescrivent ce que nous devons faire & ce que nous devons éviter. Il ne faut pas croire (b) que les Evangelistes soient contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a qui se font appliqués à nous décrire l'humanité de Jesus-Christ selon la chair; d'autres ce qui regarde sa divinité: chacun a suivi en cela

(a) *Memor sui dierum antiquorum, atque ad veterem quandam historiam (Jonæ) asserendi Neque enim nobis in mentem veniat existimare, ea temere litterarum monumentis commendata fuisse, atque inanem quandam rerum & verborum turbam esse, ad oblectandos audientium animos compositam, ac velut quandam aurum illecebram, ultra voluptatem haud se se porrigentem. Hac sanè ludant fabulæ & Gentiles qui de veritate parum solliciti figmentorum venustate, ac verborum lenocinio quasi præstigias quasdam auribus atque animis offundunt. At nos qui Spiritus sinceritatem, vel usque ad levem apicem & lineam trahimus, nunquam (nec enim fas est) ne minimas quidem aliohones ab us, à quibus memoriæ proditæ sunt, remere perscriptas & elaboratas, memoriæque ad hæc usque tempora conservatas esse*

concedemus: verùm ut nos submonitiones & documenta in promptu habeamus, quibus de iisdem rebus, si ita tempus tulerit, consultemus, atque alia fugiamus, alia amplectamur, priora videlicet exempla non secus ac canones quosdam & regulas sequentes. Gregor. Nazianz. Orat. 1. pag. 41. tom. 1.

(b) *Nam neque Evangelistas idcirco inter se pugnare dixerimus, quoniam alii in exponenda Christi humanitate plus operæ posuerunt, alii ad explicandam divinitatis materiam se contulerunt; atque alii ab his rebus quæ secundùm nos sunt, alii ab his quæ supra nos sunt, auspiciati sunt: sic videlicet prædicationem inter se partiti, ut corum, qui eam excipiebant utilitas sevebat, atque a Spiritu Sancto, qui in ipsorum animis erat ita informati edoctrinæ. Gregor. Nazianz. Orat. 29. pag. 365. & 366.*

214 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,
l'utilité de ceux pour qui il écrivoit, l'impression & les lumieres
du Saint-Esprit qui étoit en lui.

Sur le Canon
des livres de
l'ancien & du
nouveau Tes-
tament.

II. Comme il y avoit du tems de saint Gregoire beaucoup de livres qui portoient (a) à faux le titre auguste de *Livres sacrés* ; pour mettre les Fideles à couvert de toute surprise, il crut devoir dresser un catalogue des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, dont il fait la distribution (b) en trois classes, en historiques, en poétiques, en prophétiques. Il en compte douze historiques, savoir les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges, les deux livres des Rois, les Paralipomenes & Esdras : cinq poétiques, qui sont le livre de Job, les Pseaumes de David, l'Ecclesiaste, les Proverbes & le Cantique des Cantiques : & cinq prophétiques, c'est-à-dire, les douze petits Prophètes qui ne font qu'un livre, Isàie, Jeremie, Ezechiel & Daniel. Il remarque (c) que quelques-uns y ajoutoient le livre d'Esther : pour lui il ne le compte pas, & n'en met en tout que vingt-deux pour l'ancien Testament, suivant le nombre des lettres hebraïques. A l'égard du nouveau, il ne reconnoît (d) que quatre Evangiles, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc & de saint Jean. Il remarque que saint Matthieu écrivit (e) pour les Hebreux ; S. (f) Marc

(a) *Non tuus omnis est liber, sacri libri
In fronte nomen quod quis angustum gerit.
Sunt namque, falsum qui gerant nomen, libri.
Sunt mediis, ab illis distiti haud sanè procul,
Quos esse veros nullus est qui denegat.
At rursus alii sunt nothi atque noxii,
Adulterinos cernere est nimis velut :
Inscriptionem regiam qui cum gerant,
Nothi tamen sunt : are non auro editi
Ipse ergo sacri codicis pandam tibi
Omnes libellos, &c. Gregor. Carm. iamb.
3. ad Seleucum, pag. 194. tom. 2.*

(b) *At tua ne libris fallatur ment alienis,
Namque a scriptis multi falsique vagantur.
Hinc habeas certum numerum à me, lectur
amicè,
Bisenni libri veteris, sunt sceleris, omnes
Historici, Genesis primus liber, Exodus inde,
Leuiticus, Numeri, legis tunc scita secundæ,
Post Jesus, Crisæ, Ruth, Regum gesta que bini
Describunt libri, sequitur liber ille, vocatur
Qui Paralipomenon. Cantorum ultimus
Esdras.
Quinque metris constant, Job, David, tres
Salomonis,
Concio & insignes cantus, Proverbia sacra.
Quinque Prophetarum sunt libri rursus, in
uno*

*Bisenni vates sunt juncti. Nomina quorum
Osee, Amos, Michas tertius, inde
Joël ac Jonas, Abdias sextus ad huc post
Namque Habbaucque octavus, tum So-
phonæus,
Aggeus, post Zacharias, atque ultimus horum
Malachias. Liber hos unus complectitur
ennes.*

*Esaiam est alter. Jeremiam tertius autem.
Ezechiel quarto, Daniel post ordine quinto.
Tot nempe Hebræ quot sunt elementa lo-
quela. Gregor. Carm. 33. de visis
& germanis scripturae libris, pag. 98.*

(c) *Sunt qui libellum his copulent sanctæ
Estheris. Gregor. Carm. iamb.
3. ad Seleucum, pag. 194.*

(d) *Nunc jam recentis audias pacti libros
Evangelistas quatuor solum cape
Matthæus omnes anteit, Marcus statim
Lucaque sequitur, quarta Joanni datur
Sedes. Gregor. ibid pag. 194.*

(e) *Matthæus Christi Hebræis miracula
scripsit
Ausonibus Narcur. Greg. Carm. 33 p. 98.
(f) Marcus at Ausonia Christi miracula
genti*

*Hæc memorat, Petri nixus sermone sciteque.
Gregor. Carm. 44. pag. 103.*

pour les Italiens, suivant ce qu'il avoit oui prêcher à saint Pierre; saint Luc (a) pour ceux d'Achaïe, conformément à ce qu'il avoit appris de saint Paul; & saint Jean (b) pour tous les peuples du monde. Il donne à ce dernier la prééminence sur tous les autres, à cause de la sublimité des dogmes qu'il enseigne dans son Evangile, remarquant que c'est à bon droit qu'il est appelé *enfant de tonnerre*. Il joint aux quatre Evangiles (c) les Actes des Apôtres qu'il attribue à saint Luc; les quatorze Épîtres de saint Paul; celle de saint Jacques; les deux de saint Pierre; les trois de saint Jean, & celle de saint Jude. » Voilà, ajoute-il, tous les livres de l'Écriture sainte, & l'on doit mettre tous les autres au rang des apocryphes. » Néanmoins il cite (d) l'Apocalypse sous le nom de S. Jean, mais en faisant observer que quelques-uns la reçoivent (e); que d'autres la rejettent. Il fait la même remarque (f) sur l'Épître aux Hébreux, ce qui ne l'empêche pas de la mettre avec les treize autres dans le Canon des livres sacrés, & d'assurer que ceux qui la rejettent sont dans l'erreur. Il cite quelquefois (g) le troisième livre d'Esdras, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens;

Voyez Tome I. page 116.

(a) *Christi miracula scripsit Lucas at doctus Achivis.* Gregor. Carm. 33. pag. 98.

Bis septena refert Lucas miracula Christi Egegium Pauli tutus ob auxilium.

Gregor. Carm. 42. pag. 102.

(b) *Christi miracula scripsit Cunctis Joannes penetrans celestia mente.*

Gregor. Carm. 33. pag. 98.

Quarta Joanni datur Sedes. At alius est prior, si dogmata Speles. Vocatur juve nam tonitruum

Proles. Dei nam maxime insonuit logon

Gregor. Carm. ad Seleucum, pag. 194.

(c) *Lucæ quoque librum jungito his rursus alterum,*

Apostolorum gesta qui fuisse canit. Electionis adde vas, Apostolum,

Qui præco celebris Gentium hic semper fuit, Scripsitque scite litteras quatuordecim

Ad Christianos, civibus Romæ unicam

Bimaris Corinthi scripsit ad cives duas.

Galatis & unam misit, unamque incolis

Ephesi, Philippis & Colossis unicam,

Thessalonicæ civibus binas, duas,

Timotheo, & unam cum Tito Philemoni,

Unamque Hebræis denique, atque hanc ultimam.

Quidam licet sint qui notham hæc esse asserant,

Errone ducti: tota nam Paulum sapit.

Restat Catholicas litteras dicam ut tibi

Has esse septem disclitau quidam: negans

Debere quidam suscipi plures tribus,

Joannis unam, Petri & Jacobi unicam.

Joannis alii tres volunt, binas Petri

Recipi, & Jude septimam: rursus librum

Arcana rerum detegit qui plurima,

Quidam inferendum cœdici sacro asserunt:

Nothum esse major pars ait rursum altera.

Canon hic sacrati certus est voluminis.

Greg. Carm. ad Seleucum, p. 194. & 195.

Hinc bis septena literæ, quas numine Paulus

Æthereo scripsit. Sequitur post una Jacobi,

Atque duplex Petri, tres rursus auctore beato

Joanne: ac Jude postremo est unica. Sunt hæc

Omnia divinæ germana volumina chartæ.

Quidquid præterea est haud inter certa lo-

candum. Gregor. Carm. 33. pag. 98.

(d) Gregor. Naz. Orat. 31. pag. 516.

(e) Idem, Carm. ad Seleucum, loco mox

citato, pag. 194. & 195.

(f) Idem, ibid. pag. 194.

(g) Omnium etenim rerum fortissima est

veritas, ut cum Esdræ censeo. (Esdræ, cap.

3. vers. 12.) Gregor. Orat. 13. pag. 207.

Nihil veritate fortius, ut & Esdræ mihi us-

detur. Gregor. Epist. 232. pag. 915.

l'histoire de Susanne (a) & celle (b) des trois jeunes hommes dans la fournaise. Il attribue (c) à David le Pseaume LXXII. qu'Eusebe de Cesarée croit (d) être d'Asaph. De la maniere dont il parle de Job, on voit bien qu'il en croyoit (e) l'histoire bien veritable : mais en un endroit il semble dire (f) qu'elle a été écrite par Salomon, & ailleurs (g) il la cite sous le nom de Job. Quoiqu'il ne mette point les livres de Tobie, de Judith, de Baruch, (h), de l'Ecclesiastique dans le Canon des Ecritures, néanmoins il rapporte des passages des deux derniers, sans en nommer (i) les auteurs.

Sur la maniere d'interpréter l'Ecriture.

III. Rufin dit (k) à l'honneur de saint Gregoire de Nazianze & de saint Basile, qu'ils cherchoient l'intelligence des livres saints, non en présumant de leurs propres lumieres, mais en suivant la doctrine & l'autorité des anciens, parce qu'il étoit constant que ces anciens en avoient eux-mêmes reçu l'intelligence par la tradition des Apôtres.

Sur l'utilité de l'étude de l'Ecriture

IV. Pour détourner les Chrétiens des vains spectacles du cirque (l) & de l'Amphithéâtre, il leur conseille l'étude des belles lettres, de celles sur-tout qui soient capables de former leurs

(a) *Danielis verbis utar, egressa est inquit a senioribus Babylonicis, qui Israëlites regere existimabantur. (Daniel. 13.) Greg. Orat. 27. pag. 466. Ad Deum confugit . . . qui & Susannam mortis periculo liberavit. Gregor. Orat. 18. pag. 279.*

(b) *(Christus) Assyrios pueros inter flammam incolumes servavit, flamma mirum per Angelum refrigerata, &c. Gregor. Orat. 18. pag. 179.*

(c) *Ego quidem septuagesimum secundum psalmum enarrabam . . . in quo David ob eos qui omnibus rebus immerito abundant, aestuat moror quæ conficitur. Gregor. Epist. 66. pag. 824.*

(d) *Eulcbius, Commentar. in hunc psalmum, pag. 426.*

(e) *Hæc tibi, tum sermone suo tum cruciatu Job persuadent, qui cum homo esset veritatis cultor, a reprehensione alienus, justus, pius . . . ab eo tamen qui ipsum deposcerat, tot tanque doctis & copiosis assiduis quatuor. &c. Gregor. Orat. 21. pag. 383.*

(f) *Illic parvus & magnus est & servus una cum hero, (Job. 3. vers. 15.) ut est apud Salomonem. Gregor. Orat. 9. p. 150.*

(g) *Labore quidem homo gignitur, quemadmodum ait Job. (cap. 5. vers. 7.)*

Gregor. Orat. 28.

(h) *Post hæc in terra visus est, & cum hominibus conversatus est. (Baruch. 4. vers. 38.) Gregor. Orat. 52. pag. 747. & Orat. 36. pag. 586.*

(i) *Super mortuum plora, & quasi dira passus incipe plorare. (Ecclesiastici. 38. vers. 16.) Gregor. Orat. 10. pag. 160. Sed quis arenam maris & pluviam guttas & profundi longitudinem metiri queat. (Ecclesiastici. 1. vers. 2.) Gregor. Orat. 16. p. 259.*

(k) *(Gregorius & Basilus) Omnibus Græcorum secularium libris remotis, solis divinæ scripturæ voluminibus operam dabant, earumque intelligentiam non ex propria præsumptione sed ex majorum scriptis & autoritate sequuntur, quos & ipsos ex Apostolica successione intelligendi regulam suscepisse constabat. Rufinus, lib. 2. hystor. cap. 9. pag. 154.*

(l) *Quin circus etiam, mirius spectaculum*

Quamvis priori nemo non existimet, Est pestis animæ, moribus & necem ferens. Dirigit urbes, & vitibus in partes fecat . . . Proiebus his suis & conatum te artem Juvent, tuos que docent mores probe.

Gregor. Cant. num. 3. ad Seleucum, pag. 192.

mœurs : » Et après, dit-il, (a) que vous vous ferez exercés pendant quelque tems dans la lecture de plusieurs auteurs prophanes, appliquez-vous à celle de l'Écriture sainte, comme à la matière de vos véritables combats, en vous enrichissant de ce que vous recueillerez de l'un & de l'autre Testament, dont l'un est appelé *ancien*, & l'autre sera toujours *nouveau*, & ne s'appelle *nouveau* que parce qu'il a suivi le premier, sans qu'il y en ait jamais un troisième : appliquez-vous-y sans cesse, puisque c'est par là que vous apprendrez la manière de régler vos mœurs, & de rendre au vrai & unique Dieu le culte qui lui est dû. Occupez (b) votre langue & votre esprit de l'étude des livres divins ; Dieu, pour vous récompenser de la peine que vous y prendrez, vous fera la grace d'acquiescer une petite lumière de ce qu'ils ont de plus caché & de plus mystérieux : ou vous en retirerez cet avantage, que la lecture des grands & augustes Commandemens d'un Dieu si saint excitera dans votre ame le sentiment d'une vive & salutaire componction ; ou du moins pour une troisième utilité, cet exercice détournera votre cœur des vaines inquiétudes des choses basses & terrestres. « Il appelle (c) l'Écriture sainte, une fontaine délicieuse, d'où les ames pures tirent des connoissances salutaires, & dit avec beaucoup de modestie qu'il en a puisé quelque peu dans leur profondeur ; & que (d) son inclination dominante étoit l'amour des divines Écritures ; que Dieu, qui les a mises dans la bouche des personnes de piété, peut seul en donner l'intelligence par la lumière de sa grace, & en reveler les sacrés mystères aux ames qui se sont bien purifiées. II

(a) At lectione plurima mentem ut tuam,
Velut in palastra senseris jam exercuam,
Tunc illabora litteris gnauus sacris,
Utriusque magnas fœderis carpens opes,
Quorum verussum est illud, hoc semper novum :

Novum, secundò proditum namque est loco,
Nec post sequetur alterum ullum tertium.
His omne studium litteris tribuas libens :
Excolere mores ex quibus disces bonos,
Verunque solum & ritè venerari Deum.
Gregor. libid. pag. 192. & 93.

(b) In libris sacris linguaque & mente
frequenter

Verfare, Aut etenim donat Deus ista laborum
Præmia, ut absconsa lucis mens sedula quid-
dam

Conspiciat : vel certè istinc ea commoda car-
pit,

Ut per sancta Dei capiat præcepta dolorem.

Tome VII.

Aut quod postremum est, animos hæc lectio
rebus

Abstrahit à fluxis, studia ad meliora vocatos.
Gregor. Carm. 33. de veris & germanis
scripturæ libris, pag. 98.

(c) Sacrosque vivit sedula libros manu
(Qui dulcis est fons, mentibus castis patens)
Ex quæis profundi quidpiam est haustum
mihi.

Greg. Carm. iamb. 18. de Virtute, p. 207.

(d) Utpote jucundæ cui sacra velumina
curæ

Ante forem (summum que numen in ore
piorum

Sculpfit, & egregii duro sub cortice scripti
Gratia fulgorem diffundens pneumatici almi,
Utilitasque latens, quam soli cernere possunt
Qui benè purgarint generosæ lumina mentis.)

Gregor. Carm. 1. pag. 36.

E e

218 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,
 conseille (a) à ceux qui sont dans l'affliction, de chercher leur consolation dans la lecture des livres saints, » où l'on voit, dit-il, » un mélange alternatif des biens & des maux que Dieu permet » dans l'ordre de sa providence.

Sur l'avantage de l'étude des livres saints, au-dessus de l'étude des livres prophanes.

V. Quoique saint Gregoire ne disconvienne point de l'utilité de la lecture des livres prophanes (b), il ne veut pas néanmoins que l'on s'y borne, ni que l'on préfère les sciences humaines à la science des Saints. » Si vous voulez, dit-il, faire la fonction d'un » juge équitable & prononcer solidement sur cette matiere, com- » mandez à la science des belles lettres, dont les Grecs font pro- » fession, de demeurer dans l'ordre & la soumission où il est rai- » sonnable qu'elle se contienne; prescrivez-lui de s'affujettir hum- » blement à la doctrine de la verité, & à l'étude de la divine Sageffe » & des saintes Ecritures; car il est juste que la sageffe spirituelle » qui est descendue du haut du Ciel & qui tire son origine de Dieu » même, soit la maitresse de l'érudition prophane qui lui est in- » férieure; & au lieu de s'enfler d'une folle vanité, elle doit s'esti- » mer trop heureuse de faire l'humble fonction de servante: en » un mot, que la science prophane soit assujettie à celle de Dieu.

Sur l'âge auquel on doit étudier les divines Ecritures.

VI. Mais saint Gregoire en recommandant la lecture & l'étude des livres sacrés, ne le fait pas sans user de quelque précaution. Il approuve (c) la loi qui défendoit aux jeunes gens parmi les

(a) *Ad te redi atque ad eos libros, quos familiares habuisti. In quibus & multæ vitæ sunt, & multi vitæ modi, & multæ voluptates & levitates. Deus enim hæc per se ipsa mutuo nescit. Ob id scilicet, meo quidem judicio, ut nec mæror medicina careat, nec lætitia expers disciplina sit: atque ut inconstantiam & varietatem, quæ in his rebus est, contemplantes, oculos in eum solum coniciamus.* Gregor. Epist. 189. pag. 888.

(b) *Hujus tuere sedulus vitæ typum, Mosem amulando, Moysi & mores probos. Ac disciplinas quæ vigeni Græcos apud, (Judex ut æquum calculum ferens) jube, Ut fas & æquum est, instar ancillæ obsequi Professioni dogmatis verissimi, Studiique sacræ paginæ. Justum est enim Ut Sophia Sancti Spiritus, quæ cælitè Profluxit aula, venit & à jumno Deo, Ut domina præstet inferæ sapientiæ: Famulæque ritui discat hæc non turgidum Concipere fastum, jussa sed prompte exequi, Servire superæ nam decet certe inferam.*

Gregor. Carm. iamb. 3. pag. 193.

(c) *Olim apud sapientes Hebræos à qui-*

busdam scripturæ sacræ libris juvenes arcebantur ut pote tenerioribus adhuc minimeque firmis animis haud quaquam profuturis. Gregor. Orat. 26. pag. 462. *Enimverò Hebræorum sapientes hanc olim Hebræis legem fuisse narrant, in primis rellam & laude dignam, qua non curvis ætati quivis scripturæ liber concedebatur (nam ne hoc quidem utilius esse, quando quidem nec tota statim à quolibet percipi possit, ac quod in ea reconditius est, ob externam speciem imperitoriorum plurimum detrimenti afferre possit) verum alii libri ab initio cunctis patebant, & communes erant, hoc est quorum ne id quidem quod corporeum est, laude caret: alii autem his duntaxat, qui viceßimum quintum ætatis annum exceßissent, committebantur, hoc est qui sub vili indumento mysticam pulchritudinem obtegunt (laboris & industria ac luculentæ vitæ præmium solis iis, qui mente purgati sint, fulgentem & conspiciam, quod scilicet sola hæc ætas supra corpus assurgere, atque à litera ad spiritum rectè ascendere queat.* Gregor. Orat. 1. pag. 21.

Hebreux, la lecture de certains livres de l'Écriture sainte, & la regarde comme fort sage & fort sensée, parce qu'il est inutile de lire des choses qu'on ne comprend point. Or ces livres, dont la lecture étoit défendue chez les Hebreux jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, n'étoient point aisés à développer à un esprit encore peu éclairé, parce qu'ils renfermoient des sens mystiques sous des expressions simples & triviales. Il n'en étoit pas de même des livres moraux : comme les faits qui y étoient rapportés ne contenoient rien que d'édifiant, ils étoient mis d'abord entre les mains même des jeunes gens.

VII. Saint Gregoire paroît persuadé (a) que les Payens ont eu quelque idée du Paradis, & que c'est ce qu'ils entendoient sous le nom des *Champs Elysiens* ; & qu'ils ont puisé ce qu'ils en ont dit dans les livres de Moïse. Il donne un sens allegorique (b) à ce que l'Écriture rapporte du Paradis terrestre : entendant par les arbres qui étoient plantés, les bonnes pensées dont Dieu avoit rempli l'esprit d'Adam ; par la nudité de nos premiers parens, la candeur & la simplicité de leurs mœurs ; par l'arbre de la science du bien & du mal, la contemplation dont Adam & Eve n'étoient pas encore capables dans ces commencemens ; & par les habits de peau, la rebellion de la chair & la nécessité de mourir introduites par le peché. Il doute (c) si Enoch, quoique transporté dans un lieu qu'il ne nomme pas, voit intuitivement l'essence de Dieu. Il desapprouve (d) les détours dont Jacob se servit pour obtenir la benediction qu'Isaac croyoit donner à Esau. Il explique allégoriquement le combat (e) de Jacob avec l'Ange, disant que ce n'est peut-être qu'une comparaison de la vertu humaine avec la vertu divine. Il lui est échappé de dire (f) que

Sur divers
endroits de
l'Écriture,

(a) *Qui virtutis ipsius periculum fecerunt, Minocem illum ac Rhadamantum pronugis habent, quos pratis asphodelo reseritis & campis Elysiis Græci donandos duxerunt, paradisi videlicet nostri speciem quandam animo intuentes, atque ex Moisaicis, ut opinor, nostrisque libris, tametsi in nomine non nihil discere parant, aliis tamen vocabulis hoc ipsum indicantes.* Gregor. Naz. Orat. 20. pag. 333.

(b) Gregor. Orat. 38. pag. 619.

(c) Enoch autem, quamvis translatus fuerit, nondum tamen constat, an Dei naturam comprehenderit, aut comprehensus sit. Gregor. Orat. 34. pag. 548.

(d) Benedictionem sanctus quidam surripuisse dicitur, patre per cibum ac

pilorum figmentum circumvento, ac re bona, non bene, per insidias captata. Gregor. Orat. 1. pag. 40.

(e) *Quid de Jacob dicam qui licet cum Deo quasi cum homine certamen inierit, quodcumque tandem illud Dei cum homine certamen esse queat ; his enim verbis fortasse nihil aliud indicatur, quam humane virtutis cum divina comparatio.* Gregor. Orat. 34. pag. 549.

(f) *Non tantum hunc (Abraham) genitor (David) nato velut orbis honesto Dessevit, verum subita quoque morte peremit illum, pertulerat eadem qui primus ad aures.* Gregor. Carm. 51. pag. 126.

David fit mourir le premier qui lui apporta la nouvelle de la mort d'Abfalon ; car on ne lit rien de semblable dans le second livre des Rois : ce fut celui qui apporta la nouvelle de la mort de Saül, que David fit mettre à mort. C'est encore contre le texte de l'Ecriture qu'il dit que (a) Lia fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban : » Elles le volerent, dit saint Gregoire, non » pour les garder, mais pour les détruire. « Saint Basile dit (b) que ce fut pour retirer Laban de l'idolâtrie. Saint Gregoire excuse la fuite de Jonas, disant que (c) ce n'étoit point qu'il fût fâché que les Ninivites se convertissent, mais qu'il craignoit que venant à se convertir, & le Seigneur à leur pardonner, il ne passât pour un fourbe, & que sa prophétie ne fût décriée dans l'esprit d'un peuple ignorant qui n'est pas capable de pénétrer dans la profondeur des mystères de la Sageffe éternelle. Il laisse en doute (d) si la pythonisse évoqua réellement l'ame de Samuel. Il enseigne que la sainte Vierge (e) étoit de la tribu de Levi & descendue de la famille d'Aaron ; que l'Etoile (f) qui apparut aux Mages avoit été nouvellement créée ; que les Mages (g) reconnurent Jesus-Christ pour le Roi du Ciel, en l'adorant comme Dieu. Ses paroles méritent d'être transcrites : » Marchez, (h) dit-il, avec l'étoile, » offrez vos présens avec les Mages, de l'or, de l'encens & de » la myrthe comme à un Roi, comme à un Dieu, comme à un

(a) Si Rachel quædam es, aut Lia, hoc est Patriarchica & magna anima, patris quoque tui idola, quæcumque inveneris, surripe, non ut serves sed ut delectar. Gregor. Orat. 42. pag. 690.

(b) Pulchrè fuit astuta Rachel . . . quod patrem decepit & ab idololatria liberavit. Basil. Homil. in principium Proverbiorum, pag. 108. tom. 2.

(c) Fugiebat Jonas à facie Domini . . . hæc porro incuncta fugæ causâ ipsierat, quod vereretur, ne cum triflem & præposterum Ninivitis nuntium tulisset, periculo postea per penitentiam liberata civitate mendax inveniretur. Non enim improborum hominum salutem egredi ferebat : sed mendacii ministerium obire præ pudore non sustinebat, ac prophetæ fidem & auctoritatem ælul Zelotypia quadam prosequeretur, quæ quidem, ne in ipso extingueretur, periculum erat, nimirum imperia multitudine divini in hujusmodi rebus consilii altitudinem perspicere nequeunte. Gregor. Orat. 1. pag. 41.

(d) Samuel per ventriloquam trahitur, aut trahi videtur. Gregor. Orat. 3. pag. 71.

(e) Cum non Josepho, sed sit de Virgine natus (Christus)

Ex Maria porro Levites. Namque ab Arone Qui Levi de stirpe fuit, genus ipsa trahebat. Gregor. Carm. 38. de Christi genealogia, pag. 100.

(f) Nec verò stellam hinc quisquam mihi proferat illum

Quæ tellure Magos ab Eoa nuncia Christi

Duxit ad oppidulum

Non etenim ex illis, quas observare videmus

Astrologos, erat ipsa, recens sed condita, nec dum

Visa prius, tamen Hebræis prædicta libellis. Gregor. Carm. 5. de Providentia, p. 168.

(g) Magi procumbunt ac dona offerunt, omniumque regem agnoscunt, & ex sideris aspectu caelestem egregie conjectura assurgunt. Gregor. Orat. 9. pag. 156.

(h) Cum stella curte : cum Magis dona offer, aurum, thus & myrrham, ut regi, ut Deo, & ut tua causa mortuo. Gregor. Orat. 38. pag. 623.

» homme. « Il croit (a) que ce qui se passa en cette occasion étoit la marque certaine du renversement futur du culte des idoles ; que les oracles cefferent à la naissance du Sauveur ; qu'aucuns cependant n'avoient pû prévoir (b) ni prédire qu'ils seroient réduits alors au silence ; que l'on doit entendre allégoriquement (c) ce qui est dit dans Isaïe du bœuf & de l'âne, & l'expliquer des Juifs & des Gentils convertis qui ont reconnu Jesus-Christ fait homme, né dans une étable & couché dans une crèche ; que Jesus-Christ dans sa fuite en Egypte (d) y dissipa les erreurs des Egyptiens ; que lorsqu'il cria étant sur la Croix : (e) *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'étoit pas pour lui, mais pour ses membres, représentans alors la personne des pécheurs qui méritoient d'être abandonnés pour leurs crimes ; car il ne fut point abandonné de son Pere, ni de sa divinité, comme si elle eût redouté les tourmens, & voulu se soustraire d'un corps condamné à souffrir ; qu'à la mort du Sauveur le soleil s'obscurcit (f), & s'enflamma ensuite, parce qu'il falloit que les créatures pleurassent en quelque sorte la mort du Créateur ; que Jesus-Christ étant descendu aux enfers, en tira les ames (g) qui y étoient pour les mener au Ciel ; que lorsque saint Jean dit (h) à Jesus-Christ qu'il avoit besoin d'être baptisé par lui, il savoit bien qu'il souffriroit le martyre : & en effet il mourut avant Jesus-Christ, afin d'annoncer sa venue (i) aux morts, comme il l'avoit annoncée

(a) *Idcirco stella praeiens, & Magi se se prosternentes, ac munera offerentes, ut scilicet idolorum cultus everteretur.* Gregor. Orat. 1. pag. 12.

(b) *Quo tandem loco pones ... Trophonii subterranea ludicra & vaticinia, aut Dodonae quereus deliramenta, aut Delphica tripodis praestigias, aut fatidicos Castalii fontis latices ? Quae omnia hoc unum vaticinari minime potuerunt, nimis in hoc silentium suum.* Gregor. Orat. 39. pag. 626.

(c) *Præsepe adora, propter quod, cum rationis expertus esses, à verbo nutritus es. Cognosce ut bos, possessorem tuum, Esaias te admonet, & ut asinus præsepe Domini tui, sive mundum quispiam sit ac legi subiectus, reclamque doctivum ruminans atque ad sacrificium idoneus, sive etiam adhuc immundus, ac cibo & sacrificiis inutilis, ethnicaque parvis.* Gregor. Orat. 38. pag. 623.

(d) *In Aegyptum quidem pulsus est, verum Aegyptiorum errores in fugam vertit.* Gregor. Orat. 35. pag. 575.

(e) *Deus, Deus, meus respice in me : quare me dereliquisti ? neque enim ut quidam opinantur, ipse vel à Patre, vel à sua divinitate, quasi passionem existimante, ob idque se se à perpetente corpore colligente atque contrahente derelictus est ... verum in se ipso nostra repraesentat. Nos eramus derelicti illi prius atque contempti, nunc verò per impatibilis illius passionis assumpti ac servati.* Gregor. Orat. 36. pag. 580.

(f) *Quamvis autem permulta illius temporis miracula fuerint, Deus nempe in cruce pendens, sol obscuratus ac versus inflammatus, nam creaturas quoque Creatori condolere oportebat.* Gregor. Orat. 42. pag. 696.

(g) *In infernum descendit : sed animas sursum ducit atque in caelos ascendit.* Gregor. Orat. 35. pag. 576.

(h) *Ego à te baptizari debeo ... exploratum habebat (Joannes) fore ut martyrio baptizaretur.* Gregor. Orat. 39. pag. 633.

(i) *Quis Praecursor Jesu ? Joannes, ut vox, & lucerna luminis, ante quem & in*

aux vivans ; ce sentiment touchant la descente de saint Jean aux enfers pour y annoncer la venue de Jesus-Christ , est commun à plusieurs anciens , nommément (*a*) à saint Hippolyte ; que les enfans de Zebédée (*b*) ont été appelés *enfans du tonnerre* , à cause de la maniere éclatante dont ils ont prêché l'Evangile. Sur la difficulté qu'il y a de savoir si les Apôtres parloient (*c*) plusieurs langues , ou si le miracle consistoit , en ce que ne parlant que leur langue naturelle , chacun néanmoins les entendoit en la sienne ; il paroît prendre le premier parti , par la raison que si la chose fût arrivée autrement , le miracle auroit été plutôt dans ceux qui écoutoient , que dans les Apôtres : or cela paroît contraire au texte de l'Écriture , où nous lisons qu'on accusoit les Apôtres d'être ivres , & qu'ils parloient diverses langues. C'est aussi le sentiment (*d*) de saint Augustin , & de la plupart des Interpretes.

Sur les Con-
ciles.

VIII. Saint Gregoire en parlant du Concile de Nicée , s'exprime d'une maniere qui fait voir avec combien de respect il en recevoit les décisions. Il l'appelle une assemblée (*e*) , où le Saint-Esprit avoir réuni l'élite de l'Eglise , protestant qu'il demeurera toujours inviolablement (*f*) attaché à la profession de foi qui y

virtute exiliit , & ad inferos per Herodis furorē transfussit est , ut illic quoque mox venturum predicaret. Gregor. Orat. 20. pag. 369.

(*a*) *Hic (Joannes) iis etiam qui erant in inferno prior evangelizavit , sublatus Herodis gladio , illic factus Prædicator. Nempe ibi quoque indicaturus expectandum Salvatoris descensum , qui Sanctorum animas de manu mortis esset liberaturus.* S. Hippolytus , lib. de Antichristo , pag. 22. num. 45. editionis Fabricii. Vide Allatium , de libris Ecclesiasticis Græcorum , pag. 303.

(*b*) *Filii Zebedæi grandiloquentiam (concedunt) unde & filii tonitrui appellati sunt.* Gregor. Orat. 19. pag. 301.

(*c*) *Unum enim audiebant sua quisque dialecto , ut ut verbi gratia , vox quidem una emitteretur , multæ autem audirentur , sic videlicet pulsato ac perspirente aère , pluribusque vocibus , ut in agri perspicue dicam , ex una voce efflatis : an potius in hoc verbo , audiebant , punctum statuendum est , atque hæc verba , loquentes suis linguis , cum his quæ sequuntur , jungenda sunt : ut sic legatur. Loquentes linguis propriis scilicet audientium , hoc est , externis : qui etiam sensus mihi magis aridet. Nam illo quidem modo eorum potius , qui audiebant , quam qui verba faciebant hæc miraculum fuerit :*

at hoc sensu eorum qui loquebantur : qui etiam remulentæ insimulabantur , haud dubie quia per Spiritus operationem novi miraculi aliquid circa voces designabant. Greg. Orat. 44. pag. 715. & 716.

(*d*) *Illi (Discipuli accepto Spiritu Sancto) impleti sunt , & cœperunt loqui linguis omnium Gentium.* August. Serm. 80. de verbis Evangelii Matth. 17. pag. 431.

(*e*) *In sancto Concilio Nicææ habito atque illo trecentorum & duo de viginti lectissimo-rum virorum numero , quos Spiritus Sanctus in unum cœgerat , quantum in ipso fuit , morbum compressit (Athanasius).* Gregor. Orat. 21. pag. 321.

(*f*) *Comperitum habebas nimirum nos fidei Nicææ quæ à sanctis Patribus qui illic ad evertendam Arianam hæresim conveni-runt , edita est nec quicquam præteritum prætulisse , nec præferre posse : verum fide illius esse , Deoque adiuvante fore : illud insuper explicantes , quoad ab illis minus plene de Spiritu Sancto dictum est , propterea quod hæc questio nondum excitata & agitata fuerat , nempe unam eandemque Patris , & Filii , & Spiritus Sancti divinitatem agnos-cendam , Deum quoque videlicet Spiritum Sanctum profitendo.* Gregor. Orat. 52. pag. 745. & 746.

fut dressée, en se réservant néanmoins d'y ajouter quelque chose touchant la divinité du Saint-Esprit, dont la question n'avoit pas encore été agitée lorsque ce Concile fut assemblé. Mais comme il étoit le seul où les choses s'étoient passées en paix, & dont l'issue avoit été heureuse, c'est pour cela que saint Gregoire, qui d'ailleurs n'étoit pas content de la maniere dont on l'avoit traité dans celui de Constantinople, & du peu de succès qu'y avoient eu ses bonnes intentions, dit (a) en parlant des Conciles qui s'étoient tenus depuis celui de Nicée, qu'il n'en avoit jamais vû qui eussent eu une bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. Il traite avec le dernier mépris celui de Seleucie (b), qu'il compare à la confusion de Babel & au conseil de Caïphe, & qu'il appelle l'ouvrage de la puissance de Constantius. Il dit qu'on s'y efforça de détruire la saine doctrine touchant la Trinité, & qu'en y supprimant le terme de *Consubstantiel*, on ouvrit la porte à l'impieeté par l'ambiguité du dogme qu'on faisoit soufcrire; & que sous le prétexte de n'employer dans la formule de foi que des paroles tirées de l'Ecriture sainte, on s'efforça d'y établir l'Arianisme. C'étoit, comme il le remarque, la coutume des Conciles (c), lorsqu'ils recevoient les Heretiques, de les obliger premierement de se conformer à la doctrine Catholique, & ensuite de leur donner des lettres de communion: » Qu'ils montrent, dit-il en parlant des Apollinaristes, comme » ils ont été reçus dans un Concile, & nous serons contents; car » ils ne l'auront été qu'en se conformant à la saine doctrine, & ils

(a) *Ego, si vera scribere oportet, hoc animo sum, ut omnem Episcoporum conventum fugiam: quoniam nullus Concilii finem lætium & faustum vidi, nec quod depulsionem malorum potius quam accessionem & incrementum habuerit, &c. Gregor. Epist. 55. pag. 814.*

(b) *Hujus (Constantii) potentia opus Concilium illud fuit quod Seleuciæ primum, ubi sanam est sanctæ egregiæ virginis Teclæ, deinde in hac amplissima civitate coactum est. . . . sive Chalanzæ turrim quæ linguas pulchrè divisit, sive Caiphæ concilium quo Christus condemnatur, sive quocunque tandem alio nomine conventus hic appellandus est, qui omnino everitæ ac perturbavit piæ enim & veterem doctrinam ac Trinitatis parironam, jacto vallo, ac machinis impulsæ & labefactata consubstantialis voce, sustulit, impietati autem, perscripti dogmatis*

ambiguitatem, fenestram aperuit: hoc quidem prætextu, quasi scripturam revereretur, ac probatissimarum vocum usum amplecteretur, re autem vera Arianismum nullo scripturæ loco proditum in ipsius locum substituens. Gregor. Orat. 21. pag. 386.

(c) *Ad quam indignitatem illud etiam accedit, quod ab Occidentali Synodo se se, ut audio, susceptos esse aiunt, à qua prius condemnati sunt, ut cuiusvis est exploratum. Ag quidem, si vel nunc vel ante, suscepti sunt; qui Apollinarum placita seclantur, hoc ostendant, & nos acquiescemus. Perस्पiciunt enim erit eos, ut rellæ doctrinæ assentientes, susceptos fuisse: nec enim aliter se res habere potest, si hoc consecuti sunt. Omnino autem ostendant, vel per Synodalem libellum, vel per epistolas communionis indices. Gregor. Orat. 51. pag. 738.*

» ne le peuvent montrer que par un decret synodique, ou par des
» lettres de communion.

Sur la Tra-
dition,

IX. En matiere de religion il n'avoit pas seulement recours à l'autorité de l'Ecriture & des Conciles, il consultoit aussi la tradition de l'Eglise, & vouloit qu'elle servit de regle. » Gardons, » dit-il, fidèlement le dépôt (a) que nous avons reçu de nos Pe- » res, en adorant avec eux le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; le » Pere dans le Fils, & le Fils dans le Saint-Esprit, au nom des- » quels nous avons été batifés. « Il renvoie (b) les Macedoniens qui nioient la divinité du Saint-Esprit, à l'autorité des anciens qui l'ont reconnu. » Vous repetez souvent, leur dit-il, que la » divinité du Saint-Esprit n'est prouvée par aucun passage de l'E- » criture : mais nous n'introduisons point un Dieu nouveau & » étranger; les anciens & les modernes l'ont reconnu, & plusieurs » d'entre-eux très-versés dans les divines Ecritures & qui en pé- » netroient le sens, ont déjà traité cette question, & y ont trouvé » qu'il est effectivement Dieu, & nous le montrerons comme » eux.

Sur l'exi-
stence & les
attributs de
Dieu,

X. Les yeux seuls & les loix de la nature suffisent même pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu (c) & une cause premiere dont toutes les autres dépendent. Tant d'objets sensibles qui nous charment par leur beauté & leur mouvement, l'arrangement & l'ordre qui regnent dans la nature, ne font-ils pas connoître

(a) *Præclarum depositum, quod à Patri-
bus accepimus custodientes, Patrem, &
Filium, & Spiritum Sanctum, adorantes in
Filio Patrem, in Spiritu Filium cognoscentes,
in quorum nomine baptismi aquæ tincli
sumus* Gregor. Orat. 12. pag. 204.

(b) *Idemdem sæpiusque nobis inculcas
Spiritus Sancti divinitatem nullo scripturæ
loco produam haberi. Enimvero quod nec
novus ac peregrinus, nec introduclivus ipse
sit, verum & à Præfens & hujus ætatis ho-
minibus agnitus ac patetæctus, quanquam
à pluribus jam ostensum est, qui de hac re
differuerunt, atque in divinis scripturis nec
ignavè nec persanctiorie versati sunt, sed lit-
teram penetrantes atque inspicientes,
reconditam pulchritudinem divini beneficio
viderunt, scientisque nec constutatum.
tamen nunc quoque cursim quantum res pati-
tur, stendimus.* Gregor. Orat. 37. p. 605.

(c) *Etenim quod Deus sit, ac princeps
quædam causa quæ res omnes procreavit
atque conservet, tum oculi ipsi, tum lex na-*

*turalis docet. Illi dum rebus in aspectum ca-
dentibus aciem affigunt, easque & pulcre
fixas & stabiles esse, & progredi, atque im-
mote, ut ita dicam, moveri voluque perspi-
ciunt. Hac autem dum per res oculis sub-
jectas ac recto ordine collocatas, authorem
earum conjectura quadam colligunt atque asse-
quuntur. Quoniam enim modo univèrsa hæc
rerum moles vel producla unquam fuisse
vel consisteret, nisi Deus omnia in rerum na-
turam protulisset atque conservaret: quem-
admodum enim quispiam citharam pulcherrime
confectam & elaboratam conspiciens, ejusque
concinuitatem, aut etiam ipsius citharæ
cantum audiens, nihil aliud quam ipsi-
sum citharæ conditorem atque citharædam
mente reputat, atque ad eum cogitatione
fertur, etiamsi de facie ignotum: eodem quo-
que modo nobis, is, qui res effecit efficiatque
necet atque conservet, manifestus est,
etiamsi mente maxime comprehensum.* Gre-
gor. Orat. 34. pag. 539. & 340.

celui

celui qui en est l'auteur? Comment l'univers auroit-il pû exister; & comment pourroit-il subsister, si Dieu ne l'avoit tiré du néant & s'il ne le conservoit? Un homme qui voit un luth parfaitement bien travaillé ou qui en entend l'harmonie, pense naturellement à l'ouvrier qui l'a fait & à celui qui le pince, quoiqu'il ne les connoisse pas. De même, quoique nous ne comprenions pas Dieu, nous ne laissons pas de le connoître par ses beaux ouvrages. Saint Gregoire prouve que Dieu est incorporel. » Si Dieu, dit-il, est un » corps, (a) comment l'immenfité pourroit-elle lui convenir, » comment pourroit-il être infini, sans figure, incapable d'être vû » & d'être touché? Sont-ce là les qualités des corps? Direz-vous » qu'il a un corps & que l'immenfité & l'infinité ne sont point des » attributs qui lui appartiennent? Quelle ignorance! S'il est borné, » pourquoi l'honorer & l'adorer? Pourquoi ne dirons-nous pas » qu'il est composé d'élémens & par conséquent sujet à corrup- » tion, ce qui ne convient nullement à Dieu & à cette nature » primitive. « Il conclud de ce raisonnement que (b) Dieu n'a point de corps, & que personne de tous ceux qui sont inspirés divinement, n'a avancé une proposition si extravagante, ni n'a approuvé ceux qui étoient dans ce sentiment, qui répugne à la foi de l'Eglise. Saint Gregoire prouve encore que Dieu est incompréhensible; que (c) personne n'a jamais connu la nature & l'essence divine, & qu'on ne la connoitra jamais; mais que nous connoîtrons Dieu lorsque notre raison dégagée des sens, fera unie

(a) *Quid enim tandem Deum esse censebis? ... an corpus eum esse dices? Quonam ergo modo immensus, infinitus, figuræ expers est, ac denique ejusmodi, ut nec tangi, nec oculis vèrni queat. An hæc quoque in corpora cadunt? O licentiam! non enim hæc corporum natura est. An vero, corpus quidem esse statuas, immensum vèrò atque infinitum. cæteraque hujus generis esse negabis? O crassitum! qua in re Deus nos antecellet? quid enim asserti potest cur colatur atque adoretur, si circumscriptus est? aut quid causæ esse dicemus quin ex elementis constatus sit atque in eadem denuo redigatur ac prorsus intereat? compositio quippe pugnae mitium est, pugna autem dissidiû, dissidiû solutionis: solutio porro nullo modo in Deum ac primam illam naturam cadit. Gregor. Orat. 34. pag. 540.*

(b) *Hinc constat Deum corpus non esse. Neque enim adhuc quisquam eorum, qui divinitus afflati sunt hoc vel dixit, vel ab*

aliis dictum comprobavit: atque ab hujusmodi sermone fides abhorret. Gregor. Orat. 34. pag. 542.

(c) *Quid tandem Deus natura sua & essentia sit, nec hominum quisquam unquam invenit, nec invenire potest, an vèrò aliquando sit inventurus, querat qui vult ac persequetur. Mea quidem sententia tum deum hoc inveniet, cum Deiforme hoc atque divinum: id est, mens nostra & ratio, cum natura cognata conjuncta fuerit, & imago ad exemplar illud suum, cujus nunc desiderio tangitur, ascenderit. ... at in hac mortali via quidquid ad nos usque pertingit, nihil aliud est quam exiguis quidam rivulus, ac velut parvus magne lucis & adus. Quamobrem si quis Deum cognovit, aut scripturâ teste cognovisse dicitur, cætenus cognovisse censendus est quatenus uberioris splendoris particeps sit quam qui minus luminis divini accepit. Gregor. Orat. 34. pag. 548.*

à son image & à son principe, pour qui elle a maintenant des desirs si vifs; que les connoissances que nous avons pendant cette vie mortelle ne sont que de petits écoulemens, & comme un rayon de cette vaste lumiere: c'est pour cela que quand l'Écriture dit de quelqu'un qu'il a connu Dieu, elle ne veut dire autre chose, sinon qu'il en a eu une connoissance plus parfaite que le reste des hommes. Il croit l'essence divine si incompréhensible, qu'il n'ose assurer que les Anges (a) la voient; il se contente de dire que comme ils sont plus proches que nous de cette nature incompréhensible, peut-être se découvre-t-elle toute entière à eux; ou que si elle ne s'y découvre pas tout-à-fait, au moins elle s'y découvre d'une manière plus parfaite qu'à nous, avec un degré de clarté plus ou moins grand, selon l'ordre & le rang d'un chacun.

Sur la Trinité.

XI. Le mystère de la Trinité est une des matières que saint Grégoire traite le plus souvent dans ses écrits. Il enseigne (b) qu'il n'y a rien de créé, ni d'esclave, ni d'étranger dans la Trinité; qu'on doit (c) reconnoître un Dieu en trois Personnes avec leurs propriétés personnelles; que le Pere est sans principe (d), & n'a point été engendré; que le Fils unique est engendré du Pere; que le Saint-Esprit tire sa substance de Dieu, & ne cede au Pere que parce que le Pere n'est point engendré; & au Fils parce que le Fils est engendré, mais qu'il est égal à l'un & à l'autre en nature, en dignité, en honneur & en gloire. Il applique (e) à la Trinité

(a) *At rem tantam (id est Dei naturam) animo comprehendere omnino impossibile est, non modo ignavis & languidis, deorsumque vergentibus atque haud scio an hoc quoque sublimioribus illis, & intelligentibus naturis negatum sit; que quia Deo propius junctæ sunt, ac toto illo splendore collucunt, ecernere atque fortasse queant, si non profusus, ac certe plenus quam nos & solidius, atque alix aliis, pro cuiusque ordine, vel uberius, vel parcius.* Gregor. Orat. 34. pag. 539.

(b) *Nihil in Trinitate servum est, nec creatum, nec adventitium ut ex cuiusdam docti viri sermone accepi.* Gregor. Orat. 40. pag. 668.

(c) *Unus Deus retinendus est & tres hypostases, sive tres personæ confitendæ, & quidem unaquaque cum sua proprietate.* Gregor. Orat. 29. pag. 490.

(d) *Atqui unum Deum Patrem agnoscere oportebat principium expetitur & ingenitum, & unum Filium ex Patre genitum, & unum*

Spiritum ex Deo substantiam habentem, hoc solo nomine Patri cedentem, quod non ingenitus sit; hoc item Filio quod non genitus sit, cetera autem ejusdem omnino naturæ dignitatis, honoris, gloriæ; hac inquam, agnoscere oportebat, hac confiteri. Gregor. Orat. 26. pag. 445.

(e) *Hinc etiam à deitate orationis initium ducturi sumus, Trinitati voces accommodantes, etsi id audacius fortasse nonnullis videri queat. Erat lux vera, que illuminat omnem hominem venientem in mundum, Pater. Erat lux vera, que illuminat omnem hominem venientem in mundum, Filius. Erat lux vera que illuminat omnem hominem venientem in mundum, alius Paraclitus. Erat, & erat, & erat: sed unum erat. Lux, & lux, & lux: sed lux una, Deus unus. Atque hoc illud est, quod David quoque ipse ante velut per imaginem quandam utcumque conspiciatus est, cum diceret: In lumine tuo videbimus lumen. Nunc autem nos, & perspe-*

Ces paroles de saint Jean : *Il étoit la lumière qui en venant dans le monde éclaire tous les hommes.* Le Pere étoit la vraie lumière, le Fils étoit la vraie lumière, le Saint-Esprit étoit la vraie lumière. Cette lumière est une, comme Dieu est un ; c'est ce que David vouloit marquer lorsqu'il disoit : *Nous verrons la lumière dans votre lumière.* Nous avons connu & nous annonçons la lumière de la lumière, c'est-à-dire le Fils qui vient du Pere, dans la lumière qui est le Saint-Esprit. Le Pere est de toute éternité (a) ; car s'il y avoit eu un tems où il ne fût point, il y en auroit eu aussi un où le Fils & le Saint-Esprit n'auroient pas été. De même si le Pere est dès le commencement, le Fils & le Saint-Esprit sont aussi dès le commencement. Retranchez une Personne, vous détruisez les trois autres. Le Pere est à plus juste titre (b) Pere, que ceux à qui l'on donne ce titre parmi les hommes : mais il l'est d'une manière qui lui est propre & singulière & qui ne convient nullement au corps ; il l'est par lui-même sans aucun autre secours ; il l'est d'un Fils unique qui n'est point avant que son Pere fût pere ; il a communiqué à son Fils tout ce qu'il a, ce qui ne se peut dire des peres ordinaires ; il le lui a communiqué dès le commencement, parce qu'il n'a point commencé dans le tems à être Pere. Le Fils est véritablement Fils, il est unique & de toute éternité, n'ayant pas commencé dans le tems à l'être ; sa divinité ne lui est point venue par succession. Comme le Pere ne cessera jamais d'être

Joan. I.
vers. 9.

ximus & predicamus, ex luce nimirum, id est Patre ; lucem, hoc est Filium ; in luce, hoc est in Spiritu Sancto percipientes : quibus verbis compendiariè, & sine ulla verborum redundantia Trinitatis deitas asseritur. Greg. Orat. 37. pag. 594.

(a) *Si fuit tempus eum non esset Pater, fuit quoque, cum non esset Filius. Si fuit tempus quum non esset Filius : fuit quoque, quum ne Spiritus quidem esset. Si unum illud à principio erat, utique & tria. Si unum deicis, audax hoc dicam, ne duo quidem superiore loco colloces.* Gregor. Orat. 37. pag. 594.

(b) *(Dicimus) Patrem verè Patrem, ac multo quidem verius quam qui apud nos id nomen obinent, tum quia proprio & singulari modo Pater est, non autem sicut corpora ; tum quia solus, non enim ex conjunctione ; tum quia solius, nempe unigenitus ; tum quia solum, nec enim ipse prius quam Pater esset Filius fuit ; tum quia in totum & totius Pater (quod de nobis certo affirmari nequit) tum quia ab initio, nec enim posterius Pater esse cepit.* Filium verè Filium, quod & solus sit

& solius ac singulari modo, & solum, non enim Pater quoque simul est, & in totum Filius, & totus & à principio, hanc scilicet rationem habens, sui nunquam Filius esse ceperit, non enim ex parentia est deitas, neque ex profectu desicatio, ut ille aliquando Pater, hic aliquando Filius esse desinat. Spiritum Sanctum verè Sanctum : neque enim alius talis est, nec eodem modo, neque ex accessione sanctitatem habet, sed est ipsa sanctitas, nec magis & minus, nec quo ad tempus originem unquam habuit, nec finem habiturus est. Hoc enim Patri, & Filio & Spiritui Sancto commune est, quod minime creati sunt : atque ipsa divinitas. Hoc autem Filio & Spiritui Sancto quod uterque eorum ex Patre est. At vero Patris proprietas hæc est quod ingenuus sit, Filii quod genitus, Spiritus Sancti quod procedat. Quid si modum queris, quid iis relinimus es, quos solos mutuo se cognoscere, atque à se mutuo cognosci scriptura testatur : aut ut etiam nostrum qui postea illuminabuntur. Gregor. Orat. 23. pag. 421. & 422.

Pere, le Fils ne cessera pas d'être Fils. Le Saint-Esprit est véritablement Saint & la sainteté essentielle, sans commencement ni fin. Le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ont cela de commun qu'ils sont la Divinité même. Le Fils & le Saint-Esprit viennent du Pere, dont la propriété personnelle est de n'être point engendré; celle du Fils au contraire est d'être engendré, & celle du Saint-Esprit est de proceder. De vouloir pénétrer comment se fait cette generation & cette procession, c'est une curiosité condamnable. La connoissance en est réservée aux Bienheureux; & s'il étoit en nous de pénétrer la profondeur de ce mystere, quel avantage laisserions-nous aux Personnes divines, qui, suivant que le témoigne l'Ecriture, peuvent seules se connoître parfaitement? Saint Gregoire compare (a) ceux qui veulent approfondir ce mystere, & qui ne croient que les choses qu'ils peuvent comprendre, aux Moabites & aux Ammonites, & ne veut pas qu'on leur donne entrée dans l'Eglise. Toute notre science doit se réduire à savoir (b) qu'il faut adorer la Trinité dans l'unité & l'unité dans la Trinité. Il témoigne un desir extraordinaire pour la conversion des ennemis de la sainte Trinité, témoignant que pour qu'ils l'adorassent (c), il souffriroit volontiers quelque diminution de la grace de Dieu: il ne craint pas même de dire qu'il souhaite d'être anathème (d) à l'égard de Jesus-Christ, & de souffrir quelque chose de la peine des damnés, pourvu que les Macedoniens, dont il estimoit beaucoup la pieté extérieure, se réunissent avec l'Eglise, & glorifient la Trinité dans la communion des Catholiques.

(a) *Moabitis quidem & Ammonitis nec adius ad Ecclesiam Dei pateat, hoc est dialecticis & male curiosis sermonibus qui Dei generationem ac processionem quæ nullis verbis explicari potest, inquirentes, adversus divinitatem temere insurgunt: perinde scilicet ac si ea, quæ vim & omnem & facultatem verborum superant ab ipsis solis percipi posse oporteat, vel omnino non esse, quoniam ipsi ea intellectu assequi nequeant.* Gregor. Orat. 32. pag. 521.

(b) *Nunc verò doce, ut hoc duntaxat sciamus, nempe Trinitatem in unitate, & unitatem in Trinitate adorandam.* Gregor. Orat. 23. pag. 422.

(c) *O sancta & adoranda & longanimis Trinitas, longanimis enim es, quæ eos à quibus funderis, tandiu toleras. . . . & Trinitas*

omnibus aliquando vel per illuminationem, vel per penam agnoscenda, utinam hos quoque qui nunc te contumelias afficiunt, adoratores accipias, nec quemquam, ne ex minimis quidem amittamus, vel etiam si mihi propterea aliqua gratiæ iactura faciendâ sit; non enim tantum dicere audeo quantum Apostolus. Gregor. Orat. 13. pag. 212. & 213.

(d) *Adeo vos amplector atque exosculor, (Macedonios alioquitur) adeo concinnam hanc vestram & compositam vestram reverentiam, & contrarium ex continentia colorem, . . . & . . . ut anathema etiam à Christo esse, ac non nihil, ut damnatus, perpeti non recusem: modo nobiscum adiungamini, comunitibusque animis Trinitatem celebremus.* Gregor. Orat. 44. pag. 711.

XII. Son zele pour la Divinité du Saint-Esprit n'étoit pas moins ardent. » Oui, vous êtes mon Dieu, lui dit-il, (a) & je ne cesse-
 » rai point de le répéter; oui, vous êtes mon Dieu: qu'on me jette
 » des pierres, qu'on m'affomme, je ferai un but immobile pour la
 » vraie foi, & je ne me mettrai en peine ni des discours, ni des
 » traits de mes ennemis. Personne ne peut m'empêcher de parler
 » ainsi: Trinité sainte, je le déclare devant vous, que le tems ne
 » me fera point changer de langage. Que tout se change & se
 » renverse, mon Dieu ne changera point pour moi. « Il dit ail-
 leurs (b) qu'il s'estimeroit heureux de répandre son sang pour cet
 article de notre foi. Il fait voir (c) que le S. Esprit procede du Pere,
 comme Jesus-Christ nous l'enseigne; qu'en tant qu'il en procede
 il n'est point créature; qu'en tant qu'il n'est point engendré, il n'est
 pas Fils; qu'en tant qu'il est entre le non engendré & l'engendré,
 il est Dieu. Mais quelle est cette procession, disoient les Macé-
 doniens? Saint Gregoire leur répond: » Expliquez-moi l'innasci-
 » bilité du Pere & la generation du Fils, & je vous expliquerai la
 » procession du Saint-Esprit. « Il montre encore (d) que le Saint-
 Esprit est adorable, puisque c'est par lui que nous adorons & que
 nous prions. » S'il n'est pas adorable (e), comment peut-il nous
 » sanctifier par le Batême? & s'il est digne d'adoration, ne faut-il

Sur le Saint-
Esprit.

(a) Fortasse petitur Spiritus: aperte loquar, Ierunq; dicam, Spiritus tanquam Deus. Nobis Deus tu: ter loquar, nobis Deus. Hoc est: serute jam meum saxis caput. Immoius asfo dogmatis veri scopus. Nec verba curans hostium, nec spicula Deus mihi Deus, ac Deus, tria unitat. Prohibere non est qui queat sic me loqui. Non dicta veret tempus: id noscat Trias: Sors cuncta quatiat diua, non veritat Deum.

Gregor. Carm. iamb. 1. pag. 137.

(b) Hic (Spiritus) me quoque hodierno die praesidentem & audacem praeconeum reddit: si nihil propterea perpessus, Deo sit gratia, si autem perpessus, sic quoque Deo gratia: alterum ut us qui nobis inest sunt parcat: alterum ut nos sanctificet hoc videlicet sanctificati Evangelii primum conscietos, ut cruenta morte perfungamur. Greg. Orat. 44 pag. 715.

(c) Ubi enim quaso pones id quod procedit, quod quidem inter duas divisionis tuae partes interiectum esse constat, atque a theologo, multo te praestantior, mirum à Christo introducit? Nisi fortasse vocem illam propter tertium tuum testamentum ex Evan-

gelii sustulisti, Spiritus Sanctus, qui à Patre procedit. Qui quatenus ab illo procedit, creatura non est: quatenus rursus genitus non est, Filius non est: quatenus autem inter ingentum & genitum, medius est, Deus est. . . . quæ ergo est hæc processio, inquit? Dic tu quæ Patris ingentura sit & ego Filii generationem & Spiritus processionem explicare aggrediar. Gregor. Orat. 37. p. 597.

(d) Sed quis, inquit, Spiritum adoravit? Quis eum oravit? . . . nunc vero dicere sufficet, Spiritus est in quo adoramus & per quem oramus. Spiritus enim, inquit, est Deus: atque eos qui ipsum adorant, in Spiritu & veritate oportet adorare. Gregor. Orat. 37. pag. 599.

(e) Si enim Spiritus adorandus non est, quomodo me Deum per baptismum efficit? Si autem adorandus, an non colendus & venerandus? Unum uni cohaeret, ac vere auea quædam & salutaris est hæc catena: & quidem à Spiritu regenerationem habemus, à regeneratione instaurationem, à instauratione cognitionem dignitatem illius, à quo instaurati sumus. Gregor. Orat. 37. pag. 602.

pas lui rendre un culte particulier? l'un suit nécessairement de
 l'autre; étant regenerés par le Saint-Esprit, nous rentrons dans
 notre premier état: c'en est assez pour nous faire connoître la
 dignité de celui qui nous rétablit de la sorte. « Comme les Ma-
 cédoniens objectoient qu'on ne pouvoit prouver la divinité du
 Saint-Esprit par aucun passage de l'Ecriture, saint Gregoire leur
 en oppose (a) un grand nombre. » Jesus-Christ vient-il au monde?
 le Saint-Esprit le precede; Jesus-Christ est-il baptesé? le Saint-
 Esprit lui rend témoignage; est-il tenté? c'est le Saint-Esprit qui
 le conduit au desert; fait-il des miracles? le Saint-Esprit y co-
 opere; monte-t-il au Ciel? le Saint-Esprit en descend. Il n'y a
 rien de grand, rien de digne de Dieu que le Saint-Esprit ne
 puisse faire. Tous les noms qui conviennent à Dieu convien-
 nent au Saint-Esprit, excepté celui d'engendré & de non en-
 gendré, qui marquent les propriétés personnelles du Pere & du
 Fils. Je tremble de respect, dit saint Gregoire, quand je pense
 à cette riche quantité de noms qui sont attribués au Saint-Es-
 prit, & auxquels ses adversaires ont l'effronterie de résister. Il est
 appelé l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jesus-Christ, l'Entende-
 ment de Jesus-Christ, l'Esprit du Seigneur & le Seigneur
 même; l'Esprit d'adoption, de verité, de liberté, de sagesse, de
 prudence, de conseil, de force, de science, de pieté, de crainte
 de Dieu, parce qu'il produit toutes ces choses. Il remplit tout
 par son essence, il contient tout. Adorons donc, dit saint Gre-
 goire (b) Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit,
 trois propriétés ou trois personnes, une seule divinité, qui a la

(a) Jam vero tibi auctoritatem examen
 prodibit, ex quibus scripturæ testimonio ad-
 modum confirmatam esse Spiritus divinita-
 tem ostenditur, is quidem certe qui non ni-
 mis stolidi & obtrisi fuerim atque à Spiritu
 averfi. Sic autem expende. Nascitur Chri-
 stus: præcurrit Spiritus. Baptizatur ille: hic
 testimonium offert. Tentatur ille: hic abdu-
 cit. Miracula dat ille: hic comitatur. Ascen-
 dit ille: hic succedit. Quid enim adeo ma-
 gnum & divinum est quod non ipse possit?
 Quod tam divinum nomen est, quo non,
 excepto ingenti & genti nomine, appelle-
 tur? Patris enim & Filii præteritates inco-
 lumes atque integras ipsis manere convenie-
 bat, . . . equidem ipse ad tantam nominum
 copiam, adversus quam frontem perfricant,
 qui Spiritui adversantur, totus horresco.
 Spiritus Dei dicitur, Spiritus Christi, ment

Christi, Spiritus Domini, ac Dominus ipse,
 Spiritus adoptionis, veritatis, libertatis. Spi-
 ritus sapientiæ, prudentiæ, consilii, fortitu-
 dinis, scientiæ, pietatis, timoris Dei, ut pote
 horum omnium efficiens, omnia essentia sua
 implens, omnia continens. Gregor. Orat.
 37. pag. 609. & 610.

(b) Colamus Deum Patrem, Deum Fi-
 lium, Deum Spiritum Sanctum, tres præ-
 teritates, unam divinitatem, nec gloria, nec
 honore, nec essentia, nec ideo divisam ut
 quispiam divino numine afflatus, non ita præ-
 dem philosophatus est, nec luciferum exorien-
 tem videat, ut cum scriptura loquar, nec
 celestis splendoris gloriam quisquis aliter
 sentit, aut tempore obsequitur, aliam altam-
 que subinde formam assumens, quidquam
 de maximis rebus consilium capiens. Gregor.
 ibid. pag. 609.

« même gloire, le même honneur, la même essence & le même
 « royaume. Quiconque pense autrement, soit qu'il aime mieux
 « s'accommoder au tems, soit pour quelque autre raison de poli-
 « tique, put-il ne pas voir le lever de lucifer, ni participer à la gloire
 « celeste.

XIII. » Nous sommes tombés entierement (a), c'est-à-dire,
 « selon le corps & l'ame, & nous avons été condamnés à cause
 « de la desobéissance du premier homme & de la fraude du dé-
 « mon : en sorte qu'étant tous morts en Adam (b), il faut que nous
 « soyons vivifiés en Jesus-Christ, ce qui arrive lorsque nous nais-
 « sons en lui, que nous sommes attachés à la croix, & que nous
 « sommes ensevelis pour ressusciter avec lui. Notre changement
 « à cet égard est avantageux ; nos maux cessent, nous sommes
 « rétablis dans une condition plus heureuse, la grace surabonde
 « où le peché avoir dominé. Si pour avoir mangé du fruit défendu
 « nous avons été condamnés, à plus forte raison la Passion de
 « Jesus-Christ nous justifiera-t-elle ? L'écriture (c) reconnoît trois
 « sortes de naissances, celle des corps, celle du batême, celle
 « de la résurrection. La premiere est basse & servile & accom-
 « pagnée d'un plaisir déréglé ; la seconde est libre & à la force
 « de chasser les affections vicieuses, & de retrancher tout ce que
 « nous avons contracté de mauvais en venant au monde, & de
 « nous rappeler à la vie celeste. Si nous avons (d) perseveré dans
 « notre premier état & obéi au commandement de Dieu, nous
 « serions devenus immortels par la vertu du fruit de vie ; mais la
 « mort étant entrée dans le monde par l'envie du démon qui a

Sur le peché
originel.

(a) *Totus cecidi, atque ob primigenæ nominis inobedienciam & diaboli fraudem condemnatus sum. Gregor. Orat. 14. p. 221.*

(b) *Quemadmodum in veteri Adamo mortui sumus, ita in Christo vivamus, dum nimirum cum Christo & nascimur, & cruci affigimur, & sepelimur, & resurgimus. Pulchra enim in contrarium mutatio mihi subeunda est, ut quemadmodum ex secundis rebus molesta vincerent, sic etiam ex molestis lætæ & jucundæ redeant. Ubi enim abundavit peccatum, superabundavit & gratia : est gustus condemnavit, quanto magis Christi passio justificavit. Gregor. Orat. 38. p. 614. Saint Augustin cite ce passage dans son premier livre contre Julien le Pelagien. Aug. lib. 1. contra Julianum, cap. 5. pag. 505. tom. 10.*

(c) *Triplex nativitatibus genus agnoscit scriptura, primum ex corporibus, alterum ex*

baptismo, tertium ex resurrectione. Horum primum nocturnum & servum est, ac cum libidine conjunctum : alterum diurnum & liberum ac depellendarum vitiosarum affectionum vim habens, omne id quod à natiuitate contractum est, velamen amputans, & ad supernam vitam nos revocans. Gregor. Orat. 40. pag. 637.

(d) *Quod si, quod eramus, permanissemus, ac præcepto paruissemus, effecti utique fuisset, quod non eramus, atque ad lignum vite post scientie lignum accessissemus, atque immortales effecti, Deo propius adjuncti fuisset. Quoniam autem iridia diaboli mors in mundum intravit, hominemque per fraudem illexit ac circumvenit, idcirco Deus passione nostra patitur nimirum homo factus, eoque paupertatis se se dejicit, ut caro compingatur, quo nos ejus paupertate diemur. Gregor. Orat. 43. pag. 692.*

» trompé & séduit l'homme ; c'est pour cela que Dieu s'est fait
 » homme & pauvre pour nous combler de biens : mais la racine
 » du peché n'est point entièrement arrachée , & cette semence
 » fatale que l'homme ennemi a semée n'est point périe avec lui (a).»
 Saint Gregoire regarde comme les suites du peché originel les
 ennuis de cette vie , les combats perpétuels que nous livre une
 cupidité infatiable , les impôts , les guerres & autres fleaux au-
 quels la justice divine nous a condamnés. Saint Augustin cite de
 lui plusieurs passages pour établir cet article de notre créance
 contre les Pelagiens , & leur dit : (b) » Nous vous trouverons aussi
 » dans l'Orient un Evêque d'un grand nom & de beaucoup de
 » réputation ; dont les écrits sont connus par-tout. Que Gregoire
 » vienne donc s'unir aux Peres d'Occident , & qu'il prononce
 » avec eux un arrêt pour condamner vos nouveautés prophanes ,
 » guérir ceux que vous avez infectés. Otez - vous dire qu'il est
 » Manichéen , & ne révérez - vous pas plutôt la vérité dans cet
 » accord de l'Orient avec l'Occident , dont le seul Gregoire vous
 » est un témoin assez authentique , puisqu'il n'y seroit pas celebre
 » & révérez comme il est , si ses paroles ne s'accordoient pas avec
 » la créance commune & publique des autres Fidèles.

Sur l'Incar-
 nation , & la
 sainte Vierge.

XIV. En effet, il ne reconnoit point (c) d'autre cause de l'In-
 carnation du Fils de Dieu que la réparation & le salut du genre

(a) *Utinam funditus pereat vitium & primum illius semen, ac pravus ille qui dormientibus nobis zizania super seminavit. Hinc nobis lignum illud inveniit & amarus esus, & invidius serpens, & lex violata, que nobis hanc penam irrogavit ut in vulvis sudore vita ducenda sit. . . . è paradiso dejectus sum atque in terram ex qua sumpsi suam averfus sum, id unum deliciarum loco habens, quod calamitates meas cognitas habeam. & pro exigua voluptate, perpetuo dolore damnatus sum, eamque penam pendo, ut mihi cum eo, qui male in meam amicitiam irrepfit ac per arboris gustum in fraudem me induxit, bellum gerere sit necesse. Hinc factum est, ut ad laborem nascer & vitam & moriar. Hinc indigentia nata est, ex indigentia cupiditas plus habendi, ex cupiditate, ex bellis porro tributa, quibus in divina condemnatione nihil gravius est & acerbius. Gregor. Orat. 9. pag. 157. & 158.*

(b) *Sed non tibi deerit magni nominis & famam celeberrimam illustri Episcopus etiam de*

partibus Orientis, cuius eloquia ingentis merito gratia, etiam in linguam translata usquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gregorius, & cum eis tue criminationis manem patiatur invidiam: dum tamen cum eis contra novitium pestem vestram, medicinalem proferat & ipse sententiam. . . . numquid & istum Manichæi sapere, vel facere venena delicturus es? Audis omnes uno corde, uno ore, una fide id ipsum dicere, & hanc esse Catholicam fidem non dissonante contestatione firmatam. An tibi parva in uno Gregorio Episcoporum Orientium videri auctoritas? Est quidem tanta persona, ut neque ille hoc nisi ex fide Christiana omnibus notissima diceret, nec illi cum tam clarum habuerit atque reverendum, nisi hac ab illo dicta & regula notissima veruatis agnoscerent. Augustin. lib. 1. contra Julianum, pag. 504. & 505. to. 10.

(c) *Quæ autem humanitatis à Deo propter nos suscepta causa extitit? Proficere ut nobis salus pareretur. Quid enim aliud causæ afferri possit. Gregor. Orat. 36. pag. 178.*

humain.

humain. Les Apollinaristes (a) appelloient Jesus-Christ l'homme du Seigneur, ou l'homme seigneurial : cette expression ne leur étoit pas particuliere, saint Athanase (b), saint Épiphane, Anastase Sinaïte, Cassien, & même saint Augustin (c), s'en sont servi, mais dans un sens différent ; car ils ne doutoient point que le Verbe n'eût pris un homme parfait : au lieu que les Apollinaristes disoient que l'homme en Jesus-Christ étoit sans entendement, & que la divinité y suppléoit, ce qui est une erreur contre la foi : » Car nous (d) ne séparons point en Jesus-Christ, l'homme de la » divinité, il est notre Seigneur & notre Dieu, & nous faisons » profession de croire que c'est le même qui auparavant n'étoit » point homme, mais Dieu & Fils unique avant tous les siècles, » sans mélange de corps ni rien de corporel, qui à la fin des siècles a pris aussi l'humanité pour notre salut ; passible par la chair, » impassible par la divinité ; borné par le corps, sans bornes par » l'esprit ; le même terrestre & celeste, visible & invisible, compréhensible & incompréhensible, afin que l'homme entier tombé » dans le péché, fût réparé par celui qui est homme tout entier & » Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie Mere de Dieu, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge

Voyez tome V. page 188.

(a) *Ne homines isti (Apollinaristæ) alios decipiant, viciisimque isti decipiantur, hominem Dominicum ut ipsi loquuntur . . . mentis experientem esse asserentes.* Greg. Orat. 51. pag. 738

(b) Athanasius, in *Expositione fidei*, pag. 100. tom. 1. & in *Expositione in Psal XL.* pag. 1068. tom. 2. Epiphanius, in *Ancorato*, num. 97. tom. 2. Anastasius Sinaïta, in *libro cui titulus Via dux*, cap. 13. pag. 839. tom. 9. *Biblioth. Patr. Joannes Callianus*, de *Incarnatione*, lib. 6. cap. 22. pag. 93. tom. 7. *Biblioth. Patr. & collat.* 11. cap. 13. pag. 171.

(c) In secundo item libro (De Sermonem Domini in monte, cap. 6.) Nulli (inquam) licebit ignorare Dei regnum. cum ejus unigenitus, non solum intelligibiliter, sed etiam visibiliter, in homine Dominico de celo venerit judicaturus vivos & mortuos. Sed non video utrius recte dicatur homo Dominicus qui est mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus, cum sit utique Dominus. Dominicus autem homo quis in ejus sancta familia non potest dici? Et hoc quidem ut dicerem apud quosdam legi tractatores Catholicos divinatorum eloquiorum. Sed ubicumque hoc dixi, dixissent nollem. Postea quippe

vidi non esse dicendum, quamvis nonnulla possit ratione defendi. S. Aug. lib. 1. *Retract.* cap. 19. num. 8. pag. 31. tom. 1.

(d) Neque enim hominem à divinitate separamus: sed unum & eundem proficimur, prius quidem non hominem, sed Deum & Filium unigenitum, ac sæculis omnibus antiquiorem, à corpore rebusque omnibus corporis purum & secretum: in sine autem hominem, propter salutem nostram assumptum, carne passibilem, divinitate impassibilem, corpore circumscriptum, Spiritu incircumscriptionem, terrenum eundem & celestem, visibilem & intelligibilem, comprehensibilem & incomprehensibilem: ut per eundem totum hominem simul ac Deum, totus homo in peccatum lapsus refringatur. Si quis sanctam Mariam Deiparam non credit, extra divinitatem est. Si quis Christum per virginem tanquam per canalum fluxisse, non autem in ea divino modo, quia absque vni opera; humano, qua juxta parienti consuetudinem formatum se dixerit, æque athleticum est. Si quis formatum hominem fuisse Deumque postea subisse dicat, damnationi obnoxius est. Hoc enim non Dei generatio fuerit, sed generationis fuga. Gregor. Orat. 51. pag. 738. & 739.

• comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle d'une
 • maniere divine & humaine tout ensemble; divine, en ce que
 • l'homme n'y a point eu de part; humaine, en ce que les loix de
 • la grossièſſe ont été observées, il est encore impie. Si quelqu'un
 • dit que l'homme a été formé & que Dieu ensuite y est entré, il
 • est condamnable, parce que ce ne seroit point là la generation
 • d'un Dieu. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Pere,
 • l'autre de la Mere, & ne dit pas que c'est le même (a), il doit
 • décheoir de l'adoption promise aux vrais Fidèles: car il y a
 • deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps;
 • mais il n'y a pas deux Fils, ni deux Dieux, non plus que deux
 • hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'interieur & l'ex-
 • terieur de l'homme; & pour le dire en un mot, le Sauveur est
 • composé de deux choses différentes, puisque le visible & l'invi-
 • sible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au
 • tems, & ce qui n'y est pas sujet: mais ce ne sont pas deux per-
 • sonnes, *alius atque alius*; à Dieu ne plaise, car les deux choses
 • sont unies: Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu,
 • ou comme on voudra le dire. Or je dis que ce sont différentes
 • choses au contraire de la Trinité; car nous disons qu'il y en a
 • un autre & un autre, pour ne pas confondre les hypostases; mais
 • non pas une autre chose & une autre chose: les trois sont une
 • même chose par la divinité. Si quelqu'un dit (b) que Dieu a

(a) Si quis duos filios alterum ex Deo & Patre, alterum ex matre, non autem unum atque eundem induxerit, is ab ea quoque filiorum adoptione excidat quæ recte creditibus promissa est: quamquam enim Deus & homo diæ naturæ sunt quemadmodum & anima & corpus, non tamen duo filii nec dii, quemadmodum ne hic quidem duo homines, tamen si Paulus ad hunc modum internam & externam hominis partem appellaverit. Atque ut paucis rem complectar, aliud quidem atque aliud sunt ea, ex quibus Saviour, nisi verò id quod cerni non potest, idem est cum eo quod in oculorum aspectum cadit, & quod temporis expertus est, cum eo quod temporis subest, non tamen alius atque alius: absit. Ambo enim hæc connexionem unum sunt, Deo nimirum humanitatem, atque homine divinitatem suscipiente, aut quocumque tandem nomine quispiam uti malit. Porro aliud dico, contra quam in Trinitate res habet. Illic enim alius atque alius, ne personarum confundamus; non autem aliud atque

aliud, quoniam tria quoad divinitatem unum & idem sunt. Gregor. Orat. 51. pag. 739.

(b) Si quis divinitatem in eo, velut in Propheta, per gratiam operatam fuisse non autem secundum essentiam copulatam fuisse, atque copulari dixerit, à præstantiori afflatus vacuum sit, immo contrario impletur. Si quis crucifixum non adorât, anathema sit, atque in eorum qui Christum interemerunt, numerum adscribatur. Si quis cum ex operibus perfectum fuisse, aut post baptismum vel resurrectionem à mortuis in filium adoptatum dixerit, quemadmodum quos Græci ascriptitios inducunt, anathema sit. Neque enim id, quod initium habuit, aut proficit, aut perficitur Deus est: tamen hæc de eo idcirco dicantur, quod paulatim se se patefecerit. Si quis sanctam carnem nunc depositam esse, nudamque ac corpore vacuum divinitatem esse, non autem cum assumptæ parte & esse, & venturam esse dixerit, præsentis illius gloriam non cernat, Ubi enim

» operé en Jesus-Christ par grace, comme dans un Prophete, &
 » non pas qu'il s'y est uni par substance, qu'il soit privé de l'opé-
 » ration divine, c'est-à-dire, de la grace du Saint-Esprit. Si quel-
 » qu'un *n'adore pas le Crucifié*, qu'il soit anathème & mis au nom-
 » bre de ceux qui l'ont fait mourir. Si quelqu'un dit que Jesus-
 » Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité
 » de Fils après son Batême ou après sa Resurrection, comme
 » ceux que les Payens mettent au rang des dieux, qu'il soit ana-
 » thème : car ce qui commence ou profite, ou se perfectionne n'est
 » pas Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jesus-Christ, à cause qu'il
 » se découvroit peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant
 » quitté sa chair, que sa divinité est dépouillée du corps, & qu'il
 » ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conserve en-
 » core, puisse-t-il ne point voir la gloire de son avènement : car,
 » où pourroit être son corps, sinon avec celui qui s'en est revêtu ?
 » *Ubi enim nunc corpus fuerit nisi cum ea natura, à qua assumptum*
 « *est ?* Il reviendra donc avec son corps revêtu de gloire, tel qu'il
 » parut aux Disciples sur la montagne, lorsque la divinité fit re-
 » jaillir sa gloire sur l'humanité. Si quelqu'un dit (a) que la chair
 » de Jesus-Christ est descendue du Ciel, non pas qu'elle est prise
 » ici de nous, qu'il soit anathème. Si quelqu'un espere (b) en un
 » homme sans entendement, il est sans entendement lui-même
 » & indigne d'être sauvé ; car Dieu n'a guéri & ne sauve que
 » ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu
 » en prendre & en sauver que la moitié ; s'il est tombé tout entier,
 » qu'ils ne nous envient donc pas (il parle aux Apollinaristes) le

nunc corpus fuerit nisi cum ea natura, à qua assumptum est. . . verum cum corpore quidem, ut sentio. veniet : talis autem, qualis Discipulis in monte apparuit, aut obiter ostensus est divinitate carnem superavit. Gregor. Orat. 51. pag. 739. & 740.

(a) Si quis carnem à celo descendisse, non autem hinc atque à nobis esse dixerit, anathema sit. Gregor. ibid pag. 740.

(b) Si quis in hominem mente carentem sperat, amens profectus est, nec dignus, cui omni ex parte salus asseratur. Nam quod assumptum non est, curationis est expertus : quod autem Deo unitum est, hoc quoque salutem consequitur. Si dimidia tantum ex parte Adamus lapsus est, dimidiatum quoque sit, quod assumptum est & quod salutem accipit ; si autem totus peccavit, toti quoque genito unitus est atque omni ex parte salutem

consequitur. Quo circa ne perfectam salutem isti nobis invideant, aut ossa solum & nervos atque hominis picturam Salvatori tribuant. Nam si ipse inanimatus homo est, hoc etiam Ariani aunt, ut passionem divinitatis tribuant, tanquam videlicet quod corpus moveret, idem quoque patiatur. Si autem animatus quidem, verum mentis expertus, quo tandem modo hominis nomen sustinebit ? Neque enim homo animal est mente carens. Atque illud necesse est, ut species quidem & larva humana sit, anima autem equi cuiuspiam, aut bovis, aut alterius animalis mentem non habentis. Ac proinde illud quoque esse, cui salus asseratur : atque ego ab ipsa veritate delusus sum, ut qui, alio honore affecto, ipse glorier meque iactem. Gregor. Orat. 51. pag. 740.

» salut parfait ; & qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os
 » & de nerfs & de la peinture d'un homme. S'il est homme sans
 » ame, c'est ce que disent les Ariens, afin d'attribuer la passion à
 » la divinité, comme au principe des mouvements de son corps :
 » s'il a une ame sans entendement, comment est-il homme ? car
 » l'homme n'est pas un animal sans entendement, ce sera la fi-
 » gure & l'habitation d'un homme avec l'ame d'un cheval ou
 » d'un bœuf ou d'une autre bête, ce sera donc là aussi ce qui est
 » sauvé ; & la vérité n'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur
 » qu'un autre aura reçu. « Saint Gregoire déclare ailleurs (a) qu'il
 adore un seul & unique Fils de Dieu & de la sainte Vierge Ma-
 rie ; qu'il n'en fait pas deux Fils : & que ceux qui suivent ou qui
 suivront dans la suite des sentimens contraires en rendront compte
 au Jugement de Dieu ; que le (b) Fils de Dieu est plus ancien
 que les siècles, invisible, incompréhensible, incorporel, prin-
 cipe de principe, lumière de lumière, source de vie & de l'im-
 mortalité, vive image du Pere ; qu'il s'est revêtu d'un corps pour
 guérir les foiblesses de la chair ; qu'il a pris une ame intellectuelle
 semblable à la nôtre, afin que le remède fût proportionné au mal ;
 qu'il s'est chargé des foiblesses humaines, excepté du péché ;
 qu'il a été conçu dans le sein d'une Vierge, qui auparavant avoit
 été purifiée selon le corps & l'ame : car il falloit honorer la gé-
 nération & lui préférer la virginité. Il ajoute en s'écriant sur l'in-
 compréhensibilité du mystère, que celui qui existe reçoit l'être ;
 (c) que celui qui n'est point créé devient une créature ; que celui
 que tous les espaces ne peuvent contenir, est renfermé dans une

(a) Quando quidem autem & de divina
 humanitatis Assumptione sive Incarnatione
 quaestio quaedam moveretur, hoc quoque om-
 nibus de nobis affirmata, nos Dei Filium. qui
 ex Patre primum, ac deinde ex sancta Maria
 virgine genitus est, in unum jungere : nec
 duos filios nominare, sed unum & eundem
 in invisibili deitate & honore adorare. Quod
 si quis vel nunc, vel in posterum, his mini-
 me assensus fuerit, ipse Deo in die judicii
 rationem reddet. Gregor. Orat. 52. p. 746.

(b) Ipse Dei Filius, ille seculis antiquior,
 ille invisibilis. ille incomprehensibilis, ille in-
 corporeus, illud ex principio principium,
 illud ex lumine lumen, ille fons vitæ & im-
 mortalitatis. illa archetypi expressio, illud
 immotum sigillum, illa per omnia similis ima-
 go, ille patris terminus & ratio, ille, in-
 quædam, ad imaginem se convertit & carnem
 ob carnem genui, & cum intellectuali anima

propter animam meam jungitur, ut simile
 per simile repurger. Atque humana omnia
 excepto peccato suscipit, conceptus quidem
 virgine. animo & corpore à Spiritu purpur-
 gata : nam & procreationem honore affici &
 virginitatem præferri oportebat. Gregor.
 Orat. 38 pag. 620.

(c) Qui est fit : qui creatus non est crea-
 tur : qui nullo loco contineri potest per inter-
 ventum animæ intellectualis, inter divinita-
 tatem & carnis crassitiam, continetur. Qui
 locuples alios ditat, paupertate afficitur.
 Carnis enim mea paupertatem subit, ut ego
 divinitatis ipsius opes consequar. Qui plenus
 est exinanitur : sua enim gloria ad breve
 tempus exinanitur, ut ego plenitudinis ipsius
 particeps efficiar. Quanam hæc bonitatis ai-
 vitæ ? Quodnam me circumstat mysterium,
 Gregor. ibid. pag. 620.

massede chair par le ministère de l'ame intellectuelle qui est unie à la divinité; que celui qui enrichit les autres s'est fait pauvre, & a voulu participer aux miseres de l'humanité pour nous combler des trésors de sa divinité; qu'il a anéanti sa gloire pour un tems, afin que nous eussions part à sa plénitude; qu'il y a en Jesus-Christ une volonté humaine, toujours parfaitement (a) conforme à la volonté divine, & qu'elle est comme déifiée; que le sacrifice qu'il a offert à son Pere est un sacrifice d'expiation (b) pour tous les pechés du monde; que les Heretiques (c) rendent inutile par leurs erreurs la mort qu'il a soufferte pour eux. Il y a toutefois dans saint Gregoire quelques expressions (d), qui nous paroïtroient aujourd'hui peu exactes, comme lorsqu'il dit que dans Jesus-Christ la divinité s'est mêlée avec l'humanité: mais cette façon de parler qui lui est commune avec plusieurs anciens (e) qui ont écrit avant la naissance de l'heresie d'Eutychés, se doit d'autant moins prendre à la rigueur, que dans sa premiere lettre à Cleodnius (f) & dans son trente-unieme discours, il distingue exactement les deux natures.

(a) *Septimum preferatur, quod Filius à celo descendisse dicitur, non ut voluntatem suam faciat, sed ejus à quo missus est. Sane nisi ab illo ipso, qui descendit, hæc oratio haberetur, dicere possemus, hæc verba velut ab homine exprimi, non qui de Salvatore intelligatur, (illius enim voluntas cum tota deificata sit Deo procul non adversatur) sed qui nostræ conditionis sit. Gregor. Orat. 36. pag. 585.* Ce passage est cité dans la fameuse lettre du Pape Agathon, qui fut lûe & approuvée dans le sixieme Concile general assemble contre les Monothelites. Tom. VI Concil. pag. 652.

(b) *Magna illa, & quantum ad primam naturam, immutabilis, ut ita loquar, vicinissima legalibus sacrificiis immixta est, illa, inquam, non exigua ejusdem partis orbis terra un, nec ad exiguum tempus, sed totius mundi nunquam intermoritura expiatio. Gregor. Orat. 42. pag. 685.*

(c) *Quid ad hæc nobis lycophantæ dicunt, acerbi, inquam, divinitatis expensores . . . pro quibus Christus mortuus est, ingræte creaturæ, diaboli figmenta? Gregor. Orat. 38. pag. 620*

(d) *Quid autem majus & honorificentius hominis humilitati contingere queat, quam Deo consulari atque ex illa mixtione Deum ejfici. Gregor. Orat. 36. pag. 578. & 579.*

Progressus autem Deus cum humanitate, unum ex duobus inter se contrarios, carne unumrum & spiritu, quorum alterum deificavit alterum deificatum est. O novam mixtionem! & admirandam temperationem. Greg. Orat. 38. pag. 620.

(e) *Nascitur homo Deo mixtus. Tertull. in Apologetico, cap. 21. pag. 21. Deus cum homine miscetur. Cyprianus, lib. de Idolorum vanitate, pag. 228. ed. Paris. ann. 1726. Humani enim generis causa Dei Filius natus ex Virgine est & Spiritu Sancto, ipso sibi in hac operatione famulante, & sua, Dei videlicet imbrante virtute, corporis sibi initia conservit, & exordia carnis instituit; ut homo factus ex Virgine naturam in se carnis acciperet, perque hujus admixtionis societatem sanctificatum in eo universi generis humani corpus existeret. Hilarius, lib. de Trinitate, cap. 24. pag. 800.*

(f) *Gregor. Orat. 51. seu Epistola prima ad Cleodonium, pag. 739.* On a rapporté le passage plus haut. Id, quod erat exinanitus, id quod non erat assumptum, non duplex factus, sed unum ex duplici natura fieri sustinuit. Ambo enim Deus, nimirum quod assumpsit, & quod assumptum est; dua natura in unum concurrentes, non duo filii. Greg. Orat. 31. pag. 497.

Sur les An-
ges & les
démons.

XV. A l'égard des Anges, il suit l'opinion des anciens Peres Grecs, qui ont cru qu'ils avoient été créés avant le monde. » Ce » n'étoit pas assez, dit-il, (a) à la bonté divine de se contempler » elle-même, le souverain bien demandant à se communiquer ; » voilà pourquoi Dieu pensa d'abord à créer les Anges & les Ver- » tus celestes ; cette pensée fut l'ouvrage du Verbe, le Saint-Esprit » le perfectionna : ces secondes lumieres furent créées comme les » ministres de la lumiere primitive, qu'on peut regarder ou com- » me de pures intelligences, ou comme un feu sans matiere, ou » quelque chose d'approchant. « Saint Gregoire n'a point de sy- » tème fixe sur leur état present. Il y a un endroit où il semble leur » accorder le même privilege qu'à Dieu, c'est-à-dire, l'impecca- » bilité. » C'est, dit-il, le propre de Dieu (b) d'être exempt de tout » peché ; car cette premiere essence étant parfaitement simple, » elle est dans une paix parfaite, & exemte du moindre trouble » que le peché puisse occasionner. Je crois pouvoir dire encore » hardiment que c'est le propre de la nature angelique, & qu'elle » jouit du même privilege d'impeccabilité. « Mais frappé ailleurs » de l'exemple du démon, qui après avoir été l'étoile du matin par » sa lumiere, est devenu tout tenebreux par la corruption de son » orgueil, il semble (c) n'oser dire que les Anges ne peuvent abso- » lument par leur nature se porter au mal. Il compte dans un de » ses discours neuf ordres (d) dans la hierarchie celeste : les Anges, » les Archanges, les Trônes, les Puissances, les Principautés, les » Dominations, les Splendeurs, les Elevations, les Vertus intelli-

(a) Quoniam autem bonitati, (divina) nequaquam satis erat sua ipsius solum contemplatione moveri, sed bonum diffundi ac propagari oportebat, ut plura essent quæ benesicio afficerentur (id enim summa bonitatis erat) primum angelicas & celestes virtutes cogitavit: atque illa cogitatio opus erat quod verbo consensibatur, ac spiritu explebatur. Atque ita secundis splendoris procreati sunt, primi splendoris administrari: (sive intelligentes Spiritus, sive ignem velut materiae expertem) & incorporeum, sive aliam quandam naturam, quam proximè ad has accedentem, eas existimare oporteat. Greg. Orat. 38. pag. 617.

(b) Quoniam omni peccati labe carere Dei est, primæque & incompositæ naturæ, simplicitas enim pacata est, atque ab omni dissidio remota, audacter etiam addam, & angelicæ quæ aut profus extra peccandi aleam est, aut ad id cerè ob eam propinqu-

tatem, quod ad Deum habet proximè accedit. Gregor. Orat. 40. pag. 640.

(c) Gestis quidem animis dicere ad malum immobiles (Angelos) atque ad bonum duntaxat agitationem habentes, utpote Deum circumstantes ac primario Dei fulgore collucentes; verum ut non omnino immobiles, sed agere mobiles existimem ac dicam, mihi persuadet ille ob splendorem Lucifer, qui propter superbiam caligo, & effectus est, & nominatur, ac subiectæ ipsi rebelles potestates quæ per boni fugam vitium effecerunt ac nobis contraxerunt. Gregor. Orat. 38. pag. 617.

(d) Non ultra progredi possimus quam quod Angelos quosdam & Archangelos scimus, Thronos, Potestates, Principatus, Dominaciones, Splendores, Ascensus, Intelligentes, Virtutes, &c. Gregor. Orat. 34. pag. 560.

gentes : & dans une autre il fait mention des (a) Seraphins & des Cherubins. » Les Anges font (b) les ministres de la volonté de Dieu ; ils ont naturellement & par communication une force extraordinaire ; ils vont par-tout dans un moment par la legereté de leur nature : les uns sont chargés de veiller sur quelque partie de l'Univers qui leur est marquée de Dieu, de qui ils dépendent en toutes choses ; ils chantent ses louanges, & contemplant sans cesse sa gloire, non que Dieu ait besoin de leurs éloges, ni qu'ils augmentent sa gloire ; car quel accroissement peut recevoir celui qui est l'auteur de tous les biens ? mais afin que ces natures sublimes, qui sont les premières après Dieu, soient comblées de nouveaux bienfaits. Les Anges (c) nous aident dans tout ce que nous faisons de bien ; ils sont (d) à la garde de chaque ville, de chaque Eglise ; ils honorent (e) le Sacerdote dans ceux qui en sont les fonctions sans reproche : pour marquer leur pureté on avoit coutume de les dépeindre (f) avec des habits blancs sous une figure humaine. « Saint Gregoire dit que c'est l'orgueil (g) qui a fait perdre à Satan sa lumière & sa beauté ; que les démons ces esprits envieux & revoltés (h) sont tous leurs efforts, & ont

(a) *Quid Esaiam & Ezechielem commemorem, quorum alter Dominum sabaoth in gloriae Throno sedentem vidit, eumque à Seraphim senis alis præditis in orbem circum et laudatum & occultatum alter vehiculum quoque Dei, hoc est Cherubinos describit.* Gregor. Orat. 34. pag. 549. & 550.

(b) *Hæ (angelicæ Potestates) divine voluntatis ministræ sunt roboreque non modo naturali, sed etiam advenitio pollent, loca omnia peragant, omnibus ubique impigræ adsunt, tum ob ministerii promptitudinem, tum ob naturæ levitatem. Aliæ aliam quandam orbis partem complectuntur, aut certe aliis quædam pars commissa est, ut novit qui hæc ordinavit ac distinxit. Ad unum verum omnium conditoris nutum omnia in unum jungunt, divinæ majestatis laudes canunt, ac sempiternam illam gloriam sempiternè intuentur : non ut inde gloriæ Dei aliquid accrescat (quid enim est quod ei qui plenus est, aliusque honorum author, accrescere queat) sed ne primæ post Deum naturæ beneficio affici desinant.* Greg. Orat. 34 p. 560. & 561.

(c) *Illuminas tu mirabiliter à montibus æternis, hoc est, ut opinione assequor, ab angelicis virtutibus, quæ nobis ad optima quæque adjumento sunt.* Greg. Orat. 40. p. 664.

(d) *(Angeli) hujus urbis cura commissa*

est nec enim mihi dubium est, quoniam alii aliarum Ecclesiarum præfides ac patroni sint, quemadmodum in Apocalypsi Joannes me docet. Greg. Orat. 32. pag. 516. Præter omnia & ante omnia clamabo, valete Angeli, hujus Ecclesiæ præfides, meæque præsentis, ac peregrinationis, &c. Gregor. ibid. pag. 528.

(e) *Labis expert hoc Sacerdotium ipsi quoque Angeli puri purissimi Dei cultores tanquam ipsorum cultui minime impar foras se, veneratione prosequuntur.* Gregor. Orat. 17. pag. 273.

(f) *Angelicum est, vestitus candor & splendor, cum corpore forma pinguntur : ad designandam, ni fallor, naturalem ipsorum puritatem.* Gregor. Orat. 23. pag. 409.

(g) *Ac sane ætherea qui primum in sede, tumorem Mentis ob horrendum, satanas lucemque decusque*

Perdidit, &c. Gregor. Carm. arcan. 4. pag. 166.

(h) *Cæterum ipse (Cyprianus) eam (Justinam) sollicitabat ac demone quodam corporum ac voluptatis amante utitur. Rebelles siquidem & invidæ potestates ad obtinenda hujus generis ministeria celeres esse solent, multos nimirum ruinæ suæ socios quærentes.* Gregor. Orat. 18. pag. 272.

une adresse particuliere pour inspirer aux hommes un amour charnel, ravis d'avoir des compagnons de leur malheur ; qu'ils sont gourmands (a) & imposteurs ; que la puissance (b) & la force du nom de Jesus-Christ lorsqu'on l'invoque, les fait trembler.

Sur l'origine
de l'ame &
son immortalité,

XVI. C'étoit une ancienne opinion, (c) que les ames sont tirées de quelque endroit où elles avoient habité auparavant, pour être unies aux corps ; que les unes sont douées du don de prophétie, les autres récompensées ou condamnées selon qu'elles ont bien ou mal vécu. Saint Gregoire rejette ces sentimens comme absurdes & comme contraires à la saine doctrine : il soutient même qu'elles ne viennent pas des peres & meres (d) mais de Dieu ; qu'elles (e) sont toutes divines, quoiqu'attachées au corps qui est la moins noble partie de l'homme ; qu'elles (f) sont immortelles ; qu'elles doivent recevoir une récompense éternelle pour leurs vertus, ou être condamnées à des supplices sans fin en punition de leurs crimes.

Sur le bap-
tême.

XVII. Il distingue cinq sortes de Bâêmes : le premier est celui de Moïse (g), qui a bap-tisé dans l'eau avant que de bap-tiser dans la

(a) Non jam gula dediti & fraudulentis demonum rerum potiuntur. Gregor. Orat. 4. pag. 127.

(b) Christi appellationem . . . nobis eripere cogitavit (Julianus) fortasse hoc ea ratione fecit quod hujusce nominis vim & potestatem instar demonum reformidaret. Greg. Orat. 3. pag. 81. Dæmones quidem etiamnum vocato Christo contremiscunt. Gregor. Orat. 1. pag. 35.

(c) Vereor ne absurda etiam ac præpostera cogitatio cuiquam obrepat, tanquam anima alibi usquam versata sit, ac demum corpori huic astricta fuerit, atque prout illic se gesserit, alii prophetiam accipiant, alii qui improbe vixerunt, condemnationem. Sed quoniam hoc existimare nimis stultum & absurdum est, atque ab Ecclesiastica fide & doctrina alienum. Gregor. Orat. 31. pag. 505.

(d) Non homo totum hominem veluti de more loquuntur,

Progenitum verum crasse tantummodo carnis est pater, & calidi dat semina prima cruoris: Quorum utrumque gravi corruptum morte peribit.

Ast anima in corpus divino condita statu Immeat externe (novit rex ille supremus Quo primum pacto flavit terræque jugavit Augustam effigiem.) Gregor. Carm. 2. pag. 49.

(e) Anima ex Deo est atque divina, super-

næque nobilitatis particeps, ad eamque prope- rans: tamen si viliori ac deteriori astricta sit. Gregor. Orat. 1. pag. 8.

(f) De anima salute periclitamur, quæ beata & immortalis est, atque immortalibus, vel supplicibus, vel laudibus vel vitium aut virtutem afficitur. Gregor. Orat. 1. p. 13.

(g) Age de variis baptismorum generibus differamus . . . baptizavit Moyses, verum in aqua, priusque etiam in nube & in mari. Cæterum hoc per figuram agebatur, quemadmodum & Paulo placet. Mare enim aquam nubes Spiritum, manna panem illum vitæ potio divinam potionem adumbrabat. Baptizavit etiam Joannes, non jam ille quidem judaico more (non enim in aqua solum, sed etiam ad penitentiam) nondum tamen profusus spiritualiter: nec enim addit in Spiritu. Baptizavit quoque Jesus, sed in Spiritu. Quod quidem perfectum numerisque omnibus absolutum baptismum reddit. . . . Quartum etiam baptismi genus novi, nempe quod martyrio & sanguine comparatur, quo ipse quoque Christus baptizatus est, & quidem eò cæteris augustius quod nullis postea scdibus contaminatur. Quintum locum lacrymarum baptismus tenet. Et unum asperior est & laboriosior quo quidem ille tingitur, ut qui per singulas noctes lectum suum ac stratum lacrymas lavat, cui ipse quoque virus cicatrice sceleris, qui lugens & contritus ingre-

nuce

nuée & dans la mer ; mais ce n'étoit qu'en figure, comme le dit saint Paul. La mer étoit le symbole du batême de l'eau, la nuée représentoit le Saint-Esprit, & la manne étoit la figure du Pain celeste. Le second est le Batême de saint Jean, qui a batisé non à la juive, car il ne s'est pas contenté de verser de l'eau, il a prêché la pénitence, cependant son batême n'étoit pas purement spirituel. Le troisieme est celui de Jesus-Christ, qui a batisé dans l'esprit ; & c'est ce qui rendoit son batême entierement parfait. Le quatrieme est le Batême de sang, qui est d'autant plus auguste, qu'il n'est défiguré dans la suite par aucune nouvelle ordure : Jesus-Christ a été batisé de cette sorte. Le Batême de larmes tient le cinquieme rang, mais il est plus pénible & plus laborieux que les autres : » Celui-là reçoit ce batême qui lave toutes les nuits son » lit de ses larmes, qui ne peut supporter l'odeur que rendent les » cicatrices de son peché, qui marche fondant en pleurs & tout » triste, qui imite la conversion de Manassé & l'humilité des Ni- » nivites, qui use des mêmes paroles que le Publicain disoit dans » le Temple, qui s'abaisse jusqu'en terre & implore la misericorde » de Dieu à l'imitation de la Chananéenne demandant à manger » les miettes, c'est-à-dire, la nourriture d'un chien pressé de la » faim. « Saint Gregoire appelle (a) le Batême de Jesus-Christ, qui est le plus parfait & le plus excellent de tous, de differens noms : *Don, Grace, Batême, Onction, Illumination, Habit d'incorruption, Bain de la régénération & Sceau.* » C'est un Don, » parce qu'on le reçoit gratuitement ; c'est une Grace, parce qu'on » l'accorde à ceux qui doivent ; il est nommé Batême, parce que » le peché y est enseveli dans l'eau ; on l'appelle Onction, parce » que c'est un caractère sacré & royal ; Illumination, parce qu'il

ditur, qui Manassæ respicientiam, ac Nivitarum humilitatem, cui misericordia imperita est, imitatur, qui Publicani verbis in Templo uivitur, ac supra insolentem & superbum Phariseum justificatur, qui denique Chananææ in modum depumitur & misericordiam implorat, ac incas poscit, hoc est canis vehementi fame correpti pabulum. Gregor. Orat. 40.

(a) Baptismus omnium Dei beneficiorum præclarissimum est & præstantissimum . . . Quemadmodum autem Christus ejus dator multis ac diversis nominibus appellatur, ita ipsum quoque donum varia nomina sortitur Donum vocamus, gratiam, baptismum, unctiorem, illuminationem, incor-

ruptionis indumentum, regenerationis lavacrum, sigillum, ac denique excellentissimo quovis nomine appellamus. Donum dicitur, quia is, qui nihil prius contulerunt, datur. Gratia, quia etiam debentibus. Baptismus quia peccatum in aqua sepelitur. Unctio, quia sacer & regius Illuminatio, porro quia splendor & claritas. Indumentum, quia ignominia nostræ velamen est. Lavacrum, quia abluit. Sigillum, quia conservatio est ac dominationis significatio. Huc gratulatur cæli : hunc Angeli propter splendorem congnationem celebrant : hic beatitudinis illius simulachrum gerit. Gregor. Orat. 40. pag. 638. & 639.

» éclairé; Habit, parce qu'il cache notre honte & notre nudité;
 » Bain, parce qu'il lave les pechés; Sceau, parce qu'il conserve &
 » que c'est une marque de domination. Les Cieux & les Anges
 » l'honorent à cause de son éclat, & parce qu'il est comme la
 » représentation de la beatitude.

Sur le Mi-
 nistre du Ba-
 tême.

XVIII. On étoit extrêmement délicat, sur-tout en Cappadoce, sur le choix du Ministre de qui on vouloit recevoir le Batême. Il y en avoit qui non-contens de l'Evêque ordinaire, vouloient être batisés des mains du Métropolitain; d'autres, qui réduits à l'être par de simples Prêtres, en vouloient du moins qui fussent d'une continence & d'une vertu distinguée. Saint Gregoire condamne toutes ces affectations, où il entroit souvent plus de vanité que de piété. » Ne dites point, ce sont ses paroles (a), Je
 » veux être batisé par un Evêque, & même qui soit Métropoli-
 » tain, ou assis sur le siège de Jerusalem; car la grace de ce Sacre-
 » ment ne dépend point des lieux, mais uniquement du Saint-
 » Esprit. Ne dites pas non plus, Je veux que cet Evêque soit no-
 » ble & illustre, parce que j'aurois honte de deshonorer ma nais-
 » sance par la basse condition de celui qui me donneroit le Ba-
 » tême. Enfin ne dites pas: Si je reçois le Batême d'un Prêtre, je
 » veux du moins qu'il ne soit point marié, & qu'il se rende re-
 » commandable par une continence parfaite, par l'innocence &
 » la sainteté de sa vie. Tout homme est propre (b) à vous donner
 » le Batême, dès-là qu'il fait profession de la même foi que vous. »
 Ce que saint Gregoire entend des Ministres de l'Eglise, c'est-à-dire des Evêques & des Prêtres, & non de tous les Fidèles sans distinction; car il paroît qu'il ne croyoit pas valide le Batême donné par des Laïques, même en cas de nécessité. C'est du moins ce qu'il est naturel d'inferer de la conduite qu'il garda dans son voyage d'Alexandrie à Athenes. Agité d'une tempête (c) si furieuse, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vû de semblable, il se trouvoit accablé de douleur (d), & faisoit comme

(a) Ne dicas, Baptizet me Episcopus atque is metropolitanus aut Hierosolymitanus (non enim locorum est gratia, sed Spiritus) isque etiam claro & nobili genere ortus, grave enim fuerit nobilitati meae, ejus qui baptizat obscuritatem, labem ac dedecus inferri, aut si Presbyter saltem qui caelebs sit, qui continentiae laude atque angelica vivendi ratione floreat. Grave enim fuerit, si in purgationis tempore infesar atque commaculer tibi autem quavis ad purgationem satis ido-

neus est, qui modo inter probatos censetur, ac non aperte condemnatus sit, atque ab Ecclesia alienus. Gregor. Orat. 49. pag. 656.

(b) Quivis tibi initiator est, qui modo eadem fide informatus est. Gregor. ibid.

(c) Gregor. Orat. 19 pag. 306.

(d) In periculum miser veneram, ne non initiatus e vita discederem, spiritualem aquam inter extitissas & mortiferas undas desiderans. Ac proinde clamabam, obsecrabam, breve quoddam temporis spatium ex-

ceux qui étoient avec lui dans le vaisseau, retentir ses sanglots, parce que n'étant pas encore bap̄tisé, il craignoit d'être privé pour jamais de la grace de ce Sacrement. Le remede néanmoins lui auroit été facile, s'il avoit cru pouvoir recevoir le Batême des mains d'un Laïque; car il y en avoit là plusieurs, & qu'on ne peut douter avoir été bap̄tisés eux-mêmes, puisque tous (a) invoquoient dans la tem̄p̄te le nom de Jesus-Christ. Nous avons déjà vu ailleurs (b) qu'en Cappadoce on ne reconnoissoit pas pour valide le Batême donné par un laïque. Les Constitutions Apostoliques (c) qui représentent la discipline observée par l'Eglise Grecque dans le troisieme siecle, défendent étroitement aux laïques de bap̄tiser, & de faire aucune fonction sacerdotale. Mais dans l'Eglise-Latine on étoit dans un usage contraire. En effet, le Concile d'Elvire avoit permis (d) dans son Canon trente-huit aux laïques de bap̄tiser dans le cas de nécessité, pourvu qu'ils ne fussent pas bigames, & qu'ils eussent conservé pur & sans tache le Batême qu'ils avoient reçu: condition qui paroîtroit fort extraordinaire, si l'on ne savoit qu'en ce tems-là on regardoit le privilege accordé aux laïques de conférer le Batême, comme une participation de l'autorité sacerdotale (e), qui ne peut se trouver dans un bigame. Tertullien qui vouloit que l'on fût toujours en état de donner le Batême & de faire les autres fonctions sacerdotales, en tire une preuve pour montrer qu'on ne devoit pas se remarier. » Si donc, dit-il (f), vous avez droit de remplir les fonctions des Prêtres dans le cas de nécessité, vous devez aussi observer les regles auxquelles les Prêtres sont assujettis, afin

peetabam, conclamabant etiam, in communi hœret vitæ discrimine, qui simul navigabant.
Gregor. ibid.

(a) Omnes ad unum fetibus genas rigant, Junctique Christum voce gemitunda vocant, Etiam tonantem qui prius non noverant.

Gregor. Carm. 1. de vita sua, to. 2. p. 3.

(b) Voyez tome VI page 384.

(c) Sed nec laicis permissum quamlibet sacerdotalium functionum usurpare, ut sacrificium, vel bap̄tisma, vel impositionem manuum, vel benedictionem, tum parvam tum magnam. Nec enim quisquam sibi sumit honorem, sed qui vocatur a Deo. Nam per impositionem manuum Episcopi, datur hæc dignitas. Qui autem eam non habet sibi commissam, sed illam rapuit, Ozia supplicium sustinebit. Concil. Apostolic. lib. 3. cap. 10. pag. 286. & 287. editionis Amst-

lodamensis ann. 1724.

(d) Peregre navigantes aut si Ecclesia in proximo non fuerit, posse fidelem, qui lavacrum suum integrum habet, nec sit bigamus bap̄tizare in necessitate infirmitatis positum. Conc. Elib. can. 38. pag. 74. tom. 1. Conc. Labb.

(e) Voyez la dissertation de M. Duguet, sur les Exorcismes, pag. 167 & 168.

(f) Igitur si habes jus Sacerdotis in tem̄p̄so, ubi necesse est, habens oportet etiam disciplinam Sacerdotis, ubi necesse sit habere jus Sacerdotis. Digamus tinguis? Digamus offers? Quanto magis laico digamo capitale est agere pro Sacerdote, cum ipsi Sacerdoti digamo sacro auseratur agere Sacerdotem. Tertull. lib. De exhortatione castitatis, pag. 668. editionis Rigaltii.

• d'exercer leurs fonctions quand cette nécessité vous y obligera :
 • Voyez-vous un bigame conférer le Batême, ou offrir le Sacri-
 • fice ? Combien plus un laïque bigame feroit-il criminel, s'il
 • faisoit la fonction d'un Prêtre, puisqu'un Prêtre même qui de-
 • viendrait bigame, feroit privé des fonctions de son sacerdoce.

Sur le batême
des Adultes.

XIX. On étoit aussi dans une grande réserve sur le tems du Batême. Les uns, comme saint Gregoire de Nazianze, saint Basile, saint Paulin, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, différoient de le recevoir par respect & par l'estime qu'ils faisoient de la grace de ce Sacrement : voulant travailler à se dépouiller du vieil homme, avant que de se revêtir du nouveau. Ils craignoient aussi de n'être pas en état de satisfaire aux obligations qu'on s'impose en le recevant. D'autres, par un motif que l'on ne pouvoit approuver, remettoient leur Batême pour se conserver la liberté de vivre suivant les maximes du siècle, & parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à certains pechés, qu'ils savoient être punis severement dans ceux qui étoient batisés. Saint Gregoire attaque vivement ces derniers, & détruit tous leurs vains prétextes (a). » Vous attendez, dites-vous, pour vous faire batiser, le jour de l'Epiphanie, les fêtes de Pâques & de Pentecôte. Mais le jour de votre mort, que vous n'attendez pas, vous surprendra : vous mourrez dans une effroyable indigence au milieu de tant de grâces & de trésors. Prenez une conduite toute contraire : hâtez-vous de faire une ample récolte ; & dans la soif qui vous presse, accourez à la source comme un cerf qui cherche une fontaine pour se rafraîchir. Soulagez-vous en buvant cette eau, de la lassitude que votre course vous a causée, de peur qu'il ne vous arrive comme à Ismaël qui étoit en danger de mourir faute d'une goutte d'eau ; ou que vous ne soyez comme Tantale qui mourait de soif au milieu d'un fleuve,

(a) Hoc & illud causaris atque excusas excusationes in peccatis. Luminum diem expecto ; Paschatis festum plurius facio ; Pentecosten expectabo : cum Christo baptizari præstat ; cum Christo in resurrectionis die ad vitam redire ; Spiritus adventum honorare. Quid postea ? Veniet repente vite finis in die quam non expectas, & in hora quam ignoras : ac tum adveniet, quasi malus viator, gratiæ inopia, atque in tantis bonitatis operibus fame laborabis atque faciendum tibi est, ut contraria per contraria colligas, messem nempe per diligentiam & industriam, sitis-que refractionem per fontem, atque instar

cervi gravissima siti laborantis, magna celeritate ad fontes accurras, contraclaque curendo fatigationem aqua exinguas, non autem, ut Ismaëli accidit, ob aquæ inopiam in siccitatem incidas, aut, quod poetæ fabulantur, in medio fonte siti crucieris. Miserum est serum consilium capere, ac tum damni sensu affici, cum nulla jam ratione acceptum incommodum sarciri potest, hoc est postquam hinc excessimus, acerbèque conclusa fuerim, que quisque in hac vita gessit atque scelerat: homines supplicio, & qui animos purgarim splendore affecti fuerim. Gregor. Orat. 40. pag. 654.

» selon le rapport des Poëtes. C'est une misere de n'avoir aucun
 » sentiment de sa perte que quand elle est irréparable, & de re-
 » mettre son salut après cette vie, lorsque les pecheurs porteront
 » la peine de leurs crimes, & que les justes auront la gloire de
 » l'éternité pour récompense de leurs bonnes actions.

XX. Saint Gregoire fait trois classes (a) de ceux qui meurent sans Batême. Les premiers se livrant à tout ce que leur penchant ou leur brutalité leur inspirent, ajoutent à leurs crimes le mépris du Batême. Si on le leur donne, ils le reçoivent avec indifférence; si on ne le leur accorde pas, ils s'en mettent peu en peine. Les seconds estiment la grace de ce Sacrement; mais soit lâcheté, soit attachement à leurs mauvaises habitudes, ils diffèrent de le recevoir. Les troisièmes sont ceux, que le bas âge, ou quelque accident imprévu mettent hors d'état de le recevoir, quoiqu'ils le désirent. Il dit que les premiers, outre la peine due à leurs pechés, porteront encore celle que mérite le mépris qu'ils ont fait du Batême; que les seconds seront punis moins sévèrement; que les troisièmes n'entreront point dans la gloire, mais aussi qu'ils ne seront point condamnés aux supplices: car quoiqu'ils ne soient pas marqués au sceau des enfans de Dieu, c'est moins un effet de leur malignité que de leur malheur.

Sur les per-
sonnes qui
meurent sans
Batême, &
sur les peines
qu'ils souf-
frent en l'au-
tre vie.

XXI. Il exhorte les peres & meres à faire batiser leurs enfans de bonne heure, sans donner le loisir à la nature corrompue de se fortifier. (b) » Avez-vous, leur dit-il, un enfant? sanctifiez-le dès
 » son enfance: on ne peut trop tôt le consacrer au Saint-Esprit.
 » Craignez-vous de lui imprimer ce sceau à cause de la foiblesse

Sur le Ba-
tême des en-
fans.

(a) Eodem modo in iis qui baptismum non assequuntur res se habet. Alii enim pecudum omnino vel ferarum vitam imitantur, prout vel amentia, vel animi pravitate laborant: qui scilicet ad cætera mala hoc quoque ad- junxerunt, ut nec baptismum ipsum, ut opinor, magnopere venererent, eoque animo sint, ut si quidem detur, eum non gravatim accipiant. si non detur sique deique ferant. Alii donum quidem agnoscunt atque honore prosequuntur, verum moras producunt, partim ob ignaviam, partim ob inexplibilem peccandi libidinem. Alii ne accipere quidem possunt, vel propter infantiam fortasse, vel propter inopinarum prorsus & violentum aliquem casum, quo efficitur ut ne cupientibus quidem gratia potius liceat. . . . Futurum existimo, ut primi quidem, cum aliorum scelerum, tum etiam baptismi contempti penas

luant. Alii autem penas quidem, leviores tamen pendant, ut qui non tam animi pravitate, quam stultitia, à baptismo aberrarunt. Postremo denique, nec celesti gloria, nec supplicis à justo iudice afficiantur, ut pote qui licet signati non fuerint, improbate tamen careant, atque hanc jacturam passè potius fuerint, quam fecerint. Gr. g. Orat. 40. pag. 652. & 653.

(b) Infans tibi est? ne occasionem improbas arripiat: ab infantia sanctificetur, ab ipsis unguiculis Spiritui consecratur. At propter nature imbecillitatem sigillum meiis? Quam imbecillus animi mater es, pusillaque fidei! Atqui Anna Samuelem, prius etiam quam procreatus esset, Deo promisti atque in lucem editum statim consecravisti, &c. Gregor. Orat. 40. pag. 648.

» de son âge? Que vous êtes une mere timide, & que votre foi
 » est languissante! Anne voua à Dieu Samuël avant qu'il fût né;
 » elle le lui consacra dès qu'il vit le jour. « Néanmoins il est d'a-
 vis que lorsqu'il n'y a aucun danger de mort, on differe le Batê-
 me des enfans jusqu'à l'âge de trois ans. » Donnerons-nous, dit-il
 • (a), le Batême, même aux enfans? oui sans doute, s'il y a quel-
 » que danger qui presse; car il vaut beaucoup mieux être bap-
 tisé
 » sans aucune connoissance de ce que l'on reçoit, que de mourir
 » sans avoir reçu la grace & le caractère du Batême. « Il en ap-
 porte pour preuve la circoncision, qui se donnoit le huitieme
 jour de la naissance; & ajoute: » Hors le cas de danger de mort,
 » je suis d'avis qu'on differe de les bap-
 tiser jusqu'à ce qu'ils aient
 » atteint l'âge de trois ans, & quelquefois un peu plus ou un peu
 » moins; parce qu'alors ils sont en état d'entendre & de répon-
 » dre quelque chose dans les ceremonies du Batême. « Mais il
 ne veut pas que l'on differe leur batême beaucoup au-
 delà, à cause de divers dangers subits & inopinés qu'il n'est pas souvent
 possible d'éviter, quelque diligence que l'on fasse pour les en
 préserver. Nous avons remarqué ailleurs, qu'un Concile de Car-
 thage (b) rejetta l'opinion d'un Evêque nommé Fidus, qui
 croyoit que l'on ne devoit bap-
 tiser les enfans qu'au bout de huit
 jours, suivant la loi de la Circoncision.

Voyez tome
 III. pages 89.

Sur la forme
 du Batême.

XXII. On nommoit dans le Batême (c) les trois Personnes
 de la sainte Trinité, & ce n'étoit pas assez d'en nommer une, ni
 même deux. Saint Gregoire recommande aux bap-
 tisés de ne point
 oublier les paroles qu'on a dites en les bap-
 tisant, mais de les graver
 dans leur mémoire; puis il les rapporte en cette maniere. » Vous
 • avez été bap-
 tisés au nom du Pere? ce n'est pas assez, cela sent
 • encore le judaïsme: au nom du Fils? fort bien, il n'y a plus de

(a) *Quid autem de iis dices qui adhuc
 tenera aetate sunt nec aut damnium, aut
 gratiam sentiunt? an eos quoque baptiza-
 bimus? ita profusus si quod periculum urgeat.
 Præstat enim absque scitu sanctificari, quam
 sine sigulo & mutatione abscedere: atque
 huius rei ratio nobis est circumcisio, die oc-
 tavo peragi solita, quæ baptismi figuram
 quodam modo gerebat, atque ut qui rationis
 adhuc experire erant offerrebatur. . . . De
 reliquis ita censeo, ut triennio expectato,
 aut aliquanto breviori vel longiori temporis
 spatio nam tum & mystici quiddam audire
 & respondere possunt, ac si minus plene &
 exacte intelligunt, imbuuntur tamen & in-*

*formantur) ita demum per magni baptismi
 sacramentum animos & corpora sanctificant
 . . . propter inopinatos & repentinos pe-
 riculorum impetus, quique nulla ope atque
 auxilio propulsari queant, lavacro communiri
 conducibilis est. Gregor. Orat. 40. p. 658.*

(b) Cyprianus, Epist. 59. ad Fidum,
 pag. 98. & 99. novissime editionis.

(c) Breviser dicam, confessionem memo-
 ria tene. In cuius nomine baptizatus es? Pa-
 tris? rectè, verum id adhuc judaicum. Fili?
 præclarè, hoc jam minus judaicum, sed non-
 dum tamen plenum ac perfectum. Spiritus
 Sancti? optimè, numeris omnibus absolutus
 est hic baptismus. Greg. Orat. 25. pag. 442.

» judaïsme à craindre; mais cela ne suffit pas : au nom du Saint-
» Esprit? le Batême est parfait.

XXIII. Il dit que l'effet du Batême (a) n'est pas de noyer le monde dans un second déluge, mais de purifier le peché de chaque homme en particulier, & de laver entièrement les taches que l'on a contractées par le peché. » Comme nous sommes com-
» posés de corps & d'ame, dont l'un tombe sous les sens, &
» l'autre est invisible : ainsi le Batême est composé de deux choses, de l'eau & de l'esprit. L'une est invisible & matérielle; l'autre est incorporel & invisible : l'une n'est que la figure de l'autre qui est la vérité, & qui pénètre jusques dans les replis de notre ame pour la purifier. Il vient au secours de notre première naissance, de vieux il nous fait nouveaux, d'hommes il nous fait dieux, & nous refait sans nous faire passer par le feu & sans aucune fracture.

Sur les effets du Batême.

XXIV. Le Batême (b) n'est, à proprement parler, qu'un pacte que nous faisons avec Dieu, de mener une vie nouvelle plus pure & plus parfaite. Tous doivent donc être extrêmement sur leurs gardes, pour ne point contrevenir à une promesse de cette nature; car si les hommes pour rendre stables leurs traités, en prennent Dieu à témoin & l'en font comme le médiateur, combien n'y a-t-il pas de danger de violer celle que nous avons faite avec lui-même, & de nous trouver coupables de mensonge devant le tribunal de la vérité?

Sur la fidélité aux promesses du Batême.

XXV. Tout tems est propre au Batême (c), parce qu'on peut mourir à tout moment : mais le Batême (d) solennel ne s'admi-

Sur le tems du Batême.

(a) *Hec baptismi gratia & facultas est, non orbem terrarum, ut olim aquis obruens, sed uniuscujusque hominis peccatum purgans, eaque obstructions vel maculas que vitio contrahuntur prorsus abstergens. Quando quidem autem duabus partibus, hoc est, animo & corpore constamus, duabus quoque rebus constat baptismus, aqua scilicet & Spiritu, illa visibili & corporeo modo accepta, hoc verò incorporeo & invisibili concurrente: illa typica, hoc verò & intimos animi fines purgante. Qui primæ navigationi opem & adjumentum ferens, ex veteribus novos, ex humanis divinos efficit, absque igne nos rursus constans, & absque contractione rursus effingens. Gregor. Orat. 40. pag. 641.*

(b) *Nihil aliud esse vim & facultatem baptismi existimare debemus, quam secundæ*

vite ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum. Ac proinde vel maximo in metu omnes esse, atqui omni custodia nostras animas servare debemus, ne hoc pactum violasse comperiamur. Nam cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi soleat, quantum, queso, periculum est ne fœdera cum Deo ipso contracta perségisse reperiamur, ac præter alia peccata ipsius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur? Gregor. Orat. 40 p. 641.

(c) *Omne tibi tempus ad ablutioem idoneum est: quando quidem nullum tempus mortis periculo vacat. Gregor. Orat. 40. pag. 645.*

(d) *Luminum diem expelle, Paschatis festum plus facio: Pentecosten expectabo, &c. Gregor. Orat. 40. pag. 654.*

nifroit en Cappadoce, qu'à Pâques, à la Pentecôte & à l'Epiphanie. Saint Gregoire est le premier qui ait parlé du Batême solemnel donné en ce dernier jour: mais c'étoit l'usage (a) en Orient. Sous le regne de Justinien, le Roi des Herules (b) nommé *Geses*, fut baptesmé à Constantinople le jour de l'Epiphanie, & l'Empereur lui servit de parain: & on voit par Jean Moschus (c) qu'on donnoit le Batême en ce jour-là. Il y avoit même des Eglises en Occident qui suivoient cette pratique, entre autres (d) celles de Sicile, d'Hibernie (e) & de Normandie (f). On la suivoit aussi dans l'Eglise d'Afrique, où Dieu l'autorisa par un miracle rapporté par Victor de Vite, auteur contemporain (g). Il y avoit, dit-il, à Carthage un aveugle nommé *Felix*, très-

(a) *Orientalis baptismum enim ut nos, non eo die, sed in Epiphania & Pentecoste dicuntur solummodo, contra instituta licet nostrorum canonum, celebrare. Rutherius, Veronensis Episcopus, Sermone I. de Quadragesima, cap. 5. pag. 283. Tom. 2. Spicilegiu Richeriani.*

(b) *Interea rex Herulorum Gethes nomine venit Constantinopolim cum populo suo, expectat Imperatorem quod fieret Christianus qui baptismum in Theophanis suscepit eum ex baptismo Paulus Diaconus, hist. lib. 16. pag. 172 tom. 13. Biblioth. Patr.*

(c) *Soruda vicus quidam est sub regione urbis Cæanensium, in quo baptisterium est, quod in sanctis Theophanis sudat, quodque eo ex sudore impletur per tres horas, & post baptismum peractum, rursus, non subito sed paulatim, per alias horas tres minuitur ac deficit. Joannes Moschus, in Prato spirituali, cap. 171. apud Cotelerium, tom. 2. Monum. Eccles. Græc. pag. 452.*

(d) *Cum mihi innoverit vos in eo quod inter Sacramentum Ecclesie principale est, ab apostolicæ institutionis consuetudine discrepare, ita ut Baptismi sacramentum numerosius in die Epiphania, quam in Paschali tempore celebretis, miror vos tam irrationabilem novitatem usurpare potuisse, &c. S. Leo, Epist. 16. ad Episcopos Sicilia, pag. 233. editionis Quæfquillanæ.*

(e) *Octavo die Cæcuchum sunt, postea solemnitate Domini baptizantur, id est Pascha & Pentecoste & Epiphania S. Patricius, in Synodo anni incerti, cap. 19. 1184. Tom. 3. Concil. Labb.*

(f) *Item juxta sanctorum Patrum decreta, scilicet Innocentii non est Innocentii sed Siricii, Epist. 1. ad Himerium Tarr-*

conensem, cap. 2.) & Leonis, statutum ne generale baptismum nisi Sabbato Pasche & Pentecoste fiat. Hoc quidem servato, quod parvulis quocumque tempore, qui cumque die perierint regenerationis lavacrum non negetur. Vigilia vel die Epiphaniæ, ut nullus nisi infirmitatis necessitate baptizetur omnino interdiximus. Concil. Rothomag. an. 1072. pag. 57. tom. Conc. Normanniæ.

(g) *Fuit in eadem civitate, id est, Carthagine, quidam cæcus civibus civitatisque notissimus, nomine Felix. Hic visitatur a Domino, diciturque ei nocte per visum, dies enim Epiphaniarum illucescebat: Surge, vade ad servum meum Eugenum Episcopum, & dices ei, quia ego te ad illum direxi. Et illa hora qua benedicit fontem, ut baptizentur accedentes ad fidem, contingit oculos tuos, & aperientur, & videbis lumen. Qui tali visione commotus, putans se, quomodo assolet, deludat per somnium, surgere noluit cæcus. Sed cum utrumque urgeretur in somnum, similiter ut ad Eugenum pergeret, compellitur. Rursus negligit, retroque festinanter & graviter incipit. Excitat puerum qui ei solitus erat manum porrigere. Pergit veloci agilitate ad Fausti Basilicam, Orat, & veniens cum ingentibus lacrymis: suggerit cuidam Subdiacono nomine Pevergino, ut cum Episcopo nunciaret, indicans se habere aliquod secreti genus intimandum. Audiens Episcopus iussit hominem introire. Jam enim ob celebritatem festivitatis, hymni nocturni per totam Ecclesiam canente populo concubabant. Incaut cæcus antistiti ordinem visionis suæ, dicitque illi non te admittam, nisi mihi, sicut a Domino iussus es, reddideris oculos meos Cui sanctus Eugenus; Recede a me, frater; peccator sum. & in-*

connu

55 connu dans la ville. La nuit de la fête de l'Epiphanie, il lui fut
 56 dit en songe : Leve-toi, & va trouver mon serviteur l'Evêque
 57 Eugene, & dis-lui que je t'ai envoyé vers lui ; à l'heure qu'il
 58 benira les Fonts baptismaux, il touchera tes yeux & tu recou-
 59 vreras la vûe. L'aveugle croyant que c'étoit un songe ordinaire,
 60 ne voulut pas se lever. S'étant rendormi, il reçut un second or-
 61 dre, & enfin un troisieme avec de grands reproches de sa des-
 62 obéissance. Il éveilla le garçon qui avoit accoutumé de lui don-
 63 ner la main, & alla sous sa conduite à la Basilique de Fauste.
 64 Là, après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adressa à un
 65 Soudiaere, nommé *Peregrin*, & le pria d'avertir l'Evêque, di-
 66 sant qu'il avoit un secret à lui communiquer. L'Evêque le fit
 67 entrer : on chantoit alors les prieres de la nuit. L'aveugle dé-
 68 clara son songe à l'Evêque & lui dit : Je ne vous quitterai point
 69 que vous ne m'ayez rendu la vûe, ainsi que le Seigneur vous l'a
 70 ordonné. L'Evêque s'en excusa sur son indignité : mais l'aveu-
 71 gle lui tenant les genoux répetoit la même priere. Eugene
 72 voyant la foi de cet homme, & pressé par l'heure de l'Office,
 73 alla avec lui aux Fonts baptismaux accompagné de son Clergé :
 74 il pria à genoux avec de grands gemissemens, fit la benediction
 75 de l'eau, se leva & dit à l'aveugle : Je vous ai déjà dit, mon
 76 frere, que je suis un grand pecheur ; mais je prie le Seigneur
 77 qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi & de
 78 vous ouvrir les yeux, & en même-tems il fit sur ses yeux le si-
 79 gne de la Croix, & aussitôt Dieu lui rendit la vûe. L'Evêque
 80 retint Felix auprès de lui jusqu'à ce que les Catechumenes euf-
 81 sent reçu le Batême, craignant que le peuple ne l'écrasât en
 82 s'empressant de le voir, puis il fit connoître le miracle à toute

dignus, & super omnes homines delinquens ut pote & qui in hæc tempora servatus sum ille autem tenens genua ejus aliud non dicebat, nisi illud quod jam dixerat : sicut iustum est, redde mihi oculos. Attendens quoque Eugenius inverecondam credulitatem, & quia jam tempus urgebat, pergit cum eo comitante officio Clericorum, ad fontem. Ubi fixis genibus cum ingenti gemitu, pulsans singultibus caelum, crispantem benedicit alicuius fontis, & cum completa surrexisset oratione hæc cæco respondit : Jam tibi dixi, frater Felix, peccator homo ego sum, sed qui te visitas & dignatus est, prestet tibi Dominus secundum fidem tuam, & aperiat oculos tuos. Simulque vexillo crucis consignat oculos ejus. Statim cæcus visum Do-

mino reddente recepit. Quem secum, quo tunc que universi baptizarentur, ibi detinuit ob hoc ne tanto miraculo populus excitatus virum contereret qui receperat lumen. Fix postea manifestum Ecclesie universe. Proce- dit ad Altare cum Eugenio, sicut moris est, qui fuerat cæcus, suæ salutis oblationem Domino reddenturus. Quam Episcopus accipiens, Altari imposuit. Fit strepitus, gaudio provocante invehibilis populorum. Statim nunciatus pergit ad tyrannum. Rapiunt Felix, inquitur ab eo quid factum sit, qualiterque receperit lumen. Dicit ille ex ordine totum, dicuntque Africanorum Episcopi : Hæc Eugenius per maleficium fecit. Victor Vitenfis, lib. 2. historiae persecutionis Vandalicæ, cap. 17. pag. 39. & 40. edit. Paris. an. 1694.

„ l'assemblée. Felix accompagna l'Evêque jusqu'à l'Autel & y fit
 „ son offrande en actions de grâces : le peuple qui en fut témoin
 „ jeta de grands cris de joie. Le Roi Hunneric informé de
 „ cet événement miraculeux se fit amener Felix, qui le lui
 „ raconta comme il s'étoit passé. Les Ariens, que ce miracle
 „ couvroit de confusion, dirent qu'Eugene avoit guéri Felix par
 „ magie. « Il paroît que la raison que l'on avoit en Orient, & dans
 les autres Eglises que nous avons nommées, de baptemiser au jour
 de l'Epiphanie, étoit fondée sur ce que l'on y étoit persuadé (a)
 que Jesus-Christ avoit reçu le Batême en ce jour-là, c'est-à-dire,
 le sixieme de Janvier. En effet, l'Eglise y a toujours célébré la
 mémoire du Batême du Sauveur. Les Fidèles (b) alloient même
 pendant la nuit de cette fête puiser de l'eau pour la garder toute
 l'année, & souvent davantage, sans qu'elle se corrompît; & saint
 Chryostome, que personne n'accusera d'avoir été trop crédule,
 trouvoit en cela du miracle.

Sur quelques
ceremonies
du Batême.

XXVI. L'instruction precedoit toujours le Batême des adul-
 tes : mais il y avoit bien des choses (c) dont on ne parloit aux Ca-
 techumenes qu'après le Batême; encore avec défence de les com-
 muniquer à ceux qui n'étoient point baptemisés. On obligeoit les adul-
 tes à confesser (d) leurs pechés pour se préparer au Batême. Les
 enfans (e) en étoient dispensés à cause de leur âge. On purifioit
 aussi les Catechumenes par des exorcismes (f), que l'on regardoit

(a) Quod verò ad mensem & diem qui-
 bus baptemizatus est Christus spectat, id factum
 esse sextâ Januarii ex communi & antiqua
 traditione Eusebius Pamphili ad Marinum
 scribens testatur. Baronius, ad annum 31.
 num. 17. Voyez les Memoires Ecclesiasti-
 ques de M. Tillemont, tom. 1. pag. 14.
 & 434.

(b) At enim qui sit, ut non ea dies, quâ
 natus est (Christus) Epiphania, & apparitio
 appelletur, sed ea quâ baptemizatus est?
 Hac enim dies est qua baptemizatus est, &
 aquarum naturam sanctificavit, idcirco in
 hac solemnitate sub mediam noctem omnes,
 cum aquati fuerint, domum laicos referunt
 ac reconducunt, & per integrum annum con-
 servant ut pote quod hodiernâ die sanctifi-
 cata sunt aquæ: sique miraculum evidens,
 dum nihil temporis longinquitate aquarum
 illarum natura vitiat, sed integro anno
 atque adeo biennio & triennio saepe, quæ
 hodie sunt hæc incorrupta & recens per-
 manet, ac post tantum temporis cum us quæ

nuper fuerint à fontibus eductæ certat.
 Chryl. Homilia de Baptemizo Christi, pag.
 369. tom. 1. novæ editionis.

(c) Habes quæ de mysterio foras expo-
 nant, atque ad vulgum auribus esse licet. Cæ-
 tera minus, Irmitate jurante, addices, quæ
 etiam ipsa apud te ipsum occulta clausaque
 habeas, Baptemizo obfignata atque retenta.
 Gregor. Orat. 40. pag. 672.

(d) Ne peccatum tuum confiteri grave
 ducas, sciens quo pacto Joannes baptemizave-
 rit: ut per hujus vitæ pudorem futuri sæculi
 pudorem ignominiamque fugias, &c. Greg.
 Orat. 40. pag. 657.

(e) Vita quidem actionibus tum demum
 obnoxii (infantes) esse incipiunt, cum &
 ratio ad plenum accrevit, & mysterium di-
 dicerunt; atatis enim beneficio hoc habent,
 ut peccatorum quæ per ignorantiam admis-
 erint, rationem reddere minime cogantur.
 Gregor. ibid. pag. 658.

(f) Ne exorcismi medicinam respuas nec
 ob illius longuinam animo concidas. Nam

comme la pierre de touche pour connoître quelle disposition ils apportoient au Batême. C'étoit l'usage lorsqu'on batifoit un Adulte, que (a) son pere, sa mere, ses freres, sa femme s'il en avoit, & ses amis fussent présens; qu'il s'habillât proprement s'il le pouvoit; qu'il fit un présent à celui des mains duquel il recevoit le Batême; qu'ensuite il donnât un repas à ceux qui lui avoient aidé dans cette occasion. Les Catechumenes en sortant du Baptistaire, faisoient une station (b) devant la grande Sacrificie; ils y allumoient des lampes, & y étoient reçus au chant des Pseaumes. Saint Gregoire rend des raisons mysterieuses de toutes ces ceremonies. La station marque la gloire de la vie future; le chant des Pseaumes est un prélude de la psalmodie celeste; les lampes sont les symboles de celles que nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Epoux.

XXVII. Nous avons déjà remarqué que saint Gregoire écrivant à saint Amphiloque, s'explique en parlant du sacrifice de l'Autel, d'une manière qui marque clairement sa foi sur la présence réelle dans l'Eucharistie. » Ne negligez point, lui dit-il, (c) » très-saint homme de Dieu, de prier & d'interceder pour moi, » lorsque par votre parole vous ferez descendre le Verbe divin, & » que par une incision non-sanglante vous couperez le Corps & » le Sang du Seigneur, votre voix servant de couteau. La » Loi, disoit-il (d) à son peuple, vous ordonne de prendre un

Sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

id quoque velut lapis quidam Lydius est, ad quem exploratur quam sincero quisque pectore ad Baptisimum accedat. Gregor. ibid. pag. 657.

(a) *Adsit mihi mater, adsit mihi pater, fratres, uxor, liberi, amici, atque omnes quos charos habeo: & tunc salutem accipiam. Ne ad ejusmodi voces confugiatis. Verendum enim est, ne luctus socios accipias, quos te lætitiæ socios habiturum speraveras. Quamobrem, si quidem adsint, pulchre tecum agi puta; sin autem absint ne eos expelles. Turpe est dicere, ubi est munus quod propter Baptisimum offeram? ubi splendida vestis in qua expleDESCAM? ubi ea que ad imitatores meos excipandos requiruntur? ut in his quoque rebus nominis celebritatem consequar? Valde enim, uti vides, hæc necessaria sunt. Ac propterea gratia immineatur. Greg. Orat. 40. p. 655.*

(b) *Hæc unum illud ex me intelligat velim. Statio hæc, quæ confestim à Baptismo ante magnum sacrarium stabis, futuræ vitæ gloriæ præsignat. Psalmorum cantilatio, cum qua accipieris, illius hymnodicæ præludium*

est. Lampades, quas accendes, illius luminum gestationis figuram gerunt, cum qua splendide & virgines animæ splendidis fidei lampadibus Christo sponso obviam prodibimus. Gregor. Orat. 40. pag. 672.

(c) *O Dei cultor sanctissime ne cunctis orare & intercedere pro nobis, quando dicto allicis Verbum Dei, quando incrementa sectione Corpus & Sanguinem Dominicum secas, vocem adhibens pro gladio. Gregor. Epslt. 240. in appendice ad romum primum.*

(d) *Lex fulgentem baculum tibi præscribit, ne ubi animo titubes, dum Sanguinem Dei & passionem ac mortem audis, ac dum Dei patronus atque defensor videri cupis, impie corruas. Quin potius sine pudore ac dubitatione corpus ede, sanguinem bibe, si modò vitæ desiderium teneris, nec sermonibus de carne fidem abrogans, nec ad eos, qui de passione habentur, impingens. Innoxius stas, firmus & stabilis, atque ita comparatus, ut nulla in re quatiaris ab adversariis, nec verborum lepore atque illecebris abripiaris. Gregor. Orat. 42. pag. 690.*

» bâton pour vous appuyer, de peur que votre esprit ne chancelle
 » lorsque vous entendez parler du Sang & de la Passion d'un
 » Dieu, & que vous ne tombiez dans l'impieeté, lors même que
 » vous souhaitez de passer pour un défenseur de la doctrine de
 » Dieu : mais au contraire, mangez sans honte & sans aucun doute
 » son Corps, bûvez son Sang, si vous voulez avoir la vie. Que
 » les discours que l'on vous tient touchant sa Passion ne vous
 » étonnent point : demeurez fermes & inébranlables malgré les
 » efforts de vos adverfaires, & ne vous laissez point séduire à l'é-
 » légance de leurs discours.

Que l'Eucharistie est un vrai sacrifice. Qualités de ceux qui l'offrent.

XXVIII. Saint Gregoire reconnoît dans la consécration de l'Eucharistie un vrai sacrifice; disant que les Evêques & les Prêtres offrent à Dieu (a) des Hosties non-sanglantes; & que nos Autels ne portent ce nom que parce qu'on y offre (b) un sacrifice très-pur & sans effusion de sang. Il demande (c) de grandes qualités dans ceux qui sont destinés à faire passer ce sacrifice jusqu'à l'Autel suprême du Roi du Ciel, & d'exercer avec Jésus-Christ les fonctions du sacerdoce : savoir (d) qu'ils s'immolent eux-mêmes à Dieu comme une hostie sainte & vivante; qu'ils purifient leurs mains par la pratique des bonnes œuvres, avant que d'offrir ce sacrifice extérieur, ces antitypes des grands mystères, & qu'ils prennent le nom de Prêtres. Elie de Crete (e) dit que saint Gregoire entend par ce sacrifice extérieur, celui auquel

(a) *Qui sacra Deo offertis non inſſa cruore.* Carm. 11. ad Episcopos, pag. 81. tom. 2. vel juxta verſionem Muratorii. O Sacerdotes qui hostias incruentas offertis. Muratorius, in *Anecdotis graecis*, pag. 39. O genua, o palmae. purissimis Deum quae placabatis Hostiis, Carterii, quomodo cessastis. Gregor. Carm. 40. in laudem Carterii, apud Muratorium, loco mox citato.

(b) Non jam in sacras nostras ades pravos oculos injicit (Pagani); non jam aras à purissimo & incruento sacrificio nomen habentes scelesſo sanguine contaminabunt. Gregor. Orat. 4 pag. 126.

(c) *Quis est, qui veritatis propugnatorum unius diecivis spatio, velut c luto statuatam fingit: illum, inquam, qui cum Angelis stabit; cum Archangelis glorificabit, ad supernum Altare sacrificia transmittet, cum Christo sacrificio fungetur?* Gregor. Orat. 1. pag. 31.

(d) *Hac igitur cum ego nossem, illudque insper, neminem magno & Deo & sacrifi-*

cio pontifice dignum esse, nisi qui prius se ipsum Deo Hostiam viventem sanctam exhibuerit. . . . quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnorum mysteriorum antitypum ipsi offerre audeam, aut quomodo Sacerdotes habitum & nomen sanctum subire, priusquam sanctis operibus manus purificassent? Gregor. Orat. 1. pag. 38.

(e) *Per externum autem sacrificium, illud, quod per panem ac vinum peragitur, intelligi (Gregorius) quae quidem in sacra mensa proposita per messabilem quandam omnipotentis Dei vim & facultatem, in Christi Corpus & Sanguinem vere commutatur. . . . Nec verò, quin hoc verum sit, illo pacto ambige, cum ipse a se ipse dicat, Hoc est Corpus meum, & hic est Sanguis meus. Quin potius Salvatoris sermonem fide accipe. Nam cum verus sit, minime mentitur. Elias Cretensis, in Commentario in Oratorem primam S. Gregorii, pag. 200. & 201, tom. 2.*

on offre à Dieu le pain & le vin , qui étant présentés sur l'Autel , sont véritablement changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ par la vertu ineffable du Dieu toutpuissant ; car Jesus-Christ l'a déclaré nettement par ces paroles : *Ceci est mon Corps ; ceci est mon Sang*. Il faut recevoir la parole du Sauveur , qui étant véritable ne peut mentir. Saint Gregoire dit encore que par le sacrifice non-fanglant (a) nous entrons dans la communion de Jesus-Christ, de ses souffrances & de sa divinité. On offroit le sacrifice (b) pour les morts ; & les malades y trouvoient un remede à leurs maux , comme on le voit dans ce que saint Gregoire raconte de son pere. » Ce saint vieillard réduit dans la solemnité de » Pâques aux dernieres extrémités (c) par une fièvre violente , ne » prenoit plus ni nourriture , ni repos. L'heure de celebrer le saint » Sacrifice étant proche , il se leva , aidé d'un domestique , & se » tenant appuyé sur lui il étendit pour prier , ses mains languif- » fantes , & celebra (d) comme il pût les saints Mysteres en peu » de mots , sans avoir ni autel , ni matiere de sacrifice , mais uni » d'esprit à ce qui se faisoit dans l'Eglise. Ayant prononcé selon » la coutume les paroles (de la Consécration) de l'Eucharistie , » & donné sa benediction au peuple , il se remit au lit , & se réta- » blit de maniere que le Dimanche suivant , qui étoit celui de » l'octave de Pâques , & que l'on nommoit dès lors *le nouveau » Dimanche* , ou *de renouvellement* , comme l'appellent encore les

(a) Manus suas profanat , (Julianus) ut nimirum eas ab incuncto sacrificio , per quod nos Christo ipsiusque passionibus & divinitati communicamus , eluoret , ac repurgaret. Gregor. Orat. 3. pag. 70.

(b) Alacres terram hanc sub manibus filii Induum , nos pii parentes Gregori , Qui & senectutem reddidit suis laboribus levem

Nostram , & nunc prosequitur nos sacrificiis. Gregor. Carm. 18. in laudem suorum parentum , pag. 112. apud Muratorium. Non obscurus , ni fallor , locus quo Christianorum preces , ac sacrificia pro us , qui decesserunt ac signo fidei , & dormiunt in somno pacis , apud veteres viguisse , probari possit. Muratorius , not. in hunc Gregorii locum.

(c) Gregor. Orat. 19. pag. 304. & 305.

(d) Ipse (Gregorius pater) manu (famuli) tanquam baculo ductus , Mosem illum in monte orantem imitatur , fractisque ac debilitatis manibus ad orationem compositis , alacris animo cum populo , vel ante populum

mysteria peragit , paucis quidem & quibus poterat verbis , mente autem , ut mihi videtur per quam integra (rem miram !) sine sacrario in sacrario , sine altari sacrificus , Sacerdos à mysteriis procul remotus. Atque hæc quoque illi à Spiritu Sancto aderant , ipsi quidem cognita , presentibus autem laud quaquam perspecta. Postea cum Eucharistiae verba , ut ut consuetudo fert , effatus esset , ac populum benedixisset , in lectulum rursus se conjicit. Cumque paululum quiddam cibi admisset , ac somni particeps factus esset , spiritum revocat : auctaque paulatim sanitate , cum novus ille festi dies (ut eum appellamus quod post resurrectionem primum eum habeamus) jam adesset , in templum se confert , ac cum omni Ecclesia agmine salutis Eucania celebrat , atque ingrati animi significationem sacrificium offert. Quæ quidem res miraculo illo quod in Ezechia editum est , meo quidem iudicio nequaquam inferior haberi debet. Gregor. Orat. 19. pag. 305.

» Grecs, il alla à l'Eglise où il celebra la fête & offrit le Sacrifice
 » avec tout le peuple en actions de graces de sa guérison. « Saint
 Gregoire qui la regardoit comme miraculeuse, dit qu'en une au-
 tre maladie fâcheuse son pere ne laissoit pas d'offrir le Sacrifice,
 & que par une merveille singuliere la Liturgie lui donnoit de la
 force, & faisoit disparoître les maux (a).

Réponse aux
 objections
 contre la pré-
 sence réelle.

XXIX. On objecte (b) que si saint Gregoire avoit cru la pré-
 sence réelle, il ne se seroit pas servi des termes de figures & d'an-
 titypes, en parlant de l'Eucharistie, mais de celui de réalité. Voici
 ses paroles : « Ma sœur Gorgonie versant un torrent de larmes (c),
 » à l'exemple de celle qui arrosa des siennes les pieds de Jesus-
 » Christ, elle déclara qu'elle ne bougeroit de l'Autel, qu'elle
 » n'eût obtenu sa fanté. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répan-
 » dit sur tout son corps : elle les mêla avec les antitypes ou les fi-
 » gures du Corps & du Sang de Jesus-Christ, autant que sa main
 » en avoit pu réserver ; & incontinent, ô miracle, elle se sentit
 » guérie & se retira. « En une autre occasion où il s'agissoit d'em-
 pêcher le Prefet de saccager la ville de Nazianze, saint Gregoire
 lui disoit : (d) « Je mets devant vos yeux cette Table où nous
 » communions ensemble, & les figures de mon salut que je con-
 » sacre de cette même bouche dont je vous présente ma requête ;
 » ce Sacrement, dis-je, qui nous élève au Ciel. « Si par ce Sacre-
 ment, par ces figures, saint Gregoire eût entendu le Corps même
 de Jesus-Christ en substance, n'eût-il pas dit au Prefet : Je mets
 devant vos yeux cette Table où nous communions ensemble, &
 le Corps même de mon Sauveur que je fais de cette même bou-
 che dont je vous prie ? Avant que de répondre à ces objections,
 il est bon de remarquer que ceux qui les font, agissent de mauvaise

(a) *Illud quidem cum aliis hominibus habuit commune quod agrotaret, hoc autem non item commune, sed admodum peculiare aliisque miraculis consentaneum. Nam cum nunquam non dolore premeretur, & quidem per se singulis diebus, atque interdum etiam horis, ex sola liturgia robur concipiebat, ac morbus tanquam ex edicto & imperio fugatus se subdicebat. Gregor. Orat. 19. pag. 313.*

(b) C'est le Ministre Claude qui fait cette objection. Voyez l'Auteur de la Perpetuite de la Foi, livre 1. chap. 5. page 49. tome 3. édition de Paris de l'année 1713.

(c) *Cum (Gorgonia) caput suum paricum clamore, lacrymisque quibus abundabat (mulierculus illius misit) qua olim Christi*

pedes rigavit, altari admovisset, nec se prius illud dimissuram esse denuntiasset, quam sanitatem obtinisset, ac deinde hoc suo pharmaco corpus totum persudisset, etsi quid usquam antityporum pretiosi corporis aut sanguinis manus recondiderat, id lacrymis admiscuisset (ô rem mirandam!) statim liberatam se morbo sentit, atque & corpore & animo & mente levis discedit. Greg. Orat. 11. pag. 187.

(d) *Tibi offero mensam hanc, ad quam communiter accedimus, salutisque meæ typos, quos eodem ore perago, quo hanc ad te deprecationem obeco, hoc inquam sacrosanctum mysterium atque in caelum nos tollens. Gregor. Orat. 17. pag. 273.*

foi, en supprimant une partie du narré de saint Gregoire ; car ce Saint ajoute (a) à ce qu'on a rapporté que sa sœur Gorgonie se prosterna avec foi devant l'Autel, & qu'elle y invoqua à haute voix celui qui est honoré sur l'Autel, c'est-à-dire, Jesus-Christ qu'elle croyoit présent sur cet Autel. Ainsi ce que saint Gregoire raconte de sa sœur, au lieu de faire contre la présence réelle, est une preuve du contraire. Si en parlant du Corps & du Sang de Jesus-Christ, il emploie avec beaucoup d'autres anciens (b) les termes d'*antitypes* & de *figures*, c'est qu'il ne consideroit l'Eucharistie que par rapport à la partie extérieure, c'est-à-dire aux accidens du pain & du vin sous lesquels le Corps & le Sang de Jesus-Christ sont contenus. Ces sortes d'expressions ne sont pas contraires à la foi de la transsubstantiation : & encore aujourd'hui dans l'Eglise Romaine, où les Heretiques ne peuvent douter que l'on ne croie la présence réelle & le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, on donne plusieurs fois dans l'Office qu'elle celebre au jour de la mémoire de ce mystere, aux précieux Corps & Sang de Jesus-Christ, les noms de *Sacremens* (c) *merveilleux* (d), & de *Mysteres du Corps & du Sang du Seigneur*. Elle va plus loin, & dans les Antiennes qui composent cet Office, elle ne feint pas de qualifier l'Eucharistie, de bled (e), de froment, de vin, de pain, ne la considerant, comme ont fait les Peres, que par rapport à la partie extérieure, que nous appellons *especes* ou *accidens du pain & du vin*.

XXX. Le quarante-deuxieme discours de saint Gregoire fournit matiere à une autre objection. Voici ses paroles : (f) » Nous » allons participer à la Pâque, nous la ferons encore typiquement, » quoique plus ouvertement qu'on ne faisoit sous la Loi ; car je

Réponse à
une autre ob-
jection sur
l'Eucharistie.

(a) (*Gorgonia*) *desperatus omnibus aliis auxiliis ad mortalium omnium medicum confugit ; . . . ad altare cum fide procumbit, eumque qui super ipso honoratur, cum ingenti clamore invocans.* Greg. Orat. 11. p. 186.

(b) Voyez le sixieme tome, chap. 8. art. 7. pag. 390. & 391.

(c) *Antium ergo Sacramentum Veneremur cernui.* Hymnus in festo Corporis Christi.

(d) Deus qui nobis sub Sacramento mirabili passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos Corporis & Sanguinis tui sacra mysteria venerari, &c. Oratio in eodem festo recitari solita.

(e) *A tructu trumenti & vini multiplicati fideles, in pace Christi requiescunt.*

Cibavit eos ex adipe frumenti, & de petra melle saturavit eos.

Pinguis est Panis Christi & præbebit delicias regibus.

Sacerdotes sancti incensum & panes offerunt Deo. Antiphonæ quæ decantantur in festo Corporis Christi.

(f) *Sancti Paschatis participes erimus, nunc quidem adhuc typice tametsi aperitius, licet quam in veteri (legale sequidem Pascha, nec enim dicere verebor, figura erat obscurior) aliquanto post autem perfectius & purius, tum videlicet cum Verbum novum (vinum) illud nobiscum in regno Patris bibet, patefaciens ac docens, quæ nunc minus plene demonstravit.* Greg. Orat. 42. pag. 692.

» ne crains point de dire que la Pâque légale étoit une figure plus
 » obscure d'une autre figure : mais dans peu de jours nous y par-
 » ticiperons plus purement & plus parfaitement, lorsque le Verbe
 » boira le vin nouveau dans le royaume de son Pere ; nous ensei-
 » gnant & nous découvrant ce qu'il nous montre ici par mesure. »
 Mais que peut-on conclure de cet endroit contre la présence
 réelle : il est question de deux Pâques, toutes deux figuratives. La
 Pâque légale étoit une figure de la Pâque Chrétienne, & celle-ci
 l'est de la félicité dont nous espérons jouir dans le Ciel, ainsi que
 saint Gregoire le dit ailleurs (a) en termes exprès. En supposant
 même qu'il parle en cet endroit de l'Eucharistie, tout ce qu'on en
 pourroit inferer seroit que la participation de ce Sacrement en
 cette vie, figure la participation claire & manifeste dans laquelle
 nous entrerons avec Jesus-Christ dans la gloire.

Sur la Pénit-
 tence.

XXXI. Il est d'autant plus dangereux pour nous de commettre
 des pechés après le Batême, que pour les effacer il est besoin
 d'un remede laborieux qui est celui de la pénitence, & de satis-
 faire pour nos pechés par une pénitence qui leur soit propor-
 tionnée, & qu'il est incertain si Dieu nous laissera vivre assez long-
 tems pour pouvoir faire pénitence, où s'il nous donnera la grace
 de nous convertir. » Si les hommes, dit saint Gregoire, (b) pren-
 » nent Dieu à témoin pour affermir une alliance qu'ils font avec
 » les hommes, combien est-il dangereux de violer celle que nous
 » avons faite avec Dieu même (dans le Batême), & de nous rendre

(a) Etenim sanctum Pasche diem, ad quem pervenimus, mysticum futurorum bonorum symbolum esse scio, ut qui transitus festum sit. Gregor. Epist. 54. pag. 813.

(b) Cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi solet, quantum quoque periculum est, ne sedita cum Deo ipso contracta perfegisse reperiamur, ac præter alia peccata, ipsius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur? Idque cum nulla jam posthac altera regeneratio sit, nec instauratio, nec in veterem statum restitutio, quamlibet maxime eam multis cum gemitibus & lacrymis requiramus: quibus licet cicatrix agere tandem obduatur. . . . Præstat tamen secunda purgatione minime indigere, verum in prima consistere, quæ omnibus communis est, & labore vacua. . . . Grave enim est facilius medicina loco difficiliorem & molestiorem adhibere, ac projectâ misericordiæ gratiâ, supplicii se ipsum obnoxium reddere, atque admissa pec-

cata correctione vitæ compensare. Quantum enim lacrymarum vim impendimus, ut ea cum baptismi fonte exaquari possit? Quis autem nobis præstabit, fore, ut vitæ vires curationem expectet, ac non potius adhuc ære alieno pressos, atque ignis illius ardore opus habentes, tribunal illud suscipiat? Tu quidem fortasse, bone & humane agricola, Dominum suppliciter rogabis ut ficulnæ adhuc præcat, nec eam sterilitatis accusatam adhuc succidat, verum tibi permittat, ut stercorea undique in eam injicias, hoc est, lacrymas, gemitus, preces, chameumias, vigiliâs, animæ & corporis macerationem, ac denique correctionem eam, quæ ex peccati confessione, contemptiorique vitæ genere existit: at incertum est, an Dominus illi præcet, ut pote etiam locum occupanti, cum interim alius misericordiâ egeat, atque ob longanimitatem quæ ipsi exhibetur, deterior fiat. Gregor. Orat. 40. pag. 641. & 612.

» coupables

coupables non-seulement des autres pechés, mais encore de
 celui d'avoir faussé la parole que nous avons donnée à la sou-
 veraine Verité; sachant principalement qu'après cela il ne nous
 reste plus une seconde regeneration dans laquelle nous puissions
 être formés de nouveau, & rétablis en notre premier état,
 quand bien même nous la demanderions avec beaucoup de
 gémissemens & de larmes qui servent à refermer nos plaies avec
 beaucoup de peine. Mais il vaut beaucoup mieux n'avoir pas
 besoin d'une seconde expiation de nos pechés, & demeurer
 dans la premiere (qui est celle du Batême) qui est commune à
 tout le monde & que nous recevons sans aucun travail; car il
 est très-fâcheux d'être obligé d'user d'un remede laborieux, au
 lieu d'un autre qui étoit si facile, & de rejeter la grace qui nous
 avoit été donnée par une pure miséricorde, pour nous rendre
 dignes de la punition & du supplice, & pour être réduits à satis-
 faire pour nos pechés par une pénitence qui leur soit propor-
 tionnée. Et certes, combien de larmes devons-nous répandre,
 pour faire qu'elles égalent la fontaine du Batême? & après cela
 qui nous peut répondre que Dieu attendra pour terminer notre
 vie que nous soyons guéris de nos plaies, & qu'il ne nous fasse
 point comparoître au contraire devant ce tribunal terrible, lui
 étant encore redevables pour nos pechés qui nous engageront
 dans les flammes éternelles? Peut-être qu'à l'imitation de ce
 bon & de ce misericordieux Laboureur, dont il est parlé dans
 l'Evangile, vous supplierez le souverain Maître qu'il pardonne
 au figuier, lequel il blâme de ne porter point de fruit, & qu'il
 ne le coupe pas encore, qu'il permette de jeter du fumier tout
 à l'entour, c'est-à-dire les larmes, les gémissemens, la peine de
 coucher sur la terre, les veilles, l'affliction de l'ame & du corps;
 enfin tout ce qui sert à corriger ses fautes par la confession, &
 par une maniere de vie plus basse & plus abjecte. Mais il est
 incertain si le Seigneur lui pardonnera, parce qu'il occupe la
 terre inutilement, & qu'un autre qui a besoin de miséricorde
 devient pire, en voyant la longue patience dont Dieu use en-
 vers cette ame sterile & infructueuse. « Saint Gregoire dit que
 la pénitence est un batême de larmes, qu'il adore celui qui nous
 l'a donné, & qu'il l'administre (a) aux autres, devançant par la

(a) Ipse quidem hominem me esse fateor,
 animal mutabile, fluxumque & fragilis natu-
 ra: atque hunc Baptismum amplector, ejus-
 que donatorem adoro, aliusque tribuo, ac
 misericordiam ante misericordiam erogo.

Nam me quoque infirmitate circumdatum
 esse scio, illudque fore ut qua mensura men-
 surus fuero, eadem quoque mihi vicissim Deus
 remetatur. Gregor. Orat. 39. pag. 633.

compaffion qu'il a de leur mifere, la mifericorde de Dieu fur eux; dans l'efperance que Dieu le traitera comme il aura traité les autres. Il reproche (a) aux Novatiens leur dureté à l'égard des pecheurs qu'ils refufoient d'admettre à la pénitence, & leur dit : » Je prie Dieu qu'il ne vous foit jamais un juge auffi impitoyable » que vous l'êtes des autres. « Il leur represente que Jesus-Christ n'est pas venu pour les justes, mais pour appeller les pecheurs à la pénitence; qu'en impofant aux hommes des loix qui paffent les hommes, ils empêchent leur converfion en les jettant dans le defefpoir; que ce font deux maux égaux, ou de pardonner les pechés fans les punir par la pénitence, ou de les punir fans efperance de pardon; que l'un jette dans le relâchement; que l'autre étouffe les ames en les ferrant avec trop de rigueur; que la pénitence (b) a confervé à David le don de prophétie après son péché; que Jesus-Christ a reçu la pénitence de faint Pierre; & faint Paul celle de l'inceftueux de Corinthe, de peur qu'en lui refusant le pardon de fon crime, fon ame ne fuccombât fous le poids d'une punition immoderée & exceffive; qu'envain ils objectoient (c) l'exemple de Novat qui n'avoit pas reçu ceux qui étoient tombés dans la perfécution; qu'il a eu raifon de ne les pas recevoir s'ils étoient fans repentir : » Car je ne reçois point non plus, » dit-il, ceux qui ne font point abattus ni humiliés, ou qui ne » le font pas affez, ou qui ne font pas une pénitence égale &

(a) Tu verò quid ais? Quam legem flatus, ó nove Phariſæe, ac nomine non autem animi inductione purè, ac Novati dogmata cum eadem infirmitate nobis efflans? Penitentiam non admittis? Luctibus locum negas, lachrymas lachrymis non profequeris? Utinam talem tibi judicem experiri non contingat. Benignitate Jefu non moveris, qui infirmitates noſtras ſuſcepit, & morbos noſtros portavit, qui non venit vocare juſtos ſed peccatores ad penitentiam, qui mifericordiam manulit quam ſacrificium qui ſeptuagies ſepties peccata condonat? Quam beata eſſet ſublimitas tua. ſi puritas ea eſſet, ac non ſaſtus, leges ſupra hominis captum inſtituens, ac morum correptionem per deſperationem tollens. In eodem enim vitio ſunt, indulgentia omnino animadverſionis experti, & condemnatio venia omni carens: illa omnes habenas laxans, hæc ob vehementiam ſtranguans. Gregor. ibid. pag. 635.

(b) Quid? Ne penitentiam quidem Davidem admittis, cui propheticam quoque

gratiam penitentia conſervavit? Nec magnum illum Petrum qui circa Salvatoris Paſſionem humani aliquid perpeſſus eſt? At Jefus eum ſuſcepit, ac per triplicem interrogationem & confeſſionem triplicem abjuratorem ſanavit..... Quid? Nec eum (admittis) qui ſcelere ſe ſe in Corinthe devinxit? At Paulus charitatem etiam erga eum firmavit, ſimulatque eum ad meliorem vitæ frugem rediſſe perſpexit, cauſamque aſſertit, ne abundantiori triſtitia abſorbeat, qui ejuſmodi eſt, immodica obſurgatione gravatus & oppreſſus. Gregor. ibid. pag. 635. & 636.

(c) At Novatus, inquit, perſecutionis tempore lapſos non recepit. Quid hoc? Si quidem illi penitentia minime ducebantur, optimo jure eos reſtulit; nam ne ipſe quidem qui vel nullo modo, vel non ſatis deprimumatur, nec patrato crimini parem vitæ emendationem aſſerunt: cumque recipio, convenientem ipſis locum aſſigno; ſi autem lachrymis conſectus, haud quaquam iſtud imitabor. Gregor. ibid. pag. 636.

proportionnée au mal qu'ils ont commis ; & lorsque je les reçois, je leur donne une place convenable à l'état dans lequel ils sont : mais si je les vois tous défigurés par leurs larmes, je n'imiterai pas Novat, en les rejettant. Prendrai-je pour règle de ma conduite la rigueur d'un homme qui ne prescrivait aucune pénitence pour l'avarice (a) qui est une seconde idolâtrie, tandis qu'il punissoit avec la dernière cruauté ceux qui tomboient dans des péchés d'impureté, comme s'il n'eût pas eu un corps comme eux. « Toutefois saint Gregoire ne menace les Novatiens (b) que du feu du Purgatoire, qu'il appelle le dernier Barême ; mais c'est qu'il supposoit apparemment qu'ils reconnoitroient leurs erreurs avant que de mourir & qu'ils se convertiroient. Nicetas croit (c) que saint Gregoire parle du feu de l'enfer : mais on ne peut l'inferer de ses paroles.

XXXII. C'est Dieu même (d) qui a établi la distinction qu'il y a entre les Pasteurs & le peuple. Comme dans le corps il y a des membres plus nobles & qui ont une espece de commandement sur les autres, qui obéissent & se laissent conduire : de même Dieu qui rend justice au mérite selon les loix de l'équité, & qui enchaîne toutes choses par les regles de sa providence, a établi une espece de subordination dans l'Eglise : voulant que les uns fussent gouvernés par des Pasteurs qui leur enseignassent de parole & d'effet ce qu'ils doivent faire, & que les autres gouvernassent en qualité de Maîtres & de Pasteurs. Elevés au-dessus de tout le monde par leur vertu & par leur familiarité avec Dieu, ils sont à l'égard du reste des Fidèles, ce que l'ame est au corps,

Sur l'Ordre.

(a) *Quid autem Novati crudelitatem pro lege habeam, qui avaritiam quidem, hoc est, alterum idololatriæ genus, nullo suspicio vindicavit. Superum autem ita sævè acerbèque condemnavit, quasi nuda ipse carnis & corporis parte constaret? Greg. Orat. 39. pag. 636.*

(b) *In altero ævo igni fortasse baptizabuntur (Novatiani), qui postremus est Baptismus, nec solum acerbior, sed & durior, qui crassam materiam instar feni depascitur, vitique omnis levitatem absunt. Gregor. Orat. 39. pag. 636.*

(c) *Elias Cretensis, in Commentario in Orationem 39. S. Gregorii, pag. 1037. t. 2.*

(d) *Quemadmodum in corpore, aliud membrum principatum tenet, ac velut præfidet, aliud subest & regitur; ad eundem quoque modum Deus, vel æquatis lege,*

quæ meritum cuiusque perpendit, vel etiam providentiæ, per quam omnia inter se velut devinxit, hoc in Ecclesiis constituit, ut alii pascantur & parent (quibus videlicet id utilis est) ac tum sermone, tum opere, ad officium dirigantur: alii autem ad Ecclesiæ perfectionem Pastores ac Magistri sint, mirum qui virtute, conjunctioneque & familiaritate apud Deum, vulgo sublimiores sunt, rationem animæ ad corpus, aut mentis ad animam obtinent. Ut hæc duo, hoc est & id quod deficit, & id quod redundat, inter se, velut in membris, composita & compacta, spiritusque compe connecta & colligata, unum corpus, omni ex parte perfectum, atque ipso Christo, qui caput nostrum est, omnino dignum existant. Gregor. Orat. 1. pag. 2.

& l'esprit à l'ame, afin que le fort aide le foible, & que l'un & l'autre étroitement unis par les liens de l'esprit, composent un corps parfait & digne de Jesus-Christ qui est notre chef. Les Evêques (a) reçoivent le Saint-Esprit dans l'ordination, dont saint Gregoire décrit les ceremonies en ces termes, qu'il adresse à celui de qui il l'avoit reçûe. (b) » Vous me conferez l'onction pontificale, vous me revêtez d'une tunique, vous me couvrez la tête d'une mitre, vous me faites approcher de l'Autel où l'on offre l'Holocauſte ſpirituel, & vous immolez ce veau (que l'ancienne Loi ordonnoit d'offrir dans l'ordination des Pontifes;) » vous consacrez mes mains par l'onction du Saint-Esprit, puis » vous m'introduifez dans le Saint des Saints pour me faire Ministre de ce Tabernacle veritable qui a été formé de la main de Dieu & non de celle des hommes. « L'ordre de Lecteur étoit très-consideré, & on croyoit récompenser dignement la constance de ceux qui avoient confessé la foi, quand on les élevoit à ce degré, parce qu'on ne croyoit rien de plus convenable (c) que de faire servir à la lecture publique des livres divins, la même voix qui avoit glorieusement confessé le nom de Jesus-Christ. Aussi Gallus & Julien, neveux de l'Empereur Constantin, se crurent fort honorés lorsqu'on les admit dans le Clergé (d) en qualité de Lecteurs, & qu'on leur permit de lire publiquement au peuple les livres saints, ne faisant pas moins d'état de cette fonction, que des emplois les plus relevés, & de ce qu'il y a de plus grand dans les dignités du ſiecle, & mettant la pieté au-dessus des plus illustres ornemens.

Sur la primauté de S. Pierre.

XXXIII. Saint Gregoire s'exprime sur la primauté de saint Pierre en des termes fort clairs. Il l'appelle (e) le plus cher des

(a) Num tu S. Spiritus non es particeps? Atqui maxime hoc ipſo te efferi. Gregor. Carm. adversus Episcopos, apud Tollium, pag. 27.

(b) Me pontificem unguis, ac podere cingit, capitique cidarum imponis, atque holocausti ſpiritualis altari admoveas, & initiationis virulum maſtus, manusque Spiritui consecras, & Sancta Sanctorum ſpectaculum introducis, verique illius tabernaculi, quod non homo, sed Dominus fixit, ministrum efficit. Gregor. Orat. 5. pag. 136.

(c) Interim placuit ut ab officio lectionis incipiat Aurelius quia & nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis lectionibus personare, post verba sublimia

quæ Christi Martyrium prolocuta sunt evangelium Christi legere. S. Cyrianius, Epist. 33. pag. 46. editionis Parisiensis ann. 1726. Vide etiam Epistolam 34. ejusdem S. Cyriani, pag. 48.

(d) In Clerum se ipſos aſcripserunt, adeo ut divinis quoque libris plebi lætarent, non minus id sibi amplum & honorificum esse existimantes, quam aliud quidvis, imò omnium ornamentorum maximum præstantissimumque pietatem esse censentes. Gregor. Orat. 3. pag. 58.

(e) (Christus) non modò suo, sed etiam Petri, Discipulorum omnium charissimi, nomine didrachmum pendit. Gregor. Orat. 9. pag. 157.

Disciples de Jesus-Christ, le Prince (a) des Apôtres, la pierre & le soutien (b) de l'Eglise. » Vous voyez, dit-il, (c) que quoi-
 » que les Apôtres fussent tous de grands hommes & fort élevés,
 » très-dignes tous d'être choisis, un seul néanmoins est appelé
 » la pierre, & reçoit en sa personne les fondemens de l'Eglise. »
 Il reconnoît que cette prérogative a passé à ses successeurs: Voicî
 comme il s'en explique dans ses vers, en parlant de l'ancienne
 & de la nouvelle Rome. » La foi de l'ancienne, dit-il, (d) étoit
 » droite, de toute antiquité, & persiste dans la même droiture.
 » (Cette Eglise) qui outre cela ferre par un nœud sacré tout ce
 » que le soleil couchant éclaire, comme il convient à celui qui
 » préside à tous les Fidèles du monde, qui s'accordent dans le
 » culte d'un Dieu.

XXXIV. Il approuve (e) le mariage, mais il lui préfère (f) la virginité, qui en effet ne seroit rien, si elle n'étoit plus excellente que le mariage, qui est bon de lui-même. Il veut néanmoins que les vierges & les femmes mariées soient unies en Jesus-Christ, & qu'elles servent les unes aux autres d'ornement réciproque. Sans le mariage il n'y auroit point de vierges, & le mariage n'auroit rien de venerable & d'auguste, s'il ne produisoit des vierges pour Dieu & pour cette vie. Le mariage (g) quoi-qu'honorable, ne convient qu'à des personnes que le libertinage

Sur le Ma-
riage.

(a) Petrus Apostolorum Princeps, sed Ecclesie petra, non ut piscator, sed ut servoris fcatens. Gregor. Carm. adversus Episcopos, apud Tollium, pag. 25.

(b) Petrus Ecclesie columen. Gregor. Orat. 7. pag. 142.

(c) Vides quemadmodum ex Christi Discipulis, magnis utique omnibus & excelsts, atque electione dignis, hic petra vocetur, atque Ecclesie fundamenta in fidem suam accipiat. Gregor. Orat. 26. pag. 453.

(d) Fides vetustæ (Romæ) recta erat jam antiquitus, Et recta persistit nunc item, nexu pio, Quodcumque labens sol videt, devinciens, Ut universi præsidem mundi decet, Totam coit que numinis concordiam.

Greg. Carm. de vita sua, pag. 9. tom. 2.

(e) Vera quidem fateor, carnis conjunctione narras, Mirificeque probo; namque hinc exordiar unde

Dicere cessasti quod radix virginitatis Conjugium. Radix namque est & origo pe-

rennis. Greg. Carm. 2. p. 49. tom. 2.

(f) Bonum est matrimonium: sed quod virginitate præstantius sit dicere non possum. Neque enim magnum aliquid esset virginitas, nisi re aliqua bona melior & præclarior esset. Nolite hoc moleste ferre, quæ matrimonii jugo subiectæ estis: obedire oportet Deo magis quam hominibus. Caterùm facite ut inter vos quasi vinculo constringamini, & virgines & uxores, atque unum sitis in Domino, mutuamque alix aliarum ornamentum. Non esset celebs, nisi matrimonium esset. Unde enim in hanc vitam virgo prodisset? Non esset honorificum & venerandum matrimonium, nisi virginem proferret tum Deo, tum vitæ. Gregor. Orat. 31. pag. 502.

(g) Expediit nubere? Id ipse quoque probo, honorabile enim connubium & thorus immaculatus, sed moderatus expedit, non perulantibus & libidine perditis, qui que plus aquo carnem colere, in animum inducunt. Gregor. ibid.

& les débauches n'ont point corrompues, & qui ne se laissent pas trop emporter aux plaisirs de la chair.

Sur les secondes nocés.

XXXV. » S'il y avoit (a) deux Jesus-Christ, dit saint Gregoire, on pourroit prendre deux époux & deux épouses : mais comme » il n'y a qu'un seul Jesus-Christ & qu'un seul chef de l'Eglise, il » ne faut aussi qu'une chair. « S'il rejette la seconde, que faut-il penser de la troisième? » La loi autorise le premier mariage ; elle » tolere le second par indulgence ; le troisième est une iniquité : si » quelqu'un va au-delà, il doit être regardé comme un pourceau ; » car il y a fort peu d'exemples de ce desordre. « Ces paroles de S. Gregoire, ont donné lieu à quelques critiques, de l'accuser d'avoir condamné les secondes nocés : mais on voit bien que ce Pere ne condamne dans le mariage souvent réitéré que l'esprit de libertinage qui le fait contracter, & non le mariage en lui-même. Il s'explique nettement là-dessus dans son trente-neuvième discours, où condamnant la doctrine de Novat (b) qui défendoit aux jeunes veuves de se remarier, il dit : » Vous ne permettez pas » aux veuves qui sont encore jeunes, de se remarier, à cause du » péril où leur âge les expose : mais saint Paul le leur a permis. Vous » dites qu'elles ne peuvent le faire depuis leur batême : comment » le prouvez-vous ? Ou démontrez-le-moi ; ou cessez de condamner (celles qui se remarient). Si la chose est douloureuse, laissons-nous vaincre par la compassion & par la douceur.

Sur l'indifférence du mariage.

XXXVI. La loi (c) permettoit à l'homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce fut. Mais Jesus-Christ ne le permet qu'en cas d'adultère, & veut que dans tous les autres sujets de plaintes l'homme use de patience & de douceur. » Il faut donc, » dit saint Gregoire, (d) qu'un mari chasse sa femme, si elle est

(a) Si enim duo Christi sunt, duo quoque viri sint, & duæ uxores : si autem unus Christus, unum Ecclesiæ caput : una etiam caro sit, secunda autem respiciatur. Quod si secundam prohibeat, de tertia quid dicendum est ? Primum lex est, secundum venia & indulgentia, tertium iniquitas. Qui autem hunc numerum excedit, peccemus planè est, ut forte ne multa quidem viri exempla habeat. Gregor. Orat. 11. pag. 501.

(b) An ne juvenibus quidem viduis propter ætatis lubricum mundi matrimonii potestatem facis ? At Paulus hoc facere minime dubitavit. At hæc minime post baptismum, inquit. Quo argumento id confirmas ? Aut rem uia se habere proba ; aut, si id ne-

quis, ne condemnes. Quod si res dubia est, vincat humanitas & facilitas. Greg. Orat. 39. pag. 636.

(c) Lex omnes ob causas libellum dat repudiit. At Christus non ob omnes, sed ab impudica tantum & adultera uxore viri separari permittit : reliquis autem omnibus in rebus animi æquitate ac patientia uti jubet. Gregor. Orat. 31. pag. 501.

(d) Ergo impudicam quidem, quia genus corumpit & adulterat, expellamus : cætera autem omnia patienter & moderatè ac sapienter seramus, aut, ut rectius loquar, sapienter & moderatè ferre, quicumque matrimonii jugum subivisti. Si illos joco & cerusa colores & pigmenta perspexeris, eam

» adultere : si elle ne l'est pas , qu'il tâche de corriger ses autres
 » défauts. Si elle met du fard & du rouge , ôtez-lui ces couleurs
 » empruntées & ces ornemens étrangers. Si elle est libre & inso-
 » lente en paroles , arrêtez son insolence. Si elle rit d'une ma-
 » nière effrontée , inspirez-lui un air modeste. Si elle fait des dé-
 » pensées excessives , ou si elle boit immodérément , modérez ses
 » excès. Si elle marche immodestement & avec précipitation ;
 » arrêtez-la. Si son regard est trop évaporé , il faut que vous la
 » reprimiez : mais ne vous séparez point pour cela de votre épouse.
 » Il est incertain laquelle des deux parties est le plus en danger ,
 » celle qui retranche , ou celle qui est retranchée. Que la fontaine
 » ne soit que pour vous , dit Salomon , & que personne n'y vienne
 » puiser. Vivez avec celle qui est la compagne de votre vie &
 » l'objet de votre amitié. Prenez garde de devenir comme un
 » fleuve commun , & de chercher à plaire à toute autre qu'à votre
 » épouse. Si votre passion vous emporte , votre exemple est pour
 » votre épouse une loi de libertinage. Le mari doit donner à sa
 » femme l'exemple (a) de la fidélité conjugale , & ils le doi-
 » vent l'un à l'autre. « Nous avons un rescrit de l'Empereur An-
 » tonin (b) , inseré dans le Code Gregorien & cité par saint Au-
 » gustin , qui défend à un mari de poursuivre sa femme pour cause

Proverb. 5.

*hoc ornatu spolia : si procacem & petulantem
 linguam , coercere : si meretricium risum , si
 sumptum aut potum immodicum , contrahere :
 si intempestivos progressus , constringere : si
 oculum elatum atque suspensum , reprimere : at
 eam ne temere à te derivas & abstrahas.
 Incertum est utra pars in discrimine verse-
 tur , eane , que secat an ea que secatur.
 Fons aque , aut ille (Salomon) , sit tibi pro-
 prius , nec ullus extraneus tecum sit parti-
 ceps : pullus gratarum tuarum , & cervus
 amicitie tue consuetudinem vite tecum ha-
 beat. Quocirca tibi cavendum est ne fluxius
 alienus efficiaris , atque alius potius placere
 studeas quam uxori tue. Quod si alio fertur
 cupiditas tua , parti quoque tuæ libidinem
 præseribis. Gregor. Orat. 31. pag. 501.*

(a) Servenda igitur fides ab utroque al-
 teri est , imò exemplo continentie docenda
 uxor , ut se caste gerat. Iniquum est enim ,
 ut id exigas , quod præstare ipse non possis.
 Que iniquitas effectus profectio , ut essent
 adulteria , feminis aere ferentibus præstare
 se fidem , non exhibentibus mutuam charita-
 tem. Lactantius , Institut. divin. lib. 6. cap.
 33. 619. columna 2. tom. 3. Bibl. Patr.

(b) Sed isti quibus displicet , ut inter vi-

*rum & uxorem per pudicitie forma serve-
 tur , & potius eligunt , maximeque in hac
 causa , mundi legibus subditū esse quam
 Christi , quoniam jura forensia non eisdem
 quibus feminas pudicitie nexibus viros vi-
 dentur obstringere ; legant quid Imperator
 Antoninus , non inique Christianus , de hac
 re constituerit , ubi meritis uxorem de adul-
 terii crimine accusare non finitur , cui mori-
 bus suis non præbuit castitatis exemplum ,
 ita ut ambo damnetur , si ambo pariter im-
 pudicos consiliis ipse convicerit. Nam supra
 dicti Imperatoris hæc verba sunt , que apud
 Gregorianum leguntur : Sanè , inquit , meæ
 literæ nulla parte causæ præjudicabunt.
 Neque enim si penes te culpa fuit ut ma-
 trimonium solveretur , & secundum legem
 Juliam Eupasia uxor tua nuberet , propter
 hoc rescritum meum adulterii damnata
 erit , nisi constet esse commissum. Habe-
 bunt autem ante oculos hoc inquirere , an
 cum tu pudicè viveres , illi quoque bonos
 mores colendi auctor fuisti. Periniquum
 enim mihi videtur esse , ut pudicitiam vir ab
 uxore exigat , quam ipse non exhibet ; quæ
 res potest & virum damnare , non ob com-
 pensationem mutui criminis rem inter*

d'adultere, s'il ne lui a lui-même donné l'exemple de la chasteté conjugale, ajoutant que si l'on trouve que l'un & l'autre soient coupables, ils subissent la peine due à leurs crimes, « étant tout-à-fait injuste, dit ce Prince, (qu'on croit (a) être Antonin le Pieux) » qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder fidélité, lorsqu'il ne la lui garde pas lui-même. « Il n'en étoit (b) pas de même d'une Loi attribuée à l'Empereur Severe & à Antonin, apparemment son fils surnommé *Caracalla*. Elle permettoit à un mari de faire divorce avec sa femme en cas d'adultere; mais elle ne laissoit pas le même droit à la femme sur son mari, quand elle le savoit coupable du même crime. C'est contre cette Loi que saint Gregoire déclame dans son trente-unieme discours, disant (c) qu'il n'y a aucune raison de punir les femmes quand elles manquent, & de laisser aux hommes la licence de tout faire impunément; que ce sont des hommes qui ont fait cette Loi, & que c'est pour cela qu'elle est si desavantageuse aux femmes.

Sur le Ministère du mariage.

Sur les cérémonies.

XXXVII. Il paroît (d) que les Evêques étoient les Ministres du mariage entre les Fideles: du moins ne peut-on douter qu'ils ne fussent prefens lorsqu'on le celebreroit. Il y en avoit beaucoup à celui de sainte Olympiade; & saint Gregoire s'y seroit trouvé, s'il n'avoit été attaqué de la goutte: mais il s'y trouva en esprit & unit, comme il le dit lui-même, les deux époux tant avec Dieu

utrumque componere, vel causam facti tollere. Si hac observanda sumi propter decus terrena civitatis, quanto castiores queri celestis patria & societas Angelorum? Quæ cum ita sint, nunquid ideo minor est, ac non potius major & pejor errorum impudicitia, quia inest illis superba & licentiosa jactantia? S. Aug. lib. 2. De conjugis adulteris, cap. 8. pag. 408. tom. 6.

(a) Baronius, ad annum 161. num. 2.

(b) Publico judio non habere mulieres adulteri accusationem, quamvis de matrimonio suo violato queri vult, lex Julia declarat, quæ cum masculis jure mariti accusandi facultatem detulisset, non idem facinus privilegium detulit. Codicis, lib. 9. tit. 9. ad legem Juliam, De adulteris & supra, lege 1. pag. 522.

(c) Plerosque malè affectos cerno ac legem eorum inquam, nec sibi constantem. Quid enim causæ sunt, cur mulierem coëderet, marito contra indulgeret: cumque liberum velinquet et: & mulier quidem, quæ improbum consilium adversus viri sui cubile suscepit, adulteri piaculo constringatur,

acerbissimisque legum penis excrucietur: vir autem qui fidem uxori datam per adulterium violaverit nulli supplicio obnoxius sit? Hanc legem haud quaquam probo, hanc consuetudinem minime laudo. Vix erant, qui hanc legem sanxerunt: ac propterea adversus mulieres lata est. Gregor. Orat. 31. pag. 499. & 500.

(d) Sentio quod crimen mihi objicias, etiam si id vitæceas. Nuptias celebramus, forsitan dixeris, idque aureæ tuæque Olympiadis, ac Grex Episcoporum aderat: tu vero aberas. vir egyptie, vel dedignatus, vel gravatus. Neutrum horum, o admirande. Sed fieri non poterat, ut qui tragie se haberet, comicæ festum dum ageret. Ac simul omnino inenestrum est atque à nuptis alienum: podagricos duos videre qui inter salubritatis circumferantur, ac rideantur. Liber enim non nihil quoque nuptiali more ludeat. Nam alioqui quantum ad voluntatem attinet, & adsum & simul festum celebros, juvenilesque dextras inter se jungo, atque utraque Dei manus Gregor. Epist. 57. ad Procopium, pag. 815.

qu'entre-

qu'entre eux. Ailleurs il recommande (a) la modestie dans les mariages Chrétiens, voulant qu'on en banisse les danses & le son des instrumens, afin que les bouffons ne se trouvent pas mêlés avec les Evêques. Il défend aussi dans ces cérémonies les éclats de rire, les chants profanes; & recommande au contraire que tout s'y fasse avec modestie & gravité. On y faisoit des prières, on y chantoit des Pseaumes.

XXXVIII. Saint Gregoire enseigne (b) que le mariage, quoiqu'inférieur à la virginité, n'a rien que d'honnête; que Jesus-Christ l'a honoré de sa presence; que l'usage en est permis quand il est exempt de la contagion des mauvaises concupiscences: mais il conseille aux personnes mariées de s'abstenir d'un commun consentement du devoir conjugal dans les tems consacrés à la priere. Il dit que (c) le mariage est un bien, quand on y a pour fin d'avoir des enfans qui puissent plaire à Dieu: mais que lorsqu'il ne sert qu'à enflammer la cupidité, il est plus expédient de ne point se marier. Voici les regles qu'il preferit aux femmes mariées en la personne de sainte Olympiade. (d) » Aimez Dieu pre-

Sur l'usage
du mariage.

(a) *Unum autem bonorum illud est, ut Christus nuptiis intexisset (porò ubi Christus est, modestia quoque est) atque aqua in vinum convertatur, hoc est, ut cuncta in melius immutentur, sic nuptium, ut quæ misereri nefas est, inter se minime misceantur, nec Episcopi cum sanonibus copulentur, nec preces cum plausibus, nec psalmodiæ cum ihericium cantibus. Opera pretium enim est, ut quemadmodum cætera omnia, sic etiam Christianorum matrimonia modesta & composita sint. Modestia porò in gravitate sita est. Gregor. Epist. 193. pag. 890. & 321.*

(b) *Nec enim quia honoratior est virginitas, idcirco turpe & ignominiosum est matrimonium. Christum imitabor, purum, inquam, illum pronubum & sponsum, qui, & miraculum in nuptiis edit, & conjugium præsentia sua honestat. Id modo tibi curæ sit, ut purum sit matrimonium, atque ab obscenarum cupiditatum contagione liberum. Hoc unum à te posco ut certo tempore, hoc est quandiu assignatum orationi tempus omni occupatione præstabilis fuit, à re uxoria abstineas, idque ex communi pacto & consensu. Non enim legem sancimus, sed consilium damus. Gregor. Orat. 40. pag. 648. & 649.*

(c) *Cum matrimonium nihil aliud est quam conjunctio, & proli ac successionis cupiditas: tum bonum est matrimonium. Plu-*

res enim introducit, qui Deo placeant. At cum carnis molem inflammat, & spiritus circumdat, utriusque quasi via inveniuntur: tum ipse etiam dico, non expedit nubere. Greg. Orat. 31. pag. 502.

(d) *Primò Dei numen, posthac venerare maritum.*

Vitæ oculum, & tua qui sapiens consultæ gubernat.

Hunc & semper ames unum, lateris & uno: Idque magis, flammæ si senseris illius in te Ardens, stabilisque tui conferret amorem. Ne tibi sit, quantum cupit hic, fiducia tanta, Sed quantum decet ac fas est. Nantque omnia tandem

Tua die ferre solent animis. Non expedit autem

Conjugis ut saturum capiat fastidia pectus In molem, mulier cum sis ne assurge virilem; Ne genus & proavos memora: ne pulcher amictus

Sit tibi vel vani sapientia causa tumoris. Legibus est thalami sapientia cedere magna: Cuncta etenim nexus communia reddidit utriusque

Conjugii. Tu cede viro, cum bile movetur, Atque laborans fer opem, mollique loquela Adnontuque probo mærentia pectora sulci, Cum lea sæva furit, rabidaque exasuat iras; Rotore corporeo dormitor non comprimit illam,

» mièrement, & ensuite votre mari comme l'œil de votre vie &
 » celui qui doit régler tous vos desseins. N'aimez que lui seul, &
 » faites-en toute votre joie & toute votre consolation, particu-
 » lièrement si vous remarquez qu'il vous aime avec ardeur, &
 » que le lien sacré du mariage lui donne pour vous une affection
 » ferme & constante. Ne prenez pas néanmoins autant de con-
 » fiance & de liberté qu'il vous témoignera de passion; mais feu-
 » lement autant qu'il est à propos d'en avoir sans blesser la chas-
 » teté, parce que l'on se dégoute & l'on se rassasie de toutes cho-
 » ses. Il n'y a rien dont on ne prenne du dégoût; mais il ne faut
 » pas que vous en causiez jamais à votre mari. Etant femme, ne
 » vous élevez point par vanité jusqu'à la condition des hommes.
 » Ne vous enfliez point d'orgueil par la considération de votre
 » naissance, ni par l'éclat de vos habits, ni par la vûe de votre
 » sagesse. C'est être sage, que de céder aux loix du mariage, puis-
 » que le lien de cette société rend toutes choses communes.
 » Cédez à votre mari quand vous le voyez en colère. Assistez-le
 » dans ses peines & dans ses afflictions, en lui parlant avec beau-
 » coup de douceur & de tendresse, & en lui faisant de sages &
 » judicieuses remontrances. Ce n'est pas avec violence que ceux
 » qui gouvernent des lions entreprennent de les adoucir quand
 » ils les voient en furie: ils n'emploient pas la force pour les ré-
 » primer, mais ils les flattent & les caressent de leurs mains &
 » les apaisent par la douceur de leurs paroles. Que la colère ne
 » vous transporte jamais jusqu'à lui dire des injures & à lui faire
 » des reproches & des imprécations, n'étant pas juste que vous
 » traitiez de la sorte une personne que vous devez préférer à tous
 » les biens imaginables; car il arrive souvent que les plus sages
 » & les plus prudentes résolutions réussissent mal. Ne lui repro-
 » chez point aussi sa foiblesse, puisqu'un homme qui porte l'épée
 » est toujours le plus fort. « Saint Gregoire souhaitoit (a) à cette
 » sainte femme un grand nombre d'enfans, afin que plus elle en

*Sed manibus mulceus domat hanc & voce
 suavi.*

*Nec damnum improperes, quamvis irata
 marito,*

*(Pluris enim ille tibi est, quam commoda
 cuncta putandus)*

*Nec finem adversum votis (namque haud
 decet istud.*

*Sape fit ut non sit prudentibus exitus idem
 consiliis, verum male vertant optima capta)*

*Nec teneras vires. Nam magnum robur in
 ense. Gregor. in Carmine parænetico,
 ad Olympiadem, pag. 132. tom. 2.*

(a) *Hoc nunc te magno donavi munere :*

sin tu

*Majus adhuc possis, precor hoc tibi numina
 ab aito,*

*Area natorum sis ut secunda feraxque,
 Quo plures magni celebrant præconia regis,
 Gregor. ibid. pag. 134.*

auroit, plus il y eût de personnes qui chantassent les louanges de Jesus-Christ.

XXXIX. On voit par ce qu'il raconte de sainte Justine martyre en 304. que c'étoit une pratique bien établie dans l'Eglise, d'invoquer la sainte Vierge dans les dangers; car il dit (a) que cette Martyre sentant les attaques du démon, & se voyant en péril de perdre sa virginité, après avoir recouru à Dieu, pria aussi la sainte Vierge avec humilité de la secourir, & joignit à ses prieres le jeûne & la mortification de ses sens, tant pour flerir une beauté qui lui étoit dangereuse, & ôter à l'impureté la matiere qui pouvoit l'enflammer, que pour se rendre Dieu favorable en mortifiant son corps: rien n'étant plus propre à émouvoir la miséricorde que les larmes & la mortification. Long-tems auparavant saint Irenée (b) avoit appelé la sainte Vierge l'*Avocate d'Eve*. Il paroît aussi que saint Gregoire ne doutoit pas (c) que les ames des Saints ne connussent ce que nous faisons en ce monde; puisqu'en parlant de saint Athanase mort après avoir soutenu plusieurs combats pour la défense de la verité, » Il regarde, » dit-il, (d) maintenant du haut du Ciel ce qui se passe ici-bas: » il tend la main à ceux qui combattent pour la vertu, & les assiste » avec d'autant plus d'efficace qu'il est à present délivré des liens » du corps. « Il ne doutoit pas non plus de son bonheur, ni du pouvoit qu'il avoit dans le Ciel, car il finit son éloge par une priere qu'il lui adresse tant en son nom qu'au nom de son peuple. » Regardez-nous, lui dit-il, (e) d'un œil favorable, & ne cessez

Sur l'invo-
cation & l'in-
tercession des
Saints.

(a) Desperatis omnibus aliis remediis ad Deum confugit, atque adversus detestabilem amorem sponsum suum patronum ac defensorum assumit Christum virginemque Mariam suppliciter obsecrans, ut periclitanti virgini suppeditas ferret, jejunium & chremia pharmino se se communit: partim ut forme venustatem tanquam insidiosam obscuraret, sicque flammæ materiam subtraheret, ac libidinis facem absumeret; partim ut per sui afflictionem propitium sibi Deum & exorabilem redderet. Neque enim Deus ulla re, perinde atque corporis ærumna conciliatur: lacrymisque misericordia vicissim rependit solet. Gregor. Orat. 18 pag. 279. & 280.

(b) Ea (Eva) inobedierat Deo, sed hæc (Maria) sua se obediens Deo, uti virginis Ewæ Virgo Maria fieret advocata. Irenæus, lib. 5. contra Hæreses, cap. 19. pag. 316. novæ editionis.

(c) Si quidem illud persuasus sum, Sanctorum animas res nostras sentire. Gregor. Epist. 201. pag. 898.

(d) Alter (Athanaseus) in bona senectute post multas amicationes & palestras, vita desunctus, nunc res nostras, ut persuasum habeo, cælitus respicit, ac virtutis causa laborantibus manum porrigit, eoque magis quod corporis vinculis liberatus est. Greg. Orat. 24. pag. 425.

(e) Nos autem utinam ipse benignus desuper & placidus aspicias atque hunc populum gubernes, perfectum persisteris Trinitatis, quæ in Patris, & Filii, & Spiritus Sancti contemplatione intelligitur & colitur, adorantem: neque, si quidem res peccata futuræ sint, in vana teneas, gregemque tecum pascas: sin autem Ecclesie bellis flagrantura est, reducas, aut assumas. tecumque, & cum tui similibus colloces, tamen si magnum sit quod postulo. Gregor. Orat. 21. pag. 397.

» point de conduire ce peuple qui est le parfait adorateur de la
 » parfaite Trinité, que l'on connoît & que l'on revere dans le
 » Pere, dans le Fils & dans le Saint-Esprit. Si nous sommes assez
 » heureux pour avoir la paix, retenez-moi dans la vie, & aidez-
 » moi à gouverner ce troupeau. Si la guerre doit continuer dans
 » l'Eglise, retirez-moi de ce monde, & placez-moi avec vous
 » & avec vos semblables. « Il invoque aussi saint Basile (a), &
 témoigne en même-tems (b) que ce saint Evêque intercedoit
 dans le Ciel pour ceux qu'il avoit gouvernés, ou aimés étant sur
 terre. Il prie (c) de même saint Cyprien de lui aider dans la con-
 duite de son troupeau, & de faire briller de plus en plus la doc-
 trine de la sainte Trinité. Il dit (d) encore que les cendres de ce
 saint Martyr chassoient les démons, guérissent les malades,
 donnoient la connoissance de l'avenir, ce qu'il prouve par le
 témoignage de ceux qui avoient ressenti tous ces effets avec le
 secours de leur foi.

Sur le culte
des Reliques.

XL. Ce n'est pas là le seul endroit où saint Gregoire parle du
 culte des Reliques; il fait ailleurs des reproches à Julien l'*Apostat*
 de ce qu'il refusoit de rendre aux Martyrs & à leurs corps le culte
 qui leur étoit dû. » Ne craignez-vous pas, lui dit-il, (e) ces illu-
 » stres Athletes du Christianisme, Jean, Pierre, Paul, Jacques,
 » Etienne, Luc, André, Theclam? Ne craignez-vous pas ces grands
 » hommes en l'honneur de qui on a institué des fêtes & des assem-
 » blées, qui ont chassé les démons, guéri les malades, prédit

(a) Tu verò, sacrum & divinum caput,
 è caelo nos, quaeso, inspice, carnisque stimulum,
 à Deo nobis ad disciplinam datum, aut pre-
 cibus tuis sisse, aut cervè, ut cum forti ani-
 mo perseveramus, persuadeas, &c. Greg. Orat.
 20. pag. 373.

(b) At nunc ille quidem (Basilius) in
 caelis est, illic etiam, ni fallor, sacrificia pro
 nobis offerens, & pro populo preces fundens;
 neque enim ita nos reliquit, ut profusus reli-
 querit. Gregor. ibid. pag. 372.

(c) At tu nos è caelo benignus aspicias,
 sermoneque nostros & vitam gubernes, sa-
 crumque hunc gregem pascentem adjuves,
 cum in cæteris rebus, quoad ejus fieri pote-
 rit, eum ad optima quaque dirigens, tum
 graves lupos syllabarum & verborum cap-
 tiores amolens, sanctæque Trinitatis cui
 nunc adsisisti, pleniorum clariorumque splen-
 dorem nobis concilians, &c. Gregor. Orat.
 18. pag. 286.

(d) (Nonnullum ipsi quoque Martyri

(Cypriano) offeratis, demonum nimirum
 oppressorem, morborum depulsionem, futura-
 rum rerum prænotionem: que quidem omnia
 vel ceteros ipsi Cypriani, modo fides adsit, effi-
 cient. quemamodum norunt, qui hujus rei pe-
 riculum fecerunt, ac miraculum ad nos usque
 transmissum. &c. Gregor. ibid. pag. 285.

(e) Non vicissim pro Christo casus veri-
 tus es? Nec magnos pugiles extimuisi. Joan-
 nem illum, Petrum, Paulum, Stephanum,
 Lucam, Andream, Theclam? . . . Quibus
 præclari honores & festa consueta sunt: à
 quibus demones propelluntur, & morbi cu-
 rantur: quorum apparitiones & prædictio-
 nes: quorum vel sola corpora id possunt quod
 animæ sanctæ, si se tangantur, si se honoran-
 tur: quorum vel solæ sanguinis guttæ atque
 exigua passionis signa idem possunt quod cor-
 pora? Hæc non colis, sed contemnis, qui
 Herculi rogam ex calamitate injuriamque
 mulieribus illatis excutatum admiraris.
 Gregor. Orat. 3. pag. 76. & 77.

» l'avenir ; dont les corps n'ont pas moins de pouvoir que leurs
 « ames , soit lorsqu'on les touche , soit lorsqu'on les honore , &
 » dont les moindres gouttes de sang & les plus foibles marques
 » de leur martyre ont autant de force que leurs corps mêmes ?
 » Vous n'en avez que du mépris , tandis que vous admirez le bù-
 » cher d'Hercule que des femmes outragées ont allumé. « Cet
 » postat alloit plus loin , & souffroit sous son regne que les Payens
 (a) missent le feu aux Tombeaux des Martyrs , qu'ils mêlassent
 avec leurs Reliques les os des infâmes , & qu'ils les jettassent pour
 empêcher qu'on ne les reverât.

XLI. Les Ministres Protestans ne pouvant se refuser à la clarté
 des témoignages que saint Gregoire rend au culte des Saints &
 de leurs Reliques , de même qu'à leur intercession & à leur invo-
 cation , ont pris le parti de qualifier ces saintes pratiques de *mala-*
diés de son siecle (b) & d'*aveugle superstition* (c) ; disant qu'on n'en
trouve aucuns vestiges dans les trois premiers siecles ; qu'au contraire
tous les Ecrivains de ces premiers siecles condamnent formellement
ces usages par des principes clairs & indubitables , qui excluent
 du culte & de l'invocation les Anges , les Saints & toutes les
 créatures. Mais qu'on lise le livre d'Origene , qui a pour titre *Ex-*
hortation au martyre , & on trouvera que dès le milieu du troi-
 sieme siecle , on ne doutoit point que les Saints n'intercedassent
 pour nous , & qu'on ne pût leur adresser des prieres. » Comme
 » dans la Loi de Moïse , dit ce Pere , (d) les Prêtres conféroient
 » la rémission des pechés par le sang des boucs & des taureaux ,
 » de même à present les ames de ceux qui ont été mis à mort
 » pour la confession [du nom de Jesus-Christ , nous font sentir
 » que ce n'est pas sans sujet qu'elles environnent l'Autel du Ciel ,
 » en ce qu'elles obtiennent la rémission des pechés à ceux qui les
 » prient. Tous les Saints , dit-il ailleurs , (e) qui ont passé de cette

Réponses à
 quelques ob-
 jections sur le
 culte des
 Saints & de
 leurs Reli-
 ques.

(a) Non jam Martyrium sepulchris ignem
 admovebunt , ut per eorum ignominiam alios
 à certamine detererent. Non jam Sancto un
 Reliquias , cum vilissimis ossibus per con-
 temptum permixtas , flammis absunt , aut
 in ventos spargunt : ut in eo honore , qui ejus-
 modi hominibus debetur , ipsos privent.
 Gregor. Orat. 4. pag. 126.

(b) Dallæus , advers. Latin. tradit. de
 relig. cultu , pag. 53.

(c) Cæca in divos superstio quam hic
 ipse Gregorius (Nazianzenus) non parum
 promovisse suis & verbis & exemplis vide-
 tur. Idem , ibid. pag. 51.

(d) Ut enim qui secundum Moysi legem
 assistebant Altari per sanguinem taurorum
 & hircorum remissionem ministrare peccato-
 rum videbantur ; sic eorum animæ qui pro-
 pter testimonium Jesu secuti percussi sunt cæ-
 lesti Altari non adstant frustra , sed peccan-
 tibus remissionem peccatorum ministrant.
 Origen. Exhortat. ad Martyrium , pag. 293.
 tom. 1. novæ editionis.

(e) Omnes Sancti qui de hac vita dece-
 serunt , habentes adhuc charitatem erga eos
 qui in hoc mundo sunt , si dicantur curam
 gere salutis eorum , & juvare eos preci-
 bus suis , atque intervenu suo apud Deum ,

» vie à l'autre, ayant encore la charité envers ceux qui sont en
 » ce monde, ont soin de leur salut & les aident par leurs prieres
 » & leurs entremises. C'est ce qu'on peut assurer sans inconvé-
 » nient, puisqu'il est écrit dans le livre des Macchabées : *C'est là*
 » *Jeremie le Prophète qui prie sans cesse pour le peuple.* « Il dit (a),
 en parlant de l'intercession des Anges : « Un Chrétien qui est ve-
 » ritablement tel, qui ne se soumet qu'à Dieu seul & à son Verbe,
 » ne doit absolument rien appréhender des démons qui ne peu-
 » vent lui faire aucun mal, puisque les Anges du Seigneur cam-
 » pent autour de ceux qui le craignent & qu'ils les délivreront ;
 » & que l'Ange de chacun d'eux voyant sans cesse la face du Pere
 » celeste, presente continuellement leurs prieres au Dieu de
 » l'Univers par notre grand & unique Pontife, & qu'il joint lui-
 » même ses prieres aux prieres de celui qui a été commis à ses
 » soins. « On trouvera aussi l'intercession des Saints bien marquée
 dans le traité de saint Cyprien, intitulé *De la conduite des Vierges*,
 où il les prie (b) de se souvenir de lui lorsque Dieu aura récom-
 pensé leur virginité ; & dans une de ses lettres au Pape Corneille :
 (c) « Souvenons-nous les uns des autres, & prions sans disconti-
 » nuer les uns pour les autres dans un esprit de concorde & d'u-

non erit inconveniens scriptum, namque est
 in libro Machabæorum: Hic est Jeremias Pro-
 pheta Dei qui semper orat pro populo. Orig.
 Homil. 3. in Cantic Canticoe. pag. 338. to. 1.
 Genebrardi. & lib. de Oratione, pag. 213.
 novæ editionis hæc habes idem Origenes.
 De quo testatus est alius Sanctus qui obierat :
 Hic est qui multum orat pro populo
 & sancta civitate, Jeremias propheta Dei.
 Et enim absurdum est cum in hac vita per
 speculum tantum & in enigmate Sancti vi-
 deant, in futura autem facie ad faciem sint
 visuri, non idem proportionem quadam de reli-
 gius extinguere voluntibus, maxime cum ibi
 perfectantur quæ comparantur in hac vita.
 Una autem & præcipua virtutibus juxta di-
 vinum sermone est charitas in proximum,
 quam si qui jam dormerunt sancti multo
 magis in eos qui in vita militant, habere
 putandi sunt, quam si qui etiam in hu-
 mana sunt infirmitate imbecilliorumque pu-
 gnant adiuvant; neque enim hic tantum
 illud per fraternam charitatem impletur: si
 quid patitur unum membrum, compatun-
 tur omnia membra. . . . Nam eorum decet
 charitatem qui ex hac vita excefferunt dice-
 re: sollicitudo omnium Ecclesiarum, quis in-
 firmatur, & ego non infirmor, &c.

(a) Christianus, verus, inquam, Christianus,
 qui solus Dei verbiq; ejus imperio se
 subdit, cum demonibus præstantior sit, nihil
 a demonibus pati potest. Cujus rei causa est,
 quia castra metabitur Angelus Domini in cir-
 cuitu timentium eum & eripiet eos, & ejus
 Angelus, qui semper videt faciem Patris
 cælestis, ejus preces per solum Sacerdotem
 magnum semper universorum Deo offert, &
 ipse precatur eum, cuius ipsi commissæ
 cura est. Origen. lib. 8. contra Celsum, pag.
 769. novæ editionis.

(b) Durate fortiter, spiritaliter pergitte,
 pervenite feliciter. Tantum mementote nostri
 cum incipit in vobis virginitas honorari.
 Cyprianus, lib. de habitu virginum, edit.
 Paris. ann. 1726.

(c) Memores nostri invicem simus, con-
 cordes atque unanimes, utrobique pro nobis
 semper oremus, pressuras & angustias mu-
 tua charitate relevemus, & si quis istius
 nostrum prior divinæ dignationis celeritate
 præcesserit, perseveret apud Dominum no-
 stra dilectio, pro fratribus & sororibus no-
 stris apud misericordiam patris non cesset
 oratio. Cyprian. Epist. 57. ad Cornelium,
 pag. 96.

» nion. Tâchons de nous soulager par un amour mutuel dans nos
 » afflictions ; & si quelqu'un de nous par la miséricorde de Dieu
 » meurt le premier, que notre charité soit perseverante auprès de
 » Dieu, & que notre priere pour nos freres & pour nos sœurs
 » ne cesse point auprès du Pere des miséricordes. « Et ailleurs :
 » Le Paradis est notre patrie (a), un grand nombre de nos amis,
 » de nos freres & de nos enfans nous y attendent, assurés de leur
 » salut & encore en peine pour le nôtre. « Enfin, on trouvera ces
 usages bien marqués dans les Actes sinceres des Martyrs Scilli-
 rains vers l'an 200 (b); dans ceux de sainte Potamienne (c),
 martyrisée vers l'an 210; d'une vierge Tyrienne (d) nommée
Theodosie; de saint Theodote le Cabaretier, (e) qui souffrit en 303;
 de saint Saturnin (f) de Toulouse, martyr vers l'an 250; & des
 saints Tryphon, Respicius & Nympe, qui souffrirent vers le
 même-tems (g). Ce que les Protestans objectent (h) encore, qu'il
 n'y a aucun précepte touchant l'invocation des Saints, ne fait
 pas voir qu'il y ait de l'abus à les invoquer. » Si l'Écriture ne nous
 » ordonne pas de les invoquer, elle ne le défend pas non plus (i);

(a) *Patriam nostram paradysum conspuimus Magnus illic nos carorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos & cogitans turba desiderat, jam de sua incolumitate secura, & adhuc de nostra salute sollicita.* Cyprian. lib. de Mortalitate, pag. 236.

(b) *Conjuncti sunt Christi Martyres & intercedunt pro nobis ad Dominum Jesum Christum.* Act. Martyr. sincer. Ruinart. pag. 87.

(c) *Basilides dixisse fertur Potamianam tertio post Martyrium die, noctu sibi assistentem, coronam capiti suo imposuisse, dixisseque se ipsius causa Dominum orasse, atque id quod petierat impetrasse, nec diu postea ipsum apud superos migraturum.* Act. Mart. pag. 122.

(d) *Theodosia virgo ex urbe Tyro oriunda ad vinctos quosdam accessit qui regnum Dei libere consuenter ante Prætorium sedebant, tum ut eos saluaret, tum ut, quod credibile est, eosdem rogaret, ut cum ad Deum pervenissent, sui memores esse vellent.* Eusebius, de Martyribus Palestinæ, cap. 7. pag. 328.

(e) *Dixit (Theodotus) nolite lugere fratres, sed glorificate Dominum nostrum Jesum Christum, qui fecit ut persicerem cursum meum, & inimicum superarem.* Demetrius

enim in cœlis cum fiducia pro vobis Deum deprecabor. Act. Martyr. pag. 349.

(f) *Illos dies, quibus in Dominici nominis confessione lætantes coronantur, vigiliis hymnis ac sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque suffragia in conspectu Domino orando quaeramus, honorando mereamur.* Act. Martyr. pag. 130.

(g) *Convenerunt autem religiosi viri & Sacerdotes Domini & dedicaverunt martyrium illorum cum omni honore atque disciplina reverentiæ participaverunt mysterium redemptionis nostræ, commendantes animas suas sanctis beatorum Martyrum patrociniiis.* Act. Martyr. pag. 164.

(h) *Confessio Augustana, articulo 21.*

(i) *Ut nullum mandatum neque exemplum exeat quod id fieri jubeatur, ita nullum interdictum legitur, quo id fieri prohibeatur. Certum est quod hæc interpellatio, adoratio illa, & cultus qui soli Deo debetur non imminuitur : cum Sanctos Dei non ut deos & largiores bonorum, sed ut condeprecatores & imperatores appellemus. Debet igitur hoc piis animis ad hunc ruium interpellationis Sanctorum non aspersionem sufficere, quod videant doctissimos & sanctissimos divinarum literarum interpretes & Ecclesiarum per totum orbem præfatos antiquitus*

» & le culte dû à Dieu ne reçoit aucun préjudice de cette invocation, puisque nous nous adressons aux Saints, non comme » à des Dieux, mais comme à des intercesseurs. « C'est la réponse de Cassandre aux auteurs de la Confession d'Augsbourg, & il ajoute que pour montrer que cette pratique n'est pas à mépriser, il suffit qu'elle ait été autorisée par de très-saints & de très-doctes Interpretes de l'Écriture, & par les Evêques de toute la terre dans les tems les plus florissans de l'Église, par Origene, par saint Athanase, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, saint Gregoire de Nyffe, saint Chrysostome, saint Jérôme, Theodoret, saint Ambroise, saint Léon & par plusieurs autres; n'étant pas croyable que ces saints personnages eussent admis une doctrine ou une coutume qu'ils eussent jugée contraire à l'Évangile. Les plus habiles d'entre les Protestans qui ont vû cette réponse de Cassandre, ne l'ont point désapprouvée; au contraire ils ont blâmé l'excès de ceux de leur parti qui ont accusé l'Église Romaine d'idolâtrie dans le culte qu'elle rend aux Saints, & tous ceux d'entre-eux qui voudront agir de bonne foi & qui chercheront sincèrement la vérité, auront en horreur ces calomnies. S'ils ne conçoivent pas comment les Saints peuvent connoître les prières que nous leur adressons, Grotius (a) leur répondra que la chose est aisée à comprendre: » Les Prophètes, tandis qu'ils » étoient encore sur la terre, connoissoient ce qui se passoit » dans les lieux où ils n'étoient pas; Elisée connoissoit tout ce » que faisoit Giesi, quoiqu'absent; Ezechiel au milieu de la Chaldée, voyoit tout ce qui se passoit dans le Temple de Jerusalem; les Anges sont presens à nos assemblées, & s'emploient » pour rendre nos prières agréables à Dieu: c'est ainsi, ajoute » Grotius, que l'ont cru dans tous les tems non-seulement les » Chrétiens, mais aussi les Juifs. « D'où il conclut qu'un lecteur non prévenu doit croire qu'il est bien plus raisonnable d'admettre dans les Martyrs une connoissance des prières que nous leur adressons, que de la leur refuser.

Et florentissimis Ecclesie temporibus hujusmodi interpellationem in usum habuisse. Ex quo falsum apparet quod apologia scribit nullos veteres scriptores ante Gregorium fecisse mentionem invocationis, cum aliquot seculis antecedentium Origenis, Athanasii, Basilii, Nazianzeni, Nysseni, Theodoretii, Chrysostomi, Hieronymi, Ambrosii, Augustini, Leonis, testimonia in promptu sint: neque ullo modo

credendum est, sanctissimos illos viros ullam doctrinam aut consuetudinem admittituros fuisse, quam Evangelicæ & Apostolicæ doctrinæ adversari aut gloriæ Dei vel merito Christi derogare aliquid putavissent. Cassandr. Consult. art. 21.

(a) Grotius, *Vetus pro pace Ecclesie*, pag 667. tom. 4.

XLII. Tout bien (a) tire son commencement de Dieu, & c'est lui aussi qui le conduit à sa perfection. Le meilleur présent que nous puissions lui faire, lorsque nous nous présentons devant lui, c'est de lui offrir un renouvellement (b) interieur, qui nous change entierement pour nous donner à lui. Lorsque ce changement sera arrivé, nous ne devons pas nous en élever, mais dire avec David: Ce changement vient de la main du Très-Haut, puisque c'est en effet de lui que vient tout le bien que font les hommes. Ils ont néanmoins part au bien qu'ils font, comme le remarque saint Gregoire (c), en expliquant ce que dit Jesus-Christ: *Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux-là seulement à qui il a été donné.* Il a été donné à ceux qui sont appelés, & qui consentent à cette vocation; & c'est, dit ce Pere, la même chose ici, que lorsque saint Paul dit, qu'il ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait misericorde: l'Apôtre enseignant à ceux qui s'attribuent tout le bien qu'ils font sans en rien rapporter à Dieu, qu'ils ont besoin du secours de Dieu, même pour vouloir le bien, & pour remporter la couronne, que l'on ne peut en effet remporter sans lui, avec quelque vitesse que l'on court. Saint Gregoire dit ailleurs (d): » La vertu n'est pas seu-

Sur la grace & le libre arbitre.

(a) Deus à quo bonum omne initium ducit, atque ad finem perducitur, orationi opitulatur accedat. Gregor. Orat. 12. pag. 198.

(b) Non apparebis, inquit, in conspectu meo vacuus: verum si quid pulchri habes, tecum feres. At nunc diverso modo novus appare, sic nempe, ut totus immutetur. . . . Huic seculo munere loco præclaræ mutationem offeret, ac ne sic quidem magnificè de te sentias, verum dic cum Davide, Hæc mutatio dexteræ Excelsi, à quo promanat, quidquid ab hominibus rectè & cum laude geritur. Gregor. Orat. 43. pag. 702.

(c) Non omnes, inquit, capiunt verbum hoc, sed quibus datum est. . . . Cum audieris, Quibus datum est, adde, volentibus datum est, atque is, qui eâ animi propensione sunt. Etenim cum illud audis, non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei: idem tibi existimandum censeo. Quoniam enim nonnulli sunt, qui ob rectè facta sua animis esserint, ut id totum sibi ipsis ascribant, nec quicquam Creatori; & sapientia eorum auctori, ac bonorum omnium supplicatori acceptum ferant, his verbis eos docet Paulus, quod ipsum etiam rectè velle, divino auxilio indigeat, immò, ut rectius loquar: voluntas quoque ipsa & electio eorum, que

recta & cum officio conjuncta sunt, divinum quoddam beneficium est, atque à Dei benignitate manans. Idcirco, ait, Non volentis, id est, non solum volentis nec currentis solum, sed etiam miserentis Dei. Ita, quoniam velle quoque ipsum à Deo est, optimo jure totum Deo assignavi. Quantumlibet curras, quantumlibet certes, opus habes eo, qui det coronam. Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilans, qui custodiunt eam. Scio, inquit, quod nec levium cursus est, nec bellum potentium, nec pugnantium victoria, nec prosperè navigantium portus: sed Dei est, & vicloriam afferre, & incolumem scapham in portum perducere. Gregor. Orat. 31. pag. 504. & 505.

(d) Non tantum ætherei, charissima sit licet illis

Effigies, virtus contingit munere Patris. Nam tua cura etiam studiumque accedat oportet. Nec rursus illa tua tantummodo mente paratur:

Majus enim robur, majorem poscit operumque. Quippe nec ipse, licet visus præcellat, ocellus Sole tamen dempto, corpus spectabile cernis:

» lément un don de Dieu, elle vient aussi de ta volonté, mais
 » elle ne dépend pas de ta volonté seule, il faut encore une plus
 » grande puissance. Ma vue ne suffit pas pour voir les objets visi-
 » bles sans la lumière du soleil. Deux parties du bien viennent de
 » Dieu, la première & la dernière. Il n'y en a qu'une qui soit à
 » moi. Il m'a rendu capable du bien, & il me donne la force.
 » C'est moi qui cours au milieu de la carrière. Jésus-Christ est
 » mon guide, ma force, c'est par lui que je respire. Il me fait voir
 » & courir heureusement. Sans lui nous ne sommes tous, nous
 » autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vi-
 » vants, infectés par nos péchés. Comme les oiseaux ne peuvent
 » voler sans l'air, ni les poissons nager sans l'eau, ainsi l'homme
 » ne peut faire un pas sans Jésus-Christ. Prenez donc garde,
 » ajoutez-il, de ne vous pas trop élever, & de ne pas vous confier
 » trop en vos propres forces, quand même vous auriez toute la
 » sagesse imaginable. « En faisant l'oraison funèbre de son père,
 il dit (a), qu'il ne fait lequel il doit louer davantage dans sa con-
 version, ou la grâce de Dieu qui l'a appelé, ou la promptitude
 de sa volonté; qu'il étoit déjà Chrétien par ses mœurs, avant qu'il
 fût converti à la foi; & que comme il y a beaucoup de Chré-

*Ille etenim & nostros oculos illustrat : &
idem*

*Post oculos sese infundit, præbetque tuendum.
Atque Dei, ut virtus homini contingere possit,
Sunt geminæ partes, prima & postrema :
necesse at*

*A nobis unam est ; mediamque accedere
binis.*

*Virtutis namque ille mihi dedit esse capacem :
Et validas idem vires nervosque ministrat.
At ego, ut in stadio, non sane præpete gressu
Incedo, moveoque haud vano membra laboro,
Dum Christus mihi præstat opem, mihi præ-
stat opesque :*

*Qui facit ut cernam, cursu serar atque
secundo*

*Quo sint mortales vanissima ludicra cuncti,
Quo cuncti sint viva cadavera, putrida
noxis.*

*Nam neque submoto volitantes æthere cernas
Pennigeras volucres : nec dimptis fluctibus
unquam*

*Delphinum a quorea poterant regione natæ.
Sic quoque præsidio Christi sine tollere gres-
sum*

*Haud unquam mortale genus queat. Ergo
cavendum*

Ne tibi plus a quo tribuas & mente superba

*Viribus ipse tuis fidas, quantumlibet in te
Fulgeat insignis sapientia*

Gregor. Carni. 58. de virtute humana,
pag. 136. & 137.

(a) Equidem statueri non possum, gra-
tiamne illam, à qua vocatus est, an illius
voluntatem animique inductionem magis
laudare debeam . . . Ille, ante etiam quam
ad nostram causam se contulisset, nosse erat :
mores quippe ipsum nobis ascribere. Ut enim
multi ex nostris nobiscum non sunt, quos sci-
licet à communis corpore vita removeret : sic
contra multi exterorum ad nos spectant, qui-
cumque nimirum fidem moribus antever-
tunt, ac solo nomine carent, cum rem ipsam
teneant. Quo in numero meus quoque pater
erat, ramus quidem ille alienus, ceterum
vita & moribus ad nos propendens. Ac pu-
dicitur quidem laude adeo excellit, ut idem
simul & amabilissimus, & castissimus esset :
quæ duo haud facile in unum concurrunt.
Iustitiæ autem, quod majus & illustrius ar-
gumentum asserri potest, quam quod in ma-
gnis reipublicæ numeribus versatus, ne re-
tuncio quidem facultates suas auxerit . . .
Pro his rebus fidem quoque, ut opinor, præ-
mia loco retulit. Greg. Orat. 19. pag. 289.
& 290.

tiens qui professent avec nous une même foi, & qui ne font point cependant avec nous, à cause de leur mauvaise vie; il y a beaucoup d'infidèles qui appartiennent à l'Eglise, & qui préviennent la foi par leurs mœurs: en sorte qu'il ne leur manque que le nom de Chrétien, en ayant déjà la réalité. Il ajoute que son pere étoit du nombre de ces derniers, & qu'il reçut la foi comme une récompense de ses bonnes œuvres. Il s'explique à peu près de même (a) en parlant de la troisième sorte d'Eunuques, dont il est fait mention dans l'Evangile: & dit d'eux, que n'étant ni naturellement vertueux, ni aidés de personne pour le devenir, ils rallument avec le secours de leur raison & par leur libre arbitre, l'étincelle de bien qui est en eux, & se rendent eux-mêmes vertueux, jusques-là, qu'ayant arraché en eux la racine du mal, & banni tous les instrumens du péché, ils se font une telle habitude de la vertu, qu'il leur devient comme impossible de se laisser aller au mal.

XLIII. Il y a plusieurs voies (b) pour aller au salut; la foi en est une, & suffit aux fideles pour être sauvés. C'est même avec son secours qu'une grande partie des hommes se sauvent. Si la foi n'étoit que pour les savans, rien ne seroit moins riche que Dieu. Néanmoins il ne convient pas aux simples fideles d'approfondir les Mysteres, sur-tout celui de la Trinité (c); ils doivent se con-

Sur la foi,
sur le respect,
& le secret
des mysteres,

(a) *Quare tria hominum genera constituenda videntur. Alii enim naturæ indole ad virtutem tendunt, (naturam porrò cum dico, liberam voluntatem haud quaquam sperno: sed utrumque statuo, nimirum & naturæ ad bonum facilitatem atque aptitudinem, & animi voluntatem, naturalem illam aptitudinem ad bonum ducentem.) Quidam autem alii sunt, quos sermo & doctrina purgat, vitiosisque animi perturbationibus truncat. Hos esse existimo, qui ab hominibus castrantur: cum videlicet magistri præcepta & sermones virtutem à vitio distinguentes, atque alterum rejicientes, alterum præscribentes (juxta illud, Declina à malo & fac bonum) spiritualem pudicitiam effecerint. Quod etiam exelionis genus probo, atque & doctores & discipulos imprimis laudo: quoniam & illi pulchrè excecunt, & hi pulchrius exelisi sunt. Et sunt, qui seipso castraverunt propter regnum caelorum. Alii, cum nullos magistros nacti essent, prohi sibi ipsis magistri extiterunt. Non docuit te mater quid officii esset, non docuit te pater, non Presbyter, non Episcopus, non alius quisquam ex iis, quibus docendi cura commissæ est? At tu, rationem tibi insitam movens, ac virtutis igniculum*

per arbitrii libertatem exuscitans, te ipsum execustis, radicem excidisti, vitii instrumenta depulisti, tantum tibi virtutis habitum comparasti, ut jam ad virtutum ferri propædium nequeas. Gregor. Orat. 31. pag. 508.

(b) *Multæ salutis nam patet nobis viæ, Quarum unaquæque rege dat summo frus. Has, non sitam in sermone duntaxat, te. Nam sermo fidei simplicis tibi sufficit, Cum qua salutem magna pars hominum capiti.*

In eruditos nam fides solum viros Si caderet, esset nil Deo drus minus.

Gregor. Carm. de vita sua, pag. 20.

(c) *Ne Patris naturam anxie inquiras; Unigeniti ortum, Spiritus sancti gloriam & potentiam, unam, inquam, & eandem in tribus personis deitatem & claritatem, individuam illam naturam, ac confessionem & gloriam, spemque hominum fide prædutorum. Verba ea, quibus simul cum lacte imbutus es, mordicus retine: sermonis autem & disputationis curam eruditioribus manda. Satis superque tibi est fundamentum habere: suspensuræ archieclis. Gregor. Orat. 26. pag. 456.*

tenter de croire ce qu'ils ont appris dans l'enfance, & laisser la dispute aux favans, particulièrement aux Evêques. » Que si l'on » vous accuse d'erreur, dit saint Gregoire (a), & si l'on vous » donne des noms de sectes, ne vous en mettez point en peine; » jouissez en repos du bien de la foi, & laissez-moi le soin de combattre: laissez-moi construire le vaisseau, & contentez-vous de » vous en servir; demeurez en sûreté dans la maison que je vous » bâtis; sans que vous vous mêliez du bâtiment. Vous ne voguez pas moins bien que moi dans ce vaisseau, & vous ne ferez pas moins bien logé que moi dans cette maison, quoique vous n'y ayez contribué en rien. Je soutiendrai moi seul les efforts de la guerre, mais vous ne laisserez pas d'obtenir la palme de la victoire. Je veux bien recevoir moi seul tous les coups: soyez seulement spectateur du combat, en m'aidant toutefois par le secours de votre foi & de vos prières. « Il se plaint (b) que la dérangeaison de disputer sur les Mysteres, étoit poussée à un tel excès à Constantinople, même parmi les Catholiques, qu'il n'y avoit pas de place publique qui ne retentit de ces disputes; la joie même des festins en étoit troublée: elles changeoient les fêtes en jours de deuil & de tristesse: les cabinets des femmes où doit regner la simplicité, en étoient inquiétés, les Vierges mêmes se deshonoroiént par avidité de disputer sur les Mysteres. Ensorte que la théologie étoit devenue un art méprisable & un exercice de vaines subtilités, semblables à ces tours de mains, dont les charlatans trompent les yeux. Saint Gregoire déplore cet abus, & dit (c): » Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur

(a) *Atenim vererisne tibi Thruetheie crimen impingatur? Habe tu tibi hoc bonum: . . . certamen ad me transmittite. Sine me navis extructorem esse, tu nave utere. Quod si alius navis est extructor, domus architectum me accipe: tu hanc tuto animo habita, etsi nihil laboris exantlasti. Non minus prosperè navigabis, aut domum habitabis, quàm ego, qui hæc fabricatus sum, quamvis in iis nihil elaboraveris. . . . Meum sit bellum: tua sit palma. Ego telis feriar: tu tranquillus & pacatus sede, propugnatores tuum precibus juvans: manum per fidem porrige. Gregor. Orat. 40. pag. 669.*

(b) Gregor. Orat. 33. pag. 529.

(c) Non cuiusvis est de Deo differere, non, inquam, cuiusvis. . . . addam etiam non cuiusvis temporis, nec apud quosvis, nec de quibusvis, sed certo tempore & apud

certos homines. . . . Non cuiuslibet quidem, quoniam his dumtaxat hoc munus incumbit, qui exactissime explorati sunt, ac contemplando longè processerunt, prorsusque etiam. Et corpus & animus à vitiorum sordibus purgarunt: aut ut parcissimè loquar, iam hos agunt, ut se à vitiorum labe purgent. . . . Quando autem? tum videlicet, cum ab externo luto ac tumultu quietem agimus, nec princeps nostri pars improbis vagisque simulachris confunditur. . . . Apud quos porro? nempe apud eos, qui rem huiusmodi studio ac serió amplectuntur, qui que non ut quippiam aliud sic hoc quoque inepta nugacitate prosequuntur, post circenses ludos & spectacula, post cantiones, post denique quam ventri, & iis que sub ventre sunt, indulserint. Qui quidem ita perditè affecti sunt, ut hoc quoque in oblectamentorum parte numerent.

» les choses divines , mais seulement à ceux qui ont purifié leur
 » corps & leur ame , ou du moins qui y travaillent : & qui ont fait
 » du progrès dans la méditation des choses saintes ; il ne faut pas
 » en parler en tous tems , mais lorsque nous sommes tranquilles ,
 » sans passion , libres des images dangereuses qui troublent notre
 » raison. On ne doit en parler qu'à ceux qui prennent sérieusement
 » ce qu'on leur en dit , & non à ceux qui mettent ces disputes au
 » rang de leurs divertissemens ; ni raisonner sur tout , mais sur ce
 » qui est à notre portée & à celle de nos Auditeurs : non qu'il ne fail-
 » le pas toujours penser à Dieu , mais parce qu'il convient de n'en
 » parler qu'à propos. « Il défend (a) sur-tout de disputer de nos
 Mysteres en présence des Payens , qui sont eux-mêmes si réservés
 à parler des leurs , qu'ils aimeroient mieux mourir que de les révé-
 ler à ceux qui n'y sont point initiés. » Car pourquoi parler devant
 » eux d'un Dieu engendré ou tiré du néant ; eux qui examinent
 » avec un esprit aigri & envenimé ces propositions ? Pourquoi
 » donner à nos ennemis des épées pour nous détruire ? Pourquoi
 » choisir pour nos juges nos propres adversaires ? Comment pren-
 » dront-ils ces discours , eux qui louent les adulteres , qui adorent
 » les vices , qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps ,
 » qui se font des dieux selon leur caprice , & se deshonnorent par
 » les plus honteuses actions ; ne tireront-ils pas avantage de votre
 » theologie pour défendre les excès de leurs dieux ?

XLIV. Voici la regle que saint Gregoire prescrit à un jeune
 homme sur la lecture des livres profanes (b) : » Appliquez-vous-

Sur la lecture
 & l'étude des
 livres prophé-
 nes.

nimirum de divinis rebus nugari , atque arguta disputatione concertare. Jam de quibus, & quousque disputandum ? de his solum , quæ ingenii nostri modulum , atque auditoris captum non excedunt Neque verò hæc quisquam ita accipiat , quasi Deum perpetua memoria colendum esse negem Nec enim tam sæpe spiritum ducere , quàm Dei meminisse debemus : immò , si dici hoc potest , aliud nihil quàm hoc faciendum Quocirca , ne quis perpetuo Deum memoria teneat , haud veto , sed ne de Deo disputet : immò nec hoc probeo (id enim piùm est) sed ne intempstivè. Gregor. Orat. 33. pag. 530. & 531.

(a) Illud saltem inter nos conveniat , ut mystica mysticè , & sancta sanctè proloquamur , nec in profanas aures que in vulgus esservi nefas est , projiciamus : ne altoqui consuet eos , qui demones adorant , & turpium fabularum ac rerum cultum profitentur , nobis gravitate superiores esse : quippe

qui iis , qui non iisdem sacris initiati sunt , cuorem potius suum , quàm sermones quosdam impertirent Cur Dei generationem & creationem & Deum ex nihilo ortum ille audiat , qui servo atque infenso animo hujusmodi sermones expendit ? Cur accusatores ipsos judices constituimus ? Cur hostibus in perniciem nostram gladios porrigimus ? Quo pacto quove animo , eos hujusmodi sermonem accepturos censes , qui adulteria & puerorum supra laudibus effervit , qui vitia adorant , nec quicquam supra corpus cogitare possunt Gregor. Orat. 33. pag. 532. & 533.

(b) Historica scripta perlegent , vincula & metris Colensque studia sedulo eloquentiæ , Et tradiderunt que sophi subtiliter : At ista queso cuncta fac cantus legas , Prudenter ex his colligens quod utile , Ingenisque quidquid noxium est & pestilens :

« y, lui dit-il, avec prudence & précaution, en faisant d'une part
 « un choix sage, & un discernement judicieux de tout ce qui
 « peut vous être utile, & fuyant de l'autre, tout ce qui est perni-
 « cieux; imitez en cela la sagesse de l'abeille, qui n'ayant pas
 « d'autre maître que la nature, se repose sur toutes les fleurs pour
 « y prendre avec une adresse merveilleuse, ce qui lui est uti-
 « le. Puisque vous avez la raison pour vous conduire, recueil-
 « lez de la lecture des livres (prophanes) ce qui vous est avanta-
 « geux, & quand vous y trouverez quelque chose capable de
 « vous nuire, envollez-vous aussi-tôt que vous en connoîtrez le
 « danger. « Saint Basile (a) prescrit la même règle pour la lecture
 « des livres prophanes, & se sert de la même comparaison; ajoutant
 « que de même qu'en cueillant des roses, nous évitons les épines;
 « ainsi en lisant ces sortes de livres, nous devons ramasser tout ce
 « qu'ils ont d'utile, & éviter ce qu'ils ont de dangereux.

Sur les pei-
 nes des dant-
 nés.

XLV. Il semble que saint Gregoire, en parlant du feu destiné à la punition des pécheurs, laisse la liberté d'entendre par ce feu, un supplice éternel, & seulement d'une certaine durée; car il en distingue (b) de quatre sortes, le feu de Sodôme, le feu préparé aux Anges rebelles, le feu qui doit marcher devant le Seigneur & consumer tous ses ennemis, le feu qui ne s'éteindra pas, & qui joint au ver qui ne dort point, tourmentera les pécheurs; si ce n'est, ajoute-t-il, que par ce feu on entend quelque chose de plus doux & de plus digne de la vengeance de Dieu. Mais il

*Apis amulari cura sit sapientiam,
 Quæ flore in omni sessitans, ex singulis
 Idoneæ carpit, esse quod videt istum,
 Natura quamvis doceat hanc tantummodo.
 Ratione sed tu præditus, carpe assatim
 Utilia quæ sint. Si quid est damnatum ferens,
 Statim atque vitium novius, celer avola.
 Mentis vitati nil enim permittis. Gregor.*

Carm. iamb. 3. ad Selcucum, pag. 190.

(c) *Ut enim aliqui solo florum bono odore
 aut colore perscrutantur, aperit viciò mel etiam
 ex eis excerpere norunt: ita hic quoque, qui
 non solum ejusmodi librorum jucunditatem
 ac suavitatem consèlantur, ut licet aliquid
 etiam utilitatis ex illis in animo repere.
 Omnino igitur ad apum exemplum, his libris
 utendum vobis est. Ille enim neque florum
 omnibus ex æquo insidant, neque etiam ad
 quos advelarint, eos totos auferre cenantur:
 sed cum ex eis quantum idoneum est ad opus,
 s. mel collegerit, reliquum dimittunt. Nos
 quoque si sapiamus, ubi quantum nobis con-
 gruit, ac veritati affine est, ex his scriptis*

*collegerimus, reliquum prætermittimus. Et
 quemadmodum in decerpendo roseti flore sen-
 tes devitamus: sic & in talibus sermonibus
 quidquid utile est excerpentes, noxium vitæ-
 mus. S. Basilius, Serm. de legendis libris
 Gentilium, pag. 176. tom. 2.*

(a) *Est alter ignis non purgans, sed seclerum vindex, sive Sodomiticus ille, quem sulphure & procella permixtum Deus in peccatores omnes fundit: sive ille, qui diabolo ejusque angelis paratus est, sive etiam ille, qui ante faciem Domini procedit, & in circuitu inimicos ejus inflammat: sive denique ille omnibus his formidabilior, qui cum inferni illo verme conjunctus est, nec unquam extinguatur, verum in secleratorum hominum sanam perennis est & sempiternus. Hi enim omnes eam vim habent, ut perdam ac deleant: nisi tamen hoc quoque loco quædam ignem mitius, atque ut Deo vindice dignum est, intellegendum putet. Gregor. Orat. 40. pag. 664. & 665.*

est à remarquer que ce Pere n'appelle pas ce feu plus doux, & moins violent, par rapport à sa durée; mais seulement, parce qu'il fera toujours au-dessous de ce que mérite le pecheur pour ses crimes; Dieu temperant par sa douceur & par sa misericorde, les peines que sa justice exigeroit des pecheurs. Leur supplice ne fera pas toujours aussi grand qu'ils le meritent, mais il sera éternel, comme ce Saint le dit expressément. D'où vient qu'ailleurs, il enseigne (a) qu'il est bien plus souhaitable de souffrir en ce monde, que d'être réservés à des châtimens qui ne feront bons qu'à nous tourmenter, sans servir à nous purifier; & que rien ne tourmentera davantage les réprouvés, que de se voir rebutés de Dieu, & de voir dans leur conscience les marques de l'éternelle infamie à laquelle ils seront condamnés.

XLVI. Saint Gregoire marque en ces termes, ce que nous devons penser de la Puissance temporelle, & ce qu'en doivent penser ceux-mêmes qui en sont les dépositaires. » Empereurs (c), » respectez la pourpre dont vous êtes revêtus; connoissez l'éten- » due de votre devoir & la charge qui vous est imposée; tout » l'univers est sous votre gouvernement; les choses celestes sont » sous celui de Dieu seul; votre domaine ne s'étend que sur les » choses terrestres; tenez envers vos sujets la place de Dieu, s'il » m'est permis de parler de la sorte; gouvernez-les donc, ne fai- » tes pas consister votre empire dans l'or & dans vos armées. Et » vous, grands de la cour, qui possédez les premières dignités, » ne vous persuadez pas fausement que les choses d'ici-bas sont » éternelles; soyez fideles aux Empereurs, mais avant toutes cho- » ses soyez-le à Dieu. ■ Il élève néanmoins la puissance spirituelle

Sur la puis-
sance temporelle & eccle-
siastique,

(a) *Mitto dicere futuræ vitæ tribunalia, quibus hujuscæ vitæ indulgentia & impunitas eos tradit: ita ut satius sit nunc castigari ac purgari, quam ad cruciatum illum transmitti, cum jam parvæ temporis erit, non purgationis. Quemadmodum enim, qui Dei memor hic est, morte superior est, idque à Davide optimè dictum est: na his, qui è vita excefferunt, non est in inferno confessio, nec morum correctio. Hic enim Deus vitam & actionem, illi rerum gestarum censuram conclusit. . . . Hos autem, simul cum aliis, vel potius ante alia, istud excruciat, quod à Deo projecti sunt, atque iniustam in conscientia sempiternæ ignominia notam gerant.* Gregor. Orat. 15. pag. 229. & 230.

(b) *Imperatores, purpuram vereamini . . . cognoscite quantum id sit, quod vestræ fidei*

commissum est, quantumque circa vos mysterium. Orbis universus manus vestræ subiectus est, diademate parvo, atque exiguo panno retentus. Supera solus Dei sunt: infera autem, vestra etiam sunt. Subditis vestris deos vos præbete: liceat enim audacius aliquid dicere. Cor regis in manu Dei est, ut ex scriptura audimus, ac credimus. Hic imperium vestrum sit, non autem in auro & in exercitibus. Aulici proceres, ac sublimibus thronis & dignitatibus insignes, nec ob potentiam magnopere anonos essevatis, nec de mortalibus rebus tanquam immortalibus cogitetis. Fidem Imperatoribus servate, sed prius Deo, propter quem his etiam quibus commissi & traditi estis. Gregor. Orat. 27. pag. 471.

beaucoup au-dessus de la temporelle, & dit à un Gouverneur de Province (a) : » La loi de Jésus-Christ vous soumet à mon autorité ; j'ai un empire plus parfait & plus excellent que le vôtre ; » seroit-il juste de soumettre l'esprit à la chair & le Ciel à la terre ? » Soumettons-nous toutefois, dit-il ailleurs (b), à Dieu & aux Puissances, à cause de Dieu aux Puissances ; à cause de la subordination, aux égaux par charité. Plus les Princes sont doux & d'un facile accès, plus nous devons leur être soumis.

Sur la hiérarchie ecclésiastique.

XLVII. Dans les endroits où saint Grégoire parle du Clergé de l'église de Constantinople, il ne fait mention (c) que d'Evêques, de Prêtres, de Diacres & de Lecteurs. Les Evêques tiennent le premier rang (d) dans la Hierarchie Ecclesiastique, & les Prêtres (e) le second. On ne parvenoit ordinairement à l'épiscopat qu'après avoir passé par les degrés (f) des autres ordres, & en avoir exercé les fonctions. C'est ainsi qu'y parvint saint Athanase. Mais quelquefois on dispensoit de cette règle : & saint Grégoire parlant de l'ordination de S. Basile, marque (g) qu'il passa du degré de Lecteur à celui de Prêtre, puis d'Evêque. Dans les tems heureux & de paix, on examinoit avec soin ceux que l'on

(a) Nos vos quoque imperio meo ac throno lex Christi subijci. Imperium enim vos quoque gerimus, addo etiam præstantius ac perfectius, nisi verò æquum est spiritum carni fasces submittere, & cœlestia terrenis cedere. Gregor. Orat. 17. pag. 271.

(b) Submittamus nos, tum Deo, tum alii alius, tum iis, qui imperium in terrâ gerunt : Deo quidem, omnibus de causis, alii autem alii, propter charitatis fœdus : Principibus denique, propter ordinem publicæque disciplinæ rationem : idque tanto etiam magis, quanto facillioribus illis ac benignioribus utimur. Greg. Orat. 17. pag. 269. & 270.

(c) Vide Presbyterorum concilium, canonicæ & prudentia ornatum ; Diaconorum modestiam ; Lectorum concinnitatem. Gregor. Orat. 32. pag. 517.

(d) Et quidem alios quoque apud vos principatu dignos esse confido Caterum ex omnibus, qui apud vos in honore sunt, neminem Deo dilectissimo filio nostro Basilio Presbytero anteferre possum. Gregor. Epist. 22. ad Cæsarienses, Parisi nomine scripta, pag. 786. Ad excelsum Episcopatus thronum evehitur (Basilius) cum primariæ sedis honore ita affectus fuisset. Gregor. Orat. 20. pag. 342. & 343.

(e) Amor patris nus forsan hunc induxerat,

(Amor at, potestas cui comes, vim maximam

Habet) ut catenis spiritus me astringeret, Dareteque honores, quos habebat maximos, Per vim secundis collocat me in sedibus (id est Presbyterum.) Gregor. Carm. de vita sua, pag. 6.

(f) Sic porro educatus & institutus (Athanasius) ut nunc quoque eos oporteret, qui plebis antistites futuri, magnamque Christi corpus tractaturi sunt, secundum magnam Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longè antè præstruit, in magnum hunc sacerdotum ordinem cooptatur, atque in eorum qui appropinquanti Deo appropinquant, numerum ascribitur, ac sacro-sanctæ stationis & ordinis honore afficitur, cunctisque Ecclesiasticorum graduum muneribus deinceps persinctus Alexandrino populo præficiunt. Gregor. Orat. 21. pag. 376. & 377.

(g) Nam cum prius sacros libros populo lectulasset, qui eos postea enarravit, nec hunc sacerdotum gradum indignum se duxisset, ita demum in Presbyterorum, ac demum in Episcoporum cathedra Dominum laudat Gregor. Orat. 20. pag. 336.

yoilout

vouloit promouvoir à l'épiscopat. Saint Gregoire se plaint (a) de ce que durant les troubles de l'Arianisme, cet examen étoit négligé, & qu'on élevoit à cette dignité toutes sortes de personnes, sans avoir auparavant examiné leur vie, leurs mœurs & leur doctrine. Il se plaint (b) encore de ce que plusieurs ne s'engageoient dans le Clergé que par des vûes basses & interessées, la plupart sans avoir, comme l'on dit, les mains nettes, & avec un esprit tout prophane, & plein d'ambition.

XLVIII. Le célibat n'étoit pas si généralement observé parmi les Prêtres & les Evêques d'Orient, qu'il n'y en eût quelques-uns qui n'ussent du mariage. Saint Gregoire le dit positivement de quelques Evêques (c), & donne assez à entendre qu'il y avoit des Prêtres qui en usoient aussi (d), lorsqu'il blâme la délicatesse de ceux qui ne vouloient point recevoir le Baptême des mains d'un Prêtre qui fut marié, ou qui ne gardât point une continence parfaite.

XLIX. Les Evêques étoient juges des causes Ecclesiastiques, & l'on regardoit comme un grand abus & un renversement de la discipline, que l'on citât des Clercs devant les Juges même Chrétiens, lorsqu'il s'agissoit d'affaires qui avoient rapport à la Foi ou aux dépendances des Eglises. D'où vient que saint Gregoire, sachant que Bosphore, Evêque de Colonie, avoit été cité (e) en pareilles matieres, devant des Juges Laïques, employa le

Sur le célibat des Prêtres.

Voyez la vie de S. Gregoire, art. 1. p. 3. tome VI.

Sur les causes ecclesiastiques.

(a) Nos verò cum electis facili motu adducti collocamus

In antistitium solia, modo ipsi velint : Nequaquam recentium, aut prisorum, vel actiones

Considerantes, vel doctrinam, vel conversationem :

Immo ne sonum quidem numismatis exploramus.

Non eos auscultites facimus, qui aliquo temporis spatio fuerint examinati :

Sed qui suomet judicio digni videntur

Gregor. Carm. adversus Episcopos, pag. 39. apud Tollium.

(b) Aliorum me puduit, qui cum plerisque nihil meliores sint, atque utinam non eriam multo peiores, illotis, ut dici solet, manibus, prophansque animis in sanctissima mysteria sese inferunt, ac priusquam digni sint, qui ad res sacras accedunt, sacramentum ipsum ambiunt, & circum sacro sanctam mensam se se invicem premunt ac protrudunt, tanquam non virtutis exemplum, sed vitium parandi occasionem & subsidium hunc

ordinem esse judicantes, ac non munus referendis rationibus obnoxium, sed imperium ab omni censura immune. Qui etiam eos quibus presunt numero jam fere superant . . . Quorum etsi imperium comprimere, majus est, quam pro virium nostrarum facultate : at certe odisse, ac pudore affecci, pietatis pars est non minima. Greg. Orat. 1. pag. 4. & 5.

(c) Nunc tu mihi tua commemorato, mirum ea sunt, domus, uxor lasciviens, liberorum actiones. Gregor. Carm. adversus Episcopos, pag. 57 apud Tollium.

(d) Baptizer me Presbyter, saltem qui celebs sit, qui continentie laude atque angelica vivendi ratione floreat. Gregor. Orat. 40. pag. 656.

(e) Hanc tibi peccacionem ausus sum offerre pro reverentissimo Episcopo Bosphoro controversiam certe de circumstantibus exortom, ipse nempe dissolves juxta Spiritus gratiam, quæ in te est, & canonum tenorem. Illud autem minime servendum tuæ reverentia videatur, quod nosi a publicis pratoris traducantur. Nam tametsi sint

crédit de Nectaire, pour empêcher l'effet de cette citation. Il paroît qu'il en vint à bout: & que ce furent ses plaintes qui donnerent occasion au rescrit de Theodose (a) du 4 Février de l'an 384. ou 385. adressé à Opat, Préfet d'Egypte, qui défend à tous Juges séculiers ordinaires & extraordinaires de se mêler de ce qui regardoit les Evêques & les Clercs en matiere Ecclesiastique; voulant qu'ils n'eussent d'autres Juges en ces cas-là, que le Chef des Evêques de la Province, c'est-à-dire, le Metropolitan.

Sur le zèle
& la charité
des Evêques.

L. Les Evêques ne resserroient pas leur charité ni leur zèle dans les limites de leur diocèse: & ils se croyoient obligés (b) de l'étendre sur tout le corps de l'Eglise. Saint Gregoire en cite un exemple (c) dans la personne de saint Cyprien, Evêque de Carthage: » Qui, dit-il, prenoit soin non-seulement de l'Eglise d'A-
» frique, mais encore de celles d'Occident, d'Orient, du Septen-
» trion & du Midi. « Saint Eustathe d'Antioche, envoyoit aussi dans tous les endroits (d), des Ministres capables d'enseigner, d'exhorter, & de fermer toutes les avenues aux ennemis de la

Christiani, ut certè Dei benignitate sunt, ejusmodi negotiorum judices: quid commine gladio & spiritu? Quod si etiam concesserimus, quomodo aut uerbum justum, dissertationem de fide cum aliis controversis implicari? Gregor. Epist. 227. pag. 913. & 914.

(a) Graviter admodum mota est nostra clementia, quædam ab his qui Episcoporum sibi nomina vindicant perperata, & contra leges non minus divinas quam humanas improba temeritate commissa. Vexatos etiam nonnullos Orthodoxorum Clericos, quorum ætas huic injuriæ ac sacerdotum repugnabat, flagitatos uincibus, questionarius deductus, atque hæc omnia per eos commissa qui ad tegumenta frontis Sacerdotum titulos præferabant. Demque lectis in consistorio precibus, quibus Episcopalis pietas aliquid postulans resurgatur denegatque, idcirco continua lege sancimus, nomen Episcoporum, vel eorum qui Ecclesie necessitatibus serviunt, ne ad judicia sæve ordinariorum, sive extraordinariorum pertrahatur. Habent illi judices suos, nec quicquam his publicis commune cum legibus: quantum ad causas tamen Ecclesiasticas pertinet, quas decet Episcopali auctoritate decidi. Quibuscumque igitur mota fuerit questio quæ ad Christianam pertineat sanctitatem, eos docebit sub eo iudice litigare, qui præsal est in suis partibus omnium Sacerdotum, &c. Theodosius Lege 3. apud Sirmondum, in appendice Codicis

Theodosiani, tom. 1. oper. variorum, p. 720.
(b) Omnes enim nos decet pro corpore totius Ecclesie, cujus per varias quasque provincias membra digesta sunt, excubare. Clerus Romanus, Epist. 30. ad Cyprianum, pag. 41. novæ editionis.

(c) (Cyprianus) pastor creatur, ac pastor optimus & probatissimus. Neque enim Carthaginensi tantum Ecclesie, nec Africæ, ab eo & propter eum etiam nunc claræ & celebri præficiuntur, verum etiam Occidentis omnibus regionibus, ac præpè etiam Orientali omni atque Africæ & Septentrionali oræ, quocumque illius fama & admiratio pervagata est. Gregor. Orat. 10. pag. 281.

(d) Neque verò hæc tantum hanc curam adhibuit, sed in omnes partes mittebat, qui docerent, qui cohortarentur, qui disputarent, qui hostibus aditum omnem intercluderent. Probè si quidem à Spiritu gratia fuerat edoctus, Ecclesie præsalum non de illa tantum sollicitum esse debere, quæ à Spiritu sancto illi commissa est, sed etiam de quaris in orbe terrarum constituta: atque hoc ille sacris è precibus colligebat; si enim pro universa Ecclesia, inquit, fundenda sunt preces, quæ à jurebus ad fines usque pertinet orbis terrarum, multo magis & eius universæ gerere curam oportet, & de omnibus pariter esse sollicitum, omnibus precuare. Chrylottom. Homil. in S. Eustathium, pag. 607, tom. 2.

verité ; étant parfaitement instruit qu'un Evêque ne doit pas avoir soin de la seule Eglise que le Saint-Esprit lui a confiée , mais aussi de l'Eglise universelle , selon que nous le disons dans les prières que nous récitons pendant la celebration des saints Mysteres. Il est encore du devoir d'un Evêque de s'opposer à la licence des heretiques ; & saint Gregoire disoit à Néctaire , Evêque de Constantinople (a) : » Qu'il ne comprenoit pas comment il souffroit » que les Apollinaristes s'assemblassent avec la même liberté que » les Catholiques : vû qu'Apollinaire leur chef enseignoit manifestement l'heresie , en disant que le Fils unique de Dieu , le Souverain Juge de tous les hommes , l'Auteur de la vie , le Destructeur de la mort , est lui-même mortel ; qu'il a souffert dans sa divinité ; que cette divinité a été morte pendant trois jours ; qu'elle est ensuite resuscitée par la puissance du Pere. S'il est permis , ajoute saint Gregoire , à ceux qui ont de pareils sentimens , de s'assembler publiquement , je supplie votre prudence de considérer , que leurs dogmes étant contraires aux nôtres , leur accorder la liberté de s'assembler de la sorte , n'est autre chose que de croire leur doctrine plus veritable que la nôtre. Car s'ils ont la même liberté d'enseigner & de prêcher , que ceux qui n'ont que de pieux sentimens ; qui ne voit que la doctrine de l'Eglise est condamnée de la même maniere , que si la verité se trouvoit du côté de ces heretiques : puisque la nature des choses ne souffre pas que deux doctrines contraires sur un même point , soient l'une & l'autre veritables.

LI. Ce que dit saint Gregoire de l'engagement que l'on contracte avec Dieu par les vœux qu'on lui fait , est remarquable : » Si quelqu'un (b) après avoir consacré sa virginité à Jesus-Christ,

Sur les vœux ;
les Moines &
les Vierges.

(a) Quod autem ex omnibus Ecclesiasticis calamitatibus acerbissimum , Apollinaristarum licentia est , quos haud scio quonam modo pietas tua conventuum æque ac nos habendorum auctoritatem sibi arrogasse , atque usurpasse passa fuerit ipsum unigenitum Deum omnium judicem , vitæ auctorem , mortis extinctorem , mortalem esse docet (Apollinarivus) ac probare nititur , propriaque sua divinitate passum esse , atque in vidua illa corporis morte divinitatem quoque simul cum corpore mortuam fuisse , sicque rursus patris operâ à morte ad vitam revocatum Proinde si iis qui talia sentiunt , cæcus habere licet : illud velim cogitet atque expendat tua in Christo illustris prin-

dentia , quòd cum nobis cum eorum dogmatibus non conveniat , cæcus habendi potestatem illis factam esse , nihil aliud est , quàm eorum doctrinam nostrâ veritatem existimare. Nam si illi ut & fide sentientibus , ea , quæ sentiunt , docere libèrèque promulgare permittitur : quis non videt Ecclesie doctrinam condemnari , permisce ac veritate ab illorum partibus stante ? Neque enim rerum natura fert , duas de eadem re contrarias doctrinas veras esse. Gregor. Orat. 46. pag. 721. & 722.

(b) Qui relegit gressus , pedibus quos irriverat ante

Vel ferit emissâ stultus loca densa sagittâ ,
Aut illam ante pedes laxato projicit arcu ,
Nec quo tendebat , temere voluntaria fixit

» & offert cette hostie spirituelle & non-sanglante, s'engage dans
 » le mariage, il n'en est pas quitte pour s'être fatigué inutilement,
 » comme une personne, qui après avoir marché long-tems, re-
 » vient sur ses pas, ou qui décoche une flèche à ses pieds, au lieu
 » d'atteindre le but qu'il s'étoit proposé d'abord; mais la faute
 » qu'il commet en cela n'est pas fort éloignée de la mort, & il se
 » couvre d'une confusion qui ne finira jamais. Peut-on entendre
 » parler de la mort dont Ananie & Saphire furent punis, pour
 » avoir caché une partie de leurs biens, & ne pas trembler de
 » frayeur, en considérant le châtement que méritent ceux qui con-
 » viennent à leurs vœux, pour peu que ce soit? Un Israélite,
 » pour avoir volé une lame d'or & quelques habits, attira sur
 » tout le peuple une punition effroyable. Tel est le crime d'une
 » vierge, qui abandonnant la carrière spirituelle où elle s'étoit
 » engagée, commet des actions toutes contraires à cette profes-
 » sion. « Saint Gregoire marque en détail dans un de ses discours
 (a) la vie des Moines de Nazianze, leurs veilles, leurs jeûnes,
 leurs prières, leurs larmes, leurs genoux endurcis, les meurtris-
 sures de leurs poitrines, les soupirs qu'ils pouvoient du fond de
 leur cœur, leurs stations nocturnes, l'élevation de leur esprit vers
 Dieu, les larmes qu'ils répandoient pendant leurs prières, qui
 excitoient la componction de ceux qui les entendoient, leur plal-
 modie, les hymnes à la gloire de Dieu, les méditations qu'ils
 faisoient jour & nuit de sa Loi; leurs cheveux herissés, leurs pieds
 nuds à l'exemple des Apôtres, leur tonsure commode & modeste,
 leur habit qui ne sentoit point le faste, leur ceinture propre,
 quelque negligée qu'elle parût, qui resserroit leur robe sans qu'on
 s'en apperçût; leur démarche assurée, leurs yeux modestes, leurs
 souris agréables, leurs discours guidés par la raison, leur silence
 préférable aux plus longs discours. » Ne voyez-vous pas, dit-il
 » ailleurs, (b) en parlant des Moines & des Vierges, qu'ils pas-

*Spicula : sic etiam qui Christo virginitatem ,
 Spirituale velut sacrum vacuumque cruore
 Obtulit , atque sedem referens conubia
 quærit .*

*Non illi hoc facinus tantum jactura futu-
 rum est ,*

Sed castus gravis , & morti vicina ruina ,

Et probrium ac labes omni durabilis ævo

*Quis porro sanam Ananæ Saphiræque tre-
 mendam*

*Cum legit , occultos nummos qui morte lue-
 runt :*

Non, etiam leviter, meruit perfringere vota?

Isque etiam in linguam hæreticum qui sustulit

aurum ,

*Vestisque , & paucos ignaro principe num-
 mos ,*

Sacrilego totam constrinxit crimine gentem.

Virginis haud levius crimen , qua postula

cursum

Egregium linquens , misere in contraria fer-

tur. Gregor. Carm. 3. pag. 63.

(a) Gregor. Orat. 12. pag. 191.

(b) Sed quæd omnibus notissimum

» sent la nuit dans les veilles & dans la divine psalmodie , sans
 » se souvenir des necessités de la nature ? Ne remarquez - vous
 » pas cette troupe composée de tant de Saints & de Saintes ,
 » cette assemblée de tant de Personnes consacrées à Dieu , ces
 » chœurs angeliques qui chantent , tantôt tous ensemble & tan-
 » tôt les uns après les autres , & qui rangés tantôt en haut , tantôt
 » en bas , relevent par de continuels Cantiques la grandeur & la
 » nature de Dieu. « Les Vierges consacrées à Dieu ne menoient
 pas toutes une vie uniforme ; il y en avoit qui vivoient (a) en
 communauté , d'autres chez leurs parens pour les soulager. Mais
 il arriroit souvent que celles-ci (b) après la mort de leurs peres &
 meres ou autres proches parens , tombant dans la pauvreté , ou
 conduites par quelque autre motif , se retiroient dans des maisons
 de Clercs ou de Moines , c'est-à-dire , de Solitaires. Ceux qui les
 recevoient , le faisoient sous prétexte de charité , & d'être les gar-
 diens & les protecteurs de ces Vierges. C'est ce qu'on appelloit
Agapetes ou *Synisactes*. Saint Gregoire invective avec autant de
 de zele que de pieté , contre ces sortes de cohabitations , comme
 on l'a dit ailleurs.

. LII. Les personnes de pieté , pour marquer leurs respects pour
 les Eglises (c) , n'y parloient jamais , hors les cas où la necessité
 & la Religion le demandoient. Elles ne tournoient pas non plus
 le dos à la Table sacrée , & ne crachotent point sur le pavé. Les
 Eglises servoient d'azile à ceux qui s'y retiroient. Une Dame de
 grande qualité , veuve depuis peu de tems , se voyant (d) violen-

Sur divers
 points de dis-
 cipline.

*Nellu ne cernis ut canat laudes Deo
 Naturæ uti que sexus oblitus suæ ?*

*Quot , quamque Sancti ? Cernis angelicum
 chororum.*

*Qui nunc simul , nunc vicibus alternis canit,
 Partem adorsum positus , & partem supra ,
 Sine sine summi conciens laudes patris.*

Gregor. Carm. Iamb. 18. pag. 218.

(a) *Pars (virginum) animus paribus in-
 censa cupidine regni*

*Testa eadem , & viræ pars genus usque
 colit.*

*Affidet infirmis pars altera patribus ; aut cum
 Fratribus in sancta virginitate manet.*

Gregor. Carm. 47. pag. 109. & 110.

(b) *Fide Muratorium , Disquisitione 1. de
 Synisactis & Agapetis , p. 22. in Anec. Græci.*

(c) *Cur non illi (Nonne) quoque ad
 laudem magnum sit , quod silentio sancta ho-
 norant , quod venerandæ mensæ numquam
 terga obvertent , nec in divinum pavimen-*

tum exsuerit. Gregor. Orat. 19. pag. 292.

(d) *Mulieri cuidam amplissimo loco natæ ,
 cuius maritus haud pridem extremo vitæ die
 sanctus erat , iudicis assessor vim asserbat
 invidiamque ad nuptias pertraherebat. Illa au-
 tem , cum nulla ratione hanc vim effugere
 posset ad sacram mensam conjugit ,
 Deumque adversus hanc injuriam propu-
 gnatorem sibi adoptat. Quid igitur
 faciendum fuit , non dico magno Basilio , ac
 de his rebus aliis leges statuunt , sed alii cu-
 piam longè illo inferiori , dum tamen Sacer-
 doti ? Quid aliud , nisi ut eam assereret , reti-
 neret , omni cura tueretur , Dei clementiæ
 & legi , quæ altaribus honorem haberi jubet ,
 manum porrigeret , omnia denique prius fa-
 ceret & pateretur , quam ut inhumanius
 illum adversus eam consuium iniret ; sicque
 & mensam sacro-sanctam , & fidem etiam
 illam , cum qua supplex erat ; contumelia
 afficeret.* Gregor. Orat. 20. pag. 353.

ment poursuivie par un Magistrat, qui vouloit l'obliger à l'épouser, ne trouva point d'autre parti que de se réfugier au saint Autel. Le Magistrat que l'on croit avoir été Eusebe, oncle de l'Impératrice Dominica, & Arien comme elle, fit tous ses efforts pour qu'on remit cette Dame entre ses mains. Mais saint Basile ne pût souffrir que l'on fit à cette illustre veuve aucun mauvais traitement, ni qu'on deshonorât par-là la sainte Table, & la foi avec laquelle elle y demandoit la protection de Dieu contre ces poursuites importunes. C'étoit l'usage que chacun des fideles fit de sa propre main le pain qui devoit servir de matiere à l'Eucharistie, & l'Empereur (a) même n'en étoit pas dispensé. Tous ces pains étoient offerts sur la Table divine; tous les fideles, hommes & femmes, chantoient étant assis, les Pseaumes dans l'église (b). L'Evêque après la celebration de la liturgie donnoit la benediction (c) au peuple. Le signe de la Croix étoit regardé comme un remede efficace (d) dans toutes les rencontres, même pour réprimer les mouvemens de colere. Les fideles jeûnoient (e) exactement le Carême, & ceux qui s'en dispensoient, étoient repris comme violateurs (f) des loix de Dieu. Mais il y avoit des Chrétiens, qui par un zele immodéré, pouffoient leur abstinence au-delà de leurs forces. Il semble (g) que dans le deuil on se coupoit les cheveux. L'on enterroit (h) les Chrétiens avec solennité, &

(a) Cum dona, quæ ipsemet (Valens) effecerat divinx mensæ essentia essent, nec quisquam ut mox ferebat, simul ea caperet, &c. Gregor. Orat. 20. pag. 351.

(b) Postquam missæ (in Ecclesia) fuit (Valens imperator) atque ipsius aures Psalmorum cantu non secus ac tonitruo quodam personaverunt, &c. Gregor. ibid. Nos cum vultus se demus & psallimus. Gregor. Orat. 4. pag. 122.

(c) Postea, cum Eucharistiæ verba, ita ut consuetudo fert, effectus esset, ac populum benedixisset (Gregorius) in lectulum rursus se conjicit. Gregor. Orat. 19. pag. 305.

(d) Primo ad suppleximum concitus numen fuge,

Ab eoque pœce, grandinem ut diram exterrat,

Facilisque tibi sit, neminem qui læseris.

Signum e mox te sis memor sancta cruce,

Quam tunc læta nectunt, ac nectunt: qua præjude

Adversus omnes semper usum me scio.

Gregor. Carm. adversus iram pag. 233.

(e) Christus paulo ante tentationem je-

junavit: nos ante Pascha ille totos quadraginta dies à cibo abstulit, utpote Deus: nos autem ad virium nostrarum modulum jejunium attemperavimus: etiamsi quidam zelo impulsus, ultra virum facilitatem profiliant. Gregor. Orat. 40. pag. 659.

(f) Inique agis, ô judex qui non jejunas. Et quomodo leges humanas servabis, qui divinas contemnis & pro nihilo ducis. Greg. Epist. 74. pag. 8. o.

(g) Quando Martinianus terram subit omnium parentem, omnis quidem Italorum ingenuus civitas, universa vero Sicilia & statiofi fines terræ detonsi sunt. Greg. Carm. 5. in mortem Martiniani, pag. 9.

(h) Ille igitur (Constantius imperator) publicis præconis, sacrisque omnibus ac celebri pompa deductus, religiosisque etiam his nostris officis, hoc est, nocturnis cantionibus ac cereorum ignibus, quibus nos Christiani pium è vita discesum ornandum existimamus. Gregor. Orat. 4. pag. 118. Nobis magnus ille Casarius servatus est, cinis pretiosus, mortuus laudatus, ex hymnis ad hymnos transmissus, ad Martyrum sacraria cum

on plaçoit ordinairement leurs corps proche les tombeaux des Martyrs. On chantoit des Pseaumes & on portoit des cierges dans ces ceremonies, & chaque année on faisoit (a) memoire des défunts au jour de leur mort. Outre les fêtes principales, favoit de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, on celebroit à Constantinople (b) celles des Apôtres & des Martyrs, entr'autres de saint Cyprien (c), Evêque de Carthage, & (d) des Maccabées. Néanmoins la fête de ces derniers ne se faisoit pas dans beaucoup d'Eglises d'Orient, & plusieurs s'opposoient à ce qu'on la celebât, disant : qu'ayant souffert avant la venue de Jesus-Christ, ils n'en pouvoient être les Martyrs, ni honorés dans son Eglise. Mais saint Gregoire leur répond (e) : « Qu'avant la » venue même de Jesus-Christ, personne n'a accompli toutes les » vertus sans avoir la foi en Jesus-Christ. Mortifier ses passions, » vivre dans la sobriété & dans la temperance aux jours des fêtes » des Martyrs, c'est honorer leurs triumphes; mais c'est les des- » honorer (f) que de s'y livrer à des excès de bouche, & à d'au- » tres dissolutions, & d'employer au trafic & au commerce les » jours destinés à leurs fêtes. « Les Eglises avoient des revenus.

pompa ductus, sanctis parentum manibus honoratus, materna ceterorum gestatione, pietatem materii subrogante, lacrymis à philetophia superatis psalmodiis luculum sedantibus. Gregor. Orat. 10. pag. 169.

(a) *Atque alia quidem persolvimus, alia verè dabimus, anniverfarios honores & commemoraciones offerentes, ii quidem certè, qui suspensiores erunt.* Gregor. Orat. 10. pag. 170.

(b) *Valete Apostoli præclara colonia, certaminis mei magistri; estis minus sæpè festa vestra celebrati.* Gregor. Orat. 32. pag. 527.

(c) *Cyprianus serè nos effugit idque vos passi estis, qui cum omnium maxime suspensius, annusque honoribus festisque celebratis.* Gregor. Orat. 18. pag. 27..

(d) *Quid autem Maccabai? (Horum enim nomme diem hunc festum agimus) qui quamvis apud multos non honorentur, quia non post Christum decertarunt, dignitamen sunt qui ab omnibus honore afficiantur, quoniam pro legibus institutisque patriis ferrem animam præstiterunt. Qui porò ante Christi passiones Martyrium sobierunt, quid tandem facturi erant si post Christum persecutionem passi fuissent, ejusque mortem nomine salutis causa susceptam ad imitandum*

propositam habuissent? Gregor. Orat. 22. pag. 397. & 398.

(e) *Ac simul mysticus & arcanus hic sermo est, mihi quidem, atque omnibus Dei amore præditis, admodum probabilis: neminem videlicet eorum, qui ante Christi adventum numeros omnes virtutis impleverunt, id citra Christi fidem esse consecutum.* Greg. Orat. 22. pag. 398.

(f) *Si ad hunc modum coimus, aut constituimus, revera festum hunc diem, ut Christo gratum est, celebramus: reverà Martyres honore affecimus aut afficiemus: reverà triumphalem chorem agimus. Sin autem eo convectum, ut ventris voluptatibus indulgemus, & fluxus ac brevi perituris deliciis fruamur, eaque, quæ mos evocantur, inferamus, atque hæc loca, non temperantiae, sed crapulae, & hæc tempora non spiritalis ascensus, ac (nisi hoc à me audacius dictum videatur) divinitatis consequenda, ejus mediatores sunt Martyres, sed venum gerendarum & negotiationum tempora esse arbitremur: primum, quàm hoc temporis conveniat, haud agnosco. Quid enim paleæ cum tritico? Quid carnis voluptati cum Martyrum certaminibus? Gregor. Orat. 6. pag. 139. & 140. Vide etiam, Casim. 2. 8. & seq. edita à Muratorio, pag. 203. & seq.*

Celle de Constantinople (*a*) passoit pour riche ; tout ce qu'il y avoit de grand dans le monde l'avoit enrichie. On voyoit dans ses trésors quantité de vases & de meubles précieux : elle avoit des revenus de tous côtés. Lorsque saint Gregoire fut élevé sur le siège épiscopal de cette église, il ne trouva aucun compte de ses biens dans les papiers de ses Prédécesseurs, & ceux qui étoient chargés des recettes ne purent l'en instruire. Tout s'étoit dissipé sous les Evêques Ariens. On lui conseilla de confier la recherche des biens de son Eglise à quelque laïc, mais il n'en voulut rien faire, disant que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu, & non de ce qu'il devoit recevoir. Il lui paroissoit honteux qu'un étranger prit soin des affaires de l'Eglise, & n'ignoroit pas que les gens intéressés blâmeroient sa conduite ; mais aussi qu'elle seroit approuvée des gens de bien ; parce que l'avarice quoique mauvaise dans toutes sortes de personnes, l'est bien plus dans un Ecclesiastique. Souvent les fideles leguoient des fonds à l'église par testament (*b*), & il y en avoit qui lui donnoient (*c*) tous leurs biens sans aucune réserve. Il y avoit des Hôpitaux pour les Chrétiens, que l'on regardoit comme des aziles de l'infirmité humaine, contre les miseres de la pauvreté. Ce que dit saint Gregoire de celui que saint Basile avoit fait bâtir à Cesarée, merite d'être rapporté. » Si vous avancez, dit-il (*d*), un peu hors de la » Ville, vous verrez comme une nouvelle Ville, une demeure

(*a*) *Quid de tot opibus, queis nihil celebris,*

*Dicam, univérse maximi terræ viri
Quas ævo ab omni struxerant templis sacris ?
De totque vasis, totque item proventibus
Quorum ipse cum nec calculum nanciscerent
In pristinum præsulum usquam literis,
Nec rursus illum noscere ex quæstoribus
Possem, acquerere : nec licet multi viri
Alios moveant, exterum, in mysterium
Probrum, vocandum censui hos ad calculos ?
Quanti æstimas hoc ? (Quisque enim est obnoxius*

*Ob habita tantum, non quæ habere debuit.)
Addidit opibus quisquis est, hæc improbat :
Probabit at qui liber est haurum sit.*

*Nam sæda cum sit rebus in cunctis opum
Cupido, multo est sædior tamen in sacris.
Si de opibus esset par meæ mens omnium,
Non tanta læbes esset in Christi domo.*

*(Hanc explicare peccatoris nec enim est mei.)
Loquor ministris de sacris, & qui Deo
Summo propinquans. Gregor. Carm. de*

vita sua, pag. 23. & 24.

(*b*) Gregor. Epist. 80. pag. 833.

(*c*) *Dicam . . . complures extitisse, qui totas etiam domos Ecclesiis addidit passim : non etiam defuisse, qui suapte sponte facultates omnes suas obtulerint, ac pulcherrimum quæstum fecerint, hoc est, præter futuræ vitæ opes inopiam amplexi sunt. Greg. ibid. pag. 834.*

(*d*) *Paululum extra civitatem pedem effert, ac novam civitatem conspice, illud inquam, pietatis promptuarium, commune locupletum ærarium, in quod non modo redundantes ac superflua opes, sed jam necessariæ quoque facultates propter illius cohortationes reconduuntur, . . . in quo meritis a quo animo toleratur, & calamitas beata censetur, & misericordia exploratur . . . mihi vero nulla res reverinde admirabilis videtur, atque compendiaris hæc ad salutem via, facilis in celum ascensus. Gregor. Orat. 20. pag. 359.*

de la charité, un commun trésor des riches, où les exhortations de Basile ont fait répandre non-seulement ce qui seroit à la su- perfluité & à l'abondance, mais même ce qui étoit employé pour quelques besoins de la Ville. C'est-là où la maladie se sup- porte avec joie, où la misere même paroît heureuse, & où la charité est éprouvée, & est reconnue pour véritable. Pour moi, continue ce Saint, je ne vois rien de si merveilleux, que cette voie racourcie qu'il a tracée aux fideles pour affermir leur salut, & que ce chemin facile, qu'il leur a ouvert pour monter au ciel. Julien l'*Apostat* qui avoit remarqué que rien ne donnoit plus de lustre au Christianisme, que l'établissement des Hôpitaux & le soin des pauvres, résolut d'en bâtir chez les payens, (a) qui fussent ouverts generalement à tous les étrangers, sans distinction de religion, comme on le voit (b) par sa lettre à Arsace, Souverain Pontife de Galatie. Il avoit aussi eu envie (c) d'introduire parmi les payens l'usage des lettres de communion, que les Evêques donnoient aux pauvres, afin qu'ils ne manquaient de rien, en quelques pays qu'ils allassent : car il admiroit extrêmement l'usage de ces lettres.

LIII. Entre divers points de morale que saint Gregoire établit dans ses écrits, voici ceux qui nous ont paru les plus remarquables. La regle (d) de toutes nos actions & de tous nos discours, c'est de les commencer en demandant à Dieu son secours, & de les finir en lui rendant grâces. Chacun doit lui offrir (e) ce qui est en son pouvoir, en quelque tems que ce soit & dans quelque situation qu'il se trouve, selon la mesure de la grace qui lui est donnée : afin que pratiquant les vertus convenables à son état, il remplisse les diverses demeures du royaume du Ciel. Rien de si petit (f) qu'on ne puisse offrir à Dieu, & qu'il ne reçoive agréa-

Sur divers
points de mo-
rale.

(a) *Diversoria etiam & hospitales domos edificare instituere, simulque humanitatem & benignitatem erga pauperes adungere, cum in aliis rebus, tum in commendatiis epistolis sitam, quibus eos, qui inopia premuntur, ex gentem ad gentem transmittimus: quæ videlicet ille in nostris rebus præsertim admiratus fuerat.* Gregor. Orat. 3. pag. 102.

(b) *Cæbra in singulis civitatibus Xenodochia constitue, ut peregrini non ex nostris solum, sed ex aliis etiam, si pecunia forte opus habuerint, humanitate nostra perfruantur.* Julianus, *Epistola ad Arsacum*, p. 612. apud Sozom. l. 5. hist. c. 16. p. 619.

(c) Gregor. loco mox citato.

(d) *Optimus hic ordo est, ut qui vel sermone vel rem aliquam suscipiatur, à Deo initium ducat, & in Deo conquiescat.* Greg. Orat. 1. pag. 1.

(e) *Unusquisque Deo quod poterit, offerat, quovis tempore, quovis genere vite & fortune, pro præsentis facultatis modulo pro gratia sibi concessa, ut per omnes virtutis modos omnes cælestis regni mansiones impleamus.* Gregor. Orat. 9. pag. 152.

(f) *Nihil eorum, quæ Deo offeruntur, tam parvum est, quamvis etiam minimi momenti sit, quamvis longe infra illius dignitatem, quod non omnino accipiat, gratum.*

blement ; quoique nous ayons reçu de lui ce que nous lui donnons. C'est de lui que nous avons reçu l'être , la connoissance que nous avons de lui , & tout ce que nous possédons. Il ne fait pas confister le mérite de notre offrande dans la chose même , mais dans l'affection avec laquelle nous lui donnons. Dieu exige de tout homme qui a reçu le Bapême (*a*), la Foi orthodoxe dans l'esprit , la vérité dans les paroles , & la chasteté dans le corps. En matière de religion , il est plus juste de (*b*) persuader que de contraindre. Cela convient mieux , & est plus utile à ceux que nous voulons rendre agréables à Dieu. La règle de l'amitié Chrétienne (*c*) est de procurer à son prochain le bien qu'on se souhaite à soi-même. Il ne suffit pas parmi nous de ne pas faire le mal , on ne doit même rien faire qui en approche. Le simple desir est puni presque aussi severement que l'action. Le soin que nous devons avoir de la pureté , nous oblige à régler nos regards , & réprimer jusqu'aux mouvemens de colere , si nous voulons conserver nos mains nettes de sang. Les Chrétiens regardent le parjure comme un crime. Eux seuls ont une loi qui leur défend de jurer. Saint Gregoire fait honneur aux Chrétiens de leur moderation dans les tems qu'ils étoient en état de nuire aux payens. » Il y a eu des tems , leur dit-il , (*d*) où nous étions fort puissans , mais avons-nous jamais maltraité les vôtres , comme vous nous avez si souvent maltrai-

que habeat illud quidem minime dubium est quin etiam si omnia contulerimus , minus tamen collaturus simus , quam accepimus. Quandoquidem divini beneficii est quod sumus , quod Deum cognoscimus , quodque etiam quod offeramus , habemus. Atque illud pulcherrimum , humanissimumque censendum est , quod Deus largitionem non oblatæ rei pretio & dignitate , sed offerentis affectu & facultate meretur. Gregor. Orat. 9. pag. 153 & 154.

(*a*) Dixit abbas Gregorius (Theologus) rita hæc exigui Deus ab omni homine baptizato , fidem rectam ex animo , veritatem in lingua & temperantiam de corpore. Apophieg. Patr. apud Cotelerium , pag. 410. tom. 1. Monument. Eccles. Græc.

(*b*) Suedere quippe est æquius quam cogere

Magisque nobis convenit , & illis item Sociæ e summo nitimur quor numini.

Gregor. Carm. de vita sua , pag. 21.

(*c*) Apud quos (Christianos) lex & norma amicitia quisque ipse est , atque eadem proximi velle que & sibi ipsi : crimen au-

tem non modo malum extitisse , sed etiam à malo parum absusse , nimirum cupiditate quoque ipsa penè ut actione panam luente : apud quos tantum pudicitie studium est , in oculus quoque frenetur ac reprimatur , & manus jungumaria & mortifera ita longè arcetur , ut ira etiam ipsa coëreatur : perjurium autem adeo atrox & nefarium censetur , ut jusjurandum quoque ipsum nobis solis interdixim. Greg. Orat. 3. p. 108.

(*d*) Cum nos (Christiani) quibusdam temporibus potentia floruerimus , quid tandem simile vestri à Christianis perpesti sunt , qualia sæpe numero Christiani a vobis perulerunt ? Quam libertatem vobis eripuimus ? In quos plebem suentem concitavimus ? In quos præfides plura etiam quam ipsis imperatum esset exequentes ? Quibus vitæ periculum creavimus ? Immo quosnam præteritis , aliisque honoribus , qui præstantissimi quibusque vris debentur submovimus ? Atque ut summam dicam , eccui aliquid simile intulimus qualia multa à vobis partim parata sunt , partim deumunita sunt. Gregor. Orat. 3. pag. 95.

tes vous-mêmes ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? Contre qui avons-nous excité les peuples & les Magistrats, qui en faisoient plus qu'on ne leur avoit commandé ? De qui avons-nous mis la vie en péril ? Qui avons-nous exclus des charges & des honneurs, qui sont dûs aux gens de mérite ? En un mot, avons-nous fait rien de semblable à ce que vous avez fait ou déclaré contre nous ? Les Chrétiens souffrent (a), non pour la gloire comme les Philosophes, mais pour la vérité. C'est dans ces sortes de souffrances qu'ils trouvent leur récompense, peu en peine qu'elle soit inconnue des hommes. Ce n'est qu'à Dieu qu'ils ont dessein de plaire. Tout leur desir tend à la gloire qu'ils attendent de lui. Ils aiment le bien pour le bien-même, sans songer à la gloire de l'autre vie. Ceux d'entre-eux qui se portent à la vertu, dans la vue des récompenses, ne doivent être mis qu'au second rang des personnes de piété : & il faut mettre dans le troisième ceux qui s'abstiennent du mal par la crainte des châtimens. « Saint Gregoire dit sur l'aumône : (b) » Ne vous imaginez pas que la liberalité envers les pauvres, vous soit une chose libre & non d'obligation : que ce ne soit qu'un conseil & non un commandement. Je le souhaiterois & le croirois aussi bien que vous, si je n'étois épouvanté par cette séparation à la gauche, que fera le Juge éternel ; par ces boucs dont il parle dans son Évangile, & par les reproches effroyables dont il condamnait les réprouvés ; non parce qu'ils auront ravi le bien d'autrui, qu'ils auront profané les temples, qu'ils auront commis des adulteres, ou qu'ils auront fait des actions défendues ; mais parce qu'ils auront négligé d'employer leurs biens à secourir

(a) Deinde si gloria cupiditate ac non veritatis studio & amore nos periculum adire existimabat (Julianus), hæc sane apud illos velut animi causa faciunt Empedocles, Aristæi, & Empedoclorum quidam ac Trophonis, atque hujusmodi miserorum hominum chorus At Christianis jucundus est pietatis causa pati, etiamsi nemo id resciturus sit, quam alius cum impietate florere atque in gloria versari. Hominiibus quippe placere, parum admodum curamus : id unum expetentes, ut honorem à Deo consequamur, immo sublimius etiam assequimur : (de his loquor, qui verè philosophi, veroque Dei amore præditi sunt :) quippe qui summo bono conjungi propter ipsum bonum exoptantes, non autem propter honores in altero aëre conditos. Secundum enim hic honestorum & lau-

dabilium virorum gradus est, pretio ac mercede aliquid facere, quemadmodum in tertia classe collocandi sunt, qui paucæ metus à scelere & maleficio detententur. Greg. Orat. 3. pag. 73.

(b) An tu benignitatem, non necessariam sed tibi liberam esse putas ? Ac non legem seclis consilium ? Hoc quoque ipse magnopere relictum & existimarem : sed me sinistra tua manus terret, & hædi & probra, que ab eo à quo illic collocati sunt, conjiciuntur, non quia manus alienis bonis attulerunt, nec quia templa diriperunt, aut adulterium perpetrarunt, aut aliud quiddam ex eis que interdita sunt, admisissent, hoc oratione multati, sed quia Christum per pauperes minimè curarunt. Gregor. Orat. 16. pag. 265.

» Jesus-Christ dans les pauvres. « Ce Saint fonde l'obligation de faire l'aumône sur la sainteté du Batême. » Vous avez (a), dit-il, » reçu une grace & un bienfait, qui vous engage à la pratique de » plusieurs commandemens, gardez-vous de les mépriser. Si un » pauvre se présente à vous, souvenez-vous de votre extrême » pauvreté, qui a été suivie de la possession de tant de richesses » spirituelles. Si un homme qui n'a pas de quoi boire, ni de quoi » manger se présente à votre porte, soyez touché du souvenir de » la Table mystique, où vous avez été admis (après votre Batême) » du pain que vous avez reçu, & du breuvage que l'on vous a » distribué pour vous rendre participant des souffrances de Jesus-Christ, en vous consommant par nos Mysteres. Si un étranger » vient de loin se présenter à vous, n'ayant ni maison ni couvert, » servez-vous de cette occasion pour recevoir Jesus-Christ, qui » s'est rendu étranger pour l'amour de vous, & qui se réduit à cet » état chez soi-même, descendant vers vous par la grace, afin » de vous enlever dans sa demeure celeste. Imitiez Zachée, qui » de publicain qu'il étoit hier, est devenu en un instant un homme » très-considérable par la grandeur de son ame. Offrez tous vos » biens à Jesus-Christ, lorsqu'il entrera chez vous, afin de paroître grand, quoique vous soyez de petite taille, & que vous puissiez avoir l'avantage de voir ce divin Sauveur. S'il se présente » à vous un malade ou un blessé, rendez grace de votre santé à » Jesus-Christ. Souvenez-vous des maladies & des blessures dont » il vous a garanti par le Batême. Si vous voyez un pauvre tout » nud, revêtez-le & honorez en sa personne l'ornement d'incor-

(a) *Habes beneficium, quod te multorum mandatorum subponeat: ne contemptim praeceas. Pauper accessit? In mentem tibi veniat ex quam gravi paupertate ad quantas divitias proventus es. Pane carens, aut potu, atque etiam fortasse Lazarus quispiam ad domus tuae fores provolutus? Moveat te mystica mensa, ad quam accessisti: moveat te panis ille, cuius particeps factus es, calix ille quem accepisti, cum Christi passionibus initiaveris. Peregrinus ad genua tua procubuit, domo carens, advena? Per hunc eum excipe, qui propter te peregrinatus est, idque in suis regionibus, quique per gratiam ad te immigravit, teque ad caeleste domicilium pertraxit. Zachaeam imitare, illum, inquam, heri Publicanum; hodie animi magnitudine & liberalitate praeclitum: Facultates omnes tuas ingredienti Christo offer, ut, licet corpo-*

rea aetate parvus, animo tamen eveharis; Christum egregie conspicatur. Aegrotus proflat, ac saucius? Moveat te sanitas tua, & vulnera, quibus te Christus liberavit. Si videris nudum, operi eum, tuum incorruptionis indumentum, hoc est, Christum honore prosequens: quotquot enim in Christum baptizati sumus, Christum induimus. Si debitorem nactus sis, ad pedes tuos se abjicientem syngrapham omnem tam justam, quam injustam, concerne. Decem illa talentorum milia, quae tibi Christus remisit, in memoriam revoca. Noli te acerbum minoris debiti exallorem præbere, & quidem conservis: cum tibi à Domino major summa condonata sit: ne humanitatis quoque illius, quam tibi in exemplum proposuimus, haud quaquam imitatus es, poena à te expectantur. Greg. Orat. 40. pag. 660. & 661.

» ruptibilité , dont vous avez été revêtu , c'est-à-dire de Jésus-
 » Christ. Car tous tant que nous sommes , qui avons été baptisés ,
 » nous avons été revêtus de Jésus-Christ. Si vous voyez un débi-
 » teur qui se jette à vos piés pour vous demander que vous lui
 » remettiez sa dette , déchirez sa cedula , soit qu'elle soit injuste ,
 » soit qu'elle soit juste ; remettez dans votre memoire les dix mille
 » talens que votre divin Sauveur vous a remis. N'exigez point
 » avec rigueur ce que vous doivent ceux qui partagent avec vous
 » la qualité de serviteurs d'un même maître , puisq'ue votre maître
 » vous a déchargé d'une dette beaucoup plus considerable que
 » celle-là , & de peur qu'après un grand exemple de charité , il ne
 » vous fasse rendre compte de ce que vous ne l'imitiez pas. Aban-
 » donnez toutes choses (*a*) , dit encore saint Gregoire , & ne vous
 » mettez en peine de posséder que Jésus-Christ. Car vous n'êtes
 » que le dispensateur des biens d'un autre. Si vous ne voulez pas
 » donner tout ce que vous possédez , donnez-en la plus grande
 » partie , ou du moins le surplus. Il est avantageux (*b*) de déro-
 » ber quelque chose à la rouille & à l'envie , & de faire moins
 » d'état de la possession de tous les biens imaginables , que d'avoir
 » Jésus-Christ au nombre de vos débiteurs. C'est lui-même que
 » vous nourrissez & que vous revêtez , en nourrissant & en revê-
 » tant les pauvres. Si vous refusez l'un d'eux (*c*) , n'esperez rien
 » de la main de Dieu , n'étant pas juste que vous vous attendiez à
 » recevoir ce que vous n'avez pas donné. « Ce saint Evêque croit
 que dans la difficulté de distinguer les vrais pauvres , il vaut mieux
 donner à ceux mêmes qui en sont indignes , de crainte qu'on ne
 refuse ceux qui méritent qu'on leur donne.

LIV. Saint Gregoire dit (*d*) que saint Pierre a prêché en Judée, Sur l'histoire;
 saint Luc en Achaïe , saint André en Epire , saint Jean à Ephese ,
 saint Thomas dans l'Inde , & saint Marc en Italie , & que (*e*) saint
 Pierre & saint Paul ont souffert le martyre à Rome. Il semble

(*a*) Depelle cuncta : sint opes sicut tibi
 Christus. Tuæ , quas porrigis , non sunt opes.
 Si cuncta non vis , maximam partem dato.
 Si ne hoc quidem vis , quæ redundant , eroga.
 Gregor. Carm. tetraëtic. pag. 158

(*b*) Livori & atræ demæ quæ rubigini.
 Ac debitorum præfer omnibus Deum.
 Frustrò respicit scilicet qui cælestia.
 Alii , tegisque , pauperes , pascentes Deum.
 Gregor. ibid. pag. 158.

(*c*) Accessit ad me pauper : at frustra
 tamen ?

Christe , extimesco , ne tuam quærens opem ,
 Abeam , vicissim prorsus abs te nil ferens.
 Nam quod negat quis alteri , frustra a petet.

Gregor. ibid.

(*d*) Sit sanè Petri Judæa , quid Paulo cum
 Gentibus commune , Lucæ cum Achæia , An-
 dræ cum Epïro , Joanni cum Epheso , Thomæ
 cum India , Marco cum Italia ? &c. Greg.
 Orat. 25. pag. 438.

(*e*) Paulus Petrusque lauream Romæ
 ferunt. Gregor. Carm. contra pag. 188.
 tom. 2.

mettre (a) saint Luc & saint Jean au nombre des victimes immolées pour Jesus-Christ, & qui ont combattu contre le fer & le feu, contre les bêtes & contre les autres tyrans. Néanmoins Elie de Crete, suppose (b) comme une chose constante, qu'après avoir beaucoup souffert pour la Foi, ils sont morts en paix. Nicetas remarque que ce que dit saint Gregoire (c), que saint Pierre ne mangeoit par jour que pour un sol de Lupins, qui est une espece de feve ou de pois, est tiré de quelque livre (d) que l'Eglise n'a point reçu dans son Canon. Elie de Crete dit que ces paroles que saint Gregoire attribue à saint Pierre (e) : *Une ame qui est dans l'affliction est proche de Dieu*, sont prises d'un livre apocryphe (f), qui a pour titre : *Doctrine de saint Pierre*, & que celles-ci (g) : *Rougez de honte, vous tous qui retenez ce qui appartient aux autres ; imitez la bonté de Dieu qui se répand également sur tous, & il n'y aura point de pauvres*, sont (h) du livre des Constitutions Apostoliques. Saint Gregoire parle souvent de sainte Thecle, il dit (i) qu'elle fut exposée aux lions, mais que ces animaux n'osèrent violer l'intégrité de son corps ; qu'elle fut non-seulement délivrée de leur fureur, mais aussi du feu & de la tyrannie (k), tant de celui qui la recherchoit en mariage, que de son pere, qui la tourmentoit encore plus cruellement. Ce Saint ne dit pas qu'elle ait répandu dans la fuite son sang pour la Foi. Néanmoins il la nomme entre

(a) Non victimas pro Christo castas verius es ? Nec magnos pugnas extimuisi, Joannem illum, Petrum, Paulum, Jacobum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam, eos qui & post illos & ante illos, pro veritate periculis se objecerunt ? Qui cum igni & ferro & bellis & tyrannis dimicantur. Gregor. Orat. 3. pag. 76.

(b) Joannes, non de propheta loquor cuius hic mentionem facit (Gregorius) & item Lucas, haud quaquam interempti sunt, verum cum periculis propter Christum & ejus Evangelium calamitates pertulissent, in pace ad eum qui pacis Deus est, reversi sunt. Elias Cretenus, Comment. in Orat. 3. pag. 322. & 323.

(c) Pulchra res viciis tenuitas : documentum mihi est . . . Petrus qui lupinus unico asse empti alebatur. Gregor. Orat. 16. pag. 241.

(d) Hoc autem ex quodam libro desumptum est in Ecclesiasticum canonem minime recepto. Nicetas, Comment. in Orat. 16. pag. 659.

(e) Agra enim anima vicina est Deo ut

eximie alicubi loquitur Petrus. Greg. Epist. 16. pag. 778.

(f) An notat Elias hunc locum sumptum esse ex eo libello, qui Doctrina Petri inscribitur. Commentar. in Orat. 17. pag. 624.

(g) Petrum dicentem audiamus : Erubescite qui aliena detinetis, Deique agnitatem vobis imitandam proponite, & nemo erit pauper. Gregor. Orat. 16. pag. 254.

(h) Est autem hic locus ex illo apostolicarum Constitutionum libro, quem postea sexta synodus improbat, tanquam ab haereticis depravatum & adulteratum. Nicetas, Comment. in Orat. 16. pag. 672.

(i) Quis Theclam necis eripuit flammæque periculo ?

Quis validos unguis vinxit rabiemque ferarum ?

Virginitas (ô res omni mirabilis ævo ?) Dente nec impuro generosos virginis artus Ausi sunt premere, & rigido dissepere morsu. Gregor. Carin 3. pag. 59.

(k) (Christus) Theclam servavit à tyranno ipsius proco, patreque magis tyrannico. Gregor. Orat. 18. pag. 279.

les plus illustres victimes de J. C. D'autres lui donnent (a) le titre de *Premiere Martyre*. Il y avoit à Seleucie une église (b) sous son nom. Ce Pere parlant des Juifs, dit (c) que tout l'univers est témoin de leurs calamités ; qu'ils sont répandus & dispersés par toute la terre ; qu'ils n'ont ni ceremonies, ni sacrifices, qu'à peine trouve-t'on quelques vestiges de la Ville de Jerusalem ; qu'il n'y a plus leur reste de leur ancienne gloire, que la consolation d'en approcher une fois l'année, pour y pleurer leur misere : c'étoit le jour auquel cette Ville avoit été prise par les Romains. Ils achetoient (d) cette liberté, comme ils avoient autrefois acheté le sang de Jesus-Christ. On voyoit en ce jour les femmes courbées de vieillesse, les vieillards chargés de haillons & d'années, monter les larmes aux yeux sur la montagne des Oliviers, pour y déplorer la ruine de leur Temple. Dans Jerusalem étoit auprès de deux statues d'Adrien (e) une pierre percée, sur laquelle ils répandoient de l'huile en se lamentant & en déchirant leurs vêtements. C'étoit l'Empereur Adrien qui leur avoit défendu par un édit (f) publiquement affiché partout, de mettre jamais le pié dans Jerusalem, sur peine de la vie (g), ni même (h) d'en approcher ; & il y avoit

(a) Inſidorus Pelusiota, lib. 1. Epist. 160. pag. 41. Evagrius, lib. 3. cap. 8. pag. 758.

(b) Seleucia sanum est sanctæ & egregiæ virgini Theclæ. Gregor. Orat. 21. pag. 386.

(c) Una utique illis (Judæis) calamitatis columna totus terrarum orbis est, per quem varie fusi, sparsique sunt, divinisque cultus compressus & extinctus, ipsique adeo Hierosolymitanum urbis solum, quod vix jam agnoscitur, atque hæcenus duntaxat illis patet, idque duntaxat ex vetere sua gloria & amplitudine capiunt, ut per diem consecrati facti solitudinem luceant. Gregor. Orat. 2. pag. 202.

(d) Et hoc non tantum de captivitate dicendum est, sed usque ad præsentem diem, perſidi coloni post interfectionem servorum, & ad extremum Filii Dei, excepto planctu prohibentur ingredi Jerusalem. & ut rumam suæ eis flere liceat civitatis, pretio redimunt, ut qui quondam emerant sanguinem Christi, emant lachrymas suas. Et ne stertus quidem eis gratus sit ; videas in die quo capta est à Romanis & diruta Jerusalem, venire populum lugubrem, confluere decrepitas mulierculas, & senes pannis annisque obſitos, in corporibus & in habitu suo iram Domini demonstrantes. Congregatur turba miserorum & patibulo domini corruſcans, ac radians

ἀντακούει ; de Oliveti monte quoque crucis surgente vexillo, plangere uinas templi sui populum miserum, & tamen non esse miserabilem : adhuc stertus in genis & livida brachia & sparsi crines, & miles mercedem postulat, ut illis flere plus liceat. Hieronym. in cap. 1. Sophon. pag. 1655. to. 3.

(e) Sunt ibi & statua duæ Hadriani. Est & non lege de statuis lapis pertusus, ad quem veniunt Judæi singulis annis, & unguunt eum, & lamentant se cum gemitu & vestimenta sua scindunt : & sic recedunt. Itinerar. Burdig. pag. 43. inter addita ad Ptolomæi geographiam Amstelodami an. 1619.

(f) Post extricam vastitatem, etiam leges publicæ pependunt, & prohibiti sunt Judæi terram, de qua eſſeti fuerant, ingredi. Hieronym. in cap. 7. Isaïæ, pag. 65.

(g) Cavere autem & servare vos, ne quis ibi (Hierosolyma) sit & panam capitalem constitutam esse adversus Judæum eð ingredientem probe noſtis. S. Justini. Apolog. 1. pro Christianis, pag. 84.

(h) Univerſa Judæorum gens in regionem circum Hierosolyma sitam pedum inferre prohibita est lege & constitutione Imperatoris Hadriani : adeo ut ne prospicere quidem è longinquo parvum solum ipsis liceret, ut scribit Aristopellæus Euléb. lib. 4. histor. cap. 6. pag. 118.

mis des gardes (a) pour les empêcher d'y entrer. Mais dans la suite ils en obtinrent permission pour de l'argent, comme le remarque saint Gregoire. Il nous apprend aussi (b) que Maximin persécuta les Chrétiens avec plus de cruauté que ne firent Diocletien & Maximien Galere, ni les autres Empereurs, qui, en comparaison, passaient pour bons Princes dans l'esprit des Chrétiens; que Constantius (c) que l'on croit être le pere du grand Constantin, excité à persécuter les Chrétiens, l'avoit refusé; & que comme celui qui l'excitoit à cette cruauté, lui représentoit, qu'il n'y avoit pas jus- qu'aux abeilles, qui ne fissent sentir leur aiguillon à ceux qui leur enlevoient leurs gâteaux de miel, il répondit: Cela est vrai, mais l'abeille en faisant sentir son aiguillon perd la vie; que le grand Constantin (d) a jetté les fondemens du Christianisme & de la puissance imperiale; que Constantius son fils a été l'heritier de la foi; qu'il a gouverné l'Empire avec équité & fini saintement ses jours. Il donne à ce Prince des éloges qui paroissent excessifs, en l'appellant (e) le plus divin de tous les Princes, & le plus grand amateur de Jesus-Christ. Il le place même avec Dieu dans la gloire. Ce qui surprend, c'est qu'il ajoute foi (f) à un bruit qui cou-

(a) *Adrianus militum cohortem custodias in perpetuum agitare iussit, quæ Judæos omnem Hierosolymæ aditu arceret. Severus Sulpicius, lib. 2. histor. sacre. pag. 401. & 402.*

(b) *Nam quæ nec Diocletianus, qui primus Christianos contumelias affecit, nec Maximianus qui ei successit, cumque superavit, nec denique Maximinus qui ut tempore illis posterior, ita persecutionis atrocitate superior fuit. . . . in animum unquam induxerunt: hæc ille (Julianus) quidem cogitabat Gregor. Orat. 3. pag. 93. Persecutio erat & quidem persecutionum omnium atrocissima maximeque horrenda, iis loquor, quibus Maximini persecutio nota est, qui cum post multos, qui paulo ante extiterant, ingruisset, hoc effecit, ut omnes humani ac faciles fuisse viderentur. Gregor. Orat. 20. p. 319.*

(c) *Constantium autem (nam referre hoc convenit)*

Verbum extulisse memoria dignum ferunt. Quodnam hoc? Eum in nos principum cum quispiam

Quondam incitaret, non ferens nos consequi, Tantos honores (namque erat pius admodum,

Ut si quis alius principum quos novimus) Ac multa satius, tale quid mox subderet,

Animalne fingi mitius potest ape? Atqui legentes pungit hæc furvus tamen: Audivisti, hocne te fugit vir optime, Stimulus nec ipsi quod vacet periculo? Namque ipsa pungit, sed statim quoque interit. Gregor. Carm. iamb. 21. ad-versus iram, pag. 233.

(d) *At nos id quod communius est, tum patrem (Constantinum) à quo imperatorie potentie & fidei Christianismo fundamenta jacta sunt, tum etiam fidei hereditatem ad filium devolutam cogitantes, ejus qui juste semper in imperio vixerat, proque sine vitam clauserat, ac principatum nobis reliquerat, tabernaculum, ut par erat, honore complectebamur. Gregor. Orat. 4. pag. 119.*

(e) *Quid tibi accidit, ô Imperatorum divinisime, Christique amantissime. . . . est multo præstantior em te esse scio, quam ut à me reprehendi debeas, ut pote qui Deo ad-junctus sis, cælestisque glorie hæreditatem accepisset, atque in tantum à nobis migraveris, ut imperium cum meliore commutares. Greg. Orat. 3. pag. 62. & 63.*

(f) *Quod si cuidam hæc sermo facit, id quoque in multorum auribus distinctum est, quod cum corpus (Constantius) Taurum montem superaret, ut ad paternam civitatem veheretur, vox quidem è summis locis à*

ROIT,

roit , que lorsqu'on apporta le corps de ce Prince à Constantinople pour y être inhumé , on entendit à son passage sur le Mont Taurus, des voix comme de gens qui chantoient des pseaumes , & qui accompagnoient la pompe funebre. » C'étoit, dit-il, apparemment des Anges qui rendoient ce devoir à l'Empereur , » en récompense de sa piété. Car s'il a fait , ajoute-t-il (a), quelque » brèche à la Foi, on doit en rejeter la faute sur la méchanceté » & l'importunité des Courtisans qui abusoient de la simplicité » d'un Prince qui n'étoit pas assez ferme dans sa foi , & qui ne » prévoyoit pas tous les dangers où il se précipitoit par un zèle » inconsidéré, sous prétexte de défendre la saine Doctrine. Dans » les derniers momens de sa vie, il se repentit de trois choses (b), » d'avoir répandu le sang de ses proches, d'avoir élevé Julien à » la dignité de César, & de s'être attaché à de nouveaux dogmes » en matière de Religion. « Saint Gregoire raconte de Julien l'Apostat (c), qu'étant après sa blessure couché auprès d'une rivière, il voulut persuader à quelques-uns de ses confidens de le jeter dedans, mais qu'un Eunuque les en empêcha; que ses cendres (d) étoient comme agitées dans son tombeau, & que dans un tremblement, la terre l'avoit jetté dehors; que les fideles ne se défendirent (e) contre ce persécuteur, que par les larmes, & que par la miséricorde de Dieu elles arrêterent les excès de ce Prince. Le pere de saint Gregoire ajoutoit aux larmes (f) des austerités secretes. Ceux d'Antioche, comme Julien le reconnoît lui-même (g), laissoient à leurs femmes le soin de se prosterner

nonnullis exaudiebatur, velut spallentium & profrequentium (Angelicarum opinor virtutum) quod pietatis illi præmium erat, ac funebribus remuneratio. Gregor. Orat. 4. pag. 118. & 119.

(a) Nam etsi rectam fidem nonnihil verare visus est: hoc tamen crimen procerum importunitati fideique pravitati tribuendum est, qui simplicem, per unicum impietate firmam animam, eam inique baratha prospicientem, nacti, eam quo libuit, abduxerunt, ac sincerioris doctrinæ prætextu, vitii zelum effecerunt. Gregor. ibid. pag. 119.

(b) Tria enim hæc esse auit, ob quæ tanquam imperio suo inæigna, penitentia ductus fuerit, primum quod propinquis suis necem intulisset: alterum quod Julianum apostatam imperatorem nominasset: postremum quod necis fidei dogmatibus studisset: simulque cum his vocibus, evota discessisset. Gregor. Orat. 21. pag. 389.

(c) Gregor. Orat. 4. pag. 117.

(d) Quia sacrilegus Christi tentaverat armis (Julianus)

Expugnare fidem, divino vulnere caso, Fervet adhuc cinis ipse, timor non parvus iniquis. Gregor. Carm. 2. pag. 50.

Mihi quisquam narravit nec ad sepulchrum assumptum (Julianum) sed à terra que propter illius scelus tremere affecta fuerat, egressum æstuque vehementi projectum, insistentis ut opinor supplicii præludium. Greg. Orat. 21. pag. 394.

(e) Dei benignitate inhibitus atque repressus est (Julianus) Christianorumque lacrimis quas multas multi profuderunt, hoc unum adversus persécutorem medicamentum habentes. Gregor. Orat. 3. pag. 94.

(f) Gregor. Orat. 19. pag. 308.

(g) Odiosam istam servitatem septimum jam mensem perpeffi, vota quidem & preces, quo tantis malis eriperemur, ad vestras.

devant les tombeaux des Martyrs, & de faire des vœux pour être délivrés de ses persécutions. Julien (a) voulant rendre les Chrétiens méprisables, ordonna par un édit, qu'ils seroient appellés *Galiléens*. Mais les Chrétiens pour user de représaille, lui donnerent le nom d'*Idolien* & de *brûleur de Taureau*, à cause de son attachement au culte des idoles. Valens l'un de ses successeurs dans l'Empire, ne fut pas moins ennemi de Jesus-Christ, qu'amarateur de l'or, ni moins travaillé de la maladie de l'herésie, que de l'avarice (b). Il surpassa Julien en cruauté. C'étoit un faux Christ (c), la honte & l'infamie des Chrétiens, qui avoit trouvé le moyen, en persécutant les Chrétiens, de faire croire qu'ils étoient punis comme des impies, lorsqu'ils souffroient pour la Foi. Voici ce que dit saint Gregoire (d) de la cruauté que les Ariens exercent sous l'autorité de ce Prince contre les Catholiques.

» Les livres & les entretiens sont remplis des effets
 » de votre barbarie. La posterité les apprendra, & on vous cou-
 » vrira, comme je m'en assure, d'une infamie éternelle. Que
 » peut-on dire de semblable des Catholiques? Quel peuple in-
 » solent avons-nous soulevé contre vous? Quels soldats avons-
 » nous armés pour vous combattre? Avons-nous envoyé contre
 » vous un General furieux, & plus emporté que ceux-mêmes dont
 » il exécutoit les ordres; un homme qui n'étant pas Chrétien,
 » croyoit s'acquitter d'un devoir religieux envers les démons,
 » par l'impiété avec laquelle il persécutoit les Catholiques? Avons-
 » nous assiégé avec des troupes des personnes, qui les mains éle-
 » vées vers Dieu, ne songeoient qu'à lui offrir leurs prières? Avons-
 » nous étouffé le chant des psaumes par le bruit des trompettes?
 » Avons-nous mêlé quelque-part le sang mystique (de Jesus-
 » Christ) avec le sang des hommes massacrés? Où avons-nous
 » fait cesser les gemissemens spirituels par des cris lugubres & la-
 » mentables? Où avons-nous arrêté les larmes de componction,
 » pour en faire répandre de tragiques? Où avons-nous changé
 » les maisons de prières en des sepulcres? Quand avons-nous li-
 » vré entre des mains criminelles les vaisseaux destinés aux sacrés
 » Mystères, & qu'il n'est pas permis à tout le monde de toucher?

dimissimus quæ circum sepulchra mortuorum assiduè versantur. Julianus, in *Misopog.* pag. 54. *édit. Paris. ann. 1584.*

(a) *Novandum nobis cognomen tum censuit, Galilaos pro Christianis nominans, at que ut ita vocaremur, publica lege decernens imperatorem (Julianum), eodem*

ludo ulciscens, idolianum & pisum & adænam, & tauri erenum . . . nonnulli quoque nostrum lesidi & sestræ homines, appellarunt. Greg. *Orat.* 3. pag. 81. & 82.

(b) Gregor. *Orat.* 20. pag. 37.

(c) Idem, *Orat.* 32. pag. 512.

(d) Idem, *Orat.* 25. pag. 432.

» Aimables Autels , comme l'Ecriture vous appelle , mais que
 » nous pouvons appeller maintenant des Autels deshonorés ,
 » avons-nous fait monter sur vous de jeunes impudiques pour
 » vous fouiller par des airs lascifs , par des gestes & des postures
 » deshonnêtes ? ou plutôt avons-nous fait insulter sur vous au grand
 » & divin Mystere qui s'y offre ? Chaire venerable & auguste , sur
 » laquelle tant d'illustres & de saints prélats ont été assis succes-
 » sivement pour y prêcher les divins Mysteres ; avons-nous élevé
 » sur vous aucun payen , pour tourner en ridicule les verités Chré-
 » tiennes , par des discours satiriques & impies ? Vierges saintes ,
 » siege de la pureté & de la pudeur , qui ne pouvez souffrir la pré-
 » sence des hommes , même les plus chastes ; je vous atteste ,
 » si jamais aucun des nôtres vous a outragées par des regards abo-
 » minables & des excès dignes de la punition de Sodôme ? Quel-
 » les bêtes feroces avons-nous lachées pour dévorer les corps des
 » Saints , comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques
 » personnes , qui n'avoient point d'autres crimes que celui de ne
 » vouloir pas embrasser leurs dogmes impies , & se fouiller par
 » leur communion sacrilege , qu'ils fuyoient comme le poison
 » d'un serpent , capable non de faire mourir les corps , mais de
 » corrompre & de perdre les ames ; ou d'avoir donné la sépulture
 » à des personnes dont les corps morts avoient été respectés par
 » les bêtes mêmes carnassieres ? C'est en verité un (a) crime qui
 » méritoit bien d'être puni dans un autre théâtre & par d'autres
 » bêtes. De quels Evêques a-r'on déchiré avec les ongles de fer
 » le corps déjà tout cassé de vieillesse en présence de leurs dis-
 » ciples , qui ne pouvoient les assister dans ces supplices que par
 » des larmes impuissantes ? Qui sont , dis-je , ces Prélats qui ont
 » été ainsi suspendus avec Jesus-Christ , qui ont remporté la vic-
 » toire par leur constance dans les tourmens , qui ont arrosé leur
 » peupie par leur sang précieux , & qui enfin ont été conduits à la
 » mort pour être ensevelis & glorifiés avec Jesus-Christ , dont la
 » victoire sur le monde se continue encore par ces meurtres &
 » par l'immolation de ces victimes ? Qui sont ces Prêtres que le
 » feu & l'eau , deux élémens contraires & incompatibles , sépa-
 » rent les uns des autres , & qui furent consumés par les flammes
 » avec leur Vaisseau ? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous
 » les maux que nous avons endurés ; qui sont ceux que les Préfets-

(a) *Et quidem quale hoc crimen judicatum est ? Alio scilicet teatro atque aliis feris* } *dignum. Gregor. Orat. 25. pag. 433.*

» mêmes ont accusés de cruauté, quoiqu'ils s'en rendissent les ministres? Car quoiqu'ils fussent les exécuteurs des passions des Souverains, ils ne pouvoient pas néanmoins ne point détester une si étrange barbarie, & ils ne se dépouilloient pas entièrement de la raison, encore qu'ils s'accommodassent au tems. Leur complaisance pour ces cruelles volontés du Prince, n'empêchoit pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condamner l'injustice dont ils étoient contraints d'être les instrumens. Saint Gregoire parle de Theodose, comme d'un Prince très-Catholique (a), mais qui avoit moins de ferveur que ses prédécesseurs, c'est-à-dire, moins de zèle pour l'avancement & le progrès de la Religion Catholique, que Valens n'en avoit eu pour étendre l'arianisme. Il attribue l'invention des lettres aux Pheniciens (b), remarquant néanmoins que d'autres en font honneur aux Egyptiens. Il croit même qu'on pourroit en faire auteurs les Hebreux, plus sages, dit-il, que les Pheniciens & les Egyptiens, & qui ne doutent point que Dieu n'ait écrit de ses doigts la loi sur des Tables. Selon lui ce furent les Eubéens (c) ou plutôt Palamedes, qui inventa les poids & les mesures, l'art de supputer, & de ranger une armée en bataille. Mais toutes ces inventions l'ayant exposé à la haine de ses envieux, il fut cité en jugement & condamné à mort par les Grecs, qui faisoient la guerre aux Troyens. Il rapporte (d) une origine assez singulière de la poésie. Une vieille femme, que quelques-uns, selon la remarque d'Elie de Crete, (e) appellent Sibylle, d'autres Phimonée, & d'autres Philyre, se voyant heurtée par un jeune homme qui marchoit d'un pas précipité, l'accabla d'injures, & fit un vers dans sa colere. Le jeu-

(a) *En Imperator (Theodosius) advenit nobis repens,*

Minime quidem ille vir malus quantum ad fidem

Triadisque sanctæ cultor esset maximus, Fervore sed non prædius tanto tamen Equaret ut cum pristinis præsentia. Greg. Carm. de vita sua, pag. 20 & 21.

(b) *Quid ais? (Juliane) Tuum est Græcarum? Quid? Nonne Phœnicum sunt litteræ, vel in nonnullis placet, Egyptiorum, aut his adhuc sapientiorum Hebræorum, qui etiam legem in tabulis à Deo inscriptam esse persuasam habent? Gregor. Orat. 3. p. 99.*

(c) *Tuum attice loqui? (Juliane) Quid? Calculis tui & numerare & digitis supputare, mensuræ item & pondera, atque ante hæc etiam acies instrullio & res militaris,*

cujus sunt? Nonne Eubæorum? Si modo Eubæus erat ille multarum rerum inventor Palamedes, invidiæque ob id imperitus, atque adeò in judicium ob sapientiam vocatus, ab isque qui adversus Trojanos bellum gerebant, morte multatus. Gregor. ibid.

(d) *Tua sunt poemata? (Juliane) Quid an non potius antus illius, quæ cum quidam concitato gressu ex adverso incedens, ipsius humerum concessisset (sic enim narrat) ipsaque postea eum convulsus incesset, imperitus et violentia carmen effudit? Quod cum juveni valde arrisisset, atque accuratus in numeros restrictum fuisse admirabilem tibi hanc poemam creavi. Gregor. ibid. 100.*

(e) *Elias Cretensis, Comment. in Orat. 3. pag. 372.*

ARTICLE VII.

Jugement des Ecrits de Saint Gregoire; Catalogue des éditions
qu'on en a faites.

I. PERSONNE n'a contesté à saint Gregoire de Nazianze d'avoir été le plus éloquent (a) orateur de son tems; & les ennemis (b) même de la vraie foi, dont il avoit combattu les erreurs avec le plus de force, ont été obligés de convenir que sa vie, ses discours & ses écrits avoient tant de charmes, qu'il attiroit à sa communion tous ceux sur qui ces choses faisoient quelque impression. C'étoit en effet un homme (c) incomparable, soit pour l'éminence de sa piété, soit pour l'étendue de son savoir. S'il fut le docteur de la piété, il fut aussi (d) le défenseur de la foi; & Dieu ne fit pas moins éclater en lui les dons de la nature que ceux de la grace. Né avec un génie sublime, un esprit fin & pénétrant, un jugement sain & solide, une expression heureuse, il orna tous ces talens de tout ce que les sciences divines & humaines ont de plus rare & de plus recherché. On en voit la preuve dans ses discours & dans ses autres écrits: où l'on admire d'un côté cette vaste érudition profane qu'il avoit acquise dans les Ecoles d'Alexandrie & d'Athènes, mais dont toutefois il ne fait ordinairement usage que lorsqu'il est nécessaire pour rendre plus sensibles les vérités de la religion: de l'autre cette profonde connoissance des divines Ecritures, qui lui faisoit développer nos Mysteres avec tant d'exacritude, qu'elle lui a fait donner le surnom de *Theologien*, & qui a fait dire à Rufin (e) qu'il suffisoit de s'opposer en quelque chose à la doctrine de ce Pere,

Jugement
des écrits de
S. Gregoire.

(a) *Gregorius Nazianzenus vir sua aetate eloquentissimus & Hieronymi præceptor obiit. S. Prosper. in Chron. pag. 735. edit. Paris. ann. 1711.*

(b) *Philostorgius Arianus, apud Suidam in Lexico.*

(c) *Gregorius vir per omnia incomparabilis, qui verbo & operibus clarus, splendidissimum lumen scientiæ Christi Ecclesiis præbuit. . . . Hujus neque vita aliquid profectus & sanctius, neque eloquentia cla-*

rius & illustrius neque fide purius, & rectius, neque scientia plenius & perfectius inveniri potest. Rufinus, prologo in libros sancti Gregori à se versos.

(d) *Constantissimus prædicator veritatis Gregorius Nazianzenus præsul. S. Agatho, in Epistola lecta in Concilio Constantinopolitano tertio pag. 644. tom. 6. Concil.*

(e) *Quicumque ausus fuerit doctrinæ ejus (Gregorii) in aliquo refragari, ex hoc ipso, quia ipse magis sit hæreticus arguatur.*

pour être regardé comme herétique. Saint Jérôme qui avoit été son disciple (a), se glorifie d'avoir eu un maître si éclairé & si habile. Ses discours sont méthodiques & composés avec beaucoup d'art; mais le style en est naturel, exact & bien varié. Ses phrases quoique courtes, n'ont point d'obscurité & se soutiennent par-tout. Soit qu'il fasse un éloge, soit qu'il entreprenne de persuader, soit qu'il combatte un ennemi de la religion, il ne reste jamais au-dessous de sa matière. Il est vif & pressant dans ses déclamations, & n'épargne ni les vices, ni les personnes vicieuses, fussent-elles d'un rang distingué. Il est extrêmement précis dans la plupart de ses lettres; mais on peut dire qu'elles ne laissent pas d'être longues, par le grand sens qu'elles renferment: il y en a peu qu'il ne relève par quelque sentence ou par quelque apophtegme, quelquefois même par une fine raillerie. Les similitudes & les comparaisons ne sont pas moins fréquentes dans ses poèmes que dans ses discours: ils ont de l'élegance, du feu & de la naïveté.

II. Tous les ouvrages de saint Grégoire n'ont pas d'abord été mis sous la presse, & il a fallu du tems pour les recueillir en un corps. En 1508. on imprima à Strasbourg dix de ses Oraisons, du nombre de celles qu'on dit avoir été traduites par Ruffin, savoir les première, douze, quinze, dix-sept, vingt-huit, trente-trois, trente-huit, trente-neuf, quarante-quatre & cinquante. On en imprima sept autres, la même année à Augsbourg, de la traduction d'Oecolampadius. L'édition de Leipsic en 1522. *in octavo*, n'est qu'une réimpression de celle de Strasbourg. Celle de Basle en 1531. comprend trente-huit Oraisons, traduites par Bilibalde Pirckheimer. Il y a à la tête de cette édition une préface d'Erasme. On suivit la version de Pirckheimer dans l'édition de Basle en 1550. *in folio*, chez Hervage: mais on y ajouta plusieurs autres Oraisons de saint Grégoire, qui ne se trouvoient pas dans l'édition de 1531; les unes traduites par Musculus, les autres par Pierre Mosellanus, avec le poème intitulé *Le Christ souffrant*, & quelques autres poésies de la traduction d'Alde Manuce. Les Oraisons traduites par Mosellan avoient été imprimées à Paris chez Chevallon, en 1532. Jacques de Billy, Abbé de saint Michel en l'Herme, fit une nouvelle version des œuvres de saint

Catalogue
des éditions
latines de ses
écrits.

Manifestum namque indicium est non esse recte fidei omnem qui in fide Gregorio non concordat. Rufinus, loco superius citato.

(a) Numquid in illa epistola Gregorium virtum eloquentissimum non potui nominare?

Quis apud Latinos par sui est? Quo ego magistro gloriatur & exultat. Hieronymus, in apolog. advers. Rufin. lib. 1. pag. 363. tom. 4. novæ editionis.

Gregoire, qui fut d'abord imprimée à Paris en 1569. *in fol.* & l'année suivante à Cologne. Leunclavius en fit une autre l'an 1571. de dix-neuf Oraisons de ce Pere, qui furent imprimées à Basle, la même année. On en imprima trois autres à Anvers chez Plantin en 1573. traduites par Jules Gabrieli, sur divers manuscrits du Vatican. L'édition de Paris en 1583. chez Nivelles, est la même que celle de l'an 1569. par l'abbé de Billy, mais beaucoup plus ample & plus exacte: Genebrard qui en prit soin, la dédia au Pape Gregoire XIII. du nom.

III. Nous avons deux éditions grecques des Oraisons de saint Gregoire, à Venise chez Alde. La premiere, qui est de l'an 1516. *in 8°* en comprend seize; la seconde de l'an 1536. *in 8°* neuf, différentes des premieres. Elles furent toutes réimprimées à Paris en 1544. chez Vechelius, & à Basle en 1550. chez Hervage. Ses Lettres, au nombre de deux cens trente-deux, furent imprimées à Haguenau en 1528. avec celles de saint Basile, & depuis à Basle en 1532. *in fol.* par les soins d'Opfopæus. L'édition d'Erone en 1610. *in 4°*. ne renferme que quelques Opuscules de saint Gregoire, savoir ses deux Oraisons contre Julien, celle sur les Martyrs, une contre les Ariens, son Testament qui avoit déjà été imprimé à Francfort en 1596. & dix Lettres qui n'avoient pas encore vû le jour. La premiere de ses invectives avoit déjà été imprimée à Paris en 1531. Jerôme Brunelle donna en 1590. à Rome *in 8°*. quelques Poèmes choisis de saint Gregoire, avec des Hymnes de saint Clement d'Alexandrie & de Synesius. L'année suivante 1591. David Hœschelius en fit aussi imprimer quelques-uns à Leyde *in 8°*. A ces éditions on peut ajouter celles de Venise & de Paris en 1562. La premiere renferme les vers tetraïques, la seconde les poësies traduites par l'abbé de Billy, avec les notes de Cyrus: celle d'Anvers en 1568. *in 8°*. qui ne contient que quelques Poèmes iambes, & plusieurs sentences & regles de vie tirées des écrits de ce Pere, & recueillies par Sambucus.

Editions grecques des écrits de saint Gregoire.

IV. Ses Poësies furent imprimées en grec & en latin dès l'an 1504. *in 4°*. à Venise, par Alde Manuce. On imprima ensuite divers de ses Opuscules en ces deux langues, à Paris en 1575. *in 8°*. avec les Scholies de l'abbé de Billy, & les Commentaires de Nicetas. L'édition faite en la même ville l'an 1605. en deux volumes *in fol.* comprend tous ses ouvrages, avec les Commentaires d'Elie de Crete & de Nicetas, & les Scholies de l'abbé de Billy: la version est la même que dans l'édition de Paris en 1583. par les soins de Genebrard. Les éditions de Paris en 1611. &

Editions grecques & latines.

304 SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE,
 1630. *in fol.* deux volumes, & de Leipsic en 1690. *in fol.* deux volumes, ne sont que des réimpressions de celle de Paris en 1629. Celle de Leipsic est mal-à-propos intitulée de Cologne, puisqu'elle n'y fut point imprimée. Nous avons une édition de ses Lettres, où elles sont divisées en quatre livres, & mises dans un autre ordre que dans l'édition de Paris, à Ingoldstat en 1619. *in 12.* Quelque réputation qu'eût l'édition de Paris en 1609. & 1630. elle parut défectueuse aux Peres Benedictins de saint Maur, & Dom Jacques de Frische, l'un des savans de cette Congrégation, entreprit d'en donner une nouvelle plus ample & plus correcte: la mort l'ayant empêché d'exécuter son dessein, Dom François Louvard de la même Congrégation, s'en chargea. On voit par le prospectus qu'il donna en 1708. qu'il avoit déjà revu & corrigé le texte grec sur un grand nombre de manuscrits, que l'abbé de Billy n'avoit pas consultés, en particulier sur celui de l'Empereur Basile le *Macedonien*, que l'on conserve dans la Bibliothèque du Roi; que néanmoins il retenoit dans l'édition qu'il préparoit au public, la version entière de l'abbé de Billy par respect pour ce grand homme, se contentant d'en corriger les défauts par des notes mises à la marge & au bas des pages: mais Dom Louvard n'ayant pu par différentes raisons mettre son ouvrage en état de voir le jour, Dom Prudent Marand de la même Congrégation s'en est chargé. Il y aura lieu de l'augmenter, par quantité de poëmes donnés depuis par le savant Muratori, dans ses *Anecdotes grecs*, à Padoue en 1709. *in 4°.* & par beaucoup d'autres encore imprimés à Utrecht en 1696 *in 4°.* & recueillis par Jacques Tollius: Le Sieur Denys Gaullier, Maître-ès-Arts en l'Université de Paris, actuellement Professeur dans la même Université, donna en 1718. un recueil de Poësies choisies de saint Gregoire de Nazianze, avec une traduction latine & des notes grammaticales, le tout à l'usage des étudiants en la même Université. Ce recueil est intitulé: *Collecta divi Gregorii Nazianzeni plurima poemata in latinum conversa, &c.* *in 12.* à Paris, chez Brocas.

Editions
françoises.

V. Les Oraisons de saint Gregoire ont été traduites en françois, & imprimées en cette langue, à Paris en 1693. *in 8°.* deux volumes. Les (a) Memoires de Trevoux en avoient annoncé une autre traduction, qui n'a pas vu le jour, & qui devoit être de la main de M. l'Evêque de Conserans. Les Discours contre l'Em-

(a) *An.* 1708. pag. 2337.

pereur Julien, ont été traduits en françois par M. *** Ecclesiastique de Grenoble, & imprimés à Lyon chez Duplain, in 12. en 1735 avec des remarques. Le Commandeur Annibal Caro a traduit en italien deux Discours du même saint Gregoire, l'un sur les devoirs des Evêques; l'autre sur l'amour que l'on doit avoir pour les Pauvres: cette traduction a été imprimée à Venise in 4°. en 1569.

VI. Les Liturgies qui portent le nom de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze & de saint Cyrille, mais que l'on convient communément n'être pas d'eux, du moins en la forme qu'elles sont aujourd'hui, furent traduites en latin par Victorius Scialach Maronite, & imprimées à Augsbourg par les soins de Velferus en 1604. C'est cette version que l'on a insérée dans les Bibliothèques des Peres de Paris & de Lyon.

Edition de
la Liturgie de
S. Gregoire.

VII. C'est ici le lieu de parler de quelques écrits qu'on a attribués à saint Césaire, dont nous avons donné la vie en faisant celle de saint Gregoire de Nazianze son frere. Le plus considerable de ces écrits est divisé en quatre dialogues, qui ont pour titre: *Explications de quelques questions sur des matieres graves proposées par Constantius, Theocariste, André, Gregoire, Domnus, Isidore, Leonce, à Césaire, dans le tems qu'il étoit Secretaire, & qu'il enseignoit à Constantinople pendant vingt ans entiers.* Ce titre, comme on le voit, ne marque point que Césaire, auteur de ces dialogues, ait été frere de saint Gregoire de Nazianze. En effet, Césaire son frere, ne fut jamais secretaire, & n'enseigna en aucun endroit: il est vrai qu'il demeura à Constantinople, & que (a) ceux de cette ville obtinrent de l'avoir pour habitant & pour medecin. Mais son séjour n'y fut pas long; & il ne vécut même que treize ans au plus depuis la premiere fois qu'il y vint en 355. ou 356. Saint Gregoire de Nazianze qui entre dans le détail de la vie de son frere Césaire, ne dit point qu'il se soit appliqué à composer des traités de theologie, tels que sont ces dialogues; & lorsqu'il fait le dénombrement des sciences dans lesquelles il avoit acquis de la réputation, il ne met point la theologie, mais la géometrie, l'astronomie & la medecine. Il est encore hors de vraisemblance que ces deux freres ayant toujours été si unis de sentimens, se soient trouvés en contrariété au sujet d'Origene. On fait l'estime qu'en faisoit saint Gregoire de Nazianze, & ce qu'il dit de l'utilité de ses Ouvrages dans sa lettre (b) à Théodore, Evêque de Tyanes.

Que les
questions &
les réponses
attribuées à
S. Césaire, ne
sont point de
lui.

Tom. 5.
Biblioth. Patr.
edit. Lugd.
pag. 751.

(a) Gregor. Nazianz. Orat. 10. p. 165.

(b) Gregor. Naz. Epist. 87. pag. 843.

Au contraire, l'auteur de ces dialogues en parle très-défavorablement, il l'appelle (a) un conteur de fables, qui flattoit les oreilles sans nourrir le cœur, un écrivain très-impie, qui enseignoit des dogmes pernicieux & empoisonnés. D'ailleurs on y cite des auteurs qui n'ont écrit que plusieurs siècles après saint Césaire, comme saint (b) Maxime qui vivoit dans le septième. Il est aussi parlé des (c) Lombards & des Esclavons, peuples inconnus des Romains dans le IV. siècle de l'église. Enfin l'auteur de ces dialogues marque assez (d) nettement qu'il étoit Prêtre, en disant (e) qu'il est contraint de mettre fin à son second dialogue, parce qu'il étoit obligé d'aller célébrer les saints Mystères, pour ne pas faire attendre le peuple qui étoit déjà assemblé. Ce qui ne convient point à saint Césaire, qu'on fait n'avoir point été dans le Clergé. Photius qui avoit (f) lu ces dialogues, en trouve la diction assez claire, & la doctrine assez pure; mais il n'en approuve pas les faillies, ni l'affectation que l'auteur y fait paroître de quelque teinture de rhétorique, & de quelque connoissance qu'il avoit de la philosophie & de la théologie. Ils sont divisés en cent quatre-vingt-quinze questions. Photius en comptoit deux cens; comme il y en a de fort longues, peut-être les avoit-on partagées en deux dans quelques manuscrits. On a aussi (g) attribué à saint Césaire un livre contre les Payens, & des dialogues sur l'âme: le tout sans aucune preuve.

(a) Quæstion. 140. 147. 149.

(b) Quæst. 131.

(c) Quæst. 110.

(d) Quæst. 114.

(e) *Quando nos modo ratio temporis ad*

peragenda sacra mysteria sancto cætu nos expectante compellit. Quæst. 114. pag. 774.

(f) Photius, *Cod.* 210. pag. 539.

(g) Suidas, *in Casario*, tom 1. p. 1427.





C H A P I T R E I I.

Saint Amphiloque , Archevêque d'Icone.

I. **S**AINTE AMPHILOQUE, que saint Jérôme (a) joint avec saint Basile & avec saint Gregoire de Nazianze, pour la science, tant Ecclesiastique que profane, étoit comme eux de Cappadoce. Il fit pendant quelque-tems profession (b) de la rhétorique, mais ensuite il fréquenta le Barreau, où il fit la fonction d'Avocat & de Juge. Nous avons vû plus haut que saint Gregoire de Nazianze lui recommanda la cause d'un (c) Diacre nommé Euthale, que l'on vouloit mettre à la taille; & une affaire survenue à Nicobule (d) son neveu. Quoique saint Amphiloque fût alors fort jeune, il avoit (e) tant de sagesse & de probité, qu'il ne se laissoit jamais prévenir contre personne; ni gagner par argent. Il en fut toutefois accusé sur un service qu'il avoit rendu à un criminel qui lui avoit paru innocent: & il eut besoin pour se purger de cette accusation, que saint Gregoire de Nazianze s'employât pour lui auprès de plusieurs personnes de distinction & d'autorité. L'histoire ne nous apprend rien de sa mere, mais il paroît que son pere s'appelloit Amphiloque comme lui. Il eut une sœur nommée Theodosie, qui s'engagea dans les liens du mariage. Saint Gregoire (f) de Nazianze qui connoissoit sa vertu, la proposoit pour modele à sainte Olympiade, que l'on avoit mise sous sa discipline, pour y être formée dans la piété.

Commen-
cement de la
vie de S. Am-
philoque. Il
paroît dans le
barreau,

II. On voit par une lettre (g) de saint Basile, que dès l'an 373. saint Amphiloque avoit quitté le Barreau pour se retirer dans la solitude. Heraclide l'un de ses amis s'étoit engagé de l'y accompagner. Mais n'ayant point accompli sa promesse, saint Amphiloque lui en fit des reproches. L'endroit où il se retira se nommoit (h) Ozizale. Son pere l'y suivit quoique fort âgé, & le Saint en (i) prenoit un grand soin. Comme le blé ne croissoit point dans ce

Il se retire
dans la solitu-
de avant l'aa
373.

(a) Hieronym. *Epist.* 83. pag. 656.

(b) Basil. *Epist.* 150. pag. 239. 240.

(c) Gregor. Naz. *Epist.* 159. pag. 873.

(d) Gregor. Naz. *Epist.* 160. pag. 873.

(e) Idem; *Epist.* 106. pag. 849. *Epist.*

110. pag. 85. *Epist.* 160. pag. 874.

(f) Idem, *Carm.* 57. pag. 114.

(g) Basil. *Epist.* 150. pag. 239. 240. 241.

(h) Gregor. Naz. *Epist.* 12. pag. 776.

(i) Basil. *ubi supra.*

canton , saint Gregoire de Nazianze , qui avoit (*a*) contribué beaucoup à le retirer du monde , lui en envoyoit (*b*) ; mais en échange il lui demandoit des herbes quand il en avoit affaire : parce qu'Ozizale étoit riche en prairies , en jardins & en herbages.

Il est fait
Evêque d'I-
cone en 374.

III. Saint Amphiloque quoique très-uni à saint Basile , qui l'appelloit son cher fils , le fuyoit (*c*) néanmoins , dans la crainte qu'il ne l'appellât au sacré Ministère. Mais Dieu (*d*) qui fait choisir en tout tems les vases d'élection qui lui sont agréables , & qui s'en sert pour le ministère des Saints , l'enferma lors même qu'il fuyoit , dans les filets de sa grace , & l'amena au milieu de la Pisidie , afin qu'il prît par une pêche spirituelle , ceux que le démon tenoit captifs dans l'abîme des crimes. L'estime qu'on avoit de sa vertu le fit (*e*) enlever de force pour l'honorer de la dignité épiscopale , & lui confier (*f*) le gouvernement de toute la Lycaonie. Car Icone après avoir été la seconde Ville de Pisidie après Antioche , étoit devenue la Capitale d'une nouvelle Province que l'on nomme (*g*) Lycaonie. Il paroît qu'il succéda immédiatement à Faustin (*h*) , mort sur la fin de l'an 373. ou que si il y eut entre lui & Faustin un autre Evêque , il ne tint ce siège que peu de tems , puisque la lettre (*i*) que saint Basile écrivit à saint Amphiloque , touchant son ordination , est de l'an 374. Le pere de saint Amphiloque se voyant par cette promotion privé du secours qu'il recevoit de la présence de son fils , s'en plaignit (*k*) à saint Gregoire de Nazianze , l'accusant de l'avoir trahi , en contribuant à son élection. Saint Amphiloque se plaignit lui-même (*l*) à saint Basile de ce qu'on lui avoit imposé un fardeau qui passoit ses forces. Ce Saint au contraire benit Dieu du choix qu'il avoit fait de lui pour remplir le siège d'Icone , lui en témoigna de la joie , & l'exhorta à corriger par sa sagesse les mauvaises coutumes qui s'étoient introduites dans cette Eglise , & à la gouverner avec autant de courage que de prudence , afin de la préserver des flots de l'herésie , l'assurant que Dieu appairois cette tempête , lorsqu'il se trouveroit quelque voix digne de le réveiller. Il le pria en même-tems de le venir voir à Cesarée.

(*a*) Gregor. Naz. *Carm.* 57. pag. 134.

(*b*) Idem, *Epist.* 13. pag. 776. & *Epist.* 12. pag. 776.

(*c*) Basil. *Epist.* 162. pag. 251.

(*d*) Ibid.

(*e*) Gregor. Naz. *Epist.* 161. pag. 874.

(*f*) Theodoret. *lib.* 4. *cap.* 10.

(*g*) Ibid.

(*h*) Basil. *Epist.* 138. pag. 229.

(*i*) Idem, *Epist.* 101. pag. 251.

(*k*) Gregor. *Epist.* 161. pag. 874. 875.

(*l*) Basil. *Epist.* 161. pag. 251. 252.

IV. Saint Amphiloque se rendit aux prieres de saint Basile & vint le voir à Cesarée. Le peuple (a) de cette ville fut extrêmement satisfait de ses discours, & le goûta plus qu'aucun de ceux dont il avoit (b) reçu des instructions. Comme leur entrevûe, quoique longue, leur avoit paru courte, saint Basile l'invita par une lettre (c) de venir celebrer avec lui la fête de saint Eupfyque, Martyr, qui se faisoit le cinquième du mois de Septembre, tant pour satisfaire le desir que le peuple de Cesarée avoit de le revoir, que pour annoblir son Hôpital par sa présence. Il y a toute apparence que saint Amphiloque satisfit à ce que saint Basile desiroit de lui, & que ce fut en cette occasion qu'il pria (d) ce saint Docteur d'écrire le livre du Saint-Esprit. Aussi-tôt que saint Basile l'eut achevé, il le lui envoya écrit sur du parchemin, louant l'ardeur exacte & laborieuse qu'il avoit pour la science de l'église, qui le portoit à lui proposer (e) continuellement des questions, non pour le tenter & savoir ses sentimens, mais par un veritable desir d'apprendre ce qu'il ignoroit.

Il va à Césarée en 374.

V. Vers la fin de l'an 374. saint Amphiloque (f) écrivit à saint Basile touchant la Province d'Isaurie, qui étoit dans son voisinage, & qui n'avoit alors aucun Evêque, ni dans Isaurie qui en étoit la Ville principale, ni dans les autres endroits de cette Province, au lieu qu' auparavent il y en avoit eu plusieurs. Saint Basile après l'avoir remercié de son attention à pourvoir au bien de cette Eglise, lui répondit qu'il eût été meilleur d'en partager le soin entre plusieurs Evêques; mais que puisqu'il n'étoit pas facile de trouver des hommes dignes, il falloit prendre garde qu'en voulant donner à l'Eglise de l'autorité par la multitude des Pasteurs, & la faire servir plus exactement, on n'avit la Religion sans y penser, & qu'on ne jettât les peuples dans l'indifference, en appellant au Ministère des sujets peu éprouvés; qu'il valloit peut-être mieux mettre dans la Ville capitale un homme de mérite, & charger sa conscience de tout le reste, quand il devoit prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouvoit le travail au-dessus de ses forces. » Mais, ajoûtoit-il, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme : » travaillons premierement à donner des Evêques aux petites Villages, ou aux Bourgades qui en ont eu anciennement, avant que » d'en mettre un dans la Metropole: de peur que celui que nous y

Il prend soin de l'Eglise d'Isaurie, en 374.

(a) Idem, *Epist.* 176. pag. 263.

(b) Idem, *Epist.* 163. pag. 254.

(c) Idem, *Epist.* 176. pag. 263.

(d) Basile. *lib de Spiritu Sancto*, c. 1. p. 3.

(e) Voyez les lettres 188. 195. 217. 232. 233. 244. 235. & 236 de S. Basile.

(f) Basile. *Epist.* 190. pag. 282.

» aurions établi, ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre
 » son autorité, & en refusant d'approuver l'ordination des autres
 » Evêques. Que si cela est difficile par la circonstance du tems, tra-
 » vaillons à faire borner le territoire du Metropolitain, en faisant
 » qu'il ordonne quelques Evêques voisins.

Saint Basile
 souhaite de le
 voir pour le
 consulter sur
 diverses affai-
 res, en 375.

VI. L'an 375. dans le tems que saint Amphiloque étoit occupé à régler la Lycaonie d'une (a) maniere Apostolique, saint Basile lui écrivit pour le prier de le venir voir, aussitôt qu'il auroit achevé son Ministère, disant qu'il avoit plusieurs affaires (b) à lui communiquer. Mais il en fut empêché par une maladie qui lui survint, & saint Basile l'excusa d'autant plus aisément, qu'il n'étoit pas lui-même encore guéri d'une maladie qui le tenoit depuis long-tems. Il se croyoit même en quelque danger: & dans l'incertitude de l'événement, il (c) recommanda à saint Amphiloque le soin de l'Eglise de Cesarée. Il le chargea (d) aussi de la réconciliation de divers Evêques de Lycie, qui vouloient rentrer dans la Communion de l'Eglise.

S. Amphilo-
 que assemble
 un Concile en
 l'an 376.

VII. Sur la fin de l'an 376. ou au commencement de 377. saint Amphiloque assemble un Concile composé des Evêques de sa Province. Saint Basile qui y avoit (e) été invité ne pût s'y trouver, parce qu'il étoit malade. Mais son livre intitulé du Saint-Esprit, qu'il avoit envoyé à saint Amphiloque, y parla pour lui. Nous avons encore la lettre synodale de ce Concile. Elle porte le nom de saint Amphiloque, dans un manuscrit & dans les imprimés: & rien n'empêche qu'on ne la lui attribue, n'ayant rien qui ne lui convienne parfaitement. On cite néanmoins un autre manuscrit, où elle est au nombre des lettres de saint Basile. Mais il est évident par le texte même de cette piece, qu'elle ne peut être de ce Pere.

Lettre de S.
 Amphiloque.
 Tom. 2. Mo-
 num. Corce-
 rii, pag. 99.
 Tom. 1. Con-
 cil. Harduini,
 pag. 798. &
 Baluzii, pag.
 82.

VIII. Cette lettre est une réponse à celle que saint Amphiloque avoit reçue de divers Evêques Macedoniens, qui demandant d'une voix unanime de se réunir à l'Eglise Catholique, souhai- toient auparavant de savoir pourquoi le Concile de Nicée n'ayant rien décidé touchant la divinité & la consubstantialité du Saint-Esprit, on vouloit les obliger à la confesser. Il paroît que ces Evêques s'étoient laissé entraîner dans le parti des Macedoniens. Saint Amphiloque après avoir loué la constance avec laquelle on disoit

(a) Basile, *Epist.* 200. pag. 298.

(b) Idem, *Epist.* 201. pag. 298.

(c) Idem, *Epist.* 200. pag. 298.

(d) Basile, *Epist.* 218. pag. 331.

(e) Idem, *Epist.* 202. pag. 299.

qu'ils avoient souffert pour la Foi de Jesus-Christ, leur dit au nom du Concile, qu'il reconnoît celui de Nicée pour vraiment Catholique & Apostolique; qu'il conserve pure la Foi qui y fut établie, & souhaite qu'elle demeure inébranlable; que si les Peres de ce Concile traiteroient fort au long de la divinité du Fils; c'est qu'il étoit nécessaire d'étouffer l'herésie d'Arius dans sa naissance; que n'y ayant alors aucune contestation sur la divinité du Saint-Esprit, il ne fut pas nécessaire d'en beaucoup parler; que toutefois le symbole qui y fut dressé, en dit assez pour faire voir ce que l'on doit croire du Saint-Esprit, puisqu'il y est dit que l'on doit croire au Saint-Esprit, comme au Pere & au Fils; & qu'on n'y établit pas deux natures différentes dans la Trinité. Il ajoute que depuis la tenue de ce Concile, le démon ayant essayé d'ébranler les Eglises & répandu des doutes sur la divinité du Saint-Esprit, il falloit les dissiper en recourant aux mêmes sources de la Foi où les Peres de ce Concile ont puisé; c'est-à-dire, dans les divines Ecritures, où nous lisons que Jesus-Christ a ordonné de baptiser au nom du Saint-Esprit, de même qu'en celui du Pere & du Fils: nous obligeant par-là de le reconnoître Dieu comme les deux autres personnes. Par ce précepte il détruit en même-tems (a) l'herésie de Sabellius & ferme la bouche aux Anoméens, aux Ariens, & à ceux qui combattent la divinité du Saint-Esprit, puisqu'il établit un seul Dieu & une seule nature en trois Personnes ou trois hypostases. Car il n'y a point de milieu entre Dieu & la créature, & il ne nous est point permis de mettre le Saint-Esprit entre les créatures, puisque nous batifons en son nom. Il exhorte donc ces Evêques (b) de joindre le Saint-Esprit avec le Pere & le Fils, dans la glorification, qui, suivant l'usage de l'Eglise, terminoit les Pseaumes, les prieres & les discours: & finit sa lettre en protestant que ceux qui blasphement contre le Saint-Esprit, tombent dans un peché irrémissible, & dans la condamnation des Ariens. Il joignit à cette lettre le livre de saint Basile, intitulé: *du Saint-Esprit*.

IX. L'an 376. saint Amphiloque écrivit & envoya à saint Ba-

Il envoié des

(a) Adeo ut per hoc præceptum tum Sabellii intercludatur morbus per tres hypostases purè nobis traditas; tum Anomœorum, Ariariorumque & Pneumatomachorum obturcentur oia: tribus quidem personis ac hypostasis declaratis, unâ verò naturâ & divinitate confessâ. Amphiloch Epist. synod. tom. 2. Monument. Cotelerii, pag. 102.

(b) Sed & oportet in doxologiis Spiritum unâ cum Patre & Filio glorificare atque hoc intelligere quod ii qui in emissibile peccatum per blasphemiam in Spiritum admittunt frustra repudiant communionem cum Arianis, quia scilicet cum eis condemnabuntur. Ibid. pag. 104.

présens à saint
Basile, en 376.

file des présens (*a*) sur la Fête de Noël. Ils consistoient en dragées, que saint Amphiloque croyoit propres à raffermir la santé de saint Basile. Celui-ci l'en remercia par une lettre, où il lui dit, qu'il n'est plus en état d'en manger, la vieillesse & les maladies lui ayant fait tomber toutes les dents.

Il assista à di-
vers Conciles
en 381. &
383.

X. Saint Amphiloque se trouva (*b*) au Concile œcumenique de Constantinople en 381. Il étoit encore en cette Ville lorsque saint Gregoire de Nazianze y fit son testament, & il y signa le premier. Ce Pere l'y appelle son très-reverend fils. Dans le même Concile & depuis, par une loi de Theodose du 30 Juillet de la même année 381. il fut établi l'un des centres de la communion Catholique, dans le Diocèse d'Asie. Il assista encore au Concile de Constantinople de l'an 383, & il y a toute apparence que ce fut alors qu'arriva l'histoire que Theodoret (*c*) & Sozomene (*d*) rapportent de saint Amphiloque, dont voici la substance. Les Ariens quoique dépouillés des Eglises à Constantinople, y étoient encore en grand nombre, à cause du crédit qu'ils avoient eû sous Valens. Ils publioient hardiment dans les assemblées qu'ils tenoient (hors de la Ville) les opinions qu'ils avoient de Dieu & de la substance divine. Saint Amphiloque vint trouver Theodose pour le prier de défendre aux Ariens ces sortes d'assemblées, ou même aucune. L'Empereur trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder, & le saint Evêque se retira pour lors sans rien dire; mais étant venu une autre fois au palais avec quelques Evêques saluer Theodose, il lui rendit comme les autres tous les devoirs ordinaires, mais il ne fit aucune civilité à Arcade son fils, déclaré depuis peu Auguste, c'est-à-dire au commencement de l'an 383. L'Empereur croyant qu'il n'y songeoit pas, l'avertit de saluer son fils & de le baiser. Saint Amphiloque s'approcha du jeune Prince, & lui fit quelques caresses comme à un autre enfant, sans lui rendre les respects qu'on avoit coûtume de rendre aux Empereurs: & s'adressant à Theodose, il lui dit que c'étoit assez qu'il lui eût rendu ses respects sans les rendre encore à Arcade. Theodose en colere comme d'une injure qu'on lui faisoit en la personne de son fils, commanda que l'on chassât l'Evêque de sa chambre. Mais comme on le pouffoit pour l'en faire sortir, il se retourna vers Theodose & s'écria: » Vous voyez, Seigneur, » que vous ne pouvez souffrir l'injure qu'on fait à votre fils, &

(*a*) Basile. *Epist.* 355.

(*b*) Theodoret. *lib. 5. cap. 8.*

(*c*) Idem, *lib. 5. cap. 16.*

(*d*) Sozomen. *lib. 7. cap. 6.*

« que vous vous emportez de colere contre ceux qui ne le traitent pas avec respect. Ne doutez pas que le Dieu de l'univers n'abhorre de même ceux qui blasphement contre son Fils, qu'il ne les haïsse comme des gens ingrats à leur Bienfaiteur & à leur Sauveur. » Theodose comprit alors & admira l'adresse de ce saint Evêque, il le rappella, lui demanda pardon, & fit aussitôt dresser la loi qu'il lui avoit demandée pour défendre les assemblées des heretiques. Nous en avons deux de ce Prince, données en 383. l'une (a) du 25. Juillet, adressée au Préfet Postumien, qui défend absolument aux heretiques, c'est-à-dire aux Ariens, aux Eunomiens, aux Macedoniens, aux Manichéens, de tenir aucune assemblée ni dans les lieux publics, ni dans les maisons particulieres : l'autre qui (b) est du 3. Septembre suivant, y ajoûte les Apollinaristes, & leur défend, comme aux autres heretiques de s'assembler, ni dans les Villes, ni dans la Campagne, voulant que toutes les maisons destinées à ces assemblées soient confisquées à l'épargne. Deux ans auparavant, Theodose avoit publié une loi datée du 10. Janvier (c) 381. qui défendoit aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne suivoient pas la foi de Nicée, de tenir aucune assemblée. Mais cette loi se restreignoit à la fin, à leur défendre de s'assembler dans les Villes.

XI. Saint Amphiloque fit vers la même année 383. un voyage à Parnasse, Ville de la Cappadoce, à la priere de S. (d) Gregoire de Nazianze. Le motif de ce voyage étoit de justifier Bosphore, Evêque de Colonie, accusé d'erreur dans la foi par quelques personnes qu'il avoit reprises de leur conduite peu réglée; & de terminer avec d'autres Evêques certaines disputes qui regardoient les dépendances & les départemens des églises. Le voyage de saint Amphiloque eut le succès que saint Gregoire en attendoit. Il l'en remercia & le pria d'entreprendre encore un plus long voyage pour le même sujet. On lit Eutrope dans le titre latin de la lettre qu'il lui adressa, qui est la cent soixante-quatrième, mais dans le grec, elle s'adresse à saint Amphiloque.

XII. L'an 394. Rufin, Préfet du Prétoire, voulant faire dédier l'Eglise qu'il avoit fait bâtir dans le fauxbourg de Calcedoine, appelé le Chêne, assembla pour cette ceremonie des Evêques de

S. Amphiloque va à Parnasse à la priere de S. Gregoire, vers l'an 383.

Il assista en 394. à la Dédicace de l'Eglise de Rufin.

(a) Cod. Theodos. 16. tom. 5. L. 11. pag. 126.

(b) L. 12. pag. 127.

Tomé VII.

(c) L. 6. pag. 117. 118.

(d) Gregor. Naz. Epist. 164. pag. 875.

8: au Concile
de Constanti-
nople. Il com-
bat les Mef-
saliens.

diverses Provinces. Saint Amphiloque fut de ce (a) nombre : & il assista ensuite au Concile de Constantinople qui se tint le 25 de Septembre de la même année, dans le baptistère de l'Eglise de cette Ville. Nous avons vu ailleurs (b), qu'il s'étoit employé & par lettres & de vive voix, pour réconcilier Pierre & Phocas avec Vitalien leur pere. Mais ce qui rendit son nom plus celebre, fut le zele (c) avec lequel il s'éleva contre l'heresie naissante des Messaliens. Il purgea son troupeau de la peste dont ils l'avoient infecté, les fit condamner (d) dans le Concile de Side en Pamphilie où il présida ; & écrivit (e) des livres contre eux, où il les réfutoit en rapportant leurs propres paroles. Ce fut lui, selon toutes les apparences, qui composa la lettre synodale de ce Concile ; elle étoit adressée à Flavien d'Antioche, que l'on informoit de tout ce qui s'étoit passé dans cette assemblée. Nous n'avons plus cette lettre, ni les écrits de saint Amphiloque contre les Messaliens.

Sa mort,
vers l'an 394.

XIII. Depuis le Concile de Constantinople en 394. l'histoire ne nous dit plus rien de saint Amphiloque : les Grecs le font vivre jusqu'à une extrême vicillesse sans en fixer la fin, se contentant de dire qu'il vécut jusqu'au regne de Theodose & de ses enfans. Ils honorent sa memoire le 23. de Novembre. De son vivant il guérissoit (f) les malades par ses prieres, par l'invocation de la sainte Trinité & par l'oblation du saint Sacrifice.

Ses écrits :
la plupart
sont perdus.

XIV. Outre la lettre aux Evêques Macedoniens, donnée au public par M. Cotelier, saint Amphiloque en avoit écrit une à Seleuque, neveu de sainte Olympiade, dont Anastase Sinaïte (g), saint Ephrem (h) d'Antioche & Leonce de Byfance (i) nous ont conservé quelques fragmens. Elle étoit en forme d'instruction

(a) Tom. 2. Conc. pag. 1151.

(b) Gregor. Naz. Carm. 52. pag. 124.

(c) Theodoret lib. 4. cap. 10.

(d) Voyez tom. 5. pag. 690. & suiv.

(e) Theodoret. lib. 4. Hæreticor. fabul. cap. 11.

(f) Gregor. Naz. Carm. 52. pag. 125.

(g) Anastasius Sinaïta, in libro eius titulus via dux, cap. 10 pag. 831. tom. 9. Biblioth. Patrum.

(h) S. Ephremius, apud Photium, cod. 229. pag. 827.

(i) *Uti forma Dei & forma servæ in unam personam Filii & Domini Jesu Christi confiterentur, sic Deum, & hominem confiteor unum filium, duarum natura-*

rum, passibilis & impassibilis, mortalis & immortalis, tactilis & non tactilis, proprio carentis, & capta, incircumscriptæ, & definitæ . . . Christus Filius Dei, qui est duarum naturarum perfectarum, vitæ unius, secundum divinitatem infinitus, & incircumscriptus, omnia continens. Unum quidem dico Filium Dei, duarum vero naturarum, non negans divinitatem . . . Iste igitur Deus Verbum propria factus, quæ erant templi, nihil patiens; quia in unam personam coeunt duæ naturæ. S. Amphilochus, Epist. ad Seleucum, apud Leontium, lib. 1. contra Nestor. & Eutyech. pag. 553. tom. 1. antiq. léc. Cassin, édit. Antwerp. ann. 1725.

sur le Mystere de l'Incarnation : & le saint Evêque y établissoit également l'union & la distinction des deux natures en Jesus-Christ & l'unité de Personnes. Ses lettres (a) à saint Basile sur son ordination : une autre (b) au même Saint, touchant les Eglises d'Isaurie ; & une troisième (c) qu'il lui écrivit sur la fête de Noël, ne sont pas venues jusqu'à nous. Saint Amphiloque disoit nettement dans celle-ci, que Jesus-Christ est consubstantiel à Dieu selon sa nature divine, & consubstantiel à sa Mere selon son humanité. Nous avons aussi perdu les discours (d) qu'il avoit composés sur cet endroit des Proverbes : *Le Seigneur m'a créé, &c* ; un autre (e) sur Isaïe ; un (f) sur ces paroles du Sauveur : *Mon Pere, s'il est possible, &c* ; plusieurs (g) sur l'heure & le jour du Jugement, dont un auteur nommé Barlaham cite le premier ; un (h) sur cet endroit de saint Luc : *Jesus croissoit en âge, &c* ; un autre (i) sur ces paroles de Jesus-Christ : *Détruisez ce Temple, &c* ; divers autres sur l'Evangile de saint Jean, & en particulier sur ces paroles (k) : *Celui qui écoute ma parole & croit en celui qui ma envoyé* ; & sur celles-ci (l) : *Le Fils ne peut rien faire de lui-même* ; & sur cet endroit (m) : *Celui qui écoute ma parole a la vie éternelle* ; & sur cet autre (n) : *Mon Pere est plus grand que moi* ; il avoit aussi expliqué celui-ci (o) : *Il recevra de moi & vous annoncera* ; & celui-la (p) : *Je monte à mon Pere*. Saint Jérôme lui attribue (q) un livre sur le Saint-Esprit, où il monstroit qu'il est Dieu, adorable & tout-puissant. On lui en attribue un autre contre les Ariens (r), qui pouvoit être le même que le discours contre ces heretiques, cité par Theodoret (s), qui cite aussi un discours de saint Amphiloque sur le Fils de Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie (t) en cite un autre sur la naissance de Jesus-Christ selon la chair, prononcé le jour même de cette naissance. Anastase Sinaïte (u) en avoit traduit un sur Simeon & Anne. Tous ces

(a) Apud Basil. Epist. 161.

(b) Apud eundem Basilium, Epist. 190.

(c) Apud eundem, Epist. 232.

(d) Apud Combef. in Amphilochio, p. 151.

(e) Ibid. pag. 154.

(f) Theodoret. Dialog. 3. pag. 166. & Facundus, lib. 11. cap. 3. pag. 476.

(g) Apud Combef. in Amphilochio, pag. 138. & 139.

(h) Ibid.

(i) Ibid. pag. 140.

(k) Facundus, lib. 11. cap. 3. p. 475.

(l) Theodoret. Dialog. 1. pag. 43. & Dialog. 2. pag. 100.

(m) Theodoret. Dialog. 3. pag. 165.

(n) Idem, ibid.

(o) Apud Combef. in Amphilochio, pag. 140.

(p) Facundus, lib. 11. cap. 3. pag. 475.

(q) Hieronym. lib. de Viris illustribus, cap. 133.

(r) Leontius, lib. 1. contra Nestor. & Eutych. pag. 553.

(s) Theodoret. Dialog. 3. pag. 166.

(t) Tom. 3. Concil. Labbe, pag. 118.

(u) Anastasius, Epistola ad Landulcum, pag. 12. tom. 7. operum S. Augustini, in appendice.

discours sont perdus, de même que celui que saint Amphiloque avoit fait sur les écrits supposés aux Apôtres (a), dont on trouve quelques endroits dans le septième Concile. Il y a d'autres passages de ses écrits, rapportés dans le Concile d'Ephefe (b), dans la réponse de saint Cyrille (c) aux Orientaux, dans saint Jean de Damas (d), dans Anastase Sinaïte (e), dans saint Ephrem (f) d'Antioche, & dans quelques autres auteurs qui ne marquent pas d'où ils les avoient tirés. Saint Jean de Damas (g) en rapporte deux de la lettre de saint Amphiloque à l'église de Suedres en Pamphlie. On en a un autre (h) de celle qu'il écrivit à Pancaire, Diacre de l'église de Side, dans lequel saint Amphiloque condamne d'impieeté, ceux qui diroient que Jesus-Christ n'a pas été libre & exempt de toute necessité dans ses deux natures.

Ouvrages
supposés à S.
Amphiloque.

XV. Nous avons déjà essayé de montrer plus haut, que le poëme à Seleuque, imprimé parmi les Ouvrages de saint Gregoire de Nazianze, est de lui & non de saint Amphiloque, sous le nom duquel il se trouve dans quelques manuscrits. On a aussi imprimé sous son nom huit homelies, qui conviendroient beaucoup mieux à Amphiloque de Cysic, contemporain & ami de Photius, qui vivoit vers l'an 86c. le style en est dur & embarrassé, & presque sans aucune élégance. Les anciens qui en ont cité plusieurs de saint Amphiloque, ne font aucune mention de celles-ci, qui nous ont été données en 1644. par le Pere Combefis. La (i) premiere est sur la Nativité de Jesus-Christ selon la chair. On n'y trouve point le passage que saint Cyrille d'Alexandrie cite de l'oraison prononcée en ce jour par saint Amphiloque. La seconde (k) est sur la Circoncision, fête inconnue dans l'Eglise avant le sixième siecle. Elle est aussi sur saint Basile, qu'on y dit être utile non-seulement à l'église de Cesarée, mais encore à toutes les régions & à toutes les Villes du monde, à tout le siecle présent & à tous les hommes. Façons de parler qui ne conviennent point

(a) Concilium Nicanum secundum, actione 5. pag. 801. tom. 7. Concil.

(b) Concil. Ephes. actione 1. tom. 3. Concil. pag. 517.

(c) Ibid. pag. 836.

(d) Apud Combef. in Amphilochio, pag. 149.

(e) Anastasius Sinaïta, in libro cui titulus vite dux, cap. 10. pag. 831.

(f) Amphilocheus Iconii Episcopus ita ait: Appaveri certe sanctos Patres nostros consubstantialiorem asserere Patri Filium secundum

divinitatem, & consubstantialiorem matri secundum humanitatem, duplicem quoad essentiam sive naturam, non duplicem quoad personam. Ephremius, apud Photium, cod. 229. pag. 790.

(g) Apud Combef. in Amphilochio, pag. 152. & 153.

(h) Ibid. 153.

(i) Homil. Amphilochei. tributa. Paris. 1644. pag. 1.

(k) Ibid. pag. 10.

à un homme qui ne survécut que de peu d'années à saint Basile. On y suppose d'ailleurs, que la fête de saint Basile se celebroit dans toute l'Eglise ; ce qui ne pouvoit être dans le quatrième siècle, où l'on n'honoroit d'un culte public que les Martyrs. La troisième (a) est sur la fête de la Purification ; que l'on fait n'avoir été établie que dans le sixième siècle, sous le regne de Justinien. Cette homelie fait d'ailleurs peu d'honneur à la sainte Vierge, par les plaintes peu décentes qu'elle lui mêt dans la bouche : & en disant d'elle, qu'elle n'a pas connu la Resurrection. Nestorius est nomément condamné dans la (b) quatrième ; ce qui suffit pour l'ôter à saint Amphiloque ; elle est intitulée : *Sur la sainte Mere de Dieu & sur Simeon*. Quelques-uns ont cru qu'elle étoit d'Amphiloque, Evêque de Side, qui assista au Concile d'Ephese en 431. les anciens n'en disent rien. Dans la (c) cinquième qui est sur la résurrection du Lazare, on lit que les Juifs avoient fait passer la résurrection de la fille de Jaïre, celle du fils de la veuve de Naïm, le changement de l'eau en vin, pour des illusions & des faux miracles : ce qu'un homme aussi grave que saint Amphiloque, n'auroit osé avancer dans un discours, n'y ayant rien dans l'Écriture qui nous autorise à dire que les Juifs aient révoqué en doute ces miracles. Cette homelie en suppose une sur le festin de Jesus-Christ à Bethanie. Ce pouvoit être la sixième, où il est parlé du festin chez Simon le Pharisien, où la femme pecheresse reçut la rémission de ses pechés. Quoi qu'il en soit, cette homelie, qui a (d) pour titre : *Discours sur la Femme pecheresse & sur le Pharisien*, en marque une autre dès le commencement sur Zachée, que nous n'avons plus. Je ne sai si l'on oseroit attribuer à saint Amphiloque ce que nous lisons dans cette sixième homelie, que le mariage entre Adam & Eve fut une suite du peché ; car il est certain, par le second chapitre de la Genese, que leur mariage précéda leur chute, quoiqu'ils ne le consommèrent qu'après : & Dieu ayant dit à l'homme aussitôt après qu'il l'eut créé de croître, de se multiplier & de remplir la terre ; il est hors de doute qu'ils l'auroient remplie, quand bien même ils n'auroient pas peché. La septième (e) homelie intitulée : *Sur le Samedi Saint*, est mieux travaillée que les précédentes : mais il y a des façons de parler assez extraordinaires ; celle-ci entre autres : *Hier la terre se sentant*

(a) Homil. Amphiloq. tributæ. Paris.

z 647. pag. 23.

(b) Ibid. pag. 36.

(c) Ibid. pag. 57.

(d) Ibid. pag. 64.

(e) Ibid. pag. 67.

*ébranlée, prit comme le dessein de s'enfuir; & cette autre: Les élémens furent si sensibles à la douleur que leur causa la mort de Jesus-Christ, que peu s'en fallut qu'ils ne quittassent leur poste, & ne remplissent l'univers de confusion. On ne fait ce que c'est que le livre des Peres ou des Saints qui se sont sanctifiés dans l'état Monastique, cité dans la huitième (a) homelie. C'est de-là que l'auteur qui vivoit depuis l'herésie des Iconoclastes, en a tiré plusieurs histoires fabuleuses, dont une est tout-à-fait contraire aux maximes de l'Evangile sur la Penitence. Car on y lit, qu'un homme qui durant dix ans, tomboit toutes les nuits dans le crime d'impureté, ne laissoit pas d'être en état de salut, parce qu'il en demandoit tous les jours pardon à Dieu, en se prosternant devant une image de Jesus-Christ, exposée publiquement dans l'Eglise. Cette homelie est intitulée: *De la Penitence*, & fait voir que personne ne doit désespérer de son salut. Nous avons aussi une vie (b) de saint Basile, que l'on a attribuée à saint Amphiloque, sur l'autorité du Cardinal Ursus, qui l'a traduite en latin il y a plus de huit cens ans; mais c'est une piece remplie de fables & de faits contraires à la verité de l'histoire: il y est dit par exemple, que saint Basile fut fait Evêque avant la mort de Julien; que Libanius après avoir suivi ce Prince dans la guerre contre les Perfes, & voyant qu'il y avoit été tué, se convertit & se retira auprès de saint Basile: deux faits, dont le premier est démenti par saint Gregoire de Nazianze dans son vingtième discours; l'autre par Libanius (c) même, qui loin de se convertir, à la vûe de la mort tragique de Julien, pensa d'abord se tuer lui-même, lorsqu'il l'apprit, mais il aima encore mieux vivre, » pour faire, dit-il, l'éloge funebre de ce Prince. « Il en fit même (d) deux, l'un pour marquer la douleur que lui causoit un événement si triste pour lui; l'autre pour faire un panegyrique de Julien, & presque une histoire entiere de sa vie. On trouve encore sous le nom de saint Amphiloque une vie de saint Ephrem Syrien, & le parallele de ce Saint avec saint Basile: le tout dans le premier (e) volume des œuvres de saint Ephrem de l'édition de Vossius. Ce parallele est tiré mot pour mot du neuvième Chapitre de la prétendue vie de saint Basile par saint Amphiloque; & il paroît que l'auteur de la vie de saint Ephrem, n'y a mis en tête le nom de saint Amphiloque, que*

(a) *Homil. Amphiloch. tributa. Paris.*
1644 pag. 91.

(b) *Ibid. pag. 228.*

(c) *Liban. vit pag. 45. 46.*

(d) *Ibid. Orat. 11. & 12.*

(e) *Ibid. pag. 12. & 14.*

pour lui donner plus d'autorité. Vossius dit (a) même qu'il ne l'a trouvée sous le nom de saint Amphiloque, que dans un seul manuscrit, & que dans un grand nombre d'autres, elle n'est attribuée à personne. Nous ne pouvons rien dire de quelques autres écrits qui portent le nom de saint Amphiloque, mais qui n'ont pas encore été imprimés, ni même traduits en latin; de ce nombre sont, une exhortation à la vertu, une homélie sur les larmes & le royaume de Dieu; & une autre sur les arbres fruitiers. Holstenius (b) qui avoit ces trois discours en main, ne les a pas apparemment jugé dignes de voir le jour. Michel Glycas (c) met saint Amphiloque au nombre des anciens qui ont crû que les Anges & autres créatures invisibles, ont été créées avant le monde, & les choses sensibles & visibles.

XVI. Il seroit difficile de juger sagement des écrits de saint Amphiloque, par le peu qui nous en reste; mais saint (d) Jérôme l'ayant joint à saint Basile & à saint Gregoire de Nazianze pour la science, tant Ecclesiastique que prophane, nous pouvons assurer sans crainte, qu'on n'y trouvoit pas moins d'éloquence que d'érudition. On en cita plusieurs endroits dans les Conciles d'Éphèse (e) & de Calcedoine (f), pour établir la foi de la divinité de Jesus-Christ & de la distinction des natures, & saint Amphiloque y fut mis au rang des plus saints Evêques, & son autorité avec celle des Martyrs. Aussi Theodoret qui vivoit peu de tems après lui, le traite de Saint, (g) d'excellent, de digne de toutes

Jugement
des écrits de
S. Amphiloque.

(a) Ibid. pag. 14.

(b) Cave, hist. literar. pag. 159.

(c) Præter has & magnus ille Amphilochius inaccessibilium naturarum creationem, mundum hunc sub oculos cadentem atque sensibilem præcessisse tradit. Glycas, Annual. part. 1. pag. 62. edit. Venetæ.

(d) Extant & Julii Africani libri Cappadocumque Basili, Gregori, Amphilochii: qui omnes in tantum philosophorum doctrinis atque sententiis suos resarciunt libros, ut nescias quid in illis primum admirari debeas eruditionem seculi an scientiam scripturarum. Hieronymi. Epist. 83. ad magnum, pag. 656.

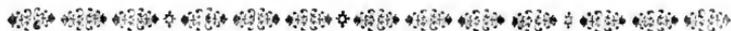
(e) Petrus Presbyter Alexandriæ & notariorum primicerius dixit: Quandoquidem sanctissimorum sacratissimorumque Patrum ac Episcoporum, & arcepsorum præterea Martyrum, codices in promptu habemus, in nulla capita ex illis selegimus: ea si vobis ut visum fuerit prælegemus: Nicæanus

dixit legatur & lecta sunt in hunc modum Amphilochi Episcopi Iconii. Quoniam enim rex & Deus est, & mortem ob passionis dispensationem gustavit, munera mysteriosum sunt indicia. Offerunt Magi aurum, cognoscetes ipsum esse regem: offerunt thus, norunt enim se Deo offerre: offerunt myrrham propter mortem in mysterio passionis nem ex eodem nisi enim ille natus fuisset secundum carnem, non venasceretur in spiritaliter, &c. Concil. Ephel. Act. 1. tom. 1. pag. 517.

(f) Amphilochii Episcopi Iconii de explanatione Evangelii secundum Joannem. Distinctæ jam naturas tam Dei quam hominis. Neque enim per amissionem Dei factus est homo, neque secundum prout dicitur ex homine Deus est. Utum enim dico & hominem. De passionibus carni, da Deo miracula. Concil. Calched. tom. 4. Concil. pag. 829.

(g) Theodoret. Dialog. 2. pag. 100. lib. 4. hæreticæ fabul. cap. 11. pag. 243. lib. 5.

louanges, d'admirable, de très-sage, d'un des plus illustres Evêques de son siècle, d'un des plus genereux défenseurs de la foi contre les attaques des heretiques, & de compagnon des travaux que saint Basile eut à soutenir pour la défense de la verité. Saint Gregoire qui connoissoit si bien son zele & sa vertu, par l'étroite liaison qu'il avoit avec lui, l'appelle (a) un Pontife sans tache, un Ange & un Heraut de la verité. Peut-on donc trop regretter la perte des écrits d'un homme, qui par son savoir autant que par sa pieté, a mérité de si grands éloges ?



C H A P I T R E I I I .

Saint Phebadé, Evêque d'Agén.

Naissance de
S. Phebadé ;
son évêcopat.
Il relate la
formule de
Sirmium en
358.

I. **C**E saint Evêque, que quelques-uns nomment Fegade (b), Segace, Sebade & Fitade, & qui est connu en Gascogne sous le nom de saint Fiar, fleurissoit vers le milieu du quatrième siècle de l'Eglise. Sa famille, ni le lieu de sa naissance ne nous sont point connus, & c'est sans fondement que quelques écrivains l'ont fait naître en Espagne. Il y a plus lieu de croire qu'il étoit Gaulois & né dans la Province même dans laquelle il fut depuis Evêque. Son nom est grec : & on fait que la langue grecque étoit commune alors en Aquitaine où étoit Agén. Il n'y a point d'apparence qu'il en fût Evêque en 347. puisque son nom ne se trouve pas parmi ceux des trente-quatre Evêques Gaulois qui souscrivirent en cette année-la au Concile de Sardique. Mais il l'étoit en 358. lorsque la seconde formule de Sirmium, qui porte (c) en tête les noms de Potamius & d'Osius, Evêques Espagnols, fut envoyée dans les Gaules, pour y être approuvée. Mais les tentatives d'Urface & de Valens à cet égard, furent inutiles. Les Evêques Gaulois rejetterent cette formule, & saint Phebadé en combattit la doctrine avec succès ; faisant (d) voir que ce qu'elle renfermoit même de bon y avoit été mis artificieusement, pour être détourné en un mauvais sens.

II. En 359. l'Empereur Constantin ayant indiqué un Concile à Rimini pour les Evêques d'Occident, saint Phebadé s'y rendit

Il assiste au
Concile de
Rimini, en
359.

histor. cap. 10. 16. & 27. & Epist. 145. pag. 1026.

(a) Gregor. Naz. Carm. 57. pag. 134.

(b) Sulpicius Severus, lib. 2. pag. 443.

Concil. Casaraugust. an. 380. tom. 2. Concil. Labb. pag. 1009.

(c) Apud Hilar. lib. de Synod. p. 1156.

(d) Phebad. 10. 4. Bibl. Patr. pag. 300.

avec

avec saint Servais de Tongres, & quelques autres Evêques des Gaules, mais à (a) ses frais & non à ceux du Prince, craignant de se rendre trop dépendant, s'il profitoit des voitures publiques, qu'il avoit ordonnées pour tous les Evêques.

III. Pendant la tenue du Concile, dont nous ne répétons pas ici l'histoire (b), l'Empereur envoya (c) ordre au Préfet Taurus de faire signer aux Evêques avant qu'ils s'en retournassent, une formule assez semblable à celle qu'Urface & Valens leur avoient présentée dès le commencement du Concile, mais pire encore en ce qu'elle disoit: *Le Fils seulement semblable au Pere*, selon les Ecritures, sans ajouter *en toutes choses*; avec ordre d'envoyer en exil ceux qui refuseroient de signer, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Les Ariens ranimés par ces nouvelles marques de la protection de Constantius, reprirent le dessus & chasserent les Catholiques du lieu où le Concile s'étoit d'abord assemblé. Ceux-ci enuyés de se voir si long-tems hors de leurs Eglises, cederent au tems & souscrivirent en si grand nombre, que leur parti se trouva réduit à vingt. Ils avoient à leur tête saint Phebade d'Agen. Le (d) Préfet Taurus employa d'abord contre eux les menaces; mais voyant qu'ils ne fléchissoient point, il eut recours aux larmes & aux prières. » Voilà, leur dit-il, le septième mois que les Evêques » sont enfermés dans une Ville, pressés par la rigueur de l'hiver » & par la pauvreté, sans esperance de retour. Ceci ne finira-t'il » point? Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand » nombre. « Saint Phebade répondit qu'il étoit prêt à souffrir l'exil & tous les supplices, plutôt que de recevoir une profession de foi dressée par les Ariens. Cette contestation dura quelques jours, sans que l'on vît aucune apparence de la finir au desir du Préfet.

IV. Mais enfin, saint Phebade s'amollit & se laissa vaincre tout-à-fait, par la proposition (e) qu'Urface & Valens lui firent de dresser lui-même une formule de foi, qui redressât tout ce qu'il trouvoit de défectueux dans celle qu'on vouloit lui faire souscrire, promettant d'y souscrire eux-mêmes. Saint Phebade dressa une profession de foi conjointement avec saint Servais de Tongres; & on la répandit dans le public. Elle étoit ce semble composée des anathèmes dont parle saint (f) Jérôme; portoit la condamnation d'Arius, & déclaroit le Fils semblable à son Pere, sans

Sa fermeté dans le Concile de Rimini.

Il se laisse surprendre aux artifices des Ariens.

(a) Sulpic. Sever. lib. 2. hist. pag. 443. 144.

(b) Voyez tome V. page 519.

(c) Sulpic. Sever lib. 2. pag. 450.

(d) Ibid. pag. 451.

(e) Idem, ibid.

(f) Voyez tome V. pag. 535. 536. 537.

commencement & sans aucun tems. Mais Valens y avoit adroitement fait inferer, que le Fils n'est pas une créature comme les autres. Les Evêques Gaulois qui ne soupçonnoient aucune malignité dans cette proposition, tomberent sans s'en appercevoir dans le piège qu'on leur tendoit. Car au lieu que les Evêques Catholiques entendoient par-là que le Fils n'est point du tout créature, Valens & les autres Ariens entendoient qu'il est créature, mais plus parfaite que les autres. Saint Phebadé reconnut trop tard (a) l'équivoque d'une proposition à laquelle il n'avoit souscrit que par l'amour de la paix.

Il paroît avoir assisté au Concile de Paris, en 360. ou 361.

V. On voit par la lettre synodale du Concile de Paris en 360. ou 361. que les Evêques des Gaules qui y assisterent rétractèrent tout ce qu'ils avoient fait par ignorance à Rimini, qu'ils anathematiferent Urface & Valens, & condamnerent l'erreur dans laquelle ils étoient tombés sans le savoir. Comme il est (b) marqué qu'il n'y eut que Saturnin Evêque d'Arles, & Paterne de Perigueux, qui s'obstinèrent à défendre la doctrine des Ariens, on ne peut douter que saint Phebadé ne l'ait condamnée avec les autres Evêques des Gaules. On ne sauroit même gueres douter qu'il n'ait été du nombre des Evêques qui se trouverent à ce Concile.

Il se trouve à celui de Saragoce, en 380.

VI. On croit aussi qu'il se trouva en 380. à celui de Saragoce en Espagne, & que c'est lui, qui dans (c) les soucriptions est nommé Fitade. Saint Delphin de Bourdeaux son Métropolitain, assista aussi à ce Concile. Il étoit lié d'une sainte amitié avec saint Phebadé : & ils étoient l'un & l'autre en commerce de lettres & d'amitié avec saint Ambroise, Evêque de Milan. Il nous en reste une (d) de ce dernier, qui leur est adressée en commun & ils avoient aussi coûtume, quand ils lui écrivoient, de n'écrire qu'une lettre pour eux deux.

L'année de sa mort est incertaine.

VII. Saint Phebadé vivoit encore l'an 392. lorsque saint Jérôme travailloit à son catalogue des hommes illustres, mais dans un âge décrépité (e) ; qui donne lieu de croire qu'il ne vécut gueres longtemps depuis, d'autant qu'il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. L'église l'honore le 25. Avril ; de Perigueux où ses reliques furent d'abord transférées, on les transporta à Benerquis, dans le diocèse de Toulouse, où elles reposent encore aujourd'hui.

(a) Sulpic. Sever. lib. 2. pag. 453.

(b) Voyez tome V. pag. 571. & suiv.

(c) Concil. Labb. tom. 2. pag. 1009. & Concil. Harduini, tom. 1. pag. 806.

(d) Ambros. Epist. 86. tom. 2. p. 1105.

(e) Vivit usque hodie decerpt à Jencleuse. Hieronym. in catal. cap. 109.

VIII. Le seul Ouvrage qui nous reste de saint Phebadé & le seul que saint Jérôme ait lu, est un traité contre les Ariens. Il l'écrivit pour s'opposer à la seconde formule de Sirmium, & montrer avec combien de raison les Evêques des Gaules l'avoient condamnée. C'est à eux que ce traité paroît adressé.

Traité de S.
Phebadé contre
les Ariens.

IX. Saint Phebadé y marque d'abord en ces termes, le motif qui l'engage à écrire. » Dans une autre circonstance, dit-il, il nous auroit suffi de nous en tenir à notre créance, & de la défendre, plutôt que de nous engager à examiner celle des autres : mais parce qu'aujourd'hui il est nécessaire d'embrasser l'erreur, si l'on veut passer pour Catholique, ou de la réfuter si on veut l'être véritablement ; nous nous sommes vû obligés de prendre ce dernier parti, & de montrer comment sous un faux zèle pour la religion l'on cache un venin diabolique. Il ajoute, que du moins son ouvrage servira de témoin authentique de sa foi & de sa catholicité auprès de ceux que la crainte ou l'ambition du siècle n'auront pas vaincu. « Ensuite il vient à la formule qu'il dit être une perfidie plutôt qu'une profession de foi, & un tissu de propositions fausses & artificieuses ; ou celles qui paroissent les plus Catholiques, ne sont pas exemptes de déguisement & de fraude. C'est ce qu'il fait remarquer dès les premiers mots de cette formule, où on lisoit : *Il est constant qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puissant.* » Rien de plus simple, dit-il, & de plus vrai en lui-même : mais rien néanmoins de plus trompeur dans l'intention des auteurs de cette formule, qui en plus d'une occasion ont affecté de reconnoître & de confesser un seul Dieu, afin d'en enlever le titre & la qualité à Jesus-Christ. C'est dans la même vue qu'il ajoute un Dieu tout-puissant Pere, afin encore de dépouiller le Fils de cet attribut. Urface, Valens & Potamius, ne laissoient pas de même que les autres Ariens, de dire que le Fils étoit Dieu : mais c'étoit dans le sens du Psalmiste, qui dit en parlant même des hommes : *Vous êtes des Dieux*, & au même sens que Moïse étoit le Dieu de Pharaon. Nous faisons, ajoutoit la formule, que l'on ne peut ni l'on ne doit dire qu'il y ait deux Dieux. » Jamais cette proposition n'est sortie de notre bouche, dit saint Phebadé, Dieu est essentiellement un. « Mais la preuve que les Ariens apportoient de l'unité de Dieu, decouvroit le venin qu'ils cachoient sous cette proposition. Ils tiroient cette preuve de ces paroles de Jesus-Christ : *Je m'en vais vers mon Pere & vers votre Pere, vers mon Dieu & vers votre Dieu.* Faisant entendre que le Fils étoit séparé du Pere & au-dessous de

Analyse de
ce traité.
Tom 4. Bi-
blioth. Patr.
pag. 300.

Psal. 81 ;
Exod. 9,

Joan. 20.

lui, pour leur ôter tout lieu d'abuser, comme ils faisoient, des passages de l'Écriture: il leur montre qu'on doit distinguer en Jésus-Christ, ce qui lui convient comme Dieu, d'avec ce qui lui convient comme homme: il n'est pas soumis au Père comme Fils, mais comme créature. Mais Potamius confondoit les deux natures, & leurs propriétés, comme on le voyoit par une lettre que nous n'avons plus, & qu'il avoit fait passer dans toutes les parties du monde, & où on lisoit que de l'union de la chair & de l'esprit de J.C. avec le sang de Marie, il s'étoit fait un Dieu passible. C'étoit faire de Jésus-Christ une je ne sai quelle troisième chose, qui ne fût ni homme ni Dieu. Saint Phebadé traite à cette occasion du mystère de l'Incarnation, & fait voir par l'Écriture, que dans Jésus-Christ l'esprit n'est pas devenu (a) chair, ni la chair esprit, & qu'il n'est pas devenu passible par le mélange de ces deux substances; mais qu'il a été vraiment Dieu & vraiment homme; & que chacune de ces deux natures, la divine & l'humaine ont eu en lui leurs propres & particulieres operations.

Pag. 301.

Joan. 11.

Suite de l'analyse, page 301.

X. La formule des Ariens ajoutoit, qu'il ne falloit point dire *une substance*; » ce qui étoit la même chose, dit saint Phebadé, » que de défendre de confesser dans l'Église que la vertu du Père » & du Fils est une & la même. « Il se plaint de ce que par cette défense, ils ont anéanti les décisions des Pères de Nicée, qui n'avoient pas trouvé de moyen plus propre pour découvrir & confondre les heresies, que d'obliger à confesser qu'il n'y a en Dieu qu'une substance. Il montre que ce terme étant en usage dans l'Écriture lors même qu'il s'agit de Jésus-Christ, on doit le conserver. Par le terme de *substance* il entend, & ce qui est de soi-même, ce qui subsiste par sa propre vertu, ce qui ne convient qu'à Dieu seul: & quand il dit avec tous les Catholiques que la substance (b) du Père & du Fils est la même, il n'entend autre chose sinon que les richesses de la même divinité sont dans tous les deux; qu'ils ont une même dignité, une même vertu, une même majesté. Il remarque que c'étoit moins le terme de *substance* qui déplaisoit aux auteurs de la formule, que ce qui est signifié par ce terme; & qu'en séparant le Fils du Père, ils ne crai-

(a) Unamque suam substantiam affectus proprietate distinxit. Nam & Spiritus in illis suis regit, id est, virtutes & opera & signa: & caro passionibus suis functus est. . . . Non ergo fit spiritus caro, nec caro spiritus, quod isti volunt egregii doctores, ut factus sit scilicet Dominus & Deus noster ex hac

substantiarum permixtione passibilis. Phebad. tom. 4. Biblioth. Patr. pag. 301.

(b) Et nos ergo unam Patris & Filii substantiam vindicantes, quod aliud quam in utroque pater divinitas unius scilicet divinitatis predicamus. Ibid.

gnoient point de dire d'une bouche sacrilege, que le Fils de Dieu a été créé avant tous les siècles, qu'il tire son être de Dieu, qu'il est Dieu lui-même, mais qu'il n'est pas vrai Dieu: ne s'apercevant pas qu'il y a contradiction entre dire que le Fils a un commencement, & dire qu'ils ignorent sa generation; car l'un ne peut se savoir sans l'autre. Il s'étend beaucoup sur la generation du Verbe, & dit qu'il faut s'en tenir à ce que le Fils dit de lui-même: *Je suis sorti de la bouche du Très-Haut*; sans vouloir pousser ses recherches plus avant, & confesser que d'un (a) Dieu innascible est sorti un Dieu nascible, seul d'un seul, parfait de parfait, vrai Dieu d'un vrai Dieu. Sur ce qu'ils objectoient que Jesus-Christ dit dans saint Jean: *Mon Pere est plus grand que moi*; c'est-à-dire, comme ils l'entendoient, en honneur, en clarté, en dignité, en majesté, il leur demande: » Pourquoi donc (b) nous est-il » ordonné à tous d'honorer le Fils comme le Pere? S'il étoit diffé- » rent du Fils, comme en pensent les Ariens, nous blasphemions » tous les jours dans nos actions de grâces & dans les sacrifices » que nous offrons dans l'Eglise, puisqu' nous les adressons au » Fils comme au Pere: dans la persuasion que le Fils ne peut » pas ne point avoir tout ce que le Pere a lui-même, puisqu'il est » entierement dans le Pere. « Ces autres paroles de J. C. *Le Fils ne sauroit rien faire de lui-même*, ne sont pas un aveu de faiblesse, mais une affirmation de son unité avec le Pere. S. Phebaude avoue néanmoins que le Pere est plus grand que le Fils, en ce qu'il est sans principe, & en ce qu'il n'est point descendu dans le sein de la Vierge pour s'y faire homme: mais il soutient avec l'Apôtre, que la plénitude de la divinité habite en J. C. substantiellement, & que comme (c) le Fils est dans le Pere, de même le Pere parfait est dans le Fils. Il réfute en passant l'erreur de Sabellius, qui ne faisant du Pere & du Fils qu'une seule & même personne sous deux noms differens, prétendoit que l'une & l'autre s'étoient faites homme. Erreur que Jesus-Christ a lui-même détruite par avance, lorsqu'il disoit à ses Apôtres: *Ne voyez-vous pas que je suis dans mon Pere, & que mon Pere est dans moi*? car il ne leur disoit pas: Je suis le Pere & je suis dans moi: mais *je suis dans mon Pere, & mon Pere*

Pag. 302.

Eccli. 24.

Joan. 10.

Ad Coloss.
II. 9.

(a) Ex Deo innascibili, Deus nascibilis exiit, unus ab uno: verus à vero, plenus à pleno. Ibid pag. 302.

(b) Quod si ita est cur jubetur ut omnes honorificent Filium sicut honorificant Patrem? Quod si ita est, ergo quotidiè blasphemamus

in gratiarum actionibus & oblationibus sacrificiorum communia hæc Patri & Filio consentient Ibid.

(c) Ergo ut Filius in Patre, ita & Pater perfectus in Filio est. Ibid.

est dans moi. » Ces mêmes paroles, ajoute saint Phebadé, combattent également l'herésie d'Arius, qui distinguoit deux (a) substances dans le Pere & le Fils : au lieu que la foi Catholique n'y reconnoît qu'une substance en deux personnes.

Suite de l'analyse, page 303.

XI. On lisoit dans la formule de foi, que le Fils est soumis au Pere avec tout ce que le Pere a mis sous sa puissance : mais on y enveloppoit de termes ambigus le venin de cette proposition. Saint Phebadé leur reproche d'abuser ainsi de la facilité des simples & des ignorans, & dit qu'ils sont en même-tems des insensés & des blasphémateurs de mettre en parallele avec des créatures, celui qu'ils appellent Dieu dans leur confession de foi ; & qu'ils insultent au Fils en l'appellant Dieu, tandis que dans leur cœur ils sont persuadés qu'il ne l'est pas. Il prévient une objection qu'on auroit pu tirer de cet endroit des Proverbes, où Salomon parlant en la personne de la Sageffe ou de Jesus-Christ, comme l'explique saint Phebadé, dit : *Le Seigneur m'a faite & m'a fondée avant le siecle.* A quoi il répond qu'il ne s'ensuit pas de-là qu'on doive croire que Dieu a été fait : mais que la raison pour laquelle il est dit que la sageffe de Dieu est née & a été faite, c'est afin que l'on connût qu'il n'y a que le Pere seul qui soit sans principe. Il ajoute que si l'on pouvoit montrer que Dieu a été quelque tems sans son Verbe, sans sageffe, on montreroit aussi qu'il a été un tems qu'il n'étoit pas Dieu, qu'ainsi il n'est pas éternel : car ne pouvant être Dieu qu'il ne soit parfait, & ne pouvant être parfait sans son Verbe ; s'il n'a pas toujours eu ce Verbe, il n'a pas toujours été Dieu. Les Ariens disoient que le Pere étoit invisible : mais ils ne lui donnoient cet attribut dans leur confession de foi, que pour l'ôter au Fils. Sur quoi saint Phebadé leur fait ce raisonnement : » Jesus-Christ en parlant du Pere, dit que son image n'a jamais été vûe de personne : or cette image est le Fils, ainsi que » le prouve l'Apôtre ; ce Fils est donc invisible ? S'il est dit dans » l'ancien Testament, que quelques-uns des Patriarches ont vû » Dieu, & que les Ariens prétendent que c'étoit le Fils, ils n'en » peuvent rien conclure ; puisque ces sortes de visions ne se font » faites qu'en songe, sous des figures empruntées & en énigmes. » Ce n'est que depuis que le Verbe s'est fait chair qu'il s'est rendu » visible, mais en la même maniere qu'il a souffert, c'est-à-dire

Prov. 8.

Pag. 304.

(d) Ego in Patre & Pater in me. Quo dicitur duas hereses elisit Sabellianam scilicet & Arianam. Patrem & Filium non esse unam personam, ut Sabellius, aut duas sub-

stantias, ut Arius, sed ut fides catholica conjicitur, unam substantiam. & duas dicit esse personas. Ibid. pag. 303.

« dans la chair à laquelle il s'étoit uni pour faire la fonction de » médiateur entre son Pere & les hommes. « Saint Phebadé fait voir ensuite que les Ariens en disant comme les Catholiques, que le Fils est Dieu de Dieu, lumière de lumière, l'entendoient dans un tout autre sens, prétendant que le Fils étoit un Dieu différent du Pere, qu'il venoit de lui, mais qu'il n'étoit pas dans lui; & comme on auroit pû l'accuser de leur prêter ce mauvais sens, il renvoie à d'autres écrits dans lesquels ils l'avoient fixé eux-mêmes. Leur profession de foi finissoit par ces mots : *Nous reconnoissons que ce même Fils de Dieu s'est uni à l'homme dans lequel il a compati.* Saint Phebadé dit qu'il ne voit pas à quelle fin ils ont mieux aimé dire un Dieu compatissant qu'un Dieu souffrant; puisque si le dernier de ces termes ne convient pas à Dieu, l'autre ne lui convient pas non plus : qu'il faut donc dire que Dieu n'a compati ni souffert selon sa divinité, mais selon la nature humaine à la quelle il s'est uni. » Car nous croyons, continue-t-il, que notre » Seigneur (a) étoit composé de deux substances, l'humaine & la » divine; que selon la divine il étoit immortel, & mortel selon » l'autre. « Il allegue pour confirmer cette vérité, ces paroles de saint Paul : *Le Christ est mort*, c'est-à-dire, oint. Si donc il a été oint dans sa chair, il s'ensuit que lorsque l'on dit que le Christ est mort, cela ne s'entend que de la chair. Il apporte divers passages de l'Ecriture qui prouvent que le Pere & le Fils ne sont qu'un seul Dieu : & dit (b) que le Verbe de Dieu n'est pas un son de sa voix, mais une chose substantielle, qu'il appelle même corporelle, donnant le nom de corps aux êtres spirituels, uniquement pour marquer d'une manière plus expressive la réalité de leur être; car d'ailleurs il les appelle une substance invisible & incompréhensible. Il trouve la distinction des trois Personnes de la Trinité dans ce passage de l'Épître aux Romains : *de lui, & par lui, & dans lui sont toutes choses*; & veut que pour éviter également les erreurs des Sabelliens & des Ariens, on reconnoisse (c) une substance en deux personnes : & qu'on dise que le Pere est

I. Cor. 154

(a) *Credimus Dominum nostrum ex duabus substantiis constituisse, humanâ scilicet atque divinâ & ita illum immortalem fuisse divinâ, ut mortalem eâ quæ fuerit humanâ.* Pag. 304.

(b) *Hoc est Dei sermo, non sonus vocis. sed res substantiva ac per substantiam corpulentiva. Non enim sine substantia constitit quod de tanta substantia fecit. Nihil ergo vacuum de pleno, nihil inane de solido, quia*

Dei sermo spiritus Dei Christus; & ut evidentius dicam sermonis corpus est; corpus enim spiritus, sed corpus sui generis. Nam invisibilis & incomprehensibilis spiritus. Ib.

(c) *Tenenda est igitur ut divina regula quæ Filium in Patre, Patrem in Filio constituit. Quæ unam in duabus personis substantiam servans dispositionem divinitatis agnoscit. Igitur Pater Deus & Filius Deus, quia in Patre Deo Filius.* Pag. 305.

« dans le Fils & le Fils dans le Pere (a); il y joint ensuite une troi-
 « sieme qui est celle du Saint-Esprit, lequel avec le Pere & le Fils
 « ne fait qu'un seul Dieu. » Voilà, poursuit-il, (b) ce que nous
 « croyons, ce que nous tenons, parce que nous l'avons appris.
 « des Prophètes, des Apôtres, des Evangelistes; ce que les Mar-
 « tyrs ont confessé au milieu des tourmens. Si un Ange du Ciel
 « nous prêchoit une doctrine contraire, nous lui dirions ana-
 « theme. Comme on lui objectoit l'autorité d'Osius, cet ancien
 « Evêque dont la foi étoit si vantée; il répond que l'on ne doit
 « avoir aucun égard, (à ce qu'il fit dans le Concile de Sirmium en
 357. y étant contraint par les violences de l'Empereur Constans)
 « puisque tout (c) le monde étoit bien informé de la foi qu'il
 « a tenue jusqu'à ce tems, & avec quel zele & quelle constance il
 « condamna les Ariens à Nicée & à Sardique. S'il n'a pas été or-
 « thodoxe pendant environ quatre-vingt-dix ans, on ne nous per-
 « suadera pas qu'après un si long tems, il ait commencé à l'être; &
 « s'il a seulement commencé alors à suivre la vraie foi, que de-
 « vons-nous penser de ceux qui sont morts dans la même foi dans
 « laquelle il étoit avant le Concile de Sirmium, & que devrions
 « nous penser de lui-même s'il fut mort avant la tenue de ce Con-
 « cile? Il paroît par cet endroit que les Ariens disoient hautement
 « qu'Osius avoit souscrit à la formule du Concile de Sirmium en
 357. & que saint Phebaude qui pouvoit n'être pas bien au fait de
 « ce qui s'y étoit passé, n'osoit point les contredire sur cet article.

Voyez tome
 IV. dans l'ar-
 ticle d'Osius.

Autres écrits
 de S. Phebaude
 qui sont per-
 dus.

XII. Cet écrit de saint Phebaude contre les Ariens, où l'on ne
 remarque pas moins de solidité que de justesse dans les pensées
 & dans les raisonnemens, doit nous en faire regretter quelques
 autres, dont saint Jérôme (d) ne parle qu'en general, parce qu'il
 ne les avoit pas vus. On lui a quelquefois attribué un traité inti-
 tulé de la foi, qui fait la quarante-neuvième des oraisons de saint

(a) Hoc sic cui scandalum facit audiat à nobis Spiritum esse de Deo, quia illi cui est in Filio secunda persona, est & tertius in Spiritu Sancto. Denique Dominus: Petram, inquit, à Patre meo & altum advocatum dabit nobis. Sic alius à Filio Spiritus, sicut à Patre Filius. Sic tertius in Spiritu, ut in Filio secunda persona: unus tamen Deus, omnia, tres unum sunt. Ibid. pag. 305.

(b) Hoc credimus, hoc tenemus, quia hoc accepimus à Prophetis: hoc nobis Evangelia lecta sunt, hoc Apostoli tradiderunt, hoc Martyres passione confessi sunt. In hoc men-

tibus fidei etiam habemus, contra quod etiam Angelus de cælo annuntia verum, anathema sit. Ibid. pag. 305.

(c) Novit enim mundus quæ in hanc tenuerit ætatem, quæ constantia apud Sardicam & in Nicæno tractatu assensus sit & damnaverit Arianos. . . . Si nonaginta annis malè crederent, post nonaginta illum recte sentire non credam. Ibid.

(d) Phebaudus Agennis Galliarum Episcopus edidit contra Arianos librum. Dicuntur & eius alia esse opuscula que necdum legi. Hieronym. in catal. cap. 108.

Gregoire de Nazianze. Et c'est encore aujourd'hui le sentiment des savans auteurs de l'histoire litteraire de la France, qui revendiquent ce traité à saint Phebadé, dans leur premier tome seconde partie. Mais les preuves qu'on en a données ne nous paroissent pas assez convaincantes, & nous croyons devoir le laisser à Gregoire, Evêque d'Elvire, à qui saint Jérôme (a) attribue un traité sur la foi, qui comme il le dit, étoit très-bien écrit. On voit en effet dans les fragmens de S. Hilaire (*Fragm. XI. page 1386.*) que saint Eusebe de Verceil y prioit S. Gregoire d'Elvire de combattre les ennemis de la vérité par autant de traités qu'il pourroit.

Voyez tome VI. page 59.

XIII. Henri Etienne imprima le traité de saint Phebadé contre les Ariens, à Paris en 1570. avec plusieurs opuscules de divers Peres de l'Eglise, recueillis par Theodore de Beze *in 8°*. On le réimprima en la même Ville chez Nivelles en 1586. dans un recueil de plusieurs anciens Theologiens Gaulois, par les soins de Pierre Pithou. Cette édition est *in 4°*. M. Dupin qui la marque de 1589. s'est furement trompé. Gaspard Barthius est le premier qui l'ait donné séparément & enrichi de notes. Son édition est de l'an 1623. à Francfort chez Vechel *in 8°*. On le trouve aussi dans le supplément des Conciles de France par M. de Lalande, à Paris en 1666. & dans les Bibliothèques des Peres de Paris, de Lyon & de Cologne.

Editions du traité de S. Phebadé.



CHAPITRE IV.

Saint Ambroise, Archevêque de Milan.

ARTICLE PREMIER.

Histoire de sa vie.

I. **S**AINTE AMBROISE, qu'un savant (a) du siècle dernier regarde avec justice comme l'Evêque le plus ferme que Dieu ait donné à son Eglise depuis les Apôtres, nâquit vers l'an 340. Son pere qui se nommoit Ambroise, & qui comptoit des Consuls parmi ses ancêtres, lui donna son nom, quoiqu'il ne fût que le troisième de ses enfans, & comme l'on croit le dernier :

S. Ambroise né vers l'an 340.

(a) *Gregorius Baticus Eliveri Episcopus diversos mediocri sermone tractatus composuit, & de fide elegantem librum.* Hieron.

in catal. cap. 105.

(a) Hermant, *Vie de S. Ambroise*, p. 1.

ayant eu avant lui une fille appelée Marcelline, & un fils nommé Satyre. Le lieu de la naissance de saint Ambroise fut la ville de Treves, où son pere résidoit en qualité de Préfet des Gaules; charge qui étoit l'une des plus considérables de l'Empire, & qui lui donnoit juridiction, non-seulement sur les Gaules qui comprenoient dix-sept Provinces, mais encore sur l'Espagne qui en renfermoit huit, sur l'Angleterre, qui étoit divisée en cinq, & sur une partie de l'Afrique, savoir sur la Mauritanie Tingitane. Il fut élevé dans la même Ville; & ce fut dans une des cours du Palais, que dormant dans son berceau, un essain d'abeilles vint se jouer autour de son visage. Evénement que l'on (a) raconte être aussi arrivé à l'égard de Platon encore enfant. La servante qui étoit auprès du berceau, voyant ces petits animaux entrer dans sa bouche, qu'il avoit ouverte, & en sortir à diverses reprises, se mit en devoir de les éloigner, dans la crainte qu'ils ne lui fissent du mal; mais le pere qui se promenoit par hazard dans cette cour, l'en empêcha, tant pour ne point irriter ces insectes, qui en auroient été plus dangereux, que pour voir de ses yeux l'issue d'une chose si extraordinaire. Les mouches après avoir fait pendant quelque tems tous ces divers petits mouvemens, s'envolerent si haut, sans avoir fait aucun tort à l'enfant, qu'on les perdit entièrement de vûe. C'étoit, dit (b) Paulin, auteur de sa vie, un présage de cette éloquence mielleuse, qui le caractérisa dans la suite, & dont il se servit si avantageusement pour détacher les hommes des choses de la terre, & leur donner du goût pour celles du Ciel. Le pere, témoin de tout ce qui s'étoit passé, s'écria (c) avec étonnement, que si son fils vivoit, il seroit un jour quelque chose de grand.

Son éducation.

II. La chose arriva, mais il n'eut pas la consolation de la voir, car il mourut, laissant son fils en bas âge. Sa veuve dont on ne fait pas le nom, quitta la ville de Treves pour retourner à Rome sa patrie, avec ses trois enfans. L'ainée qui avoit conçu un grand amour pour la virginité en fit profession entre les mains du Pape Libere, qui lui donna le voile. Pour s'animer à la vertu elle s'associa une autre Vierge: & ce fut dans leur compagnie que saint Ambroise reçut de sa mere une éducation chrétienne; dans un âge plus avancé, il s'appliqua à l'étude des sciences humaines. Ses écrits font preuves des progrès qu'il y fit. Il étudia aussi la langue grecque, dont il acquit une connoissance suffisante pour

(a) Cicero, de *Divinat. lib. 1. p. 483.* | (b) Paulin, *vit. Ambros. tom. 2. pag. 2.*
 ✪ Valer. Max. de *Prodigiis, cap. 6.* | (c) *Ibid.*

entendre les écrits des Peres que nous avons en cette langue, & pour profiter de ce qu'ils ont de meilleur.

III. De Rome il passa à Milan, où étoit le Prétoire d'Italie, pour y suivre le Barreau avec Satyre son frere. Ils y acquirent l'un & l'autre beaucoup de réputation par leurs plaidoyers. Ce qui engagea le celebre Probe, qui en avoit été fait Préfet par Valentinien premier en 368. à donner place à saint Ambroise dans son Conseil. Ils passerent delà à la dignité de Consulaire ou de Gouverneur de Provinces. Mais s'ils accepterent ces emplois, ce ne fut pas qu'ils les regardassent comme dignes d'être recherchés; mais uniquement dans la (a) crainte qu'on n'attribuât à une basse affectation le refus qu'ils en auroient fait. On ne fait point quelle Province l'on donna à Satyre. Saint Ambroise eut l'Emilie ou la Ligurie, dont Milan étoit la Metropole. Ce gouvernement renfermoit aussi Turin, Genes, Boulogne & Ravenne. Il s'y rendit après avoir reçu de Probe des instructions sur la maniere dont il devoit se conduire dans l'exercice de son emploi. Ce sage Magistrat, qui ne voyoit qu'avec peine la severité dont usoient la plupart des Gouverneurs, à l'exemple de Valentinien, lui dit en partant pour son gouvernement: » Allez, agissez, non » en juge, mais en Evêque. « C'étoit en 374.

Il suit le Barreau; est fait Gouverneur de l'Emilie, en 374.

IV. Saint Ambroise retint d'autant plus aisément cette leçon, qu'elle étoit conforme à son inclination. Sa douceur lui gagna les peuples, & la sagesse qu'il fit paroître dans son administration, lui acquit tellement leur estime, qu'ils songerent à en faire d'un Gouverneur leur Evêque. Auxence, que les Ariens avoient mis sur le siege de cette Ville, en la place de saint Denys, qu'ils avoient fait releguer dans la Cappadoce, étoit mort en 374. après avoir tyrannisé l'Eglise de Milan pendant près de vingt ans. Les Evêques de la Province assemblés, déliberoient sur le choix d'un successeur: mais le peuple qu'il y avoit à cette élection, la rendoit très-difficile, parce que les uns tenant pour les Catholiques, les autres pour les Ariens, chacun vouloit avoir un Evêque de sa communion. Cette diversité de sentiment (b) occasionna du tumulte. Saint Ambroise qui se trouvoit alors à Milan, crut que pour prévenir une sédition, il étoit nécessaire qu'il se rendit à l'Eglise où se tenoit l'assemblée. Là au lieu d'user d'autorité pour punir les mutins, il parla au peuple avec douceur, l'exhortant à

Il est fait Evêque de Milan, en 374.

(a) Ambros. De excessu Satyri. lib. 1. | (a) Paulin. in vita Ambros. num. 6.
pag. 1130.

se choisir un Evêque avec moderation & sans tumulte. Il parloit encore, lorsqu'un enfant cria du milieu de l'assemblée: *Ambroise Evêque*. A cette voix les deux partis se réunirent, & chacun déclara qu'il ne vouloit point d'autre Evêque que le Gouverneur. Il n'étoit alors que Catecumene; mais son élection ayant passé pour miraculeuse, on se dispensa des regles ordinaires de l'église, & elle fut reçue généralement. Le Saint fut le seul qui s'y opposa, ne pouvant sans trembler, penser aux qualités & aux charges d'un Evêque. Il n'omit rien pour rendre son élection sans effet. Il essaya de rendre sa chasteté suspecte, en faisant entrer en plein jour dans son palais, des femmes de mauvaise vie; & de se faire passer pour un homme sanguinaire & cruel, en faisant donner publiquement la question avec beaucoup de rigueur à des accusés. Toutes ces feintes ne lui ayant pas réussi, ni rallenti l'ardeur du peuple pour son élection, il prit le parti de la fuite, & de se retirer à Pavie. Mais la nuit qu'il avoit choisie pour s'échapper, ne seconda point ses desseins: il s'égara & se trouva le matin à une des portes de Milan, qu'on appelle de Rome. Pour l'empêcher de fuir une seconde fois, on lui donna des gardes, & l'on en écrivit à Valentinien. Ce Prince ravi de voir qu'on vouloit élever à l'Episcopat un de ses Magistrats, donna ordre au Vicaire d'Italie de faire ses diligences pour cela. Saint Ambroise traita de violence ce que l'on fit en cette occasion. » Quelle » résistance (a), dit-il, n'apportai-je pas à mon ordination? Mais » on n'y eut aucun égard, & je me vis enlever des Tribunaux de » la Judicature, pour passer sur le Siège Episcopal; je savois trop » combien j'étois indigne d'être appelé Evêque, moi qui m'étois » donné au siècle; mais c'est par votre grace, Seigneur, que je » suis ce que je suis. « Il trouva néanmoins le secret de s'échapper une seconde fois, avant que la réponse de l'Empereur fut arrivée, & se (b) cacha dans une maison de campagne qui appartenoit à un homme de qualité nommé Leonce. Mais Leonce intimidé par les menaces portées dans l'ordonnance publique du Vicaire d'Italie, contre ceux qui ne déclareroient point le lieu où notre Saint se seroit retiré, ne voulut plus le tenir caché. Il fut donc reconduit à Milan, & voyant qu'il n'y avoit plus de moyen de résister, il se soumit. Comme il n'étoit que Catecumene, il se fit baptiser par un Evêque Catholique. Ce fut le 30.

(a) Ambros. *Epist.* 63. *num.* 65. & *lib.* 2. *Offic.* cap. 1. n. 4. & l. 2. de *Pant.* n. 73. |

(b) Paulin. in *vita Ambros.* *num.* 9.

Novembre de l'an 374. Il autoit bien (a) fouhaité pour ne point violer les canons qui défendent d'ordonner un Neophyte, que l'on retardât son ordination : mais comme la raison qui avoit donné lieu à la loi , n'en avoit point en cette occasion , & qu'il n'y avoit point à craindre que l'Episcopat lui enflât le cœur, on n'eut aucun égard à ses prieres, & l'ardeur du peuple, qui ne souffroit point de délai, l'emporta sur l'usage de l'Eglise. Son ordination se fit donc huit jours après son batême, c'est-à-dire, le septième de Decembre de la même année 374. & elle fut approuvée de l'Occident & de l'Orient, qui s'autoriserent (b) même de cet exemple pour en faire une semblable dans la fuite, que le Saint ne nomme pas , mais qui fut apparemment celle de Nectaire, élu Evêque de Constantinople, en la place de saint Gregoire de Nazianze en 381. quoiqu'il ne fût encore que Catecumene. Paulin (c) témoigne néanmoins , que le bruit étoit que saint Ambroise avoit passé par tous les degrés Ecclesiastiques, avant que d'être élevé à celui d'Evêque.

V. Il en commença les devoirs par se dépouiller de toutes ses terres, qu'il donna à l'Eglise, en réservant toutefois l'usufruit à sa sœur. Il distribua aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent, & chargea du soin de ses affaires domestiques son frere Satyre, qui s'en acquitta (d) avec sagesse, & à l'honneur de l'Episcopat. L'une de ses principales occupations, fut de purger son diocèse de l'heresie Arienne, dont il étoit infecté; en quoi il réussit si heureusement, qu'en 385. ou 386. au plûtard, le parti des Ariens n'avoit plus dans Milan (e) aucun citoyen, mais seulement quelques Goths & quelques personnes de la famille royale. Ce qui paroît de plus surprenant, c'est qu'il en vint à bout à la faveur de son zele seul, n'ayant alors aucune connoissance de la doctrine Ecclesiastique, sans laquelle il est difficile de combattre l'heresie avec succès. Il s'en instruisit dans la fuite, & donna à la lecture des Peres (e) tous les momens de loisir que ses fonctions Episcopales lui laissoient. Outre les secours pour la défense de la foi, il en tiroit des lumieres pour l'instruction de son peuple, à qui il se croyoit obligé, selon les devoirs de son ministere, de distribuer l'eau vive de la parole de Dieu. Ce qui lui faisoit dire, qu'il lui falloit en (f) même-tems apprendre & enseigner, & n'ayant rien appris en ce

sa conduite pendant son episcopat. Il donne son bien aux pauvres : s'instruit des sciences ecclesiastiques.

(a) Ambros. *Epist.* 63. num. 65.

(b) Idem, *ibid.*

(c) Paulin. *in vita Ambrosii* num. 9.

(d) Ambros. *de excessu Satyr.* num. 20.

pag. 1113.

(e) Ambros. *Epist.* 20. num. 12 p. 855.

(f) Augustin. *lib. 1. Confession.* cap. 3.

(g) Ambros. *lib. 1. de Offic.* cap. 1. n. 4.

qui concernoit la science Ecclesiastique , avant son Episcopat.

Ses vertus.

VI. Ses instructions étoient soutenues d'une grande innocence de mœurs , d'une abstinence rigoureuse , d'un jeûne presque continuel (*a*) , ne dinant que le jour de Dimanche , ou ceux auxquels on celebroit la fête des plus celebres Martyrs , & le samedi ; parce que ce jour-la on ne jeûnoit pas à Milan , même en Carême. La crainte de passer les bornes de la temperance , lui faisoit refuser les festins auxquels on l'invitoit souvent ; & s'il donnoit à manger chez lui , c'étoit toujours avec frugalité. Il passoit en prieres la plus grande partie de la nuit & du jour , offroit tous les jours le (*b*) saint Sacrifice pour son peuple , & prêchoit tous les (*c*) Dimanches. Comme il parloit avec autant de grace que de solidité , il s'acquit une grande réputation d'éloquence. Saint Augustin qui en faisoit profession , mais qui n'avoit pas encore reçu le batême , assistoit souvent à ses discours , par le seul plaisir de l'entendre , sans prendre part aux choses qu'il disoit , quoiqu'il en dit de meilleures que les Orateurs du siecle qu'il avoit ouïs , & qui pouvoient l'emporter au - dessus de saint Ambroise , par l'élégance & les fleurs de leurs discours. C'est ce que saint Augustin dit (*d*) lui-même.

Son amour pour la virginité .

VII. La matiere qu'il traitoit le plus ordinairement , étoit celle de la virginité. Il en faisoit (*e*) continuellement l'éloge , mais avec peu de succès , non que beaucoup de filles ne souhaitassent d'embrasser ce parti ; mais parce que leurs meres ne leur permettoient pas de venir écouter ses exhortations , dans la crainte quelles ne consacraient à Dieu leur virginité. Mais si ses discours étoient inutiles à cet égard dans la ville de Milan , ils produisoient un grand fruit dans les pays étrangers , d'où on lui amenoit un grand nombre de vierges pour recevoir de sa main la consécration & le voile. Ce (*f*) qui lui faisoit dire , qu'il vouloit aller prêcher ailleurs , pour toucher ceux de Milan. Il loue particulièrement les vierges de Boulogne ; & parle aussi de celles qui lui venoient de Plaisance & des extrémités de la Mauritanie. Il (*g*) avoue qu'il profitoit beaucoup pour lui - même , par l'exemple de sainteté qu'il voyoit dans ces vierges.

Sa fermeté. Il rachete les captif .

VIII. Il n'y avoit pas long - tems qu'il étoit Evêque (*h*) , lors qu'il informé de l'énormité des désordres qui se commettoient dans

(*a*) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 38.

(*b*) Ambrosii. *Epistol.* 20 n. 15. p. 556.

(*c*) Augustin. *lib. 6. Confes. cap. 3.*

(*d*) Idem. *lib. 5. Confes. cap. 13.*

(*e*) Ambrosii. *lib. 1. de Virginit.*

(*f*) Ibid.

(*g*) Idem. *lib. 2. de Virginit.*

(*h*) Theodoret. *lib. 4. hist. cap. 7.*

l'administration de la justice, il fit sur cela de vives remontrances à l'Empereur Valentinien. Ce Prince loin de s'en choquer, lui répondit : » Il y a long-tems que je fais que vous êtes en possession de » parler avec liberté ; mais bien loin de m'opposer pour cela à » votre ordination, j'y ai consenti ; je l'ai confirmée par mon suffrage ; apportez aux maladies de nos ames, des remedes tels » que la loi de Dieu l'ordonne. « Environ trois ans après, c'est-à-dire, en 378. les ravages des Goths dans la Thrace, dans l'Illyrie & jusqu'aux Alpes, donnerent matiere à la charité de saint Ambroise. On ne voyoit de (a) toutes parts que des Captifs exposés en vente, & il y en avoit assez pour peupler une Province. Le saint Evêque s'appliqua à les racheter ; & persuadé que l'Eglise n'avoit pas de l'or pour le garder, mais pour l'employer à soulager les necessités des pauvres, il fit briser & fondre les vases destinés au ministère des Autels, pour en racheter les Captifs. Mais il n'employa à cet usage que ceux qui n'étoient point encore consacrés, réservant ceux qui étoient, pour un besoin plus pressant. Les Ariens lui en firent un crime, non qu'ils pussent trouver mauvais ce qu'il avoit fait, mais parce qu'ils cherchoient à censurer sa conduite. Saint Ambroise ne se défendit qu'en soutenant, qu'il étoit plus avantageux à Dieu de conserver les ames, que de l'or ; car en rachetant ces Captifs, on ne fauvoit pas seulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Il allegua encore pour justifier sa conduite, l'exemple de saint Laurent.

IX. Avant que saint Ambroise eût été élevé à l'Episcopat, un nommé Prosper lui avoit enlevé quelque bien, & quelques poursuites que le Saint & Satyre son frere eussent faites contre lui, ils n'avoient pû en rien recouvrer. Prosper s'applaudissoit même, dans son usurpation, croyant que les fonctions du sacerdoce, em pêchoient saint Ambroise de penser à ses intérêts temporels. Satyre qui en avoit pris soin, entreprit de poursuivre Prosper, & s'embarqua pour passer en Afrique, où il faisoit sa résidence. Mais en chemin il fit (b) naufrage & pensa perir. Comme il n'étoit pas encore baptemisé, & qu'il ne vouloit pas mourir entierement privé des saints Mysteres, c'est-à-dire de l'Eucharistie, il la demanda à ceux qui l'étoient. Sa qualité de Catecumene ne lui permettant pas de l'avoir, il l'enveloppa dans un *Orarium*, qui étoit une espece

Mort de son frere Satyre, en 378. ou 379.

(a) Ambros. *lib.* 2. *Offic.* c. 15. & 28.

(b) Ambros. *de excessu Satyr.* n. 24. 43;

de long mouchoir, que les Romains avoient accoutumé de porter au col, & se jeta ainsi dans la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, esperant que sa foi suffiroit pour le sauver. Il arriva en effet le premier à terre. Aussitôt il demanda où étoit l'Eglise de Dieu, pour lui rendre grâces de sa délivrance, & fit venir l'Evêque pour recevoir de lui le Batême; mais ayant su qu'il étoit dans le schisme de Lucifer, il aima mieux attendre à le recevoir, qu'il fût dans un pays de Catholiques. Son affaire avec Prosper étant finie, il se remit en mer & arriva heureusement à Milan. La mort l'y suivit de près, & il sembla que Dieu ne lui avoit conservé la vie, qu'afin qu'il la terminât entre les (a) bras de saint Ambroise. Cette mort lui causa une vive douleur, mais elle fut un peu soulagée par celle que tout le monde en ressentit, particulièrement les pauvres. Il prononça lui-même son oraison funebre en présence (b) du corps exposé à découvert. L'Eglise fait la fête de Satyre le 17. de Septembre. Il est nommé Urane dans (c) une épitaphe en quatre vers, que lui fit saint Ambroise. On y lit qu'il l'avoit fait enterrer à la gauche de saint Victor, Martyr, afin que ce sang sacré penetrât jusqu'à son frere & lavât ses cendres.

S. Ambroise obtient une loi en faveur des femmes Chrétiennes. en 380.

X. On attribue aux sollicitations de saint Ambroise la loi que l'Empereur Gratien donna à Milan le 24. Avril de l'an 380. par laquelle (d) il exempte les femmes Chrétiennes de monter sur le théâtre, suivant que leur naissance les y obligeoit, selon l'ordre des loix Romaines.

Il s'oppose aux desseins de Justine. Fait élire Anthe'mius Evêque de Sirmium, en 380.

XI. Vers le même-tems, le siège de la ville de Sirmium vint à vacquer, & l'Imperatrice Justine, mere du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvemens pour y faire ordonner un Evêque par les Ariens; car elle étoit de leur parti. Saint Ambroise s'opposa à son dessein, alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa Province. Mais il étoit alors ordinaire aux plus saints Evêques de secourir les Eglises en pareilles occasions. L'Imperatrice Justine, étoit ce semble alors à Sirmium. Une multitude d'Ariens, soutenus de l'autorité de cette Princeesse, s'efforçoient de le faire sortir de l'Eglise; mais saint (e) Ambroise, sans se mettre en peine de ses efforts, demouroit sur le Tribunal. C'étoit un (f) lieu élevé où étoit le siège de l'Evêque, & ceux des

(a) Ambros. de excessu Satyr. n. 17. 19.

(b) Ibid. num. 78.

(c) Tom. 14. Biblioth. Patr. pag. 223.

(d) Cod. Theodos. lib. 15. tit. 7. leg. 4.

(e) Paulin. in vita Ambros. num. 11.

(f) Fleury, Hist. Ecclésiast. liv. 17. p. 353.

Prêtres à ses côtés. Une des vierges Ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, & prenant le saint Evêque par ses habits, elle vouloit le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter & le chasser de l'église. Saint Ambroise lui dit : » Quoique je sois indigne du Sacerdoce, il ne vous con-
» vient pas, ni à votre profession, de mettre la main sur un Prê-
» tre quel qu'il soit : vous devriez craindre le jugement de Dieu. Cette prédiction fut suivie de l'effet; le lendemain on la porta en terre, & le Saint lui rendant le bien pour le mal, honora ses funeraillies de sa présence. Un événement de cette nature répandit la frayeur parmi les Ariens, & procura aux Catholiques la liberté de se choisir en paix un Evêque. Leur choix tomba sur Anemius, qui assista en 381. au Concile d'Aquilée, & à celui de Rome en 382.

XII. Saint Ambroise se trouva aussi à ce Concile d'Aquilée en 381. & il y fit déposer de l'Episcopat Pallade & Secondien, Evêques Ariens, après les avoir confondus dans plusieurs disputes. L'Empereur Gratien qui avoit accordé ce Concile à Pallade, avoit d'abord ordonné que les Evêques de chaque diocèse s'y rendroient (a); mais sur les remontrances de saint Ambroise, il changea d'avis, & déclara par une seconde lettre de convocation, que tous les Evêques y pourroient venir, mais qu'on n'y obligerait personne. Outre la loi touchant les théâtres, saint Ambroise en obtint une de Gratien datée du 18. Août de l'an 382. qui défend (b) de justicier les personnes condamnées, même par l'Empereur, qu'après trente jours, depuis la signification de la sentence. Il obtint (c) encore de ce Prince, que l'autel de la victoire, sur lequel on offroit des sacrifices en présence même des Senateurs Chrétiens, qu'on contraignoit de s'y trouver, seroit ôté. Constantius l'avoit fait abattre en 357. mais Julien l'Apôstat son successeur dans l'Empire, l'avoit fait rétablir.

Il fait déposer Pallade & Secondien dans le Concile d'Aquilée en 381.

XIII. On rapporte à l'an 382. deux actions considérables de saint Ambroise, la première regarde Macedonius, maître des offices, que les Priscillianistes gagnèrent par argent, pour se rendre l'Empereur favorable. Saint Ambroise étant (d) un jour allé chez lui pour lui demander une grâce, cet homme lui fit fermer la porte, & lui refusa audience. Ce saint Evêque dit ces paroles : » Vous viendrez vous-même à l'Eglise, & vous n'y en-

Il prédit la disgrâce de Macedonius, & obtint la vie à un officier, en 382.

(a) Voyez tome V. pag. 658. & suiv.
(b) Cod. Theodof. lib. 9. tit. 4. leg. 19.

(c) Ambros. Epist. 17.
(d) Paulin. in vita Ambros. num. 37.

» tretez pas. « La chose arriva de la sorte : car après la mort de Gratien , Macedonius voulut se réfugier dans l'Eglise , & quoique les portes en fussent ouvertes , il ne put jamais y entrer. Saint Ambroise trouva plus d'accès auprès de Gratien , qu'auprès de Macedonius. Un (a) Officier ayant été condamné à mort , pour avoir dit quelques injures contre ce Prince , le Saint se présenta au Palais pour lui obtenir la vie ; mais il ne trouva personne qui voulût lui faciliter le moyen de parler à Gratien , tous étant bien aises de la mort de cet Officier. Saint Ambroise ne se rebuta pas , & ayant eu entrée par une autre porte dans le lieu où étoit l'Empereur , il obtint à force d'instances , la vie de celui pour qui il étoit venu interceder.

Il assista au Concile de Milan en 381. ou 382. & à celui de Rome en 382.

XIV. Sur la fin de l'an 381. ou au commencement de 382. saint Ambroise prérida à un Concile assemblé des Evêques du Vicariat d'Italie , pour arrêter le cours des erreurs d'Apollinaire , que l'on y semoit. Il paroît que ce Concile se tint à Milan. On y traita (b) de l'affaire de Maxime le Cynique , qui avoit usurpé le siège Episcopal de Constantinople. Les Evêques trompés par les lettres que Pierre d'Alexandrie avoit écrites en sa faveur , l'admirent à leur communion ; mais ils ne voulurent rien décider sur le fond de ses prétentions , croyant qu'ils en devoient réserver la connoissance au Concile general qui devoit se tenir à Rome , pour travailler à la réunion des Eglises d'Occident & d'Orient. Il s'y tint en effet en 382. & les Evêques assemblés la même année à Constantinople , furent (c) invités de s'y trouver. Mais il n'y vint des Evêques d'Orient que S. Epiphane , Evêque de Salamine en Cyre , & Paulin d'Antioche , avec trois députés du Concile de Constantinople. Saint Ambroise , qui s'étoit donné beaucoup de mouvemens pour en obtenir de Gratien la convocation , s'y rendit avec saint Valerien d'Aquilée , & plusieurs autres Evêques d'Occident. Il y est nommé partout après le Pape Damase , qui occupoit alors le saint Siege. Pendant son séjour à Rome il tomba malade & fut soulagé par sa sœur Marcelline. Il trouva dans cette ville cette vierge (d) à qui il avoit donné sa main à baiser , étant encore enfant , lui disant qu'il seroit un jour Evêque ; & lorsqu'elle s'approcha de lui pour lui baiser la main selon la coutume , il la fit ressouvenir en souriant , de ce qui s'étoit passé alors. Comme il étoit encore malade lorsque saint Aschole arriva en Italie , il

(a) Sufom. lib. 7. cap. 25.
(b) Voyez tom. V. page 669.

(c) Ibid. page 675.
(d) Paulin. in vita Ambros. n. 4. & n. 9.

ne pût aller au-devant de lui ; mais saint Afchole vint le premier lui rendre vifite , & (*a*) quoiqu'ils ne fe fuflent point encore vûs , ils conçurent l'un pour l'autre à cette premiere entrevûe une affection incroyable , qu'ils conferverent toute leur vie.

XV. La mort de Gratien arrivée le 25. d'Août de l'an 383. ne pût qu'être très-fenfible à faint Ambroife , puifqu'il avoit reçu de ce Prince toutes fortes de marques d'amitié ; mais la douleur qu'il en conçut fut d'autant plus vive , qu'il prévoyoit combien cette mort feroit (*b*) funefte à l'Eglife. Le jeune Valentinien n'avoit alors que douze ou treize ans. Saint Ambroife oubliant tous les fujets de mécontentemens que lui avoit donnés Juftine fa mere, le reçut entre fes bras , & entreprit d'aller en ambaffade pour lui vers Maxime fon ennemi , qui étoit alors dans les Gaules , & prêt à paffer en Italie , fe croyant obligé en qualité d'Evêque , de fe charger de la caufe d'un pupille. Sa légation quoique perilleufe , eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. On s'accorda (*c*) pour la paix. Maxime fut reconnu pour Empereur des Gaules , de l'Espagne & de l'Angleterre ; & le jeune Valentinien demeura poffeffeur du refte de l'Occident. Saint Ambroife fut maintenir dans cette occafion les interêts de Valentinien , fans fe relâcher en rien de la rigueur de la difcipline ; car il ne communiqua point avec Maxime , qu'il favoit avoir répandu le fang de Gratien fon Maître.

Il eft député par Valentinien II. à Maxime , & conclut la paix avec lui , en 383.

XVI. Symmaque profitant de la foibleffe de Valentinien , entreprit de rétablir l'autel de la Victoire , que Gratien avoit fait abattre. A cet effet , il fit faire un decret , au nom du Senat en forme de plainte ; puis une relation des plaintes du Senat , pour demander le rétabliffement de cet autel , & de ce que Gratien leur avoit ôté. Il adreffa cette relation aux trois Empereurs Valentinien , Theodofe & Arcade , & la fit préfenter à Valentinien dans fon confeil. Quelque fecret que Symmaque eût affecté dans le manûment de cette affaire , elle vint à la connoiffance de faint Ambroife , qui aufsitôt préfenta une requête à Valentinien , pour l'empêcher de rien accorder aux Payens. Sa requête fut lûe dans le confeil , & eut fon effet. Valentinien (*d*) répondit que la demande des Payens bleffoit & la religion & le refpect dû à fon frere , à la pieté duquel il ne vouloit ceder en rien. Et comme ils

Il empêche le rétabliffement de l'autel de la Victoire , en 384.

(*a*) Ambrof. Epift. 15. pag. 421.

(*b*) Ambrof. de obitu Valentin. num. 6. 28. 39.

(*c*) Ambrof. Epift. 24. num. 7.

(*d*) Ambrof. de obitu Valentin. p. 11792 num. 19. 20.

le pressoient par l'exemple de son pere, qui ne leur avoit rien ôté :
 » Vous louez mon pere, leur répondit-il, de ce qu'il ne vous a
 » rien ôté ; je ne vous ai rien ôté non plus. Mon pere vous a-r'il
 » rendu quelque chose, pour me prouver par son exemple, que je
 » vous dois rendre ce que vous me demandez ? Enfin quand mon
 » pere vous l'auroit rendu, j'aimerois mieux imiter mon frere qui
 » vous l'a ôté. Mon pere a été Empereur, & mon frere ne l'a-r'il
 » pas aussi été ? On leur doit donc le même respect, l'Empire leur
 » est à tous deux également redevable. J'imiterai donc l'un &
 » l'autre ; je ne vous rendrai point ce que mon pere n'a pu vous
 » rendre ; & je maintiendrai ce que mon frere a ordonné. Que
 » Rome me demande toute autre grace qu'elle voudra ; je lui dois
 » ma naissance, & je la dois aimer comme ma mere ; mais je
 » dois préferablement obéir à Dieu comme à l'auteur de mon
 » salut. « Après ce decret, saint Ambroise n'avoit plus rien à
 craindre des poursuites de Symmaque, pour le rétablissement de
 l'autel de la Victoire. Néanmoins il crut qu'il devoit encore réfuter
 par écrit les raisons que le Préfet avoit alléguées dans sa relation.
 C'est ce qu'il fit dans une lettre adressée (a) à Valentinien. En-
 node de Pavie, marque dans une de ses épigrammes, l'avantage
 que saint Ambroise remporta sur Symmaque en cette occasion.

*C'est en vain (b) que Symmaque adore la Victoire ;
 A son cher Orateur elle enleve la gloire,
 Passe au parti d'Ambroise, & nous apprend à tous,
 Combien son amitié vaut moins que son courroux.*

S. Ambroise
 est persécuté
 par Justine,
 en 385. 1

XV. Cependant Justine voyant la puissance de son fils affer-
 mie par l'accord que saint Ambroise avoit fait entre lui & Ma-
 xime, commença à persécuter ouvertement le saint Evêque ; ce
 qu'elle n'avoit osé faire du vivant de Valentinien I. son mari, ni
 du vivant de Gratien. L'instigateur ou le ministre de ses mauvais
 desseins étoit un nommé Mercurin, originaire de Scythie, qui
 pour se rendre plus agréable aux Ariens, avoit pris le nom d'Au-
 xence (c) leur ancien Evêque. Il se disoit Evêque de Milan,
 quoiqu'aucun habitant de cette ville ne fût de son parti, qui
 étoit celui des Ariens. Il prêchoit tous les jours, mais ne per-
 suadoit personne. Pour se procurer des sectateurs, il persuada à

(a) Ambros. Epist. 18. pag. 833.

(b) Ennod. Carm. 142.

(c) Ambros. Serm. contra Auxent. de
 Basilicis tradendus, num. 22. pag. 822.

Justine de soulever le peuple contre saint Ambroise. Elle offrit (a) aux uns des presens, aux autres des récompenses; & promit la charge de tribun & diverses autres dignités à quiconque pourroit le tirer de l'Eglise & le conduire en exil. Plusieurs le tentèrent, mais inutilement; & il y en eut à qui l'entreprise fut funeste. Un nommé Euthymius s'étoit logé auprès de l'Eglise, & tenoit un chariot toujours prêt pour enlever le saint Evêque: mais au bout d'un an, le même jour qu'il avoit cru surprendre saint Ambroise, il fut lui-même enlevé & conduit sur le même chariot en exil. L'eunuque Calligone qui avoit menacé (b) le Saint de lui faire couper la tête, fut lui-même décapité (c) pour avoir commis un crime honteux. Ces exemples de la vengeance divine n'arrêterent point la fureur de Justine: elle fit demander à saint Ambroise, au nom de Valentinien son fils, une Eglise où elle pût s'assembler avec les Ariens au jour de la fête de Pâque qui approchoit. C'étoit la basilique Porcienne, située hors des murs de la ville. Saint Ambroise l'ayant refusée, on demanda la basilique neuve, qui étoit plus grande & dans la ville; le Saint la refusa encore (d), disant qu'un Evêque ne pouvoit livrer le Temple de Dieu. Cela arriva le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux. Le lendemain qui étoit le Samedi 5. d'Avril, le Préfet du Prétoire nommé (e) Neoterius, vint dans l'Eglise où saint Ambroise étoit avec le peuple, & l'exhorta à ceder du moins la basilique Porcienne qu'on avoit demandée d'abord. Le saint Evêque demeura ferme, & le peuple ayant confirmé ce refus par (f) de grands cris, le Préfet se retira, disant qu'il en feroit son rapport à la Cour. Le Dimanche suivant, qui étoit celui des Rameaux, (g) pendant que saint Ambroise, après avoir renvoyé les Catechumenes, expliquoit le Symbole, on l'avertit que l'on avoit envoyé des Difenniers à la basilique Porcienne, où ils mettoient des tentures qu'ils avoient apportées, & que sur le bruit qui s'en étoit répandu une partie du peuple Catholique y alloit pour s'opposer à leurs desseins. Saint Ambroise n'interrompit pas pour cela ses fonctions; & après qu'il eut achevé ce qui regardoit les compétens, il commença l'oblation du sacrifice. Pendant qu'il l'offroit, on vint lui dire que le peuple s'étoit saisi d'un certain Castule prêtre des Ariens, comme il passoit dans la rue. A cette

Grand-chambellan.

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 12.
 (b) Ambrosii. *Epist.* 20. num. 28.
 (c) Augustin. *lib. 6. in Julian* cap. 14.
 (d) Ambrosii. *Epist.* 20. num. 1. p. 853.

(e) Cod. Theodosii. *Chronic.* pag. 1:4.
 (f) Ambrosii. *Epist.* 20. num. 3.
 (g) *Ibid.* num. 4. & 5.

nouvelle le Saint ne pût retenir ses larmes, & pria Dieu au milieu de l'oblation de ne pas permettre qu'il y eût du sang répandu pour la cause de l'Eglise, si ce n'étoit le sien qu'il étoit prêt de verser non-seulement pour le salut de son peuple, mais même pour les hereniques. Il envoya aussitôt des Prêtres & des Diacres, & sauva ainsi ce Prêtre Arien du péril où il étoit. Cette résistance (a) du peuple fut traitée de sédition à la Cour: on y décerna de grosses amendes contre le corps des Marchands: on en mit plusieurs aux fers dans les saints jours de la dernière semaine de Carême, où, suivant les loix des derniers Empereurs, & une de Valentinien même, donnée (b) cette année 385. le 23. Fevrier, l'on avoit accoutumé de délivrer les prisonniers. En trois jours on exigea des Marchands deux cens livres pesant d'or, c'est-à-dire trois cens marcs; & il y en eut qui répondirent qu'ils en payeroient une fois autant pourvu qu'ils conservassent leur foi. On défendit (c) aux officiers du palais, aux secretaires, aux agens de l'Empereur, & aux menus officiers qui servoient sous les Comtes de paroître en public sous prétexte de les empêcher de se mêler de la sédition, mais en effet pour empêcher qu'ils ne se trouvassent à l'Eglise avec saint Ambroise, dont la cause leur étoit commune. On menaçoit aussi les personnes de qualité, s'ils ne livroient la Basilique; & la persécution étoit si échauffée, qu'on se trouvoit à la veille de souffrir les derniers excès de la part des Ariens. Les (d) Comtes & les Tribuns vinrent sommer S. Ambroise de livrer promptement la Basilique, disant que l'Empereur ne faisoit en cela qu'user de son droit, puisque tout étoit en son pouvoir. Le Saint répondit: » S'il me demandoit ce qui est à moi, ma terre, mon » argent, je ne le refuserois pas, quoique tout ce qui est à moi » soit aux pauvres: mais les choses divines ne sont pas soumises à » la puissance de l'Empereur. Si on en veut à mon patrimoine, » qu'on le prenne; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez- » vous me mettre aux fers, me mener à la mort? j'en suis ravi; je » ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre; je n'em- » braferai point les Autels en demandant la vie, j'aime mieux être » immolé pour les Autels. « Il parloit ainsi sachant que l'on avoit envoyé des hommes armés pour s'emparer (e) de la Basilique, & il en fut saisi de frayeur dans la crainte qu'il n'arrivât quelque

(a) Ambros. *Epist.* 20. num. 6.(b) L. 8. Cod. Theodos. de *Indul. crim.*(c) Ambros. *Epist.* 20 num. 7.(d) *Ibid.* num. 8.(e) *Ibid.* num. 9. & *suiv.*

massacre, qui eût été capable d'occasionner la ruine de la Ville & peut-être de toute l'Italie. Comme on le pressoit de calmer le peuple, il répondit qu'il dépendoit de lui de ne le point soulever, mais qu'il étoit en la main de Dieu de l'appaïser; que si on le croyoit auteur de cette émotion populaire, il falloit l'en punir sur l'heure ou l'envoyer dans quelque lieu desert. Après qu'il eut fini de parler, les Comtes & les Tribuns se retirèrent. Pour lui il passa le reste du jour dans la vieille Basilique; & le soir il alla coucher dans sa maison, afin que si on vouloit l'enlever, on le trouvât.

Le (a) Mercredi 9 d'Avril il sortit de sa maison avant le jour, & à peine fut-il entré dans la vieille Basilique, que l'avenue fut environnée de soldats. On y apporta aussi des tentures, afin qu'Auxence y pût célébrer l'office. Les Catholiques en furent d'abord saisis de douleur, craignant que l'Eglise de Dieu ne fût livrée aux heretiques: mais ils reprirent courage & entrèrent en si grand nombre dans cette Eglise qu'elle fut toute remplie; pendant ce tems-la saint Ambroïse faisoit l'Office dans la vieille Basilique. Averti que les soldats environnoient la neuve, & qu'il y avoit à craindre qu'on ne la vît remplie de tumulte & peut-être de sang, il commanda que les soldats fussent séparés de la Communion s'ils ne se retiroient. Comme ils étoient Catholiques, ils quitterent aussitôt la Basilique neuve, & vinrent dans la vieille où étoit saint Ambroïse. Leur vûe inopinée jeta le trouble parmi les femmes, & il y en eut une qui s'enfuit avec précipitation: mais les soldats tâcherent de mettre le calme en disant qu'ils étoient venus pour prier & non pour combattre. Le saint Evêque fit en leur presence un (b) discours sur le livre de Job que l'on avoit lû dans l'assemblée. Il y compare les tentations qu'il souffroit à celles de ce Patriarche; & à sa femme (c) l'Imperatrice Justine, qui le pressoit de livrer l'Eglise. Il la met aussi en parallèle avec Jefsabel & Herodiade, & dit: » (d) On m'ordonne de livrer la Basilique. Je réponds: il ne m'est pas permis de la livrer; & vous » Empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On » soutient que tout est permis à l'Empereur, que tout est à lui. Je » réponds: Ne vous faites pas ce tort de croire que comme Em- » pereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit » de la part de l'Empereur: Je dois aussi avoir une Basilique. J'ai » répondu: Qu'avez-vous de commun avec l'adultere? c'est-à-

(a) Ambros. *Epist.* 20, n. 11. & *suiv.*(b) *Ibid.* num. 15.(d) *Ibid.* num. 16 & *suiv.*(e) *Ibid.* num. 12.

» dire avec l'Eglise des heretiques. « Il prêchoit encore lorsqu'on vint l'avertir que l'on avoit ôté de la Basilique neuve les tentures de l'Empereur, & qu'elle étoit remplie de Catholiques qui demandoient sa présence : mais il ne (a) voulut pas y aller, & se contentant d'y envoyer des Prêtres, il continua son discours rendant grâces à Dieu de la paix qu'il sembloit vouloir procurer à l'Eglise. Cependant on l'avertit qu'il étoit arrivé un (b) secretaire pour lui signifier des ordres de la part de l'Empereur. Le Saint se retira un peu à l'écart pour les recevoir. Le Secretaire lui fit des reproches de ce qu'il avoit envoyé des Prêtres à la Basilique neuve & le traita de tyran. Saint Ambroise justifia sa conduite sur l'envoi des Prêtres, en disant qu'il ne l'avoit fait qu'après que l'Empereur avoit retiré ses tentures ; & à l'égard de la tyrannie dont on l'accusa, il répondit : » Maxime (c) ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que je l'ai empêché par ma députation de passer en Italie. Les Evêques ne se sont jamais érigés en tyrans, mais ils ont souvent beaucoup souffert de la part des tyrans. « Le reste du jour se passa en tristesse, & saint Ambroise n'ayant pû retourner chez lui, parce que la Basilique étoit environnée de soldats, il passa la nuit à chanter des Pseaumes avec les freres dans un Oratoire enfermé dans l'enceinte de la grande Eglise. Le lendemain qui étoit le Jeudi-Saint, comme il expliquoit (d) le Prophète Jonas, dont on avoit lu le livre selon la coutume, on vint lui dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats, & rendre aux Marchands les taxes auxquelles on les avoit condamnés. A cette nouvelle tout le peuple fut transporté de joie, & les soldats eux-mêmes se jettant sur les Autels, les baisoient en signe de la paix qu'ils annonçoient.

Loix pour les heretiques. Justine persecute de nouveau saint Ambroise, en 386.

XVI. Elle ne fut pas de longue durée ; car dès le 23. Janvier de l'année suivante 386. Valentinien publia (e) à la persuasion de Justine, une loi en faveur des Ariens, qui donnoit permission de s'assembler à tous ceux dont les sentimens étoient conformes à l'exposition de foi du Concile de Rimini, avec défense aux Catholiques, sous peine de mort, d'y faire aucune opposition. Ce fut Auxence qui dicta & qui écrivit cette loi, que saint Ambroise appelle *une loi de sang*, qui établissoit des decrets de perfidie. Il falloit aux Ariens une Eglise pour s'assembler, & Justine

(a) Ambros. *Epist.* 20. num. 20.

(b) *Ibid.* num. 22.

(c) *Ibid.* num. 23.

(d) *Ibid.* num. 25. & 26.

(e) *Leg. ulim.* Cod. Theodos. de *Fide Catholica.* Rothm. lib. 2. cap. 16. Sotem. lib. 7. cap. 13.

fit demander une seconde fois la Basilique Porcienne qui étoit hors des murs. Saint Ambroise persevera à la refuser, disant : » Nabothe n'a pas voulu donner l'heritage de ses peres , & moi je » donnerois l'heritage de Jesus-Christ ? A Dieu ne plaise , ajouta- » t-il, que je livre ainsi l'heritage de mes peres ; l'heritage de saint » Denys, qui est mort en exil pour la défense de la foi ; l'heritage » de saint Eustorge Confesseur ; l'heritage de saint Mirocle , & de » tous les autres saints Evêques mes prédecesseurs. « Sa fermeté dans cette occasion fit que l'on prit des mesures pour l'éloigner de Milan. Dalmace, Tribun & Notaire , vint lui dire de la part de l'Empereur, qu'il eût (a) à choisir des Juges comme Auxence avoit fait , afin que leur cause fût jugée par l'Empereur en son consistoire, ou qu'il prît le parti de se retirer & de ceder son siège à Auxence. Il y avoit alors plusieurs Evêques Catholiques à Milan : saint Ambroise prit leurs avis, & celui de son Clergé ; & par leur conseil il envoya une remontrance à l'Empereur , par laquelle il s'excusoit de prendre aucun des deux partis qu'on lui avoit proposés. » Qui (b) peut nier, disoit-il, que dans les causes » de la foi, les Evêques ne jugent les Empereurs Chrétiens, bien » loin d'être jugés par les Empereurs ? « Ensuite parlant des Juges qu'on vouloit lui donner : » Voulez-vous, dit-il, (c) que je choi- » sisse des Juges laïques, afin que s'ils conservent la vraie foi, ils » soient proscrits, ou mis à mort ? Voulez-vous que je les expose » à la prévarication ou au supplice ? Ambroise ne mérite pas qu'on » abaisse pour lui le Sacerdoce : la vie d'un homme n'est pas com- » parable à la dignité de tous les Evêques. S'il faut tenir une con- » fession sur la foi, c'est aux Evêques à la tenir, comme on a fait » sous Constantin d'auguste memoire, qui leur a laissé la liberté » de juger.

XVII. L'Imperatrice Justine n'en demeura pas-là. Après avoir accusé le saint Evêque des crimes les plus noirs, elle tâcha de le faire assassiner dans sa chambre. Le malheureux (d) qu'elle avoit envoyé pour executer ce dessein, tenoit déjà l'épée levée pour en frapper saint Ambroise ; mais sa main demeura immobile. Il déclara que Justine l'avoit engagé à cet assassinat, & l'aveu qu'il fit de son crime, fut suivi de sa guérison.

XVIII. Au milieu de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant à dédier la Basilique, que l'on nomme encore de son nom

On attente à la vie de saint Ambroise, en 386.

Revelation des Reliques des saints Ger-

(a) Ambros. *Epist.* 21. num. 1. & 2.

(b) *Ibid.* num. 4.

Tome VII.

(c) *Ibid.* num. 12. 13. 15.

(d) Paulin. *in vita Ambros.* num. 20.

vais & Pro-
tais, en 386.

Ambrosienne, le peuple (*a*) lui demanda tout d'une voix, qu'il la dédiât avec la même solennité qu'il avoit fait celle des Apôtres. Il répondit qu'il le feroit s'il trouvoit des reliques des Martyrs, & aussitôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui fit connoître (*b*) en songe, que les corps de S. Gervais & de saint Protas, freres & Martyrs, reposoient dans la Basilique de S. Felix & de S. Nabor. Il fit ouvrir la terre & trouva sur leurs sepulchres des signes convenables, apparemment quelques palmes gravées, ou quelque instrument ulité dans les supplices des Martyrs; & au-dedans de ces sepulchres, deux hommes qui parurent d'une hauteur au-delà de l'ordinaire; tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. C'étoit le 17. de Juin de l'an 386. on les transporta dans la Basilique que saint Ambroise avoit dessein de dédier; & cette translation fut accompagnée (*c*) de plusieurs miracles. Saint Augustin (*d*) qui étoit alors à Milan, en rapporte un dont il avoit été témoin, operé en la personne d'un nommé Severe, qui après avoir été aveugle pendant plusieurs années, recouvra la vûe par l'attouchement d'un mouchoir qu'on avoit appliqué au brancard sur lequel les reliques de ces saints Martyrs étoient portées. Ces miracles arrêterent au-dehors la persécution que Justine avoit faite aux Catholiques; mais elle s'en (*e*) mocquoit dans l'interieur de son palais, disant qu'Ambroise avoit suborné par argent ceux qui se faisoient guérir par les Martyrs. Mais les faits étoient évidens, & il y (*f*) eut même des Ariens qui se convertirent.

Batême de
S. Augustin,
en 387.

XIX. Saint Ambroise eut l'année suivante 387. un autre sujet de consolation dans la conversion de S. Augustin. Il y avoit près de deux ans qu'il étoit à Milan, où le Préfet (*g*) Synnaque l'avoit envoyé pour enseigner la rhétorique; & pendant tout ce tems il avoit écouté assiduellement tous les discours que S. Ambroise faisoit en public, moins curieux toutefois des choses qu'il disoit, que de voir si son éloquence répondoit à sa réputation. Mais enfin il fut touché, & ayant reconnu que la doctrine Catholique étoit la seule véritable, il l'embrassa, & reçut le Batême des mains de saint Ambroise, le Samedi de Pâques, qui cette année étoit le 25. d'Avril.

(a) Ambros. Epist. 22. num. 1. & 2.

(b) Augustin. lib. 9. Confess. cap. 7. & lib. 22. de Civit. cap. 8.

(c) Ambros. Epist. 22. pag. 875.

(d) Augustin, lib. 9. Confess. cap. 7. &

lib. 22. de Civit. cap. 8.

(e) Paulin *in vita* Ambros. num. 15.

(f) Ibid. num. 17.

(g) Augustin. lib. 5. Confess. cap. 13.

XX. La même année 387. saint Ambroïse, peu sensible aux mauvais traitemens qu'il avoit reçus de Justine, entreprit à sa priere un second voyage dans les Gaules. Le (a) motif étoit de demander à Maxime le corps de l'Empereur Gratien, & de confirmer la paix; car il y avoit lieu de craindre que Maxime, qui rémoignoit alors être en mauvaise intelligence avec Valentinien, ne pensât à le dépouiller des états qu'il avoit en Italie. Cette seconde députation de saint Ambroïse fut moins heureuse que la première. Maxime ne (b) voulut point lui accorder d'audience secrète, comme il en demandoit, il s'emporta même contre lui, dans son consistoire, & lui reprocha de l'avoir joué en l'empêchant d'entrer en Italie. » Je suis venu pour me justifier de ce re-
 » proche, lui répondit le saint Evêque, avec beaucoup de dou-
 » ceur, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver
 » un orphelin. Mais, où me suis-je opposé à vos légions pour les
 » empêcher d'inonder l'Italie? Vous ai-je fermé les Alpes avec
 » mon corps? En quoi vous ai-je trompé? Quand vous me dites
 » que Valentinien devoit venir à vous: Je répondis qu'il n'étoit
 » pas naturel qu'un enfant passât les Alpes avec sa mere, dans la
 » rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans mere aux perils d'un
 » si long voyage. « Ensuite il lui demanda le corps de Gratien. Maxime répondit qu'il délibérerait sur toutes ses demandes, & saint Ambroïse se retira. Paulin qui ne dit rien de la première ambassade de ce saint Evêque, dit (c) que dans celle-ci, il sépara Maxime de sa communion, à cause de la mort de Gratien. Mais il paroît qu'il la lui refusa dans l'une & dans l'autre, & que dans la seconde il s'abstint même de la communion des Evêques (d) qui communiquoient avec lui, c'est-à-dire, des Evêques Ithaciens, qui poursuivoient la mort des Priscillianistes. Etant en chemin pour retourner à Milan, il envoya (e) à Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé dans son ambassade, craignant que quelqu'un ne lui en fit un récit peu fidele, & ne le prévînt contre lui. Il la finissoit, en lui donnant avis qu'il devoit être sur ses gardes contre un homme qui couvroit la guerre d'une apparence de paix. La fuite fit voir que saint Ambroïse ne se trompoit pas; car quelque tems après, malgré diverses autres ambassades que Valentinien envoya à Maxime pour tâcher d'affermir la paix en-

S. Ambroïse
est député une
seconde fois à
Maxime, en
387.

(a) Ambros. de obitu Valentin. n. 28.

(b) Ambros. Epist. 24.

(c) Paulin. in vita Ambros. num. 9.

(d) Ambros. Epist. 24. num. 9.

(e) Ibid. num. 1.

tre-eux, & lui en demander des assurances, celui-ci entra en Italie & s'en rendit maître. Valentinien, qu'il avoit tâché de surprendre à (a) Milan, eut le loisir d'en sortir avant que Maxime y fût arrivé, & alla se jeter entre les bras de Theodose, qui le reçut à Thessalonique avec des tendresses de pere. » Vous ne devez pas » vous étonner (b), lui dit-il, du mauvais succès de vos affaires, » ni des progrès de Maxime, puisque vous combattez la vraie » Religion. « Il effaça dans ce jeune Prince, les mauvaises impressions que Justine sa mere lui avoit données, le ramena à la doctrine Catholique, qu'il suivit toujours depuis, & lui promit d'employer ses forces pour le rétablir dans ses états. En effet, il se déclara contre Maxime, défit ses troupes en Pannonie, & ayant passé les Alpes sans aucune résistance, il entra (c) dans Aquilée & y surprit Maxime. Ce tyran abandonné des siens, fut dépouillé (d) des ornemens qu'il portoit comme Empereur, & amené les pieds nus & les mains liées devant Theodose & Valentinien, & eut ensuite la tête tranchée de la main des soldats. Cela arriva le 28. de Juillet de l'an 388.

S. Ambroise s'oppose au rétablissement d'une Synagogue, en 388. & 389.

XXI. D'Aquilée, Theodose passa à Milan, & y demeura depuis le dixième d'Octobre de cette année 388. jusques sur la fin de Mai de l'année suivante 389. Pendant son séjour en cette ville, les Chrétiens(e) d'une petite ville de la Province d'Osroëne en Orient, nommée Callinique, brûlerent une Synagogue que les Juifs y avoient, & on accusa l'Evêque du lieu d'avoir conseillé cet incendie. Dans la même ville, quelques heretiques (f) Valentiniens, voyant passer des Moines, qui en allant celebrer la fête des Machabées, chantoient des Pseaumes par le chemin, suivant l'ancienne coutume, se jetterent au milieu d'eux pour les empêcher de continuer leur marche. Les Moines irrités, brûlerent le temple que les Valentiniens avoient dans cet endroit, & en enleverent, à ce que l'on disoit, quelques offrandes précieuses. L'Empereur Theodose informé de ces deux faits par le Maître de la Milice d'Orient, & les regardant comme une affaire de police, ordonna (g) que l'Evêque de Callinique rétablirait la Synagogue des Juifs; que les Moines & ceux qu'on auroit trouvés coupables de l'embrasement du temple des Valentiniens, seroient punis severement, & qu'on informeroit des offrandes qui avoient été enlevées du temple des

(a) Zozim. lib. 4. pag. 767.

(b) Theodoret. lib. 5. cap. 15.

(c) Zozim. lib. 4. pag. 770.

(d) Pacatus. Panegy. ad Theodos. cap.

34. 35. & 43.

(e) Ambros. Epist. 41. num. 1.

(f) Ibid. num. 16.

(g) Ibid. num. 18.

Valentiniens. Saint Ambroise étoit à (a) Aquilée, lorsqu'il apprit ce que Theodose avoit ordonné en cette occasion. Il lui en écrivit, & lui remontra avec beaucoup de force, que son ordonnance alloit exposer la religion Chrétienne à la raillerie & aux insultes de ses ennemis. Mais ses remontrances n'eurent pas l'effet qu'il en attendoit. Etant donc de retour à Milan, il fit un discours en présence de l'Empereur, dans lequel après avoir dit beaucoup de choses touchant les reproches que Dieu avoit faits au peuple d'Israël & à David, d'avoir oublié les biens qu'ils avoient reçus de lui : dans le dessein d'en faire l'application à Theodose même, il s'adressa directement à ce Prince, & le conjura d'user de miséricorde envers ses sujets. Son discours fini, il demeura quelque tems sans descendre de la chaire, résolu de ne point aller à l'Autel, qu'il ne lui eût promis de faire cesser toutes poursuites, touchant l'affaire de la Synagogue & le temple des Valentiniens. L'Empereur le lui promit, & lui dit quand il fut descendu : » Vous avez prêché contre moi. « Saint Ambroise répondit : » J'ai (b) parlé de ce qui vous étoit utile. « Theodose convint qu'il avoit donné un ordre trop dur, » mais, ajouta-t'il, il a été corrigé. « Saint Ambroise alla ensuite à l'Autel, & y offrit les divins Mysteres.

XXII. Sur la fin de Mai de l'an 389. Theodose alla de Milan à Rome, avec son fils Honorius & le jeune Valentinien. Quelque tems après son retour à Milan, l'heretique Jovinien qui avoit été condamné dans un Concile tenu (c) à Rome sous le Pape Sirice, vint trouver ce Prince pour en obtenir quelque protection. Mais il en fut rejetté avec horreur. Saint Ambroise tint aussi un Concile contre lui avec les Evêques qui se trouvoient alors à Milan; Jovinien y fut condamné avec ses adherens, & les Legats du Pape les firent chasser de la ville. On met ce Concile en 390. La sentence (d) rendue contre les Ithaciens l'année précédente par les Evêques des Gaules, y fut confirmée, & Felix de Treves séparé de la communion.

XXIII. Le Concile de Milan continuoit encore ses séances, lorsqu'on apporta (e) à saint Ambroise, la nouvelle du massacre de Theffalonique, dont voici l'occasion. Botheric, (f) commandant des troupes dans l'Illyrie, mais qui résidoit à Theffalo-

S. Ambroise tint un Concile à Milan contre Jovinien, en 390.

Il refuse l'entree de l'Eglise à Theodose, en 390.

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 22. & Ambrosii. *Epist.* 40. n. 4. 6. & *serv.*

(b) *Ibid.* num. 27.

(c) Voyez tome V. page 701. & 702.

(d) *Ibid.* & pag. 703. 704. 705.

(e) Ambrosii. *Epist.* 51. num. 6.

(f) Solom. *lib.* 7. cap. 25. Ruffin. *lib.* 2. cap. 18.

nique, fit mettre en prison un Cocher qui avoit voulu commettre un crime énorme avec son Echançon. En un jour de fête, où il devoit y avoir une course de chariots, le peuple de Thessalonique croyant ce Cocher nécessaire pour la beauté du spectacle, demanda sa liberté, on la refusa; & le peuple en fut irrité & en vint à une sédition si violente, que quelques Officiers y furent assommés à coups de pierres, & que Botheric même y fut tué, & traîné (a) par les rues. A la nouvelle de ce crime, qui étoit énorme, Theodose naturellement prompt, entra dans une colere qui eût pû paroître juste, si elle n'eût pas excédé les bornes de la moderation. Mais saint Ambroise & les autres Evêques du Concile, l'adoucirent (b), & obtinrent de lui qu'il pardonneroit aux coupables. Aigri depuis par (c) les principaux Officiers de sa cour, surtout par Ruffin, alors grand maître du Palais, il résolut de punir d'une maniere sanglante la ville de Thessalonique. La chose fut tenue si secrette, que saint Ambroise n'en eut connoissance qu'après son execution. Un jour donc que le peuple étoit assemblé dans le Cirque, les soldats qui avoient eu ordre de l'environner, mirent au fil de l'épée tout ce qui se rencontra, sans distinction d'innocens & de coupables, jusqu'à un certain nombre qui leur avoit été marqué. Ce massacre dura trois heures, & il y périt environ sept mille personnes. Theodose (d) avoit révoqué l'ordre donné contre cette ville; mais on ne l'apprit qu'après son execution. Le bruit du massacre étant venu à Milan, les Evêques du Concile en furent extrêmement affligés, particulièrement saint Ambroise. Il ne crut pas toutefois devoir se présenter devant l'Empereur, jugeant qu'il étoit plus à propos de lui donner le loisir de revenir à lui-même; mais quelques jours après il lui écrivit une lettre de (e) sa main, afin que Theodose fût assuré qu'elle n'avoit été vûe de personne. Saint Ambroise étoit alors à la Campagne, où il s'étoit retiré sous prétexte de prendre l'air. Il représentoit à l'Empereur l'atrocité du crime qui s'étoit commis par son ordre à Thessalonique, & lui disoit: » Le (f) peché ne s'efface que par les larmes; il n'y a ni Ange ni Archange, qui puisse le remettre autrement. Le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font penitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Je n'ose offrir le Sacrifice

(a) Theodoret. lib. 5. cap. 17.

(b) Augustin. lib. 5 de Civit. cap. 26.
Ambros. Epist. 51. num. 16.

(c) Paulin. in vita Ambros. num. 240.

(d) Ambros. Epist. 51. pag. 298.

(e) Idem, ibid. num. 14.

(f) Ibid. num. 11.

» si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis après le
 » sang d'un seul innocent répandu, le sera-t'il après le sang de
 » plusieurs ? « Theodose ne laissa (a) pas de vouloir aller à l'E-
 glise selon sa coutume. Mais saint Ambroise qui étoit de retour
 de la campagne, alla au-devant de lui hors du Vestibule; & pour
 l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage
 qu'il avoit fait faire. » Comment, ajouta-t'il, pourrez-vous élever
 » vers le Seigneur, des mains qui dégouttent encore du sang que
 » vous avez répandu injustement ? Comment recevrez-vous sur de
 » telles mains le corps sacré du Seigneur ? Comment porterez-
 » vous à votre bouche son sang précieux, vous qui, transporté de
 » fureur, avez fait une si horrible effusion de sang ? Retirez - vous
 » donc d'ici, & n'augmentez pas votre crime par un autre. « Com-
 me l'Empereur (b) vouloit excuser en quelque maniere sa faute
 par l'exemple de David, coupable en même-tems d'adultere &
 d'homicide, saint Ambroise lui répondit aussitôt : » Puisque vous
 » avez imité sa faute, imitez aussi sa docilité & sa penitence. «
 Theodose se soumit, en acceptant la penitence, suivant (c) la
 discipline de l'Eglise, il se (d) retira fondant en larmes dans son
 Palais. C'étoit au mois d'Avril de l'an 390.

XXIV. Huit mois se passerent sans que l'Empereur osât entrer
 dans l'Eglise. Il se tenoit (e) dans son Palais & y gémissoit, con-
 siderant que le temple du Seigneur étoit ouvert aux esclaves &
 aux mendiens, tandis que les portes lui en étoient fermées. Le
 jour de la naissance du Sauveur étant venu, Ruffin s'offrit d'aller
 trouver l'Evêque, & de l'engager à lever son excommunication.
 » Vous ne le persuaderez pas, lui dit Theodose ; je connois la
 » justice de sa censure, & le respect de la puissance Imperiale ne
 » lui fera rien faire contre la loi de Dieu. « Ruffin insista, & l'Em-
 pereur le suivit de près. Quand saint Ambroise vit Ruffin, il lui
 reprocha son impudence, d'oser interceder pour l'absolution d'un
 crime qui étoit l'effet de ses mauvais conseils. Ruffin redoubla ses
 prieres, & ajouta que l'Empereur venoit. » Je vous avertis, lui
 » répondit saint Ambroise, que je l'empêcherai d'entrer dans le
 » Vestibule. « Ruffin n'esperant plus rien, fit faveur à Theodose ce
 qu'il avoit oui, & lui conseilla de retourner dans son Palais. Mais
 ce Prince ne put s'y résoudre & dit : » J'irai, je recevrai l'affront

Il absout
 Theodose,
 en 390.

(a) Theodret. lib. 5. cap. 17.

(b) Pa. lia. in vita Ambrosii. num. 24.

(c) Augustin. lib. 5. de Civit. cap. 26.

(d) Theodret. lib. 5. cap. 17.

(e) Idem, ibid.

» que je mérite. « Etant arrivé à l'enceinte de l'Eglise, il n'entra pas dans l'Eglise, mais seulement dans la salle de l'audience où l'Evêque étoit assis, & le pria instamment de lui donner l'absolution. Saint Ambroise traita cette démarche de violement des loix de Dieu. » Je les respecte, dit l'Empereur, & je ne veux » point entrer contre les regles dans le Vestibule sacré; mais je » vous prie de me délivrer de mes liens & de ne pas me fermer » la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font peni- » tence. » Saint Ambroise lui dit : » Quelle penitence avez-vous » faite après un tel peché ? C'est à vous, dit l'Empereur, à m'ap- » prendre ce que je dois faire. « Quoiqu'il se fût abstenu d'entrer dans l'Eglise pendant huit mois, il n'avoit pas néanmoins fait encore de penitence publique : c'est pourquoi saint Ambroise lui ordonna de la faire, & lui demanda de plus une loi qui suspendit les executions de mort pendant trente jours. Theodose fit écrire cette loi sur le champ, & y soucrivit de sa main. Il se soumit aussi à la penitence publique, & en même-tems saint Ambroise ayant levé l'excommunication, lui permit l'entrée de l'Eglise. Ce Prince y fit sa priere, non debout ni à genoux, mais prosterné sur le pavé, disant ces paroles du Pseaume 118. *Mon ame est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole.* Il s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, & arrosoit le pavé de ses larmes, pour obtenir le pardon qu'il demandoit.

Il fait sortir
Theodose du
Chœur.

XXV. Theodoret (a) ajoute au récit de la penitence de Theodose, que ce Prince s'étant levé de terre, entra dans le Sanctuaire pour y présenter son offrande; & qu'étant resté dans le Chœur après l'oblation, saint Ambroise lui fit dire d'en sortir & de se tenir avec le reste du peuple, parce qu'il n'étoit permis qu'aux Ministres sacrés de demeurer dans le Sanctuaire. Mais il n'y a gueres d'apparence que ce saint Evêque ait laissé si long-tems l'Empereur sans l'instruire de son devoir à cet égard; & qu'il vait mieux rapporter ce fait à l'an 388. lorsque ce Prince vint pour la première fois à Milan. Avant ce tems (b), les Princes avoient coutume de demeurer dans le Chœur pendant la celebration des Mysteres. Mais saint Ambroise voyant que cet usage ne s'étoit introduit que par une basse complaisance des Evêques; ordonna qu'à l'avenir il se placeroit devant le Balustre qui sermoit le Sanctuaire, & Theodose approuva ce reglement.

(a) Theodoret. lib. 5. cap. 17.

(b) Sozomen, lib. 7. cap. 25.

XXVI. Nous rapportons à l'an 390. la visite (a) que saint Ambroïse reçut de deux Seigneurs de Perse, attirés en Italie par la réputation de sa sagesse, & de la magnificence de Probe, Sénateur Romain. Ils avoient apporté avec eux plusieurs questions qu'ils vouloient proposer à l'Evêque de Milan, pour se convaincre par eux-mêmes de sa capacité. La conférence qu'ils eurent avec lui par le moyen d'un truchement dura depuis une heure de jour jusques à trois heures de nuit, & ils en sortirent pleins d'admiration.

S. Ambroïse reçoit la visite de deux Seigneurs de Perse, en 390.

XXVII. On voit par les livres des Offices écrits en 391. que saint Ambroïse ne s'appliquoit pas moins à former les mœurs de son Clergé que de son peuple. Mais son zele ne se bornoit pas-là : & il auroit souhaité pouvoir procurer aux Eglises les plus éloignées, la paix dont on jouissoit dans la sienne. Quelques mouvemens que se fussent donné les Evêques assemblés (b) à Capoue la même année, pour éteindre le schisme d'Antioche, leurs réglemens étoient demeurés sans execution. Saint Ambroïse avoit été l'ame de ce Concile, & c'étoit lui qui en avoit demandé la convocation à l'Empereur. Il y avoit été ordonné que Theophile d'Alexandrie jugeroit avec les autres Evêques d'Egypte du différend entre Flavien & Evagre touchant l'épiscopat d'Antioche. Theophile donna avis de ce décret à Flavien : mais celui-ci refusa de comparoître, & eut recours à des rescrits de l'Empereur, qui, ce semble, ordonnoient aux Evêques d'Occident de passer en Orient pour examiner le différend sur les lieux. Saint Ambroïse qui trouvoit ce passage en Orient impraticable à de vieux Evêques, & la résistance de Flavien, contraire aux loix de l'Eglise & de l'Empereur, le fit presser de se rendre ; résolu néanmoins, s'il perséveroit à ne vouloir pas s'accorder avec Evagre, de se réunir de communion avec les autres Orientaux. Mais Evagre étant venu à mourir quelque tems après, Flavien trouva le moyen de se maintenir seul sur le siège d'Antioche.

S. Ambroïse travaille à la paix d'Antioche, en 391.

XXVIII. L'Empereur Theodose étoit alors en Orient, ayant laissé à Valentinien le gouvernement de l'Occident. Il y avoit déjà quelques années que Justine sa mere étoit morte ; mais il se trouvoit sous le joug du Comte Arbogaste, General de ses armées, qui lui parloit avec une entière liberté, & dispoit de plusieurs choses même malgré lui. Valentinien n'avoit encore que vingt ans ; & ne se sentant pas assez de forces pour réduire Arbogaste à

S. Ambroïse est mandé par Valentinien, qui veut recevoir le batême de ses mains, en 392.

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 25.
Tome VII.

(b) Voyez tome V. pag. 705. & suiv.

l'état de soumission & de respect qui lui convenoit, il se plaignoit souvent par lettres de ses hauteurs à l'Empereur Theodose le conjurant de venir au plutôt à son secours. D'un autre côté les barbares faisoient des ravages du côté de l'Italie, ce qui y rendoit necessaire la présence de Valentinien. Ce Prince étoit alors à Vienne en Dauphiné. Comme il fut que saint Ambroise y venoit le prier de la part de Flavien Préfet du Prétoire, & des autres personnes les plus considerables, de secourir l'Italie, mais qu'il s'étoit arrêté en chemin, il lui envoya un Officier de sa chambre avec une lettre par laquelle il lui mandoit de venir en diligence pour être (a) la caution de sa réconciliation avec Arbogaste : à quoi il ajoutoit qu'il vouloit être batifé de sa (b) main avant que de passer en Italie. C'étoit la confiance qu'il avoit en saint Ambroise qui lui faisoit souhaïter de recevoir le Batême par son ministère; car il y avoit alors en France un grand nombre de saints Evêques, comme saint Martin de Tours, saint Victrice de Rouen, & quelques autres. Il disoit quelquefois, dans l'empressement où il étoit de le voir : » Serai-je assez heureux pour » voir mon pere ? « Il n'eut pas ce bonheur; le troisième jour depuis le départ du courier qu'il lui avoit dépêché, qui étoit le Samedi quinziesme de Mai 392. comme il se jouoit seul sur le bord du Rhone dans l'enceinte de son palais, Arbogaste le fit étrangler, & pendre ensuite avec son mouchoir, pour donner lieu de croire qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Saint Ambroise passoit déjà les Alpes, lorsqu'il apprit un événement si tragique. Il reprit la route de Milan, arrosant le chemin de ses larmes. Le corps de Valentinien y fut transporté par ordre de l'Empereur Theodose, & mis dans un tombeau de porphire. Le saint Evêque prononça son oraison funebre en presence de ses deux sœurs Justa & Grata, dans (c) laquelle il ne craignit point de les assurer de son salut, disant que quoiqu'il fût mort sans Batême, sa foi l'avoit lavé, & que la demande qu'il avoit faite du Batême l'avoit consacré.

S. Ambroise ne veut ni écrire à Eugene, ni le voir, en 393.

XXIX. Arbogaste, à qui sa naissance n'avoit pas permis de prendre le titre d'Empereur, le donna à Eugene, auparavant Secrétaire de Valentinien. Il avoit enseigné la grammaire & la rhétorique, & s'étoit élevé par son éloquence & son savoir aux premières dignités de la Cour. Comme il n'avoit de Chrétien que le nom, il étoit favorable aux Payens. Saint Ambroise l'avoit

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 30.

(b) Ambrosii. *Epist.* 53. num. 2.

(c) Ambrosii. *de obitu Valent.* n. 54. 55.

connu & même honoré lorsqu'il n'étoit que simple particulier. Eugene lui écrivit dès qu'il se vit revêtu de la dignité imperiale ; mais le saint Evêque s'excusa de lui écrire, parce qu'il prévoyoit la condescendance qu'Eugene auroit pour les Payens. Arbogaste se flattoit aussi d'être aimé de saint Ambroise. Etant (a) un jour à table avec les Rois des François, après avoir fait la paix avec eux, ils lui demanderent s'il connoissoit Ambroise. Il répondit que non-seulement il le connoissoit, mais qu'il en étoit aimé & avoit souvent mangé avec lui. » Comte, lui dirent alors ces Prin-
 » ces, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez victorieux,
 » puisque vous avez l'amitié d'un homme qui commande au fo-
 » leil de s'arrêter, & il s'arrête aussitôt. « Eugene passa des Gaules en Italie, & accorda aux Payens (b) le rétablissement de l'autel de la Victoire, avec les revenus de leurs temples : en sorte qu'on fit (c) à Rome quantité de sacrifices, on y répandit le sang des victimes, & on trouva dans les entrailles des animaux des heureux présages sur lesquels on promit à Eugene la victoire sur ses ennemis. Saint Ambroise averti qu'il s'approchoit de Milan, en sortit & se retira à Boulogne, d'où il lui écrivit (d) pour lui rendre raison de sa retraite, & lui faire des reproches d'avoir rendu aux Payens ce que les Empereurs Chrétiens leur avoient ôté. L'Eglise de Milan (e) refusa les présens d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre à l'assemblée des fidèles pour prier, à cause du sacrilège qu'il avoit commis.

XXX. Le sujet du voyage de saint Ambroise à Boulogne, étoit d'assister (f) à la translation des reliques des saints (g) Martyrs Vital & Agricole, que l'on venoit d'y trouver. Elles furent mises sous l'Autel de la Basilique. On fit présent à saint Ambroise de quelques cloux & d'une partie du bois de la croix sur laquelle saint Agricole avoit été attaché. Il les emporta à Florence & les plaça sous l'Autel d'une Eglise qu'il y dédia, & qui fut depuis nommée la Basilique Ambrosienne. Dès qu'il apprit qu'Eugene étoit sorti de Milan, il y retourna. C'étoit au mois d'Août de l'an 394. Le mois suivant, Théodose ayant forcé le passage des Alpes, livra bataille à l'armée d'Eugene rassemblée dans la plaine d'Aquilée, la mit en déroute par une protection visible du Ciel, & fit trancher la tête à Eugene, après lui avoir reproché la mort

Il va à Boulogne, à Florence, & revient à Milan, en 391.

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 30.

(b) Idem, *ibid* num. 26.

(c) Ruffin *lib. 2. cap. 33.*

(d) Ambrosii. *Epist.* 57.

(f) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 31.

(g) Idem, *ibid*. num. 29.

(h) Voyez tome III. page 524.

de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre, & sa vaine confiance dans l'idole d'Hercule, que portoit sa principale enseigne. Argobaste se sauva dans les montagnes. Mais sachant qu'on le cherchoit par-tout, il se perça lui-même de deux épées. Aussitôt après cette victoire qui arriva le 6. de Septembre de l'an 394. L'Empereur Theodose en écrivit (a) à saint Ambroise, pour le prier d'en rendre grâces à Dieu. Le saint Evêque porta cette lettre à l'Eglise, la mit sur l'Autel, & la prit en sa main en offrant le Sacrifice; afin que la foi de l'Empereur parlât par sa bouche, & que sa lettre servît d'offrande.

S. Ambroise implore la clemence de Theodose pour les coupables. Il fait son oraison funebre.

XXXI. Dans la réponse que (b) lui fit saint Ambroise, il pria ce Prince de pardonner aux coupables; ensuite il lui envoya un de ses Diacres nommé Felix (c) pour demander la grace de ceux qui s'étoient réfugiés à l'Eglise; & enfin il alla (d) lui-même à Aquilée demander leur grace, qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Il revint à Milan, ou Theodose le suivit (e) un jour après. Mais il s'y abstint (f) quelque tems de la participation des Sacremens, à cause du sang qui avoit été répandu dans cette guerre. Les fatigues qu'il avoit essuyées lui causerent une hydropisie, qu'il jugea mortelle, se souvenant de la prophétie de saint Jean d'Egypte, qui portoit: *Qu'après (g) avoir vaincu le Tyran Eugene, il mourroit lui-même.* Ainsi il ne songea (h) plus qu'à mettre ordre aux affaires de l'état & de l'Eglise. Sa mort arriva le 27. de Janvier de l'an 395. Saint Ambroise en ressentit une vive douleur, & fit son oraison funebre dans l'Eglise au service du quarantième jour, en présence de l'Empereur Honorius & des Officiers de l'armée & des soldats. Il y assure (i) que Theodose reçoit dans l'assemblée des Saints, la récompense de ses bonnes œuvres, & qu'il y est auprès de Dieu un puissant protecteur de ses enfans.

Il fait la découverte des corps des Martyrs saint Nazaire & saint Celse, en 395.

XXXII. Paulin mer après (k) la mort de Theodose, l'invention des reliques des Martyrs saint Nazaire & saint Celse. Elles reposerent dans un jardin hors les murs de la ville de Milan. Saint Ambroise en ayant fait la découverte, les transporta dans la Basilique des Apôtres. C'étoit en 395.

Il reçoit des

XXXIII. Il reçut (l) vers le même tems des Ambassadeurs

(a) Ambros. *Epist.* 61.

(b) Idem, *Epist.* 61.

(c) Idem, *Epist.* 62.

(d) Paulin. *in vita Ambros.* num. 37.

(e) Idem, *ibid.* num. 32.

(f) Ambros. *de obitu Theod.* n. 34.

(g) Sofon. *liv.* 7. cap. 32.

(h) Ambros. *de obitu Theod.* n. 4. 5.

(i) Idem, num. 12. 13. 14. 15.

(k) Paulin. *in vita Ambros.* num. 32.

(l) Idem, *ibid.* num. 37.

avec des présens pour son Eglise, de la part de Fritigile, Reine des Marcomans. Cette Princesse ayant ouï parler de lui à un Chrétien qui étoit d'Italie, conçut pour le saint Evêque une telle estime, qu'elle crut en Jesus-Christ, persuadée qu'un homme de cette réputation ne pouvoit suivre que la véritable Religion. Elle le pria donc par ses envoyés de lui donner par écrit les instructions convenables à sa Foi, qui ne faisoit que de naître. Saint Ambroise satisfit à sa piété par une lettre qu'il lui écrivit en forme de Catechisme, mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Dès qu'elle l'eut reçue, elle obtint du Roi qu'il se donnât lui & les siens aux Romains. Elle se mit même en chemin pour venir à Milan voir le saint Evêque. Mais il étoit mort lorsqu'elle y arriva.

Ambassadeurs de la Reine des Marcomans en 395.

XXXIV. En 396. Limene, Evêque de Verceil, étant venu à mourir, le peuple de cette ville fut assez long-tems sans pouvoir s'accorder sur le choix d'un Successeur. Saint Ambroise en qualité de Metropolitain, s'employa pour faire cesser cette division, & croyant que sa présence étoit nécessaire, il alla lui-même à Verceil, & en fit choisir Evêque saint Honorat. Il sacra (a) ensuite un Evêque de Pavie, & ce fut sa dernière fonction Episcopale; car il tomba malade aussitôt après. Dès que Stilicon fut qu'il étoit arrêté au lit, il dit (b) que s'il venoit à mourir, toute l'Italie étoit menacée d'une ruine totale. Ce Comte fit donc venir les plus considérables & les plus Nobles de la ville de Milan, & les engagea à aller trouver le saint Prélat, pour le porter à demander à Dieu la prolongation de sa vie. Mais quand ils lui en firent la proposition, il fit cette réponse digne de lui: » J'ai vécu » parmi vous, d'une manière à n'avoir point de honte de vivre » encore quelque tems; mais je ne crains pas aussi de mourir, » parce que nous avons affaire à un bon Maître. « Le jour même qu'il mourut, qui étoit le 4. d'Avril 397. il pria sans cesse les bras étendus en forme de croix. Saint Honorat de Verceil qui ne l'avoit point quitté depuis sa maladie, lui donna le corps de Notre-Seigneur, & dès que saint Ambroise l'eut reçu, il rendit l'esprit. Son corps fut porté dans la grande Eglise, nommée depuis la Basilique Ambrosienne, & (c) on croit qu'il y est encore aujourd'hui dans une cave sous le grand Autel. Ses vertus autant que ses écrits lui méritèrent les éloges des plus grands hommes.

Il va à Verceil pour l'élection de S. Honorat, en 396. Il sacra un Evêque de Pavie, en 397. Il tombe malade & meurt le 4. Avril 397.

(a) Paulin. *in vita Ambrosii*. num. 45.

(b) *Ibid.*

(c) Mabillon. *Itinerar. Italic.* pag. 153

Nous nous contenterons de transcrire ici ce qu'en ont dit saint Basile & saint Gaudence de Bresse. Le premier lui écrit en ces termes : » Sans avoir vû la figure de votre corps, je (a) vous ai » connu par les choses que vous m'avez écrites : & vos discours » m'ont représenté la beauté de votre homme interieur : car nous » parlons tous de l'abondance du cœur. J'ai glorifié le Seigneur » de ce qu'il se choisit dans chaque siècle des serviteurs selon son » cœur. Autrefois il prit un Berger pour l'établir Prince de son » peuple. Amos lorsqu'il gardoit les chevres, fut rempli de l'esprit » de Dieu, & élevé à la dignité de Prophete. Aujourd'hui pour » conduire le troupeau de Jesus-Christ, il tire du milieu de la » ville royale, & de la capitale de l'univers, un homme recom- » mandable par sa sagesse, par sa naissance, par son éloquence, par » ses richesses; qui méprisant tous ces avantages mondains pour » Jesus-Christ, se charge du soin d'une Eglise illustre & celebre » par sa foi. Courage donc, ô homme de Dieu, puisque ce ne » sont point les hommes qui vous ont appris les maximes de l'E- » vangile, mais Dieu-même, & que c'est lui qui vous a tiré d'entre » les Juges de la terre, pour vous faire asseoir sur la chaire des » Apôtres. Combattez en homme genereux; guerissez les infir- » mités du peuple, s'il y en a quelqu'un qui soit infecté de l'heresie » Arienne; faites revivre l'esprit de nos Peres. « Le second dans un discours qu'il fit au jour de son ordination, prie (c) saint Ambroise, qu'il appelle le pere commun, de faire connoître à ses auditeurs la profondeur des Mysteres des divines écritures. » Com- » me successeur de l'Apôtre saint Pierre, il fera la bouche de tous » les Evêques qui sont ici présens; il parlera le langage du Saint-

(a) *Quoniam igitur cognovimus ex his quæ locutus es: cognovimus autem non corporis figuram memorie nostræ imprimentes, sed hominis interni pulchritudinem: ex sermonum varietate perficientes, si quidem unusquisque nostrum ex abundantia cordis loquitur; glorificavimus Deum nostrum qui singulis statibus eligit eos qui ipsi placent: ac prius quidem ex ovium grege suscitavit principem populo suo, & Amos ex capris corroboratum a spiritu in Prophetam evexit: nunc autem vultum ex regia in te, gentis iocundum rectorem, animo sublimem, generis claritate, opum splendore, dicendi facultate omnibus in sæculo degentibus conspicuum ad gregis Christi curam pertraxit. Qui projiciens omnia sæculi ornamenta, eaque damnata restitmans ut Christum lucrificat, commisi-*

gubernacula suscepit magnæ & ob fidem in Deum celeberrimæ navis, Christi Ecclesiæ. Age igitur ô homo Dei, quandoquidem non ab hominibus accepisti aut ecclesiæ es Evangelium Christi, sed ipse te Dominus ex terræ iudicibus ad cathedram Agostolorum transfudit. Certa bonum certamen: infirmitas est populi cura; si quem forte Ariana infans labor attingit: renova vetera Patrum vestigia. Basili. Epist. 197. ad Ambros. pag. 287.

(b) *Obsecro communem patrem Ambrosium, ut ipse irriget corda vestra divinarum mysterium literarum. Loquetur enim Spiritus Sancto quo plenus est: & summa de venis eius fluent aquæ vivæ, & tanquam Petri successor ipse erit os unicusfrum encumstantium sacerdotum Gaudent. Tractat, 16. tom. 5. Biblioth. Patr. pag. 968.*

Esprit, dont son cœur est plein, & de son sein découleront les eaux vives de la parole de Dieu.

XXXV. Les ouvrages de saint Ambroise que nous avons en entier sont : six livres sur l'Hexameron, un du Paradis, deux de Caïn & d'Abel, un de Noé & de l'Arche, deux d'Abraham, un d'Isaac & de l'ame, un du bien de la mort, un de la fuite du siecle, deux de Jacob & de la vie bienheureuse, un du Patriarche Joseph, un des Benediçons des Patriarches, un d'Elie & du jeûne, un de Naboth de Jezraël, quatre de l'interpellation de Job & de David, l'Apologie du Prophete David, l'exposition des Pseaumes 1. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 43. 45. 47. 48. 61. 118. dix livres de Commentaires sur l'Évangile selon saint Luc, trois livres des Offices, trois des Vierges adressés à sa sœur Marcelline, un des Veuves, un de la Virginité, un de l'institution d'une Vierge, un qui a pour titre, exhortation à la Virginité, un autre touchant la chute d'une Vierge consacrée à Dieu, un livre des Mysteres, six des Sacremens, deux de la Penitence, cinq de la Foi, trois du Saint-Esprit, un du Mystere de l'Incarnation, un grand nombre de lettres, deux livres sur la mort de son frere Satyre, l'oraison funebre de Valentinien II. celle de Theodose & quelques hymnes. Il avoit composé divers autres ouvrages que nous n'avons pas, & que nous marquerons dans la suite, comme aussi ceux qu'on lui a faussement attribués.

Catalogue des œuvres de S. Ambroise, suivant l'édition de Paris de 1686.

ARTICLE II.

Des Ecrits de Saint Ambroise sur l'Ecriture.

§ I.

Son Hexameron, & le livre du Paradis.

I. **D**ANS la dernière édition que l'on a faite des œuvres de saint Ambroise à Paris, on les a divisées en deux tomes. Le premier, qui est de l'an 1686. comprend ses traités sur l'Ecriture sainte. Le second, ses écrits sur différentes matieres. On a mis à la tête de la première classe son Hexameron ou son traité sur les six jours de la création, quoiqu'il ne l'ait fait que dans les dernières années de sa vie, vers l'an 389. Il est distribué en neuf discours, comme celui que saint Basile a composé sur la même

L'Hexameron de S. Ambroise a été composé vers 389.

matiere. Mais ces neuf discours, quoique toujours aisés à être distingués les uns des autres, sont aujourd'hui renfermés en six livres, qui répondent chacun à un des six jours de la création, dont ils expliquent l'histoire. On ne peut même guere douter que cette distribution ne soit de saint Ambroise même, puisqu'elle étoit déjà du tems de Cassiodore (a). Elle est aussi marquée dans le venerable (b) Bede.

Sa methode.
Il n'a pas suivi
en tout saint
Basile.

II. Dans ce commentaire saint Ambroise suit la même methode que saint Basile, il y traite les mêmes sujets, & s'approprie souvent ses pensées : mais il le fait avec liberté, ne se faisant point de scrupule d'ajouter à ses explications, d'en retrancher ce qui lui paroïssoit de superflu, & de changer ce qu'il croyoit le meriter. Quelquefois même il donne dans des sentimens (c) opposés à ceux de saint Basile & le refute, mais sans le nommer. Saint Ambroise a embelli aussi son Hexameron de plusieurs beaux endroits de Plin & de Virgile, qu'on ne lit point dans celui de saint Basile. Nous y trouverions encore beaucoup de choses des commentaires de saint Hyppolite (d) & d'Origene sur l'ouvrage des six jours, si la perte de ces commentaires ne nous empêchoit d'en faire la confrontation avec celui de saint Ambroise. Les discours dont il est composé furent prêchés durant la dernière semaine de Carême, & il paroît qu'il les acheva (e) en six jours, car il prêchoit quelquefois le matin & le soir en un même jour.

Ce que l'Hexameron de S. Ambroise contient de remarquable.
Page 1.
Page 3.
Page 8.
Pag. 6. & 7.

III. Après avoir exposé & réfuté les divers sentimens des philosophes touchant le commencement du monde, sa durée, son unité, il fait voir que l'on doit s'en rapporter à ce qu'en a écrit Moïse ; c'est-à-dire que c'est Dieu qui a fait le monde, & qu'il l'a fait par son Verbe. Il met la création du monde au printems ; & pour prouver son opinion, il allegue cet endroit du chapitre XII, de l'Exode : *Ce mois sera pour vous le commencement des mois : ce sera le premier des mois* ; à quoi il ajoute qu'il étoit convenable que le commencement de l'année fût celui de la generation ; car c'est au printems que toutes choses naissent ; & c'est dans le même qu'à l'imitation des Israélites, qui à leur sortie d'Egypte furent baptes dans la mer, nous celebrons la Pâque, & nous quittons en passant par l'eau du Batême, le tyran Pharaon, c'est-à-dire, le démon prince du monde, en lui disant : » Je renonce à

(a) Cassiod. *Institut. divin. cap. 1.*

(b) Bede, *Praefat. in Hexam. tom. 4.*

pag. 2.

(c) *Lib. 3, cap. 4, lib. 4, cap. 7, lib. 5,*

cap. 18.

(d) Hieronym. *Epist. 41. ad Pammach.*

pag. 346.

(e) *Lib. 6, cap. 1.*

vous, & à toutes vos œuvres & à toutes vos volontés. Il répond aux objections de ceux qui soutiennent que la matière est éternelle, & montre par divers endroits de l'Écriture qu'elle a eu un commencement. En expliquant ces paroles : *Les tenebres étoient sur la face de l'abîme*, il traite de la nature du mal, & dit qu'il n'y a, à proprement parler, de mal en ce monde que le péché qui blesse l'ame ; car pour tout le reste, comme la pauvreté, l'ignorance, les maladies, la mort, nul s'il est sage ne les appellera des maux, puisqu'il y a des biens contraires qui nous viennent ou par la naissance, ou par les diverses rencontres de la vie ne doivent pas non plus être regardés comme de grands biens. Ensuite il fait voir que la volonté divine est la cause & la règle de toutes choses. » Ecoutez, dit-il, cette parole de Dieu : *Que cela soit fait* ; c'est une » parole de commandement & non du jugement que Dieu fait » des choses : il ordonne à la nature & ne suit pas le pouvoir de » la nature, ni n'examine pas la difficulté de l'œuvre ; sa volonté » est la mesure des choses, & sa parole en est la fin & l'exécution. » Il distingue le firmament du ciel, & combat par les paroles de l'Écriture ceux qui nient qu'il y ait des eaux au-dessus des cieux. Il trouve dans les amas d'eau la figure de l'Église, où par les eaux du Baptême l'on est purifié de toutes taches. Il la compare encore à la vigne, & dit que les échallats qui en soutiennent tous les sèpes, & qui les égalent en cela les uns aux autres, nous enseignent qu'il faut conserver l'égalité dans l'Église, afin que ceux qui possèdent des richesses, ou qui sont établis en dignité ne s'élevassent point par l'orgueil, & que les pauvres & les personnes les plus méprisables par la bassesse de leur condition ne se fissent point abattre & ne tombent point dans le desespoir. » Il » faut, ajoute-t-il, qu'ils jouissent tous dans l'Église d'une même » liberté, & qu'on leur rende à tous la même justice & la même » grâce ; c'est pour cet effet qu'afin que les orages & les tempêtes du siècle ne soient pas capables de faire panacher & tomber » par terre cette vigne spirituelle, elle embrasse tous ceux qui sont » autour d'elle, comme par autant de clavicles & de cercles, » qu'elle fait d'actions de charité ; & elle trouve son repos dans » leur union. « Sur ces paroles : *Dieu fit deux grands corps lumineux, & les mit dans le ciel pour luire sur la terre & pour présider au jour & à la nuit*, il dit qu'on peut les expliquer de l'Église, où l'on voit une vicissitude de persécutions ; que quoiqu'elle paroisse tomber quelquefois en défaillance comme la lune, néanmoins il n'est pas possible qu'elle défaille entièrement ; qu'elle peut bien

Page, 13, 14, 15, & 16.

Page 18.

Page 24.

Page 25.

Page 26.

Page 34.

Page 51.

Page 65.

se couvrir de quelques ombres, mais qu'elle ne peut manquer, parce qu'encore qu'elle souffre du déchet par la mort de ceux qui lui sont enlevés dans la persécution, cela ne sert toutefois qu'à lui faire acquérir sa plénitude par la constance généreuse de ses Martyrs, afin qu'étant devenue plus illustre par les victoires de ceux de ses enfans qui versent leur sang pour Jésus-Christ, elle répande dans tout le monde une plus grande abondance de lumières par sa dévotion & par sa foi. Que c'est en elle que l'on voit accomplir cette prédiction de Jacob : *Zabulon habitera le long de la mer* ; qu'elle habite le long des flots, mais sans en être agitée ; qu'elle se trouve plutôt en disposition de secourir les misérables, que d'être elle-même exposée au péril ; qu'elle est toujours prête à recevoir comme un véritable port du salut, ceux qui tourmentés par la violence de la tempête veulent se réfugier chez elle ; enfin que les Eglises sont en ce monde comme des ports de mer qui environnent tous les rivages, & qui s'offrent d'eux-mêmes à toutes les personnes agitées par la tempête, pour leur dire qu'il y a un lieu de refuge tout prêt pour recevoir les Fidèles, où les vaisseaux battus des vents peuvent se mettre à l'abri. Saint Ambroise rejette avec mépris l'opinion de ceux qui font dépendre de l'influence des astres les bonnes ou mauvaises qualités de ceux qui naissent en certaine saison, & il paroît ajouter peu de foi aux opinions vulgaires touchant le changement des tems à la nouvelle lune. » Il y a quelques jours, dit-il, qu'ayant bien besoin de » pluie, une certaine personne dit : Voici la nouvelle lune qui en » donnera ; mais j'ai eu de la joie de voir qu'il n'est pas tombé une » goutte d'eau, jusqu'à ce que les prières de l'Eglise nous ont pro- » curé la pluie : ce qui nous a fait clairement connoître qu'il ne la » faut pas attendre des changemens de la lune, mais de la provi- » dence & de la bonté du Créateur.

Page 67. &
suiv.

Page 76.

Suite de ce
qu'il y a de
remarquable
dans l'Hexa-
meron de S.
Ambroise.
Page 79. &
suiv.

Page 86.

IV. Saint Ambroise traite fort au long de la fécondité des eaux, des poissons & des reptiles, & après avoir exposé leurs diverses propriétés, il en tire des instructions morales très-utiles. Il regarde l'accouplement de la lamproie avec la vipère, comme la figure de la condescendance que la femme doit avoir pour son mari : elle doit supporter les défauts & desirer sa présence lorsqu'il est absent, quelque mal-fait & vicieux qu'il puisse être. » Et en effet, dit ce » Pere, est-il juste qu'une femme qui doit considérer qu'il faut que » son mari souffre ses défauts & la légèreté de son sexe, fasse dif- » ficulté de supporter les défauts de son mari ? C'est Eve qui a » trompé Adam, & ce n'est pas Adam qui a trompé Eve. Il est

» bien juste qu'elle se laisse conduire par celui qu'elle a conduit au
 » péché, de crainte d'y tomber de nouveau par sa facilité naturelle. «
 S. Ambroise continuant à parler sur le même sujet, demande aussi
 beaucoup de douceur dans le mari envers sa femme. » Il doit, dit-il,
 » se dépouiller de toute arrogance & de toute mauvaise humeur,
 » lorsque sa femme vient à lui avec des sentimens d'affection &
 » de respect. Sachez que vous n'êtes pas son maître, mais son
 » mari. Dieu a voulu que vous fussiez le conducteur d'un sexe plus
 » foible, mais non pas son dominateur & son souverain. Rendez
 » la pareille à ses soins, rendez l'affection à son amour. Mais je
 » suis, dites-vous, d'une humeur rude; & moi je vous répons,
 » que vous êtes obligé de réprimer cette mauvaise humeur en fa-
 » veur du mariage. « Il passe des poissons aux oiseaux, dont il dé-
 crit aussi les propriétés, & ne doutant point de la vérité de ce que
 l'on dit que les Vautours conçoivent sans accouplement, il dit
 qu'on ne doit pas croire (a) impossible dans la Mere de Dieu, ce
 qui est possible dans ces oiseaux; & que Dieu a voulu par des
 exemples tirés de la nature, nous rendre croyable le Mystere
 de l'Incarnation. Il propose aux enfans l'exemple des Cicognes,
 qui contribuent toutes ensemble à la nourriture de leur pere, &
 le portent sur leurs ailes; au lieu que l'on voit souvent les enfans
 se décharger du soulagement de leurs peres dans la vieillesse ou
 dans la maladie, sur leurs serviteurs. Il compare les sages du
 siecle aux chauves souris, qui sont aveugles en plein jour; & dit
 que s'étant égarés de la Foi, ils sont couverts & enveloppés des
 ténèbres d'un aveuglement perpetuel, quoiqu'ils aient autour
 d'eux le jour de Jesus-Christ & la lumiere de l'Eglise; qu'encore
 qu'ils ne voient rien, ils ne laissent pas d'ouvrir la bouche comme
 s'ils savoient toutes choses, qu'ils sont subtils pour la vanité,
 stupides pour les vérités éternelles; & que par les longs détours
 de leurs disputes, ils font voir à tout le monde leur aveuglement
 & leur ignorance. Ensuite il fait l'éloge du coq; & à l'occasion de
 ce qui est dit dans l'Evangile selon saint Luc, qu'après que le coq
 eut chanté, *le Seigneur regarda Pierre*; il fait cette excellente
 priere: » Regardez-nous aussi, Seigneur Jesus, afin que nous
 » puissions aussi-bien que cet Apôtre, reconnoître nos fautes, que
 » nous soyons en état de les réparer par de saintes larmes, & que
 » nous méritions d'obtenir le pardon de nos péchés. Donnez-

Page 87.

Page 96.

Page 113.

Luc. 22. 61.

Page 112.

(a) *Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur?* | Lib. 5. Hexam. cap. 20. pag. 105.

« nous les larmes de saint Pierre, car la joie d'un pecheur n'est
 « nullement ce que je veux. Les Israélites ont pleuré & la mer
 « s'est entre-ouverte; ils ont été sauvés au milieu des flots, du
 « péril qui les menaçoit; au contraire, Pharaon s'est réjoui de ce
 « qu'il les tenoit enfermés, & il est lui-même péri malheureuse-
 « ment avec son peuple, la mer ayant noyé toute son armée. Ju-
 « das s'est réjoui d'avoir reçu la récompense de sa trahison; mais
 « cette récompense a été la corde dont il s'est servi pour s'étran-
 « gler. Saint Pierre au contraire a pleuré sa faute, & il a mérité
 « d'effacer les fautes des autres.

Suite.

Page 114.

Page 129.

Page 131.

V. Ensuite saint Ambroise traite des animaux domestiques,
 des reptiles, des bêtes sauvages, & enfin de l'homme, que Dieu
 fit à sa ressemblance. Il explique à la lettre ce qui en est dit dans
 l'Écriture; mais il y donne aussi de tems en tems des explica-
 tions morales. Il dit en parlant de la création de l'homme: « Vous
 « avez été comme peint par votre Dieu - même; n'effacez donc
 « pas sa peinture qui est si excellente; qui tire son éclat de la vérité
 « & non du déguisement & du mensonge, & qui n'est pas l'ou-
 « vrage de l'art, mais de la grace. Or vous effacez cette celeste
 « peinture, lorsque vous vous couvrez le visage d'un blanc arti-
 « ficiel, lorsque vous y mettez du rouge que vous avez achetés à
 « prix d'argent; car ce sont des couleurs qui souillent l'ame, &
 « qui n'embéllissent pas le corps; ce sont des couleurs trompeu-
 « ses & infidelles; ce sont des couleurs qui vous séduisent, puis-
 « que d'une part vous ne plaisez pas à celui à qui vous avez envie
 « de plaire, lorsqu'il voit que les attraits que vous avez employés
 « à cet effet, vous sont étrangers, & non pas à vous; & que de
 « l'autre vous déplaisez beaucoup à votre Créateur, qui voit son
 « ouvrage tout défiguré en votre personne. Je vous prie de me
 « dire, si vous aviez employé un habile ouvrier, & qu'après qu'il
 « auroit fait ce que vous auriez désiré de lui, vous eussiez recours
 « à un autre qui défigurât ce qu'auroit fait le premier, en lui sub-
 « stituant d'autres ouvrages à la place de celui qu'il auroit fait;
 « celui qui verroit ainsi détruire tout son travail n'en auroit-il pas
 « de l'indignation? N'effacez donc pas la peinture de Dieu, &
 « ne vous servez pas de celle d'une prostituée, puisqu'il est écrit:
 I. Cor. 6. 15. « *Arracherai-je donc à Jesus-Christ ses propres membres, pour les
 « faire devenir les membres d'une prostituée? à Dieu ne plaise. Que
 « si quelqu'un gâte & corrompt l'ouvrage de Dieu, il commet un
 « crime énorme, puisque c'en est un de croire qu'il réussira mieux
 « dans la peinture de son visage, que Dieu n'a fait en le formant*

de ses propres mains. « Saint Ambroise fait voir que de toutes les créatures corporelles, l'homme est la plus parfaite, & examinant en détail toutes les parties dont son corps est composé, il en fait voir l'usage. Il cite son commentaire sur l'ouvrage des six jours dans sa lettre à Orontien (a) & dans sa réponse (b) à Sabin, qui lui avoit demandé s'il avoit fait quelque écrit sur le Paradis.

Page 135.
& suiv.

VI. C'est dans la même lettre à Sabin, Evêque de Plaisance, que saint Ambroise (c) parle de son livre du Paradis, & qu'il témoigne l'avoir écrit, n'étant Evêque que depuis peu de tems; c'est-à-dire, vers l'an 375. ou 376. Saint Augustin cite aussi (d) ce livre, & en rapporte divers passages dans ceux qu'il a écrits contre Julien le Pelagien. Le but que saint Ambroise se proposa dans cet Ouvrage, fut de précautionner (e) les simples contre les artifices dont les heretiques se servoient pour les surprendre & les engager dans l'erreur, par de fausses interprétations des écritures.

Livre du Pa-
radis, écrit
vers l'an 375.

VII. Saint Ambroise examine dans ce livre quel est l'auteur du Paradis; ce que c'est que le Paradis, où il est, quel fut l'entretien que le serpent eut avec Eve, & de quels artifices il usa pour la séduire. Il traite toutes ces questions avec beaucoup d'élegance, mais moins selon la lettre, que suivant le sens allegorique; en sorte que par le Paradis, il entend l'ame, & par l'arbre de vie la sagesse. Mais il ne laisse pas de reconnoître que le Paradis dans le sens litteral, marque un lieu materiel, où Dieu mit l'homme, non selon cette partie qu'il avoit faite à son image, mais selon le corps, & qu'il le plaça dans ce jardin de délices, comme le soleil dans le ciel. Il explique du démon notre ennemi, ce qui est dit du serpent; mais il ne desapprouve pas l'opinion de ceux qui prenoient dans un sens figuré, tout ce qui se passa entre le serpent & la première femme, & permet de croire avec Philon (f), que cette histoire dépouillée de ses allegories, nous marque seulement que nos premiers peres tomberent dans la prévarication, en s'abandonnant à la volupté & aux plaisirs des sens. Il remarque que l'homme fut créé avant que d'être mis dans le Paradis terrestre; mais que la femme fut créée dans le Paradis même. Il résout plusieurs objections que les sectateurs d'Apellès, faisoient contre ce qui est

Analyse de
ce livre.
Page 146.

Page 147.

Page 149.
Page 169.

Page 153.
& 154.

Pages 156.
157. 166.

(a) Ambros. *Epist.* 43.

(b) Idem, *Epist.* 45.

(c) Idem, *id.* l. pag. 981.

(d) August. *l. 2. cont. Julian. c. 5. & 6.*

(e) Ambros. *lib. de Paradiso, cap. 5.*
pag. 155.

(f) Philo, *I s mundi opificie.*

- dit dans l'écriture de l'arbre de vie, & de la défense que Dieu fit sous peine de mort à Adam & Eve de manger de son fruit; & y établit contre les Manichéens l'unité d'un Dieu, d'un Créateur & d'un principe: faisant voir qu'un Dieu bon, a pu permettre que l'homme fût tenté & qu'il succombât même à la tentation, d'autant que sa faute n'étoit pas sans remède, & qu'il pouvoit par la pénitence recouvrer une grâce plus abondante que celle dont il étoit déchû. Il reprend les Juifs de ce qu'ils s'attachoient trop à la lettre de l'écriture; ce qui ne l'empêche pas de s'approprier quelquefois les pensées de l'un d'entre eux, c'est-à-dire de Philon, sans toutefois s'affervir à le copier. Il a même grand soin de les dépouiller de tout ce qui ressent la synagogue, pour les rapprocher de la doctrine de l'Eglise. Il propose diverses questions sur le sommeil que Dieu envoya à Adam; sur le sens du commandement qu'il lui fit de ne point manger du fruit d'un certain arbre; sur la nature de la sagesse du serpent, & pourquoi il attaqua plutôt la femme que son mari; sur le sens de ces paroles: *Et ils entendirent la voix du Seigneur, qui se promenoit dans le Paradis sur le soir*; sur le péché d'Adam & d'Eve; sur la différence dont leur prévarication fut punie, & celle du serpent; & après avoir rapporté les sentimens des Interprètes Catholiques, il souscrit à celui qui lui paroît le plus vraisemblable, ou prend un parti différent de leur. Entre autres reflexions morales qu'il fait dans ce livre, on peut remarquer celles-ci: Que nous ne devons pas craindre le démon, puisqu'il est si foible, qu'il tombera un jour au fond des enfers; qu'il est bien vrai qu'il a reçu le pouvoir de tenter les hommes, mais non pas de les renverser, à moins qu'ils ne soient assez foibles pour se laisser tomber eux-mêmes, en négligeant d'attirer sur eux le secours divin; que la chute de l'homme causée par la femme qui lui avoit été donnée pour lui aider, nous fait voir qu'on ne doit point se confier si facilement à personne, sans en avoir auparavant bien éprouvé la vertu; & que celui qui se croira destiné à aider les autres, ne doit pas trop présumer de ses propres forces; mais que lorsqu'il trouve que ceux qu'il pensoit pouvoir aider sont plus forts que lui, il doit plutôt tirer d'eux du secours & de la force; que Dieu permet quelquefois que ce qu'il y a en nous de matériel & de terrestre soit tenté de ce mouvement de crainte, que produit l'infirmité de notre nature, afin que le repentir de nos fautes, dont nous sommes touchés ensuite, nous fasse recourir avec plus de ferveur à la force de la grâce; & que l'expérience de la foiblesse avec laquelle
- Page 162.
- Page 175.
& suiv.
- Page 167.
Page 170.
- Page 176.
Page 179.
- Page 149.
- Page 153.
- Page 162.

nous sommes si facilement tombés dans cette crainte qui nous a détournés de la voie des commandemens de Dieu, nous soit comme un cloud capable de fixer la mobilité de notre ame, en la retenant par une autre crainte, qui lui fasse apprehender de violer ces mêmes commandemens; qu'ainsi nous attribuons à la misericorde de Dieu, tout l'avantage d'avoir recouvré la grace perdue, plutôt que d'en usurper la moindre partie, en l'attribuant à nos propres forces; qu'il ne faut pas nous imaginer que le démon nous attaque toujours en ennemi déclaré; mais qu'il y a de certains démons qui feignent avoir de l'inclination pour nous, & vouloir gagner nos bonnes graces, afin d'infecter plus facilement nos pensées du venin de leur iniquité & de leur malice; que c'est de-là que viennent ces sortes de pechés, qui naissent ou du plaisir auquel on se laisse aller, ou d'une certaine facilité & foiblesse naturelle; qu'il y a d'autres sortes de démons plus violens, qui nous combattent directement, ou plutôt luttent contre nous, afin de vaincre notre résistance, & nous abattre par la force ouverte; que lorsqu'il est dit, qu'après avoir mangé du fruit défendu, nos premiers peres *connurent qu'ils étoient nuds*, cela nous marque que quiconque viole le commandement de Dieu, se dépouille des vêtemens de son ame, & découvre sa turpitude & sa nudité à ses propres yeux; & que c'est alors qu'il tâche de se couvrir d'un vêtement de feuilles de figuier cousues ensemble, c'est-à-dire, de vains discours, qui n'ayant que l'ombre de la vérité, ne font qu'un tissu de plusieurs mensonges, pour couvrir sa mauvaise conscience & dérober aux yeux des autres son iniquité; tantôt en faisant le démon auteur de son péché, tantôt en alleguant pour excuses les attraites trompeurs de la chair, & tantôt en rejetant la faute sur ceux qui l'ont déçu par leurs persuasions trompeuses; que ces paroles, Adam entendit *la voix de Dieu qui marchoit sur le soir dans le Paradis terrestre*, signifient que c'est toujours trop tard que le pecheur connoît sa faute, & que c'est trop tard que la honte de son péché le fait rougir, puisqu'elle devoit l'avoir prévenu: car tant que le péché est brûlant dans nous, & que le cœur est agité de ses passions, le pecheur n'écoute point Dieu qui se promene dans le Paradis, c'est-à-dire dans les ames, en les avertissant de leur devoir dans les saintes écritures; que ces autres paroles: *Adam où êtes-vous?* ne sont pas tant une interrogation qu'une réprimande, comme s'il disoit, de quels biens, de quelle félicité êtes-vous déchu? dans quelle misère êtes-vous tombé? voyez où le péché vous a réduit en vous obligeant de

Page 176.

Page 175.

Page 176.

Page 177.

Ibid.

fuir votre Dieu, que vous cherchiez auparavant avec tant d'ardeur; que parce qu'Eve ne defavoua pas son peché, Dieu prononça contre elle une sentence qui lui fut medecinale & favorable pour sa guerison, une faute méritant le pardon, quand elle est suivie d'un aveu sincere: au lieu que Caïn pour avoir voulu nier son crime, ne fut pas jugé digne d'en être puni, & fut renvoyé sans que Dieu lui imposât aucune peine, Dieu réservant sa punition au démon; afin que celui qui n'avoit pas voulu être châtié avec les hommes, le fût avec les démons.

§. I I.

Des livres sur Caïn & Abel, sur Noé & sur l'Arche, sur Abraham, sur Isaac & sur l'Ame.

Livres sur
Caïn & Abel,
écrits vers
l'an 375.

I. **O**N voit par le commencement des deux livres sur Caïn & sur Abel, que saint Ambroise les composa aussitôt après celui du Paradis, dont ils font une suite. Ils y étoient même joints autrefois, comme il paroît par quelques anciens manuscrits, où ils sont intitulés: *Livre second du Paradis*. Depuis on les a divisés en deux livres, en la maniere qu'ils le sont dans nos éditions. Mais il est visible que cette division n'est point originale, & que ces deux livres n'en doivent faire qu'un, ou en tout cas, il faudroit les distribuer autrement, & commencer le second livre par le Chapitre dixième du premier livre, où saint Ambroise traite du second sacrifice de Caïn, au lieu qu'on l'a commencé par un endroit qui ne doit pas même faire le commencement d'un Chapitre.

Idee de ces
deux livres.
Page 183. &
suiv.

II. Saint Ambroise traite dans ces deux livres, de la naissance; de la vie, des mœurs & surtout des sacrifices de Caïn & d'Abel. Il montre que comme Isaac & Jacob étoient la figure de deux peuples opposés, Caïn & Abel étoient celle de deux partis; Caïn des méchans; Abel des bons. Mais en traitant ce qui regarde ces deux Patriarches, il ne s'arrête que peu au sens litteral, & s'étend beaucoup sur l'allegorique, puisant dans les écrits de Philon, qu'il regardoit comme un excellent maître dans ce genre d'écrire. On ne laisse pas de rencontrer dans cet ouvrage plusieurs moralités pleines d'un grand sens, de belles instructions, des maximes solides, & des descriptions vives & patétiques du vice, particulièrement de la volupté, de l'avarice & de Pyrognerie. Il trouve dans les sacrifices de Caïn deux défauts, l'un de ce qu'il tarda trop

Page 195.
1.ºe. 1.º7. 198.

à en offrir à Dieu, l'autre en ce qu'il ne lui offrit pas les prémices des fruits, & fait voir par l'exemple d'Abraham, que ce qui rend nos vœux agréables à Dieu, c'est la celerité avec laquelle nous nous en acquittons, & la foi & les autres bonnes œuvres dont nous les accompagnons. Il ajoute que Dieu regarda les sacrifices d'Abel, parce qu'il lui offrit non-seulement les prémices de ses troupeaux & ce qu'il y avoit de plus gras; mais parce qu'il les offrit d'un cœur pur, & en des termes simples. A l'occasion des sacrifices de ces deux freres, il traite de ceux qui étoient prescrits par la loi, & des Levites. En parlant de la réponse insolente que Caïn fit à Dieu, qui le reprochoit de son fratricide, il dit que nous devons rougir de nos fautes, les condamner & non pas les défendre; parce que la honte que l'on a d'une faute en diminue la grandeur, au lieu qu'on l'augmente en la défendant. Il donne une explication morale à la défense que Dieu fit de tuer Caïn, & au signe qu'il mit sur lui, pour empêcher qu'on ne le tuât. Sur ces paroles de Caïn au Seigneur: *Mon iniquité est trop grande pour pouvoir en obtenir le pardon*; il dit que le plus grand de tous les malheurs pour un pecheur qui s'est égaré, c'est d'être abandonné de Dieu, en sorte qu'il ne puisse plus revenir de son égarement. Car la mort ne lui seroit pas si funeste, puisqu'elle mettroit une fin à son péché: mais la continuation d'une vie privée de la protection de Dieu, ne fait que le précipiter d'abîme en abîme. Comme un troupeau abandonné de son pasteur devient la proie des bêtes farouches; ainsi le pecheur que Dieu abandonne, tombe aussitôt dans le pouvoir du démon. Il est d'une terrible conséquence, & surtout aux insensés, de n'avoir point de conducteur, & la maladie s'irrite & s'accroît facilement quand on manque de medecin.

III. Le livre de l'Arche & de Noé, ou plutôt de l'Arche de Noé, comme l'appelle saint (a) Augustin, & comme porte un ancien manuscrit de l'Abbaye de Corbie, comprend l'histoire du déluge & de la vie de Noé. Il paroît que le dessein de saint Ambroise étoit de s'étendre particulièrement sur ce qui regarde les mœurs & les actions de ce Patriarche, & de nous faire remarquer sa grandeur d'âme & la force de son courage. Mais trouvant apparemment que le texte sacré en dit assez, il s'est plus appliqué à nous développer ce qu'on y lit de la construction de l'Arche & du déluge universel. Il explique chaque partie de cette

Page 202.

Page 210.

Page 214.

Page 217.

Page 227.

Genes. 4. 13.

Page 228.

Livre sur
Noé & sur
l'Arche.

(a) Augustin. lib. 2. cont. Julian, c. 2.

histoire, tant selon le sens littéral que selon le sens spirituel & allégorique: ce qu'il fait avec autant d'exactitude que d'éloquence & de noblesse. Le sens littéral en est naturel; la morale parfaitement belle; les allégories en sont justes & intéressantes; les pensées vives & élevées. Il y a peu d'ouvrages de saint Ambroise mieux travaillés que celui-ci. C'est dommage que nous ne l'ayons pas tout entier, & qu'il y ait tant de lacunes. Celle surtout qui se trouve au Chapitre vingt-cinquième est considérable. De sorte que l'on ne doit point s'étonner de ce qu'on n'y lit point les paroles que saint Augustin (a) en a rapportées. Saint Ambroise y propose comme dans ses autres écrits, les différentes opinions de ceux, qui, avant lui, avoient travaillé sur la même matière; mais il ne les suit pas toujours. Il y a quelques endroits qui paroissent tirés des livres de Philon, en particulier de celui qui est intitulé, *de l'Agriculture*.

S. Ambroise
l'écrivit vers
l'an 379.

IV. Saint Ambroise l'écrivit en un tems de calamités & de misères, & auquel l'Eglise étoit agitée de plusieurs tempêtes. Ce qui marque assez bien les persécutions qu'elle eut à souffrir de la part de Valens; ou bien l'irruption que firent les barbares aussitôt après la mort de ce Prince, dans la Thrace & dans l'Illyrie, jusqu'aux Alpes Juliennes, où ils mirent tout à feu & à sang. Ce qui arriva en 379.

Ce qu'on
peut remar-
quer dans ce
livre, page
227.

V. Notre Saint trouve dans le patriarche Noé un modèle de vertu pour tous les hommes: il relève sur-tout en lui la justice qui lui a fait chercher non ce qui lui étoit utile, mais ce qui l'étoit à tout le monde. Il dit que ceux qui sont appelés géants dans la Genèse, étoient nés du commerce que les mauvais anges avoient eu avec les femmes. Il trouve dans la figure de l'Arche celle du corps humain, & toutes les parties de l'homme dans les loges qu'elle renfermoit. Il la compare aussi avec l'Arche d'alliance, & rend plusieurs raisons pourquoi les animaux qui n'avoient point péché furent détruits par le déluge, de même que les hommes qui avoient péché; celle-ci entre-autres, qu'ayant été créés pour l'homme, & l'homme n'étant plus sur la terre, ils devoient aussi cesser d'y être. Il croit que Dieu envoya le déluge au Printems, afin que les hommes sentissent plus vivement la peine que méritoient leurs péchés, en se voyant périr au milieu des richesses que la terre leur préparoit. Son allégorie au sujet de la colombe qui, envoyée après le corbeau, revint dans l'Arche n'ayant pu trouver

Page 230.

Page 232.
& suiv.

Page 239. 240.

Page 246. 247.

Page 256. 257.

(a) Augustin. *ubi supra*. On a imprimé] suite du livre sur l'Arche, page 278,
ce que saint Augustin en rapporte, a la]

où aßeoir fon pié, eft très-édifiante. Il dit qu'elle eft une image des vrais pénitens à qui Dieu donne un dégoût des chofes de la terre, & qui s'étant rendu eux-mêmes comme des corbeaux, qui fe repaiffoient de la pourriture, font changés par la vertu du S. Eſprit, en des colombes, qui reviennent dans l'Arche, & que Jefus-Chrift figuré par Noé, prend dans fa main & fait rentrer dans la ſociété ſpirituelle des membres vivans de fon corps. Il ajoute que la branche d'olivier que la colombe portoit dans fon bec, eft le ſigne de la paix, parce que le Saint-Eſprit conſole l'ame qu'il a touchée d'un repentir ſincere de ſes fautes, par l'eſperance de ſa réconciliation avec Dieu; & que l'olive nous montre qu'il répand dans un cœur pénitent cette huile qui la fortifie dans ſa foibleſſe, & qui la guérit peu à peu de ſes bleſſures, en lui inſpirant un grand amour de la pénitence, & un deſir de s'avancer de plus en plus par une véritable converſion. Sur ces paroles: *Alors Dieu parla à Noé, & lui dit: Sortez de l'Arche.* Saint Ambroife ſe fait cette queſtion: » D'où vient que Noé qui ſavoit que les eaux s'é-
 » roient retirées & que la terre étoit ſèche, diffère encore de
 » ſortir de l'Arche. « A quoi il répond: » Que Noé qui étoit un
 » homme juſte, c'eſt-à-dire vraiment humble, vouloit dépen-
 » dre de Dieu en toutes chofes; & que comme il étoit entré dans
 » l'Arche par un ordre de Dieu, il croyoit devoir auſſi attendre
 » un ordre pour en ſortir; car au lieu que l'amour de nous-mêmes
 » eſt précipité & préſomptueux, & ſe plaît à s'attribuer ce qui n'ap-
 » partient qu'à Dieu: l'amour de Dieu au contraire eſt plein d'hu-
 » milité & de retenue. « Le même Saint remarque encore que
 lorsque l'Ecriture rapporte que Noé entra dans l'Arche, les hom-
 mes qui y entrèrent avec lui ſont nommés ſéparément, & les fem-
 mes ſéparément: » Pour nous apprendre, dit-il, que de même
 » que Noé & ſes trois fils ont vécu pendant tout le tems du dé-
 » luge dans la continence & ſéparés l'un de l'autre pour attirer ſur
 » eux la miſericorde de Dieu, tandis qu'il faiſoit éclater ſa juſtice
 » par des marques ſi terribles ſur toute la terre; de même les en-
 » fans de la Loi nouvelle doivent à plus forte raiſon ſanctifier leur
 » abſtinence & leurs prieres par la continence durant les tems
 » deſtinés à la pénitence & au jeûne. « Il ajoute qu'après le déluge
 au ſortir de l'Arche, les hommes ſont nommés avec les femmes:
 parce que c'étoit le tems où Dieu s'étant reconcilié avec les hom-
 mes, vouloit repeupler la terre de nouveau par la benediſtion
 qu'il devoit donner à la chaſteté du mariage. Il ne veut pas que

Page 252.

Page 260.

Pag. 269. 270.

par l'arc promis après le déluge, on entend l'iris ou l'arc-en-ciel, mais la vertu invisible de Dieu qu'il étend ou qu'il resserre comme un arc, suivant sa volonté. Il semble justifier l'ivresse de Noé, comme ayant été involontaire; & lui faire une espèce de mérite de s'être appliqué à planter la vigne, dont le suc n'est point nécessaire à la vie, laissant à Dieu la gloire du froment & de l'orge sans lesquels on ne pourroit vivre. Il marque assez clairement que la manière de compter par indiction n'étoit en usage en Italie que depuis peu; que l'année civile commençoit au mois de Septembre, au lieu que suivant l'ordre de la nature on devoit la commencer au mois de Mars. Il parle de la circulation du sang comme d'une chose bien connue dès-lors, quoiqu'on l'expliquât d'une manière peut-être un peu différente de la nôtre. Enfin il attaque souvent les Juifs sur leur opiniâtreté & sur leur explication trop charnelle de l'Écriture; & se plaint de l'artifice de plusieurs hérétiques qui affectoient de vivre dans la continence, pour donner plus de crédit à leurs erreurs.

VI. Les deux livres que nous avons sur Abraham n'étoient ce semble d'abord, que deux parties d'un même livre, mais fort différentes entre-elles; & c'est apparemment cette différence qui a donné lieu dans la suite d'en faire deux livres. Jonas Evêque d'Orléans, qui vivoit dans le neuvième siècle, citoit (a) dès-lors la première partie sous le nom de *Premier livre*; & Hugues de Saint-Victor (b) a cité le second. On trouve cet ouvrage intitulé: *Des Patriarches*, dans Gratien (c), dans saint (d) Thomas & dans quelques autres: peut-être parce que Cassiodore (e) attribue à S. Ambroise sept livres des Patriarches. Mais il n'en est pas moins certain, que saint Ambroise lui avoit donné le titre de *Livre sur Abraham*, comme on le voit par les premières paroles (f) du premier livre, & par tous les manuscrits. Il écrivit ces deux livres avant celui qui est intitulé: *du Patriarche Joseph*, comme il le (g) dit lui-même: ainsi on ne peut les mettre plus tard qu'en 387. puisqu'il est certain que ce fut vers ce tems-là qu'il composa son traité sur Joseph. Les deux sur Abraham paroissent être composés

Les deux livres sur Abraham, écrits vers l'an 387.

(a) Jonas, lib. 2. De Justitia laicali, cap. 2. 4. 5. 23.

(b) Hugo, lib. 2. De claustr. animæ, c. 8.

(c) Gratian. Caus. 23. quest. 5. cap. dist. & Caus. 32. quest. 2. & 4.

(d) Thom. 2. 2. quest. 66. art. 3. ad 1.

Ibid. quest. 154. art. 6.

(e) Cassiod. lib. Instit. divin. cap. 1.

(f) Benedict. Observat. m lib. de Abraham. pag. 280.

(g) Ambros. lib. de Joseph. pag. 483.

des sermons que saint Ambroise avoit faits aux Catecumes durant le Carême; & on y (a) voit encore plus d'un endroit où il leur adresse la parole.

VII. Le premier livre est un éloge magnifique d'Abraham, dont saint Ambroise décrit avec soin les actions & les vertus, tant pour l'instruction des fideles, & sur-tout des Catecumes qu'il préparoit à recevoir la grace du Batême, & la connoissance des regles & des maximes de la perfection Chrétienne; que pour confondre l'orgueil des Philosophes, en leur montrant dans la personne de ce grand Patriarche le parfait modèle du sage qu'ils ont tant cherché, & dont ils ne nous ont donné qu'une vaine idée dans leurs écrits. Ce qu'ils en ont dit se trouve beaucoup (b) au-dessous des actions d'Abraham, & cette raison seule doit rendre ce livre de saint Ambroise beaucoup plus estimable que ceux de Platon & de Xenophon qu'il s'étoit proposé d'imiter; par ce que ces deux philosophes, le premier en nous représentant dans sa *République* les regles d'un bon gouvernement; le second en nous traçant dans la *Cyropédie*, ou l'*Institution de Cyrus*, l'image d'un Prince digne de commander, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils ont dit: au lieu que saint Ambroise n'emploie dans l'éloge qu'il fait d'Abraham que les paroles de Dieu-même, & des faits que l'on ne peut révoquer en doute. Les vertus qu'il releve en lui sont son obéissance aveugle aux ordres de Dieu, pour l'amour duquel il quitte sans hesiter sa patrie, ses biens & ses parens; sa prudence & sa modération dans ses démêlés avec Loth son neveu; sa charité envers les étrangers; sa foi qui lui fit esperer un fils contre toute esperance; sa parfaite soumission aux ordres que Dieu lui donna d'immoler ce fils; sa pieté & sa religion dans le choix qu'il fait de la personne qu'il veut lui donner pour femme. Il releve aussi les vertus de cette femme, c'est-à-dire de Rebecca, principalement sa pudeur & sa modestie; & dit en faisant reflexion, sur ce qu'ayant aperçu de loin Isaac son mari futur elle se couvrit aussitôt de son voile: » Si la modestie est l'ornement de celles mêmes qui s'engagent dans le mariage, combien le doit-elle être encore plus de celles qui veulent demeurer toujours vierges. « Il propose à toutes les meres Chrétiennes l'exemple de Sara, qui dans une extrême vieillesse nourrit son fils Isaac de son propre lait, & dit que cet exemple les doit faire ressouvenir de l'excellence de

Ce que contient le premier livre.
Page 282:

Page 283:

Page 286:

Page 295.

Page 304.

Page 308.

Page 312.

Page 312:

(a) Ambros. de Abraham. lib. 1. cap. 4. | (b) Minus est quod philosophia finxit
pag. 291. cap. 7. pag. 301. & c. 2. p. 311. | quam quod ipse gessit. Lib. 1. cap. 2. p. 282.

la dignité qui est attachée au titre de mere, & les porter à nourrir elles-mêmes leurs enfans, puisque d'un côté c'est leur honneur & le moyen de se rendre plus aimables à leurs maris; & que de l'autre elles ont ordinairement plus d'affection pour les enfans qu'elles ont nourris de leur propre lait, que pour ceux qu'elles ont confiés à des nourrices étrangères. Il dit sur le sacrifice d'Isaac, qu'Abraham en immolant son fils, apprend à tous les peres Chrétiens que leurs enfans ne sont point à eux, & qu'ils doivent être dans une continuelle disposition de les offrir à celui qui les a tirés du néant. Il ajoute qu'encore que le nom de pere lui perce le cœur lorsque son fils Isaac le prononce, il demeure néanmoins inflexible dans sa premiere résolution par l'ardeur qu'il a de l'accomplir, croyant que le plus excellent moyen de remplir les devoirs de pere & de conserver son fils pour toujours est de l'immoler à Dieu. » Et non-seulement, continue ce Saint, Abraham a prophétisé ce qui est arrivé aussitôt après, savoir que Dieu avoit pris le soin de se faire offrir une autre hostie à la place d'Isaac, & qu'il devoit rendre ce fils à son pere; mais il a encore prédit une chose beaucoup plus importante, savoir que le bélier qui lui devoit être substitué, n'étoit point la principale hostie dont Dieu avoit disposé, mais qu'il s'en préparoit une autre pour purifier toute la terre, & qui lui devoit être beaucoup plus agréable; puisque ce devoit être à cause de cette hostie que plusieurs peres offriroient un jour leurs enfans, & ne craindroient pas d'en être séparés en ce monde. Tous les (a) jours en effet les peres offrent leurs enfans afin qu'ils meurent en Jesus-Christ & qu'ils soient ensevelis dans le Seigneur: Et combien y a-t-il de peres qui, après que leurs enfans ont perdu la vie par le martyre, s'en reviennent chez eux avec joie après les avoir ensevelis? « Les avis que saint Ambroise donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, sont importans: » Ce n'est pas tant, dit-il (b), la beauté d'une femme, que sa vertu & sa gravité qui la rend agréable à son mari. Celui donc qui veut s'établir dans un mariage où il puisse goûter une véritable douceur, doit rechercher une femme qui ne soit pas beaucoup plus riche que lui, de peur que s'élevant de ses richesses elle ne refuse de se soumettre aux loix du mariage; mais celle qui se rend recommandable plutôt

(a) Quoties offerunt patres filios suos ut moriantur in Christo & conspiciantur in Domino. Quamvis patres, occisio martyrio si-

lis, letiores ab eorum tumulo reverterentur? Ambros. lib. 1. de Abraham. c. 8. p. 306.

(b) Idem, ibid. cap. 2. pag. 286.

« par ses bonnes œuvres, que par le prix & l'éclat des pierreries.
 « Il arrive ordinairement qu'un mari se pique, de ce que sa fem-
 « me connoît bien qu'elle est plus noble & de meilleure maison
 « que lui, & ce haut sentiment qu'elle a d'elle-même approche
 « fort de l'orgueil. Sara n'étoit ni plus riche, ni d'une naissance
 « plus relevée qu'Abraham, & c'est ce qui faisoit qu'elle ne croyoit
 « pas qu'il y eût entre lui & elle aucune inégalité. Elle l'aimoit (a)
 « comme son pareil; & ni ses richesses, ni son pere, ni sa mere,
 « ni ses proches n'étoient pas capables de la retenir dans le lieu
 « de sa naissance; mais elle le suivoit par-tout où il avoit résolu
 « d'aller. » Saint Ambroise fait aussi tous ses efforts pour détourner
 les Chrétiens de s'allier avec des Payennes ou des Juives. » Com-
 ment, leur dit-il, se peut-il faire que l'on soit uni par la cha-
 rité avec des personnes d'une foi & d'une religion différente?
 Chrétien, gardez-vous bien de prendre pour femme une Payen-
 ne, ou une Juive, ou une étrangere, c'est-à-dire une heretique,
 & d'une religion différente de celle dont vous faites profession.
 La premiere fidelité qui doit se trouver dans le mariage, c'est
 la grace de la chasteté. Si cette femme adore les idoles dont les
 Payens publient les adulteres; si elle nie Jesus-Christ qui nous
 commande la chasteté & qui lui promet des récompenses, com-
 ment pourra-t-elle aimer cette vertu? Et il ne suffit pas qu'elle
 soit Chrétienne si son mari ne l'est aussi, & s'ils n'ont reçu tous
 deux le sacrement de Batême. Il faut que vous vous leviez tous
 deux ensemble pour prier Dieu, & pour lui offrir en même-
 tems la même oraison. Il est arrivé (b) souvent que les attrais
 d'une femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroif-
 soient avoir plus de force, & leur ont fait abandonner la reli-
 gion: c'est pourquoi, ou prenez le soin de vivre dans l'union &
 l'amitié conjugale, ou fuyez l'erreur. La religion est donc la
 premiere chose que l'on doit rechercher dans le mariage; c'est
 pourquoi Abraham prend une femme pour son fils parmi ses
 proches, & n'en veut point d'entre les Chananéennes. « C'est
 au mariage d'Isaac & de Rebecca que saint Ambroise finit son
 premier livre sur Abraham.

VIII. Le second n'est pas à beaucoup près si interessant. Saint
 Ambroise ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit dit des actions d'A-

Idée du se-
cond livre sur
Abraham.

Page 313.
& suiv.

(a) Ambros. l. 1. De Abrah. c. 9. p. 309.

(b) Sape illecebra muliebris decepit etiam
fortiores ma nos & a religione fecit disce-
dere, & idcirco tu vel amoris consue-

rorem cave. Primum ergo in conjugio reli-
gio queritur. Ideo Abraham proximam qua-
sivit dare filio suo. Ambros. lib. 1. de Abra-
ham. cap. 9. pag. 309.

braham, dans les quatre premiers Chapitres du livre précédent ; pour en tirer un sens plus relevé & plus spirituel, en les appliquant aux differens degrés de la vie interieure, & aux voies par lesquelles l'homme tombé dans Adam, peut se relever de sa chute, & tendre à la perfection. Il ne conduit ce livre, que jusqu'à la Circoncision d'Abraham, & aux promesses de la naissance d'Isaac. On y trouve plusieurs lacunes, qui le rendent très-défectueux ; il semble même que le texte en ait été corrompu en quelques endroits par les heretiques, nommément par les Pelagiens. Car saint Ambroise après avoir décidé nettement dans le nombre soixante-dix-neuvième du Chapitre onzième, que personne (a) ne monte dans le Ciel que par le Sacrement de Batême, & avoir déclaré dans le nombre quatre-vingt-quatrième du même Chapitre, que les enfans même, ne peuvent y entrer que par ce Sacrement ; ajoute au même endroit & tout de suite, que les enfans qui sont morts sans Batême, ou ceux que la nécessité a mis dans l'impossibilité de le recevoir, sont au moins (b) exemts des peines ; & qu'il ne fait pas même s'ils n'auront pas l'honneur du Royaume du Ciel. Mais quiconque prendra la peine de lire cet endroit, connoitra dans le moment, qu'il n'a aucune liaison avec ce qui précède, ni avec la suite du discours de saint Ambroise, & qu'il a été ajouté au texte.

Livre sur
Isaac & sur
l'Ame, écrit
vers l'an 387.
Idée de ce
livre.
Page 355.

IX. Le livre sur Isaac & sur l'ame, paroît écrit vers le même tems que le précédent, c'est-à-dire vers l'an 387. Saint Ambroise à l'occasion du mariage d'Isaac avec Rebecca, qui fait la matiere de ce livre, y traite de l'union du Verbe avec l'ame, figurée par l'union de ces deux époux. Mais comme l'ame à cause de son attachement aux plaisirs sensibles, ne peut que fort imparfaitement parvenir à cette union, saint Ambroise distingue quatre degrés par lesquels il faut qu'elle passe pour y arriver ; dont le premier est de fuir toutes les voluptés & tous les plaisirs du siecle, & de se mettre au-dessus de tous leurs attraits. Il explique de cette union de l'ame avec le Verbe, & de l'Eglise avec Jesus-Christ, une grande partie du Cantique des Cantiques, dont il fait une espece de paraphrase dans un sens mystique ; aidé selon toutes les apparences, de l'excellent commentaire qu'Origene avoit fait sur

(a) *Nemo ascendit in regnum caelorum nisi per sacramentum Baptismatis.* Ambrosii lib. 2. de Abraham. cap. 11. pag. 348. *Nisi enim quis renatus fuerit, &c. Unusquisque nullum excipit non infantem, non aliqua pra-*

ventum necessitate. Ibid. pag. 351.

(b) *Habeant tamen illam aeternam poenarum immunitatem. Nescio an habeant regni honorem.* Ibid.

ce divin Cantique. Saint (a) Augustin cite le livre de saint Ambroise sur Isaac & sur l'ame; & Cassiodore (b) qui l'appelle le troisieme livre des Patriarches, en parle avec éloge. C'est en effet un des plus estimables ouvrages de ce Pere. Les spiritualités & les allusions, qui sont l'ame de ce petit traité, sont également solides & relevés; tout y est placé dans un bel ordre, & l'écriture traitée avec noblesse. Voici quelques-unes de ses explications. Au commencement du livre des Cantiques, l'épouse dit à l'Époux, *qu'il me donne un baiser de sa bouche*; ou selon l'hebreu, *des baisers de sa bouche*. Saint (c) Ambroise après avoir remarqué que cet endroit s'entend de l'Eglise, dit qu'on peut aussi l'expliquer d'une ame, qui s'élevant au-dessus du corps, & ayant renoncé à toutes les voluptés charnelles & à toutes les vanités du siècle, desire depuis long-tems la présence de son Dieu, & l'infusion abondante de sa grace salutaire; » mais, ajoute-t'il, cette ame s'abat & s'afflige de » ce que celui qu'elle aime differe tant à venir dans elle. Ainsi » se sentant comme blessée par la charité, elle se tourne tout d'un » coup dans une sainte impatience vers Dieu-même; & le conjure » de lui envoyer son Verbe adorable, en s'écriant: *Qu'il me donne » des baisers de sa bouche*. Elle n'en demande pas un, mais plusieurs, » afin qu'elle puisse satisfaire ses desirs. Car celle qui aime beau- » coup, comme cette femme si celebre dans l'Evangile, desire » que le Verbe son époux lui donne plusieurs baisers de sa bouche, » afin qu'elle soit d'autant plus remplie des lumieres de sa divine » connoissance; & que recevant de lui cette dot & ce gage tout » divin de sa charité, elle lui dise toute comblée de joie avec le » Prophète: *J'ai ouvert ma bouche, & j'ai attiré l'esprit au-dedans » de moi*. C'est donc par ce baiser tout spirituel que l'ame s'attache » au Verbe adorable, & qu'il se fait au-dedans d'elle comme une » transfusion de l'esprit divin de celui de qui elle reçoit ce baiser, de » même que ceux qui se donnent mutuellement le baiser de paix, » n'approchent pas seulement leurs levres les unes des autres, mais » répandent réciproquement, pour le dire ainsi, leur cœur dans » leur cœur, & leur ame dans leur ame. » Saint Ambroise explique encore de l'ame, ce que dit l'épouse dans le même Chapitre: *Entraînez-moi avec vous*. » Elle se sent, dit-il, une ardeur extrême » d'arriver jusqu'au Verbe, & plus le desir qu'elle en a est grand,

Psal. 118.

131.

Page 360.

(a) Augustin. *lib. 1. contra Julian. c. 9.*
& *lib. 2. cap. 5.*

(b) Sanctus Ambrosius in libro tertio *Pat-
riarum charum, ubi de persona Isaac loquitur*

multa salubriter inculcenterque disseruit,
Cassiod. *lib. Institut. cap. 5.*

(c) Ambrosii. *de Isaac. cap. 3. pag. 359.*

» plus elle le prie de l'attirer à lui, dans la crainte qu'elle peut avoir,
 » qu'il ne l'abandonne : *Entraînez-moi*, dit-elle, ce qui est la
 » même chose, que si elle disoit : Nous avons un grand desir de
 » vous suivre, (car la charité la fait prier pour tous) & ce desir
 » nous est inspiré par votre grace, comme par l'odeur de vos par-
 » fums ; mais parce que nous ne pouvons égaler votre course, at-
 » tirez-nous ou entraînez-nous, afin qu'étant appuyés sur le secours
 » de votre bras, nous ayons la force de suivre vos traces. Car ceux
 » qui sont soutenus par votre divine main, ne sentent plus le far-
 » deau qui les accabloit, & vous répandez sur eux cette huile ad-
 » mirable qui eut la force de guérir celui qui avoit été blessé mor-
 » tellement par les voleurs. « En expliquant ces paroles de l'époux
 à son épouse : *Levez-vous, hâtez-vous ma bien-aimée*, il le fait par-
 ler ainsi : (*a*) » Quittez les plaisirs du monde & les objets de la
 » terre, & venez à moi vous qui êtes fatiguée & chargée. Venez
 » à moi en vous élevant au-dessus du monde, à moi qui ai vaincu
 » le monde. Venez près de moi, vous qui êtes déjà belle, d'une
 » beauté toute celeste, & qui tient de la vie éternelle ; vous
 » qui êtes devenue une Colombe par votre simplicité & votre
 » douceur ; vous qui êtes toute remplie d'une grace spirituelle.
 Parlant du lit de Salomon, dont il est fait mention dans le Can-
 tique, il dit, (*b*) que Jesus-Christ est lui-même comme le lit de
 ses Saints ; parce que c'est en lui que se reposent les cœurs de tous
 ceux qui se trouvent fatigués, par les differens combats qu'ils font
 engagés de soutenir dans le siecle ; & que (*c*) le *diadème du Roi*
Salomon, marque le Sang & la Passion de J. C. ce Sang ayant été
 comme la couronne du grand combat qu'il a eu à soutenir, &
 le présent très-précieux de ses nôces. Il entend d'une ame qui
 veut se convertir à Dieu, ce que nous lisons ensuite : *Venez du*
Liban, mon épouse, & vous serez couronnée ; & lui fait adresser ces
 paroles par son époux qui est Jesus-Christ : » Venez, sortez du
 » corps, & dépouillez-vous entierement ; car vous ne pouvez
 » venir jusqu'à moi, si vous ne quittez auparavant votre chair,
 » puisque tous ceux qui y sont encore engagés, sont éloignés du
 » Royaume de Dieu, qui est leur patrie. C'est avec raison (*d*),
 » ajoute-t'il, que votre époux vous appelle plusieurs fois, parce
 » que vous devez toujours vous approcher du Seigneur, & tra-
 » vailler continuellement à lui plaire. C'est par la foi qu'on s'ap-

(*a*) Ambros. *De Isaac. cap. 4. p. 366.*(*b*) *Ibid. cap. 5. pag. 369.*(*c*) *Ibid. pag. 370.*(*d*) *Ibid.*

» proche de lui ; c'est en s'éloignant du siecle, & pensant souvent
 » à ce saint Epoux, en le regardant, en mettant son esperance en
 » lui, en le choisissant pour son partage, en s'éloignant de soi-
 » même, en se renonçant, en perdant sa vie pour lui. « Enfin il
 explique de la charité ce qui est dit de l'amour que l'épouse a pour
 son époux. » La charité (a), dit-il, est comme un feu ardent qui
 » se répand dans le cœur des Saints; qui y consume tout ce qu'il
 » y a de materiel & de terrestre, qui éprouve ce qui est pur, &
 » qui perfectionne tout ce qu'il touche. C'est ce feu que le Sei-
 » gneur a envoyé sur la terre, qui a fait briller la Foi, qui a allumé
 » la dévotion, qui a fait paroître la lumiere de l'amour divin &
 » éclater la justice. Ça été de ce feu celeste qu'il a embrasé les
 » cœurs des Apôtres & des Disciples, comme ils le témoignent
 » en disant : *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous, pen-
 » dant qu'il nous expliquoit les écritures?*

Luc. 24 32.

§. III.

*Des livres du bien de la Mort, de la fuite du Siecle, de Jacob
 & de la Vie bienheureuse.*

I. LE livre du bien de la Mort, est cité plusieurs fois sous ce
 titre par saint (b) Augustin ; mais dans quelques anciens
 manuscrits (c), il est intitulé : *Livre troisième des Patriarches*. Saint
 Ambroise l'écrivit immédiatement après le livre sur Isaac & de
 l'ame, comme il le marque (d) lui-même ; desorte qu'on ne peut
 douter qu'ils ne soient l'un & l'autre du même tems, c'est-à-dire
 de l'an 387. ou environ. Il y a en effet une entiere liaison entre
 ces deux ouvrages. Il avoit fini le premier, en (e) disant que nous
 ne devons pas craindre la mort, puisqu'elle procure le repos à
 notre corps & la liberté à notre ame, en la dégageant de ses
 liens. Et il commence le (f) second en promettant d'établir fort
 au long cette verité, qu'il n'avoit fait qu'ébaucher dans le livre de
 l'ame. Il y emploie (g) l'autorité du quatrième livre d'Esdras,
 & ce n'est pas le seul endroit où il témoigne en faire de l'estime. Il
 le cite aussi dans son livre (h) du Saint-Esprit, & dans l'oraïson

Le livre du bien
 de la mort, a
 été écrit vers l'an
 387.

(a) Ambros. *De Isaac. cap. 8. p. 381.*(b) Augustin. *lib. 4. contra duas Epist. Pelag. cap. 11.*(c) *Observat. in hunc lib. p. 383. n. edit.*(d) *Pag. 389.*(e) *Lib. de Anima, pag. 384.*(f) Ambros. *De bono Mort. pag. 390.*(g) *Ibidem, cap. 10. & 11. pag. 408. 410.*(h) *Idem, lib. de Spirit. Sancti cap. 7. & de obitu Saryri, p. & Epist. 33. ad Urent.*

funebre de son frere Satyre. Il en conseille même la lecture à Orontien, pour y apprendre que l'ame est d'une substance plus relevée que le corps. Mais il faut remarquer qu'alors, le quatrième livre d'Esdras n'avoit pas encore perdu le crédit qu'il s'étoit acquis à la faveur du nom de ce Docteur de la Loi. Ce n'est pas que dès le quatrième siecle, plusieurs (a) ne le regardassent comme apocryphe. Mais on ne pensoit pas ainsi generalement, & depuis on n'a pas fait de difficulté d'en inferer quelques endroits dans les Offices publics de l'Eglise. Au reste, ce n'est pas sur le témoignage de ce seul livre que saint Ambroise établit la béatitude de l'ame en l'autre vie; il l'appuie sur un grand nombre d'autorités plus respectables.

Analyse de
ce livre, page
390.

Ezechiel.
18. 4.

Rom. 6. 4.

II. Il distingue d'abord trois sortes de morts : la mort du peché qui tue l'ame, selon qu'il est écrit dans Ezechiel : *L'ame qui peche, mourra* ; la mort mystique dont parle saint Paul dans son Epître aux Romains, par laquelle on meurt au peché, pour ne vivre que pour Dieu ; & la mort naturelle, par laquelle l'ame est séparée du corps, & nous terminons le cours de cette vie. La premiere de ces morts ne peut être considerée que comme un grand malheur ; & la seconde, que comme un très-grand bien ; la troisième tient le milieu dans l'esprit de plusieurs ; elle paroît avantageuse aux justes, & ils la souhaitent comme un grand bien. Elle est au contraire odieuse aux méchans, qui la craignent comme une grande peine, parce qu'ils se sont laissés corrompre par l'amour déréglé des plaisirs & des faux biens de la terre. Saint Ambroise prend le parti des premiers, & soutient qu'il ne nous est pas avantageux de vivre long-tems. Il en apporte pour preuves les gemissemens des Saints sur la longueur de leur pelerinage, & leurs empressemens à voir arriver la dissolution de leur ame avec leur corps, pour aller se réunir avec Jesus-Christ dans le Ciel ; les miseres & les inquiétudes dont cette vie est si remplie, qu'il n'y a pour nous aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume ; les pechés dans lesquels on tombe chaque jour, & les dangers continuels d'en commettre un plus grand nombre ; la servitude où nous engageant les besoins de la vie ; besoins qui énervent la vigueur de notre ame, les pièges au milieu desquels nous marchons, les tentations continuelles de la vie, qui l'ont fait regarder à un Prophète comme une guerre ; l'inconstance des desirs dont nous sommes agités, souhaitant tantôt une chose, tantôt une

Page 390.

Page 391.

Page 394.

Job. 7. 1.

(a) Hieronym. *Epist. ad Donnion. & Rogat.* Voyez le premier volume, pag. 116. 117.

- autre, fût-elle opposée, comme de faire du jour la nuit, & de la nuit le jour; les pleurs, les gemissemens qui précèdent quelquefois ou accompagnent nos repas. » La mort, ajoute saint An-
- » broise, nous affranchit de toutes ces miseres, elle sépare ce
- » qui étoit en guerre; elle rétablit le calme après la tempête; elle
- » n'empire pas notre état, mais elle nous conduit au tribunal du
- » Souverain juge, tels qu'elle nous a trouvés. C'est un passage de
- » la corruption à l'incorruption, de la mortalité à l'immortalité.
- » Elle est donc un bien en toute maniere, & n'est-ce pas une
- » étrange stupidité de la craindre, puisque non-seulement elle est
- » la sepulture des vices & la résurrection des vertus; mais que
- » c'est par elle que Dieu a racheté le monde? « Il exhorte les
- » Chrétiens à n'avoir point d'attache à cette vie, ni à ses plaisirs,
- » & se fert pour les en détourner de cette comparaison. » Comme
- » un oiseau qui s'abaisse souvent vers la terre, y est enfin pris,
- » notre ame doit bien prendre garde de s'abaisser aux choses du
- » monde; car elle trouvera des filets dans les richesses du siecle,
- » elle en trouvera dans les possessions de la terre, elle en trouvera
- » dans l'amour des créatures. Pourquoi donc chercher en tout cela
- » de vains avantages, puisqu'on n'y trouve que la perte de son ame,
- » qui est plus précieuse que tous les trésors du monde. L'impu-
- » reté & toutes les autres passions, sont comme des cloux qui per-
- » cent notre ame & l'attachent au corps. « Il veut qu'on ne confi-
- » dere la vie comme un bien, qu'autant qu'elle sert à la pratique
- » de la vertu, & qu'on la sacrifie pour les interêts de la Religion,
- » en devenant la victime de Jesus-Christ. Il explique de l'ame ce
- » qu'on lit dans le Cantique des Cantiques: *Ma saur, mon épouse* Cantic. 4. 12.
est un jardin fermé, & dit: » Qu'elle doit inviter le Verbe divin à
 Page 395.
 Page 392.
 Page 395.
 Page 400.
 Page 401.
 Page 402,
- » descendre en elle, afin qu'étant arrosée par sa celeste parole,
- » & par les riches effusions de son esprit, elle porte de dignes
- » fruits de vertu. Plus les puissances des tenebres s'efforcent de
- » l'abaisser vers la terre, en la portant à l'amour des vanités du
- » siecle, plus elle doit diriger ses affections vers le Ciel, & s'at-
- » tacher à Jesus-Christ, & combattre avec valeur contre les en-
- » nemis de son salut. Non-seulement contre ceux qui sont au-
- » dehors, mais encore contre ceux qui sont au-dedans; voulant
- » que supérieure aux attaques de la chair, elle ne se fouille point
- » en participant à ses œuvres; & qu'elle ne soit dans le corps que
- » pour lui donner la vie. Il dit, que c'est un plus grand malheur
- » de vivre long-tems en péchant toujours, que de mourir de
- » bonne heure dans le peché; parce que le pecheur multiplie son

» iniquité tant qu'il vit , au lieu que s'il meurt , il ne peche plus :
 » Plusieurs , ajoure-t'il , se réjouissent de recevoir l'absolution de
 » leurs pechés : ils ont raison de s'en réjouir , s'ils s'en corrigent ;
 » mais s'ils y doivent perseverer , c'est une folie de s'en réjouir ,
 » puisqu'en ce cas , ce leur auroit été un moindre mal d'être con-
 » damnés d'abord ; afin qu'ils n'accumulassent pas leurs crimes.

III. Saint Ambroise montre ensuite que la mort n'a rien par elle-même de terrible , mais seulement par l'opinion qu'on en a ; ce qui lui fait dire : Que ce ne doit pas être une grande peine de mourir à ceux qui ont une grande peur de la mort , mais qu'ils doivent plutôt avoir une grande peine de vivre toujours dans cette grande peur de mourir. » Or la crainte , ajoute-t'il , n'est » que dans l'opinion , & l'opinion ne vient que de la foiblesse de » notre nature , & elle est contraire à la verité. Il dit encore : Si » la mort est un mal , comment les jeunes gens ne craignent-ils » pas de devenir vieux , ni de parvenir à un âge voisin de la mort. Il s'appuie aussi de ce raisonnement : » A la mort l'ame est dé- » livrée , & le corps se corrompt ; celle qui est délivrée se réjouit » de sa délivrance , & celui qui se corrompt ne sent point sa cor-
 » ruption. « Il suppose comme une chose évidente , que l'ame ne meurt point avec le corps , puisqu'elle n'est point du corps , mais de Dieu. » Et comment seroit-elle mortelle , puisque c'est elle » qui donne la vie ? « Il prouve son immortalité par plusieurs passages de l'écriture , tant de l'ancien que du nouveau Testament.

IV. Ces trois derniers Chapitres , regardent l'état des ames séparées du corps. S. Ambroise suppose qu'elles sont jusqu'au jour du Jugement dans des demeures invisibles , où elles attendent ou la gloire , ou la damnation éternelle. Quoique les unes y souffrent déjà une partie de la peine qu'elles meritent , & que les autres y goûtent quelque chose du bonheur qui leur est destiné. „ Les „ ames , dit-il , attendent ce qu'elles meritent ; les unes attendent „ la damnation , les autres la gloire ; mais en attendant , les pre- „ mieres ne sont pas sans peine , ni les dernieres sans récompense. Il avoit puisé ce sentiment dans le quatrième livre d'Esdras , où nous lisons , que lorsque le jour du Jugement sera venu , les tombeaux s'ouvriront , les morts quitteront la poussiere , la terre rendra tous ceux qu'elle retenoit dans son sein ; les demeures rendront les ames qui leur étoient confiées ; & alors le Très-Haut paroitra sur son Tribunal. Saint Ambroise réfute en passant l'opinion de la métempychose , & répond à ceux qui se plaignoient , qu'il y avoit de l'injustice à differer jusqu'au jour du Jugement la récompense

Suite de
l'analyse.
Page 403.

Page 405.

Page 406

Page 407.
Joan. 10. 18.
Luc. 12. 20.
Matth. 10. 28.
Psal. 113. 109.

Suite de
l'analyse
Page 408.

Page 407.

IV. Esdr.
7. 31. 32.

des justes ; en comparant avec l'auteur du même livre d'Esdras, le Jugement à un cercle ou à une roue, dont une des parties ne roule ni plus vite ni plus lentement que l'autre ; en sorte que l'on ne peut remarquer aucun intervalle dans le jugement que Dieu exercera sur tous les hommes. Il traite après cela du bonheur dont les ames des justes jouiront dans ces demeures invisibles, en attendant qu'elles soient transportées dans le lieu du repos éternel, & en distinguant sept degrés ; le premier est la joie qu'elles ressentent d'avoir vaincu la chair ; le second, la tranquillité de leur état ; le troisième, l'assurance de leur sort au jour du Jugement ; le quatrième, la vue de la gloire qui leur est destinée ; le cinquième, une joie surabondante d'être sorties de la prison du corps, & parvenues à la possession de la vraie liberté, & de l'héritage promis ; le sixième, un commencement de splendeur qui les fait briller comme le soleil ; le septième, est le plaisir qui naît dans elles, de la confiance qu'elles ont de voir incessamment la face du Seigneur. Saint Ambroise ne s'étend pas sur les degrés de peines que souffrent les ames des impies, en attendant le dernier jour : „ Parce, dit-il, qu'il est plus à propos de connoître com-
 „ ment les justes sont sauvés, que de savoir comment les mé-
 „ chans sont tourmentés. “ Il finit ce traité par une description de la félicité éternelle, & conjure les fideles à se hâter d'y parvenir. „ Allons, leur dit-il, sans crainte vers Jesus-Christ notre Rédemp-
 „ teur ; allons d'un pas ferme à l'assemblée des Patriarches ; mar-
 „ chons, lorsque le jour en fera venu, vers Abraham notre pere,
 „ en cette assemblée des Saints & des Justes, où nous trouverons
 „ nos peres, & ceux qui nous ont instruits dans la Foi, où la Foi
 „ peut suppléer au défaut des œuvres ; où notre pere Abraham
 „ tient son sein ouvert pour recevoir les pauvres & les affligés,
 „ comme il reçut autrefois Lazare ; où Jesus-Christ a préparé des
 „ demeures pour ses serviteurs, afin qu'ils soient tous où il est.
 „ C'est-là, ajoute-t'il, que nous voulons vous suivre, Seigneur
 „ Jesus. Mais appelez-nous à vous, afin que nous vous suivions,
 „ parce que sans vous, personne ne peut monter vers vous ; car
 „ vous êtes la voie, la verité & la vie. Recevez-nous, puisque
 „ vous êtes la voie ; rassurez-nous, puisque vous êtes la verité ;
 „ donnez-nous la vie, puisque vous en êtes l'auteur. Mettez-nous
 „ en possession de ce bien que David souhaitoit de voir dans la
 „ terre des vivans. Là sont les vrais biens où l'on vit éternelle-
 „ ment ; où l'on mene une vie sans tache. C'est de ces biens dont
 „ le même Prophète disoit dans le Pseaume soixante-quatrième :

IV. Esdr.

5. 42.

Page 408.

Page 409.

Page 410.

Page 411.

Page 412.

Pfal. 64. 6. „ *Nous ferons remplis des biens de votre Maison.* “ Ce traité est écrit avec beaucoup de noblesse & d'élegance. Les réflexions qui y sont en grand nombre, sont belles & utiles, & les raisonnemens justes & solides. Il est plein de citations de l'écriture; qui y est toujours employée dans un sens fort naturel.

Le livre de
la fuite du siècle,
écrit vers
l'an 387.

V. Le livre de la fuite du siècle paroît être comme les précédens, composé de divers discours que saint Ambroise avoit faits pendant le cours de l'année 387. soit aux Catecumenes, soit aux nouveaux batifés, pour leur donner de l'éloignement d'un monde aux pompes duquel ils avoient renoncé dans le Bapême. On l'a placé différemment dans les diverses éditions des œuvres de ce Pere. Mais de la maniere dont il le commence (a), il y a lieu de croire qu'il l'écrivit après celui *Du bien de la mort*, avec lequel il a une liaison naturelle. Ce traité est intitulé dans quelques manuscrits: *D'Essai & de la fuite du siècle*; mais son titre ordinaire est *De la fuite du siècle*; & c'est ainsi qu'il est cité par saint (b) Augustin.

Analyse de
ce livre.
Page 418.

VI. Il est rempli de belles & de solides instructions sur la vanité du siècle & sur le danger de ses charmes; sur la fragilité de notre nature toujours portée aux plaisirs illicites; sur le besoin que nous avons du secours de Dieu pour redresser ce mauvais penchant, & pour perséverer dans le bon propos; sur les efforts continuels que nous devons faire pour nous rendre maîtres de nos passions & nous élever à la perfection. Interprétant dans un sens allegorique ce qui est dit dans le livre des Nombres des six villes de refuge où pouvoient se retirer ceux qui avoient commis un homicide involontaire, il y trouve des raisons qui doivent nous porter, & sur-tout les Ministres des Autels, à fuir le siècle. Mais comme les exemples sont toujours plus d'impression que les préceptes, il propose celui des Patriarches, en particulier du Patriarche Jacob, de Moïse & de David; celui des Prophètes, des Apôtres & de Jesus-Christ même. Il dit que cette fuite nous est en même-tems glorieuse, utile & nécessaire; mais qu'elle doit être prompte, sans que la crainte de la rigueur des saisons ni de la mort nous empêchent de nous mettre en chemin. Par ce chemin il entend celui qui conduit à la vie éternelle; c'est pourquoi il dit que fuir le siècle, ce n'est pas s'en éloigner corporellement, mais n'y point mettre son affection; se garantir de ses pièges & de ses

Page 419.
Nomb. 35. 11.

Page 426.

Page 428.

Page 430.

Page 431.

Page 432.
& suiv.

(a) *Frequens nobis de effugiendâ sæculo* | (b) Augustin. *lib. 2. contra Julian. cap. 8. & lib. 4. contra duas epist. Pelag. c. 11.*

illusions; mépriser ses vanités & ses pompes; renoncer à soi-même & à ses cupidités; s'abstenir du péché; faire tous ses efforts pour se rendre semblables à Dieu; s'attacher uniquement à lui, puisqu'il doit être l'unique objet de notre amour & de notre ambition; être fidèles à observer ses préceptes; & marcher sans relâche dans la voie de la perfection. » Le terme de tous ces travaux, » ajoute saint Ambroise, est la possession du souverain bien, c'est-à-dire de Dieu même: motif plus que suffisant pour nous engager à fuir un monde, où jusqu'ici le péché & la malice percent par la permission de Dieu, quoique Jésus-Christ ait condamné leur auteur, qui est le démon. « Saint Ambroise reconnoît dans ce traité l'utilité de la puissance (a) des hommes, disant qu'elle rend obéissant ceux que l'amour du bien ne porte pas à leur devoir; mais il la regarde en même-tems comme la ressource des (b) âmes foibles qui ne peuvent recevoir cette abondance de charité, qui fait le caractère de ceux qui habitent dans cette cité (c), où l'on a pour loi d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme & de toute sa force. Il dit que la loi (d) naturelle est gravée dans le cœur de tous les hommes, & qu'elle leur montre le bien qu'ils doivent faire & le mal qu'ils doivent éviter. Parlant de la loi de Moïse, il enseigne qu'elle peut (e) bien confondre le pécheur, mais non pas le convertir; qu'elle condamne le mal, mais qu'elle n'y remédie pas. Saint Ambroise a profité dans ce traité de quelques endroits du livre de Philon, intitulé *De la fuite d'Agar*, & où par occasion il parloit des patriarches Jacob & Joseph, & des six villes de refuge marquées dans l'Écriture.

VII. Les deux livres qui ont pour titre: *De Jacob, & de la Vie bienheureuse*, ont encore été faits vers l'an 387. & composés des discours que saint Ambroise avoit prononcés pendant le tems de Pâques, pour l'instruction des nouveaux baptisés. Le saint Evêque ne commence pas ces livres par traiter de la matière que le titre annonce; mais il s'arrête quelque tems à donner des leçons de

Page 425.

Page 432.

Les livres de Jacob & de la vie bienheureuse, écrits vers l'an 387.

(a) Metu enim præsentis periculum fit obediens potestati, qui est migratus salutis; ut necessitatem sobrietatis agnoscat, qui noluit ac nequivit gratiam pietatis agnoscere. Corrigit ergo necessitas quem pietas provocare debuerat Cap. 2 pag. 421.

(b) Sed si rursus angusti animi & minuti sunt qui abundantiam caritatis & gratiam recipere non possunt, habet tertiam

civitatem: ut divinæ potestatis formido te sobrium faciat & inflectat metus. Ibidem: pag. 422.

(c) Hæc lex secundæ civitatis: Dilige Dominum Deum tuum ex toto corde tuo; &c. Cap. 2. pag. 422.

(d) Cap. 3. pag. 423. 424.

(e) Idem, ibid. pag. 424.

piété aux Néophites, & à leur découvrir les moyens d'acquiescer la sainteté & la perfection de vie à laquelle ils s'étoient engagés par les vœux du Batême.

Analyse du
premier livre.
Page 443.

VIII. La première instruction qu'il leur donne, est d'avoir de la docilité d'esprit, & de suivre les lumières de la droite raison.

Car quoique la raison ne puisse point arracher en nous la concupiscence, elle peut néanmoins en moderer les faillies. Si l'esprit n'est pas le maître absolu de ses passions, il l'est de les moderer. S'il n'est pas possible à un homme naturellement porté à la colere, de n'en avoir jamais aucun mouvement, il est en lui de la réprimer & de la moderer ; suivant ce que dit le Prophete : *Mettez-vous en colere & ne pechez point.* En quoi il permet ce qui est de

Psal. 4. 5.

Page 444.445.

de la nature, & il défend ce qu'il y a de peché. Saint Ambroise leur dit en second lieu, qu'ils doivent moderer l'ardeur de leurs passions, tant de l'ame que du corps, en mettant en pratique la vertu de la temperance, si fort recommandée à nos premiers

Levit. 11. 4.
& Exod. 20. 4.

peres, & dont la loi de Moïse fait un précepte : qu'autrement ils ne doivent point imputer à la chair, les fautes dans lesquelles ils tomberont ; puisque c'est volontairement que nous faisons le bien ou le mal, & qu'il nous est libre de faire servir nos membres à la justice ou à l'iniquité. Jesus-Christ ne met au nombre de ses soldats que ceux qui veulent bien entrer dans son service ; & le démon n'a pour esclaves que ceux qui se sont volontairement

Page 447.

vendus à lui par leurs pechés. Saint Ambroise fait voir la différence de ces deux servitudes ; & combien est indispensable celle de Jesus-Christ, puisque nous sommes ses esclaves par droit de

Page 448.

rédemption & de création. » Vous avez, dit-il, été rachetés par le Sauveur. Vous êtes donc son esclave, & parce qu'il vous a créés, & parce qu'il vous a rachetés. Vous êtes obligés de le servir, & comme votre Maître & comme votre Redempteur.

» On vous a donné la liberté afin que vous souveniez de celui qui vous l'a donnée, vous appreniez la soumission que vous devez si légitimement à votre liberateur, de peur que si vous en venez méconnoissant, il ne vous en privât. Y a-t'il un bonheur plus grand que le vôtre ? Vous regnez sous votre Seigneur ;

Page 449.

» vous combattez sous votre protecteur. « Saint Ambroise met aussi au nombre des bienfaits de Dieu, la loi ancienne, parce que nous faisant connoître le peché sans nous aider à l'éviter, elle nous fait comprendre la nécessité de recourir à la grace du vrai liberateur, qui est Jesus-Christ. L'esprit est souvent assez bon pour juger ; mais il est d'ordinaire très-foible pour résister. Conti-

nuellement combattu par les appetits de son corps , & le plus souvent entraîné par les charmes des voluptés , il n'y a dans un si grand péril d'autre remede , sinon que la grace délivre celui que la loi n'a pû délivrer. Il exhorte les nouveaux baptisés à ne perdre jamais le souvenir , qu'ayant été ensevelis avec Jesus-Christ par le batême , pour mourir au peché , & ne vivre plus que pour Dieu , le peché ne doit plus regner dans leurs corps , ni l'asservir à ses desirs déréglés. Il les exhorte encore à ne se glorifier point d'être justes , mais seulement d'avoir été rachetés ; à ne point se glorifier d'être sans pechés , mais de ce que leurs pechés leur ont été remis , & de ce que Jesus-Christ a bien voulu être leur avocat auprès de son Pere , & de ce que son sang a été répandu pour eux. Il relève beaucoup la puissance de la grace que Jesus-Christ nous a meritée par sa mort , & dit qu'après que Dieu a livré à la mort son Fils pour nous tous , afin de nous marquer qu'il nous a tous aimés , nous n'avons aucun sujet de craindre qu'il nous puisse à l'avenir rien refuser de ce que nous lui demanderons ; ni que Jesus-Christ à qui le Pere a conféré toute puissance , veuille damner ceux pour qui il s'est livré à la mort.

Page 450.

Ibid.

Page 451.

Page 452.

Page 453.

IX. Après cela , saint Ambroise examine en quoi consiste le bonheur du sage , & montre par des raisons generales , que les plus grands maux & les plus fâcheuses adversités , n'empêchent point qu'il ne soit heureux ; sa vertu le met au-dessus de tous les malheurs de la vie , & quoiqu'il sente , comme les autres , les pertes , les afflictions , les maladies , les douleurs , la captivité , il ne s'en croit pas moins heureux , persuadé que la felicité ne consiste point dans les plaisirs & dans les commodités du corps , mais dans la pureté de la conscience. Le juste condamne même ceux qui s'affligent avec excès de leur mauvaise santé & des autres miseres de ce monde , & les reprend avec raison comme des lâches , de ce qu'ils établissent plutôt la vertu dans les usages du corps , que dans les biens de l'esprit ; de ce qu'ils se plaignent de la bassesse de leur naissance ; eux qui devoient mépriser l'éclat même de la puissance royale , & se mettre en quelque sorte au-dessus de tous les riches & les grands du siecle ; non-seulement il n'appréhende rien en ce monde que la perte de la vertu ; mais il se fait encore un devoir de guérir dans l'esprit des autres , ces vaines terreurs qui leur causent tant de peines sur le sujet de la mort ; & leur apprend avec l'Apôtre , qu'il est desirable de mourir pour être avec Jesus-Christ ; que les bonnes œuvres , bien loin de recevoir aucun empêchement par la foiblesse du corps , en sont

Suite de
l'analyse.
Page 454
& suiv.

Page 455.

Page 458. plutôt fortifiées, & qu'elles ne sont soutenues ni par la grandeur de la naissance, ni par l'appui des alliances illustres, ni par le pouvoir des richesses, mais par la seule vertu & la bonne volonté.

Analyse du
second livre.
Page 459.

Pfal. 1. 1.

Pag. 460.461.

Page 462.
& suiv.

X. Saint Ambroise après avoir établi ces maximes generales dans le premier livre, les confirme dans le second par l'exemple du Patriarche Jacob, faisant voir par le détail de ses principales actions, que les afflictions, les traverses & l'exil même ne l'ont pas empêché d'être heureux. Par heureux, il entend avec le Psalmiste, celui qui ne s'est point laissé aller à suivre le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pecheurs, & qui ne s'est point assis dans la chaire contagieuse, & c'est aussi en ce sens, qu'il dit que Jacob, même dans l'adversité, a été heureux. A l'occasion du plus de penchant que Rebecca avoit pour Jacob que pour Esaü, il conseille aux peres & aux meres de ne pas jeter des semences de divisions dans leurs familles, par des inégalités & des préférences d'affections, qui ne sont capables que d'y exciter la jalousie & le trouble. » Il faut, dit-il, garder une même mesure dans l'amour que l'on a pour ses enfans, & leur faire ressentir les effets d'une même piété. Que si l'on » permet par indulgence de se laisser emporter par un peu plus » d'affection envers l'un qu'envers les autres, soit parce que l'on » y remarque plus d'agrément, soit parce que l'on s'y trouve engagé par une plus grande ressemblance, il faut néanmoins que » la regle de la justice soit également observée à l'égard de tous. » C'est procurer un plus grand avantage à celui que l'on aime le » plus, que de lui procurer l'affection de ses freres, & on lui ôte » plus qu'on ne lui donne, en le chargeant de l'envie d'une préférence injuste. « Saint Ambroise convient toutefois que la mere doit témoigner de l'affection, mais que le pere doit agir avec jugement, qu'il faut que la mere se porte par la tendresse de sa piété, à témoigner plus d'amitié au plus jeune qu'aux autres; & que le pere conserve pour son aîné le rang d'honneur qui lui est dû selon sa naissance, pourvu que de part & d'autre ils prennent tous deux soin de faire du bien à tous leurs enfans en particulier, au lieu de conspirer mutuellement à n'en considerer qu'un seul, en privant les autres du secours qu'ils pourroient esperer d'eux. Il traite ensuite en peu de mots des différentes benedictions qu'Isaac donna à ses deux fils; des menaces qu'Esaü fit à Jacob de le tuer; du retour de Jacob de la maison de Laban dans sa patrie; de l'entretien qu'il eut avec Esaü, & de sa réconciliation avec lui; des diverses actions de sa vieillesse. Il revient

ensuite à son but principal, & prouve par d'autres exemples, que celui de ce Patriarche, que l'on peut être heureux au milieu des afflictions. Ces exemples sont ceux du grand Prêtre Eleazar, que toutes les tentatives d'Antiochus ne purent engager à contrevenir à la loi du Seigneur; des sept Freres Machabées & leur mere, qui par leur constance dans les supplices que ce persécuteur leur fit souffrir, acquirent la vie éternelle. L'éloge que saint Ambroise fait de leur fermeté dans la foi, est des plus accomplis. Voici ce qu'il fait dire au second de ces illustres Martyrs: » Qu'il est agréable de mourir pour la Religion! Que l'amertume de la mort » la plus cruelle, devient douce à ceux qui souffrent pour la piété, lorsqu'ils envisagent la récompense infinie de leurs travaux » qui les attend! Les tourmens que vous souffrez, ô Prince, sont » plus grands que les supplices que nous souffrons; & vous êtes » plus cruellement déchiré que nous, quand vous vous sentez » vaincu malgré tous les efforts de votre puissance. « La réponse qu'il met dans la bouche du troisième, n'est pas moins admirable: » Vous voilà vaincu, ô Antiochus, du moment que vous com- » mandez qu'on me coupe l'instrument de ma voix. C'est confes- » ser publiquement que vous êtes dans l'impuissance de répondre » à nos raisons, & que les coups de notre langue, vous sont plus » sensibles que ne nous le sont tous ceux que vous nous faites » souffrir. Mais vous vous trompez, si en nous ôtant la voix, vous » croyez par-là vous échapper. Car sachez que Dieu entend ses » serviteurs, lors même que leur langue ne lui parle pas, & qu'il » les entend même alors d'autant plus, qu'ils ne lui parlent que » par les cris de leur cœur. Ainsi vous pouvez me couper la lan- » gue, mais vous ne pouvez me dépouiller de la constance que » Dieu m'inspire; vous ne pouvez m'empêcher de rendre témoi- » gnage à la verité; vous ne pouvez étouffer le cri de mon cœur. » Le sang a sa voix, par laquelle il crie vers Dieu, & celui qui en- » tend nos pensées les plus secretes, entend encore plutôt la voix » du sang qui s'élève jusqu'à son trône. « Et en admirant le discours de la mere au plus jeune de ses enfans, pour l'exhorter à ne point craindre le glaive du bourreau: » L'heureuse mere, s'é- » crie-t-il, d'avoir ainsi enfanté une seconde fois tous ses fils pour » l'éternité, par la force de la foi, & de les avoir conduits par sa » piété, jusqu'au port assuré de leur salut. « Philon traite à peu près la même matiere que saint Ambroise, dans son livre qui a pour titre: *Que tout homme de bien est libre*. Mais il ne paroît pas que ce Saint en ait rien emprunté, si ce n'est dans les endroits où Philon parle d'Esau.

Page 474:

Page 476:

Ibid.

Page 478:

S. I V.

*Livres du Patriarche Joseph, & des Benediçions.
des Patriarches.*

Libre du pa-
triarçhe Jo-
seph, &crit
vers l'an 387.

I. SAINT AMBROISE marque assez (a) clairement au commencement de son livre sur le Patriarche Joseph, qu'il ne l'çcrivit qu'aprç ces deux que nous avons de lui sur Abraham, sur Isaac & sur Jacob. On voit par un endroit (b) de ce livre que lorsqu'il le composa, Calligone grand-chambellan & premier eunuque du jeune Valentinien, avoit eu la tçte tranchç e pour un crime (c) dont il sembloit qu'un eunuque dç tçtre incapable. Ce qui çtant arrivç vers l'an 387. il paroç que l'on peut mettre aussi en cette annç le livre sur le Patriarche Joseph. Il est composç comme les autres livres sur les Patriarches, de divers sermons que saint Ambroise avoit prçchç ç Milan.

Analyse de
ce livre, page
483.

II. Aprç avoir fait voir, comme il le dit lui-mçme, le modçle d'une obçissance pleine d'ardeur & de foi dans Abraham; celui d'une puretç d'esprit simple & sincçre dans Isaac; celui d'un grand courage & d'une patience singulçre dans Jacob, il crut qu'il çtoit convenable de relever entre plusieurs vertus du Patriarche Joseph, celle qui avoit paru en lui avec plus d'çclat, c'est-ç-dire sa chastetç. Il paroç attribuer ç sa vertu l'amour de prçfçrence que Jacob avoit pour lui, & que l'çcriture attribue ç une cause purement naturelle, en disant qu'il l'aimoit plus que tous les autres parce qu'il l'avoit eu çtant vieux. Mais il en prend occasion d'instruire les peres & meres de la mançre dont ils doivent partager leur affection entre leurs enfans, disant que si leur amour envers leurs enfans n'est pas bien rçglç, il leur nuit plus qu'il ne leur sert; qu'une trop grande indulgence pour eux les porte ç leur pardonner toutes leurs fautes; que la prçfçrence qu'ils font de l'un d'eux ç tous les autres, çteint en eux l'affection fraternelle, & lui attire l'envie de ceux dont ils devroient rçcher de lui procurer l'estime & l'affection; que comme la nature (d) les a çgalç en leur donnant ç tous par leur naissance le mçme principe de la vie, ils doivent avoir soin aussi de leur partager ce don çga-

Genç. 37. 3.

Page 484.

Page 485.

(a) Ambros. lib. de Joseph. pag. 483.

(b) Ibid. pag. 496.

(c) Augustin. lib. 6. cont. Julian. c. 14.

(d) Jungat tç tçeros aequalis gratia, çnot

junxit aequalis natura. Lucrum pietatis ne-
scit pecunia, in quo pietatis dispendium est.

Pag. 485.

lement en répandant sur tous les marques de leur tendresse & les effets de leur bonté; que la piété ne fait ce que c'est que de remporter aucun avantage pour les biens temporels, s'il faut acheter ce préciput aux dépens de cette vertu. Néanmoins il ne prétend pas que l'on doive ôter aux peres & meres la liberté d'aimer ceux de leurs enfans qu'ils croient mériter davantage leur affection que les autres, ni retrancher dans les enfans le désir de se rendre plus agréables que les autres. Saint Ambroise explique ensuite d'une maniere mystique ce qui est dit de Joseph envoyé vers ses freres; du sang dans lequel ils trempent sa robe; des vingt piéces d'argent pour lesquelles il fut vendu à des Ismaélites; de sa servitude en Égypte, & fait remarquer dans ces différentes circonstances les mysteres de l'Incarnation & de la Passion de Jesus-Christ. Il décrit avec tous les ornemens de son éloquence la résistance de Joseph aux sollicitations de la femme de Putiphar, dont il représente les empressemens & les artifices avec les plus vives couleurs. Il suit ce Patriarche dans toutes les autres circonstances de sa vie, faisant voir le rapport qu'elles ont avec Jesus-Christ, dont Joseph étoit la figure: c'est à quoi il réussit parfaitement, en comparant ce qui est dit de ce Patriarche dans la Genese, avec ce qu'on lit de Jesus-Christ dans l'Évangile. Il fait aussi de pareilles applications en parlant des freres de Joseph, Benjamin est comparé à saint Paul; & les autres avec le peuple Juif. Quoiqu'il reconnoisse que les Saints mêmes n'ont pas été exemts d'envie, il semble toutefois douter que cette passion ait mû le cœur des freres de Joseph; & il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la jalousie qui parut dans eux contre leur frere, comme purement mystérieuse & figurative de la haine (a) que les Juifs conçurent contre Jesus-Christ, & qu'ils poussèrent jusqu'à le faire mourir.

III. Le livre intitulé: *Des Benedictions des Patriarches*, est une suite des précédens, particulièrement de celui de Joseph, auquel il est même joint assez souvent dans (b) les anciens manuscrits, comme une seconde partie. Jonas (c) d'Orléans le cite aussi sous le titre de *Livre de Joseph*. C'est le dernier des sept livres sur les Patriarches, marqués par Cassiodore entre les ouvrages de saint Ambroise; & il n'y a aucune raison de douter qu'il n'ait été fait comme les six autres vers l'an 387. avant que ce saint Evêque partit pour sa seconde ambassade vers le tyran Maxime.

Page 486.

Page 490.

Page 491;
& suiv.

Page 494.

Page. 499.
501. 501. &c.

Page 504.

Page 484;

Livre des
benedictions
des Patriar-
ches, écrit
vers l'an 387.

(a) Sic etiam isti typo populi, non animi
sui vitio laborabant. Pag. 487.

(b) Not. in hunc lib. pag. 512.

(c) Jonas. lib. 2. de instit. sacrali, c. 15.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il est postérieur au commentaire sur saint Luc que l'on y trouve cité (a), & qui passe assez généralement pour avoir été composé l'an 386.

Analyse de
ce livre, page
513.

IV. Saint Ambroise commence ce traité par enseigner aux enfans l'obéissance & la reconnoissance qu'ils doivent à leurs peres & meres. » Nous lisons, dit-il, que quiconque étoit beni par son pere étoit comblé de bénédictions, & que celui qui avoit attiré sa malédiction étoit maudit : c'est la grace que Dieu a attachée aux parens, afin d'exciter leurs enfans à s'acquitter envers eux des devoirs de piété ; de sorte que cette autorité & cette prérogative qu'il a donnée aux peres & aux meres est une instruction pour leurs enfans. Honorez donc votre pere afin qu'il vous benisse ; que les enfans qui ont de la piété l'honorent par la considération des avantages qu'ils en peuvent recevoir ; & les enfans ingrats par un motif de crainte de tomber dans leur malédiction : quand même ce pere seroit pauvre & n'auroit point de richesses à laisser à ses enfans, il a néanmoins le pouvoir de leur départir sa dernière bénédiction, qui est très-avantageuse à ses héritiers pour l'ouvrage de la sanctification de leurs ames ; & c'est un bien tout autrement grand d'être heureux que d'être riche : c'est ce qui portoit Joseph à recevoir avec tant d'empressement la bénédiction de son pere. » Après ce prélude il entre dans le détail des bénédictions que Jacob, étant prêt de mourir, donna à ses enfans, & les explique toutes dans un sens mystique. Il explique des Juifs & des Chrétiens la bénédiction donnée à Manassé & à Ephraïm. Parlant de celle de Dan, il dit que ces paroles de Jacob : *Il jugera son peuple : Semblable à un serpent dans le sentier qui mordera le pied du cheval afin que celui qui le monte tombe à la renverse*, marquent que l'antechrist sortira de la tribu de ce nom. Il applique celle de Benjamin à saint Paul ; & la plupart des autres à Jesus-Christ, sur-tout celle de Juda & de Joseph, dont il développe avec grand soin les mystérieux rapports. En expliquant la bénédiction donnée à Aser en ces termes : *Le pain d'Aser sera excellent, & les Rois y trouveront leurs délices* ; il entend par ce pain l'Eucharistie (b), » que le Prêtre consacre, dit-il, tous les jours par les paroles mêmes de Jesus-Christ ; pain qui est devenu

Page 514.
& suiv.

Page 523.
& suiv.

Page 526.

Page 530.

Page 524.

(a) Ambros. lib. de Benedict. Patriarch pag. 519.

(b) Hunc panem dedit (Christus) Apostolis, ut dividerent populo credentium, hodieque dat nobis eum, quem ipse quotidie

Sacerdos consecrat verbis suis. Hic ergo panis factus est Sanctorum . . . qui accipis non morietur peccatoris morte, quia panis remissio peccatorum est. Ambros. de Patriarch. Benedict. cap. 9. pag. 524.

de la nourriture des Saints, la rémission des pechés, le préservatif
de la mort éternelle.

§ V.

Livres d'Elie & du Jeûne, de Naboth & de Tobie.

I. **L**E livre d'Elie & du Jeûne, c'est ainsi qu'il est intitulé dans tous les manuscrits, est un recueil de sermons que saint Ambroise avoit ce semble prêchés, partie avant, partie pendant le Carême dans l'Eglise de Milan. Car en un (a) endroit, il parle du Jeûne du Carême, comme étant tout proche; & en un (b) autre il adresse la parole aux Catecumenes qui s'étoient déjà fait inscrire pour le batême. Mais on ne peut savoir au juste en quelle année. Il paroît seulement (c) que ce fut après la mort du Tyran Maxime & le retour du jeune Valentinien & de Theodose à Milan, c'est-à-dire, après l'an 389. lorsque les soldats buvoient en paix la fanté des Empereurs, de l'armée & de leurs enfans.

Livre d'Elie
& du Jeûne,
écrit vers l'an
390.

II. Saint Ambroise composa ce livre par l'engagement qu'il avoit pris de proposer à son peuple les vertus d'Elie & ses actions merveilleuses, pour le préparer par-là, comme par le son d'une trompette, à la grande Fête de Pâque. Il est distribué en trois parties. La première qui est la principale, traite du Jeûne & particulièrement de celui du Carême. Le saint Evêque y représente le Jeûne sous l'idée d'un combat qui nous fait participer au triomphe de la Croix; ajoutant que le Seigneur a bien voulu combattre avant que de vaincre, non qu'il eut besoin de combattre pour vaincre ses ennemis; mais afin de nous prescrire la manière de les combattre, & nous donner ensuite la grace d'en triompher. Il fait voir que c'est par le Jeûne que Jesus-Christ surmonta les tentations du démon; & que c'étoit dans le Jeûne qu'il mettoit ses délices; que c'est par le Jeûne qu'Elie fit tous les prodiges que l'histoire sainte nous raconte de lui; qu'il ferma le ciel au peuple Juif, tombé dans le sacrilege; qu'il ressuscita le fils de la veuve de Sarepta; qu'il fit tomber de la pluie après une sécheresse de trois ans & demi; qu'il arrêta les eaux du Jourdain; qu'il passa ce fleuve à pieds secs; qu'il fut enlevé au ciel dans un chariot. Saint Ambroise touche légèrement ces prodiges, parce qu'il avoit déjà parlé des actions de ce Prophète, dans plusieurs autres

Analyse de
ce livre, page
535.

Page 536.

Page 537.

(a) Ambros. *Lib. de Elia*, c. 1. p. 535.

(b) *Ibid.* cap. 21. pag. 560.

(c) *Ibid.* 17. pag. 554.

écrits. Il ajoute à l'exemple d'Elie celui de saint Jean-Baptiste, qui ne s'est pas moins appliqué au Jeûne dans le desert, où il ne vivoit que de fauterelles & de miel sauvage. D'où vient que s'étant élevé par la continence au-dessus de ce qui paroïsoit possible dans la nature, il n'a point passé pour un homme, mais pour un Ange. Il appelle le Jeûne la nourriture de l'ame, la vie des Anges, la mort du péché, le remede de salut, la racine de la grace, le fondement de la chasteté. Il le représente comme un vêtement qui nous couvre de sainteté & de lumiere, & nous garantit de cette honteuse nudité à laquelle nous avons été assujettis par le péché d'Adam. Pour traiter du Jeûne avec quelque ordre, il en fait voir d'abord l'antiquité, qu'il fait remonter jusqu'au commencement du monde, prétendant que la défense que Dieu fit à Adam de manger du fruit de vie, est une espece de commandement du Jeûne. De-là il vient au Jeûne que Moïse observa sur la montagne, pendant les quarante jours qu'il passa avec Dieu pour recevoir la loi de ses mains. Ensuite il montre les avantages extraordinaires que la mere de Samuel reçut du Jeûne; comment Elisée l'observoit & le faisoit observer à ses disciples; de quelle maniere il préserva les trois jeunes hommes dans la fournaïse, & Daniel dans la fosse aux lions. Il fait entrer sur-tout dans le Jeûne l'abstinence du vin, si religieusement observée par les Patriarches & par les Prophètes. „ Noé, dit-il, ne s'enyvra qu'une fois, „ encore bien innocemment, parce qu'il ne connoissoit point la „ force du vin. Abraham honoré de la visite des Anges du Seigneur même, ne leur présenta point de vin, il fit tuer un Veau „ & leur servit du beurre & du lait. Moïse pour secourir le peuple dans son alteration, se contenta de rendre potable les „ eaux de Mara, sans recourir au vin; & ailleurs, lorsque Dieu „ lui dit de frapper le rocher, il ne lui dit pas, vous frapperez „ le rocher & le vin coulera; mais vous frapperez le rocher, „ il en sortira de l'eau, & le peuple boira. C'est l'abstinence du „ vin qui a délivré la mere de Samson de l'opprobre de la sterilité. Les Disciples d'Elisée se plaignant un jour de l'amertume insupportable des herbes sauvages dont il les régaloit, le „ Prophète n'employa pour tout correctif qu'une poignée de farine. „ Mais laissant-là ces exemples de l'antiquité, il fait voir que le Jeûne est recommandable par lui-même. „ Qui est ce, „ lui, dit-il, qui en jeûnant a détérioré sa maison ou diminué ses „ finances? Le Jeûne est l'école de la continence, la discipline „ de la chasteté, la règle de la vertu, l'art qui forme les hommes

Page 538.

Page 540.

Page 541.

Page 539.

Page 540.

Page 541.

à la douceur, l'attrait de la charité, la grace des vieillards, la garde des jeunes gens. " A ces avantages, il oppose les funestes effets de l'intemperance, les agitations, les troubles, les folles dépenses & les autres desordres qui en sont inséparables. Il demande à ceux qui se plaignoient de la rigueur de la loi du Jeûne, de lui citer quelqu'un qui fût mort pour l'avoir observée. „ Au lieu qu'il y en a, dit-il, plusieurs qui ont rendu l'ame dans des repas. Ce fut le vin qui perdit Holoferne & Aman. Judith au contraire & Esther sauverent le peuple de Dieu par le Jeûne. C'est par le Jeûne que l'on se rend digne de la nourriture que l'on prend sur la table mystique, c'est-à-dire de l'Eucharistie; car on l'obtient au prix de la faim, & ce breuvage qui enivre par la sobriété avec laquelle on approche des Sacremens célestes, s'acquiert aussi par la soif, selon ces paroles du Seigneur: *Courez à l'eau, vous qui avez soif.* Aussi jeûne-t-on tous les jours du Carême, hormis le Samedi & le Dimanche, & ce jeûne est terminé par la Pâque du Seigneur. " Saint Ambroise finit cette première partie par des instructions sur la manière de jeûner chrétiennement, montrant que le Jeûne est inutile si il n'est accompagné de la crainte de Dieu, de la prière, de l'humilité, de l'innocence, de l'aumône, & de la méditation des saintes écritures.

III. Dans la seconde partie, saint Ambroise inveitve fortement contre le luxe des festins, les excès de bouche, & les desordres qui sont les suites naturelles de l'ivrognerie & de l'intemperance. Il se plaint de ce que ces vices regnoient non-seulement parmi les gens du commun, mais encore parmi les personnes de condition, que les excès du vin rendoient la risée & le mépris de leurs domestiques; & parmi les gens de guerre, qui le matin, terribles à l'ennemi, devenoient le soir pour s'être livrés au vin, le jouer des enfans. Il déclame aussi contre les femmes sujettes au vin, & que les excès dans lesquels elles tomboient, portoient à faire même en public, quantité d'actions contraires à la pudeur de leur sexe.

IV. Dans la troisième partie, il prend occasion d'un passage d'Isaïe, qu'on avoit lu ce jour-là, pour montrer que l'intemperance entraîne avec elle tous les autres vices, & particulièrement le desir déréglé d'amasser de l'argent pour fournir aux folles dépenses de la bonne chère. Il remarque en passant, que quelquefois les Prophètes se servent de termes dont nous n'oserions nous servir dans l'usage ordinaire, comme de celui de *Meretricis*, qui

marque une femme prostituée , non que notre langue soit plus chaste que celle des Prophètes , mais parce que notre autorité est moindre. » Car d'ailleurs , ajoûte-t'il , ces sortes de termes em-
 » pirent bien plus fortement les choses , & font quelquefois que
 » ceux qui ne rougiroient pas des pechés , rougissent des noms
 » dont on se fert pour les exprimer. « Il exhorte les Chrétiens à
 recourir à Dieu comme au souverain medecin , qui fait sentir les
 effets de son assistance à ceux qui l'invoquent, en leur mettant sous
 les yeux le terrible Jugement de Dieu , dont parle le Prophète
 Isaïe ; il les conjure de renoncer à toutes débauches , & de racheter leurs iniquités passées. » Vous avez , leur dit-il , plusieurs
 » moyens de racheter vos pechés. Vous avez de l'argent , em-
 » ployez-le à cet usage. Ce n'est pas que la miséricorde du Sei-
 » gneur soit venale : mais c'est plutôt vous-mêmes qui l'êtes. Vous
 » avez été vendus au démon par vos pechés , rachetez-vous de
 » cette servitude par vos bonnes œuvres ; rachetez-vous-en par
 » votre argent. *Les richesses de l'homme* , ainsi que parle l'écriture ,
 » sont le prix de son rachat. « Ensuite il adresse la parole aux Ca-
 recumenes , pour les presser de se purifier de leurs souillures , par
 la voie sûre & facile du bâême ; & reprend avec force ceux qui
 pour vivre avec plus de liberté , différoient jusqu'à la fin de leur
 vie à recevoir ce Sacrement. Il les fait ressouvenir que le sacri-
 fice de Cain ne déplût à Dieu , que parce qu'il ne lui offrit pas
 les prémices de ses fruits ; & que par une raison contraire , celui
 d'Abel lui fut agréable ; n'étant pas raisonnable de ne sacrifier à
 Dieu que ce que nous ne pouvons plus donner au siecle , & à
 nos plaisirs. On remarque dans ce traité divers endroits tirés
 des homelies de saint Basile contre l'ivrognerie , sur le Jeûne &
 sur le Bâême ; mais tellement digérés , que l'on voit bien que
 c'est saint Ambroise qui parle.

V. Il y a aussi beaucoup de choses imitées des discours de saint
 Basile , sur l'avarice & sur les riches , dans le livre que saint Am-
 broise a intitulé de *Naboth de Jezraël* , ou de *Naboth le pauvre* ,
 comme on lit dans quelques anciens manuscrits. On croit avec
 assez de vraisemblance , qu'il le composa vers l'an 395. ou 396.
 sous la minorité de l'Empereur Honorius , qui fut un tems de
 malheurs & de vexations pour les pauvres.

VI. Saint Ambroise le commence par l'histoire de l'oppression
 de Naboth par le Roi Achab , & dit que quoiqu'elle soit ancienne
 par rapport au tems auquel elle est arrivée , elle se renouvelle con-
 tinuellement dans la pratique ; qu'il n'y a pas eu pour un Achab

Page 559.

Isaï. 13. 5.

Prov. 13. 8.

Page 561.

Page 562.

Livre de Na-
 both , écrit
 vers l'an 395.

Analyse de
 ce livre.
 Page 565.

dans le monde ; qu'il en naît tous les jours ; que jamais le monde n'est fans en avoir ; qu'il n'y a pas non plus pour un seul Naboth de tué ; qu'il y en a tous les jours qui sont opprimés & qui périssent par la cruauté des riches. Il invective avec beaucoup de feu contre cette barbarie ; & pour en faire voir l'injustice, il représente aux riches, que la nature nous a tous faits égaux, & que nous le ferons au tombeau. Il leur montre par l'exemple d'Achab & de Naboth, qu'avec toutes leurs richesses ils sont plus malheureux que les pauvres dans leur indigence. Et en effet, Naboth content de la vigne qu'il possédoit, n'envioit point le bien d'autrui ; au lieu qu'Achab, quoique Roi d'Israël, & maître d'immenses richesses, se croyoit dans l'indigence, parce qu'il n'avoit pas en propriété la vigne de Naboth son voisin. Il leur reproche que dans leurs rapines, ils cherchent bien moins leurs propres avantages que la ruine des pauvres, qu'ils dépouillent avec une cruauté, dont les animaux mêmes ne sont point capables. Il fait passer pour folie, l'attachement qu'ils ont pour accumuler des biens, qu'ils doivent laisser à des héritiers qui ne souhaitent que leur mort, & la crainte où ils sont de faire quelque dépense même pour leur subsistance, afin de ne pas diminuer ou leurs greniers ou leurs trésors. Ce n'étoit pas-là néanmoins le défaut de tous les riches, & il y en avoit beaucoup d'autres qui consumoient leurs richesses dans des festins somptueux, & qui occasionnoient la mort à un grand nombre de malheureux, qu'ils employoient à chercher, soit dans la mer, soit dans les forêts & dans les campagnes, de quoi servir sur leur table. Saint Ambroise crie contre ces excès, & représente avec autant de force que d'éloquence, la dureté impitoyable d'un riche, qui manquant de vin pour sa table, fit piller tout ce qu'un débiteur avoit chez lui, & le contraignit d'exposer ses enfans en vente, pour trouver de quoi le payer ; il ajoute qu'il se trouva une personne charitable, qui assista ce malheureux ; mais qu'étant revenu en sa maison après ce soulagement passager, & n'y trouvant plus quoi que ce fut pour se nourrir lui & ses enfans, il fut contraint d'en vendre un, après avoir ressenti d'étranges convulsions dans ses entrailles, avant que d'en faire le choix ; que l'image affreuse d'une si grande misère fit gémir tout le monde, mais que le riche n'en fut nullement touché, & ne rallentit en rien la cruauté de son avarice. Ensuite il rapporte la Parabole du riche, dont il est parlé dans le douzième chapitre de saint Luc, lequel se propose de démolir ses greniers pour en faire bâtir de plus grands, & montre par-là

Page 566.

Page 567.

Page 568.

Page 569.

Page 570.

Page 571.

jusqu'où va l'esclavage & la misere du riche avare, qui ne dit pas :
Pourrirai mes greniers, afin que ceux qui ont faim y entrent &
prennent de quoi se rassasier ; mais qui au milieu de l'abondance,
 tient (a) le langage du pauvre & se plaint de n'en avoir pas assez.
 » Malheureux, s'écrie saint Ambroise, que ne donnez-vous aux
 » pauvres ce que vous vous proposez de dépenser pour l'agran-
 » dissement de vos greniers. N'avez-vous pas des greniers dans
 » le sein des pauvres, dans les maisons des veuves, dans la bouche
 » des enfans ? Dieu vous a donné beaucoup de biens, afin de vain-
 » cre & de condamner votre avarice, & de vous ôter tous les pré-
 » textes qu'elle vous suggere. Cependant vous réservez pour vous
 » seul, ce qu'il a voulu communiquer par vous à plusieurs ; ou
 » plutôt, vous vous'en privez vous-même, puisque vous le con-
 » serveriez mieux pour vous, si vous le distribuiez aux autres. En
 » effet, si la terre vous rend avec plus d'abondance ce que vous
 » lui avez confié, quelle moisson de miséricorde ne devez-vous
 » point attendre de celle que vous aurez exercée envers le pro-
 » chain ? Pourquoi, disoient les riches, donner à ceux que Dieu
 » a tellement maudits, qu'il a voulu qu'ils véussent dans l'indi-
 » gence. Vous vous trompez, répond saint Ambroise. Les pau-
 » vres ne sont point maudits, puisqu'il est écrit : *Bienheureux les*
 » *pauvres d'esprit, puisque le royaume des Cieux leur appartient.*
 » Et encore : *Bienheureux celui qui a l'intelligence sur le pauvre &*
 » *l'indigent*. Au contraire, il est écrit du riche : *Celui qui cache*
 » *le blé, sera maudit des peuples.*

Page 576.

Matth. 5. 3.

Psal. 40. 1.

Prov. 11. 26.

Suite de

l'analyse.

Page 577.

Page 578.

VII. Ensuite saint Ambroise reprend l'histoire d'Achab qu'il
 avoit interrompue, & après avoir représenté tout le venin des
 discours de Jéfabel à ce Prince, les moyens d'iniquité qu'elle
 trouva pour rendre coupable Naboth & le faire mourir, la dou-
 ble feinte d'Achab sur la mort de ce pauvre, son avidité à s'em-
 parer de sa vigne, sans lui accorder même la sépulture, la ven-
 geance que Dieu tira du crime de Jéfabel, il avertit les riches de
 ne point envier comme Achab l'héritage de leurs voisins, & de
 n'imiter pas Jéfabel dans la cruelle maniere de s'en rendre maî-
 tres, de peur qu'en se rendant coupables des mêmes crimes, ils
 n'attirent sur eux les mêmes châtimens ; mais d'user de leurs ri-
 chesses suivant les desseins de celui qui les leur a données. » Nous

(a) Quid faciam, inquit, quod non ha-
 beo. Clamar se divites non habere. Paupertatis
 hic sermo est : de inopia queritur abun-

dans fructuans. Ambros. lib. de Naboth.
 cap. 6. pag. 571.

„ lisons, dit-il, dans l'Écriture : *Ne dites pas au pauvre, qui vous*
 „ demande l'aumône, *revenez & je vous donnerai demain.* Que si
 „ Dieu ne peut souffrir que vous disiez au pauvre, Je vous don-
 „ nerai demain, comment souffrira-t-il que vous disiez, Je ne vous
 „ donnerai rien ? Ce n'est pas proprement du vôtre que vous don-
 „ nez à l'indigent, mais plutôt du sien ; & le bien que vous usurpez
 „ pour vous seul a été donné pour l'usage commun des hommes.
 „ La terre appartient à tous, & non pas seulement aux riches. Vous
 „ ne donnez donc aux pauvres que ce qui leur appartient ; c'est
 „ pourquoi l'Écriture dit : *Epanchez votre cœur sur le pauvre, &*
 „ *rendez-lui ce que vous lui devez.* « Il prétend que la dureté des
 „ riches est un effet de leur orgueil, & qu'ils ne feroient pas si in-
 „ sensibles aux misères des pauvres si le luxe ne les rendoit inhumains.
 „ Vous vous plaisez, leur dit-il, dans les précieux & superbes or-
 „ nemens, pendant que les autres n'ont point de blé pour se nour-
 „ rir. Riches impitoyables, quel terrible jugement n'attirez-vous
 „ pas sur vous ? Le peuple meurt de faim, & vous fermez vos
 „ greniers ; le peuple pleure, & vous vous amusez à tourner & re-
 „ tourner une pierre précieuse qui brille dans le charon de votre
 „ bague. Misérables qui pouvez garantir tant d'ames de la mort
 „ & qui ne le voulez pas ; la seule pierrerie de votre bague pou-
 „ voit conserver la vie à un peuple tout entier. « Il leur fait remar-
 „ quer l'attention de Job à délivrer le pauvre de la main de l'hom-
 „ me puissant qui l'oppressoit, à protéger l'orphelin, à loger &
 „ nourrir l'étranger, à pleurer sur tous les malades, à gémir sur tous
 „ ceux qu'il voyoit en nécessité tandis qu'il étoit dans l'abondance ;
 „ il dit que si ce saint homme n'a tiré de son ample patrimoine que
 „ la commodité de pratiquer les œuvres de miséricorde, qu'il ne
 „ voit pas ce que deviendront en l'autre monde ceux qui en celui-ci
 „ n'ont pas su faire un bon usage de leurs biens. Il ajoute que les
 „ vraies richesses consistent dans la piété, & que pour devenir riche
 „ en Dieu, il faut devenir pauvre à l'égard du monde ; que les a-
 „ vares ne sont pas véritablement les possesseurs de leurs richesses,
 „ mais qu'ils en sont plutôt possédés ; que l'Écriture dit d'eux qu'ils
 „ *dorment leur sommeil* & non pas celui de Jésus-Christ, c'est-à-
 „ dire, qu'ils ne jouissent point du repos ni de la paix de Jésus-Christ,
 „ & qu'ils ne ressuscitent point avec lui. Saint Ambroise finit ce
 „ traité en faisant remarquer que le Seigneur garda fidèlement la
 „ promesse qu'il avoit faite à Achab de ne point venger sur lui son
 „ iniquité, parce qu'il en avoit fait pénitence, & que ce malheureux
 „ Prince ne périt que par sa propre faute, pour avoir de nouveau
 „ désobéi à l'ordre de Dieu.

Page 580.
Prov. 3. 28.

Eccli. 4. 8.

Page 581.

Job. 29. 12.

Page 582.

Page 583.
& suiv.

Page 587.

Le Livre de
Tobie, écrit
après l'an 376.

VIII. Ce qui est dit des Huns dans le livre sur Tobie, fait voir que saint Ambroise ne l'écrivit au plutôt que sur la fin du regne de Valens, sous lequel ces barbares commencerent à être connus, c'est-à-dire après l'an 376. Il le composa de divers sermons qu'il avoit prêchés dans le tems qu'on lisoit dans l'Eglise le livre de Tobie, ne croyant point que ce fût assez d'avoir attaqué de vive voix les usuriers, qui étoient très-communs de son tems, s'il ne les combattoit encore par écrit. Au reste il est assez surprenant qu'Erasme, Rivet & quelques autres aient osé contester cet ouvrage à saint Ambroise, à qui saint (a) Augustin l'attribue nommément, & dont il a rapporté deux passages dans ses livres contre Julien, pour prouver par l'autorité de ce Pere la doctrine de l'Eglise touchant le peché originel. D'ailleurs, il est aisé d'y remarquer le style de saint Ambroise, & son génie. La doctrine en est aussi la même que celle de la lettre de ce Pere à Vigile Evêque de Trente; l'on peut même dire que c'est un de ses plus beaux ouvrages & des mieux travaillés: quoiqu'on y trouve quelques endroits empruntés de la seconde homelie de saint Basile sur le Pseaume quatorzième.

Analyse de
ce livre.
Page 591.

Page 593.

IX. Saint Ambroise y fait d'abord en peu de mots l'histoire de la vie de Tobie & l'éloge de ses vertus. Il relève sur-tout son empressement à donner la sépulture aux morts d'entre les enfans d'Israël, sans craindre l'indignation du Roi, croyant que ç'eût été une faute d'abandonner un devoir de piété par la crainte de la mort. Il n'admire pas moins son desintéressement, quoique pauvre & dans une grande nécessité: songeant moins à ses besoins qu'à ceux des autres, il ne pense pas à redemander à Gabelus une somme considerable qu'il lui avoit prêtée sous son seing, & qui auroit pu lui être d'un grand secours dans l'état où il se trouvoit. Il n'y pense que lorsqu'il se croit proche de la mort, & que parce qu'il regarde comme une action de justice de ne pas priver son fils d'une chose qui lui étoit légitimement due. Saint Ambroise prend occasion de cette conduite de Tobie envers Gabelus, de déclamer fortement contre celle des usuriers de son tems qui profitoient avec joie de la nécessité où étoient leurs freres pour s'enrichir, en leur prêtant à usure. » Les Saints, leur dit-il, ont con-
», damné l'usure; & plus elle est mauvaise, plus il est louable de s'en
», abstenir. Donnez de l'argent à votre prochain si vous en avez;
», que cet argent qui vous est inutile dans un coffre soit utile aux

(a) Augustin. lib. 1. contra Julian. cap. 3.

„ autres ; prêtez-le comme s'il ne devoit jamais vous être rendu ,
 „ afin que si on vous le rend vous le receviez comme un gain &
 „ comme un profit. Si en usant ainsi vous venez à perdre votre
 „ argent , vous acquererez la justice , vous gagnerez la miteri-
 „ corde. « Ensuite il fait une peinture vive & touchante de l'état
 „ auquel les usuriers réduisent le pauvre ; & décrit les artifices dont
 „ ils se servent pour dépouiller de jeunes heritiers , à qui l'âge ne per-
 „ met pas encore de découvrir leurs pièges. Il fait voir l'injustice
 „ des prêts sur gages. » Vous recevez , dit-il , des gages pour ce que
 „ vous avez prêté , & vous appelez encore votre débiteur celui qui
 „ vous rend plus que ce qu'il avoit reçu de vous : vous vous en
 „ dites le créancier , vous qui en êtes plutôt le débiteur , & qui
 „ n'avez pas tant confié votre argent sur la foi du débiteur que sur
 „ la sûreté du gage que vous en avez exigé. « Il reproche aux usuri-
 „ riers que non contents de contraindre leur débiteur à vendre ses
 „ propres enfans , fait dont il dit avoir été témoin , ils portent quel-
 „ quefois la barbarie jusqu'au point de se saisir des corps morts com-
 „ me de gages pour s'assurer du paiement de leurs dettes , & em-
 „ pêcher de leur donner la sépulture jusqu'à ce que l'on eût payé
 „ pour eux l'usure dont ils étoient convenus pendant leur vie ; car
 „ telles étoient les loix des usuriers. Aussi l'usure faisoit-elle retentir
 „ de toutes parts dans ces occasions des cris & des hurlemens ,
 „ qui n'étoient pas moins affreux que le deuil des funeraillles. Saint
 „ Ambroise dit que s'étant trouvé en une semblable rencontre , il
 „ commanda qu'on levât le corps & que la pompe funebre fût con-
 „ duite jusqu'à la maison de l'usurier , mais que ceux qui condui-
 „ soient ce corps mort n'y furent pas plutôt arrivés qu'on y entendit
 „ des mugiffemens qui retentissoient jusqu'au ciel. Il ajoute que
 „ l'usurier se rendant à quelque sentiment de religion , pria que l'on
 „ conduisît le corps mort au lieu destiné pour sa sépulture. » Ce fut
 „ alors , continue-t-il , que je commençai à dire que l'humanité
 „ fausse de ces usuriers m'étoit à charge , & qu'il étoit juste de
 „ les mettre en état de ne pouvoir plus se plaindre à l'avenir qu'on
 „ leur eût fait perdre leur dette , jusqu'à ce que leurs épaules s'é-
 „ tant chargées de ce cercueil , ils fussent obligés de porter eux-
 „ mêmes ce cadavre à son tombeau , étant encore plus sensible-
 „ ment affligés de la perte de leur argent que de cette confusion. «
 „ C'en étoit assez de ce trait pour rendre les usuriers odieux : mais
 „ saint Ambroise ne s'en tient pas là pour donner de l'horreur de
 „ leur commerce usuraire , il compare l'usure à l'idolâtrie & à l'ho-
 „ micide , & les usuriers aux Juifs qui donnerent de l'argent à Judas

Pages 594.
595. 596. 597.

Page 595.

Page 600.

Page 602.

Page 594:

- Page 606. pour trahir l'Auteur de la vie. Il montre que l'usure est condamnée par les divines écritures de l'ancien & du nouveau Testament;
- Page 607. & que si dans l'ancien elle est quelquefois permise aux Israélites à l'égard des étrangers, c'étoit seulement à l'égard de ceux qu'il leur étoit permis de tuer, comme ennemis du peuple de Dieu :
- Page 608. » Examinez, dit-il aux usuriers, les termes mêmes de la Loi : *Vous ne prêtez point*, dit-elle, *à usure à votre frere ; mais vous l'exigerez de l'étranger*. Qui étoient alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu, sinon Amalec, sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis mis ? Là, dit la Loi, exigez l'usure. Celui à qui vous avez raison de vouloir nuire, à qui vous déclarez justement la guerre, c'est à son égard que l'usure est permise ; c'est là qu'elle est en sa place. Vous pouvez par des intérêts accumulés, vous venger de celui que vous avez peine à vaincre par les armes. Vous pouvez exiger l'usure de celui qu'il vous est même permis de tuer sans crime. Où l'on a droit de porter la guerre, on a droit aussi d'exercer l'usure. Mais ceux que vous devez entendre sous le nom de freres, sont premierement tous ceux qui vous sont unis par la foi, & ensuite tous ceux qui sont membres de l'Erat. « Et parce qu'il y en avoit qui croyoient éviter la rigueur du précepte de la Loi, en ne répétant pas en argent l'usure de ce qu'ils avoient prêté à des Marchands, mais seulement en marchandises : » Qu'ils écoutent, dit-il, ce que prescrit encore la Loi : *Vous n'exigerez point l'usure des viandes, ni d'aucune autre chose que vous aurez prêtée à votre frere ; car ce seroit tromper la Loi & non l'observer*. En effet, exiger des choses qui se mangent est une usure, exiger des vêtemens est une usure ; en un mot, tout ce qu'on exige au-delà du fort principal qu'on a prêté, quelque nom qu'on lui donne, est une usure. « Saint Ambroise ajoute que la loi de l'Evangile à l'égard de l'usure, est plus parfaite que celle de Moïse, puisque non-seulement elle défend l'usure, mais qu'elle enseigne encore que nous devons prêter sans en rien esperer, & prêter même à nos ennemis. Il réfute ceux qui prétendent que la loi qui défend l'usure, ne doit avoir lieu qu'en faveur des pauvres ; & montre par divers passages de l'Ecriture, qu'elle défend l'usure envers toutes sortes de personnes. Il invite les usuriers à une autre sorte d'usure, qui est de prêter leur argent au Seigneur, en le mettant entre les mains des pauvres, & leur donne pour caution l'Evangile. Il croit que comme il n'est pas permis de prêter à usure, on ne doit pas non plus emprunter à usure. » Etes-vous riche, dit-il, ne prenez point à usure : Etes-vous pauvre ne le fai-
- Page 607. Deuteron. 23. 19. & 20.
- Page 608. Luc, 6. 34. & suiv.
- Page 610. Ezechiel. 18. 7. Job. 31. 26. Pag. 611. 612.
- Page 618.

tes point aussi? Car si vous êtes riche, vous n'avez pas besoin d'emprunter; & si vous êtes pauvre, vous devez être retenu d'emprunter par la difficulté que vous aurez de rendre. « Quelques-uns s'autorisoient à prêter à usure, sur ce que c'étoit un ancien usage, & se plaignoient des invectives du saint Evêque contre-eux. Il leur répond qu'il est vrai que l'usure n'est pas une nouveauté, mais que le pechié est aussi très-ancien. Il est au monde dès le tems d'Ève; la prévarication de la Loi de Dieu n'est pas moins ancienne que la misère de l'homme, & c'est ce qui a obligé Jesus-Christ à venir au monde, afin d'abolir cet ancien état & d'en établir un nouveau, afin de renouveler par sa grace ce qui étoit devenu vieux par le pechié. Il finit ce traité en nous exhortant à imiter les deux Tobies dans leur exactitude à payer aussitôt aux mercenaires ce qui leur est dû pour leur travail.

Page 620.

Pag 621.622.

§. V I.

*Des livres de l'interpellation de Job & de David;
Des Apologies de David.*

LE traité de saint Ambroise qui a pour titre : *De l'interpellation ou De la plainte de Job & de David*, est divisé en quatre livres. Le second ne se trouve pas dans les anciennes éditions : Erasme est le premier qui l'ait rendu public; mais au lieu de l'attribuer à saint Ambroise, il en a fait honneur à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, fondé sur la seule différence de style, qu'il trouvoit, dit-il (a), entre ce livre & les trois autres. Mais Erasme n'a persuadé personne; & dans routes les éditions posterieures à la sienne on a joint ce livre aux trois autres, conformément à de très-anciens manuscrits, dont (b) quelques-uns paroissent du tems même de saint Ambroise. Il ne faut en effet que lire le commencement de chacun de ces quatre livres, pour remarquer qu'ils ont entre-eux une liaison naturelle; & si l'on prend la peine de les lire tout entiers, & de faire sur-tout un parallèle du second avec le quatrième, on verra qu'il n'y a aucune différence du style, quoi qu'en ait dit Erasme. Ces quatre livres ont été imprimés avec quelque confusion dans l'édition de Rouen de l'an 1579. Le premier & le troisième y sont sous le titre d'*In-*

Les quatre livres de l'interpellation de Job & de David sont de S. Ambroise.

(a) Erasmi. *Epist. huic libro præfixa in* | (b) *Admonit. in lib. de interpellat. Job.*
edit. Ambrosi. an. | pag. 622.

terpellation de Job ; & comme une espece de commentaire sur le livre qui porte son nom. Le second & le quatrieme sont en forme de discours ou d'explications des Pseaumes quarante-un , quarante-deux & soixante-douze ; mais dans la nouvelle édition on les a rétablis dans leur ordre naturel , sur l'autorité de plusieurs anciens manuscrits.

Il s'ont été
écrits vers
l'an 383.

II. Ce que saint Ambroise dit dans le quatrieme, que dans les villes l'on conservoit (a) avec respect les images des bons Princes, & qu'on y détruisoit celles des tyrans, est, ce semble, une preuve qu'il ne l'écrivit pas après l'an 387. auquel le peuple d'Antioche irrité par quelque nouvelle imposition, jetta par terre les statues de Theodose & de l'Imperatrice Flaccille ; car l'estime que ce Saint avoit pour ce Prince ne lui auroit pas permis de renouveler la mémoire d'un événement qu'il savoit lui avoir été si sensible, moins encore de le mettre au nombre des tyrans. Il y a plus lieu de croire qu'il parle en cet endroit des images du jeune Gracien, que les peuples, dont il étoit fort aimé, conserverent précieusement après sa mort arrivée en 383. & que ce fut vers le même tems que saint Ambroise écrivit ses livres de l'interpellation de Job & de David.

Ce que con-
tiennent les
deux pre-
miers livres.
Page 626.

III. Il expose dans les deux premiers les plaintes que Job & David font à Dieu sur la foiblesse & la misere de l'homme. Sans cesse exposé au danger des tentations, aux persécutions des méchans, aux maladies, aux infortunes, & entraîné dans les défordres & dans des excès dont il lui faudra rendre un compte severe au tribunal du souverain Juge. Les plaintes contenues dans les premiers chapitres du livre de Job, sont la matiere du premier livre ; & le second traite de celles que David fait dans les quarante-un & quarante-deuxieme Pseaumes. Saint Ambroise y remarque que c'est une grande consolation à ceux qui sont affligés de n'être pas dans le peché, & de pouvoir penser que les maux qu'ils souffrent ne leur sont pas envoyés en punition de leurs fautes ; qu'une ignorance affectée n'excuse pas ; que le juste, qui connoit mieux sa foiblesse que le pecheur, est toujours le premier à s'accuser & à confesser ses fautes ; au lieu que le pecheur s'étudie à les envelopper sous un grand circuit de paroles pour s'en disculper ; que la profondeur de la divine sagesse étant au-dessus de nos connoissances, il nous suffit de croire ; mais que si

Page 629.

Page 630.

Page 633.

Page 636.

(a) *Vides quemadmodum in civitatibus | deleantur imagines tyrannorum. Lib. 4.
bonorum principum imagines perseverent ; num. 24. cap. 8.*

On veut en acquérir la connoissance, il faut fouler au pié celle du siecle ; que ce qui causoit à David tant d'empressement pour sortir de ce monde, étoit de voir Dieu, non plus par la foi, mais face à face. Il touche quelque chose en passant d'un jeu profane nommé *le petit-Cerf* (a), que les Payens avoient coutume de célébrer le premier jour de Janvier. Il dit que les Chantres de son Eglise ajoutoient mal-à-propos, à ces paroles de Jesus-Christ, *Je remets mon ame entre vos mains*, celle de *Seigneur*, qui ne se trouve point dans le texte grec, & qu'il ne lisoit pas dans les exemplaires latins ; & veut que si on l'ajoute, on fasse attention que Jesus-Christ parloit alors comme homme ; car comme Dieu il est toujours dans le sein du Pere.

Page 640.

Luc. 23. 46.

Page 646.

IV. Dans les deux autres livres, saint Ambroise répond aux injustes plaintes de ceux qui trouvent à redire, que les impies soient heureux en cette vie, & les justes malheureux, se servant à cet effet des paroles mêmes du livre de Job, & des maximes établies dans le Pseaume soixante-douzième. Il y remarque d'abord que les amis de Job ne s'éleverent contre lui, comme si ses pechés eussent été cause de son malheur, que parce que la foiblesse de leur esprit les empêchoit de reconnoître que Dieu ne l'avoit livré à Satan, qu'afin qu'étant éprouvé par de plus grandes tentations, il s'acquît une couronne & une gloire plus éclatante. Il ajoute que Job étoit plus fort étant infirme que lorsqu'il étoit très-sain, & que sa vertu se perfectionnoit dans la foiblesse de son corps ; son ame n'étant pas assujettie à sa chair, mais vivant de la vie de l'esprit. Ensuite il fait voir que la prospérité dont jouissent les méchans, n'est nullement un avantage ni pour cette vie ni pour l'autre ; qu'au contraire, l'affluence des biens est un piège dangereux pour nous faire tomber dans le péché ; car elle nous inspire d'ordinaire l'orgueil & l'oubli de celui qui nous a créés. Au lieu que les calamités & les infortunes des justes, loin de les rendre malheureux, sont plutôt des gages de l'amour que le Seigneur leur porte, & des moyens dont il se sert pour purifier leur vertu & les affermir dans le bien. Il paroît que les quatre livres de l'interpellation de Job & de David, ont été composés de divers sermons que saint Ambroise avoit prêchés sur cette matiere.

Ce que contiennent les deux derniers livres.

Page 653.

Page 654.

Page 659.

V. Il faut dire la même chose du livre qui a pour titre : *Apologie de David*. On croit avec assez d'apparence, qu'il l'écrivit vers

Apologie de David, écrite vers l'an 384.

(a) Voyez tome VI. page 725.

l'an 384. peu de tems après la mort de Gratien, arrivée au mois d'Août de l'année précédente; en effet, il y déplore (a) les maux auxquels l'empire se trouvoit exposé par la mort d'un Empereur, tué par la perfidie des siens. Ce qui ne peut s'entendre que de Gratien, & non pas de Valentinien second, mis à mort en 392. puisque cette apologie se trouve citée dans le commentaire sur saint Luc, fait vers l'an 386. L'explication du Pseaume 50. qui est jointe à cette apologie, en fait visiblement partie, & c'est mal-à-propos qu'on l'en a séparée dans l'édition de Rome contre l'autorité des manuscrits. Sixte de (b) Siene n'en fait aussi qu'une seule piece; & S. (c) Augustin qui rapporte quelques endroits de cette explication, les cite toujours comme étant de l'apologie de David. Ce livre est adressé au grand Theodose dans quelques manuscrits, non qu'il ait été fait pour lui, mais peut-être, parce que ce Prince ayant souhaité avoir quelques ouvrages de saint Ambroise, le saint Evêque lui avoit envoyé une copie de celui-ci; soit dès l'année 384. aussitôt qu'il l'eut écrit, soit après le massacre de Thessalonique en 350. Il se pouvoit même, que saint Ambroise le lui eût envoyé de son propre mouvement, en y ajoutant certains endroits, qui en parlant de la penitence de David, ont un grand rapport à celle de Theodose.

Analyse de
l'apologie de
David.
Page 675.
676. 677.

VI. Le dessein de saint Ambroise dans l'apologie de David, est de venger l'honneur de ce saint Roi, non en le justifiant des crimes d'adultere & d'homicide, dont quelques fideles étoient offensés, & dont ils se servoient pour le rendre odieux; mais en faisant voir qu'il s'est promptement relevé de sa chute, par un humble aveu de ses crimes, ce qui est rare parmi les personnes de condition. » Me trouverez-vous, dit-il, quelqu'un entre les personnes riches & élevées en dignité, qui n'ait peine à souffrir qu'on le reprenne quand il a péché? Cependant David qui étoit Roi, se voyant repris de son crime par un simple particulier, ne s'emporta point de colere, mais avoua sa faute avec larmes. » Aussi la promptitude avec laquelle il en obtint de Dieu le pardon, nous marque bien clairement quel a dû être son repentir, pour avoir eu le pouvoir d'expier en si peu de tems, un si grand péché. « Il ajoute que la chute des justes, qui péchent plutôt par la fragilité de la nature, que par l'amour du péché & la malice

(a) Ambros. *Apolog. David. cap. c. n.*
27. pag. 684.

(b) Sixtus Seacns. *Biblioth. l. 4. p. 241.*

(c) Augustin. *lib. 4. contra duas Epist. Pelag. cap. 11. & lib. contra Julian. Peug. cap. 7.*

de la volonté , leur tourne quelquefois en bien , en ce qu'ils se relevent d'ordinaire avec plus de ferveur , pour rentrer dans la carrière du salut ; qu'elle nous sert à nous-mêmes d'instructions , puisqu'alors nous avons à nous édifier , non-seulement de leur innocence & de leur sainteté , mais aussi de leur penitence ; & que Dieu permet que les Saints tombent en quelque faute , soit afin qu'ils n'attribuent point à eux-mêmes & à leur propre vertu le bien que la grace divine fait en eux , soit afin qu'ils reconnoissent par eux-mêmes le besoin qu'ils ont de son assistance pour arriver au salut. Saint Ambroise dit quelque chose de Salomon , qu'il appelle saint , ne doutant pas de sa penitence , ni de son salut ; puis revenant à David , il s'explique en ces termes sur la manière dont il avoit expié son crime. » David pecha , c'est ce que
 » les Rois ont accoutumé de faire , mais il en fit penitence , il en
 » pleura , il en gémit ; ce que les Rois n'ont pas accoutumé de
 » faire. Il confessa son péché , il en demanda le pardon , il déplora
 » sa faute , il jeûna , il pria , & il fit passer dans tous les siècles des
 » témoignages publics de sa confession & de sa douleur. Un Roi
 » ne rougit point d'avouer ce que de simples particuliers ont
 » honte de reconnoître. Son péché fut une marque de l'infirmité
 » humaine ; mais l'instance qu'il fit pour en obtenir la rémission ,
 » fut une preuve de la conversion de son cœur. Sa chute lui a été
 » commune avec bien des hommes ; mais sa confession & sa pe-
 » nitence lui ont été particulières. Il tomba dans le crime par la
 » foiblesse de sa nature , mais il l'expia par la force de sa vertu. Saint Ambroise explique la parabole que Nathan proposa à David pour lui faire sentir la grandeur de son péché , & la finit en disant , que ce Prince l'ayant pleuré si amerement , il ne faut pas s'étonner s'il lui fut remis. Il dit donc qu'il n'est plus permis de condamner comme pecheur , celui que Dieu a absous , qu'il a déclaré juste , en considération de qui il a même pardonné à tant de coupables , & dont J. C. s'est glorifié d'être Fils. » Si S. Pierre
 » effaça son péché , par la déclaration qu'il fit de son amour , lorsqu'Jesus - Christ lui demanda : *Simon , fils de Jean , m'aimez-vous ?* Et si en confessant trois fois celui qu'il avoit renié trois fois , il couvrit , comme par un triple voile de charité , le crime du triple renoncement qu'il avoit fait de son Maître ; si en pleurant seulement une fois , il obtint le pardon de son infidélité ; comment David n'aura-t'il pas mérité la même miséricorde , lui qui lavoit toutes les nuits son lit de ses pleurs , qui mangeoit la cendre comme le pain , & qui mêloit ses larmes avec ce qu'il bâvoit ?

Page 680.

Page 681.

Page 682.

Page 683.

Pag. 675.676.

Page 683.684.

Suite de
l'Analyse.
Page 681.

VII. D'ailleurs, qu'y a-t'il de si extraordinaire dans la chûte de David? » Donnez-moi, dit S. Ambroise, quelqu'un qui ait vécu » sans peché? Samson qui avoit étouffé un lion entre ses bras, » n'a-t-il pas succombé à une passion criminelle? Jephthé, victo- » rieux des ennemis du peuple de Dieu, n'a-t'il pas terni toute » la gloire de ses exploits par un vœu temeraire, & par un af- » freux parricide? Aaron, Prêtre du Seigneur, n'a-t'il pas con- » senti par une honteuse lâcheté à l'idolâtrie des Hebreux? Si » quelque chose doit nous surprendre, c'est de voir un Roi puis- » sant & au-dessus des loix, se soumettre à la correction d'un Pro- » phète, tandis que les autres hommes, lorsqu'ils sont repris par » les Prêtres, ne cherchent qu'à excuser & à pallier leurs fautes.

Page 677.

Page 684.

Page 685.

Saint Ambroise entre dans le détail des bonnes actions par lesquelles David a réparé ses fautes; de sa moderation envers Saül, qui le cherchoit pour le mettre à mort, de sa douceur envers Abfalom, qui avoit voulu lui ôter la couronne; de sa patience à souffrir les reproches de Semeï; de ses travaux dans les guerres contre le peuple de Dieu. Il n'oublie pas ce qu'il fit, lorsque trois vaillans hommes de son armée, lui apportèrent de l'eau qu'ils avoient été puiser dans la citerne de Bethléem au péril de leur vie.

Page 686.

Ce Prince fut surpris, lorsqu'on lui présenta cette eau, & quand il eut considéré à quel prix elle avoit été achetée, plus touché du péril des siens, que du besoin qu'il ressentoit, sa bonté lui fit oublier sa soif. Il crut que comme cette eau étoit le fruit d'une magnanimité si extraordinaire, il en devoit faire un sacrifice à Dieu, apprenant par-là aux Rois, à n'aimer pas qu'on leur procure des satisfactions qui coûtent si cher, & à prendre plaisir de ménager

Page 687.

le sang & la vie de leurs sujets. Il relève aussi la soumission pleine de sagesse, avec laquelle le même Roi desarma en quelque sorte l'indignation de Dieu, qui lui proposoit pour punir la faute qu'il avoit faite en ordonnant le dénombrement d'Israël, le choix de la famine, de la guerre, ou de la peste: *Il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de miséricordes, que dans les mains des hommes.*

II. Reg. 24.
14.

Explication
du Pseaume
50.
Page 688.
& suiv.

VIII. Saint Ambroise joint comme nous l'avons déjà remarqué, l'explication du cinquantième Pseaume à l'apologie de David, prétendant que ce Prince nous y a laissé lui-même son apologie. En effet, après y avoir confessé ses iniquités, il y rend compte de sa penitence, & des miséricordes dont Dieu avoit usé à son égard. Le saint Evêque explique ce Pseaume tout entier, avec beaucoup d'éloquence & d'onction, mais en peu de mots.

mots. Il fait une confusion salutaire aux pecheurs, en leur disant qu'à peine ils demandent une fois pardon à Dieu pour plusieurs pechés, tandis que David ne cesse d'implorer sa miséricorde pour un seul qu'il avoit commis. Le bain dans lequel il demande tant de fois de laver son iniquité, n'étoit autre, selon saint Ambroise, que le Batême de Jesus-Christ, bien persuadé que parmi ceux que la loi prescrivait, il n'y en avoit point d'assez parfaits pour le purifier. Il se plaint que la plupart des pecheurs, au lieu de confesser leurs pechés avec humilité, ne les découvrent que pour en tirer vanité; croyant se faire honneur du crime; le juste au contraire ne peut penser à ses pechés passés, sans fremir d'horreur; mais la honte qu'il en a lui est salutaire, parce qu'elle l'empêche d'y retomber.

Page 689.

Page 690.

Page 691.

Page 692.

IX. A cette apologie de David, on en a joint une seconde dans l'édition que nous suivons, qui est comme la précédente, un composé de plusieurs (a) Sermons, prêchés en differens jours, dont il n'y a gueres d'apparence que saint Ambroise soit auteur, quoique dans les manuscrits son nom se trouve à la tête de cette apologie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on la lui conteste, & beaucoup d'habiles (b) gens sont persuadés, qu'elle merite tout au plus d'être mise au rang des pieces extrêmement douteuses. Les trois premiers chapitres dont l'auteur a fait la premiere partie de ce traité, sont visiblement imités de la premiere apologie; même ordre, mêmes raisons, mêmes exemples de la foiblesse humaine, mêmes considerations sur la vertu & sur la penitence de David. Quelle raison auroit eu saint Ambroise de répeter les mêmes choses, dans un ouvrage de même titre, & adressé, comme on lit dans quelques manuscrits, au même Prince, que la premiere; & se feroit-il copié lui-même, jusqu'à répeter les mêmes termes? D'ailleurs on sent dans tout l'ouvrage un caractère d'esprit, qui n'est pas celui de saint Ambroise. Le style en est plus fleuri, plus étudié, plus pressant. La matiere y est disposée avec plus d'art & distribuée avec plus d'arrangement; les explications sont plus claires, plus précises, les raisonnemens plus développés, les digressions moins fréquentes. Enfin l'auteur y cite quelquefois l'Écriture tout autrement que saint Ambroise. Il se sert même de la (c) Vulgate. Il parle des (d) deux operations & des deux

Autre apologie de David, attribuée à S. Ambroise.
Page 708.

(a) Page 716. & 727.

(b) Tillemont, Mem. t. 10. p. 292. 763. Dupin, to. 2. Bibl. p. 757. Benedicini, in

admonit. p. 703. Bellarmin. Possévin. &c.

(c) Page 73.

(d) Page. 720. 729.

volontés en Jesus-Christ, d'unemaniere qui ressent fort le tems des Monothelites, dont l'heresie n'a commencé qu'au septième siecle. En parlant des Romains qui ont aboli la loi & la synagogue, il les qualifie barbares (a), ce qu'un Romain n'auroit pas fait. On peut ajouter que lorsque saint Augustin a cité l'apologie de David, il ne l'a point appelée *la premiere*, ce qu'il auroit fait apparemment, s'il en avoit connu une seconde. Toutes ces raisons paroissent plus que suffisantes pour contester à saint Ambroise un ouvrage, qu'on ne trouve point lui avoir été attribué avant le douzième siecle. Car le plus ancien auteur qui ait cité cette seconde apologie est Guillaume de Saint-Thierry, qui écrivoit (b) son commentaire sur le Cantique des Cantiques, vers l'an 1145. Les manuscrits dans lesquels elle est citée sont à peu près de même âge. Erasme l'attribue à l'auteur du livre de la vocation des Gentils, qui selon lui a imité la diction de saint Ambroise, & l'a même surpassé en certaines choses; Nicolas le Fevre, à cause des frequentes allegories qui s'y trouvent, en fait auteur quelque Origeniste. Mais il vaut mieux avouer que nous ne connoissons ni l'auteur, ni le tems auquel il a écrit. Tantôt il parle des Ariens, des Photiniens & des Sabelliens, comme des heretiques de son tems; ce qui donneroit lieu de croire, qu'il écrivoit vers le commencement du cinquième siecle, & tantôt il semble combattre l'heresie des (c) Monothelites, qui ne s'est élevée que dans le septième.

Ce que contient cette apologie.

Page 707.

Page 709.

Page 710.
& suiv.

Page 713.
& suiv.

X. Cette seconde apologie est divisée en trois parties; la premiere est contre les Gentils; la seconde contre les Juifs, & la troisieme est une instruction pour les fidèles. L'auteur s'éleve dans la premiere contre l'injustice du reproche que les Gentils faisoient ordinairement aux Chrétiens, de ne valoir pas mieux que les chefs de leur religion, qui avoient eux-mêmes rendu publics leurs adulteres & leurs homicides. Comme la chute de David faisoit le fondement de ce soupçon injurieux, l'auteur de l'apologie fait voir, que les crimes dans lesquels ce Roi est tombé; ne sont que de purs effets de la fragilité humaine; & qu'un Roi pénitent, prosterné le visage contre terre, couvert d'un rude cilice, oubliant sa dignité & son superbe diadème, pour se souvenir qu'il est coupable, est un spectacle bien plus nouveau & bien plus étonnant, que n'est celui d'un Roi pecheur. Dans la seconde, il

(a) Pag. 725.

(b) Benedic. in admonit. pag. 705.

(c) Pag. 720. & 729.

dit, que le Seigneur a permis que David tombât dans de grands crimes, pour confondre l'opiniâtreté des Juifs, qui osent donner le titre de Messie à un homme coupable des plus grands excès. Il en dit de même de Salomon, & après avoir montré que les caractères du Messie, marqués dans l'écriture, ne peuvent se rapporter qu'à Jesus-Christ; il prouve sa divinité contre les Ariens, les Photiniens, les Sabelliens, les Manichéens, les Valentiniens. Dans la dernière, il instruit les Chrétiens de plusieurs Mystères figurés par la chute de David; joignant à cette instruction l'explication des premiers versets du Pseaume cinquantième, qui, selon lui, contient l'apologie de ce grand Roi. Aussi l'auteur ne dit-il que peu de chose pour le justifier, croyant apparemment que le Pseaume en disoit assez. Il s'applique particulièrement en cet endroit à combattre les erreurs des Ariens & des Manichéens.

Page 719.
& suiv.

Page 730.

Doctrine de
cette apolo-
gie.

XI. Sa doctrine est exacte en tout, parfaitement orthodoxe & développée avec beaucoup de netteté. On y voit la créance du péché originel & de ses funestes suites, clairement établie; mais il semble (a) croire que ce péché fut un péché de la chair. Il enseigne que le Fils de Dieu s'est revêtu, non-seulement de notre chair, mais qu'il a pris encore (b) une ame humaine. Il prouve la possibilité de l'Incarnation (c) contre les Gentils & contre les Juifs. Il donne la qualité de saint à (d) Salomon, ce que fait aussi saint Ambroise en parlant des écritures de l'ancien & du nouveau Testament, employées dans les liturgies, il se sert comme le même Pere, des termes (e) de *lire*, & de *leçon*; ce qui semble marquer que l'on ne faisoit alors que réciter ces textes, sans les chanter. On peut encore remarquer, qu'il donne le nom d'Ammaon (f) au disciple qui fit le voyage d'Emmaüs avec Cléophas; qu'il suppose (g) qu'en prenant l'histoire de Bethsabée à la lettre, on est obligé de dire, qu'elle se baignoit effrontément à la porte du-palais de David. Ainsi il ne lisoit pas dans ses exemplaires ces paroles: *Super solarium*, qui ne font en effet ni dans l'Hebreu, ni dans les Septante. Mais il rejette cette explication litterale, comme hors de toute vraisemblance.

(a) Ambros. Apolog. pag. 721.

(b) Ibid. pag. 726.

(c) Ibid. pag. 77.

(d) Ibid. pag. 711.

(e) Ibid. pag. 707. 708. 717.

(f) Ibid. pag. 723.

(g) Ibid. pag. 721.

§ VII.

Des Commentaires de saint Ambroise sur les Pseaumes.

Explications
de saint Am-
broise sur
douze Pseaumes.

I. **L**es explications que nous avons de plusieurs Pseaumes ; savoir du premier , du trente-cinquième & des cinq suivans , du quarante-troisième , du quarante-cinquième , du quarante-septième , du quarante-huitième , du soixante-unième & du cent dix-huitième , sont des homelies que S. Ambroise a prêchées en differens tems , sans s'assujettir à expliquer ces Pseaumes , selon l'ordre du Pseauteur , puisque le quarante-troisième est le dernier de tous ceux qu'il a expliqués. Les anciens (a) qui ont parlé de ses explications sur les Pseaumes , n'en ont pas marqué le nombre , & l'on n'a aucune preuve qu'il ait eu dessein de les expliquer tous. Sa préface sur le premier Pseaume , où naturellement il devoit marquer son projet , s'il en avoit eu quelqu'un , ne contient que des éloges sur l'excellence & l'utilité des Pseaumes en general. Dans son homelie sur le pseaume trente-sixième , il en promet (b) une sur le cinquante-septième ; mais on ne voit pas qu'il l'ait faite ; en ayant apparemment été empêché par la mort , qui ne lui permit pas même d'achever ce qu'il avoit commencé sur le Pseaume quarante-troisième. Ainsi tout ce que nous avons de saint Ambroise sur les Pseaumes , se réduit à douze homelies ou discours , recueillis comme l'on croit , par quelqu'un de ses disciples , & apparemment par Paulin , son Diacre & son Secretaire.

Homelie sur
le premier
Pseaume.

II. On met l'homelie sur le premier Pseaume , vers l'an 390. peu de tems après l'institution du chant des Pseaumes dans l'Eglise de Milan. En effet , saint Ambroise y (c) parle de cette pratique , comme d'un usage qui étoit dans sa premiere ferveur. Il y a entre cette homelie & celle de S. Basile sur le même Pseaume , beaucoup de conformité. On y trouve aussi des explications tirées d'Origene , comme l'a remarqué saint (d) Jérôme ; & c'est apparemment d'après lui qu'il distingue (e) une premiere & une seconde réurrection , & des intervalles considerables entre l'une & l'autre. Il dit que tous ceux qui n'auront point eu de part à la premiere , souffriront la peine du feu jusqu'au tems de la secon-

(a) Hieronym. *Epist.* 89. *Calliod. lib.*
de Institut. cap. 4.

(b) Ambros. *in Psal.* 36. *pag.* 792.

(c) Ambros. *Prefat. in Psal.* 1. p. 749.

(d) Hieronym. *Epist.* 89.

(e) Ambros. *in Psal.* 1. p. pag. 763.

de, & quelques - uns même plus long - tems ; que (a) quelques grands pecheurs que soient ceux qui croient en Jesus - Christ, ils ne laisseront pas de jouir de la gloire après que le feu aura purifié les souillures de leurs pechés ; & que les plus justes n'entrent dans le Paradis (b) qu'après avoir subi l'épreuve du glaive de feu qui en empêche l'entrée. Mais il faut remarquer qu'il rapporte ces opinions sans les adopter, & qu'ailleurs (c) il enseigne précisément le contraire.

III. Les homelies sur le Pseaume trente-cinquième & les cinq suivans, sont assez connoître par le rapport qu'elles ont entre-elles, que saint Ambroise les a prêchées de suite, & qu'elles ont une même époque. On ne peut les mettre avant le sixième de Septembre de l'an 393. puisque l'homelie sur le Pseaume trente-sixième (d), rappelle la victoire miraculeuse que l'Empereur Theodose remporta ce jour-la sur le tyran Eugene. Il y est aussi (e) parlé de l'apostasie des Moines Sarmation & Sabbatien, comme d'une particularité qui n'étoit pas nouvelle. Or elle arriva suivant le calcul le plus exact en l'an 389. On y fait encore (f) mention de la persécution de Justine, qui commença en 385. & ne finit qu'en 388. à la mort de cette Princesse. L'homelie trente-septième contient diverses instructions faites à Theodose, au sujet (g) du meurtre de Theffalonique, qui comme l'on sait fut commis en 390. Il semble qu'il y (h) soit parlé de la penitence de ce Prince. Enfin saint Ambroise rappelle dans l'homelie quarantième son commentaire sur saint Luc, fait comme l'on croit en 386. & ses deux livres sur la penitence, écrits vers l'année suivante. Ainsi il faut rapporter ces homelies aux dernieres années de sa vie. Il y marque (i) assez clairement que l'on avoit lû dans l'Eglise les Pseaumes qu'il y expliquoit. Comme il n'avoit en vûe que de former les mœurs de son peuple ; ses explications sont remplies de moralités. Il ne laisse pas, quand l'occasion s'en présente, de donner le sens spirituel du Pseaume. Ses explications sur les 36. 37. & 38°. sont la plupart tirées des homelies d'Origene sur les mêmes Pseaumes. Mais il y en ajoûte de son fond, & laisse (k) à ses auditeurs le choix de celles qui leur paroîtront les meilleures.

Homelies sur
les Pseaumes
35. 36 37. 38.
39. 40.

(a) Ambros. in Psal. 1. pag. 764.

(b) Ibid. pag. 789.

(c) Idem, Praefat. in Psal. 36. p. 777.

(d) Idem, in Psal. 36. pag. 789.

(e) Ibid. pag. 799.

(f) Ibid. pag. 786.

(g) Ambros. in Psal. 37. pag. 823.

(h) Ibid.

(i) Ambros. in Psal. 35. n. 20. in Psal. 36. num. 2. &c.

(k) *Nostrium est enim quærevē veritatem, tuum est eligere quid sequaris.* Idem, in Psal. 38. num. 22.

Homelies sur
les Pseaumes
43. 45. 47. 48.
& 61.

IV. L'homelie ou l'explication sur le Pseaume quarante-troisième est la dernière de toutes. Saint Ambroise la dicta à Paulin, peu de jours avant sa mort. Cet historien raconte (a) que pendant que le Saint la lui dictoit, il vit toute sa tête couverte de feu en un instant, en forme d'un petit bouclier, & que cette flamme entra insensiblement dans sa bouche, comme un maître qui veut entrer dans sa maison; ce qui ayant rendu son visage plus blanc que la neige, il revint quelque tems après à son état naturel. Saint Ambroise continua à dicter tout le reste du jour, & ne pût néanmoins achever l'explication de ce Pseaume, qui est encore aujourd'hui imparfaite. Mais on remarque dans ce que nous en avons, l'esprit de Dieu, dont saint Ambroise étoit plein, lorsqu'il l'a dictée; son zele pour la foi Catholique, dont il prit la défense contre les heretiques & sur-tout contre les Ariens, jusqu'au dernier soupir, & sa tendresse paternelle pour son peuple. S'il mourut aux fêtes de Pâques de l'an 357. comme on le croit communément, il faut mettre en ce tems-la son explication sur le Pseaume 43. Celles qui sont sur les Pseaumes 45. 47. 48. & 61. peuvent avoir été prêchées vers l'an 390. car elles paroissent toutes du même-tems. On ne peut les mettre gueres plutôt, puisque dans la dernière il est parlé (b) de la victoire remportée par Theodose sur le tyran Maxime en 388. & de la mort de (c) Gracien, arrivée la même année. Saint Ambroise a suivi dans toutes ces homelies la version des Septante, comme dans les précédentes; mais il n'y cite qu'une fois la traduction (d) de Symmaque, au lieu que dans les autres, il y a recours assez souvent, de même qu'à celles de Theodotion & d'Aquila. Quoiqu'il s'y attache principalement au sens moral, il ne néglige pas le mystique, lorsque le texte du Pseaume l'y conduit. Il n'échappe pas non plus les occasions de défendre la foi contre les heretiques, & combat avec force les Novatiens, les Sabelliens, les Apollinaristes, & sur-tout les Ariens, développant avec une netteté singulière les Mysteres de l'Incarnation & de la Trinité. Il y établit aussi la distinction de deux (e) natures en Jesus-Christ contre les Eutychiens, & l'unité de personne contre les (f) Nestoriens, avec autant de précision qu'on l'a fait depuis la naissance de ces heresies.

Explication
du Pseaume
118.

V. Le commentaire sur le Pseaume 118. est un recueil de plu-

(a) Paulin, *in vita Ambrosii*.

(b) Ambrosii, *in Psal. 61. pag. 965.*

(c) *Ibid. pag. 963. 964.*

(d) Pag. 960.

(e) Pag. 956. 957.

(f) Pag. 956.

seurs sermons ou homelies de saint Ambroise, suivant le nombre des lettres de l'alphabet hebreu, qui font la division de ce Pseaume; enforte que chaque sermon contient l'explication d'autant de versets qu'il y en a sous chaque lettre de cet alphabet. On les trouve partagés en cette maniere dans tous les manuscrits & dans toutes les éditions; & il y a bien de l'apparence que cette distribution est de saint Ambroise même. Ces discours toutefois n'ont point été prêchés de suite, ni dans le cours d'une même année. Mais on n'y voit rien qui en marque précisément le tems; ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils sont posterieurs à la persécution de Justine, qui y est clairement désignée en quelques (a) endroits, & au commentaire sur saint Luc (b) qui y est cité. Ils ne peuvent même avoir été achevés avant l'an 387. puisqu'il paroît qu'un (c) de ces sermons qui est le sixième, fut prêché le 19. de Juin de cette année-la au jour anniversaire de la translation des Martyrs saint Gervais & saint Protas. Le vingtième le fut apparemment l'année suivante, au jour de la fête de saint (d) Sebastien. Saint Ambroise après une courte préface, dans laquelle il releve l'excellence de ce Pseaume, commence chacun de ses discours par l'explication de la lettre hebraïque qu'ils ont en tête. Mais comme il savoit peu l'hebreu, & qu'il n'avoit apparemment à consulter que les étymologies de Philon, qui, selon la remarque de saint Jérôme, étoient pleines de fautes, il ne faut pas trouver étrange que ce qu'il a dit de la signification de ces lettres, ne soit pas toujours fort exact. Il prend soin de marquer les différentes leçons des exemplaires grecs & latins, dont il attribue les variétés, tantôt aux copistes, tantôt aux traducteurs même de l'écriture. Il porte (e) son jugement sur toutes les traductions, en s'attachant à celle des Septante Interprètes, qui étoit alors la plus accréditée dans l'Eglise, comme il le dit (f) en termes exprès. Il suit presque toujours le sens moral dans ses explications, si ce n'est lorsqu'il s'agit de représenter dans quelques passages du Cantique des Cantiques, les rapports mystérieux de Jesus-Christ avec son Eglise, ou les nôces spirituelles du Verbe & de l'ame sainte; ce qui n'occupe qu'une très-petite partie du commentaire. Au reste, c'est celui de tous les écrits de saint Ambroise, qui passe

(a) Pag. 1111. & 1240.

(b) Pag. 1154.

(c) Pag. 1037.

(d) Pag. 1234.

(e) Ambrosii, Sermon. 9. pag. 1082.

(f) Sed quia septuaginta virorum sententias magis sequitur Ecclesia, & hic sensus est planior & nihil offensionis admitti. Idem, Sermon. 9. pag. 1082.

generalement pour être le plus beau, le plus élegant & le plus instructif. Il semble qu'il s'est étudié à y faire paroître tout ce que l'éloquence a de plus noble & de plus brillant dans les pensées, dans les sentimens, dans les expressions. Juste dans le choix des comparaisons, plus merveilleux encore dans les descriptions; il charme & entraîne l'esprit par la beauté, la vivacité, l'élegance des traits. On y voit regner partout les maximes de la plus saine morale, & la doctrine la plus pure; une pieté tendre & éclairée, un zele ardent, une rare modestie, jointe à un grand favior. Les instructions en sont belles, solides & importantes. Les vices y sont représentés avec tous leurs dangers & leurs suites funestes. Les vertus chrétiennes y paroissent avec tous les traits qui en font sentir le prix & la nécessité. Les erreurs (a) des differens heretiques, Manichéens, Novatiens, Sabelliens, Ariens, l'aveuglement (b) & l'opiniâtreté des Juifs s'y trouvent nettement développées & combattues avec force. Les écrivains (c) sacrés, justifiés du reproche d'avoir emprunté des Philosophes profanes, leurs plus belles maximes; & enfin les Ministres de l'Eglise instruits de leurs devoirs. Nous donnerons ici quelques-unes de ses moralités.

Pensées morales de saint Ambroise.

Page 744.

VI. En expliquant le premier verset du premier Pseaume, il fait cette question: » Qui est-ce qui a été fait juste par les richesses? » humble par la puissance? misericordieux par la noblesse de son extraction? chaste par sa beauté? Certes, répond-t-il, tous ces avantages temporels sont plutôt dangereux pour nous faire tomber dans le peché, qu'utiles pour nous faire entrer dans le chemin de la vertu. « Sur ces paroles du même Pseaume: *Sa feuille ne tombera point*; il dit: » Les vertus sans la foi ne sont que des feuilles; & quoiqu'elles paroissent avoir quelque verdure, elles ne leur peuvent être utiles. Combien y a-t-il de Payens qui ont de la compassion & de la sobriété, mais qui ne portent aucun fruit parce qu'ils n'ont point de foi? Ces feuilles tombent dès que le vent commence à souffler. Il y a beaucoup de Juifs qui vivent chastement, qui lisent avec beaucoup d'assiduité & de soin l'Ecriture sainte; mais qui ne portent aucun fruit & qui sont agités de toutes parts & enlevés comme des feuilles: ce sont peut-être les feuilles que notre Seigneur a vues dans ce figuier de l'Evangile, où il ne trouvoit aucun fruit. « Saint Ambroise

Page 757.

(a) Ambros. *Serm.* 16. 18. 19. 22.

(b) Idem, *Serm.* 13. & 21.

(c) Idem, *Serm.* 18. num. 3. & 4. pag. 1195.

ne trouve rien de si sublime que cette sentence qui fait le premier verset du Pseaume trente-cinquième. *L'injuste parle en sorte qu'il peche (a) contre soi-même.* En expliquant cet endroit du Pseaume trente-sixième: *N'ayez point de jalousie contre ceux qui commettent l'iniquité,* il dit qu'il arrive souvent qu'en les voyant s'enrichir & parvenir aux dignités par des voies injustes, on est tenté de les suivre dans leurs voies, afin d'arriver comme eux à la possession de ces richesses & de ces honneurs; que c'est pour cela que David nous oblige de considerer avec lui que leur prosperité, leurs richesses & toute leur gloire n'ayant pas plus de solidité ni de durée que l'herbe du foin, que l'ardeur du soleil seche & brule presque aussi promptement qu'elle est produite, elles ne peuvent nous être d'une grande utilité. Dans l'explication du Pseaume trente-septième, il exhorte les Princes à imiter la clemence de Dieu.

„Celui, dit-il, qui est l'auteur des loix, ne fait point se fâcher, „il n'a dessein que de menacer & non pas de punir. Imitez ce divin exemple, ô Empereurs, soyez severes dans vos ordonnances; „mais misericordieux en punissant ceux qui les ont violées. Que „la severité des loix réprime les insolens; mais que la clémence „des Princes adoucisse la peine des coupables. « Il prescrit dans le même endroit l'usage que l'on doit faire des richesses. « L'homme, dit l'Ecriture, doit les faire servir au rachat de son ame. L'argent est de lui-même une chose vile, mais il devient précieux par la foi; il est vile & méprisable quand on l'enferme & qu'on le garde inutilement, mais il est précieux quand on le distribue „aux necessiteux. « C'est encore au même endroit qu'il apprend aux Evêques avec quelle discretion & quelle fermeté ils doivent se conduire dans la correction qu'il est quelquefois besoin de faire aux Princes de la terre. » Les Prophètes de Dieu, dit ce Pere, „ni les Prêtres, ne doivent pas legerement reprendre les Princes „quand ils n'ont pas commis de ces grands pechés qui méritent „d'être repris; mais lorsqu'ils en ont commis de cette nature, il me paroît que l'Evêque ne doit pas les épargner, mais s'efforcer de les corriger par des reprehensions convenables à leurs „fautes. « Voici comment il explique ce que dit David dans le Pseaume trente-huitième: *Mon cœur s'est échauffé au-dedans de*

Page 768.

Page 781.

Page 823.

Page 825.

Page 835.

Page 848.

(a) Dixit injustus, ut delinquat sibi. Quid dixerit, non expressit: & ideo sic intelligendum avbitor quia quiddam dicit injustus: peccatum est. Omnis enim injustitia fecerit: quoniam ubi organum viciosum, quomodo potest cantus non esse viciosus? De generis materia decolor parvus est. Quidquid ergo loquitur inustus iniquitas est, que in

sum refertur auctorem: sicut vipera parvus, qui primò suam scindit parentem, ut sequens sermo est. Sibi ergo delinquit. Nihil hac sententiâ sublimius dictum avbitor: in illis qui sibi injuriam faculi vindicaverunt, nihil tale legit, nihil tale cognovi, &c. D. Ambrôs in 1. sal. 35. pag. 768.

moi, & tandis que je méditois, un feu s'y est embrasé. » En pensant,
 ,, dit-il, à ses pechés, il sentit un feu s'allumer au fond de son ame;
 ,, non pas un feu consumant & dévorant, mais un feu tel que ce-
 ,, lui que vit Moïse dans le buisson du désert, qui étoit ardent sans
 ,, se consumer; un feu qui ne sert qu'à détruire le peché & à puri-
 ,, fier le cœur, un feu qui s'allume par la méditation des divines
 ,, Ecritures: semblable à celui dont parloient ces deux Disciples qui
 ,, se dirent l'un à l'autre après que Jesus-Christ leur eut apparu:
 Luc. 24. 32. *Notre cœur n'étoit-il pas tout brulant en nous pendant qu'il nous*
 Page 853. *expliquoit les Ecritures?* « Il dit sur le respect qui est dû aux Prê-
 ,, tres: » Nous avons vû le Prince des Prêtres venir à nous: nous
 ,, l'avons ouï & nous l'avons vû offrir son sang pour nous. Nous
 ,, qui sommes Prêtres, imitons-le autant que nous le pouvons,
 ,, en offrant le sacrifice pour le peuple. Quoique peu méritans
 ,, par nous-mêmes, nous sommes dignes néanmoins d'être hono-
 ,, rés à cause du sacrifice que nous offrons: parce qu'encore que
 ,, Jesus-Christ ne paroisse pas maintenant l'offrir, il est cependant
 ,, offert sur la terre lorsque son corps y est offert; ou plutôt il est
 Page 859. ,, certain qu'il s'offre lui-même pour nous, puisque c'est sa parole
 ,, qui sanctifie le sacrifice que l'on offre. « Il trouve l'accomplis-
 ,, sement de ces paroles de David qui commencent le Pseaume
 trente-neuvième: *J'ai attendu & je ne me suis point lassé.* » Dans la
 ,, loi de l'Evangile, lorsque le Seigneur, après s'être fait attendre
 ,, long-tems, est venu paroître au milieu de nous, & que nous
 ,, ayant retirés de l'abîme de notre misere & de la boue si pro-
 ,, fonde de nos pechés, où nous étions comme ensevelis; il a
 ,, affermi nos piés sur sa sainte humanité, comme sur la pierre so-
 ,, lide qui devoit servir de fondement à notre salut; il a conduit
 ,, nos pas selon les regles de son Evangile, & mis dans notre
 ,, bouche un nouveau cantique qui est celui de la nouvelle alliance.
 ,, Chantons donc présentement avec joie, un hymne à la gloire
 ,, de notre Dieu, parce qu'il nous a donné des préceptes pour de
 ,, nouvelles vertus; quittons toutes choses; suivons Jesus-Christ
 ,, & aimons nos ennemis: ce sont là les mœurs nouvelles que
 ,, nous avons apprises; d'offrir nos prieres au Seigneur pour ceux
 ,, qui nous persécutent, & de bénir ceux qui nous maudissent.»
 C'est encore, comme remarque le même Pere, dans la Loi nou-
 ,, velle, dans Jesus-Christ & dans ses Disciples, que s'est accompli
 Page 863. ce qui est dit dans le Pseaume quarantième: *Heureux l'homme qui*
a l'intelligence sur le pauvre & l'indigent, le Seigneur le délivrera
dans les jours mauvais. » Heureux, dit-il, est celui qui a l'intel-
 ,, ligençe véritable de la pauvreté de Jesus-Christ, lequel s'est fait
 ,, pauvre pour l'amour de nous. Il étoit riche dans le royaume de

5, son Pere, & il est devenu pauvre en se revêtant de la chair des
 5, pauvres ; car nous étions tous réduits à la dernière misère de la
 5, pauvreté, ayant été dépouillés par l'artifice du serpent du riche
 5, ornement des vertus. Entrez donc, ajoute-t-il, dans l'intelligence
 5, de la pauvreté de Jésus-Christ, afin que vous soyez riches ; en-
 5, trez dans l'intelligence de son infirmité, afin que vous receviez
 5, la santé vous-même ; entrez dans l'intelligence de sa croix, afin
 5, que vous n'en rougissiez pas ; entrez dans l'intelligence de ses
 5, plaies, afin que vous guérissiez les vôtres ; entrez dans l'intelli-
 5, gence de sa mort, afin que vous acqueriez la vie éternelle ; en-
 5, trez dans l'intelligence de sa sépulture, afin que vous parveniez
 5, à la résurrection. « Sur ce verset du Pseaume quarante-deuxième :
 5, *O mon Dieu, je vous louerai sur la harpe :* » Nos ames, dit-il (a),
 5, ont leur harpe toute spirituelle, qui résonne étant touchée par
 5, le mouvement du Saint-Esprit. Notre chair devient comme
 5, la harpe de nos ames, lorsqu'elle meurt au péché pour vivre à
 5, Dieu ; car de même que l'écaille de la tortue qui se plongeoit
 5, dans la boue avant sa mort, devient propre pour les instrumens
 5, destinés aux saints Cantiques, aussi notre chair commence à faire
 5, retentir de saints airs par l'exercice des bonnes œuvres, dans
 5, le moment qu'elle meurt à l'impureté & au péché. « Sur cet
 5, autre du Pseaume quarante-troisième : *Ils n'ont point acquis la*
 5, *possession de cette terre par la force de leurs armes, &c.* il dit : » On
 5, ne l'obtient point par l'épée, mais par la douceur, suivant ces
 5, paroles de l'Évangile : *Bienheureux les débonnaires, car ils possede-*
 5, *ront la terre ;* ainsi nul ennemi de la paix, nul arrogant, nul su-
 5, perbe ne possedera jamais cette terre des vivans ; mais seule-
 5, ment les doux & humbles de cœur, qui ne s'attribuent rien à
 5, eux-mêmes, mais tout à la grace ; qui ne se glorifient point dans
 5, leurs propres forces, mais qui reconnoissent que c'est la main
 5, de Dieu qui les protège, & qui confessent que c'est sa droite qui
 5, a fait vertu. « En expliquant ces paroles du Pseaume quarante-
 5, cinquième : *Il a fait entendre sa voix, & la terre a été ébranlée.* Il
 5, dit qu'il est bon de considérer que la voix de ce même Dieu
 5, qui a fait trembler toute la terre, & renverser tous les royaumes
 5, de l'idolâtrie, se fait entendre encore tous les jours au fond de
 5, nos cœurs pour y détruire tout ce qu'il y a de charnel & de ter-
 5, restre, & pour y substituer par un saint ébranlement la vérité à
 5, l'erreur, la pureté à la mollesse, & la piété à l'iniquité. Sur le Psea-

Page 531.

Page 533.

(a) Ambros. lib. de Interpellatione David, cap. 10. pag. 652.

Page 562.

me foixante - unieme , il dit qu'à l'égard du juste , la mort n'est pas tant la fin de la vie , que du peché. Il enseigne que toutes les obligations du veritable Chrétien sont comprises dans ce verset du Pseaume cent dix-huitieme : *Sauvez-moi, puisque je suis tout à vous, ne cherchant autre chose que vos préceptes.* » Cette parole est, dit-il ,
 ,, aisée à prononcer , & elle paroît commune à tout le monde ;
 ,, mais il y a peu de personnes qui soient en état de s'en servir. Le
 ,, nombre est assez rare de ceux qui peuvent dire à Dieu : *Je suis*
 ,, *tout à vous* ; il faut pour cela qu'un homme s'attache à Dieu de
 ,, toutes ses forces , & soit incapable d'aucune autre pensée. Afin
 ,, qu'un homme puisse user de cette expression , il faut qu'il puisse
 ,, dire à Dieu : *Montrez-nous votre Pere , & il nous suffit.* Il y a plu-
 ,, sieurs personnes à qui il ne suffit pas de connoître Dieu , & le
 ,, nombre en est très - grand. Tant de peuples , tant de nations ,
 ,, tant de personnes riches croient que c'est une pauvreté de ser-
 ,, vir Dieu ; celui qui est au-dessus de tous les hommes est petit &
 ,, étroit à leur égard ; & le Fils de Dieu , en qui toutes choses sont
 ,, comprises , ne leur suffit pas. Enfin cet homme riche dont il est
 ,, parlé dans l'Evangile , & à qui Jesus-Christ avoit dit : *Si vous*
 ,, *voulez être parfait , allez , vendez ce que vous avez , & donnez-le*
 ,, *aux pauvres* , se persuada que Dieu ne lui suffisoit pas ; & il s'en
 ,, alla tout triste , comme si ce qu'on l'obligeoit d'abandonner
 ,, étoit d'un plus grand prix que ce qu'il avoit eu dessein de choisir.
 ,, Un homme peut donc dire : *Je suis tout à vous* , quand il peut
 ,, dire , *Voilà que nous avons tout quitté , & que nous vous avons*
 ,, *servi.* Il n'appartient qu'aux Apôtres à parler ainsi , & non pas
 ,, même à tous les Apôtres ; car Judas étoit Apôtre , & étoit assis
 ,, à la table de Jesus-Christ avec les autres Apôtres ; il disoit com-
 ,, me les autres , *Je suis tout à vous* , mais il ne le disoit que de
 ,, bouche & non de cœur. Satan vint s'emparer de lui , & après
 ,, y être entré , il commença à dire , Jesus , cet homme n'est point
 ,, à vous , mais il est à moi ; son esprit n'est occupé que de ce qui
 ,, concerne mes intérêts ; il ne repasse dans son cœur que ce qui
 ,, me touche ; il mange à votre table , mais il se repaît & se nour-
 ,, rit avec moi ; il a reçu le pain que vous lui avez donné , mais
 ,, en même-tems il a reçu mon argent ; il boit avec vous , mais il
 ,, me vend votre sang ; il est votre Apôtre , mais il ne laisse pas
 ,, d'être à mes gages & du nombre de mes serviteurs. Un homme
 ,, du monde ne peut point aussi dire à Dieu , *Je suis tout à vous* ,
 ,, parce qu'il a une infinité de maîtres ; s'il l'entreprenoit , l'impureté
 ,, vient lui dire : Vous êtes à moi , puisque vous ne desirez que les

Pag. 1125.
& seq.

„ voluptés du corps; vous vous êtes vendu à moi par l'amour que
 „ vous portez à cette jeune fille : lorsque vous avez abusé de cette
 „ prostituée, j'ai compté l'argent par le prix duquel vous vous êtes
 „ vendu à moi. L'avarice vient lui dire : L'or & l'argent que vous
 „ possédez est le prix de votre esclavage; j'ai acheté un droit sur
 „ votre personne lorsque vous avez acquis cette terre, & vous
 „ m'avez vendu votre liberté en la possédant. La débauche vient
 „ lui dire : Vous êtes à moi; le festin que vous avez fait en un seul
 „ jour, est le prix & la rançon de toute l'étendue de votre vie ;
 „ quand vous avez fait cette dépense de table si excessive, vous
 „ m'avez engagé votre tête pour jamais, & passé avec moi un
 „ contrat en vertu duquel je suis devenu votre maîtresse : ce qui
 „ est même de pire pour vous, c'est que ce qui m'en a coûté pour
 „ vous acquérir, est d'un plus grand prix que vous ne valez; votre
 „ viande vaut beaucoup plus que votre personne, & le luxe de
 „ votre table pour un seul jour, est préférable à tout le tems de
 „ votre vie. L'ambition vient lui dire : Vous êtes certainement
 „ tout à moi : ne savez-vous pas que mon dessein, en vous faisant
 „ commander aux autres, a été de vous rendre mon esclave ?
 „ Ne savez-vous pas qu'en vous revêtant de cette puissance, j'ai
 „ voulu vous assujettir à la mienne ? Ne savez-vous pas que quand
 „ le prince du monde a montré à Jesus-Christ même notre divin
 „ Sauveur, tous les royaumes du monde, il lui dit : *Je vous don-*
 „ *nerai toutes ces choses, si en vous prosternant devant moi vous*
 „ *m'adorez ?* Tout homme donc qui veut que les autres lui soient
 „ soumis, s'est soumis lui-même le premier par sa propre ambi-
 „ tion. Tous les vices se présentent en foule à cet homme qui aime
 „ le monde, & il n'y en a aucun qui ne lui dise : Vous êtes à moi.
 „ Y a-t-il un esclave plus méprisable que celui sur qui tant de
 „ maîtres ont en même-tems les mêmes prétentions ? Si vous êtes
 „ donc dans cette disposition si malheureuse, comment pouvez-
 „ vous dire à Jesus-Christ, *Je suis tout à vous ?* car il vous répon-
 „ dra aussitôt : *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'en-*
 „ *treront pas pour cela dans le Royaume du Ciel ; & tous ceux qui*
 „ *me disent : Je suis tout à vous, ne sont pas à moi pour cela. Vous*
 „ *êtes vraiment à moi, si votre conscience ne dément pas vos*
 „ *paroles, si la disposition de votre ame & la qualité de vos œu-*
 „ *vres ne détruisent pas vos discours. Je ne nie point qu'un hom-*
 „ *me soit à moi, quand il se renonce lui-même, & qu'il fait cela*
 „ *pour l'amour de moi. Je ne veux point avoir au nombre de mes*
 „ *serviteurs un homme qui a tant de maîtres ; car comment est-il*

„ à moi, si en même-tems qu'il me dit de bouche, *Je suis tout à*
 „ vous, il le renie par ses œuvres, & s'abandonne & s'engage en-
 „ tierement au démon par ses actions? Celui qui brule des flam-
 „ mes de l'impureté n'est point à moi, parce que la chasteté est à
 „ moi. Celui qui est tourmenté de cette passion si inhumaine d'op-
 „ primer les foibles & de les dépouiller de leurs biens, n'est point
 „ à moi, parce que la liberalité est à moi. Celui qui est dans une
 „ agitation & une inquiétude continuelle, & qui se laisse aller à
 „ tous vents & à toute mutation, n'est point à moi, parce que la
 „ tranquillité est à moi. Un homme n'est point à moi lorsqu'il s'a-
 „ bandonne à l'ivrognerie & aux excès de bouche, qu'il se souille
 „ & se corrompt par l'ambition, qu'il est possédé d'un desir extrême
 „ de la vaine gloire du monde, qu'il s'enivre de cette passion
 „ si violente jusqu'à s'exposer à toute sorte de périls, & qu'il ne
 „ sauroit se contenir dans les justes & innocentes démarches
 „ d'une sage modération. Je suis la paix, & ne fai ce que c'est que
 „ de quereller & de contester. Comment pourrois-je reconnoître
 „ au nombre de ceux qui sont à moi, un homme sur le sujet du-
 „ quel le diable viendra me dire: Il est à moi; car il s'est mis à
 „ genoux devant moi: Je trouve en lui plus de marques de ma
 „ souveraineté, que vous ne pouvez en prétendre. Il est vrai qu'il
 „ s'attribue votre nom; mais il porte aussi mes marques, & fait
 „ profession de mon service. Personne n'est donc à J. C. à moins
 „ que d'être exempt de crime. Personne n'est à J. C. s'il ne peut
 „ dire qu'il est toujours son serviteur; car ceux qui sont sujets à
 „ l'inconstance comme moi qui me change ou par la tristesse ou
 „ par la colere, ne sont pas à J. C. La colere vient encore dire à
 „ cet amateur du monde: Il est à moi; il n'y a qu'une heure qu'il
 „ étoit à moi, & j'espère qu'il y fera encore tout de nouveau.
 „ La tristesse vient aussi lui dire: Il est à moi; il n'y a qu'une
 „ heure qu'il étoit dans ma dépendance & dans ma possession; il
 „ étoit tellement plongé dans la douleur & si extraordinairement
 „ abattu, qu'il ne pouvoit retirer son esprit de cet état de con-
 „ sternation ni lever les yeux; & s'il lui arrive quelque chose de
 „ fâcheux, il retournera à moi à l'heure même. Y a-t-il donc quel-
 „ qu'un qui puisse se promettre d'être à Dieu, s'il n'est en état de
 „ dire, comme saint Paul: *La conscience ne me reproche rien?* C'est
 „ pour cela que cet Apôtre se disoit serviteur de Jesus-Christ,
 „ parce qu'il ne se reconnoissoit sujet à personne. Mais pour moi,
 „ je suis tantôt à Dieu & tantôt à la tristesse, tantôt à la colere &
 „ tantôt aux paroles inutiles. Celui donc qui a plusieurs maîtres, ne

„ peut pas dire avec vérité, *Seigneur Jesus, je suis tout à vous*. Et je
 „ croi aussi que c'est au sujet de ces sortes de maires que saint
 „ Paul a dit : *Encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux soit dans*
 „ *le Ciel, soit dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux &*
 „ *plusieurs seigneurs, il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu,*
 „ *qui est le Pere, duquel toutes choses tirent leur être, & ont été faites*
 „ *par lui*. Comme donc cet Apôtre étoit tout-à-fait au Verbe, il
 „ demandoit aux Corinthiens s'ils vouloient éprouver Jesus-Christ
 „ qui parloit par sa bouche. Il disoit : *Je suis à Jesus-Christ ; &*
 „ Jesus-Christ lui répondoit : *Vous êtes à moi*. Enfin Jesus-Christ
 „ envoyant Ananie à saint Paul pour le guérir, lui dit : *Allez le*
 „ *trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi*. Et
 „ parce qu'il a persisté d'être à Jesus-Christ, il a mérité de rempor-
 „ ter la couronne de la justice, comme ayant achevé son combat.
 „ C'est donc avec raison que le Prophète David a dit : *Je suis tout*
 „ *à vous*, parce qu'il est toujours demeuré dans le Seigneur. Et
 „ pour rendre raison de ce qu'il a dit, *Je suis tout à vous* ; il a
 „ ajouté, *ne cherchant autre chose que d'appartenir à Jesus-Christ ;*
 „ comme s'il disoit : Les autres se mettent en peine de chercher
 „ des pierreries, mais pour moi je ne cherche que vos préceptes,
 „ qui sont comme des parures & des ornemens de la justice chré-
 „ tienne. Les autres joignent les maisons de la ville & de la
 „ campagne les unes aux autres, comme s'ils vouloient habiter
 „ seuls sur la terre, & s'emparer seuls de cet élément qui est com-
 „ muni à tous les hommes. Les autres tâchent de se rendre maîtres
 „ d'une partie de l'air ; pour moi je trouve toute l'étendue de mon
 „ héritage dans vos préceptes. Je ne saurois me résoudre à posse-
 „ der que ce qui dépend de vous absolument. L'argent que je
 „ veux amasser est un argent spirituel, qui consiste uniquement
 „ dans vos oracles. Dieu est mon partage. Je suis tout à vous,
 „ parce que la part que je prétens dans mon héritage, ne consiste
 „ ni dans l'or, ni dans l'argent, mais en Jesus-Christ seul.

§. V I I I.

Du Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc.

I. **S**aint Ambroise cite (*a*) souvent dans ce Commentaire les
 paroles de l'Evangile selon saint Luc, que l'on avoit lues
 dans l'Eglise, avant qu'il en donnât l'explication. Il y (*b*) adresse

Le Com-
mentaire sur
saint Luc, est
une suite des
discours sur
cet Evangile,

(*a*) Ambros. lib. 7. in cap. 10. & 14. (*b*) Idem, *ibid.*

plusieurs fois la parole à son peuple. Ainsi l'on ne peut douter que ce ne soit une suite des discours qu'il avoit faits sur cet Evangile. Cela paroît encore par divers (a) endroits, où sans citer le texte de l'écriture, il l'explique d'une manière que le peuple n'auroit pu comprendre, si on ne le lui eût lu quelques momens auparavant. Mais on ne peut douter aussi que saint Ambroise en rédigeant ces discours sur un corps, & en forme de commentaires, ne les ait retouchés & augmentés. Ils sont divisés en dix livres; & ce fut le (b) Saint qui les partagea ainsi lui-même; » afin, dit-il, que la » fin de chaque livre fût comme un port, où ceux qui seroient » las, pussent se reposer. « Saint Augustin les cite (c) très-souvent. Mais il est à remarquer qu'il cite le sixième pour le septième, & le neuvième pour le dixième. Ce qui peut venir ou de la faute des Copistes, ou de ce que saint Ambroise avoit fait en divers tems quelques changemens dans la distribution de ce Commentaire. Quoi qu'il en soit, il est divisé en dix livres dans toutes les éditions, & on ne cite aucun manuscrit qui varie sur ce point.

S. Ambroise
l'écrivit en
386.

II. Jusqu'à saint Ambroise, aucun auteur latin n'avoit entrepris d'expliquer l'Evangile selon saint Luc. Comme il y (d) parle des ravages que les Goths, les Huns & divers autres barbares firent dans l'Illyrie; quelques-uns en ont inferé qu'il avoit composé ce commentaire en 376. où commencerent ces ravages. Mais cette opinion ne peut se soutenir. Car 1°. saint Ambroise parle de ces ravages, plutôt comme d'une chose passée, que comme d'une chose présente, & qui ne faisoit que de commencer. 2°. Il cite dans (e) ce commentaire son livre des veuves écrit après l'an 377. Son traité (f) sur la foi fait en 379. Celui (g) du Saint-Esprit, en 381. & (h) l'apologie de David, qui n'a pu être composée que depuis l'an 383. puisqu'il y est parlé (i) de la mort de Gratie arrivée en cette année. 3°. Il y marque (k) assez clairement la persécution de l'Imperatrice Justine, & de Valence, Evêque Arien. Il y fait même mention de (l) la paix que Dieu rendit à l'Eglise après cette persécution. On ne peut donc le

(a) Ambros. lib. 2. in cap. 3.

(b) Idem, lib. 4. in Lucam. n. 1. pag

1333.

(c) Augustin. lib. De gratia Christi, cap.

44. 45. Lib. 2. De peccato origin. cap. 41.

Lib. 1. contra Julian. cap. 3. & lib. 2. c. 5.

(d) Ambros. lib. 10. in Lucam. num. 10.

pag. 1506.

(e) Ambros. lib. 2. num. 62. lib. 4. num.

48. & 50. & lib. 10. num. 6.

(f) Idem, lib. 3. num. 32. lib. 7. num.

88. lib. 8. num. 55.

(g) Idem, lib. 6. num. 31.

(h) Idem, lib. 3. num. 38.

(i) Idem, Apolog. David. c. 6. n. 27.

(k) Idem, lib. 7. num. 49. & suiv. &

lib. 8. num. 17.

(l) Idem, lib. 5. num. 32.

mettre

mettre avant l'an 386. Il est vrai qu'il peut l'avoir commencé dès l'année précédente, & il paroît même nécessaire de le dire. Car il dit à la fin (a) du quatrième livre qu'il avoit jetté le filet de la prédication à la fête de l'Epiphanie; mais qu'il travailloit encore en vain & durant la nuit; personne jusques-là n'ayant donné son nom pour être baptisé. Et au jour (b) de son ordination, qui étoit le 7. de Decembre, il n'en étoit qu'au dix-huitième chapitre de saint Luc. Il n'expliqua donc en l'année 385. que les dix-huit premiers chapitres de cet Evangile; les autres l'année suivante. Et il ne faut point être surpris qu'il ait mis tant de tems à achever ce commentaire; puisque, selon que l'a remarqué saint (c) Augustin, il ne prêchoit que les Dimanches; & que dans les grandes solemnités, il étoit obligé d'interrompre le cours de ses explications, sur-tout dans les tems destinés à l'instruction des Catechumenes.

III. La principale (d) attention de saint Ambroise dans ce commentaire, est de concilier les contradictions apparentes qui se trouvent entre les Evangelistes, soit au sujet de la genealogie de Jesus-Christ rapportée par saint Matthieu & par saint Luc, avec quelque difference, soit en d'autres circonstances, dont les payens (e) & les Juifs croyoient tirer avantage, pour décrier la religion Chrétienne. C'est ce qui lui donne occasion d'expliquer divers endroits des autres Evangiles, ceux-la sur-tout qui ont quelque difficulté particuliere, ou dont saint Luc n'a point parlé. Il s'attache beaucoup au sens litteral & historique, d'où il passe très-souvent au sens mystique & moral, mêlant ses explications d'excellentes régles pour la conduite & la réformation des mœurs. Il n'échappe aucune occasion de combattre les heresies qui régnoient de son tems, celles des Manichéens, des Marcionites, des Photiniens, des Novatiens, des Apollinaristes, des Sabelliens, des Ariens. C'est à ces derniers sur-tout qu'il en veut comme aux plus accredités & aux plus dangereux ennemis de la divinité de Jesus-Christ. On diroit même qu'il n'entreprend l'explication de l'Evangile selon saint Luc, que pour avoir lieu d'attaquer ces différentes heresies.

IV. Nous voyons dans la lettre (f) de saint Jérôme à Paule & à Eustoquie, que ces deux Dames avoient lû deux commentaires,

Quelle méthode il a suivie dans ce commentaire.

Jugement qu'en ont porté les anciens.

(a) Ambros. lib. 4. num. 76.

(b) Idem, lib. 8. num. 73.

(c) Augustin. lib. 6. Confession. cap. 3.

(d) Voyez lib. 3. init. lib. 5. in cap. 5.

& 6. lib. 7. in cap. 7. &c.

(e) Voyez S. Cyrill lib 8 in Julian.

(f) Hieronym. Epist. 106. ad Paulam

& Eustoch. pag. 608 1202. 4.

l'un sur saint Matthieu & l'autre sur saint Luc, & qu'elles avoient trouvé que le premier étoit bas & dans l'expression & dans le sens; & que le second qui se jouoit dans les paroles étoit froid dans les pensées. Ruffin (a) soutient que saint Jérôme a voulu parler en cet endroit du commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, & il en donne deux preuves, dont l'une est que saint Jérôme s'en étoit expliqué ainsi dans une lettre qu'il lui avoit écrite à lui Ruffin; l'autre qu'il n'y avoit que saint Ambroise parmi les Latins qui eût commenté l'Evangile de saint Luc. On ne voit point que saint Jérôme ait nié le fait dans sa réplique; mais tout le monde fait que ce Pere s'est comporté envers saint Ambroise, à peu près comme envers Origene; & que tantôt il en a parlé avec de grands (b) éloges, tantôt avec beaucoup (c) de mépris, comme on le dira ailleurs; nous remarquerons seulement ici, que si saint Jérôme avoit regardé le commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, comme des *badineries*, il auroit eu tort d'y renvoyer ses Lecteurs, comme il a fait dans sa lettre à (d) Algasie. Saint Augustin (e) le cite toujours avec honneur, & s'en sert pour établir la foi contre les erreurs des Pelagiens. Il est aussi cité par saint Fulgence, par saint Maxime, par Lanfranc, par Cassiodore, par les Peres du Concile de Seville en 619. & par ceux du sixième Concile œcumenique en 680. Nous mettrons ici quelques endroits de ce commentaire, afin d'en donner une plus juste idée.

Quelques endroits remarquables de ce commentaire.
Page 1266.

V. Saint Ambroise en expliquant le premier verset de l'Evangile de saint Luc: *Beaucoup de personnes ont entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous*; dit que cette façon de parler, fait voir que l'ouvrage que ces personnes avoient entrepris, n'avoit pu réussir, parce qu'il étoit un effet de leur travail, & non l'ouvrage du Saint-Esprit, dont les graces se communiquent sans aucun travail. Mais qu'on ne peut point dire, que ni saint Matthieu, ni saint Marc, ni saint Luc, ni saint Jean, aient tâché d'écrire le saint Evangile, parce que l'esprit de Dieu leur suggerant & les paroles & les choses, ils ont accompli sans aucun effort ce qu'ils n'avoient entrepris que par son ordre. Il

Luc. 1. 1.

(a) Ruffin. *invecliv.* pag. 432. tom. 4. *perum Hieronym.*

(b) Hieronym. *lib. 1. adv. Ruffin.* pag. 351. tom. 4. & *Epist.* 18. ad *Eustoch.* p. 37.

(c) Ruffin *ubi supra.*

(d) Hieronym. *Ep. ad Algasiam, quass.*

6. pag. 198. tom. 4.

(e) Augustin. *ubi supra.* Fulgentius. *lib. 2. ad Maximum.* cap. 13. Lanfranc. *lib. decelanda confess.* Cassiodor. *Institut.* cap. 7. *Concl.* 6. *act.* 10.

ajoute que quand saint Luc dit : *J'ai cru qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devois aussi vous en représenter par écrit toute la suite, il ne faut pas s'imaginer que ç'aït été l'effet seul de la volonté de cet Evangeliste.* Car ce qui a plu à Dieu qui animoit son esprit, lui a plu aussi; parce que Dieu qui préparoit sa volonté pour cette bonne œuvre, lui faisoit interieurement paroître bon ce qui l'étoit en effet. Sur ces paroles : *Un Ange du Seigneur apparut à Zacharie, se tenant debout à la droite de l'Autel.* Il remarque que l'Ange se tenoit à la droite de l'Autel, parce qu'il apportoit à Zacharie une nouvelle qui devoit être pour lui comme un gage de la divine miséricorde; & après avoir rapporté deux passages de l'écriture, qui prouvent que la droite nous figure dans les livres saints quelque chose de favorable, comme lorsque David dit : *Le Seigneur est à ma droite, afin que je ne sois pas ébranlé;* il ajoute : » Et plût à Dieu, que lorsque nous encensons l'Autel & que nous » offrons le Sacrifice, l'Ange soit présent, ou plutôt se fasse voir » à nous; car nous ne devons point douter, que l'Ange du Sei- » gneur n'assiste quand Jesus-Christ est présent, quand Jesus-Christ » est immolé. « Dans l'explication de ces paroles de Marie à l'Ange Gabriel : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connois point d'homme.* Saint Ambroise dit qu'elle ne doutoit pas de l'effet, mais du moyen; & qu'une conception aussi incroyable & aussi inouïe devoit sans doute être expliquée avant que d'être crue par une Vierge; qu'elle pouvoit bien avoir lû dans le Prophète Isaïe : *Qu'une Vierge concevroit & enfanteroit un Fils;* mais qu'elle n'y avoit pas lû comment cela se feroit; parce qu'il n'avoit point été révélé à ce Prophète; que c'étoit un mystere élevé au-dessus de l'homme, & réservé à être éclairci par un Ange. » Ce n'étoit » point non plus par un défaut de créance, continue-t-il, ni par » quelque doute qui lui restât dans l'esprit, sur ce que l'Ange ve- » noit de lui déclarer, qu'elle se hâta d'aller voir Elisabeth sa cou- » sine; elle y alla, non pour voir par elle-même ce que l'Ange » lui avoit dit de sa grossesse, mais par un sentiment de la joie » qu'elle eut de ce qu'il avoit plu à Dieu de lever l'opprobre de » la sterilité d'une personne qui lui étoit chere, & pour lui rendre » les assistances dont elle pouvoit avoir besoin dans sa grossesse. « Il applique à tous les fideles ces paroles d'Elisabeth : *Vous êtes bienheureuse d'avoir cru.* » Car toute ame, dit-il, qui croit & qui » a une foi vive, conçoit aussi & engendre le Verbe de Dieu, & » reconnoît humblement ses œuvres miraculeuses. « Sur ce qui

Luc. 1. 3.

Page 1269.

Luc. 1. 11.

Page 1275.

Psal. 15 3.

Luc. 1. 34.

Page 1287.

Page 1288.

Luc. 1. 45.

Page 1290.

- est dit , que Zacharie après avoir été muet , recouvra la parole
 Luc. 1. 64. & prophétisa , saint Ambroise fait cette réflexion ; que nul ne doit
 Page 1292. tomber dans la défiance , & que le souvenir de ses crimes ne doit
 point lui ôter l'esperance de recevoir les dons du Seigneur , parce
 que la misericorde du Toutpuissant est plus grande que l'indi-
 gnité de l'homme , & que celui qui est notre Pere est toujours
 prêt de changer les arrêts de sa justice , au moment que nous chan-
 geons , & que nous nous corrigerons. Parlant de l'édit de César
 Luc. 2. 1. Auguste , pour faire un dénombrement des habitans de toute la
 Page 1294. terre , il dit : » Qu'un ordre de cette nature n'appartenoit qu'à
 » celui qui a l'empire de tout l'univers , & non pas à Auguste.
 » Car ce n'est point à Auguste , mais au Seigneur que la terre ap-
 » partient. « Auguste ne commandoit ni aux Goths ni aux Arme-
 niens ; mais l'empire de Jesus-Christ s'étendoit sur tous les peuples.
 Luc. 2. 25. 36. Il fait remarquer sur ce qui est dit du vieillard Symeon & d'Anne
 Page 1300. la Prophétesse , que non-seulement les Anges , les Prophètes , les
 bergers , les enfans encore enfermés dans le ventre de leur mere ,
 les Mages , les vieillards , mais aussi les femmes mariées & les
 veuves ; enfin tout âge , toute condition & tout sexe , rendent
 témoignage au mystere de l'Incarnation. Comme il ne pouvoit
 Luc. 3. 23. dissimuler qu'il paroïsoit quelque difference entre saint Matthieu
 Page 1313. & saint Luc , dans la maniere dont il rapporte la genealogie de
 & suiv. Jesus-Christ , il dit qu'on ne doit pas croire pour cela que ces
 deux Evangelistes , qui étoient si saints , ayent pû écrire des cho-
 ses contraires les unes aux autres , sur un sujet aussi important
 qu'étoit celui qui regardoit l'origine du Sauveur , selon sa nature
 humaine. Et il s'applique à montrer qu'il n'y a entre eux aucune
 contrariété sur cet article , en faisant remarquer que les Ancêtres
 de Jesus-Christ , ne sont differens dans la genealogie rapportée
 Luc. 6. 13. par saint Matthieu & par saint Luc , que parce que l'un le fait
 Page 1316. descendre de David par Nathan , l'autre par Salomon , tous deux
 enfans de David ; mais que dans saint Luc comme dans saint
 Matthieu , ceux qui ont précédé David , sont les mêmes. Il tire
 de la priere que Jesus - Christ fit toute la nuit sur la montagne ,
 avant que de choisir ses Apôtres , d'excellentes instructions tou-
 chant la maniere dont nous devons prier. » Tous ceux , dit-il ,
 » qui prient ne montent pas sur la montagne ; car il y a une sorte
 » de priere qui tourne à peché ; mais celui-la seulement , qui priant
 » comme il doit prier , quitte la terre pour s'élever vers le Ciel.
 » Celui-la donc qui est encore possédé du soïn des richesses , ou
 » du desir des honneurs , ne monte point sur la montagne , non

» plus que celui qui desire le bien d'autrui. Celui-la y monte qui
 » cherche Dieu. Celui-la y monte qui demande à Dieu son se-
 » cours pour pouvoir remplir sa course. Tous ceux qui sont grands,
 » tous ceux qui ont l'ame sublime & élevée montent sur la mon-
 » tagne. Car ce n'est pas indifferemment à toutes sortes de per-
 » sonnes que le Prophète a dit : *Montez sur une montagne, vous*
 » *qui annoncez l'Evangile à Sion, &c.* Montez sur cette monta-
 » gne, non par les démarches de votre corps, mais par la publi-
 » mité de vos actions; & suivez Jesus-Christ, afin que vous puis-
 » siez vous-même devenir une montagne; car il est environné de
 » montagnes; cherchez dans l'Evangile & vous verrez qu'il n'y
 » eut que les Disciples qui monterent sur la montagne avec le
 » Seigneur. Le Seigneur prie donc, non pour lui-même, mais
 » pour nous; car quoique le Pere ait mis toutes choses en la puis-
 » sance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature
 » de l'homme dont il s'étoit revêtu, a cru qu'il devoit prier son
 » Pere pour nous, parce qu'il s'est établi notre avocat. Mais pre-
 » nez garde de ne pas considerer le Fils, lorsqu'il prie, comme
 » s'il prioit par foiblesse, & comme s'il ne pouvoit accomplir ce
 » qu'il demande, car il est le Toutpuissant; mais se rendant notre
 » Maître, pour nous apprendre l'obéissance, il nous dresse à la
 » pratique de la vertu par son propre exemple. Lors donc qu'il
 » passe la nuit dans la priere, que ne devez-vous point faire pour
 » vous-mêmes, en voyant Jesus prier toute la nuit? Et oseriez-
 » vous entreprendre quelque action de pieté sans la priere, vous
 » qui savez qu'il n'a voulu ni choisir, ni envoyer ses Apôtres sans
 » avoir prié auparavant. « En expliquant ces paroles de Jesus-
 » Christ: *Cherchez premierement le royaume & la justice de Dieu, &*
 » *tout le reste vous sera donné comme par surcroît*, saint Ambroise dit :
 » C'est une chose indecente que des hommes qui combattent
 » pour un royaume, soient occupés à chercher de quoi se nourrir.
 » Le Roi auquel ils sont assujettis, fait comment il doit nourrir
 » & vêtir ceux qui sont à son service; & c'est pour cela qu'il a dit
 » par un de ses Prophètes: *Reposez-vous de tous vos soins sur le*
 » *Seigneur, & il prendra soin lui-même de votre nourriture.* « Dans
 l'explication de la parabole de la brebis perdue & retrouvée, il
 dit que cette brebis, quoique unique, en marque plusieurs, puisque
 nous ne faisons tous ensemble qu'un seul corps. » Réjouissons-
 » nous donc, dit-il encore, de ce que cette brebis qui étoit perie
 » en Adam, est retrouvée & portée par Jesus-Christ: les épaules
 » sur lesquelles Jesus-Christ la porte sont les bras de sa Croix;

Isai. 40. 9.

Psal. 124.

Luc. 12. 31.
Page 1441.

Psal. 54. 23.

Luc. 15. 4.
Page 1461.

- « c'est-là que je me suis dépouillé de mes pechés ; c'est sur cette
 » Croix ennoblie par le Fils de Dieu que je me suis reposé. » Sur
 ces paroles de Zachée à Jesus-Christ : *Je m'en vais donner la*
moitié de mon bien aux pauvres, il dit que la charité n'a pas droit
 de faire largesse du bien d'autrui, Dieu demandant aux hommes
 des dons de leur bien propre, & non des dépouilles de leurs
 freres. Et sur celles de Jesus-Christ à son Pere : *Eloignez ce calice*
de moi : » Je ne trouve rien, dit-il, qui me donne plus lieu d'ad-
 » mirer & la bonté & la majesté de mon Sauveur, que cette trif-
 » tessé & cette agonie ; car il n'auroit moins donné de témoi-
 » gnages de son amour, s'il ne s'étoit revêtu de mes sentimens
 » aussi-bien que de ma nature. Il a donc senti de la tristesse pour
 » moi, lui qui n'avoit nul sujet de s'attrister pour lui-même ; & se
 » dépouillant volontairement du plaisir suprême qui accompa-
 » gnoit sa divinité, il choisit de se plonger dans toute l'amertume
 » que pût lui causer la foiblesse de ma nature. » Sur les dernières
 paroles de Jesus-Christ : *Mon Pere, je remets mon ame entre vos*
mains ; il dit que l'Evangéliste a marqué exprès qu'alors Jesus-
 Christ jeta un grand cri, pour nous témoigner que ce n'étoit
 point par nécessité qu'il mourût, mais par un effet de cette même
 volonté qui l'avoit porté à descendre du Ciel pour nous sauver
 de nos pechés.

§. I X.

Le Traité des Offices des Ministres.

Dessein du
 traité des Of-
 fices.

I. CE traité, qui est un des plus excellens de saint Ambroise, est simplement intitulé : *Des Offices*, dans les anciennes éditions, & dans quelques manuscrits du moyen âge : mais dans la nouvelle édition on a rétabli son vrai titre, qui est : *Des Offices des Ministres*, comme on le voit par les meilleurs manuscrits, & par le dessein même de l'ouvrage ; car saint Ambroise qui vouloit que les mœurs de son Clergé fervissent de modèle à son peuple, crut qu'il ne lui suffisoit pas de leur avoir donné sur ce sujet des préceptes de vive voix, s'il ne leur en laissoit encore par écrit, & qu'ils pussent avoir facilement devant les yeux. Il ne se borne pas néanmoins dans cet ouvrage à regler les mœurs des Ecclesiastiques, il y enseigne à tous les Chrétiens les préceptes & les maximes de la morale la plus pure.

Méthode de
 ce traité.

II. Saint Ambroise l'a divisé (a) en trois livres, à l'imitation

(a) Ambros. lib. 2. de Offic. num. 1. & lib. 3. num. 138.

de ceux que Cicéron a intitulés : *Des Offices* ; il en suit même la méthode , mais avec une certaine liberté qui n'ôte rien à son ouvrage du mérite d'un original. On doit même dire qu'il ne s'est assujéti à suivre le dessein & l'économie des livres de cet orateur , que pour avoir lieu de le réfuter , & pour faire voir par l'exemple du plus célèbre d'entre les Payens qui ait donné des préceptes sur les mœurs , que la plupart des maximes de leur morale sont fausses & dangereuses ; que les plus parfaites sont ou (a) empruntées des livres saints , ou beaucoup au-dessous de l'excellence des règles de l'Évangile ; & que les philosophes ont ignoré ce qu'il y a de plus important dans les devoirs de l'homme par rapport à Dieu. Il appuie sur-tout sur ce dernier article que Cicéron avoit à peine touché , & fait voir que toutes nos paroles & nos actions doivent avoir pour fin la gloire de cet Être souverain. Il en établit un autre dont cet orateur n'avoit pas même parlé , savoir que la vie présente est le chemin qui nous conduit à l'immortalité , mais qu'on n'y parvient que par les bonnes œuvres. Il détruit de fond en comble les fausses maximes que Cicéron avoit établies touchant la vengeance & le desir de la gloire , & fait sentir le ridicule où il est tombé par cette vaine affectation d'éloquence qui se remarque dans tous ses écrits.

III. Saint Augustin (b) parle avec éloge du traité des Offices de saint Ambroise ; & rien ne fait mieux connoître l'estime qu'on en a faite , que le grand nombre de manuscrits de tout âge où il se trouve ; que les divers extraits ou abrégés qui en ont été faits dans tous les siècles , & que l'attention qu'on a eu de le rendre public par une multitude d'éditions.

Utilité de
cet ouvrage.

IV. On croit que saint Ambroise l'écrivit après l'an 386. & cela paroît ainsi par ce qu'il y dit (c) des mauvais traitemens qu'il eut à essuyer de la part de l'Imperatrice Justine vers l'an 386. pour avoir pris l'intérêt des veuves & le soin de leurs dépôts ; & par ce qu'il y raconte (d) de la veuve de Pavie , dont l'Empereur Valentinien le jeune , fit saisir l'argent étant lui-même en cette ville l'an 386. Saint Ambroise explique dans le premier livre quelques passages de l'Écriture , qu'on avoit lûs (e) , dit-il , dans l'assemblée : ce qui marque qu'il inséra dans cet ouvrage une partie des dif-

Il paroît
écrit après
l'an 386.

(a) Ambros. lib. 1. c. 10. num. 31. cap. 12. num. 44. & cap. 28. num. 133.

(b) Ambrosius noster suos quosdam libros utilium præceptionum plenos de Officiis voluit appellare. August. Epist. 82. num. 21.

(c) Ambros. lib. 2. cap. 29. num. 150.

(d) Ibid.

(e) Audisti hodie lectum : Irascimini & nolite peccare. Lib. 1. cap. 3. num. 13.

cours qu'il avoit prêchés sur la matiere qui y est traitée.

- V. Dans le premier livre, après avoir montré que l'obligation d'instruire est attachée au caractère de Prêtre & d'Evêque, il fait voir que le moyen d'éviter les périls auxquels on s'expose en parlant beaucoup, est de se taire, suivant cette maxime de l'Écriture: *Le sage s'observe & ne dit rien jusqu'à un certain tems*. Mais il ne prétend pas pour cela que l'on doive se condamner à un silence perpétuel; car, selon l'Écriture, il y a un tems de se taire & un tems de parler. » Si nous devons rendre compte à Dieu d'une parole inutile, nous pourrions bien aussi lui rendre compte d'un silence affecté & infructueux. David ne se fit point une loi de ne parler jamais, mais de ne parler qu'avec réserve. Si nous voulons ne point pecher en cette matiere, imposons une espece de joug à notre langue qui la rende plus docile à l'esprit; que nos paroles soient justes & compassées, qu'elles soient accompagnées de douceur, d'humilité, de gravité, pleines de sens, & toujours proportionnées aux tems & aux personnes auxquelles nous parlons; car nos paroles nous font souvent très-funestes, & le démon toujours attentif à nous surprendre, s'en sert pour nous séduire. Si nous laissons échapper quelque parole qui blesse la bienséance, il nous attaque de ce côté-là pour nous porter à de plus grands desordres. La meilleure méthode pour déconcerter ceux qui nous outragent de paroles, c'est de ne rien répondre: par là ils se croient vaincus, & connoissent qu'on les méprise. Telles sont les armes de l'homme de bien; il vainc en cedant, de même que les personnes habiles dans le fait des armes, triomphent souvent de leurs ennemis par une suite bien concertée, & portent un coup plus dangereux à ceux qui les poursuivent. Nous devons donc, à l'exemple de David, souffrir dans le silence les plus mauvais traitemens de la part de nos ennemis, sans laisser éclater nos ressentimens, ni repousser les injures par d'autres injures. « Ce sont là les reflexions que saint Ambroise faisoit en méditant sur le Pseaume trente-huitième, & qui lui firent naître le dessein de traiter des offices ou des devoirs des Ministres, qu'il aimoit avec autant de tendresse que s'il en eût été le pere.

VI. Panaxius parmi les Grecs, & Ciceron parmi les Romains, avoient traité des offices: ainsi il n'y avoit aucun doute que le nom d'office ne fût connu des écrivains profanes. Saint Ambroise remarque qu'il se trouvoit aussi dans l'Écriture, & cite à cet effet le premier chapitre de saint Luc, où nous lisons que Zacharie se retira dans sa maison après que les jours marqués pour son

office

Analyse du
premier livre
des Offices.

Page 1 tome
2 chapitre 1.

Ecclesi. 20. 7.

Chap. 2.

Ecclesi. 3. 7.

Chap. 3.

Chap. 4.

Chap. 5.

Chap. 6.

Chap. 7.

Ce qu'on
entend par le
nom d'Office.

Chap. 8.

Luc. 1. 23.

office furent écoulés. Il donne deux étymologies de ce terme : dans la première il signifie *fonction*, dans l'autre *service* ; pour marquer que dans tout ce que nous faisons il faut tâcher de ne nuire à personne, & d'être utile à tout le monde. Les philosophes distinguoient trois sortes d'offices : l'honnête, l'utile, & ce qui dans le même genre est ou plus honnête ou plus utile, le tout par rapport à la vie présente. » Pour nous, dit saint Ambroise, nous mesurons tout cela sur d'autres règles, & nous envisageons ce qui est utile & honnête, plutôt par rapport à l'éternité, que par rapport à la vie présente & aux plaisirs des sens ; regardant les richesses, plutôt comme des embarras que comme des avantages. « Il remarque en passant que Pythagore avoit appris de David la manière de garder le silence, & qu'il pouvoit si loin sa sévérité à cet égard, qu'il étoit défendu de parler pendant cinq ans dans son école : mais que David l'a surpassé en cette matière, parlant modérément, & ne demandant que de la retenue & de la modération dans les paroles. Puis revenant à son sujet, il divise tous les offices en deux classes : l'une comprend les offices des moins parfaits, & l'autre les offices des parfaits. Les premiers ont pour objet les préceptes de l'Évangile ; les seconds vont jusqu'à accomplir les conseils. Il fonde cette distinction tant sur la réponse que Jésus-Christ fit à ce jeune homme qui lui demandoit ce qu'il avoit à faire pour posséder la vie éternelle. *Gardez*, lui dit-il, *mes Commandemens ; Vous ne tuerez personne, vous ne commetrez point d'adultère, &c.* que sur ce qu'il lui ajouta : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez vos biens & les donnez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel ; venez & suivez-moi.* » Cette sorte d'office, continue-t-il, contient la plus haute perfection : voilà pourquoi les Grecs l'appellent *rectitude*, parce qu'il corrige les défauts qui auroient pu se glisser dans les autres. » Saint Ambroise, à l'occasion du conseil que Jésus-Christ donne à ce jeune homme de donner son bien aux pauvres, traite de l'aumône, & donne de pressans motifs pour y engager les riches à s'attendrir sur les nécessités des malheureux. Il y avoit de certains esprits forts qui regardoient l'aumône comme indifférente, disant que Dieu ne se soucioit gueres de tout ce que nous faisons, ou que même il ne connoissoit pas nos actions secrètes, ni les replis cachés de notre conscience ; qu'il n'y avoit pas même en Dieu d'équité, puisqu'il donnoit des richesses aux méchans, des honneurs, de la santé, des enfans & tous les biens naturels, tandis que les bons & ceux qui le servent sont dans l'affliction &

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.

Matth 19.
& 20.

Chap. 12.

dans l'opprobre. Saint Ambroise répond à cette objection en faisant voir, que rien n'est plus déraisonnable que de faire dépendre la félicité de l'homme, de l'abondance des richesses & des autres avantages temporels; & leur malheur de la pauvreté; que l'on ne doit estimer heureux ou malheureux que ceux qui sont tels par le témoignage intérieur de leur conscience; qu'au milieu des plaisirs & des délices dont les méchants jouissent, ils se jugent eux-mêmes malheureux par les troubles & les continuelles agitations qu'ils ressentent au-dedans d'eux-mêmes; que leur prospérité ne sert qu'à empirer leur sort; que toutes leurs joies sont mêlées de chagrins, d'inquiétudes & de remords; qu'ils meurent dans l'amertume de leur ame, n'emportant rien de tout ce qu'ils ont possédé que le prix de leurs crimes; que l'homme de bien au contraire, est heureux par son innocence, & triomphe de la vie en mourant. Il fait voir contre les philosophes, que rien ne peut échapper à la connoissance de Dieu, & que quand ils ont avancé que ses soins ne descendoient pas plus bas que la sphaere de la lune, ils le connoissoient peu & raisoïnoient mal, n'y ayant pas d'apparence que Dieu, qui pouvoit sans injustice ne pas tirer du néant tant de diverses créatures, eût voulu les abandonner après

Chap. 13. les avoir créées. Il n'est pas moins absurde de dire que celui qui donne des oreilles & des yeux aux autres, soit sourd & aveugle à l'égard des choses d'ici-bas, & qu'il ne connoisse ni les passions, ni les mouvemens, ni le prix des choses à qui il a donné la vie.

Chap. 14. » Si la lumière du soleil pénètre dans les lieux les plus obscurs, » peut-on refuser à Dieu la connoissance des pensées & des inclinations des hommes? & peut-on dire que Dieu qui a donné » tant de vertus & des qualités si excellentes à ses créatures, n'a » pas assez de lumière pour les connoître? « Saint Ambroise répond à ceux qui se plaignoient de la prospérité des méchants, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils jouissent en cette vie d'un bonheur passager, pendant que les gens de bien souffrent toutes les incommodités de la pauvreté; parce que ce n'est point ici le lieu de récompenser la vertu, ni de punir le vice; que c'est dans l'autre vie que chacun doit recevoir selon ses œuvres; qu'étant ici-bas

Chap. 15. dans le lieu du combat, il y auroit de l'injustice à donner le prix de la victoire avant que de l'avoir mérité; que les impies qui n'ont point de récompenses à attendre dans l'autre vie, n'ont point de part aux peines de celle-ci; que l'indolence & le repos dont ils jouissent seront suivis des peines de l'enfer; que Dieu ne leur donne des biens temporels qu'ain qu'ils n'aient pas lieu

Chap. 16.

de s'excuser au jour du jugement sur l'inobservation de ses loix.

VII. Après ces considérations générales sur la Providence & sur le tems qu'elle a marqué pour la récompense des bonnes actions & le châtimement des mauvaises, saint Ambroise vient au détail des offices ou des devoirs. Il commence par ceux des jeunes gens, qu'il dit être la crainte de Dieu, la soumission & l'obéissance à leurs parens, le respect pour les personnes avancées en âge, la pudeur & l'honnêteté, l'humilité, la douceur dans les mœurs, la modestie. Il permet de l'enjouement dans ceux qui sortent de l'enfance. Les exemples qu'il propose pour engager à la pratique de ces vertus, sont ceux d'Isaac, de Joseph, de Moïse & de Jérémie. Il relève particulièrement le mérite de la pudeur & de la modestie, qu'il appelle la compagne & la gardienne de la chasteté. » C'est elle, par-dessus toutes les autres, qui a rendu la sainte » Vierge recommandable, & qui l'a élevée à la dignité de Mere » de Dieu : c'est elle encore, comme on le voit par l'exemple du » Publicain, qui nous aide à offrir à Dieu des prières qui lui soient » agréables. « Pour marquer combien il croyoit cette vertu nécessaire à un Ecclesiastique, il dit qu'on peut se souvenir qu'il avoit refusé de recevoir dans son Clergé un homme, uniquement parce que son extérieur n'étoit point assez composé, & que ses gestes avoient quelque chose d'indecent, quoique cet homme fût d'ailleurs recommandable. » Je défendis à un autre, ajoute-t-il, qui » étoit déjà dans le Clergé, de marcher devant moi, parce que » sa démarche avoit je ne sai quoi de fier & d'insolent qui me » bleissoit la vûe. « Ces deux hommes firent voir par la suite que saint Ambroise en avoit jugé sagement sur leur extérieur ; car ils furent séparés tous deux de l'Eglise, l'un en se jettant dans le parti des Ariens, l'autre pour avoir refusé de reconnoître l'autorité de son Evêque. Saint Ambroise veut donc que dans le maintien extérieur on observe beaucoup de modestie & de gravité, mais sans affectation ; que l'on ne marche ni trop vite ni trop lentement ; que l'on ne se tienne pas droit & immobile comme des statues, mais que l'on garde une certaine bienséance qui soit naturelle & sans artifice, car tout ce qui est fardé & contrefait ne plaît point. Il recommande une grande réserve dans les paroles & dans le choix de ceux avec qui l'on veut lier commerce ; & un éloignement entier pour tout ce qui peut blesser la pureté, soit par le regard, soit autrement. C'est à cette occasion qu'il remarque qu'à l'imitation des Prêtres de l'ancien Testament qui étoient obligés de porter une espece de chemise ou de calceçon pour couvrir

Devoirs des
jeunes gens.

Chap. 17.

Chap. 18.

certaines parties du corps, lorsqu'ils entroient dans le Sanctuaire pour sacrifier; en quelques Eglises plusieurs portoient cet habit de lin comme une marque de pudeur & de modestie, & pour se souvenir de l'obligation étroite qu'ils ont de garder la chasteté.

Chap. 19.

Ciceron vante beaucoup la force & la beauté du corps dans ses livres des offices: mais saint Ambroise est de sentiment qu'il faut s'en mettre peu en peine, parce qu'elle ne fait rien pour la vertu. « Cependant, ajoute-t-il, la bonne grace n'est pas à rejeter, au contraire elle relève la modestie & lui donne du lustre, pourvu qu'elle ne soit point affectée; car il n'y a que les choses naturelles qui puissent plaire aux personnes de bon goût. La nature est une bonne maîtresse, suivons-la en ce qu'elle nous inspire, & nous garderons aisément toutes les bienféances, soit dans le ton de la voix, soit dans les manières.

Devoirs des
Ecclesiastiques.

Chap. 20.

VIII. Il exhorte les Ecclesiastiques d'éviter tout commerce avec les personnes qui par leurs discours libres & leur vie débauchée peuvent leur faire perdre l'esprit de leur état; de ne se point trouver aux festins des séculiers, sur-tout de ceux qu'ils connoissent peu; d'être réservé dans les devoirs de l'hospitalité, parce que les repas que l'on prépare aux étrangers occupent trop, qu'ils inspirent l'amour de la bonne chère, & qu'on y tient souvent des discours qui sentent les plaisirs & les manières du monde; de demeurer peu de tems à table & de la quitter après avoir mangé sobriement pour n'être point complice des excès des autres, qu'on semble autoriser par sa présence. Il dit qu'il n'est point à propos que les jeunes Clercs aillent dans les maisons des veuves ou des filles, si ce n'est quelquefois pour leur rendre visite, mais qu'alors ils ne doivent y aller qu'avec quelques anciens, c'est-à-dire ou avec l'Evêque, ou avec des Prêtres: « Car pourquoi donner aux séculiers occasion de médire? Pourquoi ne pas employer à la lecture, ou à la méditation de la vie de Jésus-Christ, le tems qui reste après le service des Autels? Qu'est-il nécessaire de courir de maisons en maisons? Que ceux qui ont besoin de votre secours ou de vos conseils, viennent vous chercher? Qu'avez-vous de commun avec les discours inutiles? Nous devons en qualité de Prêtres notre assiduité aux Autels de Jésus-Christ & non aux hommes. » Saint Ambroise traite ensuite de la manière dont on doit se précautionner contre la colere; & convient que souvent la nature est emportée par les faillies de cette passion & qu'elle prévient la reflexion: mais il veut que dans ces impressions nous sachions du moins retenir notre langue, que nous nous

Chap. 21.

abstenions de toutes injures : » Car si un homme dit des extravagances , pourquoi faire la même faute que lui ? « Il rapporte cette parole d'Orchitas si vantée parmi les Payens : » Malheureux, » disoit-il à un de ses fermiers qui l'avoit outragé, que je te punirois severement, si je n'étois pas si en colere ! « Il y a toutefois de certaines rencontres où l'on peut avec justice se mettre en colere contre ceux qui font des fautes, mais il ne faut point s'oublier soi-même, il faut se tenir dans des bornes raisonnables. Le moyen le plus sûr d'être le maître des faillies de la colere est de redresser par de sérieuses reflexions un naturel trop facile à s'émeuvoir, & de l'accoutumer insensiblement au joug de la raison. Soit que l'on dispute des matieres de conséquence, soit que l'on

Chap. 22.

parle de choses communes dans la conversation ; on doit dans l'un & dans l'autre éviter le bruit & la confusion, & accompagner ses paroles de douceur, d'honnêteté, d'amitié & d'agrémens, sans rien dire jamais de choquant ni de desobligeant ; un discours trop long est ennuyeux ; une question de conséquence proposée à contre-tems donne du dégoût ; que la maniere de parler soit pure, nette, simple, grave, sans affectation, mais non sans agrément. Comment approuver les plaisanteries dans un Ecclesiastique, puisque l'Ecriture sainte ne les autorise point ? Mais rien n'empêche que l'on ne donne un tour agréable à ce que l'on dit, & que l'on n'y mêle de la douceur ; l'artifice dans la prononciation est inutile, il faut suivre la nature ; c'est assez que la prononciation soit mâle, distincte & bien articulée, qu'elle n'ait rien de grossier ni de rustique. Il y a trois choses à observer pour ne rien faire contre notre devoir : la premiere est de tenir les passions sous le joug de la raison ; la seconde d'éviter le trop d'empressement & le trop de négligence dans le maniment des affaires, & d'y garder un juste milieu ; la troisiéme de faire toute chose dans l'ordre & en son tems. C'est en suivant ces maximes qu'Abraham, Jacob, Joseph, Job & David se sont acquis tant de gloire, & sont devenus de parfaits modèles de prudence, de temperance, de justice & de force.

Chap. 23.

Chap. 24.

Chap. 25.

IX. Saint Ambroise traite en particulier de ces quatre vertus. Il en donne la définition, & fait voir le rapport qu'elles ont entre-elles ; il en examine les différentes parties, & donne d'excellens préceptes pour les garder, reprochant aux philosophes payens de s'être contentés de donner des descriptions de toutes ces vertus, sans se mettre en peine d'y conformer leur religion & leurs mœurs. Il compare les idées grossieres & peu exactes qu'ils en

Vertus Cardinales ; en quoi consistent la prudence & la justice.

Chap. 25.
26. 27. 28. 33.
35. 38. 44. 47.

- Chap. 27. avoient avec celles que les Chrétiens en ont, qu'il dit être beaucoup plus justes & plus relevées. Il regarde la prudence comme l'ame des autres vertus : mais il veut que pour les posséder, on y ajoute la magnanimité, qu'il définit une certaine force d'esprit & de tempérament, qui nous met en état d'exécuter tout ce que
- Chap. 28. nous entreprenons. La justice, qui est une des principales vertus de la vie civile & de la société, a deux effets, l'un de rendre à chacun ce qui lui appartient, l'autre de faire du bien. Les philosophes disoient que le premier acte de cette vertu étoit de ne faire mal à personne, sinon à ceux qui nous ont maltraités : mais cette maxime n'est pas conforme à l'Évangile, qui nous apprend à pardonner, & non à nous venger. » Nous devons la justice à tout le
- Chap. 29. » monde, même à nos ennemis, en tout tems, en tous lieux ; en-
 » sorte que si l'on avoit déterminé un jour, ou marqué un champ
 » pour donner bataille à l'ennemi, ce seroit agir contre la justice
 » de le prévenir & de changer le jour & le lieu du combat ; car il
 » y a beaucoup de différence entre triompher d'un homme après
 » une bataille, ou de le surprendre par hazard, ou par quelque avan-
 » ture à quoi on ne s'attendoit point. « Au lieu du terme d'*enne-*
mis, les Hebreux se servoient de celui d'*étrangers*, qui est plus doux.
 » Si la justice a quelque chose de sublime, la libéralité a je ne fai
- Chap. 30. » quoi d'engageant : ce n'est pas assez de vouloir ni même de faire
 » du bien aux autres, il faut le faire de bonne grace. Ce n'est plus
 » une libéralité louable, lorsque vous fournissez aux méchans de
 » quoi venir à bout de leurs desirs criminels, ni lorsque vous dé-
 » robez pour donner : il faut que ce que vous donnez vous appar-
 » tienne ; & que suivant l'Évangile, votre main gauche ne sache
 » pas ce que donne la main droite, c'est-à-dire que personne ne
 » sache le bien que vous faites aux autres, pas même vos plus in-
 » times amis, de crainte que vous ne perdiez par une sottise vanité,
 » tout le fruit de vos bienfaits. « Voici les regles que S. Ambroise
 prescrit pour la charité : il veut que pour secourir les malheureux
 nous n'épargnions ni biens, ni conseils, ni bons offices ; que nous
 soulagions les fidèles dans leurs misères, & que nous commen-
 cions par eux nos libéralités. » Car ce seroit une grande faute s'ils
 » manquoient de quoi vivre & que nous le sachions ; « que nous
 prenions soin des pauvres honteux, des foibles, de nos proches
 s'ils sont dans la nécessité, en nous gardant toutefois de les enri-
 chir aux dépens des pauvres ; c'est la nécessité & non pas le sang
 qui doit régler nos bienfaits ; qu'étant disciples de Jésus-Christ,
 nous ne devons pas avoir honte de nous appauvrir par des aumô-

nes, puisque Jesus-Christ s'est fait pauvre pour nous enrichir; ce qui ne veut pas dire qu'il faille mourir de faim pour sauver les autres, mais partager avec eux ce que nous avons, afin que tout ne soit pas d'un côté. Il ne blâme pas néanmoins un Ecclesiastique qui, pour n'être point à charge à l'Eglise, conserve une partie de son bien, pourvu que d'ailleurs il remplisse avec fidélité les devoirs de son ministère. Entre tous les pauvres qu'il souhaite que nous soulagions, il préfère ceux qui ne demandent qu'avec pudeur, les vieillards que l'âge met hors d'état de travailler, les malades habituels; ceux qui d'un état florissant sont tombés dans la pauvreté, sur-tout si ce n'est point par leur faute; ceux aussi que les voleurs ou des ennemis ont dépouillé de leurs biens. » Il y a, » ajoute-t-il, un inconvénient à éviter dans la distribution de l'aumône : on néglige quelquefois un pauvre aveugle qui est assis » dans le chemin, & l'on donne à un jeune homme qui se porte » bien, parce qu'il nous importune; c'est donner l'aumône par caprice & non par jugement. « Il est aussi de la reconnoissance de soulager la misère de ceux qui nous ont rendu de bons offices; faire plus pour eux qu'ils n'ont fait pour nous, est un excès louable : nous devons même souvent avoir plus d'égard à l'affection & à la bonne volonté, qu'aux services qu'on nous a rendus. La bienveillance est encore une vertu nécessaire au commerce du monde; elle est comme l'ame & le premier ressort de la société: répandue dans les petites choses comme dans les grandes, elle les fait faire avec plaisir; elle remet dans le chemin celui qui s'égaré, rend les devoirs de l'hospitalité, & ne se refuse à aucun des besoins domestiques. C'est de cette vertu que Job se glorifioit lorsqu'il disoit que sa maison étoit ouverte à tout le monde, & qu'elle servoit de retraite à l'étranger. Rien de plus propre pour entretenir l'union & la bienveillance entre les fidèles que la conformité de la foi, l'usage des Sacremens, les assemblées communes dans l'Eglise, & la grace attachée à nos mystères: cette vertu unit si bien les sentimens & les affections, qu'on n'a plus qu'un même esprit & qu'un même cœur.

X. La force qui semble être la plus sublime de toutes les vertus, est nécessaire dans les affaires privées & domestiques comme dans les entreprises militaires. Saint Ambroise ne traite que de celle qui est nécessaire aux Chrétiens & qui peut contribuer au salut. Cette force, selon lui, doit nécessairement être accompagnée des autres vertus, principalement de la justice, sans quoi elle porteroit à des violences & à des choses déraisonnables,

Chap. 31.

Chap. 32.

Job. 31. 32.

Chap. 33.

Chap. 34.

En quoi consiste la force.
Chap. 35.

& plus on auroit de force, plus on auroit de moyen d'opprimer ceux qui seroient inférieurs en forces. » Les Héros de la religion Chrétienne, sans armées & sans légions, ont triomphé de la barbare des tyrans, ils ont adouci les lions, ôté au feu son activité, » émoussé la pointe des épées. « Car ce n'est pas seulement dans la vigueur du corps que la force consiste, c'est dans la vertu de l'ame; & cette force consiste non à faire des outrages à ses ennemis, mais à empêcher qu'on n'en fasse à nos amis; à se consoler dans les malheurs, à se surmonter soi-même; à réprimer les faillies de la colere; à ne se point laisser amollir par les plaisirs, ni terrasser par l'adversité, ou enfler par la prospérité; à dompter les révoltes de la chair pour l'assujettir à l'esprit; à poursuivre jusqu'à la fin des affaires d'importance, où l'honneur & la bienfiance nous engagent; à se mettre au-dessus des richesses, des honneurs & des plaisirs; à souffrir avec patience les accidens divers qui abattent le courage des hommes, les pertes de biens & des emplois, les calomnies & autres tribulations; à ne se soucier que des biens éternels; à s'occuper l'esprit de tout ce qui est capable de nourrir la vertu & la piété. Cette attention est particulièrement nécessaire à ceux qui comme les Ecclesiastiques sont appellés à la plus haute perfection. » Morts en Jesus-Christ, pourquoi s'inquietteroient-ils de tout ce qui concourt à l'entretien de la vie sensuelle? « La pratique de la continence, de la justice, de la douceur doit faire leur occupation; ils doivent fuir les jeux & les divertissemens de la jeunesse, ne plus se mêler des affaires du monde, renoncer aux procès, au négoce. Saint Ambroise ne veut pas néanmoins, quelques desirs qu'ils aient d'endurer le martyre, qu'ils s'y exposent témérairement; mais il dit qu'il est du devoir de tout souffrir lorsqu'on s'y trouve engagé, plutôt que de renier la foi. L'avis qu'il donne pour ne point succomber dans les choses fâcheuses est de les prévenir, & de prendre son parti par avance, en se disant à soi-même: » Si je me trouvois dans une telle » conjoncture, à quoi devois-je me résoudre, pour ne rien faire » contre mon devoir? « Il propose des exemples admirables de force tirés de l'Ecriture sainte, de Job, de Josué, de Gedeon, de Judas Machabée, du vieillard Eleazar, des freres Machabées & de leur genereuse mere; auxquels il ajoute celui des Innocens, qui avant que d'avoir goûté les premières douceurs de la vie, donnerent à Dieu leur sang; celui de sainte Agnès, qui se voyant dans la nécessité de perdre la chasteté ou la vie, sacrifia tout pour sauver son innocence, pour acquérir l'immortalité. Celui de saint

Laurent,

Chap. 36.

Chap. 37.

Chap. 38.

Chap. 39.
40. 41.

Laurent, qui voyant que l'on conduisoit Sixte son Evêque au martyre, se mit à pleurer, non pas qu'il fût affligé de sa mort, mais de ce qu'il ne mourroit pas avec lui. » Où allez-vous, lui dit-il, » mon pere, sans votre fils? Où courez-vous, saint Evêque, sans » être accompagné de votre Diacre? Jusqu'ici vous n'avez point » offert le Sacrifice sans Ministre. Qu'est-ce donc qui vous a déplié » en moi? Avez-vous à me reprocher quelque infidélité? Eprou- » vez dans cette occasion si je suis digne du choix que vous avez » fait de moi: seroit-il possible qu'après m'avoir consacré le Sang » consacré du Seigneur, & l'avantage de consommer avec vous » les Sacramens, vous me refuserez aujourd'hui de mêler mon » sang avec le vôtre? Non, lui répondit saint Sixte, je ne vous » abandonne point, mon fils, vous êtes destiné à souffrir de plus » grands combats, vous ne tarderez point à me suivre: ne pleu- » rez point, dans trois jours vous ferez où je suis. Quelle glo- » rieuse contestation, s'écrie saint Ambroise, & quel spectacle de » voir ces illustres Martyrs disputer à qui souffriroit le premier! » Qu'on ne vienne point nous vanter la generosité d'Oreste & de » Pilade, qui vouloient à toute force mourir l'un pour l'autre. Ils » étoient tous deux dignes de mort & ne pouvoient l'éviter, l'un » ayant commis un parricide, & l'autre en étant complice. Mais » ici rien n'obligeoit saint Laurent de s'offrir à la mort: son zele » seul l'y portoit, & trois jours après comme on le rotissoit sur » un gril, il se moquoit encore du tyran, en lui disant: Me voilà » rôti, tourne-moi & me mange; surmontant ainsi l'ardeur du feu » par la force de son courage.

XI. La tempérance dont saint Ambroise traite en dernier lieu consiste dans la tranquillité d'esprit, dans la modération des passions, dans la retenue & dans une certaine bienfaisance. Le choix des personnes avec qui l'on doit lier commerce est d'une extrême importance; il convient de n'en avoir qu'avec des gens d'une probité reconnue, & que leur âge rend déjà recommandables. La compagnie des égaux donne plus de douceur & de plaisir: mais on est plus en sûreté avec des personnes plus âgées. Les jeunes gens se font insensiblement dans les conversations qu'ils ont avec des personnes de merite. S'il est de la dernière conséquence de choisir un emploi qui nous soit propre & dont on puisse remplir les devoirs; il n'est pas moins important à ceux à qui en appartient la distribution, de bien prendre garde à qui ils les confient: ce qui est sur-tout à observer dans les charges de l'Eglise. Les uns ont du talent pour la psalmodie, d'autres pour la lecture; il en est qui ont

En quoi con-
siste la tempé-
rance
Chap. 43.

Chap. 44.

un talent pour exorciser les possédés, d'autres pour les fonctions sacrées. Ce n'est pas être peu avancé quand on garde dans tout ce que l'on fait une certaine bienséance, & que l'on dispose toutes choses dans l'ordre qui convient; c'est en quoi consiste le beau & l'honnête, qui ont ensemble tant de liaison qu'ils ne peuvent se séparer. Que ces qualités se fassent sentir dans toute notre vie; il en faut régler le cours à chaque action en particulier avec tant d'ordre & de justesse qu'elles ne pèchent en aucune circonstance; avoir outre cela de la douceur dans ses paroles, ne flatter personne & n'aimer pas à en être flatté, ne mépriser personne, être de l'avis des honnêtes gens, s'accoutumer à leur porter du respect, être attentif sur les mouvemens de son cœur & toujours en garde contre soi-même, tenir ses sens dans la soumission & la dépendance, empêcher que l'appetit ne se révolte ou ne prévienne la raison.

Moyens de réprimer la colere; pardon des injures; amour des ennemis.

Chap. 48.

XII. Saint Ambroise après avoir traité des vertus cardinales; parle des moyens dont on peut se servir pour réprimer la colere & empêcher qu'elle n'éclate; & les réduit à se convaincre de cette maxime de l'Evangile: » Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent & qui inventent des calomnies contre vous. Saint Paul moderoit par vertu un sentiment naturel, & l'espérance d'obtenir la récompense qui lui étoit préposée dans le Ciel & de devenir enfant de Dieu, lui faisoit souffrir les outrages de la part de ses ennemis. David en usa de même à l'égard de Semeï, & ne répondit rien à ce insolent qui le char-geoit d'injures. « Le saint Evêque traite aussi du mépris que nous devons faire des richesses, dont l'amour efface en nous l'image de Dieu, & conclut son premier livre des offices par des réflexions sur les défauts dont les Ecclesiastiques doivent être exemts; & sur les qualités principales que saint Paul demande en eux dans sa première Epître à Timothée, les exhortant sur-tout au desintéressement & à la chasteté; ce qu'il fait d'une manière qu'on voit bien qu'il croyoit que les Evêques, les Prêtres & les Diacres étoient obligés à la loi du célibat: puisqu'il dit que quelques-uns d'entre-eux qui ne l'observoient pas, étant cachés dans des lieux reculés, n'apportoient d'autre raison pour autoriser leur incontinence, que l'exemple des Prêtres de l'ancienne Loi. Il remarque que l'on regardoit comme un violement de la discipline de l'Eglise, d'ordonner ceux qui avoient été mariés deux fois, quand bien même ils l'auroient été avant leur bapême. » Car le Bapême, » dit-il, en effaçant les péchés, n'abolit pas les loix: ce n'est pas

Chap. 49.

Chap. 50.

» un crime de se marier plusieurs fois, mais les Prêtres ne peuvent
 » le faire à cause de la loi qui le défend. « Enfin, il avertit les
 Prêtres de tenir secret ce qui regarde les Mysteres, puiſqu'ils ne
 doivent point être vus de tout le monde, & que tous n'en con-
 noissent pas la profondeur; de défendre avec fermeté les droits
 de l'Eglise; de conserver avec soin les dépôts qu'on leur contie;
 de les rendre lorsqu'on les leur redemande, à moins que dans cer-
 taines occasions ils ne deviennent nuisibles aux propriétaires;
 comme si quelqu'un redemandoit de l'argent pour secourir les
 Infidèles au préjudice de la patrie, ou dans un tems qu'un injuste
 ravisseur est prêt de l'enlever; d'enseigner aux peuples, que celui
 qui recele un argent qu'on a volé, sans avertir celui qui a fait cette
 perte, quand il le fait, devient complice du larcin; qu'ils ne doi-
 vent pas tenir des promesses ni des sermens qui ont un objet mau-
 vais ou inconsidéré, comme celle que fit Herode de couper la
 tête de saint Jean, & Jephthé de sacrifier la premiere chose qui se
 presenteroit à lui après la victoire.

XIII. Le second livre des offices traite de la béatitude. Un
 certain Jérôme, parmi les philosophes, la mettoit dans un état
 exempt de toute sorte de maux; Aristote & Theophraste, dans la
 connoissance des choses; Epicure dans les plaisirs des sens; Zeno-
 non dans la vertu. Saint Ambroise fait voir par le témoignage
 de l'Evangile & des Prophètes, qu'elle consiste dans la connoiſ-
 sance du vrai Dieu, dans la pratique des bonnes œuvres & dans
 l'innocence de la vie. Cette félicité ne peut être diminuée ni par
 la douleur, ni par le chagrin; le plaisir ni les biens de la fortune
 ne peuvent l'augmenter; au contraire les richesses, l'abondance,
 les joies temporelles sont des obstacles à notre bonheur; & les
 choses que nous avons coutume de regarder comme mauvaises,
 la douleur, l'affliction, la pauvreté, contribuent à nous rendre
 heureux en nous donnant lieu de pratiquer la vertu, & par-là
 d'acquérir la vie éternelle. Il appuie ces verités des exemples
 tirés de la vie de Jacob, de Joseph, de Job, de David. Ensuite il
 traite du bien utile, ou des avantages de la piété, qui est un bien
 utile à tout le monde, selon le témoignage de l'Apôtre; & éta-
 blit pour maxime, que ce qui est honnête est utile, que ce qui est
 utile est honnête & juste, & que ce qui est juste est utile. Il montre
 que rien n'est si utile que d'être aimé, comme rien n'est si nuisible
 que de ne l'être pas; qu'ainsi le premier de nos soins doit être de
 nous faire aimer de tout le monde par la pureté & l'innocence
 de nos mœurs; par des manieres douces, humbles, gracieuses,

Analyse du
 second livre
 des Offices.

Chap. 1.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

Chap. 5.

Chap. 6.

Chap. 7.

par la politesse, l'honnêteté, l'affabilité de nos discours; par la charité, qui nous fasse compatir aux besoins des pauvres & des affligés; par l'exercice de l'hospitalité; par les bons offices envers le prochain; mais sur-tout par les bons conseils, quand on a assez de lumières & de force d'esprit pour en donner aux autres dans les besoins, & assez de prudence & d'équité pour n'en donner que de bons. Il rapporte à cette occasion le jugement que Salomon rendit entre deux femmes, dont l'histoire est connue, & fait remarquer combien un jugement si équitable acquit à ce Prince de vénération, de réputation & de confiance de la part de tous les peuples du monde. Le patriarche Joseph & le prophète Daniel se firent aussi aimer & admirer par la sagesse & la prudence de leurs avis & de leurs jugemens. Le premier sauva l'Égypte par ses conseils; le second devint le chef du conseil du Roi, mit ordre aux affaires présentes & prévint les futures. Ces grands hommes joignoient la probité à la science; & quand ces deux qualités se trouvent réunies en une personne, elles inspirent la confiance, le respect & l'admiration. » Mais quelle confiance peut-on avoir » dans les lumières d'un homme dont les mœurs sont corrom- » pues; comment pourra-t-il conduire les autres, lui qui se con- » duit si mal? S'ils sont esclaves de leurs passions, de l'avarice, de » l'impureté, comment pourront-ils avoir l'esprit assez libre pour » bien prendre le point d'une affaire? « Un homme propre à con- » seiller doit être du caractère de celui que Dieu donna à son peu- » ple dans sa miséricorde, & qu'il lui ôta dans sa colère. La sagesse ne peut entrer en société avec les vices, & elle est comme la pru- » dence, liée avec les autres vertus.

Chap. 8.

Chap. 9.
10. 11.

Chap. 12.

Isaï. 3. 3.

Chap. 13. 14.

Suite de l'analyse du second livre, où il est parlé de la libéralité & de l'aumône.

Chap. 15.

XIV. Saint Ambroise traite fort au long de la libéralité, & s'attache particulièrement à prescrire les règles touchant l'aumône. Ce n'est pas assez d'assister les pauvres qui n'ont rien pour vivre, il faut aussi prendre soin de ceux qui sont dans quelque nécessité, principalement quand ce n'est point par leurs débauches qu'ils sont réduits à cet état, mais par la perte imprévue de leurs biens. C'est aux Prêtres, quand ils en connoissent de cette nature, d'en avertir l'Évêque. Mais l'un des plus importans devoirs de la charité est de racheter les captifs, de sauver la vie aux hommes condamnés à mort, de garantir les femmes de l'opprobre, de rendre les enfans à leurs peres & les peres à leurs enfans, les citoyens à leur patrie, & de payer les dettes de ceux qui ne sont point en état de les acquitter, de nourrir de petits enfans & de protéger les pupilles. C'est encore un acte de charité de contribuer non-seulement

de ses soins mais aussi de son argent à marier de jeunes filles exposées au danger par la mort de leurs parens. Ceux qui ne sont point en état d'aider les autres en leur donnant de l'argent, doivent du moins les assister de leurs soins & de leurs conseils, qui souvent sont plus utiles que l'argent même. Mais il faut de l'ordre & de la méthode dans la distribution des aumônes, & les Prêtres sur-tout doivent la faire avec économie & avec distinction des personnes, sans avoir égard à l'avidité ou à l'importunité de ceux qui demandent, ni se laisser surprendre par les artifices de certains vagabonds, qui feignent des dettes ou d'autres malheurs pour obtenir des aumônes plus abondantes : on doit examiner si ce qu'ils disent est vrai, leurs mœurs & leurs caractères. Il ne convient pas de les renvoyer sans leur rien donner, mais il faut leur donner peu, pour ne pas nuire aux véritables pauvres ; c'est-à-dire à ceux qui ont honte de se montrer, & qui, tout malheureux qu'ils sont, ne veulent pas qu'on connoisse leurs misères ; les malades, les prisonniers. Saint Ambroise s'écarte un peu de son sujet pour en traiter un qu'il avoit déjà touché plus haut, savoir quelles doivent être les qualités de ceux que l'on consulte. Il veut qu'ils soient d'une vie exemplaire, que leur condition, leur probité, leur gravité servent de modèles, qu'ils soient irréprochables dans leurs discours, & qu'ils ne conseillent que ce qui est utile. » Un homme que l'argent peut séduire, qui est livré à ses passions, n'est pas à consulter. » Roboam, pour avoir méprisé l'avis des vieillards, & suivi celui des jeunes gens, se vit abandonné de la plus grande partie de son peuple. « Après cette digression, il en fait quelques autres sur la nécessité de la douceur & de la bonté dans ceux qui gouvernent ; sur l'avantage que les jeunes gens retirent du commerce avec des gens de probité & de mérite ; sur le milieu qu'il faut garder entre une trop grande douceur & une trop grande sévérité ; sur l'inconstance de ceux qui se laissent gagner par argent ou par caresses ; & sur les moyens légitimes de parvenir aux dignités, & de s'en acquitter dignement : » Il faut, dit-il, se disposer par de bonnes œuvres & par une intention droite, à recevoir les charges & principalement celles de l'Eglise ; c'est un mal que de les solliciter avec arrogance, ou de s'en éloigner par négligence. » Il faut éviter également une affectation basse & une ambition immodérée, & se renfermer dans les bornes de la droiture & de la simplicité : cette vertu renferme tout, & est d'elle-même assez recommandable. Dans l'exercice de son ministère, il ne faut être ni trop sévère ni trop relâché, de peur qu'il ne semble

Chap. 16.

Chap. 17.

Chap. 18.

Chap. 19.

Chap. 20.

Chap. 22.

Chap. 23.

Chap. 24.

» qu'on veuille faire sentir le poids de son empire, ou qu'on fait
 » peu de cas de son emploi. Il faut se plaire à obliger tout le mon-
 » de, & ne commettre jamais d'injustices qui puissent faire oublier
 » les premières graces. L'Evêque doit être équitable dans ses ju-
 » gemens comme dans ses bienfaits ; il doit considerer & prote-
 » ger ses Prêtres & les autres Ecclesiastiques, & ne point s'offenser
 » de l'estime & de la réputation qu'ils acquierent ou par leurs au-
 » mônes, ou par leur piété, ou par leur science. Le Prêtre & les
 » Ministres inferieurs doivent se souvenir de la grace qu'ils ont
 » reçue de l'Evêque, vivre dans l'humilité & dans l'obéissance,
 » ne point s'élever de leur mérite, ni chercher à établir leur répu-
 » tation au préjudice de la sienne, en affectant de passer pour
 » plus habiles, plus humbles, plus charitables. Il ne faut point
 » protéger les méchans, ni confier les choses saintes à ceux qui
 » en sont indignes, mais il ne faut pas non plus pousser à bout, ni
 » condamner legerement celui dont la mauvaise conduite n'est
 » pas assez connue ; car si l'injustice déplaît par-tout ailleurs, elle
 » est insupportable dans l'Eglise, où tout doit être réglé suivant
 » l'équité, & où l'égalité doit être scrupuleusement gardée. Les
 » puissans & les riches doivent être confondus avec les pauvres,
 » parce que les riches & les pauvres sont un en Jesus-Christ. Le
 » plus saint ne doit point s'attribuer quelque chose de plus que les
 » autres ; car plus il est saint, plus il doit être humble. Nous ne
 » devons point en jugeant, avoir égard à la condition des per-
 » sonnes, mais seulement à la justice de la cause. Rien ne décrie
 » tant dans l'esprit des autres, que de trahir la cause des foibles en
 » faveur de ceux qui sont plus puissans ; de reprendre severement
 » le pauvre qui est innocent, & d'excuser un riche coupable : il
 » est vrai qu'on est naturellement porté à prendre parti pour les
 » grands, de peur qu'ils ne trouvent qu'on leur fait injustice, &
 » qu'ils ne se vengent dans la suite. Mais si vous craignez les sui-
 » tes fâcheuses du jugement, ne vous mêlez point de juger ni
 » d'attaquer. Il vous est libre de ne rien dire, quand il ne s'agit que
 » d'une affaire d'intérêt, quoique ce soit mieux fait de prendre la
 » protection de la justice. Mais quand il s'agit de la cause de Dieu,
 » où il est à craindre qu'on ne laisse un impie dans la commu-
 » nion, on ne peut alors dissimuler ni se taire, sans se rendre cou-
 » pable d'un grand péché. « Saint Ambroise represente ensuite
 » aux Ministres de l'Eglise qu'il y a bien plus de raison d'assister les
 » pauvres que les riches. » Ceux-ci se persuadent que tout ce que
 » l'on fait pour eux est dû à leur qualité & à leur merite, & qu'on

» ne les oblige que parce que l'on attend d'eux de plus grands
 » services. Ceux-la au contraire, étant dans l'impuissance de
 » rendre la pareille, veulent que nous attendions de Dieu toute
 » la récompense du bien que nous leur avons fait, nous remer-
 » ciant & en témoignant leur reconnoissance. « Il les exhorte
 au mépris des richesses, & à soulager selon leur pouvoir ceux qui
 sont dans la misère, sur-tout les captifs, voulant que l'on vende
 même les vases sacrés, s'il en est besoin, pour les racheter. Le
 saint Evêque en avoit lui-même usé de la sorte à l'égard des pri-
 sonniers & des captifs que les barbares avoient faits dans la Thra-
 ce & dans l'Illyrie. Les Ariens l'en avoient blâmé au-dehors,
 quoique dans leur cœur il approuvassent cette action de charité:
 ce qui obligea saint Ambroise de se justifier & de vive voix & par
 écrit. Il fait voir que l'on ne pouvoit sans inhumanité, trouver
 mauvais qu'on délivrât un homme de la mort, & une femme des
 impuretés des barbares, plus insupportables que la mort même;
 qu'il est plus utile de conserver des ames à Dieu que de lui con-
 server de l'or, puisqu'il n'en a point donné à ses Apôtres en les
 envoyant prêcher l'Évangile, & qu'il a fondé son Église sans le
 secours de l'or ni de l'argent; que l'Église n'amasse point des tré-
 sors pour les garder toujours, mais pour les distribuer dans la
 nécessité; qu'on ne doit pas conserver avec tant de soin ce qui est
 inutile, si l'on ne s'en sert; qu'on n'ignore pas combien les Assy-
 riens emporteront d'or & d'argent du Temple de Dieu; qu'il
 vaut mieux que l'Evêque le fasse fondre pour en nourrir les pau-
 vres, s'il manque d'autres moyens pour les secourir, que non pas
 que les sacrilèges profanent cet or sacré, & que les étrangers le
 ravissent; que le Seigneur nous dira: » Pourquoi avez vous souf-
 » fert que tant de pauvres mourussent de faim? N'aviez-vous pas
 » de l'or avec lequel vous pouviez leur fournir des vivres? Pour-
 » quoi avez-vous enduré que tant de captifs ayant été exposés en
 » vente, & n'ayant point été rachetés, ayent été mis à mort par
 » les ennemis? Ne valoit-il pas mieux que vous conservassiez des
 » vases vivans que des vases inanimés? On ne sauroit, disoit-il, ap-
 » porter de réponse à ce reproche de Jesus-Christ; car que direz-
 » vous? J'ai eu peur que les ornemens ne manquassent au Tem-
 » ple de Dieu? Ne vous répondra-t-il pas: Les Sacremens & les
 » Mysteres n'ont pas besoin d'or; & ce n'est pas l'éclat de l'or qui
 » les doit rendre venerables, puisqu'on ne les achete pas avec de
 » l'or: Le rachat des captifs est l'ornement des Mysteres, & ces
 » vases-là sont véritablement précieux qui rachètent les ames de

Chap. 26. 27.

Chap. 28.

» la mort ; c'est là le véritable trésor du Seigneur , qui fait ce qu'a
 » fait son Sang. Je ne reconnois jamais davantage qu'un calice
 » est un vase qui contient le Sang du Seigneur , que lorsque je
 » vois qu'il sert au rachat des hommes comme ce Sang , & que le
 » vase rachete de la puissance des ennemis ceux que le Sang a
 » rachetés de la servitude du péché. Combien est-il beau & agréa-
 » ble, continue ce saint Evêque, que lorsque l'on voit des troupes
 » de captifs qui sont rachetés par l'Eglise , on dise , ce sont-là ceux
 » que Jesus-Christ a rachetés ? c'est -là l'or qu'on peut estimer ;
 » c'est-là l'or qui est utile ; c'est-là l'or de Jesus-Christ qui délivre
 » de la mort , qui rachete la pudicité & qui conserve la chasteté.
 » J'ai mieux aimé vous les rendre libres, que de garder tout cet
 » or & cet argent. Ce nombre de captifs & ce long ordre de per-
 » sonnes rachetées est plus excellent , que ce long ordre de vases
 » & de calices. Il n'y avoit point d'emploi auquel le Sang du
 » Redempteur des hommes dût plutôt servir que pour racheter
 » des misérables ; & je reconnois en cette rencontre que non-
 » seulement le Sang de Jesus-Christ reluisoit & éclatoit dans ces
 » vases d'or, mais même qu'il y a imprimé la vertu de son opéra-
 » tion divine en le faisant servir à racheter des captifs. Ce fut cet
 » or, ajoute-t-il, que le Martyr saint Laurent reserva pour Dieu ,
 » lorsque le Juge lui demandant où étoient les trésors de l'Eglise ,
 » il promit de les lui montrer , & le lendemain emmena les pau-
 » vres , & les presenta au Juge , en disant : *Voilà les trésors de l'E-*
 » *glise ; & c'étoit véritablement les trésors de l'Eglise , puisque*
 » *Jesus-Christ y étoit, puisque la foi de Jesus-Christ y étoit. Quels*
 » *meilleurs trésors peut-on conserver à Jesus-Christ que ceux en*
 » *qui il a dit qu'il seroit lui-même, lorsqu'il a dit : J'ai eu faim, &*
 » *vous m'avez donné à manger ; & je tiendrai pour fait à moi-même*
 » *ce que vous aurez fait à l'un d'eux ?* On n'a jamais dit à saint Lau-
 » rent : Vous ne deviez pas distribuer les trésors de l'Eglise aux
 » pauvres, ni vendre les vases qui servent à la dispensation des
 » Sacremens. « Saint Ambroise veut toutefois que cette distribu-
 » tion se fasse avec une foi sincère & une sagesse éclairée & circon-
 » specte. » C'est, dit-il, un crime à des Diares & à des Evêques de
 » les appliquer à leur profit : mais c'est une action de miséricorde
 » & de charité de les distribuer aux pauvres & d'en racheter les
 » captifs. Qui peut dire : Pourquoi faut-il que ce pauvre vive ? Qui
 » peut se plaindre, pourquoi des captifs ont été rachetés ? Qui
 » peut reprocher qu'on a édifié le Temple de Dieu ? Qui peut se
 » , fâcher de ce qu'on a acheté une place pour augmenter les Cime-
 » , tieres

„ tieres des Chrétiens? Il est permis en ces trois rencontres de
 „ rompre en pièces, de fondre & de vendre les vases mêmes qui
 „ sont consacrés. Il faut d'abord y employer ceux qui n'ont point
 „ servi aux divins Myſteres, s'il y en a quelques-uns; mais s'il n'y
 „ en a point, je crois que tous les autres peuvent être légitime-
 „ ment convertis en ces usages. « Après cela saint Ambroise traite
 des dépôts des veuves & des pupilles qu'on avoit coutume de
 mettre dans les Eglises; & pour engager ceux qui en avoient la
 garde à les conserver avec un grand soin, il leur remet sous les
 yeux la fermeté avec laquelle le Pontife Onias résista à Helio-
 dore, qui vouloit par ordre du Roi s'emparer de l'or & de l'ar-
 gent que l'on conservoit dans le Temple pour l'entretien des veu-
 ves & des orphelins; les ardues prières que les Prêtres prosternés
 devant l'Autel, firent à Dieu pour qu'il les aidât à conserver
 les dépôts qu'on leur avoit confiés; la maniere dont Dieu punit
 la temerité d'Heliodore; enfin la résistance que l'Evêque de Pavie
 avoit faite depuis peu de tems à l'Empereur, qui avoit voulu con-
 fiquer l'argent d'une veuve mis en dépôt dans son Eglise.

Chap. 29.

XV. Dans le troisième livre des Offices, saint Ambroise con-
 tinue à parler du bien honnête & du bien utile, suivant les maxi-
 mes de la religion Chrétienne. D'abord il fait voir que ce n'est
 pas Scipion qui nous a appris cette belle maxime: qu'on n'est ja-
 mais moins seul ou moins agissant, que quand on est retiré dans
 soi-même, & qu'il semble qu'on n'agisse point; que Moïse ne
 l'ignoroit pas, lui qui crioit en se taisant, qui combattoit sans se
 remuer, qui triomphoit de ses ennemis sans les blesser; que les
 prophètes Elie & Elisée ne l'ignoroient pas non plus, puisque le
 premier par une seule parole arrêta la pluie, & le second rendit
 aveugles par ses prières, tous les soldats qui étoient venus pour
 le prendre de la part du Roi de Syrie; qu'elle étoit connue des
 Apôtres, eux dont l'ombre seule guérissoit les malades; & qu'elle
 se verifie à l'égard de tous les justes: » Car le juste n'est jamais seul,
 „ parce qu'il s'entretient toujours avec Dieu & qu'il n'est jamais
 „ séparé de Jesus-Christ, ni la vie, ni la mort, ni les puissances,
 „ rien ne l'en sépare; il n'est jamais oisif, parce qu'il est toujours
 „ dans la disposition de travailler; quoiqu'il semble être dans l'ou-
 „ bli, tout le monde le connoît; il est vivant, quoique mort au
 „ monde; il paroît être dans la tristesse, mais au fond il a une vraie
 „ joie; il est pauvre & liberal tout ensemble; il ne se soucie que
 „ de la vertu & n'estime que ce qui dure. « Ensuite saint Ambroise
 rejette la distinction que les philosophes Payens faisoient entre le

Analyse du
troisième li-
vre des offi-
ces.

Chap. 1.

Chap. 2.

bien honnête & le bien utile, & montre que l'on doit juger de l'utile comme en jugent les Chrétiens, qui ne reconnoissent pour utile que ce qui est juste & honnête. Il distingue deux sortes de sagesse : la sagesse parfaite & la sagesse imparfaite. Celle-ci inspire à l'homme charnel de n'être sage que pour lui-même, de ne chercher que son bien, sa satisfaction, sa gloire, & de les ménager souvent même aux dépens d'autrui. Celle-la au contraire, comme elle vient de Dieu, ne hait rien plus que cette basse & jalouse économie ; & le juste qui la possède envisage moins ce qui lui est utile, que ce qui l'est à tout le monde, donnant toute

Chap. 3. 4. son application à l'étude de la vertu. Cette sagesse est conforme aux loix de l'Évangile & de la nature, aux maximes des philosophes, & même aux loix civiles, toutes étant d'accord qu'il n'est point permis de faire tort à son prochain pour se faire du bien à soi-même. Sur ce principe saint Ambroise décide (a) qu'un Chrétien qui a de la probité & de la justice, ne doit point conserver sa vie aux dépens de celle d'un autre ; que dans les dangers d'un naufrage, il ne doit point arracher une planche des mains d'un autre pour sauver sa vie ; & qu'étant attaqué par un voleur, il ne doit point se battre contre lui, de peur qu'en voulant conserver sa vie il ne détruise la charité. Il appuie sa décision sur ces paroles de l'Évangile : *Remettez votre épée dans le fourreau ; & sur celles-la : Celui qui blesse avec l'épée sera blessé lui-même ; & sur l'exemple de Jésus-Christ, qui n'usa point de violence pour se défendre de ceux qui vinrent pour lui ôter la vie. Il dit que le sage a toujours*

Chap. 5. de la bonne foi & de la sincérité dans tout ce qu'il fait, & qu'il n'use jamais de détours ; & il montre par l'exemple de David & de saint Jean-Baptiste, que quoiqu'assuré de n'être point découvert, il ne fait rien contre son devoir, parce qu'il se juge lui-même le premier, & que les reproches de sa conscience lui font autant de peine que la honte qui accompagne une mauvaise action. Platon, pour confirmer cette maxime, avoit eu recours à la fable de Gygès, dont l'anneau d'or avoit la vertu de rendre les gens invisibles. Mais saint Ambroise se moque de pareilles inventions, & dit qu'il n'en est pas besoin pour montrer qu'un homme d'honneur ne s'abandonneroit pas au crime, quand il seroit sûr de pouvoir se cacher. Il exhorte à préférer en toutes choses l'honnêteté à ce qu'on appelle communément utile parmi le peuple ; & combat avec force les motifs injustes des avares & les usuriers

Chap. 6.

(a) Voyez l'Apologie de la morale des Peres contre M. de Barbeyrac, p. 305. & suiv.

qui gardent leurs bleds pour les vendre plus chers dans un tems de famine. Il s'éleve de même contre ceux qui dans un tems de sterilité, ferment l'entrée de leurs villes aux étrangers, comme on avoit fait depuis peu à Rome, d'où on avoit même chassé des gens qui y avoient passé toute leur vie; & loue un sage Magistrat de la même ville qui s'étoit opposé avec vigueur aux murmures du peuple, qui vouloit qu'on chassât de la ville tous les étrangers pendant la famine. » Vous donnez, leur disoit ce Magistrat, à » manger à vos chiens, & vous le refuserez à des hommes: c'est » une barbarie de ne vouloir pas nourrir ceux qui vous ont tou- » jours nourris, & qui ont employé leur vie à vous servir. « Saint Ambroise fait voir combien se deshonnorent ceux qui continuellement appliqués à un gain fordidé & à de vils intérêts, emploient toutes sortes de voies pour amasser du bien, & quelquefois même pour jouir des successions des autres. Il blâme sur-tout cette avidité dans les Ecclesiastiques, leur faisant remarquer de quel opprobre ils se chargent, lorsqu'au lieu de laisser aux mourans la liberté de disposer de leurs biens avec jugement & de bonne volonté, ils détournent artificieusement à leurs profits une succession qui regarde d'autres personnes. Il veut encore que s'ils ne peuvent ménager les intérêts des uns sans blesser ceux des autres, ils demeurent neutres, plutôt que de servir l'un au préjudice de l'autre; qu'ils ne s'ingèrent pas facilement dans les matieres civiles & pecuniaires, parce qu'en faisant gagner l'un ils portent préjudice à un autre; qu'ils ne fassent jamais aucun tort à personne, & qu'ils desirerent sincerement de faire du bien à tout le monde. Il recommande la bonne foi, la justice & l'équité en tous les contrats, principalement quand on vend ou qu'on achete; elles sont l'ame du commerce: & une personne d'honneur ne doit être ni interessée, ni user de détours, moins encore de tromperies dans ses affaires. Il rapporte la faute que fit Herode en s'aquittant de la promesse qu'il avoit faite avec legereté; & le parricide de Jephthé, pour montrer qu'on ne doit rien promettre qui ne soit légitime, ni observer un serment injuste. Ensuite il fait voir par une ample énumération des belles actions de plusieurs personnages illustres de l'ancien Testament, de Tobie, de Judith, d'Elisée, de saint Jean-Baptiste, de Susanne, d'Esther, de Jonathas, d'Achimelech, combien il est glorieux de préférer la justice & l'honnêteté à quelque intérêt & à quelque avantage temporel que ce puisse être. Le dernier chapitre du troisième livre renferme d'excellens préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne. » Si la gloire

Chap. 7.

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.

Chap. 12.

Chap. 13.
14. 15. & suiv.

Chap. 22.

„ de Dieu ou l'intérêt de la religion oblige de parler, la confide-
 „ ration d'un ami ne doit pas l'empêcher, & il faut qu'en ce cas la
 „ religion l'emporte sur l'amitié. Quand on connoît les défauts
 „ de ses amis, il faut les en avertir en secret; s'ils ne s'en corrigent,
 „ pas, on peut les en reprendre publiquement: car les corrections
 „ sont utiles & souvent meilleures qu'une amitié trop indulgente
 „ & qui se tait sur les défauts d'un ami. L'amitié doit être con-
 „ stante & durable. C'est imiter la legereté des enfans, que de
 „ changer à tous momens de sentimens & d'inclination. Il faut
 „ ouvrir son cœur à un ami si l'on veut qu'il soit fidèle, & trouver
 „ de la douceur dans le commerce de la vie; car un ami fidèle
 „ est un remede aux maux & aux chagrins de la vie. Déférez à
 „ votre ami comme à votre égal, & n'ayez point de honte de le
 „ prévenir par vos services; car l'amitié ne connoît ni la fierté ni
 „ l'orgueil. N'abandonnez point votre ami dans ses necessités:
 „ l'amitié est un soulagement pour les besoins de la vie. Si la bon-
 „ ne fortune de vos amis vous est utile, pourquoi refuseriez-vous
 „ de les secourir dans l'adversité? Aidez-les de vos conseils, ne
 „ leur refusez pas vos soins, donnez-leur des marques de votre
 „ tendresse: mais ne trahissez pas pour eux la fidélité que vous
 „ devez à Dieu. Celui-la ne peut être un vrai ami, qui est infidèle
 „ à Dieu. L'amitié ne peut durer entre des personnes d'une hu-
 „ meur ou d'une condition trop inégale. Elle n'est point merce-
 „ naire, mais pleine d'honneur & de generosité. En general, les
 „ pauvres sont souvent meilleurs amis que les riches. Ceux-ci ont
 „ d'ordinaire peu d'amis. La raison en est qu'on dit sans crainte
 „ la verité aux pauvres, & que l'amitié que l'on a pour eux est
 „ exempte d'envie. Un ami sincere ne fait mystere de rien, il ou-
 „ vre son cœur & découvre tout ce qu'il a de plus caché. Il n'y a
 „ rien de si horrible dans l'amitié que la perfidie; car on peut
 „ aisément se precautionner contre un ennemi déclaré, mais il
 „ n'est pas aisé de se défendre d'un ami perfide. « Saint Ambroise
 „ conclut cet ouvrage en disant à ceux pour qui il l'avoit écrit; que
 „ l'expérience leur apprendra si les préceptes qu'il leur a donnés &
 „ les exemples de vertu qu'il leur a cités, leur seront de quelque
 „ utilité.



§. X.

Des trois livres des Vierges ou de la Virginité, à Marcelline.

LE zele que saint Ambroise avoit pour l'instruction de son peuple, lui fit comprendre dès les premieres années de son évêscopat, qu'il étoit important de l'entretenir souvent de l'excellence de la virginité, & de persuader aux jeunes filles de la garder. Il fit donc sur cette matiere un grand nombre de discours avec tant de force & d'éloquence, que la réputation s'en répandit au-delà des mers. Sainte Marcelline sa sœur l'en congratula par lettres, & le pria de mettre par écrit, ce qu'il avoit dit de vive voix sur ce sujet. Saint Ambroise eut égard à ses prieres, & mit ses sermons en forme de traités, divisés en trois livres. Il nous apprend lui-même (a) qu'il écrivoit le second, n'ayant pas encore trois années entieres d'évêscopat, c'est-à-dire en 377. Ce qui suppose qu'il avoit prêché ses sermons sur la virginité, au moins l'année d'aparavant; car il fallut du tems pour en être informé au-delà des mers. Ces trois livres sont d'une beauté singuliere, & font voir de quoi ce saint Evêque étoit capable, lorsqu'il s'abandonnoit à la fécondité de ses pensées & au feu de son éloquence. Il y parle presque par-tout le langage de l'écriture, ce qui est d'autant plus surprenant, que jusqu'alors à peine avoit-il pu trouver le loisir de l'étudier. Saint Jérôme (b) & saint Augustin les citent avec éloge. Le premier en rapporte un endroit, qu'il donne pour un modèle de l'éloquence la plus vive & la plus pressante. Le second reconnoit qu'il est extrêmement fleuri & éloquent. Saint Ambroise qui ne pouvoit ne s'être aperçu qu'il y avoit répandu beaucoup de fleurs & d'ornemens, dit (d) qu'il n'en a usé ainsi que pour gagner l'esprit des vierges par la douceur & par l'agrément de ses discours, & que pour leur rendre leur état plus aimable par la beauté des exemples qu'il leur propose.

Livres de la Virginité, écrits en 377. a la priere de Marcelline.

II. A la tête du premier livre est une courte préface, dans laquelle saint Ambroise parle de lui-même en des termes les plus humbles. Il s'y reconnoit incapable de traiter une matiere si relevée, & dit qu'il l'entreprend, non en comptant sur la force & la

Analyse du premier livre. Chap. I

(a) Ambros. lib. 2. de Virgin. cap. 6.

(b) Hieronym. Epist. ad Eustochium, & Apolog. adv. Jovinian. Augustin. lib. 4. de Doctrina Christi, cap. 21.

(c) Ambros. lib. 2. de Virgin. cap. 6. num. 39. & 40.

(d) Idem, ibid. cap. 1. num. 4.

beauté de son génie, mais sur le secours du Ciel, à qui, ajoute-t-il, il n'est pas plus difficile de faire sortir pour l'embellissement de son Eglise, du fond stérile de son esprit les fleurs de l'éloquence la plus vive, qu'il lui fut autrefois de faire fleurir la verge d'Aaron qu'on enferma dans l'Arche. Il commence ce livre par l'éloge de sainte Agnès, dont on faisoit la fête le jour même qu'il fit son premier discours sur la virginité. C'est une élégante & magnifique description des vertus de cette illustre Vierge; de son zèle qui surpassoit son âge; de sa constance qui alloit au-delà des forces de la nature; de la grandeur de sa foi qui dans un âge si tendre la portoit à rendre témoignage à Jésus-Christ; de son intrepidité, qui la faisoit paroître tranquille sous le poids énorme des chaînes dont les bourreaux l'avoient chargée; de sa constance dans les supplices, ayant marché à la mort avec des yeux secs, tandis que tous les spectateurs fondoient en larmes; de sa générosité à sacrifier aussi facilement la vie qu'elle ne faisoit que de goûter, comme si elle en eût joui long-tems.» D'où pouvoient, dit S. Ambroise, lui

» venir des sentimens si élevés au-dessus de la nature, sinon de l'auteur même de la nature? Vous avez dans une seule victime deux

» sacrifices, l'un de chasteté, l'autre de religion. Agnès est demeurée

» vierge, & elle a obtenu la gloire du martyre. « Ensuite il traite de la virginité avec beaucoup d'étendue. Il dit que ce qui la rend digne de louanges, ce n'est pas tant parce qu'elle se trouve dans les Martyrs, que parce qu'elle inspire l'ardeur & le desir du martyre; qu'elle vient du Ciel; qu'elle a Dieu pour auteur; qu'elle est si sublime, que l'esprit de l'homme ne la peut comprendre; qu'elle surpasse les forces de la nature; que les vierges destinées autrefois à servir dans le Temple de Jerusalem n'étoient que des ombres & des figures de la race sainte qui devoit servir le Seigneur dans une pureté parfaite; que la virginité n'étoit connue ni des idolâtres, ni des barbares; qu'elle ne se trouve que parmi les Chrétiens; que la chasteté dont les Vestales & les Prêtresses de Pallas faisoient profession, n'étoit ni perpétuelle, ni appuïée sur l'innocence des mœurs; qu'une telle virginité qu'on se promettoit de perdre dans un âge plus avancé, c'est-à-dire à trente ans, ne faisoit qu'irriter les passions; qu'elle n'étoit d'aucun mérite, puisqu'elle étoit forcée & ordonnée par les loix; que preuve qu'il n'y avoit point de véritables vierges parmi les Payens, c'est que leurs Prêtres ne rougissoient point de reverer les adulteres de leurs faux dieux, & que dans les fêtes de Cybele mere des dieux on faisoit de l'impureté une regle, comme dans les orgies de Bacchus. S. Ambroise

Chap. 2.

Chap. 3. 5.

Chap. 4.

rapporte l'histoire de Lyonne, fille de la secte des Pythagoriciens, qui, pour ne pas découvrir ses amans, se coupa la langue avec ses dents; il ajoute que son silence ne pût servir de voile à son honneur, ni cacher l'opprobre de sa grossesse; qu'il n'en est pas de même des vierges Chrétiennes, qu'elles sont non-seulement invincibles dans les combats qu'elles ont à soutenir contre des hommes de chair & de sang; qu'elles triomphent même des puissances de l'enfer & du prince du monde. Il appelle la virginité une exemption de toute souillure; & pour mieux faire remarquer les avantages qu'elle a par-dessus le mariage, il fait un parallèle de ces deux états, prenant soin d'avertir d'un côté que la virginité étant au-dessus des forces ordinaires de la nature, elle est plutôt de conseil que de précepte; de l'autre, qu'en donnant des éloges à la virginité, il n'empêche pas qu'on ne se marie, & qu'il déteste sincèrement l'impiété des herétiques qui condamnent le mariage. Voici ce qu'il dit des inconvéniens du mariage: » Une femme
 ,, multiplie ses travaux autant de fois qu'elle devient mere: elle
 ,, pleure en se mariant. Quel état qui fait verser des larmes au
 ,, moment qu'on le desire! Elle n'a pas plutôt conçu, que son en-
 ,, fant lui devient à charge, desorte qu'elle ressent les dégoûts de
 ,, la fécondité avant que d'en recueillir les fruits. Elle enfante, &
 ,, la maladie suit son enfantement. Quel contentement peuvent
 ,, donner des enfans qu'on n'a qu'au prix de mille périls, & qu'on
 ,, est à tout moment en danger de perdre; qui causent de la dou-
 ,, leur avant le plaisir qu'on achete par beaucoup de dangers &
 ,, qu'on possède sans assurance! Qu'est-il besoin de rapporter les
 ,, soins que demandent leur éducation, leur établissement? Une
 ,, mere a des heritiers; mais ils augmentent ses chagrins. Quelle
 ,, peine dans l'assujettissement des femmes mariées! Combien
 ,, dure est la servitude à laquelle elles ont été condamnées avant
 ,, même qu'il y eût des esclaves! Si elles la supportent de bon
 ,, cœur, elles en recevront la récompense: si elles ne la souffrent
 ,, qu'avec peine, elles subiront la peine due à leur péché. « Saint
 Ambroise invective contre les désordres auxquels les femmes
 mariées s'abandonnent pour plaire à leurs maris. Puis il ajoute:
 ,, Si vous avez de la beauté, pourquoi cherchez-vous à vous dé-
 ,, guiser? Si vous êtes laides, pourquoi affectez-vous de vous don-
 ,, ner des charmes que vous n'avez pas, & qui ne tromperont pas
 ,, plus les autres que vous-mêmes? « Il déclame aussi contre le
 luxe de leurs habits & de leurs parures, contre l'abus qu'elles fai-
 soient des parfums les plus précieux, & l'usage où elles étoient

Chap. 5.

Chap. 6.

de se farder non-seulement le visage, mais aussi de se peindre les yeux. Il dit, en s'adressant aux vierges : » Votre amour pour la
 ,, chasteté, une sainte pudeur répandue sur votre visage vous don-
 ,, ne de la beauté : hors de la vue des hommes, vous ne faites pas
 ,, dépendre votre mérite de leurs faux jugemens. Vous entrez
 ,, néanmoins en lice sur la beauté, non sur celle du corps, mais
 ,, sur celle que donne la vertu : beauté qu'aucune maladie n'affoi-
 ,, blit, qu'aucun âge n'efface, que la mort même ne peut nous
 ,, ravir. C'est cette beauté dont on doit demander que Dieu seul
 ,, soit juge, lui qui aime les âmes belles, fussent-elles dans des
 ,, corps laids. Vous ne connoissez ni les incommodités de la gros-
 ,, sesse, ni les douleurs de l'enfantement, & vous ne laissez pas
 ,, de vous en procurer les avantages par l'ardeur de votre charité,
 ,, qui vous fait aimer tous les Chrétiens comme s'ils étoient vos
 Chap. 7. ,, propres enfans. « Il continue : » Une vierge est un don de Dieu,
 ,, la joie de ses parens, & elle exerce dans la maison le sacerdoce
 ,, de la chasteté. C'est une victime qui s'immole chaque jour pour
 ,, sa mere, afin d'apaiser la colere de Dieu par le mérite de son
 ,, sacrifice. Elle est un gage cher à ses parens, qu'elle n'importune
 ,, jamais sur sa dot, & qui ne pense point de les quitter pour pas-
 ,, ser dans une autre maison. « C'est qu'alors il n'y avoit point à
 Milan de Monasteres de filles, & que les vierges demouroient
 dans la maison de leurs parens : mais il y en avoit à Boulogne,
 comme il paroît par la suite.

Suite de l'ana-
 lyse du pre-
 mier livre.

III. Le desir de perpétuer leur nom étoit une raison à plusieurs
 peres & meres, de détourner leurs filles de la virginité. Saint Am-
 broise détruit ce prétexte en leur représentant qu'en donnant leurs
 filles à des étrangers ils se privent des enfans qu'ils ont, sur l'es-
 perance incertaine d'en avoir d'autres ; qu'ils s'exposent à se voir
 tyranniser pour le payement de la dot de leurs filles, & à donner
 peut-être ce qu'ils s'étoient réservés pour leurs propres besoins ;
 que c'est s'acheter & non pas se donner un gendre, puisqu'il leur
 vend jusqu'à la possession qu'il acquiert de leur fille. Il repéte en-
 core qu'il ne condamne pas le mariage, mais qu'il expose seule-
 ment les avantages de la virginité. » Le mariage, ajoute-t-il, est
 ,, permis à tous les Chrétiens ; la virginité n'est le partage que
 ,, d'un petit nombre : il faut même avouer que la virginité man-
 ,, queroit de sujets qui pussent l'embrasser, si le mariage ne lui en
 Chap. 3. ,, fournissoit. « Les vertus qu'il demande dans les vierges sont, de
 ne s'envelopper jamais sous des détours artificieux, de ne laisser
 échapper aucune parole qui ne soit pleine de candeur, de modestie

& de gravité; d'être liberales envers les pauvres, vigilantes, humbles, amatrices du silence, appliquées aux bonnes œuvres, & telles que doivent être celles qui portent sur leur cœur le sceau du Saint-Esprit. Il déplore la condition des filles qui, voulant se marier, sont mises à prix comme de vils esclaves, en sorte que celui-la l'obtient en mariage qui en donne le plus. La destinée d'un esclave lui paroît même plus supportable, en ce que souvent il a la liberté de se choisir un maître: au lieu qu'une fille pèche contre la bienséance, si d'elle-même elle en choisit un, & qu'elle regarde comme un deshonneur si elle n'en a point à choisir. Saint Ambroise ne dissimule pas que le peuple de Milan souffroit avec quelque impatience, de ce qu'il parloit si souvent de la virginité: mais il ne rejette ce défaut que sur les peres & meres, & il se plaint de ce qu'ils enfermoient leurs filles de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions, & n'allassent se consacrer à Dieu entre ses mains. Mais s'il faisoit si peu de fruits à Milan, il en faisoit d'autant plus dans les pays étrangers. Il venoit à lui des vierges du Plaisantin, du Boulonnois, de la Mauritanie pour recevoir de sa main le voile de la virginité. Ce qui lui faisoit dire, en s'adressant à ceux de Milan: » Il faut que j'aie à parler ailleurs, pour vous persuader. « Il loue en particulier les vierges de Bologne comme une troupe féconde en pureté: elles étoient au nombre de vingt, qui après avoir quitté la maison de leurs parens, vivoient ensemble séparées de tous les hommes, & combattoient dans les tentes de Jesus-Christ, tantôt en chantant des cantiques spirituels, tantôt gagnant leur vie par leur travail, & trouvant dans les ouvrages de leurs mains de quoi soulager la misere des pauvres. Ce qu'il remarque en elles de plus admirable, c'est que non contentes de s'être engagées dans cette profession, elles faisoient tous leurs efforts pour y en engager d'autres, & n'omettoient rien pour augmenter leur nombre, ne quittant pas celle en qui elles avoient remarqué de l'inclination pour la virginité, qu'elle n'eût abandonné la maison paternelle, pour se mettre dans leur société. Il dit aux filles qui se sentent appellées à cet état, de surmonter tous les obstacles que leurs parens opposent à leurs desseins, & de préférer une chasteté pauvre aux riches successions dont on menace de les priver; ajoutant que ces menaces ne sont point à craindre, puisqu'on n'a jamais vu des parens ôter leur heritage à leur fille pour avoir embrassé la virginité: & que quand même ils en viendroient à cet excès, elles seroient dédommagées de cette perte temporelle par la possession du royaume du Ciel. Il raconte une

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.

histoire celebre arrivée de son tems. » Une fille de qualité, pour
 » se mettre à couvert des vives sollicitations que ses parens lui fai-
 » soient de se marier, se refugia au saint Autel, cherchant un azile
 » là où s'offre le sacrifice de la virginité. Mais la sainteté du lieu
 » ne mettant pas fin à leurs poursuites, cette chaste victime ref-
 » tant au même endroit; tantôt mettant sur sa tête les mains de
 » l'Evêque, le conjuroit de prononcer sur elle les prieres de sa
 » consécration; tantôt ne pouvant plus souffrir le moindre retar-
 » dement, elle se couvroit la tête de la nappe de l'Autel, en s'é-
 » criant : Me faut-il d'autre voile pour me consacrer à Dieu que
 » ce linge où l'on consacre tous les jours Jesus-Christ le chef de
 » tous les Chrétiens ? A quoi pensez-vous, mes parens, en me
 » pressant si fort de me marier ? Il y a long-tems que mon parti est
 » pris. Vous m'offrez un époux : j'en ai trouvé un meilleur. Exa-
 » gerez les richesses de celui que vous me proposez, vantez sa
 » noblesse, relevez sa puissance. Je possède celui auquel nul autre
 » ne sauroit être comparé; il est le maître du monde; il y est tout-
 » puissant, sa noblesse est toute celeste. Si vous en avez un sem-
 » blable à m'offrir, je ne le refuse pas : si vous m'en presentez un
 » autre, vous ne pourvoyez point à mon bonheur, vous me l'en-
 » viez. Tous les assistans demeuroient dans le silence, lorsqu'un
 » des parens, plus hardi que les autres, lui dit : Si votre pere vivoit
 » encore, souffriroit-il que vous demeuriez sans être mariée ?
 » Peut-être, lui répondit-elle avec beaucoup de pieté & de mo-
 » dération, que Dieu a permis sa mort afin qu'il ne mît aucun ob-
 » stacle à ma résolution. Ce qu'elle avoit dit de son pere devint
 » une prédiction pour ce parent, qui mourut peu de jours après
 » d'une mort précipitée. Cet événement jetta la frayeur dans tous
 » les esprits; & chacun craignant le même sort pour lui-même,
 » tous ceux qui s'étoient opposés à son dessein s'empresserent d'en
 » favoriser l'execution. Sa virginité ne fut plus un motif de la fru-
 » strer de son patrimoine, & elle garda l'une & l'autre.

Analyse du
 second livre
 de la virgi-
 nité.

Chap. 1.

IV. Dans le second livre saint Ambroise entreprend d'instruire
 les vierges de leurs devoirs, & de leur apprendre quelles regles
 elles doivent suivre dans leur conduite, non en leur donnant des
 préceptes, mais en leur proposant des exemples & des modèles
 de vertu; parce que les exemples sont d'ordinaire plus d'impres-
 sion, ou parce qu'on trouve facile ce qui a été pratiqué avant nous;
 ou parce qu'on regarde ce qu'on approuve dans les autres, com-
 me devant nous être utile à nous-mêmes, ou parce qu'on se fait
 un point de religion d'imiter les vertus de ses ancêtres & de rece-

voit de leurs mains cette succession. Le premier exemple qu'il leur propose est celui de la sainte Vierge, comme étant le plus parfait, & celui en qui se trouvent réunis tous les traits de la perfection chrétienne. Il représente ses vertus avec beaucoup de noblesse, & rien n'égale la beauté de la description qu'il en fait.

„ Vierge non-seulement de corps mais d'esprit, elle avoit une
 „ candeur qui la rendoit incapable du moindre déguisement : elle
 „ étoit humble de cœur, grave dans ses paroles, sage dans ses pro-
 „ jets, elle parloit rarement, elle lisoit assiduellement, ne mettoit
 „ pas sa confiance dans des richesses incertaines, mais dans les
 „ prières des pauvres. Toujours appliquée à l'ouvrage, elle ne
 „ vouloit d'autre témoin de son cœur que Dieu seul, rapportant
 „ tout à lui. Elle ne bleffoit personne, faisoit du bien à tout le mon-
 „ de, rendoit l'honneur convenable à ses superieurs, ne portoit
 „ point envie à ses égaux, consultoit en tout la raison, aimoit ar-
 „ demment la vertu. Ses regards étoient pleins de douceur, ses
 „ discours d'honnêteté, ses actions de modestie. Ses manieres
 „ n'avoient rien d'indecent, ses démarches rien qui sentît la mo-
 „ leste, le ton de sa voix rien de trop hardi : enfin tout son extérieur
 „ étoit tellement réglé, qu'on voyoit dans son corps une image
 „ de son ame, & que toute sa conduite étoit un modèle accompli
 „ de vertus. Elle ne mettoit point de bornes à sa charité : frugale
 „ dans sa nourriture, elle s'accordoit à peine le nécessaire, & pro-
 „ longeoit souvent son jeûne pendant plusieurs jours. Dans les
 „ besoins les viandes les plus communes étoient les siennes, son-
 „ geant moins à flatter son goût qu'à soutenir sa vie. Les momens
 „ que nous passons dans le sommeil étoient pour elle des momens
 „ de religion & de piété, s'occupant de l'Écriture ou d'ouvrages
 „ qu'elle avoit interrompus. Elle ne sortoit de sa maison que pour
 „ aller au Temple, & toujours accompagnée de ses parens. Son
 „ abord affable, sa démarche pleine de pudeur la faisoit respecter
 „ de tous ceux qui la voyoient, & à chaque pas qu'elle faisoit elle
 „ sembloit laisser après elle des traces de la vertu. Mais que sont
 „ tous ces avantages en comparaison de la dignité de Mere de
 „ Dieu à laquelle elle a été élevée ? Elle étoit seule dans sa cham-
 „ bre lorsque l'Ange y entra, éloignée du bruit & du commerce
 „ du monde, occupée de la prière & de saintes méditations. Elle
 „ garda le silence lorsque Gabriel la salua pleine de grace : mais
 „ elle répondit, lorsqu'il l'appella Marie ; & si elle hésita d'abord,
 „ elle marqua ensuite sa prompte obéissance aux ordres du Sei-
 „ gneur. « Saint Ambroise relève diverses autres circonstances de

- sa vie marquées dans l'Evangile, & en fait une regle de conduite pour les vierges. Après quoi il leur propose la bienheureuse Thecle, pour apprendre d'elle à se sacrifier pour la gloire de Jesus-Christ leur époux, & à mourir à son exemple pour la conservation de la foi & de la chasteté. Mais comme ces exemples de la Mere d'un Dieu, & d'une vierge qui avoit été instruite par le Docteur des nations pouvoient paroître inimitables alors, saint Ambroise en ajoute un troisieme tout recent d'une vierge d'Antioche qu'il ne nomme point. » Recherchée avec ardeur pour sa beauté qui
- Chap. 3. „ n'avoit rien de pareil, pour couper court à toutes ces poursuites, elle consacra sa virginité à Jesus-Christ. Alors ceux qui la
- Chap. 4. „ recherchoient perdant toute esperance de la posséder, changerent leur amour en haine, & la défererent aux persécuteurs. La
- „ grandeur de sa foi la mit au-dessus de la crainte de la mort qu'elle
- „ souhaitoit même pour conserver sa virginité. Le Juge voyant
- „ d'un côté son attachement à la foi, & de l'autre ses allarmes pour
- „ sa pureté, resolut de lui faire perdre tout à la fois & la pureté &
- „ la religion : esperant qu'après lui avoir ravi l'une, il viendrait
- „ aisément à bout de l'autre. Il la condamna donc ou à sacrifier,
- „ ou à être prostituée dans un lieu infâme. Sur le refus qu'elle fit
- „ de renoncer à l'auteur de la virginité, elle fut conduite dans un
- „ lieu de débauche. Mais l'esperance qu'elle avoit que Dieu la
- „ préserveroit, comme il avoit préservé Judith, ne fut pas vaine.
- „ Un soldat étant entré dans ce lieu public, changea d'habit avec
- „ elle, & lui donna par là le moyen de sortir vierge d'un lieu de
- „ débauche. Le tyran ayant appris ce qui s'étoit passé, condamna
- „ le soldat à mort. La vierge accourut au lieu du supplice, & là il
- „ y eut entre-elle & le soldat une sainte contestation qui des deux
- „ devoit mourir : mais elle finit à l'avantage de l'un & de l'autre.
- „ Ils combattirent tous deux pour la foi de Jesus-Christ, & tous
- Chap. 5. „ deux remporterent la couronne du martyr. « Saint Ambroise compare cette action avec ce que les Payens racontent de Damon & de Pythias, disciples de Pythagore, dont l'un s'offroit de mourir pour l'autre, & fait voir qu'elle est bien plus grande & plus genereuse » Là, ce sont deux hommes : ici il y a une fille
- „ obligée de vaincre la foiblesse de son sexe. Là, ce sont des
- „ amis unis depuis long-tems par les liens les plus étroits : ici
- „ ce sont deux personnes qui ne se connoissent point. L'un des
- „ deux, Damon ou Pithyas, ne pouvoit éviter la mort : au contraire, il étoit au pouvoir de cette vierge comme du soldat de
- „ l'éviter.

V. Dans le troisième livre S. Ambroise remet devant les yeux à sa sœur Marcelline, les instructions que le Pape Libere lui avoit données, lorsque le jour de la naissance du Sauveur elle fit, en changeant d'habit, une profession publique de virginité dans l'Eglise de l'Apôtre saint Pierre, en présence d'une multitude d'autres vierges à qui son exemple avoit inspiré le desir de se consacrer aussi à Jesus-Christ. Il rapporte le discours que ce Pape fit dans cette ceremonie; mais il s'attache moins à ses paroles qu'à ses pensées, qu'il se rend propres & qu'il met en son style, beaucoup plus poli que n'est celui de Libere. A ce discours, dont nous avons donné ailleurs le précis, saint Ambroise joint l'éloge de sa sœur, sur-tout de ses jeûnes & de ses abstinences, de son application continuelle à la lecture des livres saints, & à la priere qu'elle accompagnoit ordinairement de beaucoup de larmes: » Tous ces
 ,, exercices, lui dit-il, étoient dans leur place tandis que vous
 ,, avez été jeune: à présent que vous êtes dans un âge plus avancé,
 ,, que vous avez réduit votre corps en servitude & remporté tant
 ,, de victoires sur vos passions, il est à propos que vous moderiez
 ,, vos austerités, afin que vous puissiez servir plus long-tems de
 ,, maîtresse aux jeunes vierges. Variez dans la suite vos exercices:
 ,, prenez un peu plus de nourriture; rendez vos jeûnes moins fré-
 ,, quens & moins austeres; faites succéder à la lecture & à la priere
 ,, le travail des mains, afin que ce changement d'occupation vous
 ,, devienne une espece de repos. On dit communément, qu'il
 ,, faut cesser de faire quelquefois ce que l'on veut faire long-tems.
 ,, Que votre vie ne soit donc pas tellement austere, que vous ne
 ,, puissiez augmenter vos austerités pendant le Carême; mais que
 ,, ce soit toujours par un motif de religion & non de vanité. «
 Il lui recommande l'assiduité à la priere aux heures marquées, c'est-à-dire le matin quand on se leve, avant que de sortir de la maison, avant & après le repas, sur le soir & quand on va se coucher. » Il est bon aussi, ajoute-t-il, qu'étant renfermée dans
 ,, votre chambre, vous récitiez souvent des Pseaumes & que vous
 ,, les entremêliez de l'oraison Dominicale, soit lorsque vous vous
 ,, éveillez, soit avant que vous vous endormiez, afin que dès le
 ,, commencement de votre repos vous éloigniez de votre esprit
 ,, tous les embarras du siècle, & que le sommeil vous prenne dans
 ,, la méditation des choses saintes. Dès le grand matin il faut réci-
 ,, ter tous les jours le Symbole des Apôtres, comme étant le
 ,, sceau du Chrétien & la garde de notre cœur, sur-tout dans les
 ,, occasions où nous voyons quelque objet qui nous cause de la

Analyse du
troisième li-
vre de la Vir-
ginité.

Chap. 1. 2. 3.

Voyez tome
V. pag^e 402.

Chap. 4.

- Chap. 5. „ frayeur. N'est-ce pas encore pour notre propre instruction que
 Psal. 6. 7. „ le Prophète a dit: *Je laverai toutes les nuits mon lit, & j'arrose-*
 „ *rai de mes larmes le lieu où je serai couché; car soit que nous*
 „ *prenions ce lit à la lettre, David nous apprendra que nous de-*
 „ *vons répandre une si grande abondance de larmes lorsque nous*
 „ *prions, que notre lit en soit lavé. Si nous l'expliquons de notre*
 „ *corps, nous devons laver dans les larmes de la pénitence les*
 „ *pechés que nous commettons dans notre corps.* « Saint Am-
 broise adressant ensuite son discours à toutes les vierges chrétiennes, les exhorte à pleurer sur les déreglemens du monde, & à ne se réjouir que dans le Seigneur; à ne point mettre leurs plaisirs dans ces airs lascifs tels qu'on en chante dans ces festins pleins de licences où la pudeur n'est pas en sûreté, où l'on sent tous les attraits du vice, & où tous les autres plaisirs se terminent par celui de la danse. Pour les détourner de ce dernier qu'on ne prend, disoit un celebre orateur Payen, que quand on est ou insensé ou ivre, il rapporte l'exemple d'Herodiade, dont la danse occasionna la mort de saint Jean-Baptiste. Sa sœur sainte Marcelline lui avoit demandé ce qu'il falloit penser des Vierges & des Martyrs qui se sont donné la mort à elles-mêmes, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs. Il répond que ce zele n'est point contraire à la loi de l'Evangile, parce qu'il est à présumer qu'il vient de Dieu; & appuie sa réponse de l'exemple de sainte Pelagie, Vierge & Martyre d'Antioche, qui voulant se mettre à couvert de ceux qui cherchoient à lui ravir la foi ou la chasteté, se fit mourir elle-même; de celui de sa mere & de ses sœurs, qui par un semblable motif se précipiterent dans une riviere; & de celui de sainte Sothere, qu'il dit avoir été sa parente. On croit qu'elle souffrit à Rome sous Diocletien, le douzième Mai de l'an 304. L'Eglise honore sa mémoire le 10. Fevrier. Dans les anciennes éditions, le traité de la virginité qui commence par le jugement que Salomon prononça entre deux femmes, fait partie du troisième livre des vierges; mais dans la nouvelle on l'a placé après celui des veuves, conformément à tous les anciens manuscrits.



§. XI.

Du livre des Veuves, & de la Virginité.

LE livre des Veuves suit de près le traité des Vierges; saint Ambroise (a) ayant voulu louer en même-tems deux états, qui ont ensemble tant de rapport, & dont l'Apôtre fait l'éloge (b) au même endroit, en disant : *De même une femme qui n'est point mariée & une vierge s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit.* Il le composa à l'occasion d'une veuve, qui sous prétexte qu'il l'avoit (c) exhortée à quitter le deuil & à moderer la douleur que lui causoit la mort de son mari, abusoit de ses conseils & s'en autorisoit pour se remarier, quoiqu'elle fût fort avancée en âge, & qu'elle eût des filles mariées & d'autres prêtes à marier. Voulant donc empêcher qu'on ne crût dans le monde qu'il avoit conseillé à cette femme de passer à de secondes noces, & l'en dissuader elle-même, il écrivit ce traité des Veuves, dans lequel il relève la gloire de la viduité, & montre qu'elle est peu inferieure à celle de la virginité.

Le Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. à quelle occasion.

II. Il apporte en preuves non-seulement le témoignage de l'Apôtre saint Paul, qui confond dans un même éloge les veuves & les vierges, comme s'occupant également des choses du Seigneur & à se rendre saintes de corps & d'esprit; mais aussi les exemples de plusieurs veuves de l'ancien & du nouveau Testament, savoir de Noëmi, de Judith, de Debora, d'Anne, de Jahel, de la veuve de Sarepta, & de la belle-mère de saint Pierre. Il raconte les graces & les bénédictions dont leur viduité a été honorée, & exhorte les veuves chrétiennes à imiter ces excellens modèles par la pratique des regles que l'Apôtre leur prescrit. Ensuite il fait voir la foiblesse des raisons dont les femmes ont coutume de se servir pour s'engager dans un second mariage; & s'adressant en particulier à celle qui lui avoit donné occasion de composer ce traité, il lui fait sentir toute l'indécence de l'engagement qu'elle alloit contracter, tâchant de la faire rougir des secrètes dispositions de son cœur & de la passion qui la possédoit. Il la conjure d'implorer avec confiance la miséricorde de Jesus-Christ, afin qu'il brise les funestes liens dans lesquels elle se trou-

Analyse de ce traité.

Chap. 1.

Chap. 2. 3.
4. 5. 6. 7. 8.

Chap. 9. &
15.

(a) Ambros. de Viduit, cap. 1. n. 1.
(b) Paul. I. Cor. 7. 34.

(c) Ambros. de Viduit, cap. 9. n. 57.

voit engagée; & afin d'obtenir de lui plus sûrement l'effet de ses demandes, il lui conseille de chercher encore d'autres intercesseurs qui prient pour elle, comme Pierre & André son frere prièrent pour la veuve que Jesus-Christ guérit de la fièvre. » Comme
 ,, nous sommes trop foibles, dit-il, pour aller de nous-mêmes jus-
 ,, qu'à la demeure de notre Medecin celeste, il faut implorer les
 ,, prieres des saints Anges qui nous sont donnés pour nous secou-
 ,, rir: il faut prier les Martyrs, dont les corps qui restent ici nous
 ,, sont comme de sacrés gages qui semblent nous promettre leur
 ,, assistance: & en effet, ceux qui ont lavé dans leur sang les taches
 ,, de leurs pechés, sont bien capables de demander le pardon des
 ,, nôtres. N'ayons donc point de honte de prendre dans notre
 ,, foiblesse pour intercesseurs ceux qui ont si bien reconnu la leur
 ,, dans le tems même qu'ils sont demeurés victorieux. « Mais en
 Chap. 11. lui conseillant la viduité comme un état plus parfait & plus heu-
 reux, il a grand soin de déclarer qu'il ne prétend point en faire un
 précepte, ni condamner les secondes nœces. Il va même plus
 loin; car en parlant des troisièmes & des quatrièmes, il se con-
 tente de dire qu'il ne les approuve pas, sans les rejeter comme
 illicites. Pour ce qui est du mariage en general, il en prend la dé-
 fense contre les Marcionites, les Manichéens & les autres here-
 tiques qui le condamnoient, & les traite de loups revêtus de la
 peau de brebis, qui sous prétexte de porter indifferemment tout
 le monde à une chasteté parfaite qu'ils violoient eux-mêmes ef-
 frontément en s'abandonnant aux plus honteuses impuretés, acca-
 bloient les autres sous un fardeau qu'ils ne vouloient pas toucher
 du bout du doigt.

Suite de Pa-
 naly le du livre
 des Veuves.

Chap. 12.
 Matth. 19. 16.

Chap. 13.

III. Ensuite après avoir prouvé par le témoignage de S. Paul que la virginité est préférable au mariage, il dit que la virginité n'est que de conseil, & fait voir par l'histoire du jeune homme riche rapportée par saint Matthieu, la difference qu'il y a entre précepte & conseil. La chasteté est de précepte, la virginité de conseil. Il témoigne qu'il y avoit de son tems plusieurs personnes qui, par amour pour la chasteté, se coupoient & se mutiloient eux-mêmes. Saint Ambroise, sans vouloir déclarer ouvertement ce qu'il pensoit d'une action de cette nature, se contente de dire qu'elle n'est point permise, & renvoie ces personnes aux anciens réglemens de l'Eglise, entendant peut-être par-là les Canons XXI. XXII. XXIII. & XXIV. des Apôtres, que l'on prétend avoir été renouvelés dans le premier de Nicée. Enfin il déclare que tout ce qu'il a dit sur la viduité n'est pas un précepte, mais un

Chap. 14.

conseil;

conseil; qu'en cela il a eu en vûe, non de tendre des pièges pour faire tomber les autres, mais de s'acquiescer de la charge qu'il a de cultiver le champ de son Eglise, d'y voir fleurir la pureté virginale dans tout son éclat, d'y faire regner la gravité des veuves dans toute sa force & sa vigueur, & d'y recueillir les fruits de la continence conjugale avec toute sa fécondité & son abondance.

IV. Saint Ambroise cite (a) plusieurs fois son livre des Veuves dans son commentaire sur saint Luc; & saint Jérôme (b) en rapporte divers endroits dans l'apologie de ses livres contre Jovinien. Ce que le saint Evêque y dit de l'âge des veuves est remarquable. Saint (c) Paul, dans sa première Epître à Timothée, le fixe à soixante ans. Mais saint Ambroise prétend (d) que cela ne doit pas être pris à la lettre, & que rien n'empêche qu'on ne reçoive au rang des veuves de jeunes personnes qui par leur gravité, leur modestie & les autres vertus, se sont rendu dignes de cet honneur. Il appuie son sentiment de l'exemple d'Anne la prophétesse, qui, au rapport de saint Luc (e), avoit été employée au service du Temple étant encore fort jeune.

Ce livre est cité par saint Jérôme. Age des veuves.

V. Le livre des Veuves est encore (f) cité dans celui de la Virginité: ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, que le livre de la Virginité ne doit point faire partie du troisième des Vierges, mais un traité séparé. En effet, dans tous les manuscrits il suit immédiatement le livre des Veuves. On en met l'époque vers l'an 378.

Livre de la virginité, écrit vers l'an 378.

VI. Saint Ambroise commence ce traité par deux réflexions qui y ont peu de rapport: l'une sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes qui disputoient ensemble sur leurs enfans; l'autre sur le sacrifice de Jephthé: mais c'est apparemment qu'on avoit lû ce jour-là quelque chose du troisième livre des Rois, & de celui des Juges; & que le saint Evêque voulut en expliquer quelque chose avant que de continuer à parler de la virginité, sur laquelle il avoit déjà fait plusieurs discours, dont sont composés ses trois livres des Vierges. Il trouve étrange, en parlant du sacrifice de Jephthé, que l'on ait répandu alors sans aucune opposition le sang d'une vierge, & qu'aujourd'hui il faille essuyer tant de contradictions & tant de reproches, lorsqu'on veut en consacrer une à Dieu par une oblation innocente & toute sainte; que l'on ait vû sans s'é-

Analyse de ce livre.

Chap. 1.

Chap. 2.

Chap. 3.

(a) Ambros. *Admonit. in hunc lib.* p. 185.

(b) Hieronym. *Epist.* 30. *ad Pammach.* pag. 237.

(c) Paul. I. *Epist. ad Timoth.* 5.

(d) Ambros. *de Viduis*, c. 2. n. 9. 12.

(e) Lucæ, 2. 36.

(f) Ambros. I. *de Virginit.* c. 8. n. 46.

mouvoir, un cruel parricide s'accomplir parce qu'il étoit promis ; & que l'on ne puisse en ce tems-ci souffrir qu'un pere qui a voué la virginité de sa fille, accomplisse son vœu. Il se plaint de ce que l'on vouloit obliger les Evêques à tolerer ce desordre, eux qui doivent exposer leur vie s'il est besoin, pour soutenir la sainteté de cette profession. Pour donner une haute idée de la virginité, il prouve par le témoignage de l'Evangile que l'on avoit lû le même jour & qui étoit tiré du chapitre vingt-septième de saint

Chap. 4.

Apôtres mêmes Jesus-Christ ressuscité. Mais il veut que les vierges ne mettent pas leur mérite dans la seule pureté de corps, mais

Chap. 5.

encore plus dans celle du cœur. On lui faisoit un crime de porter les filles à embrasser la virginité, par les eloges qu'il lui donnoit, & de s'opposer au mariage de celles qui étoient consacrées à Dieu. » Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre du premier

» de ces crimes par de bonnes preuves, par des exemples réels,

» plutôt que par des discours vagues qui ne tendent qu'à me des-

» honorer : je ne craindrois pas d'encourir votre haine. Plût à

» Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mêmes

» qui s'y destinent, & les engager à prendre le voile des vierges,

» plutôt que celui qu'on met sur la tête des femmes mariées !

» Quoi, me fera-t-on un crime de ne pas souffrir qu'on arrache

» des vierges du pié des Autels pour les conduire à un époux ?

» Voudra-t-on qu'ayant la liberté de se choisir un homme pour

» mari, elles n'ayent pas la liberté de lui préférer Jesus - Christ. »

Chap. 6.

Il montre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zele pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile ; qu'elle a mérité les éloges de Jesus-Christ, & que saint Paul l'a préférée

Chap. 7.

au mariage ; qu'on se plaint mal-à-propos que le nombre des vierges va faire manquer le genre humain, puisqu'on ne peut montrer quelqu'un qui ait cherché une femme sans en trouver. » En

» quel pays, ajoute-t-il, a-t-on fait la guerre pour une vierge ? Qui

» est-ce qui a perdu la vie pour l'amour d'elle ? Ces malheurs sont

» des suites du mariage. Il faut venger un mari outragé par l'adul-

» tere ; porter les armes contre un ravisseur. Que l'on voie s'il y

» a des villes plus peuplées que celles où il y a plus de vierges.

» Combien en consacre-t-on tous les ans dans l'église d'Alexan-

» drie, d'Afrique & de tout l'Orient. Il nait moins d'hommes à

» Milan qu'on ne consacre de vierges dans ces provinces.

Suite de l'a-
nalyse du livre

VII. Du moins faudroit-il, disoient la plupart, ne donner le voile qu'à des filles d'un âge mûr & avancé. » Oui, je conviens,

» répond saint Ambroise, qu'il est de la prudence d'un Evêque de la Virginité.
 » de ne pas voiler facilement une jeune fille. Qu'il considère à la
 » bonne heure quel est son âge ; mais qu'il considère encore plus Chap. 7.
 » quelle est sa foi, sa pudeur & si elle a une chasteté éprouvée ;
 » qu'il examine si elle a la gravité des femmes âgées, les mœurs
 » des vieillards, & un amour pour la pureté tel qu'on l'a après s'y
 » être exercé pendant un grand nombre d'années ; si elle s'est tou-
 » jours tenue sous la garde de sa mere, si elle n'a été que rarement
 » avec ses compagnes : la plus longue vieillesse ne manque pas à
 » cette fille, si elle a toutes ces qualités. Si au contraire elle n'en
 » a aucune, il faut différer sa consécration, non parce qu'elle est
 » trop jeune d'âge, mais parce qu'elle est trop jeune de mœurs.
 » Ce n'est pas la vieillesse qui a rendu Thecle recommandable,
 » c'est la vertu. Tous les âges sont propres au service de Dieu, &
 » capables d'arriver à la perfection que Jesus-Christ nous a enfei-
 » gnée. Les enfans suivirent Jesus-Christ dans le désert, & il y en
 » a eu plusieurs qui ont souffert le martyre pour la gloire de son
 » nom. « Saint Ambroise propose pour modèles aux vierges chré- Chap. 8.
 » tiennes les vertus de l'Epouse du Cantique des Cantiques, parti-
 » culièrement son ardeur & sa persévérance à chercher son Epoux,
 » qui est Jesus-Christ : mais il leur recommande de ne le point cher-
 » cher où il n'est pas, c'est-à-dire dans le grand monde, ou chez
 » de faux docteurs, peu instruits ou trop relâchés. C'est sur les mon-
 » tagnes qu'il veut qu'on le cherche, d'où se répand de toutes
 » parts la bonne odeur d'une vie sainte & remplie des plus sublimes
 » vertus ; c'est dans le cœur d'un saint & savant Evêque ; c'est dans
 » le désert qui mène à la vie, & qui fleurit comme le lys, selon la
 » parole du Prophète. L'explication qu'il donne de ces paroles de
 » l'Epouse : *Comment revêterai-je ma robe*, mérite d'être rapportée. I'Isai. 35. 1.
 » Remarquez ici, dit-il, le pieux langage de cette ame entiere-
 » ment consacrée au service de Dieu, laquelle s'est tellement
 » dépouillée de toutes les affections terrestres & charnelles, que
 » quand bien même elle voudroit, elle ne fait pas comment elle
 » pourroit s'en revêtir de nouveau. Tout la retient dans le devoir :
 » la honte de se replonger dans le vice, la crainte de perdre sa
 » réputation, l'oubli même de ses anciennes habitudes dont elle
 » a effacé jusqu'aux moindres traces par une pratique continuelle
 » du bien. « Il explique avec autant de noblesse & d'onction une
 » grande partie du même cantique ; & finit par le discours qu'il
 » avoit prêché le jour de la fête des Apôtres saint Pierre & saint
 » Paul, dans lequel après avoir comparé les travaux des Ministres
 » 13. 14. 15. 16.
 » 19. 20.
 » 17. 18.

de Jesus-Christ à la pêche miraculeuse de saint Pierre, il exhorte les vierges & les veuves à venir s'enfermer dans les filers des saints Apôtres; & prie le Seigneur de benir sa pêche par d'heureux succès qu'il dit ne pouvoir attendre que de lui.

S. XII.

Des livres de l'Institution d'une Vierge; de l'Exhortation à la Virginité, & de la chute d'une Vierge.

Le livre de l'Institution d'une vierge, est adressé à Eusebe, citoyen de Bologne; à quelle occasion il a été écrit.

I. **L**E livre qui est communément intitulé: *Institution ou Education d'une Vierge*, porte aussi dans les manuscrits le titre de *Discours sur la virginité perpétuelle de Marie*. Ces deux titres lui conviennent également bien, puisque saint Ambroise y parle des devoirs des vierges consacrées à Dieu, & qu'il y combat l'erreur de Bonose qui avoit attaqué la virginité perpétuelle de la sainte Vierge: aussi les a-t-on conservés tous deux dans la nouvelle édition de ses œuvres. Voici ce qui donna occasion à ce traité. Il y avoit à Bologne un citoyen, nommé Eusebe, autant distingué par sa naissance que par ses richesses, qui avoit un fils appelé Faustine, pere d'un grand nombre d'enfans. Eusebe leur ayeul, les envoya à saint Ambroise qui étoit son ami, le priant de veiller à leur éducation. De ce nombre étoit une fille nommée Ambrosie, qu'il pria le saint Evêque de consacrer à Jesus-Christ. Saint Ambroise qui la regardoit aussi comme sa fille, l'offrit à Dieu avec joie en présence des Fidèles, & lui fit en lui donnant le voile, un discours plein d'onction, qu'il mit ensuite par écrit, & qu'il adressa à Eusebe. Il le loue dans une petite préface qui est à la tête de ce discours, de sa tendresse pour Ambrosie & du soin particulier qu'il prenoit d'elle. » Vous n'élevez, lui dit-il, vos autres filles que » pour les établir dans des maisons étrangères, au lieu que vous » garderez toujours celle-ci dans votre maison. « C'est qu'alors les vierges demeuroient dans la maison de leurs parens, & n'étoient point encore, du moins en Italie, renfermées dans des Monastères: car quoique les vingt vierges de Bologne, dont on a parlé plus haut, véussent en société, elles n'étoient pas néanmoins cloîtrées.

Ce livre a été écrit vers l'an 371.

II. Les deux chapitres ajoutés à cette exhortation font voir que saint Ambroise ne l'écrivit que vers l'an 391. car il y attaque l'hérésie de Bonose, qui fut condamnée pour la première fois dans le Concile de Capoue tenu la même année.

III. Il commence ce traité par l'éloge de la virginité, dont il dit que les principaux devoirs sont la retraite, le silence & l'oraison. Ensuite il entreprend l'apologie du sexe, & prouve que c'est à tort qu'on accuse les femmes d'être la cause des misères du genre humain, & un sujet perpétuel de chute & de scandale aux hommes. » Car pourquoi reprocher en particulier au sexe le plus foible, la chute qu'il a faite, lorsqu'on ne peut disconvenir que le sexe le plus fort ne l'a pas évitée? La faute de la femme est en quelque sorte excusable; celle de l'homme ne l'est point: celle-la, comme l'assure l'Écriture, fut trompée par le serpent qui étoit le plus fin & le plus rusé de tous les animaux: celui-ci l'a été par la femme. Si l'homme n'a pu résister à celle qui lui étoit inférieure, comment la femme auroit-elle résisté à l'Ange qui lui étoit supérieur? Et si l'homme n'a pu garder le commandement qu'il avoit reçu de Dieu même, comment la femme auroit-elle gardé le commandement qu'elle n'avoit reçu que de son mari? La femme, quoique coupable, trouve donc une excuse dans le péché de l'homme? aussi Dieu reprend severement celui-ci, tandis qu'il se contente d'interroger celle-la. Dans le jugement même où ils sont tous deux condamnés, la femme fait paroître plus de douceur & de modération que l'homme. Adam accuse Eve, Eve n'accuse que le serpent; & quoique chargée par son mari, elle ne le charge pas à son tour: elle voudroit au contraire, si elle le pouvoit, le faire absoudre. « Saint Ambroise montre que la beauté dont on se plaint comme d'un piège dangereux, n'est un sujet de tentation qu'à l'égard de ceux qui la préfèrent follement à la beauté intérieure; que ce n'est point un vice dans une femme d'être telle que la nature l'a formée, mais que c'en est un dans un homme de rechercher dans une femme ce qui lui est souvent une occasion de tomber; que les hommes sont d'autant plus coupables que connoissant le péril, ils ne prennent pas les précautions les plus sûres pour s'en mettre à couvert, qui sont de veiller, de prier, de jeûner; que si la femme a péché avant l'homme, elle a aussi été la première à avouer son péché, & qu'elle a soin de l'expier tous les jours, non-seulement en s'exposant aux douleurs de l'enfantement pour l'amour de l'homme, mais en jeûnant tous les jours, & en ajoutant des jeûnes volontaires à ceux qui sont d'obligation, tandis que l'homme qui l'a suivie dans son égarement néglige de la suivre dans son retour; enfin que si Eve a occasionné la condamnation du genre humain, cette perte a été pleinement réparée par Marie lorsqu'elle est devenue mère

Analyse du
traité de l'é-
ducation d'u-
ne vierge.

Chap. 1. 2:

Chap. 3.

Chap. 4:

Chap. 5:

d'un Dieu, & que par son exemple elle a appelé plusieurs filles à la virginité.

Réponse aux
objections
contre la vir-
ginité perpé-
tuelle de
Marie.

Chap. 5.

Voyez tome
V. page 708.

Joan. 2. 3.
& 5.

Matth. 1. 18.

Ibid. 25.

Isaï. 46. 4.

Psal. 109.

Matth. 1. 24.

Chap. 6.

IV. Saint Ambroise qui jusques-là avoit cru devoir laisser en-
sevelie dans un profond silence l'heresie de ceux qui attaquoient
la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, s'éleve ici contre eux
avec beaucoup de force. Bonose Evêque de Sardique, étoit le
chef de cette secte. Il répond d'abord à leurs objections, & fait
voir que le terme de *femme*, dont l'Ecriture se sert quelquefois
en parlant de Marie, ne blessoit en aucune maniere sa virginité;
qu'il désigne le sexe & non pas le mariage; que l'usage commun
du peuple ne peut en cela prévaloir contre la verité; que ce nom
a été donné à Eve avant que son mari l'eût connue, & qu'elle le
porta pendant tout le tems qu'elle demeura dans le Paradis ter-
restre; que ce qui est dit en saint Matthieu: *Marie se trouva grosse
avant qu'ils eussent été ensemble*, n'interesse point non plus la vir-
ginité perpétuelle de Marie, parce que c'est la coutume de l'E-
criture de marquer clairement ce qu'elle veut faire connoître, &
de ne s'arrêter pas à la question incidente; que par la même rai-
son on ne doit point conclure que Joseph ait connu la sainte
Vierge, parce qu'il est dit plus bas: *Joseph ne la connut point jus-
qu'à ce qu'elle enfanta son Fils*. Comme on ne peut pas dire que
Dieu ait cessé d'être Dieu pendant quelques tems, parce qu'il est
dit dans Isaïe: *Je suis Dieu jusqu'à ce que vous arriviez à la vic-
lesse*; que le Fils cesse quelques jours d'être assis à la droite du
Pere, parce que nous lisons dans le Pseaume cent neuf: *Le Sei-
gneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que
je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pié*; que si Joseph
voyant son épouse grosse, prit la résolution de la renvoyer secret-
tement la croyant coupable, il ne fut dans cette pensée que tandis
qu'il ignora le mystere, & avant l'apparition de l'Ange: mais
qu'aussitôt qu'il en eut été instruit il demeura fidèle, ne douta plus
de la virginité de Marie & tint caché le mystere qui lui avoit été
conté; que ces paroles: *Joseph prit sa femme avec lui & partit pour
l'Egypte*, ne font rien pour les Bonosiaques; car d'abord qu'une
femme est unie à son mari, elle prend le nom d'épouse, & ce
nom lui est donné dès le premier moment de leur union. La perte
de la virginité ne fait pas le mariage, c'est le consentement des
parties; & une fille acceptant un mari, devient véritablement son
épouse, quand même son mari ne la connoitroit pas & n'habite-
roit jamais avec elle; que les freres de Jesus-Christ, dont il est
parlé dans l'Evangile, ont pu appartenir à Joseph & non pas à

Marie; qu'au surplus le nom de freres se donne indifferemment à ceux qui sont d'une même nation & d'une même race, ou qui ont ensemble d'étroites liaisons.

V. Après avoir détruit les objections des Bonosiaques, saint Ambroise vient aux preuves de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, & dit qu'il n'est pas à croire que Jesus-Christ eût pris pour mere une vierge qui n'auroit pas eu assez de vertu pour se conserver toujours pure; ni qu'elle eût abandonné elle-même une vertu dont elle avoit proposé aux vierges le plus parfait modèle; que n'y ayant aucune créature sur qui Jesus-Christ ait répandu ses graces avec plus d'abondance que sur sa Mere, il est hors de toute apparence qu'il ait souffert la perte de son plus auguste privilege, & celui qui, selon l'Écriture, a toujours eu plus de part aux faveurs de Dieu que tous les autres états; qu'il n'est pas plus vraisemblable, que Marie ayant porté un Dieu dans son sein, y ait voulu ensuite porter un homme; que Joseph étant un homme juste, n'a pas été assez temeraire pour ne pas vivre avec elle dans une perpétuelle continence; que Jesus-Christ a rendu témoignage à la virginité de Marie, en la recommandant lorsqu'il étoit sur la Croix, à saint Jean son disciple bien-aimé, & en la lui donnant pour mere; si elle eût usé du mariage comme les autres femmes, il n'auroit eu garde de séparer une épouse de son époux pour la donner à un autre. » Jesus-Christ ne prétendoit pas sans doute autoriser par là le divorce, ni Marie ne songeoit pas à se séparer de son époux: mais avec qui devoit-elle demeurer qu'avec celui que son Fils avoit institué son heritier, & qu'il avoit fait le gardien de sa virginité? « Saint Ambroise suppose ici que Joseph époux de Marie, vivoit encore au tems de la Passion; & ce qui lui fait dire que la séparation de la sainte Vierge n'étoit pas un divorce, c'est qu'il paroît persuadé que le mariage ne l'avoit unie à Joseph que pour l'accomplissement du mystere, & que ce mariage devoit cesser quand le mystere fut entierement accompli par la mort de Jesus-Christ. Il tire une autre preuve de la virginité perpétuelle de Marie, de cet endroit d'Ezechiel: *Le Seigneur me dit, Cette porte demeurera fermée, elle ne sera point ouverte & nul homme n'y passera, parce que le Seigneur le Dieu d'Israël est entré par cette porte, & elle demeurera fermée.* » Quelle est cette porte, dit saint Ambroise, si ce n'est Marie? Et pourquoi est-elle fermée, si ce n'est parce qu'elle est vierge? Marie est donc cette porte par laquelle Jesus-Christ est entré dans le monde lorsqu'elle l'a enfanté en demeurant toujours vierge; le sceau de sa virginité est

Preuves de
1. virginité
perpétuelle
de Marie.

Chap. 6.

Chap. 7.

Chap. 8:
Ezechiel

44. 1.

» resté entier & n'a jamais été rompu, lorsque celui dont l'univers
 » ne peut soutenir la grandeur, est sorti de son sein virginal; Jésus-
 » Christ a passé par cette porte, mais il ne l'a pas ouverte. « Saint
 Ambroise avoit dit dans son second livre sur saint Luc, (a) que
 Jésus-Christ en naissant ouvrit le sein de sa mere : mais il ne s'étoit
 servi de cette façon de parler que pour s'accommoder à celle
 dont a usé Moïse en parlant de la naissance des premiers nés; &
 on ne doit nullement en inferer qu'il ait pensé diversément en
 differens tems, sur la maniere dont Jésus-Christ sortit du sein de
 Marie.

Figures de
 la virginité de
 Marie. Ex-
 hortation aux
 Vierges. Preu-
 ves de la divi-
 nité de Jésus-
 Christ.

Chap. 9.

Chap. 10.

Voyez tome
 V. page 709.

Matth. 28. 19.

VI. Saint Ambroise trouve des figures de la virginité de Marie
 dans ce qui est dit au quatrième chapitre des Cantiques, du jardin
 fermé & de la fontaine scellée; & dans ce que dit Isaïe, du rejetton
 qui sort de la tige : & en fait l'application aux vierges chrétiennes,
 qu'il dit devoir d'autant plus imiter la virginité perpétuelle de la
 sainte Vierge, que Jésus-Christ leur Epoux celeste les y invite.
 Il prouve qu'il est Dieu, & établit nettement la divinité des trois
 Personnes, s'arrêtant particulièrement à celle du Fils, parce que
 les Bonosiaques qu'il avoit déjà refutés touchant la virginité per-
 pétuelle de Marie, nioient encore avec Photin la divinité de
 Jésus-Christ. De ce qu'il est écrit : *Allez, batisez au nom du Pere,
 du Fils & du Saint-Esprit*, ces heretiques, que saint Ambroise
 appelle Ariens, concluient que le Pere étant nommé le pre-
 mier, étoit plus grand que le Fils qui n'est nommé que le second.
 » Quoi donc, leur répond le saint Evêque, le Pere est-il inferieur
 » au Fils, parce qu'il est dit dans l'Evangile : *Au commencement*
 » *étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu* ? ou lorsque Jésus-
 » Christ a dit : *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pour-*
 » *quoi il m'a consacré par son onction*, a-t-il prétendu que le Saint-
 » Esprit étoit au-dessus du Fils de Dieu ? Par ces termes *au nom*,
 » qui précèdent les autres, Jésus-Christ nous enseigne qu'un seul
 » nom suffit pour exprimer la Trinité; que comme il n'y a qu'un
 » seul nom, il n'y a qu'un seul Dieu, qu'une seule divinité, qu'une
 » seule majesté. « Ils oppoïent encore ce passage de la premiere
 aux Corinthiens : *Le premier homme qui vient de la terre est terre-*
stre ; le second homme qui vient du Ciel est celeste. Saint Ambroise
 répond que ce n'est qu'entant qu'homme que l'Apôtre appelle
 Jésus-Christ *le second homme*, parce qu'en effet il est après Adam ;
 mais qu'il est le premier selon sa divinité, n'ayant personne avant lui.

Chap. 11. 12.

I. Cor. 15. 47.

(a) Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 57. pag. 1300.

Ensuite il donne l'explication des endroits de l'ancien Testament qui renferment des figures de la virginité de Marie. Il en trouve une dans ce vase bouillant, dont parle le prophète Jeremie ; une autre dans cette nuée legere, sur laquelle Isaïe dit que le Seigneur doit venir : » Nuée vraiment legere, qui n'ayant jamais senti comme les autres femmes le poids & l'incommodité de la grossesse, » a délivré le monde du lourd fardeau du peché, en portant dans » son sein le Libérateur des pecheurs. « Il exhorte les vierges à recevoir en elles la pluie spirituelle qui tombe de cette nuée. » Elle » moderera, dit-il, la chaleur de vos passions, & par la douce » humidité qu'elle répandra dans le champ de votre ame, elle la » rendra féconde en bonnes œuvres. « Il applique encore à la sainte Vierge ce qui a été dit mystiquement de l'Eglise dans le Cantique des Cantiques, & la benediction qu'Isaac donna à Jacob. Puis s'adressant à Ambrosie, il lui trace un plan de vie, qui se réduit à la fuite de la vie & du commerce du monde ; au chant continuel des Pseaumes, des Cantiques & des Hymnes, non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu ; à la méditation des paroles & des actions de Jesus-Christ, comme aussi des Commandemens de Dieu, & à l'exercice des vertus, particulièrement de la charité. Il finit ce plan de vie par une priere qu'il adresse à Dieu pour Ambrosie, dans laquelle il le conjure de prendre sous sa protection cette fille résolue de passer toute sa vie à son service, de lui offrir son ame & de lui consacrer sa virginité. » Je vous la presente, Seigneur, » en qualité de votre Pontife ; je vous la recommande comme » étant son pere, servez-lui par votre bonté de guide & de conducteur. Ajoutez à la pudeur dont elle est déjà ornée, la modestie, la sobriété, la continence. Donnez-lui un voile rouge dans » le sang du Sauveur : faites qu'elle porte dans sa chair la mortification de Jesus-Christ ; c'est là le voile glorieux que vous mettez sur sa tête ; ce sont les riches vêtements sous lesquels vous » couvrirez ses pechés & ferez briller son innocence. Ajoutez » encore, une ardeur toujours nouvelle pour le culte de la religion, une attention à posséder le vase de son corps dans la sainteté, un amour pour les humiliations, une ardente charité, un » zele inébranlable pour la verité, un soin continuel de la modestie & de la pudeur. Faites qu'elle soit chaste comme la tourterelle, simple comme la colombe, qu'elle ait un cœur plein » de candeur, qu'elle soit sobre à parler, retenue devant le monde, » remplie de tendresse pour ses parens, de compassion pour les » pauvres & les miserables, d'éloignement pour tout ce qui a l'ap-

Chap. 13.

Jerem. 1. 13.

Chap. 14.
15. 16.

Chap. 17.

» parente du mal, & qu'elle remplisse de consolation le cœur de
 » la veuve. « Enfin il invite Jesus-Christ à venir au jour de ses nô-
 ces recevoir sa servante, qui se consacre à lui par une profession
 publique, après s'y être consacrée depuis long-tems en esprit &
 de cœur. On voit par ce traité de saint Ambroise (a), qu'il en
 avoit déjà composé plusieurs sur la même matiere.

Exhortation
 à la virginité,
 écrite vers
 l'an 393.

VII. Le suivant traite encore de la virginité. C'est un discours
 que saint Ambroise fit vers l'an 393. à Florence, en dédiant une
 Eglise qu'une sainte veuve nommée Julienne y avoit fait bâtir, &
 qui fut nommée la Basilique Ambrosienne. On a donné à ce dis-
 cours le titre d'*Exhortation à la virginité*, parce que la plus grande
 partie est employée à l'instruction des trois filles de cette veuve.

Analyse de
 ce traité.

Chap. 1.

VIII. Il y est aussi beaucoup parlé des reliques des saints martyrs
 Vital & Agricole, dont il avoit fait la translation à Boulogne avec
 l'Evêque du lieu, vers le commencement de cette même année
 393. S. Ambroise y fait encore l'histoire de leur martyr, & relève
 avec de grands éloges le prix de leurs Reliques, dont l'Evêque de
 Boulogne lui avoit fait present, & qu'il avoit placées sous l'Autel
 de l'Eglise qu'il venoit de dédier. » Je vous ai apporté, dit-il en

Chap. 2.

» s'adressant à ceux de Florence, des presens que j'ai amassés
 » de mes propres mains : ce sont les trophées de la Croix dont
 » vous éprouvez vous-mêmes la vertu par les miracles qu'elle
 » opere, & dont les démons ne peuvent s'empêcher de confesser
 » la puissance. Je laisse à d'autres d'amasser de l'or & de chercher
 » des pierres précieuses ; pour moi j'ai amassé des cloux qui ont
 » percé le corps du Martyr, & qui sont en si grand nombre, qu'ils
 » y ont fait plus de plaies qu'il n'y a de membres ; j'ai amassé les
 » restes de son sang & le bois de sa croix, qui sont les signes écla-
 » tans de la victoire qu'il a remportée. Recevez donc avec respect
 » ces presens de salut que je vais maintenant déposer sous le saint
 » Autel. Une pieuse veuve m'a demandé ce sacré dépôt, & je n'ai
 » pû le lui refuser. « Cette veuve étoit Julienne. Saint Ambroise
 fait l'éloge de sa piété, dont il donne pour preuve l'Eglise qu'elle
 avoit fait bâtir ; la belle éducation qu'elle avoit donnée à ses en-
 fans ; la constance avec laquelle elle souffrit la perte de son mari,
 qu'elle regretta moins pour elle que pour ses enfans, & pour l'E-
 glise qui avoit en lui un zélé & fidèle ministre ; l'exhortation qu'elle
 fit elle-même à ses enfans après la mort de leur pere, pour les en-
 gager à être les heritiers de ses vertus plus encore que de ses biens.

Chap. 3.

(a) Ambros. de *Instit. virg.* cap. 2. num. 15.

Dans cette exhortation , elle dit à son fils : » Rappeliez-vous à quel » ministère votre pere vous a destiné en vous appellant Laurent : » nous avons fait vœu à ce Saint dont vous avez reçu le nom ; » notre vœu a été suivi d'un prompt succès. Rendez donc à ce Mar- » tyr ce que vous devez à ce Martyr ; c'est à ses prieres que nous » vous devons , & c'est à vous maintenant à accomplir ce que nous » lui avons promis en vous donnant son nom. « Elle lui représente qu'il ne peut rien faire de mieux que de prendre Dieu pour sa portion , en s'engageant dans le ministère des Autels auquel il étoit destiné. S'adressant ensuite à ses filles , elle leur fait une peinture fort naturelle de tous les inconvéniens du mariage , particulièrement de la servitude attachée inséparablement à cet état ; & leur conseille de ne choisir point d'autre époux que Jesus-Christ. Elle leur représente à cet effet les avantages de la virginité , & leur fait remarquer que si les livres saints ont donné à plusieurs femmes de grands éloges , ce n'est qu'aux vierges qu'ils accordent le privilege d'avoir procuré le salut public. C'est une vierge qui , dans l'ancien Testament , fait passer à pié sec la mer Rouge aux Hebreux ; c'est une vierge qui , au tems de l'Evangile , enfante l'Auteur & le Rédempteur de l'Univers. L'Eglise est vierge ; la Fille de Sion est vierge ; Jerusalem , cette ville qui est dans le Ciel , est vierge ; c'est à une vierge que Jesus - Christ confie sa Mere. » Faites attention , » ajoute-t-elle , à quoi vous êtes engagés par le vœu de votre pere » & de votre mere. Nous avons ouvert notre bouche devant le » Seigneur , notre desir a formé notre vœu : nous avons prié , c'est » à nous à acquitter des promesses que nous lui avons faites. Vous » savez de quelle obligation sont les vœux que les peres & meres » font pour leurs enfans : du moins apprenez-le de la fille de Jephthé » qui s'offrit volontiers à la mort plutôt que de ne pas accomplir le » vœu de son pere. « L'exhortation de Juliennne eut l'effet qu'elle en attendoit. Elle conduisit son fils & ses filles à l'Eglise , où Laurent fut fait lecteur : ses sœurs s'y consacrerent solennellement à Dieu , mais elles continuerent à vivre dans la maison de leur mere. Quoique les instructions qu'elle leur avoit données parussent suffisantes , saint Ambroise crut devoir y en ajouter d'autres. Il s'étend sur l'application qu'elles doivent avoir à chercher Jesus - Christ jour & nuit dans les divines Ecritures ; il leur prescrivit la vigilance sur elles-mêmes , le chant des Pseaumes , la récitation du Symbole , le détachement de la vie , l'amour de la pureté , le mépris des ornemens mondains , la simplicité évangélique ; de préférer la beauté de l'ame à celle du corps , les larmes à la joie , la fuite des

Chap. 4.

Chap. 5.

Exod. 15. 20.

Luc. 1. 27.

Isaï. 37. 12.

Apoc. 21. 27.

Chap. 6.

Joan. 19. 27.

Chap. 8.

Chap. 9.

Chap. 10.

Chap. 11.
& 13.

juremens & la médifance ; l'affiduité à la priere , l'amour de la retraite , du silence , du jeûne , & de fe procurer par toutes fortes de bonnes œuvres une bonne réputation. Il leur propofe l'exemple de fainte Sothere fa parente , qui , quoique d'une rare beauté & d'une famille diftinguée , foula aux piés tous ces avantages pour conferver fa foi ; & celui d'un jeune Tofcan , qui s'étant apperçu que fa beauté , qui étoit finguliere , étoit une occafion aux femmes de s'attacher à lui , fe fit de routes parts des incifions fur le vilage pour éteindre les paffions qu'il avoit allumées dans leur cœur. Il promet à Julienne que Dieu la récompensera pour lui avoir confacré tous fes enfans ; & finit en conjurant le Seigneur de jeter un regard favorable fur la maifon qu'il venoit de dédier , fur les Autels érigés en fon honneur , & fur les pierres fpirituellen dont on lui avoit conftruit un temple veritablement digne de lui ; d'écouter favorablement les prieres de ceux qui l'invoqueront dans ce faint lieu , & d'avoir pour agréables tous les facrifices qui y feront offerts.

Traité contre une vierge qui s'étoit laiffée corrompre. Il eft de faint Ambroife.

IX. Le traité qui a pour titre : *Invective contre une vierge qui s'étoit laiffée corrompre*, fut (a) cité dans le fécond Concile de Douzy tenu en 874. fous le nom de faint Jérôme & de faint Ambroife ; & il eft vrai qu'il fe trouve parmi les œuvres de l'un & de l'autre : mais on ne peut difconvenir qu'il ne foit d'un autre que de faint Jérôme ; puifque l'auteur étoit Evêque , & que faint Jérôme ne le fut jamais. Quelques-uns l'ont attribué à Nicetas Evêque des Daces , & cela parce que Gennade (b) en parlant de fes écrits , dit que cet Evêque avoit compofé un difcours adreffé à une vierge tombée dans le peché , où il avoit mis tout ce qui peut exciter une perfonne à la pénitence : mais cette conformité de fujet & de titre n'eft pas une raifon fuffifante pour attribuer cet écrit à Nicetas , puifqu'il n'eft pas le feul qui ait traité une femblable matiere. La lettre (c) quarante-fixième de faint Bafile à une vierge confacrée à Dieu & qui étoit tombée dans le peché , peut paffer pour un difcours excellent fur ce fujet. D'ailleurs , on ne trouve aucun manufcrit qui donne ce difcours à Nicetas. Tous au contraire l'attribuent à faint Ambroife , fi l'on en excepte un d'une main très-recente , où il porte le nom de faint Chryfoftome. On objecte que le ftyle eft différent de celui de faint Ambroife. Cela eft vrai dans quelques endroits , fur-tout dans le commencement , qui eft écrit avec moins d'élégance & avec moins de

(a) Conc. Labb. tom. 2. pag. 270.
(b) Gennad. de Viris illuftr. cap. 22.

(c) Bafil. Epift. 46. pag. 136.

précision : mais ces endroits mêmes qui paroissent moins travaillés, ne laissent pas de ressentir comme tout le reste de cet écrit, la sublimité & la force du génie de ce Pere, & sa fécondité. Le chagrin que caufoit à saint Ambroise la faute de cette vierge, & plus encore une espece d'endurcissement dans le crime, a pû lui occasionner cette inégalité de style. Dans ces fortes d'occasions on pense plus à dire des choses touchantes, qu'à les dire avec élégance ; & elles ne laissent pas toujours le loisir de limer un discours. On objecte encore que l'auteur de cette invective y enseigne l'erreur des Novatiens sur la pénitence ; erreur dont saint Ambroise étoit bien éloigné, puisqu'il l'a combattue dans des livres faits exprès : mais cette objection est sans fondement. Il n'y a rien dans le passage qu'on allégué qui favorise l'erreur des Novatiens. Le voici à la lettre : *Faites (a) pénitence jusqu'au dernier moment de votre vie, & ne vous flatterez pas d'obtenir le pardon par un jugement humain ; car celui-la vous a trompé qui vous a promis qu'il en seroit ainsi : comme c'est Dieu proprement que vous avez offensé, c'est de lui seul que vous devez attendre le remede au jour du jugement.* Il est visible que par ces paroles l'auteur n'a en vûe que de détromper cette fille qui s'étoit laissée persuader follement que sa faute n'avoit offensé que les hommes, & que c'étoit d'eux qu'elle en devoit recevoir la rémission : s'il la renvoie au jugement de Dieu, c'est qu'elle ne témoignoit pas avoir de sa faute le regret qu'elle en devoit avoir. Auroit-il été de la prudence de cet Evêque de promettre l'absolution à une impénitente, & n'a-t-il pas dû, sans craindre de passer pour Novatien, la renvoyer au jugement de Dieu, elle qui avoit porté l'audace (b) & la temerité jusqu'à étouffer les remords de sa conscience, jusqu'à croire que par une virginité feinte elle pourroit en imposer à Dieu ? Laissons donc saint Ambroise en possession de ce traité, qui n'a rien qui ne soit digne de lui.

X. Après y avoir temoigné ses inquiétudes & sa douleur sur la chute de cette vierge, il s'adresse à elle-même, & lui dit : « En perdant la virginité, vous avez perdu en même-tems votre nom ; car » oseriez-vous encore vous appeller Susanne n'étant plus chaste,

Analyse de
ce traité.

Chap. 1.

Chap. 2.

(a) *In hære penitentie usque ad extremum vitæ, nec tibi præsumas ab humana de veniam dari ; quia decipit te qui hoc tibi polliceri voluerit. Quæ enim propriè in Dominum peccasti, ab ipso solo te convenere in die judicii expectare remedium.* Ambros.

lib. de lapsu Virg. cap. 8. num. 38.

(b) *Multum audax, multum temeraria : ut te conscientia tua non terretet : sed simulatâ virginitate, putares te etiam Deum posse decipere.* Ibid. cap. 6. num. 26.

- Chap. 3. » & prendre le nom de lis dont vous avez terni la blancheur.
 » D'épouse de Jesus - Christ vous êtes devenue une abominable
 » prostituée. Quelle esperance peut - il vous rester auprès de lui ?
 » Où en ferez-vous lorsque vous paroîtrez devant Marie, Thecle
 » & Agnès, & tout le chœur sans tache des Vierges ? Peut - être
 » me direz-vous : avec une chair aussi foible que la mienne, com-
- Chap. 4. » ment aurois-je pu soutenir une si forte tentation ? Sainte Thecle
 » vous répondra avec la troupe innombrable de ses compagnes,
 » qu'ayant comme vous une chair foible & fragile, elle a confes-
 » sée sa chasteté au milieu de divers tourmens que la cruauté des
 » tyrans avoit inventés pour l'abattre. Vous direz encore qu'on
 » vous a fait violence : mais la chaste Susanne, dont vous portez
 » faussement le nom, a surmonté celle que vouloient lui faire ces
 » deux infâmes vicillards. Où sont les cris que vous avez poussés
 » pour vous défendre des fureurs de ce jeune homme que vous
 » accusez ? Où sont les marques de la résistance que vous lui avez
 » faite ? Vous avez rougi, me direz-vous, de déclarer votre infâ-
 » mie à toute votre famille : mais pourquoi craindre où il n'y en
 » avoit aucun lieu ? « Il lui représente la douleur & la confusion
 » qu'elle a causées à toute sa famille, à son pere, à sa mere, qui en
 » méritoient d'autant moins, qu'elle avoit trouvé en eux plus d'op-
 » position à l'état de vierge qu'elle s'étoit opiniâtrée d'embrasser.
 » Car je sai, dit-il, que votre pere vous ayant fait envisager les
 » difficultés qui environnent cet état, non-seulement vous résistâ-
 » tes à toutes ses remontrances, mais vous lui répondîtes que vous
 » ne vous étiez déterminée à cette vocation qu'après avoir eu sur
 » ce sujet les revelations les plus expressees & les plus effrayantes. «
- Chap. 5. Saint Ambroise lui reproche d'avoir oublié ce qui s'étoit passé
 » au jour de sa consécration qui étoit celui de Pâques ; l'assemblée
 » nombreuse que cette ceremonie avoit attirée à l'Eglise ; l'exhorta-
 » tion qu'on lui fit dans cette occasion ; les vœux qu'elle fit à Jesus-
 » Christ en présence des nouveaux baptesés portant à leur main des
 » flambeaux ; le consentement que tous les assistans donnerent à sa
 » consécration, non en la signant avec de l'encre, mais en la rati-
 » fiant à haute voix & en disant *Amen*. » Si une femme tombée en
 » adultere, après avoir contracté mariage dans toutes les formes,
 » s'expose au danger d'être condamnée à mort, quoiqu'elle ne
 » soit unie qu'à un homme mortel, que doit-on penser d'une vierge
 » qui ayant contracté dans l'Eglise une union toute sainte avec le
 » divin Epoux devant une infinité de témoins, en présence des
 » Anges & des armées du Ciel, s'est livrée à un adultere ? Y a-t-il

« des supplices assez rigoureux pour punir une telle infidélité ?
 « Quelqu'un dira peut-être : *Il vaut mieux se marier que de brûler ;*
 « cela est vrai : mais cette maxime ne regarde que celles qui ne
 « sont pas liées & qui n'ont pas encore reçu le voile ; car pour
 « celles qui l'ont reçu & qui sont consacrées à Jésus-Christ, elles
 « ont déjà contracté un mariage, & elles sont unies à un Époux
 « immortel. » S. Ambroise continue : « Comment, lorsque vous
 « commettiez ce crime honteux, ne rappeliez-vous pas dans vo-
 « tre esprit l'habit sacré dont vous étiez revêtue, & le privilège
 « que vous aviez de venir à l'Eglise avec les autres vierges ? Com-
 « ment ne vous êtes-vous pas souvenue de ces lampes allumées
 « qui ont tant de fois brillé à vos yeux durant les veilles de la nuit ;
 « de ces Hymnes & de ces Cantiques spirituels qui ont tant de fois
 « frappé vos oreilles ; de ces lectures des livres saints si pleines
 « d'instructions, & sur-tout de celle où l'Apôtre vous crie : *Fuiez*
 « *la fornication ?* Ne deviez-vous pas d'ailleurs vous souvenir de
 « ce lieu séparé qui vous étoit marqué dans l'Eglise, où les dames
 « les plus illustres accouroient à l'envi par un mouvement de piété
 « vous demander avec empressement le baiser de paix, quoiqu'el-
 « les fussent meilleures & plus saintes que vous ? Ne deviez-vous
 « pas vous souvenir de ces sentences qu'on avoit peintes sur la mu-
 « raille & qui se présentoient sans cesse à vos yeux : *Une femme*
 « *mariée est partagée entre Dieu & son mari ; mais une femme qui*
 « *n'est point mariée & une vierge s'occupe du soin des choses du Sei-*
 « *gneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit.*

I. Cor. 7. 9.

Chap. 6.

I. Cor. 6. 18.

I. Cor. 7. 34.

XI. La mauvaise réputation avoit précédé le crime de cette
 fille, & il y avoit eu trois ans auparavant des discours defavanta-
 geux sur sa conduite : elle y fut sensible & demanda publiquement
 dans l'Eglise qu'on la vengeât de ces médisances. Saint Ambroise
 se joignit à son pere pour en découvrir l'auteur & lui faire subir
 les peines canoniques, mais ce fut inutilement. Il sembloit que
 Susanne frappée des bruits qu'on avoit répandus contre-elle, au-
 roit dû changer de conduite & veiller de plus près sur elle-même.
 Au contraire, elle continua son mauvais commerce, & exposa
 ses œuvres de tenebres à la lumière du soleil. On l'accusa même
 d'avoir fait mourir secrettement l'enfant qu'elle avoit eu de son
 adultère. Elle fit son possible pour cacher son crime, & ne le vou-
 lut jamais confesser : mais en ayant été convaincue devant l'Evê-
 que, elle fut condamnée à en faire pénitence publique. Sa faute
 fut aux Payens & aux Juifs une occasion de déclamer contre l'E-
 glise ; & le peuple en eut tant d'horreur, que l'on crioit de toutes

Suite de l'analyse de ce traité.

Chap. 7.

- partis qu'il la falloit brûler toute vive. Saint Ambroise profite de toutes ces circonstances pour lui inspirer une juste terreur des jugemens de Dieu, & pour la porter à embrasser avec plus d'ardeur le remede salutaire de la pénitence. Il l'exhorte à la faire pendant tout le reste de sa vie dans la douleur & dans l'amertume ; à se punir elle-même par des supplices qui servent à sauver son ame, & qui soient proportionnés à son crime ; à étouffer dans son cœur tout amour & toute attache pour la vie présente ; à se regarder comme morte, & à chercher les moyens de reprendre une nouvelle vie. » Il faut de plus, ajoute-t-il, vous revêtir d'une robe de deuil, » couper ces cheveux qui ont servi à votre vanité & à votre perte ; » faire verser des torrens de larmes à ces yeux qui par leurs regards immodestes vous ont engagée dans le crime ; couvrir de » cendres & de cilices ce corps dont la beauté a été l'objet de » votre complaisance, & l'abattre par les jeûnes & les austerités ; » fondre votre cœur comme de la cire, selon l'expression du Prophète, en le privant des douceurs de la vie ; & ne pas même » laisser votre esprit exempt de supplice, puisqu'il s'est rendu coupable en suivant les impressions funestes de votre corps. « Il lui promet, si elle persevere dans cette austere pénitence, l'exemption des peines qu'elle a méritées. » C'est ainsi, ajoute-t-il, que David » s'étant converti recouvra la justice ; & que Ninive cette ville » pechereuse, évita la ruine entiere dont elle étoit menacée. Comme on ne guérit les grandes plaies que par un traitement long » & difficile, de même on n'expie les grands crimes que par une » longue & sérieuse satisfaction. « Saint Ambroise apostrophe ensuite le jeune homme qui avoit corrompu cette vierge, en lui mettant devant les yeux les châtimens dont Dieu frappa Balthasar roi des Perses, pour avoir osé boire avec ses courtisanes & les concubines dans les vases que Nabuchodonosor avoit enlevés du Temple de Jerusalem ; il le menace des plus terribles supplices, s'il ne fait une pénitence proportionnée à l'énormité de son crime. » Entrez, lui dit-il, de vous-même dans la prison de la pénitence, » en vous traitant en criminel ; chargez-vous de pesantes chaînes, » tourmentez votre ame par des gémissemens continuels & par » de longs jeûnes, demandez aux justes le secours de leurs prieres, prosternez-vous aux piés des élus. « C'étoient les exercices de la pénitence publique. Il revient à Susanne, & lui ordonne de réciter chaque jour le Pseaume cinquantième que David a composé à l'occasion d'un pareil crime, & de réciter souvent cet endroit de Jeremie : *Qui donnera de l'eau à ma tête, & à mes yeux une fontaine*
- Chap. 2.
- Chap. 9.
- Chap. 10.
- Jerem. 9. 1.

fontaine de larmes, pour pleurer les plaies que j'ai faites à mon ame? Il paroît par le septième (a) chapitre de cette invective que Susanne étoit déjà entrée dans un monastere de vierges lorsqu'elle tomba dans le peché d'impureté. Ce qui prouve que cet écrit est postérieur à l'an 377. où il n'y avoit pas (b) encore à Milan de monastere de filles : mais il y en avoit un à Boulogne, & il s'en forma vers ce tems-la presque dans tout l'empire Romain. Les vierges y demuroient sans être cloîtrées, vivant sous l'obéissance d'une supérieure, & ne sortant que pour aller à l'Eglise assister aux divins offices, ou pour vaquer à quelques exercices de charité. Il est aussi parlé dans ce chapitre d'un (c) hymne de la virginité que les vierges chantoient, & qui renfermoit les devoirs de leur profession : c'étoit apparemment la dernière partie du Pseaume quarante-quatre, depuis le verset dix jusqu'à la fin, ou le Prophète parle de la gloire & des devoirs de la virginité.

§. X I I I.

Du livre des Mysteres, ou des Initiés.

I. S I quelques ministres Protestans ont contesté à saint Ambroise le livre qui est intitulé *Des Mysteres*, on peut assurer qu'ils ne l'ont fait que parce qu'il y établit trop clairement le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie. Leurs objections ne sont que des minuties qui ne méritent point d'être rapportées, moins encore d'être refutées : aussi les plus raisonnables d'entre-eux, comme Blondel (d), Forbescius (e) & quelques-autres sont convenus qu'il falloit laisser ce saint Evêque en possession d'un traité, qui a toujours porté son nom. Il se trouve en effet attribué à saint Ambroise dans tous les manuscrits, & personne avant le seizième siècle, n'a revoqué en doute qu'il en fut auteur. C'est son style, c'est sa doctrine ; & s'il y parle de nos Mysteres d'une manière plus développée que dans quelques autres de ses ouvrages, c'est que ceux-ci sont composés des discours qu'il avoit prononcés en présence des Catecumenes, & que dans celui-là il explique (f) aux nouveaux baptisés ce qui regarde les mysteres qu'ils

Le livre des Mysteres est de saint Ambroise ; il fut écrit après l'an 387.

(a) Ambros. *Ad Monasterium virginale transist.* cap. 7. num. 28.

(b) Idem, lib. 1. de *Virgin* cap. 10.

(c) *Ecce hunc hymnum virginitatis exposui, quæ & gloriam propositi & olis van-*

tiam pariter decantares. Idem, c. 7. n. 29.

(d) Blondel, *De la prim.* page 242.

(e) Forbesc. *Instruct. theolog.* tome 2. page 499.

(f) *Nunc de mysteriis dicere tempus au-*

482 SAINT AMBROISE, ARCHEVESQUE

avoient reçûs. Enfin, ce que l'auteur dit au commencement de l'ouvrage, qu'il avoit déjà donné (a) aux Catecumenes des regles de vie, dans des discours sur la vie des Patriarches, convient parfaitement à saint Ambroise, dont les livres sur Abraham, Isaac, Jacob & Joseph, ne sont que des discours où il donne un grand nombre de préceptes pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes. On peut tirer du même endroit que le livre des Mysteres ne parut au plûtôt qu'en l'an 387. auquel on rapporte communément ceux que saint Ambroise écrivit sur les Patriarches.

Analyse de
ce livre. Ce-
remones du
Batême.

Chap. 1.

II. Ce livre, comme nous l'avons déjà remarqué, est une instruction que saint Ambroise fit aux nouveaux batisés la veille de Pâques. Elle avoit été précédée pendant le Carême, des instructions morales sur la vie des Patriarches & sur les Proverbes : ce qui fait voir que pendant ce saint tems on lisoit alors à Milan dans l'Eglise la Genèse & les Proverbes de Salomon. Le saint Evêque leur explique la nature & les ceremonies des trois Sacremens qu'ils venoient de recevoir, c'est-à-dire du Batême, de la Confirmation & de l'Eucharistie : ce qu'il n'avoit pû faire auparavant, » parce, dit-il, que ç'eût été trahir le secret des mysteres plûtôt » que les expliquer. « On commençoit les ceremonies du Batême par ouvrir les oreilles du Catecumene en disant *Epheta*, qui signifie *Ouvrez-vous*, afin qu'il sçût ce qu'on lui demandoit, & ce qu'il devoit répondre. Ensuite on le faisoit entrer dans le Saint des Saints, c'est-à-dire dans le Batistère, pour y recevoir le caractère de sa regeneration. Là, en presence du Diacre, du Prêtre & de l'Evêque, il renonçoit au démon, au monde & à ses plaisirs. En renonçant au monde, le Catecumene se tournoit à l'occident comme pour lui resister en face ; puis il se tournoit à l'orient comme pour regarder Jesus-Christ. L'Evêque faisoit après cela la benediction des eaux du bain sacré, dont saint Ambroise releve tous les mysteres marqués dans l'ancien & le nouveau Testament, la création, le déluge, le passage de la mer Rouge, la nuée, les eaux de Mara, Naaman, le paralytique de la piscine. Tous ces endroits avoient été lûs aux Catecumenes pendant le Carême, & principalement le Samedi-Saint. On plongeoit le Catecumene dans les eaux consacrées par l'Evêque, & adoucies par le signe

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

monet, atque ipsam sacramentorum rationem edere : quam ante Baptismum si putassemus insinuandam, nondum initiatus, prodidisse potius quam edidisse asstimaremur. Ambros. de Myster. cap. 1. num. 2.

(a) De moralibus quotidianum sermonem habuimus cum vel Patriarcharum gesta, vel Proverbiorum legerentur præcepta. Ambros. de Myster. cap. 1. num. 1.

de la Croix qu'il faisoit sur elles; & dès lors il étoit purifié de tous ses pechés, les eaux étant devenues pour lui une source de graces, d'inutiles qu'elles lui étoient avant que l'Evêque les eût benites. » Mais ces eaux ne peuvent purifier sans le Saint-Esprit, quelque nécessaires qu'elles soient à la régénération spirituelle: parce qu'il y a trois choses qui rendent témoignage dans le Batême, & qui n'en font qu'une, l'eau, le sang & l'esprit: ôtez l'une des trois, le sacrement de Batême n'est pas complet: on n'y reçoit pas non plus la remission des pechés, ni la grace, s'il n'est conféré au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit. C'est pourquoi le Catécumene étant dans le Bain sacré proteste qu'il croit au Pere, au Fils & au Saint-Esprit, ne mettant entre ces Personnes d'autre distinction, si ce n'est qu'il croit que le Seigneur Jesus a seul souffert sur la Croix. « Saint Ambroise parlant ici du Ministre du Batême, dit que le Batême donné par les (a) perfides, il entend les Juifs & les Infidèles, ne purifie point, mais souille: que toutefois il ne faut point considerer le merite (b) des personnes, mais l'office qu'elles exercent: & croire que Jesus-Christ se trouve dans le Batême par l'invocation des Prêtres; & qu'il est toujours present là où est l'Eglise, & où sont ses Mysteres.

Chap. 5.

Chap. 4:

Chap. 5.

III. Au sortir des Fonts l'Evêque faisoit au batifé l'onction sur la tête, afin qu'il fût la race choisie & la nation sacerdotale précieuse aux yeux du Seigneur: puis on lui lavoit les piés & on le revêtoit d'habits blancs, pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du peché & revêtu des chastes vêtemens de l'innocence. Après quoi il recevoit le sceau spirituel, l'esprit de sagesse & d'intelligence, l'esprit de conseil & de force, l'esprit de connoissance & de pieté, l'esprit de la sainte crainte, c'est-à-dire le Sacrement de Confirmation, marqué dans ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, qu'on récitoit tout haut: *Dieu le Pere vous a marqué de son sceau, Jesus-Christ notre Seigneur vous a confirmé, & vous a donné les arrhes du Saint-Esprit dans votre cœur.*

Ceremonies de la Confirmation.

Chap. 6.

Chap. 7.

II. Cor. 1.22:

IV. Le nouveau batifé étant ainsi purifié marchoit vers l'Autel de Jesus-Christ, en disant avec le Psalmiste: *J'entrerai à l'Autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeunesse.* Il y alloit avec empresse-

Ceremonies de l'Eucharistie. Présence réelle.

Chap. 8.

Pfal. 42. 42

(a) Non sanat Baptismus perfidorum, non mundat sed pellunt. Judæus ut eos baptizat, & calices quasi insensibilia vel culpam possunt recipere, vel gratiam. Tu baptista calicem tuum hunc sensibilem. Ambros. De Myster cap. 4. num. 23.

(b) Non merita personarum consideres,

sed officia Sacerdotum Credo adesse Dominum Jesum invocatum precibus Sacerdotum. Qui ait: Ubi duo, vel tres, ibi & ego sum. Quanto magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt, ibi dignatur suam imperterritè presentiam? Ibid. cap. 5. num. 27.

484 SAINT AMBROISE, ARCHEVESQUE

ment pour y participer au festin celeste. (a) Y étant arrivé & voyant le saint Autel orné, car on le couvroit de vases d'or & d'argent, d'étoffes de soie, de fleurs & de cierges, il s'écrioit avec le même

Psal. 22. 1. 2: Prophète : *Vous avez préparé une table devant moi ; c'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages, & le reste du même Pseaume.* Puis il alloit pour la première fois au saint Sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, saint Ambroise explique les anciennes figures de l'Eucharistie, le sacrifice de Melchisedech, la manne que Dieu fit tomber dans le desert, l'eau que Moïse tira de la pierre, & prouve nettement qu'elle contient réellement le Corps & le Sang de Jesus-Christ. » Considérez, dit-il, quel est le plus excellent, » ou de cette nourriture que Dieu donnoit aux Israélites dans le » desert, appelé le pain des Anges, ou de la chair de Jesus-Christ, » laquelle est le Corps de la Vie même. Celle-la tomboit du Ciel, » celle-ci est au-dessus du Ciel, & elle est la manne du Seigneur » des cieux ; celle-la étoit sujette à se corrompre quand on la gar- » doit d'un jour à l'autre, & celle-ci est tellement éloignée de la » corruption, que quiconque la mangera avec piété, deviendra » incorruptible. L'eau coula d'un rocher en faveur des Juifs ; mais » pour vous le Sang coule de Jesus-Christ même. Cette eau les » désaltera pour quelques heures ; le Sang de Jesus-Christ vous » lave & vous purifie pour toute l'éternité. Le Juif boit & a en- » core soif ; mais quand vous aurez bû de ce saint breuvage, vous » ne pourrez plus être alteré. Cette nourriture & ce breuvage de » l'ancienne Loi n'étoient que des figures & des ombres ; mais » cette nourriture & ce breuvage sont la Verité. Que si ce qui » n'étoit que l'ombre fait le sujet de votre admiration, combien » grande doit être la chose même ? En effet, la lumière est bien » plus excellente que l'ombre, la vérité que la figure, le Corps du » Créateur du Ciel que la manne qui venoit du Ciel. Vous me » direz peut-être : Je vois autre chose, comment m'assurez-vous » que je reçois le Corps de Jesus-Christ ? Prouvons que ce n'est pas » ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré ; » & que la benediction a plus de force que la nature, puisqu'elle » change la nature même. Moïse tenoit un bâton en sa main, il le » jeta à terre & il devint un serpent. Les eaux des fleuves d'Egypte » étoient pures, & tout à coup on les vit couler en sang. Le peuple » d'Israël étoit alteré, Moïse frappa le rocher & il en sort de l'eau.

Chap. 9.

(a) Voyez Paulin, Nolan. l. 1. p. 17. de S. Felice. & August. l. 22. de Civit. Dei. c. 2.

(a) Voyez Paulin, Nolan. l. 1. p. 17. de S. Felice. & August. l. 22. de Civit. Dei. c. 2.

„ Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la
 „ nature, que dirons-nous de la consécration divine, où les paro-
 „ les mêmes du Sauveur operent? Car ce Sacrement que vous
 „ recevez est formé par les paroles de Jesus-Christ. Que si la paro-
 „ le d'Elie a pû faire descendre le feu du Ciel, la parole de Jesus-
 „ Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des élémens? Vous
 „ avez lû dans l'histoire de la création du monde, que *Dieu ayant*
 „ *parlé, toutes choses ont été faites.* La parole donc de Jesus-Christ
 „ qui a pû du néant faire ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas chan-
 „ ger ce qui est, en ce qui n'étoit point? Car il n'y a pas moins de
 „ pouvoir à donner l'être qu'à le changer. Mais pourquoi nous
 „ servir ici de raisons? Servons-nous plutôt des exemples que
 „ Jesus-Christ nous fournit, & par celui de son Incarnation éta-
 „ blissons la verité du mystere de l'Eucharistie. Est-ce selon l'or-
 „ dre naturel que Jesus-Christ est né de Marie? N'est-il pas évi-
 „ dent au contraire que c'est par un miracle qu'une Vierge est
 „ devenue mere? Or ce corps même que nous produisons par la
 „ parole, est le même qui est né d'une Vierge. Pourquoi chercher
 „ l'ordre de la nature dans la production du Corps de Jesus-Christ
 „ dans l'Eucharistie, puisque Jesus-Christ est né d'une Vierge con-
 „ tre l'ordre de la nature? C'est la veritable chair de Jesus-Christ
 „ qui a été crucifiée & ensevelie; c'est donc elle aussi qui est veri-
 „ tablement dans ce Sacrement: Jesus-Christ le déclare lui-mê-
 „ me, en disant *Ceci est mon Corps.* Avant la consécration qui se
 „ fait par ces paroles celestes, on donne à cela un autre nom;
 „ mais après la consécration cela est nommé le Corps de Jesus-
 „ Christ. Il dit lui-même que ce qui est dans le Calice est son Sang.
 „ Avant la consécration cela s'appelle d'un autre nom; mais après
 „ la consécration on l'appelle Sang: & vous répondez *Amen,*
 „ c'est-à-dire il est vrai. Croyez donc de cœur ce que vous avouez
 „ de bouche, & que vos sentimens interieurs soient conformes à
 „ vos paroles. « On voit ici que dans l'Eglise de Milan les paroles
 „ de la consécration se prononçoient tout haut; cet usage étoit aussi
 „ établi ailleurs, comme il paroît par les Liturgies qui portent le
 „ nom de S. Jacques, de S. Marc, de S. Basile & de S. Chrysostome.
 „ Saint Ambroise continue: » Jesus-Christ est dans ce Sacrement:
 „ parce que ce Sacrement contient le Corps de Jesus-Christ. Ce
 „ n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle: car
 „ le Corps de Dieu est spirituel; le Corps de Jesus-Christ est le
 „ Corps du divin Esprit, parce que Jesus-Christ est Esprit. Cette
 „ viande celeste fortifie notre cœur; ce breuvage remplit de joie

Psal. 148. 5.

» le cœur de l'homme. Ayant donc reçu ces Sacremens, soyons
 » persuadés que nous sommes regenerés; & ne difons pas, Com-
 » ment avons nous pû être regenerés? Il ne faut point chercher
 » l'ordre de la nature, où est l'excellence de la grace.

§. X I V.

Les six livres des Sacremens.

Antiquité de
 cet ouvrage.

I. QUELQUE doute qu'il y ait sur l'auteur de cet ouvrage, il ne peut y en avoir sur son antiquité: & c'est une imagination à Casimir (a) Oudin d'en avoir fixé l'époque au huitième siècle, & de l'avoir attribué à saint Ambroise Evêque de Cahors, qui vivoit, selon lui, sur la fin de ce siècle. Si ce saint Ambroise a été connu dans l'Eglise, ce n'a été que par ses vertus: jamais il n'a tenu rang parmi les Ecrivains ecclesiastiques. Auroit-on manqué de le qualifier par son siège, à la tête de ses écrits, s'il en eût composé, afin que le lecteur ne le confondit pas avec l'Evêque de Milan? C'est une précaution dont on a usé ordinairement lorsqu'il s'est trouvé plusieurs écrivains de même nom, comme on peut le voir dans saint Jerôme (b), qui ayant à faire le catalogue des écrits de plusieurs Eusebes, les distingue par le nom de leur siège, en appellant l'un Eusebe de Cesarée, l'autre Eusebe d'Emese, & un troisième, Eusebe de Verceil. Il en use de même à l'égard de trois Ambroises, tous Ecrivains ecclesiastiques, dont deux sont qualifiés Alexandrins, pour les distinguer du troisième qui étoit Evêque de Milan. Il y a plus, on cite un (c) manuscrit d'environ mille ans, où ces six livres sont joints, sans nom d'auteur, aux sermons de Maxime de Turin. Or, quand ce manuscrit seroit l'original même, il ne pourroit être de saint Ambroise de Cahors, dont on ne met (d) l'épiscopat qu'après l'an 751. On ne peut répondre qu'il les avoit faits avant son épiscopat; car il est visible que l'auteur de ces six livres étoit Evêque. Une autre preuve de leur antiquité, c'est qu'on n'y refute pas d'autres heresies que celles des Ariens, des Priscillianistes, des Macedoniens & des Melchisedeciens; & que l'on y voit (e) qu'il y avoit encore alors des restes d'idolâtrie. On y lit (f) aussi que dans les jours du batême

(a) Casim. Oudin. *Comment. de Script. Eccles.* tom. 1. cap. 6. pag. 1358.

(b) Hieronym. in *Catal.* c. 81. 91. 96.

(c) Mabillon. *Mus. Italic.* pag. 4. 7.

(d) *Series Episcop. Cadurcens.* pag. 32.

(e) *Lib. 6. de Sacram.* cap. 4. num. 18.

(f) *Idem, lib. 5. cap. 5. num. 14.*

solemnel, il s'y trouvoit un grand nombre d'adultes ; ce qui marque que dans le tems que l'auteur écrivoit, la pratique de batifer les enfans n'étoit pas encore si generale, qu'elle le devint en plusieurs provinces dans les septième & huitième siècles.

II. On ne peut gueres douter néanmoins que cet écrivain ne soit postérieur au siècle de saint Chrysostome. En effet, il reproche à son peuple d'imiter la mauvaise coutume des Grecs, qui ne communioient, dit-il (a), qu'une fois l'an. Or du tems de saint Chrysostome, les Grecs n'en étoient pas encore venus assez généralement à cet excès de négligence, pour qu'on pût dire qu'elle fût passée en coutume : & ce Pere ne fait ce reproche qu'à (b) quelques particuliers, témoignant qu'il y en avoit beaucoup d'autres qui s'approchoient plus souvent des Mysteres, & même plusieurs fois dans la semaine, particulièrement le Samedi, le Dimanche & aux jours que l'on celebrait la fête de quelques Martyrs.

III. Ce raisonnement pourroit suffire pour ôter cet ouvrage à saint Ambroise, que tout le monde fait avoir été contemporain à saint Chrysostome, & mort quelques années avant lui. Mais il y a encore beaucoup d'autres preuves, qu'il ne peut être de lui. La principale est la différence du style, qui est telle qu'on ne peut le lire sans s'en appercevoir d'abord. Celui de saint Ambroise se ressent par-tout de la noblesse & de l'élevation de son génie : celui-ci est bas & rampant, rempli de froides & puérides interrogations, d'expressions barbares, de phrases embrouillées & mal construites. Il n'y a dans cet écrit rien de saint Ambroise, que ce que cet inconnu a copié de son livre des Mysteres ; & du traité qui a pour titre : *L'institution d'une Vierge*. C'est de ces deux traités qu'il a tiré les explications qu'il donne des Sacremens, des Ceremonies & de l'Oraison Dominicale ; & c'est dans ces occasions que voulant ajuster son style à celui de saint Ambroise, il en fait, sans le vouloir, remarquer la diversité, en demeurant toujours beaucoup au-dessous de son original. Il est vrai que saint Augustin (c) attribue à saint Ambroise un livre des Sacremens : mais ce livre qui n'est pas venu jusqu'à nous, avoit un objet tout différent de celui-ci. C'étoit un traité de philosophie contre les Platoniciens : ainsi le témoignage de S. Augustin au lieu de prouver que S. Ambroise est auteur des six livres sur les Sacremens, prouve au contraire qu'il ne l'est pas :

Il est postérieur au siècle de S. Chrysostome.

Il n'est pas de saint Ambroise.

(a) Lib. 5. de Sacram. cap. 4. num 25.1

(b) Chrysostom. Homil. 5. in c. 1. Epist. I. ad Timoth. pag. 577. tom. 11. nov. édit.

(c) August. lib. 2. contra Julian. cap. 5. & lib 2. Retract. cap. 4.

car il n'y a aucune vraisemblance, qu'un même écrivain ait donné un même titre à deux ouvrages, où il auroit traité des matieres aussi différentes que le sont celles de theologie & de philosophie. Il est vrai encore que plusieurs manuscrits & un très-grand nombre d'auteurs des neuvième, dixième & onzième siècles, donnent ce traité à saint Ambroise. Mais nous avons déjà remarqué que dans les plus anciens manuscrits, il se trouvoit sans nom d'auteur, entre-autres dans celui de saint Gal, écrit en lettres majuscules, & que Dom Mabillon (a), si bon juge en ce genre, estimoit être d'environ mille ans. A l'égard des auteurs du neuvième siècle & des suivans, que l'on dit avoir cité ce livre sous le nom de saint Ambroise, la chose n'est pas absolument vraie; car la plupart des passages qu'ils ont rapportés se trouvent dans le livre intitulé *Des Mysteres*, & non dans celui *des Sacremens*: c'est ce qui est arrivé en particulier à Ratramne. D'ailleurs dans ces siècles où la critique étoit moins éclairée, on citoit souvent les ouvrages suivant qu'ils étoient communément intitulés, sans que l'on s'y donnât la peine d'examiner si l'inscription étoit véritable, ou si elle n'étoit point de l'invention des copistes, qui voyant dans un même recueil des traités inscrits du nom de leur auteur, & d'autres sans nom; donnoient à ceux-ci le nom qu'ils lisoient à la tête de ceux-là. Voici ce que cet ouvrage contient de plus remarquable.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce traité.

IV. On y voit la coutume de toucher les (b) narines & les oreilles de celui que l'on alloit batiser; l'onction (c) qui precedoit le batême & qui se faisoit par les mains du Prêtre, ou même du Diacre; l'exorcisme (d) de l'eau baptismale, & les prieres que l'Evêque recitoit pour en faire la benediction; le (e) chrême dont on oignoit la tête du nouveau batisé; la priere (f) qui accompagnoit cette onction; la triple immersion (g) & les interrogations que l'on faisoit au Néophyte à chacune d'elles; l'usage de laver les (h) piés aux nouveaux batisés, & qui ne s'observoit point dans l'Eglise (i) Romaine; le sceau (k) spirituel par lequel celui qui avoit été batisé devenoit parfait Chrétien, en recevant le Saint-Esprit par la vertu de l'invocation de l'Evêque: ce qui marque le sacrement de Confirmation. L'auteur (l) y explique fort au long

(a) Mabillon. *Mus. Ital.* pag. 4. 7.

(b) Lib. 1. de *Sacram.* cap. 1.

(c) Ibid. cap. 2.

(d) Ibid. cap. 5.

(e) Lib. 3. cap. 1.

(f) Lib. 2. cap. 7.

(g) Ibid.

(h) Lib. 3. cap. 1.

(i) Ibid.

(k) Ibid. cap. 3.

(l) Lib. 4. cap. 5.

le changement qui se fait du pain & du vin au Corps & au Sang de Jésus-Christ par la vertu de ses propres paroles. Il rapporte (a) les paroles les plus importantes du Canon de la Messe. Il (b) parle du mélange de l'eau avec le vin dans le Calice, & en rend raison. Il se plaint (c) de ce que son peuple communioit trop rarement, & de ce qu'il imitoit en cela la négligence des Grecs qui avoient coutume de ne communier qu'une fois l'an. Il défend (d) de prier les bras en croix en présence des Payens; & donne (e) des règles sur la manière dont on doit prier, tirées, comme nous l'avons dit plus haut, du livre de saint Ambroise, qui est intitulé: *Instruction d'une Vierge*. Ces six livres sont autant de sermons prêchés durant l'octave de Pâques, pour expliquer aux nouveaux baptisés la créance de l'Eglise touchant les Sacremens qu'ils avoient reçus la veille. Dans le manuscrit de S. Gal, où ces six livres sont divisés en (f) sept sermons pour autant de jours de la semaine de Pâque, le sixième est partagé en deux.

§. XV.

Les deux livres de la Pénitence.

I. CE sont ces deux livres que saint Augustin appelle ordinairement les livres contre les Novatiens. Il les cite en (g) quatre endroits différens de ses ouvrages, & toujours sous le nom de saint Ambroise; en sorte qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne soient de lui. Ils ont d'ailleurs une entière conformité de style & de doctrine avec les autres écrits de ce Pere; & il les cite (h) lui-même dans son explication du Pseaume trente-septième. On ne peut donc n'être pas surpris que Pierre Soto (i) Dominicain, ait douté qu'ils fussent de saint Ambroise: la preuve qu'il allégué de son doute devoit lui aider à le lever; car il la tire de la manière humble dont saint Ambroise y parle de lui-même, & de son élévation à l'épiscopat, c'est-à-dire de ce qui fait le plus d'honneur à ce saint Evêque, & de ce qui le caractérise le mieux. Il ne faut que lire l'endroit tout (k) entier, pour se convaincre qu'il ne peut

Les deux livres de la pénitence sont de saint Ambroise.

(a) Lib. 4. De Sacram. cap. 5. & 6.

(b) Lib. 5. cap. 1.

(c) Ibid. cap. 4.

(d) Lib. 6. cap. 4.

(e) Ibid. cap. 5.

(f) Mabillon. Mus. Ital. pag. 7.

(g) Augustin. lib. de Peccato origin. cap.

31. lib. 2. cont. Julian. cap. 3. & 9. & lib. contra duas Epsst. Pelag. cap. 11.

(h) Ambros. in Psalm. 57. num. 1.

(i) Soto. lib. Instit. Sacerd. de necessit. Confession. lectio. 9.

(k) Non in Ecclesia natus sum, non edomitus à puero, sed raptus à tribunalibus,

convenir qu'à saint Ambroise. Rivet (a) rejette aussi ces deux livres, mais sans en donner d'autres raisons, que celles de Soto; la véritable est qu'il ne trouvoit pas son compte à recevoir comme de saint Ambroise un ouvrage, où l'on établit clairement le pouvoir des clefs dans l'Eglise Catholique, la nécessité de confesser ses pechés, le mérite des bonnes œuvres.

S. Ambroise
les écrivit
vers l'an 384.

II. On en met l'époque vers l'an 384. mais elle n'est pas sûre. Ce qu'on en fait, c'est qu'il y avoit déjà long-tems (a) que saint Ambroise avoit écrit ses deux livres sur la Pénitence, lorsqu'il donna l'explication du Pseaume trente-septième, que l'on place vers l'an 393.

Analyse du
premier livre
de la peniten-
ce. Erreurs
des Nova-
tiens.

Chap. I

III. Le dessein de saint Ambroise dans ces livres est de combattre la dureté des Novatiens, qui rejetoient les grands pecheurs sans avoir égard à leur pénitence, & qui prétendoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de les absoudre. Il commence le premier par l'éloge de la moderation & de la douceur dont Jesus-Christ a usé pour former son Eglise, & faire entrer les hommes dans les voies du salut. Il montre la nécessité de ces vertus dans le gouvernement des ames, & soutient que la compassion qui porta le bon Pasteur à charger sur ses épaules la brebis égarée, est devenue la regle indispensable de la conduite des Ministres de l'Eglise, & la marque à laquelle il veut que l'on connoisse ses véritables disciples. Les Novatiens par une conduite contraire, ne pouvoient qu'éloigner les pecheurs de la pénitence. » Car qui » est celui qui aura recours au medecin, sachant qu'au lieu de » remedes convenables, il n'en doit attendre que du mépris, des » rebuts & des rigueurs? Personne ne peut faire de dignes fruits » de pénitence, s'il n'espere le pardon. « Il explique en quoi consistoit l'erreur de ces heretiques. » Ils prétendent, dit-il, qu'on ne » doit point rendre la communion à ceux qui sont tombés en » violant la Loi de Dieu. S'ils ne parloient que du sacrilege, s'ils » ne refusoient le pardon qu'à ce seul crime, ce seroit véritablement une dureté condamnée par les divines Ecritures, & » par l'exemple du Seigneur qui a pardonné tous les pechés sans » exception; du moins agiroient-ils suivant quelques principes: » mais en soutenant que tous les pechés sont égaux, & que tout

Chap. 2.

abductus de vanitatibus hujus seculi, in sacerdotio manet. Non virtute sua, sed Christi. Sicut a Domino, munus tuum: ego enim sciebam quod non eram dignus vocari Episcopus: quoniam dederam me seculo huic. Am-

brof. lib. 2. de Penit. cap. 8. num. 72. 73.

(e) Rivet. Critic. sac. lib. 3. cap. 16.

(f) De penitentia duos jam dudum scripsit libellos. Ambros. in Psalm. 37. num. 1.

„ pecheur doit être également privé des mysteres celestes, ils
 „ sont injustes. Ils disent qu'ils font honneur à Jesus-Christ en lui
 „ reservant à lui seul le pouvoir de remettre les pechés : mais
 „ c'est en cela même qu'ils lui font injure, puisqu'ils violent ses
 „ commandemens. Il a dit dans l'Evangile : *Recevez le Saint-Es-*
 „ *prit, les pechés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils*
 „ *seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Le quel l'honore
 „ davantage, ou de celui qui obéit à ses ordres, ou de celui qui y
 „ résiste? L'Eglise lui rendant dans ces deux cas une entiere obéif-
 „ sance, en liant & en déliant les pecheurs. Les Novatiens durs
 „ dans l'un & desobéissans dans l'autre, veulent lier ce qu'ils ne
 „ délieront pas, & ne veulent pas délier ce qu'ils ont lié : en quoi
 „ ils se condamnent eux-mêmes : car Jesus-Christ a donné égale-
 „ ment à l'Eglise la puissance de lier & de délier. D'où il s'ensuit
 „ que l'un ne peut être permis, que l'autre ne le soit aussi : l'un &
 „ l'autre est permis à l'Eglise ; ni l'un ni l'autre n'est permis à l'here-
 „ sie, parce que ce droit n'appartient qu'aux Prêtres. L'Eglise fait
 „ donc bien de se l'attribuer, elle qui a de vrais Prêtres? L'here-
 „ sie ne peut au contraire user de ce droit, parce qu'elle n'a point
 „ les Prêtres de Dieu. « On voit par ces paroles de saint Ambroise
 que les Novatiens, qui dans les commencemens de leur schisme
 ne refusoient le pardon qu'à ceux qui étoient tombés dans la per-
 sécution, avoient dans la suite des tems poussé leur dureté jusqu'à
 soutenir que l'Eglise n'avoit le pouvoir de remettre aucun peché
 capital de quelque nature qu'il fût. Leur erreur en ce point étoit
 si constante dans le siècle de saint Ambroise, que ce Pere en prend
 occasion de leur reprocher le changement qu'ils apportoient à la
 doctrine de Novatien leur maître, en distinguant deux sortes de
 pechés, dont les uns pouvoient être remis par les Ministres de
 l'Eglise, c'étoient les pechés legers : & les autres, comme les pe-
 chés capitaux, devoient être réservés à la misericorde de Dieu.
 Mais il ne se contente pas de reprocher aux Novatiens de son tems
 la nouveauté de leur doctrine, & de condamner celle qu'ils
 avoient reçue de leur auteur, il les presse encore sur l'opposition
 manifeste qu'elle a avec l'Evangile, en faisant voir que Jesus-Christ
 n'a point distingué les pechés rémissibles & irrémisibles, mais
 qu'il promet sa misericorde à tous les hommes ; qu'en donnant
 aux Prêtres le pouvoir d'absoudre & de reconcilier les coupables,
 il n'a excepté aucune sorte de pecheurs ; qu'il faut seulement que
 ceux qui ont commis de plus grands pechés, fassent aussi une plus
 grande pénitence ; qu'enfin Dieu déclare souvent dans les saintes

Joan. 20. 22.

Chap. 3.

Chap. 4.

Écritures qu'il reçoit le pecheur lorsqu'il revient de ses égaremens, & qu'il s'efforce de les expier par les travaux de la pénitence & par ses larmes.

IV. Saint Ambroise répond ensuite aux objections des Novatiens, dont la première consistoit à dire, que Dieu étant immuable, on ne pouvoit lui attribuer une vicissitude de colere & de miséricorde, comme s'il pouvoit pardonner à ceux contre lesquels il s'est une fois mis en colere. Ils tiroient la seconde de ces paroles du premier livre des Rois : *Si l'homme peche contre Dieu, qui priera pour lui ?* Et la troisième de celles de saint Jean : *Si quelqu'un voit son frere commettre un peché qui ne va point à la mort, qu'il prie & Dieu donnera la vie à ce pecheur, si son peché ne va pas à la mort. Mais il y a un peché qui va à la mort, & ce n'est pas pour ce peché là que je dis que vous prierez.* Pour répondre à la première de ces difficultés, saint Ambroise établit par plusieurs témoignages de l'Écriture, que la conduite de Dieu envers les pecheurs est bien différente de l'idée que les Novatiens s'efforçoient d'en donner ; que rien n'est plus fréquent dans les livres saints, que de le voir se couroucer contre le pecheur, & lui pardonner aussitôt qu'il fait pénitence de ses crimes ; que sa colere & ses menaces ne respirent que la compassion & la tendresse, qu'elles ne sont point les avant-coureurs des châtimens qu'il nous réserve, mais les marques ordinaires du desir qu'il a de notre conversion & de notre salut ; qu'il ne demande de nous que des gémissemens & des larmes passageres pour nous délivrer des peines éternelles. D'où il infere qu'il n'y en a point qui aient plus de sujet d'espérer le pardon de la part du Seigneur, que ceux qui plutôt par foiblesse que par impieté se sont rendus prévaricateurs, & ont renié seulement de bouche Jesus-Christ qu'ils adoroient dans le fond de leur cœur, & qui depuis ce tems n'ont cessé de le confesser par leurs discours, leurs gémissemens & leurs larmes. La solution que saint Ambroise donne à la seconde objection des Novatiens est comme à la troisième. Il dit que les textes objectés ne signifient pas qu'il soit inutile de prier pour un homme qui a peché contre Dieu, ni pour celui dont le peché va à la mort, mais seulement que l'un & l'autre ont besoin d'un puissant médiateur ; que les prieres du commun des Fidèles ne leur suffisent pas ; qu'il leur faut un Moïse, un Jeremie, qui implore la miséricorde de Dieu en leur faveur ; qu'on ne peut douter que ce n'ait été là la pensée de saint Jean, puisque cet Apôtre n'ignoroit pas que Moïse & Jeremie n'eussent prié utilement pour leurs peuples coupables des plus grands cri-

Réponses aux
objections des
Novatiens.

Chap. 9.

I. Reg. 2. 25.

Chap. 10.

I. Joan. 5. 16.

Chap. 5.

Chap. 9. &

10.

mes; que saint Etiene n'eût fait la même chose pour ses persecuteurs, & qu'il n'eût été exaucé à l'égard de saint Paul, dont la conversion fut le fruit de la priere de ce Martyr.

V. Dans le reste du premier livre saint Ambroise rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer que le salut est promis à tous ceux qui croient en Jesus-Christ, après même l'avoir renié; & qu'il y a de l'injustice & de la cruauté à condamner aux peines éternelles, celui qui s'est forcé d'expier ses infidélités, & qui n'a cessé depuis sa chute de marcher avec ferveur dans la voie des commandemens de Dieu. Il fait voir par la conduite de S. Paul envers l'incestueux de Corinthe, que les Ministres de l'Eglise ne doivent point refuser l'absolution pour quelque péché que ce soit; qu'ils doivent traiter les plus grands pecheurs avec beaucoup d'indulgence & de bonté; que toute leur severité ne doit aboutir qu'à humilier la chair par les exercices de la mortification & de la pénitence, pour guérir l'ame du pécheur; qu'ils ne doivent le livrer à satan, c'est-à-dire le priver de la participation des Sacremens, que pour un certain tems; mais qu'ensuite ils doivent la lui rendre lorsqu'il a mérité cette grace par ses bonnes œuvres, & par les prieres & les gémissemens des fidèles qui ont sollicité son rétablissement.

VI. Il reproche aux Novatiens de n'être point d'accord avec eux-mêmes, touchant le pouvoir de remettre les pechés. Il leur prouve que s'ils n'ont pas ce pouvoir dans le sacrement de Pénitence, ils ne peuvent non plus l'avoir dans celui du Batême; & que c'est sans raison qu'ils supposent que le nom de Dieu qui opere la rémission des pechés dans ce Sacrement, ne l'opere pas dans celui de la pénitence, puisque c'est le même pouvoir & la même vertu divine qui opere dans l'un & dans l'autre de ces Sacremens. Il les compare à ces disciples encore imparfaits qui vouloient faire tomber le feu du Ciel sur les Samaritains qui n'avoient pas voulu recevoir Jesus-Christ dans leur ville, & leur fait l'application de ces paroles que le Sauveur dit en cette occasion: *Vous ne savez pas quel esprit vous fait agir.* Il leur dit qu'envain ils se vantent de prêcher la pénitence, puisqu'ils privent du fruit de la pénitence ceux qui la font, & que leur excessive rigueur ne tend qu'à la détruire; que Jesus-Christ a promis à ceux qui quitteront tout pour le suivre, qu'ils en recevront la récompense, non-seulement dans l'autre vie, mais même dans celle-ci; & cela afin d'ôter les dégoûts que l'on pourroit trouver dans la pratique d'une vertu dont la récompense paroîtroit trop éloignée, si on ne l'esperoit que

Le salut est promis à tous ceux qui croient en Jesus-Christ. Conduite des Prêtres envers les pécheurs.

Chap. 12.

Chap. 13.

Chap. 15.

Chap. 3.

Chap. 16.

Luc. 9. 55.

dans l'autre vie. Il propose en ces termes la maniere dont il souhaitoit que l'on se conduisît envers les pénitens, & les exemples de pénitence qu'il avoit vûs. « Si quelqu'un ayant la conscience , chargée de crimes cachés, en fait pénitence avec ferveur pour , l'amour de Jesus-Christ, comment reçoit-il la récompense, si , on ne le rétablit dans la communion de l'Eglise? Je veux que le , coupable espere le pardon de son peché, qu'il le demande avec , larmes & avec des gémissemens, qu'il le demande avec les , pleurs de tout le peuple; qu'il prie pour obtenir la grace de la , reconciliation; & quand elle lui auroit été différée deux & trois , fois, qu'il croÿe que ce retardement vient de ce que ses prieres , n'ont point été assez puissantes; qu'il redouble donc ses pleurs, , qu'il se presente de nouveau dans un état plus touchant & plus , digne de pitié, qu'il embrasse les piés des Fidèles, qu'il les baise, , qu'il les baigne de ses larmes, & qu'il ne les quitte point, afin

Luc. 7. 47. , que notre Seigneur Jesus-Christ dise de lui: *Beaucoup de pé-*
chés lui sont remis, parce qu'il a aimé beaucoup. J'en ai connu , quelques-uns qui dans leur pénitence se sont creusé le visage à , force de pleurer, qui ont sillonné leurs joues par leurs larmes , continuelles, qui se sont prosternés par terre pour être foulés , aux piés de tout le monde, qui par un jeûne sans relâche se sont , rendu le visage si pâle & si défiguré, qu'ils portoient dans un , corps vivant l'image de la mort. « Voilà quels étoient du tems de saint Ambroise les exercices de la pénitence publique. On la faisoit, comme il est clair par le texte (a), pour des pechés secrets que l'on avoit par conséquent déclarés auparavant aux Prêtres pour en obtenir la rémission. Ce Pere ajoute qu'à des pénitens de la ferveur de ceux qu'il avoit vûs, il suffisoit qu'ils eussent subi la correction & la peine qui leur avoit été imposée; & qu'il falloit les traiter ensuite avec indulgence & les consoler de peur qu'ils ne fussent accablés par un excès de tristesse; que c'est ainsi que

(a) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiose penitentiam egerit; quomodo ista recipit si ei communicatio non refunditur? Volo veniam reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus; petat pro populo totius flentibus; ut ignoscatur obsecret: & cum secundo & tertio fuerit dilata ejus communicatio, credat remissus se supplicasse, fletus augeat, miserabilior postea revertatur, teneat pedes brachius, osculetur oculos, lacret fletibus, nec dimittat, ut de ipso dicat Dominus Jesus: Remissa sunt peccata ejus*

multa quoniam dilexit multum. Cognovi quosdam in penitentia sulcasse vultum lacrymis, enarrasse continuis fletibus genas, straxisse corpus suum calcandum omnibus, jejuno ore semper & pallido mortis speciem spiranti in corpore pratulisse. Ambros. lib. 1. de Penit. cap. 16. num. 90. 91. Le ministre Daillé, pour eluder la force de ce témoignage, l'a corrompu, & mis multa crimina, au lieu d'occulta crimina, comme on lit dans tous les manuscrits sans aucune exception. Daill. lib. 3. de Confess. cap. 15.

l'Apôtre en usa envers l'incestueux de Corinthe. Les Novatiens soutenoient que cet incestueux étoit tombé dans le crime avant son batême : mais saint Ambroise leur fait voir le contraire par le texte même de saint Paul. Il leur fait voir aussi que ses paroles : *J'ai livré cet homme au démon, pour faire mourir sa chair*, ne doivent pas s'entendre d'une mort réelle, mais des mortifications qu'il lui avoit imposées, afin que son ame fût sauvée au jour du Seigneur.

II. Cor. 2.
6. 7.
I. Cor. 5;
9. 11.

VII. Dans le second livre de la Pénitence, saint Ambroise après avoir établi la nécessité de l'embrasser de bonne heure & exhorté les pecheurs à n'avoir pas de honte de confesser leurs pechés, même secrets, il répond aux deux principales objections des Novatiens : dont l'une est fondée sur ce qui est dit dans l'Épître aux Hebreux : qu'il est impossible à ceux qui ont une fois perdu la grace du Batême par le peché, d'être renouvelés par la pénitence : & l'autre, sur ce que Jesus-Christ a déclaré que le peché contre le Saint-Esprit ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre. Il réfute la première de ces objections en opposant d'abord aux Novatiens la conduite de saint Paul qui reçut dans l'Eglise l'incestueux de Corinthe, après qu'il eut fait pénitence du crime qui lui avoit mérité la peine de l'excommunication. Ensuite il leur prouve par les termes mêmes du passage qu'ils objectoient, qu'il ne doit s'entendre que du Batême, auquel seul, il appartient de nous renouveler & de crucifier Jesus-Christ en nous; que cet endroit au lieu de leur être favorable, leur est contraire, puisque saint Paul prétend y faire voir aux Fidèles que n'ayant plus un second batême d'eau à espérer, la pénitence étoit l'unique voie par laquelle ils devoient à l'avenir expier leurs pechés; enfin que quand même l'Apôtre parleroit en cet endroit de la pénitence, rien n'empêcheroit que ce qu'il dit de l'impossibilité du renouvellement des pecheurs, ne dût s'entendre d'une impossibilité qui paroît telle aux hommes, mais qui ne l'est nullement par rapport à Dieu à qui tout est possible, & qui peut toujours quand il veut & de la manière qu'il lui plaît, effacer les pechés des hommes. Il appuie cette solution sur la conformité qu'on doit supposer entre les instructions de saint Paul & la doctrine de Jesus-Christ, qui nous apprend par la parabole de l'enfant prodigue, que l'on ne doit rejeter aucun pecheur, quelque crime qu'il ait commis, pourvu qu'il donne des marques d'un repentir sincere, & qu'il travaille à expier ses égaremens par de dignes fruits de pénitence. Il est visible, leur dit-il, par la conduite opposée que vous tenez,

Analyse du
second livre
de la pénitence.
Chap. 1.
Epist. ad
Hebr. 6. 4.
Matth. 12:
13.
Chap. 2.

Chap. 3.

» que vous vous déclarez ouvertement contre la pénitence : car
 » ôtez au pilote l'esperance d'arriver au port, il s'abandonnera au
 » gré des vents & des flots ; l'athlete ne combattra point, s'il n'y a
 » pas de couronne à gagner ; le pêcheur s'il n'a esperance de pren-
 » dre, cessera de jeter ses filets. Comment donc celui qui souffre
 » la faim de l'ame, pourroit-il prier avec ardeur pour en être délivré,
 » s'il desespéroit d'être admis à la nourriture sacrée ? « Quant aux
 Chap. 4. paroles de Jesus-Christ, dont les Novatiens formoient leur secon-
 de objection, saint Ambroise en tire avantage contre eux. En effet
 il y est dit que tout peché sera pardonné aux hommes ; & si le blas-
 phème contre le Saint-Esprit en est excepté, c'est en supposant
 que l'on n'en fasse point pénitence : » Car, dit S. Ambroise, nous
 » appartenons à un bon maître, toujours prêt à pardonner & qui
 » n'attend que le repentir & la conversion du pecheur pour le sau-
 » ver. Il promet le pardon à quiconque invoquera le nom du Sei-
 » gneur ; il efface toutes les iniquités des plus grands pecheurs ; il
 » n'excepte ni le peuple Juif qui blasphemoit contre le Saint-Esprit
 » en attribuant à Beelzebub les miracles du Sauveur, ni Simon le
 » magicien qui vouloit acquerir le don de Dieu à prix d'argent,
 » ni les heretiques & les schismatiques qui divisent l'Eglise du
 » Seigneur par un esprit diabolique. Que ceux-ci reviennent à l'E-
 » glise, & que ceux-la se repentent de leur mechanceté & de leur
 » impiété, le sein de la misericorde est toujours ouvert pour les
 » recevoir. Judas même eût pu obtenir le pardon de son crime,
 » si au lieu d'en témoigner son repentir aux Juifs, il l'eût témoigné
 » à Jesus-Christ. « Les Novatiens objectoient encore le passage
 Chap. 5. Act. 8. 22. du livre des Actes, où saint Pierre dit : *Priez Dieu afin que s'il est possible, il vous pardonne.* Mais saint Ambroise leur fait remarquer
 qu'il s'agit là de Simon le magicien, qui loin de croire en Jesus-
 Christ, ne pensoit qu'à séduire les Fidèles. Il ajoute que l'adverbe
s'il est possible, non-seulement dans les auteurs sacrés, mais aussi
 dans les profanes, ne marque pas toujours un doute de la part de
 celui qui s'en sert, mais qu'il se prend souvent dans le sens affir-
 matif. Il nous donne pour modèle d'une vraie pénitence celle des
 Jerem. 51. 18. Ephraïmites dont il est parlé dans Jeremie, & nous exhorte à la
 pratiquer, pour nous concilier les effets de la misericorde de Dieu.
 Chap. 6. Il marque à ceux qui sont déchus de la foi ou de l'innocence, ce
 qu'ils doivent faire pour flechir sa justice, & ce qu'ils doivent at-
 tendre de sa bonté, s'ils font pénitence ; & les invite à faire un
 humble aveu de leurs crimes & à les expier. » Qu'avez-vous à
 » craindre, leur dit-il, d'un Dieu plein de bonté ? Accusez-vous
 » devant

5; devant lui de toutes vos iniquités : quoiqu'il les connoisse, puis-
 „ qu'il fait tout, il ne laisse pas de vouloir que vous lui fassiez en-
 „ tendre votre voix, afin qu'il puisse vous pardonner. Le diable
 „ deviendra lui-même votre accusateur, si vous n'avez soin de le
 „ prévenir par la déclaration de vos propres fautes : mais fâchez
 „ qu'en vous accusant vous-mêmes, vous n'avez point d'adver-
 „ saires à craindre ; & que, fussiez-vous déjà morts, la vie vous fera
 „ aussi-tôt rendue. « Pour leur donner plus de confiance, il leur
 propose la résurrection du Lazare, comme la figure sensible de la
 résurrection spirituelle du pécheur pénitent. Il leur dit que Jesus-
 Christ viendra au tombeau de ce pecheur ; qu'attendri par les lar-
 mes des Fidèles, il leur demandera où ils l'ont mis, c'est-à-dire quel
 rang ils lui ont assigné parmi les pénitens ; qu'il voudra le voir &
 juger par lui-même s'il est véritablement mort au peché dont
 l'Eglise sollicite le pardon par ses prieres & par ses larmes ; que le
 trouvant digne de cette grace, il ordonnera que la pierre soit ôtée
 de dessus le tombeau, & que mêlant ses larmes avec celles de
 l'Eglise qui ne pleure jamais sans lui, il le fera sortir dehors plein
 de vie, en brisant tous les liens qui le retenoient captif dans ce
 lieu de tenebres & de corruption. Il les exhorte à laver de leurs
 larmes les cicatrices de leurs pechés, à l'exemple de la Pénitente
 de l'Evangile, qui en lavant de ses larmes les piés de Jesus-Christ
 effaça ses pechés. Puis il leur parle des conditions nécessaires pour
 rendre une pénitence utile, qui sont la confiance en la bonté de
 Dieu, les prieres, les jeûnes, les aumônes : & des défauts qui se
 rencontrent dans les pénitences ordinaires, parmi lesquels il met
 l'impatience d'être rétabli dans la communion ; ensorte que des
 pénitens de cette espece pensent moins à se délier qu'à lier le Pré-
 tre même, & à charger plutôt sa conscience qu'à purifier la leur,
 en l'obligeant contre la défense du Sauveur, à donner les choses
 saintes aux chiens. Il appelle encore défectueuse la pénitence de
 ceux, ou qui ne veulent rien réformer de leur luxe, ou qui font
 consister la pénitence à s'abstenir seulement de la participation des
 Sacremens, ou qui dans l'esperance d'avoir le tems de faire pénite-
 nce, se livrent aux dissolutions. Il combat vivement la mauvaise
 honte de ceux qui rougissent d'embrasser les humiliations de la
 pénitence publique. » Qui peut souffrir, leur dit-il, que vous ayez
 „ honte de prier le Seigneur, vous qui n'en avez point de prier un
 „ homme ? N'est-il pas étonnant que vous appréhendez de paroî-
 „ tre devant Dieu en état de suppliant, vous qui ne rougissez pas
 „ de confesser à un homme des pechés qu'il ne peut connoître :

Chap. 7.

Chap. 8.

Chap. 9.

Chap. 10.

„ que quand vous les lui revelez ? Craignez-vous d'avoir des té-
 „ moins de vos prieres ? Quand il s'agit de satisfaire à un homme
 „ que vous avez offensé, il est besoin que vous employez la mé-
 „ diation de plusieurs afin qu'ils prient pour vous ; vous ne feignez
 „ point de vous jeter aux genoux de cet homme, de baiser ses
 „ piés, de lui présenter même vos enfans quoiqu'ils n'aient point
 „ eu de part à votre faute, pour obtenir grace par leur moyen.
 „ Comment donc avez-vous de la répugnance à faire quelque
 „ chose de semblable dans l'Eglise, où il s'agit d'implorer la mi-
 „ sericorde de Dieu, & de demander les suffrages d'un peuple
 „ saint ; dans un lieu où il n'y a qu'une seule chose qui doive faire
 „ honte, qui est de ne pas reconnoître sa faute, puisque nous som-
 „ mes tous pecheurs ; dans un lieu où celui-la est le plus digne de
 „ louanges qui est le plus humble, & où le plus juste est celui qui
 „ s'humilie davantage. Que la sainte Eglise votre Mere pleure
 „ pour vous, qu'elle lave vos pechés de ses larmes ; que Jesus-
 „ Christ voie votre douleur afin qu'il vous dise : *Vous êtes bienheu-*
 „ *reux vous qui êtes tristes, parce que vous vous rejouirez.* Il aime
 „ que plusieurs prient pour un seul ; & il résuscita le fils de la veuve
 „ de Naïm, parce que plusieurs pleuroient avec elle & pour elle.
 „ Il exauça aussi sans délai les prieres que saint Pierre faisoit pour
 „ la résurrection de Dorcas, parce que les pauvres pleuroient la
 „ mort de cette femme. Il remit aussi-tôt au même Apôtre son
 „ péché, parce qu'il le pleura amèrement. Et vous, si vous pleu-
 „ rez les vôtres amèrement, Jesus-Christ vous regardera, & ils
 „ vous feront pardonner. Que rien donc ne vous éloigne de la
 „ pénitence, elle vous est commune avec les Saints. « Saint Am-
 „ broise traite après cela des dispositions d'un vrai pénitent ; & fait
 „ voir que la pénitence ne peut compatir avec l'ambition de parve-
 „ nir aux charges, avec le luxe & la bonne chere, avec les plaisirs
 „ & l'usage du mariage ; qu'un pénitent doit renoncer au monde ;
 „ moins donner de tems au sommeil que la nature n'en demande ;
 „ qu'il doit l'interrompre par des gémissemens, l'entre-couper par
 „ des soupirs, en employer une partie à prier ; qu'il est obligé de
 „ vivre de telle sorte, qu'il soit comme mort aux usages de la vie ;
 „ de renoncer à lui-même & de se changer tout entier. Il montre
 „ aussi que c'est abuser de la misericorde de Dieu, de croire que l'on
 „ puisse faire pénitence plus d'une fois ; que comme il n'y a qu'un
 „ batême, il n'y a aussi qu'une pénitence, c'est-à-dire une pénitence
 „ qui se fasse en public ; car nous devons aussi faire pénitence des
 „ pechés que nous commettons tous les jours : mais cette dernière

LUC. 6. 21.

pénitence est pour les pechés légers ; la première, pour les plus grands. » Or j'ai, ajoute ce saint Evêque, plus trouvé de personnes qui ont gardé l'innocence, que je n'en ai trouvé qui l'ayant perdue ayent fait pénitence comme il faut. « Il finit ce second livre en montrant par plusieurs passages de l'Ecriture, combien il est dangereux de différer à faire pénitence : mais il avertit en même-tems que comme elle ne se réitere point, (c'est de la pénitence publique qu'il parle) il vaut encore mieux la différer que de la faire en un tems ou l'âge, le tempérament, le feu des passions donnent tout lieu d'appréhender les rechutes dans les mêmes crimes : ajoutant néanmoins que durant ce délai les pecheurs doivent se juger indignes de participer aux Sacremens de l'Eglise, & travailler à mortifier leur chair.

Chap. II.

S. X V I.

Les cinq livres de la Foi.

I. **L'**UN des plus importans ouvrages de saint Ambroise est celui qui est intitulé : *De la Foi*. Il est divisé en cinq livres. Le saint Evêque composa les deux premiers sur la fin de l'an 377. ou au commencement de l'année suivante, à la priere de l'Empereur Gratien, qui se disposant à partir pour aller au secours de Valens son oncle contre les Goths, lui avoit demandé un traité où la Divinité de Jesus-Christ fût bien établie, & dont il pût se servir comme d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient, & sur-tout contre l'Arianisme que Valens lui-même appuyoit de tout son crédit. Saint Ambroise eut peine (a) d'abord à se résoudre de traiter les points de foi en maniere de disputes. Mais Gratien qui savoit (b) que la victoire dépendoit davantage de la foi du Prince que du courage des soldats, l'en pressa si fort qu'il ne pût se refuser à ses desirs. Il témoigne (c) lui-même qu'il ne mit que fort peu de tems pour écrire les deux premiers livres, de peur d'arrêter le voyage de ce Prince, à qui il les envoya aussi-tôt qu'il les eut finis. Gratien en fit tout le cas qu'ils méritoient ; & dans une lettre (d) qu'il lui écrivit après son retour d'Orient, il le pria de les lui envoyer une seconde fois, & d'y

(a) Ambros. Prolog. in lib. 1. de Fide, num. 4.

(b) Ibid. num. 3.

(c) Ambros. Lib. 3. de Fide, cap. 1.

(d) Idem, Epist. 1. ad Gratian. num. 7.

& Gratian. Epist. ad Ambros. num. 3.

ajoute quelque chose pour prouver la Divinité du Saint-Esprit. Il lui témoigna (a) même qu'il attendoit de lui quelque chose de plus sur la divinité du Fils; & saint Ambroise fut d'autant plus porté à traiter de nouveau cette matiere, qu'il étoit bien aise de répondre aux objections que les Ariens avoient faites contre ses deux premiers livres de la foi. Il en composa donc encore trois autres, dont on met l'époque en 379. après le retour de Gratien en Occident. Ces cinq livres sont cités quelquefois sous le titre de *Livres de la (b) Trinité*; mais ils portent communément celui de *la Foi*, & il paroît que saint Ambroise les avoit intitulés de cette sorte. C'est aussi sous ce titre que saint Leon les cite (c) dans sa lettre à l'Empereur Leon. Dans les anciens manuscrits ils ne sont pas divisés en chapitres. Le premier des livres de la foi est cité dans (d) les Conciles d'Ephese & de Chalcedoine, & par saint Fulgence: le second l'est aussi dans (e) le Concile d'Ephese, où l'on en rapporte plusieurs passages contre Nestorius; par Theodoret, par Vincent de Lerins, par saint Leon, par Vigile de Tapse, par saint Euloge d'Alexandrie & par saint Jérôme. Vincent (f) de Lerins & Leonce de Byfance citent encore un endroit du troisième livre. Saint Ambroise parle (g) lui-même de ses cinq livres de la foi; & il cite (h) quelque chose du dernier dans son livre du Saint-Esprit.

Analyse du
premier livre
de la Foi.

Chap. 1.
page 414.

Chap. 2.
Chap. 3.

Chap. 4.

II. Dans le premier livre après avoir fait remarquer la différence qu'il y a entre la foi Catholique & la perfidie Arienne, ce saint Evêque établit l'unité de nature en Dieu & la Trinité des Personnes, rapportant à cet effet les passages de l'un & de l'autre Testament qui prouvent ces deux vérités. Il prouve ensuite que Jesus-Christ est Fils de Dieu, & qu'on lui doit l'adoration comme à un Dieu, puisqu'il en a les attributs, & que dans l'Écriture il est nommé de quatre noms, qui marquent sa divinité *Verbe, Fils, l'ertu de Dieu, Sagesse de Dieu*. Il montre par les témoignages d'Isaïe & de Jeremie, & par un grand nombre de passages du nouveau Testament l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils; & que le Fils, quant à la divinité, est en tout semblable au Pere.

(a) Ambros. lib. 3. de Fide, cap. 1.

(b) Magister Sententiar. & Gratian.

(c) Leo, Epist. 134. ad Leonem August.

(d) Concil. Ephes. tom. 3. pag. 513.

Concil. Calcedon. tom. 4. pag. 829.

Fulgent. Epist. 14.

(e) Concil. Ephes. tom. 3. pag. 513.

Theodoret. Dialog. 3. pag. 163. Vincent.

Lerin. Commonit. c. 7. Leo. Epist. 97 c. 7.

Vigil. lib. 5. in Eutyech. c. 22. Eulog. apud

Photium, Cod. 230. Hieronym. lib. 11. in

Ezech. in prologo.

(f) Vincent. Commonit. cap. 7. Leon.

lib. 1. in Nestor. & Eutyech.

(g) Ambros. l. de Incarnat. c. 7. n. 62.

(h) Idem, lib. 1. de Spiritu Sancto.

Il expose les diverses erreurs des Ariens qui disoient le Fils, dissemblable au Pere, qu'il avoit commencé dans le tems, & qu'il étoit créé; & fait voir par l'autorité des Ecritures, que le Fils n'a point été fait ni créé, qu'il n'a point commencé dans le tems, qu'il est éternel & toutpuissant comme le Pere. Il avertit les Catholiques de se donner de garde des sophismes des philosophes, dans lesquels les Ariens mettoient toute leur force; & de s'en tenir à la formule de foi de Nicée, approuvée dans la première & la troisième de Rimini. En dernier lieu il prie Dieu d'inspirer à ses lecteurs & sur-tout à l'Empereur, de ne rien préférer au sacré dépôt de la foi.

III. Il continue dans le second livre à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils; & explique comment il est envoyé par le Pere, comment il lui est soumis, & comment il est moindre que le Pere. Il fonde ses explications sur la distinction des deux natures en Jesus-Christ, en particulier des deux volontés, marquant ce qui lui convient comme Dieu, & ce qui est dit de lui comme homme. Jesus-Christ parloit comme homme lorsqu'il a dit: *Mon Pere est plus grand que moi*. C'est comme homme qu'il s'est attristé, qu'il est ressuscité. Saint Ambroise finit son second livre en s'excusant de n'avoir pas donné à sa matière toute l'étendue qu'elle meritoit, & de ne l'avoir pas traitée avec toute la clarté & la politesse convenables; quoiqu'il en eût dit assez pour ceux qui cherchent sincèrement la vérité. Il promet à Gratien la victoire sur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophète Ezechiel, sous le nom de *Gog*, & espere que le fruit de cette victoire sera de protéger l'Eglise.

IV. Dans le troisième livre il fait voir qu'Arius n'est tombé dans l'erreur que pour n'avoir pas su distinguer deux natures en Jesus-Christ, & pour avoir attribué à sa divinité, selon laquelle on ne peut nier qu'il ne soit le Créateur & le Très-Haut, ce qui ne convient qu'à son humanité, selon laquelle il est vraiment Rédempteur & fait. Il soutient qu'avec cette distinction toutes les objections des Ariens tombent d'elles-mêmes; & que l'on explique aisément comment dans l'Ecriture le Pere est dit seul puissant & seul immortel; & le Fils, fait & créé. Ensuite il montre que le Fils est vrai Dieu comme le Pere, n'ayant l'un & l'autre qu'un regne, qu'une majesté, qu'une gloire. A quoi il ajoute que les Ariens ne pouvant nier que le terme de *substance* ne se trouve dans l'Ecriture, lorsqu'il y est parlé de Dieu, soit le Pere, soit le Fils, ils doivent aussi confesser avec les Evêques du Concile de Nicée, que le Fils

est consubstantiel au Pere, & condamner l'impieeté (de la seconde formule) de Rimini, dressée en 357. Les Ariens le disoient Dieu dans quelques-unes de leurs formules que S. Ambroise rapporte ; mais ils ne le disoient pas égal au Pere. Il avertit les Catholiques de ne pas se laisser prendre à des confessions de foi si capricieuses.

Chap. 17. Dans le dernier chapitre il prévient une objection que l'on auroit pu lui faire contre la divinité de Jesus-Christ : parce qu'il est dit dans le livre des Actes, que saint Etienne le vit qui étoit *debout à la droite de Dieu* ; & fait voir par ce qui est dit au même endroit, que cette attitude ne déroge en rien à la divinité du Sauveur ; car saint Etienne en ajoutant : *Seigneur Jesus recevez mon esprit*, marquoit bien sa puissance ; & par ces paroles qui suivent : *Seigneur, ne leur imputez point ce peché*, il reconnoissoit qu'il avoit un pouvoir égal avec son Pere. Il dit encore que les endroits où Jesus-Christ nous est représenté assis à la droite du Pere, nous marquent sa qualité de Juge des vivans & des morts ; & celui où nous lisons qu'il est debout à la droite du Pere, nous le represente en sa qualité d'avocat & de médiateur.

Analyse du
quatrième li-
vre.

Chap. 3.
I. Cor. 11. 3.

V. Les Ariens objectoient, il est écrit : que *Jesus-Christ est le chef & la tête de tout homme*, & que *Dieu est le chef de Jesus-Christ*. Saint Ambroise répond, que cela est vrai de Jesus-Christ selon son humanité : & il fait remarquer que saint Paul n'a pas dit, le Pere est le chef de Jesus-Christ, mais Dieu est le chef de Jesus-Christ, parce qu'en effet Dieu comme Créateur est le chef de la créature. Ils objectoient encore : *Le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere* : mais la solution de cette difficulté se trouve dans les paroles qui suivent immédiatement, Dieu ayant prévu, comme le remarque saint Ambroise, que les impies abuseroient des précédentes : *car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi*. Pourquoi, ajoute ce Pere, est-il écrit : *Le Fils fait les mêmes choses, & non de semblables ; sinon afin de montrer l'unité d'opération dans le Fils & dans le Pere* ; & que le Fils n'opere pas par imitation des œuvres du Pere. Il prouve que tout est possible au Fils ; & que s'il est dit qu'il ne peut agir par lui-même, c'est qu'il agit indivisiblement avec le Pere & par une même puissance, qu'il ne veut rien que le Pere ne veuille, ce qui est une marque d'unité, non d'infirmité. Il soutient que de ne pouvoir engendrer n'est pas une imperfection dans le Fils : la generation étant une propriété, non de la puissance, mais de la nature divine autant qu'elle existe dans le Pere. Il fait voir aussi que d'être engendré ne marque pas un commencement dans le Fils, parce que ce

Chap. 4.
Joan. 5. 19.

Ibid. 20.

Chap. 5. &
suiv.

Chap. 8.

Chap. 9.

n'est pas par la volonté mais par la nature que le Pere a engendré le Fils; que ce qui est dit de la mission du Fils, se rapporte à son Incarnation; & que s'il y avoit de l'imperfection dans le Fils, parce qu'il prie le Pere *de le glorifier*, il s'ensuivroit que le Pere est imparfait; car le Fils lui dit au même endroit: *Je vous ai glorifié sur la terre; & ailleurs: Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui, & Dieu l'a glorifié.* Saint Ambroise montre qu'à l'égard même des Personnes divines la mission n'est point une marque d'infériorité, puisque nous lisons dans Isaïe que le Fils est envoyé non-seulement par le Pere, mais aussi par le Saint-Esprit; & dans saint Jean, que le Pere & le Fils envoient le Saint-Esprit. Jesus-Christ dit dans l'Evangile: *Je suis la vigne, & mon Pere est le vigneron; d'où les Ariens inferoient que comme la vigne & le vigneron sont d'une nature différente, on ne pouvoit dire que le Pere & le Fils fussent d'une même nature.* Saint Ambroise répond que Jesus-Christ ne se nomme la vigne que par rapport à son humanité; car de même que le vigneron cultive la vigne, de même aussi Dieu le Pere a cultivé pour ainsi dire la chair de Jesus-Christ qui a pu croître par l'âge & être coupée dans sa Passion, afin de mettre à l'ombre des bras de la Croix le genre humain tourmenté par la chaleur des plaisirs du siècle.

VI. Le cinquième livre de la foi est encore employé à établir la divinité des trois Personnes, particulièrement du Fils, & à répondre aux autres objections des Ariens. Ils prétendoient que Jesus-Christ en disant à son Pere: *La vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul véritable & Jesus-Christ que vous avez envoyé*, avoit reconnu entre son Pere & lui une différence de nature. Mais saint Ambroise leur soutient que ces paroles établissent la divinité de Jesus-Christ, & qu'il y faut suppléer que Jesus-Christ est aussi *le seul Dieu véritable*; & que si Jesus-Christ ne le dit pas expressément en cet endroit, c'est qu'il ne devoit pas s'exprimer autrement, de peur qu'il ne parût dire qu'il y avoit deux dieux. Il leur soutient encore que quand le terme *seul* est dit du Pere dans quelques endroits de l'Ecriture, il n'est pas exclusif, parce que le Pere n'a rien fait sans le Fils qui est sa sagesse & dont il est dit dans le livre des Proverbes: *Lorsqu'il préparoit le Ciel, j'étois avec lui.* Et comme les Ariens disoient que l'unité de nature dans le Pere & dans le Fils emportoit nécessairement deux dieux, saint Ambroise leur répond que la pluralité des dieux étoit bien plutôt une suite de la différence de nature. Si le Fils est Dieu, ajoutoient ces heretiques, pourquoi dit-il dans l'Evangile:

Chap. 10.
Joan. 1. 17. 5.
Ibid. 4.

Lib. 2. c. 9.
num. 75. 76.

Isaï. 48. 15.
& 16.

Joan. 15. 26.
Ibid. 14. 16.

Chap. 12.
Joan. 15. 1;

Analyse du
cinquième
livre.

Chap. 1.
Joan. 17. 3.

Chap. 2.
Isaï. 42. 24.

Prov. 8. 27.
Chap. 3.

Chap. 4.

- Joan. 4. 22. *Vous adorez ce que vous ne connoissez point : pour nous nous adorons ce que nous connoissons.* Saint Ambroise répond que Jesus-Christ parle en cet endroit comme homme & avec des hommes; mais que dans le verset suivant il prend des sentimens qui ne sont plus de l'homme, en disant : *Mais l'heure vient & elle est déjà venue, que les vrais adorateurs adoreront le Pere.* Il ne dit pas *nous adorons*, ce qu'il auroit dit en effet, s'il étoit soumis comme nous le sommes. C'est aussi de Jesus-Christ selon sa nature humaine qu'il
- Chap. 5. explique cet endroit que les Ariens objectoient : *Pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le donner.* Et la chose est claire; si l'on fait attention à ce qui précède : car Jesus-Christ avoit demandé aux enfans de Zebedée s'ils pouvoient boire le calice de sa passion; ce qui marque bien qu'il leur parloit comme homme : & sur ce qu'ils répondirent qu'ils le pouvoient, Jesus-Christ continuant à leur parler comme homme, leur dit qu'il étoit au-dessus de la condition humaine de leur accorder la droite ou la gauche dans sa gloire. Les Ariens pressoient cette
- Chap. 7. comparaison : *Vous les aimez comme vous m'avez aimé,* & prétendoient qu'elle mettoit le Fils en égalité avec les hommes. Surquoi
- Joan. 17. 23. saint Ambroise leur demande si parce qu'il est dit : *Soyez misericordieux comme votre Pere qui est dans le Ciel est misericordieux,* les hommes peuvent atteindre par leur vertu à ce que Dieu est essentiellement & par lui-même? Il dit ensuite qu'il y a cette différence entre l'amour que Dieu a pour son Fils & l'amour qu'il a pour nous, que son amour pour son Fils est toujours dans toute sa plénitude; au lieu que nous pouvons par nos progrès dans la vertu mériter l'augmentation de l'amour qu'il a pour nous. Il explique de l'humanité de Jesus-Christ, ce qui est dit de sa mission vers les
- Chap. 7. hommes, & ces paroles de David : *Le Seigneur, a dit à mon Seigneur.* Pour expliquer les endroits de l'Ecriture où Jesus-Christ est
- Chap. 8. appelé serviteur, il dit qu'il faut distinguer en lui deux natures & deux generations; que selon sa generation divine il est égal au Pere, & que par rapport à son incarnation il est serviteur du Pere. Il
- Zachar. 3. 8. réfout par la même distinction les autres objections des Ariens. Comme ils ne négligeoient rien pour appuyer leur erreur, ils la
- Ifai. 49. 6. cherchoient jusques dans la formule du Batême, soutenant que le Fils y étant nommé après le Pere, il devoit être d'une nature inférieure & autre que celle du Pere. Saint Ambroise les appelle des
- Chap. 10. interprètes Juifs, & leur ferme la bouche en leur produisant plusieurs passages de l'Ecriture, où le Fils est nommé devant le Pere.
11. 12. 13. 14. Il remarque que dans les exemplaires grecs ces paroles, *ni même*
15. le
- Chap. 9. Ioan. 1. 1. Rom. 1. 1. 11. Cor. 13. 13. Chap. 16.

le Fils, ne se lisoient pas au trente-deuxième verset du chapitre treize de saint Marc qui porte : *Quant à ce jour & à cette heure-là nul ne le fait, pas même les Anges*; & il accuse les Ariens de les y avoir ajoutées. Il dit néanmoins que quand elles seroient de l'Evangéliste, les hérétiques n'en pourroient tirer aucun avantage, puisque rien n'empêcheroit qu'on ne les rapportât à la nature humaine, & que l'on ne dit que Jésus-Christ en cet endroit a bien voulu se confondre avec le reste des hommes, & paroître ignorer comme eux ce que réellement il n'ignoroit pas. Il explique de la même manière les doutes que l'Écriture semble quelquefois attribuer à Jésus-Christ, comme lorsque le Sauveur dit dans saint Matthieu : *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice passe & s'éloigne de moi*; rejetant comme dangereuse & peu conforme à l'analogie de la foi, l'opinion de ceux qui croyoient que Jésus-Christ avoit pu tant qu'homme ignorer & douter de plusieurs choses parce qu'il est dit dans saint Luc que *Jésus croissoit en sagesse & en âge*. Il finit son cinquième livre par une prière qu'il adresse à Dieu, dans laquelle il fait profession de croire la divinité des trois Personnes : puis il invective avec force contre Arius, de ce qu'à l'imitation de Satan son auteur qui se transforme quelquefois en ange de lumière, il a eu la témérité de vouloir approfondir des mystères qui n'ont été révélés ni à Moïse, ni à saint Paul, quoiqu'il n'ait pas été comme cet Apôtre ravi dans le ciel.

Chap. 13.

Lib. 2. cap. 5.

Matth. 26. 39.

Lib. 5. cap. 18.

Luc. 2. 52.

§. X V I I.

Les trois livres du Saint-Esprit.

I. SAINT AMBROISE après avoir achevé ses cinq livres de la foi, en écrivit trois autres sur la divinité du Saint-Esprit. L'empereur Gracien les lui avoit demandés dès l'an 379. par la même (a) lettre dans laquelle il le prioit de lui envoyer une seconde fois le traité de la divinité du Fils, c'est-à-dire les deux premiers livres de la foi. Mais le saint Evêque fit trouver bon à ce Prince, qu'il n'écrivit sur une matière de cette importance, qu'après l'avoir méditée pendant quelque tems. Il marque (b) dans la préface de cet ouvrage, qui est adressé à l'Empereur, la mort d'Athanase roi des Goths, arrivée à Constantinople le 25. de

Les trois livres du Saint-Esprit, écrits en 381, à la prière de Gracien.

(a) Gracien. *Epist.* 1. ad Ambros. p. 751.
& Ambros. *Epist.* 2. ad Gracian. p. 754.

(b) Ambros. *Prolog. in lib. de Spiritu Sancto*, num. 17.

Janvier de l'an 381. mais il paroît qu'il n'étoit point informé de celle de Pierre d'Alexandrie, que l'on met au 14. Fevrier de la même année; ni de l'abdication que saint Gregoire de Nazianze fit du siège épiscopal de Constantinople au mois de Mai ou de Juin suivant, puisqu'il suppose qu'ils étoient encore deux Evêques, l'un d'Alexandrie & l'autre de Constantinople, lorsqu'il commençoit (a) cet ouvrage: ainsi on ne peut en mettre l'époque avant le mois de Janvier de l'an 381. ni la reculer gueres au-delà du mois de Juillet de la même année. Les trois livres sur le Saint-Esprit, avec les cinq livres de la foi, sont apparemment les huit livres que le Pape Hormisdas (b) dit avoir été composés par saint Ambroise pour satisfaire à la lettre de Gratien: l'un ne se lassant pas de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir avec joie ce que le Saint lui envoyoit. Le premier livre sur le Saint-Esprit est cité par saint Fulgence (c) & par saint Augustin.

Jugement
que l'on a per-
té de ces li-
vres.

II. Saint Jérôme (d) & Rufin ont pensé si différemment des trois livres sur le Saint-Esprit, que l'on peut ne pas s'arrêter au jugement qu'ils en ont porté, & s'en tenir à ce que saint Augustin en a (e) dit en ces termes, dans son quatrième livre de la doctrine Chrétienne, où il examine les différens genres de style de ceux qui par la lecture des livres saints ont fait de si grands progrès dans la science des choses divines, & en ont ensuite éclairé l'Eglise: *Saint Ambroise ayant à traiter une grande matiere, puisqu'il s'agissoit de prouver l'égalité du Saint-Esprit avec le Pere & le Fils, emploie néanmoins le style simple, parce que le sujet qu'il avoit entrepris ne demandoit pas des ornemens de paroles, ni des mouvemens propres à frapper les esprits, mais des preuves des choses qu'il avançoit.* Il en donne en effet de très-fortes & de très-convainquantes; & l'on peut dire que l'on trouve dans ses trois livres, ce que saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, Didyme & saint Gregoire de Nyse ont dit de mieux sur la divinité du Saint-Esprit; & que saint Ambroise a fait à l'égard de leurs écrits, ce que l'abeille fait sur les fleurs dont elle tire les sucs pour composer son miel.

Analyse du
premier livre
du S. Esprit.
Prolog.
pag. 600.

III. Le premier livre a un prologue dans lequel saint Ambroise fait voir que Gedeon, en délivrant le peuple de Dieu & en offrant en sacrifice la chair d'un chevreau sur une pierre avec des pains

(a) Ambros. Prolog. in lib. de Spiritu Sancto, num. 18.

(b) Hormisdas. tom. 4. Concil. pag.

(c) Fulgent. Epist. 14. c. 27. Augustin. lib. 4. de doctrina Christ. cap. 21.

(d) Hieronym. Epist. ad Paulinian. 1. 4. ad cap. lib. Didym. De Spiritu Sancto. Rufin. lib. 2. in ceteris. in Hieronym.

(e) Augustin. lib. 4. De doctrin. Christ. cap. 21.

fans levain, a été non-seulement la figure de Jesus-Christ, mais aussi que par le prodige de la rosée qui ne tomboit tantôt que sur la toison, tantôt que sur l'aire, il a marqué que la grace du Saint-Esprit passeroit des Juifs aux Chrétiens, & que par elle plusieurs milliers d'hommes seroient rappelés dans le sein de l'Eglise. Ensuite il prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que l'on ne peut sans impiété mettre le Saint-Esprit au rang des créatures, puisqu'il s'en distingue lui-même en disant par un Prophète: *Toutes choses vous obéissent*; puisque c'est lui qui a parlé dans les Evangelistes; puisque le blasphème commis contre lui est irrémissible; que c'est lui qui a parlé dans les Prophètes & dans les Apôtres; qu'il est l'Esprit même de Dieu, l'Esprit de Jesus-Christ, l'Esprit de vie & de vérité; que sanctifiant lui-même les créatures, il ne peut être de leur nombre, ni sujet comme elles au changement; qu'étant bon invariablement, puisqu'il est donné par le Pere & par le Fils, il ne doit point être mis au rang de ceux qui s'éloignent du bien; qu'il est la source de la bonté, l'esprit de la bouche de Dieu; que c'est en son nom comme en celui du Pere & du Fils, que le Batême est conféré; que c'est lui qui sanctifie les Anges même; que c'est de son esprit que Marie fut remplie, & Jesus-Christ même; que Dieu seul le peut donner; qu'il procede de la bouche de Dieu; que c'est de lui que Jesus-Christ a été oint; qu'il pardonne les pechés: ce qui lui est commun avec le Pere & le Fils, & non avec les Anges; que quoiqu'envoyé à tous les hommes, il ne passe pas d'un lieu à un autre; que la paix & la grace du Pere, du Fils & du Saint-Esprit est une & la même; que ces trois Personnes n'ont qu'un même nom, particulièrement le Fils & le Saint-Esprit, tous deux étant appellés Consolateur & Vérité; qu'elles n'ont qu'une même opération; que le Saint-Esprit est également comme le Pere & le Fils, lumière, vie & source de vie; qu'il est ce grand fleuve dont la Jerusalem celeste est arrosée. Saint Ambroise appuie tout ce qu'il dit ici du Saint-Esprit sur des passages de l'Ecriture de l'un & de l'autre Testament. Les heretiques pour prouver que le Saint-Esprit est créature, objeçoient ce qui est dit du Fils de Dieu: *Toutes choses ont été faites par lui*. Saint Ambroise répond que cela est vrai de toutes les choses qui ont été faites: mais que l'Ecriture ne disant pas que le Saint-Esprit ait été fait, il ne peut être compris dans ces paroles de saint Jean, qu'autrement il faudroit aussi y comprendre le Pere. Il autorise sa réponse d'un passage de la premiere Epître aux Corinthiens: où, quoiqu'il soit dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui est le Pere, de qui

Chap. 1.

Psal. 118. 91.

Chap. 2.

Chap. 3.

Chap. 4.

Chap. 5. & 6.

Chap. 7.

Chap. 8. 9. 10.

Chap. 11.

Chap. 12.

Chap. 13.

Chap. 14.

Chap. 15.

Chap. 16.

Chap. 2.

Jean. 1. 3.

I. Cor. 8. 6.

routes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui ; le Fils néanmoins ne peut être compté parmi toutes ces choses, puisque l'Apôtre ajoute immédiatement : Et il n'y a qu'un seul Seigneur qui est Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites.

- IV. Il commence son second livre par le précis de l'histoire de Samson, qu'il dit avoir toujours prospéré tandis que le Saint-Esprit fut avec lui ; & être déchu de sa valeur, lorsqu'il fut privé de son secours. Il en prend occasion de montrer que la vertu du S. Esprit est la même que celle du Pere & du Fils ; que ce qu'Isaïe appelle l'Esprit de conseil, est le même dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ; que la vie éternelle ne consiste pas moins à connoître le Saint-Esprit qu'à connoître le Pere & le Fils, puisque nous sommes vivifiés par une opération commune à ces trois Personnes ; que le Saint-Esprit a créé toutes choses avec le Pere & le Fils dont il est inséparable ; & que le tribut d'adoration lui est dû, comme il l'est aux autres Personnes divines. Il dit que le passage d'Amos, que les Macedoniens objectoient, où il est dit que Dieu crée l'esprit, doit s'entendre du vent & non du Saint-Esprit qu'on ne peut dire être créé chaque jour comme le vent & le tonnerre, puisqu'il est éternel, & qu'il crée lui-même dans nous également comme le Pere & le Fils, la grace de la régénération. Il tourne certains heretiques en ridicule, de ce que venant même sur les syllabes ils prétendoient qu'on devoit glorifier Dieu *dans* le Saint-Esprit, & non *avec* le Saint-Esprit : leur motif en cela étoit de mettre une différence entre le Saint-Esprit & les autres Personnes divines. Mais saint Ambroise prouve par plusieurs passages de l'Ecriture, que la particule *dans*, est dite du Pere & du Fils comme du Saint-Esprit ; & qu'au contraire la particule *avec* a souvent lieu lorsqu'il est parlé des créatures. *Allez*, dit Jésus-Christ, *batisez toutes les nations au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit.* C'est la même maniere de parler pour toutes les trois Personnes. Et saint Paul : *Vous êtes tous un en Jésus-Christ ; car vous tous qui avez été batisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ.* Et encore : *Paul & Sylvain à l'Eglise de Thessalonique qui est en Dieu le Pere & en Jésus-Christ.* Et en parlant des créatures : *Notre vie est cachée dans Dieu avec Jésus-Christ.* De ces passages & de beaucoup d'autres il conclut que ces sortes de particules ont à l'égard des Personnes divines un sens conjonctif & non distinctif, en sorte qu'il marque dans elles une différence de nature. Il prouve la même chose de ces autres particules marquées dans un passage de la premiere Epître aux Corinthiens : *Il n'y a pour nous qu'un seul Dieu*
- Analyse du
 second livre
 du S. Esprit.
 Prolog.
 P^g. 533.
 Chap. 1.
 Chap. 2.
 Isaï. 11. 2.
 Chap. 3. 4.
 Chap. 5.
 Chap. 6.
 Amos. 4. 13.
 Chap. 7.
 Chap. 8. 2.
 Voyez tome
 VI. page 202.
 Matth. 28. 19.
 Ad Galat.
 3. 26. 27.
 I. Thessalon.
 1. 1.
 Coloss. 3. 3.
 Chap. 9.
 1. Cor. 8. 6.

qui est le Pere, duquel toutes choses tirent leur être; & il n'y a qu'un seul Seigneur, par lequel toutes choses ont été faites; & montre que cet endroit, quoique dit en partie du Pere, convient totalement à Jesus-Christ; que l'établissement de l'Eglise, la vocation à la foi, la revelation, le don de prophétie, sont du Saint-Esprit comme du Pere & du Fils, & que c'est une preuve de l'unité de leur nature; que lorsqu'il est dit: *Que l'Esprit pénètre tout, & même ce qu'il y a de plus profond*, il ne s'ensuit pas que le Saint-Esprit pénètre des choses qui lui étoient inconnues auparavant, puisqu'il est dit au même endroit que *c'est par le Saint-Esprit que ce qu'il y a de plus caché nous est revelé*; & encore: *Que nul ne connoît ce qui est en Dieu que l'Esprit de Dieu*; qu'il connoît ce qui est en Dieu non par étude, mais par nature; & que cette connoissance ne lui est pas accidentelle, mais naturelle.

Chap. 104
11. 12. 13.

I. Cor. 2. 10.
9. & 11.

V. Dans le troisieme livre saint Ambroise fait voir par les témoignages du prophète Isaïe & des Apôtres, & par celui même du Pere, que le Saint-Esprit est auteur de la mission de Jesus-Christ; mais qu'on ne doit point s'imaginer pour cela que le Fils soit soumis au Saint-Esprit, puisque nous apprenons des Ecritures, que le Saint-Esprit est lui-même envoyé par le Pere & par le Fils; que lorsque nous lisons que le Fils est envoyé, que le Saint-Esprit est donné, qu'il est le doigt de Dieu & le Fils de sa droite, ces façons de parler & autres semblables que l'Ecriture n'emploie que pour nous faciliter l'intelligence des choses divines; marquent dans les trois personnes une unité de nature & d'opération. Il reproche aux Ariens d'avoir ôté aux Catholiques une preuve convainquante de la divinité du Saint-Esprit, en retranchant de l'Evangile de saint Jean ces paroles, qu'on lisoit au sixième verset du troisieme chapitre: *Dieu est Esprit*; & d'avoir retranché ces paroles non seulement dans les exemplaires qui leur appartenoient en particulier, mais encore dans ceux qu'on lisoit publiquement dans les Eglises, comme Urface & Valens en avoient été convaincus. Il doute même s'ils n'avoient pas porté leurs mains sacrileges jusques sur les exemplaires des Eglises d'Orient. Ce qui est certain, c'est qu'on ne lit ces paroles dans aucun exemplaire de nos Bibles; & il est étonnant qu'on ait négligé de les restituer dans le texte. Il est vrai qu'on en trouve de toutes semblables dans le verset vingt-quatre du quatrième chapitre de saint Jean où nous lisons: *Dieu est Esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit*. Mais les Ariens, comme le remarque saint Ambroise, avoient moins d'intérêt à supprimer cet endroit que le précédent, parce

Analyse du
du troisieme
livre du Saint-
Esprit.

Chap. 1.
pag. 665.

Chap. 2.

Chap. 3. 4.
5. 6. 7. 8. 9.

Chap. 10.

qu'ils croyoient pouvoir l'expliquer du Pere; au lieu que les paroles du troisieme chapitre ne pouvoient même, selon eux, s'entendre que du Saint-Esprit. Mais il leur dit qu'en supprimant ces paroles, ils n'ont pu supprimer l'article de foi qu'elles renfermoient, favoir la divinité du Saint-Esprit, qu'il établit tant sur l'autorité de ce passage que sur deux autres de saint Jean. Il explique de l'humanité de Jesus-Christ, ces paroles du Pseaume 98. *Adorez l'escabeau de ses piés, parce qu'il est saint*; & soutient contre les Apollinaristes que la chair de Jesus-Christ est adorable; qu'on l'adore encore aujourd'hui dans les Mysteres, & que les Apôtres l'ont adorée: car Jesus-Christ n'est point divisé, mais il est un seul Christ, & lorsqu'on l'adore comme Fils de Dieu, on ne refuse pas de reconnoître qu'il est né d'une Vierge. Saint Ambroise infere de-là que le Saint-Esprit doit aussi être adoré, puisque l'Incarnation est son ouvrage: mais il ne veut pas que l'on en infere que l'adoration soit due à Marie, parce qu'elle n'étoit que le temple de Dieu & non le Dieu du temple. Comme on lui objectoit qu'en reconnoissant le Saint-Esprit pour Dieu & pour Seigneur, c'étoit reconnoître trois dieux: il répond que ce n'étoit pas une conséquence, parce que les trois Personnes divines n'avoient qu'une même puissance, une même sainteté & une même nature. D'où vient que les Cherubins & les Seraphins chantent sans cesse: *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées*; répétant trois fois la même chose, pour marquer en Dieu la trinité des Personnes & l'unité de nature. Le reste du troisieme livre est une espece de recapitulation de ce qui avoit été dit dans les précédens.

§. X V I I I.

Livre de l'Incarnation.

Le livre de l'Incarnation, écrit en 382. A quelle occasion.

LE traité de l'Incarnation semble ne pouvoir être mis avant l'an 382. ni gueres plus tard, puisque les livres de la foi achevés seulement en 379. y sont cités (a) plus d'une fois comme un ouvrage fait depuis quelques années, & qu'au rapport de (b) Paulin, saint Ambroise le composa du vivant de Gratien, dont la mort arriva le 25. du mois d'Août de l'an 383. Ce livre est un discours que le saint Evêque avoit prononcé devant le peuple, & au-

(a) Ambros. lib. de Incarnat. c. 8. num. 79. 81. cap. 7. num. 62. & cap. 10. n. 114.

(b) Paulin in Ambros. vita, pag. 5.

quel il donna dans la fuite la forme en laquelle nous l'avons aujourd'hui, en le retouchant comme il lui étoit ordinaire de retoucher ses sermons après les avoir prêchés, lorsqu'il vouloit leur donner la forme de livre. Deux chambellans de l'empereur Gracien donnerent occasion à cet écrit. Ils avoient (a) proposé à saint Ambroise une question sur l'Incarnation, & ce Saint devoit leur en donner la solution le lendemain dans la Basilique appelée *Portienne*. Quoique le terme fût court pour traiter une matiere de cette importance, sur-tout y ayant apparence qu'il se trouveroit des Ariens dans l'assemblée pour examiner ce que l'on y diroit, saint Ambroise ne voulut pas néanmoins manquer à ce qu'il avoit promis. Mais les deux chambellans s'embarrasserent moins de la parole qu'ils avoient donnée; & au lieu de se trouver dans la Basilique au jour convenu, ils sortirent de la ville montés sur un chariot comme pour se promener: mais en étant tombés tout-à-coup, ils demurerent morts sur la place, d'où on les emporta pour les enterrer. Saint Ambroise qui n'étoit point averti de cet accident, les attendit long-tems, & voyant qu'ils ne venoient pas, il monta en chaire & commença en ces termes de traiter la question qu'on lui avoit proposée. » J'ai soin, mes freres, de m'acquitter de ma dette, mais je ne trouve point ceux qui se firent hier mes créanciers.

II. Comme il ne les savoit pas morts, pour leur laisser le tems de venir à l'assemblée, il donna l'explication des sacrifices d'Abel & de Caïn, dont on venoit de lire l'histoire. Il fait d'abord le dénombrement des heretiques qui ont erré sur le Fils de Dieu, finissant par ceux qui de son tems enseignoient que le Fils de Dieu n'avoit pris de l'homme que la chair humaine & non une ame raisonnable: c'étoient les Apollinaristes, mais il ne les nomme pas. Il dit d'eux que peut-être ils pensent bien de la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine: » Car, ajoute-t-il, la nature de Dieu est simple: l'homme au contraire est composé d'une ame raisonnable & d'un corps. Si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. « Il compare leur crime & celui de tous les heretiques dont il avoit parlé auparavant, au crime dont Caïn se rendit coupable par son sacrifice, & leur applique la malédiction dont le Seigneur le frappa. Entrant ensuite en matiere, il emploie ce qu'il y a de plus convainquant dans l'écriture pour prouver contre les Ariens l'éternité &

Analyse de ce livre.

Chap. 1.

pag. 703.

Chap. 2.

Chap. 3. 4.

(a) Paulin, in *Ambros. vita* pag. 5.

Chap. 5.

la divinité du Verbe. Puis venant aux Apollinaristes, il fait voir contre-eux la différence & la distinction de la chair & de la divinité dans Jesus-Christ, que ces heretiques confondoient, prétendant que le Verbe avoit été changé en chair. Il se sert pour cela des mêmes raisons dont saint Athanase s'étoit servi avant lui, dans sa lettre à Epiçet : montrant que la foi sur laquelle l'Eglise est fondée, consiste à croire, que Jesus-Christ est Fils de Dieu; qu'il est né du Pere de toute éternité; & que dans le tems il est né de la Vierge Marie, sans avoir souffert aucun changement dans sa divinité, étant le même lorsqu'il est né de Marie, qu'en naissant du Pere; quoique ces deux naissances soient différentes, sans être toutefois incompatibles. Il distingue ce que l'on doit attribuer à Jesus-Christ entant que Dieu, & ce qui lui convient entant qu'homme. C'est comme homme qu'il a souffert, non en apparence, comme le disoient quelques heretiques, mais réellement; non dans sa divinité, mais dans sa chair. Les Apollinaristes avoient avancé le contraire dans un ouvrage dont l'auteur étoit, à ce qu'on croit, Apollinaire même. Saint Ambroise l'ayant lû, eut horreur des blasphèmes qu'il contenoit. Il y étoit dit, que l'organe & celui de qui il recevoit le mouvement, étoient dans Jesus-Christ d'une même nature; & l'auteur autorisoit sa proposition des decrets du Concile de Nicée. Mais, comme le remarque saint Ambroise, les Peres de ce Concile ne dirent pas que la chair, mais que le Verbe de Dieu est de la même substance que le Pere; & ils confesserent que le Verbe procede de la substance du Pere, & que la chair tire son origine de Marie. D'ailleurs, les Ecritures marquent expressement que Jesus-Christ a souffert selon la chair, & non selon la nature divine; & qu'il a pris une ame raisonnable de même nature que la nôtre. Les Apollinaristes la refusoient à Jesus-Christ, dans la folle appréhension qu'elle n'eût été exposée en lui aux révoltes de la chair. Surquoi saint Ambroise leur dit que la chair n'étant par elle-même ni capable de meriter, ni digne de peine, il a fallu que Jesus-Christ, qui étoit venu pour racheter l'homme entier, prît la partie de l'homme qui étoit le plus en danger, c'est-à-dire l'ame, afin de la racheter; qu'au surplus ils craignoient mal-à-propos les revoltes de la chair dans Jesus-Christ, n'y ayant aucun lieu de craindre que celui qui, comme le dir un Prophète, *a fait l'oreille n'entende point*. Pour preuve que Jesus-Christ a pris une ame raisonnable aussi-bien qu'une chair humaine, il allegue les textes de l'Evangile qui portent, qu'il *croissoit en sagesse*, soutenant que ces progrès doivent s'entendre de lui comme homme &

Chap. 6.

non.

Chap. 7.

Joan. 10. 15.

18.

Isai. 2. 13.

Psal. 93. 9.

non.

non comme Dieu, & qu'il en est de même de toutes les autres suites & affections de la nature humaine, de la faim, de la soif, de la tristesse & autres semblables. Voilà en quoi consistoit le discours que saint Ambroise prononça dans la basilique Portienne. Mais en le mettant par écrit il crut devoir y ajouter la réponse à une difficulté que l'empereur Gratien lui avoit proposée depuis, & dont les Ariens faisoient leur plus fort argument : savoir que le Fils étant *engendré*, ne pouvoit être de même nature que le Pere *non-engendré*. Cette réponse qui est solide & convainquante, se réduit à montrer que la distinction d'*engendré* & de *non-engendré* ne regarde point la nature mais la personne. Comme ces termes ne se trouvent point dans l'Écriture, saint Ambroise en prend occasion de faire remarquer à l'Empereur combien les Ariens étoient inconsistans dans leurs principes. Ils refusoient d'admettre les termes de *nature* & de *substance*, parce, disoient-ils, qu'ils ne se trouvent pas dans l'Écriture, quoiqu'ils y fussent en effet, comme le montrent les Catholiques; & ils fondoient leur hérésie sur ceux d'*engendré* & de *non-engendré* qu'on n'y lit pas. Le livre de l'Incarnation est (a) cité par S. Leon, par Theodoret & par Leonce de Byfance. On en trouve le sixième chapitre presque entier dans (b) la Synodique, & un endroit du troisième dans saint Ephrem (c) d'Antioche. Saint Jean de Damas le cite (d) sous le titre de *Livre à Gratien*. Il est encore cité dans le Concile (e) d'Ephèse par Cassiodore, & dans un (f) Concile de Milan en 451.

III. Theodoret rapporte (g) un assez long fragment d'un autre écrit de saint Ambroise, intitulé *Exposition de la Foi*, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Leonce (h) de Byfance cite une partie de ce même fragment, qu'on a joint dans la nouvelle édition (i) au livre de l'Incarnation, à cause du rapport que ces deux écrits ont ensemble. S. Ambroise y fait profession (k) de croire que Jésus-Christ est Fils unique de Dieu, qu'il est engendré du Pere selon sa

Chap. 3.

Chap. 9. 10.

Chap. 8.

Fragment
d'un livre intitulé: *Et la Foi*.

(a) Leo. *Epist.* 134. Theodor. *Dialog.* 2. p. 95. 97. & *Dialog.* 3. pag. 163. Leont. in *Nestor. & Eutych.* lib. 1. pag. 977.

(b) Concil. Balul. pag. 788. 791.

(c) Apud Phot. *Cod.* 229. pag. 817.

(d) Joan. Damas. lib. 3. *De Imagin.*

(e) Tom. 3. *Concil.* pag. 730. 742.

Cassiod. in *Psal.* 21. vers. 1.

(f) Apud Leon. in *Epist.* 77. ad Flavian.

(g) Theodoret. *Dialog.* 2.

(h) Leon. *Byssant.* lib. 1. in *Nestor. & Eutych.*

(i) Pag. 730.

(k) *Constituitur Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei unigenitum, ante omnia secula sine principio ex Patre genitum secundum divinitatem: in novissimis vero diebus ex sancta Virgine Maria eandem incarnatum esse, perfectumque hominem ex anima rationali & corpore adsumpsisse. consubstantialem Patri secundum divinitatem, & consubstantialem nobis secundum humanitatem. Quorum enim perfectarum naturarum unio facta est inestabiliter. Ideo unum*

divinité, avant tous les siècles sans commencement, & né dans les derniers tems, de la sainte Vierge Marie, homme parfait, ayant pris un corps, & une ame raisonnable; qu'il est consubstantiel au Pere selon sa divinité; qu'il nous est consubstantiel selon son humanité: l'union des deux natures parfaites s'étant faite en lui d'une manière ineffable; que c'est pour cela que nous confessons qu'il n'y a qu'un Christ & un Fils notre Seigneur, coéternel à son Pere selon sa divinité, selon laquelle il est aussi Créateur de toutes choses; mais non-coéternel selon le corps qu'il a pris de la Vierge, de la même masse que le nôtre, ne l'ayant point apporté du Ciel. Dieu le Verbe n'a point été changé en chair, & il s'est fait voir à nous non comme un phantôme, mais en conservant sa nature sans changement & sans alteration il s'est uni les premisses de la nôtre, qui est demeurée en lui sans être mêlée avec la nature divine, comme il le déclara lui-même en disant aux Juifs: *Détruisez ce temple, & dans trois jours je le rétablirai*; car le Christ est détruit selon sa substance, c'est-à-dire selon sa chair, & le Christ rétablit ce même temple selon sa substance divine, selon laquelle il est créateur de toutes choses. Saint Ambroise ajoute que depuis le moment de son union avec la nature humaine, le Verbe ne l'a plus quitté: mais que le même Jesus-Christ est passible & impassible; passible selon son humanité, impassible selon sa divinité. Il dit anathème avec l'Eglise Catholique & Apostolique à tous ceux qui disent que Jesus-Christ est un pur homme, ou que Dieu le Verbe

Joan. 2. 19.

Christum, unum Filium Dominum nostrum, Jesum Christum Filium Dei confitemur; scientes quod Patri suo secundum divinitatem coæternus existens, dignatus est post sanctæ Virginis ad sensum Ineffabiliter sibi ex ea templum edificare & hoc sibi ab ipsa conceptione univere, non coeternum ex sua substantia cælestis delatum corpus, sed ex substantiæ nostræ massâ, hoc est ex Virgine id effluens & sibi ipsi uniens. Non in cornem mutatus Deus Verbum, neque in spectrum apparet, sed sine mutatione & alteratione sua conservans substantiam, assumptas naturæ nostræ primicias sibi unuit . . . Non commixtus, sed in utraque substantia unus & idem apparet, sicut scriptum est: Solvite templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud. Solvitur enim Christus secundum meam substantiam quam assumpsit: & solutum templum idem excitat secundum divinam substantiam, secundum quam & omnium est conditor. Nunquam post unio-

nem quam sibi ex ipsa conceptione univere dignatus est, vel à suo templo recedens, & el propter ineffabilem benignitatem valens recedere. Sed idem est patibilis & impatibilis; patibilis secundum humanitatem, impatibilis secundum divinitatem. Eos vero qui dicunt nudum hominem esse Christum, vel passioni odiosum Deum verbum, aut in carnem conversum, vel consubstantiatum corpus habuisse, vel de cælo id deivulisse, aut phantasma esse: vel qui mortalem dicunt Deum verbum opus habuisse, ut à Patre suscitaretur, vel manimatium corpus stansisse, vel sine mente hominem, vel duas Christi naturas per commixtionem confusas unam naturam factas esse: & qui non constituentur in Domino nostro Jesu Christo duas esse naturas inconfusas, unam autem personam, quatenus unus est Christus, unus Filius, eos anathematizat Catholica & apostolica Ecclesia. Ambros. pag. 730.

est sujet à la passion, ou qu'il a été changé en chair, ou qu'il a eu un corps qui lui étoit consubstantiel, ou qu'il l'avoit apporté du Ciel, ou que ce n'étoit qu'un phantôme; ou qui disent que le Verbe Dieu est mortel, & qu'il a eu besoin que le Pere le ressuscitât; ou qu'il a pris un corps inanimé, ou l'homme sans l'ame; ou qui soutiennent que les deux natures de Jesus-Christ ayant été confondues par un mélange de la divinité & de l'humanité, elles ne sont plus qu'une nature; ou qui ne confessent pas qu'il y a dans notre Seigneur Jesus-Christ deux natures non-confondues, mais seulement une personne, d'autant qu'il n'y a qu'un Christ & un Fils.

A R T I C L E I I I .

Lettres de Saint Ambroise.

IL s'en faut bien que toutes les lettres de saint Ambroise soient venues jusqu'à nous. On voit par l'éloge funebre de son frere Satyre qu'il lui avoit écrit plusieurs fois, & à quelques-uns de ses amis; & par ses autres lettres qu'il en avoit écrit plusieurs à sa sœur Marcelline, à l'empereur Theodose, au tyran Eugene, à Alypius, à Phebade & à Delphin, que nous n'avons plus, & qu'il n'a pas été possible de recouvrir quelque recherche que l'on en ait faite. De celles qui nous restent & qui sont au nombre de quatre-vingt-onze, on en a fait deux classes. La premiere contient celles dont on a pu fixer le tems & la suite: la seconde comprend celles dont on n'a point d'époque certaine.

§. I.

Premiere classe des lettres de saint Ambroise.

IL A lettre à l'empereur Gracien est la premiere selon l'ordre des tems. C'est une réponse à celle qu'il avoit reçue de ce Prince. Il le qualifie d'Empereur très-Chrétien, & lui témoigne le desir sincere qu'il avoit eu d'aller au-devant de lui à son retour d'Orient, s'il avoit osé le faire, l'assurant au reste qu'il l'avoit accompagné dans tous ses voyages par son amour & son attachement; qu'il l'avoit suivi en esprit dans toutes ses marches & ses campemens; & qu'il s'étoit trouvé jour & nuit dans son armée par sa sollicitude continuelle & par les sentimens de son cœur, tâchant

I.
Lettre à
Gracien, en
379. pag. 752.

de suppléer par ses prieres & par l'activité de son zele à l'impuissance de sa foiblesse. Il le remercie de sa lettre, loue sa foi, sa pieté, son zele pour la religion, son humilité; & après lui avoir promis de l'aller voir au plutôt & marqué qu'il lui envoyoit ses deux livres sur la foi, il le prie de trouver bon qu'il differe quelque tems à lui envoyer le traité touchant la divinité du Saint-Esprit afin de pouvoir traiter cette importante matiere avec exactitude.

2.

Lettre à
Constantius,
Evêque de la
Romagne, en
379. pag. 754.

II. La seconde lettre est adressée à Constantius nouvellement élu évêque de la Romagne. Saint Ambroise l'exhorte à gouverner sagement son Eglise dans ces tems difficiles, & lui marque de quelle maniere il doit regler ses discours pour les rendre utiles & salutaires à son peuple, auquel il veut qu'il inspire du mépris pour les richesses & pour les vanités du siècle, de l'amour pour les vertus chrétiennes, le desir d'acquérir les biens éternels, de l'éloignement pour tous les vices, en particulier pour l'impureté. Il dit en parlant de l'Eglise de *Forum Cornelii*, qu'on croit être Imola, qui dépend aujourd'hui de la métropole de Ravenne: » Je vous » recommande cette Eglise, afin qu'étant voisin, vous la visitiez » souvent, jusqu'à ce que l'on y ordonne un Evêque. L'occupation que me donne le Carême, c'est-à-dire apparemment l'instruction des Catecumes, m'empêche de me tant éloigner. » Il avertit Constantius de se donner de garde des Illyriens, infectés la plupart de l'Arianisme, à cause de Valens, d'Ursace & des autres Evêques heretiques qui avoient si long-tems dominé dans l'Illyrie; & le conjure de ne pas permettre qu'ils approchent des Fidèles: ajoutant que la vigueur de la sagesse est de ne pas croire legerement sur-tout en matiere de foi, qui rarement est parfaite dans les hommes. Il lui conseille néanmoins d'être facile à recevoir ceux des heretiques qui voudront revenir, afin de ne pas les éloigner: mais de ne pas s'y fier entierement, & de leur laisser croire qu'il est content d'eux. Les Illyriens dont il est parlé dans cette lettre, avoient été obligés de se retirer en Italie par les ravages que les barbares avoient faits dans la Thrace & dans l'Illyrie après la mort de l'empereur Valens.

3. 4.

Lettres à
Felix, Evêque
de Come, en
380. pag. 762.

III. Les deux lettres suivantes sont écrites à Felix évêque de Come, que le Martyrologe Romain met au nombre des Saints le 14. de Juillet. S. Ambroise lui avoit imposé les mains pour l'élever à l'épiscopat, & il fut toujours fort uni avec lui. Dans la premiere de ces lettres il remercie Felix des truffles qu'il lui avoit envoyées, mais il mande en même-tems que son present ne l'empêche pas d'être en colere contre lui de ce qu'il ne le venoit pas voir assez

souvent, & que ses truffes ne peuvent suppléer à son défaut. La seconde lettre est une réponse à celle que Felix lui avoit écrite à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. Saint Ambroise le prie de se trouver à la dédicace d'une Eglise que Bassien de Lodi avoit fait bâtir. Pour l'engager à se rendre à cette ceremonie il lui dit, qu'il avoit promis de l'y engager en sorte qu'il ne pourroit pas s'en défendre. Felix avoit témoigné à saint Ambroise que la moisson étoit grande à Come, mais qu'il trouvoit peu de moissonneurs pour l'assister dans son ministère; que néanmoins il avoit déjà converti la plus grande partie des bourgeois. Ce Saint le congratule sur le succès que Dieu avoit donné à ses travaux. Il loue son zele & sa pieté, & l'exhorte à la perseverance, lui promettant de s'unir de prieres avec lui le jour annuel de son ordination, & de l'accompagner en esprit dans toutes les circonstances de cette sainte ceremonie. Il appelle le jour de l'ordination de Felix, son jour natal. Bassien qui est nommé ici, signa en 381. au Concile d'Aquilée. Il est honoré comme Saint le 19. Janvier.

IV. Il y avoit à Verone une vierge nommée Indicie, qui ne s'étoit engagée dans cet état qu'après de longues épreuves & avec l'approbation de Zenon, qui apparemment étoit Evêque de cette ville. Pendant le séjour qu'elle fit à Rome avec sainte Marcelline, on ne remarqua rien en elle qui ne fût digne de sa profession, & les personnes de son sexe qu'elle fréquentoit le plus lui rendoient un témoignage avantageux. Depuis étant venue demeurer à Verone avec sa sœur mariée à un nommé Maxime, elle y fut honorée de toutes les personnes de pieté. Les Prêtres mêmes lui rendoient visite par respect pour sa vertu: & on ne reprochoit rien en elle sinon qu'elle n'alloit point de maison en maison pour rendre des visites de civilités. Cet amour pour la retraite si convenable à la pudeur d'une vierge lui attira des ennemis qui firent courir le bruit, que quelques pauvres femmes étant allées à un Monastere, y avoient publié qu'Indicie étoit grosse, & que ce bruit avoit passé du Monastere dans la Ville. Maxime allarmé par ce faux bruit, & touché, comme il le disoit, d'une douleur paternelle pour la honte de sa famille, alla trouver l'Evêque Syagrius, & lui demanda justice avec tant d'instances que l'Evêque fit appeler les témoins à l'Eglise. Mais les femmes qu'on disoit avoir semé ce bruit ne parurent point, & il fut prouvé depuis qu'on les avoit fait évader: ainsi on ne fit entendre que René & Leonce qui disoient avoir ouï ces femmes. C'étoient des heretiques, qu'Indicie avoit chassés de chez elle peu de tems auparavant, à cause

5. 6.
Lettres à
Syagrius, Evê-
que de Vero-
ne, en 380.
pag. 765.
Histoire de
la vierge In-
dicié.

de leur mauvaise conduite : ce qui rendoit leur témoignage insuffisant quand il eût été véritable. Néanmoins Syagrius ne laissa pas de le recevoir, & sans prendre l'avis d'aucun Evêque, ni même avoir ouï les défenses de l'accusée, il ordonna qu'elle seroit visitée par des sages-femmes. Indicie assurée de son innocence, refusa de se soumettre à une sentence qui bleffoit sa pudeur, espérant de trouver auprès de saint Ambroise autant d'appui que Syagrius lui faisoit ressentir d'injustice. L'affaire fut donc portée à Milan. Maxime qui la poursuivoit avec beaucoup de chaleur, y vint accompagné de ses deux témoins. Syagrius écrivit de son côté à saint Ambroise, insistant sur l'équité de la Sentence qu'il avoit rendue, demandant qu'Indicie fût visitée en présence de Marcelline, & s'efforçant de faire voir que Maxime ne devoit pas passer pour accusateur. Indicie informée du contenu de cette lettre, en produisit une autre que Syagrius lui avoit écrite au commencement du procès, dans laquelle il lui mandoit que Maxime, ou de son propre mouvement ou poussé par d'autres, la déferoit comme coupable d'un grand crime. C'en étoit assez pour faire voir que Maxime étoit accusateur. Cependant S. Ambroise ayant voulu avant que de commencer la procédure, que quelqu'un se déclarât accusateur d'Indicie, Maxime refusa d'en prendre la qualité. René & Leonce, les seuls témoins que l'on produisit, ne s'accorderent pas, quoiqu'ils eussent eu tout le loisir de concerter leur intrigue. Saint Ambroise fit donc assembler des Evêques pour juger cette affaire avec lui. Dans cette assemblée la vierge Paternelle, qu'Indicie accompagnoit presque toujours, fut interrogée & protesta solennellement qu'elle ne connoissoit rien dans Indicie qui ne fût infiniment éloigné du crime dont on l'accusoit. On interrogea aussi la nourrice d'Indicie qui lui rendit le même témoignage. Marcelline, à qui saint Ambroise avoit écrit que Syagrius souhaitoit qu'Indicie fût visitée en sa présence, rejetta cette proposition & loua la vertu d'Indicie : en sorte que les Evêques prononcèrent qu'elle étoit innocente ; que René & Leonce demeureroient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus dignes de l'indulgence de l'Eglise par une véritable pénitence ; & que Maxime pourroit être reçu à la communion pourvu qu'il réparât sa faute. On ne fait d'où lui venoit cette animosité contre sa belle-sœur, si ce n'est que se rencontrant ensemble à la campagne, elle ne voulut pas loger avec lui, apparemment pour ne pas scandaliser ceux qui ignoroient qu'il fut son beau-frère. Il porta sa haine contre-elle jusqu'à la séparer de sa sœur, en divisant par une mu-

raille la maison où lui & sa femme demeuroient avec elle. Saint Ambroise fit part à Syagrius du jugement qu'il venoit de rendre avec les Evêques en faveur d'Indicie, lui reprochant vivement l'irrégularité de la conduite qu'il avoit tenue envers une vierge très-vertueuse. Il lui représente que le jugement par lequel il avoit ordonné qu'elle fût visitée, étant contre toutes les loix ecclesiastiques & civiles, il étoit nul dans la forme; qu'il ne valoit pas mieux dans le fonds parce qu'il étoit contre les bonnes mœurs, contre la pudeur & contre l'honnêteté; qu'il y avoit d'autres voies pour s'assurer de la bonne conduite d'une vierge, sans qu'on en vînt à ces fâcheuses extremités; que même, au sentiment des plus habiles Medecins, cette voie ne réussit pas, & laisse la chose aussi incertaine qu'auparavant; qu'il est dangereux de faire dépendre la réputation d'une personne consacrée à Dieu, du témoignage d'une femme que l'on peut aisément gagner, ou qui peut se tromper; que si cette voie est permise, on ne doit y avoir recours que pour celles que la crainte du deshonneur est capable de retenir dans leur devoir plutôt que l'amour de la pureté. Il rapporte un exemple tout récent qui prouvoit que cette épreuve de la chasteté des filles étoit un moyen fort douteux & fort incertain; puisqu'une personne de condition fervile ayant été exposée à deux visites, l'une à Altine, l'autre à Milan, elle fut déclarée coupable dans la première & innocente dans la seconde. Sur le fait particulier d'Indicie il soutient que cette épreuve a été inutile, puisque si elle avoit été grosse, & fait mourir son fruit, comme on l'en accusoit, il auroit été impossible que cela n'eût été connu de plusieurs personnes; que les témoins produits contre elle n'étoient pas recevables, puisqu'ayant été interrogés ils s'étoient coupés grossièrement, & avoient disparu sans attendre le jugement; qu'Indicie se trouva alors sans accusateur & sans témoins qui osassent déposer contre-elle, & y en ayant au contraire qui déposoient en faveur de son innocence, lui & ses collègues auroient été en droit de déclarer que la réputation de cette vierge étoit en son entier, & d'excommunier Maxime, René & Leonce. Il marque son étonnement à Syagrius sur la foiblesse qu'il avoit eue de craindre ceux qui l'avoient menacé de se séparer de sa communion s'il recevoit Indicie sans qu'auparavant elle eût été visitée: étant honteux qu'un Evêque souffre qu'on lui donne la loi, & qu'on lui prescrive les jugemens qu'il doit prononcer. Il trouve encore plus étrange que Syagrius ait voulu lui persuader que Maxime ne devoit point passer pour accusateur, & qu'il n'avoit agi dans cette affaire que par zèle pour l'honneur de sa

famille, & lui demande comment il peut concilier ce qu'il lui dit à ce sujet dans sa lettre avec ce qu'il avoit écrit de Maxime à Indicie même. Outre cette lettre à Syagrius, saint Ambroise lui en écrivit une seconde quelque tems après la première, dans laquelle il se plaint à lui en ami de l'injure qu'il avoit faite à la virginité, par la sentence qu'il avoit rendue contre Indicie: & pour le faire ressouvenir du soin que Dieu prend de venger les insultes faites à la chasteté, il lui rapporte l'histoire de la femme du Levite dont il est parlé dans livre des Juges, & de la guerre sanglante dont elle fut le sujet.

V. Just, que l'on croit avoir été cet Evêque de Lyon qui en 381. assista au Concile d'Aquilée, écrivit à saint Ambroise pour lui demander l'explication de plusieurs endroits de l'Ecriture où il est parlé de poids, de mesures & de monnoie: par exemple ce que signifie les deux dragmes que chaque Israélite étoit obligé d'offrir pour se racheter lorsque l'on faisoit le dénombrement du peuple: ce que c'est que le gomor de manne qui devoit suffire à chaque homme par jour: pourquoi il falloit un nombre déterminé de personnes pour la manducation de l'agneau paschal: ce que l'on entend par la piece d'argent que saint Pierre trouva dans la bouche d'un poisson, & pourquoi Jesus-Christ paya le tribut à ceux qui le lui demanderent. Saint Ambroise répondit à toutes ces questions, mais en les expliquant dans un sens mystique. Il dit que ces deux dragmes signifioient la foi & la miséricorde qui sont le prix de notre redemption; que la manne étoit le signe de la sagesse, & que le gomor figuroit la mesure suivant laquelle on doit la posséder, parce que si l'on en avoit outre mesure, elle seroit nuisible, selon ce que dit saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens; que dans la manducation de l'agneau paschal chacun de ceux qui le mangeoient en avoit une partie égale, en quoi cet agneau étoit la figure de Jesus-Christ qui nous a tous également rachetés par son sang; que quoique Jesus-Christ comme Fils de Dieu ne dût point payer le tribut, il ordonna néanmoins à Pierre de le payer, de peur, comme il est dit dans l'Evangile, de scandaliser ceux qui le demandoient, s'il le leur eût refusé. Saint Ambroise dit à Just que s'il lui reste quelque autre doute sur l'Ecriture sainte, il peut le lui proposer. Just lui écrivit donc une seconde fois, pour lui demander si les Ecrivains sacrés avoient écrit sans art. Ce sentiment étoit assez commun dans l'Eglise, & saint Ambroise dit qu'il ne fait point de difficulté d'y souscrire, persuadé qu'ils n'ont fait que suivre en écrivant le mouvement du S. Esprit.

Mais

Page 771.

7. 8.

Lettres à
Just, vers l'an
381. pag. 777.

Exod. 30. 12.

Exod. 16. 17.

Exod. 12. 4.

Matth. 17. 26.

I. Cor. 12. 7.

Pag. 734.

Mais il ne convient pas pour cela que les livres saints soient écrits sans art, puisqu'il est certain qu'ils ont servi de modèles aux maîtres de l'art qui en ont tiré leurs règles & leurs préceptes. Il donne plusieurs exemples de l'art qui regne dans l'Écriture, & dont le Saint-Esprit est auteur. Just, après le Concile d'Aquilée, se retira dans les déserts d'Égypte où il finit saintement sa vie. Ce qui oblige de mettre les deux lettres que saint Ambroise lui écrit, avant l'an 381.

VI. Nous avons donné ailleurs le précis des quatre lettres suivantes, en parlant du Concile d'Aquilée assemblé en 381. contre Pallade & Secundien, hérétiques du parti des Ariens.

VII. La treizième & la quatorzième adressées toutes deux à l'empereur Theodose, sont aussi partie des actes d'un Concile d'Italie en 381. auquel saint Ambroise présidoit.

VIII. La quinzième est au sujet de la mort de saint Aschole Evêque de Thessalonique, arrivée vers l'an 383. Les Evêques de Macedoine & le Clergé de Thessalonique en donnerent avis à saint Ambroise, & lui manderent en même-tems l'élection d'Anysius disciple de saint Aschole & imitateur de ses vertus. Anysius écrivit lui-même à saint Ambroise pour lui marquer le choix qu'on avoit fait de lui. Les réponses que ce saint Evêque fit tant aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Thessalonique qu'à Anysius, ne sont autre chose qu'un éloge des vertus d'Anysius & de celles de son prédécesseur. Il dit dans sa lettre aux Evêques de Macedoine & au Clergé de Thessalonique, qu'avant de recevoir leurs lettres il savoit déjà que ce saint homme étoit allé recevoir dans le Ciel la récompense de ses mérites, & qu'il l'avoit appris par une voie extraordinaire & miraculeuse : ce Saint ayant voulu (en s'apparoissant à lui) lui épargner la peine de lui souhaiter une longue vie sur la terre. Il leur marque qu'à la nouvelle de cette mort il a été pénétré d'une vive douleur, & qu'il la ressent encore, quoique persuadé qu'il est passé dans une meilleure vie, & qu'il jouit de l'union avec Jésus-Christ après laquelle il avoit toujours aspiré. Il déplore avec eux la perte que l'Eglise a faite par la mort de ce grand homme, qu'il appelle *le mur de la foi*, & qu'il compare à Elie & à Elisée, dont il avoit non-seulement imité les vertus, mais aussi les prodiges, en rendant inutiles par ses prières tous les efforts des barbares contre la Macedoine. Il dépeint d'une manière touchante le commerce d'amitié qui l'avoit uni à saint Aschole pendant sa vie. Puis il les félicite sur le choix qu'ils avoient fait d'Anysius pour lui succéder, disant

9. 10. 11. 12.
Lettres touchant le Concile d'Aquilée, en 381.
Voyez tome V. page 658.

13. 14.
Lettres à l'Empereur Theodose, en 382.
Voyez tome V. page 669. & 671.

15. 16.
Lettres au Clergé de Thessalonique, & à Anysius Evêque de cette ville, en 384.

Page 822.

qu'ils n'avoient fait en cela que confirmer la designation secrette de saint Aschole, qui, comme un nouvel Elie, avoit couvert Anysius de son manteau au moment qu'il montoit au Ciel, & l'avoit revêtu des ornemens du sacerdoce. Il s'étend sur les vertus d'Anysius, & prie le Seigneur de benir sa foi & son application au travail. Il poursuit l'éloge des vertus de saint Aschole dans la lettre à son successeur, de ses travaux apostoliques, de sa vie pénitente & mortifiée. Ensuite après avoir félicité Anysius sur son élection & lui en avoir marqué sa joie, il dit qu'il espere que l'on verra revivre le maître dans le disciple, & conjure le Seigneur de le rendre l'heritier des vertus de saint Aschole comme il l'étoit de son siège.

17.

Lettre à Valentinien en forme de requete touchant le rétablissement de l'autel de la Victoire, en 384.

Page 824.

IX. La lettre dix-septième est une requête ou remontrance à l'empereur Valentinien, au sujet du decret que Symmaque avoit fait faire au nom du sénat en forme de plainte de ce qu'on avoit renversé l'autel de la Victoire, & de ce qu'on avoit ôté aux payens beaucoup de leurs droits, dans lesquels ils demandoient d'être rétablis. Saint Ambroise ayant été informé de leurs demandes, écrivit aussitôt à Valentinien pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les payens. Il lui represente que leur demande étoit indigne d'être faite à un Prince Chrétien; qu'étant serviteur du vrai Dieu, il devoit au moins empêcher que l'on ne servît les faux dieux; que ce seroit contribuer à leur culte que de leur rendre ce qui avoit été confisqué depuis long-tems & adjugé au fisc; que mal-à-propos les payens se plaignoient de leurs pertes, eux qui n'avoient jamais épargné le sang des Chrétiens, & qui avoient renversé jusqu'aux bâtimens des Eglises; qu'ils ne sont pas mieux fondés à demander des privileges, eux qui sous Julien ont refusé aux Chrétiens la liberté conamune de parler & d'enseigner. » Vous » ne devez pas plutôt, ajoute-t-il, donner atteinte à ce que vos » prédecesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont » réglé pour les affaires civiles. Ce qu'ils leur ont ôté devoit l'être » sous votre regne, s'ils ne l'avoient fait avant vous. Que per- » sonne n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un payen qui vous donne » ce conseil, pourquoi lui donneriez-vous la satisfaction de vous » avoir engagé dans la superstition? L'ardeur qu'il témoigne pour » le rétablissement de sa fausse religion, doit vous animer à main- » tenir la veritable foi. N'est-il pas juste que vous jouissiez de la » liberté que vous laissez aux autres: car vous ne contraignez per- » sonne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit Chrétien, ne vous » laissez pas tromper au nom, il est payen en effet. Si aujour-

d'hui un Empereur payen, ce qu'à Dieu ne plaise, érigeoit un
 autel aux idoles, & qu'il contraignît les Chrétiens à se trouver
 aux sacrifices avec les Idolâtres & à jurer devant cet autel, tout
 Chrétien ne prendroit-il pas cette démarche pour une véritable
 persécution; mais que penseroit-il d'un Empereur Chrétien qui
 commettrait ce sacrilege? C'est pourtant là le crime dont vous
 vous rendriez coupable, si vous souscriviez au decret que l'on
 vous a présenté. Il porte le nom du Sénat, mais il n'est l'ouvrage
 que d'un petit nombre de Payens qui abusent du nom du Sénat.
 Lorsqu'ils firent la même tentative il y a deux ans, les sénateurs
 Chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, ne s'y opposerent-
 ils pas de toutes leurs forces, protestant en public & en parti-
 culier qu'ils ne viendroient point au sénat si la prétention des
 Payens avoit lieu? J'envoyai alors leur requête à votre frere Gra-
 tien afin qu'il ne donnât pas dans le piège qu'on lui tendoit, &
 qu'il ne prît pas les plaintes des adversaires pour une remon-
 trance faite par le Sénat. Je vous demande donc aujourd'hui
 comme Evêque au nom de tous les Evêques, qui se joindroient
 à moi si cette nouvelle étoit moins subite & moins incroyable,
 de ne rien ordonner sur la requête qu'ils viennent de vous pré-
 senter: du moins donnez-en avis à l'Empereur Theodose votre
 pere, que vous avez accoutumé de consulter dans les grandes
 affaires. Je vous demande aussi que l'on me donne copie de la
 relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puisse répondre plus
 amplement. Si l'on ordonne autre chose, nous ne pouvons ni
 souffrir, ni dissimuler un ordre si injurieux à la religion. Il ne
 tient qu'à vous de venir à l'Eglise: mais ou vous n'y trouverez
 point d'Evêque, ou vous trouverez qu'il vous résistera & ne re-
 cevra point vos offrandes. Que répondrez-vous au Prêtre de
 Jesus-Christ quand il vous dira: l'Eglise n'a que faire de vos (a)
 presens, depuis que vous en avez offert pour l'ornement des
 temples des Payens? L'Autel de Jesus-Christ rejette vos dons,
 puisque vous avez fait élever un autel pour le culte des idoles.
 Car il faut regarder votre parole, votre écriture & votre signa-
 ture comme votre ouvrage. Notre Seigneur Jesus-Christ refuse
 votre obéissance après l'avoir si honteusement rendue aux faux
 dieux; car il vous a dit: *Vous ne pouvez servir à deux maîtres.*

(a) Valentinien n'étant que Catechu-
 mene ne pouvoit donner à l'Eglise que
 pour l'ornement & pour l'entretien des Mini-
 stres sacrés & des pauvres. Ainsi les obla-

tions dont il est parlé en cet endroit ne
 peuvent s'entendre de celles que les Fidèles
 faisoient à l'Autel & dont ils commu-
 nioient.

» Est-il possible que les vierges vestales rentrent dans la possession
 » de leurs privileges, pendant que les vierges consacrées à Jesus-
 » Christ ne jouissent pas de ceux qui leur ont été accordés? Quel
 » dessein pouvez-vous avoir en vous adressant aux Prêtres de
 » Dieu, après avoir préféré à leur requête les demandes profanes
 » des Payens? Qu'avez-vous, continue saint Ambroise, à répon-
 » dre à ces paroles? Direz-vous que vous êtes encore enfant, &
 » que la foiblesse de votre âge est cause de cette faute? Mais il n'y
 » a point d'âge qui ne soit parfait en Jesus-Christ, & Dieu n'ap-
 » prouve point l'enfance quand la plénitude de la foi n'y est pas
 » jointe. Il s'est aussi trouvé des enfans qui ont confessé sans trem-
 » bler le nom de Jesus-Christ devant les persécuteurs. « Il passe de-
 » là aux reproches que lui feroient avec justice son frere Gratien &
 » Valentinien son pere s'ils vivoient encore, & conclut en lui re-
 » montrant que puisque la demande des Payens étoit injurieuse pre-
 » mierement à Dieu, & ensuite à son pere & à son frere, il ne doit
 » rien ordonner en cette rencontre que ce qu'il faudra être utile pour
 » son salut devant Dieu.

18.
 Autre lettre
 de saint Am-
 broise à Va-
 lentinien sur
 le même sujet.

X. Valentinien communiqua la relation de Symmaque à saint
 Ambroise : elle contenoit les mêmes plaintes que le decret du
 Sénat présenté à ce Prince, & Symmaque qui passoit pour le plus
 habile orateur de son tems, les appuyoit de toute la force de son
 éloquence. Il avoit donné à cet écrit le nom de *Relation*, parce
 que suivant les devoirs de sa charge de Préfet, il étoit obligé de
 rendre compte à l'Empereur de ce qui se passoit à Rome ; & sui-
 vant sa formule ordinaire il l'avoit adressée aux trois Empereurs
 Theodose, Arcade & Valentinien, quoiqu'elle ne dût être pré-
 sentée qu'à ce dernier. Symmaque se plaignoit dans cette relation
 qu'on lui eût dénié audience dans sa députation précédente, & se
 promettoit que l'on corrigeroit les desordres du regne passé. Il
 appuyoit sur le nom de la Victoire, comme si elle eût été atta-
 chée à cet autel ; & insistant sur l'antiquité & la force de la cou-
 tume, il faisoit parler Rome en cette sorte par une figure que l'on
 appelle *profopée* : » Très-bons Princes, Peres de la patrie, res-
 » pectez mes années : je les dois à la pieté de ce culte. Je veux
 » garder les ceremonies & la religion de mes ayeux ; car je n'ai
 » point lieu de m'en repentir, & je vivrai à ma mode puisque je
 » suis libre. Ce culte a soumis tout le monde à mes loix : c'est lui
 » qui a repoussé de mes murs Annibal & les Senonois. Ai-je
 » donc été conservée jusqu'à ce tems pour être corrigée dans
 » ma vieillesse? « Symmaque pour ne pas offenser les Empereurs

leur disoit que c'étoit le même Dieu qui étoit adoré sous divers noms; & tâchoit d'un côté de les piquer de generosité en leur faisant remarquer le peu d'utilité qui leur reviendroit des confifcations dont il se plaignoit; de l'autre de les épouvanter par les calamités publiques qu'il disoit être une suite du mépris que l'on avoit pour l'ancienne religion. Surquoi il faisoit une description tragique de la famine qui avoit désolé Rome l'année précédente. Saint Ambroise répondit à toutes les raisons de Symmaque, dans une lettre à l'empereur Valentinien. Après y avoir demandé à ce prince que l'on jugeât de la verité par le fond des choses plutôt que par l'éloquence, dont il laisse l'avantage à son adversaire, il réfuta la propopée de Symmaque par une autre, en faisant avouer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, mais à la valeur de ses guerriers. En effet, ces dieux étant les mêmes chez les Romains que chez les Carthaginois, la preuve que Symmaque tiroit de leur culte tomboit d'elle-même; & il falloit qu'il convînt nécessairement, ou que les Romains ne devoient pas leurs victoires à leurs dieux; ou que les mêmes dieux qui avoient fait triompher les Romains, avoient été vaincus chez les Carthaginois. Saint Ambroise fait avouer encore à la ville de Rome, que l'autel de la Victoire n'a pas empêché les irruptions des barbares, ni la prise d'Attilius par les Carthaginois, ni quantité d'autres malheurs arrivés sous les Empereurs idolâtres; qu'elle ne doit pas rougir de se convertir avec tout le monde quoique dans un grand âge; qu'il n'est jamais trop tard d'apprendre que l'on n'a point loué le nombre des années, mais la candeur des mœurs; qu'il n'y a point de honte de prendre un meilleur parti; qu'en ce qui regarde le culte de Dieu, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ce qu'il nous en dit lui-même. Sur la plainte des payens qu'on leur avoit ôté leurs revenus & leurs privilèges, & qu'on avoit dépouillé leurs dieux de leurs ornemens, saint Ambroise dit: » Voyez notre magnanimité: nous nous sommes accrus par » les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les supplices: mais » pour eux ils ne croient pas que leurs ceremonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire non plus que l'on » garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales: » voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un tems prescrit, par des ornemens de tête, des habits de » pourpre, la pompe de leurs litieres & d'un grand nombre de » serviteurs qui les suivent, par de grands privilèges & de grands » revenus. « Saint Ambroise oppose aux vestales la multitude des

vierges Chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble, modeste & pénitente sembloit plus propre à détourner de cette profession qu'à y attirer. Il compte pour la première victoire de la chasteté, de surmonter la passion que l'on a pour les richesses; regardant le desir du gain comme un piège de la pudeur. » Les

» Payens se plaignent encore, dit ce Père, que l'on ne donne pas
 » des pensions aux sacrificateurs & aux ministres des temples, aux
 » dépens du public; & c'est sur cet article qu'ils font beaucoup de
 » bruit. Mais nous sommes même privés des successions des par-
 » ticuliers par les loix nouvelles, tandis qu'elles n'en privent pas
 » les ministres des temples. Si un Prêtre d'entre-nous veut jouir
 » de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux
 » biens de ses ancêtres; pendant qu'un décurion est exempt de ces
 » charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour mon-
 » trer de quoi je ne me plains pas; car j'aime mieux que nous ayons
 » moins de bien & plus de grace. Ils répondent que l'Eglise a des
 » revenus dont on ne l'a point dépouillée comme on a fait les
 » temples des dieux. Mais sans parler ici de ce que leur persécu-
 » tion nous a fait souffrir & de ce qu'elle a enlevé à nos Eglises,
 » que ne faisoient-ils le même usage de leurs revenus que nous fai-
 » sons des nôtres? Chez nous le bien de l'Eglise est l'entretien des
 » pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont ra-
 » chetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont en-
 » voyé du secours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des sacrifica-
 » teurs s'employoit à l'utilité publique; & voilà ce qu'ils allèguent
 » pour cause des calamités. « Saint Ambroise fait voir ensuite que
 Symmaque supposoit faussement que la famine de l'année précé-
 dente étoit une suite du mépris que l'on avoit pour le culte des
 dieux: puisque ces sortes de fleaux sont de tous les tems; que le
 dernier n'étoit arrivé que long-tems après que les prêtres des faux
 dieux avoient été privés de leurs retributions & de leurs hon-
 neurs; qu'il ne s'est point étendu au-delà de l'Italie; qu'il ne s'y est
 même fait sentir que peu de tems; l'abondance ayant succédé
 bientôt à la stérilité, quoiqu'on n'ait rien fait en faveur des prêtres
 des faux dieux. Comme Symmaque avoit aussi rapporté au ren-
 versement de l'autel de la Victoire la mort funeste & prématurée
 de Gratien, saint Ambroise montre par celles de plusieurs Prin-
 ces payens, de Pompée, de Cyrus, d'Hamilcar, & en particulier
 par celle de Julien l'*Apostat*, que de semblables morts sont des
 vicissitudes ordinaires des choses humaines. Il conclut en exhor-
 tant Valentinien à refuser constamment les demandes impies des

Payens à l'imitation de son frere ; & à suivre en cette rencontre ce que sa foi & sa pieté lui dicteront être convenable. Ces deux lettres de saint Ambroise furent lûes dans le consistoire de Valentinien en presence du comte Banton maître de la milice, & de Rumoride qui avoit la même dignité mais qui étoit payen : & l'Empereur touché des remontrances du saint Evêque, n'accordaria rien aux Payens de ce qu'ils demandoient. C'étoit sur la fin de l'an 384. après la recolte des fruits. Ce sont ces deux lettres que Paulin appelle (a) un excellent livre contre Symmaque, & auquel il ajoute que cet orateur n'osa jamais répondre.

XI. Vigile, l'un des amis de saint Ambroise, ayant été élevé sur le siège épiscopal de Trente vers l'an 385. le pria de lui donner quelques regles pour remplir dignement les devoirs de son ministère. Saint Ambroise lui écrivit sur ce sujet une grande lettre, où entre-autres instructions il l'avertit, qu'ayant à conduire un peuple au milieu duquel il y avoit quantité de payens, il devoit autant qu'il seroit en lui, empêcher que les Fidèles ne contractassent mariage avec les Infidèles, de peur que les vices & la corruption des mœurs de ceux-ci ne s'introduisissent insensiblement dans l'Eglise, en s'alliant avec les Chrétiens. Il lui represente que le mariage des Fidèles devant être sanctifié par le voile que le Prêtre met sur la tête des mariés & par la benediction qu'il leur donne, on ne voit pas qu'on puisse donner le nom de mariage à l'union de deux personnes qui ne sont pas unies par le lien d'une même foi ; ni comment la priere, qui doit être commune, peut l'être entre deux personnes d'une religion differente ; que ces deux sortes d'alliances sont des sources d'impuretés, de discordes & de sacrileges ; que souvent, comme on le voit par l'histoire du peuple Juif & par ce qui se passa en Beelphegor, plusieurs ont abandonné la foi par l'excès d'amour qu'ils ont eu pour leurs femmes. Il s'étend pour prouver cette verité, sur l'histoire de Samson à qui l'alliance avec une femme étrangere causa tant de maux. Un autre avis important que saint Ambroise donne à Vigile, est d'instruire fréquemment ses peuples sur l'obligation où ils sont de payer aux ouvriers qu'ils emploient, le salaire qui leur est dû ; & de les y engager en leur représentant qu'étant eux-mêmes des mercenaires à l'égard de Dieu, ils ne doivent pas esperer d'en être traités autrement qu'ils auront traité les autres. Il lui conseille de plus, de s'opposer fortement aux progrès que faisoit l'usure. Les raisons qu'il

19:
Lettre à Vi-
gile Evêque
de Trente,
vers l'an 385:
Page 842.

(a) Paulin. in *Ambros. ult. num. 26.*

lui fournit pour combattre ce vice, qui étoit alors très-commun; font, que l'Écriture promet la gloire éternelle à celui qui n'aura point donné son argent à usure; que de recourir à ce commerce pour profiter de l'indigence de son frere, c'est le supplanter; qu'un Chrétien qui est riche doit donner, comme si celui à qui il donne son argent ne devoit pas le lui rendre, ou du moins qu'il ne doit rien exiger de lui au-delà du fort principal; que la grace de Dieu qu'il espere en récompense de sa libéralité, est une usure assez grande; que c'est tromper son frere, de lui prêter à usure dans ses besoins; qu'il y a même de la cruauté à donner de l'argent à un homme, avec obligation d'en rendre deux fois autant, n'étant pas possible que celui qui n'a pas la somme qu'on lui prête, soit en état de rendre ensuite le double. Il rapporte à cette occasion l'exemple de Tobie qui attendit jusqu'à la fin de sa vie à redemander l'argent qu'il avoit prêté, moins inquiet de le recouvrer pour son propre usage, que de ne pas le faire perdre à son fils. » L'usure, ajoute saint Ambroise, » a souvent fait périr des peuples entiers, & a été la cause d'une » ruine publique. C'est donc à nous qui sommes Evêques, qu'il » appartient particulièrement de retrancher ces sortes d'abus qui » deviennent si communs. « Il donne encore à Vigile des instructions sur le sujet de l'hospitalité, dont la plus remarquable est qu'il vaut mieux faire manger à ses hôtes un peu d'herbes avec beaucoup de douceur & d'amitié, que de leur préparer un magnifique festin avec chagrin & en leur faisant un mauvais visage. On ne peut gueres douter que cette lettre ne soit antérieure à la loi que Theodose donna en 388. portant défense aux Chrétiens de contracter mariage avec les Juifs; car saint Ambroise n'auroit pas manqué de la citer.

XII. Nous avons donné dans la vie de saint Ambroise le précis de sa lettre à sa sœur Marcelline. C'est une relation de ce qui se passa à Milan en 385. lorsque l'imperatrice Justine voulut enlever aux Catholiques la basilique Portienne & la basilique neuve pour les donner aux Ariens. Avant tous ces mouvemens qui donnerent beaucoup de peine au saint Evêque, sa sœur avoit été extraordinairement inquiétée par des songes, qui étoient comme un présage de ce qui devoit arriver à son frere. Il marque lui-même à la fin de cette relation qu'il prévoyoit encore de plus grands mouvemens, & il se fondeoit sur ces paroles de l'Empereur: » On m'appelle tyran & plus même que tyran. « Et comme les Comtes prioient ce Prince d'aller à l'Eglise, il répondit: » Si Ambroise » vous le commande, vous me livrez piés & mains liés. «

Après

Après de semblables paroles : » Confiderez je vous prie, dit-il à sa
 » sœur, ce que nous avons à attendre. « Il ajoute : » L'eunuque
 » Calligone préfet de la chambre m'a fait dire : Tu méprises Va-
 » lentinien de mon vivant, je te couperai la tête. J'ai répondu :
 » Dieu permette que tu accomplisses ta menace, je souffrirai en
 » Evêque, & tu agiras en eunuque.

XIII. Valentinien fit à la persuasion de l'imperatrice Justine sa
 mere, une loi qui autorisoit les assemblées des Ariens : elle per-
 mettoit la même chose aux Catholiques, mais en leur défendant
 sous peine de mort de troubler en rien ceux qui n'étoient pas de leur
 sentiment. Benevole secretaire d'état avoit refusé de dresser cette
 loi, parce que dès son enfance il étoit attaché à la religion Catho-
 lique, mais on en trouva d'autres qui la dresserent, & elle fut pu-
 bliée à Milan : sa date est du 23. Janvier 386. Quelque tems après
 sa publication Dalmace tribun & notaire, vint dire à saint Am-
 broïse de la part de Valentinien, qu'il choisit des juges comme
 Auxence avoit fait, afin que leur cause fût jugée par ce Prince dans
 le consistoire : lui déclarant que s'il refusoit de s'y trouver, il eût à ce-
 der à Auxence le siège épiscopal de l'Eglise de Milan. S. Ambroïse
 qui craignoit que parmi les juges qu'Auxence avoit choisis il n'y
 eût quelque Payen ou quelque Juif, ne voulut point s'exposer à ce
 jugement : mais par le conseil des Evêques, il dressa une remon-
 trance qu'il envoya à l'Empereur. C'est la vingt-unième de ses let-
 tres. Il s'y excuse d'obéir à l'ordre que Dalmace lui avoit signifié,
 disant que Valentinien le pere avoit souvent déclaré & dans ses
 discours & par ses loix, que dans les causes de la foi ou des per-
 sonnes ecclesiastiques, le juge ne devoit pas être de moindre con-
 dition que les parties, c'est-à-dire que les Evêques devoient être
 jugés par des Evêques. » Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les
 » causes de la foi, les Evêques ne jugent les Emperereurs Chrétiens,
 » bien loin d'être jugés par les Emperereurs. « Il invite les juges choi-
 sis par Auxence à venir à l'Eglise, non pour être assis comme ju-
 ges, mais pour écouter avec le peuple, & être témoins de celui
 que ce peuple choisira ou de lui ou d'Auxence pour Evêque de
 Milan. » Si le peuple, continue-t-il, écoute Auxence & croit
 » qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi : je n'en (a) ferai point
 » jaloux « Il fait remarquer à l'Empereur qu'en admettant les juges
 qu'il lui proposoit pour juger son differend avec Auxence, il les

21.
Lecture à Va-
lentinien, en
386.

Page 860.

(a) Saint Ambroïse parloit ainsi, parce qu'il étoit bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi Catholique. Fleuri, liv. 18. hist. Ecclesiast. pag. 492.

expoferoit ou à la prévarication ou à la mort. Puis il lui témoigne
 hautement fon horreur pour le Concile de Rimini & fon attachement
 à la foi de Nicée, dont la mort ni l'épée n'étoient pas capa-
 bles de le féparer. » C'est la foi, dit-il, que fuit l'empereur Theo-
 » dofe votre pere: c'est celle que tiennent les Gaules & les Espa-
 » gnes, qui confeffent auffi la divinité du Saint-Efprit. S'il faut
 » prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'Eglife, comme ont fait mes
 » prédeceffeurs. S'il faut tenir une conférence fur la foi, c'est aux
 » Evêques à la tenir; comme on a fait fous Constantin d'augufte
 » mémoire, qui leur a laiffé la liberté de juger. On l'a fait auffi
 » fous Constantius: mais ce qui avoit bien commencé n'a pas fini
 » de même; car les Evêques ayant d'abord dressé à Rimini une
 » profeflion de foi qui étoit pure & fincere, changèrent enfuire
 » de fentiment par l'inquiétude & les artifices de ceux d'entre-eux
 » qui voulurent difputer des matieres de la foi dans le palais de
 » l'Empereur; néanmoins ils rejeterent promptement un avis au-
 » quel ils ne s'étoient rendus que par contrainte: de forte qu'il fe
 » trouva à Rimini même des Evêques, quoiqu'en petit nombre,
 » qui approuverent la foi de Nicée & condamnerent les decrets
 » des Ariens. « Il déclare que fi Auxence veut faire juger fon af-
 faire dans un Concile, quoiqu'on ne doive pas troubler le repos
 des Evêques ni les fatiguer pour un feul homme, il ne manquera
 pas de s'y trouver. » Je ferois même allé, Seigneur, à votre confi-
 » toire, dit-il à Valentinien, vous représenter ceci de bouche,
 » fi les Evêques & le peuple ne m'en euffent empêché, & plût à
 » Dieu que vous ne m'euffiez pas dénoncé d'aller où je voudrois!
 » Je fortois tous les jours, perfonne ne me gardoit; vous deviez
 » alors m'envoyer où il vous plaifoit: maintenant les Evêques me
 » difent: il y a peu de différence de laiffer volontairement l'Autel
 » de Jefus-Christ, ou de le livrer. Plût à Dieu que je fuffe affuré
 » que l'on ne livrera pas l'Eglife aux Ariens, je m'offrirois fon-
 » tiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi. Recevez donc
 » Empereur, mes excufes fur ce que je n'ai pû aller dans votre
 » confiftoire. J'ai appris à ne m'y trouver que quand il s'agit de
 » vos intérêts: je ne puis combattre dans l'interieur d'une cour
 » dont les fecrets font pour moi des myfteres inconnus, & que je
 » ne me mets nullement en peine de connoître.

XIV. Après cette remontrance, qui fut envoyée à l'empereur
 Valentinien durant le Carême de l'an 386. faint Ambroife fe retira
 dans l'Eglife. Le peuple l'y garda pendant quelques jours, crai-
 gnant qu'on ne l'enlevât de force; & en effet elle fut bientôt envi-

ronnée de soldats qui, suivant les ordres de l'Empereur, y laissoient entrer ceux qui vouloient, mais ne permettoient à personne d'en sortir. Le saint Evêque ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par ses discours. Il nous en reste un qu'il prononça le 29. de Mars jour des Rameaux, comme on le voit par l'Evangile qui avoit été lû ce jour-la, & qui est le même que nous lisons encore. Ce discours qui a pour titre: Qu'il ne faut pas livrer les Basiliques, ou contre Auxence, commence ainsi: » Je vous vois plus
 » troublés qu'à l'ordinaire & plus appliqués à me garder: je m'en
 » étonne, si ce n'est peut-être que vous avez vû que des Tribuns
 » m'ont ordonné de la part de l'Empereur d'aller où je voudrois,
 » permettant à ceux qui voudroient, de me suivre. Avez vous donc
 » craint que je n'abandonnasse l'Eglise, & que je vous quittasse
 » pour me sauver? Mais vous avez pû remarquer la réponse que
 » j'ai faite, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'Eglise, parce
 » que je crains plus le Seigneur du monde, que l'Empereur de ce
 » siècle; que si l'on me tiroit de force hors de l'Eglise, on pourroit
 » en chasser mon corps & non pas mon esprit, & que s'il agissoit
 » en Prince, je souffrirois en Evêque. Pourquoi donc vous êtes-
 » vous troublés? Je ne vous abandonnerai jamais volontairement;
 » mais je ne sai point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je
 » pourrai pleurer & gémir: mes pleurs sont mes armes contre les
 » soldats, contre les armes, contre les Goths; car telles sont les dé-
 » fenses d'un Evêque: mais aussi je ne sai ni fuir, ni quitter l'Eglise,
 » de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine
 » plus rigoureuse. Vous savez vous-même que la déference que
 » j'ai pour l'Empereur ne m'a jamais fait commettre de lâcheté,
 » & que loin de craindre les maux dont on me menace, je suis
 » toujours prêt à les souffrir. Si j'étois sûr qu'on ne livrera pas l'E-
 » glise aux Ariens, & s'il convenoit qu'un Evêque se défendit dans
 » le palais comme dans l'Eglise, je ne ferois aucune difficulté
 » d'obéir aux ordres de l'Empereur. Mais ne fait-on pas que les
 » causes de la foi ne doivent être traitées que dans l'Eglise? Ni les
 » soldats qui nous environnent, ni le bruit de leurs armes ne m'é-
 » branlent pas. Je crains seulement que pendant que vous me re-
 » tenez, on ne prenne quelque résolution contre vous; car je ne
 » sai plus craindre & trembler que pour vous. On m'a proposé de
 » livrer les vases sacrés, j'ai répondu que si l'on me demandoit ma
 » terre, mon or, mon argent je l'offrirois volontiers: mais je ne
 » puis rien ôter au Temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçu
 » que pour le garder. Si on en veut à mon corps & à ma vie, vous

» devez être seulement les spectateurs du combat ; si Dieu m'y a
 » destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime ne
 » peut mieux me le témoigner qu'en me laissant devenir la victime
 » de Jésus-Christ. Vous êtes troublés d'avoir trouvé ouverte une
 » porte par où on dit qu'un aveugle s'est fait un passage pour re-
 » tourner chez lui. Reconnoissez donc que la garde des hommes
 » ne sert de rien : n'ayez plus d'inquiétude, il arrivera ce que Jésus-
 » Christ veut & ce qui est expédient, « Saint Ambroise rapporte
 ici une histoire de saint Pierre qu'il ne pouvoit avoir apprise que
 par une tradition, dont on ne trouve point l'origine. Il dit que ce
 Prince des Apôtres après la victoire qu'il avoit remportée sur Si-
 mon le magicien, s'étant appliqué à répandre parmi le peuple la
 femence de l'Evangile, irrita les payens à un tel point qu'ils le
 cherchoient de toutes parts pour lui ôter la vie ; que les Chrétiens
 l'ayant sù conjurerent cet Apôtre avec tant d'instances de se ré-
 server pour les instruire & les affermir dans la foi, qu'il se laissa
 fléchir à leurs prières ; qu'étant déjà sorti hors des murs de la ville
 de Rome, & ayant rencontré en son chemin Jésus-Christ qui y
 entroit, il lui demanda où il alloit ; à quoi Jésus-Christ avoit ré-
 pondu : *Je m'en viens à Rome pour y être crucifié encore une fois.* Cela
 fit comprendre à saint Pierre qu'il devoit être crucifié lui-même ;
 Jésus-Christ ne pouvant plus l'être après l'avoir été une fois. Ainsi
 cet Apôtre retourna sur ses pas : peu de tems après il fut fait pri-
 sonnier, & honora Jésus-Christ par le supplice de la croix. Saint
 Ambroise ajoute : « J'attendois le glaive ou le feu pour le nom de
 » Jésus-Christ : ils m'offrent des délices pour souffrances. « La plû-
 part disoient qu'on vouloit l'envoyer en exil ; d'autres qu'il étoit
 condamné à mort. Il leur répond : « Je ne crains point la mort &
 » je ne quitte pas ce lieu-ci ; car où irai-je où tout ne soit plein de
 » gemissemens & de larmes, puisque l'on ordonne par toutes les
 » les Eglises de chasser les Evêques Catholiques, de punir de
 » mort ceux qui résistent, de proscrire tous les officiers des villes
 » s'ils n'exécutent cet ordre ? Et c'est un Evêque qui l'écrit de
 » sa main & qui le dicte de sa bouche. C'est Auxence qui en-
 » voie dans toutes les villes cette épée volante représentée par la
 » faux du prophète Zacharie, pour tuer en un moment s'il le peut
 » tous les peuples de l'Empire, les uns par le glaive, les autres par
 » le sacrilege. « Il traite durement cet Evêque Arien ; & sur ce
 qu'on le pressoit de lui livrer les Basiliques, il emploie pour s'en
 défendre les termes de Naboth, dont on avoit lu l'histoire :
 » Dieu me garde, dit-il, de livrer l'héritage de Jésus-Christ, l'he-

ritage de mes peres, l'heritage de Denys qui est mort en exil pour
 la foi ; l'heritage du confesseur Eustorgius ; l'heritage de Miro-
 cles & de tous les Evêques fidèles mes prédecesseurs. Que l'Em-
 pereur fasse tout ce qu'il voudra comme Empereur , on m'ôtera
 plutôt la vie que la foi. « Il reproche à Auxence l'indignité du
 tribunal qu'il avoit choisi pour juger la cause de la foi : l'Empereur
 qui n'étoit que Catecumene & quatre ou cinq Payens. Il raconte
 ce qui se passa lorsque l'Empereur voulut ôter une Basilique aux
 Catholiques , avec quelle fermeté il lui résista , avec quelle ardeur
 tous les Catholiques s'offrirent à la mort en cette occasion. » Si
 l'Empereur , ajoute-t-il , demande un tribut , nous ne lui refusons
 pas ; les terres de l'Eglise payent tribut. Si l'Empereur desire nos
 terres , il peut les prendre , aucun de nous ne s'y oppose : je ne
 les donne pas , mais je ne les refuse pas ; la contribution du peu-
 ple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche
 l'or que nous leur distribuons , loin de le nier j'en fais gloire ; les
 prieres des pauvres sont ma défense : ces aveugles , ces boiteux ,
 ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes.
 Nous rendons à César ce qui est à César , & à Dieu ce qui est à
 Dieu : le tribut est à César ; l'Eglise est à Dieu. Personne ne peut
 dire que ce soit manque de respect à l'Empereur : Qu'y a-t-il de
 plus à son honneur que de le nommer Fils de l'Eglise ? L'Empe-
 reur est dans l'Eglise , non au-dessus ; & il est de son devoir d'en sou-
 tenir les intérêts. « On reprochoit encore à S. Ambroise de tromper
 le peuple par le chant de ses Hymnes ; il ne se défend point d'un
 crime de cette nature , & il avoue qu'il leur a appris à témoigner
 par ces chants leur foi en la Trinité , & que par ce moyen ceux
 qui pouvoient à peine être des disciples devenoient des maîtres
 & des docteurs. Il avoit aussi en vûe en composant ces chants ,
 de consoler son peuple dans cette persécution ; la confession de
 la Trinité lui ayant paru le plus puissant de tous les charmes pour
 adoucir leurs souffrances. Tout le peuple confessoit d'une voix
 unanime la foi en la Trinité qu'il avoit apprise dans ces hymnes.
 Sur la fin de son discours il reproche à Auxence de rebatiser les
 Catholiques qu'il avoit séduits , quoiqu'auparavant ils eussent été
 batisés au nom de la Trinité ; & il lui oppose ces paroles de l'A-
 pôtre dans sa lettre aux Ephesiens : *Il n'y a qu'une foi & qu'un*
baptême. On aura peut-être (a) de la peine à concevoir que le peu-
 ple de Milan ait pu demeurer plusieurs jours & plusieurs nuits dans

Ephes. 4. 5.

(a) Hermant , Vie de S. Ambroise , page 273.

l'Eglise sans en sortir, la plus ardente dévotion ne dispensant pas des nécessités de la vie, auxquelles il est difficile de satisfaire dans les lieux saints: mais il faut considérer que les Eglises étoient ordinairement en ce tems-la, comme sont aujourd'hui la plupart des Collegiales, c'est-à-dire enfermées, ou jointes à une grande enceinte de bâtimens, qui servoient à loger les Ecclesiastiques, & contenoient les autres choses nécessaires pour l'Eglise. On appelloit Basilique, Temple ou Eglise toute cette enceinte, qui n'étoit pas si petite que l'on n'y pût passer un tems considérable en se retirant dans les maisons les uns après les autres; & c'est aussi ce qui fait qu'il y a moins lieu de s'étonner que pendant cette persécution il y ait eu quelque porte ouverte sans que l'on s'en soit aperçu.

XV. Nous avons dans la lettre à sainte Marcelline la relation de ce qui se passa dans la découverte & la translation des Reliques des saints Gervais & Protas, freres & martyrs, dont les noms & le lieu de la sépulture étoient oubliés depuis long-tems. Saint Ambroise ayant à dédier la Basilique qui porte aujourd'hui le nom d'*Ambrosienne*, tout le peuple de Milan le pria de la dédier de la même maniere que la Basilique Romaine. Saint Ambroise le leur promit s'il trouvoit des Reliques de Martyrs; & aussitôt il sentit une ardeur comme d'un heureux présage. En effet Dieu lui revela en songe que les corps de saint Gervais & de saint Protas reposoient dans la Basilique de saint Felix & de saint Nabor. Il fit donc ouvrir la terre devant la balustrade, qui environnoit les sépulchres des saints Martyrs sur lesquels il trouva des signes convenables, peut-être quelques palmes gravées ou quelque instrument de leur martyre. Ayant fait venir des possédés pour leur imposer les mains, l'un d'eux qui étoit une femme, fut d'abord saisie du démon & étendue contre terre, à l'endroit où étoient les Martyrs que l'on cherchoit. On trouva dans leurs sépulchres deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps: on les arrangea remettant chaque os en sa place, & après les avoir couverts de quelques vêtemens, on les transporta sur des brancarts vers le soir dans la Basilique de Fausta où l'on celebra les veilles toute la nuit, & plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Il y eut en cette Eglise un grand concours du peuple pendant deux jours. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï nommer autrefois les noms de ces Martyrs, & d'avoir lu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les Reliques furent transférées à la Basilique Ambrosienne. Il se fit plusieurs miracles dans le cours de cette translation. On y

vit des possédés délivrés , des malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvroient les Reliques, quelques-uns par leur ombre seule. Plusieurs jettoient des mouchoirs & des habits sur les corps des Martyrs, & les gardoient comme des remèdes aux maladies. C'est ce que saint Ambroise témoigne lui-même dans un des deux discours qu'il fit au peuple en cette occasion & qu'il joignit à la lettre qu'il écrivit à sa sœur Marcelline. Il y rend grâces à Jesus-Christ d'avoir donné à son Eglise un secours si puissant dans un tems où elle en avoit un si grand besoin, & déclare qu'il ne veut pas d'autres défenseurs. » Mettons, ajoute-t-il, ces victimes de triomphe au même lieu où Jesus-Christ est ho- » stie : mais qu'il soit sur l'Autel, lui qui a souffert pour tous : eux » qui sont rachetés par sa passion, sous l'Autel. C'est le lieu que je » m'étois destiné ; car il est juste que le Prêtre repose où il a accou- » tumé d'offrir, mais je cede le côté droit à ces victimes sacrées. « Il vouloit sur l'heure y enfermer les saintes Reliques : mais le peuple ayant demandé par ses cris qu'il en différât la cérémonie jusqu'au Dimanche, le saint Evêque qui ne vouloit pas la différer si long-tems, obtint que ce seroit le lendemain. Il fit en ce jour un second discours à son peuple, dans lequel il s'applique à répondre aux calomnies des Ariens, qui prétendoient que les corps qu'on avoit trouvés n'étoient pas des corps de Martyrs ; que tout ce que l'on publioit de leurs miracles parmi la ville étoit faux, & que saint Ambroise avoit gagné des hommes à prix d'argent pour les engager à feindre qu'ils étoient possédés. Ce Saint les confond par l'évidence des faits ; & il insiste particulièrement sur la guérison miraculeuse d'un aveugle nommé Severe connu de toute la ville de Milan, boucher de son métier, qui avoit recouvré la vue en appliquant sur ses yeux le mouchoir avec lequel il avoit touché le brancart sur lequel on transportoit l'un des corps saints. » Je » demande, ajoute-t-il en parlant des Ariens, ce qu'ils ne croient » pas, est-ce que les Martyrs puissent secourir quelqu'un ? C'est ne » pas croire à Jesus-Christ ; car il a dit : *Vous ferez des choses plus* » *grandes*. Quel est donc l'objet de leur envie ? Est-ce moi ? Mais » ce n'est pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les Martyrs ? Ils » montrent donc que la croyance des Martyrs étoit différente de » la leur ; autrement ils ne seroient pas jaloux de leurs miracles. « Il rapporte un miracle que Dieu avoit fait le même jour en faveur de la croyance de l'Eglise touchant le mystère de la sainte Trinité. » Nous avons, dit-il, ouï dire aujourd'hui aux possédés à qui l'on » impose les mains, que personne ne pouvoit être sauvé, s'il ne

« croyoit au Pere, au Fils & au Saint-Esprit. Les démons tourmentés par les saints Martyrs demandent par leurs cris, qu'ainsi soient tourmentés ceux qui nient la divinité du Saint-Esprit. Ils cedent aux coups & à la violence des châtimens ; & les Ariens ne peuvent encore se rendre. Les démons disoient hier & aujourd'hui : Nous savons que vous êtes véritablement des Martyrs ; & les Ariens disent : Nous ne vous reconnoissons point pour des Martyrs, nous ne voulons ni apprendre, ni croire que vous soyez tels. Les démons se plaignent de ce que les Martyrs leur font endurer ; & les Ariens osent dire que ces cris sont de pures feintes de la part de ceux qui font semblant d'être possédés. Mais y a-t-il la moindre apparence de fiction dans tout ce que nous avons vû ? Et la voix de ce grand nombre de malades qui rendent grâces à Dieu de la santé qu'ils ont recouvrée par l'atouchement des Reliques des saints Martyrs, ne rend-elle pas assez sensible la calomnie de nos adversaires ? « Saint Augustin (a) qui étoit alors à Milan, & Paulin (b) qui a écrit la vie de saint Ambroise, témoignent que ces miracles arrêterent au dehors la persécution de Justine, & que cette princesse fut contrainte de laisser en paix le saint Evêque. Ce qui marque que cette lettre de même que les deux discours de saint Ambroise, sont de l'an 386.

XVI. La lettre suivante qui est adressée aux Evêques d'Emilie, qui fait aujourd'hui l'archevêché de Boulogne, fut écrite après Pâques de la même année 386. Ces Evêques avoient consulté saint Ambroise sur le jour auquel on devoit faire la pâque l'année suivante 387. Avant que de leur déclarer son sentiment, il leur fait remarquer que l'on a toujours regardé dans l'Eglise comme une chose importante d'y fixer le jour de la fête de Pâques ; & qu'à cet effet les Peres de Nicée employèrent les plus habiles calculateurs pour dresser un cycle de dix-neuf ans, afin de réunir toutes les Eglises sur ce point, & d'offrir en tous lieux dans la même nuit le Sacrifice en l'honneur de la Resurrection de Jesus-Christ. Il ajoute que les Evêques d'Alexandrie & de Rome avoient aussi réglé le jour de la Pâque ; & que quoique l'on ne fût en différend que pour la Pâque prochaine, il fera voir ce qui doit être observé à l'avenir quand il arrivera une semblable difficulté. Pour la résoudre il fait observer que quoique Jesus-Christ ait fait la Pâque le quatorzième de la lune du premier mois, suivant qu'il étoit prescrit

23.
Lettre aux
Evêques d'Emilie en 386.
Pag. 380.

(a) Augustin. lib. 22. de Civitate Dei, & lib. 9. Confess. cap. 7.

(b) Paulin Ambros. vita, num. 11.

dans la Loi, nous ne sommes pas tenus à suivre à la lettre ce que le Sauveur a fait en cette occasion; n'étant pas même raisonnable de célébrer le jour de sa résurrection le quatorzième de la lune, puisqu'il n'est ressuscité que le dix-septième. Après quoi il décide qu'en l'année 387. il faudra faire la Pâque, non le quatorze de la lune qui tombe au Dimanche 18. Avril, mais le Dimanche suivant qui est le 25. Avril & le vingt-un de la lune. Il fait voir par divers exemples, que le quatorze de la lune étant tombé au Dimanche; on avoit transféré la fête de Pâques au Dimanche suivant tant à Milan qu'à Alexandrie. Ensuite il répond à ceux qui objectoient que de remettre la solennité de Pâques au Dimanche suivant le quatorze de la lune, ce n'étoit plus la célébrer dans le premier mois des grains nouveaux, selon qu'il est ordonné dans le Deuteronomie, mais dans le second mois: il répond que leur objection est mal fondée, non seulement parce que suivant la supputation des Egyptiens suivie par le Concile de Nicée, le premier mois des grains nouveaux se prend depuis le sixième des calendes d'Avril, jusqu'au septième des calendes de Mai qui est le dernier jour, mais encore parce qu'il n'est pas nécessaire de célébrer le jour de la Résurrection dans le premier mois, & qu'il suffit que le jour de la Passion s'y rencontre; ce jour devant se rencontrer en un jour de jeûne, selon qu'on lit dans l'Exode.

XVII. La lettre à l'empereur Valentinien contient une relation de ce qui se passa dans la seconde ambassade de saint Ambroise vers Maxime. Nous en avons donné le précis dans la vie de ce Saint.

XVIII. Dans les deux lettres à Studius saint Ambroise répond à une question que ce magistrat lui avoit faite, savoir si les juges Chrétiens pouvoient condamner à mort. Saint Ambroise fait voir qu'ils le peuvent, & allegue l'autorité de saint Paul qui déclare que c'est pour cela qu'ils portent l'épée, & qu'ils font établis ministres de Dieu pour punir celui qui fait le mal. Il ajoute que l'Eglise n'a jamais cru devoir leur interdire l'usage du glaive, ni les retrancher de sa communion pour s'en être servi, de peur que l'impunité du crime ne le fit commettre avec plus de liberté. Néanmoins il conseille à Studius & à tous les magistrats Chrétiens de ne point user de ce pouvoir, louant ceux qui s'en abstiennent dans la vue d'imiter la clemence du Sauveur dans le jugement qu'il rendit à l'égard de la femme adultere. Il fait plusieurs reflexions sur le pardon que Jesus-Christ accorda à cette femme, & met sa douceur en parallele avec la cruauté des évêques Itha-

Exod. 12. 5.
& seq.

24.
Lettre à Valentinien, en 386.

Page 8. 8.

25. 26.
Lettres à Studius, entre l'année 385.

& 387.
Page 892.

ciens, qui sollicitoient avec tant d'ardeur la mort des Priscillianistes. Il compare ces Evêques aux Pharisiens qui sous prétexte de maintenir la Loi de Moïse, avoient déferé à Jesus-Christ cette femme adultere pour la lui faire condamner : & montre que leur cause est encore plus odieuse que celle des Pharisiens ; ceux-ci n'ayant poursuivi la mort que d'une femme seule, au lieu que les Ithaciens ne cessoient de poursuivre la mort d'un grand nombre de coupables : accusant les uns devant des tribunaux civils, poursuivant les autres jusqu'au dernier supplice. Il témoigne de l'horreur d'une conduite si indigne d'un Evêque, & son mécontentement de ce qu'ils trouvoient des approbateurs dans leur cruel procédé. On met ces deux lettres entre l'an 385. & 387. après le jugement rendu contre les Priscillianistes. La seconde de ces lettres porte comme la première le nom de Studius dans tous les imprimés ; mais dans la plupart des manuscrits, elle est adressée à Irené. Il est néanmoins certain qu'elles sont écrites toutes deux à une même personne, qui apparemment avoit deux noms *Studius Irenæus*.

27. 28. 29. 30.
31. 32. 33.
Lettres à
Irené, en 387.
Page 838.

XIX. Les sept lettres suivantes sont encore adressées à un Irené, mais différent de celui qui avoit aussi le nom de Studius. Celui-ci étoit dans les ordres sacrés, & Prêtre selon toutes les apparences, puisque dans la seconde de ces sept lettres saint Ambroise lui donne diverses instructions touchant la sainteté & les devoirs du Sacerdoce. Il remarque dans la même lettre que Pythagore qui, suivant la commune opinion de son tems étoit Juif d'origine, avoit tiré des livres saints des Hebreux ses plus belles maximes de morale. Les autres lettres renferment des explications allegoriques de quelques passages de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament.

34. 35. 36.
Lettres à
Orontien,
vers l'an 387.
Page 221.

XX. Les lettres à Orontien traitent aussi de divers endroits de l'Ecriture particulièrement des Epîtres de saint Paul, dont le sens paroïssoit embarrassé à Orontien. Il y en a trois de suite qui ne peuvent avoir été écrites que depuis l'an 385. puisque saint Ambroise y parle de la persécution de Justine. Dans la première il répond à une difficulté qu'Orontien lui avoit proposée touchant la nature de l'ame. Il montre par l'autorité du quatrième livre d'Esdras qu'il croyoit inspiré, & par le témoignage de S. Paul, qu'elle est d'une substance spirituelle ; & traite de rêveries les opinions contraires de Platon & d'Aristote. Dans la seconde il entreprend d'expliquer comment l'Apôtre a pu dire en écrivant aux Fidèles de Rome, que toutes les créatures soupirent après leur délivrance, &

font comme dans le travail de l'enfantement, quoiqu'il ne dise pas qu'elles soient toutes assujetties à la vanité & à la corruption. Il fait voir que ces gémissemens & ce travail que saint Paul attribue aux créatures même exemptes de corruption, ne font pas un témoignage de leur propre misère; mais une tendre expression de leur charité & du desir ardent qu'elles ont de notre affranchissement, parce qu'étant avec nous les membres d'un même corps dont Jesus-Christ est le chef, elles ne peuvent être insensibles à nos dangers & à nos malheurs. C'est par un effet de cette même charité, comme il le fait remarquer dans la lettre précédente, qu'elles ne peuvent s'empêcher de gémir lorsqu'elles se trouvent contraintes de châtier les hommes & de prêter leur ministère à la justice de Dieu. Ensuite il s'applique à développer la doctrine de l'Apôtre touchant l'esprit d'adoption, la grandeur des récompenses celestes, le gémissement des Saints, les prémices de l'esprit & l'esperance par laquelle nous sommes sauvés. Dans la troisième il prouve que l'esprit qui prie pour nous par des gémissemens ineffables n'est autre que le Saint-Esprit qu'il appelle l'Esprit de Jesus-Christ, notre avocat & notre médiateur.

XXI. Les deux lettres à Simplicien ami intime de saint Ambroise, roulent sur cette fameuse maxime: qu'il n'y a que le sage qui soit vraiment riche & vraiment libre. Ce saint Evêque y soutient que les philosophes Payens qui l'ont tant vantée, ne l'ont connue que par les Ecritures saintes, d'où leur est venu tout ce qu'il y a de bon dans leurs écrits. Il établit par des témoignages & par des exemples tirés des livres saints, que la sagesse & la liberté consistent dans l'affranchissement des passions; & montre par l'exemple des martyrs Thecle, Agnès, Pelagie & Laurent, combien les sages & les heros du Christianisme sont au-dessus des grands hommes si celebres chez les Payens. Il rapporte aussi celui des martyrs Machabées, mais il s'étend particulièrement sur le martyre de la sainte vierge Pelagie. On trouve dans ces deux lettres plusieurs endroits du traité que Philon a intitulé: *Tout homme de bien est libre*. Dans la première il cite le troisième livre d'Esdras comme canonique.

XXII. Ce qu'on lit de la ruine de plusieurs villes d'Italie dans la lettre à Faustin, peut se rapporter à l'irruption du tyran Maxime, & donner lieu de mettre cette lettre quelque tems après, vers le commencement de l'an 388. Saint Ambroise y reprend Faustin de ce qu'il ne gardoit aucune mesure dans la douleur que lui causoit la mort de sa sœur, & de ce que s'abandonnant à son chagrin

57. 58.
Lettres à
Simplicien,
vers l'an 387.
Page 230.

39.
Lettre à
Faustin, après
l'an 387.
Page 244.

il s'étoit retiré dans les lieux les plus secrets des montagnes, & y faisoit sa demeure dans celle des bêtes ferores. Il lui represente qu'une conduite de cette nature est injurieuse à sa sœur, qu'elle ne demande pas de lui qu'il se consume en regrets, mais qu'il prenne soin des enfans qu'elle a laissés, qu'il les console, qu'il fasse à leur égard l'office de mere, qu'il pense à prier Dieu pour elle & à la recommander à la divine misericorde par les sacrifices & les oblations accoutumées; que notre chair n'étant pas immortelle, doit mourir afin de ressusciter ensuite, & que la destruction de notre corps nous est commune avec les villes dont plusieurs, savoir Bologne, Modene, Rhegio, venoient d'être détruites avec leurs habitans.

45.
Lettre à
l'Empereur
Theodose, en
388.
Page 246.

XXIII. La lettre à l'Empereur Theodose est une remontrance à ce Prince, pour lui faire révoquer l'ordre qu'il avoit donné à l'évêque de Callinique de rebâtir une synagogue que les Juifs avoient eue en ce lieu, & que les Chrétiens avoient brulée. Cette lettre est en même-tems très-vive & très-respectueuse. Paulin en remarque ces paroles qui sont en effet très-remarquables: » Si je suis » indigne que vous m'écoutez, je le suis aussi d'offrir pour vous: » Et comment n'écouteriez-vous pas celui dont vous souhaitez » que Dieu écoute les prières qu'il fait pour vous. « Saint Ambroise venant ensuite au fait, se plaint que l'on ait condamné l'Evêque de Callinique sans l'avoir entendu, & soutient qu'il ne peut acquiescer à la sentence rendue contre lui sans se rendre prévaricateur; mais que s'il est puni pour ne vouloir pas s'y soumettre, il aura le mérite du martyre. Que l'Empereur devoit donc craindre de se rendre coupable ou de la chute d'un Evêque ou de sa mort. Il déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on imputoit à l'Evêque de Callinique. » Oui, dit-il à Theodose, c'est moi qui » suis le coupable; punissez-moi & point d'autre: c'est par mon » ordre que la synagogue a été brulée. Vous me direz que je de- » vois commencer par celle qui est ici: je réponds que Dieu l'a fait » pour moi, & que j'ai toujours cru qu'il falloit laisser cette syna- » gogue à la disposition de sa justice. « Il ajoute que quand on déchargeroit l'Evêque, il ne seroit pas permis de contraindre les autres Chrétiens (a) à rebâtir la synagogue; que l'Empereur en les y obligeant, seroit responsable de la chute des foibles & de la

(a) C'est que les Chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une faulle religion. Ainsi du tems de Ju-

lien, Marc d'Arctuse aimoit mieux souffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruiné. Fleuri, liv. 19. Hist. Eccles. pag. 362.

prévarication du maître de la milice qui executeroit cet ordre; que ce seroit un étrange scandale de voir s'empresser de rétablir le temple des ennemis de Jesus-Christ, celui-la même à qui est confié le sacré *Labarum* marqué du nom de Jesus-Christ; de voir les revenus des Fidèles employés à construire un lieu d'assemblée à la perfide nation Juifve; de voir enfin le patrimoine que Jesus-Christ a acquis aux Chrétiens, passer dans les mains des impies. Comme l'Empereur se fendoit sur la nécessité de maintenir l'ordre & la police, saint Ambroise lui dit que la religion doit l'emporter. Il rappelle à ce Prince le souvenir de ce qui arriva sous Julien, lorsque le feu du Ciel consuma les travaux des Juifs occupés à rebâtir le Temple de Jerusalem; & lui fait craindre que la même chose n'arrive encore, lui représentant de plus qu'il lui suffisoit pour ne pas donner cet ordre, de faire attention qu'un Empereur apostat en avoit autrefois donné un tout semblable. Il lui demande quel motif il peut avoir en cela; si c'est à cause que l'on a brulé un édifice public, ou si c'est pour venger l'incendie d'une synagogue. Que s'il est, ajoute-t-il, touché de l'embrasement d'un très-cherif édifice public, n'y en ayant pu avoir de considerable dans Callinique, il devroit se souvenir de tant de maisons de Préfets qui ont été brûlées à Rome, sans que personne se soit mis en peine d'en tirer raison, & que lui-même à la priere de son fils Arcade, avoit bien voulu pardonner aux auteurs de l'embrasement de la maison de l'Evêque de Constantinople; qu'il y a bien moins de raison d'en venir à cet excès de colere pour l'incendie d'une synagogue, d'une maison destinée à l'impiété & à la folie, d'un lieu que Dieu condamne par la bouche du prophète Jeremie, & de vouloir venger si severement l'injure faite à un peuple reprobé, & pour lequel Dieu ne veut pas même que l'on prie; que s'il falloit regler cette affaire par le droit des gens, on auroit bien d'autres dédommagemens à demander aux Juifs; que l'on n'a pas encore oublié combien ils ont brulé d'Eglises du tems de l'empereur Julien; que des deux qu'ils ont brûlées à Damas, une avoit été réparée aux dépens des Chrétiens & non des Juifs, & l'autre étoit encore en ruine; qu'ils en ont fait autant aux Eglises de Gaze, d'Ascalon, de Berithe & d'Alexandrie. » L'Eglise cependant n'a » point été vengée, & on vengera la synagogue & le temple pro- » phane des Valentiniens? Les Juifs ont brûlé des Eglises: on n'a » rien rendu ni rien demandé. Que pouvoit avoir d'ailleurs une » synagogue dans une petite ville frontiere? Ce sont des artifices » des Juifs pour calomnier les Chrétiens & leur attirer quelque

Jerem. 7. 14.

» execution militaire, des prisons & des supplices. « Il lui représente combien il seroit honteux à un empereur Chrétien de fournir aux Juifs cette matiere de triomphe sur l'Eglise de Dieu, & de leur donner lieu de placer cet étrange événement parmi ceux où leur nation a triomphé des Amorrhéens & des Cananéens. Il le fait souvenir de ce que le prophète Nathan dit autrefois à David de la part de Dieu, & le menace des reproches que Jesus-Christ même lui fera un jour, en lui remettant devant les yeux tous les bienfaits qu'il en a reçus; & après lui avoir protesté que ce n'est point pour lui reprocher son ingratitude qu'il lui écrit de la sorte, mais seulement pour augmenter sa reconnoissance & son amour envers Jesus-Christ, & par le desir qu'il a de son salut: il lui dit que s'il ne veut point l'écouter, il fasse venir tels Evêques qu'il lui plaira & qu'il voie avec eux ce que l'interêt de la foi exige de lui en cette rencontre, parce que dans une affaire de religion ce sont les Prêtres du Seigneur qu'il doit consulter. Saint Ambroise continue: » Que répondrai-je si l'on apprend que par un ordre venu d'ici, » des Chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton? Comment me justifierai-je auprès des Evêques qui gémissent des vexations que l'on fait depuis long-tems à l'Eglise, en la personne de » ses Prêtres & de ses Ministres, en les obligeant aux charges des » villes. « Il le conjure non pas d'apporter quelques adoucissements à l'ordre qu'il a donné, mais de l'abolir & de le révoquer dans tous ses points; & finit en lui disant qu'après lui avoir écrit avec tout le respect qui est dû à la dignité imperiale, il ne pourra se dispenser, s'il n'est point écouté, de le reprendre publiquement dans l'Eglise.

XXIV. Saint Ambroise écrivit aussi à sa sœur Marcelline sur cette affaire, sachant qu'elle lui donnoit beaucoup d'inquiétude. Cette lettre contient le détail de ce qui se passa après le retour de saint Ambroise d'Aquilée à Milan. Il lui marque que l'Empereur étant venu à l'Eglise, il lui parla publiquement comme il l'en avoit menacé; qu'il lui représenta avec fermeté l'obligation où sont souvent les Pasteurs de prendre en main le bâton de noyer dont parle le prophète Jeremie, & de corriger par la rigueur salutaire des reprimandes, ceux que la douceur ne peut faire rentrer dans leur devoir, appuyant sur la conduite de l'Apôtre & sur l'instruction qu'il donne à son disciple Timothée; qu'ensuite pour le porter à la misericorde, il lui rappella le souvenir de la conduite du Sauveur envers la femme pechereffe dont il est parlé dans saint Luc, & dont il parcourut toute l'histoire; que de-là il passa aux reproches

41.
Lettre à
sainte Marcelline,
en 388.
Page 256.

Jerem. 1.

Luc. 7. 36

que Dieu avoit faits autrefois au peuple d'Israël & à David, d'avoir oublié les bienfaits qu'ils avoient reçus de lui; que Theodose sentit bien que c'étoit de lui que l'on parloit; mais qu'afin qu'il le sentît encore mieux, il lui adrefsa directement la parole, le conjurant d'ufer de mifericorde envers fes fujets, & de défendre le Corps de Jesus-Christ, afin que Jesus-Christ fût auffi le défendeur de fon Empire; qu'étant defcendu de la chaire, l'Empereur fe plaignit qu'il avoit prêché contre lui; mais qu'il lui répondit avec liberté, qu'au contraire il n'avoit parlé que de ce qui lui étoit utile; que ce Prince avoua que l'ordre qu'il avoit donné de faire rétablir la fynagogue étoit trop dur, mais qu'il avoit été corrigé, ajoutant que les Moines faifoient bien des crimes; qu'alors Timafius maître de la milice, animé par ce reproche fit éclater toute fa mauvaife humeur contre les Moines; qu'il répondit à cet homme hautain & insolent: » J'agis avec l'Empereur avec le refpect & la » déference que je dois; mais fi j'avois à traiter avec un homme » comme vous qui dites des chofes fi dures, je m'y prendrois autrement. Après avoir demeuré quelque tems debout, je dis à » l'Empereur, continue faint Ambroife: Mettez-moi en état d'offrir pour vous; mettez-moi l'efprit en repos. L'Empereur demeurant affis me fit quelque figne, & me voyant encore debout, il dit qu'il corrigeroit fon fcrsit. Je le pressai de faire cesser toute poursuite: l'Empereur me le promit. Je lui dis par deux fois: J'agis fur votre parole. Oui, dit l'Empereur, faites fur ma parole. J'approchai donc de l'Autel: ce que je n'aurois pas fait autrement. Et en verité, dit-il en finiffant fa lettre, je sentis tant de confolation pendant les divins Myfteres, que je ne doutois pas que la grace que l'Empereur venoit de m'accorder ne fût agréable à Dieu & qu'il n'eût approuvé ma conduite.

XXV. La lettre au Pape Sirice est une réponse de faint Ambroife & des autres Evêques du Concile de Milan à celle qu'ils en avoient reçu: ils y approuvent le jugement rendu à Rome contre Jovinien & fes fectateurs. C'est dans cette lettre que faint Ambroife rend ce glorieux rémoignage à l'Eglife Romaine: que le Symbole des Apôtres n'y a jamais reçu la moindre atteinte, & qu'il y a toujours été confervé dans fa pureté originale.

XXVI. Les deux lettres à Orontien font des éclairciffemens fur deux difficultés touchant l'histoire de la création. La premiere étoit de favoir pourquoi l'homme qui est le plus parfait de tous les êtres fenfibles & pour qui toutes chofes ont été faites, n'a été néanmoins créé que le dernier. La seconde regardoit la fuccellion des

42.

Lettre au
Pape Sirice,
vers l'an 389.
Page 265.

Voyez tome
V. page 702.

43. 44.
Lettres à
Orontien.

êtres dans leur création. A l'égard de la premiere difficulté sur laquelle Orontien auroit voulu que Moïse se fût expliqué, saint Ambroïse répond que si ce saint Legislatteur ne l'a point fait, c'est qu'apparemment il ne s'est pas cru permis d'approfondir les desfeins de Dieu, & qu'il a eu du scrupule de mêler des conjectures humaines avec les respectables verités que le Saint-Esprit lui avoit révélées : mais que néanmoins sans vouloir pénétrer dans les vûes du Créateur, l'on peut dire que tout ayant été fait pour l'homme, il semble qu'il convenoit que Dieu ne le créât qu'après toutes les autres choses. Les raisons sur lesquelles il fonde cette convenance sont tirées de l'exemple d'un festin, dont les appareils doivent précéder l'arrivée des conviés : de celui d'un combat auquel on n'appelle les athletes qu'après leur avoir préparé toutes les choses nécessaires pour combattre : enfin de l'usage observé en toutes choses, de commencer & de finir par ce qu'il y a de plus noble & de plus important. » Dans un édifice, dit-il, les parties les plus essentielles sont le fondement & le faite de l'édifice ; à l'égard d'un champ, c'est la semaille & la moisson : & ainsi du reste. » Faut-il donc s'étonner que dans la création Dieu ait commencé par le Ciel, & fini par l'homme ? « Saint Ambroïse traite l'autre difficulté dans la seconde lettre, où il fait voir qu'il ne faut pas prendre le récit de Moïse à la lettre, comme si Dieu n'avoit pu faire son ouvrage tout d'un coup, & qu'il eût été obligé de le faire à diverses reprises. Il soutient qu'on ne doit reconnoître dans ce qu'il nous dit de la création des êtres, qu'une succession d'ordre & de raison, & non pas une succession de créations différentes : car Dieu dit, Et toutes choses furent faites. Dans l'une & l'autre de ces lettres saint Ambroïse emprunte beaucoup du traité de Philon intitulé : *De la construction du monde* ; mais il a soin d'apporter aux expressions de cet auteur les correctifs que la piété & l'analyse de la foi exigent. Il y subtilise souvent sur les combinaisons des nombres de sept & de huit à la maniere des anciens. Elles ont été écrites toutes deux après l'Examéron, qui est de l'an 389.

45. 46. 47.
48. 49.
Lettres à Sabin, Evêque de Plaisance, vers l'an 389.
Page 581.

XXVII. Les cinq lettres à Sabin Evêque de Plaisance, paroissent du même tems que les précédentes. La premiere qui renferme un grand nombre d'allegories sur le Paradis terrestre, est considerable, par ce que S. Ambroïse y dit de la transfusion du peché originel qu'il attribue uniquement à la concupiscence, comme saint Augustin a fait depuis dans ses disputes avec Julien. Dans la seconde il fait savoir à Sabin, qu'il venoit de confondre publiquement

quement l'Apollinariste, au sujet duquel il lui avoit écrit ; & qui avoit pris occasion de le décrier de ce qu'en un endroit de ses écrits, apparemment des livres de la Foi & de l'Incarnation, il avoit dit : que le Pere étoit Seigneur de Jesus-Christ comme homme, & avoit donné à Jesus-Christ le nom de serviteur. Il établit ensuite le dogme Catholique opposé aux erreurs d'Apollinaire, prouvant clairement par les témoignages de l'Écriture, la distinction des deux natures en Jesus-Christ que cet heresiarque confondoit. Les trois lettres suivantes ne contiennent rien de fort remarquable : si ce n'est qu'il y fait grand (a) cas des sentimens autorisés par la tradition des anciens ; & qu'il y insinue (b) la nécessité du Bâême sous l'invocation expresse des trois Personnes divines. Il y marque (c) aussi qu'il étoit alors dans un âge fort avancé.

XXVIII. Ce fut aussi dans ses dernières années & vers l'an 390. que saint Ambroise écrivit à Chromace Evêque d'Aquilée, qui l'avoit prié de lui expliquer quelque endroit des livres saints. Cette lettre traite de la prophétie de Balaam, dont il est parlé dans le vingt-deuxième chapitre des Nombres.

XXIX. Saint Ambroise ayant appris le massacre de Thessalonique en fut sensiblement affligé. Il ne voulut pas toutefois se présenter devant Theodose qui étoit alors à Milan, croyant lui devoir donner le loisir de rentrer en lui-même : mais il se retira à la campagne où il resta deux ou trois jours sous prétexte d'indisposition. Ce fut de-là qu'il écrivit à ce Prince de sa propre main afin qu'il fût assuré que sa lettre n'avoit été vûe de personne. Le saint Evêque s'y excusa d'abord de ne l'avoir pas attendu à Milan : sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour & de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'apprendre ce qui a été résolu dans le consistoire, ni d'en parler. » Souvent, lui dit-il, vous vous êtes » plaint que j'en fusse informé : ma retraite ne peut donc que vous » être agréable ; & c'est ce que j'ai eu en vûe en m'éloignant de la » cour, & en me mettant hors d'état d'apprendre ce qui s'y passe. » D'ailleurs, à quoi ne m'exposois-je pas si je fusse resté à Milan, » où l'on n'auroit osé me donner avis des choses que vous reglez » dans votre conseil, & où je courrois risque de passer pour un » lâche dans l'esprit de ceux qui m'en supposeroient instruit : ou » bien en étant informé, je n'aurois osé en parler de peur de nuire » à mes amis. Cependant ma conscience demeureroit chargée par

50.
Lettre à
Chromace,
Evêque d'A-
quilée, vers
l'an 390.

Page 993.

51.
Lettre à
l'Empereur
Theodose,
vers l'an 390.
Page 997.

(a) Ambros. *Epist.* 48. num. 4.
(b) *Ibidem.*

(c) Ambros. *Epist.* 48. num. 7.

Ezech. 3. 19.

» ce reproche du Prophète : *Si le Prêtre n'avertit point le pecheur il*
 » *mourra dans son peché, & le Prêtre sera coupable de ne l'avoir pas*
 » *averti.* Ecoutez, Seigneur, continue saint Ambroise, vous avez
 » du zele pour la foi & de la crainte de Dieu, je ne le puis nier,
 » mais vous avez une impetuofité naturelle que vous tournez
 » promptement en compassion, si on l'adoucit; & si on l'excite,
 » vous la poussez tellement que vous ne pouvez plus la retenir.
 » Dieu veuille que personne n'échauffe cette humeur, si personne
 » ne l'appaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même. « Il
 lui remet devant les yeux l'atrocité du massacre commis à Theffa-
 lonique par ses ordres, & la douleur qu'en avoient ressenti les Evê-
 ques assablés en Concile à Milan. Il le conjure de penser sérieu-
 sement à expier son crime, & lui propose les exemples des Prin-
 ces qui ont fait pénitence, & principalement de David, en lui
 remontrant qu'il ne doit pas avoir honte de faire ce qu'a fait un
 Roi prophète, & de qui est né Jesus-Christ selon la chair. » Je n'ai
 », d'autre dessein, lui dit-il, en vous écrivant ces choses, que de
 », vous exciter par l'exemple du plus saint des Rois, à ôter ce pe-
 », ché de votre regne; & vous l'ôterez en humiliant votre ame
 », devant Dieu. Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation,
 », surmontez-la. Le peché ne s'efface que par les larmes: il n'y a
 », ni Ange, ni Archange qui puisse le remettre autrement; le Sei-
 », gneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je
 », vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis.
 », Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque
 », louange que vous meritez dans tout le reste, la bonté a toujours
 », été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié la plus
 », excellente de vos qualités, surmontez-le tandis que vous avez
 », encore de quoi le faire. N'ajoutez pas à votre peché celui de
 », vous attribuer ce que plusieurs se font attribués à leur préjudice.
 », Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne
 », seroit pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le
 », sera-t-il après le sang de plusieurs? Ne serois-je pas bien-aîsé
 », d'avoir les bonnes grâces de mon Prince, en me conformant
 », à votre volonté si la chose le permettoit. « Il assure que Dieu
 même lui avoit défendu en songe la nuit qui avoit précédé sa re-
 traite, d'offrir le sacrifice en sa présence; & le conjure d'attendre
 pour l'offrir, qu'il en ait reçu le pouvoir, afin que son hostie puisse
 être agréable à Dieu; & de se contenter en attendant de la simple
 oraison, qui est un sacrifice d'humilité & qui attire le pardon, au
 lieu que l'offrande attireroit l'indignation. Il finit en lui disant :

« Je vous aime, je vous chéris, je prie Dieu pour vous. Si vous le
 « croyez, rendez-vous, & reconnoissez la vérité de mes paroles :
 « si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à
 « Dieu la préférence.

XXX. La lettre à Titien n'a rien de remarquable. Saint Ambroise le congratule de ce qu'il n'a plus rien à craindre de Rufin qui étant de maître des offices devenu Préfet du Prétoire, ne pourra être juge du procès qu'il avoit avec sa petite-fille. Il exhorte à terminer ce différend à l'amiable & par des voies honorables. Comme Rufin fut fait Préfet du Prétoire en 392. on ne peut douter que cette lettre ne soit de la même année.

XXXI. Dans la lettre suivante qui est adressée à l'empereur Theodose, saint Ambroise témoigne à ce Prince combien il étoit affligé de la mort du jeune Valentinien arrivée le 15. Mai 392. Les termes qu'il emploie pour marquer sa douleur font connoître à quel point il chérissoit ce jeune Prince, & combien il en étoit chéri; il fait en même-tems l'éloge de sa piété & de sa foi, attribuant cet heureux changement aux instructions & aux exemples que Theodose lui avoit donnés, & qui n'avoient pas peu servi à détruire les mauvaises impressions que Valentinien avoit reçues de l'impératrice Justine sa mère. Sur la fin de sa lettre il marque à l'Empereur qu'ayant reçu de lui les ordres qu'il en attendoit touchant la sépulture de Valentinien, il est dans le dessein de le faire mettre dans un magnifique tombeau de porphyre : mais il le prie de presser l'exécution de ses funérailles en considération des sœurs de ce jeune Prince, qui s'épuisent en pleurs & en gémissements, toutes les fois qu'elles entrent au lieu où ses cendres sont en dépôt.

XXXII. Dans la première des lettres à Eusebe de Boulogne, saint Ambroise lui mande les bons offices qu'il a rendus à un officier qu'il lui avoit recommandé, & lui fait savoir des nouvelles de la santé de Faustin son petit-fils. Il lui écrit dans la seconde que les deux Faustin père & fils sont partis pour Boulogne, & qu'il retient auprès de lui Ambrosie sœur du petit Faustin, & son frere Ambroise. Ambrosie que saint Ambroise appelle ici une colombe spirituelle, est la vierge à qui il avoit donné le voile, & dont il est parlé dans le livre de l'Institution des Vierges, écrit en 392. Ainsi ces deux lettres sont postérieures à ce traité.

XXXIII. La lettre à Theophile d'Alexandrie est une réponse à cet Evêque qu'il avoit consulté sur le différend d'Evagre & de Flavien pour le siège d'Antioche qu'ils se disputoient avec chaleur.

52.
Lettre à Titien, en 392.
Page 1001.

53.
Lettre à Theodose, en 392.
Page 1002.

54. 55.
Lettres à Eusebe, vers l'an 392.
Page 1003.

56.
Lettre à Theophile, l'an 392.
Page 1006.

Il dit au commencement de cette lettre, qu'Evagre n'a pas sujet de presser le jugement de cette affaire, & que Flavien en doit craindre l'événement. Il se plaint amerement de leur procédé ambitieux; & prie qu'on lui pardonne s'il leur reproche qu'ils ne prennent pas un parti conforme à la paix de Jesus-Christ, étant notoire que tout le monde est en discorde pour eux, sans qu'ils prennent part à la douleur des autres. Saint Ambroise en veut sur-tout à Flavien, & ne peut lui pardonner d'avoir eu recours aux rescrits de l'Empereur, pour se soustraire au jugement de Theophile & des Evêques d'Egypte, à qui le Concile de Capoue avoit renvoyé l'examen de l'affaire, parce qu'ils étoient d'autant plus propres à terminer ce schisme, qu'ils ne paroissent point préoccupés, n'ayant embrassé la communion d'aucun des deux. Mais il a soin d'observer qu'en condamnant l'action de Flavien, la cause d'Evagre n'en devient pas meilleure, & qu'ils lui paroissent également coupables pour le fond, puisque de part & d'autre chacun s'appuyoit plus sur les défauts de l'ordination de son compétiteur, que sur la régularité de la sienne. Cependant comme Theophile lui avoit écrit qu'on pourroit trouver quelque tempérament pour accommoder l'affaire & réunir les esprits, il ne s'en éloigne pas, & lui conseille de pressentir encore une fois par lui-même les dispositions de Flavien, afin que s'il persiste à ne vouloir pas comparôître, il puisse régler tellement l'affaire, suivant le pouvoir que le saint Concile lui en a donné, que sans donner atteinte aux reglemens des Conciles de Nicée & de Capoue, & en conservant la paix avec tout le monde, il ne semble pas que l'on détruise ce qui a été édifié. Il estime aussi qu'il est de son devoir d'informer l'Evêque de Rome de ce qui aura été fait, étant persuadé qu'il ne jugera rien qui lui puisse déplaire. Enfin il l'avertit que le moyen de maintenir la paix, est de ne rien faire qui puisse diviser les Evêques avec lesquels il est uni de communion; & que pour recevoir avec plaisir ce qu'il aura réglé, il leur suffira de savoir que l'Eglise Romaine l'approuve.

Lettre touchant Bonose.

XXXIV. On ne peut attribuer à saint Ambroise la lettre touchant l'affaire de Bonose, tant à cause de la différence du style qui est sensible, que parce qu'il y est parlé de lui en troisième personne. L'opinion la plus commune est que le Pape Sirice en est auteur; & on l'a mise sous son nom & parmi ses lettres dans la nouvelle collection des Epîtres decretales des Papes.

57.
Lettre à Eugene, en 392.
ou 393.

XXXV. On ne peut mettre la lettre à l'empereur Eugene que sur la fin de l'an 392. ou au commencement de 393. puisque ce

ne fut que vers ce tems-la qu'il passa en Italie. Saint Ambroise qui à la nouvelle qu'Eugene venoit en diligence à Milan, en étoit forti & s'étoit retiré à Boulogne, lui écrivit pour lui rendre compte de sa retraite, qu'il dit n'avoir eu d'autre motif que la crainte de Dieu. Il représente à Eugene la grandeur de la faute qu'il avoit commise en accordant aux Payens le rétablissement de l'autel de la Victoire & la restitution des revenus de leurs temples, que Valentinien le jeune leur avoit refusé deux fois. Et comme il s'excusoit en disant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnés à des personnes à qui il avoit obligation, c'est-à-dire à Arbogaste & à Flavien, saint Ambroise lui répond : „ Votre puissance est grande, mais considérez celle de Dieu qui „ voit tout & qui connoit le fond de votre cœur : vous ne pouvez „ souffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque cho- „ se à Dieu ? Comment ferez-vous vos offrandes à Jesus-Christ ? „ Comment les Prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous im- „ putera tout ce que feront les Payens. “ Il proteste néanmoins qu'il a pour sa personne tout le respect dû à sa dignité. „ Et com- „ ment, lui dit-il, ne vous honorerois-je pas étant Empereur, „ vous que j'ai aimé cordialement lorsque vous n'étiez que simple „ particulier ? Mais si vous exigez de nous que nous vous hono- „ rions, souffrez que nous honorions aussi celui de qui vous vou- „ lez que l'on croye que vous tenez votre empire.

XXXVI. Vers le même-tems saint Ambroise ayant appris que Paulin depuis évêque de Nole, après avoir renoncé à la pourpre des sénateurs, à la dignité consulaire & à tous ses biens pour se retirer à Nole & y faire une profession ouverte de la perfection évangélique, en écrivit aussi-tôt à Sabin évêque de Plaisance pour se réjouir avec lui de ce miracle de la grace. Il lui marqua en même-tems que Terasie femme de Paulin, avoit aussi formé la résolution de se consacrer tout-à-fait à Dieu, & qu'elle vouloit suivre l'exemple de son mari : n'ayant point d'enfant qui pût les empêcher d'exécuter un si pieux dessein. Ils avoient eu un fils, mais il mourut huit jours après sa naissance. Une résolution si singulière de deux personnes de la première qualité ne pouvoit manquer de trouver des censeurs parmi les grands du siècle. Mais saint Ambroise se moque par avance des railleries qu'il prévoyoit que l'on en feroit, particulièrement de leur changement d'habit qui étoit dès-lors la suite de la conversion, quand on s'y engageoit par une déclaration publique. Il s'éleve au-dessus d'une censure si injuste, & témoigne qu'il ne peut souffrir que l'on soit si exact à se con-

58.
Lettre à Sa-
bin Evêque de
Plaisance, vers
l'an 393.
Page 1013.

Marc. 8. 58.

former aux regles de la vanité & du mensonge, & si négligent quand il s'agit de la verité & du salut. Il condamne la mauvaïse honte de ceux qui par des considerations humaines, craignoient de paroître trop attachés aux devoirs de la religion Chrétienne qui est si sainte & si sacrée, sans faire attention aux menaces que Jesus-Christ fait dans l'Evangile, de rougir un jour devant son Pere celeste, de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes. Il autorise la conduite de Paulin, de l'exemple de Moïse qui préfera l'opprobre de Jesus-Christ aux honneurs de la maison de Pharaon & aux trésors de l'Egypte; de celui de David qui ne rougit point de danser devant tout le peuple en allant au-devant de l'Arche; de celui d'Isaïe qui alloit par les rues sans souliers & sans vêtements: & il inferé de tous ces exemples qu'on ne doit pas rougir de faire pour la gloire du Seigneur, des actions qui paroissent même ridicules aux yeux des hommes.

59.
Lettre à Se-
vere Evêque
en Campanie,
vers l'an 393.
Page 1016.

XXXVII. On rapporte encore au même-tems la lettre de saint Ambroise à Severe évêque dans la Campanie. Il est du moins certain que le Saint l'écrivit en la cinquante-troisième année de son âge, comme il le dit lui-même, & pendant les troubles de la guerre; apparemment de celle d'Eugene. Dans cette lettre il recommande à Severe, qu'on croit avoir été évêque de Naples & le même qui est honoré parmi les Saints le trentième d'Avril, un Prêtre nommé Jacques, venu depuis peu des extrémités de la Perse, dans cette province pour y passer tout le reste de ses jours dans le repos & l'éloignement de tous les dangers.

60.
Lettre à Pa-
terne, vers
l'an 393.
Page 1017.

XXXVIII. Un nommé Paterne homme de consideration avoit consulté saint Ambroise, s'il pouvoit marier un de ses fils à la fille de sa fille. Ce saint Evêque lui répond, que quoiqu'un mariage de cette nature ne soit pas nommément défendu par la Loi de Dieu, on ne pouvoit douter qu'il ne le fût en effet, puisque cette Loi défendant les mariages des cousins-germains, étoit censée défendre à plus forte raison le mariage du fils avec la petite-fille. Il ajoute que s'il n'a pas fait attention à cet endroit de la Loi de Dieu, il ne doit pas du moins avoir oublié celle des Empereurs, lui qui avoit reçu d'eux tant de bienfaits, ayant été intendant des finances; qu'il y a une loi de Theodose qui défend les mariages entre les cousins-germains; que si l'on a quelquefois dispensé de cette loi, la dispense ne nuisoit pas à la loi, & ne servoit qu'à ceux qui l'avoient obtenue. Paterne qui souhaitoit extrêmement que le mariage de son fils avec sa petite-fille eût lieu, le croyoit faisable parce qu'ils n'étoient pas parens du côté paternel, mais seulement

du côté maternel. Saint Ambroise répond que cela ne faisoit rien, puisque le mariage étoit également défendu entre les freres, soit qu'ils fussent nés d'un même pere & d'une même mere, ou seulement d'une même mere & de different pere. Il ajoute que quand même le mariage entre l'oncle & la nièce seroit permis, il devoit l'empêcher, étant plus avantageux à sa famille que son fils & sa petite-fille se mariaient à d'autres, parce que c'étoit un moyen d'y avoir & les enfans de son fils & les enfans de sa petite-fille. Il insiste encore sur l'indecence d'un mariage entre l'oncle & la nièce, & sur la confusion que cette alliance mettroit dans sa famille, où il se trouveroit en même-tems grand-pere & beau-pere de la même personne, comme l'épouse de son fils seroit sa petite-fille & sa belle-fille tout-ensemble. Il dit que si son Evêque lui a renvoyé la décision de cette difficulté, ce n'est pas qu'il ait ignoré l'invalidité de ce mariage, dont personne ne peut douter, les parties étant parentes au troisième degré, dans lequel le mariage est défendu même par les loix civiles. La loi que cite ici saint Ambroise ne se trouve plus: mais il en est fait mention dans Aurelius Victor, qui l'attribue à Theodose, & dans les loix d'Arcade & d'Honorius.

XXXIX. Les deux lettres suivantes sont adressées à l'empereur Theodose. Dans la premiere il lui témoigne que s'il s'est éloigné de Milan pour quelque tems, ce n'a pas été comme il l'avoit cru par la mauvaise opinion qu'il eut de ses affaires comme si Dieu l'eût abandonné; moins encore dans le dessein d'abandonner l'Eglise que Dieu lui avoit confiée; mais que ç'a été uniquement pour éviter la présence d'Eugene ce sacrilege. Il ajoute qu'il n'avoit pas douté un moment que Dieu ne lui accordât la victoire sur cet usurpateur; & qu'il s'acquitteroit avec joie des actions de graces dont il le chargeoit envers Dieu pour cette victoire, ne doutant pas qu'une Hostie offerte à Dieu au nom d'un Prince si recommandable par sa foi & par sa religion, ne lui fût agréable. „ J'ai porté avec „ moi votre lettre à l'Autel, continue saint Ambroise, je l'ai mise „ sur l'Autel, & je l'ai tenue dans ma main en offrant la Sacrifice, „ afin que votre foi parlât par ma voix, & que les caracteres écrits „ de votre main fissent les fonctions sacerdotales. “ Il loue la pieté de ce Prince & lui en souhaite l'accroissement, le conjurant d'en donner une nouvelle preuve en pardonnant aux rebelles, sur-tout à ceux qui n'étoient pas encore tombés dans cette faute, c'est-à-dire qui n'avoient pas porté les armes pour Eugene, & n'avoient pris aucune part dans l'affaire de Maxime. La seconde lettre est

61. 62.
Lettres à
l'Empereur
Theodose,
vets l'an 394.
Page 1020.

encore en faveur de ceux qui se sentant coupables d'être entrés dans la rébellion d'Eugene, s'étoient après sa défaite réfugiés dans l'Eglise. Saint Ambroise l'envoya à Theodose par un Diacre nommé Felix, le même à ce que l'on croit qui fut depuis Evêque de Boulogne. Ce Prince étoit alors à Aquilée, & saint Ambroise avoit eu d'abord la pensée d'attendre son retour : mais ne pouvant soutenir les larmes de ces malheureux qui recouroient à lui pour obtenir le pardon par son canal, il le demande pour eux à l'Empereur en considération de l'Eglise sa mere dans laquelle ils étoient venu chercher leur salut. Il convient que la grace qu'il lui demande est grande, mais il se tient comme assuré de l'obtenir de la pieté d'un Prince en faveur de qui Dieu avoit fait des prodiges, comme autrefois en faveur de Moïse, de Josué, de Samuel & de David. Il lui écrivit une troisième lettre sur le même sujet, que nous n'avons plus.

63.
Lettre à l'E-
glise de Ver-
ceille, en 396.
Page 1022.

XL. Le siège de l'Eglise de Verceille étant venu à vaquer non par la mort d'Eusebe, arrivée dès l'an 371. comme le remarque saint Jérôme, mais par celle de Limene successeur d'Eusebe, la division se mit parmi le Clergé & le peuple, en sorte qu'ils ne pouvoient s'accorder sur le choix d'un sujet capable de le remplir. Saint Ambroise qui en qualité de métropolitain étoit chargé de pourvoir cette Eglise d'un Pasteur, leur écrivit une grande lettre, dont l'inscription est assez semblable à celle que nous lisons à la tête des Epîtres de saint Paul & des autres Apôtres : ce saint Evêque ayant cru devoir en user ainsi à l'égard d'une Eglise qui dépendoit de lui & à qui il écrivoit en Pasteur. Elle commence ainsi : „ Je suis accablé de douleur, de ce que votre Eglise n'a point encore d'Evêque, & qu'elle est maintenant la seule qui en manque „ dans la Ligurie, l'Emilie, la Venetie & les provinces voisines : „ elle à qui les autres Eglises avoient accoutumé d'en demander ; „ & ce qui est de plus honteux on s'en prend à moi, quoique votre „ animosité soit le seul obstacle : car tant qu'il y aura des divisions „ entre vous, que pouvons nous regler ? Quel choix pouvez-vous „ faire ? Qui peut, voyant les esprits partagés, accepter une charge „ qu'à peine on peut porter dans la plus grande union ? Sont-ce-là „ les instructions de ce saint Confesseur ? Etes-vous les enfans de „ ceux qui préférèrent à leurs citoyens S. Eusebe qu'ils ne connoissent „ soient point auparavant ? “ Il donne de grands éloges à ce saint Evêque, dont il relève les vertus en plus d'un endroit de sa lettre. Il y fait aussi l'éloge de la pénitence, de la virginité & des autres vertus Chrétiennes que les moines Sarmation & Barbatien vou-
loient

loient faire passer comme inutiles, & avertit ceux de Verceille de se défier de ces deux moines apostats. Ils avoient vécu quelque tems dans le monastere de Milan, mais las d'y vivre dans la régularité, dans les jeûnes, la clôture & le silence, ils en étoient sortis : & on avoit refusé de les y recevoir de nouveau, lorsqu'ils s'y étoient présentés depuis leur sortie. Ce refus les aigrit, & ils commencerent à répandre des erreurs assez semblables à celles de Jovinien, enseignant que l'abstinence, le jeûne, la virginité & la continence étoient inutiles, & que tous les hommes étoient égaux en mérite. Saint Ambroise les traite d'Epicuriens & refuse fort au long leur mauvaise doctrine, par plusieurs passages des Epîtres de saint Paul qui condamne toute sorte d'impureté, & dit que la volupté nous ayant chassés du paradis en la personne de notre premier pere, elle ne peut nous y rétablir. Il prouve l'utilité & la nécessité du jeûne par divers exemples des Saints de l'un & de l'autre Testament, & de Jesus-Christ même qui n'a jeûné que pour nous engager à jeûner. Il ajoute que la philosophie Payenne n'ayant pas voulu admettre les Epicuriens à cause de leur vie licentieuse, il seroit étrange que l'Eglise ne rejetât pas du nombre de ses enfans Sarmation & Barbatien. Il dit en parlant de la virginité, qu'il releve par les exemples de la sainte Vierge, de Marie sœur de Moïse & de sainte Thecle, que saint Paul n'en a pas fait un précepte, mais un conseil, parce que ce qui est au-dessus de la loi ne se prescrit pas, mais se persuade; & il met cette difference entre le précepte & le conseil, que le précepte a été un piège aux hommes, au lieu que le conseil n'a pour eux que de l'utilité. Ensuite il représente aux Fidèles de Verceille quelles doivent être les qualités d'un Evêque, voulant que dans leur choix ils n'ayent aucun égard à la noblesse de son extraction, mais seulement à sa vertu & à sa capacité, l'Evêque devant servir de modèle à son troupeau, & être en état de guérir les infirmités de ceux qui sont sous sa conduite. Il insiste à ce que cet Evêque n'ait eu qu'une femme suivant que le dit saint Paul, & il explique les paroles de cet Apôtre, de celui qui n'a contracté qu'un mariage, soit devant soit après le batême : remarquant en même-tems qu'il n'exclud pas du sacerdoce celui qui n'a point été marié, & qu'il n'exige point que celui qui après son mariage est élevé au sacerdoce & a des enfans continue d'en engendrer. Il étend les paroles de S. Paul *mari d'une seule femme*, sur tous les autres Clercs, c'est-à-dire sur les Diacres & les Souâdiacres; fondé sur un Canon de Nicée, que nous ne trouvons pas parmi ceux de ce Concile, mais qui appa-

rennment y étoit joint dans l'exemplaire dont saint Ambroise se servoit. Une autre qualité de celui qui devoit être élu étoit, qu'il ne fût point néophyte ou nouvellement instruit dans la foi. Saint Ambroise se plaint de ce qu'on n'avoit eu aucun égard à cette condition lorsqu'on le choisit évêque de Milan; & il se justifie par la résistance qu'il apporta à son ordination, & par ses instances à demander que du moins on la différât de quelque tems. Il remarque que saint Eusebe ayant gouverné l'église de Verceil sans renoncer à la vie monastique, & ayant le premier uni ces deux choses dans l'Occident, en établissant des Monasteres dans la ville, celui que l'on élira pour lui succéder doit joindre les pratiques de la vie religieuse aux vertus & aux fonctions épiscopales. Il ajoute à l'éloge de saint Eusebe celui de saint Denys de Milan, compagnon de son exil & de ses travaux pour la foi; & invite ceux de Verceil à imiter les disciples de leur ancien Evêque, qui passoient les jours & les nuits dans le chant des hymnes, & qui séparés des femmes ne s'occupoient que des louanges de Dieu, de la priere & du travail des mains. Dans le reste de cette lettre saint Ambroise les exhorte à la fuite des vices & à la pratique des vertus, en particulier à exercer l'hospitalité, & les devoirs réciproques des maris & des femmes, des meres & des enfans, des maîtres & des esclaves. Ce qui y est dit de la Venetie a fait révoquer en doute qu'elle soit de saint Ambroise mort environ vingt-quatre ans avant la fondation de Venise. Mais il est à remarquer que ce n'est point de la ville de Venise qu'il est parlé dans cette lettre, mais de la province de Venetie connue long-tems avant saint Ambroise, & dont il parle lui-même dans sa lettre dix-huitième qui est adressée à l'empereur Valentinien.

§. II.

Seconde classe des lettres de saint Ambroise.

64. 65. 66 67.
68. 69. 70. 71.
72. 73. 74.
75. 76.

Lettres de
S. Ambroise à
diverses per-
sonnes.

Page 1049.
& suiv.

I. CETTE seconde classe contient, comme on l'a déjà remarqué, les lettres de saint Ambroise qui n'ont point de date certaine. Les neuf premières, qui, dans les éditions précédentes, étoient placées parmi les Commentaires sur l'Écriture sainte, renferment des explications de divers endroits de l'ancien Testament, sur lesquels on avoit consulté ce saint Evêque. Irene lui avoit demandé pourquoi la manne ne tomboit plus, comme autrefois dans le desert. Saint Ambroise lui répond qu'un miracle

plus grand a succédé à celui-la, & la vérité à la figure; que la vraie manne qui est le Corps de Jesus-Christ, le Pain du Ciel, tombe encore tous les jours pour nous & nous sert de nourriture. Il dit au prêtre Simplicien qui souhaitoit de sçavoir, pourquoi dans les sacrifices de l'ancienne Loi, on mettoit une partie du sang de la victime dans des coupes, & l'on répandoit l'autre sur l'autel: que le sang répandu sur l'autel étoit la figure de la sagesse mystique, c'est-à-dire de la connoissance des mysteres; & le sang mis dans des coupes, celle de la sagesse morale, qui sont les Commandemens de Dieu. Romulus lui avoit demandé pourquoi les pendans d'oreilles des femmes des Hebreux ayant été fondus, il s'en forma la tête d'un veau? Saint Ambroise répondit que cela figuroit le culte idolâtre que Jeroboam devoit rendre un jour à cet animal. Il dit en parlant de la circoncision, sur laquelle on lui avoit fait plusieurs questions: que si on la donne aux enfans, c'est afin que dès le berceau ils portent les marques de la religion qu'ils professent; que si l'on a cessé de la donner depuis l'établissement de la religion Chrétienne, c'est qu'elle n'étoit que la figure de notre rédemption par Jesus-Christ, & que la figure doit faire place à la vérité. Il remarque que la circoncision avoit lieu non-seulement chez les Juifs, mais aussi parmi les plus sages d'entre les Payens, qui la donnoient à ceux qu'ils destinoient à la celebration de leurs mysteres. Dans les quatre lettres suivantes, saint Ambroise explique quelques endroits des Epîtres de saint Paul. Il y établit la nécessité de la Loi de Moïse, depuis que l'homme par son peché avoit comme effacé en lui-même la loi naturelle; car sans cette loi, qui faisoit connoître le peché, l'homme auroit pû excuser ses fautes en disant: Je n'ai point connu le peché. De ce que la Loi de Moïse avoit été abrogée par la Loi de Jesus-Christ, quelques-uns en inferoient que les deux Testamens n'étoient pas d'un même Dieu. Saint Ambroise leur répond par ces paroles de saint Paul: *La Loi nous a servi de pédagogue pour nous conduire à Jesus-Christ afin que nous fussions justifiés par la foi.* Dieu connoissant l'inconstance du peuple Juif a voulu la fixer par une loi qui sous l'écorce de la lettre avoit un sens caché, dont l'intelligence étoit réservée à un peuple plus spirituel. Tout ce qui étoit ordonné par cette loi n'étoit que la figure de ce qui se devoit faire dans la nouvelle: c'est pourquoi Jesus-Christ dit dans l'Evangile qu'il n'est pas venu abolir la loi mais l'accomplir. Saint Ambroise montre par ces paroles de l'Epître aux Galates: *Afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de Jesus-Christ à ceux qui croiroient en lui,* que personne

Ad Galat.

3. 24.

Ibid. 23.

n'est heritier des promesses de Dieu que par la foi en son Fils. Et parce que les Juifs se prétendoient heritiers, à cause qu'ils sont qualifiés heritiers dans Jeremie : il répond qu'ils ont été heritiers mais sans possession, parce qu'on ne peut heriter qu'après la mort du testateur; qu'ainsi les Juifs étoient semblables à des enfans qui sont sous la puissance des curateurs; qu'esclaves de la lettre, ils n'ont point joui de la liberté de l'esprit; que là où il n'y a point de liberté d'esprit il n'y a point de grace ni d'adoption, & par conséquent point de succession. Comment en effet auroient été adoptés du Pere ceux qui ont refusé de reconnoître son Fils, qui ont nié que le testateur fût mort; qui n'ont pas voulu reconnoître le sang qui est le prix de notre redemption. Saint Ambroise avoue que les Epîtres de saint Paul sont très-difficiles à entendre, & qu'Origene a moins bien réussi dans l'explication qu'il en a donnée & des autres livres du nouveau Testament, que de l'ancien. Il remarque que le but de l'Epître aux Ephesiens est de nous engager à entrer en participation du royaume celeste avec Jesus-Christ, par qui nous avons été mis en liberté; & que saint Paul y établit que la fin de la foi est la charité qui nous unit à Jesus-Christ.

II. Orontien à qui sont adressées les lettres soixante-dix-sept & soixante-dix-huit, avoit écrit à saint Ambroise pour le prier de lui faire connoître quel est cet heritage pour lequel plusieurs ne feignoient pas de souffrir la mort. Ce Saint lui répond que c'est celui-là même que Dieu a promis à Abraham, avant la loi, & à tous ceux qui par la foi en Jesus-Christ, deviendroient les veritables enfans & heritiers; que quoique la liberté de l'esprit soit l'effet des promesses, comme la servitude l'est de la loi, cette loi néanmoins ne laisse pas de nous acquerir la liberté en ce qu'elle nous conduit à la foi. Il fait aux Juifs l'application de ces paroles qu'on avoit lûes dans l'Eglise le jour qu'il écrivoit sa lettre: *Je ne puis rien faire de moi-même; je juge selon ce que j'entends*: & dit qu'au dernier jour, ce ne sera pas Jesus-Christ qui les accusera, mais Moïse en qui ils ont esperé; qu'ainsi c'est une folie à eux de prendre pour juge leur propre accusateur. Il prouve dans l'autre lettre, que comme Abraham, nous sommes justifiés par la foi qui nous rend enfans de la femme libre; que la circoncision qui n'avoit eu de force que par Jesus-Christ, a été abrogée par sa passion; qu'ainsi nous ne pouvons esperer de justice que par la foi en ce Sauveur, qui sera toujours accompagnée de charité, si elle est parfaite. Il semble par ces deux lettres qu'Orontien, à qui elles sont adressées, étoit Juif d'origine; ce qui a fait douter à quelques-uns que ce soit le même

77. 78.
Lettres à
Orontien.
Page 1389.

Joan. 5. 30.

Orontien que saint Ambroise représente dans ses autres lettres comme destiné dès son bas âge au ministère des Autels. Mais ne pouvoit-il pas avoir été converti de bonne heure & mis, étant encore jeune, au nombre des Clercs?

III. Un nommé Bellicius payen, avoit écrit à saint Ambroise que se sentant dangereusement malade il avoit cru en Jesus-Christ, & s'étoit trouvé aussi-tôt soulagé: le saint Evêque lui fit réponse que cette maladie lui avoit été envoyée pour son salut, & qu'en lui s'étoient vérifiées ces paroles de l'Écriture: *Je frapperai & je guérirai*; Dieu l'ayant frappé par une maladie, & guéri par la foi. Il l'exhorte à garder précieusement & à faire fructifier ces premières semences de la foi, & à se hâter de venir participer aux Mystères qui l'attendoient dans l'Eglise, dont la grandeur, lui dit-il, l'étonnera lorsqu'il les aura reçus. La seconde lettre qu'il écrivit à Bellicius le suppose au nombre des Catecumenes; & qu'il avoit ouï lire dans l'Eglise l'Evangile où il est parlé de la guérison de l'aveugle-né. Il l'exhorte à se disposer au batême qui devoit opérer sur son ame le même effet que l'eau de Siloë avoit fait sur les yeux du corps de l'aveugle-né. Saint Ambroise explique dans cette lettre les principales circonstances de cet Evangile.

IV. Dans la lettre qui est adressée en general aux Clercs, il leur représente que le dégoût qu'ils sentoient dans le ministère de l'Eglise, étoit une tentation du démon, qui, pour les détourner de servir l'Eglise, leur mettoit dans la pensée qu'ils avoient assez de bien pour vivre sans se donner tant de peine, ou du moins qu'ils pouvoient en gagner dans une autre profession: » comme si, leur dit » ce saint Evêque, l'on entroit dans le Clergé par l'attrait d'un gain » temporel, & non par le desir de gagner le Ciel. « Il les exhorte donc à ne point quitter le Clergé, mais à demeurer dans la possession du Seigneur, afin qu'ils puissent lui dire avec le Prophète: *Vous avez possédé mes reins, vous m'avez reçu dès le ventre de ma mere.*

V. La lettre à Marcel regarde une affaire que celui-ci avoit avec Latus son frere, au sujet d'une donation faite à leur sœur commune qui étoit veuve. C'étoit Marcel qui avoit fait cette donation, qui consistoit en une terre qu'il avoit donnée à sa sœur, à condition qu'aussi-tôt qu'elle seroit morte, cette terre tourneroit au profit de l'Eglise dont Marcel étoit évêque. Latus se voyant lezé intenta un procès à son frere, qui les mit en division: mais pour l'assoupir ils se rapportèrent de tout au jugement de S. Ambroise, qui termina leur differend en cette maniere: s'avoir que Latus au-

79. 80.
Lettres à
Bellicius.
Page 1095.

Deuteron.
2. 32.

81.
Lettre à des
Clercs.
Page 1097.

Psal. 138. 23.

82.
Lettre à
Marcel.
Page 1100.

roit la terre en propriété, à condition qu'il donneroit chaque année une certaine quantité de blé, de vin & d'huile à sa sœur, & qu'après la mort de cette sœur, ni Marcel ni son Eglise ne pourroient rien exiger de Lætus, & qu'il seroit en sa disposition de donner à l'Eglise ou de ne lui pas donner. » Vous avez tous gagné, dans cet accommodement, dit saint Ambroise: Lætus, parce qu'il a acquis un droit sur une terre, sur laquelle il n'en avoit point auparavant: sa sœur, parce que chaque année elle en tiroit des fruits sans procès ni dispute: & vous Marcel vous y gagnez plus que personne, en accordant à votre frere la propriété de cette terre, & les fruits à votre sœur. « L'Eglise paroissoit la plus lésée, mais saint Ambroise répond qu'elle ne perd rien où la pieté trouve son avantage. » Jesus-Christ nous apprend, dit-il, à regarder la charité, non comme une perte mais comme un gain. Ne craignez donc pas que l'Eglise soit privée de votre liberalité: elle fait chez vous la moisson & avec plus d'abondance qu'en aucun endroit: elle y recueille les fruits de la pureté de votre doctrine: elle y reçoit les fruits de la sainteté de votre vie: elle y trouve la fécondité en bonnes œuvres que produit la rosée de vos bonnes instructions. Enrichie de ces grands revenus, elle ne vous demande point des biens temporels, parce que vous lui en procurez d'éternels. Vous avez accompli ce que dit le Seigneur: *Employez vos richesses injustes à vous faire des amis.* Par cet accord vous avez fait des amis, & ce qui est plus important vous avez réuni des personnes divisées: vous avez rétabli un frere & une sœur dans une bonne intelligence & une union fraternelle: vous leur assurez par cette paix & cette reconciliation l'entrée dans les tabernacles éternels. « Il finit cette lettre qui est écrite avec beaucoup de délicatesse & de ménagement, par cette maxime: » Jesus-Christ ne peut rien posséder de plus digne de lui que les vertus du pasteur de son troupeau: les fruits qu'il y cherche sont l'intégrité & la continence, & sur-tout la charité & la paix.

83:

Lettre à Sisinnius.

Page 1103.

VI. La lettre à Sisinnius regarde encore une affaire domestique. Ce Sisinnius avoit un fils qui s'étoit marié sans l'agrément de son pere, ce qui lui occasionna sa disgrâce. Saint Ambroise l'ayant su fit tant auprès du pere qu'il pardonna à son fils & lui rendit son amitié. Le saint Evêque loue extrêmement cette bonté de Sisinnius, & compare son amour paternel à celui d'Abraham, de David & du pere de l'enfant prodigue.

84. 85. 86. 87. VII. Les huit dernieres lettres ne contiennent rien de remar-

quable. Dans une qui est adressée à Syrice, il témoigne faire grand cas des Prêtres & des Diacres qui, envoyés pour quelques affaires, s'empresstent aussi-tôt qu'ils les ont finies, de retourner aux fonctions de leurs ministères.

88. 89. 90. 91.
Lettres sur
divers sujets.

ARTICLE IV.

Des livres de saint Ambroise sur la mort de Satyre ; de ses Discours sur la mort de Valentinien & de Theodose ; & de ses Hymnes.

LES deux livres sur la mort de Satyre renferment l'histoire de sa vie & l'éloge de ses vertus. Il mourut, comme nous l'avons dit ailleurs, l'an 379. entre les bras de saint Ambroise son frere & de sainte Marcelline sa sœur, à qui il laissa la disposition de son bien, sans faire de testament. Le saint Evêque lui fit des funeraillies solennelles, & prononça son oraison funebre en présence du corps exposé à découvert : cette oraison porte le titre de *Premier livre sur la mort de Satyre*. Saint Ambroise le commence par rendre grâces à Dieu de ce qu'il avoit fait tomber sur sa famille les maux dont l'Eglise sembloit menacée par l'irruption des barbares ; & par lui témoigner sa confiance qu'il aura accepté la mort de son frere comme une hostie propre à apaiser sa colere, & que la douleur qu'il en ressent sera la fin des maux publics. Il dit ensuite que quoiqu'il n'eût eu rien dans le monde de plus cher que son frere, il devoit néanmoins plutôt se réjouir de l'avoir eu, que s'attrister de l'avoir perdu ; que ce qui lui aidoit beaucoup à se consoler de sa mort, étoit de voir que tout le monde & surtout les pauvres le pleuroient avec lui, & de ce qu'il n'avoit plus à craindre d'en être séparé encore une fois. Il détaille le commerce d'amitié qui étoit entre son frere & lui, ce qu'il fait avec des termes fort tendres : regardant comme un grand lénitif à sa douleur que Dieu eût permis, qu'il rendît à son frere les derniers devoirs de pieté. Il se félicite de ce qu'à l'avenir rien ne pourra le séparer de ses reliques, de son corps, de son tombeau. Puis passant aux vertus qui l'avoient rendu recommandable, il en fait l'éloge, & le loue particulièrement de la confiance qu'il avoit dans la sainte Eucharistie qu'il portoit enveloppée dans un mouchoir, ne lui étant pas permis de la voir ni de la toucher n'étant encore que Carécumene ; de la pureté de sa religion, qui lui fit refuser le batême

Premier Livre sur la mort de Satyre, écrit en 379. Page 1113. Analyse de ce livre.

de la main d'un Evêque schismatique ; de sa charité envers son prochain ; de son amour pour la continence , qu'il s'étoit proposé de garder toute sa vie ; de sa libéralité envers les pauvres ; de sa simplicité & de sa tempérance. Il console sa sœur, dit adieu à son frere , & après lui avoir donné le dernier baiser , il recommande à Dieu son ame & le conjure de lui permettre de le suivre bientôt.

Analyse du
second livre,
qui est intitulé : *De la Foi
en la résurrec-
tion.*

Page 1156.

II. Sept jours après étant retourné au tombeau de Satyre pour y faire les prieres accoutumées, il prononça un second discours, non pour marquer sa douleur par des plaintes & par des larmes, mais pour montrer comment on doit se consoler de la mort des personnes qui nous étoient les plus cheres. Ce discours est intitulé : *De la Foi en la Resurrection* ; parce qu'il y traite fort au long de cette matiere, & qu'il tire les motifs qui doivent nous porter à nous consoler de la perte de nos proches & de nos amis, de l'esperance de la resurrection. Quoique saint Ambroise eût eu très-peu de teins pour méditer ce qu'il avoit à dire sur un sujet si important, il le traite avec beaucoup d'étendue : mais peut-être aussi y ajouta-t-il quelques reflexions après-coup, & lorsqu'il réduisit ses deux discours, sur la mort de son frere, en forme de livres. Le second commence ainsi : » Dans le dernier discours nous avons », donné quelque chose au regret d'avoir perdu un tel frere : de », peur d'aggraver le mal plutôt que de l'adoucir, en appliquant à une », plaie si fraîche des remèdes trop violens : d'ailleurs, comme j'a », dressois souvent la parole à mon frere, dont j'avois le corps de », vant les yeux, il n'a point été déraisonnable de donner cours », aux sentimens de la nature qui aime à se repaître de larmes & qui », veut être soulagée par les pleurs ; & c'est en supportant la dou- », leur qu'on donne des preuves de patience & non en y résistant. « Après ce préluce saint Ambroise se propose de montrer trois choses, & d'en tirer des motifs de consolation sur la mort : savoir qu'elle est commune à tous les hommes ; que par elle nous sommes à couvert des dangers & des calamités du siècle ; enfin qu'elle nous ouvre le passage à la resurrection. » Qu'y a-t-il de plus absur- », de que de déplorer comme un événement particulier, ce qui », est commun à tous ? On dit qu'il y a eu des peuples qui déplo- », roient le jour de la naissance des hommes, & qui solennisoient », le jour de leur mort. C'est aussi notre usage, dit saint Ambroise, », d'oublier le jour de la naissance, & de ne célébrer que celui de », la mort ; & les Lyciens pouvoient la chose si loin, qu'ils con- », damnoient un homme qui auroit pleuré un mort, à se revê- », tir d'habits de femmes, pour marque d'une ame efféminée. «

Il s'éleve contre les pleurs excessives des femmes, & les foiblesses qu'elles faisoient paroître dans les convois funebres de leurs maris, & dit qu'il n'est pas plus difficile de supporter la mort d'un ami que sa longue absence. Pour rendre sensible son second motif, il entre dans le détail des miseres dont la vie de l'homme même le plus juste est remplie, & dont la mort seule le délivre. David pleura le fils qu'il avoit eu de Bersabée, mais il ne pleura cet enfant que pendant qu'il étoit dangereusement malade : aussitôt qu'il fut mort David cessa de pleurer, esperant qu'il ressusciteroit un jour. Il apporte trois preuves de la resurrection : la premiere, c'est qu'il est raisonnable que l'ame & le corps, dont les opérations ont été inseparables, reçoivent ensemble ou la récompense, ou la peine qui leur sont dûes. La seconde, c'est que nous voyons la nature se renouveler tous les jours. » On sème un grain de blé, & ce grain » renaît & ressuscite : pourquoi douter que la terre qui reçoit un » corps dans son sein, doive le faire renaître, puisqu'elle produit cet » effet à l'égard de toutes les semences que l'on répand sur elle? « Il rapporte l'histoire du Phenix qu'on prétend qui renaît d'un ver produit de ses cendres; les témoignages des Prophètes qui ont prédit que tous les hommes ressusciteroient : & donne pour troisiéme preuve plusieurs résurrections marquées dans les livres du nouveau Testament, celle de Lazare, celle de la fille du Prince de la Synagogue, & celle de Tabitha; ajoutant que Jesus-Christ nous ayant assuré que nos corps ressusciteront un jour nous ne pouvons ne le pas croire, lui qui a ressuscité des morts, & qui est l'auteur même de la resurrection; que nous devons aussi ajouter foi à saint Paul, qui dit qu'emportés pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. S. Ambroise enseigne que quoique la resurrection generale doive se faire en un instant, chacun néanmoins ressuscitera selon son degré de merite; en premier lieu les Patriarches & les Apôtres; ensuite ceux des Gentils qui ont embrassé la foi de Jesus-Christ; puis les Moines parfaits; enfin ceux qui ne se sont prêtés qu'avec peine aux préceptes de l'Evangile. Ces quatre classes viendront chacune d'une différente partie du monde, les deux premieres de l'orient & du couchant; les deux autres du septentrion & du midi. Saint Ambroise finit ce discours en protestant qu'il veut vivre & mourir dans la croyance qu'il y établit. » C'est mon avantage, dit-il, de croire » cette verité, c'est mon plaisir de me nourrir de cette esperance; » ce me seroit un supplice de ne la point croire, & ce m'est une » grace de l'esperer. Que si je suis dans l'erreur en ce que je crois

I. ad The-
salon. 4. 14.

» qu'après ma mort, j'aime mieux être dans la société des Anges,
 » que dans la compagnie des bêtes, cette erreur m'est très-agréa-
 » ble, & je ne souffrirai jamais d'être privé de ce sentiment tant
 » que je vivrai : car quelle est la consolation qui me regle, sinon,
 » mon frere, de venir à vous dans peu de tems, & que votre sortie
 » de ce monde ne causera point en nous une longue séparation &
 » un long divorce, & que votre intercession auprès de Dieu me
 » procurera l'avantage de m'attirer promptement auprès de vous
 » dans l'ardeur extrême que je ressens de m'y rejoindre ? Et en
 » effet, y a-t-il quelqu'un dans le monde qui ne doive souhaiter
 » sur toutes choses que ce corps corruptible soit revêtu de l'incor-
 » ruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité,
 » afin que nous, qui succombons présentement sous la fragilité de
 » ce corps pesant & périssable, nous mettions en état de ne pouvoir
 » plus craindre la mort en nous élevant au-dessus de la nature ? «
 Ce second livre est cité par saint (a) Augustin contre Pelage, sous
 le titre de l'*Ouvrage de la résurrection*.

Oraison fun-
 ebre de Va-
 lentinien en
 352

Page 1173.

Analyse de
 cette oraison.

III. La mort du jeune Valentinien arrivée plusieurs années
 après celle de Satyre, fut à saint Ambroise un nouveau sujet de
 douleur. Ce Prince qu'il avoit toujours regardé & aimé comme
 son fils spirituel, étant en chemin pour passer en Italie, fut mis à
 mort par la perfidie du comte Arbogaste, un samedi quinziesme
 de Mai, veille de la Pentecôte, sous le consulat de l'empereur
 Arcade pour la seconde fois, & de Rufin, c'est-à-dire l'an 392. à
 l'âge de vingt ans. Son corps fut porté de Vienne à Milan, & mis
 par ordre de Theodose dans un tombeau de porphire auprès de
 celui de Gracien. Ce fut dans la ceremonie de cette inhumation,
 que l'on ne peut gueres mettre avant le 15. de Juillet de la même
 année, que S. Ambroise prononça l'oraison funebre de ce Prince
 en présence de ses deux sœurs Justa & Grata. Il emploie pour en
 déplorer la perte, les termes de Jeremie, disant avec ce Prophète :
*Les pleurs ont obscurci mes yeux, parce que celui qui faisoit ma con-
 solation s'est éloigné de moi.* Il fait voir que la mort de ce Prince,
 qui, quoique jeune encore, s'étoit attiré la veneration même des
 Barbares par la maturité de ses conseils, devoit être à toute l'Italie
 un sujet de deuil, mais sur-tout à l'Eglise, qui perdoit en la per-
 sonne de Valentinien un ornement & un protecteur, comme elle
 en avoit perdu dans celle de Gracien : ensuite qu'on pouvoit dire
 que par la mort de ces deux Princes elle avoit été frappée sur les

Thren. 1. 16.

(a) Augustin. lib. 2. De peccato orig. cap. 41.

deux joues. Il dit que Valentinien avoit porté dès sa jeunesse le joug du Seigneur ; & que si dans le feu de cet âge il s'étoit quelquefois écarté des regles de la discipline , il y étoit rentré aussitôt. Il loue sa pieté , qui ne lui permettoit pas de rendre des jugemens de sang aux jours de fêtes ; son amour pour la justice , qui lui faisoit examiner avec soin la cause des accusés avant que de prononcer sur les chefs d'accusation ; son attention pour le culte du vrai Dieu , qui lui fit refuser le rétablissement de l'aurel de la Victoire ; son affection pour ses peuples qu'il ne chargea point de nouveaux impôts , quoiqu'on l'en pressât , & qu'il se fit un devoir de défendre contre les incursions des barbares ; son empressement pour recevoir le saint Batême , qu'une mort précipitée l'empêcha de recevoir. » Mais j'entends , dit-il en s'adressant aux deux sœurs de cet » Empereur , que vous êtes dans la douleur de ce qu'il n'a point » reçu le sacrement du Batême. Dites-moi quelle autre chose dé- » pend de nous , que de vouloir ou de demander ? Il y avoit long- » tems qu'il souhaitoit d'être baptesé , & c'est la principale raison » pour laquelle il m'avoit mandé. Quoi donc n'aura-t-il pas obtenu » la grace qu'il a désirée ? N'a-t-il pas ce qu'il a demandé ? Assuré- » ment puisqu'il a demandé il a reçu ; & c'est pour cela qu'il est » écrit : *Le juste , de quelque mort qu'il soit prévenu , son ame sera » dans le repos.* Accordez donc , Seigneur , à votre serviteur Va- » lentinien la grace qu'il a désirée , qu'il a demandée en pleine » santé. S'il avoit différé étant attaqué de maladie , il ne seroit pas » entierement exclus de votre misericorde , parce qu'il auroit plu- » tôt manqué de tems que de bonne volonté. Si ce qui vous tou- » che est que les mysteres n'ont pas été solennellement celebrés : » les Martyrs ne doivent donc pas être couronnés , s'ils ne sont que » Catécumenes ; s'ils sont lavés par leur sang , ce Prince a été lavé » par sa pieté , & par la volonté qu'il a eue de recevoir le Batême. « Saint Ambroise s'adresse ensuite à Dieu avec beaucoup d'instances pour lui demander de ne point séparer Valentinien de Gracien , & exhorte ses auditeurs à réunir leurs vœux & leurs prieres en faveur de ces deux Princes , afin de leur rendre Dieu propice. Il relève leurs belles qualités & leur applique quelques endroits du Cantique des Cantiques où l'épouse fait l'éloge de l'époux : ce qu'il fait avec tant de précaution & de réserve , qu'on ne peut s'en offenser. Il proteste qu'il ne les oubliera jamais dans ses prieres ni dans les saints sacrifices , & dit : » Donnez-moi les saints myste- » res , demandons son repos avec une sainte affection , faisons nos » oblations pour cette chere ame. « Par où l'on voit que saint

Sap. 4. 7.

Fleury, l. 19.
 hist. Eccles.
 pag. 612.

Ambroise prononça ce discours avant la celebration du saint sacrifice, comme on fait encore en ces occasions. On ne voit pas pourquoi Casaubon le conteste à saint Ambroise : car outre qu'on y remarque par-tout son style & son génie, il a une parfaite conformité avec sa lettre cinquante-troisième à l'empereur Theodose, qui est incontestablement de lui.

Oraison
 funebre de
 Theodose,
 en 395.
 Page 1197.

IV. Ce saint Evêque fit aussi l'oraison funebre de l'empereur Theodose, mort à Milan le dix-septième Janvier, sous le consulat d'Olybrius & de Probia, c'est-à-dire l'an 395. après avoir regné seize ans & en avoir vécu soixante. Honorius son fils qui étoit venu d'Orient le joindre en Italie lorsqu'il le sût malade, conçut le dessein de faire transporter son corps à Constantinople pour y être enterré dans le tombeau des Empereurs : mais auparavant que d'en venir à l'exécution, il fit faire à son pere des funeraillies convenables à sa dignité, & des services aux jours accoutumés, c'est-à-dire au septième (a) & quarantième jour. Ce fut en ce dernier jour que saint Ambroise prononça son discours en présence d'Honorius & de l'armée. Il remarque d'abord que les tremblemens de terre, les pluies extraordinaires & les tems nebuloux, que l'on avoit eu depuis peu, étoient autant de présages & d'avertissemens publics de la mort de l'empereur Theodose : les élémens & le monde entier ayant pleuré par avance un Prince qui alloit leur être enlevé. Mais il soutient que la maniere dont il avoit quitté la terre lui étoit avantageuse, & qu'il avoit changé de royaume & non abandonné la royauté, étant entré par le mérite de sa pieté dans les Tabernacles de Jesus-Christ & dans la Jerusalem celeste. Il dit que quoique ses enfans ayent perdu plus que personne à sa mort, on ne pouvoit pas dire qu'il les eût abandonnés, puisqu'il les avoit laissés heritiers de ses vertus, qu'il leur avoit acquis la grace de Jesus-Christ, & la fidelité de son armée. Comparant ensuite les devoirs funebres qu'Honorius rendoit à son pere au quarantième jour de son décès, avec ceux que Joseph rendit à Jacob, il dit que Theodose, à l'imitation de ce Patriarche, a supplanté la perfidie des tyrans & détruit le culte & les idoles des nations. Il passe de-là au testament de ce Prince, qu'il dit être plein de charité, & par lequel en effet il faisoit aux peuples la remise des tributs, & accordoit tout de nouveau aux rebelles de son état l'abolition du crime de leur révolte : ajoutant que si les dernieres volontés & les testamens des mourans, même des personnes privées,

(a) D'autres observoient le troisième & le trentième jour.

ont une force & une fermeté toujours durable, il ne se peut faire que le testament d'un si grand Prince demeure sans force & sans effet. Il dit en s'adressant aux soldats, que si la pieté de Theodose les a rendus victorieux, ils doivent par une fidelité inviolable envers ses enfans, les soutenir dans leur bas âge, & leur remet à cet effet devant les yeux les victoires que ce Prince avoit remportées par le secours du Ciel sur le tyran Eugene, & les vertus qui l'ont rendu recommandable, son humilité, sa condescendance & sa facilité à pardonner, sur-tout lorsqu'il étoit le plus en colere; son indignation étant une espece de privilege sur lequel on pouvoit se fonder pour se promettre les effets de son indulgence. Il témoigne qu'il avoit vû souvent trembler ceux qu'il reprenoit, & qu'après les avoir convaincus de crimes, il les renvoyoit absous, son dessein étant de vaincre & non de punir, & ne refusant jamais le pardon à ceux qui s'avoient coupables; mais renvoyant au jugement de Dieu ceux qui cachotent leurs fautes dans les replis de leur conscience. » Par cette conduite, dit saint Ambroise, il » faisoit que les hommes appréhendoient plus ses corrections que » la peine dûe à leurs excès, parce qu'il agissoit avec tant de pudeur & de modestie, qu'il aimoit mieux les engager à leurs devoirs par la religion que par la crainte. « Il dit qu'Arcade & Honorius ne sont pas dans un âge moins avancé que l'étoient Josias & Aza lorsqu'ils prirent en mains les rênes du gouvernement, mais que Dieu par l'intercession de leur pere Theodose, leur accordera d'autant plus de secours, que ce Prince a surpassé en vertu Abias & Amos peres de Josias & d'Aza. Il fait à Theodose l'application du Pseaume 114. qui commence par ces paroles: *J'aime le Seigneur, parce qu'il daigne entendre ma voix lorsque je lui offre mes prieres;* & dit que l'on ne peut entendre réciter ce Pseaume dans l'Eglise sans se persuader que c'est ce Prince qui parle, puisqu'en effet il a aimé véritablement le Seigneur & observé sa loi; qu'il a conservé ses ennemis, qu'il les a affectionnés, qu'il leur a pardonné, & qu'il n'a pû souffrir que l'on fit périr les usurpateurs de son empire. Il relève aussi la pénitence de ce Prince, dont il avoit lui-même été témoin; & après avoir marqué les raisons qu'il avoit de l'aimer, il demande à Dieu pour lui le repos & la felicité promis aux Saints, témoignant même ne pas douter que Dieu ne l'ait déjà mis dans sa gloire, avec Graticin son fils & Pulcherie sa fille, & avec le grand Constantin. Il dit de cet Empereur, que quoiqu'il n'ait reçu la grace du Batême & la rémission de tous ses pechés qu'à l'extrémité de sa vie, il s'est néan-

moins acquis de grands merites en laissant en heritage aux Princes ses successeurs dans l'empire, le dépôt de la vraie foi. Il fait aussi l'éloge d'Helene mere de ce Prince, & parle fort au long de la découverte qu'elle fit de la Croix du Sauveur; & finit son discours en témoignant à Honorius le regret qu'il avoit de ne pouvoir accompagner le corps de Theodosé jusqu'à Constantinople, étant retenu à Milan par les besoins de son Eglise, comme il étoit retenu lui-même en Italie par les necessités de l'état: ce qui devoit l'empêcher de pleurer l'impuissance où elles le mettoient de rendre ce devoir à son pere. Les Centuriateurs de Magdebourg & quelques autres critiques Protestans ont révoqué en doute que ce discours fût de saint Ambroise, mais sans en donner de raisons; & il ne faut que le lire pour y remarquer que tout y convient à ce saint Evêque, le style, la liaison des événemens, les circonstances du tems, les applications de l'Ecriture. Dans quelques manuscrits il est intitulé: *Pseaume 114. sur la mort de Theodosé*; apparemment à cause de l'application que saint Ambroise fait de ce Pseaume à Theodosé.

Hymnes de
S. Ambroise.
Page 1220.

V. Il n'y a pas lieu de douter que saint Ambroise n'ait composé plusieurs Hymnes. Il en parle (a) lui-même & il témoigne qu'un des moyens qu'il employa pour consoler son peuple dans la persécution de l'imperatrice Justine, fut le chant des Hymnes qu'il avoit composées. Paulin (b) en fait aussi mention, & rend témoignage que la coutume qui s'étoit introduite à Milan en cette occasion de chanter des Hymnes pendant les veilles de la nuit, s'étendit dans toutes les autres Eglises d'Occident. Saint Augustin (c) qui étoit alors à Milan, parle de cet usage; il cite même quelques-unes de ces Hymnes sous le nom de saint Ambroise, celle-là entre-autres où il est dit que saint Pierre entendant chanter le coq, pleura & effaça son péché par sa pénitence. Il est parlé encore des Hymnes de saint Ambroise dans Isidore de (d) Seville. Nous en avons douze sous son nom: la premiere est citée par S. Augustin, comme nous venons de le dire. Il semble (e) aussi le faire auteur de la seconde & de la troisième, dont l'une commence par ces paroles: *Deus creator omnium*; l'autre par celles-ci: *Jam surgit hora tertia*. Un Synode de Rome en (f) 430. lui attribue la qua-

(a) Ambros. *Serm. de Basilicis*, n. 34.

(b) Paulin. *in vita Ambrosii*, num. 13.

(c) Augustin. *lib. 9. Confess.* cap. 7. &
lib. 1. Retractat. cap. 21.

(d) Isidor. *lib. 1. Offic.* cap. 7.

(e) Augustin. *lib. 9. Confess.* cap. 12. &
lib. 6. De Musica, cap. 9. & *lib. De natura*
& *gratia*, cap. 63.

(f) *apud Baluzium*, tom. 1. Conc. pag.
379.

trième : *Veni Redemptor gentium* ; & elle lui est aussi attribuée par Cassiodore (a) ; de même que la cinquième : *Illuminans Altissimus* ; & la sixième : *Orabo mente Dominum*. Bede (b) le venerable cite sous son nom le premier verset de la huitième : *Æterna Christi munera*. Hincmar de Reims la neuvième : *Somno refectis artubus* ; la dixième : *Consors paterni luminis* ; & l'onzième : *O lux beata Trinitas*, qui sont en effet dignes de saint Ambroise. La douzième qui commence ainsi : *Fit porta Christi pervia*, n'est pas non plus indigne de ce Saint, & elle est citée comme de lui dans un discours de saint Ildephonse sur la fête de la Purification. Il n'en est pas de même des Hymnes *Te decet laus*, & *Te Deum laudamus*, qu'on lui a quelquefois attribuées. La première n'est pas une hymne en vers, & n'a rien de la forme de celles qui sont constamment de saint Ambroise. Il en est de même de la seconde, aussi ne lui est-elle point aujourd'hui attribuée par ceux qui sont tant soit peu versés dans la critique. S. Augustin, qui cite plusieurs des Hymnes de saint Ambroise, eût-il passé celle-la sous silence, s'il en eût eu connoissance ? Son silence est encore une raison pour rejeter ce qui est dit dans (c) une chronique de Milan d'environ 600. ans, qu'après que saint Ambroise eut administré le Batême à saint Augustin, ils chanterent cette Hymne à deux chœurs, le Saint-Esprit leur en inspirant les paroles. Cette Hymne est néanmoins fort ancienne, puisqu'il en est parlé dans la Regle (d) de saint Benoît. Cette Regle appelle (e) aussi *Ambrosiennes* les Hymnes qu'elle prescrit pour l'Office divin, à chaque heure ; soit que celles qu'il avoit devant les yeux fussent de saint Ambroise, soit que faites à l'imitation de celles de ce saint Evêque, elles en eussent dès-lors porté le nom.

ARTICLE V.

Des Ouvrages faussement attribués à saint Ambroise.

I. **O**N ne voit pas pourquoi dans l'édition de Rome l'on a mis parmi les œuvres véritables de saint Ambroise l'écrit intitulé : *Des quarante-deux campemens des Enfans d'Israël*. Il n'est point sous le nom de ce Pere dans les manuscrits ; & n'a rien de

Livre des quarante-deux campemens des Enfans d'Israël. Pag. 2. to. 2.

(a) Cassiod. in Psal. 8. in Psal 71. v. 6. & in Psal. 1. v. 1.

(b) Beda, De arte metrica.

(c) Card. Bona. De div. Psalmod. c. 16.

(d) Reg. Benedict. cap. 40.

(e) Ibid. cap. 9. 12. 16. 17.

son style ni de son génie : avec cela l'auteur y transcrit souvent les propres paroles de saint Jérôme, & y cite Origene suivant la traduction de Rufin qui parut à peine du vivant de saint Ambroise, & à laquelle ce saint Evêque n'auroit pas eu recours, quand même elle auroit été commune de son tems, puisqu'il avoit coutume de lire les auteurs Grecs dans leur langue originale.

Commentaires sur les
Epîtres de
S. Paul.
Page 26.

II. Le style de ce Commentaire sur les Epîtres de saint Paul est encore si différent de celui de saint Ambroise, qu'il y a lieu d'être surpris que tant d'écrivains du moyen âge l'aient cité sous son nom. Il y avoit plus d'apparence de l'attribuer à un Hilaire connu dans l'Eglise par sa sainteté, puisque l'explication de ce passage de saint Paul : *En qui tous les hommes ont péché*, que saint Augustin (a) rapporte comme étant de saint Hilaire, se trouve mot pour mot dans ce commentaire. Mais quel est cet Hilaire ? Ce ne peut être celui de Poitiers, dont le style ni la méthode n'ont aucun rapport avec ce commentaire : ce ne peut être non plus saint Hilaire d'Arles ni celui de Syracuse, tous deux postérieurs à saint Augustin. On dira peut-être que c'est Hilaire de Sardes, Diacre de l'Eglise Romaine. Mais saint Augustin auroit-il qualifié de saint un homme, qui, suivant le témoignage de saint Jérôme (b), fut un des plus zelés défenseurs du schisme des Luciferiens, & mourut hors de l'Eglise. On (c) connoît un Hilaire évêque de Pavie sous le pontificat du pape Damase, recommandable par la pureté de ses mœurs & par son zele contre les Ariens ; & il y a d'autant plus de raison de croire que c'est de lui dont parle saint Augustin, qu'on ne peut douter que celui qui a écrit ce commentaire n'ait vécu sous Damase ; car il le dit en termes (d) exprès. Mais il faut convenir que si une partie de ce commentaire est d'Hilaire de Pavie, ou de quelqu'autre Saint de même nom & de même tems, le tout n'en peut être : tant à cause de la diversité des sentimens que l'on y trouve quelquefois sur une même matiere, que parce qu'il paroît composé de divers endroits tirés des écrits des Peres qui ont vécu en differens tems, comme de saint Jérôme, de saint Chrysostome & de S. Augustin. On y trouve même quelque chose du commentaire, que l'on croit être de Pélage ; & ce qui est remarquable, l'auteur du commentaire sur l'Epître aux Philippiens (e),

(a) Augustin. lib. 4. contra duas Epist. Pelag. cap. 4.

(b) Hieronym. Dialog. adversus Lucifer.

(c) Ughellus. Ital. sacra, tom. 1. part. 2. pag. 6.

(d) Cujus Ecclesia hodie restat est Damascus. In 1. Epist. ad Timoth. cap. 3.

(e) In cap. 2. Epist. ad Philipp. p. 254. 255. 256.

s'étend beaucoup à prouver que Jesus-Christ n'est pas Fils de Dieu par adoption, mais par nature : enforte qu'il donne tout lieu de croire qu'il n'a écrit qu'après la naissance de l'herésie de Felix d'Urgel & d'Elipand, c'est-à-dire, après le huitième siècle. Aussi ne trouve-t-on presque aucuns manuscrits où ce commentaire soit entier, comme il est dans nos imprimés. Au reste il a beaucoup de rapport avec les questions sur l'ancien & le nouveau Testament, qui sont à la fin du quatrième tome de saint Augustin dans la nouvelle édition. Ce sont souvent les mêmes termes & les mêmes passages de l'Écriture. Mais comme l'auteur de ces questions est plus diffus que ne l'est celui du commentaire sur les Épîtres de saint Paul, il semble naturel d'en inférer qu'il a pris de ce commentaire ce que l'on en trouve dans ces questions. Entre-autres erreurs que l'on trouve dans ce commentaire, on peut remarquer celle-ci : qu'il est (a) en la volonté des démons de sortir de leur erreur; qu'il est (b) permis à un mari dont la femme est adultère, de la répudier & d'en épouser une autre; que les Evêques (c) n'ont pas un degré supérieur aux Prêtres, & que leur ordination n'a rien de différent : on ne laisse pas de trouver dans ce commentaire beaucoup de bonnes choses, que nous remarquerions ici, s'il avoit plus d'autorité.

III. Le traité de la Trinité, qui, dans les éditions précédentes, étoit intitulé : *Traité sur le Symbole*, est d'un style tout différent de celui de saint Ambroise. Il est divisé en trois parties : la première traite de la Trinité; la seconde du mystère de l'Incarnation; la troisième de la résurrection des morts. L'auteur y dit peu de chose de son fond, & tire tout ce qu'il dit sur ces matières, des écrits de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de Tertulien. Il y emprunte même plusieurs endroits des commentaires de saint Jérôme sur Isaïe, qui n'ont été composés qu'après la mort de saint Ambroise. Ce qui prouve clairement que cet ouvrage ne peut être de lui. Il paroît néanmoins fort ancien, & fait au plus tard sur la fin du sixième siècle.

IV. Nous avons parlé du livre de la Trinité dans l'article de Gregoire d'Elvire, & montré qu'on ne peut l'attribuer à saint Ambroise.

V. Le livre de la dignité sacerdotale, qui a passé long-temps pour être de saint Ambroise, a été restitué depuis quelques années à

Livre de la
Trinité, ou sur
le Symbole
des Apôtres.
Page 322.

Livre de la
Divinité du
Fils. Pag 345.
Voyez tome:
VI. page 59.
Livre de la
dignité sacer-
dotale.

(a) In Epist. ad Ephes. cap. 3.
(c.) In Ep. st. J. ad Corinth. cap. 7.
Tome VII.

(c) In Epist. ad Ephes. cap. 4.

V. Mabillon.
Anal. eccl. pag.
301. edit. amplif.

Gilbert ou Gerbert archevêque de Reims, & depuis pape sous le nom de Sylvestre II. en 999.

Livre de la
Virginité.
Page 365.

VI. Il ne faut que comparer le livre de la virginité, avec ceux que saint Ambroise a écrits sur cette matière, pour juger qu'il n'est pas de lui. On n'y trouve rien qui approche de son éloquence ni de son érudition. C'est l'ouvrage de quelque solitaire.

Sermons sur
divers sujets.

VII. De soixante-trois Sermons imprimés sous le nom de saint Ambroise dans differens recueils, il n'y en a pas un qui ait quelque chose de son style & de son génie. La plupart sont de saint Maxime; d'autres de quelques auteurs plus récents, dont les discours se trouvent sans nom, ont été intitulés de celui de saint Ambroise par les compositeurs de Lectionnaires & d'Homiliaires à l'usage des communautés de Religieux & de Clercs. Le sermon soixante-quatrième dans l'édition romaine, n'est qu'une traduction du discours de saint Basile sur ces paroles du riche : *Je démolirai mes greniers.*

Lettres à di-
verses person-
nes.
Page 479.

VIII. La lettre à Demetriade qui se trouve aussi dans l'édition romaine parmi celles de saint Ambroise, ne peut être de lui, puisqu'il y est beaucoup parlé des Pelagiens, qui ne sont venus que depuis. Quelques-uns l'ont attribuée à saint Leon; d'autres à saint Prosper: la chose est encore indecise. La lettre aux Vierges consacrées à Dieu, a été originairement écrite en grec & ensuite mise en latin. Dans un manuscrit du Vatican on lit à la marge qu'elle n'est pas de saint Ambroise de Milan, mais d'un Ambroise moine de profession. C'est un éloge de sainte Agnès & de son martyre, dont l'auteur dit avoir trouvé les circonstances dans des volumes divins: ce qui sent l'imposteur. Ce qu'il ajoute que Constantia fille de l'Empereur, ensuite d'un songe où elle avoit vû sainte Agnès, embrassa la foi de Jesus-Christ, se résolut à passer sa vie dans la virginité, & qu'à son exemple un grand nombre de vierges de condition firent profession de continence, est démenti par saint Jérôme (a), qui nous assure qu'alors le vœu de virginité étoit si odieux à Rome, que les filles de qualité n'osoient en faire profession. La lettre sur l'invention des Reliques de saint Gervais & saint Protas, raconte cet événement d'une manière toute différente que saint Ambroise, saint Augustin & Paulin, ne l'ont rapporté: ce qui suffit pour la rejeter. Il est vrai qu'elle est citée sous le nom de saint Ambroise par saint Jean de Damas (b), mais cela prouve seulement que dès-lors quelques-uns l'attribuoient à ce

(a) Hieronym. *Epist. de laudibus Marcellæ.* (b) Damascen. *Orat. de Imaginibus.*

Pere, dont toutefois elle n'a pas le style. Il faut porter le même jugement de la lettre sur l'invention des Reliques de saint Vital & de saint Agricole, adressée aux freres & à tous les peuples d'Italie. C'est une compilation de ce que saint Ambroise a dit sur ce sujet, & où l'auteur a changé & ajouté ce qu'il a trouvé à propos. La lettre à Florien est pour l'exhorter à faire pénitence & à regler ses actions & ses paroles. On n'y trouve rien de saint Ambroise; ni son style ni son génie.

IX. La premiere des deux prieres pour se préparer à la Messe ne se trouve dans aucuns manuscrits; la seconde, seulement dans un d'environ 700. ans; c'est pour cela qu'on les a mises toutes deux parmi les pièces supposées, & parce qu'on ne les a pas jugées assez graves pour être de saint Ambroise.

Prieres pour
la Messe.
Page 489.

X. On convient aujourd'hui que le commentaire sur l'Apocalypse n'est pas de saint Ambroise qui y est cité lui-même avec saint Augustin, saint Jérôme & saint Gregoire le Grand, mais d'un nommé Berengaudus, que l'on croit avoir été moine Benedictin dans le neuvième ou le dixième siècle.

Commen-
taire sur l'A-
pocalypse.
Page 429.

XI. L'on a découvert aussi depuis plusieurs années que le livre intitulé: *De la Pénitence*, étoit de Victor évêque de Tunone, qualifié historiographe, parce qu'il a encore composé une chronique. Quelques-uns avoient attribué son livre de la Pénitence à un Victor de Cartenne en Afrique, sur l'autorité de Gennade & de Trithème, qui, parmi les ouvrages de cet Africain, en mettent un sur la Pénitence. Mais un manuscrit de Reims porte expressément que celui-ci est de Victor de Tunone: ce qui n'empêche pas que l'on n'en reconnoisse un de Victor de Cartenne sur la même matiere.

Livre de la
Pénitence.
Page 550.

XII. Le livre du Saint-Esprit est un fragment de quelque ouvrage d'une plus grande étendue. Dans plusieurs manuscrits il se trouve à la suite des trois livres de S. Ambroise sur le Saint-Esprit, sous le titre de *Quatrième livre*. Mais outre qu'il est d'un style différent, l'Écriture y est citée suivant une version qui n'est pas la même que celle que suivoit saint Ambroise.

Livre du
Saint-Esprit.
Page 605.

XIII. L'auteur de la concorde entre saint Matthieu & saint Luc sur la genealogie de Jesus-Christ, après avoir rapporté en quoi ces deux Evangelistes sont differens entre-eux sur ce point, ajoute: *Voici la solution que les Peres donnent à cette difficulté*; maniere de parler qui ne convient point aux écrivains des quatre premiers siècles de l'Eglise.

Concorde
sur la genea-
logie de J. C.
Page 609.

XIV. Le petit traité intitulé: *De la dignité de la condition hu-*
Cccc ij

Livre de la

dignité de la
condition de
l'homme.

Page 611.

maine, est composé de divers fragmens : les uns tirés des écrits d'Alcūin, les autres de Paulin d'Aquilée, d'autres du livre *De l'esprit & de l'ame*, qui se trouve à la fin du sixième tome de saint Augustin.

Exorcisme:

XV. Le dernier écrit que l'on a mis dans l'appendix du second volume de saint Ambroise est un Exorcisme, qu'on n'a d'autres raisons de lui attribuer que parce qu'il porte son nom dans un manuscrit du Vatican d'environ 600. ans.

Autres li-
vres supposés
à S. Ambroise.

XVI. On n'a pas mis dans cet appendix, ni le livre de la vocation des Gentils, parce qu'on convient communément aujourd'hui qu'il n'est pas de saint Ambroise; ni la lettre à Demetriade, parce qu'il est visible qu'elle est postérieure à l'hérésie de Pelage; ni le livre du combat des vertus & des vices, qui est d'Ambroise Autpert; ni l'exposition de la Foi contre Arius & Photin, parce qu'il n'est qu'un abrégé du premier des livres de saint Ambroise à Gratien; ni l'Exhortation à la Pénitence, parce qu'elle se trouve presque mot pour mot dans le 393. des Sermons de saint Augustin; ni le livre de la vie & des mœurs des Bracmanes, parce que c'est une pièce ridicule & indigne de saint Ambroise; ni enfin le sermon sur la Purification, parce qu'il paroît être d'Ambroise Autpert, & que d'ailleurs il est imprimé dans le premier tome des Miscellanés de M. Baluze.

Commentaire sur le
Cantique des
Cantiques.

XVII. Le commentaire sur le Cantique des Cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de saint Ambroise, est de Guillaume abbé de saint Thierry & depuis moine de l'abbaye de Signy, comme on le voit par l'original même écrit de sa propre main, & à la tête duquel son nom se trouve. Il vivoit vers le milieu du douzième siècle. Ce commentaire n'est, comme il le reconnoît lui-même dans ce manuscrit original, & dans la préface de son traité de la vie solitaire adressé aux Freres du Mont-Dieu, qu'une compilation des endroits où saint Ambroise a expliqué en passant quelques endroits du Cantique des Cantiques: & c'est apparemment la raison pourquoi ce recueil a porté quelquefois le nom de saint Ambroise.

Autres livres
supposés à
S. Ambroise.

XVIII. Il est inutile de parler d'un certain livre intitulé: *Physiologie*, que le Concile de Rome sous Gélase, dit avoir été composé par les hérétiques sous le nom de saint Ambroise. Ce Concile le mit au rang des apocryphes; & depuis, le pape Hormisdas en défendit la lecture dans une de ses décrétales. Il y a quelques manuscrits qui lui attribuent un traité contre les hérétiques; & un autre à la louange des Saints: mais il y a apparence que le premier

Distinct. 15.
cap. Sancta
Rom.

Præfat. in 2.
tom. Ambros.

de ces traités est de Faustin ; pour le second il est visible qu'il n'est pas de saint Ambroise , puisque l'auteur lui adresse à lui-même la parole. On croit que Faustin est encore auteur de la confession de foi qui porte le nom de saint Ambroise dans un manuscrit de la bibliothèque de Milan , & qui est imprimé dans le supplément des Peres par Jacques Homey , & parmi les œuvres de saint Leon. On trouve dans le même manuscrit deux autres petits traités qui ne paroissent pas non plus de saint Ambroise , l'un intitulé : *De l'offrande des prémices* ; l'autre contre les astrologues. L'écrit qui a pour titre : *De saint Pierre & de Simon le magicien* , est un fragment du second livre de l'histoire d'Eusebe de Cesarée : on n'a pas laissé de mettre en tête le nom de saint Ambroise dans un manuscrit du Vatican ; ce qui fait voir le peu de fond que l'on doit faire sur certains manuscrits , & combien grande a été l'audace de quelques copistes , qui pour faire honneur à leurs copies les ont intitulées à leur fantaisie des noms les plus respectables. Il faut mettre de ce nombre , les livres de la pénitence de Pierre ; de la mort d'Agag ; & celui de la foi adressé à saint Jérôme , qui porte aussi le nom de saint Ambroise dans des manuscrits de la même bibliothèque. La sentence contre l'homme pecheur qui lui est encore attribuée dans ces manuscrits , se trouve dans l'appendix des œuvres de saint Jérôme sous ce titre : *Epître de saint Jérôme à un certain qui faisoit pénitence dans le monde*. Il y en a d'autres où on attribue à saint Ambroise , mais sans aucun fondement , des traités sur l'Eucharistie , sur l'aveugle-né , sur la paix , sur le faux ami , & contre ceux qui nient que l'ame soit créée , ou qui soutiennent qu'elle est engendrée ; des discours sur la nativité de la Vierge , adressés aux Moines , & un sur la méchanceté de la chair ; & une lettre à saint Hilaire.

Pag. 379.
tom. 2.

XIX. Les actes du martyre de saint Sebastien sont d'un style tout différent de celui de saint Ambroise , & on a raison d'être surpris que Bollandus les ait fait imprimer sous son nom , sur l'autorité seule de l'anonyme qui a fait l'histoire de la translation de ce saint Martyr.

Actes du
martyre de
S. Sebastien.

XX. Il y avoit plus d'apparence d'attribuer à saint Ambroise la traduction de l'histoire qu'Hegeippe ou Joseph a écrite de la guerre des Juifs & de la ruine de Jerusalem , puisque non-seulement elle est sous son nom dans quelques éditions & dans quelques manuscrits , mais que Cassiodore (a) assure que de son tems on voyoit

Histoire
d'Hegeippe
& de Joseph.

(a) Cassiodor. *Institut. divm. cap. 17.*

une version de Joseph, que quelques-uns disoient être de saint Jérôme, d'autres de Ruffin, & d'autres de saint Ambroise, & où en effet on trouve des expressions particulieres à ce saint Evêque: mais toutes ces preuves n'ont rien de convaincant, & on ne se persuadera pas aisément que saint Ambroise occupé de tant d'affaires sérieuses & importantes à l'Eglise, ait trouvé assez de loisir pour un travail de cette nature: d'ailleurs cette version n'est pas du style de ce Saint. Quant au témoignage de Cassiodore, il ne le fonde que sur un ouï dire, & il ne dit rien de lui-même qui puisse fixer la variété des opinions où l'on étoit alors sur l'auteur de cette traduction.

ARTICLE VI.

Des Ecrits de saint Ambroise qui sont perdus.

Commen-
taires sur
Isaïe.

I. Le plus considerable est son Commentaire sur Isaïe, dont saint Augustin (a) a cité plusieurs endroits dans ses livres contre les Pelagiens, & dont saint Ambroise lui-même fait mention dans son Commentaire (b) sur l'Evangile de saint Luc.

Livre con-
tre Platon.

II. Un autre ouvrage considerable & que nous n'avons plus; étoit celui dans lequel saint Ambroise faisoit voir fort au long & avec beaucoup d'exactitude contre quelques ignorans, que Jesus-Christ n'avoit fait aucun profit des livres de Platon. Saint Augustin qui parle de cet écrit, témoigne (c) à saint Paulin une grande envie d'en avoir un exemplaire.

Livre sur
Elie.

III. Saint Ambroise semble (d) dire en un endroit de ses ouvrages, qu'il avoit fait un livre à la louange du prophète Elie: mais ses paroles peuvent être interpretées en divers sens; & on ne peut décider au juste s'il veut marquer un livre particulier que nous n'avons plus; ou s'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il a parlé des actions de ce Prophète dans plusieurs de ses livres.

Livre à Pan-
sophe.

IV. Il y a moins de difficulté pour le livre adressé à Pansophe;

(a) Augustin. lib. 2. De peccato original. cap. 41. & lib. 1. contra Julian. Pelag. c. 3.

(b) Quid sit autem in Hierusalem festi Domino, dixerem: Nisi in Esaiæ commentis dixissem. Ambrosii. lib. 2. Comment. in Luc. num. 56.

(c) Libros beatissimi Papæ Ambrosii credo habere sanctitatem tuam, eos autem desidero,

quos adversus nonnullos imperitissimos & superbissimos, qui de Platonis libris Dominum profecisse contendunt, diligentissime & copiosissime scripsit. Augustin. Epist. 31. ad Paulin.

(d) De Eliaæ gestis plurima jam frequenter diversorum librorum sermone digessimus. Ambrosii. de Elia & Jejunio. cap. 3. n. 5.

que saint Ambroise avoit résuscité par ses prières. Comme Panfophe étoit encore enfant lorsque ce miracle arriva, saint Ambroise en mit l'histoire par écrit afin que Panfophe pût connoître dans un âge plus avancé ce qui s'étoit passé à son occasion étant encore enfant. Le diacre (a) Paulin parle de ce livre; mais nous ne l'avons plus.

Lettre à Fritigil.

V. C'est aussi de Paulin (b) que nous apprenons que saint Ambroise écrivit à Fritigil reine des Marcomans, une longue lettre en forme de Catechisme, pour l'instruire des principes de la religion Chrétienne. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous; car c'est deviner, que de dire comme font quelques-uns que la confession de foi donnée par Theodoret (c), est un fragment de cette lettre.

Lettres à diverses personnes.

VI. La précaution que prit saint Ambroise de faire (d) un recueil de ses lettres, n'a pas empêché qu'il s'en soit perdu plusieurs; les unes (e) adressées à Satyre son frere, d'autres à sa sœur Marcelline; quelques-unes à l'empereur Theodose; d'autres au tyran Eugene, à Alypius, à Phebadius, à Delphinus, à Albin & à d'autres personnes de considération: celle à Albin est citée par saint Euloge d'Alexandrie (f). On dit (g) qu'il y en avoit une à Irenée, sur la fin de laquelle saint Ambroise parloit de la perdrix dont le prophète Jeremie fait mention; & que cette lettre est perdue. Elle étoit, dit-on, contre Apollinaire. Nous en avons une à Irenée qui est la trente-deuxième, où saint Ambroise parle de la perdrix tant au commencement qu'à la fin: mais il n'y a rien contre Apollinaire, si ce n'est dans l'édition romaine, qui attribue cette lettre non à Irenée, mais à Sabin. Au contraire la lettre quarante-six, qui dans la nouvelle édition est à Sabin, porte le nom d'Irenée dans l'ancienne. Il paroît néanmoins certain qu'elle est à Sabin, puisque saint Leon (h) la cite sous ce titre. Or il est parlé de la perdrix sur la fin de cette lettre, & elle est contre les erreurs d'Apollinaire: ce qui donne tout lieu de croire que la lettre que

(a) *Ad quem etiam infantulum libellum conscripsit, ut quod etatis infantia scire non poterat, legendo cognosceret.* Paulin. in *Ambros. vita* num. 28.

(b) *Ad quam etiam ille epistolam fecit praeclaram in modum catechismi.* Paulin. *ibid.* num. 36.

(c) *Tom. 2. oper. Ambros. pag. 729.*

(d) *Hæc tecum prolusimus, quæ in libros nostrarum epistolarum referam si placet, at-*

que in numerum reponam, ut tuo commendentur nomine, & tuis ad nos, & nostris ad vos litteris augetur mutuus amor per Dominum. Ambros. *Epist. 48. ad Sabinum.* num. 7.

(e) *Admonit. in Epist. Ambros. pag. 733.*

(f) *Photius. Cod. 230.*

(g) *Hernant, Notes sur la vie de saint Ambroise, page 34.*

(h) *Leo. Epist. 134.*

l'on croyoit perdue ne l'est pas; & que c'est l'inscription de la lettre qui a trompé.

Livres contre
Apollinaire.

VII. Quoique saint Ambroise combatte l'herésie d'Apollinaire en differens endroits de ses ouvrages, on ne peut gueres douter néanmoins qu'il n'en ait composé quelques-uns exprès pour la réfuter: puisque nous (a) lisons que Patérne évêque de Prague, après en avoir suivi la doctrine l'abandonna, convaincu qu'elle étoit mauvaise, par la lecture qu'il fit des écrits de saint Ambroise contre Apollinaire. C'est la seule connoissance que nous en avons.

Homelies &
livres sur l'E-
criture.

VIII. Cassiodore (b) fait mention d'un discours de saint Ambroise sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes. Mais il est assez vraisemblable que ce discours est ce qui fait aujourd'hui le commencement du livre de la virginité, qui suit immédiatement celui des veuves. Et en effet ce que le Saint y dit du jugement de Salomon n'a aucun rapport avec la matiere qu'il traite ensuite, & paroît y avoir été ajouté par quelque copiste ignorant. Le même (c) Cassiodore parle des Homelies de saint Ambroise sur le livre de la Sageffe: nous n'en avons aucune. Il dit (d) encore qu'il avoit cherché avec grand soin, mais inutilement, les Commentaires sur les Prophètes: ce qu'il entend apparemment des Commentaires sur Isâie. Ce que dit saint Ambroise au commencement du livre des Myfteres: qu'il avoit instruit les Catécumenes de la morale Chrétienne, lorsqu'on lisoit dans l'Eglise les actions des Patriarches & les préceptes des Proverbes, a donné lieu de croire qu'il avoit expliqué le livre des Proverbes: on ne peut gueres en douter; mais il ne paroît pas qu'il ait mis par écrit ce qu'il avoit dit sur ce livre, dumoins nous n'en avons rien aujourd'hui. Cassien cite un Sermon sur Noël, que nous n'avons pas.

Sur le ma-
riage de S. Jo-
seph avec la
Sainte Vierge.

IX. Saint Ambroise (e) dit en un endroit qu'il avoit écrit fort au long touchant le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph: d'où quelques-uns ont inféré qu'il avoit composé un livre sur cette matiere. Mais il vaut mieux ce semble reconnoître qu'il fait allusion en cet endroit à ce qu'il avoit dit de ce mariage dans son second livre sur saint Luc, où en effet il en traite avec étendue, & répond aux objections que les heretiques faisoient contre la virginité perpétuelle de Marie.

(a) *Præfat. in 2. tom. Ambros.*

(b) *Cassiodor. instit. divin. cap. 2.*

(c) *Ibid. cap. 5.*

(d) *Ibid. cap. 32.*

(e) *Quod autem fuit desponsata commu-
bio, licet alibi plenus dixerimus, libere
nunc satis est causam celestis mysterii. Am-
bros. de instit. virg. cap. 6. num. 42.*

X. Il promet dans son (*a*) livre sur le Saint-Esprit de traiter à fond de l'histoire de Samson : on ne fait point s'il l'a fait ; mais il est sans apparence que par l'écrit qu'il promet sur cette matière, on doive entendre sa lettre à Vigile, qui est la dix-neuvième, puisque dans cette lettre il se contente de rapporter l'histoire de Samson, sans en expliquer aucun point.

Livre sur
Samson.

XI. Leonce de Byfance cite plusieurs fois le livre de saint Ambroise contre Apollinaire. Les deux passages qu'il en rapporte dans son premier livre contre Nestorius & Eutychés, se trouvent dans le livre que saint Ambroise a écrit sur l'Incarnation, mais avec quelques différences. On n'y trouve pas le troisième qu'il cite (*b*) aussi du livre contre Apollinaire. Ce qui suffit, ce semble, pour dire que saint Ambroise avoit écrit en particulier contre cet hérésiarque, & que son livre n'est pas venu jusqu'à nous.

Livre contre
Apollinaire.

XII. On ne peut gueres douter non plus que saint Ambroise n'ait composé un traité exprès sur l'immortalité de l'ame : puisque saint Augustin (*c*) témoigne que le public attendoit ce traité avec impatience. Saint Ambroise dit quelque chose sur cette matière dans ses lettres à Orontien, mais non pas avec assez d'étendue pour satisfaire les empressements du public. D'ailleurs ces lettres ayant été écrites vers le même tems que l'ouvrage dans lequel saint Augustin parle de ce traité de saint Ambroise, c'est-à-dire vers l'an 387. il est hors d'apparence que ce soit de ces lettres qu'il ait voulu parler.

Livre sur
l'immortalité
de l'ame.

(*a*) Ambros. Prolego in lib. de Spiritu Sancto. num. 12.

(*b*) Leont. lib. 2. cont. Nest. & Eutych. pag. 1000.

(*c*) Nam & multos ante nostram aetatem scriptos esse arbitror, quos non legimus : & nunc ut nihil quod nescimus opinemur, manifestum habemus, & carmine de hac re scribi & soluta oratione ; & ab utroque virorum nec scripta, latere nos possunt, & eorum ingenia talia novimus, ut nos in eorum litteris quod volumus, inventuros desperare non possimus : praesertim cum hic ante oculos nostros sit ille, Ambrosius, in quo ipsam eloquentiam quam mortuam dicebamus, per-

fectam revivisse cognovimus. Ille nos finet, cum scriptis suis vivendi modum docuerit, vivendi ignorare naturam ? Non arbitror equidem & multum inde spero, sed unum doleo quod vel erga se, vel erga sapientiam studium nostrum, non ei ut volumus aperire ; Nam profecto ille miseretur situm nostram & emundaret multo citius quam nunc. Securus est enim quod sibi jam totum de animae immortalitate persuasit, nec scit aliquos esse fortasse, qui hujus ignorationis miseriam satis cognoverint, & quibus praesertim rogantibus non subvenire crudele sit. Augustin. lib. 2. Soliloq. cap. 14.



ARTICLE VII.

Doctrine de saint Ambroise.

Sur l'inspiration de l'Écriture sainte.

I. **C**E saint Evêque (a) vouloit que l'on respectât les paroles des Prophètes, comme les paroles du Saint-Esprit, ne doutant point qu'ils n'eussent été inspirés de lui. Il remarque (b) que plusieurs (c) nioient que les auteurs sacrés eussent écrit avec art; & il entre dans leur sentiment, soutenant qu'ils ont écrit par le mouvement de la grace qui est au-dessus de tout art, qu'ils n'ont écrit que ce que le Saint-Esprit leur inspiroit; & que ce que (d) Moïse a dit de la création du monde, lui a été revelé & inspiré du Saint-Esprit. Il reconnoît (e) néanmoins que ce Législateur a permis aux Juifs des choses que les Juifs seuls peuvent approuver, & non les Chrétiens, c'est-à-dire de répudier leurs femmes; & il veut que l'on réponde à ceux qui voudroient tirer avantage de cette indulgence, ce que répondit Jesus-Christ aux Pharisiens qui la lui objectoient: *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.* Saint Ambroise dit (f) que comme il

Matth. 19. 8.

(a) *Inhæreamus igitur prophetis dicitur, nec Spiritus Sancti quasi vilia despectui habeamus alloquia.* Ambros. lib. 6. in Hexam. cap. 3. num. 9. pag. 116.

(b) *Negant perique nostros secundum artem scripserunt. Nec nos obvitimur; non enim secundum artem scripserunt, sed secundum gratiam, quæ super omnem artem est; scripserunt enim quæ Spiritus ius loqui dabat.* Ambros. Epist. 8. num. 1. pag. 783.

(c) *Origenes, lib. 1. contra Celsum. n. 62. pag. 376. nov. edit. tom. 1. De Apostolis ita loquitur. Non enim eis, inquit, secundum artem Græcorum dialecticas aut rhetoricas dicendi facultas, & differendi ratio inerat, quæ audientes sibi conciliarent.*

(d) *Divisionem egregie advertisti prophetiam, vel potius dictam, non enim sic Moyses, sed insula & revelata sibi scripsit, ea præcipue quæ sunt de constitutione mundi.* Ambros. Epist. 44. n. 1. pag. 976. tom. 2.

(e) *Sed fortasse dicit aliquis: Quomodo Moyses mandavit dari libellum repudii & dimittere uxorem? (Deuteronom. cap. 24. vers. 1.) Qui hoc dicit Judæus est: qui hoc*

dicit Christianus non est, & ideo quia hoc objicit, quod obiectum est Domino, respondeat ei Dominus: Ad duritiam, inquit, cordis vestri permisit vobis Moyses dare libellum repudii, & dimittere uxores: ab initio autem non fuit sic. (Matth. c. 19. v. 8.) Moyses permisit, inquit, non Deus iussit; ab initio autem Dei lex est. Quæ est lex Dei? Relinquit homo patrem & matrem & adheret uxori suæ, & erunt ambo in carne una. (Genes. cap. 2. vers. 24.) Ambros. lib. 8. in Lucam, num. 7. pag. 1471.

(f) *Sicut multi in illo populo (Judæico) dicunt insisti Spiritu prophetarum: alii autem prophetare se pollicebantur, & profetiam destituebant mendacior (erant enim pseudo-Propheta potius quam Propheta sicut Ananias filius Azor) Sic & nunc in novo Testamento multi evangelia scribere conati sunt, quæ boni numerularii non probantur. Unum autem tantummodo in quatuor libros Angelicum ex omnibus arbitratis sunt eligendum.* Ambros. lib. 1. in Lucam, num. 1. pag. 1265.

ya eu de faux prophètes sous la loi ancienne, entre-autres Ananias fils d'Azor, de même sous la loi nouvelle plusieurs ont entrepris d'écrire des évangiles qui ont été réjettés de l'Eglise qui n'en reçoit que quatre, ou pour mieux dire, un seul Évangile divisé en quatre livres. Il compte parmi ces faux évangiles celui qui (a) portoit le nom des douze Apôtres, celui de Basilde, celui de saint Thomas, & un autre qu'on appelloit de saint Mathias. La raison qu'il donne de regarder ces évangiles comme apocryphes, c'est qu'ils étoient le fruit du travail des hommes, & non l'ouvrage du Saint-Esprit, qui remplit l'esprit de ceux qui écrivent, & qui leur fournit pleinement ce qu'ils doivent annoncer aux autres. » C'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on ne peut pas dire » que ni saint Matthieu, ni saint Marc, ni saint Jean, ni saint Luc » ont tâché d'écrire le saint Évangile; car le Saint-Esprit leur sug- » gerant & les paroles & les choses, ils ont accompli sans aucun » effort ce qu'ils n'avoient entrepris que par son ordre.

II. Saint Ambroise (b) croit que lorsque le Saint-Esprit descendoit sur les Prophètes pour les inspirer & leur découvrir l'avenir, ils étoient tout-à-coup comme hors d'eux-mêmes, que le trouble & la crainte s'emparoit de leur esprit, & qu'ils se trouvoient destitués de leur prudence ordinaire & enveloppés des tenebres de l'ignorance. Il explique ce changement subit & extraordinaire par celui qui arriva à saint Paul, lorsqu'environné & frappé tout d'un coup d'une lumière du ciel, il tomba par terre & répondit à la voix qui lui parloit : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?*

III. Il compare (c) l'Écriture sainte à une mer, par rapport aux sens intérieurs & cachés qu'elle renferme; aux énigmes & aux

Hierem. 28. 1.

Sur la manière dont s'est faite cette inspiration.

Act. IX. 3.
4. 5. 6.

Sur l'obscurité de l'Écriture.

(a) Aliud quidem fertur Evangelium, quod duodecim scripsisse dicuntur. Ausus est etiam Basilides evangelium scribere, quod dicitur secundum Basilidem. Fertur etiam aliud evangelium, quod scribitur secundum Thomam. Novi aliud scriptum secundum Mathiam. Quoniam multi, inquit Lucas, conati sunt. Conati utique illi sunt qui implere nequiverunt. Ergo multos cepisse, nec implevisse, etiam sanctus Lucas testimonio locupletiore testatur, dicens plurimos esse conatos. Qui enim conatus est orare, suo labore conatus est, nec implevit. Sine conatu sunt enim donationes, & gratia Dei, quæ ubi se infuderit, rigare consuevit, ut non egeat sed redundet scriptoris ingenium. Non conatus est Mathias, non conatus

est Marcus, non conatus est Joannes, non conatus est Lucas: sed divino Spiritu ubertatem dictorum, verumque omnium ministrante, sine ullo molimine capta compleverunt. Ambros. ibid. n. 2. & 3. p. 1265. & 1266.

(b) Cognoscimus ergo quia quando venit gratia Dei super prophetam, in mentem subito irruit, & inde incubat, & occidit super Prophetas Spiritum Sanctum legimus; qui excessum patitur & turbatur & timet, & quibusdam ignorantia & imprudentia tenebris affunditur. Ambros. lib. 2. De Abraham. cap. 9. num. 61. pag. 339.

(c) Mare est scriptura divina, habens in se sensus profundos & altitudinem prophetarum anagrammatum. Ambros. Epist. 2. num. 3. pag. 755.

myfteres des prophéties : mais il ne veut point que cette obfcu-
 rité ferue de prétexte pour fe difpenfer de la lire, & il confeille
 de s'adreffer à Dieu pour en obtenir l'intelligence, & de lui (a)
 dire avec David : *Seigneur, enseignez moi vos ordonnances* ; car il
 eft le feul veritable docteur des ames, & il n'y a que lui qui puiffe
 leur faire connoître les fens cachés de fes Ecritures ; étant diffi-
 cile de trouver fur la terre un maître qui enseignât des chofes
 qu'il n'auroit pas vûes : mais Dieu éclaire l'efprit en y répandant
 la connoiffance de ce que l'on ignoroit. » Si donc, continue faint
 » Ambroife, vous avez quelque doute fur le fens de la parole de
 » Dieu, cherchez-le avec foïn ; celui qui le cherche le trouvera,
 » & on ouvrira à celui qui frappera à la porte. Il eft vrai que les
 « écrits des Prophètes font fort obfcurs ; mais fi de la main de
 » votre efprit vous frappez à la porte de ces divines Ecritures, &
 » fi vous les examinez avec application, vous entrerez infenfible-
 » ment dans la connoiffance de ce que vous lîfez ; la porte qui
 » vous étoit fermée vous fera ouverte par le Verbe de Dieu même
 » & non par aucun autre, par le même Verbe dont vous avez lû
 » dans l'Apocalypfe, que l'Agneau ouvrit le livre fcellé que nul
 » autre ne pouvoit ouvrir, parce que Jefus-Christ feul a levé dans
 » fon Evangile, le voile répandu fur les écrits des Prophètes &
 » fur les myfteres de la loi. « Saint Ambroife dit (b) ailleurs que
 les deux Testamens, quoique d'un même aueur, ne font pas éga-
 lement aifés à comprendre : que l'ancien eft femblable à un puits
 profond, d'où on ne tire l'eau qu'avec peine ; que le nouveau au
 contraire refemble à un fleuve où l'on en puife aifément ; qu'y aiant
 des chofes dans l'Ecriture au-deffus de notre portée, nous (c) de-

(a) *Ideo iustificaciones Dei ab ipfo Do-
 mino vult doceri (David) : Quia difficile est
 in terra magistrum huiusmodi reperire, qui
 ea doceat, quæ ipse non viderit. Ad illum
 igitur ætælorem nimio propheta contendit
 affectu, qui solus magister est verus
 Docet autem Deus & mentes illuminat sin-
 gulorum, & claritatem cognitionis insinuat,
 si tu aperias ostia cordis tui, & coelestis gra-
 tiæ recipias claritatem. Quando dubitas, di-
 ligenter inquiras ; qui cum quaerit invenit,
 & ei qui pulsat, aperitur. Multa obfcurnitas
 est in scripturis prophetæ, sed si manu qua-
 dam mentis tuæ scripturarum januam pul-
 ses, & ea quæ sunt occulta diligenter exa-
 mines, paulatim incipies rationem colligere
 dictorum, & aperitur tibi non ab alio sed
 à Dei verbo, de quo legisti in Apocalypsi*

(cap. 5. vers. 5.) quod agnus librum signa-
 tum aperuit, quem nullus ante aperire po-
 terat ; quia solus Dominus Jesus in Evan-
 gelio suo Prophetarum ænigmata, & legis
 mysteria revelavit. Ambros. in Psal. 113.
 num. 59. pag. 1078.

(b) *Utrumque advertis unius auctoris
 Testamentum : veteris scriptura, quasi puteus,
 profunda & obfcurnior, unde cum labore
 haurias Ideo ad fluvium transire sanc-
 tus à Domino iubetur, quoniam qui de novo
 Testamento bibent, non solum sument est ;
 sed etiam flumina de ventre eius sicuti aquæ
 vivæ. Ambros. Epist. 63. n. 78. pag. 1041.*

(c) *Sic ergo in scripturis divinis non fa-
 cile reprehendamus aliquid quod intelligere
 non possumus. Sunt enim plurima quæ non
 nostro ingenio metienda sunt ; sed ætæru-*

vous nous garder de les critiquer, ni de les mesurer sur la foiblesse de notre esprit, mais plutôt sur la profondeur de la conduite de Dieu & de sa parole.

IV. Il distingue trois sens dans l'Écriture: le naturel ou historique, le mystique & le moral. Il donne (a) pour exemple du premier, l'histoire de la Genèse, où nous lisons comment ont été faits le ciel & la terre & tout l'univers; pour exemple du second, les ordonnances du Levitique touchant le Sacerdoce & les fonctions sacerdotales; pour exemple du troisième, ce qui est prescrit dans le Deuteronome pour le règlement des mœurs. Des trois livres de Salomon, l'un nous présente un sens naturel, savoir l'Ecclesiaste; le Cantique des Cantiques un sens mystique; & les Proverbes un sens moral. Le livre des Pseaumes renferme ces trois sens.

V. Il remarque (b) que dans le texte hebreu, qu'il appelle la vérité hébraïque, on lit que le déluge commença en l'an 600. de Noé; que les Septante (c) ont ajouté beaucoup de choses au texte hebreu qui ne sont pas inutiles; que lorsque dans l'ancien (d) & le nouveau Testament (e), il se rencontre quelque différence entre les exemplaires grecs & les latins, il faut préférer les premiers comme ayant plus d'autorité, plus de force (f) & plus

Sur les divers sens de l'Écriture.

Sur le texte & les versions de l'Écriture.

dine divinæ dispositionis & verbi sunt æstimanda. Ambros. lib. de Paradiso, cap. 2. num. 7. pag. 147.

(a) Omnis scriptura divina, vel naturalis, vel mystica, vel moralis est. Naturalis in Genesi, in qua exprimitur quomodo facta sunt cælum, maria, terræ, & quemadmodum mundus iste sit constitutus. Mysticus in Levitico, in qua comprehenditur sacerdotale mysterium. Moralis in Deuteronomio, in quo secundum legis præceptum vita humana formatur. Unde & Salomonis tres libri ex pluribus videntur electi, Ecclesiastes de naturalibus, Cantica Canticorum de mysticis, Proverbia de moralibus. Sed quia omnium Psalmorum corpus unum est, idcirco nihil in his divisum, atque distinctum: sed prout se obtulit ratio, nulla intermissa doctrinæ istiusmodi disciplina est. Ambros. præfat. in Psal. 36. num. 1. & 2. pag. 777.

(b) Scriptum est, sexcentesimo anno secundum hebræam veritatem cæpisse diluvium. Ambros. lib. de Noë & Arca, cap. 17. num. 60. pag. 252.

(c) Et vidit Deus quia bonum est. (Genes. cap. 1. vers. 10) Non præterimus,

quia aliqui nec in Hebræo putant esse Multa enim non otiose à septuaginta viris Hebræica lectioni addita & adjuncta comperimus. Ambros. lib. 3. Hexam. c. 5. num. 20. pag. 41.

(d) Lectum est homines acceptabiles in fornace humilitatis. (Eccles. cap. 2. v. 5.) Sanctissimos enim græcus dixit, quod est humilitatis. Hoc ideo posui quia plurimi habent latini, in fornace afflictionis. Latinus discernit, græcus non separat: *δυσήκωνος* & humilitas virtutis dicitur, & humilitas afflictionis. Nihil impedit si latinus separat; non enim græcus ex latino transtulit, sed latinus ex græco. Ambros. in Psalm. 118. num. 10. pag. 1224.

(e) Paulus scripsit: Sed tunc quidem ignorantes Deum, his qui natura non sunt dii servivitis. (Galat. cap. 4. vers. 8.) Ita enim & in græcis codicibus invenimus, quorum potior auctoritas est. Ambros. lib. de Incarnat. cap. 8. num. 82. pag. 722.

(f) Non possumus in omnibus vim græci sermonis exprimere, major in græco plerumque vis & pompa sermonis est. Ambros. in Psalm. 118. num. 45. pag. 1128.

d'élégance, le latin ayant été pris sur le grec, & non le grec sur le latin; que les versions de l'Écriture qui ont été faites de l'hébreu en grec & du grec en latin, ont coutume d'affoiblir (a) le sens de l'original; que le texte syriaque (b) s'accorde en plusieurs endroits avec l'hébreu. Il se sert quelquefois des versions de Symmaque (c), de (d) Theodotion & d'Aquila: mais il ajoute moins de foi (e) à celle de ce dernier, & il ne veut pas croire sur son témoignage & dans ce passage de la Genèse, où les Septante (f), le samaritain & les versions latines du tems de saint (g) Augustin, lisoient: *Incircumcisus masculus qui non circumciderit carnem præputii sui oclava die, exterminabitur anima illa*, l'hébreu n'ait pas eu ces deux mots *oclava die*. Aquila les a aussi retranchés dans sa version; mais saint Ambroise soutient qu'il n'en a usé ainsi que parce qu'il étoit Juif, & que par ce retranchement il a voulu favoriser ceux de sa nation.

Sur Fabus
que les heretiques font de
l'Écriture.

VI. Le même Pere (h) remarque encore que Satan a abusé des Écritures pour tenter Jesus-Christ; & il veut que nous apprenions de cet exemple, que cet ange de tenebres se changeant en ange de lumiere, se sert aussi des mêmes Écritures pour tendre des pièges aux fidèles; que c'est ainsi qu'il fait des heretiques, & qu'il arrache la foi comme du fond du cœur des Fidèles, & qu'il attaque les droits de la pieté. » Ne vous laissez donc pas surprendre, » ajoute-t-il, par les heretiques, sous prétexte qu'ils vous citent

(a) *Sensus ergo nobis spectandus est semper, quem etiam ipsum frequens translatio ex hebraeo in graecum, ex graeco in latinum advenare consuevit.* Ambros. in Psal. 37. num. 49. pag. 837.

(b) *Denique syrus qui vicinus hebraeo est & sermone consonat in plerisque sic habet. Et spiritus Dei fovebat aquas.* (Genesis, cap. 1. vers. 2.) Ambros. in Hexam. lib. 1. cap. 3. num. 28. pag. 17.

(c) *Noli malignari inter malignantes. (Psal. 36 vers. 1.) . . . Aquila dixit: Noli concertare in malignantibus. Symmachus: Noli contendere.* Ambros. in Psal. 36. n. 11. pag. 781.

(d) *Deus auribus nostris audivimus. (Psal. 43. vers. 1.) Sic Symmachus. Theodotion: In auribus nostris, dixit, sicut & Septuaginta viri.* Ambros. in Psal. 43. n. 4. pag. 886.

(e) *Et incircumcisus masculus, qui non circumciderit carnem præputii sui oclava die, exterminabitur anima illa de generatione illa, &c.* (Genesis, c. 17. vers. 14.)

Hebraus quidem, negatur habere de oclavo die, sicut Aquila significat. Sed non in Aquila omnis autoritas, qui quasi Judaeus in littera prateriit, nec posuit oclavum diem. Ambros. Epist. 72. num. 24. pag. 1076. & 1077.

(f) *Tom. 1. Bibliothecum polyglottorum Waltoni, pag. 64. column. 4. & pag. 65. column. 4. Londin. ann. 1657.*

(g) *Augustin. lib. 16. de Civitate Dei, cap. 27. pag. 440. tom. 7.*

(h) *Veritas ejus (Diaboli) occurrat (Christus) ut quia scripturarum exemplum prætenderat, scripturarum vinceatur exemplis . . . discite hic quoque quia satanas transfiguratur se velut angelum lucis, & de scripturis ipsis dicitur saepe laqueum fidelibus parat. Sic haereticos facit, sic evaserat fidem, sic jura pietatis impugnat. Ergo non recusat haereticus: quia potest de scripturis aliqua exempla profere, nec sibi arroges quod de illis videtur. Unus & diabolus testimonii scripturarum non ut doceat, sed ut circumferat & fallat.* Ambros. lib. 4. in Lucam, num. 25. & 26. pag. 1340.

» quelques endroits des Ecritures pour appuyer leur doctrine ; &
 » qu'ils ne s'enflent pas eux-mêmes de ce qu'ils paroissent doctes.
 » Le diable se sert de même qu'eux des témoignages de l'Ecrite-
 » ture, non pour enseigner les hommes, mais pour les tromper
 » & les séduire. « Saint Ambroise dit : (a) » Anathème à qui con-
 » qu'on ajoute aux divines Ecritures & en retranche quelque
 » chose : « en quoi il paroît avoir eu en vûe particulièrement les
 » Ariens, à qui il reproche (b) d'avoir falsifié les livres saints. En
 » effet, pour ôter aux Catholiques une preuve authentique de la
 » divinité du Saint-Esprit, ils (c) avoient retranché du chapitre troi-
 » sième de saint Jean, verset sixième, ces paroles de Jesus-Christ
 » à Nicodeme : *Deus Spiritus est* ; & non contens de les avoir re-
 » tranchées dans les exemplaires qui leur appartenotent, ils avoient
 » porté leurs mains sacrilèges jusques sur les exemplaires qu'on li-
 » soit publiquement dans les Eglises, comme Ursace & Valens en
 » furent convaincus. Peut-être même avoient-ils ôté ces mots des
 » exemplaires à l'usage des Eglises d'Orient. Ils ne se lisent point
 » aujourd'hui dans nos Bibles, & il est surprenant qu'on ne les y ait
 » pas rétablis, puisque non seulement saint Ambroise les lisoit dans
 » les siennes, mais qu'ils étoient aussi dans les exemplaires de Ter-
 » tullien (d), de Nemesien (e) Evêque de Thubenes, des Evêques
 » du grand Concile de Carthage sous saint Cyprien, de saint (f)
 » Hilaire, de Vigile (g) de Tapse, d'Hincmar (h) archevêque
 » de Reims, & de Fulbert évêque (i) de Chartres. Il accuse (k) au

(a) *Ambrosius episcopus dixit : Anathema illi, qui divinis scripturis addidit aliquid aut minuit.* *Gesta Concilii Aquileensis, pag. 795. tom. 2. oper. Ambrosii.*

(b) *Isti (Ariani) scripturas falsaverunt.* *Ambros. lib. 2. de Fide, cap. 15. num. 335.*

(c) *Ipse Dominus dixit in Evangelio : Quoniam Deus Spiritus est. Quem locum, ita expresse, Ariani, testificamini esse de spiritu ; ut eam de vestris codicibus auferatis : atque utinam de vestris, & non etiam de Ecclesie codicibus tolleretis ! Eo enim tempore quo impie infidelitatis Auxentius Mediolanensem ecclesiam armis exercituque occupaverat, vel à Valente Ursatio, nutantibus Sacerdotibus suis, incurfabatur Ecclesia Sirmensis, saluum hoc & sacrilegium vestrum in Ecclesiasticis codicibus deprehensum est. Et fortasse hoc etiam in oriente fecistis.* *Ambros. lib. 3. de Spiritu Sancto, cap. 10. num. 52. pag. 676. & 677.*

(d) *Tertullianus, lib. de Carne Christi, cap. 18. pag. 321. edit. Priorii Paris. ann. 1695.*

(e) *Concil. Carthag. apud Cyprianum, pag. 331. edit. Paris. ann. 1716.*

(f) *S. Hilarius, l. 7. de Trinitate, num. 14. pag. 224.*

(g) *Vigilius Tapsensis, tom. 2. oper. S. Athanasii, pag. 636.*

(h) *Hincmarus, lib. De non trina deitate, pag. 464. tom. 2. edit. Paris. ann. 1645.*

(i) *Fulbertus Carnotensis, Epist. 1. ad Adeodatum scripta, pag. 3. to. 12. Biblioth. Patrum.*

(k) *Scriptum est, inquit : (Ariani) De die autem illo, & hora nemo scit, neque Angeli caelorum, nec Filius nisi solus Pater. Primum veteres non habent codices graeci, quia nec Filius scit : sed non mirum si & hoc falsarunt, qui scripturas interpolaverunt.* *Ambros. lib. 5. de Fide, cap. 16. num. 193. pag. 586.*

contraire les Ariens d'en avoir ajouté d'autres au chapitre 13. de saint Marc, verset 32. savoir celles-ci: *nec Filius*, qui, dit-il, ne se lisent point dans les anciens exemplaires grecs. On les lit néanmoins dans les Polyglottes (a) d'Angleterre & dans les différentes versions que nous avons de cet Évangile. Saint Ambroise accuse (b) encore Photin, qui croit sur la divinité du Verbe, d'avoir altéré, pour appuyer ses erreurs, le commencement de l'Évangile de saint Jean, & d'en avoir changé la ponctuation, enforte qu'au lieu que l'Église Catholique a toujours lu de suite, *Deus erat Verbum*, il vouloit qu'on mit la ponctuation après *erat*, & que l'on commençât par la période suivante, *Verbum*.

Différentes
leçons de l'E-
criture.

VII. Dans le chapitre 3. de la Genèse, verset 15. saint (c) Ambroise lisoit, *ipsa tibi observabit caput*, & non pas *ipse*, comme quelques-uns veulent qu'on lise: nous lisons dans la vulgate, *ipsa conteret caput tuum*. Il lisoit dans (d) le chapitre 49. *Alligans ad vitem asinam suam, & cilicio pullum asinae suae*; au lieu que nous lisons: *ligans ad vineam pullum suum & ad vitem ô fili mi, asinam suam*. En parlant du patriarche Abraham, il cite comme (e) du livre de la Genèse: *Possidebat animam suam tanquam liberam regens & nulli servienti obnoxiam*, ce qui ne s'y trouve point, ni en aucun endroit de l'Écriture. Voici comment (f) il lisoit la prophétie d'Isaïe touchant la naissance du Messie, d'une vierge:

Mai. 7. 14. 15. *Ecce virgo accipiet in utero & pariet filium, & vocabitur nomen ejus Emmanuel. Butyrum & mel manducabit, quoniam priusquam sciat malum aut bonum, non credat malitiae, ut eligat quod bonum est.* Il nous (g) apprend que dans quelques exemplaires grecs & latins, on lisoit dans le Pseaume 37. ces paroles: *ils m'ont rejeté comme un mort & comme une chose abominable*. Theodoret cite (h) ce verset, mais avec quelque différence: *Ils m'ont rejeté moi qui étois leur bien-aimé*: la version arabe ajoute, (i) & ils ont

(a) Vide tom. 5. *Bibliorum polyglottorum*, pag. 224 & seq.

(b) *Scindit vestimentum Photinus, cum legit: In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat: integrum enim vestimentum est, si legas: Et Deus erat Verbum.* Ambros. lib. 1. in Luc. num. 13. pag. 1270.

(c) Ambros. lib. De fuga saeculi, num. 43. pag. 434.

(d) Ambros. lib. De benedict. Patriarch. cap. 4. num. 16 pag. Saint Augustin lisoit de même. Augustin. lib. 12. contra Eusebium, cap. 42. pag.

(e) Ambros. lib. 2. De Abraham, c. 2. num. 7. pag. 316.

(f) Ambros. lib. 1. De Cain & Abel, cap. 13. num. 10 pag. 187.

(g) *Compleverimus psalmum etiam, cum ejus interpretatione versiculi, quam graeci nonnulli cedices, sed non omnes habent latinum. Nam ante responsum proximum versiculus est; & procecerunt me sicut mortuum abominatum.* Ambros. in Psal. 37.

(h) *Et procecerunt me dilectum, ut mortuum abominatum.* Theodoret. in Psal. 37. pag. 543. tom. 1.

(i) *Respiciunt me dilectum quasi mortuum*
attaché

attaché mon corps avec des cloux. Dans le Pseaume 40. après ces paroles : *Beatum faciat eum in terra*, saint Ambroise ajoute : (a) *Et emundet in terra vitam ejus.* Cette addition est aussi dans Cassiodore (b), dans les anciens (c) Pseautiers de Chartres, de saint Germain & de Rome de l'an 1583. Il lisoit ainsi le verset 136. du Pseaume 118. (d) *Decursus aquarum descenderunt oculi mei, quia non custodivi legem tuam.* Mais il avertit qu'il y avoit des exemplaires grecs qui portoient : (e) *Ductus aquarum direxerunt oculi mei*; & que cette diversité de leçons pouvoit être arrivée, ou par la faute du copiste, ou par le retranchement de deux lettres. Dans le chapitre 7. des Proverbes, verset 12. où nous lisons : *Si sapiens fueris, ribimetipsum eris*; il ajoutoit : (f) *& proximis.* Il y a dans le premier chapitre de saint Luc, verset 29. selon la vulgate : *Quæcùm audisset turbata est in sermone ejus*; saint Ambroise, au lieu de *audisset*, lisoit (g) *vidisset*, comme on le lit dans (h) le grec : saint Pierre Chrysologue (i) lisoit de même; & c'est ainsi que lisent toutes les versions de l'Écriture, la syriaque (k), l'arabique (l), l'éthiopique (m), la persienne (n). Au verset 34. du même chapitre, où notre vulgate lit : *Quoniam virum non cognosco*, saint Ambroise lisoit (o) *non cognovi.* Il lisoit (p) en cette sorte les versets 29. & 30. du chapitre 18. de saint Luc : *Nemo est qui reliquit domum aut parentes, & non recipiat septies tantum nunc in hoc tempore*; la vulgate porte : *& non recipiat multo plura.* La variété qui se trouve dans la leçon du verset 7. du chapitre 2. n'est pas considérable : nous lisons *Non erat ei locus in diversorio*; saint Ambroise lisoit (q) *in eo diversorio.* Celle du premier cha-

rium abominandum, & clavus confixerunt corpus meum. Versio arabica, Psalmi 37. pag. 145. tom. 3. *Bibliothorum polyglottorum, edit. Londinensis.*

(a) Ambros. in Psal. 40. pag. 870.

(b) Cassiodor. in Psal. 40. pag. 130. tom. 2. Venetiis ann. 1719.

(c) *Habentur ea verba.* In Psal. manuscr. Cim. & Carn. nec non Rom. edito anno 1583. *Patres Benedictini, not. in hunc Ambrosii locum.* pag. 870.

(d) Ambros. in Psal. 118. n. 30. p. 1192.

(e) *Sunt tamen codices qui habeant : διέκρουσαν ἰδαταινὰ κατὰ τὸν αὐτὸν οἱ ἰσραηλιμοί μου.* Ductus aquarum direxerunt oculi mei. Sed ego in græco codice meo κατὰ τὸν αὐτὸν legi, hoc est, descendendum, in quo potest fieri, ut in utramlibet partem duarum adjectione aut diminutione litterarum scriptor erraverit.

(f) Ambros. in Psal. 35. n. 6. p. 768.

(g) Ambros. l. 1. in Luc. n. 8. p. 1284.

(h) *Illa verò videns perturbata est in sermone ejus.* Tom. 5. *Bibliothorum Polyglottorum,* pag. 248.

(i) Petrus Chrysologus, *Sermone*, 143. pag. 507. edit. Tolosanæ, ann. 1670.

(k) Tom. 5. *Bibliothorum Polyglottorum,* pag. 248.

(l) *Ibid.* pag. 249.

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid.* pag. 248.

(o) Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 14. pag. 1286.

(p) Ambros. lib. 2. de Abraham, c. 10. num. 69. pag. 345. On trouve la même leçon dans saint Cyprien, Cyprianus, *Epist.* 56. pag. 91. & lib. 3. *Testimoniorum,* pag. 310. edit. Parisiensis, ann. 1726.

(q) Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 39. pag. 1294.

pitre de saint Jean est plus remarquable, quoiqu'elle ne consiste que dans la ponctuation. Les Alexandrins, selon la (a) remarque de saint Ambroise, & les Egyptiens, après ces paroles : *Omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil quod factum est* ; mettoient un point, & la vulgate en fait de même. Mais il y avoit alors des Catholiques qui conduisoient la phrase plus loin, & ne mettoient la ponctuation qu'après ces autres paroles, *In ipso vita erat*. Saint Ambroise ne condamne pas la première manière de ponctuer, mais il lui préfère la seconde comme étant consacrée par l'usage ; & fait (b) voir que les Ariens & les Manichéens ne pouvoient en tirer aucun avantage pour établir leurs erreurs. Dans le chapitre 20. de saint Jean, où la vulgate lit : *Dicit ei Jesus, Maria*, saint Ambroise lisoit (c) : *Maria respice ad me* ; ce qui ne se trouve dans aucun exemplaire grec ni latin de l'Evangile selon saint Jean. Il veut que dans le troisième chapitre de l'Épître aux Ephésiens, où nous lisons : *Nos enim sumus circumcisio qui spiritu servimus Deo*, on lise (d) : *Qui spiritui Dei servimus* ; & il en tire une preuve pour la divinité du Saint-Esprit. Comme les exemplaires varioient sur cet endroit, il dit qu'ils ont été corrompus par des perfides, apparemment par les Ariens ou par les Macédoniens : il dit que pour les corriger il faut recourir au texte grec. Saint Augustin (e) emploie aussi ce passage pour la divinité du

(a) *Alexandrini quidem & Egyptii legunt* : Omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil quod factum est ; & interposita distinctione subjiciunt : in ipso vita est. Salva sit fidelibus illa distinctio ; ego non vereor legere : Quod factum est, in ipso vita est ; & nihil habet quod teneat Arianus ; quia non illius venena confideo, sed lectionis sacre consuetudinem recognosco. Ambros. in Psal. 36. num. 35. pag. 793.

(b) *Unde nec illud reverendum est, quod solent Ariani sacra interpretatione componere, dicentes factum esse Dei Verbum, quia scriptum est, inquit : Quod factum est in ipso vita est. Primum intelligant, si ad substantiam divinam referant, quod factum est ; Manicheorum se questionibus implicari. Oblicium enim Manichaei : Si quod in ipso factum est, vita est ; est ergo aliquid quod in ipso factum non sit, & mors sit ; ut dico impie inducant principia. Sed hoc damnat Ecclesia. Ambros. lib. 3. de Fide, num. 41. & 42. pag. 504.*

(c) Ambros. lib. de Virginitate, cap. 4.

num. 20. pag. 218.

(d) *Et quoniam creatorem Spiritum noverat (Apostolus) docet eadem servendum . . . Nos enim sumus circumcisio, qui Spiritui Dei servimus. Quod si quis de Latinarum codicum varietate contendit, quorum aliquos pessimi falsaverunt, graecos inspiciat codices, & advertat quia ibi scriptum est : ei spiritu estis circumcisio, quod interpretatur latine, qui Spiritui Dei servimus. Ergo cum servendum dicat Spiritui idem Apostolus, qui non creatura sed creatori adseru servendum ; evidenter utique & ipse sanctum ostendit Spiritum creatorem, & in aeterna aeternitatis honore venerandum ; quia scriptum est : Dominum tuum adorabis & ipsi soli servies. (Matth. 4. vers. 10.) Ambros. lib. 2. de Spiritu Sancto, num. 45. & seq. pag. 612.*

(e) *Non est utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus Sanctis talis servitus exhibetur dicente Apostolo : Non enim lunus circumcisio, Spiritui Dei servientes, quod est in graeco κατασκώτισις. Plures enim codices etiam latini sic habent : Qui*

Saint-Esprit, fondé sur la plupart des exemplaires latins & de presque tous les grecs qui portoient: *Qui spiritui Dei servimus*, n'y ayant que très-peu d'exemplaires latins où on lut, *Spiritu Deo servimus*.

VIII. Quoique la douceur de l'esprit (a) de Dieu se fasse sentir dans tous les livres de l'Écriture sainte, on la sent néanmoins plus particulièrement dans celui des Pseaumes. » Car au lieu, dit » saint Ambroise, que dans tous les autres livres, un ou deux Can- » tiques en font un grand ornement, celui-ci est tout composé de » ces Cantiques sacrés, qui ont quelque chose de plus élevé que » le reste de l'Écriture. Moïse n'a composé que deux Cantiques; » l'un à la vue du prodige arrivé au passage de la mer Rouge, » l'autre après la publication de la Loi; & ces deux Cantiques qui » sont (b) comme les yeux du monde & les deux grands lumi- » naires des cieus, éclairent & font briller les écrits de ce Legis- » lateur. On ne lit qu'un seul Cantique dans tout le livre des Juges: » Isâie n'en a composé qu'un, comme pour adoucir les peuples » qu'il avoit effrayés par la terreur de ses reproches. Daniel & » Habacuc n'en ont de même écrit qu'un seul. Salomon (c), » qu'on dit en avoir composé un grand nombre, ne nous a trans- » mis que celui qui est intitulé: *Cantique des Cantiques*, & que » l'Eglise reçoit au nombre des Ecritures canoniques. Mais David » a été (d) choisi de Dieu principalement pour ce genre d'écrire, » en sorte que ce que l'on voit rarement briller dans les ouvrages » des autres, brille dans tous ceux de ce Prophète. L'histoire in- » struit, la loi enseigne (e), la prophétie annonce l'avenir, la cor- » rection réprime les méchants & la morale persuade: mais les » Pseaumes produisent tous ces effets; ils renferment comme une » médecine universelle pour toutes les ames. Qu'y a-t-il donc de

Sur le livre
des Pseaumes
& quelques
autres de l'E-
criture.

Spiritu Dei servimus; græci autem omnes, aut penè omnes. In nonnullis autem exemplaribus latinis invenimus non Spiritui Dei, sed Spiritu Deo servimus. Augullin. lib. 1 de Trinitate, cap. 6. num. 13. pag. 756. & 757. tom. 8.

(a) *Ut enim licet omnis scriptura divina Dei gratiam speret, præcipue tamen dulcis Psalmorum liber. Ambros. Præfat. in Psal. num. 4. pag. 738.*

(b) *Duo igitur illa cantica in libris Moyse, tanquam duo mundi oculi, cælique lumina, totum corpus operis ejus illustrant. Ambros. Præfat. in Psal. num. 5. p. 739.*

(c) *Salomon ipse David filius licet immu-*

mera cantica cecinisse dicatur; unum tamen quod Ecclesia receperit, Canticoꝝ. im Canticum dereliquit. Ambros. ibid. num. 6.

(d) *At verò David principaliter à Domino ad hoc munus electus est; ut quod in aliis variis præeminere reliquo opere videtur, in hoc jure & continuo resurgeret. Ambros. Præfat. in Psal. num. 6. p. 39.*

(e) *Historia instruit, lex docet, prophetia ammoniat, correctio castigat, moralitas suadet: in libro Psalmorum projectus est omnium & medicina quedam salutis humane. Quicunque legerit, habet quod proprie vulnera passionis specialis possit curare remedia. Ambros. ibid. num. 7.*

» plus (a) agréable ? Le peuple Chrétien s'en sert pour benir Dieu
 » & pour le prier, pour chanter ses louanges, pour marquer sa joie.
 » Les Pseaumes sont le langage de tous les Fidèles ; c'est la voix
 » de l'Eglise ; c'est la profession de foi la plus distincte ; c'est le cri
 » de joie & d'allegresse des enfans de Dieu ; ils chassent la colere,
 » ils nous délivrent de nos inquiétudes, ils dissipent nos chagrins,
 » ils nous défendent la nuit contre l'ennemi de notre salut, ils
 » nous enseignent pendant le jour la loi du Seigneur, ils sont
 » pour nous un bouclier impénétrable quand nous sommes dans
 » la crainte, & un cantique de joie quand nous sommes dans la
 » paix. Dès le commencement du jour on chante des Pseaumes,
 » on en chante de même quand le jour finit. L'Apôtre ordonne
 » aux femmes de se taire dans l'Eglise, mais elles peuvent (b)
 » rompre le silence pour chanter un Pseaume. Les Pseaumes con-
 » viennent à tout âge & à tout sexe : les vieillards quittent, pour
 » les chanter, cet air grave & sérieux qui accompagne la vieillesse ;
 » ceux qui sont dans l'âge le plus tendre, les chantent sans appré-
 » hender que leur chant les porte à la moleste : on les chante dans
 » un âge plus avancé sans ressentir les atteintes de la volupté. Les
 » jeunes filles ne courent aucun risque pour leur pudeur, quand
 » d'une voix tendre & délicate elles chantent ces saints Cantiques ;
 » & quoique les enfans ayent ordinairement de la répugnance à
 » apprendre, ils apprennent néanmoins un Pseaume avec plaisir :
 » Quelle peine n'a-t-on (c) point à imposer silence dans l'Eglise
 » lorsqu'on lit les leçons de l'Ecriture ? pendant qu'un seul lit à
 » haute voix tous les autres font du bruit ; mais quand on lit un
 » Pseaume, il se suffit à lui-même pour se faire écouter avec silen-
 » ce & personne ne fait de bruit. Les Pseaumes se chantent égale-
 » ment par les Empereurs & par les Peuples : chacun s'efforce de
 » chanter ce qui est utile à tout le monde. On chante les Pseaumes dans la maison, on les chante dehors, on les apprend sans
 » peine, on les retient avec plaisir. Les Pseaumes (d) unissent ceux

(a) *Quid igitur psalmo gratius ? . . . Psalmus enim benedictio populi est, Dei laus, plebis laudatio, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesie, fidei canora confessio, auctoritatis plena devotio, libertatis laetitia, clamor iucunditatis, laetitiae resultatio, &c. Ambros. Praefat. in Psal. num. 9. pag. 740.*

(b) *Mulieres Apostolus in Ecclesia tacere jubet, psalmum etiam bene clamant : hic omni dulcis aetatis, hic utriusque aptus est*

sexui. Ambros. Praefat. in Psal. n. 9. p. 741.

(c) *Quantum laboratur in Ecclesia, ut fiat silentium cum lectiones leguntur ? Si unus loquatur obstrepunt universi : cum Psalmus legitur ipse sibi est effector silentii. Omnes loquuntur & nullus obstreperet. Psalmum reges sine potestatis supercilio resultant . . . Psalmus cantatur ab imperatoribus, jubilatur à populis. Ambros. ibid. num. 9. pag. 741.*

(d) *Psalmus dissidentes copulat, discor-*

» qui n'étoient pas d'accord, & reconcilient ceux qui s'étoient
 » mutuellement offensés. Comment en effet ne pas pardonner à
 » celui avec qui vous avez adressé la même priere? C'est sans doute
 » un excellent moyen de conserver la paix dans le peuple fidèle,
 » que de le réunir comme dans un seul chœur pour chanter ces
 » divins Cantiques; ils sont comme différentes cordes d'un même
 » instrument, qui composent le même concert & la même sym-
 » phonie. L'Incarnation (*a*) de Jesus - Christ, sa Naissance, sa
 » Passion, sa Resurrection, son Ascension, sont prédites dans les
 » Pseaumes. On y apprend à (*b*) éviter le peché, & à ne pas rougir
 » de la pénitence. L'exemple d'un si grand Roi & d'un si grand
 » Prophète me retient, dit saint Ambroise, & m'empêche de tom-
 » ber; & si j'ai eu le malheur de pécher, il m'anime à le confesser
 » & à me relever de mes chûtes. « Ce Pere croyoit le chant des
 » Pseaumes si nécessaire à un Chrétien, qu'il dit (*c*) que ce seroit
 » renoncer à la nature de l'homme, que de commencer & de finir
 » la journée sans chanter quelques Pseaumes; puisque les oiseaux
 » mêmes ne manquent pas en ces deux momens du jour de benir
 » leur Créateur.

IX. Il divise le Pseautier en cinq (*d*) livres, dont le premier finit
 au quarantième Pseume, le second au soixante-onzième, le troi-
 sième au quatre-vingt-huitième, le quatrième au cent cinquième, &
 le cinquième au cent cinquantième. Comme l'Écriture ne marque
 dans le Pseautier aucune division, quelques-uns rejetoient celle de
 saint Ambroise: mais il prouve (*e*) qu'on doit l'admettre. Elle est
 du moins fort ancienne, & Eusebe de Cesarée (*f*) dit qu'on la

Sur la divi-
 sion du Pseau-
 tier.

*des sociat, offensos reconciliat, quis enim non
 veniunt ei, cum quo unam ad Deum vocem
 emisit. Ambros. ibid.*

(*a*) *De virtute autem prophetie quid lo-
 quatur? Quod alii annuntiarunt per anig-
 mata, huic soli (David) palam aperte vi-
 detur esse promissum, ut Dominus Jesus ex
 ejus semine nasceretur sicut dixit ad eum
 Dominus: De fructu ventris tui ponam su-
 per sedem tuam. (Psal. 131. vers. 11.) In
 psalmis itaque nobis non solum nascitur Je-
 sus, sed etiam salutare illam suscipit cor-
 poris passionem, quæcis, resurgit, ascen-
 dit ad caelum, sedet ad dexteram Patris. Id
 quod nemo præsumpsit dicere, hoc solus
 hic Propheta annuntiavit, postea ipse Do-
 minus in evangelio prædicavit. Ambros.
 Præfat. in Psal. num. 8. pag. 700.*

(*b*) *In his (Psalmis) disco vitare pecca-
 tum, dedisco erubescere penitentiam delicto-*

*rum. Tantus Rex, tantus Propheta suo me
 provocavit exemplo, ut aut commissum stu-
 deam extenuare peccatum, aut non commis-
 sum cavere. Ambros. ibid. num. 10. pag.
 741. & 742.*

(*c*) *Quis enim sensum hominis gerens non
 erubescat sine Psalmorum celebritate diem
 claudere, cum etiam minutissime aves so-
 lemni devotione & dulci carmine ortus die-
 rum ac noctium profrequantur. Ambros. in
 Hexam. lib. 5. cap. 12. num. 36.*

(*d*) *Ambros. in Psal. 40. n. 37. p. 882.*

(*e*) *Sed iterum forsitan te moveat quo-
 modo quinque libros adseram, cum unum
 psalterium sit. Sed etiam evangelium unum
 est, & quatuor libros esse negare non possu-
 mus, &c. Ambros. ibid. num. 38. p. 883.*

(*f*) *Libri Psalmorum isthæc divisio fuerit,
 ut cum ipsa accuratiora exemplaria, tum
 hebraicus textus circumferunt. . . in parice*

trouvoit dans le texte hebreu & dans les meilleurs exemplaires grecs. Saint (a) Gregoire de Nyffe & saint Epiphane (b) l'approuvent; mais elle est rejeétée de saint Hilaire (c), de saint Jérôme (d) & de saint Augustin (e), comme contraire à l'écriture, qui ne parle du Pseautier que comme d'un feul livre.

Sur la canonicité de divers livres de l'écriture.

Voyez tom. 1. pag. 188. 189.

X. Saint Ambroise donne au livre de Tobie le titre de *Prophetique* (f), & le cite plusieurs fois; il en a même expliqué une bonne partie. Il reçoit aussi comme canonique (g) le livre de Judith, & propose aux femmes Chrétiennes l'exemple de cette illustre femme. Il attribue à Salomon (h) les Proverbes, l'Ecclesiastique, le Cantique des Cantiques, la (i) Sageffe & l'Ecclesiastique (k): mais en un endroit il fait (l) Sirach auteur de ce dernier livre. Il cite (m) le quatorzième chapitre du livre d'Esther contesté non seulement par plusieurs Heretiques, mais encore par quelques Catholiques: & le livre de (n) Baruch sous le nom de Jeremie, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens. Dans l'édition que nous suivons, dans toutes les anciennes & dans les manuscrits, saint Ambroise attribue (o) au prophète Ezechiel la prophétie que nous lisons au troisième chapitre de Malachie:

poro quinque hebraei librum Psalorum dividunt. Eusebius, in Psal. pag. 2.

(a) Gregor. Nyssen. Tract. in Psal. cap. 5. pag. 268. tom. 1.

(b) Epiphani lib. De ponderibus & mensuris, num. 5 pag. 162. tom. 2.

(c) Hilarius, Proleg. in Psal. p. 1. & 2.

(d) Hieronym. Prefat. in librum Psalorum, pag. 835. tom. 1. novæ edit.

(e) Augustin. in Psal. 150. pag. 1694. tom. 4.

(f) Lecto prophetico libro qui inscribitur Tobias, quamvis plene vobis sancti: Prophetie scriptura insinaverit, tamen compendario mihi sermone de ejus meritis recensendis & operibus apud vos utendum arbitror. Ambros. lib. de Tobia, cap. 1. pag. 591. Vide lib. 6. in Hexam. cap. 4. num. 17. p. 119.

(g) Ambros. lib. de Virg. 3, cap. 7. num. 37. pag. 196. Eslo igitur vidua temperans: casta primium a viro; ut possis esse casta ab adultero. . . . Nam si Judah biberet, dormisset cum adultero. Idem, ibid. num. 40.

(h) Quæ etiam tres libri Salomonis, unus de Proverbiis, alius Ecclesiastes, tertius de Cantico Canticum, nisi transe hujus ostendunt nobis sapientiam sanctam Salomonem fuisse solertem. Ambros. Proleg. in Lucam, pag. 1202.

(i) Salomon ait: Quia invidia diaboli mors intravit in orbem terrarum. (Sap. 2. vers. 24.) Ambros. lib. de Paradiso, c. 12. num. 54. pag. 169.

(k) Fulserit istud exposuit nobis Salomon dicens: Narratio justis semper sapientia: stultus autem sicut luna mutatur. (Ecclesiastici. cap. 27. vers. 12.) Ambros. in Psal. 36. num. 64. pag. 807.

(l) Considera illum de quo ait in Ecclesiastico Sirach. Omnis homo transgrediens in lecto suo, contemnens & dicens in anima sua: Quis me videt? &c. (Ecclesiasti. cap. 23. vers. 25.) Ambros. lib. 1. De interpellat. Job. cap. 3. num. 6. pag. 627.

(m) Esther ait: Non des virgam regni tui iis qui non sunt. Ambros. in Psal. 36. num. 78. pag. 813.

(n) In Hic omnia quoque libro unum Deum scriptura dicit. . . . naque sic habes: Hic Deus noster & non reputabitur alius ad eum, &c. (Baruch. cap. 3. vers. 36.) Ambros. lib. 1. De Fide, cap. 3. num. 28. pag. 449. & lib. 1. De Penit. cap. 9. num. 43. pag. 402.

(o) Ezechiel dicit: Ecce venit Dominus omnipotens, & quis sustinebit diem adventus ejus, &c. (Malach. cap. 3. v. 1.) Ambros. in Psal. 36. num. 26. pag. 789.

mais dans l'édition romaine, au lieu d'Ezechiel on lit Malachie. Il reçoit comme canoniques, & comme faisant partie du livre de Daniel, l'Hymne (a) des trois jeunes Hebreux dans la fournaïse; l'histoire de Susanne (b); celle des (c) prêtres de Bel & de leurs impostures; & celle de Daniel (d) jetté dans la fosse aux lions. Il ne s'explique pas sur la canonicité du second livre des Machabées, mais on ne peut douter qu'il ne le crût authentique, puisqu'il rapporte fort au long le martyre du saint vieillard Eleazar, qu'il dit (e) avoir été de la race sacerdotale & un docteur de la Loi; celui des sept freres (f) Machabées & de leur mere, dont il releve le courage invincible. Il paroît persuadé (g) qu'Esdras rétablit de mémoire les livres de l'Écriture. Il cite (h) le quatrième de ceux qui portent son nom, en conseille (i) la lecture & le releve au-dessus des philosophes. » Qui est, dit-il (k), » le premier, d'Esdras ou de Platon? Saint Paul ne s'est point » attaché aux opinions de Platon, mais il a suivi ce qu'Esdras a

(a) *Cantaverunt Hebræi, cum vestigia eorum tactu flammæ vorantis humescerent, & intus extraque ardentibus omnibus; solos tamen ignis innoxius lambere nec aduiceret.* Ambros. lib. 6. in Lucam, num. 7. p. 1385. Vide, lib. 1. De Fide, cap. 4. n. 33. p. 450.

(b) *Angemur Susanna, & dixit: Angustia mihi adsum undique: sin enim hoc fecero, morte æternâ peribo: sin autem, non effugiam manus vestras.* (Danieli, cap. 13. vers. 22.) Ambros. lib. De fuga sæculi, cap. 9. pag. 438. Vide, lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 6. num. 43. pag. 673. & in Psal. 118. Sermon 3. num. 41. pag. 1007.

(c) *Daniel sacerdotum surta probebat, & superstitiones eorum redarguebat, ostendens nulla veritate subnixas, sed fraudibus adumbratas.* Ambros. lib. 1. De Jacob & vita beata, cap. 8. num. 36. pag. 457.

(d) *Neget beatum . . . Daniel sanctum eum inter leones stare intrepidus, & prandium ei rapit ab Angelo propheta deserver. Non utique ideo beatus, quia alienum prandebat prandium: sed quia meritis suis pasta leonum ora clauderebat.* Ambros. lib. 2. De Jacob & vita beata, cap. 9. num. 39. pag. 474. Vide eundem Ambros. in Psal. 36. num. 11. pag. 781.

(e) *Nec te, Eleazare, prætermittam, ut pote sacerdotum Sacerdos, sed tuis iuvandus orabis: qui genere Sacerdos peritus in lege, maturus ævi, cum obitatus esses Antiocho*

persecutori, nec tentamentis potuisti capi, nec præmiis inflecti, nec suppliciorum acerbitatibus frangi, &c. Ambros. lib. 2. De Jacob & vita beata, cap. 10. num. 40.

(f) *Idem, ibid. cap. 11. & cap. 12. pag. 475. & seq.*

(g) *Esdras memoria scripturas reddidit.* Ambros. Epist. 63. num. 30. pag. 1030.

(h) *In Esdræ libris legitur: Quia cum venerit iudicii dies, reddet terra defunctorum corpora, & pulvis reddet eas, quæ in tumulis requiescunt, reliquias mortuorum.* (IV. Esdræ cap. 7. vers. 32.) Ambros. lib. De bono mortis, cap. 10. n. 45. p. 407.

(i) *Tibi Esdræ librum legendum suadeo, qui & illas philosophorum nugæ despexit; & abditiore prudentia, quam collegerat ex revelatione, perstrinxerit eas, (animas) substantiæ esse superioris.* Ambros. Epist. 34. pag. 922.

(k) *Quis utique prior, Esdras an Plato? Nam Paulus Esdræ, non Platonis secutus est dicta. Esdras revelavit secundum collatam in se revelationem iustus cum Christo futuros, futuros cum Sanctis. Hinc & Socrates ille festinare se dicit ad illos suos deos, ad illos optimos viros. Nostri sunt itaque quæ in philosophorum literis præstant: & ille posuit ea quorum proprium testimonium non habebat: nos divini præcepti habemus auctoritatem, &c.* Ambros. lib. De bono mortis, cap. 11. num. 51. pag. 410.

» enseigné. Esdras, suivant la revelation qu'il en avoit eue, a dit
 » que les justes feront avec Jesus-Christ & avec les Saints. So-
 » crate a dit aussi qu'il se hâte d'aller avec ses dieux & avec les
 » hommes de bien. Convenons donc que ce qu'il y a de meil-
 » leur dans les livres des philosophes vient de nous. Socrate ne
 » pouvoit autoriser ce qu'il a dit : mais nous, nous avons l'autorité
 » de la Loi de Dieu.

Sur les livres
 du nouveau
 Testament.

XI. A l'égard des livres du nouveau Testament, on peut re-
 marquer que saint Ambroise (a) reçoit l'histoire de la femme
 aduletere rapportée dans le chapitre 8. de saint Jean, & qu'il l'al-
 legue (b) même plusieurs (c) fois; qu'il attribue (d) à saint Paul
 l'Épître aux Hebreux; la seconde (e) Épître de saint Pierre; celle
 de saint Jude (f); la seconde (g) de saint Jean, aux Apôtres
 dont elles portent le nom; qu'en parlant de la seconde de saint
 Jean, il dit qu'elle est d'un homme saint & qui parloit par le Saint-
 Esprit; que dans le chapitre cinquième de la premiere Épître de
 saint Jean, il joint les versets six & huit, passant le septième où nous
 lisons: *Tres sunt qui testimonium dant in cælo, Pater, Verbum &
 Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt*; qu'il lit les deux autres
 versets en cette sorte: (h) *Per aquam & Spiritum venit Christus
 Jesus, non solum in aqua, sed per aquam & sanguinem. Et Spiritus
 testimonium dicit, quoniam Spiritus est veritas: quia sunt tres testes;
 spiritus, aqua, sanguis, & hi tres unum sunt*; & qu'il cite (i)
 l'Apocalypse sous le nom de saint Jean l'Évangéliste.

(a) *Semper quidem decantata questio & celebris absolutio fuit mulieris ejus que in libro Evangelii quod secundum Joannem scribitur. adulterum rea oblata est Christo.* Ambros. Epist. 26. num. 2. pag. 8, 4.

(b) Ambros. Epist. 25. num. 4. & seq. & lib. 2. De interpellat. David, cap. 5. n. 20. pag. 645.

(c) Idem, Epist. 26. ad Irenæum, pag. 894. & seq.

(d) *Auctoritatem aiunt (Novatiani) apostolica sibi suffragari sententia, allegantes scriptum ad Hebræos: Impossibile est enim hos qui semel illuminati sunt, &c. (Hebr. 6. vers. 4.)* Ambros. lib. 2. de Patient. cap. 2. num. 6. pag. 417. & lib. De fuga sæculi, cap. 3. num. 16. pag. 424.

(e) *Cum Petrus apostolus in Epistola sua scripserit operatam Domini misericordiam, per passionem crucis, ut nos, inquit, faceret divina consortes naturæ.* (II. Petr. cap. 1.

vers. 4.) Ambros. lib. De Incarnat. cap. 8. num. 81. pag. 722.

(f) *Dictum est ab Angelo Michaële in Epistola Judæ: Impeteret tibi Dominus. (Judæ, vers. 9.)* Ambros. lib. 6. in Lucam, num. 43. pag. 1393.

(g) *Cum & alius vir sancto loquutus spiritu, dixerit declinandas hujusmodi bestias (Hæreticos) nec salutatione recipiendas neque congressu.* (II. Joan. vers. 10.) Ambros. Epist. 2. num. 4. pag. 811.

(h) Ambros. lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 10. num. 67. pag. 678.

(i) *Omnipotentem etiam Christum supra docuimus, & in Joannis Evangelicæ Apocalypsi... significatum.* Ambros. lib. De Incarnat. cap. 10. num. 114. pag. 728. Vide Idem, in Psal. 1. num. 54. pag. 763. in Psal. 40. num. 26. pag. 878. & lib. De Virginitate, cap. 14. num. 86. pag. 234.

XII. Nous avons déjà remarqué que saint Ambroise met la création du monde au Printems (a), & qu'il autorise ce sentiment par ce passage de l'Exode: *Ce mois-ci est le commencement des mois, c'est le premier de l'année*; & qu'il dit que l'on récitoit ces paroles aux nouveaux Batifés. Bede (b) a donné les Actes d'un Concile tenu en Palestine par Theophile Evêque de Césarée, & par ordre du pape Victor, où il fut décidé que le monde avoit été créé au printems: mais ces Actes paroissent (c) peu dignes de foi, & Bede est trop éloigné du tems où on les suppose écrits, pour leur donner de l'autorité. Saint (d) Ambroise dit que par les quatre fleuves du Paradis terrestre les Grecs entendent le Gange, le Nil, l'Euphrate & le Tygre. Nous lisons dans la Vulgate, au chapitre IV. de la Genèse, verset 24. que *l'on vengera sept fois la mort de Caïn, & celle de Lamech septante fois sept fois*. Saint (e) Ambroise, & avant lui saint (f) Basile, ont entendu autrement ce passage & l'ont expliqué ainsi: On se vengera sept fois de Caïn, & septante fois sept fois de Lamech. Ce sens supposé, Lamech dit: que si Caïn avoit été puni sept fois, il devoit l'être lui-même septante fois sept fois: parce que Caïn n'avoit point eu d'exemple de la manière dont Dieu devoit punir l'homicide; au lieu que Lamech ayant été témoin de la punition de Caïn, n'avoit pas laissé de commettre un semblable crime. Les versions syriaque (g) & arabe (h) favorisent cette explication. S. Ambroise (i) met

Sur divers endroits de l'Écriture de l'ancien Testament.

(a) *Ut ostenderet scriptura veris tempora in constitutione mundi, ait: Mensis hic vobis initium mensium, primus est vobis in mensibus anni. (Exod. 12. vers. 2.) Primum mensium verum tempus appellans.... regeneratus itaque dicitur: Mensis hic vobis initium mensium, primus est vobis in mensibus anni. Ambros. lib. 1. in Hexam. cap. 4. num. 13. & 14 pag. 7.*

(b) *Quatuor mundi tempora accipiuntur, ver, æstus, autumnus, hyems. Quod ergo tempus primum factum in mundo? Episcopi responderunt, Verum, &c. Beda, De aqumelto, pag. 232. tom. 2.*

(c) *Voyez M. Tillemont, tome 3, de son histoire Ecclesiastique, pag. 632. & 633. & noire, troisième tome, page 555.*

(d) *Hæc igitur quatuor sunt flumina... (Paradis) Ganges, scilicet Nilus, qui fuit contra Indiam. Geon autem Nilus, qui circum terram Ægypti vel Ethiopiam. Mesopotamia autem dicitur, quod Tigris & Euphrates inclusum eam; id quod inter duo*

hæc flumina constituta sit, quod etiam longè post... nomen ipsum & opinio communis expressit. Ambros. lib. De Paradiso. cap. 3. num. 14 pag. 150.

(e) *Unde in Lamech septuagesies septies vindicatur, quia gravior culpa eius est, qui nec post damnationem e context alterius. Caïn inquit quidam improvido ante peccatum erat: Lamech ungue quod in altero reprehensum avertens, cavere debuerat. Ambros. lib. 2. De Caïn & Abel, cum. 38. pag. 214.*

(f) *Septies enim vindicatus est de Caïn: de Lamech vero in simile peccato lapsus septuagesies septies. Basile. In regis & verus traditans, cap. 47. pag. 451. tom. 2.*

(g) *Nam scripturam repetitur Caïn: Lamech vero septuagesies septies. T. m. r. Bibicosium polyglotticum, pag. 18.*

(h) *Si verum in ammad. inf. m. est in Caïn, in Lamech e iam mag s ac pag. 2. ibid p. 19.*

(i) *Ambros. De A. ca & N. c. num. 60. pag. 253.*

aussi le commencement du déluge au printems ; il croit qu'il a été universel ; que ce fut le Saint-Esprit (a) & non pas le vent qui fit diminuer les eaux du déluge ; que la montagne sur laquelle l'Arche s'arrêta (b) s'appelloit la montagne du Quarré. La paraphrase chaldaïque (c) l'appelle *Cardu*, & la version syriaque *Carda*. Qu'Enoch & Elie ont (d) transporté dans le Ciel les trésors de leurs vertus ; que Mathusalem (e) a survécu au déluge, ce qui paroît incroyable, puisqu'il n'est pas excepté du nombre de ceux qui périrent par les eaux. Néanmoins dans quelques exemplaires des Septante (f) on lisoit que ce Patriarche avoit vécu quatorze ans après le déluge. D'autres, trois (g) grecs, un latin & un syriaque, mettoient la mort six ans avant le déluge : mais les uns & les autres s'éloignoient du texte hebreu, qui met la mort de Mathusalem l'année même du déluge ; & c'est à cette leçon qu'il faut s'en tenir, suivant la règle établie par saint Augustin (h), qu'en cas de variété entre les exemplaires grecs & hebreux sur des faits qui enferment contradiction, on doit s'en rapporter plutôt à l'original qu'à la traduction. Saint (i) Jérôme & S. Augustin (k) ont traité à fond cette difficulté qui étoit célèbre de leur tems. C'est encore une opinion de saint Ambroise, qu'Abraham (l) avant sa

(a) *Et induxit Dominus spiritum super terram & cessavit aqua.* (Genes. cap. 8. vers. 1.) *Non puto hoc ita dictum, ut Spiritus nomine ventum accipiamus. Neque enim ventus poterat siccare diluivium. Alioquin cum mare ventis exagretur quotidie, exinaniretur proficillo. Nam quomodo non evacuetur mare ventorum vi, cui cessisset toto diffusum orbe diluivium usque ad Herculis, ut aiunt, columnas & mare magnam telluris montium excessorum verticibus exfluxans? Spiritus igitur divini virtute invisibilis diluivium illud repressum esse non dubium est, celesti operatione non flatu.* Ambros. lib. De Noë & Arca, cap. 16. num. 58. pag. 251.

(b) *Tunc ergo sedit arca, hoc est, in mense septimo septima & vigesima mensis super montem Quadrati.* Ambros. ibid. cap. 17. num. 60. pag. 253.

(c) *Tom. 1. Bibliorum polyglottorum, pag. 31.*

(d) *Dives Enoch, qui quod habuit seculum transfudit, & omnem illum bonitatis sue censum caelestibus intulit receptaculis. Qui ideo raptus est, ne cor ejus malitia mutaret. Dives Elias, qui virtutum suarum thesaurus curru igneo sublimis sedibus aetheris interit.* Ambros. *Epist. 38. n. 7. p. 242.*

(e) *De Mathusala quid dicam? Cujus ultra diluivium numerantur anni, ut quoniam solus est Christus, cuius vita nullam sensu statem, in majoribus quoque suis non sensisse diluvia videretur.* Ambros. lib. 3. in *Lucam*, num. 48. pag. 1332.

(f) *Vide notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambrosii locum.*

(g) *In quibusdam etiam codicibus grecis tribus, uno latino, & uno etiam syro inter se consentientibus, inventus est Mathusalem sex annis ante diluivium esse defunctus.* Aug. lib. 15. De *Civitate Dei*, c. 13. p. 394. to. 7.

(h) *Cum diversum aliquid in utrisque codicibus invenitur, quando quidem ad fidem verum gestarum utrumque esse non potest verum, ei linguae potius credatur, unde est in aliam per interpretes facta translatio.* Idem, *ibid.*

(i) *Hieronym. lib. Quæst. hebraic. pag. 512. & 513.*

(k) *Augustin. lib. 15. De Civitate Dei, cap. 11. & 13.*

(l) *Quamvis Chaldaeus fuit (Abraham) hoc est non solum in regione sed etiam in opinione Chaldaeorum non poterat Deum videre, quem intra mundum quærebat, &c.* Ambros. lib. De *Abraham*, num. 2. pag. 316.

vocation étoit dans l'erreur des Chaldéens. Il dit que (a) Melchisedech n'étoit pas un ange, mais un homme saint & prêtre de Dieu; qu'il étoit la figure de Jesus-Christ qui est sans pere selon sa naissance temporelle, & sans mere selon sa divine generation; que les trois hommes qui apparurent (b) à Abraham représentoient les trois Personnes de la Trinité. Il excuse (c) l'inceste des filles de Loth, sur ce que persuadées de la ruine totale du genre humain, ce ne fut que pour l'empêcher qu'elles donnerent dans cet excès & non pour contenter leur sensualité: mais il ne croit pas que cette raison ait lieu pour excuser Loth, lui qui avoit appris de l'Ange que Sodome seule périroit, & non le monde entier. Les filles de Loth n'ont pas paru excusables à saint Augustin qui dit (d) qu'elles auroient dû plutôt se refondre à n'être jamais meres, que d'abuser ainsi de leur pere; pouvant (e) sur-tout apprendre de lui si l'opinion où elles étoient que le monde entier étoit détruit, avoit quelque fondement. Il est aussi à remarquer que saint Ambroise n'a pris la défense des filles de Loth, que pour combattre les Manichéens, qui rejetoient l'ancien Testament comme l'ouvrage d'un mauvais principe, sous le faux prétexte qu'on y approuvoit les crimes les plus énormes. C'est dans le même esprit que saint Ambroise tâche de justifier l'action de Thamar, prétendant (f) qu'elle n'avoit point pour principe une passion criminelle comme celle de Juda, mais le desir seul d'avoir

Genes. 18. 2.

Voyez la note des Benedictins sur le premier livre sur Abraham, chap. 6. p. 30.

(a) Melchisedech per quem Abraham hostias suas obtulit, non Angelum utique secundum judaica ludibria intelligit Ecclesia, sed virum sanctum, ac sacerdotem Dei, qui typum gerens Domini & sine patre & sine matre, sine generationis enarratione, & sine initio, & sine fine describitur; ut ostenderet sempiternum Filium Dei in hunc mundum esse venturum, qui & sine patre secundum incarnationem natus est, & sine matre secundum divinam generationem; & sine enarratione generationis; quia scriptum est: Generationem quis enarrabit? Ambros. lib. 3. De Fide, cap. 11. num. 88. pag. 513.

(b) Ecce tres viri stabant secus illum (Genes. 18. vers. 2.) vide primo fidei mysterium. Deus illi apparuit, & tres adspexit; cui Deus resurger, Trinitatem videt, nec sine Filio Patrem suspicit, nec sine Spiritu Sancto Filium confiterur. Ambros. lib. 1. De Abraham, cap. 5. num. 33. pag. 295.

(c) Excusantur autem filiae sancti Lot, quia putaverunt non vicinæ regionis sed totius orbis fuisse illud excidium, & se solas

cum patre superflites ex omnibus populis remansisse. Et ideo ne genus deficeret humanum, paternum petiisse concubitum, ut semen generationis humanae de patre suo resuscitarent. Non ergo libidinis quodum fuit, sed generationis remedium, aut non puto criminis duci loco . . . Non mirum si puellas decepit opinio, quæ putarent totius populus orbis perissee. Non eadem esset Lot sancti excusatio, qui audiverat ab Angelis locum illum, non totum mundum esse periturum. Ambros. lib. 1. De Abraham, cap. 7. num. 56 pag. 300. & 301.

(d) Potius quidem numquam esse matres, quam sic uti patre debuerunt. Augustin. lib. 22. contra Faustum, cap. 43. p. 386. t. 2.

(e) Vide Etitium, in c. 19. Genes. vers. 31. pag. 51. tom. 1. magnorum Bibliorum, edit. Paris. ann. 1647.

(f) Hæc mulier non tam scemosa, quam iusta; non enim temperatis usum libidinis requisivit, sed successione gratiam concupivit. Ambros. lib. 3. in Lucam, num. 18. pag. 130.

des enfans de la famille avec laquelle elle s'étoit alliée : aussi Juda dit : (a) *Elle est plus juste que moi*, reconnoissant qu'il lui avoit fait injustice en ne lui tenant point la parole qu'il lui avoit donnée, & en lui donnant occasion de faire ce qu'elle avoit fait. » Nous » ne prenons pas, ajoute saint Ambroise (b), la défense de Thamar au préjudice de Juda, mais nous excusons l'un & l'autre, » ou plutôt ce n'est pas nous qui les excusons ; le mystere caché » sous cette action la justifie. Phares & Zaram furent les seuls enfans de Thamar ; & après les avoir mis au monde (c) elle passa » le reste de ses jours dans la viduité. « Il croit (d) que ce fut le Fils de Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson ardent ; qu'Aaron ne fit pas un veau d'or entier (e) mais seulement la tête, action qu'il n'ose ni excuser ni condamner ; que les (f) Levites, en conséquence de l'ordre de Moïse, ne tuèrent que trois mille hommes coupables d'idolâtrie. Il met (g) Debora au nombre des veuves, & lui donne (h) pour Fils Barach : mais saint Jérôme (i) nie l'un & l'autre. Quoiqu'il condamne le vœu de Jephté d'imprudence (k) & de cruauté (l), qui méritoit d'être expiée par les larmes, il ne le condamne pas néanmoins pour l'avoir exécuté, & il semble croire (m) que Jephté ne pouvoit s'en dispenser. Il dit

(a) *Justificata est Thamar magis quam ego ; propter quod non deda eam Selon filio meo.* (Genes. cap. 38. vers. 26.) Ambros. *ibid.*

(b) *Sed non ita illam defendimus, ut istum accusamus : immo utrumque excusamus ; non autem nos, sed mysterium quod cepit illius finitius expressit.* Ambros. *ibid.* num. 19.

(c) *Nimquam postea virum experta est (Thamar) amillum viduitatis sumpsit à cotu.* Ambros. *ibid.* num. 18.

(d) *Quis est in vultu visus Moysi, nisi primogenitus Dei Iesus ?* Ambros. in *Psal.* 43. num. 15. pag. 893.

(e) *Coactus Aaron petiit annulos eorum & inavit mulierum : que tradita in ignem misit, & confusum est caput vultu. . . . Neque excusare tantum sacerdotem posuimus neque condemnare audent.* Ambros. *Eph.* 66. num. 2. & 3. pag. 1054.

(f) *Occisa quidem scribuntur tria millia hominum.* Ambros. *ibid.* pag. 1056.

(g) *Prolixum est complecti omnes (Viduas) cognoscite aliquas & precipue Deboram, cujus nobis prodidit scriptura virtutem.* Ambros. *lib. De Viduis*, cap. 8. num. 43. pag. 197.

(h) *In mulieris (Deboræ) manu summam fuisse victoris docet Barach filius dicens : Nisi tu veneris mecum, non ibo, quia non novi diem in qua dirigit Dominus Angelum suum mecum.* (Judic. c. 4. vers. 8.) Ambros. *ibid.* num. 46. pag. 198.

(i) *Quidam imperite, & Deboram inter viduas numerant, ducuntque Barach arbitrantur Deboræ filium, cum aliud scriptura commemoret.* Hieronym. *Eph.* 47. ad *Euriam*, pag. 561. tom. 4.

(k) *Jeptie victor ab hoste remeavit : sed vexilla reserens triumphalia, suo vultu est sacramento, ut pietatem occurrentis filie parvicio remunerandam putaret. Primum omnium quid opus fuit tam facile jurare, & incerta vocere pro certis, quorum nesciret eventum ? Deinde ad quid sacramenta tristia Domino Deo reddis, ut cruentis solvatis sua vota funderis ?* Ambros. In *apologia David*, cap. 4. num. 16. pag. 681.

(l) *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit etiam ipse qui fecit.* Ambros. *lib. 3. De Officiis*, cap. 12. n. 73.

(m) *Non possim accusare unum qui necesse habuit implere quod voverat : sed tamen miserabilis necessitas, que solvunt parvicio.* Ambros. *ibid.*

que Samuël (*a*) apparut véritablement à Saül & lui prédit ce qui devoit arriver; qu'Élisée nourrit (*b*) cent personnes avec dix pains d'orge & qu'il y en eut même de reste: l'Écriture en marque vingt; & saint Ambroise en compte autant dans son troisième (*c*) livre des Offices. Il marque (*d*) que Naaman outre la guérison de son corps, reçut aussi celle de l'âme; & que renonçant au culte des faux dieux, il promit de ne plus sacrifier à l'avenir qu'au vrai Dieu. Il semble ne pas douter du salut de Salomon, car il lui donne (*e*) le titre de saint, à quoi il ajoute que les Juifs le tenoient pour le Christ. Il croit (*f*) qu'Isaïe fut scié par le milieu du corps, & que c'est de lui dont parle saint Paul, lorsqu'il dit (*g*) des Saints de l'ancien Testament: *Quelques-uns ont été sciés*. C'étoit du tems de saint Ambroise une tradition qu'Isaïe (*h*) ou quelque-autre Prophète étant en prison & sur le point d'être condamné à mort, le diable lui apparut & s'offrit de lui sauver la vie s'il vouloit dire que ce n'étoit pas au nom du Seigneur qu'il avoit parlé; mais que ce Prophète aimoit mieux mourir pour la vérité, que de sauver sa vie à cette condition. Il (*i*) rejette le sentiment des Juifs qui, par l'abomination de la desolation prédite par le prophète Daniel, entendoient les prophéties du Temple faites par les Romains, & soutient que cette prophétie n'aura son accomplissement qu'à l'avènement de l'antechrist.

IV. Reg. 1.
42.

(*a*) Samuel post mortem, secundum scripturæ testimonium futura non tacuit. Ambrosii lib. 1. in Lucam, num. 33. p. 1277.

(*b*) Itaque decem panes hordeaceos dividere in plebem iussit ministro. (Elishæus) Ambrosii lib. 6. in Hexam. cap. 2. n. 6. p. 115.

(*c*) Ambrosii lib. 3. De Officiis, cap. 1. num. 6. p. 109.

(*d*) Abluitur caro (Naaman) affectus abluitur. Non enim magis corporis quam mentis lepram video fuisse mundatam; quando post baptismum, veteris erroris colluvione deversa, negat se diis alienis hostias, quas spondederat Domino, esse libaturum. Ambrosii lib. 4. in Lucam, num. 51. p. 1348.

(*e*) Quid de Salomone sancto loquar, cuius posterora cum gravi errore non careant, vulgus tamen judaicum ipsum existimat venisse pro Christo. Ambrosii. In Apologia David, num. 13, pag. 680.

(*f*) Neget quis beatum Esaiam, cum medicus secaretur. Ambrosii lib. 2. num. 39. pag. 474.

(*g*) Sic & ad Hebræos habes, in caprinis

pellibus ambulabant, secti sunt. . . . cum Esaias sectus esse doceatur. Ambrosii in Lucam, num. 122. pag. 1530.

(*h*) Fertur Prophetæ cividam & plerique ferunt quod Esaiæ in carcere posito, cum mole imminuentis urgeretur exitus, dixisse diabolum: Dic quia non à Domino locutus es quæ dixisti, & omnium in te mentes affectibusque mutabo, ut qui indignantur, injuriam, absolutionem conferant. Sed ille gratius iudicavit pro veritate supplicium, quam pro adulatione Beneficium. Ambrosii in Psalm. 118. num. 32. pag. 1124.

(*i*) Hierusalem ab exercitu obsessa est & expugnata à Romano duce, unde Judæi putaverunt tunc factam abominationem desolationis, eo quod caput porci in Templum jecerint illudentes Romani judaicæ ritum observantæ. Quod ego nec faveo dixerim: abominatio enim desolationis execrabilis adventus Antichristi est, eo quod sacrilegis infaustis mentium interiora contaminet, &c. Ambrosii lib. 10. in Lucam, num. 15. pag. 1507.

Sur divers
endroits du
nouveau Tes-
tament.

XIII. Lorsque saint Matthieu dit de Joseph qu'il n'avoit point connu Marie quand elle enfanta son premier né, cela ne signifie point, dit saint Ambroise, qu'il l'ait (a) connue depuis : la particule *donec*, jusqu'à ce que, ne marquant pas en cet endroit que la chose dont on parle soit arrivée après cela, mais seulement qu'elle n'arriva pas jusqu'à ce tems. C'est dans (b) le même sens que le Seigneur dit dans Isaïe, qu'il fera le Dieu de son peuple jusqu'à leur plus grande vieillesse ; & que Dieu le Pere dit à son Fils : *Asséyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pié*. On ne peut pas conclure de ces sortes d'expressions ni que le Fils de Dieu cessera de s'asseoir à la droite de son Pere quand il aura mis tous ses ennemis sous ses piés ; ni que le Seigneur cessera quelque jour d'être le Dieu de son peuple. C'est donc mal-à-propos que les ennemis de la virginité perpétuelle de Marie l'ont combattue par cet endroit de l'Evangile : ces mots *jusqu'à ce que*, marquant quelquefois un tems certain, & quelquefois un tems indéfini. Cette observation est de saint Jérôme (c), qui s'en sert pour réfuter l'erreur d'Helvidius : ce Pere cite entre-autres passages de l'Ecriture celui où Jesus-Christ dit à ses Apôtres : (d) *Je suis avec vous jusqu'à la fin du monde*. » Est-ce donc, dit ce saint Docteur, qu'après la fin du monde, Jesus-Christ se séparerait de ses Disciples, & qu'ils se-
» ront privés de sa compagnie lorsqu'étant assis sur douze trônes

Isaï. 46. 4.

Psal. 109. 2. 2.

(a) *Considerandum etiam quare non regressum dixerit eorum; donec siccaret aqua a terra (Genet. 8. vers. 7.) quasi verò post eà sit regressus. Sed hæc locutio familiaris est scripturæ divinæ. Si quidem & in Evangelio habes scriptum de sancta Maria, quod non cognoverit eam Joseph donec peperit filium, cum utique nec post eà cognoverit. Ambros. lib. De Noë & Arca, cap. 17. num. 63.*

(b) *Simul etiam movere non debet quod ait Evangelista: Non cognovit eam donec peperit filium; illud enim vel idiomata scripturæ est, sicut habes alibi; & donec senescatis ego sum: nunquid post illorum senectutem Deus esse desinit? Et in Psalmo: Dixit Dominus Domino meo: Sede à dextris meis donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum. Nunquid post eà non sedebit? &c. Ambros. lib. 2. in Luc. num. 6. pag. 1284.*

(c) *Hicronym. lib. De perpetua virginitate beatæ Mariæ, adversus Helvidium, pag. 133. tom 4.*

(d) *Salvator in Evangelio ad Apostolos: Ecce ego, inquit, vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi; ergo post consummationem sæculi à discipulis suis Dominus abscedet: & tunc quando in duodecim solis judicaturi sunt duodecim tribus Israël, Domini consortio fraudabimur? . . . Quid sibi vult hoc quod ait (Apostolus): Oportet enim illum regnare, donec penas omnes inimicos sub pedibus ejus? Numquid tandiu regnatus est Dominus donec incipiant esse inimici sub pedibus ejus; & postquam illi sub pedibus fuerint regnare desinet: cum utique tunc magis regnare incipiet, cum inimici ceperint esse sub pedibus? David quoque in quarto graduum Psalmis: Sicut oculi ancillæ in manibus domine suæ, ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum donec misericordiam nostri. Ergo tandem Propheta oculos habebit ad Dominum, quamdiu misericordiam impetret, & post impetratam misericordiam oculos torquetur in terram? Hicronym. ibid. pag. 133.*

« ils jugeront les douze tribus d'Israël ? » Il allegue encore ce que dit saint Paul , que Jesus - Christ doit regner jusqu'à ce que son Pere lui ait mis tous ses ennemis sous ses piés ; & cet endroit du Pseaume où nous lisons : que comme les servantes jettent les yeux sur les mains de leurs maitresses , ainsi David jette les yeux sur le Seigneur son Dieu , & les tiendra toujours arrêtés sur lui jusqu'à ce qu'il en ait pitié : l'intention de ce Prophète n'étant pas de ne plus regarder le Seigneur quand il aura ressenti les effets de sa misericorde. Saint Isidore (a) donne un pareil sens au texte de saint Matthieu. Saint Ambroise croit que les Mages (b) étoient effectivement magiciens ; qu'ils tiroient leur origine de Balaam ; qu'à la vûe du (c) nouvel astre que Balaam n'avoit vû qu'en esprit , & qui jusques - là n'avoit été vû de personne , ils connurent qu'il annonçoit la naissance d'un homme-Dieu & qu'ils crurent en lui : reconnoissant (d) sa puissance par l'or qu'ils lui offrirent , sa divinité par l'encens , & la resurrection de son corps par la myrrhe. On lit dans l'histoire (e) de France que nos Rois , pour imiter les Mages , offroient dans trois coupes dorées & émaillées , de l'or , de l'encens & de la myrrhe , en cette maniere : trois Chevaliers - Chambellans du Roi lui presentoient l'un après l'autre chacun une de ces coupes en s'agenouillant devant ; & le Roi les offroit ensuite à l'Archevêque , en s'agenouillant devant lui & en baissant sa main à chaque fois : la premiere offrande étoit de l'or , la seconde de l'encens , la troisieme de la myrrhe. S. Ambroise (f) met dans la genealogie de Jesus-Christ deux Joachim

I. Cor. 15. 25.
Psal. 122. 3.

(a) Isidorus Pelusiota, lib. 1. Epist. 18.

(b) Magi qui licet magicis artibus, cum reconciliandæ sibi divinitati studium impendunt, ortum in terris Domini crediderunt. . . Sed tamen qui sunt isti Magi, nisi qui ut historia quædam docet, à Balaam genus ducunt, à quo prophetatum est: Orietur stella ex Jacob? Isti ergo sunt non minus fidei quam successione heredes. Iste stellam vidit in spiritu, isti viderunt oculis & crediderunt. Viderunt novam stellam quæ non erat visa à creatura mundi. Viderunt novam creaturam, & non solum in terra sed etiam in celo gratiam novi hominis requirebant, secundum quod Moyses prophetice posuit quia orietur stella ex Jacob & exurgit homo ex Israël. Et cognoverunt hanc esse stellam quæ hominem Deumque significat. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 47. & 48. pag. 1297.

(c) Vultis scire quomodo bonum meritum habeant? (Magi) Stella ab his videtur: &

ubi Herodes est non videtur; ubi Christus est rursus videtur & viam monstrat. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 45. pag. 1296.

(d) Ille thesaurus fuit de quo Magorum viri, aurum, thus, myrrham, cum adorarent Dominum protulerunt: auro regis potentiam declarantes, Deum thure venerantes, myrrha resurrectionem corporis confidentes. Ambros. lib. De Viduis, cap. 5. num. 30. pag. 194. Vide lib. 1. De Fide, num. 31. pag. 449. & lib. 2. in Lucam, num. 44. pag. 1256.

(e) Guillaume de Peyrat, dans ses Antiquités de la Chapelle & Oratoire du Roy, livre 2. page 708. édit. de Paris en 1645.

(f) Dnos Joachim, hoc est duos Jechonias fuisse historia indicat: unum ante transmigrationem, alterum in ipsa transmigratione generatum, id est, patrem & filium. Ambros. lib. 3. in Lucam, num. 46. p. 1331.

ou Jechonias, l'un avant la captivité de Babylone, & l'autre pendant cette captivité. Il dit (a) que sainte Elisabeth étoit comme la sainte Vierge, de la tribu de Juda : ce qui ne s'accorde pas avec l'Evangile qui la fait naître de la race d'Aaron. Selon saint Ambroise, Simon (b) le Cyrenéen, que les soldats contraignirent de porter la Croix de Jesus-Christ, étoit Gentil & non pas Juif. Il croit (c) que Jesus-Christ fut attaché nud sur la Croix : ce qu'on remarque (d) aussi dans plusieurs Martyrs condamnés à mort ; que la croix (e) sur laquelle Jesus-Christ fut attaché, étoit placée au lieu même où Adam, le pere de tous les hommes, avoit été enterré : étant convenable que les prémices de notre vie fussent mises en l'endroit même où l'avoient été les prémices de la mort ; que des deux (f) larrons crucifiés avec Jesus-Christ, il n'y en eut qu'un seul qui blasphémât contre lui, savoir celui qui ne se convertit point ; & parce que l'Ecriture semble dire de tous deux qu'ils blasphemerent, saint Ambroise rapporte plusieurs expressions semblables, qui quoiqu'énoncées en termes pluriels, doivent néanmoins se prendre au singulier : comme lorsqu'il dit dans les Pseaumes : *Les Rois de la terre & les Princes se sont élevés & ont conspiré contre le Seigneur & contre son Christ*. Car saint Pierre, dans les Actes, ne nomme point d'autre roi qui ait conspiré contre Jesus-Christ qu'Herode, & point d'autre prince qui se soit élevé contre lui que Pilate. On doit de même entendre au

(a) Cognata quoque Mariæ inducitur Elizabeth. . . . Cognata ergo, quia ambæ Israëlæ erant, simul & cognatæ, quæ ambæ erant ex tribu Juda. Ambrosii. lib. 3. in Lucam, num. 5. pag. 1315.

(b) Non Judæus est (Simon) qui crucem portat, sed alienigena atque peregrinus : nec præcedit sed sequitur. Ambrosii. lib. 10. in Lucam, num. 107. pag. 1527.

(c) Refert ergo considerare quævis ascendit. Natum videtur . . . videtur est Adam qui vestimenta quæsitum : tunc ille qui vestimenta deposuit. Et talis ascendit quævis nos auctore Deo natura formavit : talis in paradiso primus homo habitavit, talis ad paradysum homo secundus intravit. Ambrosii. lib. 110. pag. 1527. & 1528. Vide Iulium Lipsium, lib. 2. De Cruce, cap. 7. columnæ 1. pag. 779. tom. 2. edit. Lugd. an. 1613.

(d) Ruinat, Alia sincer. Martyr. pag. 150. 268.

(e) Ipse autem Crucis locus, vel in medio : ut conspicius omnibus ; vel supra Adæ

sepulchram, ut Hebræi disputant, sepulchram. Congruetia quippe ut ibi tunc nostræ primitiæ locarentur : ut fuerant moxæ reordinata. Ambrosii. lib. 10. in Lucam, num. 114. pag. 1528.

(f) Unde & illud solvi videtur, quia alii duos convitantes inducunt larrones, iste (Lucas) unum convitantes & unum rogantem. Fortasse & iste prius convitatus est, sed repente conversus est. Nec mirum si converso culpam ignoscere, qui insilliantibus veniam remanebat. Potuit tiam de uno puerius dicere, sicut illud est : Adtulerunt reges terræ & principes convenerunt in unum ; solus enim Herodes rex, & princeps Pilatus in Apostolorum alibus aucteris Christum Petri voce produuntur. Sic & ad Hebræos habes, in captivis pœlous ambulabant, scilicet sive, & lonum molat celsurarent ; cum jesus Elias nectiam habuisse, Ijant scilicet esse, Daniel à leonibus interitus esse deceatur. Ambrosii. lib. 10. in Lucam, num. 122. pag.

singulier

singulier ce que dit saint Paul aux Hebreux, que les Saints de l'ancien Testament ont été couverts de peaux de brebis & de chebres, qu'ils ont été sciés, qu'ils ont fermé la gueule des lions; puisqu'il n'y a eu qu'Elie qui se soit couvert de peaux, qu'Isaïe qui ait été scié, & que Daniel qui ait vécu au milieu des lions sans en être blessé. Saint Ambroise paroît croire que ce jeune homme qui, selon saint Marc, suivoit Jesus-Christ, n'ayant qu'un linceul sur lui, & qui s'enfuit nud de peur d'être pris avec le Sauveur, étoit saint (a) Jean. Cette opinion a depuis été embrassée par saint (b) Gregoire le Grand, & par le venerable (c) Bede, qui apparemment se sont fondés sur l'âge de cet Apôtre, que l'Évangile représente comme jeune, & sur ce qui y est dit en general de la fuite des Apôtres. Il croit (d) que le disciple qui accompagnoit Cleophas à Emmaüs lorsque Jesus-Christ leur apparut, se nommoit Ammaon; Origene (e) le nomme Simon; & que Damaris qui, selon qu'il est rapporté au dix-septième chapitre des Actes, embrassa la foi à Athenes ensuite des prédications de saint Paul en cette ville (f), étoit femme de saint Denys l'Aréopagite.

XIV. L'Écriture sainte (g) est pour tout le monde un sujet d'édification, & chacun y trouve de quoi ou guérir ses plaies, ou de quoi se fortifier dans la vertu & se procurer de nouveaux mérites; elle (h) donne des forces à l'ame, & la remplit d'une grace spirituelle; elle soutient & fortifie les bonnes pensées, & détruit toute la puissance de la cupidité & des passions: semblable à une (i) terre pleine de remedes contre les maladies du corps, elle en a pour toutes les maladies de l'ame, en particulier (k) contre l'ennui.

Sur la lecture de l'Écriture sainte, & ses avantages.
Page 21.

(a) *Joannes adolescens amictus sindore Domini sequatur tempore passionis, &c.* Ambros. in Psal. 36. num. 53. pag. 801.

(b) *Gregor. lib. 14. Moralium. cap. 43. pag. 358. tom. 1.*

(c) *Beda, in Marc. Evangelium, cap. 14. vers. 51. pag. 197. tom. 5.*

(d) *Videtur separatum se istis undecim demonstrasse, sicut se Ammaon & Cleophas scorsum jam vesper demonstraverat.* Ambros. lib. 10. in Lucam, n. 173. pag. 1541.

(e) *Servator mittit ignem in cor eorum: id quod consentit Simon & Cleophas dicentes de sermonibus ejus, Nonne cor nostrum ardens erat.* Origene. Homil. 19. in Sermonibus, pag. 195. tom. 2. edit. Huetii.

(f) *Dionysius Areopagites, cum Damaris uxore sua alisque multis credidit.* Ambros. Epist. 62. num. 22. pag. 1028.

(g) *Omnes edificat Scriptura divina. In*

ea invenit unusquisque quod aut vulnera sua curet, aut merita confirmet. Ambros. in Psal. 48. num. 5. pag. 946.

(h) *Sermo igitur plurimus scripturarum animam confirmat, & quodam spiritualis gratie colorat vapore; rationabilia quoque inventa corroborat, dissolvitque omnem vim irrationabilium passionum.* Ambros. lib. 2. De Abraham, cap. 6. n. 20. pag. 215.

(i) *Sicuti terram istam salubres herbarum atque arborum succos ferre præcepit (Deus) quibus carnis vulnera curantur; ita etiam præceptis salutaribus repletur divinarum sermorum scripturarum, quibus infirmitas anime sanaretur.* Ambros. in Psal. 37. num. 7. pag. 818.

(k) *Ergo remedium radiorum omnium Christus, & scriptura divina, atque in tentationibus unum perjugium.* Ambros. lib. 2. De interpellat. David. cap. 4. pag. 644.

c'est l'unique refuge dans les tentations : on y trouve (a) l'onction la force & la nourriture, en un mot tout ce qui est nécessaire pour nous rendre intrépides à la vûe de notre adverfaire, fermes dans le combat, & assez agiles pour le frapper à coups sûrs. Mais pour en tirer tous ces avantages il faut la (b) lire chaque jour, gouter ce qui y est écrit, & repasser souvent dans son esprit les vérités que nous avons apprises par la lecture de ces livres saints ; c'est dans de tels pâturages que le troupeau du Seigneur s'engraisse. Car la parole de (c) Dieu est comme un festin où l'on trouve diverses sortes de viandes : les unes plus fortes & plus nourrissantes, comme sont la Loi & l'Évangile ; les autres plus agréables, comme les Pseaumes & le Cantique des Cantiques. C'est à un chacun de nous à se nourrir de ces Ecritures célestes, afin que par elles nous arrivions à la vie éternelle ; mais il faut prendre chaque jour de cette nourriture, pour n'en pas avoir faim. Il faut au contraire s'en remplir, afin d'en répandre au dehors la graisse ; l'excès n'est point à craindre dans cette nourriture celeste, & les délices spirituelles ne peuvent que profiter à ceux qui en sont rassasiés. S. Ambroise (d) explique de l'Écriture sainte, ce que David dit de la coupe qui a la force d'enivrer ; & il invite les Fidèles à y boire,

(a) Ergo quando in afflictionis tempore sumus & quatimur adversis, meditatio nobis in lege fit ; ne imparatos procella tentationis affligat. Athletæ nisi exercitio palastræ prius fuerit aduſeſcèſſus, non audent subire certamen. Ungamus igitur oleo lætitiæ nobis mentis lacertos. Sit nobis tota die ac nocte exercitii uſus in quadam celeſtium ſcripturarum palaſtra, artuſque animos unuſtroſorum ſalubris ſpiritualium ſeculorum eſca conſeruet ; ut cum aduerſarius adſiſtere cœperit, & pulvere noſtræ tentationis adſperſerit, ſtemus intrépidi, nitamur non ut in incertum, nec ut aëra cadentes. Ambros. in Pſal. 118. num. 23. pag. 1122. & 1123.

(b) Bona paſcua libri ſunt ſcripturarum celeſtium, in quibus quotidiana lætione paſcitur, in quibus recreamur ac reſcitur ; cum ea quæ ſcripta ſunt, deguſtamus, vel ſummo ore libata frequentius ruminamus. Hiſ paſcuſ grex Domini ſaginatur. Ambros. in Pſal. 118. num. 2. pag. 1140.

(c) Habuſ uerbum Dei epulas ſuas olias ſortiores ut eſt Lex & Euangeliſum ; alias ſuauiores, ut ſunt Pſalmi & Cantica Canticoſum. . . . Tu ergo ede ſcripturarum celeſtium cibus, & eade ut permaneant tibi in uitam æternam, & ede quotidie ut non eſu-

rias, ede ut replearis. Ede ut uerborum celeſtium eructes ſaginam. Spirituales epule non obefſe ſolent, ſed prodeſſe ſaiant. Ambros. in Pſal. 118. num. 17. & 19. pag. 1251.

(d) Hoc ergo peculum bibe, de quo dixit Propheta : Et poculum tuum inebrians, quia præclarum eſt ; (Plal. 22. verſ. 7.) nec te moveat quod Babylonis aureum poculum eſt, quia & tu bibis poculum ſapientiæ, quæ ſit auro argenteoque pretioſior. Utrumque ergo poculum bibe ueteris & noui Teſtamenti ; quia in utroque Chriſtum bibis. . . . Bibe Chriſtum, ut bibas ſanguinem quo redemptus es : bibe Chriſtum, ut bibas ſermoſes eius ; ſermo eius Teſtamentum eſt uetus, ſermo eius teſtamentum eſt nouum. Bibitur ſcriptura diuina, & deuoratur ſcriptura diuina, cum in uenas mentis ac uires animæ ſuccus uerbi deſcendit æterni. Denique non in ſolo pane uerit homo, ſed in omni uerbo Dei. Hoc uerbum bibe, ſed ordine ſuo bibe. Primum bibe in ueteri Teſtamento : cito ſac ut bibas & in nouo Teſtamento. . . . Bibe ergo cito ut lux tibi eſſuſgeat magna, lux non quotidiana, non diet, non ſolis, non lune : ſed lux illa quæ umbram mortis excludat. Ambros. in Pſal. 1. num. 33. pag. 754.

comme étant plus précieuse que l'or & l'argent. » Buvez, leur
 » dit-il, dans l'une & l'autre coupe de l'ancien & du nouveau
 » Testament, parce que vous bûvez Jésus-Christ dans l'une & dans
 » l'autre; bûvez Jésus-Christ afin de boire le sang par lequel vous
 » avez été racheté; bûvez Jésus-Christ afin de boire ses paroles:
 » l'ancien Testament est sa parole, le nouveau Testament est sa
 » parole. On boit l'Écriture sainte, on la dévore, lorsque le suc
 » de la parole éternelle passant dans l'esprit comme le sang dans
 » les veines, ranime les forces de l'ame. L'homme ne vit pas seu-
 » lement du pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de
 » Dieu. Bûvez-la dans l'ordre qui convient, premièrement dans
 » l'ancien Testament, & aussitôt dans le nouveau, afin que cette
 » grande lumière qui a la force de bannir l'ombre de la mort se
 » leve sur vous. « Il explique (a) encore de l'Écriture sainte ce qui
 est dit des talents que le maître celeste distribue à ses serviteurs
 avant son départ; & des deux deniers que le Samaritain donne
 pour guerir les plaies de l'homme couvert de blessures par les
 voleurs: disant que les plaies de notre ame sont gueries par les
 divines Écritures; & que comme des banquiers attentifs à leurs
 intérêts, nous devons faire profiter cette divine parole, qui est
 comme un argent éprouvé par le feu. En faisant allusion au nom
 de Theophile, à qui saint Luc adresse son Évangile, il dit (b) que
 si nous aimons Dieu, c'est pour nous que cet Évangile est écrit,
 & que nous devons le lire souvent, en approfondir les sens, & le
 regarder comme un présent de cet Évangéliste & le gage d'un
 ami. Il remarque (c) que ce n'est pas un petit écueil pour la piété,
 de s'entretenir des choses du monde dans les conversations ordi-
 naires; tandis que la parole de Dieu, ses œuvres admirables
 rapportées dans la Genèse, dans l'Exode, dans le Levitique, dans
 les Nombres, dans le Deuteronome, dans les livres de Josué,

(a) Pecunia Domini scriptura divina est, nam & denarios servus distribuit presclutus, & talenta dixit, & pro sanitate hominis vulnerati duo era stabulario dereliquit, duobus enim testamentis vulnera nostra curantur. Sed tu quasi bonus nummularius eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum reconde. Ambros. lib. 9. in Lucam, num. 18. pag. 1498.

(b) Scriptum est autem Evangelium (Lucæ) ad Theophilum, hoc est ad eum quem Deus diligit. Si Deum diligis, ad te scriptum est: si ad te scriptum est, suscipe munus

evangeliste: pignus amici in generalibus animi diligenter adserva. . . . Frequenter inspicere sæpius discutere. Ambros. in Lucam, lib. 1. num. 12. pag. 1270.

(c) Non mediocre periculum est, cum habeas tanta eloquia Dei, & Dei opera que fecit in Genesi, fecit in Exodo, fecit in Levitico, Numeris, Deuteronomo, Jesu nazæ, Judicium libro, Regnorum, atque Esdræ libris, fecit in Evangelio veim Actibus Apostolorum, illis prætermisissis, loquaris que seculi sunt, audias que seculi sunt. Ambros. in Psal. 118. num. 20. pag. 1251. & 1252.

des Rois, d'Esdras, des Evangiles & des Actes des Apôtres ; peuvent fournir de matiere à nos entretiens.

Sur la Tradition & les Conciles.

XV. Il dit, en parlant du respect que nous devons avoir pour les traditions & les decrets de l'Eglise : » Observons (a) les préceptes de nos peres, & ne violons point par une entreprise téméraire & audacieuse les marques hereditaires qu'ils nous ont laissées de la foi. Ni les Anciens, ni les Puissances, ni les Anges, ni les Archanges n'ont osé entreprendre d'ouvrir ce livre prophétique & scellé, ce pouvoir étoit réservé à Jesus-Christ seul : Qui de nous osera tenter de rompre le sceau que les saints Confesseurs ont mis à ce livre sacerdotal, [il parle de la formule de Nicée] & qui a déjà été consacré par le martyre de plusieurs ? Ceux qu'on a contraint de violer la foi de ce livre, y ont souffert par après ayant reconnu la fraude dont on avoit usé à leur égard ; & on a regardé comme Confesseurs & comme Martyrs ceux qui ont refusé d'en profaner la sainteté. Comment pourrions nous renoncer à la foi de ceux dont nous louons la victoire ? « Il relève encore (b) ailleurs l'autorité du Concile de Nicée ; protestant que ni l'épée ni la mort ne l'en sépareront jamais, & qu'il aura toujours en horreur celui de Rimini. Entre les ordonnances aussi admirables que légitimes du Concile de Nicée, il met celle (c) qui y fut faite d'un Cycle paschal de dix-neuf ans pour regler la fête de Pâques ; le Concile ayant assemblé à cet effet les plus habiles en ces sortes de supputations. Il remarque aussi que dans ce Concile les bigames furent (d) exclus de la cléricature. Il trouve (e) quelque chose de mystérieux dans le

(a) *Servemus igitur præcepta majorum nec hereditaria signacula ausu vidui temeritate violemus. Librum signatum illum propheticum non seniores, non potestates, non Angeli, non Archangeli aferre ausi sunt : soli Christo explanandi ejus prævegativa est servata. Librum sacerdotalem quis nostrum resignare audeat, signatum à Confessoribus & multorum jam martyrio consecratum ? Quem qui resignare coacti sunt, postea tamen damnata fraude, signaverunt : qui violare non ausi sunt, Confessores & Martyres extiterunt. Quomodo fidem eorum possumus denegare, quorum victoriam prædicamus ?* Ambros. lib. 3. De Fide, c. 15. num. 128. pag. 519. tom. 2.

(b) *Hoc scriptum est in Ariminensi synodo : meritoque Concilium illud exhorreo, sequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me*

nec meri nec gladius poterit separare. Ambros. Epist. 21. pag. 862.

(c) *Non mediocri esse sapientiæ diem celebratis desine Paschalis & scriptura divina nos instruit & traditio majorum, qui convenientes ad synodum Nicenam, inter illa fidei ut vera, ut admiranda decreta, etiam super celebritate memorata, congregatis peritissimis calculandi decem & novem annorum colligere rationem, & quasi quendam constituere circulum, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.* Ambros. Epist. 23. pag. 880. ddb 1.

(d) *Cognoscimus . . . Patres in Concilio Nicæni tractatus addidisse neque Clericum quemquam debere esse qui secunda conjugia servatus sit.* Ambros. Epist. 63. num. 64. pag. 1037.

(e) *Non humana industria, non compo-*

nombre des trois cens dix-huit Evêques qui y assisterent, & les compare (a) aux trois cens dix-huit serviteurs d'Abraham, qui, sous la conduite de leur maître, désirent les cinq rois infidèles, dont il est parlé au chapitre 14. de la Genese. Les Evêques s'adressoient (b) aux Empereurs pour tenir des Conciles; on permettoit quelquefois aux Prêtres d'y assister: & on voit qu'un prêtre nommé Aper, soucrivit (c) à celui de Milan en 389. en presence & par ordre de Geminien son Evêque. Il est encore marqué (d) dans les actes de ce Concile que tous les Ordres y avoient soucrit, mais leurs soucriptions n'y sont pas rapportées.

XVI. Quoique le mystere de la Trinité soit moins clairement exprimé dans l'ancien Testament que dans le nouveau, S. Ambroise, comme beaucoup d'autres, n'a pas laissé d'en tirer des preuves contre les heretiques de son tems qui l'attaquoient. Il prouve (e) par le premier & le second versets du premier chapitre de la Genese, où nous lisons: que Dieu fit au commencement le ciel & la terre; & que l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux; que les trois Personnes de la Trinité ont cooperé à la création de l'Univers: & soutient que dans le verset 26. où Dieu dit: (f) *Faisons l'homme à notre image*, Dieu le Pere parloit à son Fils qui est son image, & non aux Anges, comme les Juifs, & après

Sur la Trinité.

suo aliquo trecenti decem & octo Episcopi ad Concilium convenerunt: sed ut in numero eorum per signum suæ passionis & nominis Dominus Jesus suo probaret se adesse Concilio, crux in trecentis, Jesu nomen in decem & octo est Sacerdotibus. Ambros. lib. 1. De Fide, cap. 18. num. 121. pag. 467. & 468.

(a) *Nam & Abraham trecentos decem & octo duxit ad bellum & ex innumervis trophaea hostibus reportavit signo dominicæ crucis & nominis, quinque regum, victriciumque turmarum subactio robore, & ultus est proximum, & fratris filium meruit & triumphantum . . . De conciliis id potissimum sequar, quod trecenti decem & octo Sacerdotes, tanquam Abrahæ electi iudicio, consona fidei virtute victores, velis trophaum, toto orbe subactis perfidis, exultaverint, ut mihi vileatur hoc esse divinum, quod eodem numero in Conciliis fidei habeamus oraculum, quo in historia pretatis exemplum.* Ambros. lib. 1. De Fide, num. 3. & 5. pag. 444.

(b) *Petimus vos, clementissimi & christiani Principes, ut & Alexandria Sacerdotum Catholicorum omnium Concilium fieri censeatis, qui inter se plenius tractent atque*

definiant quibus impertienda communio, quibusque servanda sit. Ambros. Epist. 12. n. 5. pag. 813.

(c) *Ex iussu domini Episcopi Geminiani, ipso præsentè, Aper presbyter subscripsit.* Ambros. Epist. 42. num. 14. pag. 969.

(d) *Omnes ordines subscripserunt.* Ambros. ibid. pag. 970.

(e) *Spiritus Dei superferrebatur super aquas . . . Nos cum sanctorum & fidelium sententia congruentes, Spiritum Sanctum accipimus, ut in constitutione mundi operatio Trinitatis eluceat. Præmissò enim; quia In principio fecit Deus cælum & terram; id est in Christo fecit Deus, vel Filius Dei Deus fecit, vel per Filium Deus fecit; quia omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil; supererat plenuitudo operationis in Spiritu, sicut scriptum est: Verbo Domini cæli firmati sunt, & spiritu oris ejus omnis virtus eorum, &c.* Ambros. lib. 1. in Hexam. cap. 8. num. 29. pag. 16.

(f) *Faciamus hominem ad nostram imaginem, & ad similitudinem nostram. Quis hoc dicit? Nonne Deus? . . . Cui dicit? Non sibi utique, quia non dicit, Faciam, sed*

eux les Ariens le disoient. C'est aussi de la Trinité qu'il explique le Cantique des Seraphins : *Saint, Saint, Saint* ; disant (a) qu'ils répètent trois fois Saint, pour désigner les trois Personnes de la Trinité ; qu'ils ne se contentent pas de le dire une fois, de peur qu'on n'exclue le Fils du nombre de ces trois Personnes ; qu'ils ne se contentent pas non plus de le dire deux fois, afin qu'on ne croye pas qu'ils retranchent de ce nombre le Saint-Esprit ; mais aussi qu'ils ne le chantent pas quatre fois, de crainte qu'on ne joigne les créatures à Dieu dans un même cantique. » Pour donc » nous apprendre qu'il n'y a qu'une divinité dans la Trinité, après » avoir dit trois fois *Saint*, ils ajoutent au singulier : *le Seigneur le Dieu des armées*. Le Pere est Saint, le Fils est Saint, & l'Esprit de Dieu est Saint : mais ce (b) ne font pas trois Saints, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu Saint & un seul Seigneur. Il n'y a dans le Pere, dans le Fils, & dans le Saint-Esprit qu'une (c) nature, qu'une (d) divinité, qu'une volonté, qu'une (e) opération ; quoi qu'il y ait entre-eux (f) une distinction, qui ne marque toutefois

Faciamus. Non Angelis quia ministri sunt : servi autem cum Domino, & opera cum auctore non possunt operationis habere consortium : sed dicit Euseb ; etiam si Judæi nolunt, etiam si Ariani repugnant, Sed & Judæi conticebant, & Ariani cum suis parentibus obmutescant, qui dñm unum a consortio divine operationis excludunt, plures inferunt, & prerogativam quam Filio negant, servulis donant, &c. Ambros. lib. 6. in Hexam. cap. 7. pag. 127. & 128.

(a) Seraphim dicunt : Sanctus, Sanctus, Sanctus. Quod sibi vult sub uno nomine sanctitatis trina repetitio ? Si una repetitio, cur una laudatio ? Si una laudatio, cur trina repetitio ? Trina repetitio cur, nisi quia Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus sanctitate unum sunt ? Non dixit senel, ne Filium sequestraret : non bis, ne Spiritum prateriret : non quater, ne crecturas coningeret. Et ut ostenderet Trinitatis unam esse deitatem, cum tertio dixisset : Sanctus, Sanctus, Sanctus ; addidit singulariter : Dominus Deus Sabaoth. Sanctus igitur Pater, Sanctus Filius, Sanctus & Dei Spiritus. Ambros. lib. 2. De Fide, cap. 12. num. 107. pag. 491.

(b) Sed non (sunt) tres Sancti ; quia unus est Deus Sanctus, unus est Dominus. Una est enim vera sanctitas, sicut una est vera divinitas, una illa vera sanctitas naturalis. Ambros. lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 16. num. 109. pag. 638.

(c) Docuimus igitur apostolica auctoritate recte de Deo Patre dici quod natura sit Deus ; accipiant nunc quod cadem Dei Patris sit natura que Filii est, eadem sit & Spiritus Sancti. Ambros. De Incarnat. cap. 8. num. 84. pag. 722.

(d) Unus ergo & solus Deus ; quia scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis & illi soli servies ; unus Deus, non ut ipse sit Pater & Filius, sicut impius Sabellus asseruit ; sed quia Patris, & Filii, Spiritusque Sancti una divinitas sit : ubi autem una divinitas, una voluntas, una preceptio. Ambros. lib. 2. De Fide cap. 10. n. 86. p. 487.

(e) Apostolus dixit : Quia plenitudo divinitatis habitat in Christo, & habitat in Patre, & habitat in Spiritu Sancto ; & quod sicut unitas divinitatis ita & unitas operationis. Quod etiam ex cantico Moysi colligi potest, ipse enim . . . & Dei Patris operationem, & Filius est confessus, & Spiritus dicens : Dexteræ manus tuæ, Domine, glorificata est in virtute, dexteræ manus tuæ, Domine, confregit inimicos. Habes quia & Filium sit confessus & Patrem cuius est dexteræ. Et nisi, ne Spiritum Sanctum prateriret, adiecit : Misisti Spiritum tuum & cooperuit eos mare ; & Spiritum iracundiæ tua divisa est aqua. Ambros. lib. 3. De Spiritu Sancto, cap. 4. pag. 609.

(f) Est quedam indistincta distinctæ incomprehensibilis, & inenarrabilis substantia ;

» ni confusion, ni séparation, car la Trinité est inséparable (a);
 » ni de pluralité, parce qu'il n'y a pas deux Peres, deux Fils, ou
 » deux Saints-Esprits. Le Fils est engendré d'une maniere ineffa-
 » ble (b) & incompréhensible. Ce mystere est même au-dessus
 » de la portée des Anges & des Puissances, des Cherubins &
 » des Seraphins. Il nous est permis de savoir qu'il est né du Pere,
 » non de disputer sur la maniere dont il est né. Car si saint Paul
 » ravi dans le troisième ciel a dit ineffables les choses qu'il avoit
 » ouïes, comment pourrions-nous expliquer le mystere de la
 » generation divine du Fils, nous, qui non-seulement ne pouvons
 » la comprendre, mais qui ne l'avons pas même entendue? Ce
 » qui est au-dessus de notre raison & de nos forces (c), la foi doit
 » nous le faire croire. Si nous n'avons pas été present à la gene-
 » ration du Fils, nous l'avons été lorsque le Pere l'a dit Fils de
 » Dieu. Si nous ne croyons pas à Dieu, à qui croirons-nous?

XVII. Quant au Saint-Esprit, saint Ambroise déclare nettement qu'il procede du Pere & du Fils. » En nommant (d), dit-il, le Saint-Esprit, vous nommez & Dieu le Pere, dont le Saint-

Sur la Pro-
 cession du S.
 Esprit.

Trinitatis distinctionem etenim accepimus Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, non confusionem; distinctionem non separationem; distinctionem non pluralitatem. Divino itaque admirandoque mysterio manentem semper accepimus Patrem, semper Filium, semper Spiritum Sanctum; non duos Patres, non duos Filios, non duos Spiritus. Unus enim, Deus Pater ex quo omnia, & nos in ipso; & unus Dominus Jesus, per quem omnia, & nos per ipsum. Unus natus ex Patre Dominus Jesus & ideo unigenitus; unus & Spiritus Sanctus. Ut idem Apostolus dixit: Sic accipimus, sic legimus, sic tenemus. Distinctionem fecimus, secreta nescimus; causas non discutimus, sacramenta servamus. Ambros. lib. 4. De Fide, num. 91. pag. 537.

(a) Numquam potest a se Trinitas separari. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 92. pag. 1312.

(b) Quæris à me quomodo Filius sit; si non priorem habeat Patrem? Quæro autem abs te quando aut quomodo Filium putes esse generatum? Mili enim impossibile est generationis scire secretum: mens deficit, vox silet, non mea tantum, sed & Angelorum. Supra Potestates, supra Angelos, supra Cherubim supra Seraphim, supra omnem sensum est; quia scriptum est: Pax autem Christi, quæ est supra omnem sensum. Si pax Christi supra omnem sensum est, quom-

admodum non est supra omnem sensum. Tu quoque manum ori admove, scrutari non licet superna mysteria. Licet scire quod natus sit: non licet discutere quemadmodum natus sit. Illud negare mihi non licet, hoc quærere metus est. Nam si Paulus ea quæ audivit raptus in tertium cælum ineffabilia dicit; quomodo nos exprimere possumus paternæ generationis arcanum, quod nec sentire potuimus nec audire? Ambros. lib. 1. De fide, cap. 10. num. 64. & 65. p. 456.

(c) Quid tam altum quam scire Dei Filium & professionem divine generationis adsumere? Quam licet mens non queat humana plenæ rationis investigatione comprehendere; fidei tamen plenitudo complectitur. Nam etsi non mihi licet scire quemadmodum natus sit, non licet tamen nescire quod natus sit. Seriem generationis ignoro, sed auctoritatem generationis agnosco. Non interfuimus cum à Patre Dei Filius nasceretur: sed interfuimus cum à Patre Dei Filius diceretur. Si Deo non credimus, cui credemus? Ambros. lib. 4. in Lucam, n. 71. pag. 1353.

(d) Si Spiritum dicas, & Deum Patrem, à quo procedit Spiritus; & Filium, quia Filii quoque est Spiritus, nuncupasti. Ambros. lib. 1. De Spiritu Sancto, cap. 3. num. 44. pag. 609.

« Esprit procede, & le Fils dont il est pareillement Esprit. « Il dit ailleurs (a) que le Fils qui reçoit l'être du Pere, le communique au Saint-Esprit. Et dans son Commentaire sur saint Luc, voulant prouver que la bonté convient essentiellement au Fils comme au Pere, il allegue ce qui est dit dans le Pseaume 142. (b) *Voire bon Esprit me conduira dans une voie droite.* D'où il inferé, que si le Saint-Esprit qui a reçu son être du Fils est bon, il faut donc que le Fils qui le lui a communiqué, soit bon aussi. Il est néanmoins à remarquer que saint Ambroise (c) prend quelquefois le terme de *procession*, pour signifier la mission du Saint-Esprit : comme lorsqu'il dit que le Saint-Esprit procédant du Fils, n'est pas envoyé à la maniere des corps, c'est-à-dire qu'il ne passe pas d'un lieu à un autre. C'est dans le même sens qu'il faut prendre ce qu'il dit au même endroit, que le Saint-Esprit procédant du Pere & du Fils, n'est séparé du Pere ni du Fils. C'est donc sans raison qu'Estius (d) a dit qu'il seroit difficile de montrer que la mission du Saint-Esprit ait été nommée *Procession* par les Peres de l'Eglise, & que Bede est le premier qui ait pris le terme de *mission* en ce sens. Toutefois ce dernier passage de saint Ambroise a paru décisif à tous ceux des Latins qui ont écrit contre les Grecs. Il est cité dans une (e) lettre de l'Empereur Charlemagne, composée en 809. par Smaragde abbé de saint Mihiel en Lorraine ; par Enée évêque (f) de Paris, par Ratramne (g), & dans la (h) réponse de Joseph évêque de Methone au libelle de Marc d'Ephese.

Sur le peché
• originel.

XVIII. Saint Augustin ayant à autoriser le sentiment de l'Eglise touchant le peché originel, du témoignage des plus celebres écrivains, allegua d'autant plus volontiers celui de saint Ambroise, que Pelage même en faisoit l'éloge. Il est d'ailleurs si

(a) *Accipe nunc quia sicut Pater fons vite est, ita etiam Filium plerique fontem vite memorant significatum; eo quod apud te, inquit, Deus omnipotens, Filius tuus fons vite sit, hoc est fons Spiritus Sancti.* Ambros. lib. 1. De Spiritu Sancto, cap. 15. num. 172. pag. 631.

(b) *Spiritus tuus bonus deducet me in viam rectam. Quod si bonus Spiritus qui accepit ex Filio, bonus utique & ille qui tradidit.* Ambros. lib. 8. in Lucam, num. 65. pag. 1487.

(c) *Non ergo quasi ex loco mittitur Spiritus Sanctus, aut quasi ex loco procedit, quando procedit ex Filio. . . . Spiritus quo-*

que Sanctus cum procedit à Patre & Filio, non separatur à Patre, non separatur à Filio. Ambros. lib. 1. De Spiritu Sancto, cap. 11. num. 119. & 120. pag. 625.

(d) *Sciendum non facile referri apud Patres, ut missio Spiritus nomine processionis significetur, præterquam apud Bedam. Estius, in lib. Sentent. distinct. 14.*

(e) Tom. 7. Concil. Labbé, pag. 1201.

(f) Tom. 7. Spicilég. pag. 21.

(g) Tom. 2. Spicilég. pag. 37.

(h) *Josephi episcopi Methonensis, responsio ad libellum Marci Ephesi.* Tom. 9. Concil. pag. 580. edit. Haradun.

formel sur cette matiere, qu'il étoit difficile d'en objecter de plus précis aux Pelagiens. » Je suis, (a) dit saint Ambroise, tombé en » Adam, j'ai été chassé du paradis en Adam, je suis mort en Adam : » comment Dieu me rappellera-t-il, s'il ne me trouve en Adam, » afin qu'étant coupable de son peché, je sois justifié en Jésus- » Christ. Nous (b) naissons tous dans le peché, & notre naissance » même est vicieuse conformément à ce que dit David : *J'ai été » conçu dans l'iniquité, & ma mere m'a enfanté dans le peché.* Tous » sont (c) morts en Adam, parce que comme le peché est entré » dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché, » ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul hom- » me, en qui tous les hommes ont peché : la faute donc de cet » homme est la cause de la mort de tous. N'imitiez (d) pas Adam, » qui s'étant laissé dépouiller du secours qu'il tiroit du comman- » dement de Dieu & du vêtement de la foi, reçut une plaie mor- » telle dans laquelle nous serions tous morts, si le Samaritain cha- » ritable de l'Evangile, qui est Jésus-Christ, n'étoit descendu » pour guérir une blessure si fâcheuse. Adam (e) a été, & nous » avons tous été dans lui; il est mort, & tous les hommes sont » morts en lui. Autre est (f) notre iniquité, autre celle de notre » talon, où Adam ayant été blessé par la dent du serpent, nous a » transmis ce vicieux heritage par la succession de la nature, nous » rendant tous boiteux de même que lui. Avant que nous naissons » (g) nous sommes souillés du peché, par la contagion de nos

(a) *Lapsus sum in Adam, de paradiso ejec-
tus in Adam, mortuus in Adam; quomodo
revocet, nisi me in Adam invenerat, ut in
illo culpe obnoxium, morti deditum, ita in
Christo justificatum?* Ambros. lib. 2. *De fide
resurrectionis*, num. 6. pag. 1137. & apud
August. *De peccato originali*, cap. 41. num.
47. pag. 274. tom. 10.

(b) *Omnes homines sub peccato nascimur,
quorum ipse ortus in vultu est, sicut habes
lesum, dicente David: Ecce enim in iniqui-
tatis conceptus, & in delictis peperit me
mater mea.* Ambros. lib. 1. *De Pœnit* cap.
3. num. 13. pag. 394. & apud August. lib.
De Peccato orig. c. 41. n. 47. p. 274. & 275.

(c) *Omnes in Adam mortui; quia, per
unum hominem in hunc mundum pecca-
tum introivit, & per peccatum mors, &
ita in omnes homines pertransiit, in quo
omnes peccaverunt. Illius igitur culpa mors
omnium est.* Ambros. lib. 4. in *Lucam*, num.
67. pag. 1352. & apud August. lib. 1. *con-
tra Julianum*, cap. 3. num. 10. pag. 501.

(d) *Cave ergo ne ante nuderis, sicut Adam
ante nudatus est, mandati celestis custodia
desitutus, & exiit fidei vestimento, & sic
lethale vulnus accepit: in quo omne genus
occidisset humanum, nisi Samaritanus ille
descendens, vulnera ejus acerbis curassit.*
Ambros. lib. 7. in *Lucam*, num. 7. p. 1428.
& apud Augustin. lib. 1. *contra Julianum*,
cap. 3. num. 10. pag. 501.

(e) *Fuit Adam, & in illo fuimus omnes.
Perit Adam, & in illo omnes perierunt.*
Ambros. lib. 7. in *Lucam*, num. 234. &
apud August. loco mox citato.

(f) *Alia est iniquitas nostra, alia calcanei
nostri, in quo Adam dente serpentis est vul-
neratus, & obnoxium hereditatem successi-
onis humane suo vulnere dereliquit, ut
omnes illo vulnere claudicemus.* Ambros. in
Psal. 48. num. 8. pag. 947. & apud August.
lib. 1. *contra Julian.* cap. 3. n. 10. p. 502.

(g) *Antequam nascamur, maculamur
contagio; & ante usuram lucis, originis ip-
sius excipimus injuriam, in iniquitate conci-*

» parens ; & avant que de jouir de la lumiere , nous souffrons du
 » tort de notre propre origine. David n'a point exprimé si c'est
 » dans l'iniquité de nos parens ou dans la nôtre que nous sommes
 » conçus ; & lorsqu'il ajoute que la mere d'un chacun l'a enfanté
 » dans le peché , il n'a pas exprimé non plus , si ces pechés dans
 » lesquels nos meres nous enfantent , sont les pechés de nos me-
 » res , ou si celui qui est enfanté est déjà coupable de quelque peché.
 » Mais prenez garde , dit saint Ambroise , qu'il ne faille entendre
 » l'un & l'autre , c'est-à-dire les pechés des parens & ceux des
 » enfans : la conception n'est pas exempte de peché , parce que
 » les parens ne sont pas sans être coupables de quelque chute : mais
 » l'enfantement est aussi sujet à sa propre contagion ; car ce n'est
 » pas d'une seule maniere que la nature est infectée. « Ce Pere nous
 » représente (a) le diable comme un usurier qui a prêté à Eve le
 » peché , pour charger tout le genre humain de cette dette. Il dit (b)
 » que cet esprit malin a trompé Eve afin de supplanter l'homme , &
 » d'engager dans la même faute toute sa posterité. Il dit encore (c)
 » que si l'homme dans l'état d'innocence a pu tomber si facilement,
 » les chutes dans l'état de malediction où nous sommes sont beau-
 » coup plus faciles. Et pour expliquer comment se fait la transfusion
 » du peché par la propagation de la concupiscence , il rapporte
 » l'exemple de la pierre d'aiman.

*primus : non expressit utrum parentum an no-
 strâ ; & in delictis generat unumquemque
 mater sua : nec hic declaravit utrum in deli-
 ctis suis mater pariat , an jam sint & ali-
 qua delicta nascentis. Sed vide ne utrumque
 intelligendum sit. Nec conceptus iniquitatis
 exorsus est , quondam & parentes non carent
 lapsu. Sed & ipse partus habet contagia sua ,
 nec unum tantummodo habet ipsa natura
 contagium. Ambros. in Apologia David ,
 cap. 11. num. 56. pag. 694. & 695 & apud
 Augustin. lib. 1. contra Julianum , cap. 3.
 num. 10. pag. 502 tom. 10.*

(a) *Quis iste peccati est generator , nisi
 diabolus , à quo Eva mutua peccatum obno-
 xiae successione , usuris deseneravit omne
 genus humanum ? Ambros. lib. De Tobia ,
 cap. 9. num. 33. pag. 601. & apud Augul.
 lib. 1. cont. Julianum , cap. 3. n. 10 p. 502.*

(b) *Diabolus Evam decepit , ut supplan-
 taret virum , obligaret hereditatem. Ambros.
 ibid. cap. 23. num. 88. pag. 620. & apud
 Augustin. loco mox citato.*

(c) *Quod si primus ille homo , qui cum
 Deo loquebatur in paradiso positus , labi tam*

*facile potuit , ex terra creatus virgine
 Nondum carne nostra damnata maledicto
 obnoxia hereditatis ; quanto facilius postea
 lubrica ad peccandum via majus advenit
 humano generi præcipitium cum deterior
 tolerabiliori per vices generationis successerit.
 Etenim si magnæ lapis tantam naturæ
 vim habet , ut ferrum ad se trahat , & trans-
 fundat se in illius speciem , ita ut plerisque
 experiri volentibus cum plures annulos fer-
 reos ad eum lapidem admoveant , omnes pari
 teneat modo : deinde si ei annulo cui adha-
 serit lapis , alium admoveas annulum , &
 rursus per ordinem singulis substituas ; licet
 in cunctis penetret per ordinem , ex illo lapide
 vis naturæ , tamen priores nexu vehementi-
 ore constringit , posteriores remissiore : quan-
 to magis humani generis conditio atque na-
 tura ex puriore statu in deteriorem lapsa est ,
 quando nequiores adiguit ? Nam si per eas
 species minuitur natura , quæ non sunt culpa
 capaces ; quanto magis per animos atque
 artus labes pollutes scelorum virtus ejus he-
 beratur ? Ambros. Epist. 45. num. 13. 14.
 & 15. pag. 983.*

XIX. Nés tous (a) dans l'esclavage auquel Adam & Eve nous ont assujettis, nous ne pouvons ignorer que c'est Jesus-Christ qui nous en a délivrés, & qu'il ne nous a pas achetés mais rachetés. Quelle (b) autre cause pouvoit-il y avoir de l'Incarnation, sinon que l'homme fût racheté par la même chair qu'il avoit peché? Par-là le dommage (c) que le peché d'Adam nous a causé, se trouve coindre que l'avantage qu'il nous a procuré, & on peut dire que ce peché nous a plus profité qu'il ne nous a nui; puisqu'il en est venu un grand bien, & le don ineffable de la redemption, par Jesus-Christ dont la misericorde (d) infinie l'a porté à s'immoler pour nos pechés, & à les laver dans son sang, n'y ayant point d'autre moyen de les effacer. Ce n'est pas que Dieu n'en eût pu employer d'autres; mais, selon la pensée de saint Ambroise, il n'y avoit que Dieu seul qui pût expier ces pechés: cela passoit le pouvoir de l'homme. » Le frere, dit-il, (e) n'est pas capable » de racheter son frere, parce qu'il est sujet à l'infirmité de la même nature, & qu'il est coupable comme lui de la chute d'Adam. » L'homme qui devoit nous racheter est celui dont il dit dans l'Épître: *Le Seigneur vous envoia un homme qui vous sauvera; & dans saint Jean: Vous cherchez à me mettre à mort, un homme qui vous a annoncé la verité; un homme (f) au-dessus de la condition ordi-*

(a) *Revera enim Christi liberti sumus, nemo liber. Omnes in servitute generati. . . Nescis quod te Adæ atque Evæ culpa mancipaverit servituti? Nescis quod redemerit te Christus non emerit.* Ambros. lib. 1. De Jacob & vita beata, cap. 3. n. 12. p. 448.

(b) *Quæ erat causa incarnationis nisi ut caro quæ peccaverat per se redimeretur?* Ambros. lib. De Incarnat. cap. 6. num. 56. pag. 716.

(c) *Amplius nobis profuit culpa quam nocuit: in quo redemptio nostra divinum minus invenit.* Ambros. lib. De institutione Virginis, cap. 17. num. 104. pag. 272. & in lib. 1. De Jacob & Vita beata, cap. 6. num. 21. Facta est mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Christus advenit. Et in Psal. 39. num. 20. pag. 865. Felix ruina, quæ reparatur in melius.

(d) *Sicut enim redemptio Christus, ita & misericordia; quæ autem major misericordia, quam quod pro nostris flagitiis se præbuit immolandum, in sanguine suo mundum lavaret, cuius peccatum nullo alio modo potuisset aboleri?* Ambros. in Psal. 47. num. 17. pag. 942.

(e) *Frater non redimit, redimet homo, &c. (Psal. 38. vers. 7.) . . . Quem frater eodem matris utero effusus in lucem redimere non potest, quia parilis natura infirmitate retinetur, redimet homo: sed ille homo de quo scriptum est; Qui mittet illis, Dominus, hominem qui salvabit eos; (Maïæ. cap. 19. vers. 20.) qui de se ipso dicit: Quæritis me occidere, hominem, qui veritatem locutus sum vobis. (Joan. cap. 8. vers. 40.)* Ambros. in Psal. 48. num. 13. pag. 949.

(f) *Neque igitur fratrem in redemptionem quare, sed aliquem qui tuam excedat naturam: neque hominem nudum, sed hominem Deum Jesum Christum qui solus pro nobis omnibus Deo dare potest piaculum. Basil. Homil. in Psal. 46. pag. 180. tom. 1. Neque per ipsum liberaremur unum mediatorem Dei & hominem Jesum Christum, nisi esset & Deus, Augustin. Enchirid. cap. 108. pag. 237. tom. 6. Nisi enim esset Deus verus, non afferret remedium, nisi esset homo verus, non præberet exemplum. S. Leo, Serm. 1. De Nativitate, cap. 2. pag. 70.*

naire, non un pur homme, mais un homme-Dieu, Jesus-Christ qui seul a pû offrir à Dieu une hostie de propitiation & de paix pour nous; lui qui est le (a) médiateur entre Dieu & les hommes, qui surpasse tous ses freres en pieté, en charité, qui n'est point sujet au peché ancien, qui a crucifié dans sa chair le peché de tous les hommes, & effacé par son sang leur cedula; qui a été seul (b) sans peché, & qui ne s'est pas même ressenti de la souillure (c) de notre origine, étant conçu & né d'une Vierge. Il étoit (d) au pouvoir de Dieu de nous racheter d'une autre maniere; mais celle-ci étoit la plus parfaite & la plus convenable.

XX. Conservons (e) la distinction de la divinité & de la chair en Jesus-Christ: c'est le même Fils de Dieu qui parle dans l'une & dans l'autre, parce qu'il possède en une même personne l'une & l'autre de ces deux natures; & quoique ce soit toujours la même personne qui parle, elle ne le fait pas toujours d'une même maniere. Tantôt il nous découvre la gloire de sa divinité, & tantôt les souffrances & les foiblesses de son humanité. Comme Dieu il parle de ce qui appartient à la divinité, parce qu'il est le Verbe; comme homme il parle de ce qui appartient à la nature humaine, parce qu'il est revêtu de notre substance. Cet endroit

Sur la distinction des deux natures & l'unité de personne en Jesus-Christ.

(a) Unus mediator Dei & hominum homo Christus Jesus. Ipse est qui redimet hominem, vincens pietate germanos, quia pro alienis sanguinem suum sudavit, quem nemo potest offerre pro fratre. . . . Sed quare solus hic redimet? Quia nemo potest eum equare pietate, ut pro servulis suis animam suam ponat: nemo integritate; omnes enim sub peccato, omnes Adæ illius subjacent prolapsioni. Solus redemptor eligitur, qui peccato veteri obnoxius esse non possit. Ergo per hominem, Dominum Jesum intelligamus qui suscepit hominis conditionem, ut in carne sua peccatum omnium crucifigeret, & chirographum universorum suo cruore deleteret. Ambrosi. in Psal. 48. num. 13. pag. 242.

(b) Dominus unus suscepit alienum, ideo solus fuit sine consortio delictorum. Ambrosi. in Evangelio David, cap. 3. n. 10. pag. 679.

(c) In quo solo (Jesu Christo) & conceptus virginalis, & parvus sine ullo fuit meritalis inquinamento. Dignum etenim fuit, ut qui non erat habiturus corpore peccatum prolapsionis, nullum sentiret generationis naturale contagium. Ambrosi. ibid. cap. 11. num. 57. pag. 695.

(d) Eos itaque qui dicunt; ita ut desinit

Deo modus alius, quo liberaret homines à miseria mortalitatis hujus ut unigenitum Filium Deum sibi coeternum, hominem fieri veller, induendo humanam animam & carnem, mortalemque factum mortem perperit? Parum est sic reflexere, ut istum modum, quo nos per mediatorem Dei & hominum hominem Christum Jesum Deus liberare dignatur, asseramus bonum & divinæ congruum dignitati: verum etiam ut ostendamus non alium modum possibilem Deo defuisse, cujus potestati cuncta aequaliter subjacent, sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum non fuisse, nec esse oportuisse. Augustin. lib. 13. De Trinitate, cap. 10. num. 13. pag. 936. tom. 8.

(e) Servemus distinctiorem divinitatis & carnis. Unus in utraque loquitur Dei Filius, quia in eodem utraque natura est: est idem loquitur, non uno semper loquitur modo. Intende in eo nunc gloriam Dei, nunc hominis passiones. Quasi Deus loquitur quæ sunt divina; quia Verbum est: quasi homo dicit quæ sunt humana; quia in mea substantia loquebatur. Ambrosi. lib. 2. De Fide, cap. 9. num. 77. pag. 485.

est cité par les Conciles d'Ephefe (f) & de Calcedoine (g), & par le Pape saint Leon (c). Quoique (d) les Mages ne vissent qu'un enfant dans une crèche, ils ne laisserent pas de l'adorer, connoissant bien qu'autre étoit cet enfant le présent qui venoit de la terre, & autre celui qui venoit du Ciel, & que tous les deux ne faisoient qu'une même personne, parfaite en l'un & en l'autre, sans aucun changement dans la divinité, ni aucune imperfection dans la nature humaine. Ils l'adorerent dans cette unité & lui offrirent des presens, témoignant qu'ils reconnoissoient pour Dieu du Ciel, celui qu'ils voyoient dans la crèche. Il ne faut donc pas confondre dans Jesus-Christ la nature humaine avec la nature divine; & il ne suffit pas de reconnoître que Jesus-Christ s'est revêtu véritablement de notre chair & d'offrir ce corps aux saints autels pour y être changé, si vous (e) ne distinguez la nature divine du corps. Distinguez dans Jesus-Christ ce qui est de vous, d'avec ce qui est du Verbe. Avant l'Incarnation nous n'avions rien de ce qui appartient au Verbe, & le Verbe n'avoit rien de ce qui est de notre nature. Il s'en est revêtu afin de nous communiquer la sienne: ce qu'il a fait non en confondant la nôtre avec la sienne, mais en la perfectionnant. Si vous croyez qu'il a pris notre nature, & qu'il l'a confondue avec la nature divine, vous cessez à la vérité d'être Manichéen, mais vous n'êtes pas encore enfant de l'Eglise. C'est que les Manichéens (f) soutenoient que Jesus-Christ ne s'étoit incarné qu'en apparence, pour mourir & ressusciter de même. Nous devons croire aussi que le

(a) Apud Baluzium, in nova collectione Conciliorum, pag. 468.

(b) Tom. 4. Concil. Labb. pag. 829.

(c) S. Leo, Epist. 134. ad Leonem Augustinum, pag. 351. edit. Quésnelianæ.

(d) Magi . . . cum parvulum in præsepî cernerent, adoraverunt . . . Aliud munus è tertris, aliud munus è cælo, & utrumque unis in utroque perfectus, & sine mutabilitate divinitatis, & sine humanæ immutatione naturæ. Unum adoraverunt, eidemque munerè obtulerunt, ut ostenderent ipsum esse cæli Dominum, qui in præsepîbus videretur. Ambros. lib. 3. De Fide, cap. 8. num. 54. pag. 507.

(e) Esi credas à Christo veram carnem esse susceptam, & offeras transfigurandum corpus altaris, non distinguas tamen naturam divinitatis & corporis & tibi dicitur: Si recte offeras, non autem divides (Ge-

nes. 4. v. 7.) peccasti. Divide quod meum, divide quod suum verbi est. Ergo quod erat illius, non habebam, & ille quod meum est, non habebat. Suscepit quod meum est, ut impertiret quod suum est. Suscepit non ut confunderet, sed ut repleret. Si credas susceptionem, affingas confusionem; Manicheus esse desisti, nec tamen Ecclesiæ filius esse cœpisti. Ambros. lib. De Incarn. cap. 4. num. 23. pag. 708. & 709.

(f) Dicitur hoc Manichæo & Valente, no qui non putaverunt veritatem carnis humanæ à Christo esse susceptam. Ambros. ibid. cap. 2. num. 8. pag. 705. Manichæi affirmant Christum nec fuisse in carne vera, sed simulatam speciem carnis ludificandis humanis sensibus præbuisse, ubi non solum mortem, verum etiam resurrectionem similiter mentiretur. Augustin. lib. De Hæresibus, cap. 46. pag. 16. tom. 8.

Verbe (a) a pris un corps & une ame humaine & raisonnable ; capable d'entendement, & de même substance ou nature que les nôtres ; qu'il a été homme parfait, mais exempt de péché, & saint Ambroise ne craint point qu'en disant que le corps & l'ame du Verbe sont de même nature que les nôtres, on puisse l'accuser d'introduire une quaternité : » Car c'est nous au contraire, dit ce » Pere, qui adorons véritablement la Trinité en même tems que » nous soutenons cette doctrine. En effet, je ne divise pas Jesus- » Christ, lorsque je distingue en lui la nature humaine d'avec la » divinité, mais j'enseigne qu'il n'y a qu'un seul Christ avec le Pere » & l'Esprit de Dieu. « C'étoit à ce que l'on croit les disciples d'Apollinaire qui (b) prétendoient que l'on ne pouvoit dire que le corps de Jesus-Christ fût tiré de la Vierge Marie sans admettre une quaternité en Dieu au lieu de la Trinité : sentiment impie que les (c) Peres ont refusé. Saint Ambroise s'explique en beaucoup d'autres endroits sur la distinction des deux natures en Jesus-Christ. » Nous lisons, (d) dit-il, & nous croyons plusieurs choses touchant le mystere de l'Incarnation : mais nous devons reconnoître la majesté divine de Jesus-Christ dans tous les sentimens de la nature humaine. Il est fatigué du chemin afin de soulager ceux qui sont fatigués ; il demande à boire, lui qui devoit donner à ceux qui ont soif, un breuvage spirituel ; il a faim, lui qui devoit distribuer à ceux qui ont faim la viande du salut ; il meurt pour donner la vie aux morts ; il couvre le ciel de tenebres pour nous éclairer ; il fait trembler la terre afin de l'affermir ; il met la mer en mouvement, afin de la calmer ; il naît d'une Vierge, afin qu'on

(a) *Non enim ipse Deus Verbum pro anima rationali & intellectus capaci in carne sua fuit, sed animam rationalem & intellectus capacem, & ipsam humanam, & ejusdem substantie, cujus nostræ sunt animæ, & carnem nostræ similem, ejusdem cujus caro est nostræ, substantiam suscipiens Deus Verbum, per secllus etiam homo fuit, sine ulla tamen labe peccati. . . . Caro ergo ipsius & anima ejusdem cujus anima nostra, caroque substantie est. Nec timo ne tetrada videar inducere, nos enim verè solam, qui hoc adserimus, colimus Trinitatem. Non enim Christum divido, cum carnis ejus divinitatisque distingo substantiam : sed unum Christum cum Patre & Spiritu Dei præduo. Ambros. lib. De Incarn. cap. 7. num. 76. pag. 720. & 721.*

(b) *Quis nefariam illam commentus est impietatem, aut cui hoc in mentem venerit,*

dixeritque : qui ait ex Maria esse dominicum corpus, is non amplius Trinitatem sed quaternitatem in deitate sentit ? Athanasius, ad Epistolum Epistola, num. 2. pag. 902.

(c) *Idem, ibid. num. 9. pag. 908.*

(d) *Multa ergo secundum incarnationis legimus & credimus sacramentum ; sed in ipsa natura humane affectione majestatem licet spectare divinam. Fatigatur ex itinere Jesus, ut reficiat fatigatus ; petit bibere, sitientibus potum spiritualem daturus : esurit, cibum salutaris esurientibus traditurus : moritur, vivificaturus Cælum caligine obducit, ut illumines ; terras tremefacit ut solidet : Maria conturbat, ut mitiget Creatur ex virgine, ut ex Deo natus esse credatur Adorare quasi Judæus dicitur, ut quasi verus Dei Filius adoretur. Ambros. lib. 5. De Fide, cap. num. 54. pag. 560. & 561.*

» le croie né de Dieu ; il est dit de lui qu'il adore Dieu , comme
 » les autres Juifs , afin qu'il soit lui-même adoré comme vrai Fils
 » de Dieu. « Saint Ambroise établit encore très-clairement l'unité
 de personne en Jesus-Christ, disant que la foi nous oblige de croire
 que (a) Jesus-Christ est tout ensemble Dieu & homme , mais qu'il
 est un en deux natures ; que c'est le (b) même qui est Fils de l'hom-
 me & Fils de Dieu ; que celui qui est sorti du sein de la Vierge ,
 est en même-tems & serviteur & Seigneur ; serviteur pour execu-
 ter , Seigneur pour commander & pour établir le royaume de
 Dieu dans l'esprit des hommes ; que cela ne fait néanmoins qu'
 une même personne ; que celui qui est né du Pere n'est pas autre
 que celui qui est né de la Vierge ; que c'est le même qui est né du
 Pere avant tous les siècles , & qui dans la suite des tems a pris chair
 de la Vierge ; que lorsque nous lisons dans le prophète Isaïe : *Un*
Enfant nous est né , un Fils nous a été donné , le mot (d) d'*enfant* mar-
 que son âge dans l'Incarnation , & celui de *Fils* , la plénitude de
 sa divinité. » Il a été fait de sa mere , dit saint Ambroise , & il est né
 » de son Pere : c'est cependant le même & qui est né & qui nous
 » a été donné : ne croyez pas que l'un soit different de l'autre ,
 » c'est une seule personne : c'est le même Fils de Dieu qui est né
 » de son Pere & qui a pris commencement de la Vierge. Diffe-
 » rence de generations qui se réunissent en une même personne ,
 » quoiqu'il soit Dieu & homme à cause de la diversité de ses deux
 » natures , c'est toutes fois le même qui subsiste en ces deux natu-
 » res. Il a donc une nature qui lui est particuliere , & une autre qui
 » lui est commune avec nous ? Parfait dans l'une & dans l'autre , il
 » n'est qu'un dans les deux.

XXI. De cette unité de personne en deux natures , résulte ce que les Théologiens appellent communication des idiomes ou

Sur la com-
 munication
 des idiomes ,

(a) Ergo & Deum Christum & hominem esse credimus : unum in utroque non alterum. Ambros. lib. 10. in Lucam , num. 3. pag. 1504.

(b) Est enim idem Filius hominis Filius Dei. Ambros. in Lucam , n. 34. p. 1478.

(c) Adverte mysterium. Ex utero virginis idem , & servus exivit & Dominus ; servus ad operandum , Dominus ad imperandum ; ut regnum Deo in hominum mentibus radicaret. Utrique unus , non alter ex Patre , & alter ex Virgine ; sed idem qui ante secula ex Patre , ipse postea carnem suscepit ex Virgine. Ambros. Præfat. in Psal. 35. num. 4. pag. 767.

(d) Sic & alibi habes : Puer natus est nobis , & Filius datus est nobis. In puero enim nomen ætatis , in filio plenitudo divinitatis est. Factus ex matre , natus ex patre ; idem tamen & natus est , & datus : non diversum , sed unum pater. Unus enim Dei Filius , & natus ex Patre , & ortus ex Virgine , distanti ordine , sed in unum concurrente nomine. . . . Esti Deus & homo diversitate naturæ ; idem tamen non alter in utroque unus. Aliud ergo speciale naturæ suæ , aliud commune nobiscum , sed in utroque unus , & utroque perfectus. Ambros. lib. 1. De excessu fratris sui Satyri , num. 12. pag. 1116. & 1117.

& les deux
volontés en
Jésus-Christ.

propriétés des deux natures en Jésus-Christ. On peut (a) dire que le Seigneur de gloire a été crucifié : mais en se servant de semblables expressions, il ne faut (b) pas s'imaginer qu'il ait été crucifié dans cette gloire qui convient à la nature divine : on ne s'exprime ainsi, que parce que c'est la même personne qui est Dieu & homme, & le même Jésus-Christ qui est Dieu par sa nature divine & homme parce qu'il s'est revêtu de notre chair. On dit que c'est le Dieu de gloire qui a été crucifié, parce que participant aux deux natures, à la divine & à l'humaine; quoiqu'il n'ait souffert que dans celle-ci, il est vrai indistinctement, & que le Dieu de gloire a souffert, & que le Fils de l'homme a souffert. L'on peut dire aussi par rapport à ces deux natures : le même (c) souffroit & ne souffroit pas, mourait & ne mourait pas, étoit enseveli & ne l'étoit pas, ressuscitoit & ne ressuscitoit pas. Le pape Agathon (d) & le sixième (e) Concile alleguerent l'autorité de saint Ambroise contre les Monothelites. On ne peut en effet s'expliquer plus clairement qu'il le fait (f) sur les deux volontés en Jésus-Christ. Il dit qu'en se revêtant de notre chair il en a pris toutes les foiblesses, comme la tristesse & les autres affections humaines (excepté l'ignorance & le péché) : mais qu'il faut bien se garder (g) de croire que la

(a) *An negamus etiam Dominum majestatis esse Spiritum Sanctum, cum Dominus majestatis sit crucifixus, qui natus est de Spiritu Sancto ex virgine Maria?* Ambrosii lib. 2. De Spiritu Sancto, cap. 22. n. 168. pag. 700.

(b) *Unde illud quod lectum est Dominum majestatis crucifixum esse, non quasi in maiestate sua crucifixum putemus: sed quia idem Deus, idem homo, per divinitatem Deus, per susceptionem carnis homo Jesus Christus, Dominus majestatis dicitur crucifixus, quia confors utriusque nature, id est humane atque divine, in natura hominis subit passionem, ut miserere & Dominus majestatis dicatur esse qui passus est, & Filius hominis.* Ambrosii lib. 2. De Fide, cap. 7. num. 58. pag. 481. Ce passage a été cité par les Pères du Concile de Calcedoine, tom. 4. Concil. Labbe, pag. 361. & par le Pape saint Leon, Epist. 134. pag. 351.

(c) *Idem enim patiebatur & non patiebatur; moriebatur & non moriebatur; sepeliebatur & non sepeliebatur; resurgebat & non resurgebat, &c.* Ambrosii lib. De Incarn. cap. 5. num. 36. pag. 711.

(d) *Agathon, Epist. 1. pag. 640. Tom. 6. Concil. Labbe.*

(e) *Concilium Constantinopolitanum ter-*

tium, actione decima, pag. 785. & 788. tom. 6. Concil.

(f) *Quod autem ait: Non mea voluntas, sed tua fiat. Suam ad hominem retulit: Patris ad divinitatem; voluntas enim hominis temporalis, voluntas divinitatis aeterna.* Ambrosii lib. 10. in Lucam, n. 60. p. 1517. *Suscipit ergo voluntatem meam, suscipit tristitiam meam. Consilienter tristitiam nomen quia crucem predicat. Mea est voluntas, quam suam dixit; quia ut homo suscepit tristitiam meam, ut homo lequutus est; & ideo ait: Non sicut ego volo sed sicut tu vis. Mea est tristitia, quam meo suscepit affectu.* Ambrosii lib. 2. De Fide, cap. 7. num. 53. pag. 480.

(g) *Qui erat ex Patre, carnem sumpsit ex virgine: affectum adsumpsit ex matre, ut infirmitates nostras ipse susceperit. Unde ait Propheta: Et pro nobis doluit. (Haur, cap. 53. vers. 4.) Quomodo doluit meo doluit, si meam non gereret affectum? Ambrosii in Psalm. 62. num. 5. pag. 556. Deus igitur ante carnem, Deus in carne perfectiorem naturam adsumpsit humane: suscepit sensum hominis, sed non sum sensu carnis infatus. Sensu hominis animam meam dixi esse iurabatam; sensu hominis esurivi, &c. Ambrosii lib. De Incarn. cap. 7. num. 71. pag. 79.*

divinité

divinité en ait ressenti (a) les impressions, ni même que Jesus-Christ se soit chargé de ces infirmités par d'autre motif que de guérir les nôtres. Quand donc nous lisons dans l'Ecriture qu'il étoit triste, il ne faut (b) pas s'imaginer qu'il étoit accablé de tristesse à la vûe de sa passion prochaine ; il (c) l'étoit à cause de la dispersion qu'il prévoyoit devoir arriver parmi ses Disciples après sa mort, & à cause de l'attentat que les Juifs alloient commettre en sa personne, & des supplices dont leur crime devoit être puni ; & c'est pour cela qu'il disoit à son Pere : *Eloignez de moi ce calice.* Il n'appréhendoit pas la mort, mais il ne vouloit pas que les méchans mêmes périssent ; souhaitant que sa Passion fût salutaire à tous les hommes. De même (d) lorsqu'il passoit les nuits en prieres, ce n'étoit pas pour lui qu'il prioit, c'étoit pour nous ; car quoique le Pere eût mis toutes choses en la puissance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature dont il s'étoit revêtu, prioit son Pere pour nous, s'étant établi notre avocat auprès de lui. Il prioit non par foiblesse & comme s'il n'eût pû faire ce qu'il demandoit à son Pere, car il est toutpuissant, mais parce que s'étant rendu notre maître, il vouloit par son exemple nous former

(b) Tristis est, inquit, anima mea ; & alibi : Nunc anima mea turbata est valde. Non ergo suscipiens, sed suscepta turbatur. Anima enim obnoxia passionibus, divinitas libera. . . . Tristis autem est non ipse, sed anima. Non est tristis sapientia, non divina substantia, sed anima. Ambr. lib. 10. in Lucam, num. 61. pag. 1517. Ut homo ergo dubitat, ut homo turbatur. Non turbatur ejus virtus, non turbatur ejus divinitas : sed turbatur anima, turbatur secundum humanam fragilitatis admittionem. Et ideo quia suscepit animam, suscepit & animæ passiones ; non enim Deus, eo quod Deus erat, aut turbari, aut mori potuisset. &c. Ambr. lib. 2. De Fide, cap. 7. n. 56. p. 480.

(c) Mihi compatitur, mihi tristis est, mihi dolet. Ergo pro me & in me doluit, qui pro se nihil habuit quod doleret. Dolet igitur, Domine Jესu, non tua sed mea vulnera ; non tuam mortem sed nostram infirmitatem, sicut ait Propheta : Quia pro nobis dolet. (Hsaïe, cap. 53. vers. 4.) Et nos, Domine, estimavimus te esse in doloribus ; cum tu non pro te, sed pro me doleres. Ambr. lib. 2. De Fide, cap. num. 53. & 54. pag. 480.

(d) Tristis erat non pro sua passione, sed pro nostra dispersione. Denique ait : Percutiam patetorem, & dispergentur oves gregis : Tristis erat quia nos parvulos relinque-

bat . . . nec illud distat à vero, si tristis erat pro persecutoribus, quos sciebat inmanis sacrilegi pœnas duros. Et ideo dixit : Transfert hunc calicem à me ; non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat ; denique ait : Domine, ne statuas illis hoc peccatum, ut passio sua esset omnibus salutaris. Ambr. lib. 10. in Lucam, num. 61. & 62. pag. 1517.

(d) Erat pernoctans in oratione Dei. Orat ergo Dominus, non ut pro se obsecret, sed ut pro me impetret. Nam eisi omnia posuisset Pater in potestate Filii, Filius tamen ut hominis formam impleverit, obsecrandum Patrem putat esse pro nobis ; quia advocatus est noster. Noli insidiarices aperire aures, ut putes Filium quasi infirmum rogare, ut impetret quod implere non possit potestatis auctor. Obedientiæ magister ad præcepta virtutis suo nos informat exemplo . . . Et erat, inquit, pernoctans in oratione Dei. Species tibi datur, forma præscribitur quam debeas emulari. Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat ? Quid te facere convenit, cum vis aliquod peccatis officium adorari, quando Christus missurus Apostolos, oravit prius & solus oravit ? Ambr. lib. 5. in Lucam, num. 42. & 43. pag. 1365. & 1366.

à la vertu. » Que ne devez-vous point faire pour vous-mêmes, dit
 » saint Ambroise, voyant Jesus-Christ prier pour vous toute une
 » nuit? Oferez-vous entreprendre quelque action de pieté sans la
 » priere, vous qui savez que Jesus-Christ n'a pas même voulu en-
 » voyer ses Apôtres sans avoir prié auparavant? « C'est aussi pour
 notre consolation qu'il s'est chargé de nos foiblesses; & bien loin
 de vouloir excuser (a) en lui le sentiment de tristesse qu'il a fait
 paroître dans le jardin des Olives, » Il n'a jamais rien fait, dit
 » saint Ambroise, qui me donne tant de sujet d'admirer sa bonté
 » & sa majesté; il m'auroit beaucoup moins donné s'il ne se fût
 » pas chargé de mes foiblesses & de mes sentimens. C'est pour
 » moi qu'il a souffert de la douleur, puisqu'il n'y avoit rien en lui
 » qui pût lui en causer: suspendant en son ame l'effet de cette joie
 » divine dont il jouit éternellement, il veut bien ressentir l'abat-
 » tement de l'infirmité humaine. Il prend sur lui ma tristesse, afin
 » de me communiquer sa joie; il se rabaisse jusqu'à l'affliction de
 » la mort, afin que marchant sur ses pas il nous rappelle à la vie.
 » Sa douleur & sa tristesse n'ont point été feintes & seulement en
 » apparence, il a été vraiment triste & il est mort réellement sur la
 » croix, comme il a pris véritablement notre chair. Il falloit mê-
 » me qu'il se revêtit de nos foiblesses, pour nous apprendre à les
 » vaincre, non pour nous en délivrer. Il n'est pas mort toutefois
 » (b) par nécessité, mais parce qu'il l'a bien voulu, pouvant ne
 » pas mourir (c) s'il l'eût voulu: le grand cri qu'il jeta avant que
 » de rendre l'esprit, fut un témoignage certain de l'amour qui l'a-
 » voit porté (d) à descendre du ciel pour racheter nos pechés. «

(a) Pater, si possibile est, transfer à me calicem istum Ego autem non solum excusandum (Christum) non puto, sed etiam nisi quam magis pietatem ejus majestatemque demoror, mortis enim contulerat mihi, nisi meam suscepisset afflictum. Ergo pro me doluit, qui pro se nihil habuit quod doleret. Et sequestrata delectatione divinitatis aeternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur. Suscepit enim tristitiam meam, ut mihi suam lætitiā largiretur; & vestitus nostris descendit usque ad mortis arduam, ut nos suis vestibus revocaret ad vitam. Confidenter ergo iristitiam nomino, quia crucem prædico; neque enim speciem incarnationis suscepit, sed veritatem debuit ergo & dolorem suscipere, ut vinceret tristitiam, non excluderet. Ambrol. lib. 10. in Luc. num. 56. pag. 1516.

(b) Et hoc dicto, tradidit spiritum, quia

non invitum spiritum emisit. Denique Mattheus ait: Emitit spiritum; quod enim emittitur voluntarium est: quod amittitur necessarium. Ambrol. lib. 10. in Lucam, num. 127. pag. 1531..

(c) Potuit Christus non mori si voluisset: sed neque refugendam mortem quasi ignavam putavit, neque melius nos quam moriendo servasset. Ambrol. lib. 2. De Fide resurrectionis, num. 46. pag. 1145.

(d) Propterea addidit: Magna voce. In quo vel professo gloriosa usque ad mortem se pro nostris descendisse peccatis, (ergo nec ego crudelem fateri, quod Christus non crudelis voce magna presertim) vel evidens manifestatio constantis Dei successione divinitatis & corporis. Sic enim habet: Clamavit Jesus voce magna dicens: Deus, Deus meus, respice in me: quare me dereliquisti?

C'est ainsi que saint Ambroise explique cette circonstance de la Passion de Jesus-Christ: il paroît croire qu'alors la divinité se sépara du corps du Sauveur, & que ce fut pour cela qu'il jeta un grand cri, pour se plaindre à son Pere de cette séparation: mais si l'on y fait attention, on verra que ce saint Evêque ne veut dire autre chose, sinon que le Pere éternel ne donna dans ce moment à l'humanité sainte de Jesus-Christ aucune consolation, le Fils ayant bien voulu souffrir lui-même cet état d'humiliation. » Il jetoit ce cri, dit (a) saint Leon, afin d'apprendre à tout le monde pourquoi il avoit fallu qu'il ne fût point délivré des mains de ses ennemis, & qu'il demeurât sans protection, exposé à la cruauté de ses bourreaux, c'est-à-dire, qu'il devint le Redempteur de tous les hommes, non par misère, mais par misericorde; non par privation de tout secours, mais par la resolution qu'il avoit prise de mourir. « Quoique la divinité abandonnât (b) en quelque sorte l'humanité, en permettant qu'elle fût exposée pour un tems à la puissance & à la fureur des persécuteurs, elle ne rompit pas l'union & ne fit que suspendre l'effet de son pouvoir, afin que Jesus-Christ pût mourir. C'est l'explication du Maître des Sentences. Saint Thomas (c) en donne une qui revient à celle-là. Saint Ambroise croit (d) que Jesus-Christ fit sa dernière Pâque le quatorzième de la lune, qui étoit le Jeudi; qu'il fut crucifié le quinzième, & qu'il ressuscita le dix-septième; qu'après sa mort (e) il

Clamavit homo divinitatis separatione mortuus. Nam cum divinitas mortis libera sit, utriusque moris esse non poterat nisi vita discederet; quia vita divinitas est. Ambrosii lib. 10. in Lucam, num. 27. pag. 1531.

(a) Ideo ergo Jesus voce magna clamavit, dicens: Quare me dereliquisti? Ut notum omnibus faceret, quare oportuerit cum non erui, non defendi, sed scientium manibus derelinqui, hoc est, Salvatorem mundi fieri, & omnium hominum Redemptorem; non per miseriam, sed per misericordiam, nec amissione auxilii sed desinatione moriendi. S. Leo, Serm. 17. De Passione Domini, pag. 143.

(b) Fateamur ergo Deum quodam modo illum hominem in morte deseruisse, quia postulati persequendum cum exposuit ad tempus, non suam potentiam exercendo, illum defendit ut non moreretur. Separavit se divinitas, quia subtraxit protectionem, sed non solvit unionem. Separavit se seris, ut non adesset ad defensionem, sed non intrus desuit ad unionem. Si non ibi colubisset potentiam sed

exercuisset, non moreretur Christus. Moruus est Christus divinitate recedente, id est effectum potentie descendente, non exiliente. Petrus Lombardus, Distinct. 21. folio 254. verso. edit. Paris. ann. 1548.

(c) Dicendum quod derelictio illa non est referenda ad solutionem unionis personalis: sed ad hoc quod Deus Pater cum exposuit passioni. Unde derelinquere ibi non est aliud quam non protegere a persequentibus. S. Thomas, 3. parti. quæst. 50. art. 2. ad 1. pag. 105. edit. Colonienfis, ann. 1604.

(d) (Christus) celebravit Pascha hebdomades in qua fuit quarta decima luna. quinta feria. Denique ipsa die, Pascha cum discipulis manducavit: sequenti autem die, hoc est sexta feria crucifixus est, luna quinta decima. Sabbato quoque magno illo sexta decima fuit: ac per hoc septima decima luna resurrexit à mortuis. Ambrosii, Epist. 25. n. 10. pag. 881.

(e) Sed ne mireris quomodo descendit (Christus) in corruptionem, cuius caro, ut alibi scriptum est, non vidit corruptionem.

descendit véritablement aux enfers ; que Joseph (a) d'Arimathie & Nicodeme furent les seuls qui ensevelirent Jesus-Christ ; car si les Disciples s'en fussent mêlés, les Juifs, préparés au mensonge & à la calomnie, n'auroient pas manqué de dire qu'il n'avoit pas été enseveli, comme ils dirent qu'il avoit été enlevé la nuit après avoir été enseveli.

Sur la sainte
Vierge &
saint Joseph.

XXII. Dans les éloges que saint Ambroise fait des vertus de la sainte Vierge, il releve particulièrement sa chasteté, disant qu'elle a élevé l'étendard (b) de la virginité & d'une pureté sans tache ; que (c) Dieu voulant se faire homme pour nous racheter, n'en a point trouvé de moyen plus pur que le sein d'une vierge qui étoit comme le sanctuaire d'une chasteté inviolable & le temple de Dieu. » Qu'y a-t-il, dit-il ailleurs, (d) de plus noble que la Mere » de Dieu ? Quoi de plus éclatant & de plus illustre que celle qui » a été choisie par la Splendeur même ? Quoi de plus chaste que » cette Vierge, qui, sans aucune souillure corporelle, a engendré » le sacré corps de Jesus-Christ ? « Voulant rendre croyable le mystere de l'Incarnation à ceux qui s'en moquent, & qui regardent comme impossible qu'une Vierge, sans aucun commerce avec un homme, conçoive & engendre, il leur propose (e) l'exemple du Vautour, qui sans accouplement conçoit & met au monde ses petits. La raison qu'il (f) rend de ce que Dieu voulut que la Vierge

Descendit quidem in locum corruptionis, qui penetravit inferna: sed corruptionem incorruptus exclusit. Ambr. lib. De Virginitate, cap. 19. pag. 245. & lib. De Incarnat. cap. 5. num. 41. pag. 712.

(a) *Quid sibi etiam vult, quod non Apostoli, sed Joseph & Nicodemus Christum sepeliant? Unus iustus & constans, alter in quo dolus non erat; talis enim Christi est sepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Obstruitur igitur tergiversandi locus & domestico Iudæi testimonio revincuntur; nam si Apostoli sepelissent, dicerent utique non sepulcrum, quem sepulcrum raptum esse dixerunt. Ambros. lib. 10 in Lucam, num. 136. pag. 1533. & 1534.*

(b) *Egregia igitur Maria, quæ signum sacræ virginitatis extulit, & intemeratæ integritatis pium Christi vexillum erexit. Ambros. lib. De institutione, Virginitatis, num. 35. cap. 5. pag. 257.*

(c) *Sed ipse quoque unigenitus Filius tuus venturus in terras suscipere quod amissum est, purioris carnis suæ generationem reperire non potuit, quam ut habitationi propriæ*

caelestis aulae virginis dedicaret, in qua esset & immaculatæ castitatis sacrarium, & Dei templum. Ambros. ibid. cap. 17. num. 105. pag. 272.

(d) *Quid nobilius Dei matre? Quid splendidius ea, quam splendor elegit? Quid castius ea quæ corpus sine corporis contagione generavit? Ambros. lib. 2. De Virginitibus, cap. 2. num. 7. pag. 164.*

(e) *Negantur vultures indulgere concubis, & conjugali quodam usu nuptialisque copulæ sorte misceri, atque ita sine ullo masculorum concipere semine & sine conjunctione generare. . . . Quid aiunt, qui solent nostra ridere mysteria, cum audiant quod virgo generavit, & impossibilem inuipit, cuius pudorem nulla viri consuetudo temerasset, existimant partum? Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur? Avis sine maculo parvæ & nullius resellit; & quia desponsata viro Maria virgo peperit, pudori ejus facinoræ quæstionem, &c. Ambros. lib. 5. in Hexam. cap. 20. num. 64. & 61. pag. 105.*

(f) *Cui autem non antequam desponsa-*

dont il devoit naître fût mariée, c'est afin que son honneur fût à couvert sous le voile du mariage, & que la médisance n'eût pas lieu de l'accuser d'adultère : » Le Fils de Dieu aimant mieux, dit » ce Pere, que quelques-uns doutassent du miracle de sa naissance » selon la chair, que de la chasteté de sa Mere. « Il croit (a) que ces paroles de Marie : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connois point d'homme ?* ne marquent point en elle un doute semblable à celui de Zacharie, qui douta de la vérité des paroles de l'Ange, mais un desir de savoir comment s'accompliroit une conception qui paroïssoit si incroyable. Elle pouvoit avoir lû dans Isaïe, qu'une vierge concevroit & enfanteroit un fils ; mais elle n'y avoit pas lû comment cela se feroit, parce que le Prophète ne le dit pas : cette explication étoit réservée à l'Ange, qui la donna en effet. Ce que dit ici saint Ambroïse est d'autant plus remarquable, qu'il combat l'impïeté d'un des heresiarches (b) des derniers siècles, qui a osé soutenir que la sainte Vierge étoit tombée dans la même faute d'incrédulité que Zacharie pere de S. Jean, ayant douté comme lui qu'il fût au pouvoir de Dieu d'accomplir des promesses dont l'exécution leur paroïssoit impossible. La pieté ne

retur, impleta est? (Maria). Fortasse ne diceretur, quod conceperat ex adulterio. Et bene utrumque posuit scriptura, ut & desponsata esset, & virgo: virgo, ut expertis virilitis consortii videretur: desponsata, ne temeritate virginittatis adureretur infamia, cui gravis alius corruptela videretur insignè præferre. Maluit autem Dominus aliquos de suo ortu, quam de matris pudore dubitare. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 1. pag. 1281. Quod autem fuit desponsata conubio licet alibi (loco mox citato) plenius dixerimus, libare nunc satis est causam cælestis mysterii, ut ab his qui Mariam gravi utero cernerent, non adulterium virginis, sed desponsatæ partus legitimum crederetur. Maluit enim Dominus aliquos de sua generatione, quam de matris pudore dubitare. Ambros. lib. De Institutione Virginis, cap. num. 42. pag. 259.

(a) Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet istud; quoniam virum non cognovi? Videtur hic non credidisse Maria, nisi diligenter advertas; neque enim fas est ut electa ad generandum unigenitum Dei Filium fuisse videatur incredula... etenim cum dicit quomodo fiet istud; non de effectu dubitavit; sed qualitate ipsius quesivit effectum. Quanto temperator ista responsio,

quam verba sunt sacerdotis? Hæc ait: Quomodo fiet istud? Ille respondit: Unde hoc sciam? Hæc jam de negotio tractat: ille adhuc de nuntio dubitat. Negat ille se credere, qui negat scire: & quasi fidei adhuc alium querit auctorem; ista se facere proficitur, nec dubitat esse faciendum, quod quomodo fieri possit, inquiri, sic enim habes: Quomodo fiet istud; quoniam virum non cognovi? Incredibilis & inaudita generatio ante audiri debuit, ut crederetur. Virginem parere, divini est signum mysterii, non humani. Denique: Accipe, inquit, tibi signum: Ecce virgo in utero accipiet, & pariet filium. Legerat hoc Maria, ideo credidit futurum: sed quomodo fieret, ante non legerat; non enim quemadmodum fieret, vel tanto Prophetæ fuerat revelatum. Tanti namque mandati mysterium, non hominis fuit sed Angeli ore promendum. Ambros. lib. 2. in Luc. num. 14. & 15. pag. 1286. & 1287.

(b) Videtur sancta virgo, non minus malignè restringere Dei potentiam quam prius Zacharias. Quod enim præter communem naturæ ordinem est, impossibile esse colligit. Nec verò magnopere laborandam, ut eam purgemus ab omni vitio. Calvinus, in Harmonia. Vide Maldonatum, in cap. 1. Lucæ, pag. 875.

permet point (a) quand on dispute des pechés, d'y comprendre la sainte Vierge, & on doit croire qu'ayant mérité de concevoir & d'enfanter celui qui constamment n'a commis aucun peché, elle aura reçu assez de grace pour n'en point commettre. Telle est la doctrine (b) de l'Eglise. Saint Ambroise qui l'établit clairement en plus d'un endroit, dit que Dieu (c) par sa grace l'a conservée pure de toute souillure du peché; & que c'est avec raison que l'Ange la salua pleine de grace (d), parce qu'aucune autre n'avoit mérité la grace d'être remplie de l'auteur même de la grace. Ce qui suffit pour expliquer quelques autres endroits du même Pere, où parlant en general de (e) la contagion du peché, il n'en (f) excepte que Jesus-Christ. Catharin en infere que saint Ambroise croyoit que la sainte Vierge avoit été tachée du peché originel: mais on (g) remarque que Catharin pour appuyer cette conséquence, a falsifié le passage de saint Ambroise, en faisant dire à ce Pere que Jesus-Christ est venu dans une chair qui dans

(c) *Commemorat (Pelagius) eos qui non modo non peccasse, verum etiam iuste vixisse referuntur, Abel, Enoch, &c. . . . Adjungit etiam feminas, Debboram, Annam . . . ipsam etiam Domini ac Salvatoris nostri matrem, quam dicit sine peccato confiteri necesse esse pietati. Excepta itaque sancta virgine Maria de qua propter honorem Domini nullam profus, cum de peccatis agitur, haberi volo questionem: unde enim scimus quid ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum ex omni parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. Hac ergo Virgine excepta, si omnes illos Sanctos & Sanctas, cum hic viverent, congregare possemus, & interrogare utrum essent sine peccato, quid fuisse responsivos putamus. . . . Nomen uña voce clausissent si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos decipimus, & veritas in nobis non est.* August. lib. De natura & gratia, cap. 36. num. 42. pag. 144. & 145. tom. 10.

(a) *Si quis hominem semel iustificatum dixerit posse in tota vitâ peccata omnia etiam & carnalia vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beata Virgine tenet Ecclesia, anathema sit.* Concil. Trident. De Jificatione, Canone 23. pag. 42. tom. 10. Concil. Harduini.

(b) *Suscipe me non ex Sarra, sed ex Maria, ut incorrupta sit virgo sed virgo per gratiam ab omni integra labe peccati.* Ambrol. in Psal. 118. num. 30. pag. 1255.

(c) *Soli Mariæ hæc saluatio servabatur. Bene enim sola gratia plena dicitur, quæ sola gratiam quam nulla alia meruerat, consecuta est, ut gratiæ repleatur auctore.* Ambrol. lib. 2. in Lucam, num. 9. pag. 1247. & 1285.

(d) *Solus per omnia ex natis de semina sanctus Dominus Jesus, qui terrenæ contagia corruptelæ immaculati partus novitate non sensit, & cælesti majestati depulerit.* Ambrol. lib. 2. in Lucam, num. 56. p. 1300. Citatur iste locus ab Augustino, lib. De peccato originali, cap. 4. num. 47. p. 276. tom. 10.

(e) *(Jesus) Solus est quem veritas non involverunt peccatorum. Omnes intra veritas peccatorum erant, imo adhuc intra etiam sumus, quia nemo sine peccato, nisi solus Jesus. . . . Venit Dominus Jesus & in carne peccato obnoxia militiam virtutum exercuit.* Ambrol. in Psal. 118. pag. 1039.

(f) *Hinc locum Catharinus, Opusc. de Concept. B. Mariæ laudat; sed ita refert: Et in carne, quæ peccato in matre fuerat obnoxia, &c. Verum jam viris doctis observatum est hæc verba, in matre, nusquam apud Ambrosium inveniri. Et certè sanctus doctor id tantum hoc loco significat, Christi carnem ejusdem ac nostram, quæ peccato obnoxia est, nature esse: neutiquam vero inficiatur beatæ Virginis immunitatem ab omni peccato. Ita Patres Benedictini, in hunc Ambrosii locum.*

sa mere étoit sujette au péché ; ce qu'il ne dit point : mais seulement que Jesus-Christ s'est revêtu d'une chair de même nature que la nôtre qui est sujette au péché. On ne doit pas non plus donner un mauvais sens à la reflexion que saint Ambroise fait (a) sur la réponse que Jesus-Christ fit à sa Mere, qui lui demandoit : *Mora fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous ?* Ce Pere ne veut pas dire (b) que Jesus-Christ ait repris sa mere comme si elle eût péché par une conduite trop humaine, mais qu'il lui fit connoître que quand il s'agissoit des choses qui regardoient Dieu son Pere, il falloit les préférer à toutes autres choses. Il y a dans S. Ambroise quelques (c) expressions qui semblent marquer que le Sauveur en naissant, avoit ouvert le sein de sa mere & rompu le sceau de sa virginité : mais il paroît que ce Pere ne s'en est servi que pour s'accommoder au texte de saint Luc, qui à l'occasion de la purification de la sainte Vierge, rapporte les termes usités en plusieurs endroits de l'Écriture, pour marquer la naissance de tous les premiers nés. L'application qu'il fait de la prophétie d'Ezechiel à la maniere dont Jesus-Christ est né, fait bien voir qu'il étoit persuadé que cette naissance n'avoit blessé en rien la virginité de Marie, & qu'elle n'avoit rien de commun avec celle des autres hommes. *Je me tournai, dit le prophète Ezechiel, vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur qui regardoit vers l'orient, & le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée, elle ne sera point ouverte & nul homme n'y passera, parce que le Seigneur le Dieu d'Israël est entré par cette porte, & elle demeurera fermée.* Surquoi saint Ambroise dit : (d) » Quelle est cette porte

Ezech. 44. 1.

(a) Quid est quod ne querebatis? Nesciebatis quia in propria Patris mei oportet me esse? Hic mater arguitur, quia adhuc quæ humana sunt, exigat. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 64. pag. 1302.

(b) Quod autem hic legimus, mater arguitur, noli hinc inferre cum Calvino sancti præfatus hanc mentem esse, ut Deiparam peccasse indicaret: quo nihil à beato viro magis alienum, ut jam non semel licuit advertere. Intellige ergo, arguitur, lato modo positum pro docetur, aut alio consimili verbo: quod à communi usu non abhorret. Ita Patres Benedictini, in hunc Ambrosii locum, pag. 1301. & 1302. Vide etiam Maldonatum, Comment. in cap. 2. Lucæ, pag. 958.

(c) Qui ergo vulvam sanctificavit alienam ut nasceretur Propheta, hic est qui aperuit matris sue vulvam, ut immaculatus

exiret. Ambros. lib. 2. in Lucam, num. 57. pag. 1300.

(d) Sic ait: (Ezechiel) Et converti me secundum viam porte sanctorum exterioris quæ respicit ad orientem, & hæc erat clausa. Et ait ad me Dominus: Porta hæc clausa erit, & non aperietur, & nemo transibit per eam, quia Dominus Deus Israël transibit per eam; eritque clausa. . . . Quæ est hæc porta, nisi Maria; ideo clausa quia virgo? Porta igitur Maria per quam Christus intravit in hunc mundum, quando virginali susus est partu, & genitalia virginuitatis claustra non solvit. Mansit intemeratum septum pudoris, & inviolata integritatis duravere signacula; cum exiret ex virgine, cujus altitudinem mundus sustinere non posset. Hæc, inquit, porta clausa erit & non aperietur. Bona porta Maria, quæ

» si ce n'est Marie, & pourquoi est-elle fermée, si ce n'est parce
 » qu'elle est vierge? Marie est donc cette porte par laquelle Jesus-
 » Christ est entré dans le monde lorsqu'elle l'a enfanté, en de-
 » meurant toujours vierge, & sans blesser en aucune maniere sa
 » pureté. Le sceau de sa virginité est resté entier, & n'a point été
 » rompu lorsque celui dont l'univers ne peut soutenir la grandeur
 » est sorti de son sein virginal. *Cette porte*, dit le Prophète, *sera*
 » *fermée & ne s'ouvrira point*. Marie est cette porte admirable qui
 » étoit fermée & ne s'ouvroit point. Jesus-Christ a passé par cette
 » porte, mais il ne l'a pas ouverte. « Le même Pere dit encore (a)
 que Jesus-Christ entrant dans le monde par le sein de Marie, a
 conservé en elle dans une parfaite intégrité le sceau de la pudeur
 & les marques de la virginité. On a vû (b) ailleurs comment il
 s'opposa dans le Concile de Milan à l'heresiarque Jovinien, qui
 attaquoit la virginité perpétuelle de Marie. On ne peut (c) douter
 que la sainte Vierge n'ait été pénétrée de douleur à la vûe de la
 Passion de Jesus-Christ, & qu'elle n'ait souffert qu'avec de gran-
 des peines d'être privée de sa presence corporelle. Le vieillard
 Simeon (d) le lui avoit annoncé, en lui disant que son ame seroit
 percée par une épée. Mais sa constance fut encore plus grande
 que sa douleur. Debout au pié de la Croix, on (e) ne lit point
 qu'elle y ait pleuré: au contraire seule intrépide pendant que les
 hommes, c'est-à-dire les Apôtres, fuyoient, elle (f) y resta, re-
 gardant les plaies de son Fils avec des yeux qui marquoient plus
 sa pieté que sa douleur, parce qu'elle savoit que ses plaies devoient

clausa erat, & non aperiebatur. Transiit per eam Christus sed non aperuit, &c. Ambrosii lib. De Institutione Virginis, cap. 8. num. 52. & 53. pag. 262.

(a) *Virgo portavit, quem mundus iste capere & sustinere non potest. Qui cum ex Maria nasceretur uero, genitalis tamen septum pudoris & intemerata virginis conserravit signacula. Ambrosii. Epist. 63. num. 33. pag. 1030. Albus tumescit virginis, claustrum pudoris permancet. Ambrosii. Hymno quarta, pag. 1221.*

(b) Voyez le tome V. pag. 702. & 703.

(c) *Passio quippe Domini . . . & ipsam ejus matrem graviter carnali orbitate percussam sine dubio contristavit. Augustini. in Psal. 104. num. 13. pag. 1184. tom. 4.*

(d) *Simeon dixit ad Mariam matrem ejus . . . Et tuam ipsius animam pertransibit gladius. Lucæ, cap. 2. vers. 34. & 35.*

(e) *Stabat & sancta Maria juxta cru-*

cem Filii . . . Stantem illam lego, stentem non lego. Ambrosii. De obitu Valentiniiani, num. 39. pag. 3185.

(f) *Stabat ante crucem mater, & sustinentibus vultu, stabat insepida. . . Spectabat piis oculis Filii vulnera, per quem sciebat omnibus futuram redemptionem. Stabat non degeneri mater spectaculo, que non timebat peremptorem. Pendebat in cruce Filius, mater se persecutoribus offerebat. Si hoc solum esset, ut ante Filium prosterneretur, laudandus pietatis affectus, quod superstes Filius esse volebat: sin vero ut cum Filio moreretur, cum eodem gestebat resurgere, non ignava mysticum quod genuisset resurrecturum: simul que publico usui impendi mortem Filii noverat, præfclabatur si forte etiam sua morte publico muneri aliquod adderetur. Sed Christi passio adiutorio non eguit. Ambrosii. lib. De Institutione Virginis, cap. 7. num. 49. pag. 261.*

être la redemption du monde. Le Fils étoit attaché à la croix, & la Mere se présentoit à ceux qui l'y avoient attaché, ne craignant rien de ceux qui pouvoient la faire mourir elle-même. » Si en cela elle avoit dessein de mourir avant son Fils, on ne peut, dit saint Ambroise (a), que louer en elle cette marque d'amour & de tendresse : si c'étoit pour mourir avec lui, c'est qu'elle seroit ressusciter aussi avec lui, n'ignorant pas que celui qu'elle avoit engendré devoit ressusciter ; & comme elle savoit aussi que la mort de son Fils étoit pour le bien commun, elle attendoit que Dieu décidât de la sienne, disposée à la souffrir si elle pouvoit ajouter quelque chose à l'utilité publique : mais la Passion de Jesus-Christ étoit suffisante pour nous racheter & n'avoit pas besoin d'aide. « Ce Pere (b) assure que la sainte Vierge se retira dans la maison de saint Jean après la mort du Sauveur qui la lui avoit donnée en garde comme au plus aimé de ses Disciples, & celui chez qui il avoit lui-même fait sa demeure. » Saint Jean, dit (c) encore ce Pere, est choisi pour souscrire au Testament de son Maître & pour en être l'exécuteur. Il donne à sa Mere un défenseur de sa pureté, un témoin de son intégrité, un protecteur. Ce n'est pas que Jesus-Christ la portât à faire divorce, ni que Marie abandonnât son Epoux. Mais avec qui cette sainte Vierge devoit-elle plutôt demeurer qu'avec celui qu'elle savoit être l'héritier de son Fils, & un fidèle observateur de la chasteté ? Saint Ambroise ne doute pas qu'il n'y ait eu un véritable mariage entre la sainte Vierge & saint Joseph, quoiqu'il n'y ait jamais eu entre-eux aucun commerce charnel. » C'est, dit-il, le consentement (d) des parties qui fait le mariage, & non ce qu'on

(a) *Fugientibus Apostolis ante crucem stabat, & piis spectabat oculis Filii vulnera; quia expectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. Aut fortasse quia cognoverat per Filii mortem mundi redemptionem aula regalis, etiam sua morte putabat se aliquid publico additurum muneri. Sed Jesus non egobat adiutore ad redemptionem omnium, qui omnes sine adiutore servavit Ambros. Epist. 63. num. 11c. pag. 1048. Vide lib. 10. in Luc. n. 132. pag. 1532. & 1533.*

(b) *Ideo illam (Matrem suam) Dominus de cruce discipulo suo dilectissimo sibi tradidit sancto Joanni, qui dixit patri & matri: Non novit e. . . huic traditur virgo, qui de pectore Christi hauriat sapientiam. . . Neque enim mater Domini Jesu nisi ad possessionem gratiae demigraret, ubi Christus habe-*

bat habitaculum. Ambros. lib. Exhortat. virginum. cap. 5. num. 32. & 33. pag. 285. & 286.

(c) *Testatur de cruce Dominus Jesus; & paulisper publicam differt salutem, ne matrem inhonorem relinquat. Subscribitur Joannes Testamento Christi. Legatur matri pudoris defensor, testimonium integritatis: & discipulo matris custodia, pietatis gratia. . . . Non utique Christus faciebat divorcium, non Maria relinquebat virum. Sed cum quo virgo habitare debebat, quam cum eo quem filii heredem integritatis servet esse custodem. Ambros. lib. De Institutione Virginis, cap. 7. num. 48. pag. 261.*

(d) *Nec illud moveat, quod ait: Quia Joseph accepit conjugem suam & profectus est in Aegyptum; desponsata enim viro con-*

» appelle la consommation. Marie, la maitresse de la virginité ;
 » n'a eu garde de consentir à porter un homme dans son sein après
 » y avoir (a) porté un Dieu ; & Joseph étant un homme aussi juste
 » que le represente l'Evangile, n'est pas tombé dans l'excès de
 » folie qu'il y auroit eu à vouloir connoître charnellement la Mere
 » du Seigneur. Ceux que l'Ecriture appelle les freres de Jesus-
 » Christ, appartenoient (b) à saint Joseph & non à la sainte Vierge.
 Saint Ambroise ne marque pas nettement ce qu'il croyoit de la
 profession de saint Joseph : tantôt (c) il en parle comme d'un ou-
 vrier en bois ; tantôt comme d'un ouvrier en fer, disant qu'il tra-
 vailloit avec le vent & le feu. Bede a copié (d) cet endroit de saint
 Ambroise. L'opinion la plus suivie est qu'il exerçoit le métier de
 Charpentier. Theodoret (e) raconte que le sophiste Libanius de-
 mandant un jour à un Chrétien d'Antioche, pour se railler de sa
 religion, ce que faisoit le Fils du Charpentier ; celui-ci lui répon-
 dit, inspiré de Dieu : » Sophiste, le Créateur de l'univers que vous
 » appelez par dérision le Fils du Charpentier, fait presentement
 » une bierre. « En effet la mort de Julien arriva, & son corps fut
 apporté dans une bierre.

Sur les An-

ges.

XXIII. L'Ecriture en parlant des Anges qui ont apparu aux
 hommes, n'en nomme que trois, Gabriel, Raphael & Michel.
 Le dernier (f) des livres d'Esdras en ajoute un quatrième qu'il
 appelle Uriel ; & c'est sans doute sur l'autorité de ce livre, qui
 toutefois n'en a aucune dans l'Eglise, que saint Ambroise a cru

*jugis nomen accepit. Cum enim initiatur con-
 jugium, tunc conjugii nomen adsciscitur ;
 non enim desoratio virginitatis facit conju-
 gium, sed pactio conjugalis. Denique cum
 jungitur puella, conjugium est, non cum vi-
 rili admixtione cognoscitur. Ambros. lib. De
 Institutione Virginitatis, cap. 6. num. 41. pag.
 259. Idem docet Ambrosius, lib. 2. in Luc.
 num. 5. pag. 1284.*

(a) Non desecit virginitatis magistras,
 nec fieri poterat, ut que Deum portaverat,
 portandum hominem arbitraretur : nec Jo-
 seph vir justus in hanc prorupisset amentiam,
 ut matri Domini corporeo concubitu misceretur.
 Ambros. lib. De Instit. Virg. cap. 6.
 num. 45. pag. 260.

(b) Potuerunt autem fratres esse ex Jo-
 seph non ex Maria, quod quidem si quis di-
 ligentius prosequatur, inveniet. Ambros.
 ibid. num. 43.

(c) Pater Christi igne operatur & spiritu,
 & tanquam bonus animæ faber vitæ nostræ

*circumdolat, cito securim admovent arbori-
 bus inscundis, fecare doctus exigua, culmi-
 nibus servare sublimia, vigila mentium spi-
 ritus igne emollit, & in varios usus omne
 humanum genus diversa ministeriorum qua-
 litate formare. Ambros. lib. 3. in Lucam,
 num. 2. pag. 1314.*

(d) Beda, in Marci cap. 6. p. 130. to. 5.
 (e) Hic (Libanius) impius cum esset
 pædagogum nostræ deidens interrogabas
 quid ageret fabri filius. At ille reverens divi-
 na gratia, quod postmodum ex verum eras
 prædixit. Sandapilam enim, ait, Sophista,
 fabricatur, verum omnium conditor, quem
 tu per ludibrium fabri filium appellasti. Pau-
 cis enim post diebus furibundi illius (Juliani)
 mors nuntiata est, & ipse allatus in sanda-
 pila. Theodoret. lib. 3. Hist. Eccles. cap. 18.
 pag. 656. tom. 3.

(f) Ego jejunavi diebus septem ululans &
 plorans sicut mihi mandavit Uriel Angelus.
 Ekdæ, lib. 4. cap. 5. vers. 10.

(a) qu'Uriel étoit un bon Ange. Ce sentiment ne lui est point particulier, & on voit par des Litanies (b) qui étoient en usage dans quelques Eglises de France sous le regne de Charlemagne, qu'Uriel y étoit invoqué avec les trois Anges que nous venons de nommer. Les Anges (c) créés avant le monde louoient dès-lors le Seigneur, & chantoient avec beaucoup d'harmonie (d) l'hymne que le prophète Isâie entendit chanter long-tems depuis, *Saint, Saint, Saint*. Leur nombre n'est pas connu, mais on ne peut douter qu'il ne soit grand, puisqu'on lit dans Daniel (e) qu'un million d'Anges servoient le Seigneur, & que mille millions assistoient devant lui. Les hommes, au jugement de saint (f) Ambroïse, ne font que la centième partie des Anges; & c'est aussi le sentiment de saint (g) Hilaire. Ces deux interprètes expliquant la parabole du bon Pasteur, entendent par les quatre-vingt-dix-neuf brebis laissées dans les montagnes, les Anges qui jouissent de la gloire dans le Ciel; & par la centième, qui est la brebis égarée, l'homme ramené dans la voie du salut par Jesus-Christ. Quoique la raison soit ce qui distingue les hommes des animaux, elle ne lui est pas particulière. Les Anges (h) en sont doués: ils sont immortels, mais cette immortalité (i) ne leur est pas naturelle, elle ne con-

(a) *Non moritur Gabriel, non moritur Raphael, non moritur Uriel* Ambros. lib. 3. De Fide, cap. 3. pag. 500.

(b) *Sancte Michael, ora. Sancte Raphael, ora. Sancte Gabriel, ora. Sancte Uriel*, Apud Mabill. Analecl. pag. 170. edit. Paris. Anni 1723.

(c) *Sed etiam Angeli, Dominationes & Potestates, etsi aliquando ceperunt, erant tamen jam quando hic mundus est factus*. Ambros. lib. 1. in Hexam. cap. 5. pag. 9.

(d) *Laudant Angeli Dominum, psallunt ei Potestates celorum, & ante ipsum initium mundi Cherubim & Seraphim cum suavitate canoræ vocis suæ dicunt: Sanctus, Sanctus, Sanctus*. Ambr. Praef. in Psal. 1. p. 737.

(e) *Millia millium ministrabant ei, & decies millies centena millia assistebant ei*. Danielis, cap. 7. vers. 10.

(f) *Dives igitur pastor cuius omnes nos centesima portio sumus. Habet Archangelorum, Dominationum, Potestatum, Thronorum, aliorumque invulnerabiles greges quos in montibus deliquit, qui quoniam sunt rationabiles, non immerito hominum redemptione letantur*. Ambros. lib. 7. in Lucam, num. 210. pag. 1461. & 1462.

(g) *Orus una, homo intelligendus est, &*

sub homine uno universitas sentienda est. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit: ergo unaginta novem non errantes multitudo Angelorum celestium epinanda est, quibus in calo est letitia & cura salutis humanæ. Igitur & quarens hominem Christus est; & nonaginta novem relictæ, celestis gloriæ multitudo est: cui cum maximo gaudio errans homo, in Domini corpore est relatus. Hilarius, in Matth. cap. 18 n. 6. pag. 699.

(h) *Itaque homo rationabilis videtur inter omnia terrena animantia, sed tamen non est solus rationabilis, scimus enim rationabilia esse & celestia opera Dei, Angelos & Archangelos rationabiles confitemur. Si ergo Angeli rationabiles, non utique solus rationabilis homo dicitur*. Ambros. lib. 5. De Fide, cap. 2. pag. 556.

(i) *Una sola substantia divinitatis, quæ mori nescit unde & Apostolus, cum severè & animam & Angelos immortales, quod solus Deus immortalitatem habeat, prædicavit... Nec Angelus immortalis est naturaliter, cuius immortalitas in voluntate est creatoris... Alia ergo immortalitas quæ donatur, alia quæ sine capacitate mutabitur, ut est semper*. Ambr. l. 3. De Fide, n. 19. & seq. p. 500.

vient qu'à Dieu seul; & s'ils jouissent de l'immortalité, cela leur vient de la bonne volonté de leur Créateur. » Autre est l'immortalité qui est donnée: autre est celle qui se soutient par elle-même: » sans être sujette au changement. « Ce sont les propres termes de saint Ambroise. Il distingue l'immortalité naturelle qui ne convient qu'à Dieu seul, d'avec l'immortalité gratuite dont les Anges sont participans par la volonté de leur Créateur. Il compte (a) neuf ordres des Anges, & met en premier lieu les Anges, ensuite les Archanges, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Trônes, les Dominations, les Cherubins, les Seraphins; mais il n'est pas uniforme dans cet arrangement. En certains endroits il (b) place les Principautés avant les Puissances; ailleurs (c) il met les Dominations après les Archanges, avant les Puissances & les Trônes. Il explique (d) des Anges aussi-bien que des hommes; ce qui est dit dans l'Écriture, que personne n'a vu Dieu: mais comme il est marqué expressément dans l'Évangile que les Anges voient sans cesse la face du Père éternel, il ne faut pas douter que saint Ambroise ne parle en cet endroit (e) de la vision que les Théologiens appellent *compréhensive*, qui ne convient qu'aux trois Personnes divines. Ou si l'on veut qu'il parle de la vision intuitive, il faut l'entendre en cette sorte, que soit les Anges, soit les hommes, nul ne peut voir Dieu par ses propres forces, si Dieu ne leur découvre lui-même sa gloire. C'est ce que ce Père dit assez nettement lorsqu'il (f) enseigne qu'il dépend de la volonté de Dieu de se faire voir, étant invisible de sa nature, & n'étant visible qu'autant qu'il veut. C'est par sa bonté que les Anges nous (g) protègent contre nos ennemis & empêchent qu'ils nous nuisent; & ces esprits bienheureux ne cessent de nous assister que par un ordre exprès de Dieu, qui souvent en agit ainsi pour donner

Voiez la note
des Benedic-
tins, tome 1.
page 300.

(a) *Et verè dives erat majestatis suæ opibus, & divinitatis propriæ plenitudine, cui Angeli & Archangeli, Virtutes & Potestates & Principatus, Throni & Dominationes, Cherubim & Seraphim indefesso obsequio serviebant.* Ambros. in *Apologia David*, cap. 5. num. 20. pag. 682.

(b) Ambros. in *Psal.* 1. n. 49. p. 761.

(c) Idem, *lib.* 7. in *Lucam*, num. 210. pag. 1462.

(d) *Et quid de hominibus loquimur, cum etiam de ipsius caelestibus Virtutibus & Potestatibus legimus, Quia Deum nemo vidit unquam? Et addidit, quod ultra caelestes & potestates: Unigenitus Filius qui est in sinu*

Patris ipse enarravit. Ambros. *lib.* 1. in *Lucam*, num. 25. pag. 1274.

(e) *Et ideo Deum nemo vidit unquam; quia eam quæ in Deo habuit plenitudinem divinitatis nemo conspexit, nemo mente aut oculis comprehendit.* Ambros. *ibid.*

(f) *In cuius (Dei) voluntate situm est videri, & cuius naturæ est non videri, voluntatis videri.* Ambros. *lib.* 1. in *Lucam*, num. 24. pag. 1274.

(g) *Angelus in circuitu est hominis, qui præcedit, ne quis noccat ei. Non discedit Angelus, nisi iussus à Domino, ut suus athleta deceriet.* Ambros. in *Psal.* 38. num. 32. pag. 855.

lieu aux Fidèles de mériter davantage en combattant plus fortement. Leur soin ne s'étend pas seulement sur les héritiers des promesses divines, mais (a) encore sur les Eglises; car leur nombre est si grand qu'ils remplissent l'air, la terre, la mer, tous les espaces. Ils se trouvent particulièrement dans les lieux saints. » Plût à Dieu, dit saint Ambroise (b), que dans le tems que nous brûlons de l'encens sur nos Autels, & que nous y offrons le Sacrifice, les Anges y parussent visiblement; car il ne faut pas douter qu'ils n'y assistent quand Jésus-Christ y est présent, quand il y est immolé. Ministres des grâces de Dieu ils sont aussi exécuteurs de sa justice: mais ils (c) gémissent lorsqu'ils sont contraints de punir les hommes. « Expression qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, les gémissemens n'étant pas compatibles avec la joie dont ils jouissent. Saint Ambroise veut donc dire qu'ils compatissent au corps de l'Eglise en qualité de membres supérieurs: compassion qui ne nuit en rien à leur bonheur, comme l'enseigne saint Augustin; puisqu'ils (d) nous sont donnés de Dieu pour nous protéger, il faut donc les en prier.

Voyez la note des Benedictins, tome 2. page 224.

XXIV. Saint Ambroise attribue la chute des Anges à l'amour qu'ils concurent pour les femmes: sentiment qui lui est commun avec Philon & plusieurs anciens Peres, qui le trouvoient fondé dans ce passage de la Genese, suivant quelques exemplaires des Septante: *Les Anges de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles.* » C'est la chasteté, dit-il (e), qui a fait les Anges: celui qui l'a gardée est un Ange; celui qui l'a perdue est le diable: mais comme les anges prévaricateurs sont tombés du ciel par leur intempérance, les vierges y montent par leur chasteté. »

Sur les démons.

Voyez la note des Benedictins, pag. 159.

Genes. 6, 2,

(a) Si quis allevet mentis oculos Consideret plena esse Angelorum omnia, aëra, terras, mare, Ecclesias, quibus Angelo præfunt: mittit enim Dominus Angelos suos ad defensionem eorum, qui heredes futuri sunt promissorum celestium. Ambros. in Psalm. 113. num. 9. pag. 976.

(b) Ultimam nobis quoque adolecentibus aeterna, sacrificium deferentibus adsistat Angelus, immo præbeat se videndum. Non enim debuit adsistere Angelum, quando Christus adsistit, quando Christus immolatur. Ambros. lib. 1. in Lucam, num. 28. pag. 1275.

(c) An ipsos quoque Angelos, qui in istius mundi laboribus diversa sustinent ministeria. sicut in Apocalypsi Joannis legitimus non ingemiscere credimus, cum adhibentur peccatorum & excidiorum ministri? Qui habent

tes vitam beatam, mallet utique eam in illo superiore tranquillitatis suæ statu recurrere, quam nostrorum peccatorum penis ultricibus, interpolari etenim qui gaudet unius peccatoris redemptione, utique tantorum malorum ærumnis ingemiscunt. Ambros. Epist. 34. num. 10. pag. 924

(d) Obscrandi sunt Angeli pro nobis qui nobis ad præsidium dati sunt. Ambros. lib. De Viduis, cap. 9. num. 55. pag. 200.

(e) Castitas etiam Angelos fecit: qui eam servavit, Angelus est, qui perdidit, diabolus Quam præclarum autem angelos propter intemperantiam suam in sæculum cecidisse de cælo, virgines propter castimoniam in cælum transisse de sæculo? Ambros. lib. 1. De Virginitate, cap. 8. n. 52. & 53. pag. 159.

Le même Pere donne ailleurs une autre raison de la chute des anges. » Le diable, dit-il, (a) ayant perdu la beauté de sa nature » par son orgueil, lorsqu'il eut l'insolence de dire : Je placerai » mon trône au-dessus des nuës, & je serai semblable au Très- » Haut; déchut de la compagnie des Anges. « Il semble dire en quelques endroits (b) que le diable n'est pas encore jugé, que son supplice est différé jusqu'à la fin des siècles, & qu'il ne souffre à présent d'autre peine que celle que lui causent les remords de sa conscience : mais dans son Commentaire sur le Pseaume 35. & dans son second livre de la Foi, il dit nettement que le démon (c) jetté dans le feu avant la fin du monde, y est lié avec des chaînes qui dureront éternellement, afin que nous ne craignons pas ses embuches; & que dans ce (d) gouffre de feu & de souffre, dont l'ardeur ne se rallentit point, il y endure un supplice qui n'aura point de fin.

Sur l'origine
de la nature de
l'ame. Pag. 1.

XXV. Il y a quelques (e) expressions dans saint Ambroise qui semblent insinuer qu'il admettoit la préexistence des ames, & qu'il croyoit que descendues du Ciel dans nos corps comme dans une prison, elles retournoient après la mort du corps au lieu de leur origine. Il enseigne (f) que l'ame de l'homme étant formée par le souffle de Dieu, n'a rien de materiel, ni de terrestre; qu'elle

(a) *Ipsè diabolus per superbiam naturæ suæ amissit gratiam. Denique dum dicit: Ponam Thronum meum super nubes & ero similis Altissimo, consortis excidit Angelorum.* Ambros. in Psal. 118. num. 8. pag. 1046.

(b) *Differtur diaboli iudicium; ut sit semper in pœnis reus, semper improbatuæ suæ mixtus cœtus, conscientia suæ, in perpetuum sustineat ipse iudicium. . . . Diabolus nequaquam pervenisse ad iudicium demonstratur, nequaquam adhuc pœnis esse subiectus; nisi quas ipse tantorum conscientis scelerum solvit timore perpetuo, ne aliquando securus sit.* Ambros. in Psal. 118. num. 23. pag. 1228. & 1229.

(c) *Videbam sathanam sicut fulgur de celo cadentem. Ideo ante consummationem adversarius deiecit in incendium, cœtus quoque perpetuus alligatur, ut tu iam nullas infelicias perimescat.* Ambros. in Psal. 39. num. 19. pag. 865.

(d) *Tu te à diabolo creatum, Manichæe, arbitraris: ad illius ergo sedita sedem, ubi ignis & sulphur, ubi non resingitur ejus incendium, ne unquam pena moriatur.* Ambros. lib. 1. De Ide, num. 119. pag. 492.

(e) *Cum hujus carnis anima nostra deponerit involucrium, & quodam carcere isto fuerit absoluta corporeo; in illum superiorum revolans locum, unde nostris insula visceribus compassione corporis hujus ingemuit.* Ambros. lib. 2. De Cain & Abel, cap. 10. num. 36. pag. 222. *Defuncti s corporibus, anima fertur ad superiora revolare, alligata dum vivimus quadam nostræ lege naturæ.* Ambros. lib. De Virginitate, num. 83. pag. 233.

(f) *Inspiravit in eum Deus spiritum vitæ, & factus est homo in animam viventem. Vita ergo nostræ cepit ex inspiratione divina: sed vna hac secessione animæ, corporisque dissolvitur, inspiratio autem divina non solvitur. . . . Scriptum est, quia, accipit Deus pulverem de terra, & plasmavit hominem. Ubi pulvis, ibi plasmatio, ubi autem non pulvis, ibi non terra, non materia sed incorporeum, sed admirabile: ibi non materia sed immatériale. Quod enim secundum imaginem Dei est, non est in corpore, nec in materia, sed in anima rationali, &c.* Ambros. in Psal. 118. num. 15. pag. 1091.

est d'une substance admirable & immatérielle : la ressemblance & l'image de Dieu à laquelle elle est créée, ne pouvant se rencontrer dans le corps ni dans la matière, mais seulement dans l'ame raisonnable ; qu'on (a) ne peut ni la voir ni la toucher, sa substance qui est spirituelle, la mettant au-dessus de toutes les qualités corporelles & sensibles ; qu'elle ne meurt point avec le corps parce qu'elle n'en tire pas son origine, mais de Dieu, suivant le témoignage de l'Écriture, où nous lisons : *Dieu ayant (b) répandu son souffle de vie sur l'homme, il devint une ame vivante* ; que l'homme (c) étant mort sa chair se corrompt, ses sens périssent, sa voix s'éteint, mais que l'esprit qui est immortel demeure & reçoit une vie toute spirituelle.

Genes. 2. 7.

XXVI. Maîtres de nos actions, nous ne sommes forcés à obéir par aucune (d) nécessité : si nous nous portons à la vertu, ou si nous nous laissons aller au vice, c'est que nous le voulons bien. Dieu n'a fait aucun tort (e) à Adam en lui donnant des loix, ni à Judas en le mettant au nombre de ses Disciples : n'ayant imposé à celui-la aucune nécessité de transgresser le precepte, ni à celui-ci de trahir son Maître ; l'un & l'autre pouvoit en gardant ce qu'il avoit reçu, s'abstenir de pecher.

Sur le libre arbitre.

XXVII. Jesus-Christ a appelé (f) tous les hommes à la foi ; il s'est montré à tous afin que tous le suivissent, & il a offert à tout le monde le royaume des cieus & la vie éternelle. Il frappe (g) continuellement à notre porte pour animer ceux qui sont lan-

Sur la grace.

(a) *Anima enim neque tactu aliquo comprehenditur, neque visu corporeo videtur, & ideo præferunt illi incorporeæ & invisibilis naturæ similitudinem & supergrediuntur substantia sua corpoream & sensibilem qualitatem.* Ambros. Epist. 34. ad Horontianum, num. 3, pag. 922.

(b) *Non enim mori animam cum corpore manifestum est, quia non est de corpore. Non esse autem eam de corpore scriptura multis modis edocet. Nam & Adam à Domino Deo nostro accepit spiritum vitæ, & factus est homo in animam viventem, &c.* Ambros. lib. De bono mortis, cap. 9. n. 38. p. 405.

(c) *Mortuo etenim homine, caro corrumpitur, sensus pereunt, vox amittitur, remanet mens immortalis, incorpoream vitam recipiens.* Ambros. lib. 2. De Abraham, cap. 1. num. 3. pag. 314.

(d) *Non enim servili ad obediendum constitimur necessitate, sed voluntate arbitria, sive ad virtutem propendimus, sive ad cul-*

pam inclinamur. Ambros. lib. 1. De Jacob & vita beata, cap. 1. num. 1. pag. 423.

(e) *Nec in eo læsus est vel Adam quia mandatum accepit, vel Judas quia electus est: non enim necessitatem Deus vel illi prævaricationis, vel huic proditoris imposuit, quia si uterque quod acceperat custodisset, a peccato abstinere potuisset.* Ambros. lib. De Paradiso, cap. 2. num. 39. pag. 161.

(f) *Christus omnes vocavit, omnibus profecto patet, ut omnes sequantur, omnibus regnum propositum & vita æterna.* Ambros. lib. De fuga sæculi, num. 6. pag. 420.

(g) *Vides igitur quod verbum Deus & otiosum provocat & dormientem excitat. Qui enim venit & januam pulsavit, vult semper intrare. Sed in nobis est quod non semper ingreditur, non semper manet. Pateat adveniienti janua tua, aperi animam tuam, expande gremium mentis tue ut videat divitias simplicitatis, & salutis pacis suavitatem gratis. Dilata cor tuum, occurre soli lucis*

guiffans, & pour éveiller ceux qui font endormis. Il est la vraie lumière qui luit pour tous les hommes : si quelqu'un lui ferme l'entrée, c'est par sa faute qu'il est privé de sa clarté : cette lumière peut néanmoins pénétrer au travers des obstacles qu'on lui oppose, mais le Sauveur ne veut contraindre personne. Il y a dans saint Hilaire une pensée toute semblable. » Le Verbe de Dieu, » dit ce Pere (a), est à la porte de notre cœur, il y frappe & il y » veut toujours entrer, mais nous lui en fermons l'entrée. Le » Verbe de Dieu est le soleil de justice qui est proche de chacun » pour entrer dans son cœur, & prêt d'y répandre sa lumière, » pourvu qu'on lui en ouvre la porte. « Le Seigneur (b) fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes ; il nourrit les uns & les autres d'une nourriture spirituelle, afin qu'ils se soutiennent pendant le voyage de cette vie. Si quelqu'un tombe dans la défaillance, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, parce qu'il a reçu tous les secours nécessaires pour s'affermir dans la vertu. Jésus-Christ n'exclut personne dans la distribution de la nourriture celeste, il la donne indifferemment à tous les hommes ; ceux donc qui ne la reçoivent pas ne peuvent accuser que leur propre négligence, & il ne leur reste aucun prétexte de se plaindre, ou de reprocher à Dieu qu'il n'a pas voulu qu'ils fissent le bien, puisqu'il a mis devant eux le bien & le mal pour en user selon leur volonté & sans leur imposer de nécessité. Mais quoique Dieu fasse pleuvoir sur les bons & sur les méchans, sa conduite à leur égard est

aternæ, quæ illuminat omnem hominem. Et illud quidem verum lumen omnibus lucet : sed qui fenestras suas clauserit, aeterno lumine se ipse fraudabit. Excluditur ergo Christus, si tu mentis tuæ januam claudas ; etsi possit intrare non vult tamen importunus irruere, non vult invito cogere. Ambros. in Psal. 118. num. 13. pag. 1117. Vide in eundem Psalmum, num. 40. pag. 1220.

(a) Stat ad ostium verbum Dei & pulsat ostium anime nostræ vult ergo semper intrare : sed à nobis ne introeat excluditur . . . est Verbum Dei : sol justitiæ adsistens unicuique ut introeat ; nec moratur lucem suam receptis auditibus infundere, Hilarius, in Psal. 118. littera 12. num. 5. pag. 311. novæ editionis.

(b) Misericors ergo Dominus, ne quis deficiat in via. Si quis ergo defecerit, non per Dominum Jesum, sed per se deficit : nec habet quod acribas Domino, qui vincit cum judicatur ; quid enim dicas ei qui in te con-

tulit omnia firmamenta virtutis Sed si negligentia tua virtutum quam accepimus perdidisti, non alimentorum celestium, sed tuæ mentis tibi præsidia defecerunt. Denique Dominus sicuti super justos & injustos pluit ; ita etiam injustos pascit & justos . . . dicitur ergo escas Dominus Jesus. Et ille quidem vult dare omnibus, negat nemini ; dispensator enim est omnium : sed cum ille panes frangat & deti discipulis, si tu manus non extendas tuas, ut accipias tibi escas, deficiet in via ; nec poteris in eum culpam tuam referre, qui miseretur & dividit Quid enim respondebis ei : aut quomodo te excusabis, si escas virtutem, quam ministrat amiseris ? Non potes dicere, quia escam non dedit, quia dat omnibus. Non potes dicere quia noluit te bonum facere, ante quem posuit bonum & malum, ut non ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntariam. Ambros. lib. 6. in Lucam, num. 74. & seq. pag. 1401. & 1402.

bien différente. David (*a*) prie Dieu qu'il ne l'abandonne pas entièrement : car souvent Dieu abandonne pour un tems quelques-uns de ses serviteurs afin de les éprouver ; mais il abandonne entièrement ceux qu'il abandonne pour toujours : c'est ainsi que Judas fut abandonné de Dieu : mais il n'en agit pas de même à l'égard de Job, sur l'ame duquel il ne donna au démon aucun pouvoir. Sa grace n'est point donnée aux hommes en vûe de leurs merites : elle est gratuite. C'est (*b*) stupidité & arrogance que d'attribuer à soi-même & à sa propre vertu les heureux succès qui nous arrivent, & le bien que nous faisons ou que nous obtenons de Dieu, au lieu de le rapporter à la gloire de celui qui en est l'auteur. Il n'y a pas moins de péché à se persuader que le bien qui nous arrive est le fruit de notre prudence & de nos vertus ; & que si Dieu nous fait du bien, c'est que nous n'en étions pas indignes. Notre ignorance en ce point n'est pas moindre, quand bien même nous reconnoîtrions Dieu pour la première cause de tous les biens. Saint Ambroise appuye (*c*) ce qu'il dit ici, sur ces paroles de Dieu aux Israélites : *Ne dites pas dans votre cœur : c'est par ma puissance & la force de mon bras que j'ai fait cette grande action : souvenez-vous au contraire que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous a donné les forces nécessaires pour faire le bien & pratiquer la vertu.*

» C'est pourquoi, ajoute ce Pere, l'Apôtre ne se glorifioit point » dans sa propre vertu, mais il attribuoit à la grace de Dieu tout » le mérite qui étoit en lui, se regardant comme le dernier des » Apôtres. *Qu'avez-vous, disoit-il, que vous n'ayez pas reçu ? si » vous l'avez reçu, pour quoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez*

(*a*) Rogat (David) ne penitus derelinquatur. Plerumque enim derelinquit Deus quos vult probari : penitus autem derelinquit quos deserit. Derelinquit penitus Judam : non derelinquit autem sanctum Job, in cuius patrimonio, in cuius corpore potestatem diabolo dedit, in animam autem non dedit. Nam si dedisset in animam, penitus dereliquisset eum. Ambros. in Psal. 118. num. 18. pag. 980.

(*b*) Arrogare eventus sibi hebetis cordis est, & bonum quod agit, vel quod à Deo consequitur, propriis virtutibus vindicare, nec auctoris deputare gratie, sed ipsum se suorum bonorum auctorem ducere, tertium genus est peccati quidem minoris, sed supparis ignorantia eorum scilicet qui datorem bonorum Deum non negant : sed quæ acciderint, ea sibi propter prudentiam suam, cæterarumque merita virtutum jure delata

arbitrantur. Propterea etiam divina dignos habitos gratia, quod nequaquam viderentur indigni quibus talia divinis beneficiis provenirent. Ambros. lib. 1. De Cain & Abel, cap. 7. num. 25. pag. 196.

(*c*) Disce nunc quemadmodum unusquisque moneatur, ne se ipse auctorem suorum putet bonorum : Ne dicas, inquit, in corde tuo : Virtus mea & potentia mea fecit mihi virtutem hanc magnam : sed in mente tua habebis Dominum Deum tuum ; quoniam ipse dat vires ut facias virtutes. Unde bene Apostolus quasi legis interpret non gloriabatur in virtute sua : sed minimum Apostolorum se esse dicebat, & quidquid esset, gratiæ divinæ esse non meriti sui, nihilque nos habere quod non accepimus. Quid enim, inquit, habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non accepisti ? Ambros. ibid. num. 27. p. 196.

« pas reçu ? » C'est dans les mêmes sentimens que S. Ambroise dit :
 « Je n'ai (a) rien dans mes œuvres dont je puisse me glorifier ni
 « tirer vanité ; c'est pourquoi je me glorifierai en Jesus-Christ.
 « Je ne me glorifierai pas d'être juste, mais de ce que j'ai été ra-
 « cheté ; je ne me glorifierai pas d'être sans pechés, mais de ce
 « qu'ils m'ont été pardonnés ; je ne me glorifierai pas de m'être
 « procuré quelque avantage, mais de ce que Jesus-Christ est mon
 « avocat auprès de Dieu son Pere, & de ce que son sang a été
 « répandu pour moi. Ma faute a donné lieu à la grace de la ré-
 « demption qui m'a été accordée ; c'est par elle que j'ai été rendu
 « participant de la venue de Jesus-Christ ; c'est pour moi que
 « Jesus-Christ a souffert la mort. Si quelqu'un du peuple Juif a été
 « racheté par Jesus-Christ, ce n'est point qu'il l'eût (b) mérité ; il
 « a été racheté gratuitement, comme saint Paul nous l'apprend,
 « lorsqu'il dit que Dieu en a sauvé selon l'élection de sa grace, un
 « petit nombre qu'il s'étoit réservé. Or ce qui se fait par grace ne
 « vient ni du mérite des œuvres, ni de la considération des vertus,
 « mais de la pure libéralité de celui qui rachete qui il lui plaît & à
 « qui il donne sa grace. Que pouvons-nous (c) faire qui soit digne
 « des récompenses célestes ? qui de nous peut élever son cœur & le
 « tenir uni à Jesus-Christ ? se rendre digne de l'immortalité ? expier
 « dignement ses pechés ? » Les decrets de Dieu sur nous ne sont
 pas fondés sur notre mérite, mais sur sa miséricorde. L'Apôtre dit
 (d) que nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes

Rom: 11. 5.

(a) Non habeo igitur unde gloriari in
 operibus meis possim, non habeo unde me jac-
 tem, & ideo gloriabor in Christo. Non glo-
 riabor quia justus sum : sed gloriabor quia
 redemptus sum. Gloriabor, non quia vacuus
 peccatis sum, sed quia mihi remissa sunt pec-
 cata. Non gloriabor quia profusus, neque quia
 mihi profuit quisquam : sed quia pro me ad-
 vocatus apud Patrem Christus est : sed quia
 pro me Christi sanguis effusus est. Facta est
 mihi culpa mea merces redemptionis, per
 quam mihi Christus advenerit. Propter me
 Christus mortem gustavit. Ambros. lib. De
 Jacob & vita beata, cap. 6. n. 21. p. 451.

(b) Ergo nisi quis redemptus est de populo
 Judæorum, non ideo redemptus est quia mul-
 tam habuit abstinationem sui, nec quia mul-
 tudinem habuit in commutatione sua ; sed
 redemptus est gratis : quod te docet Aposto-
 lus dicens : Reliquiæ secundum electionem
 gratiæ salvæ factæ sunt. Ubi autem gratiâ,
 non utique merito operum, nec justificatione

virtutum : sed liberalitate donantis, electione
 redemptus. Ambros. in Psal. 43. num. 47.
 pag. 906.

(c) Quid possumus dignum præmiis fac-
 cere cælestibus ? Quis nostrum ita adsurgit in
 hoc corpore, ut animum suum elevari, quo
 jugiter adhaereat Christo ? Quo tandem ho-
 minum meritum deseruit ; ut hæc corrupti-
 bilis caro induat incorruptionem, & mor-
 tale hoc induat immortalitatem ? Quibus la-
 boribus, quibus injuriis possumus nostram elu-
 ere peccata ? . . . Non ergo secundum merita
 nostra, sed secundum misericordiam Dei,
 cælestium decretorum in homines forma pro-
 cedit. Ambros. in Psal. 118. n. 42. p. 1233.

(d) Apostolus ait : Non sumus idonei
 cogitare aliquid quasi ex nobismetipsis,
 sed sufficientia nostra ex Deo est : quem
 secutus & beatus Ambrosius audeat & dicat :
 Non enim in potestate nostra cor nostrum,
 & nostræ cogitationes. Quod omnis qui hu-
 militer & veraciter pius est, esse verissimum

aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables. Saint Ambroise marchant sur ses traces, c'est la remarque de saint Augustin, dit hardiment que notre cœur & nos pensées ne sont point en notre pouvoir : ce qui ne se fait que trop sentir à tous ceux qui sont solidement pieux & humbles. » C'est le cœur, dit-il encore, qu'il faut éloigner du siècle plutôt que le corps ; « & il fait voir qu'on ne peut y réussir que par une grace particulière de Dieu. » Nous disons souvent qu'il faut s'éloigner de ce siècle, & plutôt à Dieu que nous suffisons aussi appliqués à le faire qu'à le dire : mais par un malheur qui n'est que trop ordinaire, nos cœurs se laissent surprendre aux amorces trompeuses des plaisirs du siècle, & les nuages des vanités du monde nous remplissent de telle sorte, que les choses même que nous nous efforçons le plus de chasser de notre esprit, s'y attachent & y roulent sans cesse malgré nous. C'est un mal dont il est bien difficile de se garantir, & il est même impossible d'en arracher entièrement la racine. Nos souhaits y tendent, mais notre travail n'y arrive pas. Et le Prophète le fait bien voir quand il dit : *Seigneur portez mon cœur à l'observation de vos ordonnances, & le détournez des biens de la terre.* (à la lettre) *Faites pancher mon cœur vers les témoignages de votre loi, & non pas vers l'avarice.* Car notre cœur & nos pensées ne sont point en notre pouvoir : ces dernières répandent tout d'un coup dans notre ame, lorsque nous nous y attendons le moins, des images qui l'offusquent, y mettent le trouble & nous entraînent à toute autre chose que ce que nous voudrions : souvent elles lui rappellent le souvenir des choses du siècle, lui peignent des objets mondains & lui suggèrent les idées de la volupté & des

sentit. Hoc autem Ambrosius ut diceret, in eo libro loquebatur quem de fuga seculi scripsit, docens, hoc seculum non corpore, sed corde fugiendum : quod nisi auxilio Dei fieri non posse dixerit. Augustin. lib. De dono perseverantiae, cap. 8. num. 19. & 20. pag. 830. tom. 10.

(a) *Frequens nobis de effugiendo seculo isto est sermo ; itaque utinam quam facili sermo, tam cautus & sollicitus esset affectus ! Sed quod pejus est, frequenter irrepti revertarum illecebra cupiditatum, & vanitatum effusio mentem occupat ; ut quod studeas vitare, hoc cogites, animoque volvas : quod cavere difficile est homini, exuere autem impossibile. Denique voti eam magis esse rem quam effectus testatur Prophetia dicendo :*

Declina cor meum in testimonia tua, & non in avaritiam. Non enim in potestate nostra est cor nostrum, & nostrae cogitationes, quae improvisa effusa mentem animamque confundunt, atque alio trahunt quam tu proposueris, ad secularia revocant, mundana inserunt, voluptuaria ingerunt, illecebrosa intexunt ; ipsoque in tempore quo elevare mentem paramus, insertis manibus cogitationibus ad terrena plerumque dejicimur. Quis autem tam beatus qui in corde suo semper ascendat ? Sed sine auxilio divini quae fieri potest ? Nullo profecto modo. Denique supra eadem scriptura dicit : Beatus vir cuius est auxilium abs te, Domine, adscendens in corde ejus. Ambros. lib. De fuga seculi, cap. 1. num. 1. & 2. pag. 417.

» plaisirs de la chair. Dans le tems même que nous nous préparons
 » à élever notre esprit & notre cœur à Dieu, (par la priere) nous
 » sommes souvent rabattus vers la terre par des pensées vaines &
 » frivoles qui se sont emparées de notre esprit: car qui est assez heu-
 » reux pour tenir son cœur toujours élevé à Dieu? comment cela
 » se peut-il faire sans la grace & son secours? C'est ce qui fait que
 » David s'écrie: *Heureux celui qui mettant tout son appui en vous*,
 » *Seigneur, tient toujours son cœur élevé & rempli du desir d'aller à*
 » *vous.* (a) Nous vous suivons, Seigneur; mais afin que nous vous
 » suivions, venez nous chercher vous-même, parce que sans vous
 » personne ne peut monter à vous; car vous êtes la voie, la vérité
 » & la vie. « (b) Il dit ailleurs que les premiers desirs du bien ne
 » sont pas simplement en notre pouvoir, mais qu'ils dépendent de
 » la grace de Dieu; que (c) tout ce que nous pensons de saint est
 » un don de Dieu, une inspiration de Dieu, une grace de Dieu;
 » que (d) c'est un effet de la grace & de l'esprit de Dieu de le
 » prier, selon qu'il est écrit: *Nul ne peut confesser que Jesus-Christ est*
 » *le Seigneur sans le Saint-Esprit*; que (e) la puissance de Dieu co-
 » opere tellement à tout ce que les hommes font de bien, que per-
 » sonne ne peut bâtir sans le Seigneur, ni conserver ce qu'il a bâti
 » sans le Seigneur; que personne ne peut commencer quoi que ce
 » soit sans le Seigneur; que (f) c'est par la grace du Seigneur Jesus

(a) *Sequimur te, Domine Jesu: sed ut sequamur accersi, quia sine te nullus ascendit. Tu enim via es, veritas, vita, possibilitas, fides, primum. Suscipe nos quasi via, confirma quasi veritas, vivifica quasi vita.* Ambros. lib. De bono mortis, cap. 12. num. 55. pag. 412.

(b) *Concupiscimus enim desiderare, quasi non sit potestatis nostræ desiderium, sed gratiæ Dei.* Ambros. in Psalm. 118. num. 33. pag. 1004.

(c) *Quidquid autem sanctum cogitaveris, hoc Dei munus est, Dei inspiratio, Dei gratia.* Ambros. lib. 1. De Cain & Abel, cap. 10 num. 45. pag. 204.

(d) *Et orare Deum gratia spiritalis est. Nemo enim dicit Dominum Jesum nisi in Spiritu Sancto.* Ambros. in expositione Isaïæ, apud Augustin. lib. 4. contra duas Epistolas Pelagianorum, num. 30. pag. 489. tom. 10.

(e) *Vides itaque quia ubique Domini virtus studius cooperatur humanis; ut nemo possit edificare sine Domino, nemo custodire sine Domino, nemo quidquam incipere sine Domino.* Ambros. lib. 2. in Lucam, n. 84.

pag. 1309. & apud Augustinum, lib. De gratia Christi, num. 48. pag. 249.

(f) *Ipsam denique penitentiam quam procul dubio voluntas agit, Domini misericordia & adjutorio fieri ut agatur in nono ejusdem operis libro. (Legendum in lib. 10. in Lucam, num. 89.) Beatus dicit Ambrosius, ita loquens: Bonæ lacrimæ quæ culpam lavant. Denique quos Jesus respicit, plorant. Negavit primò Petrus, & non flevit, quia non respexerat Dominus; negavit secundo, non flevit, quia adhuc non respexerat Dominus; negavit & tertio, respexit Jesus, & ille amarissimè flevit. Legant isti (Pelagiani) Evangelium, & videant Dominum Jesum tunc intus fuisse, cum à Sacerdotum Principibus audiretur: Apostolum verò Petrum foris & deorsum in atrio cum servis ad focum nunc sedentem, nunc stantem, sicut veracissima & concordissima Evangelistarum narratione monstratur. Unde non potest dici, quod corporalibus oculis cum Dominus visibiliter admonendo respexerit. Et ideo quod ibi scriptum est: Respexit cum Dominus; intus actum est, in*

qu'on fait pénitence : car ceux qu'il regarde pleurent ; Pierre le renia une première fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit pas regardé ; il le renia une seconde fois, & il ne pleura point, parce que le Seigneur ne l'avoit point encore regardé ; il le renia une troisième fois, Jésus le regarda, & il pleura très-amèrement. Saint Augustin qui cite ce passage de saint Ambroise, remarque que Jésus-Christ regarda saint Pierre non des yeux du corps, ce que la différente situation des lieux où ils étoient fait juger avoir été impossible, mais par le regard secret de sa miséricorde & de sa grace. La chute de cet Apôtre nous apprend (a) que personne ne doit se vanter ni présumer de ses propres forces. Celle de David tombé dans l'adultère nous (b) montre aussi que personne ne doit se confier en sa propre vertu, & que nous ne pouvons vaincre le démon sans le secours de Dieu. Sa grace (c) cesse quelquefois de soutenir les Saints dans certaines occasions, afin que toute la suite de leur vie nous fournisse des exemples salutaires, & que nous y trouvions de quoi nous édifier non-seulement par leur innocence & leur sainteté, mais aussi par leur pénitence ; afin encore qu'ils reconnoissent eux-mêmes qu'ils avoient besoin du secours de Dieu. La persévérance (d) dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court ; elle n'est point au pouvoir de l'homme, mais elle dépend de Dieu qui fait miséricorde, afin que vous puissiez achever & accomplir ce que vous avez commencé ; car il est écrit que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, & qu'il endureit qui il veut : il

mente actum est, in voluntate actum est. Misericordiâ Dominus latenter subvenit, cor tetigit, memoriam revocavit, interiore gratiâ suâ visitavit Petrum, interioris hominis usque ad exteriores lacrymas movit & prodixit affectum. Augustin. lib. De gratiâ Christi, num. 49. pag. 249. & 250. 10. 10.

(a) *Hæc autem ideo scripta sunt ut sciamus neminem se jactare debere ; nam si Petrus lapsus est, quia dixit : Etsi alii scandalizati fuerint in te, ego non scandalizabor, quis alius jure de se præsumat ? Ambros. lib. 10. in Lucam, num. 21. pag. 1523.*

(b) *David hominem se esse cognovit, & commissum super abrepta Uriæ uxore peccatum penitentiæ putavit lacrymis abluendum : obfendens nobis neminem virtuti propriæ debere considerare ? Habemus enim adversarium magnum, qui vinci à nobis sine Dei favore non possit. Ambros. lib. 3. in Lucam, num. 37. pag. 1327.*

(c) *Præterit igitur paulisper illos (Sanctos) Dei gratia ; ut nobis ad imitationem vitæ eorum fieret disciplina ; & sicut innocentia, ita & penitentiâ magisterium de eorum actibus sumeremus Ergo ne in tantum præjudicium ruerent atque in perfidia foam deciderent, passus est Dominus illis subintrare culpam ut & ipsi adverterent divinis se auxiliis indigere, ducemque salutis suæ querendum esse cognoscerent. Ambros. in Apologia David, num. 7. & 8. pag. 677. & 678.*

(d) *Non volentis, neque currentis hominis perseverantia est. Non est enim in hominis potestate : sed miserantis Dei est ut possis complere quæ cæperis Ergo cui vult miseretur, & quem vult obdurat. Hunc miseratus suæ horiatur, illum non revocat execratus. Ambros. in Psal. 118. num. 35. pag. 1096. & 1099.*

exhorte les uns par un effet de sa miséricorde, & il rejette les autres. Saint Ambroise enseigne (a) encore que la doctrine celeste & l'opération divine peut changer les mauvaises inclinations des hommes, & remplir de piété les cœurs des plus sacrilèges, en faisant que ceux qui vivoient sans loix & qui n'avoient que de l'averfion pour le Seigneur, se convertissent & retournent à lui; que lorsque les Samaritains refusèrent de loger le Sauveur qui alloit à Jerusalem, c'est (b) que le Sauveur ne vouloit pas être reçu par des gens qu'il favoit n'être pas convertis de bonne foi; qu'au reste s'il eût voulu, il eût changé leurs cœurs, & leur eût inspiré la piété: ce que l'Évangéliste marque assez en disant que le Sauveur paroïsoit avoir dessein d'aller à Jerusalem; que les Apôtres eussent fort souhaité d'être reçus dans Samarie; mais que c'est à Dieu d'appeler qui il lui plaît, & de donner la piété à qui il veut.

Sur la mort
de J. C. pour
tous les hom-
mes, & la pré-
destination.

XXVIII. Saint Ambroise ne doutoit pas que Jesus-Christ ne se fût livré à la mort pour la redemption de tous les hommes. » Vous avez, lui dit-il, (c) Seigneur, racheté le monde, racheté l'ame d'un seul pecheur; car c'est le caractère propre & singulier de votre piété d'assurer le salut general du monde entier » par celui des particuliers, qui sont comme les prémices & le » gage de tous les autres. « Le même Saint dit ailleurs, (d) qu'il est de la miséricorde de Dieu de n'être cause de la perte de personne, mais de vouloir au contraire racheter tout le monde; que (e) Jesus-Christ étant venu pour sauver tous les pecheurs, a dû faire paroître sa volonté à l'égard même des impies; que c'est pour cela qu'il a donné des marques de sa bonté à celui-la même qui

(a) *Commutare vitiosos affectus potest, propositumque convertere doctrina celestis & operatio divina sacrilegis pectoribus studia pietatis infundere, ut hi qui sine lege vivebant convertantur ad Dominum verum, qui ante avertentur.* Ambros. in Apolog. David, cap. 16. num. 76. pag. 701.

(b) *Dixit quia (Christus) recipi noluit ab his (Samaritanis) quos sciebat non simplici mente convertos; nam si voluisset, ex indevotis devotos fecisset. Cur autem non receperint eum, Evangelista ipse memoravit dicens: Quia facies ejus erat euntis in Jerusalem. Discipuli autem recipi intra Samariam gestiebant: sed Deus quos dignatur vocat, & quem vult religiosum facit.* Ambros. lib. 7 in Lucam, num. 27. pag. 1417. & apud Augustin. lib. De gratia Christi, cap. 46.

(c) *Redemisti mundum, redime unius animam peccatoris. Hæc est specialis tua pre-rogativa pietatis qua totum mundum in singulis redemisti.* Ambros. lib. 1. De Spiritu Sancto, num. 16. & 17. pag. 693.

(d) *Est enim misericordia divina, ut nulli causa sit mortis, & omnes putet esse redimendos.* Ambros. in Psal. 43. num. 25. pag. 898.

(e) *Venerat Dominus Jesus omnes salvos facere peccatores, etiam circa impios ostendere suam debuit voluntatem. Et ideo nec proditorum debuit præterire; ut advertent omnes quod in electione etiam proditorum suis servandorum omnium insigne præcedit. . . . Et quod in Deo fuit, essendit omnibus quod omnes volunt liberare.* Ambros. lib. De Paradiso, cap. 8. num. 39. pag. 161.

devoit le trahir, afin que l'on comprît qu'il avoit deſſein de ſauver tous les hommes, & qu'il l'a fait autant qu'il étoit en lui; qu'il a (a) offert à tous les hommes un remede capable de les guérir, afin que ceux qui périſſent ne-puſſent attribuer la cauſe de leur perte qu'à eux-mêmes, ayant en main un remede qui pouvoit leur rendre la vie; & qu'on louât la miſericorde de Jeſus-Chriſt répandue, tant ſur ceux qui périſſent, puisſque ce n'eſt que par leur faute qu'ils périſſent; que ſur ceux qui ſe ſauvent, puisſqu'ils ne ſe ſauvent que par la volonré de Jeſus-Chriſt qui veut que tous les hommes viennent à la connoiſſance de la verité. Il dit encore (b) que la terre eſt remplie de la miſericorde du Seigneur, la rémiſſion des pechés ayant été accordée à tout le monde; & que comme le ſoleil luit pour tous, le Soleil myſtique s'eſt levé pour tout le monde, il eſt venu pour tous, il a ſouffert & eſt reſſuſcité pour tous: mais que ſi quelqu'un ne croit pas en Jeſus-Chriſt, il ſe prive par-là d'un bienfait qui eſt general. Mais de même que ſi quelqu'un fermant les fenêtres, empêchoit les rayons du ſoleil d'y entrer, on ne pourroit pas dire que le ſoleil ne s'eſt pas levé pour lui comme pour le reſte des hommes; de même auſſi on ne peut pas dire que (c) le Sauveur ne ſoit pas né pour les Juifs, ni pour les Heretiques, parce que leur perfidie met obſtacle à ce qu'il ſoit né pour eux comme pour tout le reſte des hommes. Quoique (d) Jeſus-Chriſt ait ſouffert la mort pour tous les hommes, il l'a ſoufferte d'une maniere particuliere pour les Fidèles, parce que c'eſt particulièrement pour l'Egliſe qu'il a ſouffert; & c'eſt pour cela que nous ſommes plus redevables à Jeſus-Chriſt parce que nous avons

(a) *Ideo omnibus opem ſanitatís detulit, ut quicumque perierit, mortis ſuæ cauſas ſibi adſcribat, qui curari noluit, cum remedium haberet, quo poſſet evadere: Chriſti autem manifeſta in omnes prædicetur miſericordia; eo quod ii qui pereunt, ſua pereant negligentia, qui autem ſalvantur, ſecundum Chriſti ſententiam liberentur, qui omnes homines vult ſalvos fieri & in agnitionem veritatis venire.* Ambroſ. lib. 2. De Cain & Abel, cap. 3. num. 11. pag. 211.

(b) *Plena eſt ergo terra miſericordiæ Domini; quia omnibus eſt data remiſſio peccatorum. Super omnes ſol oriri jubetur; & licet quidem ſol quotidie ſuper omnes oritur. Myſticus autem ſol ille juſtitia omnibus ortus eſt, omnibus venit, omnibus paſſus eſt, & omnibus reſurrexit: ideo autem paſſus eſt, ut rolleret peccatum mundi. Si quis autem non credit in Chriſtum, generali beneficio ipſe ſe*

fraudat: ut ſi quis clauſis fenestris radios ſolis excludat, non ideo ſol non ortus eſt omnibus, quia calore ejus ſe ipſe fraudavit. Ambroſ. in Pſal. 118. num. 57. pag. 1077.

(c) *Puer natus eſt nobis, non Judæis; nobis, non Manichæis; nobis, non Marcionitis. Propheta dicit: Nobis, hoc eſt credentibus, non incredulis. Et ille quidem miſericordia ſua omnibus natus eſt, ſed perfidia hereticorum fecit: ut non omnibus naſceretur, qui omnibus natus eſt, &c.* Ambroſ. lib. 3. De Fide, cap. 8. num. 57. pag. 507. Vide eundem Ambroſium, in Pſal. 1. num. 33. pag. 754.

(d) *Eſt Chriſtus pro omnibus paſſus eſt; pro nobis tamen ſpecialiter paſſus eſt; quia pro Eccleſia paſſus eſt itaque non eſt dubium quod plus debeat qui plus accepit.* Ambroſ. in Lucam, lib. 6. num. 25. pag. 1389.

reçu de lui plus de graces. En expliquant ces paroles de Jesus-Christ : *Ce n'est point à moi à vous le donner, mais cela n'est que pour ceux à qui mon Pere l'a préparé*; il dit (a) que Dieu dans la distribution des places de son royaume n'a point égard aux recommandations, mais seulement aux mérites des personnes; car il ne prédestine pas avant que de prévoir: mais il a préparé des récompenses à ceux dont il a prévu les mérites.

Sur le sacrement de Batême & de Confirmation.

XXIX. Il n'y a qu'un (b) Batême dans l'Eglise, qui est tellement necessaire au salut, que personne, sans ce Sacrement, ne peut (c) entrer dans le royaume des cieus, pas même les Catechumenes qui ont déjà la foi, & qui marquent par le signe de la Croix qu'ils impriment sur leur front, qu'ils croient en Jesus-Christ. Il est besoin pour obtenir la (d) rémission de leurs pechés, qu'ils soient baptesés au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, & qu'éstant (e) rachetés du Sang de Jesus-Christ, ils le reçoivent; la foi seule ne suffit pas. On peut néanmoins être sauvé sans avoir reçu le batême de l'eau: ce qui arrive lorsque se trouvant dans l'impossibilité (f) de le recevoir, on en a un grand desir; Dieu supplée alors par sa misericorde, & accorde la même grace de regeneration à ceux qui meurent en cet état, qu'à ceux qui ont été baptesés dans l'eau. Saint Ambroise le prouve par l'exemple de ceux qui n'étaient que Catechumenes, répandent leur sang pour la foi & reçoivent la couronne du martyre. Il n'y a point (g) d'âge où l'on ne puisse

(a) Denique ad Patrem referens addidit, Quibus paratum est, ut ostenderet Patrem quoque non petitionibus deservere solere sed meritis. . . . Non enim ante prædestinavit quam præcivret: sed quorum merita præcivvit eorum præmia prædestinavit. Ambros. lib. 5. De Fide, pag. 565.

(b) Unum est baptisma quod hic tradit Ecclesia, per aquam & Spiritum Sanctum, quo necesse est baptizari Catechumenos. Ambros. in Psal. 118. pag. 997. Plurima baptismatum genera præmissa sunt, quia securum erat verum illud unum in spiritu & aqua sacramentum baptismatis, quo totus redimitur homo. Ambros. Epist. 72. ad Constantium, pag. 1075.

(c) Nemo nisi per aquam & spiritum ascendit in regnum celorum. Ambros. lib. De Elia, pag. 562. Credit autem Catechumenus in crucem Domini Jesu, qua & ipse signatur: sed nisi baptisatus fuerit in nomine Patris, & Filii & Spiritus Sancti, remissionem non potest accipere peccatorum, nec spiritualis gratia minus haurire. Ambros. De

Mysteris, pag. 330.

(d) Ibidem.

(e) Nec enim fides sola ad perfectionem satis est, nisi etiam baptismatis adspicatur gratiam, & sanguinem Christi redemptus accipiat. Ambros. Epist. 7. ad Justum, p. 782.

(f) Sed audio vos dolere, quod non acciperet (Valentinianus) sacramentum baptismatis. Dicite mihi quid aliud in nobis est, nisi voluntas, nisi petitio? Atqui etiam dudum hoc voti habuit, ut & antequam in Italiam venisset, initiaretur & proxime baptizari se à me velle significavit; & ideo præ cæteris causis me accersendum putavit. Non habet ergo gratiam, quam desideravit, non habet quam poposcit? Certe quia poposcit, accepit. . . . aut si quia solemniter non sunt celebrata mysteria, hoc movet: ergo nec martyres si Catechumenci fuerint coronantur; non enim coronantur, si non intuantur. Quod si suo abluuntur sanguine, & hunc sua pietas ablut & voluntas. Ambros. De obitu Valentiniani, pag. 1158.

(g) Nullum tempus vacuum debet esse

recevoir

recevoir le batême : mais on ne doit jamais le (a) réiterer. Il efface les pechés (b) originels & actuels ; les taches de l'ame étant effacées (c) par l'esprit, en même-tems que l'eau nettoie celles du corps. Il y a du danger (d) à le differer. On lit dans (e) saint Ambroise que ceux qui ont négligé de le recevoir, ou qui n'ont pas été en état de le desirer, pourront bien être exemts des peines de l'autre vie, mais qu'il est douteux s'ils jouiront du royaume du Ciel. Ce qui ne s'accorde point avec ce que ce Pere dit de la necessité indispensable même aux Catechumenes de recevoir ce sacrement. Ainsi on ne doute point que cet endroit, qui n'a d'ailleurs aucune liaison avec ce qui précède, & qui d'ailleurs est contraire à ce qu'il avoit dit un (f) peu auparavant, que personne ne peut entrer dans le royaume du Ciel que par le Batême, n'ait été ajouté au texte par quelque Pelagien. Les Evêques (g) & les Prêtres sont les ministres du Batême : on ne doit point avoir égard à leur (h) merite personnel, lorsqu'il s'agit de le recevoir, mais aux

lutela, quia nullum est culpæ vacuum . . . Nec senex ergo profectus, nec infans vernaculus excipitur, quia omnis ætas peccato obnoxia, & ideo omnis ætas sacramento idonea. Ambros. lib. 2. De Abraham. pag. 349.

(a) Laverat discipulos Jesus, lavacrum aliud non querebant, uno enim Christus baptismate omnia solvit baptismata. Itaque quem laverit Ecclesia, non habet necesse iterum lavari. Ambros. lib. 8. in Luc. pag. 1491.

(b) Mundus erat Petrus, sed plantam lavare debebat ; habebat enim primi hominis de successione peccatum : quando eum supplantavit serpens & persuasit errorem. Ideo planta ejus abluitur, ut hereditaria peccata tollantur ; nostra enim propria per baptismum relaxantur. Ambros. De Mysteriis, pag. 333. In eo itaque gratias agit anima ista, quia & auferit Dominus peccata, & transfert iniquitates, & demergit in profundo maris. Quod & potest ad baptismum referri, quo Ægyptius mergitur, Hebreus resurgit. Ambros. Epist. 70. Hieroniano, pag. 1068. Vide & lib. 3. Fram. pag. 42. & lib. 2. De Abel, pag. 20.

(c) Nam cum ex duobus naturis homo id est ex anima subsistat & corpore ; visibile per visibile, invisibile per invisibile mysterium consecratur. Aquâ enim corpus abluitur, spiritu anima delicta mandantur. Ambros. in Lucam, lib. 2. pag. 1307.

(d) Suscipite jugum Christi. Nolite timere quia jugum est ; sed levate quia leve est. Non onerabit colla, sed honestat. Quid dubitatis ?

Quid procrastinatis ? Non alligat cervicem vinculis, sed mentem gratiâ copulat : non necessitate constringit, sed voluntatem boni operis dirigit. Quid negas adhuc esse temporis ? Omne tempus oportunitate ad indulgentiam. Si aurum tibi offeram, non mihi dicis : Cras veniam, sed jam exiis . . . Quosque deletationes ? Quosque commestiones ? Instat judicis dies : dum offers gratiam, mors appropinquat. Ambros. De Jejunio, p. 562.

(e) Ex diuturno igitur & innoxio in id quod temporale est & noxium peccator deducitur, qui mentis suæ adscribere debet infantia, quod incautus fuit & intemperans, vel remissionem peccatorum non acquisivit. Nisi enim quis renatus fuerit, &c. Joan. 3. 5. Unque nullum excipit, non infantem, non aliqua præventum necessitate. Habeant tamen illam operum penarum immunitatem, nescio an habeant regni honorem. Ambros. lib. 2. De Abraham, pag. 350.

(f) Nemo ascendo in regnum cælorum, nisi per sacramentum Baptismatis. Ambros. ibid. pag. 348.

(g) Quis est qui in hoc igne baptismi ? Non Presbyter, non Episcopus, non Joannes . . . Sed ille de quo Joannes ait : Matth. 3. 11. & 12. Qui venit post me &c. Non de hoc baptismate, quod fit per Sacerdotes Ecclesie, dictum ipse Dominus testificatur. Ambros. in Psal. 118. pag. 597.

(h) Non merita personarum consideres, sed officia Sacerdotum . . . Crede adesse Dominum Jesum invocatum precibus Sacerdotum

fonctions dont ils sont chargés ; parce que c'est le Sauveur qui donne la vertu au sacrement. Saint Ambroise dit néanmoins que le Batême (a) des ministres perfides souille l'ame au lieu de la purifier. Mais il est visible qu'il parle des purifications des Juifs & des Payens, comme fait l'auteur (b) du livre des Sacremens. On disoit à ceux que l'on alloit batiser, *Epheta* (c), qui veut dire *ouvrez-vous*, afin que tous ceux qui se dispoient à recevoir cette grace, fussent ce qu'on leur demandoit & ce qu'ils avoient à répondre. Ensuite on leur (d) ouvroit le Saint des Saints, c'est ainsi qu'on appelloit le Baptistere, où étant entrés, on leur faisoit plusieurs demandes, auxquelles ils répondoient, renonçant solemnellement au diable, à ses œuvres, au monde, au luxe & aux plaisirs. C'étoit la coutume qu'en faisant ces protestations, ils eussent le visage tourné à l'occident ; puis tournés à l'orient ils prononçoient leur profession de foi, par laquelle ils déclaroient qu'ils croyoient au Pere, au Fils & au Saint-Esprit. L'engagement qu'ils contractoient alors se conservoit dans les registres du livre de vie. Le Diacre, le (e) Prêtre & l'Evêque étoient presens. Celui-ci interrogeoit le Catechumene, consacroit les eaux (f) par le signe de la Croix, qui dès le moment devenoient une source de vie, & y

tum qui ait : Matth. 18. 20. Ubi fuerint duo vel tres, ibi & ego sum ; quanto magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt, ibi dignatur suam impertire presentiam. Ambros. De Mysteriis, pag. 332.

(a) *Non sanat baptismus perfidorem, non mundat, sed polluit. Judæus urceus baptisat & calices, quasi insensibilia vel culpam possunt recipere vel gratiam. Tu baptiza hunc calicem tuum sensibilem in quo bona opera tua luceant, in quo gratie tue splendor fulgeat. Ambros. De Mysteriis, pag. 330.*

(b) *Lib. 2. De Sacramentis, cap. 1. pag. 355.*

(c) *Aperite igitur aures . . . Quod vobis significavimus cum apertionis celebrantes mysterium, diceremus : Epheta, quod est aperire ; ut venturus unusquisque ad gratiam quid interrogaretur, cognosceret : quid responderet, meminisse deberet. Ambros. De Mysteriis, pag. 326.*

(d) *Post hæc tibi sunt Sancta Sanctorum reserata, ingressus es regenerationis sacramentum. Repere quid interrogatus sis, recognosce quid responderis. Renunciasti diabolo & operibus ejus, mundo & luxurie ejus ac volutariis. Teneat vox tua non in tumulo mortuorum, sed in libro viventium. Vidisti*

illic Levitam, vidisti Sacerdotem . . . Ingressus es igitur ut adversarium tuum cerneres, cui renunciandum in os putaris : ad orientem converteris ; qui enim renunciat diabolo, ad Christum convertitur, illum directo cernit obtutu. Ambros. De Mysteriis, pag. 326.

(e) *Descendisti igitur, recordare quid responderis, quod credas in Patrem, credas in Filium, credas in Spiritum Sanctum. Ambros. De Mysteriis, pag. 332.*

(f) *Quid vidisti ? Aquas utique sed non solas : Levitas illic ministrantes, summum Sacerdotem interrogantem & consecrantem . . . Aqua est ergo quod caro mergitur, ut omne abluatur carnale peccatum. Sepeliunt illic omne flagitium . . . Aqua sine predicatione Dominicæ crucis ad nullos usus futuræ salutis est : cum vero salutis fuerit crucis mysterio consecrata, tunc ad usum spiritalis lavacri & salutis poculi imperatur. Ibidem, pag. 327. & 328. Quid in hoc typo Angelus, nisi descensionem Sancti Spiritus nuntiabat quæ nostris futura temporibus, aqua sacerdotibus invocata precibus conferret ? Ambros. l. 1. De Spiritu Sancto, pag. 610.*

plongeoit le catechumene, qui en seroit purifié, non par (a) l'eau, mais par (b) l'esprit, par le sang de Jesus-Christ. Au sortir de l'eau l'Evêque oignoit (c) la tête du bap-tisé, afin qu'il fût la race choisie & la nation sacerdotale qui est précieuse aux yeux du Seigneur. Ensuite on lui lavoit les piés (d), & on le revêtoit d'habits blancs (e) pour marquer qu'il s'étoit dépouillé du péché, & s'étoit revêtu des chastes vêtements de l'innocence. Le jour destiné au Bap-tême étoit dans tout le monde celui de (f) Pâques; c'étoit aussi le jour de voiler les Vierges; ceux qui venoient d'être bap-tisés recevoient aussi-tôt le (g) sceau spirituel de la main de l'Evêque, c'est-à-dire le sacrement de Confirmation, qui faisoit descendre sur lui les sept (h) Dons du Saint-Esprit, sous un signe visible.

XXX. Du Bap-tistere le nouveau bap-tisé passoit (i) à l'Autel, en disant : *Pentrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeunesse renouvelée.* Il y alloit avec un saint empressement pour participer au festin celeste. » Car ce (k) n'est pas » assez d'avoir été lavé dans tout son corps, il est nécessaire qu'il » soit purifié par une viande & un breuvage celestes. « Y étant ar-

Sur l'Eucha-
ristie, comme
Sacrement &
comme Sacri-
fice.

(a) *Quid est enim aqua sine cruce Christi? Elementum commune sine ullo sacramenti efficitur.* Ambros. De Mysteriis, pag. 330.

(b) *Aquas video, quas videbam quotidie; iste me habent mundare, in quas saepe descendi & nunquam mundatus sum. Hinc cognosce quod aqua non mundat sine spiritu.* Ibidem.

(c) *Post haec utique ascendisti ad Sacerdotem: considera quid fecerim sit. Nonne illud quod ait David, in Psalmo 132. Sicut unguentum in capite, &c. Hoc est unguentum de quo & Salomon ait: Cantici 1. 2. Unguentum exinanitum est nomen tuum, &c. . . . Quare hoc fiat intellige, quia oculi sapientis in capite ejus. Eccli. 2. 14. Ideo in barbam desuit, id est in gratiam juvenutis; ideo in barbam Aaron, ut fias electum genus, sacerdotale, pretiosum; omnes enim in regnum Dei & in sacerdotium unguimur gratia spiritali.* Ibid. pag. 332.

(d) *Ascendisti de fonte, memento Evangelicæ lectionis. Etenim Dominus noster Jesus in Evangelio lavit pedes Discipulis suis.* Ibid. pag. 332.

(e) *Post haec accepistis vestimenta candida ut esset indicium quod exieris involucrium peccatorum, indueris innocentiae casta velamina.* Ibid. pag. 333.

(f) *Venit Pascha dies, in toto orbe Bap-tismi sacramenta celebrantur, velantur sa-*

cra virgines. Uno ergo die sine aliquo dolore multos filios & filias solum Ecclesia paritur. Ambros. De Exhortat. Virginit. pag. 288.

(g) *Unde repetere quia accepisti signaculum spirituale, spiritum sapientiae & intellectus, spiritum consilii atque virtutis, spirituum cognitionis atque pietatis, spiritum sancti timoris; & serva quod accepisti. Signavit te Deus Pater, confirmavit te Christus Dominus, & debet pignus Spiritus in cordibus tuis, sicut apostolica lectione didicisti.* Ambros. De Mysteriis, pag. 336.

(h) *Cithara est caro nostra, quando peccato moritur ut Deo vivat, cithara est quando septiformem accipit Spiritum in Bap-tismatis sacramento.* Ambros. lib. 2. De Job, pag. 652.

(i) *His abluta plebs dives insignibus, ad Christi contendit altaria, dicens: Et introibo ad altare Dei, &c. Deposuit enim in veterari erroris exuviis, renovata in aequae juvenute, celeste illud festinat adire convivium. Venit igitur, & videns sacro Sanctum altare compositum, exclamans ait: Larasti in conspectu meo mensam, &c.* Ambros. De Mysteriis, pag. 36.

(k) *Nunc quoque in Evangelii mysteriis recognosces, quia bap-tizatus licet toto corpore, postea tamen esca spiritali potuque mundaris.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1178.

rivé il s'écrioit (a) plein de confiance avec le Prophète: *C'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer: il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages.* Saint Ambroise dit (b) que la nourriture que le nouveau baptisé recevoit à l'Autel est infiniment plus excellente que la Manne, qui ne pût garantir nos peres de la mort dans le desert; que c'est le Pain vivant qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie éternelle; que c'est le Corps de Jesus-Christ, la chair de Jesus-Christ, le corps de vie; que c'est une manne incorruptible qui communique son incorruptibilité à ceux qui la mangent dignement; que c'est la verité dont la manne n'étoit que la figure. » Vous (c) me direz peut-être, ajoute-t-il: mais » je vois autre chose? Comment m'assurez-vous que c'est le Corps » de Jesus-Christ que je reçois? C'est ce que je vais vous prouver. » Montrons donc que ce n'est point le corps que la nature a formé, » mais celui que la benediction a consacré & que la benediction » prévaut à la nature, puisqu'elle a même la force de la changer. » Moïse jette une verge à terre, & elle est changée en serpent; il » étend la main, prend le serpent, & aussitôt la verge changée en » serpent redevient verge. Aaron étendant sa main sur les eaux » d'Égypte, elles sont tout d'un coup changées en sang, & repren- » nent ensuite leur premiere nature par la vertu de sa priere. Si la » benediction de l'homme a été assez puissante pour changer la na- » ture, que dirons-nous de cette divine consécration, où ce sont » les paroles mêmes du Sauveur qui operent? Si la parole d'Elie a

(a) Ambros. De Mysteriis, pag. 336.

(b) Probaturum est antiquiora esse Ecclesie sacramenta, nunc cognosce potiora. Recvera mirabile est quod manna Deus pluerit patribus . . . Sed tamen panem illum qui manducaverunt, omnes in deserto mortui sunt: ista autem esca quam accipis, iste panis qui vivus qui descendit de celo, vite aeternae substantiam subministrat; & quicumque hunc manducaverit, non morietur in aeternum & est corpus Christi. Ambros. De Mysteriis, pag. 337.

(c) Forte dicas: Aliud video, quomodo tu mihi adferis quod Christi corpus accipiam. Et hoc nobis adhuc superest ut probemus. Quantis igitur utimur exemplis? Probemus non hoc esse quod natura formavit, sed quod benedictio consecravit: majoremque vim esse benedictionis quam naturae; quia benedictione etiam natura ipsa mutatur. Virgam tenebat Moyses projecit eam & facta est serpens. Rursus prehendit caudam serpentis, &

in virga naturam revertit. Vides igitur prophetica gratia bis mutatam esse naturam & serpentis & virga? Currebant Aegypti flumina puro aquarum meatu subito de fontium venis sanguis capiti erumpere; & non erat potus in fluviiis. Rursus à Propheta prece cruor cessavit fluminum, aquarum natura remeavit Quod si tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret; quid dicimus de ipsa consecratione divina, ubi verba ipsa Domini Salvatoris operantur? Nam sacramentum istud quod accipis Christi sermone conficitur. Quod si tantum valuit sermo Eliae ut ignem de celo deponeret: non valebit Christi sermo ut speciet mutet elementorum? De totius mundi operibus legisti: Quia ipse dixit & facta sunt, &c. Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quae sunt in id mutare quod non erant? Non enim minus est novas rebus dare quam mutare naturas, Ambros. De Mysteriis, pag. 338.

» pû faire descendre le feu du ciel, celle de Jesus-Christ ne pourra-
 » t-elle changer la nature des élémens; & le Créateur de l'Univers
 » qui d'une seule parole a tiré du néant tout ce qui n'étoit pas, n'au-
 » ra-t-il plus assez de pouvoir pour changer les choses qui sont déjà
 » en ce qu'elles n'étoient pas auparavant? Mais qu'est-il besoin (a)
 » de recourir à de pareilles preuves, & d'appuyer sur des exem-
 » ples miraculeux qui n'ont qu'un rapport éloigné au mystere de
 » l'Eucharistie? La verité n'en est-elle pas suffisamment confirmée
 » par celui de l'Incarnation? Une vierge a engendré; cela est contre
 » l'ordre de la nature: & c'est ce corps sorti d'une vierge que
 » nous consacrons. Pourquoi chercher l'ordre de la nature dans le
 » corps de Jesus-Christ, puisque Jesus-Christ est né d'une vierge
 » contre l'ordre de la nature? Jesus-Christ a eu une vraie chair qui
 » a été attachée à la croix & mise dans le sépulchre. L'Eucharistie
 » est véritablement le sacrement de cette chair; car Jesus-Christ ne
 » dit-il pas: *Ceci est mon Corps*? Avant la benediction de ces paroles
 » celestes c'est une autre nature, après la consécration c'est le corps.
 » Il en est de même du sang: avant la consécration on lui donne
 » un autre nom; après la consécration on l'appelle le sang (de Je-
 » sus-Christ): & vous répondez *Amen*, c'est-à-dire, cela est vrai.
 » Que l'esprit avoue interieurement ce que la bouche profere; que
 » le cœur soit dans les sentimens que la parole exprime. Cette vian-
 » de (b) sacrée est l'appui de notre ame, & ce divin breuvage rem-
 » plit de joie le cœur de l'homme. « Saint Ambroise dit encore
 » que lorsque nous communions (c) nous mangeons le corps du
 » Seigneur Jesus, que nous y trouvons la remission de nos pechés,
 » notre reconciliation avec Dieu & une protection éternelle; que
 » nous devons le recevoir avant toute autre nourriture; que là où est

(a) Sed quid argumentis utimur? Suis
 utamur exemplis, incarnationisque exemplo
 instruamus mysterii veritatem. Numquid
 naturæ ipsius præcessit, cum Jesus Dominus
 ex Maria nasceretur. . . . Liquet quod præ-
 ter naturæ ordinem virgo generavit. Et hoc
 quod consecimus corpus, ex virgine est: quid
 hic queris naturæ ordinem in Christi corpore,
 cum præter naturam sit ipse Dominus Jesus
 partus ex virgine? Vera utique caro Christi,
 quæ crucifixa est, quæ sepulta est: vere ergo
 carnis illius sacramentum est. Ipse clamat Do-
 minus Jesus: Hoc est corpus meum. Ante
 benedictionem verborum cælestium alia spe-
 cies nominatur, post consecrationem corpus
 significatur. Ipse dicit sanguinem suum. Ante

consecrationem aliud dicitur, post consecra-
 tionem sanguis nuncupatur. Et tu dicis:
Amen, hoc est, verum est. Quod os loquitur,
 mens interna fateatur: quod sermo sonat,
 affectus sentiat. Ambrosii. De Mysteriis, pag.
 339 & 340.

(b) Cor nostrum esca ista confirmat, &
 potus iste latificat cor hominis ut propheta
 memoravit. Ibid. pag. 341.

(c) Tunc utique paratus adsiste; ut acci-
 pias tibi munimentum, ut corpus edas Domi-
 ni Jesus, in quo remissio peccatorum est, po-
 stulatio divina reconciliationis & protectio-
 nis æternæ. Suscipe ante Dominum Jesum tuæ
 mentis hospitio: uti corpus ejus, ibi Christus
 est. Ambrosii. in Psal. 118. pag. 1073.

le corps de Jesus-Christ, là est aussi Jesus-Christ; que (a) ni Caïphe, ni Pilate ne nous ont pas ôté Jesus-Christ, puisque nous l'avons encore avec nous, & que nous (b) mangeons sa chair & nous buvons son sang; que toutes les fois que nous recevons le sacrement, qui par la priere sacrée se change au corps & au sang (du Sauveur), autant de fois nous représentons sa mort; que comme nous avons (c) vû le Prince des Prêtres venir à nous par son Incarnation, & offrir pour nous son sang, les Prêtres le suivent en cela autant qu'ils le peuvent, & offrent le sacrifice pour le peuple; que quoique foibles par leurs merites, ils sont néanmoins dignes de respect à cause du sacrifice qu'ils offrent, parce qu'autant de fois que nous offrons le corps de Jesus-Christ sur la terre, Jesus-Christ est offert lui-même, ou plutôt il s'offre par les mains du Prêtre, puisque c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice qui est offert, quoiqu'il ne l'offre plus d'une maniere visible; que dans la loi de Moïse on n'offroit (d) en sacrifice que des animaux, qu'à present c'est Jesus-Christ qui est offert comme homme & comme souffrant pour nous, & qui s'offre lui-même comme le vrai Prêtre pour effacer nos pechés; qu'on ne doit pas (e) douter que lorsqu'on offre le sacrifice sur nos Autels les Anges n'y assistent, puisque Jesus-Christ y est present lui-même & immolé, & que personne ne doit y assister (f) s'il n'a la crainte de Dieu qui fait le

(a) *Nolui autem non Caïphas, non Pilatus Christum abstulit, nec possumus jejumare; quia Christum habemus, & Christi carnem epulamur & sanguinem.* Ambrosi. lib. 5. in Luc. pag. 1360.

(b) *Nec quotiescumque sacramenta sumimus, quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur & sanguinem, meritum Domini annunciamus.* Ambrosi. l. 4. De Eule. pag. 533. *Nam etsi credas à Christo veram carnem esse susceptam & offeras: transfigurandum corpus altaris; non distinguendum tamen naturam divinitatis & corporis, & tibi dicitur: Si recte offeres, non autem recte dividas, peccastis.* Genes. 4. *Divide quod meum, divide quod suum verbi est.* Ambrosi. De Incan. pag. 708. Le verbe transfigurer le prend ici pour changer. Il est pris dans ce sens par l'âne, qui en parlant des amandes, dit: *Ex dulcibus transfiguratur in amaras.* Voyez la note des Benedictins sur ces deux endroits.

(c) *Vidimus Principem Sacerdotum ad nos venientem, vidimus & audivimus offerentem pro nobis sanguinem suum: sequi-*

mur, ut possumus Sacerdotes; ut offeramus pro populo sacrificium; & si infirmi merito, tamen honorabiles sacrificio; quia etsi nunc Christus non videtur offerre, tamen ipse offertur in terris, quando Christi corpus offertur: immo ipsa offerre manifestatur in nobis, cuius sermo sanctificat sacrificium quod offertur. Ambrosi. in Psal. 38. pag. 853.

(d) *Umbra in lege, imago in Evangelio, veritas in celestibus. Ane agnus offerebatur, offerebatur & vitulus, nunc Christus offertur: sed offertur quasi homo, quasi recipiens passionem. Et offert se ipse quasi Sacerdos, ut peccata nostra dimittat.* Ambrosi. lib. De Officiis, pag. 63.

(e) *Atque utram nobis quoque adolescentibus altaria, sacrificium desertoribus adflatur Angelus, immo prebeatur se videndum. Nemo enim dicitur adflere Angelum, quando Christus adfluit, quando Christus immolatur.* Ambrosi. lib. 1. in Luc. pag. 1275.

(f) *Nemo enim nisi qui invenit Deum, quod est initium sapientie, nisi signaculum spirituale, vel custodierit, vel receperit, nisi hominum predicaverit, sacramentis abset*

commencement de la sagesse, s'il n'a conservé ou recouvré la grace du Saint-Esprit, & s'il ne fait profession de la vraie foi; que par le marche-pié de Dieu, dont il est parlé dans les Pseaumes, qu'on doit adorer, on (a) peut entendre l'humanité du Sauveur que nous adorons tous les jours dans les Mysteres; qu'en y bûvant son sang, nous (b) bûvons le prix de nos pechés & de notre rédemption; que la chair (c) d'un Dieu est notre viande, & le sang d'un Dieu notre boisson. L'Evêque (d) ne celebrait jamais les saints Mysteres sans l'assistance des Diacres; & c'étoit à ceux-ci de distribuer au peuple l'Eucharistie. C'étoit l'usage de conserver l'Eucharistie pour s'en communier, & de la porter (e) dans les voyages où l'on prévoyoit quelque danger, & on ne la montrait point à ceux qui n'étoient pas batisés. C'est s'exposer à être jetté dans les tenebres extérieures, que de s'approcher des Autels sans

interesse celestibus. Ambros. lib. 7. in Luc. pag. 1466.

(a) *Videamus tamen ne terram illam dicat adorandum propheta, cum Dominus Jesus in carnis assumptione suscepit. Itaque per scabellum terra intelligitur: per terram autem caro Christi, quam hodieque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli in Domino Jesus adoraverunt; neque enim divisus est Christus, sed unus.* Ambros. lib. 3. De Spiritu Sancto, pag. 681.

(b) *Bibamus ergo pretium nostrum ut bibendo redimamur.* Ambros. lib. 10. in Luc. pag. 1533.

(c) *Christus mihi cibus, christus mihi potus: caro Dei cibus mihi, & Dei sanguis potus est mihi. Non jam ad satietatem mei annuos expecta proventus, Christus mihi quotidie ministratur.* Ambros. in Psalm. 118. pag. 1202.

(d) *Numquam sacrificium sine ministro offerre consueveras. Quid in me ergo displicuit Pater? Num degenerem probasti? Experire certe utrum idoneum ministrum elegeris. Cui commissisti Domini sanguinis consecrationem, cui consummandorum consortium sacramentorum, huc sanguinis tui consortium negas.* Ambros. lib. 1. De Officiis, pag. 55. Il ne s'agit pas en cet endroit de la consecration de l'Eucharistie, mais de la distribution de l'Eucharistie consecrée: ce qui étoit la fonction des Diacres dès les premiers siècles; ils distribuoient au peuple le Sang de Jesus-Christ. Ce sens est dé-

terminé par le verbe *commissisti*, & par les paroles suivantes auxquelles il a rapport: *Cui consummandorum consortium sacramentorum*, qui ne veulent pas dire *consecrer*, mais *consommer* par commission de l'Evêque; en sorte qu'il faut traduire ainsi tout ce passage: *Quoi refusez-vous à celui à qui vous avez consacré le sang consacré du Seigneur, & l'avantage de consommer avec vous les sacrements; lui refusez-vous, dis-je, de verser son sang avec le vôtre.* Le terme *consecratio* se prend quelquefois pour la chose consecrée, comme on le voit dans les paroles que le Prêtre prononce lorsqu'il met dans le calice une partie de l'Hostie consecrée: *Hæc commissio & consecratio Corporis & Sanguinis Domini fiat, &c.*

(e) *Qui Satyrus priusquam perfectioribus esset initiatus mysteriis, in naufragio constitutus, cum ea qua veheveret, navis scopuloso illisa vado, & urgentibus hinc atque inde fluctibus solveretur, non mortem metuens, sed ne vacuus mysterio exiret à vita; quos initiatos esse cognoverat, ab his divinum illud fidei sacramentum poposcit: non ut curiosos oculos inserret arcanis, sed ut fidei suæ consequeretur auxilium. Etenim ligari fecit in orario, & orarium involvit collo atque ita se dejecit in mare, non requirens de navis compage resolutam tabulam, cui super natans juvaretur, quoniam fidei solius arma quaesierat.* Ambros. De obitu Satyri, lib. 1. pag. 1225.

la (a) charité, & sans avoir auparavant été (b) guéri des maladies de son ame. Le jeûne (c) est une vraie disposition pour s'en approcher; & pour recevoir le corps de Jesus-Christ il falloit être (d) à jeûn, le tems de la communion fût-il retardé jusqu'au soir: car souvent du tems de saint Ambroise on ne celebrait les divins mysteres qu'à la nuit, sur-tout en Carême. En d'autres jours on les celebrait à midi, & ensuite on rompoit le jeûne. La celebration des saints mysteres étoit accompagnée du chant des hymnes; & on s'abstenoit autant qu'il étoit possible de troubler l'attention des assistans, soit en touffant (e) ou en faisant quelque autre bruit. L'Evêque encensoit (f) l'Autel pendant le sacrifice; il y (g) prioit pour l'Empereur, qui comme les simples Fidèles (h) présentoit son offrande à la sainte Table, mais après l'avoir présentée, il ne lui étoit pas permis de rester dans le sanctuaire. C'étoit un lieu destiné aux Prêtres seuls, du moins dans l'Eglise de Milan; car dans celle de Constantinople l'usage étoit différent, &

(a) *Qui pacem & charitatem non detulerit ad Christi altaria, tolletur ligatis pedibus & manibus & mittetur in tenebras exteriores, &c.* Ambros. lib. 7. in Luc. p. 146c.

(b) *Itaque nemo accipit cibum Christi, nisi fuerit ante sanatus.* Ambros. lib. 6. in Lucam, pag. 1400.

(c) *Mystica quoque mensa jejunio comparatur: illa mensa de qua dicit David: Partasti in conspectu meo mensam. Psal. 22. 5. Ergo si ad mensam illam venerabilem jejunia sancta nos perducent: si hac fame illa quæ sunt æterna mereamur, quid de iis dubitamus quæ in usu humano sunt quod etiam superiora hæc nobis faciat jejunium?* Ambros. lib. De Jejunio. pag. 544.

(d) *Indictum est jejunium, cave ne negligas, & si te famæ quotidianum cogit ad prandium, aut intemperantia declinas jejunium, tamen celesti magis te servato convivio. Non epulæ paratæ extorqueant, ut celestis sis vacuus sacramentis; differ aliquantulum, non longe finis est diei: immo plerique sunt ejusmodi dies, ut statim meridianis horis advenendum sit in Ecclesiam, canendi hymni, celebranda oblatio. Tunc utique paratus adsiste; ut accipias tibi munimentum; ut corpus edas Domini Jesu, in quo remissio peccatorum est, postulatio divinæ reconciliationis & protectionis æternæ.* Ambros. in Psal. 118. pag. 103.

(e) *Et tu in mysterio, Dei virgo, gemi-*

tus, sereatus, tussis, visus, absque. Ambros. De Virgin. lib. 3. pag. 177.

(f) *Utinam nobis quoque adolescentibus altaria, sacrificium deferentibus adsistat Angelus.* Ambros. lib. 1. in Luc. num. 28. pag. 1275.

(g) *Nam si indignus sum qui à te audiar, indignus sum qui pro te offeram, cui tua vota, cui tuas committas preces. Ipse ego non audies, quem pro te audiri velis?* Ambros. Epist. 40. ad Theodof. August. num. 1. pag. 946.

(h) *Ubi autem tempus advenit, quo donz sacræ mensæ offerret (Imperator) surgens paribus cum lacrymis sanctuarium conscendit, donisque oblatis intus ad cancellos subivit ut solebat. Verum hic rursus non conticuit magnus Ambrosius, sed locorum discrimina edocuit. Primumque numquid veller rogavit. Et cum Imperator divinorum mysteriorum perceptionem expectare se diceret, per primum Diaconorum hæc ei significavit, ad loca interiora, Imperator, aditus solis Sacerdotibus patet: cæteris omnibus in via sunt & intus. Proinde exi & cum aliis consistere, nam purpura Imperatores facit non Sacerdotes. Quam utidem admonitionem æquo animo accipiens fidelissimus Imperator, renuntiavit jussu se non animi arroganti mansisse intra cancellos, sed quia Constantinopoli tunc morem esse ducerat. Theodoret. lib. 5. hist. cap. 17. pag. 729.*

L'Empereur

l'Empereur avoit place dans le sanctuaire. Saint Ambroise donne à la celebration des saints mysteres le nom de *Messe* (a), remarquant qu'on ne la commençoit qu'après avoir renvoyé les catechumenes, & avoir donné le symbole aux compétens dans le Baptistère; car ni les uns ni les autres n'étoient presens quand on commençoit la Messe, c'est-à-dire le saint Sacrifice. Il l'offroit (b) tous les jours pour son peuple, mais non en présence des pecheurs publics, fussent-ils Empereurs (c): Dieu même lui ayant défendu de l'offrir en présence de Theodose qui venoit de répandre le sang des innocens. Il l'offroit quelquefois dans des maisons particulieres, entre-autres dans celle d'une dame du rang des Clarissimes (d), qui l'en avoit prié lorsqu'il étoit à Rome. Ce fut dans cette occasion qu'une femme paralytique qui s'y étoit fait porter, fut guérie par l'imposition des mains du saint Evêque. Les Fidèles recevoient l'Eucharistie sous les deux especes. » Comment, disoit (e) saint Ambroise à Theodose après le meurtre de Thessalonique, recevez-vous le corps du Sauveur dans des mains toutes souillées? Comment porterez-vous son sang précieux à votre bouche, vous qui avez répandu injustement le sang de tant de personnes par une parole pleine d'emportement & de colere? « On donnoit néanmoins quelquefois la communion aux mourans sous une seule espece: & ce fut ainsi que (f) saint Honorat évêque de Verceil, qui étoit venu pour assister saint Ambroise à la mort,

(a) Post lectiones atque tractatum, dimissis catechumenis symbolum aliquibus competentibus in baptisteriis tradebam Basilicæ. Illic nunciatum est mihi comperto quod ad Porcianam basilicam de palatio decanos mississem, & vela suspenderet, populi partem eo pergere, ego tamen mansi in munere missam facere capui. Ambrosii. Epist. 20. num. 4. pag. 853.

(b) Vos quoque ipsos mihi bonos filios gestiebat (diabolus) eripere pro quibus ego quotidie in staurio sacrificium. Ibid. num. 15. pag. 856.

(c) Offerre non audeo sacrificium, si volueris adfistere. An quod in unius innocentis sanguine non licet, in multorum licet? Non puto. Non ab homine neque per hominem sed aperte mihi interdixit advertere. Cum enim essem sollicitus, ipsa nocte qua proficisci parabam, venisse quidem visus est ad Ecclesiam; sed mihi sacrificium offerre non licuit. Ambrosii. Epist. 51. ad Theodosium, num. 13. 14. pag. 1000.

(d) Per idem tempus cum trans Tiberim

apud quandam Clarissimam invitatus sacrificium in domo offerret, quædam balnearix quæ paralytica in lecto jacebat, cum cognovisset ibidem esse Domini Sacerdotem, in cellula se ad eandem domum ad quam ille invitatus venerat, portavi fecit atque oravit & imponentis manus vestimenta attingit. Quæ cum conspiceretur, statim sanitate recepta ambulare cepit. Paulin. in vita sancti Ambrosii, pag. 3. n. 10. in Appendice, t. 2.

(e) Quomodo manus extendet injuste cædis sanguine adhuc stillantes? Quomodo lujusmodi manibus Sacro-Sanctum Domini corpus accipies? Quomodo pro cretum ori sanguinem admovebis, qui furore actus tantum sanguinis nefarie profudisti? Ambrosii. apud Theodoret. lib. 5. hist. cap. 17. p. 1127.

(f) Honoratus Sacerdos Ecclesie Vercellis cum in superioribus domus se ad quæscendum composuisset, terro vocem vocantis se audivit, dicensque sibi: Surge, festina quia modo est recessus tuus. Qui descendens, obtulit sancto Domini corpus: quo accepto ubi gluttivit, emisit spiritum bonum Viaticum secum

lui administra l'Eucharistie : il ne l'eut pas plutôt reçue qu'il rendit l'esprit, emportant avec lui en l'autre monde un si excellent viatique, afin que son ame ayant été nourrie & fortifiée par ce divin aliment, jouît dans le ciel de la conversation des Anges, dont il avoit mené la vie sur la terre. L'Eglise avoit à son usage deux sortes de vases : les uns étoient consacrés, les autres ne l'étoient pas. C'étoit le sentiment (a) de saint Ambroise, qu'on pouvoit rompre les uns & les autres pour soulager les pauvres, racheter les captifs, pour bâtir des Eglises, & même pour agrandir les Cimetieres. Il dit bien nettement en cet endroit que la liqueur répandue dans ces vases, dont quelques-uns étoient d'or, étoit le sang de Jesus-Christ. » Je reconnois, dit-il, (b) que le sang répandu dans l'or n'y » a pas seulement brillé, mais qu'il y a imprimé la vertu de son » opération divine en le faisant servir à la rédemption des captifs.

Sur la Péni-
tence.

XXXI. C'étoit par la pénitence (c) que l'on rentroit dans la communion de l'Eglise & dans la participation de l'Eucharistie : mais il falloit que cette pénitence fût sincere, que le pecheur eût demandé le pardon de ses pechés avec larmes, avec gémissemens devant tout le peuple. On differoit deux ou trois fois de le remettre dans la communion de l'Eglise & dans l'usage du sacrement, & il devoit croire que ce retardement venoit de ce que ses prieres avoient été trop lâches ; & témoigner plus de ferveur, en redoublant ses prieres, en se jettant aux piés des Fidèles, en les embras-

ferens ; ut in virtute esse anima refectior Angelorum nunc consortio quorum vita vixit in terris . . . letetur. Paulinus, in vita sancti Ambrosii, num. 47. pag. 12.

(a) *Nemo potest dicere. Cur pauper vivit? nemo potest queri quia captivi redempti sunt: nemo potest accusare, quia Templum Dei est edificatum: nemo potest indignari, quia humanis fidelium reliquiis sparta laxata sunt: nemo potest dolere quia in sepulchris Christianorum requies desunctorum est. In his tribus generibus vasa Ecclesie etiam initiata confringere, confare, vendere licet. . . ideo iura Ecclesiam primum quæstia sunt vasa que initiata non essent: deinde communita postremo confata per immutatis erogationis dispensata egentibus, captivorum quoque pretis profecerunt, quod si deserat nova & que nequaquam initiata videantur in huiusmodi usus quos supra diximus, arbitror omnia pre se posse converteri. Ambros. lib. 2. De Officiis, cap. 28. num. 142. 143. pag. 104.*

(b) *Agnosco infusum auro sanguinem*

Christi non solum irrutilasse, verum etiam divinæ operationis impressisse virtutem redemptionis munere. Ibid. num. 139. p. 103.

(c) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiose penitentiam egerit; quemodo ista recipit, si ei communio non refunditur? Volo veniam reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius sletibus; ut ignoscatur obsecret: & cum secundo & tertio fuerit dilata ejus communio, credat remissus se supplicasse, sletus augeat, miserabilior postea recitatur, teneat pedes brachius, osculetur osculis, lauret sletibus, nec dimittat; ut de ipso dicas Dominus Jesus: Remissa sunt peccata ejus multa, quoniam dilexit multum. Cognovi quosdam in penitentia sulcasse vultum lacrymis, exarasse continuis sletibus genas, stravisse corpus suum calcandum omnibus, jejuno ore semper & pallido mortis speciem spiranti in corpore prætulisse. Ambros. De Pœnit. lib. 1. pag. 414.*

fant, en les baissant, en les arrosant de ses larmes, en s'y tenant attaché, afin que notre Seigneur J. C. dit de lui: beaucoup de pechés lui sont remis, parce qu'il a aimé beaucoup. S. Ambroise dit qu'il avoit connu des personnes, qui dans leur pénitence s'étoient gâté le visage à force de pleurer; qui avoient creusé leurs joues par le cours de leurs larmes continuelles; qui s'étoient prosternées en terre pour être foulées aux piés, & que leurs jeûnes continuels avoient rendues si pâles & si défigurées, qu'elles portoient dans un corps vivant l'image de la mort même. Il parle de la pénitence publique qui ne s'accordoit qu'une (a) fois, comme le Batême; & dit que la honte qui en revenoit aux pecheurs, ne (b) devoit pas les empêcher de s'y foumettre. Il rapporte (c) deux exemples de la pénitence publique: l'un d'une vierge consacrée à Dieu, mais tombée dans le peché; l'autre de celui avec qui elle l'avoit commis, & marque les exercices de la pénitence & les prières particulieres qu'il leur avoit imposés. Il en rapporte (d) un autre d'un jeune homme qui s'en étant allé voyager pour se délivrer

(a) Merito reprehenduntur qui sepius agendam penitentiam putant, quia luxuriantur in Christo. Nam si verè egerent penitentiam, iterandam posse non putarent; quia fuit unum baptisma, ita una penitentia, qua tamen publicè agitur; nam quotidiani nos debet penitere peccati: sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum. Ambros. lib. 2. De Penit. pag. 436.

(b) Nihil est quod pudori esse debeat, nisi non fateri, cum omnes simus peccatores. Ibidem.

(c) In primis omnis cura vitæ hujus intermenda sibi est, & quasi mortuam te existmans, sicut & es, quomodo possis reviviscere, cogita. Deinde lugubris tibi accipienda est vestis, & mens ac membra singula digna castigatione puenienda. Amputentur crines qui per vanam gloriam occasionem luxuriæ præstiterunt. Desuanti oculi lacrymis, qui masculum non simpliciter adspexerunt Pallecat faciesque quondam erubuit impudice. Denique totum corpus injuriis & jejuniis maceretur, cinere adpersum & operum cilicio perhorrescat; quod malè sibi de pulchritudine placuit. Cor verò sit liquefcent tanquam cera jejuniis inquietans se ipsum, & cogitationibus ventilans, quare sit ab inimico subversum sensus etiam crucietur; quia in membra corporis cum haberet dominationem malo cessit imperio. Ambros. De lapsu Virginis, pag. 314. De te autem

quid dicam filio serpentis, ministro diabolo, violatore templi Dei: qui in uno scelere duo crimina perpetrasti, adulterum utique & sacrilegium? . . . Petas ultro carcerem penitentia, obstringas catenas viscera, animam tuam gemitibus, jejuniisque crucis, Sanctorum petas auxilium, & jaceas sub pedibus electorum; ut non tibi cor impenitens thesaurizet iram in die iræ & justii judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua. Ambros. ibid. pag. 315. Quis consoletur te, virgo filia Sion, &c. Extolle ad Deum manus tuas pro remedio peccatorum tuorum. Accipe igitur lamentum, & primum quidem nullo die quinquagesimus Psalmsus intermittatur; quia in tali negotio cæcus es, & usque ad versuculum illum: Cor contritum & humilium Deus non spernit; cum lacrymis genuitque percurrere. Ambros. De lapsu Virg. p. 317.

(d) Facilis autem inven qui innocentiam servaverim quam qui congrui egerint penitentiam. An quisquam illam penitentiam putat, ubi acquirendum ambitio dignitatis, ubi vini effusio, ubi ipsius copule conjugalis usus? Renunciandum sæculo est: somno ipsi minus indulgendum, quam natura postulat, interpellandus est genitibus, intermittenendus est suspiciis, seque tradendus orationibus: vivendum ita ut vitæ hujus moriamur usui: se ipsum sibi homo at negat, & totus nuceat: sicut quendam adolescentem fabule serunt propter amores meretricios peregrè

d'une courtisane qu'il aimoit, & qui étant revenu après que sa passion fut éteinte, rencontra cette femme sans lui parler. Étonnée de ce qu'il ne lui disoit rien & croyant qu'il ne la reconnoissoit pas, elle lui dit : « Je suis une telle ; » à quoi le jeune homme répondit : « Mais moi je ne suis plus un tel. » Surquoi S. Ambroise dit que pour être vraiment pénitent, il faut que l'homme renonce à soi-même & qu'il se change tout entier. « Croit-on, dit-il, que la » pénitence soit où est l'ambition de parvenir à des charges, où est le » luxe & la bonne chère, où est l'usage du mariage? Il faut renoncer » au monde; il faut moins donner au sommeil que la nature n'en demande; il faut l'interrompre par des gémissemens; il faut l'entre- » couper par des soupirs; il faut en employer une partie en prières; » il faut vivre de telle sorte que l'on meure à l'usage profane de » cette vie. « Comme il étoit rare de voir des pénitens de cette sorte, cela fait dire à ce saint Evêque, qu'il avoit trouvé plus de personnes qui avoient gardé leur innocence baptismale, qu'il n'en avoit trouvé qui l'ayant perdue, eussent fait pénitence comme il falloit. Il remarque qu'il y en (a) avoit qui ne demandoient la pénitence qu'afin qu'on leur rendit aussitôt l'usage de la communion dont ils étoient privés; mais que ceux-la ne desiroient pas tant d'être déliés, que de lier le Prêtre; ni de décharger leur conscience que de charger celle du Prêtre à qui il est ordonné de ne point donner le Saint aux chiens, & de ne jeter point les diamans aux porceaux; c'est-à-dire, de ne pas admettre facilement les ames impures à la participation de la sainte communion. » Aussi, ajoute » saint Ambroise, vous les voyez marcher avec des habits blancs, » au lieu qu'ils devroient gémir & pleurer de ce qu'ils ont touillé » ce vêtement du batême & de la grace. « Il dit qu'il y en a d'autres qui croient que la pénitence consiste simplement à s'abstenir de la communion; mais qu'ils exercent en cela une trop grande

profectum, & abolito amore regressum, postea vester occurrisse dilectæ, quæ ubi se non interpellavit. mirata putaverit non recognitam sui jus occurrens dixit: Ego sum; respondit ille: Sed ego non sum ego. Ambros. De Pœnit. lib. 2. pag. 417.

(a) Nonnulli ideo poscunt penitentiam, ut statim sibi reddi communionem veint. Hi non tam se solvere cupiunt, quam sacerdotem ligare; sitam enim conscientiam culpam exiunt & sacerdotis induunt, cui præceptam est: Nolite sanctum dare canibus, neque miseris margaritas vestras ante porcos; hoc est, immundis impuriatibus sa-

cra communionis non impetrenda consortia. Itaque videas eos mutati veste incitati, quos lugere & gemere oportebat; quia verum illum ablutimus & gratia sordidum. . . . Sunt etiam qui arbitrantur hoc esse penitentiam, si abstinant a sacramentis caelestibus. Hi favoros in se juvantes sunt; qui penam præscribunt sibi, decimant remissionem, quos et si penam suam, conveniret aolere quia caelestis gratiam entis gratia iam præceptum ipse agenda penitentiam, sententiam sibi attingendi propagatam putant; cum penitentia remedium peccati sit, non peccandi incrementum. Ambros. De Pœnit. lib. 2. pag. 435.

severité contre eux-mêmes, si en s'ordonnant cette peine ils n'ont pas recours en même-tems à la pénitence comme au remede par lequel ils doivent se rendre dignes de rentrer dans la participation des Sacremens ; car la peine de cette séparation qu'ils ont meritée par leurs pechés leur devoit être un sujet de douleur & de tristesse, & ils devoient être affligés de se voir privés de la grace celeste de l'Eucharistie. Enfin qu'il y en a qui voyant l'esperance qu'on leur donne de faire pénitence, prennent de-là un sujet de croire qu'ils ont plus de liberté de pecher : ne considerant pas que la pénitence est instituée pour guérir le peché & non pour porter à pecher. Il établit pour maxime, que celui (a) qui fait pénitence doit non-seulement effacer ses pechés par ses larmes, mais les couvrir d'une vie toute opposée & remplie de bonnes œuvres : la foi qui nous fait (b) pleurer nos pechés passés devant nous rendre soigneux de n'en point commettre à l'avenir ; que la pénitence ne sert (c) de rien si elle n'a les conditions requises ; si on ne l'accompagne (d) de prieres, de douleur de ses pechés, de larmes ; qu'on doit souvent repasser dans (e) sa mémoire ses pechés & les détester ; ne pas avoir honte (f) de les confesser, pas même (g) devant ses amis, & sans en être empêché par les honneurs dont on jouit dans le monde, ni par la consideration des reproches que (h) nos pechés pourroient nous attirer de la part de ceux qui seroient témoins de notre pénitence ; que nous devons de nous-mêmes nous offrir aux (i) œuvres de

(a) *Qui agit penitentiam, non solum diluere lacrymis debet peccatum suum, sed etiam emendationibus sanctis operire & tegere delicta superiora, ut non ei imputetur peccatum.* Ambros. De Pass. lib. 1. pag. 424.

(b) *Ecclesia autem & aquam habet & lacrymas habet: aquam baptismatis, lacrymas penitentiae. Fides namque, quae superiora peccata deplorat, nova cavere consuevit.* Ambros. Epist. 42. ad sororem, pag. 919.

(c) *Nunc autem quemadmodum agi penitentia debeat exprimentum est; nihil enim prodest agere, nisi ita agatur ut oportet.* Ambros. in Psal. 37. pag. 85.

(d) *In orationibus igitur & obsecrationibus cum dolore & lacrymis exigenda penitentia est, ut illam gloriam Dei videre mereamur.* Ibid. pag. 842.

(e) *Plena est penitentiae definitio, commemoratio delictorum; ut unusquisque peccata sua velut quodam quotidiani sermonis castiget flagello, & commissa sibi flagitia con-*

demnet. Ibid pag. 815.

(f) *Qui agi penitentiam excludit pudorem, sequestrat verum eundem sanguinis conscientiam, ut recuperandae spem saluti non utat.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1080.

(g) *Si tamen tu petas tibitina peccata donari, nec consideres honores tuos, aut erubescas amicos tuos; ne dignitatem tuam deperdixisse videaris.* Ambros. in Psal. 37. p. 838.

(h) *Quis penitentiam agi, paratus esse debet ad opprobria perservenda iniuriasque subeundas; nec commoveri, si quis ei peccati sui crimen objiciat. Cum enim ipse accusare se debeat, quemadmodum alium non sustinet arguentem?* Ambros. in Psal. 7. pag. 820.

(i) *Ergo qui penitentiam agi, offerri se debet ad penam; ut hic puniatur a Domino, non ad supplicia aeterna ferretur: nec expectare tempus, sed occurrere divina indignationi.* Ibid.

la pénitence, & aller ainsi au-devant de la colere de Dieu, sans attendre (a) à la mort, le peché ne pouvant s'effacer que par les larmes (b) & par la pénitence; que plus le peché (c) est grand, plus grands aussi doivent être les travaux de la pénitence, & les larmes (d) plus abondantes; que la pénitence a tant (e) de force qu'elle semble changer les decrets de Dieu, qui attend de (f) nous des pleurs & des gémissimens de quelque durée, pour nous en remettre d'éternels; que nous ne devons point différer (g) notre pénitence, mais la (h) faire aussitôt que nous avons peché; nos fautes ne fussent-elles que de celles qu'on appelle (i) journalieres & legeres. Saint Ambroïse ne dit pas ce qu'il entendoit par ces sortes de pechés; seulement il les distingue de ceux qui étoient soumis à la pénitence publique.

Sur le pouvoir des Clefs & la Confession.

XXXII. Mais quels que soient les pechés, les Evêques (k) & les Prêtres ont reçu de Jesus-Christ le pouvoir de les remettre, & c'est Dieu même qui les remet par leur ministère. Avant qu'ils eussent reçu de lui ce pouvoir, les pechés étoient (l) réservés à son jugement. C'est faire injure (m) à Jesus-Christ de nier que l'Eglise

(a) *Quod ideo non prætermittendum arbitratum sum, quia scio quosdam dicere quod ad mortem sibi laudem gratiam vel penitentiam referrent. Primum qui suis an nocte proxima tua à te anima repositur? Deinde cur putas otioso tibi omnia posse deservi?* Ambros. lib. 7. in Luc. pag. 1464.

(b) *Peccatum non tollitur nisi lacrymis & penitentia.* Ambros. Epist. 51. ad Theodos. pag. 999.

(c) *Grandi plagæ alta & proluxa opus est medicina: grande scelus grandem habet necessarium satisfactionem.* Ambros. De lapsu Virgin. pag. 315.

(d) *Sed qui culpam exaggeraverit, exaggeret etiam & penitentiam; majora enim crimina majoribus abluuntur fletibus.* Ambros. lib. 1. De Penit. pag. 393.

(e) *Sic flevit & Nimivæ populus & denunciatum excidium creaturæ evasit; tanta est enim penitentia medicina, ut mutare videatur suam Deus sententiam.* Idem, lib. 2. De Penit. pag. 427.

(f) *Expectat gemitus nostros, sed temporales ut veniat perpetuus: expectat lacrymas nostras ut profundat pietatem suam.* Ambros. lib. 1. De Penit. pag. 396.

(g) *Eos autem qui penitentiam differunt, satis ipse Dominus admonuit dicens: Penitentiam agite, &c. . . . Quid enim est quod differas? An ut plura peccata committas?*

Ergo quia Deus bonus est, ideo tu malus. Ambros. lib. 2. De Penit. pag. 437.

(h) *Agenda est penitentia non solum felicitate sed etiam maturè: ne forte evangelicus ille pater familias qui arborem sicum plantavit in vinea sua veniat; & quærens fructum in ea, si non invenerit dicat cultori vineæ: Succide illam.* Ambros. lib. 2. De Penit. pag. 415.

(i) *Sicut unum baptisma, ita una penitentia, quæ tamen publicè agitur; nam quotidiani nos debet penitere peccati: sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambros. lib. 2. De Penit. pag. 436.

(k) *Quamvis igitur magnum sit hominibus peccata dimittere, quis enim potest peccata dimittere nisi solus Deus, qui per eos quoque dimittit, quibus dimittenda tribus potestatem, tamen multo dirivius est resurrectionem donare corporibus.* Ambros. lib. 5. in Luc. pag. 1588.

(l) *Hæc erat vetus sententia ut qui se ligasset in terra, vinculus migraret à corpore; ideo Dominus, quod ante erat iudicium sui, dedit Apostolis, peccata remittendi aequitate solvenda, ne cito solvenda, aut ligata manerent.* Ambros. in Psal. 18. pag. 858.

(m) *Sed autem, Novatiens, jè Domino deserre reverentiam, cui soli remittendorum criminum potestatem referrent. Inno nulli majorem injuriam faciunt, quam qui ejus*

ait ce pouvoir, après qu'il a déclaré lui-même qu'il le donnoit à ses Apôtres, en leur disant : *Les pechés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

» Qui rend plus d'honneur au Seigneur, de celui qui exécute ses ordres, ou de celui qui s'obstine à ne pas les exécuter ? L'Eglise se fait un devoir d'y être soumise soit en remettant, soit en retenant les pechés : l'herésie au contraire se montre cruelle d'un côté & défobéissante de l'autre. « Il parle de celle des Novariens qui lioient les pecheurs & ne vouloient pas les délier, en quoi ils se condamnoient eux-mêmes : le Seigneur ayant ordonné que le pouvoir de lier iroit de pair avec celui de délier. Ce droit a été donné aux seuls Pasteurs, c'est-à-dire, aux Evêques & aux Prêtres. C'est donc avec fondement que l'Eglise se l'attribue, puisqu'elle a les vrais Pasteurs : mais l'herésie qui n'a ni de vrais évêques ni de vrais prêtres, ne sauroit se l'attribuer. Le pouvoir que Jesus-Christ a donné aux Ministres de l'Eglise (a) est sans limitation, & il n'y a aucun peché dont ils ne puissent accorder le pardon. Ils doivent néanmoins se souvenir que le peché ne peut se remettre en cette vie (b) sans la pénitence, & que de quelque douceur qu'ils doivent user, ils (c) ne peuvent néanmoins se dispenser de garder très-

volunt mandata rescindere, commissum minus rescindere Quis est ergo qui magis honorat utrum qui mandatis obtemperat, an qui resistit ? Ecclesia in utroque servat obedientiam, ut peccatum & alliget & relaxat : heresis in altero immitis, in altero inobediens ; vult ligare quod non resolvat : non vult solvere, quod ligavit ; in quo se sua damnat sententia. Dominus enim par jus & solvendi esse voluit & ligandi ; qui utrumque pari conditione permisit Ecclesie utrumque licet, heresi utrumque non licet ; jus enim hoc solis permissum Sacerdotibus est. Recte igitur hoc Ecclesia vindicat, que veros Sacerdotes habet : heresis vindicare non potest, quæ Sacerdotes Dei non habet. Ambros. De Pœnit. lib. 1. pag. 391. 392.

(a) In eo igitur patrem vestrum, (Novarianum) propria damnatis sententia, qui distinctionem peccatorum facitis, que solvenda a vobis putatis. & que sine remedio esse arbitremini : sed Deus distinctionem non facit, qui misericordiam suam promisit omnibus & relaxandi licentiam Sacerdotibus suis sine ulla exceptione concessit. Ambros. lib. 1. De Pœnit. pag. 393.

(b) Peccatum non tollitur nisi lacrymis & pœnitentia. Nec Angelus potest, nec Archan-

gelus ; Dominus ipse qui solus potest dicere : Ego vobiscum sum ; si peccaverimus, nisi pœnitentiam deferentibus non relaxat. Ambros. Epist. 51. pag. 999.

(c) In ipsa Ecclesia ubi maximè misereri decet teneri quam maximè debet forma justitiæ ; ne quis à communionis consortio absentius, brevi lacrymula, atque ad tempus parata, vel etiam uberiores sietibus communionem quam plurimis debet postulare temporibus facilitate Sacerdotis extorqueat. Nonne cum uni indulget indigno plurimos facit ad prolapsionis contagium provocari ? Facilitas enim veniæ incentivum tribuit delinquendi. Hoc eo dictum est, ut sciamus secundum verbum Dei, secundum rationem, dispensandam esse misericordiam debitoribus. Medicus ipse si serpentis interius inveniat vulnus cicatricem, cum debeat resicare ulceris vitium, ne latius serpat ; tamen à secandis in endemicum proposito lacrymis inflexus ægroti, medicamentum tegat quod ferro aperiendum fuit : nonne ista inuitus misericordia est, si propter brevem incisionem vel exustionis dolorem corpus omne tadescat, vite usus intercat ? Recte igitur & Sacerdos vulnus grave, ne latius serpat, à toto corpore Ecclesie quasi bonus medicus debet abscondere,

exactement la forme & la regle de la justice à l'égard des pénitens; de peur que celui qui est séparé de la participation de l'Eucharistie, n'arrache de la facilité du Prêtre par de courtes larmes & passageres, ou même par une grande abondance de pleurs, la communion qu'il doit demander long-tems avant que de l'obtenir.

» Car lorsque le Prêtre se relâche en l'accordant à une personne

» qui en est indigne, ne porte-t-il pas les autres à imiter cette personne dans ses fautes & dans ses chûtes? La facilité du pardon

» excite les hommes à pecher. Je dis ceci, ce sont les paroles de

» saint Ambroise, afin que nous sachions qu'il ne faut dispenser la

» misericorde aux pecheurs que selon la parole de Dieu & la raison. Si un medecin voit que la gangrene se forme dans une plaie,

» & qu'au lieu de faire une incision, de peur que le mal ne saupue, se laissant aller aux larmes du malade, & couvre seulement

» de quelques emplâtres ce qu'il doit ouvrir avec le fer: cette misericorde & cette douceur n'est-elle pas mauvaise & pernicieuse,

» puisque pour épargner la douleur courte d'une incision ou d'une brûlure, tout le corps se corrompt & la vie se perd? C'est donc

» avec raison qu'un Prêtre comme un bon medecin, retranche

» une grande plaie de tout le corps de l'Eglise, & en fait sortir le venin au lieu de l'y entretenir; de peur qu'en n'excluant pas une

» personne de la communion de l'Eglise, il n'en rende plusieurs dignes d'en être exclues. « Ce saint Evêque veut donc qu'avant

(a) que d'absoudre ceux qui se sont corrompus par le peché, en commettant par exemple de grands excès dans le boire & dans le manger, on les sépare des saints Autels & de la participation du corps de Jesus-Christ, en les frappant du glaive spirituel pour les en retrancher; & qu'on le fasse à l'égard de tous ceux qui sont coupables, sans aucune exception de personne, quand ce seroit même nos propres freres ou nos parens; afin qu'ils travaillent à se purifier & à se corriger de leurs fautes, pour être reçûs de nouveau à la Table du Seigneur. La confession extérieure des pechés (b) fait

Et proderet virus criminis quod latebat, non fovere; ne dum unum excludendum non putat, plures faciat dignos quos excludat ab Ecclesia. Ambros. in Psal 118. pag. 1065.

(a) *Apostolus docet ut separemus nos ab omni fratre inquiete agente. Percutiamus cum gladio spirituali, qui est verbum Dei. Non fratribus, non propinqui accipiamus personam: sed omnem immundum à Christi se-*

cernamus altaribus; ut emundet & corrigat lapsus suos, quo ad sacramenta Christi redire mereatur. Ambros. De Elia, pag. 561.

(b) *Quicumque ergo deseruit à peccatis & fuerit ad meliora in quacumque aetate conversus, habebit superiorum indulgentiam peccatorum, quæ fuerit vel veniendi confisus affectu, vel corrigendi avertatus ingenio. Ambros. De obitu Valentini. p. 1177.*

une partie de la pénitence, & cette confession est nécessaire (a) pour en obtenir le pardon; soit que ces pechés soient secrets, soit qu'ils soient publics; car ils étoient, les uns & les autres, soumis aux clefs de l'Eglise. Saint Ambroise presse les pecheurs à surmonter la honte qu'ils pouvoient avoir de confesser leurs pechés, & de se soumettre aux humiliations de la pénitence publique.

» Qui peut souffrir, leur dit-il, (b) que vous ayez honte de prier le Seigneur, vous qui n'avez point de honte de prier un homme; » que vous ayez honte de paroître devant Dieu en état de suppliant, vous qui ne rougissez pas de confesser à un homme des pechés, qu'il ne peut connoître que par la déclaration que vous lui en faites? Craignez-vous d'avoir des témoins de votre priere? » Hé s'il s'agit de faire satisfaction à quelque homme, n'est-il pas nécessaire que vous voyiez plusieurs personnes, & que vous les priiez d'interceder pour vous? N'êtes-vous pas souvent obligés de vous jeter aux piés de celui que vous avez offensé, de baiser les endroits par lesquels il a passé, de lui presenter même vos enfans qui n'ont point eu de part à votre faute, pour obtenir grace par leur moyen? Vous avez peine à vous humilier dans l'Eglise pour y demander à Dieu le pardon de vos pechés, & obtenir des Fidèles (qui s'y assemblent) qu'ils soient vos intercesseurs envers sa majesté divine. Cependant rien en tout cela ne vous doit causer de la honte, sinon de ne pas confesser vos pechés, parce que nous sommes tous pecheurs, & que celui-la est le plus louable qui est le plus humble, & que celui-la est le plus juste qui se reconnoît le plus abject. Faites que l'Eglise votre mere

(a) *Si vis justificari fatere delictum tuum. Solvitur enim criminum nexus verecunda confessio peccatorum.* Ambros. lib. 2. De Penit. cap. 6. num. 30. pag. 426. Sed etsi Deus novit omnia, vocem tamen tue confessionis expectat: Ore enim confessio fit ad salutem; quia allevat pondus erroris quisquis ipse se onerat; & accusationis excludit invidiam qui accusatorem prævenit confitendo. Iustus enim primordio sermonis accusator est sui. Frustra autem velis occultare, quem nihil fallat; & sine periculo prodas, quod scias jam esse cognitum. Confitebre magis, ut interveniat pro te Christus. . . Roget pro te Ecclesia, & illacrymet populus. Ambros. lib. 7. in Luc. num. 225. pag. 1465.

(b) *An quisquam ferat ut erubescat Deum rogare, qui non erubescit regere hominem? Et pudeat te Deo supplicare, quem non laetas;*

cum te non pudeat peccata tua homini, quem lateas confiteri? An testes precationis & confessoris refugas, cum si homini satisfaciendum sit, multos necesse est ambias, obsecres ut dignentur intervenire; ad genua te ipse prosternas, osculeris vestigia, filios offeras culpæ adhuc ignaros, paternæ etiam veniæ precatores? Hoc ergo in Ecclesia facere fastidus, ut Deo supplices, ut patrum omnium tibi ad obsecrandum sanctæ plebis requiras; ubi nihil est quod pudori esse debeat, nisi non fateri, cum omnes simus peccatores: ubi ille laudabilior, qui humilior, qui sibi abjectior. Fletat pro te mater Ecclesia, & culpam tuam lacrymis lavet, videat te Christus morentem. . . Amat ut pro uno multi rogent. Ambros. lib. 2. De Penit. cap. 10. num. 91. & 92. pag. 435. & 436.

» pleure pour vous, & que Jesus-Christ vous voye dans les larmes
 » & dans la douleur; car il aime que plusieurs prient pour un seul. «
 Parlant ailleurs (a) des pechés secrets que l'on accusoit au Prêtre
 en secret, il accuse les Novatiens de cruauté, en ce qu'ils ne vou-
 loient pas même accorder le pardon à ces sortes de pechés; & il
 leur demande de quelle utilité est donc dans leur secte la confes-
 sion & la pénitence de ces sortes de pechés. Il est vrai (b) qu'au
 lieu d'*occulta*, quelques critiques Protestans veulent qu'on lise
multa. Mais outre qu'il n'y a aucun manuscrit où l'on ne lise *occul-*
ta; en lisant autrement, le raisonnement de saint Ambroise por-
 teroit à faux & ne prouveroit rien. Rien n'est plus remarquable
 que ce que le diacre Paulin dit de ce saint Evêque: » Toutes (c)
 » les fois qu'il venoit quelqu'un lui confesser ses pechés pour en
 » recevoir la pénitence, il pleuroit avec une si grande tendresse
 » qu'il tiroit les larmes des yeux de son pénitent. Il lui paroissoit
 » qu'il ne devoit pas moins se prosterner, que celui qui étoit à ses
 » piés. Mais quant aux pechés qu'on lui déclaroit, il n'en parloit
 » jamais à personne, si ce n'est à Dieu, auprès duquel il intercedoit
 » pour son pénitent. En quoi, ajoute-t-il, il a laissé aux Prêtres ses
 » successeurs un exemple édifiant, qui doit les porter à être plutôt
 » les intercesseurs de leurs pénitens auprès de Dieu, que leurs ac-
 » cusateurs devant les hommes.

Sur la satis-
 faction. Ré-
 ponse à une
 difficulté.

XXXIII. Ce que nous avons rapporté de saint Ambroise tou-
 chant les exercices de la pénitence, fait bien voir qu'il ne croyoit
 pas qu'il fût suffisant à un pecheur de confesser ses pechés & d'en
 avoïr la douleur pour en obtenir la pleine remission, s'il ne les ex-
 poïoit encore par ses larmes, par ses jeûnes, par ses veilles & par
 d'autres austerités. On ne laisse pas d'objeéter, que proposant aux
 pénitens la pénitence de saint Pierre: *Je trouve*, dit-il, (d) *dans*
l'Evangile que cet Apôtre a pleuré, & je n'y trouve pas ce qu'il a dit;

(a) *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiose poenitentiam egerit; quomodo ista recipit, si ei communitio non refundatur?* Ambrosii. lib. 1. De Pœnit. cap. 16. num. 50. pag. 414.

(b) Vide notas Patrum Benedictinorum in hunc Ambrosii locum, pag. 413. & 414.

(c) *Erat gaudens cum gaudenibus & fletus cum fletibus; si quidem quotiescumque illi aliquis ob percipiendam poenitentiam lapsus suos confessus esset, ita ftebat ut & illum flere compelleret; videbatur enim sibi cum jacentie jacere. Causas autem criminum que*

illi confitebatur, nulli nisi Domino soli apud quem intercedebat, loquebatur; bonum relinquens exemplum posteris Sacerdotibus, ut intercessores apud Deum magis sint, quam accusatores apud homines. Paulinus, in vita sancti Ambrosii, num. 39. pag. 10.

(d) *Non invenio quid dixerit (Petrus) invenio quod fecerit, lacrymas ejus lego: sed quod defendi non potest, abius preest. Lavent lacrymæ delictum quod voce pudor est confiteri.* Ambrosii. lib. 10. in Luc. num. 88. pag. 1523.

ſ'y lis ſes larmes, & je n'y lis pas ſa ſatisfaction ; comme ſ'il n'en eût point fait. Mais la fuite du paſſage prouve clairement qu'il ne s'agit point en cet endroit des œuvres ſatisfactoires, & que le terme de *ſatisfaction*, ne ſignifie autre choſe ſinon que S. Pierre ne dit rien pour excuſer ſa faute, comme les pecheurs font ordinairement. *Ce qu'il eſt impoſſible de juſtifier & de défendre*, ajoute S. Ambroïſe, *peut être effacé ; car les larmes lavent & effacent les pechés que l'on ne pourroit confeſſer de vive voix, ſans confulion & ſans honte.*

XXXIV. Saint Ambroïſe dit (a) des fidèles de l'églife de Milan, qu'il les reconnoiſſoit pour ſes peres, parce qu'il avoit reçu d'eux l'épiſcopat : ce qui ſemble marquer que le droit de choiſir un Evêque reſidoit dans le peuple ; mais le vrai ſens de ces paroles, eſt que le deſir ardent & general du peuple de Milan de l'avoir pour Evêque, avoit déterminé les Evêques aſſemblés, à paſſer ſur ſes regles ordinaires de l'Eglife, & de le choiſir pour Evêque de cette ville, quoiqu'il ne fut encore que catechumene. En effet, il dit ailleurs (b) que le peuple dans les élections ne faiſoit que témoigner ſon deſir pour certains ſujets plutôt que pour d'autres, mais que l'élection ſe faiſoit par les Evêques, & qu'enſuite ils conſacroient celui qu'ils avoient élu. Chaque Eglife ſolemnifioit (c) tous les ans le jour de l'ordination de ſon Evêque. Les Empereurs avoient tant de reſpect pour les Evêques (d) qu'ils leur donnoient toujours des audiences particulières ; & c'étoit leur faire affront que de ne leur en donner que dans le lieu du conſeil. Lorsque les Evêques approchoient du trône, les Empereurs ſe levoient (e) & leur donnoient le baiſer de paix. Souvent

Sur l'Ordre.

(a) Vos enim mihi eſtis parentes, qui Sacerdotium detuliftis. Ambroſ. lib. 8. in Luc. pag. 1489.

(b) Ad ſummum ſacerdotium Aſcolus à Macedonicis obſecratas populis, electus à Sacerdotibus. Ambroſ. Epiſt. 15 ad Anatolum, p. 822. Merito vir tantus evaſit quem omnis elegit Eccleſia : merito creditum quod divino eſt electus iudicio, quem omnes poſtulariſſent. Ambroſ. Epiſt. 63. ad Verſilicenſes, pag. 1023

(c) Pulchre mihi hodie legitur legis exordium, quando mei natalis eſt ſacerdotii ; quot annis enim quaſi de integro videtur incipere ſacerdotium, quando temporum renovatur ætate. Ambroſ. lib. 8. in Luc. pag. 1489. Quia celebrem utriusque noſtrum annunciaſti diem adſore, quo ſuſcepifti gubernacula ſummi ſacerdotii. . . . Natalium tuam proſequemur noſtris orationibus, & tu noſtri in tuis

votis non oblivifcaris. Ambroſ. Epiſt. 4. ad Felicem, pag. 763.

(d) Cum perveniſſem Treveros, poſtridie proceſſi ad palatium. Egreſus eſt ad me præpoſitus cubiculi. Poſtea adveniit copiam, quaſiſſet num reſcriptum habere cum clementia tua : reſpondi habere. Reſult non poſſe me niſi in conſiſtorio videre. Dixi non eſſe hanc morem ſacerdotalium, certe eſſe aliquos de quibus ſerio deberent cum ſuo principe conſultari. Ambroſ. Epiſt. ad Valentinum pag. 888.

(e) Ut ſedit in conſiſtorio, inreſſus ſum, adſurrexit ut oſculum daret. Ego inter conſiſtorianos ſeti. Hortari ceperunt chi ut accenderem : vocare ille : reſpondi ego. Quid oſcularis cum quem non agnoviſſes ? Si enim me agnoviſſes, non hoc loco videri es. Commotus eſt, inquit, Epiſcops. Nen, inquam, injuriâ, ſed reverentia, quod alieno conſiſto loco, Ambroſ. ibid.

ils accorderoient (a) à leurs prieres la grace aux criminels; & les Evêques se faisoient un devoir d'interceder pour les malheureux. En matieres ecclesiastiques, les Princes étoient soumis aux reglemens des Evêques, comme les simples Fidèles : la raison qu'en donne saint Ambroise, c'est (b) qu'un Empereur est dans l'Eglise & non au-dessus de l'Eglise. Lorsqu'il s'agit de la foi, c'est aux Evêques à décider, comme étant les interprètes (c) naturels de l'Ecriture & de la foi de l'Eglise. Dans ces cas les Empereurs (d) mêmes ne doivent point agir sans consulter les Evêques; car c'est aux Evêques (e) de regler la foi des Empereurs, & non aux Empereurs de regler la foi des Evêques : ceux-ci sont les maîtres des Eglises, ceux-la de leurs palais : le soin de l'enceinte des villes regarde les Empereurs, mais non le soin des Eglises. » Quand il s'agit de la cause de la religion, disoit saint (f) Ambroise à Valentinien, je suis Evêque, j'y intervien : si vous ordonnez autre chose, les Evêques ne pourront ni le souffrir ni le dissimuler. » Vous viendrez à l'Eglise, mais vous n'y trouverez pas de Pasteur, ou vous n'en trouverez que pour vous resister. « Il disoit dans une autre occasion : » Si le Prince (g) me demandoit ce qui est à

(a) *Hæc ego Imperator amore & studio tui in hunc sermonem contuli. Debeo enim beneficium tuis, quibus me petente, liberasti plurimos de exiliis, de carceribus, de ultimis necis penis. Ambrosii. Epist. 41. ad Theodos. pag. 953. Eripe cum qui ducitur ad mortem, hoc est eripe cum intercessione, eripe gratiâ, tu Sacerdos : aut tu Imperator, eripe subscriptione indigentis; & solvisti peccata tua, exuisti te vinculis, Ambrosii. in Psalm. 118. pag. 1071.*

(b) *Quid honorificentius quam ut Imperator Ecclesie filius esse dicatur? Quod cum dicitur, sine peccato dicitur, cum gratia dicitur. Imperator enim intra Ecclesiam, non supra Ecclesiam est. Ambrosii. Epist. 21. p. 873.*

(c) *Ambrosius. Episcopus dixit: Ecce quod Christianus constituit Imperator. Nolit injuriam facere Sacerdotibus; ipsos interpretes constituit Episcopus. Concil. Aquileiense, inter Epist. Ambrosii, pag. 787. Quando audisti, clementissime Imperator, in causa fidei laicos de Episcopo judicasse? Ita ergo quadam adulatione curvamus ut simus sacerdotalis juris immemores, & quod Deus donavit mihi, hoc ipse alius putem esse credendum. Si docendus est Episcopus a laico, quid sequetur? Laicus ergo disputet & Episcopus audiat. Episcopus disceat a laico; ac certe si vel se iururatum feriem divinarum, vel vetera*

tempora retraherem, quis est qui abnuet in causa fidei. In causa, inquam, fidei Episcopus solere de Imperatoribus Christianis, non Imperatores de Episcopis judicare. Ambrosii. Epist. 21. Valentiniano, pag. 860.

(d) *Si de causis pecuniariis comites tuos consulis, quanto magis in causa religionis Sacerdotes Domini æquum est consulas? Ambrosii. Epist. 41. Theodosio, pag. 954.*

(e) *Ambrosii. Epist. 21 ubi supra.*

(f) *Causa religionis est, Episcopus convenio. Certe si aliud statuitur, Episcopi hoc æquo animo pati & dissimulare non possunt; licebit tibi ad Ecclesiam convenire; sed illic non invenio Sacerdotem, aut invenies resistentem. Ambrosii. Epist. 17. Valentiniano. pag. 826.*

(g) *Convenio ipse à comitibus & tribunis, ut basilicæ fieret materia traditio, dicitur Imperatorem jure tuo uti, eo quod in potestate ejus essent omnia. Respondi si à me peteret quod meum esset, id est summum meum, argentum meum, quidvis hujusmodi meum, me non refragatum; & quanquam omnia quæ mei sunt essent pauperum. Verum ea quæ sunt divina, imperatoris potestati non esse subjuncta. Si parvum petitur, invade: si corpus, occurrat. Vultis in vincula rapere? Vultis in mortem? Voluptati est mihi. Ambrosii. Epist. 20. ad Valentinianum p. 854.*

» moi, mon bien temporel, je le laisserois prendre, quoiqu'il appartienne aux pauvres : mais les choses de la religion ne dépendent point de l'Empereur. Si c'est mon bien qu'on demande prenez-le ; si l'on en veut à ma vie, la mort me fera agréable : on ne me verra pas embrasser les Autels pour demander la vie ; je me ferai un plaisir d'être immolé pour les Autels. « Voici le conseil qu'il donnoit aux Evêques, & il ne leur conseilloit rien en ce point dont il n'eût fait l'expérience. » Voulez-vous (a), comme Dieu, vous rendre redoutables aux pecheurs, vous faire respecter des Rois & vous les voir soumis, comme à Dieu même, au nom duquel vous agissez ? Méprisez toutes les choses de ce monde, & préférez l'opprobre des souffrances du Seigneur à toutes les richesses du siècle. S'il est du devoir d'un Evêque (c) de tâcher par toutes sortes de remedes de guérir les pecheurs, il doit, quand il desespere de guérir le mal, couper la partie ulcerée, c'est-à-dire les retrancher de la communion de l'Eglise. « Saint Ambroise ne fait (b) mention en parlant des ordres mineurs, que des Lecteurs, des Chantres & des Exorcistes, & veut que l'Evêque proportionne les fonctions aux mérites des personnes. Le lecteur avant que de lire l'Épître, en demandoit la permission à l'Evêque, & alors on faisoit faire silence. Il arriva (d) un jour de Dimanche que saint Ambroise, après qu'on eut commencé à lire la premiere Épître qui étoit des Prophètes, s'endormit sur l'Autel : son sommeil dura pendant trois heures sans que personne osât l'éveiller : on l'éveilla enfin, & le lecteur lui demanda permission de lire la seconde Épître qui étoit de saint Paul. Le saint Evêque s'étant aperçu du trouble que ce retardement avoit causé dans l'assemblée, crut devoir leur en dire la cause. » Je viens, dit-il, de faire les obseques de Martin mon cher confrere, & j'étois sur le point d'en achever la ceremonie lorsque vous êtes venu m'éveiller. « On remarqua

(a) *Et tu si vis Deus peccatoribus esse, terrori regibus, reverentia aliis ; ut tanquam Deo tibi videantur esse subiecti, quia operaris in Dei nomine : contemne quæ sæculi sunt, & dominicæ passionis opprobrium, concende omnibus præferre divitiis.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1061.

(b) *Cum dolore amputatur etiam quæ putruit pars corporis, & diu tractatur, si potest sanari medicamentis : si non potest, tunc a medico bono absciditur. Sic Episcopi effectus boni est ut optet sanare infirmos, serpentina auferre ulcera, aduvere aliqua, non abscidere : postremo quod sanari non potest, cum*

dolore abscidere. Ambros. lib. 2. De Officiis, cap. 27. pag. 102.

(c) *Alius distinguenda læsioni aptior, alius Psalmo grator, alius exorcizandis qui malo laborant spiritui sollicitior habetur. Hæc omnia spectet Sacerdos & quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque suum ducit ingenium aut quod officium decet, id majore impletur gratia.* Ambros. lib. 1. De Officiis, cap. 44. pag. 57.

(d) *Gregor. Turonens. lib. 1. De Miraculis S. Martini, cap. 5. p. 1006. & 1007. edit. Rutar.*

l'heure qu'il s'étoit endormi, & on trouva que c'étoit la même à laquelle saint Martin étoit mort. A ces trois degrés des ordres mineurs saint Ambroise ajoute l'office de (a) gardien du sacraire, ce que quelques-uns entendent de la Sacrificie; d'autres, du Cimetiere. Les Diacres (b) étoient ordinairement chargés du soin de la Sacrificie, des vaisseaux sacrés, & de cacher les mysteres pendant la celebration du Sacrifice, afin qu'ils ne pussent être apperçus des prophanes, & d'empêcher que les indignes ne reçussent la communion de l'Eucharistie. Les Evêques, les Prêtres & les Diacres faisoient profession d'une continence (c) perpétuelle, & c'étoit un usage généralement établi, qui avoit force de loi. Ils ne recevoient qu'à cette condition la grace du sacré ministère. Il y avoit toutefois plusieurs endroits retirés & peu connus où les Diacres & même les Prêtres étoient dans un usage contraire, & qu'ils autorisoient par celui de la loi Mosaique qui mettoit seulement quelque distance entre les jours qu'il falloit sacrifier, & ceux durant lesquels les Prêtres & les Levites pouvoient user du mariage. Mais saint Ambroise leur répond que les sacrifices de l'ancienne loi n'étoient que des figures de ceux de la nouvelle; que ceux-ci demandoient une pureté beaucoup plus grande, à cause que leur fainteté étoit plus excellente. Il remarque en particulier que l'Apôtre a insinué la nécessité de la continence dans un (d) Evêque, quand il a dit de lui: non qu'il doit faire, mais qu'il doit avoir des enfans obéissans.

Sur le Ma-
riage.

XXXV. On a accusé (e) S. Ambroise d'avoir outré si fort l'estime

(a) *Alius sacrario oportuimur habetur.* Ambros. lib. 1. De Officiis, cap. 44 p. 58.

(b) *Et ideo legitur levita qui sacrarium custodiat.* Ambros. ibid. cap. 50. pag. 69. *Non enim omnes videt alta mysteriorum, quia operantur à levitis, ne videant qui videre non debent, & sumant qui servare non possunt.*

(c) *Inoffensum autem exhibendum & immaculatum ministerium, nec ullo conjugali coitu violandum cognoscatis, qui in eorum corpore, incorrupto pudore, alieni etiam ab ipso consortio conjugali, sacri ministerii gratiam recepistis? Quod eo non præteriti, quia in plerisque abditioribus locis cum ministerium gererent vel etiam sacerdotium, filios susceperunt: & id tanquam injuriæ et ereri descendunt, quando per intervalla dierum sacrificium deserebatur; si in figura tanta observantia, quanta in veritate? Discite Sacerdos atque levita, quid sit lavare vestimenta tua,*

ut mundum corpus celebrandis exhibeas sacramentis. Si quis sine ablutione & ministeriorum suorum prohibebatur accedere ad hostiam suam, tu illicius mente pariter & corpore audes pro alius supplicare, audes alius ministrare. Ambros. ibid. pag. 66. 67.

(d) *Hac posui quæ cavenda acceperim: virtutum autem magister Apostolus est, qui cum patientia redarguendis doceat contradicentes, qui unius uxoris virum præcipit esse, non quo exfortem excludat conjugii (nam hoc supra legem præcepti est) sed ut conjugali castimonia ferret ablutionis suæ gratiam: neque verum ut filios in sacerdotio creare apostolica invenitur auctoritate; habentem enim dixit filios, non facientem, neque conjugium iterare.* Ambros. Epist. ad Versellenjes, v. 3. pag. 1036.

(e) Barbeyrac, Préface sur l'ouvrage de M. Puffendorf: Du droit de la nature & des gens.

de la virginité, qu'il sembloit regarder le mariage comme une chose deshonnête. Mais rien n'est moins fondé que cette accusation, comme nous l'avons fait voir dans (a) un autre ouvrage. Ce Pere en effet (b) enseigne que le mariage est honorable; il convient (c) avec l'Apôtre que celui qui marie sa fille fait bien, & qu'il est permis de se marier. » Il s'en faut bien, dit-il, (d) que je donne de l'éloignement pour le mariage, & que j'en dissuade le monde: » au contraire, je le conseille, & je condamne ceux qui en dissuadent les autres. J'ai même coutume de proposer les mariages de Sara, de Rebecca, de Rachel, & des autres femmes de l'ancien Testament pour des modèles de vertu. Celui qui condamne le mariage, condamne aussi les enfans qui en naissent, & il condamne en même-tems tout le genre humain, qui ne se perpétue que par une longue suite de generations. » Je ne condamne donc pas le mariage, ajoute-t-il, j'entre seulement dans le détail des avantages de la virginité: je compare une chose bonne avec une autre qui l'est aussi, afin que l'on puisse connoître quelle est la meilleure; & en cela je ne suis que l'écho du Saint-Esprit qui dit par un de ses Prophètes, que la sterilité jointe à la vertu est meilleure qu'une fécondité vicieuse. Il reconnoît (e) que le mariage a été sanctifié par Jesus-Christ; que Dieu en (f) est le gardien & comme le pontife. Parlant du mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph, il dit que la consommation du mariage n'en fait pas l'essence, mais qu'elle consiste dans le consentement (g) réciproque du mari & de la femme. La vûe d'avoir des enfans est ordinairement la seule (h) que l'on se propose dans le mariage; mais on peut encore s'y proposer les douceurs (i) qui naissent d'une société naturelle entre des personnes de différent sexe; ce qui arrive particulièrement dans les mariages entre des personnes âgées. Le lien du mariage est

(a) Apologie de la morale des Peres, chap. 11.

(b) Ambros. lib. De Viduis, cap. 12. num. 72. pag. 205.

(c) Ibid. cap. 11. num. 69. pag. 204.

(d) Ambros. lib. De Virginitat. cap. 7. num. 34. 35. pag. 155.

(e) Ambros. Epist. 42. num. 3. p. 966.

(f) Ambros. lib. 1. De Abraham, cap. 7. num. 59. pag. 302.

(g) Desponsata viro conjugit nomen accepit. Cum enim initiatum conjugium, tunc conjugii nomen adsciscitur; non enim despo-

ratio virginis facit conjugium, sed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium est, non cum virili admixtione cognoscitur. Ambros. De institut. Virginis, cap. 6. pag. 259.

(h) Pudor est sœminis nuptiarum præmia non habere, quibus hæc sola est causa nubendi. Ambros. lib. 1. in Luc. pag. 1282. num. 45.

(i) Augustin. De consensu Evangelist. lib. 2. cap. 1. & lib. De bono conjugali, cap. 3. num. 3.

indissoluble, & quiconque (a) s'est attaché à une femme, ne peut en épouser d'autres tandis qu'elle vit, sans se rendre coupable d'adultère. Vouloir s'autoriser des loix civiles qui permettent le divorce, c'est rendre son crime plus grand en le faisant connoître. Saint Ambroise combat le divorce par l'autorité de Jesus-Christ qui l'a condamné, & par les inconveniens qui en sont les suites.

» Une femme répudiée par son mari devient aisément adultère,
 » & celui qui l'a renvoyée se rend coupable des fautes qu'elle com-
 » met. Si un mari doit tolerer & corriger les mœurs & les dé-
 » fauts de ceux qui lui sont étrangers, il doit à plus forte raison en
 » user de même à l'égard de sa femme. S'il la quitte quand elle est
 » grosse, où ira-t-elle avec ses petits enfans ? Si elle est dans un
 » âge avancé, où se refugiera-t-elle ? La vûe des enfans doit être
 » un motif de pardonner à leur mere la faute qu'elle peut avoir
 » commise contre vous. Vous croyez qu'il vous est permis de la
 » renvoyer parce que la loi humaine ne vous le défend pas : mais
 » la loi divine vous le défend. Ayez de la crainte & de la venera-
 » tion pour Dieu, vous qui vous foumettez aux hommes avec tant
 » d'obéissance. Ecoutez la loi du Seigneur à laquelle les législa-
 » teurs mêmes font profession d'obéir : Que l'homme, dit-il, ne
 » sépare point ce que Dieu a joint. Quelqu'un dira (b) peut-être :
 » Pourquoi donc Moïse a-t-il ordonné de quitter sa femme en
 » lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on l'a repudiée ?
 » Celui qui parle ainsi n'est pas Chrétien ; & parce qu'il fait la
 » même objection qui a été faite par les Pharisiens à Jesus-Christ,
 » il faut que Jesus-Christ lui réponde comme il a répondu aux
 » Pharisiens : *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous*
 » *a permis de quitter vos femmes, mais cela n'a pas été ainsi dès le*
 » *commencement.* Or c'est la loi de Dieu qui a été établie dès le com-
 » mencement. Et quelle est la loi de Dieu ? la voici : *L'homme quit-*
 » *tera son pere & sa mere & s'attachera à sa femme, & ils seront*
 » *deux dans une même chair.* D'où il est visible que quiconque quitte
 » sa femme, coupe sa chair & divise son propre corps. « Saint Am-
 broise pour détourner les Chrétiens de s'allier par le mariage avec
 des Payens, des Juifs ou des Heretiques, leur represente le dan-
 ger où ils s'exposent, & appuie sur cette maxime generale, qu'on
 devient (c) saint avec les saints, & qu'on se pervertit avec ceux qui

(a) Ambros. lib. De Abraham, cap. 7.
 num. 59. pag. 301. & lib 8. in Luc. p. 1471.

(b) Ambros. in Luc. lib. 8. pag. 1471.

(c) Ambros. lib. 1. De Abraham, cap.
 9. pag. 309.

font pervertis. » Cette verité, ajoute-t-il, est encore plus certaine dans le mariage que dans toute autre rencontre, puisqu'il ne doit y avoir en cet état qu'une seule chair & un seul esprit. Or, comment se peut-il faire que l'on soit uni par la charité avec des personnes d'une foi & d'une religion différente ? Chrétiens, gardez-vous donc bien de donner votre fille en mariage à un Payen ou à un Juif. Gardez-vous, dis-je, de prendre pour femme une Payenne, une Juive ou une étrangere, c'est-à-dire, une heretique & d'une religion différente de celle dont vous faites profession. La premiere fidelité qui se doit trouver dans le mariage, c'est la grace de la chasteté. Si cette femme adore les idoles dont les Payens publient les adulteres ; si elle nie Jesus-Christ qui nous commande la chasteté & qui lui promet des récompenses, comment pourra-t-elle aimer cette vertu ? Il ne suffit pas même qu'elle soit Chrétienne si son mari ne l'est aussi, & s'ils n'ont reçu tous deux le sacrement du Batême. Il faut que vous vous leviez tous deux ensemble pour prier Dieu & pour lui offrir en même tems la même oraison. Il est arrivé souvent que les attraits d'une femme ont trompé & fait tomber les maris qui paroisoient avoir plus de force, & leur ont fait abandonner la religion. « Il paroît persuadé que le mariage d'une Chrétienne avec un Infidèle (a) est nul, parce qu'il ne vient pas de Dieu. Il ne veut pas non plus que les enfans contractent le mariage sans le consentement de leurs parens, & propose à ce sujet l'exemple de Rebecca. » Quand il fut question de la marier à Isaac, on ne consulta point, dit-il, sa (b) volonté, mais elle attendit sur cela le jugement de ses parens, parce que la pudeur d'une fille ne lui doit pas permettre de se choisir à elle-même un mari. « Saint Ambroise cite à cette occasion deux vers d'Euripide, dans lesquels ce poëte fait dire à Andromaque que ce n'est point à elle à se choisir un mari, mais que ce soin regarde son pere. Voulant insinuer par-là que chez les Payens aussi-bien que chez les Chrétiens, les enfans de famille ne devoient s'engager dans le mariage que du gré de leurs parens, & que c'est un devoir que la nature inspire. Il est d'avis néanmoins que quand ils l'ont fait sans leur consentement & qu'ils

(a) *Quidam enim putant omne conjugium à Deo esse, maxime quia scriptum est: Quæ Deus conjunxit, homo non separet. Ergo si omne conjugium à Deo est, omne conjugium non licet solvi. Et quomodo Apostolus dixit: Quod si infidelis discedat, discedat? In quo & mirabiliter noluit apud Christia-*

nos causam residere divortii, & ostendit non à Deo omne conjugium; neque enim Christianæ Gentilibus Dei judicio copulantur; cum lex prohibeat. Ambros. lib. 8. in Luc. pag. 1470.

(b) *Ambros. lib. 2. De Abraham, cap. 9. pag. 311.*

reconnoissent leur faute, les parens doivent la leur (a) pardonner. Il approuve la loi (b) de l'empereur Theodose, qui défend sous une peine très-severe les mariages des cousins-germains. Un seigneur Romain nommé Paterne, l'ayant consulté sur un mariage qu'il vouloit faire de son fils avec la fille de sa fille, c'est-à-dire de l'oncle avec la nièce, ce saint Evêque le détourna absolument de ce mariage, comme étant contraire (c) à la bienséance, à la loi divine, & à la loi de Theodose dont nous venons de parler. C'est sans sujet qu'on a (d) accusé saint Ambroise de condamner les secondes nœces. » Nous ne les condamnons pas, dit ce Pere, mais aussi nous ne les conseillons pas. Je dis plus, nous ne condamnons pas les secondes nœces, mais nous n'approuvons pas qu'on les repéte si souvent; car tout ce qui est permis n'est pas expédié. « L'Evêque faisoit la benediction (e) du mariage, & mettoit le voile conjugal sur la tête de la nouvelle épouse. Il paroît que cette ceremonie tiroit son origine de l'ancien Testament, où nous lisons que dès que (f) Rebecca apperçût Isaac auquel elle étoit destinée pour femme, elle descendit & se couvrit la tête avec un pan de son manteau, pour nous apprendre que la pudeur & la modestie devoient précéder toute chose dans le mariage. Il paroît aussi que c'est de-là qu'est venu le nom de nœces, parce que les filles s'y couvroient le visage pour marque de leur modestie & de leur pudeur. » Donnez-vous de garde, dit saint Ambroise en parlant aux vierges Chrétiennes, de paroître jamais le visage découvert devant des étrangers, & étudiez - vous à vous conserver toujours dans une grande retenue; considerant que Rebecca ne crut pas devoir paroître d'abord le visage découvert aux yeux de celui-la même qu'elle étoit prête d'épouser. « Saint Ambroise avoit pour maxime de ne (g) s'entremettre jamais dans aucun mariage, se contentant, lorsque les parties étoient d'accord, d'y

(a) *Quod filio nostro remisisti meo rogatu quia te inconsulto uxorem acceperat, pietati magis tribuo quam nostro ameri.* Ambros. *Epist.* 87. ad Sisinnium, pag. 1102.

(b) Ambros. *Epist.* 60. ad Paternum, pag. 1019.

(c) *Ibidem.*

(d) *Quod tamen pro consilio dicimus, non pro pi accepto imperarius, provocantes potius viduam quam ligantes: neque enim prohibemus secundas nuptias, sed non suademus. Alia est enim infirmitatis contemptio, alia gratia castitatis. Plus dico, non prohibemus*

secundas nuptias, sed non probamus saepe repetitas; neque enim expedit quidquid licet. Ambros. *De Viduis*, cap. 11. pag. 203.

(e) *Nam cum ipsum conjugium velamine sacerdotali & benedictione sanctificari oporteat; quomodo potest conjugium dici, tibi non est fidei concordia.* Ambros. *Epist.* 19. ad *Vigilium*, pag. 844.

(f) Ambros. *lib.* 1. *De Abraham*, cap. 5. pag. 312.

(g) *Pessidius, in vita S. Augustini, cap.* 27. tom. 10. in *appendice*, pag. 275.

aller si on l'en prioit, ou pour autoriser & affermir leur contrat, ou pour les benir; car il craignoit que ceux qu'il auroit engagés dans le mariage, venant à être mal ensemble, ne maudissent en se querellant celui qui les y avoit engagés. Il exhorte les peres & meres à ne pas moins remercier Dieu de la naissance de leurs enfans, que de leur merite. » Car ce n'est pas, dit-il, une (a) grace
 » peu considerable de ce qu'il leur donne des enfans qui perpé-
 » tuent leur posterité, & qui leur succedent comme heritiers dans
 » la possession de leurs biens : c'est ainsi que nous lisons que Jacob
 » eut de la joie d'avoir mis douze enfans au monde; Dieu donna
 » un fils à Abraham; & Zacharie fut exaucé dans la priere qu'il
 » fit à Dieu pour avoir un fils.

XXXVI. L'Eglise brille (b) entre toutes les autres societés, comme le lys entre les épines : ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit sujette (c) à plusieurs vicissitudes, étant tantôt en paix, tantôt en guerre pendant les persécutions. Durant ces tems de souffrances, elle paroît tomber en défaillance, mais elle n'y tombe pas en effet : elle peut bien être obscurcie, mais non pas disparoître entièrement; d'autant que la diminution qu'elle souffre par l'infidelité de quelques-uns, est abondamment récompensée par le sang des Martyrs qui la rendent beaucoup plus éclatante qu'elle ne l'étoit durant la paix. La foi (d) est le fondement de l'Eglise; car ce n'est point de la chair de saint Pierre, mais de sa foi qu'il est dit dans l'Evangile, que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Cette foi exclud toutes les heresies : l'Eglise en est souvent attaquée comme un navire par les flots, mais elle prévaut contre elles. Regardant (e) tranquillement les tempêtes des Herétiques

Sur l'Eglise.

(a) Ambros. lib. 1. in Luc. pag. 1276.

(b) Pulchre etiam lilium inter spinas eminet, ita super omnes conventus Ecclesia Dei resurget. Ambros. in Psal. 118. pag. 1020.

(c) Ecclesia temporalia sua habet, persecutionis videlicet & pacis. Nam videtur sicut luna desicere, sed non deficit. Obumbrari potest, deficere non potest; quia aliquorum quidem in persequutionibus discessione minuitur, ut Martyrum confessionibus impleatur, & effusi pro Christo sanguinis clarificata victoriis magis majus devotionis sue & fidei toto orbe lumen effundat. Ambros. lib. 4. in Hexam. p. 65.

(d) Vides ergo est Ecclesia fundamentum: non enim de carne Petri, sed de fide dictum est, quia portæ mortis ei non prævalent: sed confusio vicit infernum. Et hæc confessio

non unam hæresim exclusit; nam cum Ecclesia multis tanquam bona navis fluctibus sæpe tundatur adversus omnes hæreses debet valere Ecclesie fundamentum. Ambros. lib. De Incarnat. pag. 711.

(e) Hic ergo Zabulon juxta mare habitabit, ut videat aliorum naufragia. . . . Sicut est sacro-sancta Ecclesia radicata atque fundata in fide, speclans hæreticorum procellas & naufragia Judæorum, quoniam gubernatorem quem habuerant, abnegarunt. Circa fluctus igitur habitat, non fluctibus commovetur, magisque ad suborandum parata, quam periculo obnoxia; ut si quæ tempestatibus acti gravibus confugere ad portum velint præsto sit Ecclesia tanquam portus salutis. Ambros. lib. De benedicti. 19 Patriarch. cap. 5. pag. 621.

& les naufrages des Juifs, elle est au milieu des flots sans être agitée, toujours prête à seconrir sans être en danger de perir. Elle est ce port de salut qui tend les bras à ceux qui sont battus de l'orage, pour les recevoir dans un lieu de sûreté & de repos. Son regne sera éternel, parce que sa foi est indivisible. S'il y en (a) a quelqu'autre qui ne tienne pas la vraie foi, & qui n'ait pas pour fondement la doctrine que les Apôtres ont prêchée, il faut s'en éloigner de peur de contracter dans elle la tache de perfidie. Depuis (b) que les Juifs ont demandé la mort du Sauveur, il ne faut plus chercher la vérité parmi eux; elle a passé à l'Eglise, à qui seule elle est consiée, à l'exclusion de toute autre société de Juifs ou d'Herétiques. Elle (c) seule peut se vanter d'avoir les préceptes & les vérités de l'ancien & du nouveau Testament: les Juifs n'ont ni la lettre du nouveau, ni l'esprit de l'ancien. Composée (d) de bons & de méchans, elle renferme des saints qui sont comparables aux Anges & aux Archanges: mais elle renferme aussi beaucoup de Chrétiens terrestres & charnels. C'est (e) la cité de Dieu & le corps de Jesus-Christ. Celui-la péche contre le ciel même, qui, par la corruption de ses mœurs, donne atteinte aux droits de cette cité celeste, & fouille la pureté de ce corps sans tache par une vie criminelle. Point de pardon (f) à esperer pour ceux qui divisent l'Eglise ou qui s'en séparent: c'est de l'esprit du démon qu'ils sont animés; & semblables à un mauvais arbre ils ne peuvent produire que de mauvais fruits: séparés (g) de l'Eglise, ils le sont aussi du royaume de Dieu. Saint Ambroise dit qu'il (h) n'étoit

(a) *Regnum Ecclesie manebit in æternum; quia indivisa fides corpus est unum.* Ambros. lib. 7. in Luc. pag. 1431.

(b) *Sed quia posterior soboles Judæorum à patrum moribus deviauit, recessit ab illis veritas, & ad Ecclesiam venit. Recessit enim ab illis quando dixerunt de Domino Jesu: Tolle, tolle, crucifige eum.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1119.

(c) *Teneo mandata tua omnia novi & veteris Testamenti, sola hoc dicere Ecclesia potest. Non dicit alia congregatio: non dicit synagoga, nec secundum litteram nova tenent, nec secundum spiritum vetera.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1255.

(d) *Ecclesia & cælum dicitur & mundus, quod habeat sanctos Angelis & Archangelis comparandos, habeat etiam plebsque terrenos.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1221.

(e) *Civitas Dei Ecclesia est. Ecclesia cor-*

pus est Christi. Peccat in cælum, qui cælestis civitatis iura contaminat, & immaculati corporis violat sanctitatem suorum colluvione vitiorum. Ibid. pag. 1168.

(f) *Eos quoque Dominus adferit diabolico uti spiritu, qui separarent Ecclesiam Dominus; ut omnium temporum hæreticos & schismaticos comprehenderet, quibus indulgentiam negat; quod omne peccatum circa singulos est, hoc in universos. . . Mala arbor malos fructus facit; congregatio enim mala bonum facere fructum non potest.* Ambros. lib. 2. De Paenit. cap. 4. pag. 421.

(g) *Cum immundus spiritus, &c. Hoc de Judæorum plebe dictum ambigi non potest, quam Dominus à regno suo in superioribus segregavit. Unde omnes quoque hæreticos & schismaticos à regno Dei & ab Ecclesia melige separatos.* Ambros. lib. 7. in Luc. pag. 1432.

(h) *Sed quid mirum si salutem negat*

pas étonnant que les Novatiens refusassent le salut aux autres, puisqu'ils y renonçoient pour eux-mêmes; qu'ils n'ont point de part à l'héritage de Pierre, parce qu'ils (a) ne sont point attachés à sa chaire, qu'au contraire ils la déchirent par une division impie. C'est de l'Eglise Romaine (b) chef de l'empire Romain, que nous recevons le droit d'être dans la communion Ecclesiastique (c). Satyre, frere de saint Ambroise, aima mieux differer son batême, quoiqu'exposé au danger d'une longue navigation, que de le recevoir de la main d'un Evêque qui n'étoit point uni de communion avec cette Eglise: c'étoit un évêque Luciferien.

XXXVII. Saint Pierre, le prince de (d) la foi & le vicaire (e) de l'amour de Jesus-Christ, mérita par la confession qu'il fit de sa divinité, d'être préféré à tous les autres Apôtres: c'est lui à qui le Sauveur dit: *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Par-tout où est (f) Pierre, là est aussi l'Eglise; & où est l'Eglise, la mort n'y est pas, mais la vie éternelle. Celui qui de sa propre (g) autorité donnoit un royaume, ne pouvoit-il pas affermir la foi de Pierre, lui qui en l'appellant Pierre, nous a marqué qu'il étoit le fondement & l'appui de l'Eglise? « Saint Ambroise ne laisse pas de dire que quand Jesus-Christ dit à saint Pierre: *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux*, il (h) parloit à tous les Apôtres, & leur communiquoit à tous la même puissance que celle qui d'eux est passée aux Evêques; que saint Paul n'étoit point infe-

Sur la primauté de saint Pierre.

aliis, qui vestram recusatis, licet illi nihil differant qui à vobis penitentiam petunt? Ambros. lib. 2. De Penit. pag. 422.

(a) Non habent enim Petri hereditatem, qui Petri sedem non habent, quam impia divisione discerpunt. Ambros. lib. 1. De Penit. cap. 7. pag. 399.

(b) Totius orbis Romani caput romanam Ecclesiam, atque illam sacro-sanctam Apostolorum fidem, ne turbari sineret, obsecranda fuit clementia vestra; inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant. Ambros. Epist. 11. Gratiano, pag. 811.

(c) Ambros. De excessu Satyri, lib. 1. pag. 1127.

(d) Dubitavit Petrus dicens: Propitius esto, Domine, non fiet hoc. Matth. 16. 22. Ille fidei princeps cui se Christus nondum Dei filium dixerat, & tamen ille crediderat, de morte Christi nec Christo credidit. Ambros. lib. 5. in Luc. pag. 1379.

(e) Petrus interrogatur, de quo dubitatur: sed Dominus non dubitat qui interro-

gat. Non ut disceret sed ut doceret quem elevandum in cælum, amoris sui nobis velut vicarium relinquebat. Sic enim habet: Simon Joannis diligis me? Uti que tu scis, Domine, quia amo te. . . . Quia solus profitemur ex omnibus, omnibus ansextur, major enim omnibus charitas. Ambros. lib. 10. in Luc. pag. 1542.

(f) Ipse est Petrus qui dixit: Tu es Petrus, &c. Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia; ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna. Ambros. in Psal. 40. pag. 879.

(g) Qui propria autoritate regnum dabit hujus fidem firmare non poterat; quem cum petram dicit, firmamentum Ecclesiæ, indicavit? Ambros. lib. 4. De Fide, cap. 5. pag. 531.

(h) Tibi, inquit, claves dabo regni cælorum, ut & solvas & liges. Quod Petro dicitur, Apostolis dicitur. Non potestatem usurpamus, sed servimus imperio. Ambros. in Psal. 38. pag. 858.

rieur à saint Pierre, puisque comme saint Pierre est le fondement de l'Eglise, saint (a) Paul en est le sage architecte; qu'il a sçu établir un fondement solide pour soutenir les pas & la foi des peuples; qu'il n'est point indigne d'entrer dans le college des Apôtres, puisqu'il est comparable au premier, & qu'il ne cede à aucun d'eux: mais il dit aussi en termes exprès que saint Pierre occupoit (b) une place parmi les Apôtres qui lui donnoit le premier rang.

Sur la puissance temporelle.

XXXVIII. L'exemple de Jesus-Christ qui (c) se foumet aux impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes, & à être soumis aux puissances temporelles: mais les souverains ne sont (d) soumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs états. Les loix humaines n'ont point d'action sur eux, fussent-ils coupables de crimes: leur (e) autorité les met à couvert de la severité des loix. Les Evêques doivent (f) même user de beaucoup de prudence & de discrétion à l'égard des Princes tombés dans quelques pechés, & ne pas s'élever contre-eux pour leur faire confusion, à moins qu'ils n'ayent commis des crimes qui méritent d'être repris publiquement; car alors il ne faut pas les épargner, mais user envers eux de justes & salutaires corrections.

Sur l'intercession des Saints & leurs Reliques.

XXXIX. Saint Ambroise parlant aux (g) veuves, leur disoit qu'elles avoient pour proches les Apôtres & les Martyrs qui

(a) *Nec Paulus inferior Petro quamvis ille Ecclesie fundamentum & hic sapiens architectus sciens vestigia credentium fundare populorum: nec Paulus inquam indignus Apostolorum collegio, cum primo quoque facile confendus & nulli secundus. Nam qui se imparem nescit facit aequalem.* Ambros. lib. 2. De Spiritu Sancto, p. 664.

(b) *Taces ergo Simon, & respondentibus alius adhuc taces; cum ipse sis primus, qui etiam non interrogatus interrogas: nec tamen ne reprehendaris à Domino quia non responderis interroganti? Hic ergo qui ante tenebat, ut doceret nos quod impiorum nec verbum debeamus iterare: hic inquam, ubi auditur: Vos autem quid me dicitis? Statim loci non immerito sui primatum egit: primatum confessionis, non honoris primatum fidei non ordinis.* Ambros. De Incarn. pag. 710.

(c) *Magnum quidem est & spiritale documentum quod Christiani viri sublimioribus potestatibus docentur debere esse subiecti, ne quis constitutionem regis terreni putet esse solvendam. Si enim censam Dei Filii solvit, quis tu tantus es qui non putas esse solvendam? Ambros. lib. 4. in Luc. pag. 1354.*

(d) *Quod erubescum facere privati, rex non erubuit confiteri. Qui tenetur legibus, audent suam negare peccatum. dedignantur rogare indulgentiam, quam petebat qui nullis legibus tenebatur humanis.* Ambr. *Apologia David*, pag. 681.

(e) *Sequitur tibi soli peccavi. Rex utique erat, nullis ipse legibus tenebatur, quia liberi sunt reges à vinculis delictorum; neque enim ullis ad panam vocantur legibus, tunc sub imperii potestate.* Ibid. cap. 10. pag. 692. *Regali enim subnixus fastigio, quasi legum Dominus legibus reus non erat David, soli Deo obnoxius tenebatur, qui Dominus est potestatum.* Ambros. *Epist. 37. Simpliciano*, pag. 936.

(f) *Vides ergo quia regibus non temere vel à Prophetis Dei, vel à Sacerdotibus facienda injuria sit, si nulla sint graviora peccata in quibus debeant argui: ubi autem graviora peccata sunt, ibi non videtur à Sacerdote parcendum, ut justis increpationibus corrigantur.* Ambros. in *Psalm. 37.* pag. 835.

(g) *Et tu habes proximos qui pro te supplicent. Habes Apostolos proximos, habes Martyres proximos, si in ipsa Martyribus devotionis societate, misericordiae quoque munere*

prioient Dieu pour ceux qui s'unissoient à eux par la piété & par les aumônes. » Si saint Pierre & saint André, ajoutoit-il, intercedoient autrefois pour leur belle-mère par une raison d'affinité & de sang, ils peuvent à présent prier pour nous & pour tous les hommes. Il faut prier les Anges qui nous sont donnés pour notre garde, & les Martyrs dont les corps nous sont des gages de leur protection. Ils peuvent interceder auprès de Dieu pour nous obtenir la rémission de nos péchés, eux qui ont effacé les leurs par l'effusion de leur sang. Ce sont les Martyrs de Dieu, nos Evêques, les examinateurs de notre vie & de nos actions : ne rougissez point de les prendre pour intercesseurs dans nos foiblesses, puisqu'ils ont eux-mêmes connu la foiblesse du corps lorsqu'ils combattoient & qu'ils triomphoient. « C'étoit l'usage de faire des vœux aux Martyrs pour implorer leur protection. Satyre, frere de saint Ambroise, fut (a) sauvé du naufrage par un vœu qu'il avoit fait à saint Laurent. Une dame (b) de piété nommée Julienne, n'esperant plus avoir de fils, en obtint un, ayant, son mari & elle, adressé à cet effet leurs vœux au même Martyr ; c'est pourquoi l'enfant fut nommé Laurent & consacré au service de l'Eglise. On mettoit les Reliques des Martyrs sous l'Autel ; & voici la raison qu'en rend saint Ambroise. » Nous mettons, dit-il, (c) ces victimes

ribus appropinques . . . Ergo rogaverunt pro vidua Petrus & Andreas. Utinam existat aliquis qui tam cito possit rogare pro nobis, vel certe isti qui pro socru rogant Petrus & Andreas frater ejus; tunc enim pro affine poterant, nunc jam possunt pro nobis & pro omnibus impetrare. . . . Obsecrandi sunt Angeli pro nobis, qui nobis ad praesidium dati sunt. Martyres obsecrandi, quorum videmur nobis quodam corporis pignore patrocinium vindicare. Possunt pro peccatis rogare nostris, qui proprio sanguine, etiam si quae habuerunt peccata, laverunt. Isti enim sunt Dei Martyres, nostri Praesules, speculatorum vitae altitumque nostrorum. Non erubescamus eos intercessores nostrae infirmitatis adhibere; quia ipsi infirmitates corporis etiam cum vincerim cognoverunt. Ambrosii lib. De Viduis, pag. 100.

(a) *Vae miseræ opinioni! Putabamus reditum, quem videmus dilatatum; tuis enim votis, Satyre, apud sanctum martyrem Laurentium impetratum esse nunc cognoscimus commeatum. Atque utinam non solum commentum, sed etiam prolixum vitæ tempus rogasset! Ambrosii lib. 1. De excessu Satyri,*

pag. 1118.

(b) *Considera quis te ut nascereris, joverit: filius es votorum magis quam dolorum meorum. Considera cui te muneri pater tali nomine designaverit, qui vocavit Laurentium. Ibi vota deposuimus, unde nomen adsumpsimus. Vota effectus secutus est, redde Martyri, quod debet Martyri. Ille te nobis impetravit, tu restitue quod de te hujusmodi nominis appellatione promissimus. Ambrosii. De exhortat. Virgin. cap. 3. pag. 281.*

(c) *Succedant victimæ triumphales, in locum ubi Christus hostia est: sed ille super altare, qui pro omnibus passus est; isti sub altari qui illius redempti sunt passione. Ambrosii. Epist. 22. pag. 877. Detuli ergo vobis munera, quæ meis legi manibus, id est cunctis trophæa, cujus gratiam in operibus agnoscitis. . . . Nos legitimus Martyris clavos & multos quidem, ut plura fuerint vulnera quam membra. . . . Colligimus sanguinem triumphalem & crucis lignum. Hac sanctæ viduæ negare non potuimus pestulanti. Munera itaque salutis accipite, quæ nunc sub sacris altaribus reconduntur. Ambrosii lib. De exhort. Virg. cap. 2. pag. 280.*

» triomphantes dans un lieu où Jesus-Christ même est offert comme une hostie : mais il est raisonnable qu'il soit élevé sur l'Autel, » parce qu'il est mort pour tout le monde ; & que ces Saints soient » au-dessus de l'Autel, parce qu'ils ont été rachetés par sa Passion. » Ces Reliques opéroient divers miracles, & saint Ambroise en rapporte un grand nombre dont il avoit été témoin. Un aveugle qui étoit bourgeois de Milan (a), recouvra la vûe à l'attouchement des ornemens qui couvroient les corps des saints martyrs Gervais & Protas ; & beaucoup (b) d'autres furent guéris de diverses maladies, en jettant sur ces Reliques des linges & des vêtemens qu'ils touchoient ensuite.

Sur l'état des
ames après la
mort.

XL. On trouve dans saint Ambroise des sentimens particuliers sur l'état des ames après la mort, mais qu'il paroît plutôt rapporter comme des opinions de quelques anciens écrivains, que comme ses propres sentimens. Il dit dans son livre (c) sur Cain & Abel, que l'ame sortie du corps est en suspens sur son sort, qui ne sera décidé qu'au Jugement futur ; qu'alors, selon qu'on le lir dans le quatrième livre d'Esdras, les (d) ames sortiront des receptacles pour aller recevoir la récompense qui leur est dûe. Mais nous verrons en rapportant ce qu'il a dit du Paradis, qu'il ne doutoit pas que les Patriarches de l'ancien Testament, & les Martyrs du nouveau, ne jouissent dès-à-present de la gloire du ciel. Nous avons remarqué ailleurs (e) qu'il distingue une première & une seconde résurrection, & des intervalles considérables entre l'une & l'autre, mais qu'il rapporte ce qu'il en dit sans l'adopter. On peut toutefois donner une explication favorable à ce qu'il dit sur ce sujet ; & entendre par la première résurrection, celle qui se fait dans cette vie, à la grace ; & par la seconde, celle qui se fera de tous les hommes au jour du Jugement dernier. » Ayons soin, dit-il, (f) tandis que

(a) *Notus est homo publicis cum valeret mancipatus obsequiis, Severus nomine, lanius ministerio. Deposuerat officium, postquam inciderat impedimentum. Vocat ad testimonium homines quorum ante sustentabatur obsequiis : eos indices suæ visitationis accessit, quos habebat testes & arbitros caritatis. Clamat quia ut contigit sibi vestem de veste Martyrum, qua sacræ reliquæ vestiuntur, redditum sibi lumen sit. Ambros. Epist. 22. pag. 879.*

(b) *Cognovistis, immo vidistis ipsi multos à demoniis purgatos : plurimos etiam ubi vestem Sanctorum manibus contigerunt, iis quibus laborabant, debilitatibus absolutos :*

reparata vetusti temporis miracula, quo se per adventum Domini Jesus gratia terris major insuderat, umbra quadam Sanctorum corporum plerisque sanatos cernitis : quantum oraria jactitantur ? Quanta indumenta super reliquias sacratissimas & tactu ipso medicabilia reposituntur ? Gaudent omnes extrema linea contingere ; & qui contigerit salvus erit. Ambros. ibid. pag. 876.

(c) *Ambros. lib. De Cain & Abel, cap. 2. pag. 209.*

(d) *Idem, lib. De bono mortis, cap. 10. pag. 407.*

(e) *Ibid. pag. 412. 413.*

(f) *Sed & illud caveamus ut hic positi*

» nous sommes en ce monde, de sortir du tombeau de la terre. Il
 » y en a qui, quoique vivans, sont dans le tombeau environnés des
 » tenebres de la mort, dont le gosier est un sépulchre qui ne pro-
 » fere point de parole de vie, mais de mort. Si dès cette vie nous
 » ressuscitons d'entre les morts, (c'est-à-dire d'entre les pecheurs)
 » dans l'autre nous ressusciterons (à la gloire). Si en ce monde nous
 » n'avons pas été des offemens arides, mais que nous ayons reçu la
 » rosée du Verbe divin & l'onction du S. Esprit, nous vivrons en
 » l'autre. Si Jesus-Christ par sa voix puissante nous appelle ici-bas,
 » comme il appella autrefois Lazare, & fait rompre par ses Dif-
 » ciples les liens de mort qui nous attachent; s'il nous introduit
 » dans Bethanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance, & nous
 » admet à son festin, nous serons assis avec lui à celui qu'il fait dans
 » le Ciel, & nous le continuerons toujours avec lui.

XLI. Saint Ambroise remarque (a) qu'il y a une grande diffé-
 rence entre le feu qui consumera les pechés de pure fragilité, &
 auxquels la volonté a eu moins de part que la surprise; & le feu qui
 est préparé au diable & à ses anges, dans lequel le mauvais riche
 brûlant desiroit que Lazare lui apportât une goutte d'eau pour se
 rafraîchir. Ce dernier durera éternellement, (b) & les tourmens
 destinés aux impies n'auront point de fin. Ce saint Docteur sem-
 ble (c) croire que ce feu qui tourmentera les damnés, n'est autre
 chose que la tristesse où ils se trouveront plongés à la vûe de leurs
 crimes; & que le ver rongeur signifie les remords cuisans de leur
 conscience: sentiment assez commun (d) parmi les anciens. Il y a
 toutefois un endroit où il dit expressément (e) que les Chrétiens

Sur le Pur-
gatoire, l'En-
fer & l'éterni-
té des peines.

*furgamus de tumultu terræ. Sunt qui viven-
 tes sepulchro sunt circumdati & repleti mor-
 tuis quorum guttur sepulchrum est, non lo-
 quentium verba vitæ, sed mortis. Si hic re-
 surgerimus à mortuis & illic resurgemus:
 si hic non fuerimus ossa arida, sed acceperim-
 us rorem verbi, humorem Spiritus Sancti,
 & illic vivemus: si hic nos exciterit Jesus
 voce sua magna, ut excitavit Lazarum &
 per Discipulos suos solverit à vinculis mor-
 tis & induxerit in Bethaniam ubi erat La-
 zarus, hoc est in domum obeditionis & ad-
 hibuerit hic convivio suo, & illic cum eodem
 recumbemus, & illic cum eo semper epula-
 bimur. Ambros. in Psal. 1. pag. 764.*

(a) *Alius iste est ignis quem exuruntur
 peccata non voluntaria sed fortuita, quem
 paravit servulus suus Dominus Jesus, ut eos
 ab ista commoratione que permixta est mor-*

*tuis, emunder. alius ille ignis quem deputavit
 diabolo & angelis ejus de quo dicit: Invitate
 in ignem æternum; quo ille dives ardebat
 qui stillari sibi de Lazari digito poscebat hu-
 morem. Ambros. in Psal. 118. pag. 998.*

(b) *Ego qui scio graviora facinorosis ser-
 vari tormenta & sine fine impias animas
 cruciatus manere, non temporales utique sed
 æternos; aliis te volo cruciatibus officii pro
 futuro utique non animam perditur. Am-
 brosi. De lapsu Virgin. pag. 313.*

(c) *Ambros. lib. 7. in Luc. pag. 1460.*

(d) *Nyssenius, lib. De anima & resur-
 rectione. Damascen. lib. 4. De orthod. Fide.
 Vide Hieronym. l. 18. in c. 66. Isaïe, p. 514.*

(e) *Cave ligna, cave stipulam; ne adju-
 dicitum Dei tecum deferas, que ignis ex-
 urat. Ambros. in Psal. 18. pag. 1238. Sed
 ille examinabitur ut argentum, ego examina-*

qui à leur mort se trouveront chargés de crimes, seront jetés au fond de l'enfer pour y être brûlés comme de la paille.

Sur divers
points de dis-
cipline.

XLII. Les Evêques se faisoient un devoir (a) d'orner & d'embellir les Eglises, afin que par cette décoration extérieure ils contribuassent à l'éclat & à la splendeur de la maison sainte du Seigneur. Les Eglises (b) possédoient dès lors de grands biens : mais elles n'avoient pas de l'or pour le garder ; il étoit employé au soulagement des pauvres. » Qu'est-il, en effet, besoin de garder de l'or, » puisqu'étant gardé il ne sert de rien ? Le Seigneur ne nous dira-t-il pas : Pourquoi avez-vous souffert que tant de pauvres mourussent de faim, n'aviez-vous pas de l'or avec lequel vous auriez pu les nourrir ? « Ce fut cet or que le martyr saint Laurent réserva pour Dieu, lorsque le Juge lui demandant où étoient les trésors de l'Eglise, il promit de les lui montrer ; & ayant amené le lendemain une grande troupe de pauvres, il les présenta au Juge en lui disant : » Voilà les trésors de l'Eglise. « Mais quoique l'Eglise eût des richesses temporelles, elle ne possédoit (c) proprement rien pour elle-même que sa foi ; c'étoit là ses rentes, ses revenus & les biens qu'elle fournissoit à ses enfans : ses autres possessions étoient pour la subsistance des pauvres. La dédicace (d) des Eglises se faisoit avec beaucoup de solennité, à cause du saint Sacrifice qu'on devoit y offrir. On entéroit (e) les Fidèles dans les Eglises, & il paroît qu'on mettoit quelquefois des fleurs sur leur tombeau. On prioit (f) pour les morts, & on étoit persuadé que les prières que l'on faisoit pour eux leur aidoient à entrer dans la vie éternelle. En (g) certains jours déterminés on faisoit pour eux des services : c'étoit le troisième, le septième, le quarantième jour, & celui de leur (h) anniversaire. Nous avons (i) encore dans saint Ambroise

bor ut plumbum, donec plumbum tabescat ardebo. Si nihil argenti in me inventum fuerit, heu me ! in ultima inferni derudat, aut ut stipula totus exuratur. Ibid. pag. 1225.

(a) *Maxime hoc Sacerdoti convenit ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat. Ambros. lib. 1. De Officiis, cap. 2. pag. 96.*

(b) *Idem, ibid. cap. 28. p. 103. 104.*

(c) *Idem, Epist. 118. pag. 837.*

(d) *Idem, lib. De exhortatione Virginit. cap. 14. pag. 302.*

(e) *Idem, lib. 1. De Abraham, c. 9. p. 308.*

(f) *Itaque non tam deplorandam sororem, quam prosequendam orationibus reor : nec magnificandam lacrymis tuis, sed magis edolationibus animam ejus Domino commen-*

dandam arbitror. Ambros. Epist. 39. ad Faustim. pag. 944. Dilexi & ideo prosequor eum usque ad regionem vivorum, nec deservam, donec fletu & precibus inducam virum, quo sua merita vocant, in montem Domini sanctum. Ambros. De obitu Theodofii, pag. 1208.

(g) *Et quia alii tertium diem & trigesimum, alii septimum & quadragésimum observare consueverunt, quid doceat lectio, consideremus. Ambros. De obitu Theodofii, pag. 1198.*

(h) *Nos quoque ipsi natales dies defunctorum obliviscimur, & cum quo abierunt diem, celebri sollemnitate renovamus. Ambros. lib. 2. De fide resurrect. pag. 1136.*

(i) *Tibi nunc omnipotens Deus innoxiam*

deux formules de prieres que l'on disoit ce semble dans ces occasions. Il blâme (a) l'ostentation des riches qui se faisoient ensevelir avec des habits riches & magnifiques. Ce fut ce saint (b) Evêque qui institua le chant des Pseaumes, des Hymnes & des Antiennes dans l'Eglise de Milan, suivant l'usage des Eglises d'Orient. Les Pseaumes (c) se chantoient par tout le peuple, hommes, femmes, vierges & enfans, tous méloient leurs voix. Les Fidèles alloient dès (d) le matin à l'Eglise pour y rendre à Dieu les premices de leurs vœux, y chanter des hymnes & des cantiques, & y entendre réciter les beatitudes, c'est-à-dire, le sermon du Seigneur sur la montagne. On joignoit (e) toujours le mot de *Seigneur* à celui de *Jesus*, quand on lisoit l'Évangile. Quand les Fidèles venoient à l'Eglise pour prier, non-seulement ils se (f) mettoient à genoux, mais ils se prosternoient le visage contre terre, pour marquer le profond respect qui est dû à la majesté divine. Il paroît qu'on faisoit des (g) prieres publiques dans les tems fâcheux, pour en demander à Dieu de plus favorables. Il y avoit des Chrétiens (h) qui faisoient des festins sur les tombeaux des Martyrs: saint Ambroise blâme cet usage comme superstitieux.

XLIII. Le jeûne (i) du Carême passoit pour une pratique indispensable, comme ayant été observé par Jesus-Christ; & ceux qui s'en écartoient étoient regardés comme prévaricateurs & indi-

Sur le jeûne
du Carême.

commendo animam, tibi hostiam meam offero: cape propitiis ac serenus fraternum munus, sacrificium Sacerdotis. Ambros. lib. *De fide resurrect.* p. 1136. Tu, Domine, custodiens etiam parvulos in hac humilitate, salvos fac sperantes in te. Da requiem perfectam servo tuo Theodosio, requiem illam quam praeparasti Saulis tuis. Illo convertatur anima ejus unde descendit; ubi mortis aculeum sentire non possit, ubi cognoscat mortem hanc non naturæ finem esse sed culpæ. Ambros. *De obitu Theodosii*, pag. 1207.

(a) Ambros. lib. *De Nabuthæ*, cap. 1. pag. 566.

(b) Paulinus, in *vita Ambrosii*, pag. 4. in *Append. 10.* 2. Augustin. lib. 9. *De Civit. Dei*, cap. 7. pag. 162.

(c) Quid aliud ille concentus andarum, nisi quidam concentus plebis? Unde bene mari plerumque comparatur Ecclesia, qua primo ingreditis populus agmine totis vestibulis undas vomit: deinde in oratione totius plebis tanquam undas resurgentibus stridet, cum responsurus psalmodum, cantus virorum, mulierum, virginum, parvulorum,

consonus undarum fragor resultat. Ambros. lib. 3. in *Hexaëmer. cap. 5.* pag. 42.

(d) Ambros. in *Psalm. 118.* pag. 1218.

(e) Idem, *Epist. 80.* pag. 1096. & *Epist. 42.* pag. 957. & 960.

(f) Idem, in *Psalm. 118.* pag. 1235.

(g) Et quamvis cupidi essent imbruiam, tamen ejusmodi adfectiones veras esse volebam. Denique delectatus sum quod nullus imber effusus est; donec precibus Ecclesiæ datus, manifestaret non de intuitu lunæ eum sperandum esse, sed de providentia & misericordia Creatoris. Ambros. lib. 4. in *Hexaëmer. cap. 7.* pag. 76.

(h) Ambros. *De Elia*, cap. 17. p. 554.

(i) Quadraginta autem dies. Mysticum numerum recognoscis. . . . Tot jejuniis dierum Domini nobis in Evangelium patefcis ingressus. Unde si quis Evangelii gloriam, fructumque resurrectionis optat adipisci, mystici jejunii prævaricator esse non debet: quod & in lege Moyses & in Evangelio suo Christus utriusque Testamenti autoritate præscripsit fidele vultus esse certamen. Ambros. lib. 4. in *Luc. 7.* pag. 138.

gnes d'avoir part au fruit de la Resurrection. Cette loi étoit commune aux Empereurs comme aux simples Fidèles. Le jeune Valentinien (a), accusé, n'étant encore que catechumene, d'avoir avancé son repas, confondit ses accusateurs en jeûnant fort souvent : de sorte que les jours qu'il donnoit à manger aux grands de sa cour, il ne dinoit pas, voulant satisfaire en même-tems aux devoirs de la religion & à ceux de l'humanité. A Milan (b) on jeûnoit tous les jours jusqu'au soir pendant le Carême excepté le Samedi & le Dimanche. On y jeûnoit aussi ce semble la veille de saint (c) Pierre, par dévotion. Il y avoit des personnes, sur-tout des femmes (d), qui s'imposoient des jeûnes particuliers. On ne jeûnoit point pendant le tems paschal; mais on passoit (e) ces cinquante jours dans la joie & en chantant *Alleluia* : il semble même que l'on faisoit tout ce tems comme le jour de Dimanche. On celebrait à Milan (f) la fête des saints Machabées, & les Moines chantoient des Pseaumes en allant à l'Eglise pour la celebrer. Saint Ambroise parle des Moines avec éloge (g), comparant leurs fonctions à celles des Anges : toujours occupés des louanges de Dieu, de prieres, de saintes lectures, de travail des mains & du jeûne, déchargés des sollicitudes du siècle & débarrassés de l'importunité des gens du monde. Il y avoit deux sortes de vierges consacrées à Dieu : les unes, après avoir été voilées par l'Evêque, demeuroient (h) dans leurs maisons avec leurs parens ; les autres

(a) *Jaclabant invidi, quod pramature prandium peteret; caput ita frequenter jejunium, ut plerumque ipse impransus convivium solemne suis comitibus exhiberet: quo & religioni sacra satisfaceret & principis humanitati.* Ambros. *De obitu Valentin.* pag. 1173.

(b) *Quadragesima totis præter Sabbatum & Dominicam jejunatur diebus totis.* Ambros. *De Elia & Jejunio, cap. 345.*

(c) *Nox fuit, pauciores ad vigiliis conveniunt. . . nullus certe de ditioribus jejunavit. Quibus hodie bene respondit Petrus: In timore hoc incolatus vestri tempore conversamini, &c.* I. Petr. 1. 18. Ambros. *De Virginit. cap. 19. pag. 244.*

(d) *Quotidie mulieres jejunant, & non indistincta præstant jejunia: peccatum agnoscunt, accersunt remedium. Semel de interdicto mulier manducavit & quotidie jejunio solvit.* Ambros. *De institut. Virginit. cap. 4. pag. 256.*

(e) *Hunc numerum lati celebramus post*

Domini passionem, remisso culpæ totius debito, chyrographo quoque evacuato ab omni nexu liberi; & suscipimus advenientem in nos gratiam Spiritus Sancti die Pentecostes: vacant jejunia, laus dicitur Deo, Alleluia cantatur. Ambros. *Apologia David, cap. 8. pag. 688.* *Majores tradidere nobis Pentecostes omnes quinquaginta dies ut Pascha celebrandos. . . Ergo per hos quinquaginta dies jejunium nescit Ecclesia, sicut Dominica qua Dominus resurrexit: & sum omnes dies tanquam Dominica.* Ambros. *lib. 8. in Luc.* pag. 1476.

(f) *Ambrosius, Epist. 40. Theodosio, pag. 951.*

(g) *Idem, Epist. ad Versellenses, 63. pag. 142.*

(h) *Et vere ita est apud fidem mentem; ceteros enim instituit, ut emittas domo, atque alienis copulis, istam semper tecum habebis.* Ambros. *lib. 1. De institut. Virginit. cap. pag. 242.*

vivoient en communauté dans des Monastères (a), d'où elles ne fortoient jamais que pour aller à l'Eglise assister (b) aux offices divins : elles y avoient une place particuliere, séparée par une (c) clôture. Les dames y entroient pour leur demander le baiser de paix. Sur les murailles de cette enceinte étoient écrits quelques passages de saint Paul sur la virginité. Les Evêques reservoient ordinairement la ceremonie de la consécration des vierges, aux fêtes les plus solempnelles, sur-tout à celles de Noël & de Pâque. Ce fut dans la nuit de celle où nous celebrons la naissance du Sauveur, que la sœur de saint Ambroise, nommée Marcelline, prononça ses vœux en presence du pape Libere (d), qui lui donna le voile devant une nombreuse assemblée, & au milieu de plusieurs vierges qui desiroient aussi de se consacrer à Jesus-Christ. Elles changeoient d'habits, elles se présentoient à l'Autel pour (e) recevoir le voile en presence de tout le peuple & des nouveaux baptesés qui portoient en leurs mains des cierges allumés lorsque la ceremonie se faisoit au jour de Pâques. On ne coupoit point les cheveux aux vierges le jour de leur consécration ; mais on les leur coupoit pour les mettre en pénitence, lorsqu'elles étoient (f) tombées dans le crime d'impureté. Saint Ambroise en expliquant ces paroles : *Il vaut mieux se marier que de brûler*, dit (g) qu'elles ne regardent que les vierges qui n'ont rien promis à Dieu & qui n'ont pas reçu le voile ; mais que celles qui ont voué la chasteté & reçu le sacré voile, commettent un adultere si elles viennent à se marier.

XLIV. La foi (h) est le fondement de la justice & la

Sur divers points de morale.

(a) *Oblita domum patris tui scriptum, ad monasterium virginalē transisti.* Ambros. De lapsu Virg. pag. 312.

(b) *Ibid. cap. 6. pag. 310.*

(c) *Nonne vel illum locum tabulis separatum in quo in Ecclesia stabas recordari debuisti. Ad quem religiosæ matronæ & nobiles certatim curbebant tua oscula petentes ? Nonne vel illa præcepta quæ oculis tuis ipse scriptus paries ingerebat, recordari debuisti : divisa est mulier & virgo : quæ non est nuptia, cogitat quæ Domini sunt.* (I. Cor. 7.) Ambros. *ibid. cap. 6. pag. 311.*

(d) *Namque is (Liberius) cum Salvatore natali ad apostolum Petrum virginitatis professionem vestis quoque mutatione signaret adstantibus etiam puellis Dei compluribus quæ certarent invicem de tua societate : Bonas, inquit, nuptias desiderasti.* Ambros.

lib. 3. De Virgin. cap. 1. pag. 173.

(e) *Non es memorata diei sanctæ Dominicæ resurrectionis in quo divino altari te obtulisti velandam : in tanto tamque solemnī conventu Ecclesie Dei, inter lumina neophytorum splendida, inter candidatos regni cælestis quasi regi nuptura processuras.* Ambros. De lapsu Virg. cap. 5. pag. 309.

(f) *Ambros. ibid. cap. 8. pag. 314.*

(g) *Melius est nubere quam uri. Hoc dictum non ad pollicitum pertinet, ad nondum velatam. Caterum quæ se sponondit Christo, & sanctum velamen accepit, jam nupsit, jam immortalī junctā est viro. Et jam si voluerit nubere communi lege conjugii, adulterium perpetrat, ancilla mortis efficitur.* Ambros. *lib. De lapsu Virg. cap. 5. p. 310.*

(h) *Fundamentum ergo est justitiæ fides ; justorum enim corda meditantur fidem.* Am-

racine (a) de toutes les vertus; d'où vient que l'Apôtre dit que Jesus-Christ est notre fondement. Il n'y a que ce que nous élevons sur ce fondement qui puisse nous servir à retirer le fruit de nos travaux & mériter la récompense due à la vertu. Les Gentils (b) qui n'ont point la foi ne meurent point, mais ils sont morts; car celui qui ne croit point en Jesus-Christ est toujours mort: lorsqu'ils viennent à embrasser la foi, la grace leur rend la vie. Sans la foi les vertus (c) ne sont que des feuilles qui paroissent vertes, mais qui ne peuvent être d'aucune utilité: elles sont agitées par le vent, parce qu'elles n'ont point de fondement. Combien de Gentils sont sobres & misericordieux; mais n'ayant point la foi ils ne portent point de fruit. Il en est de même des Juifs qui sont chastes & assidus à la lecture, ces œuvres ne leur tiennent lieu que de feuilles; ils sont sans fruit. Quoique les (d) Gentils qui n'ont point eu connoissance de la Loi ni des Prophètes, soient plus excusables que ceux qui en ont eu connoissance, tous néanmoins sont coupables: mais celui-la l'est plus qui n'a pas fait ce qu'il favoit, que celui qui a manqué de faire les choses auxquelles il ne favoit pas qu'il fût obligé. Celui-la (e) aussi n'est pas sans faute, qui a méconnu son Créateur & qui n'a pas reçu son Sauveur: mais il y a moins de péché de n'avoir pas cru en Jesus-Christ que de l'avoir fait mourir. C'est (f) la charité qui donne la mort au péché, & nous ne mourons au péché qu'en aimant les comman-

brof. lib. 1. De Officiis, cap. 29. pag. 38. Fides virtutum omnium stabile fundamentum est. Ambros. in Psal. 40. pag. 868.

(a) Et ideo doceris hac serie scripturarum fidem esse radicem virtutum omnium. Unde & Apostolus, ait: Quia fundamentum nostrum Christus est; & quicquid supra hoc fundamentum edificaveris, hoc solum ad operis tui fructum, & ad virtutis proficere mercedem. Ambros. lib. 2. De Cain, cap. 9. pag. 219.

(b) Potest & de agente penitentiam dictum videri; quia non moritur, nisi qui aliquando vixit. Et ideo gentes non merentur, sed mortuæ sunt; etenim qui in Christum non credidit, semper est mortuus. Et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur. Ambros. lib. 7. in Luc. p. 1467.

(c) Virtutes sine fide, folia sunt: videntur vivere, sed prodesse non possunt. Agnuntur vento, quia non habent fundamentum. Quoniam Gentiles habent misericordiam, habent sobrietatem; sed fructum non habent, quia fidem non habent; labuntur cito folia, ubi

ventus flaverit. Et aliqui Judæi habent castimoniam, sedulitatem in lectione multam & diligentiam: sed sine fructu sunt & versantur ut folia. Ambros. in Psal. 1. pag. 757.

(d) Quanto tolerabiliorem causam Gentilis habet, qui potest dicere: Non cognovi legem, non audivi Prophetas, ideo non credidi, quam ille qui legit omnia ex quibus venturum Jesum crederet, & non credidit? Neuter quidem excusatur, nec ille qui legit, nec ille qui legere noluit: sed plus delinquit qui negavit quod legerat, quam qui opera non fecit, quæ facienda non cognovit. Ambros. in Psal. 1. 8. pag. 990.

(e) Nec ille exiit à culpâ quæ suam mercedem autorem, & ille exiit à venia quæ Dominum non recepit. Tolerabilis tamen est fides non detulisse Christo quam maris intulisse. Ambros. lib. 8. in Luc. p. 1487.

(f) Caritas culpam & omnia peccata morificat: caritas scilicet mortis scilicet interimit, Denique moritur flagitium atque peccatum dicitur Domini mandata diligimus. Ambros. in Psal. 118. pag. 1169.

demens de Dieu. L'amour (*a*) est plus agréable à Dieu que la crainte; il demande de nous la charité: l'esclave ne lui donne que la crainte. La crainte (*b*) arrête le pecheur, mais elle ne le change pas. Aimer (*c*) les commandemens de Dieu est plus que de les garder; car les garder n'est quelquefois qu'un effet de la nécessité ou de la crainte: mais les aimer est un effet de la charité. C'est pourquoy David après avoir dit, *J'ai gardé*, ajoute, *j'ai aimé*; pour marquer que l'observation des préceptes venoit d'un principe d'amour & non de crainte: or celui qui les aime beaucoup a aussi beaucoup plus de soin de les observer. Ne pouvant reconnoître dignement les graces infinies que nous (*d*) avons reçues de Dieu, nous devons suppléer à cette impuissance par l'ardeur de notre amour: malheur à nous s'il ne s'en trouve point en nous. Le précepte (*e*) de la charité n'a point de borne, il s'étend à tous les hommes. *Soyez en paix*, nous dit l'Apôtre, *avec tous les hommes*; cela ne se peut pas dire aux Juifs ni aux Gentils, car à peine aiment-ils leurs amis. Mais pour les Chrétiens il ne leur est pas permis de ne point aimer même leurs ennemis; car qui dit un Chrétien dit un homme parfait, qui ne doit (*f*) pas même conserver sa vie aux dépens de celle d'un autre: en sorte qu'il ne lui est pas même permis de blesser un voleur qui l'a blessé, de peur qu'en voulant sauver sa vie, il ne détruise la charité. Un Chrétien ne doit pas non (*g*) plus jurer facilement, de peur qu'il ne s'expose au parjure, & parce qu'il y a des

(*a*) *Deus diligere maluit, quam timere: Dominus autem charitatem exigit, servus timorem.* Ambros. Epist. 74. Iræno, pag. 1083.

(*b*) *Qui metuit, reprimitur, non emendatur.* Ambros. lib. 8. in Luc. pag. 1475.

(*c*) *Plus est diligere, quam custodire: & supra diximus quia custodire, interdum necessitatis est, vel timoris: diligere charitatis. Ideo cum hic dixisset: Custodivi, adjecit: dilexi; ut custodia amantis fuerit, non timentis qui nimium diligit, nimium custodit.* Ambros. in Psal. 118. pag. 1246.

(*d*) *Quoniam nihil est quod digne Deo referre (quid enim referamus pro susceptæ carnis injuria?) Quid pro verberibus, quid pro cruce, obitu, sepultura? Væ mihi si non dilexero.* Ambros. lib. 6. in Luc. p. 1382.

(*e*) *Quam latum mandatum est charitatis? Diligite, inquit, inimicos vestros. Omnes utique in affectu charitatis inclusit, qui non exclusit inimicos. Quis enim videtur exceptus cum recipiatur inimicus? Unde*

Apostolus, si fieri potest cum omnibus hominibus pacem habentes. Non potest hoc Judæis dici, non Gentibus, ut cum omnibus pacem habeant. Illi vix suos diligunt: Christiano etiam inimicos non licet non amare. Christianum cum dico, perfectum dico. Ambros. in Psal. 118. pag. 1137.

(*f*) *Non videtur quod vir Christianus & justus & sapiens quæreret sibi vitam aliena morte debeat: ut pote qui etiam si latroncin armatum incidat, ferientem referre non possit; nedum salutem descendit pietatem contemneret.* Ambros. lib. 3. De Officiis ministr. cap. 4. pag. 114.

(*g*) *Non facile jurandum, quia plerumque multi casus accidunt ut non possumus implere quod juraverimus. Qui autem non jurat, utique non pejerat, qui autem jurat aliquando necesse est incidat in perjurium, quia omnis homo mendax. Noli ergo jurare ut non incipias pejerare.* Ambros. De exhort. Virgin. pag. 297.

occasions où il ne peut accomplir ce qu'il a promis avec serment. S'il a de quoi (a) prêter, il doit le faire comme ne devant point le retirer, ou du moins comme ne devant retirer que la même somme qu'il a prêtée & rien au-delà : agir autrement ce n'est pas secourir ses frères, mais leur tendre des pièges. Des peuples entiers ont été souvent ruinés par l'usure, & ce désordre a causé plusieurs fois le renversement des états. » C'est pourquoi, dit S. Ambroise, » la principale occupation de nous autres qui sommes Evêques, » doit être de retrancher ces sortes de déreglemens qui commencent à se répandre & qui en ont déjà corrompu plusieurs. Vous me direz (b) peut-être qu'il est écrit : *Vous prêterez à usure à l'étranger* ; & vous ne prenez pas garde que l'Évangile établit une loi plus parfaite ? Mais mettons cela à part quant à présent ; examinons même les termes de la loi : *Vous ne prêterez point, dit-elle, à usure à votre frère, mais vous l'exigerez des étrangers*. Qui étoient alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu sinon Amalech, sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis ? Là, dit-elle, exigez l'usure. Celui à qui vous avez raison de vouloir nuire, à qui vous déclarez justement la guerre, c'est à son égard que l'usure est permise, c'est là qu'elle est en sa place. Vous pouvez par des intérêts accumulés vous venger de celui que vous avez peine à vaincre par les armes ; vous pouvez exiger l'usure de celui qu'il vous est permis de tuer sans crime : où l'on a droit de porter la guerre, on a droit aussi d'exercer l'usure. Mais ceux que vous devez entendre sous le nom de frères sont premièrement tous ceux qui vous sont unis par la foi, & ensuite tous ceux qui sont membres de l'état. Le (c) précepte de l'aumône est general, il s'étend à toutes les conditions ; le pauvre comme le riche doit l'observer suivant ses facultés & partager ce qu'il a avec l'indigent. Si c'est (d) un mal de refuser l'aumône à des étrangers, ç'en est un bien plus grand de la refuser à ses parens. Vous direz peut-être : J'aime mieux donner à l'Eglise qu'à mes parens ; donnez-vous-en bien de garde, car Dieu ne reçoit pas les dons qui ne lui viennent que de la faim que souffrent vos parens. L'ordre de Dieu est que vous nourrissiez vos parens préféablement à tous les autres pauvres ;

(a) Itaque vir Christianus si habet, det pecuniam quasi non receptorus : aut certe sortem, quam dedit receptorus. Habet in eâ non mediocrem gratiâ usuram. Alioquin decipere istud est, non subvenire Populi sæpe conderunt senore, & ea publici exitus causa extitit. Unde nobis Sacerdotibus id

præcipuè curâ sit, ut ea vitia refecamus, quæ in plurimis videntur serpere. Ambros. Epist. 19 ad Vigil. pag. 843.

(b) Ibid. & lib. De Tobia, pag. 608.

(c) Ambros. lib. 2. in Luc. pag. 1306.

(d) Idem, lib. 8. in Luc. pag. 1491.

car si selon la loi les outrages que l'on fait à son pere sont dignes de mort, la faim qu'on lui fera souffrir, & qui est bien plus cruelle que la mort même, ne merite-t-elle pas une punition bien plus grande ? Mais il faut prendre garde que sous prétexte d'assister les parens dans leurs besoins, on ne les enrichisse de ce qui pourroit servir à soulager la nécessité des pauvres ; car (a) nous ne nous sommes pas donnés à Dieu pour enrichir nos parens, mais afin d'acquérir la vie éternelle par les fruits de nos bonnes œuvres, & d'employer le prix de la miséricorde à racheter nos pechés.

XLV. Saint Ambroise nous a laissé dans ses écrits plusieurs faits importans pour l'histoire de l'Eglise. Il fait mention (b) de la victoire que saint Pierre remporta par ses prieres sur Simon le magicien, qui ayant entrepris de monter au Ciel par la force de sa magie, tomba après s'être élevé à quelque hauteur & se cassa les jambes. Les Payens en furent irrités (c) contre cet Apôtre, & le cherchent pour le faire mourir : mais les Chrétiens, avertis de leur dessein, prièrent saint Pierre de se retirer pour quelque tems, & de se conserver pour instruire le peuple de Dieu & l'affermir dans la foi. Le saint Apôtre cedant à leur importunité, se retira pendant la nuit. Comme il étoit prêt de sortir de Rome il rencontra Jesus-Christ qui entroit par la même porte, & lui demanda : » Seigneur, où allez-vous ? Je viens à Rome, lui répondit le Sauveur, pour y être crucifié de nouveau. « Saint Pierre comprenant le sens de ses paroles retourna sur ses pas, & raconta cette vision aux Fidèles. Bientôt après il fut pris & conduit au lieu où il devoit glorifier Jesus-Christ par la croix. Y (d) étant arrivé il demanda aux execu-

Sur l'histoire :

(a) Ambros. lib. 1. De Officiis, cap. 30. pag. 40. Neque enim propterea te Domino dicasti, ut tuos divites facias : sed ut vitam tibi perpetuam fructu boni operis adquires, & pretio miserationis peccata, edimas tua.

(b) Sic Petrus Simonem alta cæli magico volatu petentem, dissoluta carminum potestate, dejecit & stravit. Ambros. lib. 4. Hexæmeron. pag. 78.

(c) Idem Petrus post ea, visso Simone, cum præcepta Dei populos seminare, doceret castimoniam, excitavit animos Gentilium quibus eum querentibus, Christianæ animæ depræcaturæ sunt ut paulisper cederet. Et quamvis esset cupidus passionis, tamen contemplatione populis precantibus inflexus est ; rogabatur enim ut ad instruendum & confirmandum populum se reservaret. Quid multa nocte muros egredi caput, & videns sibi in porta Chri-

stum occurvere urbemque ingredi, ait : Domine, quo vadis ? Respondit Christus : Venio iterum crucifigi. Intellexit Petrus ad suam crucem divinum festinare responsum, Christus enim non poterat iterum crucifigi. . . . Intellexit ergo Petrus quod iterum Christus crucifigendus esset in servulo. Itaque sponte remeavit : inter regantibus Christianis responsum redidit, statimque correptus per crucem suam honorificavit Dominum Jesum. Ambros. contra Auxentium, pag. 876.

(d) Non fuit opprobrio Petro crux Christi, quæ tantum ei gloriæ dedit ; ut inversis Christum honoraret vestigiis : metuens ne si eâ specie crucifixus esset qua Dominus, affectasse Domini gloriâ videretur. Ambros. in Psal. 118. pag. 1245. Nam de Petro quid loquar, qui crucem suam futiva remuneratione indignam arbitratus, inverso suspendi

teurs de le crucifier la tête en bas, tant pour augmenter la douleur de son supplice, que de peur qu'on ne crût qu'étant attaché sur la croix la tête en haut, il affectoit la gloire de Jesus-Christ. Origene rapporte (a) les paroles de Jesus-Christ à saint Pierre, mais comme tirées des Actes apocryphes de saint Paul. On les lit (b) aussi dans un Commentaire imprimé parmi les œuvres de S. Gregoire le Grand, mais qu'on croit être de Gregoire VII. Saint Ambroise dit que saint (c) Marc suivit saint Pierre dans ses voyages, & qu'il apprit de lui l'Évangile que nous avons sous son nom; que saint Jacques, premier Evêque de Jerusalem (d), étoit frere de saint Jean; que saint Sebastien (e) étoit originaire de Milan, que brûlant du desir du martyre & voyant qu'il n'y avoit pas lieu de le souffrir en cette ville, il alla à Rome où la persécution étoit violente, & y fut couronné; que ce qui porta le tyran à faire mourir S. Laurent, fut (f) le dépit qu'il conçut de ce que ce saint Levite avoit donné aux pauvres tout l'or & l'argent que l'Eglise possédoit; que sainte Agnès (g) n'avoit que douze ans lorsqu'elle souffrit le martyre; que sainte Thecle eut (h) saint Paul pour maître, & qu'étant promise à un jeune homme elle consacra sa virginité à Jesus-Christ; que sainte Pelagie (i) se voyant poursuivie par les persécuteurs & en danger de perdre sa virginité, se précipita dans l'eau & s'y noya, animée d'un saint zele pour le martyre; que (k) sainte Sothere, qui souffrit durant les persécutions, étoit sa parente; que Constantin est (l) le premier des Empereurs qui ayent

poposcit vestigio, ut aliquid passioni suæ adderet, cujus acerbare ipse sibi supplicia non timeret? Ambros. lib. 1. De interpellatione Job, pag. 626.

(a) *Origen. tom. 21. in Joan. pag. 298. tom. 2.*

(b) *Gregor. tom. 3. pag. 512.*

(c) *Hoc etiam Marcus, qui secutus est Petrum, & ex ipso potuit verius cognoscere. Ambros. lib. 16. in Luc. pag. 1520.*

(d) *Idem, lib. 7. in Luc. pag. 1413.*

(e) *Utatur exemplo Sebastiani Martyris, cujus hodie natalis est. Hic Mediolanensis oriundus est. Fortasse aut jam discesserat persecutor; aut adhuc non venerat in hanc partem, aut mitior erat. Advenit hic aut nihil esse, aut tepere certamen. Romam profectus est tibi propter fidei studium persecutionis acerbare sevebant; ibi passus est, ibi coronatus. Itaque illic quo hospes advenit, domicilium immortalitatis perpetuæ collocavit. Ambros. in Psal. 118. pag. 1234.*

(f) *Laurentius qui aurum Ecclesie maluit erogare pauperibus, quam persecutori reservare; pro singulari suæ interpretationis vivacitate sacram martyrii accepit coronam. Ambros. De Officiis, lib. 2. pag. 104.*

(g) *Hæc duodecim annorum martyrium fecisse traditur. Ambros. De Virgine. lib. 1. pag. 147.*

(h) *Dicit aliquis cur exemplum attulisti Thecle, quam Genitum Deï flor instituit? Da hujuscemodi doctorem, si discipulam requiris? Ambros. lib. 2. De Virgine. pag. 167.*

(i) *Idem, lib. 3. De Virg. p. 183. 184.*

(k) *Sed quid alienigenis apud te soror, utor exemplis, quam hereditariæ castitatis inspirata successio parentis infusione martyrii eruditur? . . . Qui enim fieri posset ut sancta Sothere tibi non esset mentis auctor, cui auctor est generis? Idem, ibid. pag. 184.*

(l) *Cui, Constantino, licet baptismatis gratia in ultimus constituto omnia peccata*

cru en Jesus-Christ ; qu'il ne fut batisé que sur la fin de sa vie ; qu'Helene (a) sa mere avoit été une simple hôteliere avant que d'épouser Constance Chlore pere de Constantin. Après que son fils se fut rendu maître de l'Orient, elle eut la dévotion d'aller visiter les saints lieux. Arrivée (b) à Jerusalem, l'Esprit saint lui inspira de faire une recherche exacte du bois de la Croix sur laquelle le Sauveur avoit été attaché. Elle monta au Calvaire, & y étant :

« Voilà, dit-elle, le lieu du combat, où est donc le monument
 « de la victoire ? Je cherche l'étendard de notre salut & je ne le
 « trouve point. Sera-t-il dit que je logerai dans une demeure au-
 « guste & royale, pendant que la Croix de notre Seigneur sera
 « dans la poussiere ? Que je demeurerai dans des palais, pendant
 « que le triomphe de Jesus-Christ sera caché sous des ruines, &
 « que cette palme de la vie éternelle demeurera dans l'obscurité ?
 « Comment puis-je croire que je suis rachetée, si l'instrument de
 « ma redemption ne paroît pas visiblement ? Je connois trop vos
 « ruses, ô démon, vous avez eu dessein de cacher l'épée qui vous
 « a donné la mort ; mais l'exemple d'Isaac m'instruit de ce que je
 « dois faire : il a fait déboucher les puits que les étrangers avoient
 « couverts, & n'a pas permis que l'eau fût cachée. Découvrons
 « donc cette ruine, afin que la vie soit visible à tout le monde.
 « Ouvrons la terre afin que l'instrument de notre salut éclate visi-
 « blement. « Sainte Helene fit découvrir la terre & ôter la poussi-
 « ere ; après quoi elle trouva trois croix qui avoient été ensevelies

dimiserit, tamen quod primus Imperatorum credidit, & post se loci eductatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit. Ambros. De obitu Theodosii, pag. 1209.

(a) *Stabulariam hanc primo fuisse adferunt, sic cognitam Constantino seniori, qui postea regnum adeptus est. Idem, ibid.*

(b) *Veni ergo Helena, cepit revifere loca sancta, insudit ei Spiritus ut lignum Crucis requireret, accessit ad Golgotha, & ait : Ecce locus pugne, ubi est victoria ? Quaero vexillum salutis, & non invenio. Ego, inquit, in regnis, & crux Domini in pulvere ? Ego in aureis, & in ruinis Christi triumphus ; ille adhuc latet, & latet palma vite æternæ ? Quomodo me redemptam arbitror, si redemptio ipsa non cernitur ? Video quid egeris, diabolus, ut gladius quo peremptus es, obstrueretur. Sed Isaac obstruulos ab alienigenis puteos eruiderat, nec latere aquam passus est : tollatur igitur ruina ut vita appareat . . . Aperit itaque humum, decussit*

pulverem : tria patibula confusa reperit, quæ ruina contexerat, inimicus absconderat : sed non potuit obliuisci Christi triumphus. Incerto hæret : hæret ut mulier ; sed certam indaginem Sanctus Spiritus inspirat eo quod duo latrones cum Domino crucifixi fuerint. Quærit ergo medium lignum. Sed poterat fieri ut patibula inter se ruina confunderet, casus inverteret. Rediit ad Evangelii lectorem, invenit quia in medio patibulo prælati titulus erat : Jesus Nazarenus Rex Judæorum. Hinc cellula est sericæ veritatis, titulo crux paratæ salutariis Hæbet Helena quod legat, unde crucem Domini recognoscit. Invenit ergo titulum, regem adoravit, non lignum utique ; quia hic Genus est error, & varietas imperiorum : sed adoravit illum qui pendit in ligno ; servatus in titulo Quæsit clavos quibus crucifixus est Dominus, & invenit. Ambros. De obitu Theodosii, pag. 1210. 1211.

sous une même ruine, que le démon notre ennemi avoit fait cacher confusément. Mais il n'étoit pas possible que le triomphe de Jesus-Christ demeurât inconnu. L'Imperatrice, après avoir été quelque tems incertaine de ce qu'elle feroit à la vûe de ces trois croix, se souvint que deux larrons avoient été crucifiés avec Jesus-Christ : elle cherche la Croix qui étoit au milieu des deux autres. Mais craignant que l'ordre n'en eût été changé par quelque événement, elle recourt encore une fois à la lecture de l'Evangile, qui lui apprend qu'au haut de la Croix du Sauveur il y avoit cette inscription : *Jesus de Nazareth Roi des Juifs*. Elle trouva l'inscription & la Croix, & adora le Roi dont le nom y étoit écrit ; car ce ne fut point le bois qu'elle adora, n'ayant pû le faire sans tomber dans l'erreur des Payens, mais elle adora celui qui avoit été attaché à la Croix. Elle employa un des cloux qui avoient servi à attacher le Sauveur, à faire (a) un frein pour le cheval de Constantin son fils ; & d'un autre elle lui en fit un diadème qu'elle enrichit de perles. S. Ambroise appelle le pape Libere un saint (b) homme ; saint Athanase le soutien (c) de la foi ; & saint Simplicien évêque de Milan après lui, un homme (d) capable de pénétrer dans les plus grands mysteres de la religion, & qui pour se rendre habile dans la science ecclesiastique avoit parcouru presque toute la terre. Il semble dire (e) que saint Aschole de Thessalonique lui avoit apparu après sa mort pour lui en donner des nouvelles. Il remarque que l'empereur Valentinien, avant que de parvenir à l'empire, (f) avoit confessé la foi sous Julien l'*Apostat*. Il donne à Gratien (g) le titre de *très-Chrétien*, loue son zele pour la foi &

(a) De uno clavo frenos fieri præcepit, de altero diadema intexuit : unum ad decorem, alterum ad devotionem venit ... Misi itaque filio suo Constantino diadema gemmis insignitum, quas pretiosior sermo innoxas crucis redemptionis divine gemma connecleret. Misi & frenum, utroque usus est Constantinus, & fidem transmisit ad posteros reges. Ambros. De obitu Theodosii, pag. 1210. 1211.

(b) Quoniam quæ habuimus superioribus libris digessimus, tempus est seror sancta, ea quæ tecum confere soles, beate memorie libervi præcepta revolvere ; ut quod vir sanctor, eò sermo accedat gratior. Ambros. lib. 3. De Virgin. pag. 173.

(c) Sed sanctæ memorie Athanasii qui quasi columen fidei fuit, & veteris sanctitatis Patrum nostrorum in conciliis definita

servamus. Ambros. Epist. 19. ad Theodos. pag. 818.

(d) Sed quid est quod ipse dubites, & à nobis requiras ; cum fides & adquirendæ cognitionis divine gratia totum oibem peragraveris & quotidianæ lectioni nocturnis ac diurnis vicibus omne vitæ hujus tempus deputaveris, acris præsertim ingenio etiam intelligibilia complectens. Ambr. Epist. 65. Simpliciano, pag. 1052.

(e) Ambros. Epist. 15. Anatolio, p. 819.

(f) Nisi forte vultis quibusdam tanti Imperatoris astimatur sententia, cujus & fides confessionis constantia comprobata est, & sapientia meliorate republicæ profectibus prædicatur. Ambros. Epist. 21. Valentin. pag. 860.

(g) Ambros. Epist. 1. ad Gratian. pag. 752. 753.

son respect pour les Evêques. En parlant (a) de ses enfans il n'en fixe pas le nombre, & ne dit pas même s'ils survécurent à ce Prince. Julien l'*Apostat* ayant (b) voulu faire rebâtir le Temple de Jerusalem, en haine de la religion Chrétienne, un feu divin & miraculeux brûla tous ceux qui avoient commencé à y travailler. Ce fut aussi sous le regne de ce Prince impie, que les Juifs (c) brûlerent un grand nombre d'Eglises en différentes villes & en différentes provinces. Un Chrétien ayant (d) troublé un sacrifice qu'on offroit aux faux dieux & renversé l'autel sur lequel on l'offroit, fut pris & condamné à mort; ce qui le fit regarder dans l'Eglise comme Martyr: mais on y fit passer pour excommunié celui qui l'avoit condamné à mourir, & qui apparemment étoit Chrétien. Saint Ambroise (e) remarque que quoique les Ariens ne reconnoissent pas le Fils comme égal au Pere, ils ne laissoient pas de l'adorer, en quoi leurs actions ne s'accordoient pas avec leur doctrine; que (f) ce qui porta les Peres du Concile de Nicée à se servir du terme de *Consubstantiel*, fut qu'ils remarquerent par une lettre d'Eusebe de Nicomedie qui fut lûe en plein Concile, que ce mot faisoit peur aux Ariens & qu'il sapportoit leur heresie par le fondement; que (g) sous les empereurs Ariens il s'étoit trouvé des Evêques, des Clercs & des personnes puissantes qui, pour se conserver les bonnes graces du Prince, avoient abandonné la verité & embrassé l'erreur, tandis que le peuple étoit demeuré ferme dans la foi. Saint Ambroise (h) comptoit plus de six mille ans depuis la création du monde; & ne donnoit à l'année lunaire, suivant le calcul des Hebreux, que (i) trois cens jours. Il dit des (k) Gentils, qu'ils n'adoroient les idoles que parce qu'ils croyoient

(a) Ambros. De Fide, lib. 1. c. 20. p. 470.

(b) Non audisti Imperator, quia cum jussisset Julianus reparari templum Jerusalem, quod faciebant reparari, igne flagrantur? Ambros. Epist. 40. ad Theodos. pag. 949.

(c) At certe si jure Gentium agerem, dicerem quantas Ecclesie basilicas Judæi tempore Juliani incenderint. . . . Ecclesia non vindicata est, vindicabitur synagoga. Ibid. pag. 950. 951.

(d) Quanti se offerre habent tali optioni; cum meminerint tempore Juliani illum, qui aram dejecit, & turbavit sacrificium, damnatum à judice fuisse martyrium. Itaque nunquam alius ille judex, qui audivit eum, nisi persecutor habitus est: nemo illum congessit, nemo illum unquam osculo dignum putavit. Ibid.

(e) Sed si alienum putant, cur adorant eum, cum scriptum sit: Neque adorabis Deum alienum; aut si non adorant fateantur, & finis est; ne quem sub religiosi nominis professione decipiant. Ambros. lib. 1. De Fide, cap. 11. pag. 457.

(f) Hac cum lecta esset epistola in concilio Nicæno, hoc verbum, Consubstantialis, in tractatu fidei posuerunt Patres, quia id viderunt adversariis esse formidini; ut tanquam evaginato ab ipsis gladio ipsorum nefandæ caput hæresos amputarent. Ambros. lib. 3. De Fide, cap. 15. pag. 518.

(g) Idem, in Psal. 118. pag. 1187.

(h) Idem, lib. 7. in Luc. pag. 1212.

(i) Idem, lib. 4. in Hexaëmeron, cap. 5. pag. 74.

(k) Idem, in Psal. 118 pag. 1095,

qu'elles étoient des images de Dieu; que (a) de son tems la plus grande partie des Sénateurs étoient Chrétiens; que le (b) Danube séparoit l'empire Romain des pays occupés par les Barbares, & que (c) le Rhin étoit regardé comme un rempart de l'Empire.

ARTICLE VIII.

Jugement des Ecrits de saint Ambroise; Catalogue des éditions qu'on en a faites.

Jugement des écrits de S. Ambroise. Sa methode dans l'explication de l'Ecriture.

L Es écrits de saint Ambroise ont cet avantage, qu'ils plaisent & instruisent en même-tems. Autant remplis de majesté, de force & de vivacité, que d'agréments, de douceur & d'onction, il y a peu de verités importantes de la religion, soit speculatives, soit morales, qui ne s'y trouvent solidement établies & développées avec netteté: ce qui les a fait mettre presque aussitôt qu'ils ont été rendus publics, au nombre des livres que (d) l'Eglise s'est proposé pour regle de sa foi. Ordinairement l'Ecriture sainte y est expliquée dans un sens moral & allegorique, mais saint Ambroise n'y néglige pas pour cela le sens litteral: il en donne très-souvent l'explication, & le fait avec tant de justesse, que saint Augustin (e) a cru pouvoir le qualifier de docte interprète des saintes Ecritures, & d'homme très-savant dans leur intelligence. Il est vrai que saint Ambroise a souvent recours aux écrits des anciens, qui avant lui ont travaillé sur cette matiere, comme à ceux d'Origene, de saint Hippolyte, de Didyme, de saint Basile & de Philon; mais il le fait en se rendant maître de leurs pensées, & non en copiant leurs paroles. S'il ne les cite pas & ne leur en fait pas honneur, c'est que le nom d'Origene que l'on avoit rendu odieux dans l'Eglise par les erreurs que l'on répandoit sous son nom, l'auroit rendu lui-même suspect; & qu'il ne convenoit pas qu'en supprimant le nom d'un écrivain aussi celebre que l'avoit été

(a) Ambros. *Epist.* 17. pag. 825.

(b) *Idem*, *lib.* 2. in *Hexæm.* c. 3. p. 28.

(c) *Ibidem*.

(d) *Post horum Conciliorum auctoritatem, & custodienda, & recipienda, & decernimus, & mandamus, Opuscula beati Cypriani martyris. . . . Item opuscula beati Ambrosii, Mediolanensis Episcopi. Concil. Rom. sub Gelasio, anno 494. tom. 4. Concil. pag. 1262.*

(e) *Has sententias de re tanta verorum tantorum (Ambrosii & Hieronymi) non ob hoc interponere volui, ut cuiusquam hominis sensum tanquam scripturæ canonicæ auctoritatem sequendum arbitraris: sed ut illi qui aliter sapiunt, contentur mente videre quod verum est & in simpliitate cordis quævere Deum, ne tam doctos dicuntorum eloquiorum tractatores temerè reprehendant. Augustin. *Epist.* 147. num. 14.*

Origene, il en nommât d'autres dont il avoit également profité. La connoissance de la langue grecque, que saint Ambroise possédoit parfaitement, le mettoit en état de choisir dans les écrits de ces grands hommes ce qu'ils avoient dit de mieux touchant les verités de la religion, & d'en enrichir ses propres ouvrages; & il faut avouer que leurs lumieres lui étoient nécessaires, s'étant trouvé tout-à-coup Evêque sans aucune connoissance des matieres ecclesiastiques, & obligé toutefois d'en traiter tous les jours & de les enseigner même aux autres. Mais il puisa aussi sa doctrine dans les divines Ecritures, qu'il appelle une mer, où l'on trouve les énigmes & les plus profonds mysteres des Prophètes, & où sont ces fontaines d'eau vive, qui rejaillissent jusques dans la vie éternelle. Pour en pénétrer les sens les plus cachés, il examine les divers sens de la lettre de l'Ecriture, & se sert à cet effet non-seulement de la version des Septante qu'il suit ordinairement, mais aussi de celles d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion & de quelques autres anciennes qu'il ne nomme pas, & auxquelles il ne s'arrête pas toujours, remarquant (a) prudemment que les traductions de l'hebreu en grec & du grec en latin, ayant coutume d'affoiblir en quelque maniere le sens du texte original, on doit beaucoup s'étudier à le bien prendre.

Epist. 2. ad
Constant.

II. Sa morale est pure, & tous les traités qu'il a composés sur ce sujet sont excellens. Mais il s'est comme surpassé lui-même dans l'explication du Pseaume cent dix-huitième: rien n'est plus beau ni plus édifiant; c'est un trésor de verités morales & de maximes de la vie chrétienne, traitées avec autant d'esprit & d'éloquence, que de zele & de piété.

Ses œuvres
de morale.

III. Ses ouvrages sur la Foi, sur la divinité du Saint-Esprit & sur l'Incarnation sont écrits avec beaucoup d'exactitude, & de la maniere (b) qu'il convenoit de traiter de si grands mysteres. On y voit un (c) homme de Dieu, un Catholique qui défend des verités pour lesquelles il avoit déjà exposé son sang & sa vie.

Ses œuvres
de contro-
verse.

IV. Tous ces ouvrages ont mérité à saint Ambroise le titre de

Titres que

(a) *Sensus ergo nobis spectandus est semper: quem etiam ipsum frequens translatio ex hebræo in græcum, ex græco in latinum advenare consuevit.* Ambros. in Psal. 37. num. 49.

(b) *Sanctus Ambrosius cum agat rem magnam de Spiritu Sancto, ut cum Patri & Filio demonstrat æqualem, submissio tamen dicendi genere utitur, quoniam res suscepta*

non ad ornamenta verborum aut ad flectendos animos, verum documenta desiderat. Augustin. lib. 4. De doctrina Christi, cap. 21. num. 46.

(c) *Ecquis hæc dicit? Homo Dei catholicus & catholicæ veritatis adversus hæreticos usque ad periculum sanguinis defensor acerrimus.* Augustin. lib. 2. contra Julian. cap. 9.

ses ouvrages
lui ont mérités.

très-illustre (a) Docteur de l'Eglise, de Forteresse (b) de la Foi; d'Orateur (c) Orthodoxe; & l'ont fait regarder comme une lumière (d) qui a éclairé toutes les contrées d'Occident.

Son style:

V. Son style est proportionné aux matieres qu'il traite. Concis dans les termes, il est abondant dans les pensées. Ses discours sont comme (e) une source d'où coule sans cesse la douceur du lait, où la subtilité se trouve jointe à la gravité, & l'agrément du langage à la force de la persuasion. Ses lettres sont écrites avec beaucoup de politesse, & on y remarque aisément le style d'un homme de naissance & élevé à la cour; particulièrement dans celles qui sont adressées aux empereurs Theodose & Valentinien.

Editions de
ses œuvres.

VI. Nous ne connoissons point de plus ancienne édition des œuvres de saint Ambroise que celle de Maffellus Venia, religieux de l'ordre de saint Augustin : elle est sans date & sans nom d'imprimeur, le lieu même de l'impression n'y est pas marqué; mais comme elle est dédiée à Ambroise Corano, General de cet Ordre, mort en 1485. on ne peut la mettre plus tard. La suivante est de Milan en 1490. par les soins de Cribellius : elle est assez semblable, pour les caractères, à celle de Maffellus : mais toutes les deux ne renferment que peu d'ouvrages de saint Ambroise. Amerbach en entreprit une plus ample, qu'il divisa en trois tomes *in fol.* elle fut imprimée à Basse en 1492. Le premier de ces tomes contient les livres des Offices & les autres opuscules de S. Ambroise : le second, ses ouvrages sur l'ancien & le nouveau Testament : le troisième, ses lettres, ses sermons & ses autres écrits. La division des livres en chapitres, & les sommaires qui s'y trouvent à la tête de chaque chapitre sont de la façon de Jean de la Pierre, Charreux de Paris, mais avec peu d'exactitude. Cette édition est d'ailleurs très-fautive : on la réimprima néanmoins en la même ville en 1506. chez Jean Petri de Langendorf, en trois petits volumes *in folio*, avec un indice fort ample, intitulé : *Registrum floriferum*, dont Conrad Leontorius, moine de Cîteaux, a fait l'éloge en vers & en prose. L'édition d'Erasme est plus ample & plus correcte,

(a) *Ambrosius clarissimus doctor in Ecclesia.* Lib. 12. De Offic. Eccles. cap. 25.

(b) *Qui Valentinianus eminentissimum catholicæ fidei arcem Ambrosium perfida obsidione venavit.* Beda, lib. De temporatione, ad ann. 381.

(c) *Ambrosius Mediolanensis Episcopus sanctus, arx fidei, orator Catholicus.* Martellin. Comes, in Chronic. ad consulatum

Arcad. IV. & Honor. III.

(d) *Rursum & apud Ambrosium qui omnes partes Hesperias illustravit.* Libellus Iynodicus, apud Balusium, pag. 947.

(e) *Sanctus quoque Ambrosius lætici sermonis emanator cum gravitate acutus, per violentia persuasione dulcissimus.* Cassiodor. De divm. Lectio. cap. 20.

quoique défectueuse en beaucoup de choses, Erasme y donnant trop à ses conjectures, & s'y appuyant plus sur ses propres lumières que sur l'autorité des manuscrits. Elle parut pour la première fois à Basle chez Froben en 1527. en quatre tomes qui font deux *in folio* : les œuvres morales de saint Ambroise sont dans le premier tome; les polemiques dans le second; les oraisons, les lettres, les sermons dans le troisième; les commentaires dans le quatrième. On l'imprima pour la seconde fois à Paris en 1529. & depuis en 1539. ou selon Bellarmin en 1540. chez Chevalon en deux volumes *in folio*. Ces deux éditions sont plus correctes que celle de Basle en 1527. & augmentées de quelques traités & de notes marginales. Froben en donna lui-même une autre édition en 1538. & pour la rendre plus correcte que la première qu'il avoit imprimée, il fit revoir celle-ci sur divers manuscrits. Erasme, Gelenius & quelques-autres habiles gens l'aiderent dans ce travail. Quelques soins qu'ils se fussent donnés pour rendre le texte de saint Ambroise dans sa pureté, il y eut des endroits défectueux qui leur échapperent. Louis le Mire en corrigea quelques-uns, & en prit occasion de faire réimprimer les œuvres de saint Ambroise. Cette édition fut commencée en 1549. en deux volumes *in folio*, à Paris chez la veuve Guillard & Guillaume des Bois, & ne s'acheva qu'en 1551. J'en trouve une dans la même ville en 1549. chez Ouën Petit. Quelques années après un Chanoine régulier de saint Martin de Louvain, nommé Jean Costier, ayant revû les Lettres de saint Ambroise sur un ancien manuscrit de saint Laurent de Liege, & ses autres ouvrages sur divers manuscrits, dont le meilleur avoit été apporté d'Angleterre en Flandre, entreprit une nouvelle édition de toutes les œuvres de ce Pere, où il avoit, dit-il, corrigé plus de deux mille fautes. Elle parut à Basle en 1555. chez Episcopus, & en 1567. en trois volumes *in fol.* Gelenius, qui prit soin de cette dernière édition, y ajouta les notes de Nannius, & la vie de saint Ambroise par le Diacre Paulin; avec celle que Jean Costier en avoit faite. Gesnerus & Junius parlent d'une édition de Lyon en 1559. chez Frelon, par les soins de deux Franciscains: mais ce qu'en dit Junius ne fait gueres d'honneur à ces deux Religieux ni à leur travail. Celle de Jean Gillot, à Paris en 1569. en trois volumes *in folio*, chez Guillaume Merlin & compagnie, effaça toutes les précédentes, dont elle n'avoit pas les défauts. Elle eut toutefois peu de cours, à cause de celle de Rome qui commença à voir le jour dès l'année 1579. & fut achevée dans les suivantes 1580. 1581. 1582. & 1585. Elle

est distribuée en cinq tomes, dont les quatre premiers étoient finis dès l'an 1582. mais le cinquième ne fut rendu public que sous le pontificat de l'éditeur, à qui Jean-Baptiste Bandini le dédia. C'étoit Felix de Montalte, Cordelier, qui de General de son Ordre parvint au cardinalat, & ensuite à la papauté sous le nom de Sixte V. Il avoit travaillé à l'édition des œuvres de S. Ambroise, n'étant encore que Cordelier, par l'ordre des papes Pie IV. & Pie V. Divers voyages lui firent interrompre son travail : mais l'ayant repris depuis sa promotion au cardinalat, il l'acheva avec le secours de plusieurs gens habiles, sur qui néanmoins il paroît qu'il se fia un peu trop ; car donnant, comme avoient fait avant eux plusieurs éditeurs, plus à leurs conjectures qu'à l'autorité des manuscrits, ils firent dans le texte de saint Ambroise plusieurs changemens dont ils auroient dû se dispenser : mais peut-être n'avoient-ils en vue que d'adoucir certains termes qui leur paroissoient un peu trop durs, ou de rendre les explications de ce Pere plus conformes à la suite de l'Écriture. Les deux changemens les plus considérables qu'ils ayent faits, sont l'un au chapitre 41. du premier livre des Offices, où ils ont fait dire à saint Laurent, en parlant au pape saint Sixte : *Experire utrum idoneum ministrum elegeris, cui commisisi Domini sanguinis dispensationem* ; au lieu que dans toutes les éditions précédentes comme dans tous les manuscrits on lit : *Dominici sanguinis consecrationem*. L'autre changement est dans le livre quatrième des Sacremens, chapitre 4. où dans cette période : *Si ergo tanta vis est in sermone Domini Jesu ut inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est ut sint quæ erant & in aliud commutentur ?* l'édition romaine en a changé ainsi la dernière partie : *Quanto magis operatorius est, ut quæ erant in aliud commutentur ?* Mais quelque considérable que paroisse ce changement, on peut dire que le cardinal Montalte ne le fit pas sans raison ; puisque selon la remarque de Lanfranc, il y avoit des exemplaires qui lisoient de même ; & que d'ailleurs l'omission de ces paroles *ut sint quæ erant*, ne change rien au raisonnement de saint Ambroise qui se réduit à dire : qu'étant besoin d'une moindre puissance pour changer un être qui est déjà, en un autre, que pour tirer cet être du néant & le faire exister, la parole de Dieu qui a pu créer tous les êtres lorsqu'ils n'étoient pas, peut à plus forte raison faire qu'un être qui étoit déjà, soit changé en un autre, c'est-à-dire le pain au Corps de Jesus-Christ ; car il s'agit là du changement qui se fait dans l'Eucharistie. Au reste, l'édition romaine fut reçue avec applaudissement de tout le monde, & préférée à toutes les préce-

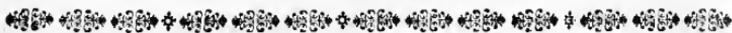
dentés, excepté par quelques critiques qu'elle mit de mauvaise humeur sans beaucoup de raison. Elle eut tant de cours en France, qu'il s'en fit dans Paris jusqu'à six impressions différentes, savoir en 1586. 1603. 1614. 1632. 1642. & 1665. Saumaise, dans une lettre qu'il écrivit sous le nom de Simplicius Verinus à Justus Pacius, dit que ceux qui prirent soin de l'édition de 1586. la défigurèrent & la corrompirent en beaucoup d'endroits, en sorte qu'elle lui étoit fort suspecte. Celle de Rome fut retouchée & réimprimée par les soins de Ferdinand Vellofili, évêque de Lugo, à Cologne, en 1616. & enrichie de quelques notes. Elle est comme les précédentes en deux volumes *in folio*. Jusques-là on s'étoit contenté de revoir les œuvres de saint Ambroise sur les manuscrits, & l'on n'avoit pas distingué ses véritables écrits d'avec ceux qui sont douteux, ou qui portent faussement son nom. On a fait l'un & l'autre dans l'édition de Paris commencée en 1686. & achevée en 1690. en deux volumes *in folio*, chez Jean-Baptiste Coignard. Dom Jacques de Friche & dom Nicolas le Nourri, tous deux Benedictins de la Congrégation de saint Maur, à qui on en est redevable, ont collationné le texte de saint Ambroise sur un grand nombre de manuscrits, dont on voit le catalogue à la fin de chaque volume; marqué au bas des pages les différentes leçons; expliqué par des notes marginales les difficultés qui se trouvent dans le texte, & mis à la tête de chaque ouvrage une dissertation critique qui en fait connoître l'auteur & l'époque, avec un précis de ce qu'il contient. Ils ont de plus renvoyé dans un appendice, tous les écrits qui portent à faux le nom de saint Ambroise, avec les raisons qu'on a de les rejeter: en sorte que le lecteur n'est plus en danger de lire comme de saint Ambroise, ce qui n'est pas de lui; ce qui rend leur édition autant utile & commode qu'elle est belle. Les écrits de ce Pere y sont distribués dans un ordre assez naturel. On y trouve d'abord tout ce qu'il a fait sur l'Écriture sainte; ensuite ses œuvres morales; puis celles de controverse, & enfin ses lettres, rangées suivant l'ordre de leurs dates, lorsqu'elles sont connues. Mais avec toute leur exactitude dom de Friche & dom le Nourri n'ont pu éviter la critique de Richard Simon, qui leur reproche peu d'exactitude dans leurs notes, & d'avoir laissé dans le texte de saint Ambroise des leçons qui ne s'accordent point avec ses explications. Il est à espérer que dans la nouvelle édition que D. Louis Lemeraut, Bibliothécaire de l'Abbaye de saint Germain, nous promet, les citations, surtout celles qui se trouvent dans les observations critiquées à la tête

Rich. Sim.
Epist. critic.
Pag. 74.

Gesner. in
Biblioth. pag.
36.

de chaque ouvrage, seront plus exactes que dans la précédente. Gesnerus marque une édition du livre De la foi en la resurrection, à Basse en 1528. chez Henri Pierre, sans nom d'auteur. Les livres des Offices & celui du bien de la mort, se trouvent dans le quatrième tome de la Bibliothéque ascétique des Peres, à Paris en 1663. chez Frederic Leonard. Longtems avant ce tems-la on avoit imprimé séparément les livres des Offices : on en a une édition *in 4°*. très-ancienne, mais sans date ni nom d'imprimeur; une autre en même forme, de Guiot Marchand, en 1494. & une encore *in 4°*. de Jean Petit, en 1504. ces deux dernieres font de Paris. Vascofan les remit sous presse en 1533. *in quarto*, revûs par Erasme. Ils virent aussi le jour à Anvers en un volume *in 8°*. en 1542. à Venise en 1553. *in 16*. à Paris en 1565. & 1583. *in 16*. par les soins de Pistorius; celle de 1583. fut faite chez Nivelles: cet ouvrage fut encore imprimé à Mayence en 1602. *in 8°*. avec les livres des Offices de Cicéron; & en 1612. *in 12*. sans les livres de cet Orateur; à Paris en 1609. *in 16*. & à Milan la même année *in 8°*. Cette dernière édition contient avec les livres des Offices de saint Ambroise, sa lettre aux Evêques d'Emilie, sur le jour de la pâque, avec les notes de Bucherius, & le traité De la dignité sacerdotale, qui passoit alors pour être de saint Ambroise. François Catani, Chanoine de Florence, fit imprimer en italien les livres des Offices qu'il avoit lui-même traduits: son édition est de l'an 1588. *in 4°*. à Florence. Dès 1560. il traduisit & fit imprimer en la même ville l'Hexameron de ce Pere: cette traduction est très-rare. Il parut une autre édition des Offices en castillan à Salamanque en 1574. *in 8°*. de la traduction de Diego Garcias. Nous en avons aussi deux éditions françoises, toutes deux à Paris, l'une en 1588. par Jacques Tigeon; l'autre en 1689. par Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, Prêtre. La première est *in 8°*. & contient outre les Offices de S. Ambroise quatre de ses lettres & son discours contre Auxence. Ces lettres sont les vingt-neuf, trente & trente-deux dans les anciennes éditions, & les quarante, dix-huit, vingt-une & vingt dans la nouvelle. La première est à l'empereur Theodose; les deux suivantes à Valentinien, au sujet de l'autel de la Victoire; la quatrième à sa sœur Marcelline. Celles à Valentinien furent imprimées séparément avec la requête de Symmaque, à Paris chez Camusat en 1646. *in 12*. & à Basse en 1549. chez Froben: mais cette dernière édition est latine, & renferme quelques lettres du Grand-Turc, mises en cette langue par le Chevalier Landin. Il y a encore une édition particuliere du livre des Myste-

res, faite à Anvers chez Jean Steelsius en 1534. & ce semble encore à Hanau en 1527. sous le titre d'*Eucharistie*. Enfin le pere Joseph Duranty de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, fit imprimer en françois, à Paris chez Alix en 1729. les œuvres de saint Ambroise sur la virginité, avec des notes, & une dissertation préliminaire sur les Vierges, qui merite d'être lûe.



CHAPITRE V.

Diodore, Evêque de Tarse & Confesseur.

I. **D**IODORE, que l'on qualifie ordinairement de Tarse, du nom de la ville dont il fut Evêque, pour le distinguer d'un autre Diodore qui vivoit en même-tems & qui remplit le siége de Tyr, nâquit à (a) Antioche dans les commencemens du quatrième siècle de l'Eglise, d'une (b) famille illustre. Il étudia les belles lettres à (c) Athenes, & y fit de grands progrès; car c'étoit un esprit (d) appliqué, qui aimoit le travail & l'étude. De retour à Antioche, il se mit sous (e) la conduite du bienheureux Sylvain, alors Prêtre de cette Eglise & depuis Evêque de Tarse, s'occupant comme les ascetes des travaux (f) de la pieté, vivant dans la pauvreté & dans la pénitence la plus rigoureuse, toujours appliqué à la priere, ou à la défense de la verité, & même à la prédication de la parole divine, autant que son état de laïque le lui permettoit. N'ayant (g) plus sur la terre ni maison, ni table, ni lit, ni quoi que ce fut de propre, il se contentoit de la nourriture qu'il recevoit de ses amis: mais ses mortifications lui attirerent une foiblesse d'estomac qui lui causoit de grandes douleurs.

Diodore né à Antioche, étudié à Athènes. Ses vertus,

II. Les Eusebiens ayant été contraints en 348. de déposer Etienne d'Antioche, mirent en sa place l'eunuque Leonce aussi méchant que lui. C'étoit un homme livré à la faction d'Arius depuis le commencement, qui en avoir conservé sans aucune alteration les maximes les plus détestables, & dont les mœurs étoient très-corrompues. Saint Eustathe d'Antioche qui connoissoit son impiété, n'avoit jamais voulu l'admettre dans son Clergé. Mais après que ce saint Confesseur eut été banni en l'an 330. les Ariens

Il soutient la foi contre Leonce d'Antioche en 348.

(a) Hieronym. in *Catalogo*, cap. 119.

(b) Theodoret. *lib. 4. cap. 22.*

(c) Facundus, *lib. 4. cap. 2.*

(d) Photius, *cod. 223. pag. 661.*

(e) Basil. *Epist. 244. pag. 378.*

(f) Theodoret. *lib. 4. cap. 22.*

(g) Facundus, *lib. 4. cap. 2.*

l'y reçurent & l'éleverent enfin à l'épiscopat de cette ville. Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques qui obéissoient aux Evêques Ariens, il (a) arrivoit que dans les assemblées, lorsqu'il falloit chanter la doxologie, les Catholiques disoient : *Gloire au Pere, & au Fils & au Saint-Esprit* ; & les autres : *Gloire au Pere, par le Fils dans le Saint-Esprit* ; ce qui marquoit moins l'égalité des trois Personnes : Leonce embarrassé par cette contrariété, & n'osant se déclarer contre les Catholiques parce qu'ils étoient en trop grand nombre, passoit (b) ce verset, & on ne lui entendoit jamais dire que ces derniers mots : *dans les siècles des siècles*. Diodore & Flavien, quoiqu'ils ne fussent encore que laïques, prirent en cette occasion la défense des dogmes apostoliques, animant jour & nuit tout le monde à la piété, & les excitant par leur exemple à chanter ce verset comme l'Eglise a toujours continué depuis : *Gloire soit au Pere, & au Fils & au Saint-Esprit*. Ce furent eux aussi, selon Theodoret, qui apprirent les premiers à chanter les Pseaumes de David à deux chœurs. Ils avoient encore la coutume d'assembler les Fidèles aux tombeaux des Martyrs, & d'y passer toute la nuit à chanter des hymnes & les louanges de Dieu. Leonce qui n'osoit les empêcher à cause de l'amour que le peuple avoit pour eux, les pria de tenir ces assemblées dans les Eglises, à quoi ils obéirent volontiers, connoissant la mauvaise intention de cet Evêque. En 350. ils lui demanderent la déposition d'Aërius, menaçant Leonce s'il retenoit dans le Clergé un homme aussi impie qu'Aërius, de se séparer de sa communion & d'aller porter leurs plaintes contre lui à l'empereur Constantius. Leonce ceda à leurs menaces & déposa Aërius du diaconat. Ils eurent aussi beaucoup de part à l'élection de saint Melece, qui en 361. fut mis sur le siege d'Antioche. Ils demeurèrent unis de communion avec lui, lors même qu'on l'eut déposé pour mettre Euzoïus à sa place, & ils se séparèrent entièrement des Ariens.

Il défend la religion contre les Payens.

III. Diodore prit encore la défense de la religion Chrétienne contre les Payens, & les combattit avec tant (c) d'esprit & de succès, qu'il mérita les injures de Julien l'*Apostat*. Ce Prince dans une de ses lettres qui est adressée (d) à l'heretiarque Photin, appelle Diodore un magicien de Nazarén, un sophiste raffiné de la religion champêtre des Chrétiens, qui avoit armé sa miserable langue contre les dieux du Paganisme, qui avoit employé contre eux les

(a) Sofom. *lib. 3. cap. 20.*
 (b) Theodoret. *lib. 2. cap. 19.*

(c) Facundus, *lib. 4. cap. 2.*
 (d) Ibidem.

sciences qu'Athenes lui avoit apprises, & qui s'étoit malheureusement rempli de toute la science des pêcheurs, sans avoir pris aucune teinture des mysteres des Payens. Il attribue à la vengeance de ses dieux la mauvaise santé de Diodore, mais qui n'étoit que l'effet de sa vie sainte & pénitente.

IV. L'histoire ne nous apprend pas en quel tems Diodore fut élevé à la prêtrise; mais il certain qu'il étoit Prêtre en 371. lorsque saint Melece banni d'Antioche pour la troisième fois, laissa cette Eglise sans pilote & comme exposée à un naufrage évident sous la persécution de Valens. Diodore & Flavien, tous deux Prêtres de cette Eglise, dit (a) Theodoret, firent la même chose sous Valens qu'ils avoient faite sous Constantius n'étant encore que laïques; & pendant (b) comme deux rochers, les flots de la persécution avec une constance inébranlable, ils en rompirent l'impueriosité & la violence. Ils prirent soin de gouverner le troupeau; & en même tems qu'ils s'opposoient aux loups par une conduite également sage & genereuse, ils donnoient aux brebis la nourriture spirituelle qui leur étoit necessaire. Flavien étoit le maître dans cette lice où l'on combattoit pour la foi, & il appliquoit Diodore au combat où il réussissoit le mieux: lui fournissant des raisons & des passages de l'Écriture contre les blasphêmes d'Arius, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne parlât lui-même contre les Ariens, soit en particulier, soit en public, rompant avec une facilité admirable leurs raisonnemens captieux, & faisant voir que leurs objections ressembloient à des toiles d'araignées. Diodore, comme le remarque saint Chrysostome (c) enseigna alors la verité à toute la ville d'Antioche au-delà de la riviere d'Oronte où elle s'étoit rassemblée, Valens ayant ôté aux Catholiques les Eglises qui étoient dans l'interieur de la ville. C'est là que Diodore, à la tête des Fidèles, soutenoit (d) comme une tour & brisoit comme un rocher les efforts des heretiques & tous les flots de la persécution, faisant jouir par sa constance tout le corps de l'Eglise d'un calme assuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempête. Il apprenoit (e) au peuple suivant les maximes de David, de saint Paul & de Jesus-Christ même, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout tems & en tout lieu, dans les champs & sur les montagnes, dans la ville & dans les fauxbourgs, dans les maisons & dans les places

Il prend soin de l'Eglise d'Antioche, en 371. 372.

(a) Theodoret vit. Patr. cap. 2.

(b) Idem, lib. 2. hist. cap. 19. & lib. 4. cap. 22.

(c) Chrysost. De Diodoro, tom. 3. oper.

pag. 750. nouvelle édition.

(d) Facund. lib. 4. cap. 2.

(e) Theodoret. vit. Patr. cap. 8.

publiques. Les Ariens chasserent les Catholiques du bord du fleuve: Diodore les conduisit à la place d'armes, où il continua à les nourrir (a) des herbes spirituelles de la divine parole.

Il est chassé
d'Antioche,
en 372.

V. Son zèle (b) pour la vraie foi & la force avec laquelle il en prenoit la défense devenant insupportable aux Ariens, ils le chasserent lui-même: mais il revint plusieurs fois; & quelques efforts que firent ces herétiques pour lui ôter la vie, Dieu le délivra de leurs mains. C'est sans doute autant à cause des persécutions qu'il eut à souffrir de la part des Ariens, que de l'austerité de sa vie, que saint (c) Chrysostome l'appelle un martyr vivant. Diodore chassé d'Antioche se retira auprès de saint Melece banni en Armenie; & il y étoit lorsque saint Basile y vint en 372. & il fut témoin (d) de ce qui se passa entre ces deux saints Evêques pour la pacification des Eglises d'Armenie. Saint Basile qui jusques là avoit aimé Diodore comme (e) disciple du bienheureux Sylvain, le chérit & l'estima davantage depuis qu'il l'eut connu par lui-même & remarqué la (f) grace de la parole dont Dieu l'avoit enrichi, & dont beaucoup de ceux qui l'entendoient tiroient un grand profit pour leur ame. Il lia avec Diodore une union très-étroite: ses calomniateurs lui en firent des reproches, on ne fait pour quel sujet; mais saint Basile n'y fit d'autre réponse, sinon (g) qu'il aimoit Diodore parce qu'il le meritoit. C'étoient ceux du (h) parti d'Eustathe de Sebaste qui faisoient ce reproche à saint Basile, fâchés apparemment que Diodore lui eût été favorable (i) dans son différend avec cet Evêque de Sebaste, quelques années auparavant. On supposa même vers l'an 373. une lettre à Diodore, dans laquelle on lui faisoit approuver & autoriser la passion d'un homme qui vouloit épouser sa belle-sœur. Cette lettre n'étoit point adressée à saint Basile; mais comme elle vint jusqu'à lui, il en écrivit une à Diodore pour savoir de lui s'il étoit auteur de celle qui couroit sous son nom. Il lui témoigne qu'il ne (k) peut se le persuader, cette lettre n'étant digne que d'un imposteur qui vouloit se faire honneur du nom de Diodore pour justifier un inceste. Diodore desavoua sans doute cette lettre, puisque dans la suite il fut toujours très-uni avec saint Basile.

(a) Theodoret. vit. Patr. lib. 4. c. 22.

(b) Chrysostom. De Diodoro, ubi sup.
pag. 749.

(c) Ibid. pag. 750.

(d) Basil. Epist. 99. pag. 194.

(e) Idem, Epist. 244. pag. 378.

(f) Ibidem.

(g) Ibidem.

(h) Ibidem.

(i) Idem, Epist. 99. pag. 194.

(k) Voyez tome VI. page 270. & Basil.
Epist. 160. pag. 249.

VI. Diodore n'étoit encore que Prêtre en 376. comme on le voit par la lettre (a) de saint Basile à Patrophile Evêque d'Ægée, écrite en cette année-la : ainsi toutes les lettres qui le qualifient Evêque avant ce tems, ou sont supposées, ou doivent être regardées comme s'adressant à Diodore de Tyr. Celui dont nous parlons ne fut, selon Theodoret (b), élevé sur le siège de Tarfe qu'après la persécution de Valens, c'est-à-dire, à la fin de l'an 378. au plutôt. Ce fut saint (c) Melece qui l'établit Evêque de cette ville, pour être le chef & (d) métropolitain de toute la Cilicie. Son évêcat se rencontra sous le regne de l'empereur Theodose, qui fut un regne de paix pour l'Eglise ; & c'est apparemment parce que Diodore eut moins d'occasion d'y faire éclater son zele pour la défense de la foi, que saint (e) Jérôme a dit de lui qu'il avoit été moins illustre étant Evêque que lorsqu'il étoit Prêtre, ayant eu pendant qu'il étoit Prêtre à Antioche, beaucoup de combats à soutenir contre les ennemis de la verité.

Il est élevé à l'évêcat en 378. ou 379.

VII. Diodore fut un des cent quarante-six Evêques qui en l'an 379. assisterent au Concile d'Antioche, dans le dessein, ce semble, de rendre la paix à l'Eglise de cette ville. Deux ans après, c'est-à-dire en 381. il se trouva à celui de Constantinople, où il fut établi (f) avec saint Pelage de Laodicée comme le centre de la communion Catholique dans tout le diocèse d'Orient. Il y eut (g) part avec les deux Gregoires, à l'ordination de Nestaire de Constantinople. Sosomene qui l'en (h) fait la cause principale, lui attribue (i) & à Acace de Berée l'élection de Flavien d'Antioche.

Il assiste aux Conciles d'Antioche & de Constantinople.

Voyez tome V. page 620.

VIII. Pendant le séjour de Diodore en cette ville, il y (k) avoit eu soin des principales écoles de pieté. Les plus celebres de ses disciples furent saint Chrysostome, Theodore de Mopsueste, & Maxime Evêque de Seleucie en Isaurie. Saint Chrysostome l'appelle son pere, dans un discours (l) qu'il prononça à sa louange, & il s'y glorifie d'être aimé de lui comme son fils. Diodore étoit present à ce discours, & il avoit lui-même fait l'éloge de saint Chrysostome quelques jours auparavant. C'étoit en 386. au plutôt, puisque saint Chrysostome étoit déjà Prêtre, & qu'il ne l'a été qu'en cette année-la.

Disciples de Diodore.

(a) Basil. *Epist.* 144. pag. 378.

(b) Theodoret. *lib.* 5. cap. 4.

(c) Idem, *ibid.* cap. 1. & Facundus, *lib.* 3. cap. 5. pag. 339.

(d) *Ibidem.*

(e) Hieronym. *in Catal.* cap. 119.

(f) *Tom.* 2. *Concil.* pag. 956.

(g) Facundus, *lib.* 8. cap. 5. pag. 339.

(h) Sosomen. *lib.* 7. cap. 8.

(i) *Ibid.* cap. 11.

(k) Theodoret. *lib.* 5. cap. 27.

(l) Chrysostom. *de Diodor.* pag. 748.

Mort de
Diodore, en
394.

IX. Saint Jérôme parlant (a) de Diodore dans son catalogue des hommes illustres en 392. ne dit point qu'il vécut encore, comme il le dit ordinairement des écrivains qu'il savoit être en vie lorsqu'il travailloit à cet ouvrage. D'où l'on peut conclure que Diodore étoit mort avant ce tems-la : du moins il ne vivoit plus en 394. puisque dans un Concile tenu à Constantinople en cette année-la, Phalere est nommé Evêque de Tarse.

Eloges de
Diodore.

X. Facundus dit que Diodore mourut en un âge avancé, dans la paix de l'Eglise & comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant sa vie, l'a suivi jusqu'après sa mort. D'autres l'ont appelé un excellent défenseur de la vraie foi, pour laquelle il avoit souvent combattu & triomphé; & ils ont dit de lui qu'ayant tiré sa doctrine des sources de la science divine, il avoit servi lui-même de canal au Saint-Esprit pour la répandre sur les autres. Ils l'ont aussi appelé le grand & très-sacré Diodore, le fort athlète de la piété, la colonne & le défenseur de la vérité; & l'ont nommé entre les plus éclatantes lumieres de l'Eglise.

Ses écrits
contre le dé-
stin.
Apud Phot.
cod. 223. pag.
662. & seq.

XI. Il avoit composé un grand nombre d'écrits dont il ne nous reste que quelques fragmens. Les plus considerables sont tirés d'un ouvrage qu'il avoit écrit contre le destin, dans lequel il combattoit tous ceux qui en étoient partisans, les Astronomes, les Astrologues & divers heretiques, entre-autres Bardesanes. Cet ouvrage étoit divisé en huit livres, & composé de cinquante-trois chapitres. Dans le premier & second livre il attaquoit l'opinion de ceux qui croyoient que le monde n'avoit point eu de commencement. Il prouvoit le contraire tant par les différentes vicissitudes auxquelles l'homme est sujet de sa nature, que parce que les élémens dont le monde est composé, le feu, l'eau, la terre, l'air, ont eu un commencement : ce qui paroît en ce qu'ils sont sujets à la corruption, & qu'ils ont besoin les uns des autres pour subsister. Il demande à ceux qui en attribuoient la production au destin, quel astre avoit formé la terre, de qui étoit l'air, & ainsi des autres élémens. » Que si, ajoute-t-il, ils conviennent que les élémens sont » créés de Dieu, qu'est-il besoin de leur destin ? Dieu qui par sa » bonté a donné l'être aux créatures, les gouverne par sa provi- » dence. « Dans le troisième livre il combattoit les Astronomes, qui donnoient au Ciel une figure ronde; mais les raisonnemens qu'il faisoit contre-eux avoient peu de force, & il ne combattoit même leur sentiment que dans une supposition qui n'étoit pas fon-

(a) Hieronym. in Catalogo, cap. 119.

dée, savoir qu'en admettant que le ciel étoit en forme de globe, il s'enfuiroit qu'on devoit aussi admettre le destin. Le reste de ce livre traitoit des étoiles. Diodore y disoit que les Astrologues avoient divisé la terre en douze parties égales, à cause des douze signes du Zodiaque, prétendant que chacun de ces signes étoit placé au-dessus de la partie du monde qui lui étoit destinée dans ce partage. Système qu'il prouve être insoutenable, parce que le ciel étant, selon les mêmes Astrologues, dans un mouvement continuél & conséquemment les signes du Zodiaque, il ne se pouvoit faire qu'ils répondissent toujours au même endroit de la terre, qu'il suppose immobile. Il ajoute que ce partage est même inutile, puisqu'y ayant plusieurs pays dans le monde qu'on ne peut habiter ou à cause de la trop grande chaleur ou à cause du trop grand froid, envain on y auroit fixé quelque signe du Zodiaque. Il faisoit voir dans le quatrième livre que le destin n'avoit aucune part à la différence des climats, & que si les uns étoient plus chauds, les autres plus froids, cela ne venoit que de ce que ceux-ci étoient plus éloignés du soleil, & les autres plus proches; qu'il faut juger de même de la différence qui se trouve entre certains pays, dont les uns sont arrosés de fleuves, de rivières & de fontaines, & les autres sont d'une aridité continuelle; qu'on ne la doit nullement attribuer au destin, mais à la situation des lieux; étant naturel que les plaines qui se trouvent aux piés des montagnes reçoivent les eaux qui en découlent par differens canaux; & que celles qui en sont extrêmement éloignées & qui ont beaucoup d'étendue, soient seches ou n'ayent que très-peu d'eau, qui n'est même ni si vive, ni si limpide que celle qui vient des montagnes. Diodore raisonnoit de même sur differens effets de la nature; sur les eaux chaudes; sur les montagnes qui jettent continuellement du feu; sur la variété des métaux, des animaux, des saisons, des plantes: effets qui ne peuvent, dit-il, être produits par aucun des signes du Zodiaque, puisque si cela étoit, ils en produiroient de semblables par-tout où le mouvement continuél des cieus les porte. Il continuoit la même matiere dans le cinquième livre, & insistoit particulièrement sur les différentes passions de l'homme, dont on ne voit rien de semblable dans un animal né à la même heure & sous un même signe du Zodiaque. Dans le sixième il demande aux Astrologues pourquoi ils osent attribuer au destin la naissance des hommes, puisqu'aucun ne naît que par le mariage; pourquoi, s'il les a formés dès le commencement, il ne les a pas formés parfaits dans toutes sortes d'arts, enforte qu'ils eussent sù tout d'un coup tous les

arts mécaniques & liberaux, sans être obligés à les apprendre avec beaucoup de travail & de tenu ; & pourquoi encore les hommes d'aujourd'hui contens des arts qui ont été inventés avant eux, n'en inventent pas de nouveaux ? Pour lui il en donne (a) une raison, qui est, que ceux qui ont vécu avant nous ayant trouvé avec beaucoup de travail, & sur-tout avec le secours de Dieu & par l'intelligence qu'il leur avoit donnée, les moyens de pourvoir aux besoins de la vie, on s'est borné là sans se consumer à faire de nouvelles recherches qui étoient inutiles. La différence entre les loix, les usages, les mœurs, les religions des divers peuples du monde, l'attachement inviolable des Juifs à la loi de la circoncision & aux autres préceptes qu'ils ont reçus de Moïse ; la rapidité avec laquelle l'Évangile s'est répandu dans tout l'univers, fournissoit encore à Diodore une preuve que l'homme agit par choix & non par la nécessité du destin. Il remarque que de son tems la religion Chrétienne étoit la seule qui fût autorisée, qu'on ne contraignoit plus personne à adorer les idoles, & que toutes les nations de l'univers, qu'il fait monter à trois cens ou environ, obéissoient aux Empereurs Romains. Les Astrologues avoient coutume de faire cette question : D'où viennent les maux sinon du destin ? Diodore répondoit dans le septième livre, que les maux venoient de nous-mêmes & de Dieu, qui, pour nous empêcher de continuer à faire le mal, nous punit & avec raison, parce qu'il dépend de nous de n'en point faire, Dieu n'y neceffitant personne, mais laissant à un chacun la liberté d'agir. Une autre preuve de Diodore contre le destin, est qu'en l'admettant, on ôte aux bons l'esperance de la récompense, & aux méchans la crainte de la peine : ce qu'on fait par la nécessité du destin ne méritant ni blâme ni louange. Dans le huitième livre Diodore soutenoit qu'il y a deux cicux, celui que nous voyons de nos yeux, & un autre qui est au-dessus ; que celui-là n'est point de forme ronde, mais en maniere de voûte : ce qu'il appuyoit de divers passages de l'Écriture. Il y traitoit aussi du cours du soleil, de l'inégalité des jours & de beaucoup d'autres choses, qui marquoient, dit Photius, un homme de piété, mais qui ne faisoit pas toujours une application juste des passages de l'Écriture. Enfin il y réfutoit l'heretique Bardesanes qui avouait que l'ame n'étoit pas sujette aux loix du destin y soumettoit le corps : en quoi

(a) Manifestum certè datam à Deo hominibus intelligendi vim, post inventa cum tempore & labore ac potissimum cum celesti auxilio ea quæ ad vitam tuendam erant utilia,

jam construxisse, neque ultra quidquam frustra commiscendis novis adlaborare. Diodor, apud Phot. cod. 223, pag. 690.

il y avoit contradiction; ces deux parties de l'homme étant si étroitement unies, que l'une ne peut agir ni être mûe sans l'autre. Diodore, que Photius appelle toujours Theodore dans les extraits qu'il rapporte de ses livres contre le destin, comptoit lorsqu'il les écrivoit, quatre (a) cens ans depuis l'établissement de la religion Chrétienne; ce qui pris à la lettre, prouveroit qu'il a vécu au-delà de 394. Mais on fait que ces façons de compter ne doivent pas se prendre à la rigueur. On (b) dit que ces huit livres sont encore tout entiers aujourd'hui en langue syriaque. Le lecteur (c) Theodore les avoit vûs en grec.

XII. Après les injures dont (d) Julien l'*Apostat* chargeoit Diodore dans une de ses lettres, & les reproches qu'il lui faisoit d'avoir employé contre les dieux les sciences qu'Athenes lui avoit apprises, on ne peut gueres douter qu'il n'ait combattu par écrit la religion des Payens; & ce qui le confirme, c'est que le lecteur Theodore cite (e) de lui un livre contre Platon, intitulé: *De Dieu & des Dieux*. Il en avoit écrit un autre qui avoit pour titre: *De l'Ame, contre les diverses opinions des Herétiques*.

Écrit de Diodore contre les Payens.

XIII. Theodoret qui l'appelle le (f) divin Diodore, parle de ses quatre livres contre Photin & Sabellius qui confondoient les trois Personnes de la Trinité en une, & dit qu'il prouvoit que Jesus-Christ, Dieu avant tous les siècles, s'étoit fait homme dans les derniers tems, pour procurer le salut aux hommes. Diodore avoit composé deux autres livres contre les herétiques. S. Basile à qui il les envoya, en loua beaucoup le second, & voulut en avoir copie, l'estimant (g) plus que le premier, non-seulement parce qu'il n'étoit pas si long, mais sur-tout parce qu'il étoit judicieux dans les objections & dans les réponses, plein de sens & de pensées, simple & sans affectation dans les termes, ce qui convient tout-à-fait, dit-il, au dessein que doit avoir un Chrétien, qui est d'écrire pour l'utilité des autres & non pour faire montre de son savoir. Le premier étoit en forme de dialogue, trop étendu & trop fleuri, chargé de sentences & de figures, coupé par de fréquentes digressions pour louer les uns & blâmer les autres; ce qui interrompoit

Écrit contre Photin & quelques autres herétiques.

(a) *Quin & nostrum genus, Christianorum inquam, quadringentis abhinc annis duorum subitò orbem quâ pater occupavit, à suis gente qualibet ritibus abductâ atque ad ducendam ex pietatis præscripto vitam transfata.* Apud Phot. cod. 223 pag. 691.

(b) Fabricius. tom. 3. *Biblioth. græcæ*, pag. 358.

(c) Apud Suidam, in verbo Diodorus.

(d) Apud Facundum, lib. 4. c. 2. pag. 163. 164.

(e) Apud Suidam, in verbo Diodorus.

(f) Theodoret. lib. 2. *Hæretic. fabul.* cap. 11. pag. 224.

(g) Basil. *Epist.* 135. ad Diodor. pag. 226.

l'attention du lecteur & le mettoit comme hors d'état de suivre les raisonnemens de l'auteur. Saint Basile qui aimoit Diodore & qui lui trouvoit du talent pour écrire, lui fit remarquer tous les défauts de ce livre, qui regardoient non le fond des choses, mais la maniere dont elles étoient écrites; & lui prescrivit les regles qu'il devoit suivre en écrivant un dialogue. » Vous savez, lui dit-il, qu'entre les philosophes prophanes qui ont écrit des dialogues, Aristote & Theophraste entrent d'abord en matiere, parce qu'ils n'ont pas la fertilité ni les agrémens de Platon, qui débite d'abord ses dogmes d'un style fécond, & qui raille ensuite d'un style comique les personnes qu'il fait parler. Il condamne l'audace & la temerité dans Thrasymaque; la lâcheté & les sentimens trop bas dans Ippias; l'orgueil & le faste dans Protagore. Lorsqu'il introduit dans ses dialogues des personnes vagues, il se fert d'intermedes pour donner plus de facilité aux lecteurs; les personnes ne font rien au sujet: c'est la methode qu'il a tenue. Voila pourquoy, nous qui ne devons point écrire par variété, & qui ne songeons qu'à l'utilité & à l'instruction de nos freres, si nous introduisons quelque personnage décrié par son opiniâtreté, s'il est à propos de mêler au discours quelque chose de ses mœurs, on peut s'écarter un peu de sa matiere, pour faire la leçon à des hommes de tempérament. Si l'on introduit des personnalités vagues, ces disputes personnelles interrompent le fil du discours & ne sont bonnes à rien. Je vous écris avec cette franchise, continue saint Basile, pour vous montrer que vos écrits ne sont point tombés entre les mains d'un flatteur: vous les avez communiqués à un frere qui vous chérit; je ne dis point cela pour faire la critique de ce que vous avez déjà écrit, mais afin que vous preniez mieux vos mesures & vos précautions à l'avenir. Un homme qui a une si grande facilité d'écrire & qui écrit avec tant de soins, ne se lasera pas de le faire parce qu'il ne manquera jamais de sujet.

XIV. Le lecteur Theodore attribue (a) aussi à Diodore de Tarse une chronique, où il prétendoit corriger les fautes de celle d'Eusebe de Césarée; un écrit contre les Ariens, où il faisoit voir qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes; un autre contre les Melchisedeciens; un contre les Juifs, que les Syriens (b) ont encore aujourd'hui en leur langue, avec celui de l'unité de Dieu en trois Personnes; un sur la resurrection des morts; un sur l'ame & sur les diverses opinions qu'on en a formées; des chapitres adressés à

Autres écrits
de Diodore,
sur divers
sujets.

(a) Apud Suillam, in verbis Diodorús. (b) Fabric. tom. 8. Biblioth. græcæ, pag. 258.

Gratien, dont on ne fait pas le sujet. Facundus (a) rapporte un rescrit des Empereurs Gratien, Valentinien & Theodose, à Auxone proconsul d'Asie, par lequel ils permettent à ceux-la seuls d'avoir des Eglises qui communiquent avec Nectaire de Constantinople, Timothée d'Alexandrie, Pelage de Laodicée, & Diodore de Tarfe. Cet Evêque avoit encore composé beaucoup d'écrits : un de la (b) sphaere des cinq zones & du mouvement contraire des astres ; un autre de la sphaere d'Hiparque de Bithinie ; un de la Providence, qu'on croit être le même que les Syriens ont sous son nom, intitulé : *Des Politiques* ; un de la nature & de la matiere ; un de Dieu, & des égaremens des Payens sur la matiere ; un dans lequel Diodore monroit que les natures invisibles ne sont point formées des élémens, mais tirées avec eux du néant ; un contre le philosophe Euphrone, par demandes & par réponses ; un contre Aristote sur le corps celeste, & comment on peut dire que le soleil est chaud ; un contre ceux qui disent que le ciel est un animal ; un autre intitulé : *Comment le Créateur a toujours été, quoique ses ouvrages ne soient pas éternels* ; un qui avoit pour titre : *Comment Dieu étant éternel, veut & ne veut pas* ; un des animaux & des sacrifices, contre l'opinion de Porphyre ; un contre les Manichéens, divisé en vingt-cinq livres. Il en est parlé dans (c) Phorius ; & (d) Theodoret met Diodore au nombre de ceux qui ont écrit contre cette secte. Photius (e) cite aussi de lui divers argumens sur la divinité du Saint-Esprit, apparemment contre les Macedoniens, témoignant qu'il les avoit trouvés dans un même volume avec le livre de Gelase de Césarée contre les Eunomiens. On voit (f) par la lettre de Domnus d'Antioche & de son Concile à l'empereur Theodose, que Diodore avoit combattu de vive voix l'impieté d'Apollinaire ; & on lui (g) attribue encore un écrit contre cet heresiarque & ceux de sa secte, intitulé : *Contre les Sunoufiastes*, c'est-à-dire, contre ceux qui confondoient les deux natures de Jesus-Christ en une : d'autres en font auteur Theodore de Mopsueste. Leonce de (h) Byfance rapporte quelques passages du premier livre de cet ouvrage, ce qui fait voir qu'il étoit divisé en plusieurs livres. Il (i) dit encore que Diodore & Theodore de

(a) Facundus, lib. 4. cap. 2. pag. 162.

(b) Apud Suidam, in verbo Diodorus.

(c) Photius, cod. 85. pag. 204.

(d) Theodoret Hæretic. fabul. cap. 26.

pag. 21.

(e) Photius, cod. 102. pag. 276.

(f) Facundus, lib. 8. cap. 5. pag. 335.

(g) Garnerius, notis ad Marium Mercator. tom. 2. pag. 317. & 318.

(h) Leont. Byzant lib. 3. cont. Nestor.

& Ewtych. tom. 9. Biblioth. Patr. pag. 704.

(i) Idem, De scellis, pag. 448.

Mopsueste, ont combattu les Ariens & Macedonius. On cite (a) aussi de Diodore un écrit contre un certain *contentieux*; & beaucoup d'autres ouvrages dont on ne marque point le sujet, & qui furent, dit-on, brûlés par les Ariens.

Commentaires de Diodore, sur l'Écriture sainte.

XV. Il en avoit composé un grand nombre sur l'Écriture sainte; s'appliquant (b) comme Eusebe d'Emese, à en rendre le sens littéral, sans s'arrêter à l'allegorique. Suidas (c) lui attribue des commentaires sur tout l'ancien Testament, & marque en particulier, après Theodore le lecteur, des Commentaires sur le Pentateuque; sur les Pseaumes; sur les quatre livres des Rois; sur les endroits difficiles des Paralipomenes; sur les Proverbes, avec une dissertation sur la difference du sens mystique d'avec l'allegorique; sur l'Ecclesiaste; sur le Cantique des Cantiques; sur les Prophètes; sur les quatre Évangiles; sur les Actes des Apôtres; & sur la première Épître de saint Jean. Saint Jérôme (d) y ajoute des Commentaires sur saint Paul, dont Suidas ne parle point. Ce Pere cite (e) un endroit du Commentaire sur la première Epître aux Corinthiens, chapitre 15. où il est parlé du changement qui arrivera aux morts lors de la résurrection generale; & un (f) autre sur le chapitre 4. de la première aux Thessaloniens, où saint Paul dit: *Nous qui vivons & serons réservés pour l'avenement de Jesus-Christ.* Mais saint Jérôme (g) remarque que Diodore, dans ses Commentaires sur saint Paul, n'expliquoit pas tout le texte de suite, qu'il en passoit une partie sans l'expliquer, & que ses annotations sur tout le reste étoient fort courtes. On trouve dans les chaines des Peres Grecs plusieurs fragmens des Commentaires de Diodore; mais souvent on y cite sous son nom ce qui est de Theodore de Mopsueste. Les Nestoriens (h) croyant trouver dans les écrits de ces deux auteurs de quoi s'autoriser dans leurs erreurs, en firent traduire une partie en syriaque, en armenien & en persan.

Ses discours.

XVI. Dans un voyage que Diodore fit à Antioche après l'an 386. étant monté en chaire, quoique malade, pour instruire le peuple, il commença son discours par l'éloge de saint Chrysostome qui étoit present, & qui n'étoit encore que Prêtre de cette Eglise: le comparant (i) avec saint Jean-Baptiste, l'appellant la voix de

(a) Fabricius, tom. 3. *Biblioth. græcæ*, pag. 362.

(b) Hieronym. in *catal. cap.* 119.

(c) Suidas, in *verbo* Diodorus.

(d) Hieronym. in *Catal. cap.* 119.

(e) Idem, *Epist. ad Minervium*, tom. 4 pag. 211.

(f) Hieronym. *ibid.* p. 216. & Gennad. *De dogmat. cap.* 8.

(g) Idem, *ubi suprà*, pag. 211.

(h) Liberat. *cap.* 10. *Evangelii*, tom. 5. *Cencil.* pag. 752.

(i) Chrysost. in *Diebero*, pag. 747.

l'Eglise;

l'Eglise, la verge de Moïse, & de beaucoup d'autres noms qui lui faisoient honneur. Quelques jours après saint Chrysofome, dont la modestie avoit beaucoup souffert dans cet éloge, en fit un magnifique de Diodore, à la fin duquel il témoigne (a) que Diodore devoit parler le même jour après lui. Nous n'avons plus ces deux discours de Diodore, ni aucun de ceux qu'il fit étant Prêtre d'Antioche & Evêque de Tarfe. Il est parlé dans Facundus d'une lettre de saint (b) Epiphane à Diodore, & d'une autre de Timothée (c) d'Alexandrie au même Diodore; mais on croit qu'elles étoient adressées toutes deux à Diodore Evêque de Tyr.

XVII. Les Orientaux ont une liturgie qui porte le nom de Diodore, & qui est en usage dans les Eglises des Maronites. Elle se trouve traduite en latin dans le recueil des liturgies orientales par M. l'abbé Renaudot.

Liturgie sous le nom de Diodore.

XVIII. Aucun des écrits dont nous venons de parler n'étant venu jusqu'à nous, nous ne pouvons juger par nous-mêmes ni de leur style, ni du génie de leur auteur, moins encore de ses sentimens; & il faut nous rapporter sur tous ces points à ceux qui les avoient lûs. Ils comparent (d) ses discours à un fleuve d'une eau claire & très-pure; & disent (e) que sa langue étoit comme un ruisseau de lait & de miel; que ses paroles étoient pleines de douceur & d'agrémens; que ses pensées vives & pressantes renverfoient, comme les trompettes de Josué, tout ce que les heretiques pouvoient opposer de plus fort; que ses expressions (f) étoient pures & bien choisies, & que si quelques-uns de ses raisonnemens n'étoient pas tout-à-fait justes, cela ne lui pouvoit faire du tort à

Jugement des écrits de Diodore.

(a) Chrysofom. in Diodoro, pag. 749.

(b) Facundus, lib. 4. cap. 2. pag. 158.

(c) Ibid. pag. 151.

(d) *At sapientissimus quidem fortissimusque Diodorus, quasi fuvius quidam limpidus & ingens suus quidem irrigabat, adversariorum verò blasphemias observabat.* Theodoret. lib. 4. cap. 22.

(e) *Hoc itaque de illa lingua dicendum: lingua fluens lacte & melle. Ut igitur & lacte fruamur & melle satiemur, hic finitâ nostra oratione lyram & tubam audiamus. Cum enim verborum suavitatem considero, lyram ejus vocem Appollo: ubi autem vim cogitationum bellicam quandam tubam voco, qualem habebant Judæi cum Hierocentis muros dejecerunt. Quemadmodum enim tunc tubarum sonus igne vehementius in lapides incidens omnia consumebat & labefactabat,*

sic & ejus vox nunc non minus quam tuba illa in hereticorum munitiones incidens, ratiocinia destruit & omnem altitudinem que se extollit adversus scientiam Dei. Chrysof. de Diodoro, pag. 749.

(f) *Est autem in loquendo purus atque distinctus. Phot. cod. 223. pag. 703. Verum in argumentis eisi quædam rectè satis ac dextere adhibet, dum sati laudatores oppugnat, alias tamen neque satis clarè, neque satis accuratè adversariorum dogma persecutus ea oppugnare aggreditur que speciem dogmatis duntaxat præ se ferant. . . . Quamquam bene sentiens arbuter non ob id quod minus feliciter alicubi hanc rem agat reprehensum eum velim: cum ex eo saltem honor illi & gratia merito debeatur, quod non sine sua in multis laude noxiuz de facto errore oppr. mere meliatur. Idem, ibid. pag. 662.*

causé de la force & de la solidité des autres. Il s'étoit (a) d'abord fait un style extrêmement fleuri & abondant en paroles, plein de figures & d'ornemens, mêlé de plusieurs digressions : mais il le corrigea sur l'avis des plus grands maîtres, entre-autres de saint Basile, & se forma un style plus populaire ; ce qui fait croire à saint Jérôme (b) qu'il manquoit d'éloquence, & qu'il n'avoit pas même (c) étudié les lettres humaines. Mais ce Pere n'avoit pas lû apparemment les premiers ouvrages de Diodore, & en particulier les deux livres contre les Heretiques, & il ne savoit pas qu'il avoit (d) étudié à Athenes & appris dans cette école toutes les sciences qu'on y enseignoit. Pour ce qui est de ses sentimens, on ne peut douter qu'il n'ait passé pour orthodoxe pendant qu'il vécut, puisqu'il fut (e) honoré des plus grands hommes de son siècle, tant à cause de sa vertu que de sa doctrine, & qu'il mourut dans la paix & la communion de l'Eglise. Il est vrai que plusieurs années après sa mort les partisans (f) de Nestorius prétendirent trouver dans les écrits de Diodore comme dans ceux de Theodore de Mopsueste, de quoi autoriser leurs nouveautés ; & que saint Cyrille d'Alexandrie crut y trouver les erreurs de Nestorius. Eutyche (g) l'anathématisa ; & Leonce de Byfance (h) lui fit un crime des erreurs & de l'impiété de Theodore de Mopsueste, dont Diodore avoit été le maître. Nous n'avons plus l'écrit de saint Cyrille : mais il paroît (i) qu'il n'y attaquoit que quelques endroits tirés des livres de Diodore sur l'Incarnation, & qu'il auroit peut-être excusés & expliqués d'une maniere orthodoxe, s'il n'avoit pas été obligé de les réfuter par la nécessité de répondre aux Nestoriens qui s'en autorisoient. Quant à Leonce de Byfance, il fonde (k) les erreurs qu'il attribue à Diodore, sur les livres contre les Sunoufiastes : mais on ne convient pas que cet écrit soit de Diodore de Tarse ; & il est cité sous le nom de Theodore de Mopsueste par Marius

(a) *Legi missos à tua præstantia libros, prior vim quidem in rebus habens, sed dictione uberiore & variis figuris, ac dialogorum gratis exornatus, multò mihi visus est & tempore ad legendum & mentis labore ad colligendas sententias ac memoria tenendas indigere.* Basil. Epist. 135. pag. 226.

(b) *Cujus quidem Eusebii, eloquentiam imitari Diodorus non potuit propter ignorantiam secularum literarum.* Hieronym. in Catal. cap. 119.

(c) *Ibid.*

(d) *Iste enim Diodorus Athenas navigans, rhetoricis confessionibus odibilem adar-*

manu linguam adversus cælestes deos. Julianus, apud Facundum, lib. 4. cap. 2. p. 164.

(e) *In Ecclesiæ pace, plenus dierum, cum gloria magna defunctus est.* Facundus, *ibid.* pag. 162. & 148.

(f) *Liberatus, Breviarium, cap. 10.*

(g) *Apud Facundum, lib. 8. c. 5. p. 339.*

(h) *Leont. lib. 3. in Nestor. & Eutyche.* pag. 1005. & 1009.

(i) *Cyrillus, Epist. ad Acacium, p. 198. & Epist. ad Successum, pag. 135.*

(k) *Leont. lib. 3. in Nestor. & Eutyche.* pag. 1022.

Mercator (a), & par les Peres du (b) cinquième Concile. D'ailleurs, s'il étoit permis d'attribuer au maître les erreurs du disciple, il faudroit condamner beaucoup de grands personnages, dont les disciples n'ont pas toujours suivi ni les maximes, ni la doctrine. Saint Chrysostome a été disciple de Diodore comme Theodore de Mopsueste: comment prouvera-t-on que Diodore enseignoit à l'un la verité, à l'autre l'erreur? Aussi le cinquième Concile anathematifa (c) Theodore de Mopsueste, sans prononcer aucune censure contre Diodore. Photius dit (d) qu'ils furent l'un & l'autre anathematifés dans cette assemblée: mais les actes n'en disent rien, & il y a apparence que Photius a confondu la cause du maître avec celle du disciple, comme a fait Leonce de Byfance, & comme avoient fait aussi les Eutychiens qui demandoient également la condamnation de l'un & de l'autre. Photius dit (e) encore que Diodore, dans ses écrits sur le Saint-Esprit, donnoit lieu de juger qu'il avoit été dans l'heresie Nestorienne avant Nestorius même. Mais ailleurs (f) il remarque que dans son ouvrage contre le dessein, il étoit tout-à-fait pur sur le dogme, & ne tomboit pas dans l'opinion de Nestorius. On ne peut donc pas, au rapport même de Photius l'un des plus oppofés à Diodore, accuser cet Evêque de s'être fait un système de doctrine conforme à celle que Nestorius enseigna depuis. S'il s'est servi de quelques expressions peu mesurées & qui ont fait juger qu'il ne pensoit pas juste sur le mystere de l'Incarnation, ce défaut lui est commun avec beaucoup d'autres anciens à qui on n'en a pas fait un crime, parce qu'ils ont écrit avant la naissance de l'heresie de Nestorius, & que d'ailleurs ils ont, comme Diodore, exprimé nettement en d'autres endroits de leurs écrits, qu'ils n'avoient sur cet article d'autre doctrine que celle de l'Eglise Catholique: aussi cet Evêque a-t-il trouvé un grand nombre de personnes qui ont entrepris sa justification. Theodoret (g) fit un ouvrage exprès pour le défendre contre saint Cyrille. Domnus (h) d'Antioche & tout le Concile d'Orient le mirent à

(a) Marius Mercator, tom. 2 pag. 263. Vide & Gesnerium, in notis, to. 2. p. 317.

(b) Ejusdem Theodori Mopsuesteni, ex libro contra Eunomistas vel Apollinaristas quæ & proposuit beatus Cyrillus & refutavit. Tom. 5. Concil. pag. 445.

(c) Ibid.

(d) Photius, cod. 18. pag. 14.

(e) Idem, cod. 102. pag. 276.

(f) Quibus in libris pius quidem est hic scriptor, neque in eam sectam de Dei Filio

quem impia Nestorii rabies differuit, ab errando differuit. Idem, cod. 223. pag. 662.

(g) Quo autem cultu vivos profæquar, restis est liber quem de illis (Diodoro & Theodoro) composui, in quo constatam in illos accusationem diluimus, nec accusatorum potentiam, nec structas contra nos insidias reformidantes. Theodorct. Epist. 16. Iran. pag. 211.

(h) Ille etenim (Apollinaris) linguam adversus magnum Diodorum movit, quo-

couvert des anathèmes d'Eutyché dans leur épître synodique à l'Empereur Theodose II. Liberat (a) assure que Diodore établissoit tellement les deux natures en Jesus-Christ, qu'il n'y reconnoissoit néanmoins qu'une personne; & ce qui le justifie pleinement, c'est que Julien l'*Apostat* lui reproche d'établir dans ses écrits contre les faux dieux du Paganisme, la même vérité qu'on l'accuse d'avoir combattue, savoir qu'il n'y a qu'une personne en Jesus-Christ. C'est la remarque (b) de Facundus, qui allegue beaucoup d'autres preuves de l'orthodoxie de Diodore. Le pere Lupus (c) dans sa dissertation sur le Concile d'Ephese, prétend faire voir que cet Evêque a été le précurseur de Pelage comme de Nestorius: mais le plus fort de ses argumens est tiré d'un livre qui n'est point de Diodore, mais de Theodore de Mopsueste, comme Photius le témoigne (d). Victor de Tunnes fait mention (e) d'un Concile de Constantinople en 429. où il dit que l'on condamna Diodore de Tarse & Theodore de Mopsueste avec leurs écrits, Theodoret, Ibas d'Edesse, & plusieurs autres Evêques qui avoient enseigné qu'il y a dans Jesus-Christ deux natures & deux personnes.

niam eum agentem objuravit. Clarum autem & hoc affinitatis dogmatum signum est. Qui enim magnum pietatis certatorem Diodorum cum Apollinario verbis blasphemis impetit, contrario semetipsum ostendit similitudinem vanitatis illius amplectentem. Iste autem magnus Diodorus testem quidem pietatis habet clarorumque certaminum, magnum illum Basilium . . . Puto, clementissime imperator, quod magni sceleris, magnæque profanationis esse iudices, istorum luminarium mundi pro Theodoro Mopsuestensi calcare sententiam, & ad tenebras cæcitate Eutychie transire ut in Ecclesia Catholica hæreticorum exerceamus inimicitias, & alieno contra nostros odio militemus . . . Quod ergo vos religio vestra profanum iudicare compellit, hoc etiam venerabilis synodus Calcedonenfis profanum iudicavit, sicut iudicare debuerat, Eutychie iudicium in causa Theodori sequi, contra quem fuerat congregata, potiusquam istorum patrum quorum cum testimonio resellebat. Apud Facundum, lib. 8. cap. 5. pag. 339.

(a) *Nestorii sectatores videntes libros illius blasphemos non posse proferri in publicum . . . Tunc caperunt Diodori Tarsensis & Theodori Mopsuestense civitatis Episcopi & aliorum Episcoporum qui contra Eusebium & Apollinarem unius naturæ assertores, libros composuerant duas in Christo ostendentes naturas in una persona, quod Nestorius sic non dixerat, circumferre volumina: & simplicissimos quosque decipere cupientes, atebant: Non sapuisse nova Nestorium, sed antiquorum Patrum profecutum fuisse doctrinam. Liberatus, Breviarii, cap. 10. tom. 5. Concil. pag. 754.*

(b) *Apud Facundum, lib. 4. cap. 2. pag. 163. 164. 165.*

(c) *Lupus, Dissertat. ad Synod. Ephes. cap. 1.*

(d) *Leclum est opus Theodori Antiocheni, qui Mopsuestenus ille Episcopus est, ut ex eius quibusdam epistolis colligimus hoc titulo contra assertores peccare homines natura non voluntate. Photius, cod. 177. pag. 395.*

(e) *Balustus, tom. Concil. pag. 1462.*





CHAPITRE VI.

*Saint Macaire d'Egypte, Instituteur des Solitaires de Sceté ;
& Confesseur.*

I. **S**AINT MACAIRE surnommé d'*Egypte*, pour le distinguer de plusieurs Solitaires de même nom, particulièrement de celui d'Alexandrie, Prêtre & Abbé de Nitrie, & de Macaire de Pispir, disciple de saint Antoine; nâquit dans la haute Egypte vers l'an 300. Etant encore jeune il sortit du lieu de sa naissance, & se (a) retira dans une cellule auprès d'un village. Sa vertu l'en fit enlever & ordonner (b) Clerc: mais ne pouvant accepter cette charge, il s'enfuit dans un autre village, où un homme de bien prenant les corbeilles qu'il faisoit, lui fournissoit toutes les choses nécessaires à la vie. Après y avoir resté quelque tems & donné aux habitans du lieu des preuves de sa patience dans une rencontre où la colomnie avoit donné (c) des atteintes à sa pureté, il passa (d) dans le desert de Sceté, distant environ de cinquante lieues de la ville d'Alexandrie: c'étoit vers l'an 330.

S. Macaire né vers l'an 300. se retire dans le desert de Sceté. vers l'an 330.

II. Saint Macaire alors âgé de trente ans, voulant dompter la force & l'impetuosité de sa jeunesse, s'appliqua (e) durant dix ans aux exercices & aux travaux de la vie religieuse avec tant de ferveur, que ses progrès dans la vertu passoient son âge. On met pendant le cours de ces dix années la visite (f) qu'il rendit à saint Antoine sur sa montagne. Ce Saint lui témoigna beaucoup d'amitié, & exerça envers lui tous les devoirs de l'hospitalité. Après quelques jours d'entretiens sur ce qui regardoit le salut de l'ame, saint Macaire revint à Sceté. Il trouva à sa rencontre les Solitaires qu'il y avoit assemblés, & leur dit qu'il avoit parlé à saint Antoine de ce qu'ils n'avoient pas l'oblation du Sacrifice dans leur desert. C'est qu'il n'y avoit point encore d'Eglise dans Sceté; mais on ne tarda pas à y en bâtir une, puisque S. Macaire fut ordonné Prêtre (g) vers l'an 340. Dieu lui donna dès-lors le pouvoir de commander aux démons, la grace de guérir les maladies & l'esprit de prophétie.

Il va voir S. Antoine. Il est fait Prêtre.

(a) *Aphotegmat. Patr. Cotel. Monument. tom. 1. pag. 525.*

(b) *Ibidem.*

(c) *Ibidem.*

(d) *Ibidem, pag. 526.*

(e) *Palladius, hist. Lausiaca, cap. 19. Solom. lib. 3. cap. 14.*

(f) *Cotel. Monument. tom. 1. p. 530. 531.*

(g) *Palladius, hist. Lausiaca, cap. 12. Solom. lib. 3. cap. 14.*

Ses austérités.

III. Evagre l'un de ses disciples, étant un jour avec lui à l'heure de midi, lui demanda (a) permission de boire de l'eau, se sentant brûlé d'une extrême soif. » Contentez-vous, lui répondit saint Macaire, d'être à l'ombre; car il y a presentement beaucoup de personnes qui voyagent à la campagne ou sur la mer, sont privés du soulagement que vous avez. « Et comme ils s'entretenoient ensemble sur la mortification: » Prenez courage, mon fils, lui dit saint Macaire: j'ai passé vingt ans entiers sans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'eusse voulu; car je ne mangeois qu'une certaine quantité de pain que je pesois, je mesurois mon eau, & m'appuyant seulement contre une muraille, je prenois comme à la dérobée le peu de sommeil dont je ne pouvois me passer. « Ordinairement (b) il ne mangeoit qu'une fois la semaine: mais la secheresse de son corps étoit autant l'effet (c) de la crainte de Dieu dont son ame étoit toute pénétrée, que de ses jeûnes & de son abstinence. On remarque que quand il mangeoit avec les Solitaires & qu'il s'y rencontroit du vin, il buvoit ce qu'on lui présentoit, mais qu'ensuite il passoit autant de jours sans boire d'eau, qu'il avoit bû de verres de vin. Son disciple s'en étant aperçu, conjura les Freres de ne lui plus donner de vin, parce qu'en voulant lui faire du bien, ils lui occasionnoient de nouvelles mortifications. Saint Macaire donnoit cet avis aux Solitaires. » Il faut (d) qu'un Solitaire s'applique au jeûne comme s'il étoit assuré d'avoir encore cent ans à vivre; & qu'il réprime au contraire les passions de son ame, oublie les injures, résiste à la tentation, & supporte les pertes & les douleurs comme s'il devoit mourir le jour même. Cette premiere pensée rendra le Solitaire sage & prudent, & lui fera garder une severe conformité dans son abstinence, sans lui permettre de se relâcher sous prétexte de l'infirmité de son corps; & l'objet d'une mort prochaine lui inspirera une magnanimité chrétienne, qui non seulement lui fera mépriser tout ce qui paroît de plus heureux & de plus agréable dans ce monde, mais qui le rendra encore ferme & inébranlable dans les maux, parce qu'il les méprisera comme legers & de nulle importance, & qu'il aura toujours son cœur & ses yeux attachés au lieu où il croit à tous momens qu'il doit bientôt être appelé.

Il fait parler

IV. Un heretique de la secte des Hieracites (e) étant venu un

(a) Socrat. lib. 4. cap. 23.

(b) Bollandus, ad diem 15. Januarii, pag. 1009. §. 22.

(c) Vit. Patr. lib. 5. cap. 3. §. 8. Cotel.

Monum. tom. 1. pag. 554.

(d) Callian. Institut. lib. 5. cap. 41.

(e) Ruffin. Vit. Patr. c. 28. Sofom. lib. 3. cap. 14. Pallad. hist. Lausiac. cap. 19.

jour dans le desert de Sceté, essaya de répandre son erreur parmi les Solitaires qui y demeuroient. Elle consistoit à nier la resurrection des corps. Le Saint lui résista : mais voyant qu'il éluoït par des argumens captieux ses paroles simples & sans artifice, & qu'il y avoit du danger que les Freres ne se laissassent ébranler dans leur croyance : » Qu'est-il besoin, dit-il, de tant de paroles inutiles » & qui ne font que du tort à ceux qui nous entendent disputer ? » Allons au tombeau des Freres qui sont partis avant nous pour » aller au Ciel, & que chacun sache que celui auquel Dieu fera la » grace de ressusciter quelqu'un d'entre-eux, est celui dont il ap- » prouve la foi & autorise la croyance. « Ce discours plut & on alla aux sépulchres. Là, saint Macaire pressa le Hieracite de ressusciter un mort au nom du Seigneur. Celui-ci le refusa, disant que c'étoit à Macaire d'en ressusciter le premier, puisqu'il avoit fait la proposition. Le Saint prosterné en terre fit sa priere & aussitôt qu'il l'eut achevée, il dit en levant les yeux au Ciel : » Faites connoître, Sei- » gneur, en ressuscitant ce mort, lequel de nous deux fait profes- » sion de la véritable foi. « Ces paroles achevées il appella par son nom un Solitaire qui avoit été enterré quelque tems auparavant. Le mort lui répondit du fond du tombeau, & alors les Freres s'approchant le retirerent vivant du sépulchre. Le Hieracite effrayé à la vûe de ce miracle prit la fuite : les Freres coururent après lui & le chasserent de leur canton.

un mort pour
convaincre un
heretique.

V. Les Solitaires répandus dans l'Egypte & dans l'Orient sont marqués dans l'histoire (a) entre les plus zelés défenseurs de la foi de Nicée, & on met à leur tête les deux Macaires, Pambom, Heraclide & quelques autres disciples de saint Antoine. On ne voit pas qu'ils ayent eu à souffrir sous la persécution de Constantius ; mais après la mort de saint Athanase, Lucius (b) ayant usurpé le siège d'Alexandrie dont Pierre étoit légitime possesseur, ce loup appuyé de l'autorité de Valens, tourna sa rage contre les Monasteres & ravagea les deserts de l'Egypte. Trois mille soldats ayant à leur tête le General de toutes les troupes de cette Province, s'avancerent dans ces solitudes, & firent sentir par-tout les effets de leur fureur. Des troupes entieres de Moines furent passées au fil de l'épée pour la défense de la foi, jusqu'à ce que Lucius las de les voir triompher par leur generosité de toutes ses violences, conseilla au (c) General de bannir ceux qui étoient les Peres des

Il défend la
foi de la con-
substantialité
sous Valens,
en 373.

(a) Sofom. lib. 4. c. 13. & lib. 6. c. 20. | lib. 1. cap. 13 Oros. lib. 7. cap. 31.

(b) Theodoret. lib. 4. cap. 17. Ruffin. | (c) Sociat. l. 4. c. 24. Theod. l. 4. c. 18.

autres, savoir les deux Macaires, Heraclide & Pambom.

Evagre est
disciple de
S. Macaire,
en 384.

VI. Ils eurent après la mort de Valens la liberté de retourner à leurs exercices ordinaires, & ils jouissoient du repos dans leur retraite lorsqu'Evagre de Pont vint dans celui des Cellules en 384. Il y eut pour maître le S. vicillard Macaire d'Egypte qu'il appelle un vaisseau (a) d'élection, & dont il rapporte (b) diverses instructions, entre-autres celle-ci: » Un Moine est coupable, si ayant reçu quel-
» que tort de ses freres, il ne va pas le trouver le premier avec un
» cœur purgé par la charité (des moindres froidures); car comme
» la Sunamite n'eût pas mérité de recevoir chez elle le prophète
» Elisée, si elle eût eu quelque attache ou quelque aversion pour
» personne, de même l'ame ne mérite pas de recevoir en elle le
» Saint-Esprit, si elle n'est entièrement pure & dégagée de tous
» les troubles du siècle.

Mort de
S. Macaire,
vers l'an 390.

VII. Quelque tems avant que de mourir saint Macaire alla rendre visite aux Solitaires de la montagne de Nitrie qui l'en avoient (c) prié; & les anciens d'entre-eux lui ayant demandé quelque parole d'instruction, il leur dit: » Pleurons, mes Freres, & que nos
» yeux versent sans cesse des larmes avant que nous allions en ce
» lieu où nos larmes ne pourront qu'enflammer le feu qui brûlera
» nos corps. « Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avoit passé soixante dans le desert: un an avant que Pallade vint à Nitrie, c'est-à-dire en 390.

Ses écrits.
Sa lettre aux
Moines. La
Regle qui est
sous le nom de
Macaire, n'est
point de celui
d'Egypte.

VIII. De tous les écrits qui portent le nom de Macaire, il n'y en a pas un qu'on puisse assurer être de celui d'Egypte. Gennade (d) lui attribue une lettre adressée à des Religieux qui avoient depuis peu embrassé la profession monastique, dans laquelle il leur enseignoit, que celui-la peut servir Dieu parfaitement, qui connoissant à quelle condition Dieu l'a créé, se porte avec affection à tous les travaux, combat contre toutes les douceurs & tous les attraits de la vie & implore le secours de Dieu pour les surmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état naturel & acquérir la continence que la justice exige de notre nature. Mais il ne paroît pas que cette lettre soit venue jusqu'à nous. On ne trouve rien de ce que dit Gennade, dans la Regle qu'on lit sous le nom de saint Macaire, dans le recueil de saint Benoît d'Agnane. D'ailleurs, Gennade ne parle

(a) Socrat. lib. 4. cap. 23.

(b) Coteler. Monum. tom. 1. pag. 546.
Vit. Patr. lib. 5. cap. 10. §. 34. lib. 6. cap. 1.
lib. 7. cap. 37. §. 4.

(c) Coteler. Monum. tom. 1. pag. 545.

Et Pallad. hist. Lausiacca, cap. 19.

(d) Macarius monachus ille Aegyptius
signis & virtutibus clarus unam tantum ad
juniores professionis suae scripsit epistolam.
Gennad. De viris illustribus, cap. 10.

pas de regle, mais de lettre; & il assure même que saint Macaire d'Egypte n'avoit rien écrit que cette lettre. Il est donc difficile de se persuader que la lettre que Gennade attribue à saint Macaire d'Egypte soit la même chose que la regle qui porte le nom de Macaire, comme quelques-uns l'ont cru; & il est plus vraisemblable, que cette regle est de Macaire d'Alexandrie, abbé de Nitrie; car elle porte en tête le nom d'un Macaire, qui avoit sous sa conduite cinq mille Moines: ce qui convient parfaitement à un abbé de Nitrie, où, selon Pallade (a), il y avoit cinq mille Moines. Le (b) même historien témoigne qu'à Nitrie on punissoit de verges les freres incorrigibles. Or il est dit dans le vingt-septième article de cette regle, que si quelqu'un des freres perseverant dans sa mechanceté & dans son orgueil, menace de s'en aller, l'Abbé le fera fouetter en presence de la Communauté. Cette regle est distribuée en trente articles, qui sont autant de reglemens pour le maintien de l'observance monastique. On y (c) recommande surtout l'obéissance, l'humilité, l'éloignement des plaisirs & des affaires du monde, l'amour du supérieur, la charité envers les freres, la fuite de l'oisiveté, du murmure, des contentions. On y défend à celui qui est repris d'une faute de s'excuser; les incorrigibles y sont dégradés; le silence y est ordonné pendant le repas; l'hospitalité y est recommandée particulièrement envers les pauvres. Les Freres, après avoir dit Matines, passoient quelque tems dans la méditation des choses saintes. S'il étoit besoin de sortir du Monastere, ceux à qui on le permettoit devoient aller deux ou trois ensemble. On lisoit la Regle à celui qui entroit dans le Monastere dans le dessein de se convertir, & on lui en faisoit connoître tous les exercices; & après les avoir pratiqués quelque tems & donné des preuves de sa vocation il y étoit admis, & dès-lors il renonçoit à tous ses biens & à sa propre volonté. Si trois jours après il vouloit sortir ensuite de quelque faute considerable, on le lui permettoit à condition de n'emporter que l'habit dans lequel il étoit venu. On punissoit les fautes des Freres par des jeûnes & en leur interdisant la priere commune; s'ils demandoient pardon devant la Communauté, on leur pardonnoit. Les incorrigibles étoient punis de verges. C'étoit un crime semblable à celui de Judas, que de rompre le jeûne le Mercredi & le Vendredi. On ne permettoit l'exercice de quelque métier dans l'enceinte du Monastere, qu'à

(a) Pallad. *hyst. Lausiac. cap. 7. & 14.*

(b) *Ibid. cap. 7.*

(c) *Cod. Regul. pag. 25.*

ceux dont la probité étoit bien connue, encore falloit-il que ce métier fût neceffaire ou du moins utile au Monaftere.

La lettre que nous avons fous le nom de Macaire, n'est pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitric.

IX. Cette Regle est fuivie dans le Code (a) de faint Benoît d'Agname, d'une lettre de Macaire adreffée aux Moines. Il y manque quelque chofe au commencement dans l'édition d'Holftenius: mais on l'a donnée depuis toute entiere (b) fur un manufcrit de l'abbaye de faint Vanne de Verdun. Elle est écrite d'un ftyle fententieux; chaque phrafe renferme une maxime de la vie chrétienne & religieufe. Quoiqu'elle foit très-digne de faint Macaire d'Egypte, on ne peut néanmoins la lui attribuer, puifqu'elle n'a rien de commun avec celle dont parle Gennade. Il vaut mieux la donner à l'abbé de Nitric avec la Regle précédente. Voici le précis de cette lettre. » Quand une fois l'homme connoît pourquoi il a » été créé, & qu'il cherche fincerement Dieu fon Créateur, auffi- » tôt il apprend à faire pénitence de fes fautes; Dieu lui en infpire » de la douleur, & le defir de les expier par les jeûnes, les veilles, » les prieres & le mépris du monde; enforte qu'il fupporte avec » patience les injures, qu'il hait tous les foulagemens du corps, & » qu'il aime mieux de pleurer que de rire; ayant fans cefse devant » les yeux fes iniquités, le jour de fa mort, celui du jugement de » Dieu, les peines de l'enfer, & la gloire des Bienheureux dans le » Ciel. Un Moine ne fe fouvera pas dans l'abondance; s'il ne pof- » fede rien, il s'envolera vers le Ciel avec la rapidité de l'aigle; » s'il est veritablement moine, il ne prendra de la nourriture que » par neceffité; après un travail moderé il s'occupera de la priere » & de la lecture; il chantera jour & nuit les louanges de Dieu » dans la crainte du Seigneur. Toute fa gloire fera dans la patience, » dans la charité, dans le mépris des chofes de la vie prefente, » dans la douceur, dans la foi, dans les larmes, dans l'amour de » Dieu & du prochain, dans les bonnes œuvres, dans la ftabilité. » Les entretiens avec des perfonnes du fexe font dangereux pour » lui. Il doit travailler de fes mains pour avoir de quoi vivre: s'il » en reçoit d'ailleurs, à quoi lui fervent fes veilles & fes prieres? » L'abondance de nourriture caufe la defobéiffance & la mort, au » lieu que la frugalité rend vigilant dans les prieres & acquiert à » l'ame une couronne.

Les cinquar-
te Homelies
fous le nom

X. On a auffi publié fous le nom de faint Macaire d'Egypte cinquante Homelies. Le premier qui les lui a attribuées, est Jean Pic,

(a) Cod. Regul. pag. 27.

(b) D. Petit-Didier, tome 2. des Re- | marques fur M. Dupin, page 220.

président aux enquêtes à Paris, qui les fit imprimer dans la même ville en 1559. in 8°. Le pere Possin croit qu'elles sont de Macaire de Pispir; d'autres les donnent à celui d'Alexandrie, le tout sans aucunes preuves considerables. Mais il y en a de très-fortes pour montrer qu'elles sont d'un siècle plus récent que celui de ces trois Macaires, & que l'auteur a vécu non-seulement depuis l'herésie de Pelage, mais qu'il a même pris parti dans les disputes sur la grace. La premiere preuve (a) que l'on en peut donner se tire de la matiere qui fait le sujet de ces homelies. Des cinquante, il y en a plus des deux tiers qui sont sur les matieres de la grace. Elles traitent de sa nature, de sa force, de sa necessité, des rapports qu'elle a avec notre liberté, de la corruption de la nature humaine introduite par le peché, & d'autres questions semblables. Quelle apparence qu'avant la naissance des disputes sur ces matieres, dans un siècle où personne ne s'étoit encore avisé de les approfondir, où l'on vivoit dans la simplicité sur ces questions, & où l'on aimoit mieux ressentir les effets de la grace que d'en examiner la nature; en un mot dans un tems où aucun des Peres de l'Eglise depuis la naissance de Jesus-Christ, n'avoit encore rien écrit exprès sur ces matieres, un Abbé vivant avec ses Religieux au fond d'une solitude, ait entrepris de les en instruire, & d'agiter toutes ces questions, non en passant, mais de propos délibéré; non dans une seule homelie ou conference, mais dans la plus grande partie de celles que nous avons? L'affectation de traiter si souvent une même matiere, marque bien clairement dans cet auteur, un dessein qui ne pouvoit venir ou que du desir de s'instruire des questions qui faisoient du bruit dans le monde, ou de la demangeaison d'en dire son sentiment, ou de quelqu'autre motif semblable. Ces homelies ne peuvent être un ouvrage du quatrième siècle, où les esprits avoient d'autres occupations que celles des matieres de la grace, mais du siècle suivant où elles furent très-agitées. Une seconde raison qui fait voir que l'auteur de ces homelies a vécu depuis l'herésie de Pelage, c'est qu'il se déclare par-tout pour ceux que l'on a depuis appellés *Semipelagiens*; qu'il entre dans tous leurs principes, & qu'il les suit exactement. Car quoique plusieurs des Peres qui ont vécu & sont morts avant l'herésie de Pelage, ayent avancé beaucoup de choses qui favorisent les sentimens des *Semipelagiens*, ils l'ont fait sans dessein prémedité: au lieu que l'auteur de ces homelies prend visiblement parti dans les querelles

de S. Macaire; ne sont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivoit depuis l'herésie de Pelage.

(a) D. Petit-Didier, tome 2. des Remarques sur M. Dupin, pag. 200. & suiv.

touchant la grace : son but est d'établir tous les principes des Semipelagiens ; il se sert de leur maniere de s'expliquer & de leurs comparaisons , pour en tirer les mêmes conséquences que ces heretiques en tiroient : en sorte que demeurant ferme par-tout dans les mêmes principes , sans en outre-passer les bornes , il condamne également les erreurs les plus grossieres de Pelage touchant la nécessité de la grace , & les sentimens des Catholiques sur les commencemens de la foi & du salut. Comment donc pourroit-on douter qu'il n'eût vécu depuis la naissance des heresies de Pelage & des Semipelagiens ? Pour s'en convaincre il suffira de rapporter en peu de mots les principes sur lesquels il fait rouler toutes ses homelies.

Preuves que ces Homelies ont été écrites depuis la naissance de l'heresie de Pelage.

XI. Tout le monde fait que les Semipelagiens reconnoissoient la corruption de la nature humaine par le peché d'Adam ; qu'ils confessoient le peché originel , & qu'ils admettoient même la nécessité de la grace pour acquerir les vertus & pour les pratiquer : mais qu'ils soutenoient en même-tems que le libre arbitre n'avoit pas été si fort affoibli par le peché du premier homme , qu'il ne lui restât encore assez de force pour desirer sa guérison , pour recourir à son medecin , pour resister aux tentations , pour lui demander sa grace , pour commencer à croire en lui & à jeter les premiers fondemens de son salut. Or toutes les conferences ou homelies de l'abbé Macaire roulent sur ces principes : on les y rencontre presque dans toutes les pages , & elles paroissent même n'avoir été faites que pour les établir. 1°. Il établit en plusieurs endroits la foi de l'Eglise touchant le peché originel. En expliquant dans la premiere homelie comment & pourquoi l'on peut dire dès-à-présent que notre ame est un ouvrage de tenebres , il dit que c'est à cause (a) qu'Adam , en transgressant le commandement de Dieu & en obéissant au serpent , s'est vendu lui-même au démon ; & que cet esprit malin s'est emparé de son ame & s'est comme revêtu de cette excellente créature que Dieu avoit faite à son image. Il ajoute dans la seconde homelie , que (b) le démon depuis ce tems-la exerce sur l'ame un empire de tenebres , d'autant qu'il a infecté du peché toute sa substance , & qu'il l'en a comme revêtu ,

(a) *Eodem modo Adam transgressus mandatum Dei & obtemperans malo serpenti , vendidit seipsum diabolo : induitque malitiosus.* Homil. 1. pag. 12.

(b) *Ita animam ac totam ejus substantiam peccato induit nequam ille princeps ,*

totam inquinavit & totam captivam in regnum suum abduxit , nec reliquit ullum ejus membrum à se liberum , non cogitationes , non mentem , non corpus ; sed amicitiam eam spurpa tenebrarum hoc est peccato. Homil. 2. pag. 21. 22.

n'ayant l'aissé aucune partie dans l'homme dont il ne se soit rendu maître; qu'il a souillé l'homme entier, c'est-à-dire l'ame & le corps, & qu'il l'a revêtu de ce vieil homme qui est impur & ennemi de Dieu; que (a) tout le genre humain étant devenu pecheur en Adam, porte en soi d'une maniere cachée la sentence qui fût prononcée contre lui; & que comme tous les hommes tirent leur origine d'Adam, de même son peché s'est emparé de tout le genre humain & l'a soumis aux insultes de satan. Il dit dans l'onzième homélie, que (b) depuis Adam jusqu'au Sauveur, aucun homme n'a paru avec un corps nouveau exempt de peché. 2°. Il reconnoît la nécessité de la grace pour accomplir la loi, & pour pratiquer la vertu d'une maniere qui merite une récompense éternelle. Il dit qu'il est impossible (c) sans son secours de servir Dieu & d'accomplir toutes ses volontés; que l'homme (d) se trompe fort lorsqu'il s'imagine pouvoir acquerir la perfection par ses propres forces sans le secours de Dieu, & qu'il n'est pas en état de salut lorsqu'il croit pouvoir y arriver sans le secours du Saint-Esprit; que (e) si l'homme passe toute sa vie dans les productions de son libre arbitre, sans rien recevoir en soi de surnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui soient dignes de lui; que (f) comme un corps sans ame est mort & ne peut agir, de même l'ame sans l'esprit de Dieu est morte à l'égard du royaume des cieus, d'autant que sans cet Esprit divin elle ne peut accomplir rien de ce qui regarde Dieu; que personne ne peut prier sans le mouvement du Saint-Esprit. 3°. Néanmoins il soutient que le commencement du salut vient de de nous, & que Dieu ne nous donne sa grace qu'après que nous l'avons désirée par les seules forces de la nature. Il dit que (g) comme un homme qui voit voler un oiseau, peut désirer de voler quoiqu'il ne puisse voler, de même quoiqu'il ne soit pas au pouvoir de l'homme d'être pur & exempt de tout peché, il est toutefois en son pouvoir de vouloir l'être; que l'ame ne (h) manque pas d'obtenir la grace lorsqu'elle la desire sérieusement; que le Sauveur qui est venu pour racheter les pecheurs & pour les convertir, est tout prêt de nous donner sa grace, pourvu (i) que nous nous éloignons du mal

(a) Omne genus humanum, peccato obnoxium à tempore lapsus Adæ. Homil. 5. pag. 71.

(b) Corpus novum & peccati expers usque ad Dominum non apparuit in mundo. Homil. 11. pag. 135.

(c) Absque gratia impossibile est quemquam Deo servire hoc est placere in quacum-

que Dei voluntate. Homil. 5.

(d) Homil. 24. pag. 312.

(e) Homil. 26. pag. 345.

(f) Homil. 30. pag. 399.

(g) Homil. 2. pag. 23.

(h) Anima open & auxilium si sero querat, id consequitur. Homil. 3 pag. 34.

(i) Propter peccatores enim venit ut con-

autant qu'il est en notre pouvoir ; & qu'il guérit tous (a) ceux qui s'éloignent des affections mondaines autant qu'ils le peuvent par la force de leur volonté & de leur libre arbitre , recherchent la grace & la desirent ; que notre (b) ame, quoiqu'elle soit malade par la fièvre de ses passions & aveuglée par les tenebres du peché , ne laisse pas d'avoir une volonté pour crier vers Dieu & pour invoquer le Sauveur ; & que comme (c) l'aveugle de l'Evangile n'auroit point été guéri s'il n'eût crié , ni l'hémoroïste si elle ne se fut approchée du Seigneur , de même si l'homme ne s'en approche par son propre mouvement & de toute la force de son libre arbitre , & s'il ne lui demande la santé avec une foi pleine & entiere , il ne la reçoit pas ; que l'ame (d) qui est douée des vertus devient une pierre vivante de l'Eglise , non pour avoir fait le bien , mais pour l'avoir désiré , d'autant que l'homme n'obtient pas le salut par ses propres actions mais par celui qui lui donne la vertu ; que Dieu veut (e) que nous commençons notre salut par les forces de la nature , & qu'ensuite il l'acheve en ceux qui veulent & qui croient. Enfin , que comme (f) un malade n'est pas en état d'aller trouver lui-même son medecin , mais qu'il ne laisse pas de le desirer & de l'envoyer chercher par ses amis , de même quoique notre ame depuis la transgression d'Adam soit devenue infirme & languissante , elle ne laisse pas de recevoir la grace du Seigneur aussitôt qu'elle s'est approchée de lui & qu'elle a cru en lui ; & quoiqu'elle ne puisse tout le tems qu'elle demeure dans son (g) ancienne infirmité , produire de vraies actions de vie , elle a néanmoins en soi-même le pouvoir de se mettre en peine d'obtenir la vie , de prier le Seigneur , & de chercher son vrai medecin. Car il n'en est pas , dit cet auteur , comme le prétendent (h) quelques-uns qui se laissant emporter à une méchante doctrine , soutiennent que l'homme est tellement mort , qu'il ne peut plus faire aucun bien. Quoiqu'un enfant ne puisse rien faire & qu'il ne puisse marcher

vertèrènt se ad illum & curaret credentes ipsi. Modò nos ipsi a malis preoccupatoribus abstineamus quantum in vniuersis nostris est. Homil. 4. pag. 66.

(a) Ibidem. :-

(b) Anima quamvis sauciata sit ignominiosarum afflictionum vulneribus, quamvis ebacata sit tenebris peccati, nihilominus habet voluntatem clamandi & invocandi Jesum, ut ipse reuocet aeternam redemptionem anime procurrat. Rom. 10. p. 294. 295.

(c) Ibidem.

(d) Homil. 37. pag. 448.

(e) Ibid. pag. 449.

(f) Homil. 46. pag. 503.

(g) Anima licet antiqua agritudine decumbat & nequeat opera vix verè peragere, nihilominus curare que ad vitam pertinet, sedulo deprecari Dominum, inquis ere verum medicum, & habet & potest. Ibid.

(h) Et non ut aiunt quidam peruersa doctrinâ seducti, profusus mortuus est homo, ut omnino non possit quinquam boni peragere; etenim infans, &c. Homil. 46. p. 504. 505.

pour aller à sa mere, cependant il se roule pour s'en approcher & pour la trouver, & en même-tems la mere touchée de compassion pour son enfant & voyant ses empressemens, va à lui & l'embrasse : c'est aussi ce que Dieu, qui est plein de bonté, fait à l'égard de ceux qui s'approchent de lui & qui le cherchent. 4°. Cet auteur enseigne que quoiqu'il ne soit pas possible à l'homme (a) de déraciner le peché par les seules forces de son libre arbitre, & qu'il n'y a que Dieu qui le puisse, l'homme peut par ses propres forces résister au peché, le combattre, lui porter des coups & le blesser; que notre ame (b) a autant de force d'elle-même pour résister, que le peché & le démon en ont pour l'attaquer; que si cela n'étoit pas, Dieu ne pourroit sans injustice condamner les pecheurs; que comme (c) Dieu peut faire tout ce qu'il veut, étant parfaitement libre; aussi l'homme qui est créé à son image, est maître de ses actions par son libre arbitre, en sorte qu'étant d'une nature muable, il peut & se laisser aller aux plus grands pechés & obéir à Dieu, entrer dans la voie de la justice & vaincre la concupiscence, son ame étant assez forte pour lui résister, & même pour la surmonter lorsqu'elle se roidit de toutes ses forces contre les attaques du peché & les mauvais desirs; enfin que le libre (d) arbitre de l'homme a assez de force pour résister aux traits du démon & ne lui obéir en aucune chose; mais qu'il n'en a point assez sans la grace, pour les surmonter jusqu'à déraciner le mal.

XII. Une troisième preuve que l'auteur de ces homélies ne peut avoir écrit avant le cinquième siècle, c'est qu'il parle des contestations sur la grace, d'une manière qui ne peut avoir rapport qu'à ce qui se passoit sur ce sujet du tems de saint Augustin. Dans l'homélie troisième il se fait une objection du sentiment de ceux qui disent que le (e) peché domine sur la volonté de l'homme (sans la grace) & que le démon a plus de force pour le vaincre, qu'elle n'en a pour lui résister. A quoi il répond que l'on ne peut être de ce sentiment sans accuser Dieu d'injustice, lorsqu'il condamne le pecheur pour s'être laissé vaincre par la tentation : de même, qu'on

Suire des
preuves.

(a) Non licet enim, neque possibile est homini propriis viribus extirpare peccatum. Reluctari quidem, repugnare, eadeve, vulnerari in suis viribus est: eradicare solus Dei est. Homil. 3. pag. 31.

(b) Meus enim adversarius est & aquas habet vires adversus peccatum ut contradicat & resistat cogitationibus. Homil. 3. pag. 33. 34.

(c) Homil. 15. pag. 198.

(d) Adversaria potestas & mens aquas vires obtinent adversus se invicem contradicere enim peccato potest anima: sine Deo vero superare aut extirpare vitium non potest. Homil. 27. pag. 378.

(e) Quod si dicas potentiores esse adversarias vires & malitiam omnino homini dominari, injustum facis Deum, &c. Homil. 3. pag. 34.

ne pourroit sans injustice condamner un petit enfant pour s'être laissé abattre par un jeune homme qui auroit employé toutes ses forces contre lui. Dans l'homelie vingt-septième il dit qu'il y (a) en a qui représentent le peché à l'égard de l'homme, sans la grace, comme un géant à l'égard d'un pigmée : mais qu'on ne peut être de ce sentiment sans accuser Dieu d'injustice, lorsqu'il nous commande de combattre contre le démon. Il dispute aussi fort au long dans cette même homelie (b) contre ceux qui prétendent qu'il arrive quelquefois, qu'aussitôt qu'on a oïi la prédication de l'Évangile on se convertit, & que l'on entre dans le bon parti. Il soutient que ce sentiment (c) est dangereux; qu'il détruit la liberté de l'homme, & la force qu'il a pour résister à la grace; que s'il en étoit ainsi, les plus grands pecheurs pourroient être sauvés tout-à-coup, ce que personne n'oseroit dire; que ce sentiment établit dans l'homme une nécessité immuable soit pour le bien, soit pour le mal, & qu'il ne peut s'accorder avec les commandemens que Dieu a faits à l'homme, non plus qu'avec les récompenses qu'il promet & les supplices dont il menace; que pour (d) lui il soutient que la prédication de l'Évangile fait seulement que celui qui l'écoute entre en componction, & qu'ensuite la grace se retirant pour le bien de l'homme, il combat long-tems contre le démon, & qu'après bien des combats & bien des victoires il devient Chrétien. Dans l'homelie quarante-sixième il réfute comme (e) gens séduits par une mauvaise doctrine, ceux qui disent que l'homme depuis le peché est tellement mort, qu'il ne peut plus de lui-même faire aucune bonne action.

Réponse à
une objection
contre ce sen-
timent.

XIII. On objecte que l'auteur de ces homelies témoigne (f) en un endroit avoir vû plusieurs Confesseurs, du nombre de ceux

(a) *Verum qui afferunt peccatum esse velu sivevnum gigantem, animam verò pusillam, perperam dicunt. Si enim adde res essent dissimiles, iniquus esset legislator qui legem tulit homini ut pugnam inerat adversus satanam. Homil. 27. pag. 378. 379.*

(b) *Ibid. pag. 375. & seq.*

(c) *Nequaquam ita res se habet. Tollit enim voluntatem hominis dum hoc asseris & reluctanti facultatem esse negas quæ repugnet animo. . . . Constituis insuper quoque hominem devinctum immutabilem tum ad bonum, tum ad malum. Homil. 27. p. 376.*

(d) *Nos autem hoc asserimus eum qui verbum audit, venire in compunctionem, ac postea, subducente se gratia per dispensationem ad emolumentum hominis, ingredi in*

exercitationem ac disciplinam militarem : tum lucram committere ac certamen inire adversus satanam, ac multo cursu & certamine reportata victoriæ palmâ evadere Christianum. Ibid.

(e) *Et non ut aiunt quidam perversa doctrina seducti, prorsus mortuus est homo ut omnino non possit quidquam boni peragere. Homil. 46. pag. 504.*

(f) *Alius tempore persecutionis corpus suum iradidit, & cum esset confessor, postea pace facta solutus est, eratque magni nominis : palpebræ enim ejus læsæ sunt, quoniam sumo evans perussæ. Hic postmodum gloria illustratus, cum ad preces vocaretur, frumentum accepit deditque id puero suo : eoque devenit ejus mens, ac si nunquam audivisset qui*

qui avoient souffert durant la persécution : ce qui ne peut, dit-on, convenir qu'à un écrivain du quatrième siècle. Mais ceux qui font cette objection & qui s'en autorisent pour attribuer ces homélies à saint Macaire d'Égypte, n'ont pas fait réflexion que ce que cet auteur dit des Confesseurs qu'il avoit vûs, peut fort bien convenir à la persécution des Vandales qui commença en Afrique dès l'an 447. & ne finit que long-tems après. On voit (a) par l'histoire que nous en a laissé Victor de Vite, que vers l'an 488. cinq cens Ecclesiastiques furent bannis de Carthage & relegués dans des deserts éloignés, & qu'avant qu'ils arrivassent au lieu de leur exil, on avoit envoyé, à la persuasion des Evêques Ariens, des hommes violents & impitoyables pour leur ôter avec une cruauté barbare le peu de vivres que la compassion des Chrétiens leur avoit donné; surquoi chacun d'eux disoit : » Je suis sorti nud du ventre de ma » mere, & je m'en vas tout nud en exil ; Dieu fait bien nourrir » ceux qui ont faim & vêtir les nuds dans le desert. « La même (b) histoire nous apprend que dans cette persécution il y eut des Confesseurs qu'on brûla avec des lames de fer toutes rouges ; qu'on en déchira avec des ongles de fer ; qu'on en tourmenta d'autres si long-tems & en tant de manieres que les bourreaux s'y lasserent. Les Actes (c) de saint Liberat mettent au commencement de la même persécution, c'est-à-dire en 483. les violences exercées par Hunneric roi des Vandales, contre les Moines & les Religieuses, la dégradation des Monastères & la dispersion de ceux & celles qui les habitoient. Procope qui écrivoit la guerre des

verbum Dei. Alius præbuit corpus suum tempore persecutionis, & suspensus est atque effervuit, ac postea coniectus in carcerem. Ministrabat igitur ei juxta fidem quadam canonica, cum quâ familiaritate contracta, in carcere dum esset, dilapsus est in suprum. Homil. 27. pag. 372.

(a) Tunc etiam Eugenio pastore jam in exilio constituto, universus Clerus Ecclesie Carthaginis eade inediaque maceratur, sese quingenti vel amplius, inter quos quamplurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino, procul exilio crudeli traduntur Parantes itaque universi dorso sua verberibus alacres ad exilium pergunt. Quibus adhuc in itinere longioris viae constitutis, destinantur, Episcopis Arianoꝝ suggerentibus, homines immisericordes ac violenti ut illud quod eis forte miseratio Christiana victu contulerat profuturum, crudelitas auferretur : quando unusquisque eorum libentius

forte cantabat : Nudus exivi de utero matris meæ, nudum etiam me oportet ad exilium pergere ; quia Dominus novit esurientibus cibum porrigere, & in deserto vestire. Victor Vitenſis, l. 5. Persecutionis Vandalicæ, num. 9. & 10. pag. 78.

(b) Quantis jam laminis ignitis adusti sunt, qualibus unguis exarati, quibus cruciatus torri, res ipsa docet, quod eos ipsi tortores à suâ facie projecerunt, dicentes : Istos imitatur universus populus, ut nullus ad nostram religionem penitus convertatur. Idem. ibid. num. 5. pag. 75.

(c) Post modicum quoque temporis universas simul Ecclesias, præjudicatis venerabilibus portis, cæmentis ingentibus claudi mandavit. Universa namque Monasteria virorum vel puellarum sanctiarum Gentilibus, id est, Mauris cum habitatoribus donari præcipit. Acta martyrum Liberati, ibid. pag. 102.

Vandales après l'an 533. rapporte qu'il (a) y avoit encore alors à Constantinople des personnes à qui on avoit coupé la langue dans cette persécution, & qui parloient néanmoins distinctement: il ajoute que deux d'entre-eux ayant eu moins de courage pour résister aux attraits de la volupté, que pour souffrir les supplices, perdirent tout-à-fait l'usage de la parole qu'ils avoient recouvré. On trouve quelque chose d'approchant dans la vingt-septième homélie. On y marque (b) la chute de plusieurs Confesseurs: d'un entre-autres à qui on appliqua le feu, dont la fumée lui brula les paupières; un autre qui ayant été mis en prison après avoir souffert de grands tourmens, se laissa aller à un crime d'impureté avec celle qui le servoit: elle est appelée chanoinesse, ce qui signifie une vierge ou une veuve inscrite dans le canon ou le catalogue de ceux qui étoient nourris aux dépens de l'Eglise.

Jugement de ces Homélie; éditions qu'on en a faites. Des sept opuscules publiés par le pere Puffin, sous le nom de Macaire.

XIV. La plupart de ces cinquante homélie; sont en forme d'entretiens & de dialogues; & il y en a même peu qui traitent de suite une même matiere. Par exemple, dans la douzième après avoir parlé de l'état d'Adam avant le péché, l'auteur traite de la pauvreté d'esprit. Puis il revient à Adam, & un peu après il se fait deux questions qui n'ont aucun rapport à ce qu'il venoit de dire: savoir pourquoi saint Paul défend aux femmes de prier tête nue; & pourquoi Marthe se plaignit à Jesus-Christ de ce que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger. Dans la quinzième il traite de la résurrection & de la concupiscence; des péchés, de la grace, du libre arbitre, de la dignité des Chrétiens, en quoi ils sont plus parfaits qu'Adam, & ainsi des autres. Ce qui fait voir que ce ne sont point des discours faits pour être prononcés de suite dans quelque assemblée, mais plutôt des réponses d'un Abbé à diverses demandes que lui faisoient ses Religieux dans des conférences où chacun proposoit ses doutes. Il paroît par (c) le titre qui se lit à la tête de toutes ces homélie;, qu'elles n'ont point été recueillies par l'Abbé même qui les avoit faites: mais il n'en est pas moins l'auteur. Le style en est tout uni, sans ornement & sans affectation; un peu plus de méthode & de netteté les rendroient plus utiles, & plus propres à former ceux qui s'appliquent à la vie intérieure. La trente-septième

(a) *Multis linguam faucium tenuis abscedit Honoricus, qui nostrā etiam atate superstites Byzantiæ explanatē loquebantur, nullum capientes sensum illius pœnæ. Ex his duo rem habere ausi cum meretricibus, sermonis usum amiserunt.* Procopius, de Bello

Vandalico, lib. 1. pag. 358.

(b) Macarius, *Homil.* 27. pag. 372.

(c) *Sancti Patris nostri Macarii Ægyptii Homiliæ spirituales, & c. magna uniusque reserata.*

me homelie, qui a pour titre : *Du Paradis & de la Loi spirituelle*, se trouve mot pour mot parmi les œuvres de Marc l'Ermite, & fait le premier de ses sept opuscules : ce qui a fait croire à quelques critiques, qu'il pourroit bien être auteur de ces cinquante homelies. Ils y trouvent son style & sa doctrine, qu'ils disent être celle de Pelage. Mais Pelage auroit-il dit, comme fait l'auteur de ces homelies, qu'il est impossible (a) sans la grace, de servir Dieu & d'accomplir toutes ses volontés ? Que l'homme (b) n'est pas en état de salut lorsqu'il croit pouvoir y arriver par ses propres forces sans le secours du Saint-Esprit ? Que (c) s'il ne reçoit rien de surnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui soient dignes de lui ? Que comme (d) un corps sans ame est mort & ne peut agir, de même l'ame sans l'esprit de Dieu est morte à l'égard des cieus, d'autant que sans cet Esprit divin elle ne peut rien accomplir en ce qui regarde Dieu ? Ce n'est pas là une doctrine Pelagienne. Je doute même que Marc l'Ermite ait vécu assez long-tems pour avoir pu être témoin de la persécution dont il est fait mention dans la vingt-septième homelie, & qui selon toutes les apparences est celle des Vandales ; car on met sa mort vers l'an 440. & la persécution ne commença en Afrique qu'en 447. Genseric n'attaqua d'abord que les Evêques ; & Huneric son fils qui lui succéda dans la couronne en 477. ne rendit la persécution generale contre tous les Catholiques qu'en la sixième année de son regne, c'est-à-dire en 483. Elles furent d'abord imprimées en grec & puis en latin à Paris en 1559. in 8°. de la version de Jean Pic, président aux enquêtes. L'édition latine y fut réimprimée en 1562. & c'est celle-là que l'on a inserée dans la Bibliotheque des Peres, à Paris, à Cologne & à Lyon. Palthenius en fit une nouvelle traduction, ce qui occasionna de les réimprimer en grec & en latin à Francfort en 1594. & 1621. in 8°. On les trouve aussi à la suite des œuvres de saint Gregoire *Thaumaturge*, à Paris en 1622. mais de la version de Jean Pic, que l'on crut apparemment plus correcte que celle de Palthenius. George Pritius corrigea celle-ci, & donna une nouvelle édition des homelies de Macaire, à Leipsic en 1698. in 8°. & 1714. Nous les avons en allemand de la traduction de Geoffroi Arnold, à Leipsic en 1696. in 8°. & à Goslar en 1702. in 8°. & en flamand, à Anvers en 1580. in 8°. traduites en cette langue par Corneil Kiel. Le pere Possin leur a donné place dans son trésor ascetique, imprimé à

(a) Homil. 15.

(b) Homil. 24.

(c) Homil. 16.

(d) Homil. 30.

Paris en 1684. in 4°. & y a joint sept opuscules imprimés la même année à Toulouse, qu'il dit être non de Macaire de Pispir comme les cinquante homelies, mais de quelques-uns de ses disciples qui mettoient, dit-il, en abrégé les exhortations que ce Saint faisoit de vive voix. Il y a néanmoins une grande conformité de style entre les cinquante homelies & ces sept opuscules, & il est difficile de ne pas y reconnoître le même génie & la même main. Le premier de ses opuscules, qui paroît n'être qu'un précis des six autres, est intitulé: *De la garde du cœur*; le second, *De la perfection en esprit*; le troisième, *De l'raison & de la discretion*; le quatrième, *De la patience*; le cinquième, *De l'élevation de l'ame*; le sixième, *De la charité*; le septième, *De la liberté de l'ame*. On les trouve en grec & en latin dans l'édition des cinquante homelies par Priusius, à Leipzig en 1698. & en allemand dans celle de Geoffroi Arnold, aussi à Leipzig en 1696. & à Goslar en 1702.

C H A P I T R E V I I .

Didyme l'aveugle, Docteur de l'Eglise d'Alexandrie.

Sa naissance vers l'an 309. Il devient aveugle à l'âge de cinq ans.

I. DIDYME, l'un de ces prodiges que l'Auteur de la nature se plaît de produire de tems en tems pour donner aux hommes des sujets d'admiration, nâquit (a) vers l'an 309. à Alexandrie. N'étant âgé que de quatre à cinq ans, il fut attaqué d'un mal d'yeux, dans le tems qu'il commençoit à apprendre ses lettres. Ce mal s'augmenta, & Didyme perdit entierement la vûe. Cet accident qui étant arrivé dans un âge si tendre, auroit dû, ce semble, ralentir en lui le desir de sçavoir, qu'il avoit comme apporté en naissant, ne (b) servit qu'à l'enflammer davantage; & ne desespérant point d'obtenir l'effet de son desir, il demandoit sans cesse à Dieu non de lui rendre la lumiere corporelle, mais d'éclairer son cœur.

Quoiqu'aveugle il apprend à lire. Ses études.

II. Il joignit à la priere, l'industrie & le travail. Ne connoissant qu'imparfaitement ses lettres, lorsqu'il devint aveugle, il fit graver (c) l'alphabet sur des tablettes de bois: par ce moyen en touchant les lettres il apprit à les connoître, & de suite les syllabes, les mots & les phrases entieres. C'étoit l'effet de la vivacité de son imagi-

(a) Hieronym. in Catalogo, cap. 109.

(b) Ruffin. lib. 2. cap. 7.

(c) Solom. lib. 3. cap. 15. Ruffin. lib. 2.

cap. 7. Socrat. lib. 4. cap. 25. Pallad. histor. Lausiacæ, c. 4 & Theodorct. lib. 4. c. 26.

nation. Son penchant pour l'étude ne lui permit pas de s'en tenir là. Il alloit écouter avec assiduité ceux qui faisoient profession d'instruire les autres, & passoit souvent une partie de la nuit à les entendre, en employant le reste à repasser dans son esprit & dans sa memoire les leçons qu'il avoit reçues de ses maîtres. De cette maniere il apprit non-seulement les regles de la grammaire, tout ce qu'enseigne la rhetorique, & les plus beaux endroits des poëtes & des orateurs, mais il se rendit aussi très-habile dans la connoissance de toutes les choses divines & humaines; des écritures de l'ancien & du nouveau Testament, qu'il expliquoit mot à mot d'un bout à l'autre en divers sens; des dogmes de l'Eglise qu'il développoit avec autant d'exaëtitude que de netteté; de la dialectique & des syllogismes d'Aristote; de la musique, de l'astronomie & des differentes opinions des philosophes, qu'il faisoit si parfaitement qu'il répondoit avec facilité à toutes les objections qu'on lui faisoit; & que personne ne pût jamais le vaincre dans la dispute.

III. De si rares talens dans un homme qui paroïssoit devoir en être incapable attirerent à Alexandrie un grand nombre de personnes (a), les uns pour l'entendre, les autres seulement pour le connoître. Saint Athanase conçut pour lui une estime particuliere, & l'engagea à prendre le soin de l'école d'Alexandrie celebre depuis long-tems. C'étoit une faveur particuliere que Dieu accordoit à cette ville, pour la gloire de l'Eglise. Didyme en effet y rendit un témoignage éclatant à la foi de la consubstantialité, & s'opposa avec autant de zele que de lumieres à l'impicté des Ariens, renversant tous leurs sophismes, & dissipant l'illusion de leurs discours.

Il prend le
soin de l'école
d'Alexandrie.

IV. On met vers l'an 355. diverses visites que saint Antoine lui rendit à Alexandrie. Didyme (b) alla aussi le visiter; & dans un entretien qu'ils eurent ensemble sur les saintes Ecritures, le discours étant tombé sur l'aveuglement de Didyme, saint Antoine lui demanda s'il n'avoit point de peine d'être privé de la vûe? Didyme après avoir été pressé une deuxième & troisième fois de répondre, avoua avec simplicité que sa peine à cet égard n'étoit pas petite. Je m'étonne, lui répliqua S. Antoine, qu'étant judicieux comme vous l'êtes, vous regrettiez une chose qui est commune aux mouches, aux fourmis & aux autres animaux les plus méprisables, comme aux hommes, & que vous ne vous réjouissiez pas d'en posséder

Il est visité
par S. Antoine
vers l'an 355.

(a) Solom. lib. 3. cap. 15. Ruffin. lib. 2. cap. 7. Theodoret. lib. 4. cap. 26. Socrat. lib. 4. cap. 15. 25. & 26.

(b) Pallad. hist. Lausaca, c. 4. Ruffin. lib. 2. cap. 7.

» une qui ne se trouve que dans les Apôtres, dans les Saints & dans
 » les Anges, par laquelle nous voyons Dieu même, & qui allume
 » dans nous le feu d'une science si lumineuse. (a) Il vaut beaucoup
 » mieux être éclairé dans l'esprit que dans le corps, & avoir ces
 » yeux spirituels qui ne peuvent être obscurcis que par les pailles
 » du peché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent par un seul
 » regard impudique précipiter un homme dans les enfers.

Dieu lui ré-
 véla la mort
 de Julien, en
 363.

V. Didyme nous apprend lui-même (b) qu'après avoir employé les jeûnes & les prières pour obtenir de Dieu qu'il arrêtât les maux que Julien l'*Apostat* faisoit à l'Eglise; un jour comme il se trouvoit accablé de sommeil & d'épuisement pour avoir poussé son jeûne jusques dans la nuit, il fut comme ravi en extase & entendit des gens, qu'il s'imaginoit voir montés sur des chevaux blancs, dire tout haut: Qu'on dise à Didyme que Julien a été tué aujourd'hui, vers cette même heure, qui étoit la septième, c'est-à-dire, une heure après minuit, & qu'il le fasse favoir à l'Evêque Athanase; que s'étant levé aussitôt il prit de la nourriture, & qu'ayant remarqué le jour & l'heure de cette vision, il se trouva qu'en effet Julien étoit mort dans le même-tems, c'est-à-dire, la nuit du 26. au 27. de Juin de l'an 363.

Disciples de
 Didyme.

VI. Ce fut depuis cet événement que Ruffin (c) vint à Alexandrie prendre des leçons de Didyme; & c'est de lui que nous apprenons, que quelque admirables que fussent ses ouvrages, les discours qu'il faisoit de vive voix avoient beaucoup plus de grace & d'énergie. Saint Jérôme (d) fit aussi en 386. le voyage d'Alexandrie pour voir Didyme, & le consulter sur plusieurs difficultés de l'Ecriture. Il se glorifie de l'avoir eu pour catechiste, & il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'appelloit son maître. Il l'appelle ailleurs son Didyme, & dit de lui: » Il a les yeux qui sont
 » loués dans l'Epouse des Cantiques, & ceux que Jésus-Christ nous
 » ordonne de lever en haut pour considerer les campagnes déjà
 » blanches & prêtes à moissonner: avec ses yeux il regarde com-
 » me fort au-dessous de lui toutes les choses de la terre, & fait
 » revivre l'ancienne coutume de donner à un Prophète le nom de
 » voyant. Celui qui aura lû ses écrits verra d'où les Latins emprun-
 » tent ce qu'ils disent, & après avoir trouvé la source, il se mettra
 » peu en peine des ruisseaux. « Didyme est peu instruit pour la

(a) *Vit. Patr. lib. 3. cap. 28.*

(b) *Pallad. hist. Lausiac. cap. 4. Sofom. lib. 6. cap. 2.*

(c) *Ruffin. lib. 2. cap. 7.*

(d) *Hieronym. Epist. 32. ad Domnion. tom. 4. pag. 245 & Epist. 41. pag. 342. & Prologo in lib. Didymi, De Spiritu Sancto, pag. 474.*

parole, mais il n'en est pas de même pour la doctrine; son style même est d'un homme apostolique, & par la sublimité des pensées & par la simplicité des expressions. Pallade (a), durant son séjour dans les Monasteres qui étoient autour d'Alexandrie & dans les deserts de Nitrie & des Cellules, rendit plusieurs visites à Didyme, qui lui raconta plusieurs particularités de sa vie. Pallade étoit encore jeune alors n'ayant qu'environ vingt-deux ans. Didyme voulut l'obliger à faire la priere dans sa cellule; Pallade le refusa: surquoi Didyme lui dit que saint Antoine n'en avoit pas fait de difficulté; voulant lui dire que pour imiter ce saint homme il devoit obéir sans disputer & sans résister.

VII. Didyme vivoit encore en 392. lorsque saint (b) Jérôme écrivoit son catalogue des hommes illustres, & il avoit alors quatre-vingt-trois ans passés: mais il en vécut davantage; & la suite de l'histoire de (c) Pallade ne nous permet de mettre sa mort que vers l'an 399.

Mort de Didyme, vers l'an 399.

VIII. D'un nombre (c) infini d'ouvrages que Didyme avoit composés & qui étoient importants pour l'Eglise, il ne nous en reste que deux, dont le premier est le livre qu'il a intitulé *Du Saint-Esprit*. Nous ne l'avons qu'en latin, de la traduction de saint Jérôme, qui l'entreprit en 384. à la priere du Pape Damase. C'est de cet excellent livre qu'il dit (e) que les Latins ont pris tout ce qu'ils ont dit sur cette matiere; & craignant apparemment d'être obligé d'y puiser lui-même s'il continuoit l'ouvrage qu'il avoit commencé sur la divinité du Saint-Esprit, il aima (f) mieux supprimer ce qu'il avoit déjà écrit sur ce sujet & être l'interprète de l'écrit d'un autre, que de se parer vainement de plumes étrangères, comme la corneille de la fable. Ce traité de Didyme est cité par saint Augustin (g): il est divisé en trois parties, auxquelles dans nos éditions on a donné le titre de livres, quoiqu'en effet ce n'en soit qu'un.

Livre du Saint-Esprit.

IX. Deux motifs l'engagerent à traiter cette matiere: l'un pour satisfaire aux prieres réitérées de ses freres; l'autre parce qu'il croyoit nécessaire d'établir la doctrine de l'Eglise touchant la divinité du Saint-Esprit, sur l'autorité des Ecritures, afin d'empêcher que les simples ne fussent séduits par ceux qui avançoient sur ce sujet beaucoup de choses qui n'étoient fondées ni sur l'Écriture,

Analyse du premier livre. Tom. 4. oper. Hieronym., pag. 494.

(a) Pallad. *hifl. Lausiac. c. 4. 7. 20. 45.*

(b) Hieronym. *in Catalogo, cap. 109.*

(c) Pallad. *hifl. Lausiac. cap. 2. & 4.*

(d) Hieronym. *ubi supra.*

(e) Idem, *Præfat. in lib. Didym.*

(f) Ibidem.

(g) Augustinus, *Quæst in Exod. lib. 2; Quæst. 25. pag. 429, tom. 3.*

ni sur le témoignage d'aucun ancien auteur ecclésiastique. Il dit dans le premier livre que le nom du Saint-Esprit & la personne qui est désignée sous ce nom, sont également ignorés de ceux dont la philosophie n'a rien de commun avec l'Écriture sainte ; & que ce n'est que dans cette Écriture tant de l'ancien que du nouveau Testament qu'on apprend son nom & une notion de ce qu'est le Saint-Esprit. Ensuite il fait voir que c'est le même Esprit qui a parlé dans les Prophètes & dans les Apôtres ; que le terme d'*Esprit* n'est pas un terme vague, mais le nom d'une véritable substance qui est la même que celle du Père & du Fils, & différente de celle des créatures. En effet, les créatures sont ou corporelles, ou incorporelles. Le Saint-Esprit ne peut être du nombre de celles-ci, puisqu'il habite dans l'âme qui est incorporelle & qu'il en perfectionne les puissances. Il ne peut être non plus du nombre des incorporelles, puisqu'elles peuvent recevoir divers degrés de grâces, de vertus, de sanctification ; au lieu que le Saint-Esprit est le sanctificateur, la source & le collateur de tous les biens, comme il en est la plénitude, suivant que le dit Jésus-Christ dans l'Évangile : *Si donc vous autres étant méchants, comme vous êtes, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le Ciel, donnera-t-il le bon Esprit à ceux qui le lui demandent ?* Dès-lors qu'il est constant que le Saint-Esprit est sanctificateur, il l'est aussi que sa nature est incapable de changement, & différente par conséquent de celle des créatures même incorporelles, puisqu'elles sont muables, étant susceptibles de divers degrés de perfection. Didyme établit encore cette différence sur celle qui doit être nécessairement entre celui qui sanctifie & celui qui est sanctifié. Or c'est le Saint-Esprit qui sanctifie les créatures, comme saint Paul le déclare dans son Épître aux Éphésiens ; il est donc différent des créatures, mais un avec le Père & le Fils & Dieu comme eux : car Dieu seul sanctifie. Didyme ajoute que si le Saint-Esprit étoit du nombre de créatures, il auroit comme elles une substance bornée, & ne pourroit être présent qu'en un seul lieu à la fois : ce qui n'est pas ; puisqu'en même-tems il sanctifie plusieurs personnes & qu'il habite en elles ; fussent-elles répandues en différens endroits du monde & même aux extrémités. Au lieu qu'un Ange qui étoit présent à la prière qu'un Apôtre faisoit en Asie, ne pouvoit pas être présent à celle que les Apôtres faisoient dans d'autres parties de l'Univers. Il est vrai que les Anges sont appelés saints dans l'Écriture, mais ils ne sont saints que par participation de la sainteté du Saint-Esprit, & que parce que le

Fils

Pag. 495.

Pag. 496.

Luc. 11. 13.

Pag. 457.

Ad Ephes.
1. 13. & 4. 30.Luc 9.
A. 10.

Fils unique de Dieu, qui est la sainteté même & la communication du Père, habite en eux. Ils ne sont pas saints par leur propre substance, autrement ils seroient consubstantiels à la Trinité : ce qui ne se peut dire. Didyme enseigne qu'ils sont d'une nature plus relevée que celle des hommes & d'une sainteté plus éminente, à cause qu'ils sont plus intimement unis à la Trinité. Il rapporte plusieurs passages de l'Écriture où nous lisons que les Apôtres & les Disciples étoient remplis du Saint-Esprit : d'où il infere que le Saint-Esprit est Dieu ; parce qu'on ne trouve nulle part dans les livres saints qu'il soit dit que quelqu'un ait été rempli de quelque créature, comme d'un Ange, d'un Trône ou d'une Domination. D'ailleurs, on ne peut être rempli des dons de Dieu que par Dieu même ; & personne n'en est rempli, s'il n'a en lui le Saint-Esprit en qui consistent tous ces dons : non que le Saint-Esprit soit divisé en autant de substances qu'il produit d'effets : car il est indivisible, impassible, immuable de sa nature ; mais parce qu'il reçoit différens noms selon les différens effets dont il est la cause. C'est pour cela que dans les Actes des Apôtres il est dit que S. Etienne étoit rempli de sagesse & du Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit demuroit en lui & parloit en lui. Didyme cite d'autres endroits de l'Écriture, où la paix, la justice, le don des miracles, celui de prophétie sont attribués au Saint-Esprit : d'où il conclut, que pouvant être reçu non d'une ou de deux personnes en même-tems, mais de toutes les nations, il est incréé de sa nature, & d'une nature différente de celle des créatures.

X. Les herétiques objectoient : Il est écrit que toutes choses ont été faites par le Verbe. Didyme répond que le Saint-Esprit étant d'une substance différente de celle de ce tout, comme il l'avoit montré plus haut, il ne pouvoit en faire partie : & parce qu'ils insistoient sur ces paroles du prophète Amos : *C'est moi, dit le Seigneur, qui forme le tonnerre & qui crée l'esprit* ; il fait voir qu'il ne s'agit pas en cet endroit du Saint-Esprit, mais du vent dont Dieu se sert pour assembler les nuages & donner la pluie à la terre ; que c'est pour cela qu'il est dit *je crée* & non pas *j'ai créé*, parce qu'en effet Dieu crée chaque jour les vents, au lieu que les autres substances ne sont créées qu'une seule fois. S'il se fût donc agi là de la substance même du Saint-Esprit & que Dieu l'eût mis entre ses créatures, il auroit dit, *j'ai créé*, & non pas *je crée*. Didyme ajoute que le terme grec qui signifie *esprit*, est mis dans Amos sans article, qui est une marque de singularité : au lieu que dans les autres endroits de l'Écriture, comme dans l'Évangile de saint Jean, &

Pag. 498.

Pag. 499.

Act. 6. 7. 8. 9.

Pag. 500.
501. 502.Suite de
Panalyse.

Pag. 502.

Pag. 503.
Amos 4.

Pag. 504.

Joan. 6.

Rom. 8.
I. Cor. 2.
ad Galat. 5.

dans les Epîtres de saint Paul, où il est question de la personne du Saint-Esprit, ce terme est toujours précédé d'un article, ou de quelque épithète qui désigne clairement qu'il est parlé en ces endroits, non du vent mais du Saint-Esprit.

Suite de
l'analyse.

Rom. 1.
I. Cor. 1.
Coloss. 1.
Hebr. 10.
Pag. 505.

A&. 5. 4.
Pag. 506.

Matth. 10. 19.
Marc. 12. 11.

Luc. 21. 15.

Joan. 10. 30.

Matth. 12.
Luc. 21.

Pag. 507.

XI. Après avoir montré que le Saint-Esprit n'est pas créature, Didyme prouve par les endroits de l'Écriture où il est dit que la charité du Pere & ses autres dons nous viennent du Fils par le Saint-Esprit, que ces trois Personnes n'ayant qu'une même opération, n'ont aussi qu'une même substance. Il tire une autre preuve de la divinité du Saint-Esprit, du discours de saint Pierre à Ananie, où cet Apôtre établit clairement que mentir au Saint-Esprit c'est mentir à Dieu même. Il prouve l'unité de nature entre le Fils & le Saint-Esprit, par ces paroles de Jesus-Christ à ses Apôtres :

Lorsqu'on vous livrera entre les mains des persécuteurs, ne prémeditez point ce que vous leur devez dire, mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même ; car ce n'est pas vous qui parlez, mais le Saint-Esprit. Je vous donnerai alors une bouche & une sagesse, à laquelle vos adversaires ne pourront résister & qu'ils ne pourront contredire. » Car si la sagesse & la doctrine du Saint-Esprit est la même » que la sagesse & la doctrine du Fils, il est visible qu'ils n'ont qu'une » même nature & qu'une même volonté, puisque tous deux com- » muniquent l'une & l'autre en même-tems aux Apôtres & aux » Disciples. « Didyme ajoute : » Or le Fils & le Pere font une même » chose, selon que dit Jesus-Christ en saint Jean : *Mon Pere & moi » sommes une même chose* ; il s'enfuit donc qu'après avoir montré, » comme nous avons fait, que le Saint-Esprit a la même na- » ture que le Fils, il soit aussi démontré que la nature de la Trinité » n'est point divisée & qu'elle est inséparable. « Il confirme l'unité » de nature, de vertu & d'opération dans la Trinité, par un autre » raisonnement fondé sur les paroles de Jesus-Christ en saint Mat- » thieu & en saint Luc. » Le Saint-Esprit, dit-il, est le doigt du Pere » comme le Fils en est la main ; le doigt étant donc de la même » substance que la main, & la main de la même nature que celui » à qui la main appartient, il s'enfuit que le Saint-Esprit est de la » même nature que le Pere & le Fils. « Mais Didyme nous fait re- » marquer en même-tems que cette comparaison dont se sert l'Écri- » ture ne doit pas être pressée, & qu'elle l'a employée, non pour mar- » quer l'étendue ou les parties de la substance des Personnes divi- » nes, mais son unité ; & que de même que la main par le ministère » de laquelle le corps agit ne peut être séparée de ce corps, de même » le doigt ne peut être divisé de la main dont il est. Il dit encore, que

si Jesus-Christ doit être reconnu pour Dieu, parce que dans l'Écriture il est appelé la sagesse & la vertu de Dieu; on doit par la même raison reconnoître le Saint-Esprit pour Dieu, puisqu'il est nommé Esprit de Dieu, Esprit de sagesse, Esprit de vérité.

XII. Didyme continue le même raisonnement dans le second livre, pour montrer que les trois Personnes de la Trinité qu'il appelle un cercle d'unité & de substance, n'ont qu'une même nature; & pour nouvelle preuve de la divinité du Saint-Esprit il ajoute, que comme ceux qui se forment sur Jesus-Christ qui est l'image de Dieu, deviennent semblables à Dieu autant qu'il est au pouvoir de la nature humaine; de même ceux qui sont marqués par le Saint-Esprit qui est le sceau de Dieu, parviennent par l'impression de ce sceau à celui de la sagesse & de la science de Jesus-Christ. Car, comme le dit saint Paul : *Il y a diversité d'opérations surnaturelles*, mais c'est le même Esprit qui opere tout en tous, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît. Didyme se sert de ces paroles de l'Apôtre, pour montrer que le Saint-Esprit est une substance & non une simple opération, comme le disoient quelques heretiques. Il le prouve encore par plusieurs autres endroits de l'Écriture, en particulier par celui des Actes, où les Apôtres assemblés en Concile à Jérusalem disent : *Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous*; car ce terme, *il a semblé bon*, marque non une opération mais une nature, comme on le voit par ces paroles de Job : *Il est arrivé ce qui a semblé au Seigneur*. Il insiste aussi sur la forme du Batême, qui marque clairement que la foi au Saint-Esprit est la même qu'au Pere & au Fils, & que le Batême se doit donner au nom des trois Personnes sans qu'il soit permis d'en omettre aucune : en sorte que celui qui batiseroit au nom du Pere & du Fils, sans nommer le Saint-Esprit, ne donneroit qu'un batême imparfait, & qui n'opéreroit pas la rémission des péchés. » De ce raisonnement il s'ensuit, » continue Didyme, que la substance de la Trinité est indivisible, » que le Pere est véritablement le Pere du Fils, le Fils véritablement Fils du Pere, & le Saint-Esprit véritablement Esprit du Pere & de Dieu : voilà la foi de ceux qui croient, & toute l'occonomie de la discipline ecclesiastique s'accomplit par la foi en la Trinité. Les trois Personnes ont concouru à l'établissement & au régime de l'Église : le Pere a destiné les Apôtres au ministère; le Fils les a envoyés prêcher; le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Église : ce qui marque dans ces trois Personnes une même opération, & conséquemment une même substance. « Didyme prouve la même vérité par divers passages des Epîtres de saint

Analyse du
second livre.
Pag. 507.

I. Cor. 12. 16.

Act. 15. 28.
Pag. 508.
Job. 1.

I. Thessal. 2.

Act. 20.
Pag. 509.

- I. Cor. 6.
Ephes. 3.
Galat. 2.
II. Cor. 13.
I. Cor. 3.
- Pag. 510.
- Joan. 14. 16.
- Pag. 511.
- Rom. 8. 26.
- Suite de l'analyse du second livre.
Pag. 512.
Amos 3.
Matth. 22.
Luc. 20.
Psal. 1.
Act. 28. 25.
Isaï. 6. 2.
- Isaï. 6. 2.
- Joan. 15. 26.
- Exod. 5.
Zachar. 1.
Luc. 1. 35.
Psal. 103.
- Paul, où il est dit que le Saint-Esprit, de même que le Pere & le Fils habitent dans le cœur des vrais Fidèles, & qu'ils font son temple. Il y auroit donc de l'impieté à mettre le Saint-Esprit au rang des créatures. Un être créé n'habite pas dans un autre : les arts & les sciences, les vertus & les vices habitent en quelque maniere dans nous, mais comme des qualités accidentelles & non comme des substances. Didyme traite ensuite de la mission du Saint-Esprit, & dit que comme celle que le Fils reçoit du Pere ne l'en éloigne & ne l'en sépare pas, de même le Saint-Esprit quoiqu'envoyé par le Pere & par le Fils, n'est séparé ni de l'un ni de l'autre, sa nature n'étant point bornée comme celle des créatures ni limitée par les lieux. Il remarque que lorsque Jesus-Christ dit dans saint Jean : *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Consolateur*; ce terme *autre*, signifie en cet endroit une diversité non de nature, mais d'opération entre le Fils & le Saint-Esprit : le Fils faisant les fonctions de légat & de médiateur; le Saint-Esprit celles de consolateur. Il ajoute que ces fonctions ne sont pas néanmoins tellement propres à une personne, que l'autre ne puisse les remplir; puisque le Saint-Esprit fait aussi quelquefois l'office de médiateur, ainsi que le dit saint Paul aux Romains : *Le Saint-Esprit prie pour nous par des gémissemens ineffables.*
- XIII. Didyme reprenant après cela la suite des preuves de la divinité du Saint-Esprit, rapporte plusieurs passages tant de l'ancien que du nouveau Testament, où nous lisons que c'est le Saint-Esprit qui a animé les Apôtres, inspiré les Prophètes & parlé par leur bouche; & insistant particulièrement sur l'endroit des Actes où saint Paul dit aux Juifs : *C'est avec grande raison que le Saint-Esprit qui a parlé à nos Peres par le prophète Isaïe, a dit : Allez vers ce peuple, & dites lui : Vous écouterez & en écoutant vous n'entendrez point*; il fait observer que la prophétie que saint Paul attribue ici au Saint-Esprit, est attribuée au Seigneur dans le livre d'Isaïe, où on lit en effet : *J'ai ouï la voix du Seigneur qui me disoit : Allez, dites à ce peuple : Vous écouterez, &c.* ce qui ne laisse aucun lieu de douter que la volonté & la nature du Seigneur & du Saint-Esprit ne soit une & la même, & que le nom du Saint-Esprit ne signifie aussi le Seigneur. Une autre preuve de sa divinité, c'est qu'il est envoyé du Pere comme le Fils; au lieu qu'aucun homme n'en a été envoyé, pas même Moïse ni aucun des Prophètes, tous ayant été envoyés par le Seigneur, & par le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Il prouve par les paroles de l'Ange à Marie, & par celles du Pseaume 103. que le Saint-Esprit a le pouvoir de créer, ce qui

n'appartient qu'à Dieu; & qu'il peut comme le Fils, enseigner toute verité. S'il est dit de lui, qu'il ne *dira (a) rien de lui-même*, c'est, comme l'explique Didyme, que le Saint-Esprit ne dit rien que par la volonté du Pere & du Fils dont la sienne est inséparable, parce qu'il reçoit des deux & son être & ses paroles. Didyme s'explique à cette occasion sur différentes manieres de parler marquées dans l'Écriture, qui paroissent supposer dans les trois Personnes de la Trinité des membres humains, des oreilles, une bouche, des yeux, & dit qu'il faut les entendre de telle sorte qu'elles ne dérogent en rien à la grandeur & à la simplicité de Dieu; que lors par exemple qu'il est dit: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, cela ne signifie pas que le Pere en parlant au Fils lui ait appris quelque chose, mais seulement qu'il y a entre le Pere & le Fils une unité de nature & de volonté; & que c'est afin qu'on ne séparât pas le Saint-Esprit du Fils, qu'il est écrit: *Il ne dira rien de lui-même, mais il parlera selon qu'il aura entendu*; car si le Fils est un en nature avec le Pere, parce qu'il ne peut faire que ce qu'il voit faire au Pere, ainsi que le dit saint Jean; par une raison semblable le Saint-Esprit doit être d'une même volonté & d'une même nature avec le Fils, puisqu'il ne dit que ce qu'il a appris du Fils. Didyme reconnoît ici que la Trinité étant au-dessus des substances materielles, nous ne pouvons en parler avec exactitude. Il veut sur-tout qu'on bannisse de la théologie les sophismes & les raisonnemens captieux des dialecticiens, qui prennent même de la parole de piété, occasion d'établir l'impieté. Il demande que l'on juge de son ouvrage non par l'exécution, mais par la volonté qu'il a eu de le bien exécuter pour la gloire de Dieu, quoiqu'il n'en soit pas venu à bout. Puis rentrant en matiere, il rapporte une grande partie du chapitre huitième de l'Épître aux Romains, où il est parlé de la justification, & fait voir par ce qu'en dit saint Paul, l'union qui est entre le Saint-Esprit & les deux autres Personnes de la Trinité. Il confirme la même chose par un passage de la première Epître de saint Pierre: montrant que le Saint-Esprit y est appelé l'Esprit de Jesus-Christ, l'Esprit de Dieu; de même que dans la première Epître aux Corinthiens, & dans la première de S. Jean; & qu'il est dit en d'autres endroits des Epîtres de S. Paul, que c'est par le Saint-Esprit que nos corps mortels sont vivifiés;

Joan. 16.

Pag. 514.

Pag. 515.

Psal. 103.

Joan. 16.

Joan. 15.

Pag. 516.

Pag. 517.

Rom. 3. 4.
& seq.

I. Petr. 1.

Pag. 518.

I. Cor. 2. & 3.

Pag. 518.

(a) Non enim loquetur à semetipso. Hoc est non sine me & sine meo & Patris arbitrio, quia inseparabilis à mea & Patris est voluntate. Quia non ex se est, sed ex Pa-

tre & ex me est. Hoc enim quod subsistit & loquitur, à Patre & me ille est. Didymi, De Spiritu Sancto, tom. 4. oper. Hieronym, pag. 514.

Pag. 519. que c'est lui qui nous fait enfans adoptifs de Dieu en demeurant
 Pag. 520. en nous, & coheritiers de Jesus-Christ; que ceux au contraire qui
 ont irrité cet Esprit saint & n'ont pas cru en lui, sont devenus en-
 nemis de Dieu, selon que le dit le prophète Isaïe.

Isaï. 63. 10.

Analyse du
 troisiéme li-
 vre.

Pag. 521.
 & seq.

XIV. Didyme commence son troisiéme livre par une explica-
 tion fort longue de ce passage d'Isaïe. Il y trouve d'abord la con-
 damnation des Manichéens, qui séparant la bonté de Dieu de sa
 justice, en prenoient occasion de feindre deux dieux, l'un juste,
 l'autre bon. Rien en effet n'est plus exprès contre ces heretiques
 que cet endroit d'Isaïe, qui nous représente le même Dieu come
 juste & misericordieux tout ensemble. Mais pour leur prouver
 qu'ils ne pouvoient sans impieté établir un Dieu misericordieux
 qu'ils disoient auteur de l'Évangile, & un Dieu juste à qui ils attri-
 buoient l'ancien Testament, il leur allègue outre ce passage d'I-
 saïe, divers endroits de l'ancien Testament où le même Dieu qui
 y est appellé juste, y est aussi nommé bon; & plusieurs du nouveau
 où Dieu est qualifié tantôt juste, tantôt bon. Didyme explique en-
 suite du Saint-Esprit, ce qui est dit dans Isaïe de l'Esprit de Dieu;
 d'où il infere qu'en étant inséparable, il est d'une même nature
 avec Dieu. Il prouve encore son unité de nature avec le Pere & le
 Fils, en ce que l'Écriture lui attribue comme au Pere & au Fils la
 vertu de sanctifier. Ensuite il rapporte les diverses significations du
 terme *Esprit*, montrant qu'il se prend quelquefois pour marquer
 le vent, l'ame, l'esprit humain par opposition à l'ame des bêtes, les
 Anges, les démons, la volonté, la pensée, le sens spirituel de l'É-
 criture: » Ce qui est, dit-il, à observer afin de répondre aux sophis-
 » mes de ceux qui prennent occasion de tous les endroits où ce
 » terme se trouve employé en quelqu'un de ces sens dans l'Écri-
 » ture, d'en inferer que le Saint-Esprit est créature. « Comme il
 avoit dit plus haut que la Trinité seule, à l'exclusion de toute créa-
 ture, peut remplir substantiellement l'ame & l'esprit de l'homme,
 il s'objecte qu'il est dit en plusieurs endroits de l'Écriture que satan
 étoit entré dans Judas, & qu'il avoit rempli le cœur d'Ananie. A
 quoi il répond que satan n'agit sur l'homme que par les mauvaises
 pensées qu'il lui inspire, & par les tromperies qu'il emploie pour
 le séduire, & allumer en lui le feu des passions; mais qu'il n'y en-
 tre pas substantiellement & ne pénètre pas jusques dans son cœur.
 Si le Saint-Esprit n'est pas créature, disoient les heretiques, ou il
 est frere de Dieu le Pere & oncle de Jesus-Christ Fils unique du
 Pere, ou il est fils de Jesus-Christ, ou fils de Dieu lui-même; au-
 quel cas Dieu le Pere aura deux fils. Didyme ne répond à ces sortes

Psal. 142.
 Nehemie 9.
 I. Theisal. 5.
 Joan. 17.
 Luc. 18.
 I. Cor. 1.

Pag. 525.
 526. 527.

Luc. 22. 3.
 A&G. 5. 3.

Pag. 528.

de raisonnemens qu'avec compassion pour ceux qui les faisoient, & leur dit que l'on ne doit pas raisonner des choses invisibles & spirituelles par ce qui se passe dans les visibles & corporelles; qu'être pere, fils, oncle, petit-fils, sont des noms dont l'esprit de l'homme extrêmement borné, se sert pour désigner & distinguer les corps; & que si l'Écriture en emploie quelques-uns pour marquer ce que nous devons penser des choses divines, ce n'est que pour s'accommoder à nos façons de parler. Didyme finit son traité par ces paroles remarquables: » Que ce que j'ai dit jusqu'ici sur ce » sujet en un style qui n'est rien moins que riche, fuffise; le peu même que je dis, marque assez ma frayeur d'avoir osé traiter de ce » qui regarde le Saint-Esprit: car puisqu'il n'y a aucun pardon à » espérer pour ceux qui blasphément contre la Trinité, quelle précaution & quelle exactitude ne devons-nous pas apporter lorsque » nous parlons de ce Mystere, même en peu de mots & dans un » style simple, pour ne pas nous tromper? Que si quelqu'un même » veut lire ce livre, nous le prions de se purifier de toute action & de » toute pensée contraire à la sainteté de Dieu, afin qu'il ait un esprit » éclairé pour entendre ce qui y est dit, & le cœur plein de sainteté » & de sagesse pour nous pardonner si nous n'avons pas répondu selon nos desirs à l'attente du lecteur, qui doit considerer l'esprit dans lequel nous avons écrit, sans s'arrêter aux expressions dont nous nous sommes servi: car de même que le témoignage de notre conscience nous fait dire hardiment que notre doctrine est celle de la piété, aussi la bonne foi nous oblige d'avouer que notre manière d'écrire est fort éloignée de la politesse & de l'agrément des personnes éloquantes; n'ayant eu d'autre dessein en traitant de l'Écriture, que de chercher avec piété quel en est le véritable sens, & de l'exprimer ensuite avec la simplicité ordinaire de notre discours. « Ce traité de Didyme a été imprimé séparément à Cologne en 1531. in 8°. & à Helmstadt en 1614. in 8°. & dans la Bibliothèque des Peres, à Paris en 1589. & 1654.

Pag. 529.

Pag. 530.

XV. Nous avons encore sous le nom de Didyme un traité contre les Manichéens, traduit du grec par Turrien, & imprimé en latin par le pere Possin dans son Apparat, par Canisius au quatrième tome de ses anciennes leçons, & dans le quatrième tome des Bibliothèques des Peres, de Cologne & de Lyon. Le pere Possin a donné depuis en grec le commencement de ce traité, dans ses notes sur les Épîtres de S. Nil; & nous l'avons aujourd'hui tout entier en cette langue tant dans le recueil du pere Combefis, imprimé à Paris en 1672. que dans la nouvelle édition des anciennes

Traité de
Didyme contre les Manichéens.

leçons de Canisius par M. Basnage, à Anvers en 1725. S. Jérôme ne dit rien de ce traité contre les Manichéens, dans le dénombrement des œuvres de Didyme: mais comme il lui en attribue une infinité d'autres que ceux dont il fait mention, on s'est cru suffisamment autorisé d'attribuer celui-ci à Didyme, par sa conformité avec le traité du Saint-Esprit, avec lequel il en a en effet beaucoup, sur-tout dans son affectation à subtiliser les termes. On ne peut douter d'ailleurs que ce traité ne soit de Didyme, car on y voit tous les raisonnemens dont on se servoit alors contre les hérétiques.

Analyse de
ce traité. to. 1.
l'édition. Canis.
pag. 204. édit.
Anvers. an.
1725.

XVI. Ceux que Didyme emploie ici contre les Manichéens sont très-métaphysiques. Comme ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, il fait contre eux ce raisonnement. L'opposition entre les contraires suppose toujours entre-eux quelque chose de commun: ainsi le blanc & le noir, quoique contraires, ne le sont pas néanmoins à tous égards, mais ils conviennent, en ce qu'ils sont l'un & l'autre une couleur & une qualité. Si donc il y a deux principes non engendrés contraires, ou ces deux principes sont contraires à tous égards, ou ils ont quelque chose de commun. Le premier ne se peut dire, parce qu'il n'y a rien qui soit en tout contraire à un autre. Il faut donc avouer le second & convenir qu'ils ont quelque chose de commun, savoir l'existence & d'être substance: comme aussi ils sont contraires, en ce que l'un est bon & l'autre mauvais; l'un lumière, l'autre ténèbres. Or on conçoit plutôt en eux ce qu'ils ont de commun savoir l'être, que ce qu'ils ont de contraire, c'est-à-dire, comme d'être bon ou mauvais: la contrariété qui est entre-eux ne vient donc pas de ce qu'ils ont de commun, mais de ce qui leur est propre. De tout cela Didyme conclut que ces deux principes ne peuvent être admis, & dit: » Il est convenu que ces deux principes sont non engendrés; » & il est certain d'ailleurs qu'il n'y a rien avant le non engendré. » Or en admettant, comme font les Manichéens, deux principes » contraires non engendrés, il faudra concevoir quelque chose en » eux avant cette qualité, c'est-à-dire ce qu'ils ont de commun; la » chose est impossible: puisqu'on ne conçoit rien avant la qualité de » non engendré, il est donc aussi impossible que deux principes con- » traire non engendrés existent. « Didyme prouve en particulier que le principe que les Manichéens appelloient mauvais ne peut être non engendré, c'est à-dire éternel, par la raison que tout ce qui est mauvais doit être puni, que tout ce qui doit être puni est corruptible, & que rien de corruptible n'est éternel. A quoi il ajoute
que

que le mal n'étant qu'une qualité ne peut pas être une substance, ni par conséquent constituer un principe. Voici un autre de ses argumens : Les contraires se détruisent l'un l'autre ; les êtres éternels ne peuvent être détruits : il n'y a donc point de principes contraires & éternels. Il s'étend beaucoup à montrer qu'il n'y a rien de mauvais par nature, ni le corps ni l'ame, puisque l'un & l'autre peuvent devenir bons en se sanctifiant. Et comme on auroit pû lui objecter que dans l'Écriture les hommes sont appelés enfans de colere, il répond qu'ils ne sont nommés ainsi que parce qu'ils deviennent l'objet de la colere de Dieu par les pechés qu'ils commettent volontairement ; de même que l'on nomme enfans de paix, de sagesse, de lumiere, ceux qui sont éclairés par les lumieres de la verité ; que si Judas est appelé enfant de perdition, c'est parce qu'il avoit fait des choses dignes de la mort & de la perdition ; qu'avant cela & lorsqu'il étoit du nombre des Apôtres, il n'étoit pas fils de perdition, puisque Jesus-Christ lui dit comme aux autres Disciples : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups*. Il dit beaucoup de choses pour expliquer comment la chair de l'homme est appelée dans saint Paul, *une chair de peché* ; & prétend qu'elle est ainsi nommée par l'Apôtre, parce que l'homme abusant de sa chair en la faisant servir à ses infâmes plaisirs, en fait une chair de peché, comme ceux qui s'en servent pour exercer des bonnes œuvres, en font une chair de sainteté & de justice. D'où vient que le même Apôtre dit en parlant des Vierges, qu'il faut que par leur éloignement des choses du siècle elles soient saintes de corps & d'esprit. Il dit encore que la chair peut être appelée chair de peché, parce qu'elle est produite par l'usage du mariage, qui n'étoit pas, dit-il, exempt de peché avant la venue de J. C. qui a sanctifié le mariage ; qu'il n'y a que la chair de Jesus-Christ & celle d'Adam qui ne puisse être appelée chair de peché, parce que Jesus-Christ est né d'une Vierge, & que le premier homme a été formé de terre ; que c'est pour cela que saint Paul a dit de Jesus-Christ qu'il s'étoit revêtu, non de la ressemblance de la chair, mais d'une chair semblable à celle du peché, n'ayant rien manqué à la chair du Sauveur, que de n'être pas née à la maniere ordinaire des autres hommes ; que s'il fût né par la voie ordinaire de la generation, il auroit été sujet au peché, auquel tous les descendans d'Adam sont sujets ; que ce ne fut qu'après avoir peché qu'Adam connut Eve, & que c'est pour cela encore que la chair est appelée chair de peché, parce que d'immortel qu'étoit Adam avant son peché, il est devenu mortel par son peché, & a transmis la mort à

l.
Pag. 206.
Ephes 2. 2.

Pag. 207.

Matth. 10. 16.

Rom. 8. 3.

Pag. 208.

Rom. 8. 3.

Pag. 209.

ses descendans; que l'usage du mariage, quoique permis & même sans peché dans ceux qui en usent suivant les maximes de l'Evangile, est appellé peché, non qu'il le soit en lui-même, mais en comparaison de la virginité qui est un bien beaucoup plus excellent. Didyme prouve après cela qu'aucun être raisonnable n'est méchant par nature, mais par volonté; que Jesus-Christ a donné à Judas le nom de diable, à cause de sa mauvaise volonté & de sa trahison, & non de sa substance; que le démon même n'est pas méchant par sa nature mais par sa volonté, & que cette volonté ne peut être regardée comme essentielle à la substance ou à la nature. Les Manichéens demandoient pourquoi un Dieu bon auroit créé le démon qui devoit être mauvais & pernicieux? Didyme répond que cette demande offense tous ceux qui admettent une providence; qu'au reste Dieu en créant le démon, l'a créé libre de sa nature, de même que tous les êtres raisonnables, avec pouvoir de se porter au bien & au mal; qu'en cela on ne peut accuser Dieu, puisque ce n'est pas à cause de cette liberté pour le bien & pour le mal que le démon est mauvais, mais parce que de lui-même il s'est déterminé à prévariquer & à faire le mal contre les préceptes du Créateur; que c'est pour cela que Dieu l'a condamné au feu éternel, selon qu'il est dit dans saint Matthieu. Didyme se sert de cet endroit de l'Evangile pour faire sentir aux Manichéens, que le démon qu'ils regardoient comme mauvais principe, qu'ils éga- loient à Dieu même en autorité, & qu'ils disoient éternel comme lui, ne le pouvoit être, puisque Jesus-Christ dit dans cet endroit que Dieu l'a condamné avec ses anges au feu éternel. Pour prouver que l'homme est méchant par sa nature, ces heretiques objectoient ces paroles de saint Jean aux Juifs: *Race de vipere, qui vous avertis de fuir la colere qui doit tomber sur vous?* Didyme après leur avoir fait remarquer qu'il ne convenoit pas de se servir du témoignage de saint Jean-Baptiste qui appartenoit à l'ancien Testament qu'ils n'admettoient pas, répond que ce passage au lieu de leur être favorable, leur étoit contraire; puisque saint Jean en exhortant à la pénitence ceux qu'il avoit appellés *race de vipere*, déclaroit nettement qu'ils n'étoient ni mauvais, ni bons par nature; autrement ils n'auroient pas eu besoin de pénitence: mais ce Saint les y exhorte parce que de mauvais qu'ils étoient par le choix de leur volonté, ils pouvoient devenir bons s'ils le vouloient. Les Manichéens objec- toient encore: Si la vengeance que Dieu tire du pecheur le fait changer de conduite, la vengeance est donc un bien & consé- quemment la peine & le supplice que Dieu emploie pour le punir

Pag. 210.

Joan. 6. 70.

Pag. 211.

Pag. 212.

Pag. 213.

Matth. 25. 4.

Pag. 214.

Luc. 3. 7.

Pag. 216.

font bonnes aussi : si cela est, la promesse, c'est-à-dire, la récompense sera un mal, puisque deux contraires ne peuvent être bons l'un & l'autre. Si au contraire la promesse est bonne, la peine sera donc mauvaise ; si elle est mauvaise, ce n'est donc pas Dieu qui la fait souffrir, mais le démon. Didyme répond, Si c'est le démon qui afflige, ou il afflige les bons ou les méchants. Il ne peut affliger les bons, puisqu'il n'a point de droit sur eux ; il n'afflige pas non plus les méchants, puisqu'étant de leur nombre il devroit aussi s'affliger lui-même : ce n'est donc pas le démon, mais Dieu qui punit. Or les peines qu'il envoie sont utiles, parce qu'elles sont la cause d'un bien qui est la conversion du pécheur & qu'elles l'empêchent de faire du mal, que Dieu ne défendrait pas, si le pécheur ne pouvoit l'éviter. Il ajoute que les Manichéens font preuve de leur ignorance, en disant que la peine & la promesse sont contraires, puisqu'elles sont l'une & l'autre une récompense ; la première des mauvaises actions, la seconde des bonnes. Saint Jean Damascène (a) cite un passage de Didyme contre les Manichéens, qui ne se trouve point dans le traité dont nous venons de parler, ce qui marque qu'il est imparfait, mais il doit y manquer peu de chose. Nous avons deux traductions latines de ce traité : l'une du père Combefis, qui le traduisit sur une copie d'un manuscrit grec, faite en Italie par M. Bigot ; l'autre de Turrien. C'est cette dernière que l'on a suivie dans l'édition d'Anvers de 1725. Elle avoit déjà été imprimée dans l'Apparat du père Possin, à Venise en 1603. à Cologne en 1608. & parmi les anciennes leçons de Canisius, à Ingolstadt en 1604.

XVII. Cassiodore (b) nous assure qu'il avoit trouvé un commentaire de Didyme l'aveugle sur les sept Epîtres canoniques, & qu'il les avoit fait traduire de grec en latin par Epiphane : mais il ne paroît pas que ce commentaire ni la traduction qu'en fit Epiphane soient venus jusqu'à nous. Celui que nous avons sous le nom de Didyme dans les Bibliothèques des Peres, à Paris en 1575. 1589. 1644. 1654. à Cologne en 1618. à Lyon en 1672. & avec le livre du Saint-Esprit, à Cologne en 1531. & ailleurs, a tout l'air d'un auteur Latin & non d'un Grec. Le style n'en est point gêné, comme l'est ordinairement celui des traductions ; il coule de source : mais ce qui est de plus remarquable, l'auteur regarde les Grecs comme lui étant étrangers, & leur langue com-

Commen-
taires sur les
Epîtres cano-
niques suppo-
sés à Didyme.

(a) Damascen. in *Parallels*, pag. 507.

(b) Cassiodor. *Instit. divin. cap. 8.*

me n'étant pas la sienne. Il faut remarquer, (a) dit-il, en expliquant ces paroles de l'Épître de saint Pierre : *Dans lequel les Anges même desirerent de pénétrer*, que chez les Grecs on lit *dans lesquels & non dans lequel*, qui est la leçon de la vulgate. Et sur la première Epître de saint Jean, il dit : (b) Le diable, en terme grec, signifie séducteur ou accusateur. Il y a plus, c'est que l'auteur de ce commentaire cite par-tout l'Écriture sainte non selon le grec, mais suivant la vulgate : d'où il est naturel d'inferer qu'il n'étoit pas Grec d'origine. C'est même une preuve particulière que ce commentaire ne peut être le même qu'Epiphane traduit à la prière de Cassiodore ; puisqu'il est traduit en grec ordinairement dans ses traductions, les mêmes versions de l'Écriture dont s'étoient servis ceux dont il traduit les ouvrages de grec en latin, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'histoire Tripartite dans la version latine qui est de lui. Ce commentaire a même peu de ressemblance avec celui que Cassiodore fit traduire du grec ; car celui-ci contenoit une (c) explication des sept Epîtres canoniques : celui-là au contraire n'explique, à proprement parler, que la première Epître de saint Pierre & la première de saint Jean. Ce qu'il dit sur les autres Epîtres ne peut passer pour un commentaire ; ce ne sont que des annotations. Il faut ajouter que le commentaire dont parle Cassiodore, ne renfermoit aucun sentiment dangereux, autrement il ne l'eût pas donné à ses Religieux sans l'avoir auparavant corrigé ; car c'est ainsi (d) qu'il en uoit à l'égard de tous les livres qu'il leur mettoit en main. Au contraire, celui que nous avons enseigné plusieurs choses désapprouvées dans l'Eglise ; & celle-ci entre-autres : Que (e) parmi les anges transgresseurs il y en a quelques-uns qui bien que dépravés se convertiront, & desireront de voir la gloire du Sauveur comme par une fenêtre ; ce qui arrivera aussi aux damnés qui auront soin de leur salut. Il y a même toute

(a) *Notandum quod apud Græcos in quæ legitur, non in quem. Pag. 322. col. 2. l. 4. Biblioth. Patr. Lugd.*

(b) *Diabolus ergo græco vocabulo seductor seu accusator significat. Ibid. p. 330. col. 2.*

(c) *Sed cum de reliquis canonicis epistolis magna nos cogitatio fatigaret, subito nobis eodem Didymi græco stylo scriptus in expositionem septem canonicarum Epistolarum Domino largiente concessus est, qui ab Epiphano viro disertissimo translatus est; Cassiodor. Instit. divin. cap. 8.*

(d) *Et ut procul à vobis fieret error hæreticus (annotationes) in epistolam ad Romanos quæ potuit curiositate purgari: reliquas in carthæco codice conscriptas vobis emendandas reliqui. . . . Sed inter has sollicitudines astutus quædam anonymum reperit qui tredecim epistolas Pauli tractavit. Hic diligenter excussus secundum vobis ac securum genus commentorum Domino largiente præstabit. Idem, ibid.*

(e) *Biblioth. Patr. Lugd. pag. 322. col. 2.*

apparence que cet auteur n'a écrit que long-tems après la mort de Didyme, & après la naissance de l'herésie des Eutychiens ; car voici comment il s'explique sur la distinction des deux natures en Jesus-Christ, & sur leur union en une même personne. Il y a (a) certaines gens qui n'approfondissant pas assez le sens des Ecritures, confondent les deux noms de Jesus-Christ, enforte qu'ils tombent dans un grand inconvenient, en ce que faute de bien prendre ce sens de l'Écriture, ils s'imaginent que ce qui est né de la Vierge selon la chair, & qui a reçu le nom de *Jesus* de la bouche d'un Ange, est une même chose avec celui qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu : il est nécessaire de dire que quoique l'unité se soit faite principalement entre le Verbe divin & la nature humaine qu'il a prise, cependant l'essence du Verbe n'a pas été changée en homme, non plus que l'homme n'a pas changé sa nature en celle du Verbe divin, quoique par le moyen du Verbe l'homme soit devenu Dieu ; enforte que tant qu'il est possible il possède la divinité d'une maniere parfaite & incommunicable : ainsi quoique l'unité soit telle en Jesus-Christ, cependant ces noms marquent quelquefois sa divinité, & d'autres fois son humanité.

XVIII. Nous mettrons donc le commentaire de Didyme sur les Epîtres canoniques, au nombre de ses ouvrages qui sont perdus. Les autres sont des commentaires (b) sur tous les Pseaumes ; sur le livre de Job ; sur Isâie, depuis le quarantième chapitre jusqu'à la fin ; sur Osée, à la priere de saint Jérôme ; sur Zacharie ; sur les Evangiles de saint Matthieu & de saint Jean ; sur l'Épître (c) aux Galates ; sur celle (d) aux Ephesiens ; & sur la première (e) aux Corinthiens. Saint Jérôme qui fait mention de tous ces écrits de Didyme, ajoute (f) qu'il y en avoit une infinité d'autres qui de-

Ouvrages de
D'dyme qui
sont perdus.

(a) *Quia verò confundunt aliqui non perscrutantes scripturas, ita ut in maximum incidant detrimentum. Arbitrati namque sunt non distinguentes scripturarum sensum quia quod in Maria secundum carnem processit & Angeli voce Jesus nomen accepit. Item quod ipse est qui cum in forma Dei esset unigenitus Dei Filius, non rapinam arbitratus est, &c. idem esse. Ideo dicendum est quia licet præcipua unitas facta sit Dei verbi ad hominem quem Deus assumpsit, veruntamen essentia verbi non est in hominem conversa. Nec rursus homo factus est quod est Dei verbum, licet Deus sit factus ab eo ut*

habeat sicut possibile est intranscendibilem deitatem. Quapropter licet unitas ita facta sit, tamen prædicta nomina aliquando eum qui factus est ex semine David secundum carnem : aliquando verò unigenitum Dei filium qui est Deus substantialiter representatus designat. In Epist. I. Joan. p. 333.

(b) Hieronym. in Catal. cap. 109.

(c) Idem, Epist. 77. ad August. p. 619.

(d) Hieronym. lib. 1. Ad. Ruffin. pag. 373. & præmio. in Epist. ad Ephes.

(e) Hieronym. Epist. 31. ad Pammach. pag. 243.

(f) Idem, in Catal. pag. 109.

mandoient une table particuliere; qu'il avoit aussi écrit un traité sur les dogmes ou sur les sectes, & deux livres contre les Ariens; enfin qu'il avoit interpreté les livres des principes d'Origene, & en avoit pris la défense contre ceux qui les condamnoient. Cassiodore (a) parle d'un commentaire de Didyme sur les Proverbes, qu'il avoit fait mettre en latin par Epiphane: on en trouve des fragmens dans les chaînes grecques de Peltanus, & du pere Cordier sur le huitième chapitre de S. Luc. Saint Jean Damascene (b) cite quelque chose d'un commentaire de Didyme sur l'Ecclesiaste; on lui en attribue un sur le Cantique des Cantiques, dont on trouve quelques fragmens dans la chaîne de Meursius (c). Celle de Ghislerius (d) en rapporte d'autres d'un commentaire de Didyme sur Jeremie. Didyme fait (e) lui-même mémoire de son livre des sectes dans celui du Saint-Esprit: mais nous ne croyons pas qu'il faille distinguer cet ouvrage de celui que saint Jerôme appelle (f) *dogmes*. Theodoret (g) qui parle du livre des sectes, dit que Didyme l'écrivait à Alexandrie dans le tems que saint Ephren traitoit la même matiere à Edesse. On remarque (h) que dans ses écrits il avoit recours aux versions des interpretes Juifs, après celle des Septante. Saint Jerôme cite un (i) livre de Didyme adressé à Ruffin, qui lui avoit demandé, pourquoi les enfans mourroient, puisqu'ils n'avoient reçu un corps qu'à cause de leurs pechés. Didyme répondoit à cette question en disant: que parce que les enfans n'avoient peché que legerement dans une vie précédente, il leur suffisoit d'avoir été un moment dans la prison de leurs corps & de l'avoir comme touchée. Il attribue (k) encore à Didyme un traité du nombre impair ou du nombre septenaire. Socrate (l) parle de trois livres de Didyme sur la Trinité. Je ne fai si ce ne seroient pas les deux livres contre les Ariens & celui du Saint-Esprit. On trouve quelque chose dans saint Jean Damascene, de deux écrits (m) de Didyme, dont l'un étoit intitulé: *aux Philosophes*; l'autre *De l'incorporel*.

Ce qu'il y a de remarqua-

.XIX. Didyme cite comme Ecriture sainte le livre (n) de la

(a) Cassiodor. *De instit. divin. cap. 5.*

(b) Damasc. *in Parallelis*, pag. 685.

(c) *Pag. 19.*

(d) *Tom. 1. p. 39. tom. 2. p. 704. & 753.*

(e) *Pag. 507. tom. 4. oper. Hieronym.*

(f) Hieronym. *in Catal. cap. 109.*

(g) Theodoret. *lib. 4. cap. 29.*

(h) Hieronym. *l. 2. adv. Ruffin. p. 433.*

(i) *Idem, lib. 3. contra Ruffin. p. 464.*

(k) *Idem, advers. Jovinian. pag. 241.*

(l) Socrat. *lib. 4. cap. 25.*

(m) Damascen. *in Parallelis*, pag. 643. & 780.

(n) *Et in libro qui sapientia inscribitur: Quæ autem in cælis sunt quis investigavit? (Sap. 9.) Didym. De Spiritu Sancto p. 510.*

Sageſſe, celui (a) de Tobie, l'hiſtoire (b) de Suſanne, l'Épître de ſaint (c) Jacques, & celle aux Hebreux (d) comme étant de ſaint Paul. Dans le chapitre vingtième des Actes, où nous liſons que S. Paul étant à Milet envoya à Ephèſe pour faire venir les Prêtres de cette Eglife; (e) il liſoit: les Prêtres de divers lieux & de pluſieurs Eglifeſ. Il enſeigne que (f) c'eſt la propre ſubſtance du Saint-Eſprit qui habite dans les juſtes & qui les ſanctifie, & qu'il n'appartient qu'aux trois Perſonnes de la Trinité de pouvoir par leur ſubſtance pénétrer dans nos ames & dans nos cœurs; qu'ainſi (g) lorſque nous liſons dans l'Écriture que le démon a rempli le cœur de quelqu'un, nous ne devons pas croire qu'il entre en lui, ou qu'il pénètre juſques dans ſon cœur, ce qui n'appartient qu'à la Trinité, mais qu'il n'agit ſur lui que par les penſées qu'il lui ſuggere; que le Saint-Eſprit (h) procede du Fils, n'ayant point d'autre ſubſtance que celle qui lui eſt donnée par le Fils, comme le Fils n'a rien qui ne lui ſoit donné par ſon Pere; d'où vient que nous devons croire que dans la Trinité la nature du Saint-Eſprit eſt la même que la nature du Pere & du Fils; qu'il eſt (i) tellement

ble dans les écrits de Didyme.

(a) *Id contra Dei præceptum ex humana ſocietate perpetratur, de quibus eſt: Quod tibi fieri non vis, &c. (Tobiz 4.) Didym. De Spiritu Sancto, pag. 528.*

(b) *Hæc autem fallacia etiam Presbyteros qui adverſus Suſannam in crudelitate ſe verterant, intravit. Didym. ibid. p. 528.*

(c) *Peccatum quippe cum conſummatum fuerit generat mortem, ſecundum Jacobum. (Jacob. 1.) Idem, ibid. pag. 519.*

(d) *Unde & Apoſtolus in Epiftola quam ad Hebræos ſcripſit, &c. Didym. ibid. pag. 502.*

(e) *Didym. De Spiritu Sancto, p. 508.*

(f) *Nec non & illud conſiderandum eſt quod in corde & ſenſu habitare non poteſt creatura, niſi Deus & ſermo ejus in Spiritu Sancto. . . . Habitat verò & unigenitus Filius in mente pura & corde credentium. . . . Sicut autem ſuper domum ſuam Dominus Jeſus cujus domus nos ſumus: ita domus Chriſti templum Dei eſt: in quo Spiritus ejusdem inhabitat Dei. Si autem in domo & templo quo Pater & Salvator inhabitat, illico & invenitur Spiritus Sanctus: ex hoc indiviſa Trinitatis ſubſtantia demonſtratur. Didym. De Spiritu Sancto, pag. 509.*

(g) *Intravit ergo ſatanas, non ſecundum ſubſtantiam ſed ſecundum operationem: qua*

introire in aliquem, increate nature eſt ejus que participetur à pluribus. . . . Non ergo participatione nature, ſive ſubſtantie implet quempiam diabolus, aut ejus habitator efficitur: ſed per fraudulentiam & deceptionem & malitiam habitare in eo creditur quem replevit. Didym. ibid. 528.

(h) *Neque enim quid aliud eſt Filius, exceptis hiſ que ei dantur à Patre: neque alia ſubſtantia eſt Spiritus Sancti præter id quod datur ei à Filio. Propterea autem iſte dicitur: ut eandem in Trinitate credamus eſſe naturam Spiritus Sancti, que eſt Patris & Filii. Didym. ibid. pag. 516.*

(i) *Non arbitror quemquam tam vecordem atque inſanum futurum, ut perfectum baptiſma puer, id quod datur in nomine Patris, & Filii ſine aſſuntione Spiritus Sancti: aut ruruſus in nomine Patris & Spiritus Sancti, Filii vocabulo prætermiſſo: aut certè in nomine Filii & Spiritus Sancti, non præpoſito vocabulo Patris. Licet enim quis poſſit exiſtere ſaxei ut ita dicam cordis & penitus mentis alienæ qui ita baptiſare conetur, ut unum de præceptis nominibus prætermittat: tamen ſine perfectione baptiſabit imo penitus à peccatis liberare non poterit, quos à ſe baptiſatos exiſtimaverit. Didym. ibid. p. 508.*

essentiel au barême d'y nommer les trois Personnes de la Trinité, que quiconque en omettroit une des trois ne batiferoit pas, & ne remettroit pas les pechés à ceux qu'il auroit batisés de cette sorte; que (a) les Anges ne sont pas saints par nature, mais par la participation du Saint-Esprit & l'inhabitation du Fils unique en eux & la communication du Pere; que comme tous les (b) Anges sont de même nature, ceux qui jouissent de la beatitude & qui perseverent dans l'état dans lequel ils ont été créés, ne tiennent pas leur immutabilité de leur propre substance, mais de ce qu'ils se sont appliqués avec plus de soin au service de Dieu; que (c) dire & parler en Dieu, n'est autre chose que d'infinuer sa volonté dans le cœur de ceux qui croient & de ceux qui sont dignes d'entendre sa voix; que (d) ceux qui ont souvent reçu des bienfaits de Dieu, sachant que c'est à sa grace & à sa miséricorde plus qu'à leurs merites qu'ils en sont redevables, s'accordent tous unanimement à dire avec le Prophète: *Je me suis ressouvenu de la miséricorde du Seigneur*; que (e) le nom de Jesus-Christ avant son Incarnation étoit dans le peuple Juif comme un baume précieux renfermé dans un vase; mais que depuis son Incarnation ce vase ayant été cassé, l'odeur de ce baume s'est répandue par toute la terre. Saint Jérôme dans sa lettre au prêtre Evangelius, dit (f) que Didyme croyoit avec Origene que Melchisedech étoit

(a) Sancti sunt Angeli participatione Spiritus Sancti, inhabitatione unigeniti Filii Dei & communicatione Patris. Si igitur non ex propria substantia sancti sunt, sed ex participatione Trinitatis: alia Angelorum a Trinitate ostenditur esse substantia. Didym. pag. 497.

(b) Nam & Angelorum conversiones & ruinas divina eloquia demonstrant. Licet enim multitudo Angelorum & aliarum excellentium virtutum, in beatitudine & sanctimonia perfecter erunt: tamen cum in ea quæ similem habent naturam conversa sint, dilucidè ostenditur in primo eos statim non per immutabilitatem suæ substantiæ, sed per sollicitum in Domino servitium per manere. Neque enim potest cœqualium diversa esse natura. Didym. De Spiritu Sancto, pag. 502.

(c) Dicere autem & loqui in Trinitate non secundum consuetudinem nostram qui apud nos invicem sermocinamur & loquimur, accipiendum: sed juxta formam incorporabilium naturarum & maximè Trinitatis, quæ voluntatem suam inserit in corde

credentium: & eorum qui eam audire digni sunt: hoc est dicere & loqui. Ibid. pag. 515.

(d) Qui frequenter Dei adepti sunt beneficia: scientes gratia magis & misericordia ejus quam propriis ex se fuisse operibus consecutos: quasi uno omnes consensu loquuntur, misericordia Domini recordatus sum. Ibid. pag. 520.

(e) Nam ut unguentum quod in vase continetur habet quidem odoris substantiam, sed prohibetur longius spargi quia vase intrinsecus clauditur: cum autem vas fuerit effusum, foris emitit precelemens suam, ita Christi nomen benè olens ante adventum ejus in solo Israëlitis populo versabatur, quasi Judææ vase inclusum. Notus in Judæa Deus; in Israël magnum nomen ejus. Quando autem coruscans in carne sua Salvator, in universam terram, quoniam potius in omnem creaturam ostendi vocabulum suum, in ipso eo quod dictum est: Quam admirabile est nomen tuum in universa terra! Ibid. p. 501.

(f) Hieronymus, Epist. ad Evangel. tom. 2. pag. 570.

un Ange. Didyme parle (a) clairement du peché originel, dont il n'excepte aucun des descendans d'Adam nés par la voie ordinaire du mariage. Il dit (b) en parlant de Jesus-Christ, qu'il est un homme-Dieu, mais qu'il ne faut pas assurer qu'il y ait en lui deux personnes ; puisque le Christ tout entier, s'il est permis de parler ainsi, est un Jesus Fils de Dieu, à qui, parce qu'il est Dieu & homme tout ensemble, on attribue ce qui convient à la nature de Dieu & à la nature de l'homme.

XX. Saint Jérôme dit (c) de Didyme qu'il est simple dans les expressions & sublime dans les pensées. On peut ajouter qu'il est subtil & pressant dans ses raisonnemens, & qu'il les propose d'une manière nette & précise ; s'appuyant par-tout de l'autorité de l'Écriture, qu'il explique ordinairement dans un sens fort naturel, & dont il avoit une connoissance assez profonde pour en faire des leçons publiques. Saint Jérôme, après même qu'il se fut déclaré contre Didyme, loue (e) la pureté de sa foi sur la Trinité ; & il ne blâme en lui que les sentimens qu'il avoit, dit-il, pris d'Origene ; & en particulier celui de la (f) préexistence des ames. Gennade (g) reproche à Didyme d'avoir distingué dans l'homme l'ame & l'esprit comme deux choses différentes. Didyme les distingue en effet, fondé sur cet endroit de saint Paul aux Thessaloniens, où nous lisons : *Que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame & le corps se conservent sans tache pour l'avenement du Seigneur.* Mais en expliquant ce qui est dit ici de l'ame, de la vie & de l'ame sensitive, comme l'expliquent plusieurs habiles théologiens, je ne vois pas pourquoi faire un procès à Didyme de l'avoir distingué de l'esprit, qui selon les mêmes théologiens, marque l'ame

Jugement
des écrits de
Didyme.

I. Thessalont
5. 23.

(a) Si corpus ex conjunctione sumpsisset Christus, nullâ differentiâ, existimatus utique esset obnoxius esse ille peccato, cui per successionem erant omnes ex Adam profecti & viti. Didym. contra Manichæos, pag. 209.

(b) Hæc absque ulla calumnia de Dominico homine qui totus Christus unus est Jesus Filius Dei, sensu debemus pietatis accipere, non quod alter & alter sit, sed quod de uno atque eodem quasi de altero secundum naturam Dei & hominis disputetur. Didym. de Spiritu Sancto, pag. 524.

(c) Didymus imperitus est sermone, non scientiâ : apostolicum virum ex ipso sermone exprimens iam sensum nomine, quam sum-

plicitate verborum. Hieronym. Præfat. in lib. Didym. De Spiritu Sancto, pag. 494.

(d) Didymum in scripturis sanctis catechistam habuit. Idem, Epist. 32. ad Dommonem, pag. 245.

(e) In Didymo memoriam prædicamus & super Trinitate fidei puritatem, sed in cæteris quæ Origene malè credidit, nos ab eo detrahimus. Idem, lib. 3. adv. Rufinum, pag. 463.

(f) Exstat liber Didymi ad te, quo sciscitanti tibi respondit, non eos (infantes) multa peccasse, & ideo corporum carceres tantum eis retigisse sufficere. Ibid. pag. 464.

(g) Gennad. De Dogmatibus, cap. 202 pag. 77. to. 8. oper. S. Augustin. in append.

raisonnable. Ses commentaires apologetiques sur les livres des principes, lui en ont occasionné beaucoup d'autres ; quoique son but dans ces commentaires, ne fût (a) que de défendre Origene contre ceux qui le calomnioient faute de l'entendre. Saint Jérôme même rend (b) justice à Didyme de n'avoir adopté aucune des erreurs que les heretiques avoient jettées dans les livres des principes, & d'avoir uniquement tâché de montrer que l'on pouvoit donner un bon sens aux paroles d'Origene, en ce qu'il y disoit du Fils & du Saint-Esprit ; car dans les autres dogmes, ajoute saint Jérôme, il le suit ouvertement & soutient que les sentimens de cet auteur qui sont rejettés de toutes les Eglises, sont pieux & catholiques. Nous ne trouvons rien dans les écrits qui nous restent de Didyme, surquoi nous puissions faire l'application de cette censure de saint Jérôme : aussi ne paroît-elle tomber que sur de petits commentaires de Didyme qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Dans un des fragmens recueillis parmi les Actes du cinquième Concile general, on en trouve un où il est dit (c) qu'on présenta plusieurs blasphêmes de Didyme, d'Evagre & de Theodore. Nicephore (d) dit aussi que l'on y traite des erreurs d'Origene, & il y est en effet condamné dans l'onzième (e) Canon : mais ces Canons ne disent rien de Didyme ; & toutefois le Concile (f) de Latran sous Martin I. l'an 645. le (g) Concile dit *in Trullo*, l'an 680. & le second (h) de Nicée l'an 787. condamnent Didyme comme l'ayant déjà été dans le cinquième Concile. Didyme fut aussi condamné dans le (i) sixième. Le pere Halloix Jesuite, aussi zelé défenseur de Didyme que d'Origene (k), soutient (l) que Didyme ne fut jamais condamné dans le cinquième

(a) Socrat. lib. 4. cap. 25.

(b) Certè Didymus in his quæ ab hæreticis in Origenis operibus addita sunt consentire non potuit : & in ipsis de principiis quos tu interpretatus es libris, breves declavit commentariolos, quibus non negaret ab Origene scripta quæ scriptæ sunt : sed nos simplices homines non posse intelligere quæ dicuntur ; & quo sensu in bonam partem accipi debent persuadere conatur. Hoc dumtaxat de Filio & de Spiritu Sancto. Cæterum in aliis dogmatibus in Origenis scita Eusebius & Didymus apertissimè concedunt & quod omnes Ecclesie Catholice reprobant, catholice & pie dictum esse defendunt, Hieronym. lib. 2. adv. Rufin. pag. 409.

(c) Tom. V. Concil. pag. 590.

(d) Nicephor. lib. 17. cap. 27.

(e) Tom. V. Concil. pag. 575.

(f) Tom. VI. Concil. pag. 355. Can. 18.

(g) Tom. VI. Concil. pag. 1137. Can. 1.

(h) Tom. VII. pag. 555. Act. 7.

(i) Tom. VI. Concil. pag. 890. Act. 112.

(k) Voyez son livre qui a pour titre : *Origenes defensio*. Leodii an. 1648. in fol.

(l) Fallum est eum (Didymum) fuisse condemnatum in Synodo quinta generali : quod perperam supposuerunt Synodi sexta & septima. Halloix, in *Indice*, verbo Didymus, & *Quæst.* 10. pag. 390. in *marginè*. Sextum Concilium generale falsò dicit, Evagrium & Didymum à quinto generali

Concile general, & que les Peres du sixième & septième Conciles le supposèrent fauffement, ayant été trompés par de faux Aêtes du cinquième, où l'on avoit inferé les noms d'Origene, de Didyme & d'Evagre. Ce Pere en apporte diverses raisons, aufquelles le cardinal (a) Noris a répondu; mais d'une maniere que le pere Garnier (b) aussi Jésuite, a trouvée si peu suffisante, qu'il a pris de nouveau le parti d'Origene & de Didyme. Nous aurons ailleurs occasion de nous étendre davantage sur cette difficulté.

condemnatos. *Ibidem*, scribit Sextam & septimam Synodum in acta corrupta incidisse. Et in *Indice*, verbo Origenes. Origenes, Evagrius & Didymus iniquissimè anathematizantur in septima generali Synodo nitente mendacio, quod anathematizati fuerint in quinta generali, cum

nihil ibi de illis tractatum sit.

(a) Noris. *Dissertat. de Synod. 5. generali*, tom. 1. pag. 660. & seq. edit. Veron. an. 1729.

(b) Garnerius, *Dissertat. de Synodo 5. generali*, *Breviario Liberati juncta*.

Fin du septième Volume.

T A B L E

DES MATIERES

Contenues dans ce septième Volume.

A

- A**BLABIUS, Sophiste. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, Page 146
- Abraham, (Patriarche) parfait modele du sage; ses vertus, 373. Abraham avant sa vocation étoit dans l'erreur des Chaldéens, 594
- Abolution. Elle rend plus coupables les pecheurs qui ne le corrigent pas, 382. Comment les pénitens se doivent préparer pour recevoir l'abolution & l'Eucharistie, 494
- Adelphé jeune homme. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit pour le retirer de ses déreglemens, 145 & 146
- Adultere. Un mari dont la femme est adultere, peut la répudier & en épouser une autre, selon l'Ambrosiaster, 569
- Affliction. Une ame qui est dans l'affliction est proche de Dieu. Sentence que saint Gregoire de Nazianze attribue à saint Pierre, 294. Elle est tirée d'une livre apocryphe, intitulé : *La Doctrine de saint Pierre*, *ibid.* Les afflictions & les maladies sont utiles pour nous rendre meilleurs, 211
- Africain, Magiltrat. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 133
- Agapes. Festins de charité dans les Eglises; leur origine, 209. Ces festins dégènerent en abus, 210
- Agapes. On donnoit ce nom à des Vierges qui habitoient avec des Ecclesiastiques & des Solitaires, 207. On les nommoit encore sœurs adoptives, synisacées & sous-introduites, *ibid.* Combien cette cohabitation étoit dangereuse & scandaleuse, 207. & 208. Les Peres, les Conciles & les Empereurs ont condamné cet abus, 209
- Agnès, (Sainte) vierge & martyre. Saint Ambroise fait son éloge, 454. On faisoit à Milan la fête de cette illustre Vierge, *ibid.*
- Allem, à qui saint Ambroise écrit; la lettre est perdue, 575
- Alexandre, Evêque de Constantinople, y prêché
- la Foi, 78
- Alype, Gouverneur de Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit vers l'an 380. 132
- Allypienne, nièce de saint Gregoire de Nazianze, 23
- Alypius, mari de sainte Gorgonie, sœur aînée de saint Gregoire de Nazianze, reçoit le Baptême, 202
- Amazone, ami de saint Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 138
- Amazonie, vierge, patente de saint Gregoire de Nazianze, 141
- Ambroise, Préfet des Gaules. pere de saint Ambroise, 329 & 330
- Ambroise, (saint) Archevêque de Milan. Sa naissance, sa famille, 329. & *suiv.* Son éducation, 330. Il suit le barreau; est fait Gouverneur de l'Emilie, 331. est élu Evêque de Milan; son Batême, 332. Son ordination, 333. Sa conduite pendant son épiscopat; il donne son bien aux pauvres; s'instruit des sciences Ecclesiastiques, *ibid.* Ses vertus; son amour pour la virginité, 334. Sa fermeté; sa charité envers les captifs, *ibid.* & 335. Mort de son frere Satyre en 378. p. 335. & 336. Saint Ambroise obtient une loi en faveur des femmes Chrétiennes; s'oppose aux deslins de Justine; fait élire Anemius Evêque de Sirmium en 380. p. 336. & 337. Fait déposer Pallade & Secondien dans le Concile d'Aquilée en 381. prédit la disgrâce de Macedonius & obtient la vie à un Officier en 381. p. 337. & 338. Assiste au Concile de Milan en 381. & à celui de Rome en 382. p. 338. est député par Valentinien II. à Maxime, & conclut la paix avec lui en 383. p. 339. Empêche le rétablissement de l'Autel de la Victoire en 384. *ibid.* & *suiv.* Est persécuté par Justine, 340. & *suiv.* On attende à la vie de saint Ambroise; il fait la découverte des Reliques des saints Gervais & Protais en 386. p. 345. & *suiv.* Batifé saint Augustin en 387. p. 346. Est député une seconde fois à Maxime en 387. p. 347. S'oppose au ré-

établissement d'une Synagogue en 388. p. 348. *Et suiv.* Tient un Concile à Milan contre Jovinien en 390. refuse l'entrée de l'Eglise à l'Empereur Theodose, 349. *Et suiv.* Il l'absout en 390. p. 351. le fait sortir du Chœur, 352. reçoit la visite de deux Seigneurs de Perse en 390. travaille à la paix d'Antioche, 353. est mandé par Valentinien qui veut recevoir le Batême de ses maïus, *ibid.* *Et suiv.* ne veut ni écrire à Eugene, ni le recevoir en 393. p. 354. Il va à Boulogne, à Florence, & revient à Milan en 394. p. 355. implore la clémence de Theodose pour les coupables; fait son Oraison funebre; fait la découverte des Corps des Martyrs S. Nazaire & S. Celse en 395. p. 356. reçoit des Ambassadeurs de la Reine des Marcomans en 395. p. 357. Il va à Verceil pour l'élection de S. Honorat en 396. sacre un Evêque de Pavie en 397. tombe malade & meurt le 4. Avril 397. p. 357. Eloges de saint Ambroise, 358. Catalogue de ses Ouvrages, suivant l'édition de Paris de 1686. p. 359. Ses écrits sur l'Ecriture; son Hexameron a été composé vers l'an 389. p. 359. Il n'a pas suivi en tout saint Basile, 360. Ce que l'Hexameron de saint Ambroise contient de remarquable, 360. *Et suiv.* Le livre du Paradis, écrit vers l'an 375. Analyse de ce livre, 365. *Et suiv.* Livres sur Cain & Abel, écrits vers l'an 375. idée de ces livres, 368. *Et* 369. Livre sur Noë & sur l'Arche, 369. écrit vers l'an 379. ce qu'on peut remarquer dans ce livre, 370. *Et suiv.* Les deux livres sur Abraham, écrits vers l'an 387. p. 372. Ce que contient le premier livre, 373. *Et suiv.* Idée du second livre sur Abraham, 375. *Et* 376. Livre sur Isaac & sur l'ame, écrit vers l'an 387. idée de ce livre, 376. *Et suiv.* Livre du bien de la Mort, écrit vers le même tems, 379. Analyse de ce livre, 380. *Et suiv.* Livre de la fuite du Siècle, écrit vers l'an 387. Analyse de ce livre, 384. Les livres de Jacob & de la vie Bienheureuse, écrits vers le même tems, 385. Analyse du premier livre, 386. *Et suiv.* Analyse du second, 388. *Et* 389. Livre du Patriarche Joseph, écrit vers l'an 387. Analyse de ce livre, 390. *Et* 391. Livre des Benedictions des Patriarches, écrit vers le même tems, 391. analyse de ce livre, 392. Livre d'Elie & du Jeune, écrit vers l'an 390. p. 393. *Et suiv.* Livre de Naboth, écrit vers l'an 395. analyse de ce livre, 396. *Et suiv.* Livre de Tobie, écrit après l'an 376. Analyse de ce livre, 400. *Et suiv.* Les quatre livres de l'interpellation de Job & de David, sont de saint Ambroise, 403. Ils ont été écrits vers l'an 383. Ce que contiennent ces quatre livres, 404. *Et* 405. Apologie de David, écrite vers l'an 384. p. 405. Analyse de cette apologie, 406.

Et suiv. Autre apologie de David, attribuée à saint Ambroise, 405. Ce que contient cette apologie, 410. *Et* 411. Explications de saint Ambroise sur douze Pseaumes; Homelie sur le premier Pseaume, 412. Homelies sur le Pseaume trentre-cinquième & les cinq suivans, 413. Homelies sur les Pseaumes 43, 45, 47, 48. & 61. pag. 414. Explication du Pseaume 118. p. 414. *Et suiv.* Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, 423. écrit en l'an 386. p. 424. quelle méthode il a suivie dans ce Commentaire; jugement qu'en ont porté les anciens, 425. *Et* 426. quelques endroits remarquables de ce Commentaire, 426. *Et suiv.* Le traité des Offices des Ministres; dessein & méthode de ce traité, 430. *Et* 431. Utilité de cet ouvrage; il paroit écrit après l'an 386. p. 431. Analyse du premier livre des Offices, 432. *Et suiv.* Analyse du second livre, 443. *Et suiv.* Analyse du troisième, 449. *Et suiv.* Trois livres de la Virginité, écrits en 377. à la priere de Marcelline; Analyse du premier livre, 453. *Et suiv.* Analyse du second livre, 458. *Et suiv.* Analyse du troisième livre, 461. *Et* 462. Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. à quelle occasion; analyse de ce traité, 463. ce livre est cité par saint Jerome, 465. Livre de la Virginité, écrit vers l'an 378. analyse de ce livre, 465. *Et suiv.* Livre de l'institution d'une Vierge, adressé à Eufèbe, citoyen de Boulogne; à quelle occasion il a été écrit, 468. Saint Ambroise ne l'écrivit que vers l'an 391. p. 468. Analyse de ce livre, 469. *Et suiv.* Le livre de l'exhortation à la Virginité, écrit vers l'an 393. analyse de ce livre, 474. *Et suiv.* Traité contre une Vierge qui s'étoit laissée corrompre; il est de saint Ambroise, 476. Analyse de ce traité, 477. *Et suiv.* Le livre des Mysteres est de saint Ambroise; il fut écrit après l'an 387. p. 481. Analyse de ce livre, 482. *Et suiv.* Les six livres des Sacremens; antiquité de cet Ouvrage, 486. Il est postérieur au siecle de saint Chrysostome; il n'est pas de saint Ambroise, 487. *Et* 488. ce qu'il y a de remarquable dans ce traité, 488. *Et* 489. Les deux livres de la Pénitence sont de saint Ambroise, 489. Il les écrivit vers l'an 384. Analyse du premier livre, 490. *Et suiv.* analyse du second livre de la Pénitence, 495. *Et suiv.* Les cinq livres de la Foi, 499. *Et* 500. analyse du premier livre de la Foi, 500. Analyse du second livre, 501. Analyse du troisième, *ibid.* du quatrième, 502. & du cinquième, 503. *Et suiv.* Les trois livres du Saint-Esprit, écrits en 381. à la priere de Gratien, 505. jugement que l'on a porté de ces livres, 506. Analyse du premier livre du Saint-Esprit, *ibid.* *Et* 507. Analyse du second & troisième livres, 508. *Et*

suiv. Le livre de l'Incarnation, écrit en 382. à quelle occasion, 510. & 511. Analyse de ce livre, 511. & *suiv.* Fragment d'un livre intitulé: *Exposition de la Foi*, 513. & *suiv.* Lettres de saint Ambroïse; Lettre à Gratien en 379. pag. 515. Lettres à Constantius, Evêque de la Romagne en 379. à Felix, Evêque de Côme en 380. p. 516. à Syagrius, Evêque de Verone en 380. p. 517. & *suiv.* à Just, vers l'an 380. p. 520. Lettres touchant le Concile d'Aquilée en 381. à l'Empereur Theodose en 382. au Clergé de Thessalonique, & à Anyfius, Evêque de cette Ville en 384. p. 521. à l'Empereur Valentinien, en forme de requête, touchant le rétablissement de la Victoire en 384. p. 522. & *suiv.* Autre lettre de saint Ambroïse à Valentinien sur le même sujet, 524. & *suiv.* Lettres à Vigile de Trente, vers l'an 385. p. 527. à Marcelline en 385. p. 528. à Valentinien en 386. p. 529. Discours contre Auxence, p. 530 & *suiv.* Lettres à sainte Marcelline en 386. p. 534. & *suiv.* aux Evêques d'Emilie en 388. p. 536. à Valentinien en 386. à Studius entre l'année 385. & 387. p. 537. à Irene en 387. à Orontien en 387. p. 538. à Simplicien, à Faustin en 387. p. 539. à l'Empereur Theodose en 388. p. 540. & *suiv.* à sainte Marcelline en 388. p. 542. au Pape Sirice en 389. à Orontien, 543. à Sabin Evêque de Plaisance, vers l'an 389. p. 544 à Chromace, Evêque d'Aquilée vers l'an 390. à l'Empereur Theodose vers l'an 390. p. 545. & *suiv.* à Titien, à l'Empereur Theodose, à Eusebe vers l'an 392. à Theophile vers le même-tems, 547. La lettre touchant Bonose n'est pas de saint Ambroïse, 548. Lettres à Eugene en 392. *ibid.* & 549 à Sabin, Evêque de Plaisance, vers l'an 393. p. 549. à Severo, Evêque en Campagne; à Paerme vers l'an 393. p. 550. à l'Empereur Theodose, vers l'an 394. p. 551. à l'Eglise de Verceil en 396. p. 552. & *suiv.* Lettres de saint Ambroïse à diverses personnes, p. 554. & *suiv.* à Orontien, 556. à Bellicius, à des Clercs, à Marcel, 557. à Sifinnius, 558. à Syrice, 559. Livres de saint Ambroïse sur la mort de Satyre; analyse du premier livre, écrit en 379. *ibid.* Analyse du second, qui est intitulé de la Foi en la Résurrection, 560. & *suiv.* Oraïson funebre de Valentinien en 392. analyse de cette oraïson, 561. & *suiv.* Oraïson funebre de Theodose en 395. p. 564. & *suiv.* Hymnes de saint Ambroïse, 566. & 567. Ouvrages fausement attribués à saint Ambroïse. Un livre des quarante-deux camps ens des enfans d'Israël, 567. Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, 568. Livre de la Trinité ou sur le Symbole des Apôtres; livre de la Divinité du Fils; livre de la dignité

Sacerdotale, 569. Livre de la Virginité; Sermons sur divers sujets. Lettres à diverses personnes, 570. Prières pour la Messe. Commentaire sur l'Apocalypse; livre de la Penitence; livre du Saint-Esprit; concorde sur la Généalogie de Jesus-Christ, 571. Livre de la dignité de la condition de l'Homme; exorcisme; autres livres suppolés à saint Ambroïse; commentaire sur le Cantique des Cantiques; autres livres suppolés, 572. Actes du martyre de saint Sebastien; histoire d'Hegesippe & de Joseph, 573. & 574. Ecrits de S. Ambroïse qui sont perdus; commentaire sur Isaac. Livres contre Platon; livres sur Elie; livre à Panlophe, 574. Lettre à Frigilde Reine des Marcomans; Lettre à diverses personnes, 575. Livres contre les Priscillianites. Homelies & Livres sur l'Ecriture; sur le mariage de saint Joseph avec la sainte Vierge, 576. Livre sur Samson; livre contre Apollinaire; livre sur l'immortalité de l'ame, 577. Doctrine de saint Ambroïse, sur l'inspiration de l'Ecriture sainte, 578. sur la maniere dont s'est faite cette inspiration; sur l'obscurité de l'Ecriture, 579. & *suiv.* sur les divers sens de l'Ecriture; sur le texte & les versions de l'Ecriture, 581. sur l'abus que les hérétiques font de l'Ecriture, 582. & 583. Differentes leçons de l'Ecriture, 584. & *suiv.* sur le livre des Pseaumes & sur quelques autres de l'Ecriture, 587. & *suiv.* sur la division du Pseauteur, 589. sur la canonicité des livres de l'Ecriture, 590. & *suiv.* sur les livres du Nouveau Testament, 592. sur divers endroits de l'Ecriture de l'Ancien Testament, 593. & *suiv.* sur divers endroits du Nouveau, 598. & *suiv.* sur la lecture de l'Ecriture & ses avantages, 601. & *suiv.* sur la Tradition & les Conciles, 604. sur la Trinité, 605. & *suiv.* sur la procession du Saint-Esprit; 607 & 608. sur le peché originel, 608. & *suiv.* sur l'Incarnation, 611. sur la distinction des deux natures en l'unité de personne en Jesus-Christ, 612. & *suiv.* sur la communication des Idiomes & les deux volontés en Jesus-Christ, 615. & 616. sur la sainte Vierge & saint Joseph, 610. & *suiv.* sur les Anges, 626. & *suiv.* sur les Démons, 629. sur l'origine & la nature de l'ame, 630. sur le libre arbitre; sur la grace, 631. & *suiv.* sur la mort de Jesus-Christ pour tous les hommes, & la prédestination, 638. & *suiv.* sur le Batême & la Confirmation, 640 & *suiv.* sur l'Eucharistie comme Sacrement & comme Sacrifice, 643 & *suiv.* sur la penitence, 650. & *suiv.* sur le pouvoir des Clefs & la Confession, 654. & *suiv.* Sur la satisfaction, 658. sur l'Ordre, 659. & *suiv.* sur le Mariage, 662. & *suiv.* sur l'Eglise, 667. & *suiv.* sur la primauté de saint Pierre, 669. sur la puissance temporelle,

670. sur l'intercession des Saints & de leurs Reliques, 670. *Et suiv.* sur l'état des ames après la mort, 672. sur le Purgatoire, l'Enfer & l'Eternité des peines, 673. sur divers points de discipline, 674. *Et* 675. sur le jeûne du Carême, 675. sur les Moines & les Vierges, 676. *Et* 677. sur divers points de Morale, 677. *Et suiv.* sur l'Histoire, 681. *Et suiv.* Jugement des écrits de saint Ambroise; la methode dans l'explication de l'Ecriture, 686. Ses Oeuvres de Morale; ses Oeuvres de Controverse, 687. Titres que ses Oeuvres lui ont merités, 688. Son stile; édition de ses Oeuvres, 688. *Et suiv.*
- Ambroise**, Evêque de Cahors. S'il est auteur des six livres des Sacremens attribués à saint Ambroise, 486
- Ambrosie**, vierge; saint Ambroise lui donne le voile, 468
- Ame**, Sa nature, son origine, 181. 182. 240. 630. 631. Erreur des Manichéens sur la nature de l'ame, 182. Son immortalité, 240. 382. Etat des ames separées des corps, 382. 383
- Amitié**, excellens préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne, 451. 452
- Ammaon**. Saint Ambroise nomme ainsi le Disciple de Cleophas. Origene le nomme Simon, 601
- Amour** est plus agréable à Dieu que la crainte (!); il demande de nous la charité; l'esclave ne lui donne que la crainte, 679
- Amour** des ennemis (!); c'est un moyen dont on peut se servir pour réprimer la colere, 442
- Amour** paternel. La nature veut qu'un pere aime ses enfans malgré leurs défauts, &c. 166. Il faut garder une même mesure dans l'amour que l'on a pour ses enfans, &c. 388. Si l'amour des peres & meres envers leurs enfans n'est pas bien réglé, il leur nuit plus qu'il ne leur sert, &c. 390
- Amphiloque**, pere de saint Amphiloque d'Icone, 307. se retire avec son fils, *ibid.* le plaint de son éléction, 308
- Amphiloque**, (saint) Archevêque d'Icone. Commencement de sa vie. Il fait profession de la Rhétorique, fréquente le Barreau, se retire dans la solitude avant l'an 373. p. 307. est fait Evêque d'Icone en 374. p. 308. va à Césarée en 374. prend soin de l'Eglise d'Isaurie, 309. Saint Basile souhaite de le voir pour le consulter sur diverses affaires en 375. p. 310. Saint Amphiloque assemble un Concile en 376. Sa lettre sur le Saint-Esprit, 310. 311. Il envoie des presens à saint Basile 311. 312. signe le testament de saint Gregoire de Naziance en 381. p. 23. assiste à divers Conciles en 381. & 383. p. 312. va à Parnasse à la priere de saint
- Gregoire, 313. assiste à la dédicace de l'Eglise de Rufin, *ibid.* & au Concile de Constantinople, combat les Messaliens, 314. Sa mort vers l'an 394. Ses écrits: la plupart sont perdus, 314. *Et suiv.* Ouvrages qui lui sont supposés, 316. *Et suiv.* Jugement de ses écrits, 319. *Et* 320
- Amphiloque**, Evêque de Cyfic, peut être auteur des huit homelies qui sont attribuées à saint Amphiloque d'Icone, 316
- Amphiloque**, Evêque de Side, au Concile d'Ephefe en 431. 317
- Amphiloque**, Laïque, saint Gregoire de Naziance écrit en sa faveur, 145
- Amphiloques**: (autres) Epigrammes de saint Gregoire de Naziance en leur honneur, 201
- Anastase**, Eglise des Catholiques à Constantinople, 14
- Anastase**, Eglise des Novatiens dans la même Ville, 14
- Anastase**, (sainte) vierge & martyre; ses reliques sont apportées de Sirmium à Constantinople, 14
- Anaxarque**, Philosophe; sa constance & son courage dans les tourmens, 207
- André**, (saint) Apôtre, a prêché en Epire, 293
- Anemius**, Evêque de Sirmium, assiste en 381. au Concile d'Aquilée, & à celui de Rome en 382. 337
- Ange** tutelaire, chaque Ville & chaque Eglise en a un, 86. 239. 629
- Anges**. Sentiment de saint Gregoire de Naziance sur les Anges, 238. 239. de saint Ambroise, 626. *Et suiv.* & de Didyme, 744. Quand ils ont été créés, selon saint Gregoire de Naziance, 238. Selon saint Ambroise, ils chantoient avant la création du monde l'hymne marqué dans Isaïe, 627. Nature des Anges; s'ils sont impeccables, 181. *Et* 238. Ils sont doués de la raison; ils sont immortels, mais cette immortalité ne leur est pas naturelle, *Et c.* 627. 628. Ils ne jouissent pas de la vision de Dieu qu'on appelle comprehensive, 628. Ordres des Anges, 238. 628. Leur nombre, 627. Leurs fonctions: ils nous protegent contre nos ennemis, *Et c.* 628. nous aident dans tout ce que nous faisons de bien; ils honorent le Sacerdoce, 239. Ils assistent au Sacrifice, 629. Saint Gregoire de Naziance prie les Anges de venir recevoir son ame lorsqu'elle se separera de son corps, 159. 212. On les dépeint avec des habits blancs sous une figure humaine, pour marquer leur pureté, 239
- Anges** Gardiens, 166. 207
- Anthime**, Evêque de Thyanes; son démêlé avec saint Basile, 11. empêche saint Gregoire de Naziance de prendre possession de Salmes;

lui écrit une lettre pleine d'injures, &c. 130
Antiochus (Epiphane) 69. place la statue de Jupiter dans le Temple de Jerusalem ; fait mourir le Prêtre Eleazar avec ses sept enfans nommés les sept freres Machabéts , 70. 71
Anysius, Evêque de Thessalonique, successeur de saint Aschole ; saint Ambroise lui écrit & à son Clergé , 521
Aper, Prêtre, sonserit au Concile de Milan, en présence & par ordre de son Evêque , 605
Apocalypse ; elle est citée par saint Ambroise sous le nom de Saint Jean l'Evangeliste , 592
Apollinaire, heretiarque, les erreurs sur la Trinité , 119. S. Gregoire de Nazianze fait des vers pour opposer à ceux d'Apollinaire , 26
Apollinaristes, heretiques, infectent de leur heresie l'Eglise de Nazianze ; se vantent d'Avoir été reçus par un Concile d'Occident, 115, & 116. composent un Livre sur la Trinité & des Pseumes nouveaux bien differens de ceux de David, 119. Saint Gregoire de Nazianze écrit contre les Apollinaristes, 116. & suiv. Erreurs des Apollinaristes, 233. Saint Ambroise les combat sans les nommer , 511. & 512
Arbogaste. (le Comte) 353. fait étrangler l'Empereur Valentinien II. 354. donne le titre d'Empereur à Eugene, *ibid.* se tue après la défaite d'Eugene , 356
Arç promis après le déluge, (l') n'étoit pas l'Arc-en-Ciel, selon S. Ambroise , 372
Arche de Noé : (l') la montagne sur laquelle elle s'arrêta après le déluge, s'appelloit la montagne du Quarté, selon saint Ambroise , 594
Architar : Sentence de ce Philosophe , 437
Arianze, lieu de la naissance de saint Gregoire de Nazianze, où il se retira en 383. 25
Ariens, cruauté qu'ils exercent contre les Catholiques sous le regne de Valens, 298. & suiv.
Arsace, Pontife, payeu de Galatie : Julien l'Apollat lui écrit , 289
Aschole, (saint) Evêque de Thessalonique, est appellé au Concile de Constantinople après la mort de saint Melece, 21. rend visite à saint Ambroise , 339
Astere, allieuel & ami particulier de saint Gregoire de Nazianze , 133
Astere, solitaire de Nazianze , 163
Astronomes & Astrologues, refutés par Diodore de Tarfe , 698. & 699.
Atharic, Roi des Goths, meurt à Constantinople le 15. Janvier de l'an 381. 505
Athanasé, (saint) écrit la vie de saint Antoine, 67. Saint Gregoire de Nazianze fait l'éloge de saint Athanasé , 67. & 68
Athenes, les escoliers y faisoient passer les nouveaux venus par certaines formalités extravagantes , 5

Avarice. Novat ne prescrivoit aucune penitence pour l'avarice , 259
Augustin (saint) Symmaque l'envoie enseigner la Rhetorique à Milan, où il est converti par saint Ambroise , 346
Aumône ; elle est de precepte & non pas de conseil : comment on la doit faire , 291. & suiv. Il faut faire l'aumône de ses propres biens, & non de ceux d'autrui , 194. Methode que l'on doit garder dans la distribution de l'aumône , 445. 680. & 681
Avocat. Un bon Avocat est un trésor ; mais un mauvais est la perte des loix , 175
Aurele, defercteur ; saint Gregoire de Nazianze demande la grace , 139
Auxence ou Mercurin, Evêque Arien à Milan, 340. persuade à Justine de soulever le peuple contre saint Ambroise, 341. écrit & dicte une loi en faveur des Ariens, 341. demande à conférer avec saint Ambroise, & choisit des Juges, 345. rebatisse les Catholiques pervertis , 533
Azyle des Eglises ; exemple remarquable à ce sujet , 285. & 286

B

BAPTEME, differens noms qu'on lui donne, 103. 241. & 242. Cinq sortes de Batêmes , 240. & 241. Le Batême de Jesus-Christ est le plus parfait, 241. Le Batême de saint Jean est different de celui de Jesus-Christ, *ibid.* Unité du Batême. 640. On ne doit jamais le réiterer 641. Necessité du Batême pour le salut, ou du moins le desir ardent de le recevoir 640. Forme du Batême, *ibid.* Il n'est parfait que lorsqu'on nomme les trois personnes de la sainte Trinité, 246. & 247. Les Evêques & les Pretres font les Ministres du Batême 242. & 641. Batême donné par des Laïques ; ce qu'en pensoient les Peres, 242. 243. Le Batême des Ministres perfides souille l'ame au lieu de la purifier, selon saint Ambroise , 642. Batême des adultes, 244. Plusieurs differoient de le recevoir par respect. Exemples, *ibid.* Sentiment de saint Gregoire de Nazianze sur les personnes qui meurent sans Batême, & sur les peines qu'elles souffrent en l'autre vie ; sur le Batême des enfans, 245. & 246. Si saint Ambroise a cru que ceux qui ont negligé de recevoir le Batême ou qui n'ont pas été en état de le desirer serent exemts des peines de l'autre vie, &c. 641. Effets du Batême, 247. & 641. Fidelité aux promesses du Batême , 247. Le jour destiné au Batême étoit celui de Pâques, 643. On l'administroit en Cappadoce à Pâques, à la Pentecôte, & à l'Epiphanie , 248. Cérémonies observées dans l'administraction du Batême ,

250. 251. 482. 483. 488. 642. & 643.
Barbarien, Moine de Milan, apostat, ennemi de l'abstinence, du jeûne & de la virginité, 553
Bardejaner, heretique réfuté par Diodore de Tarfe, 700
Basile, (saint) étudie avec saint Gregoire de Nazianze à Athenes, 5. établit un Monastere dans le Pont, 6. est ordonné Prêtre par Eusebe de Cesarée, 9. Il se forme entre eux une division, *ibid.* Saint Eusebe de Samolate, saint Gregoire de Nazianze & son pere, font choisir saint Basile pour Evêque de Cesarée, 10. Saint Basile fait S. Gregoire de Nazianze Evêque de Saffimes, 11. qui lui écrit plusieurs Lettres, 122-123. 125. 126. 128. & 129. Mort de saint Basile. Saint Gregoire de Nazianze compose douze épigrammes pour lui servir d'épitaphes, 12. & 174. prononce un panegyrique à son honneur, 13. & 66. Epigrammes de saint Gregoire de Nazianze sur la famille de saint Basile, 203. Estime de saint Basile pour Diodore de Tarfe; on lui en fait des reproches, 696
Basilde, (heretique) faux évangile sous son nom, 579
Basilique Ambrosienne; Eglise de ce nom à Florence, 474
Basilique de saint Felix & de saint Nabor à Milan, 346
Basilique neuve, Basilique Portienne, Eglise de ce nom à Milan; l'Imperatrice Justine veut les donner aux Ariens; Saint Ambroise s'y oppose, 341. & 528
Bassien, (saint) Evêque de Lodi en 381. assiste au Concile d'Aquilée, 517
Bassus, Cappadocien, pere spirituel de Cartere; est tué par des voleurs, 201
Bauton, Comte, Maître de la Milice sous Valentinien, 527
Béatitude. Opinion des Philosophes Payens sur la Béatitude, 443. Saint Ambroise la fait consister dans la connoissance du vrai Dieu, &c. *ibid.*
Bellicius, Payen; saint Ambroise lui écrit, 557
Benevole, Secretaire d'Etat, refuse de dreller une loi de Valentinien en faveur des Ariens, 529
Berengandus, Moine Benedictin, auteur d'un Commentaire sur l'Apocalypse attribué à saint Ambroise, 571
Bigamer. L'ordination des Bigames regardée comme un violement de la discipline de l'Eglise, 442. Bigames exclus de la Clericature, 604
Bonheur. En quoi consiste le bonheur de l'homme, selon saint Gregoire de Nazianze, 158
Bonose, Evêque de Sardique, auteur de la secte des Bonosiaques, attaque la virginité perpetuelle de la sainte Vierge; est réfuté par saint

Ambroise, 470. & *suiv.* L'heresie de Bonose est condamnée dans le Concile de Capoue, 468
Bosphore, Evêque de Colonie dans la seconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit plusieurs lettres, 123. Il assiste au Concile de Constantinople, 148. Est accusé d'heretique; Saint Gregoire soutient son innocence, 148

C

CAIN; Saint Ambroise trouve dans les sacrifices de Cain deux défauts, 368. & 369
Calligone, Grand Chambellan, menace saint Ambroise de lui faire couper la tête, 341. & 529. est lui-même décapité pour un crime honteux, 341. & 390
Callinique, petite ville de la Province d'Ostroëne en Orient: les Chrétiens y brûlent une Synagogue, 348. Theodole veut obliger l'Evêque de Callinique à la rétablir, 348. & 540
Candidien, Gouverneur de Cappadoce sous Julien l'Apostat, traite les Chrétiens avec douceur; S. Gregoire de Nazianze lui écrit, 147
Carême; il étoit de sept semaines dans la Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze passe tout le Carême sans parler, 167. Les fideles jeûnoient exactement le Carême, &c. 286
Cartere, Solitaire dont saint Gregoire de Nazianze fait l'éloge, 163. Epigrammes à la louange de Cartere, 201
Castule, Prêtre Arien à Milan, retiré par saint Ambroise des mains de la populace de Milan, 341 & 342
Catharin falsifie un passage de saint Ambroise, 622
Causes Ecclesiastiques, les Evêques en sont les Juges, 281. Elles sont interdites aux Juges seculiers, 282
Causes de la foi. Les Evêques jugent les Empereurs Chrétiens dans celles-ci, 529
Celeusius, Chef de Police à Nazianze, à qui S. Gregoire écrit en 382. p. 120. 121
Celibat. Voyez Continence.
Celse, (saint) martyr, saint Ambroise trouve son corps dans un Jardin, le transporte dans l'Eglise des Apôtres à Milan, 356
Cerf. Le petit Cerf, jeu profane, célébré par les Payens le premier jour de Janvier, 405
Cesaire, (saint) frere de saint Gregoire de Nazianze, 3. Ses vertus; ses emplois, 48. 49. & 125. quitte la Cour sous Julien; y rentre sous Jovien, 10. & 124. est delivré du tremblement de terre arrivé à Nicée, 10. meurt peu après sur la fin de l'an 368. laisse saint Gregoire son frere embarassé de sa succession, 124. le lieu de la mort fut la Bythmie; son corps fut trans-

porté delà à Nazianze, 201. Il n'est point auteur des ouvrages qui lui sont attribués, 305.
 & 306
Cesaire, Prefet de Constantinople; saint Gregoire lui écrit pour Amphiloque, 145
Chrétien; toutes les observations du veritable Chrétien sont comprises dans ce verset du Pseaume 118. *Sauvez-moi, parce que je suis tout à vous*, &c. 420. Leur moderation dans leur prosperité, 38
Chromace, Evêque d'Aquilée. Saint Ambroise lui écrit vers l'an 390. 545
Cierges. On en portoit aux funerailles des fidelés, 49
Circoncision. La fête de la Circoncision de Jesus-Christ étoit inconnue dans l'Eglise avant le sixième siècle, 316
Circulation du sang, Elle étoit connue du temps de saint Ambroise, 372
Cledonius, Solitaire de Nazianze, 163
Cledonius, Prêtre d'Icône, signe le Testament de saint Gregoire de Nazianze, 23
Clergé. On ne doit point y entrer par l'attrait d'un gain temporel, mais par le désir de gagner le Ciel, 557
Commandemens de Dieu. La charité ne donne la mort au péché, qu'en aimant les Commandemens de Dieu, 678
*Communio*n. Les Grecs ne communioient qu'une fois l'an du temps de l'auteur des six livres des Sacremens attribués à saint Ambroise: 487

CONCILES.

Les Evêques s'adressoient aux Empereurs pour la tenue des Conciles, 605. Les Prêtres y assistoient; exemple d'un Prêtre qui y souscrit en presence & par ordre de son Evêque, *ibid.*
 de *Constantinople* en 381. Il confirme l'élection de saint Gregoire de Nazianze, 20. L'élection de Maxime y est déclarée nulle, *ibid.*
 en 382. Saint Gregoire y est invité par l'Empereur Theodose, 25
 de *Nicée* I. Saint Gregoire de Nazianze l'appelle une assemblée où le Saint-Esprit avoit réuni l'élite de l'Eglise, 222. Nombre des Evêques qui y assistèrent, 605. Attachement de saint Ambroise à la foi de Nicée, 530. & 604. Cycle paschal de 19. ans, dressé par ordre du Concile de Nicée pour regler la Pâque, 536. 604
 de *Nicée* II. Condamne Didyme l'aveugle, 746
 d'*Eleure*. Il permet aux Laiques de baptizer dans le cas de nécessité, 243
 de *Carthage*, touchant le baptême des enfans, 246
 de *Side* en Pamphlie, contre les Messaliens. S. Amphiloque y préside, 314

de *Paris* en 360. Les Evêques des Gaules qui y assisterent rétracterent tout ce qu'ils avoient fait par ignorance à Rimini, 322
 de *Rome*, sous le Pape Cirice, où Jovinien est condamné, 349
 de *Milan*, sous saint Ambroise, où Jovinien & ses Sectateurs sont condamnés, 349
 de *Capoue*. L'hérésie de Bonose y est condamnée, 468. renvoie à Theophile & aux Evêques d'Egypte le Jugement du différend d'Evagre & de Flavien, pour le Siège d'Antioche qu'ils se disputoient avec chaleur, 547. & *suiv.*
 de *Douzy* en 874. Il cite le traité de saint Ambroise contre une Vierge tombée, 476
 de *Rimini*. Horreur de saint Ambroise pour ce Concile, 530
 de *Larvan*, sous Martin I. en 649. condamne Didyme l'aveugle, 746
 in *Trullo*, en 680. condamne Didyme l'aveugle, 746
 de *Selencie*. Saint Gregoire de Nazianze le compare à la tour de Babel, 68. & 223
Confession des pechés, 173. Elle fait une partie de la penitence. Cette confession est nécessaire pour obtenir le pardon de ses pechés, 557. Les pecheurs doivent surmonter la honte qu'ils peuvent avoir de confesser leurs pechés, & se soumettre aux humiliations de la penitence publique, 657. Confession des pechés secrets faite au Prêtre, 658
Confirmation. L'Evêque est le Ministre de ce Sacrement, 483. 488. 643
Constance Chlore, pere de Constantin, 683
Constantin, (le grand) a jeté les fondemens du Christianisme & de la puissance imperiale, 296. Il est le premier des Empereurs qui aient cru en Jesus-Christ, &c. 682
Constantin Porphyrogenete, transfere de Nazianze à Constantinople le corps de saint Gregoire de Nazianze, 26
Constantinople, nommée la nouvelle Rome, 1502
 203. Etat de son Eglise sous saint Gregoire de Nazianze, 13. 14. Il y rétablit la foi orthodoxe sur la Trinité, 203
Constantius, (Empereur) Saint Gregoire de Nazianze l'excuse sur la persecution qu'il fit aux Catholiques, 41. Constantius en mourant se repent de trois choses, &c. 68. 297. Saint Gregoire de Nazianze lui donne des éloges qui paroissent excessifs, 296. 297.
Constantius, Evêque de la Romagne; saint Ambroise lui recommande l'Eglise de *Forum Cornelii*, 516
Consulstantiel. Saint Gregoire de Nazianze reproche aux Ariens de l'avoir retranché & d'avoir introduit le terme de semblable, 114
Contenance. Si elle étoit d'obligation aux Evêques

d'Orient dans le quatrième siècle, 3. 281. Du
 teins de saint Ambroïse, la plupart des Evê-
 ques, des Prêtres & des Diacres, faisoient
 profession d'une continence perpetuelle, &c.
 662
Crainte, son utilité, 385. La crainte arrête le
 pecheur, mais elle ne le change pas, 679
Croix. Vertu du signe de la Croix, 207. 249
 Le signe de la Croix étoit regardé comme
 un remede efficace dans toutes les rencon-
 tres, 286
 Julien l'Apostat effrayé par les démons, les
 fait fuir par un signe de Croix, 35
 Apparition d'une Croix lumineuse, 40. 41
Croix de Jesus - Christ, trouvée par sainte He-
 lene, 683. 684
 Jesus - Christ a été crucifié nud sur la
Croix, 600
 La Croix du Sauveur étoit placée au lieu
 même où Adam avoit été enterré, *ibid.*
Cyprien, (saint) Evêque de Carthage, confon-
 du par saint Gregoire de Nazianze, avec un
 autre Martyr du même nom, &c. 61. Il pre-
 noit soin non-seulement de l'Eglise d'Afrique,
 mais encore de celles d'Occident, d'Orient,
 du Septentrion & du Midi, 282

D

DAILLE', (le Ministre) corrompt un
 passage de saint Ambroïse, 494
Dalmace, Tribun & Notaire, signifie à saint
 Ambroïse un ordre de l'Empereur Valenti-
 nien, 529
Damaris, étoit la femme de saint Denys l'Aréo-
 pagite selon saint Ambroïse, 601
Damase, (le Pape) regarde l'ordination de Ma-
 xime comme nulle, 18
Damnés. Sentimens de saint Gregoire de Na-
 zianze sur les peines des damnés, 278. & 279.
 de saint Ambroïse, 673
Damon & Pythias, disciples de Pythagore, dont
 l'un s'offre de mourir pour l'autre, 460
Daniel. L'abomination de la désolation, prédite
 par le Prophète Daniel; sentiment des Juifs
 sur cette Prophetie, 597
Débora. Saint Ambroïse la met au nombre des
 veuves, & lui donne pour fils Barach; senti-
 ment qui est réfuté par saint Jérôme, 596
Delphin, (saint) Evêque de Bourdeaux, assiste
 en 380. au Concile de Sarragoce; il étoit lié
 d'amitié avec saint Phebade, 322
Déluge. Il a commencé au printemps, 594. en l'an
 600. de Noé, 581. Il a été universel, 594. Ce
 fut le Saint-Esprit, & non pas le vent qui fit
 diminuer les eaux du déluge, 594
Démetriade. La lettre dans saint Ambroïse à De-

metriade n'est pas de lui; elle est attribuée à
 saint Leon & à saint Prosper, 570
Démon. Il ne fait tomber que ceux qui négligent
 d'attirer sur eux le secours divin, 366
Démon. Pouvoir des Chrétiens sur les démons,
 172. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze
 sur les démons, 239. & 240
Denys, Evêque de Milan, meurt en exil pour la
 foi, 533
Destin. Diodore de Tarse écrit contre le destin,
 698
Deuil. Dans le deuil on se coupoit les cheveux,
 286
Diable. Quel a été son peché, selon saint Am-
 broïse, 629. & 630. Il a été jeté dans le feu
 avant la fin du monde, 630
Diacres, chargés du soin de la Sacrificie, &c.
 obligés à la continence, 662. Ils distribuoient
 l'Eucharistie au peuple, 647
Dieu. Son existence, ses attributs, 224. & *suiv.*
 Personne n'a jamais connu la nature & l'essence
 Divine, &c. 225. Ce n'est pas en parlant beau-
 coup de Dieu, qu'on fait paroître sa piété,
 mais en gardant sa Loi, 32
Didyme l'Avengle, Docteur de l'Eglise d'Alexan-
 drie; sa naissance vers l'an 309. il devient aveugle
 à l'âge de cinq ans, 724. quoiqu'aveugle il
 apprend à lire, *ibid.* prend soin de l'école d'A-
 lexandrie, est visité par saint Antoine vers l'an
 355. p. 725. Dieu lui révèle la mort de Julien
 l'Apostat, 726. Disciples de Didyme, *ibid.*
 Sa mort; ses Ouvrages; son livre du Saint-
 Esprit; analyse de cet Ouvrage, 727. & *suiv.*
 Son traité contre les Manichéens, 735. Analyse
 de ce traité, 736. & *suiv.* Commentaires sur
 les Epitres canoniques supposées à Didyme,
 739. & *suiv.* Ouvrages de Didyme, qui sont
 perdus, 741. & 742. Ce qu'il y a de remarqua-
 ble dans ses écrits, 743. & *suiv.* Jugement
 des écrits de Didyme, 745. & *suiv.*
Diocésarée, nom donné à la Ville de Nazianze, 2
Dioctes. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit,
 147
Diodore, Evêque de Tarse & Confesseur. Sa nais-
 sance, ses études, ses vertus; il soutient la Foi
 contre Leonce d'Antioche en 348. p. 693. dé-
 fend la Religion contre les Payens, 694. prend
 soin de l'Eglise d'Antioche en 371. 372. p. 695.
 est chassé d'Antioche en 372. p. 696. est élevé
 à l'Episcopat en 378. ou 379. assiste aux Con-
 ciles d'Antioche & de Constantinople; ses
 Disciples, 697. Sa mort & son éloge; ses écrits
 contre le destin, 698. & *suiv.* contre les
 Payens; contre Photin & quelques autres hé-
 rétiques, 701. Autres écrits de Diodore sur
 divers sujets, 702. Ses Commentaires sur l'E-
 criture Sainte; ses discours, 704. Liturgie

tous son nom ; jugement de ses écrits , 705. *& suiv.*
 Divorce. Discours de saint Gregoire de Nazianze sur le divorce, 83. *&* 84. Inconveniens du divorce, 664
 Doares, Bourg de la seconde Cappadoce, 83

E

ECEBOLE, affesseur du Gouverneur de Cappadoce, 133

Ecriture-Sainte. Inspiration des livres de l'Ecriture-Sainte, 213. 578. Maniere dont s'est faite cette inspiration, 579. Canon des livres de l'ancien & du nouveau Testament, 160. 214. *&* 215

Ecriture-Sainte. Maniere de l'interpreter, 216. Lecture de l'Ecriture-Sainte & ses avantages, 601. *& suiv.* Utilité de son étude, 216. *& suiv.* Avantages de l'étude des livres saints, au-dessus des livres profanes, 218. Age auquel on doit étudier les divines Ecritures, 218. *&* 219. Son obscurité, 579. *&* 580. Ses divers sens, 581. Texte & versions de l'Ecriture, 581. *&* 582. Abus que les hérétiques en font, 582. *& suiv.* Ses différentes leçons, 584. *& suiv.* *&* 743. Voyez *Ambroise* (Saint). Remarques sur divers endroits de l'ancien & du nouveau Testament, 219. 220. 221. 222. 593. *& suiv.* Sentimens de Didyme l'aveugle, sur la canonicité de quelques livres de l'Ecriture, 742. *&* 743

Eglise. Elle brille entre toutes les autres Sociétés, comme le lys entre les épines, 667. Elle est sujette à plusieurs vicissitudes, &c. *ibid.* La Foi est le fondement de l'Eglise, & cette Foi exclut toutes les heresies, *ibid.* L'Eglise est le port de salut qui tend les bras à ceux qui sont battus de l'orage ; elle seule peut se vanter d'avoir les préceptes & les verités de l'ancien & du nouveau Testament, &c. 668. Elle est composée de bons & de méchans, &c. *ibid.* Point de pardon à esperer pour ceux qui divisent l'Eglise ou qui s'en séparent, 668. 669. L'Eglise Romaine est le chef de l'empire Romain ; c'est d'elle que nous recevons le droit d'être dans la communion Ecclesiastique, &c. 669

Eglises, (les) avoient des revenus ; celle de Constantinople étoit très-riche, 287. 288. Les biens de l'Eglise étoient employés au soulagement des pauvres, 674. Fonds légués à l'Eglise par les fideles dans leur testament, 288. L'argent & les ornemens des Eglises, enlevés par l'ordre de Julien, 38

Eglises materielles. Gallus & Julien entreprennent d'en bâtir une en l'honneur des Martyrs,

34. Saint Gregoire le pere bâtit une Eglise à Nazianze, presque toute à ses dépens, 65. Elle étoit de figure octogone, à faces égales, ornées de galeries, &c. *ibid.* L'Eglise des Apôtres à Constantinople avoit quatre collatéraux en forme de Croix, 157. Les Evêques se faisoient un devoir d'orner & d'embellir les Eglises, 674. Dédicace des Eglises ; elle se faisoit avec beaucoup de solemnité, 674. On enterroit les fideles dans les Eglises, *ibid.* Les fideles alloient dès le matin à l'Eglise, pour y rendre à Dieu les prémices de leurs vœux, &c. 675. Places destinées aux femmes & aux vierges dans les Eglises, 157

Elizabeth, (sainte) étoit de la Tribu de Juda, selon saint Ambroise, 600

Emilie, (sainte) mere de saint Basile, &c. 203

Empereur. Il est dans l'Eglise, & non au-dessus de l'Eglise, 660

Enfant, obéissance & reconnoissance qu'ils doivent à leurs peres & meres, 392. La loi & la nature défendent aux enfans d'entrer en contestation avec leurs peres & meres, 175. Comment les enfans doivent soulager leurs peres dans la vieillesse, 363. Enfant consacré à Dieu par sa mere, 3. Enfant consacré au service de l'Eglise, 671

Envie. Les Saints mêmes n'en ont pas été exemtes, 391. Celle des freres de Joseph contre ce Patriarche, étoit mystérieuse & figurative de la haine que les Juifs conçurent contre Jesus-Christ, *ibid.*

Epictete, (Philosophe Stoïcien) la patience, 207

Epiphane, Evêque de Salamine, assiste au Concile de Rome en 382. pag. 338

Epiphanie. Baptême solennel administré le jour de l'Epiphanie dans l'Orient & dans quelques endroits de l'Occident, 248. Dieu autorise cette pratique par un miracle, 248. *& suiv.* L'Eglise, célèbre le jour de l'Epiphanie la mémoire du Baptême de Jesus-Christ, 250. La nuit de cette fête les fideles puisoient de l'eau pour la garder, &c. 250

Epîtres Catholiques. Saint Gregoire de Nazianze les met dans son canon des livres sacrés, 215

Epîtres de saint Paul. Saint Gregoire de Nazianze en compte quatorze ; ceux qui rejettent l'Epître aux Hebreux sont dans l'erreur, 215

Esclaves. Nous sommes les esclaves de Jesus-Christ par droit de création & de redemption ; 386

Esdras a rétabli de mémoire les livres de l'Ecriture, 591. Saint Ambroise cite le troisième livre d'Esdras comme canonique, 539. & le quatrième dont il concilie la lecture, 379. 380. 538. 591. 672

Esprit. (Saint-) Hérésie des Macedoniens sur le

- Saint-Esprit, 96. Doctrine de saint Gregoire de Nazianze sur le Saint-Esprit, 96. 97. 98. 99. 179. 229. de saint Amphiloque, 311. de saint Ambroise, 507. 508. 509. 510. 607. 608. de Didyme l'aveugle, 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 743.
- Le Saint-Esprit procede du Fils, 607. 608. 743. La procession du Saint-Esprit est inexplicable, 229. Conduite de saint Basile en parlant du Saint-Esprit, blâmée par quelques-uns, justifiée par saint Gregoire de Nazianze, 128
- Esther*. Saint Gregoire de Nazianze ne met pas dans le canon des livres de l'ancien Testament le livre d'Esther, 214
- Evagre*, disciple de saint Macaire d'Egypte, 710
- Evagre*, Moine. La lettre à Evagre dans saint Gregoire de Nazianze, n'est pas de lui, 110
- Evangile*. L'Eglise n'en reconnoit que quatre, ou pour mieux dire un seul, divisé en quatre livres, 579
- Faux évangiles des douze Apôtres, de Basile, de saint Thomas & de saint Mathias; raisons qu'on a de rejeter ces évangiles, 579
- Eucharistie*. Doctrine de saint Gregoire de Nazianze sur l'Eucharistie, 251. & suiv. de saint Ambroise, 643. & suiv. de l'Auteur des six livres des Sacremens, attribués à saint Ambroise, 489. Présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, 251. 483. & suiv. & 644. Réponses aux objections contre la présence réelle, 254. & suiv. L'Eucharistie contient réellement le même Corps de Jesus-Christ qui est né de la Vierge, qui a été crucifié & mis dans le Sepulchre, 645. Le pain & le vin dans l'Eucharistie, cessent d'être pain & vin après la consécration, *ibid*. La chair de Jesus-Christ y doit être adorée, 647. Lorsque nous communions, nous mangeons le Corps du Seigneur Jesus; nous y trouvons la rémission de nos pechés & notre réconciliation avec Dieu, 645. L'Eucharistie est un vrai Sacrifice, 252. qui est offert par les Prêtres, 246. Qualités que doivent avoir ceux qui offrent le Sacrifice, 252. Dispositions nécessaires pour y assister, 646. Le jeûne est une vraie disposition pour recevoir le Corps de Jesus-Christ, &c. 648. On offroit le saint Sacrifice pour les morts, & les malades y trouvoient un remède à leurs maux, exemple, 253. Saint Ambroise l'offroit tous les jours pour son peuple, mais non en présence des pecheurs publics; il l'offroit quelquefois dans des maisons particulières, 649. 650. Eucharistie reçue sous les deux especes, & quelquefois sous une seule espee, 649. Eucharistie consacrée & portée dans les voyages, 647
- Eudoxe*, Rheteur. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 132. 137
- Eudoxie*, femme de l'Empereur Theodose, 113
- Evêques*. Leur élection; quelle part le peuple y avoit, 659. leur consécration, *ibid*. Les Evêques sont les interprètes de l'Ecriture & de la Foi, 660. C'est à eux de régler la foi des Empereurs, & non aux Empereurs à régler la foi des Evêques, *ibid*. Les Empereurs portoient un grand respect aux Evêques, 659. Ils accorderoient à leurs prieres la grace aux criminels, 660. Zele & charité des Evêques, 182. Un Evêque ne peut sans un Concile légitime, s'emparer d'une Eglise vacante, 20. Qualités épiscopales de saint Ambroise, 333. 334. Plaintes de saint Gregoire de Nazianze contre les Evêques de son tems, 157. 196. 211. Les Evêques doivent avoir beaucoup de prudence & de discretion à l'égard des Princes tombés dans quelques pechés, &c. 670
- Eugene*, (saint) Evêque de Carthage, guérit un aveugle, 249. Les Ariens attribuent cette guérison miraculeuse à la magie, 250
- Eugene*, de Grammatien devient Secretaire de Valentinien; est fait fait Empereur par Arbogaste 354. écrit à saint Ambroise; se prépare à la guerre par des sacrifices profanes, 355. accorde aux Payens les revenus de leurs temples, & rétablit l'aurel de la Victoire, *ibid*. va à Milan, d'où saint Ambroise se retire, puis lui écrit: l'Eglise de Milan refuse les présens d'Eugene, *ibid*. Il est défait par Theodose, qui lui fait trancher la tête, *ibid*.
- Eulalius*, Moine, est élu Evêque de Nazianze, 24
- Eulalius*, ami de saint Gregoire de Nazianze; épigramme en son honneur, 201
- Eulalius*, Evêque de Doares, 83
- Eunape*: il étoit mal informé de la capacité des Gaulois, 199
- Eunomien*s, réfutés par saint Gregoire de Nazianze, 92. 93. 94. 95
- Euniquer*. Saint Ambroise ne veut point s'expliquer sur ceux qui se mutiloient, il les renvoye aux anciens réglemens de l'Eglise, 464
- Eupheme*, à qui Melece retenoit une terre, 23
- Euphranius*, Evêque de Cappadoce, 201
- Euphique*, (saint) Martyr. On faisoit sa fête en Cappadoce, 128
- Eusebe*, (saint) Evêque de Samosate, travaille à faire choisir saint Basile pour Evêque de Césarée, 10. Est relegué en Thrace; saint Gregoire de Nazianze lui écrit plusieurs lettres, 129
- Eusebe*, (saint) Evêque de Verceil & Confesseur, joignoit l'état Monastique avec l'état Ecclesiastique, 554. Son éloge, 552. 554
- Eusebe* de Césarée. Saint Gregoire de Nazianze

reconcilie saint Basile avec Eusebe de Cesarée, 9. Lettre de saint Gregoire à Eusebe de Cesarée & à saint Basile, touchant cette réconciliation, 125. 126

Eusebe, Evêque de Boulogne. Saint Ambroise lui écrit vers l'an 392. p. 547

Eustorgius, Evêque de Milan, Confesseur, 533

Eustorgius, Sophiste, déclame contre Stagire, 136. & contre saint Gregoire de Nazianze, 137

Eustrace, parent de saint Gregoire de Nazianze, 139

Euthalius, Diacre. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à saint Amphiloque, 146

Euthymius veut enlever saint Ambroise; il est lui-même enlevé & conduit en exil, 341

Euzoïus étudie avec saint Gregoire de Nazianze, 4. Les Ariens le font Evêque de Cesarée, *ibid.*

F

FARD, les personnes qui se fardent commettent un crime énorme, 364

Fauslin, pere de la vierge Ambroise, 547

Fauslin, frere de la vierge Ambroise, *ibid.*

Fauslin, Evêque d'Icone, meurt sur la fin de l'an 373. p. 308

Fauslin, à qui saint Ambroise écrit après l'an 387. pour le consoler sur la mort de sa sœur, 539. 540

Fegade, le même que saint Phebade, Evêque d'Agen, 320

Felicité éternelle. Description de la félicité éternelle, 383

Felix, (saint) ordonné Evêque de Côme par saint Ambroise, 516. qui le prie de se trouver à la dédicace d'une Eglise de Lodi, 517

Felix, Diacre de Milan, porte une lettre de saint Ambroise à l'Empereur Theodose, 356. 552

Felix, bourgeois de Carthage, aveugle, recouvre la vue par miracle, 248. & *suiv.*

Fêtes des Apôtres & des Martyrs, célébrées en Orient, 287. Comment on doit garder les fêtes des Martyrs, 44. 45. 287

Festins sur les tombeaux des Martyrs. Saint Ambroise blâme cet usage, 675

Fiari, le même que saint Phebade, Evêque d'Agen, 320

Fils de Dieu. Sa divinité soutenue contre les Ariens par saint Gregoire de Nazianze, qui répond à toutes leurs objections, 93. & *suiv.* & par saint Ambroise, 501. & *suiv.*

Flavian, Prefet du Prétoire, 354

Flavian est en différend avec Evagre pour le siege d'Antioche, 547. Le Concile de Capoue renvoie l'examen de cette affaire à Théophile, Evêque d'Alexandrie, 548

Flore, dame de qualité, fait enterrer son fils

Cynege auprès de saint Felix de Nole; 204

Florence y dedie une Eglise en 393. p. 474

Florien, à qui saint Ambroise écrit; on doute de cette lettre, 571

Foi. La Foi est le fondement de la justice, & la racine de toutes les vertus, &c. 677. 678. Les vertus sans la Foi ne sont que des feuilles, &c. 416. 678. Dieu exige de tout homme qui a reçu le Baptême, la Foi orthodoxe dans l'Esprit, &c. 290

Foiblesse. Le Fils de Dieu a pris toutes les foiblesse de la nature humaine, excepté l'ignorance & le péché, 616

Force, en quoi elle consiste, 440. Exemples remarquables de force, *ibid.*

Fortunat, Diacre. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à Alype, Gouverneur de Cappadoce, 132

Friugile, Reine des Marcomans. envoie des Ambassadeurs à saint Ambroise, 356. 357. qui lui écrit; cette lettre est perdue, 575

G

GALILEENS: nom que Julien l'*Apostat* donnoit aux Chrétiens, 37. 298

Gallus, frere de Julien l'*Apostat*, est mis au rang des Lecteurs, &c. 34. 260. est associé à l'Empire par Constantius, 34. Mort de Gallus, 35

Garnier, (le pere) Jésuite, défenseur d'Origene & de Diadme, 747

Gaudence, (saint) Evêque de Bresse, appelle saint Ambroise le pere commun, &c. 358

Geminien, Evêque, assiste au Concile de Milan, 605

Géants: opinion de saint Ambroise sur les Géants, 370

Genealogie de Jesus-Christ. Saint Gregoire de Nazianze tâche de concilier saint Mattheu & saint Luc sur la genealogie de Jesus-Christ, 160. 161. Saint Ambroise met dans la genealogie de Jesus-Christ deux Joachim ou Jechonias, 599. 600

Generation. La generation du Fils de Dieu est incompréhensible, 607. Elle n'est connue que du Pere & du Fils, 178

George, ami de saint Gregoire de Nazianze, 201

George de Cappadoce, est fait par les Ariens Evêque d'Alexandrie, 68

George, Diacre, pour qui saint Gregoire de Nazianze écrit à Altere, 133

George de Palsale, prétend n'être pas tenu à accomplir la promesse, 141

Gervais, (saint) Martyr. Saint Ambroise en trouve les reliques, 345

Getes, Roi des Herules, est baptisé à Constantinople le jour de l'Epiphanie, 248

- Gilbert* ou *Gerbert*, Archevêque de Reims, & depuis Pape sous le nom de Silvestre, est auteur du livre de la dignité sacerdotale, 570
- Gorgonie*, (sainte) sœur de saint Gregoire de Nazianze, 3. Ses vertus; sa mort; son frere fait son oraison funebre, 50. 51
- Goths*. Ravage des Goths dans la Thrace, &c. 335. Les guerres des Goths ont été prédites par le Prophete Ezechiel, sous le nom de Gog, 501
- Grace*. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze sur la grace, 273. & *suiv.* de saint Ambroise, 631. & *suiv.* de l'auteur des Homelies attribuées à saint Macaire d'Egypte, 715. & *suiv.*
- Grata*, sœur du jeune Valentinien, 354. 562
- Gratien*, Empereur, fait une loi en faveur des femmes Chrétiennes, 336. ôte l'aurel de la victoire, 337. Saint Ambroise lui écrit en 379. p. 515. compose à sa priere les cinq livres de la foi, 499. & 500. & les trois livres du Saint-Esprit, 505. Gratien lui accorde la vie d'un Officier, 338. Défend de justicier les personnes condamnées, même par l'Empereur, qu'après trente jours depuis la signification de la Sentence, 337. propose à saint Ambroise une difficulté, 513. meurt en 383. p. 339. 510. Saint Ambroise demande à Maxime le corps de Gratien, 347. Le jeune Valentinien est enterré auprès de son tombeau à Milan, 562
- Gregoire*, (saint) pere de saint Gregoire de Nazianze. Sa conversion & son batême, 2. 3. est fait Evêque étant âgé d'environ cinquante ans, 3. Sa conduite épiscopale, 64. Il se laisse surprendre par des écrits ambigus, &c. Les Moines de Nazianze se séparent pour cela de lui, 8. & se réunissent, 9. 51. Il ordonne son fils Prêtre, 7. qui se charge du soin de sa maison, 6. Sa fermeté sous Julien l'Apostat, 65. Il écrit au peuple de Cesarée & aux Evêques touchant l'élection du successeur d'Eusebe de Cesarée, 116. 127. meurt âgé de cent ans, 202
- Gregoire*, (saint) de Nazianze, surnommé le Théologien, Archevêque de Constantinople, & Confesseur. Histoire de sa vie; lieu de sa naissance; ses parens. Leurs vertus, 2. Nombre de leurs enfans; naissance de S. Gregoire en 329. Son éducation, 3. Ses études; va à Athenes, vers l'an 350. p. 4. retourne en son pays vers l'an 356. reçoit le baptême; ses vertus, 5. Il prend le soin de la maison de son pere; se retire quelque tems dans la solitude avec saint Basile, vers l'an 358. ou 359. p. 6. est ordonné Prêtre en 361. p. 7. réconcilie Eusebe de Cesarée avec saint Basile en 365. p. 9. tâche de retirer de la Cour son frere Cesaré en 368. travaille à faire choisir saint Basile pour Evêque de Cesarée, en 370. p. 10. est choisi Evêque de Saffmes & sacré vers le milieu de l'an 372. gouverne l'Eglise de Nazianze en 373. p. 11. Apres la mort de son pere il se retire à Seleucie en 375. p. 12. est choisi Evêque de Constantinople vers l'an 378. ou 379. p. 13. y assemble les Catholiques dans l'Anastase, 14. Sa conduite dans l'épiscopat, 15. Effets de ses prédications: saint Jérôme vient l'écouter, 16. Troubles arrivés pendant son épiscopat, vers l'an 380. par l'ordination de Maxime, 17. Maxime est rejeté; saint Gregoire est maintenu sur le siège de Constantinople, 18. & *suiv.* Son élection est confirmée dans le Concile de Constantinople en 381. p. 20. Il se retire de Constantinople en 381. p. 21. fait son testament en 381. p. 22. 23. revient à Nazianze en 381. ou 382. p. 23. se retire à Ariance en 383. ses occupations pendant sa retraite; sa mort vers l'an 389. p. 25. Son éloge, 26. Ses écrits; son premier discours touchant le Sacerdoce en 362. analyse de ce discours, p. 27. & *suiv.* Second discours; ce qu'il contient, 32. Deux discours contre Julien l'Apostat en 363. analyse du premier, 33. & *suiv.* Analyse du second discours contre Julien, 40. & *suiv.* Cinquième discours en 372. peu après sa consécration, 43. Sixième discours vers le même tems, 44. Septième discours, 45. Huitième discours sur la fin de l'an 372. ou au commencement de 373. p. 46. Neuvième discours en 375. p. 46. Dixième discours, autrement Oraison funebre de Cesaré son frere, 48. Onzième discours, Oraison funebre de sainte Gorgonie sa sœur, vers l'an 370. p. 50. Douzième discours sur la réunion des Moines avec son pere en 364. p. 51. Treizième discours sur la paix en 379. p. 53. Quatorzième discours sur la paix en 379. p. 54. 55. Quinzième discours sur la grêle, vers l'an 373. p. 56. Seizième discours sur l'amour des pauvres, vers l'an 372. p. 57. & *suiv.* Dix-septième discours au sujet de quelque sédition arrivée à Nazianze, 59. 60. Dix-huitième discours en l'honneur de saint Cyprien martyr, vers l'an 379. p. 61. Dix-neuvième discours. Oraison funebre de son pere en 374. p. 62. & *suiv.* Vingtième discours, Oraison funebre de saint Basile en 381. p. 66. Vingt-unième discours, Panegyrique de saint Athanase, vers l'an 379. p. 67. Vingt-deuxième discours à l'honneur des Machabées, 69. & *suiv.* Vingt-troisième discours, Panegyrique du Philosophe Heron, l'an 379. p. 42. Vingt-quatrième discours en l'honneur des Egyptiens en 380. p. 73. Vingt-cinquième discours adressé aux Ariens. Apologie de sa conduite, 74. & *suiv.* Vingt-sixième discours de la moderation qu'il faut garder dans les disputes, 76. & *suiv.* Vingt-septième discours,

son apologie contre ceux qui l'accusent d'avoir brigué le Siège de Constantinople en 380. p. 78. Vingt-huitième discours depuis son retour après la persécution de Maxime, 80. Vingt neuvième discours sur le dogme & l'établissement des Evêques en 379. p. 81. *Et suiv.* Trentième discours sur l'élection d'Eulalius, 83. Trente-unième discours sur le divorce en 380. p. 83. *Et suiv.* Trente-deuxième discours où il fait son adieu au sortir de Constantinople en 381. p. 85. *Et suiv.* Trente-troisième discours contre les Eunomiens en 379. ou 380. p. 87. Trente-quatrième discours sur la Théologie en 379. ou 380. p. 88. *Et suiv.* Trente-cinquième discours en 379. ou 380. p. 90. *Et suiv.* Trente-sixième discours sur la divinité du Fils en 379. ou 380. p. 93. *Et suiv.* Trente-septième discours sur le Saint-Esprit, p. 96. *Et suiv.* Trente-huitième discours sur la Nativité de Jesus-Christ. 99. Trente-neuvième discours sur la Fête des Lumieres, c'est-à-dire du baptême de Jesus-Christ en 381. p. 101. Quarantième discours sur le baptême en 381. p. 102. *Et suiv.* Quarante-unième discours sur la fête de Pâques en 362. p. 107. Quarante-deuxième discours sur la fête de Pâques, après l'an 381. p. 108. Quarante-troisième discours sur le Dimanche de l'Octave de Pâques, après l'an 381. p. 108. Quarante-quatrième discours sur la fête de la Pentecôte, 109. Le quarante-cinquième discours n'est pas de saint Gregoire, 110. Le quarante-sixième discours est la lettre de saint Gregoire à Nectaire, 111. Le quarante-septième discours n'est pas de saint Gregoire; le quarante-huitième discours est de lui, 112. 113. Le quarante-neuvième n'est pas de lui, non plus que le cinquantième, 113. *Et suiv.* Le cinquante-unième est la première lettre de saint Gregoire au Pretre Cledonius, contre les Apollinaristes, vers l'an 382. p. 115. *Et suiv.* Le cinquante-deuxième est la seconde lettre à Cledonius, 119. La paraphrase sur l'Ecclesiaste n'est pas de saint Gregoire de Naziance, mais de S. Gregoire Thaumaturge, 120. Lettres de S. Gregoire de Naziance à Celseus, 120. à Nicobule pere & fils en 372. p. 121. à saint Basile, 122. à saint Amphiloque; à Bosphore, Evêque de Colonic, 123. à Césaire son frere, & à Sophrone, Préfet, 124. à S. Basile & à Eusebe de Cesarée en Cappadoce, 125. Lettres de saint Gregoire pere au peuple de Cesarée & aux Evêques, 126. 127. Lettres de saint Gregoire fils à saint Basile, 127. 128. à saint Eusebe de Samosate, à saint Basile, 129. à saint Gregoire de Nyse, 130. à Simplicie femme d'Allype & à Allype lui-même, 131. 132. à Eudoxe Rheteur, & à Phi-

lagrius, 132. à Eccebole, à Asterius, à Olympius, 133. à Nectaire, à Hellade, à Theodore, à Procope, 135. 136. à Sophrone, à Eustoquius Sophiste, & à Eudoxe, 136. 137. à Polthumien & à Saturnin, 137. 138. Lettres contre les Apollinaristes à Olympius, 138. 139. Lettres à Aerius & à Alypius, à Theodore de Tyane, 139. *Et suiv.* Lettres touchant Sacerdos, 142. *Et suiv.* Lettres à saint Gregoire de Nyse, à Delpe, 145. à Ablabius, à Victor, & à Amphiloque, 146. à Timothée, à Diocles, à Candidien, & à Valentinien. 147. Lettres touchant Bosphore de Colonic. Lettres à Homophrone & à saint Amphiloque, 148. Poésies de saint Gregoire. Premier Poème en 381. p. 149. *Et suiv.* Second Poème vers l'an 373. troisième Poème sur la virginité, vers l'an 383. p. 151. *Et suiv.* Quatrième Poème sur la même matiere, vers le même tems, p. 153. *Et suiv.* Cinquième Poème, 155. Sixième & septième Poèmes, vers l'an 382. p. 156. Huitième Poème, après l'an 381. p. 156. Neuvième, dixième, onzième & douzième Poèmes, après l'an 381. p. 157. Treizième Poème, l'an 381. quatorzième, quinzième, seizième & dix-septième Poèmes, après l'an 381. p. 158. Huitième Poème, jusqu'au quarante-septième, 159. *Et suiv.* Quarante-huitième Poème en faveur des Moines, vers l'an 372. p. 162. *Et suiv.* Quarante-neuvième Poème en 374. ou 375. Cinquante & cinquante-unième Poèmes, vers l'an 383. p. 164. Cinquante-deuxième Poème après l'an 374. p. 165. Cinquante-troisième, cinquante-quatrième & cinquante-cinquième Poèmes, 166. Cinquante-sixième Poème en 382. cinquante-septième, vers l'an 385. p. 167. *Et suiv.* Cinquante-huitième Poème, après l'an 381. cinquante-neuvième, vers l'an 380. p. 169. *Et suiv.* Soixantième Poème, vers l'an 383. p. 171. Soixante-unième, vers l'an 380. soixante-deuxième, après l'an 383. p. 172. Soixante-troisième & soixante-quatrième Poèmes, 173. Soixante-cinquième Poème, épitaphe de saint Basile, vers l'an 379. p. 174. Soixante-sixième, soixante-septième, soixante-huitième & soixante-neuvième Poèmes, 175. *Et suiv.* Soixante-dixième Poème, jusqu'au soixante-dix-septième, 177. *Et suiv.* Soixante-dix huitième Poème de la pudicité, 184. Soixante-dix-neuvième Poème, jusqu'au cent vingt-deuxième, 184. 185. Cent vingt-troisième Poème, contre les envieux, après l'an 381. Cent vingt-quatrième Poème, sur la providence, 185. Cent vingt-cinquième à Seleucus, 186. *Et suiv.* Cent vingt-sixième Poème, jusqu'au cent trente-septième, 188. Cent trente-huitième.

contre

contre les violateurs des sépulchres ; cent trente-neuvième, des miracles d'Elie & d'Elisée ; cent quarantième, de la vertu, 189. & *suiv.* Cent quarante-unième Poème, cent quarante-deuxième en 382. p. 191. Cent quarante-troisième en 382. p. 192. 193. Cent quarante-quatrième & cent quarante-cinquième Poèmes, 194. Cent quarante sixième Poème, jusqu'au cent cinquante-huitième, 195. 196. La Tragedie intitulée : Jesus-Christ souffrant n'est pas de saint Gregoire, 196. & *suiv.*

Recueil d'Epigrammes de S. Gregoire par Muratori. Epigrammes en l'honneur de Procrese, 199. de Thespesius, de Martinien, 200. de deux Amphiloques, de Cartere, 201. Epigrammes en l'honneur des parens de saint Gregoire, 201. & *suiv.* Epigramme sur la vie de saint Gregoire ; sur la famille de saint Basile, 203. Epigrammes à Maxence, 204. Epigrammes touchant la sépulture & les tombeaux des morts, 204. & *suiv.* Autres epigrammes sur divers sujets, 206. Epigrammes, 201. jusqu'à 213. contre les femmes soustroduites, 207. Epigrammes contre ceux qui parloient mal des Moines, 208. Autres epigrammes contre les repas qui se faisoient dans les basiliques des Martyrs, 209. Epigrammes, 222. 223. Paraphrase du Scholiaste sur le poème de S. Gregoire, touchant l'avenement de Jesus-Christ. Epigrammes 225. 226. & 227. p. 210. 211. Autre recueil de poésies de saint Gregoire donné par Jacques Tollus. Premier poème contre les Evêques, 211. Second poème jusqu'au vingtième, 211. 212. Doctrine de saint Gregoire sur l'inspiration des Livres saints, 213. sur le Canon des livres de l'ancien & du nouveau testament, 214. & *suiv.* sur la maniere d'interpreter l'écriture ; sur l'utilité de l'étude de l'écriture, 216. & *suiv.* sur l'avantage de l'étude des livres saints au dessus de l'étude des livres profanes ; sur l'âge auquel on doit étudier les divines écritures, 218. 219. sur divers endroits de l'écriture, 219. & *suiv.* sur les Conciles, 222. & *suiv.* sur l'existence & les attributs de Dieu, 222. & *suiv.* sur la Trinité, 226. & *suiv.* sur le Saint-Esprit, 229. 230. sur le peché originel, 231. 232. sur l'Incarnation & la sainte Vierge, 232. & *suiv.* sur les Anges & les Démons, 238. 239. sur l'origine de l'ame & son immortalité ; sur le baptême, 240. 241. sur le ministre du baptême, 242. 243. sur le baptême des adultes, 244. sur les personnes qui meurent sans baptême & sur les peines qu'elles souffrent en l'autre vie, 245. sur le baptême des enfans, *ibid.* & p. 246. sur la forme du baptême, 246. sur les effets du baptême ; sur la fidélité aux promesses du bap-

tême, 247. sur le tems du baptême, *ibid.* & p. 248. 249. 250. sur quelques cérémonies du baptême, 250. & 260. sur la présence réelle dans l'Eucharistie, 251. L'Eucharistie est un vrai sacrifice ; qualité de ceux qui l'offrent, 252. & *suiv.* Réponse aux Objections contre la présence réelle, 254. 255. Réponse à une autre Objection sur l'Eucharistie, 255. 256. sur la penitence, 256. & *suiv.* sur l'Ordre, 259. 260. sur la primauté de S. Pierre, 260. 261. sur le Mariage, 261. sur les secondes nocés, 262. sur l'indissolubilité du mariage, 262. & *suiv.* sur le Ministre du mariage ; sur les cérémonies du mariage, 264. 265. sur l'usage du mariage, 265. 266. sur l'invocation & l'intercession des Saints, 267. 268. sur le culte des Reliques, 268. Réponses aux Objections sur le culte des Saints & de leurs Reliques, 269. & *suiv.* sur la grace & le libre arbitre, 273. & *suiv.* sur la foi, sur le respect & le secret des mystères, 275. & *suiv.* sur la lecture & l'étude des livres prophanes 277. sur les peines des damnés, 278. sur la puissance temporelle & Ecclesiastique, 279. sur la hierarchie Ecclesiastique, 280. sur le célibat des Prêtres ; sur les causes Ecclesiastiques, 281. sur le zele & la charité des Evêques, 282. 283. sur les Vœux, les Moines & les Vierges, 283. & *suiv.* sur divers points de discipline, 285. & *suiv.* sur divers points de morale, 289. & *suiv.* sur l'Histoire, 293. & *suiv.* Jugement des écrits de S. Gregoire, 301. Catalogue des éditions latines de les écrits, 302. Editions Grecoques & Latines, 303. 304. Editions Françoises, 304. 305. Editions de la Liturgie de saint Gregoire, 305
 Gregoire, Diacre & Moine de Nazianze, heritier de saint Gregoire de Nazianze, 23
 Gregoire, Evêque d'Elvire, peut être auteur de quelques écrits attribués à saint Gregoire de Nazianze, 113
 Gregoire, (saint) Evêque de Nysse, va à Cesarée pour consoler saint Gregoire de Nazianze sur son ordination, 44. est obligé de se cacher dans la persécution de Valens, 130. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, *ibid.* l'informe de l'ordination d'Eulalius, 131
 Gregoire, Gouverneur de Cappadoce, saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 133
 Guillaume, Abbé de S. Thierry, auteur d'un commentaire sur le Cantique des Cantiques, 410

H

HALLOIX, (le Pere) Jesuite, zélé défenseur de Didyme & d'Origene, 746
 Helene, (sainte) mere de Constantin, avoit été une simple Hoteliere avant son mariage, 683.

D d d d d

Elle fait la découverte de la vraie Croix du Sauveur, 566. 683. 684.

Heliodore, Solitaire de Nazianze, 163

Hellade, Evêque de Césarée, 143

Hellade, Evêque dans la seconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 135

Helladius, Epigramme de saint Gregoire de Nazianze en l'honneur d'un Helladius, 201

Hellenus, commis à l'assiette des tailles de Nazianze. Saint Gregoire de Nazianze lui envoie un poëme sur les Solitaires, 162

Heraclide, ami de saint Amphiloque, 307

Hérétiques. Loi de Valentinien en leur faveur, 344

Hieracites, hérétiques. Un Hieracite confondu par un miracle, 711

Hilaire, Evêque d'Isaure, signe le testament de saint Gregoire de Nazianze, 23

Hilaire, Evêque de Pavie, peut être auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul. attribué à saint Ambroise, 568

Hilaire de Sardes Diacre de Rome, Luciférien. On lui attribue ce Commentaire, 568

Homophrone, Moine. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 143

Honorat, (saint) Evêque de Verceil, assiste à la mort de saint Ambroise, lui donne le Corps de Notre Seigneur, 357

Honorius, (l'Empereur) défend à tous les Ecclesiastiques d'avoir avec eux aucune personne du sexe, hors leur mere, leurs sœurs, &c. 209. Saint Ambroise prononce en sa présence l'Oraison funebre de Theodose, 564

Hôpital. Saint Basile en fait construire un dans le Fauxbourg de Césarée, 57. Julien l'Apollat veut faire bâtir des Hôpitaux à l'imitation des Chrétiens, 38

Hôtes. Il vaut mieux faire manger à ses hôtes un peu d'herbes avec beaucoup de douceur & d'amitié, que de leur préparer un magnifique festin, avec chagrin & en leur faisant un mauvais vilage, 528

Huneric, Roi des Vandales, 250

Hymnes composées par S. Ambroise, 566 567

Hypatius, ami de saint Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 138

Hypostase. Dispute au sujet des termes de substance & d'hypostase, 69

Hypostases. Secte mêlée de Paganisme & de Judaïsme. 2. & 63. Le pere de S. Gregoire de Nazianze avoit été engagé dans cette secte, *ibid.*

I

JACOB surprend la Benediction d'Isaac; saint Gregoire de Nazianze délaprouve cette action, 219. Il explique allegoriquement le combat de Jacob avec l'Ange, *ibid.*

Jacque, Pretre de Perle, vient demeurer dans

la Campanie; saint Ambroise le recommande à Severus, Evêque de Naples, 550

Idoles de Laban dérobées par Rachel, & par quel motif, 220

Idolien, nom que les Chrétiens donnent à Julien l'Apollat, 298

Jean (saint) l'Evangeliste a prêché à Ephese, 293. S'il a souffert le martyre, 294

Jean d'Egypte, (saint) prédit à l'Empereur Theodote la victoire sur Eugene, & sa mort, 356

Jephthé. Sentiment de saint Ambroise sur le vœu de Jephthé, 465

Jerôme, (saint) vient à Constantinople pour éconter saint Gregoire de Nazianze, 16

Jerusalem. Julien l'Apollat permet aux Juifs de rebâtir le Temple de Jerusalem, 40

Jesus-Christ. Preuves de sa divinité, 472

Jesus-Christ, appellé l'homme du Seigneur par les heretiques & par les Catholiques; mais dans un sens bien different, 233. Le Fils de Dieu par son Incarnation est vraiment Fils de l'Homme & vrai homme. La nature humaine qu'il a prise ne nuit en rien à sa nature divine, &c. 210. Distinction des deux natures en Jesus-Christ, 233. 545. 612. Unité de Personne en Jesus-Christ, 234. 612. 613. 615. Communication des Idiomes, 115. 615. Deux volontés en Jesus-Christ, 616. Si dans le tems de sa mort, la divinité se sépara de son corps, 619. Jesus-Christ fit sa dernière Pâque le quatorzième de la lune; il descendit véritablement aux enfers, 619. 620. Mort de Jesus-Christ pour tous les hommes, 638. & *suiv.*

Jeûne. Antiquité & éloge du jeûne. L'abstinence du vin fait partie du jeûne, selon saint Ambroise, 394. Le jeûne est inutile, s'il n'est accompagné de la crainte de Dieu, de la priere, &c. 395. Jeûne du Carême. C'est mépriser les loix divines, que de ne pas jeûner pendant le Carême, 121. 286. On jeûnoit à Milan tous les jours du Carême, hormis le Samedi & le Dimanche, 395. Zele immodéré de quelques Chrétiens qui pouvoient leur abstinence au-delà de leurs forces, 286

Ignorance affectée n'exuse pas, 404

Incarnation. Quelle en est la cause, 232. 611. Doctrine de S. Gregoire de Nazianze sur le Mystere de l'Incarnation, 233. & *suiv.* de saint Ambroise, 511. 512. 513. 514. 515. 611. & *suiv.*

Indicie, Vierge de Verone, demeure à Rome avec sainte Marcelline, est fausement accusée, 517. Syagrius, Evêque de Verone, ordonne qu'elle soit visitée par des Sages-Femmes, 518. Les témoins qui avoient déposé contre elle sont convaincus de faux. Indicie est déclarée innocente par saint Ambroise & par d'autres Evêques. Il en écrit à Syagrius, 518. 519. 520

- Intemperance*; ses funelles effets, 395
- Jonas*. Saint Gregoire de Nazianze excuse la fuite de Jonas, 220
- Joseph*, époux de la sainte Vierge, vivoit encore au tems de la Passion de Jesus-Christ, 471. Explication d'un passage de saint Mathieu, qui dit que Joseph n'avoit point connu Marie quand elle enfanta son premier né, &c. 598
- Jovien*, (Empereur) saint Gregoire de Nazianze l'excuse sur la paix honteuse qu'il fit avec les Perses, 41. Jovien rappelle saint Athanasé exilé par Julien l'*Apostat*; veut apprendre de lui la vraie foi, 69
- Jovinien*, hérétique condamné dans le Concile de Rome sous le Pape Sirice, & dans celui de Milan sous saint Ambroise, 349
- Jrené*. Saint Ambroise lui écrit plusieurs lettres, 538. 554. 555
- Jsaïe*. (Prophète) Tradition sur le genre de sa mort, 597. Il fut scié par le milieu du corps, selon saint Ambroise, *ibid.*
- Ithaciens*. Saint Ambroise s'abstient de la communion des Evêques Ithaciens, 347. La sentence rendue contre les Ithaciens par les Evêques des Gaules, est confirmée dans le Concile de Milan en 390. p. 349
- Juges*. S'il est permis à des Juges Chrétiens de condamner à mort, 537
- Jusfs*. Ils entreprennent de rebâtir le temple de Jerusalem; Dieu les arrête par divers prodiges, 40. Julien l'*Apostat* leur permet de retourner en leur pays, *ibid.* Une Croix lumineuse paroît en l'air & sur les habits, 40. 41. L'Empereur Adrien leur défend sur peine de la vie d'entrer dans Jerusalem, &c. 295. Dans la fuite ils en obtiennent la permission pour de l'argent, 296. Le feu du Ciel consume les travaux des Juifs, occupés à rebâtir le temple, 541. Ils brûlent plusieurs Eglises, *ibid.*
- Julien*, (l'*Apostat*) vient à Athenes vers le milieu de l'an 355. p. 5. Son impiété; il efface son Baptême par des sacrileges, 35. Conçoit le dessein d'abolir le Christianisme, *ibid.* Défend aux Chrétiens d'étudier les belles lettres, 34. Il en excepte Proërese, 200. Il veut transférer au paganisme les pratiques de l'Eglise, 38. Persecution de Julien, 37. 38. Les Chrétiens ne se défendent contre ce Persecuteur, que par les larmes, &c. 297. 298. Julien charge d'injures Diodore de Tarfe, 694. 701. Fait vœu d'exterminer les Chrétiens après son expedition contre les Perses; Dieu confond ses projets, 41. Julien est tué dans la bataille, *ibid.* Dieu révèle à Didyme sa mort, 726. Circonstances de la mort de Julien, rapportées différemment, 41. & 297. Ses funeraillles, 41. Ses cendres sont comme agitées dans son tombeau, 297. Discours de saint Gregoire de Nazianze contre Julien, 33. & *suiv.*
- Julien*, Officier des Tailles, étudie avec saint Gregoire, qui lui adresse un poëme, pour le prier d'exempter des tailles les pauvres lépreux, &c. 164. Saint Gregoire lui adresse encore son neuvième discours, 46. 47. Lui écrit vers l'an 374. p. 146
- Julienne*, (sainte) veuve de Florence, y fait bâtir une Eglise, 474. Saint Ambroise fait son éloge, *ibid.*
- Jurement*. Il est défendu aux Chrétiens, 290. Il est également contraire aux Loix de jurer & de faire jurer un autre, 175
- Just*, (saint) Evêque de Lyon, assiste en 381. au Concile d'Aquilée, 520. Consulte saint Ambroise sur plusieurs endroits de l'Ecriture, *ibid.* Se retire dans les deserts d'Egypte, 521
- Justa*, sœur du jeune Valentinien, 354. 562
- Justine*, (sainte) vierge & martyre, invoque la sainte Vierge, 61
- Justine*, Imperatrice Arienne, persécute saint Ambroise en 385. p. 340. & *suiv.* & en 386. 344. Envoie un malheureux pour l'assassiner, 345. Arrêté au-dehors la persécution après la découverte des corps de saint Gervais & de saint Protas, 346. 536. Se raille dans son palais de leurs miracles, 346. Meurt en 388. p. 413

L

- L**ABARUM. Il étoit marqué du nom de Jesus-Christ, 541
- Latius*, frere de l'Evêque Marcel, 557
- Larrons* crucifiés avec Jesus-Christ; il n'y en eut qu'un seul qui blasphémât contre lui, 600
- Laurent*, (saint) martyr; gardien des trésors de l'Eglise, 448
- Laurent*, fils d'une dame nommée Julienne, est consacré au service de l'Eglise, 671
- Leclieur*: l'Ordre de Leclieur étoit très considéré dans les premiers siècles de l'Eglise, 260
- Leonce*, calomniateur de la vierge Indicie, 517. est excommunié, 518
- Leonce*, Evêque de Cesarée en Cappadoce, cathédrale saint Gregoire de Nazianze, le pere, 3
- Leonce*, homme de qualité, decede saint Ambroise caché chez lui, 332
- Leonce*, prêtre indigne, pour qui saint Gregoire de Nazianze écrit à Olympius, 134
- Leonce*, Solitaire de Nazianze, 163
- Lettres*. Par qui inventées, 300. Saint Gregoire de Nazianze donne des règles sur la maniere d'écrire des lettres, 121
- Lettres* de communion données aux pauvres qui voyageoient; Julien veut en introduire l'usage parmi les payens, 289

- Leucadius*, abbé, meurt vers l'an 386 p. 146 147.
Lia : elle fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban, 220
Libanius, Sophiste, déplore la mort de Julien dans deux discours, 33
Libere, pape, donne le voile à sainte Marcelline, sœur de saint Ambroise, 261
Limene, Evêque de Verceil, successeur de saint Eulèbe ; sa mort, suivie d'une division du Clergé & du peuple, 552
Livres prophanes. Regles que saint Gregoire de Nazianze prescrit sur la lecture des Livres profanes, 277. 278
Loi. La loi naturelle est gravée dans le cœur de tous les hommes, 385. La Loi de Moïse peut bien confondre le pecheur, mais non pas le convertir, *ibid.* La Loi ancienne nous fait connoître le peché sans nous aider à l'éviter, &c. 386
Loth. Inceste de Loth avec ses filles ; sentiment de saint Ambroise & de saint Augustin, sur cette action, 595
Luc, (saint) a prêché en Achæie, 215. 291. S'il a souffert le Martyre, 294. Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, 423. & *suiv.*
Luxe. Saint Gregoire de Nazianze invective contre le luxe des femmes de son tems, 173. 174.

M

- M**ACAIRE (saint) d'Egypte, instituteur des solitaires de Sceté & Confesseur. Né vers l'an 300. se retire dans le desert de Sceté vers l'an 300. p. 709. va voir saint Antoine, est fait Prêtre, *ibid.* Ses austerités, 710. Il fait parler un mort pour convaincre un hérétique, 711. défend la foi de la consubstantialité sous Valens en 373. *ibid.* Evagre est disciple de saint Macaire ; mort de saint Macaire, 712. Ses écrits ; la lettre aux Moines ; la regle qui est sous le nom de Macaire, n'est point de celui d'Egypte, 712. 713. La lettre que nous avons sous le nom de Macaire, n'est pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitrie, 714. Les cinquante homélies sous le nom de Macaire, ne sont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivoit depuis l'hérésie de Pelage, 715. preuves qu'elles ont été écrites depuis la naissance de l'hérésie de Pelage, 716. & *suivantes* ; réponse à une objection contre ce sentiment, 720. & *suiv.* Jugement de ces homélies ; éditions qu'on en a faites ; des sept opuscules publiés par le pere Poffin sous le nom de Macaire, 722 & *suiv.*
Macaire d'Alexandrie, Prêtre & Abbé de Nitrie, 709. Abrégé de la regle, 713
Macaire de Pispir, disciple de saint Antoine, 709

- Macedonius*, Maître des Offices. Saint Ambroise prédit sa disgrâce, 337
Macedonius, Evêque de Constantinople, déposé en 60. p. 96
Macedoniens, hérétiques nommés *Pneumatomaques* ; leur erreur capitale étoit de nier la divinité du Saint-Esprit, 96. Saint Gregoire réfute les Macedoniens, *ibid.* & *suiv.*
Machabées, martyr des sept freres Machabées & de leur mere, sous Antiochus-Epiphane, 69. & *suiv.* Leur mere les exhorte à la mort, 71. Saint Gregoire fait leur éloge, 69. & *suiv.* Saint Ambroise loue leur fermeté dans la foi, 389. Leur fête se faisoit dans quelques Eglises d'Orient, 287. L'exemple des Machabées est une puissante instruction pour les Prêtres, pour les meres & pour les enfans, 72
Macrine, (sainte) sœur aînée de saint Basile, garde la virginité, 203
Magas. Ils étoient Magiciens, & tiroient leur origine de Balaam, selon saint Ambroise, 299. Ils ont adoré un enfant dans la crèche & l'ont reconnu pour le Roi du Ciel, 220. 613. Préfens qu'ils offrirent à Jesus-Christ ; ce qu'ils signifioient, 599. Les Rois de France à leur imitation offrirent trois préfens le jour de l'Epiphanie, *ibid.* L'Etoile qui leur apparut avoit été nouvellement créée, 220
Mamas, (saint) martyr, avoit été berger ; on faisoit sa fête en Cappadoce, 109
Manichéens, réfutés par Didyme, 735. & *suiv.* Leur erreur sur l'Incarnation, 613. Ils rejetoient l'ancien Testament, comme l'ouvrage d'un mauvais principe, 595
Marc, (saint) Apôtre, a prêché en Italie, 293. a écrit son Evangile, suivant ce qu'il avoit ouï prêcher à saint Pierre, 214
Marc, Evêque d'Aréthuse, souffre de cruels tourmens dans la persécution de Julien, 38
Marcel, Diacre & Moine de Nazianze, 23
Marcel, Evêque, à qui saint Ambroise écrit, 557
Marcelline, sœur de saint Ambroise, fait profession de virginité à Rome entre les mains du Pape Libere, 461. Saint Ambroise lui écrit en 385. p. 528. en 386. p. 534
Mariage, son éloge, 152. Il a été sanctifié par Jesus-Christ ; Dieu en est le gârdien & comme le Pontife, 663. Etat du mariage approuvé par saint Gregoire de Nazianze, 261. On accuse saint Ambroise d'avoir regardé le mariage comme une chose deshonnée ; cette accusation est mal fondée, 662. 663. L'essence du mariage consiste dans le consentement réciproque des deux parties qui le contractent, 663. L'Evêque étoit le ministre du mariage, 264. Il en faisoit la benediction, & mettoit le voile conjugal sur la tête de la nouvelle épouse, 666.

- Origine de cette dernière cérémonie, 666. Modestie dans les mariages des Chrétiens; on y faisoit des prières, on y chantoit des Pseaumes, 265. Indifférence du mariage; la loi de Jésus-Christ permet à l'homme de répudier sa femme en cas d'adultère, 262. Dans les autres sujets de plaintes, l'homme doit user de patience & de douceur, 262. 263. Inconvéniens du divorce, 664. La fidélité conjugale doit être réciproque; loi de l'Empereur Antonin le *Pieux*, qui défend à un mari de poursuivre sa femme en cas d'adultère, s'il ne lui a donné lui-même l'exemple de la chasteté conjugale, 664. 264. Injustice de la loi de Severus & d'Antonin Caracalla, qui ne donne pouvoir qu'au mari de répudier sa femme adultère, 264. Loi de Théodose qui défend les mariages entre les cousins germains, 550. 666. Sentiment de saint Ambroise sur les mariages contractés avec des païens, des Juifs, ou des hérétiques, 664. 665. & 527. Les enfans ne doivent point contracter de mariage sans le consentement de leurs parens, 665. mais quand ils l'ont fait & qu'ils reconnoissent leur faute, les parens doivent la leur pardonner, 665. 666. Les peres & meres ne doivent pas forcer leurs enfans ni à se marier s'ils ont dessein de se consacrer au Seigneur, ni à embrasser la virginité, 155. Maxime de saint Ambroise de ne s'entremettre jamais dans aucun mariage, &c. 666. 667. L'usage du mariage est permis, quand il est exempt de la contagion de la concupiscence, &c. 265. Quand on doit s'en abstenir, *ibid.* Le mariage est un bien quand on y a pour fin d'avoir des enfans qui puissent plaire à Dieu, &c. 265. La fécondité dans le mariage est une grace de Dieu, 667. Instructions de saint Gregoire de Naziance pour les personnes mariées, 265. 266. de saint Ambroise, 362. 363. 373. & 374. Avis que saint Ambroise donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, 374. & 375.
- Martin*, (saint) saint Ambroise assiste en esprit à sa mort & à ses obseques, 661. & 662.
- Martinien*. L'histoire fait mention de plusieurs Martinien, 200. Martinien Vicaire d'Afrique; saint Gregoire de Naziance, compose plusieurs épigrammes à sa louange & contre ceux qui avoient violé son tombeau, 200. 201
- Mathusalem* a survécu au déluge, selon saint Ambroise, 594
- Maxence*, homme de grande naissance, & ami de saint Gregoire de Naziance, embrasse la vie Monastique, 204
- Maxime*, reconnu pour Empereur des Gaules, &c. 339. S. Ambroise est député par Valentinien II. à Maxime, & conclut la paix avec lui en 323. p. 339. est député une seconde fois à Maxime, qui le traite durement, 337. est vaincu, 348. est amené les pieds nus & les mains liées devant Theodose & Valentinien, & est décapité, 348
- Maxime* le Cynique, nommé peut-être aussi Heron; son histoire; il vient à Constantinople; il trompe saint Gregoire de Naziance, 17. le fait ordonner Evêque en sa place, *ibid.* Pierre d'Alexandrie se déclare pour lui, *ibid.* Irregularité de l'ordination de Maxime; il est chassé de Constantinople; Theodose le rejette avec exécution, 18. Le Pape Damasé regarde l'ordination de Maxime comme nulle, *ibid.* Maxime prelle Pierre d'Alexandrie de le faire jouir du siege de Constantinople, *ibid.* Le Prefet d'Egypte le fait sortir de cette Ville, 19. L'ordination de Maxime est déclarée nulle par le Concile de Constantinople en 381 p. 20
- Maxime*, beau-frere de la vierge Indicie, l'accuse de crime, 517. & *suiv.*
- Melce*, (saint) préside au Concile de Constantinople; il y meurt, 20. On y délibère sur le choix de son successeur, 20. 21
- Melce*, parent de saint Gregoire de Naziance, qui ne le met point au rang de ses heritiers, 23
- Mercurin*, voyez *Auxence*.
- Messaliens*, (hérétiques) ils sont condamnés dans le Concile de Side; saint Amphiloque les combat, 314
- Messe*. Saint Ambroise donne à la célébration des saints mysteres le nom de Messe, 649
- Modavius*, General Goth de nation. Saint Gregoire de Naziance lui écrit sur le second Concile de Constantinople, 146
- Moines*, leur maniere de vivre, leurs austerités, leurs occupations, 162. 163. 284. Les moines & les Vierges du tems de saint Gregoire de Naziance, passoient la nuit dans les veilles & dans la psalmodie, &c. 285. L'état des Moines consiste à pleurer, à jeûner, à veiller & à prier, 171. Moines, qui ne vivoient pas conformément à cet état, contre lesquels saint Gregoire de Naziance déclame, 171. Moines hypocrites, qui, à la faveur d'un méchant habit, d'un visage pâle, d'un pied déchaussé, & d'une longue barbe, répandoient une mauvaise doctrine, *ibid.* Moines, qui sous prétexte de charité vivoient avec des vierges, &c. Epigrammes de saint Gregoire de Naziance contre eux, 207. 208. Il y a de l'injustice à vouloir juger mal de tous les Moines, par le dérèglement de quelques-uns d'entre eux, 208
- Monasteres*. Julien l'*Apostat* veut construire des Monasteres à l'imitation des Chrétiens, 38. Il y avoit un Monastere de Vierges à Boulogne du tems de saint Ambroise, 481

Monde. Il a été créé par un seul acte de la volonté de Dieu , &c. 180. Ce que faisoit Dieu avant la création du monde, *ibid.* Saint Ambroise met la création du monde au Printemps, 360

Mort. Saint Ambroise compose un livre du bien de la mort, 379. Trois sortes de morts, 380. La mort naturelle est avantageuse aux justes & odieuse aux méchans, *ibid.* Avantages de la mort, 380. 381 & 382. L'amertume de la mort la plus cruelle, devient douce à ceux qui souffrent pour la piété, 389

Moïse. Le Fils de Dieu lui apparut dans le bûisson ardent, 596

Muratori, (Monsieur) Bibliothécaire du Duc de Modene, a fait un recueil d'épigrammes de saint Gregoire de Nazianze, au nombre de deux cens vingt-huit, p. 537. ce qu'elles contiennent de remarquable, 199. & *suiv.*

Mysteres. Livre de saint Ambroise, intitulé: *Des Mysteres*, 481. On ne célébroit à Milan les divins Mysteres, qu'à la nuit, sur-tout en Carême, 648. en d'autres jours on les célébroit à midi & on rompoit le jeûne; la célébration des saints Mysteres étoit accompagnée du chant des Hymnes, 648

Mysteres de la Religion. Il ne convient pas aux simples fideles d'aprofondir les Mysteres, sur-tout celui de la Trinité, &c. 275. 276. Démangeaison de disputer sur les Mysteres poussée à l'excès dans la Ville de Constantinople, 276. Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur les choses divines, 277. Il ne faut point disputer de nos Mysteres en présence des Payens, 277

N

N A A M A N , outre la guérison de son corps , reçut aussi celle de l'ame , &c. 597

Nauarace, frere de saint Basile, se noye en tirant de l'eau un filer, 203

Nazaire, (saint) martyr Saint Ambroise fait la découverte de son corps; le transporte dans la Basilique des Apôtres, 356

Nazianze, petite ville de Cappadoce, appellée aussi Diocésarée, 2. avoir eu un Roi pour fondateur, 2. & 202. Saint Gregoire de Nazianze y gouverne l'Eglise sous son pere, 12. Sédition à Nazianze; Olympius, Gouverneur de la seconde Cappadoce, veut détruire cette ville; saint Gregoire lui écrit pour l'en empêcher, 134

Nebride, mari de sainte Olympiade, 136. 167

Nestaire, Evêque de Constantinople, demeure uni à S. Gregoire de Nazianze, qui lui écrit, 135

Nemesius, Gouverneur de la Cappadoce; saint Gregoire de Nazianze travaille à sa conversion, 172. lui écrit, 139. lui écrit un poëme contre la vanité de l'idolâtrie, 172

Néophite. Les canons défendent d'ordonner un Néophite, 333

Neoterius, Préfet en 385. exhorte en vain saint Ambroise à ceder la Basilique Porcienne, 341

Nicée. Tremblement de Terre arrivé à Nicée; S. Celaire, frere de S. Gregoire de Nazianze, en est sauvé par une espece de miracle, 10

Nicetas, Evêque de Daces: s'il est auteur d'un traité intitulé: *Invective contre une Vierge tombée*, 476

Nicobule, pere & fils; saint Gregoire de Nazianze leur écrit, 121

Nicobule, pere, étoit Poëte, 165. Il engage saint Gregoire à faire un recueil de ses lettres, & à lui donner des regles pour en écrire, 121. Ce Saint écrit en sa faveur à Olympius, 134

Nicobule, petit neveu de saint Gregoire de Nazianze; son éducation, 133. demande à son pere la permission d'aller hors de son pays pour apprendre l'éloquence, 164

Nicocreon, tyran de Chypre, fait tourmenter cruellement Anaxarque, 207

Nicomede, parent de saint Gregoire de Nazianze, est loué d'avoir bâti une Eglise magnifique, &c. 201

Nitrie, Macaire, Abbé de Nitrie, avoit sous sa conduite cinq mille Moines, 713

Noblesse: la véritable noblesse n'a d'autre fondement que la vertu, &c. 166

Nôces. Saint Ambroise ne les condamne pas, 666. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze sur les secondes nôces, 162

Noé. Saint Ambroise semble justifier son ivresse comme ayant été involontaire, &c. 372. Il croit que Noé & ses trois fils ont vécu pendant tout le tems du déluge dans la continence, 371

Nonne, (sainte) mere de saint Gregoire de Nazianze. Ses vertus, 2. Ses pratiques de dévotion, 202. Elle contribue à la conversion de son mari, 63. Elle obtient de Dieu son fils saint Gregoire & le lui consacre, 3. 201. Elle le délivre du naufrage par les prieres, 202. Meurt subitement dans l'Eglise, & est enterrée près des Martyrs, 203

Nonne, nièce de saint Gregoire de Nazianze, réprehensible dans sa conduite, 23

Novat. Ses erreurs sur la penitence, 258. 259

Novatians. Leur dureté à l'égard des pecheurs, 258. Leurs erreurs sur la penitence refutées par saint Ambroise, 490. & *suiv.* Réponses aux Objections des Novatians, 492. Ces heretiques avoient une Eglise à Constantinople nommée Anastase, 14. Saint Gregoire de Na-

zianze ne menace les Novatiens que du feu du purgatoire, 259

O

- O**LYBRIUS, Consul en 395. p. 564
Olympiade (sainte) épouse *Nebride*. Saint Gregoire de Nazianze est invité à ses noces; lui donne d'excellens avis, &c. 167. 168. lui propose pour modele de sa conduite, une Dame nommée *Theodosis*, 169
Olympius, Gouverneur de la seconde Cappadoce. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit en faveur de *Nicobule* & d'un Pretre indigne du sacré ministere, 134. Il lui écrit encore sur un divorce, pour la ville de Nazianze, *ibid.* & contre les *Apollinaristes*, 138. *Vertus d'Olympius*, 135
Optat, Préfet d'Egypte en 384. 282
Optime, Metropolitain d'Antioche en Pifidie, signe le testament de saint Gregoire de Nazianze, 23
Orarium. C'étoit une espece de long mouchoir que les Romains avoient accoutumé de porter au col, 335. 336
Ordination. Les Evêques reçoivent le Saint-Esprit dans l'Ordination, 260. *Ceremonies de l'ordination d'un Evêque*, 43. 44. & 260
Ordres. Saint Gregoire de Nazianze ne reconnoit point d'autres Ordres que ceux de Lecteurs, du Diaconat, de la Prêtrise & de l'Episcopat, 280
Origene. Utilité de ses Ouvrages, 305. Saint Ambroise se sert des Ouvrages d'Origene pour composer les siens, 413. L'auteur des Dialogues attribués à saint Celsaire, frere de saint Gregoire de Nazianze, se dechainé contre Origene, 306. *Philocalie d'Origene*. Saint Gregoire de Nazianze l'envoie à *Theodore de Thyanes*, 135
Orontien. Saint Ambroise lui écrit diverses lettres, 538. 543. 556
Ozizale, lieu de la Cappadoce, riche en prairies, en jardin, en herbage & non en bled, 308

P

- P**ALAMEDES. On lui attribue l'invention des poids & des mesures, 300
Pambon, Solitaire, défenseur de la foi de Nicée, 711
Pancraire, Diacre de Side. Saint Amphiloque lui écrit, 316
Pancrace. Saint Gregoire de Nazianze le recommande à Nectaire, 135
Pansophe, jeune homme ressuscité par saint Ambroise, 575
Pâque. Les Evêques d'Emilie consultent saint

Ambroise, sur le jour auquel on devoit faire la Pâque l'année 387. *Jelus-Christ* a fait sa dernière Pâque le 14 de la Lune, 619. Cycle de dix-neuf ans dressé par ordre du Concile de Nicée, 536

- Paradis*. Les Payens en ont eu quelque idée, 219. Livre du *Paradis* composé par saint Ambroise, 365. *Paradis terrestre*. Saint Gregoire de Nazianze donne un sens spirituel à tout ce que l'écriture rapporte du *Paradis terrestre*, 183. 219
Passion. L'esprit n'est pas le maître absolu de ses passions, mais il l'est de les moderer, 386
Paterne, Evêque de Brague, *Priscilliainte*, se convertit par la lecture des livres de saint Ambroise, 576
Paterne, homme de consideration, consulte saint Ambroise, s'il peut marier un de ses fils à la fille de sa fille, 250. 251
Patience. Exemple qu'en donne *Epictete*, 207
Patrophile, Evêque d'Égée. Saint Basile lui écrit, 697
Paut de Samosate, condamné dans un Concile d'Antioche pour ses erreurs, & pour sa mauvaise conduite, 208. 209
Paulin d'Antioche, assiste en 382. au Concile de Rome, 338
Paulin, depuis Evêque de Nole. Saint Ambroise loue sa conversion, & en écrit à *Sabin*, Evêque de Plaisance, 549
Pauvres. Discours de saint Gregoire de Nazianze, sur l'amour pour les pauvres, 57. & *suiv.*
Payens. Leur morale renverse les grands principes, 39. 40
Peché. Il ne s'efface que par les larmes; il n'y a ni Ange, ni Archange qui puisse le remettre autrement, &c. 546. Les Evêques & les Prêtres ont reçu de *Jelus-Christ* le pouvoir de remettre les pechés, &c. 654. Ce pouvoir est sans aucune limitation, 655
Peché originel. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze sur le peché originel, 231. Saint Augustin cite plusieurs passages de ce saint Docteur contre les *Pelagiens*, 232. Sentiment de saint Ambroise, 608. & *suiv.* de *Didyme l'aveugle*, 745. Transfusion du peché originel, comment expliquée par saint Ambroise, 544
Pelage, (saint) Evêque de Laodicée, est établi un des centres de la Communion Catholique, 697
Pelagie, (sainte) Martyre, 539
Penitence. Erreur des Novatiens sur la penitence. Voyez *Novatiens*. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze sur la penitence, 256. La penitence est un bapteme de larmes, 241. Elle doit etre proportionnée aux pechés que l'on a commis, 258. Sentiment de saint Ambroise

sur la penitence ; 650. 651
Penitence publique. Elle ne s'accordoit qu'une fois, 651. Exemples de la penitence publique, *ibid.*
Peregrin, Solidaire de Carthage, sous saint Eugene, 249
Perse. Deux Seigneurs de Perse vîstent saint Ambroise, 353
Persecution. Celle de Maxime a été la plus cruelle de toutes, 296. Les persecutions au lieu d'abattre & d'obscureir l'Eglise, l'ont rendu plus ferme & plus illustre, 73. Ressource des Chrétiens dans les persecutions. Maximes qu'ils doivent observer, 41. & *suiv.*
La Perseverance dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court, &c. 637
Phalere, Evêque de Tarie en 394. 698
Phebade, (saint) Evêque d'Agen. Sa naissance ; son épiscopat. Il résute la formule de Sirmium en 358. p. 320. Il assiste au Concile de Rimini en 359 *ibid.* Sa fermeté dans ce Concile, 321. Il se laïlle surprendre aux artifices des Ariens, *ibid.* Il paroît avoir assisté au Concile de Paris en 360. Il se trouve à celui de Saragoce, 322. L'année de sa mort est incertaine, *ibid.* Son traité contre les Ariens ; analyse de ce traité, 323. & *suiv.* Autres écrits de saint Phebade qui sont perdus, 328. Editions de son traité contre les Ariens, 329
Philadelphie, Solitaire de Nazianze, 163
Philagrius, incommodé de divers maux, 207. S. Gregoire de Nazianze lui écrit, 132. 133
Philon. Saint Ambroise a puisé dans les écrits de ce Juif, 368. 385. 539. 544
Phocas, fils de Vitalien, 165
Photius, Sophiste, 136
Physiologus. Livre faussement attribué à saint Ambroise, 572
Pierre & Paul, (saints) ont souffert le martyre à Rome, 253. Saint Pierre a prêché en Judée, *ibid.* Il ne mangeoit par jour que pour un sol de Lupins, 294. Vision qu'il eut en sortant de Rome, 532
Pierre, Evêque d'Alexandrie, établit saint Gregoire de Nazianze, Evêque de Constantinople, & lui, en envioie les marques, 13. se déclare ensuite contre lui pour Maxime, 17
Pierre, fils de Vitalien, 65
Poësie. Son origine, 300
Posthumien, Préfet du Prétoire en 383. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 137
Prédestination. Sentiment de saint Ambroise sur la prédestination, 640
Prédication. Saint Ambroise prêchoit tous les Dimanches, 334
Presens. Ils sont capables d'aveugler le plus honnête homme, 75

Present. Coutume de se faire de petits presents aux jours de grandes fêtes, 135
Prêtres. Respect qui leur est dû, ils sont dignes d'être honorés, à cause du Sacrifice qu'ils offrent, 418
Prier. Il est défendu de prier les bras en croix en présence des Payens, 489
Primauté de saint Pierre. Sentiment de saint Gregoire de Nazianze, 260. 261. & de saint Ambroise, 669. 670
Probe, Préfet d'Italie, en 368. donne entrée à saint Ambroise dans son Conseil, 331
Probe, Sénateur Romain ; sa magnificence ; se fait admirer dans la Perse, 353
Probin, Consul en 395. p. 564
Procopie invite saint Gregoire de Nazianze aux noces de sainte Olympiade, 167. S. Gregoire lui écrit, 135. 136
Proërese, Sophiste d'Athènes, sous lequel saint Gregoire de Nazianze & saint Basile étudient ; 199. Sa patrie ; son éloquence. Les Romains lui dressent une statue d'airain avec cette inscription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'éloquence*, *ibid.* Il fait un voyage dans les Gaules sous Constance, *ibid.* quitte pour la foi le Chaire de Professeur sous Julien, 200
Prosperité dont jouissent les méchans, (la) n'est nullement un avantage, ni pour cette vie ni pour l'autre, 405
Protas (saint) martyr. Ses reliques trouvées par saint Ambroise, 346
Puissances temporelles. L'exemple de Jésus-Christ qui se soumet aux Impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes, & à être soumis aux puissances temporelles, 670
Purgatoire établi par saint Gregoire de Nazianze, 206. par saint Ambroise, 673
Pythagore étoit Juif d'origine, selon saint Ambroise ; il avoit tiré dans les livres Saints des Hebreux ses plus belles maximes sur la morale, 538

R

RELIGION Chrétienne. Perfection de sa morale, 40
Reliques. Honneurs rendus aux reliques des Saints ; leur pouvoir & leur vertu, 36. & 268 Elles operent divers miracles, 672. Objections des Protestans contre le culte des Saints & de leurs reliques, réfutées, 269. & *suiv.* Reliques des Martyrs mises sous l'autel ; raison de cette pratique, 355. & 671. Reliques de saint André, de saint Luc & de saint-Timothee transportées à Constantinople, 22
René, heretique, accusateur de la vierge Indicie, 517. est excommunié, 518

Rhegin,

Rhegin, Solitaire de Nazianze, 163
Résurrection. Traité de saint Ambroise intitulé, de la foi en la résurrection, 560. Preuves de la résurrection, 561. La résurrection generale se fera en un instant; mais chacun ressuscitera selon son degré de merite, *ibid.* Les Hieracites nioient la résurrection. Exemple d'un mort ressuscité, 711
Richesces; usage qu'on doit faire des richesses, 417
Rufin, Grand-Maitre du Palais, anime Theodose à la vengeance contre les séditiens de Thesalonique, 350. est fait Préfet du Prétoire en 392.
Rumoride Payen, Maitre de la Milice, 527

S

SABBAT. Les Hypôchistes observoient le Sabbat, & la distinction des animaux avec les Juifs, 2
Sabin, Evêque de Plaisance. Saint Ambroise lui écrit plusieurs lettres, 544. 545. 549
Sacerdoce; raison qu'avoit saint Gregoire de fuir le Sacerdoce, & de s'y foumettre, 31
Sacerdos, Prêtre & ami de saint Gregoire de Nazianze, est chargé du soin des pauvres & des Religieux par saint Basile, 142. est persecuté; saint Gregoire de Nazianze l'exhorte à la patience, 143. Mort de Sacerdos, 144
Sacrifier. Il y a du péché à sacrifier avec un cœur souillé; mais il y en a davantage à reverrer indistinctement les offemens de tous les morts, 173
Sage. Il n'y a que le sage qui soit vraiment riche & vraiment libre; maxime vantée par les Philosophes Payens, 539
Sage. En quoi consiste le bonheur du Sage, 387
Sages du siecle comparés aux Chauves-souris, 353
Saints. Invocation des Saints & leur intercession, 267. 268. & 670. 671
Salomon. Saint Ambroise lui donne le titre de Saint; les Juifs le tenoient pour le Christ, 597
Samedi. On ne jeûnoit point le Samedi à Milan, même en Carême, 334
Sannuel. Saint Gregoire de Nazianze laisse en doute si la Pythonie évoqua réellement l'ame de Samuel, 220. Selon saint Ambroise, Samuel apparut véritablement à Saul, 597
Sarmation, Moine apôstat, 552. 553
Sasmes, bourgade de Cappadoce. Description de ce lieu; saint Gregoire de Nazianze en est fait Evêque, 11. Il se met en devoir d'en prendre possession; Anthyme s'y oppose, 130
Satisfaction. Il ne suffit pas au pecheur de confesser ses peches & d'en avoir de la douleur, pour en obtenir le pardon; il faut qu'il les ex-

pie encore par ses larmes, par ses jeûnes, &c.
 Réponcé à une difficulté touchant la satisfaction, 658
Saturnin, (saint) martyr, Evêque de Toulouze, 271
Saturnin, General & Consul en 383. S. Gregoire lui écrit, 137
Saturnin, Evêque d'Arles, Arrien, 322
Satyre, (saint) frere de saint Ambroise, qui le charge du soin de ses affaires domestiques, 333. Vertus de saint Satyre; sa mort, 559. Sainr Ambroise compose son épitaphe, 336. prononce son Oraison funebre, 336. & 559. le fait enterrer à la gauche de saint Victor martyr, à Milan, 204
Sebastien. Les actes du martyre de saint Sebastien ne font point de saint Ambroise, 573
Secondien, Evêque Arrien, déposé dans le Concile d'Aquilee en 381.
Seleucie. Il y avoit à Seleucie une Eglise sous le nom de sainte Thecle, 293. Concile de Seleucie, comparé à la tour de Babel, 63
Seleucus. Saint Gregoire de Nazianze lui adresse un poëme, 186
Senences de saint Gregoire de Nazianze, 173. 175. & suiv.
Sepulchres. Epigrammes de saint Gregoire de Nazianze, contre ceux qui vendoient les sepulchres, c'est à-dire les marbres, les colonnes, &c. Loix des Empereurs qui condamnent ces sortes de trafics, 206
Sepulture. Devotion des fideles de se faire enterrer dans les Eglises près des Martyrs. Exemples, 203. 204. Cette devotion degenerate en abus; les Saints Peres de l'Eglise s'en plaignent, 204. 205. Humilité de saint Ephrem, Diacre d'Edesse, qui défend à ses disciples de l'enterrer ni sous l'Autel, ni en aucun endroit de l'Eglise, 205
Serment. Saint Gregoire de Nazianze depuis son bapteme n'en voulut jamais faire aucun, 5
Servais, (saint) Evêque de Tongres, assiste au Concile de Rimini, 321
Severe, Evêque de Naples; saint Ambroise lui écrit vers l'an 393, 550
Severe, aveugle, guéri à Milan, par les reliques de saint Gervais & de saint Protas, 316
Side, en Pamphlie; il s'y tient un Concile contre les Meilaliens, 314
Simon le Cyrenéen étoit Gentil, & non pas Juif, selon saint Ambroise, 60
Simplicien, ami de saint Ambroise, qui lui écrit vers l'an 387, 539
Sirice, (le Pape) est auteur de la lettre touchant l'affaire de Bonose, 548. Saint Ambroise lui écrit vers l'an 389, 543
Sirmium. Seconde formule de Sirmium rejetée

par les Evêques Gaulois. Saint Phebade, Evêque d' Agen la réture, 320. 323. & suiv.
Sismenius pardonne à son fils qui s'étoit marié sans son agrément, 558
Smaragde, Abbé de S. Michel en Lorraine, 608
Solitaires. Saint Gregoire de Nazianze oppose leurs vertus à celles des Philosophes, &c. 36
Sophrone, Préfet de Constantinople; saint Gregoire lui écrit, 124. 125. 136. en faveur d'Eudoxe, 133. & d'Amphiloque laïque, 145
Sotherie, (sainte) parente de saint Ambroise, 476
Soto, (Pierre) Dominicain, doute sans raison des deux livres de la penitence, composés par saint Ambroise, 489
Stricon, (le Comte) craint la mort de saint Ambroise, 357
Studius, Magistrat, consulte saint Ambroise, 537
Susanne: son histoire citée par saint Gregoire de Nazianze & par saint Ambroise, comme faisant partie de la Prophetie de Daniel, 216. & 591. & par Didyme l'aveugle, 743
Susanne, Vierge, qui s'étoit laissée corrompre, 476. Saint Ambroise lui représente l'énormité de son crime, 478. & suiv.
Symbole des Apôtres; l'Eglise Romaine l'a toujours conservé dans sa pureté, 543
Symmaque, Préfet de Rome, envoie saint Augustin enseigner la Rhétorique à Milan, 346
 Demande au nom du Senat le rétablissement de l'Autel de la Victoire, 339. & 524. S. Ambroise s'y oppose, 522. & suiv.
Synsacres, voyez *Agaperes*.

T

T*E Deum laudamus*, n'a point été fait par saint Ambroise & par S. Augustin, 567
Tempérance; en quoi consiste cette vertu, 441
Temporel. Les Souverains ne sont soumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs Etats, 670
Testament; celui de S. Gregoire de Nazianze est selon toutes les formes du Droit Romain, 22. 23
Thamar; sentiment de saint Ambroise sur l'action de Thamar, 595. 596
Thecle, (sainte) délivrée miraculeusement du feu & des Lions, &c. 294. Si elle fut martyrisée, 295. & 539. Eglise dédiée à Dieu sous le nom de cette Sainte, 595
Thecle, sœur de Sacerdos, 142. Saint Gregoire la console sur la mort de son frere, 144
Themistius, Evêque d'Andrinople, signe le Testament de saint Gregoire de Nazianze, 23
Themistius, Sophiste Payen: Saint Gregoire de Nazianze lui écrit pour Amphiloque, 145
Theodore, Evêque de Cappadoce, presse S. Gregoire de Nazianze d'accepter l'Episcopat de

Constantinople, 13
Theodore, Evêque de Tyanes. Saint Gregoire de Nazianze lui envoie la Philocalie d'Origene, 135. Lui écrit plusieurs lettres, 139. & suiv.
Theodore, différent de celui de Tyanes, 142
Theodore de Mopsucite, disciple de Diodore de Tarle, 697
Theodose, Evêque d'Ide dans la Lycaonie, signe le testament de S. Gregoire de Nazianze, 23
Theodose, (l'Empereur) rejette Maxime le Cynique, 18. met saint Gregoire de Nazianze en possession de la grande Eglise de Constantinople, 19. de la maison Episcopale & des revenus de l'Eglise, 20. Il l'invite au Concile de Constantinople; S. Gregoire s'excuse d'y aller sur divers prétextes, 25. Theodose ordonne le rétablissement d'une Synagogue, 348. & 540.
 S. Ambroise lui fait révoquer ses ordres, 349. & 543. Theodose punit cruellement Theilalonique, 350. S. Ambroise lui représente l'atrocité du massacre commis à Theilalonique, 546. Lui refuse l'entrée de l'Eglise, 351. Theodose se foumer à la penitence, 352. Fait une loi qui suspend les executions de mort pendant trente jours, 352. S. Ambroise l'absout; lui permet l'entrée de l'Eglise; mais il le fait sortir du Chœur, 352. Il lui écrit touchant la mort du jeune Valentinien, 547. Theodose est victorieux d'Eugene, 355. 551. s'abstient quelque tems des Sacremens après sa victoire, 356. S. Ambroise lui écrit en faveur de ceux qui étoient entrés dans la rebellion d'Eugene, 552. Mort de l'Empereur Theodose en 555. S. Ambroise fait son Oraison funebre, 564. & suiv.
 S. Gregoire de Nazianze parle de Theodose comme d'un Prince Catholique; mais qui avoit moins de ferveur que ses prédécesseurs, &c. 300
Theodose, sœur de saint Amphiloque, 307
Theodote le Cabaretier, (saint) martyr en 271. p. 271
Theodule, Evêque d'Apamée, signe le testament de saint Gregoire de Nazianze, 23
Theodule, Diacre de Tyanes, assisté au cinquième Concile general, 140
Theologie: Discours de saint Gregoire de Nazianze sur la theologie, 87. & suiv.
Theologien, titre donné à saint Gregoire de Nazianze, 301
Theophanie, fête de la naissance de Jesus-Christ, 99
Theophile d'Alexandrie, consulte saint Ambroise sur le dissentend d'Evagre & de Flavien, pour le siège d'Antioche, 547. Répondit de saint Ambroise, 548
Theofebie, femme de S. Gregoire de Nyssé, 145
 Autre Theofebie, 203
Therapie, femme de saint Paulin, 549

Theſephus, Professeur en éloquence à Césarine de Palestine; saint Gregoire de Nazianze étudie sous lui les belles lettres, 4. composé une épi-gramme en son honneur, 200
Theſſalonique. Sédition à Theſſalonique, ou Bo-theric est tué; massacre en punition, 310
Thomas, (saint) Apôtre, a prêché dans l'Inde, 293. Faux évangile sous son nom, 579
Timasius, Maire de la milice, 543
Timothée, Prêtre de l'Eglise de Constantinople, à qui saint Gregoire de Nazianze écrit, 147
Tollius, (Jacques) public des poésies de saint Gregoire de Nazianze, 211
Tombeaux, épigrammes de saint Gregoire de Na-zianze contre ceux qui les démolissent, & qui y fouillent, &c. 205. Les violateurs des Tombeaux mis en penitence publique, *ibid.*
 Loix de l'Eglise & des Empereurs contre les violateurs des Tombeaux, *ibid.* Saint Gregoi-re de Nyſſe excuſe ceux qui ne touchent point aux dépouilles des morts, &c. 206
Tradition. Sentiment de saint Gregoire de Na-zianze sur la tradition, 224. de saint Am-broise, 604
Trinité. Sentiment de saint Gregoire de Nazian-ze sur le Myſtere de la Trinité, 178. 179. 216. & *ſuiv.* de saint Ambroise, 605. & *ſuiv.* de Di-dyme, 730. 731. Profession de foi sur la Tri-nité, 53. Explication exacte & méthodique du Myſtere de la Trinité, 81. 82. Miracle que Dieu fait en faveur de la croyance de l'Eglise, touchant le Myſtere de la sainte Trinité, 535. & 536

V

VALENS, (l'Empereur) étoit avaricieux, ennemi de Jesus-Christ, &c. 298
Valentinien, parent de saint Gregoire de Nazian-ze, l'oblige de quitter Carbales, 148
Valentinien I. (Empereur) approuve la liberté genereuse de saint Ambroise, confirme son élection, 335
Valentinien, (le jeune) publie une loi qui au-torise les assemblees des Ariens, 529. députe saint Ambroise à Maxime en 383. p. 339. refuse à Symnaque le rétablissement de la Vierge, 339. & 340. mande saint Ambroise pour recevoir le Baptême de ses mains, 354. Arbo-gaste le fait étrangler; le corps de Valentinien est transporté de Vienne à Milan, 354. & 562.
 Saint Ambroise prononce son oraison funebre en présence de Juſta & Grata, sœurs de ce Prince; il ne doute point de son salut, 354
Valentiniens, hérétiques; leur temple brûlé par des Moines qu'ils avoient maltraités, 348
Valerien, (saint) Evêque d'Aquilée, assiste au Concile de Rome en 382. p. 338

Vases destinés au service de l'Autel, 650. Saint Ambroise les fait fondre & les vend pour ra-cheter des captifs, 335
Vautours, (les) conçoivent sans accouple-ment, 363
Vercelle. Lettre de saint Ambroise à l'Eglise de Vercelle, 552
Verien ou *Verinien*, veut séparer sa fille d'avec son gendre, Olympius comme saint Gregoire pour examiner cette affaire, 134
Vertu. Elle n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de notre volonté, &c. 274
Vertus Cardinales. En quoi consiste la prudence & la justice, 437. 438. la force, 439. & *ſuiv.* & la temperance, 441. Avant la venue de Je-sus-Christ, personne n'a accompli toutes les vertus sans avoir la foi en Jesus-Christ, 287
Victor, General. Saint Gregoire de Nazianze lui écrit, 146
Victor de Tunone, auteur d'un traité sur la pé-nitence, attribué à saint Ambroise, 571
Victor de Cartene avoit composé un traité sur la même matiere, 571
Villoire. Constantin fait abattre en 357. l'autel de la victoire; Julien l'Apôstat la fait rétablir, 337. Grarien la fait ôter, 339. Valentinien refuse son rétablissement, 340
Viltrice, (saint) Evêque de Rouen, 354
Vierge. (la sainte) Saint Gregoire de Nazianze lui donne le titre de Mere de Dieu, 233. Saint Irenée l'appelle l'Avocate d'Evê, 267. La sainte Vierge est le modéle de toutes les Vierges; les vertus, 459. Sa chasteté, 620. Dieu a voulu qu'elle fût mariée, afin que son honneur fût à couvert sous le voile du maria-ge, &c. 621. Elle n'est point tombée dans un doute semblable à celui de Zacharie, 621. La pieté nous oblige de croire qu'elle n'a commis aucun péché, 622. Si le Sauveur en naissant a ouvert le sein de la sainte Vierge, & rompu le sceau de sa virginité, 623. La sainte Vierge a conservé sa virginité & son intégrité avant & après la naissance de Jesus-Christ, 624. Saint Ambroise a défendu la virginité perpe-tuelle de Marie contre les Bonisbaques, 470. & *ſuiv.* Constance de la sainte Vierge au pied de la Croix de Jesus-Christ, 624. Après sa mort elle se retire dans la maison de saint Jean, *ibid.* Il y a eu un véritable mariage en-tre la sainte Vierge & saint Joseph, &c. 625
Vierge, (une) Aricane, insulte saint Ambroise & meurt, 337
Vierge d'Antioche, (une) condamnée à être prostituée dans un lieu infame, est délivrée par un soldat qui change d'habit avec elle, 460
Vierges consacrées à Dieu; les unes vivoient dans leurs maisons avec leurs parens, les au-

| | |
|--|---|
| tres vivoient en communauté dans des Monasteres , 164. 468. 676. elles n'en fortoient jamais que pour aller à l'Eglise assister aux Offices divins , &c. 677. Consécration des Vierges faite par l'Evêque ; pratiques qui s'observoient dans cette consécration , <i>ibid.</i> | exemple , 519 |
| <i>Vierges</i> du Plaisantin, du Boulonnois & de la Mauritanie, viennent recevoir de la main de saint Ambroise, le voile de la virginité, 457 | <i>Vital</i> , (saint) martyr ; translation de ses reliques ; saint Ambroise les place sous l'Autel de l'Eglise qu'il avoit dédiée à Florence, 355. 474 |
| <i>Vierges</i> qui se sont donné la mort à elles-mêmes, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs ; ce qu'en pensoit S. Ambroise , 462 | <i>Vitalien</i> . Sa dureté envers les enfans , 165. Les deux Gregoires de Nazianze & de Nyffe, saint Amphiloque d'Icone & Bo phore de Colonie s'emploient pour reconcilier le pere avec ses enfans , 166 |
| <i>Vierges</i> , (les) qui ont voué la chasteté & reçu le sacré voile, commettent un adultere si elles viennent à se marier , 677 | <i>Vœux</i> . Usage de faire des vœux aux Martyrs, 671 |
| <i>Vigile</i> , Evêque de Trente, saint Ambroise lui écrit sur les devoirs de son Ministère , 527 | <i>Urane</i> , voyez <i>Satyre</i> . |
| <i>Virginité</i> . Poëme de saint Gregoire de Nazianze sur la virginité. Excellens avis qu'il donne aux Vierges, 153. 154. La virginité est plus excellente que le mariage, 152. Elle n'est pas de précepte , mais de conseil , 553 | <i>Uriel</i> . Nom d'un bon Ange , selon saint Ambroise ; Uriel étoit invoqué dans les Litanies sous le regne de Charlemagne , 626. & 627. |
| <i>Visite</i> des Vierges. Saint Ambroise n'approuve pas qu'elles soient visitées par des Sages-Femmes, 519. Cette épreuve de la chasteté des personnes du sexe, est un moyen fort douteux ; | <i>Usure</i> . Sentiment de saint Ambroise , 528. 680. L'usure est un peché comparable à l'idolâtrie & à l'homicide, 401. Elle est condamnée par les divines Ecritures, 402. Dureté des usuriers ; histoire rapportée par saint Ambroise, sur ce sujet, 401 |

Z

| | |
|---|--|
| Z EBEDE'E. Les enfans de Zebedée ; pourquoi appellés enfans du Tonnerre, 222 | |
| <i>Zenon</i> , Evêque de Verone, 517 | |

Fin de la Table des Matieres du Septième Volume.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le septième Tome de l'Ouvrage intitulé, *Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, &c. par le R. P. Dom REMY CEILLIER, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe*, & je n'y ai rien trouvé qui doive empêcher d'en continuer l'impression. A Paris ce 10. May 1738.

Signé, DU RESNEL.

PRIVILEGE

P R I V I L E G E D U R O I .

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé PIERRE-AUGUSTIN LE MERCIER, Peté, Imprimeur-Libraire à Paris, Syndic de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en mains un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire Generale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques*, qu'il souhaiteroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires; offrant pour cet effet de l'imprimer ou faire imprimer, en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes. A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, & reconnoître en sa personne les services qu'il Nous a rendus, & ceux qu'il Nous rend encore actuellement, en lui donnant les moyens de Nous les continuer; Nous lui avons permis & permettons par cesdites Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ladite Histoire Generale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des notes, par le Reverend Pere DON REMY CEILLIER, Religieux Benedictin de la Congrégation de saint Vanne, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trente années consécutives, à compter du jour de la date desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus spécifié, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentations, corrections, changement de titre, même de traduction en langue latine, ou quelque autre sorte de langue que ce puisse être, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation desdits Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles. Que l'impression de cet Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Août 1725. & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de Copie à l'impression dudit Livre, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVÉLIN; & qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur CHAUVÉLIN, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & en-

joignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Prefentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le vingt-unième jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent trente-deux, & de notre Regne le dix-septième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale des Imprimeurs & Libraires de Paris, N^o. 327. fol. 315. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 24. Mars 1732.

Signé, P. A. LE MERCIER, Syndic.

Et ledit Sieur P. A. Le Mercier a fait part du présent Privilege aux Sieurs P. A. Paulus-du-Mesnil & Philippe-Nicolas Lottin, Libraires à Paris, pour en jouir conjointement avec lui, suivant l'accord fait entr'eux. A Paris, ce 17 Octobre 1727. P. A. LE MERCIER.

Additions & Corrections à faire dans ce septième Volume.

PAGE 3. ligne 13. il n'est pas certain si saint Gregoire étoit l'aîné, lisez, il est certain que saint Gregoire n'étoit pas l'aîné. Voyez page 302. ligne 2 Page 8. ligne 16. quelques-uns ont cru, lisez c'est l'opinion commune que l'on a suivi, tom. 5. pag. 569. Page 10. ligne 25. saint Eusebe d'Emese, lisez saint Eusebe de Samosates. Page 19. ligne 5. Denophile, lisez Demophile. Page 39. à la marge. ligne dernière, persécution de la morale chrétienne, lisez, perfection de la morale chrétienne. Page 62. ligne 20. ayant près de cent ans, lisez ayant cent ans. Page 64. ligne 41. faisant manger du pain, lisez faisant manger du pain en songe. Page 100. à la marge, effacez Discours de saint Gregoire sur la fête des saints lumineux. Page 146. ligne 11. Allannus, lisez Ablabius. Page 148. ligne 17. Theodon, lisez Theodore. Page 149. ligne 7. §. IV. lisez Article IV. Page 155. ligne 1. d'Achan, lisez de Saphire. Page 163. ligne 40. Nicodeme, lisez Nicomede. Page 193. ligne 10. Constantin, lisez Constantius pere du grand Constantin. Page 205. ligne 35. comme les coupables, lisez comme coupables. Page 317. ligne 4. Martyrs. ajoutez & il est certain que la fête de saint Basile ne se faisoit alors que dans la Cappadoce. Page 336. à la marge, Anthemius, lisez Ancimus. Page 413. ligne 16. Sabbaricn, lisez Barbaticn. Page 437. ligne 3. d'Orchitas, lisez d'Architas Page 527. ligne 4. Banton, lisez Banton. Page 564 ligne 9. Probia, lisez Probin. Page 576. à la marge, livres contre Apollinaire, ajoutez, & contre les Priscillianistes. Page 576. ligne 6. puisque, effacez puisque. Ibidem, ligne 7. en doctrine, effacez en, ajoutez des Priscillianistes. Ibid. ligne 9. Apollinaire, lisez ces heretiques.







**St. Michael's College
Library**

REFERENCE

**Not to be taken
from this room**

